

Library

of the

University of Toronto

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/liqueurstabacs1903mont



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

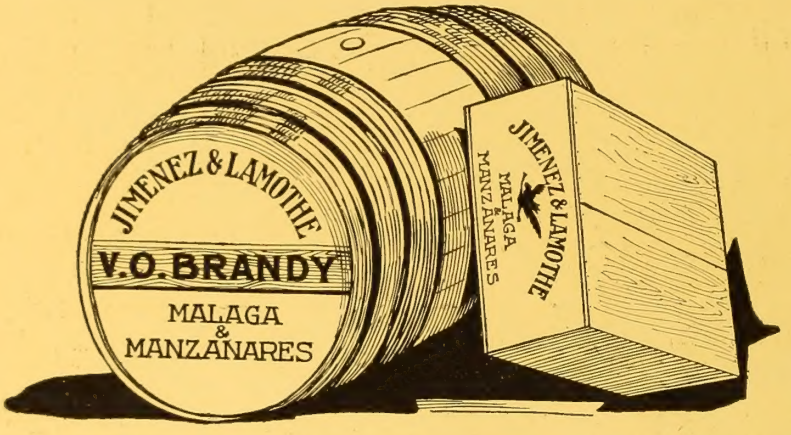
LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

PLUS DE DEUX MILLE MARCHANDS

AU CANADA VENDENT

Le Pur Brandy Espagnol JIMENEZ & LAMOTHE

Contenu en Quarts et Caisses tel que ci-dessous :



Comment il est fait :-- Il est distillé de Vin de Raisin Espagnol, par la vieille et respectée maison de Jimenez & Lamothe, Malaga, Espagne. Il est vieux, moëlleux et d'une invariable bonne qualité.

NOUS CONTROLONS CINQUANTE MARQUES



N'oubliez pas

Que nous contrôlons plus de 50 Marques de Scotch Whisky en Bouteille.

Que nous importons ces mêmes Whiskies en Fûts contenant 30, 15 et 9 Gallons respectivement, à Preuve, et à 15 Audessous de Preuve ou à la force ordinaire pour consommation.

Que leur couleur, bouquet et qualité en font "justement l'article".

Que vous épargnez au moins 10% en achetant nos marques.

ECHANTILLONS ET PRIX GRACIEUSEMENT SOUMIS

LAWRENCE A. WILSON CIE, Ltée, - - - MONTREAL

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance ; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II — MONTREAL, JANVIER 1903 — No 1

BONNE ANNEE!

Avec le premier numéro de 1903, nous présentons à nos lecteurs, nos meilleurs souhaits pour l'année dans laquelle nous entrons.

A tous nous souhaitons une année prospère au point de vue des affaires et la santé, le bien par excellente sur cette terre.

UNE ANNEE BIEN REMPLIE

Nous publions d'autre part le compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal.

Ce compte-rendu, dans son langage officiel, raconte purement et simplement les faits qui, s'ils parlent par eux-mêmes, n'en méritent pas moins quelques commentaires de notre part.

Nous comprenons que les auteurs du rapport aient tenu un langage modeste et ne se soient pas décerné des éloges pour la manière habile dont ils ont administré l'Association dans l'année qui vient de finir. Mais nous ne sommes pas tenus à une même réserve et nous devons reconnaître ici tout le bon travail qu'à accompli l'Association pendant l'exercice qui vient de prendre fin.

Pour obtenir les résultats auxquels en est arrivée l'Association, il a fallu de la part du bureau de direction des efforts persévérants, un dévouement de tous les instants et un zèle infatigable.

On peut d'ailleurs se rendre compte du travail des directeurs par un tableau des présences aux assemblées donné dans le rapport du secrétaire. Nous mettons en fait que dans la majorité des Compagnies Commerciales, où cependant les directeurs reçoivent un traitement pour chaque assemblée à laquelle ils sont présents, la moyenne des présences n'est pas aussi forte qu'à l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal où les fonctions des officiers sont purement gratuites.

Ce seul point suffirait à montrer combien chacun d'eux a à cœur de reconnaître et de mériter la confiance que les membres de l'Association ont placé dans leur bureau de Direction.

Aussi, le travail du bureau de Direction est-il couronné de succès; les amendements à la loi des licences la création de la fédération des commerçants licenciés, etc... en sont des preuves incontestables.

L'Association progresse sans cesse; elle compte aujourd'hui 666 membres, une petite armée solide ,unie, avec laquelle il faut compter.

Sa caisse est bien garnie, malgré les frais relativement considérables qui l'ont assaillie pour mener à bien la grande Convention du mois de septembre dernier.

Nous voyons qu'un certain nombre de membres ne se sont pas mis en règle vis-à-vis du Trésorier; ce n'est évidemment qu'un retard dû à un peu de négligence, car, il est certain que dans la période des fêtes, dans le feu des affaires, on ne pense pas toujours aux petites dettes insignifiantes qu'on sait pouvoir payer à tout instant.

Si modique que soit la cotisation personnelle elle n'en forme pas moins un certain montant pour l'Association, aussi est-il à souhaiter que tous ceux qui bénéficient des avantages que leur procure l'Association se mettent en règle vis-à-vis d'elle. " Les petits ruisseaux forment les grandes rivières. "

Nous remarquons avec satisfaction qu'il y a toujours des demandes nouvelles d'admission; il serait difficile qu'il en soit autrement car le succès attire le succès. Quand une société est florissante c'est qu'elle est bien dirigée et quand une société est bien dirigée, comme l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, elle a la faculté d'attirer dans son sein tous les meilleurs éléments de la corporation dont elle a les intérêts en mains.

CONTRE L'IVROGNERIE

Un câblogramme de Londres, daté du 1er janvier dit que le nouvel Acte des Licences qui a pris effet le même jour et dont le but est de diminuer l'ivrognerie a été mis en vigueur par les juges de Londres. Les magistrats ont immédiatement appliqué la clause qui pourvoit à la publication d'une liste noire des ivrognes invétérés dont les condamnations doivent être portées à la connaissance des autorités policières. Les ivrognes sont privés du droit d'acheter des boissons enivrantes pendant trois années consécutives. Une autre clause de l'acte édicte une amende de deux livres ($10.00 environ) ou un mois d'emprisonnement pour toute femme trouvée en état d'ivresse alors qu'elle est accompagnée d'un enfant au-dessous de l'âge de sept ans.

DEMANDES DE TRANSFERTS DE LICENCES

S. Carpentier à C. Piché, 9 rue Bonsecours.
D. Daignault à J. P. A. Leroux, 58 rue Inspecteur.
W. O. Wilson à D. Daignault, 1593 rue Notre-Dame.
W. Martin à P. Demitri, 108 rue St-Laurent.
J. A. Longpré à N. Fortin, 25 Place Jacques-Cartier.
O. Montmarquette à J. B. Richer, 539 rue Craig.
T. Marcotte, à L. H. Paradis, 13 rue Gosford.
J. Moreau à A. Thouin, 1570 rue Ste-Catherine.
J. Love à M. Hagan, 1158 rue St-Jacques.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Assemblée générale annuelle

Compte rendu de l'Assemblée du 2 Janvier 1903

L'assemblée générale annuelle de l'Association des Commerçants licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, a eu lieu le 2 janvier, au Monument National.

Parmi le grand nombre de membres présents, nous avons remarqué: M. Lawrence A. Wilson, au fauteuil, MM. E. L. Ethier, L. A .Lapointe, Victor Bougie, James McCarrey, Nazaire Gauthier, Michael J. Murphy, J. S. Caron, James Devlin, Narcisse Parent, Jos. Boyer, etc., etc.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Le secrétaire, M. L. A. Lapointe, donne lecture de son rapport annuel, comme suit:

RAPPORT DU SECRETAIRE

Monsieur le Président,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre l'exposé des principales questions venues devant nous ou à l'étude durant l'année qui vient de s'écouler et, aussi certaines statistiques établissant la position actuelle de l'Association, ses forces et ses ressources.

Au cours de l'année dernière, nous avons apporté à la loi des licences certains amendements destinés à donner satisfaction aux membres du commerce.

Nous avons fait des arrangements pour la publication d'un organe officiel publié dans les intérêts exclusifs du commerce.

Le projet de fédération des commerçants licenciés de vins et liqueurs, de la province de Québec, dont il était question dans notre dernier rapport annuel, est aujourd'hui, comme vous le savez tous, un fait accompli.

La première Convention a eu lieu les 3 et 4 septembre dernier, et, disons-le, à l'honneur de l'Association, le succès, bien que ce fut la première réunion de ce genre, n'a laissé rien à désirer, et a bien récompensé le travail de votre bureau de direction pour obtenir les résultats voulus.

Au cours de cette convention, des résolutions importantes et d'un intérêt considérable pour le commerce de liqueurs ont été proposées et adoptées.

Une copie de ces résolutions sera distribuée à chacun des honorables membres du Conseil Législatif et aux députés à la chambre d'Assemblée Législative de la province de Québec, et nous ferons tous nos efforts pour qu'elles soient sanctionnées par nos législateurs à la prochaine session du parlement provincial.

Vous avez dû suivre avec intérêt la lutte acharnée entreprise par certains groupes de fanatiques et de sectaires contre le commerce de liqueurs dans les provinces d'Ontario et de Manitoba, et la nature des lois prohibitives qu'on voulait être édictées. Heureusement que, dans ces deux provinces, de même que dans celle de Québec, la partie intelligente de la population, a fait bonne et prompte justice des prétentions exagérées et arbitraires qu'on voulait lui imposer.

Autant que la chose nous a été possible nous avons embrassé la cause de nos confrères d'Ontario et du Manitoba et leur victoire nous a été aussi agréable que si elle eut été la nôtre.

Il nous est aussi agréable de constater que notre société a actuellement des ramifications dans toutes les parties de la province; il ne s'écoule pas de semaines sans que nous recevions du dehors de nouvelles adhésions.

Nous avons actuellement à l'étude certains amendements à la loi des licences, que nous nous proposons de faire adopter à la prochaine session de la législature provinciale.

Le rapport annuel du Trésorier établira à votre satisfaction que, malgré les dépenses extraordinaires encourues pour frais d'organisation, lors de la convention des commerçants licenciés de la province de Québec, au mois de septembre dernier et en d'autres circonstances, il reste encore en banque un surplus assez considérable porté au crédit de l'Association.

En somme, l'Association est aujourd'hui dans un état de prospérité qui ne peut qu'augmenter; non seulement elle est forte et puissante, mais elle a prouvé qu'elle est devenue nécessaire, indispensable.

STATISTIQUES

Au cours de l'année dernière, 69 membres ont été rayés de la liste, 24 ont envoyé leur démission, qui a été acceptée, 231 ont été admis.

Nous comptions, l'année dernière, 526 membres; cette année, nous sommes 666, dont 517 en règle avec la constitution jusqu'au 31 décembre 1902.

Le chiffre total représente 543 membres de langue française et 123 de langue anglaise.

Des 666 membres, 130 sont affiliés et il y a 536 hôteliers et restaurateurs. Sur ces 666 membres, 230 sont en dehors de la Cité de Montréal.

Un grand nombre de certificats d'affiliation ont été émis par le secrétaire aux membres affiliés.

DECES

Nous avons à déplorer la perte des membres suivants: Arcade Dépatie, James Fenley, Médéric Ménard, Michael Murphy, Napoléon Richard, J. O. Lacasse, Wm. Wiseman, Rémi Arbour, Henry Hogan, Steve Richard, Siméon Carpentier, Louis Forgue, J. I. Boivin et John Love.

Aux familles des défunts nos plus sincères condoléances.

REUNION ET ASSISTANCE

Il y a eu au cours de l'année dernière, 8 assemblées générales et 18 assemblées du Bureau de Direction.

Ont fait acte de présence aux réunions des directeurs:

Le Président	17 fois
Le Vice-Président	14 "
Le Secrétaire	18 "
Le Trésorier	14 "

Directeurs:

Victor Lemay	14 fois
Henri Dubois	14 "
Jas McCarry (élu le 14 mai 1902)	11 "
E. L. Ethier	17 "
Benj. Lépine	14 "
Louis Poiré	12 "

Le tout respectueusement soumis,

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

Montréal, Janvier 2, 1903.

M. Victor Bougie, trésorier de l'Association, soumet lui aussi son rapport annuel, certifié par les auditeurs MM. A. P. Pigeon et James McCarrey.

Ce rapport constate au crédit de l'Association, toutes dépenses payées, la somme de $2,529.97, et ce au 31 décembre 1902.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Les règlements sont amendés de telle sorte que les assemblées générales, au lieu d'être mensuelles auront lieu les deuxième mercredi des mois d'avril, septembre, novembre et décembre de chaque année, excepté l'assemblée générale annuelle qui aura toujours lieu le premier jeudi de chaque année.

Avant de déclarer l'assemblée close, le président félicita les membres de l'observance des règlements suivis dans tous leurs établissements. Une des meilleurs preuves de ce qu'il avance, est le fait que, cette année, toutes les demandes de licences ont été accordées d'emblée etsans discussion.

Une autre circonstance qui établit encore et confirme ce qu'il vient de déclarer, c'est que les autorités, tant celles du revenu que de la police, n'ont porté aucune accusation assez forte pour provoquer l'annullation d'une seule licence.

Les personnes suivantes sont admises membres de l'association: MM. Arthur Blanchard, hôtelier de Ste Thérèse de Blainville, et Ladislas Hébert, St Rémy, Province de Québec.

La séance est levée.

Par décision royale spéciale,

Fournisseurs de Sa Majesté

DEWAR'S WHISKY

Par choix spcial,

La Boisson Favorite

du peuple

LICENCES ACCORDEES

Séance du 16 Décembre 1902.

L. J. Durand, 1311 Ontario.
M. Decarie, 79 Place Jacques-Cartier.
Ellen Gibbon, 1748 rue Notre-Dame.
Frs. J. Gallaghan, 154 rue St-Jacques.
A Montgomery, 133 rue St-Jacques.
T. R. Willis, 1839 rue Notre-Dame.
Ellen Burns, 111 rue St-Antoine.
G. K. Joyce, 122 rue Windsor.
A. Lapointe, 945 rue St-Laurent.
J. B. Lapointe, 594 rue Lagauchetière.
J. L. Leclaire, 60 rue St-Frs.-Xavier.
R. Lamoureux, 1235 rue Ontario.
J. Ethier, 339 rue St-Laurent.
P. J. Kennedy, 395 rue Wellington.
P. Meehan, 45 rue St-Antoine.
O. Morin, 1177 rue St-Antoine.
G. A. Melville, 1752 rue Notre-Dame.
P. Bergevin, 460 rue Centre.
J. Barry, 864 rue Saint-Dominique.
Julias Branchaud, 152 rue Saint-Paul.
H. Jelly, 1797 rue Notre-Dame.
A. Jones, 345 rue Wellington.
G. O. Simard, 649 rue Notre-Dame.
J. Reber, 17 rue St-Laurent.
A. Valiqutte, 636 rue Ste-Catherine.
W. Walker, 125 rue St-Frs.-Xavier.
J. Whyte, 41 rue University.
Létourneau, 175 rue Centre.
P. Langlois, 97 rue de la Montagne.
F. McCouny, 90 rue St-Antoine.
J. Meunier, 1636 rue Notre-Dame.
G. Marks, 110 rue Shearer.
D. Lachapelle, 2170 rue Notre-Dame.
C. Labelle, 431 rue Craig.
O. Leblanc, 1929 rue Ste-Catherine.
T. J. McCarthy, 1681 rue Notre-Dame.
H. Boismenu, 843 rue St-Dominique.
G. Bourassa, 32 Côte St-Lambert.
B. Raymond, 131 rue Lagauchetière.
U. Roy, 165 rue Saint-Paul.
U. Gauthier, 1478 rue Notre-Dame.
L. Théoret, 551 rue Craig.
N. Olier, 1484 rue Ste-Catherine.
D. A. Hays, 224 rue St-Laurent.
J. Nantel, 659 rue Ontario.
E. Saint-Jean, 644 rue Notre-Dame.
P. Corbeil, 88 rue St-Jacques.
D. Corbeil, 857 rue Ste-Catherine.
H. Cloutier, 15 Place Jacques-Cartier.
P. Casavant, 1042 rue Ontario.
M. Dumont, 1474 rue Ste-Catherine.
C. P. Dumas, 1181 rue Ontario.
I. Dempsey, 107 rue de la Montagne.
C. McLean, 177 rue Bleury.
E. Castello, 5 rue McCord.
E. Dagenais, 1132 rue De Montigny.
J. D. Dorion, 56 rue Bonsecours.
D. David, 474 Avenue Mont-Royal.
H. Montpetit, 532 rue Albert.
U. Keanny, 34 rue University.
N. O'Neil, 141 rue Duke.
J. Sarazin, 697 rue Ste-Catherine.
L. Vallée, 595 rue Craig.
T. Quintal, 470 rue Centre.
E. Labelle, 538 rue Saint-Jean.
E. Askew, 248 rue Saint-Jean.
F. Brophy, 1425 rue Notre-Dame.
J. Gendron, 61 Côte St-Lambert.
K. Gillick, 1786 rue Notre-Dame.
A. Ritchot, 104 rue St-Antoine.
F. Ricketts, 48 rue St-Vincent.
P. Seullion, 276 rue Seigneur.
T. A. Lynch, 201 rue McGill.
L. Poulin, 46 rue Saint-Jacques.
C. A. Duclos, 1831 rue Sainte-Catherine.
E. Gauvreau, 185 rue Common.
O. Laurin, 214 rue Rachel.
J. Arpin, 2548, rue Notre-Dame.
C. Genest, 2130 rue Notre-Dame.
J. Gravel, 1893 rue Sainte-Catherine.
H. Gariépy, 1873 rue Ste-Catherine.
G. Gauvreau, 1436 rue Ste-Catherine.
E. Charron, 52 rue des Inspecteurs.
T. Waddell, 689 rue Craig.
O. Octeau, 127 rue des Commissaires.
J. Bourgeois, 1048 rue De Montigny.
J. L. Phillips, 63 rue Saint-Jacques.
G. I. Fuller, 58 rue Metcalfe.
H. Lafleur, 1616 rue Sainte-Catherine.
C. Desormier, 59 rue du Champ de Mars.
C. Vidricaire, 1147 rue Notre-Dame.
J. Racette, 190b rue Sainte-Catherine.
A. Ayotte, 1742 rue Sainte-Catherine.
C. Charbonneau, 521 rue Craig.
P. P. Rabby, 10 rue Papineau.
A. Depéré, 1992 rue Ste-Catherine.
H. Maisonneuve, 397 rue Notre-Dame.
F. Roy, 56 rue Shearer.
E. Knox, 623 rue Craig.
A. Clark, 445 rue Craig.

Séance du 22 décembre 1902.

Voici les noms des hôteliers dont les certificats ont été accordés:—

J. N. Tétrault, 237 Notre-Dame.
M. Jeffrey, 1725 rue Notre-Dame.
W. Chénier, 10 Place Jacques-Cartier.
M. Payant, 29 rue Claude.
E. Charron, 99 rue St-Paul.
L. Payette, 147 rue Saint-Paul.
O. Tessier, 508 rue St-Jacques.
S. Trudel, 201 rue Seigneurs.
P. Serré, 257 rue Notre-Dame.
B. Schwartz, 293 rue St-Laurent.
P. Millaire, 319 rue St-Laurent.
N. Vallée, 1612 rue Notre-Dame.
A. Lauzon, 1227 rue St-Laurent.
Mme J. Love, 1158 rue St-Jacques.
V. Lemay, 89 rue St-Jacques.
A. H. Hawthorne, 118 rue St-François-Xavier.
J. Bélanger, 80 rue Berri.
A. Benoit, 1424 rue Notre-Dame.
G. Rivet, 2394 rue Notre-Dame.
S. R. Buckland, 70 rue Bleury.
J. H. Cartier, 1844 rue Notre-Dame.
H. Courtois, 39 rue St-Paul.
J. Drury, 128 rue Windsor.
Z. Durand, 260 rue Notre-Dame.
F. X. Gravel, 269 Ave Duluth.
D Larose, 9 rue Panet.
U. J. Martin, 229 rue McGill.
E. Thompson, 1031 rue St-Jacques.
A. Viau, 109 rue Windsor.
W. O'Brien, 120 rue St-Jacques.
P. Bernage, 631 rue Notre-Dame.
C. Boland, 66 rue Saint-Antoine.
J. P. Dawes, hôtel Windsor.
A. Dompierre, 1001 rue St-Jacques.
S. E. Crawford, 1117 rue Windsor.
C. Mitchell, 1925 rue Notre-Dame.
A. F. O'Connell, 307 rue William.
P. Ryan, 127 rue Windsor.
J. H. Robert, 127 rue St-Paul.
J. Lanctôt, 726 rue Ontario.
J. P. A. Leroux, 58 rue Inspecteurs.
A. Feron, 11 rue Bonsecours.
C. Piché, 9 rue Bonsecours.
H. Girouard, 111 St-Henri.

Séance du 12 janvier 1903.

MM. P. Poulin, 453 Craig, licence pour le No 169 rue Ropery.
L. Binette, 13 rue St-Laurent.
G. A. Demers, 279 rue Notre-Dame.
P. Lemieux, 428 rue St-Laurent.
A. Clément, 2340 rue Notre-Dame, licence 335 rue St-Jacques.
J. Devlin, 141 rue McGill.
L. Deslongchamps, 1011 rue St-Jacques.
G. Carslake, 571 rue St-Jacques.
C. Charest, 701 rue Frontenac.
J .Lowrey, 1912 rue Notre-Dame.
F. Upton, 24 rue Hôpital.
L. A. Brûlé, 779 rue Craig.
F. Frappier, 47 Côte StéLanmbert.
G. Gagnon, 271 rue Craig.
M. Hurtubise, pour licence de restaurant, 540 rue St-Paul.
G. R. Major, 300 rue Craig.
G. W. Smith, 127 rue McGill, licence 13 rue Gosford
A. Lefebvre, 1570 rue Ste-Catherine, licences aux Nos 1593 rue Notre-Dame, 21 Place Jacques-Cartier et 16 Victoria.
G. Martin, 534 rue Lagauchetière.
L. Labelle, 1348a rue Ste-Catherine.

Avec le

PETER DAWSON



Extra **Special**

SCOTCH WHISKY

Il n'est pas nécessaire d'avoir d'autres marques. Vous êtes sûr de satisfaire la clientèle la plus recherchée.

C'est la Marque Exclusive du Waldorf-Astoria de New-York,

l'hotel le plus somptueux de l'Univers.

BOIVIN, WILSON & CIE, 520 Rue St-Paul, MONTRÉAL

Seuls Agents pour le Canada.

BOISSONS DE BARS

COCKTAILS ET MELANGES

CHICAGO COCKTAIL

(A préparer dans un grand gobelet).

Remplissez aux trois quarts de petits morceaux de glace. Ajoutez:

2 cuillers à café de sirop de sucre;
3 cuillers à café de curaçao;
6 gouttes d'angostura;
1 verre à madère de fine champagne.

Mélangez bien le tout et passez dans un *verre à cocktail*. Ajoutez un peu de champagne et un zeste de citron pressé. Servez avec de petites pailles.

WHISKY CRUSTA

(A préparer dans un grand gobelet).

Remplissez à moitié de glace pilée. Ajoutez:

2 cuillers à café de sirop de sucre;
1 cuiller à café de marasquin;
1 cuiller à café de jus de citron;
4 gouttes d'angostura;
3-4 de petit verre à bordeaux de scotch whisky.

Agitez bien votre boisson, passez dans un *verre à bordeaux* que vous avez préparé comme pour le Brandy Crusta et servez.

IMPERIAL EGG NOGG

(A préparer dans un grand gobelet).

Mettez dans votre grande timbale:

Un tiers de glace pilée;
1 cuiller à bouche de sucre en poudre;
1 œuf frais;
1 verre à madère de cognac;
1-2 verre à madère de rhum Saint-James.

Remplissez avec du lait non écrémé.

Agitez fortement, passez dans un *grand gobelet* et ajoutez un peu de muscade râpée.

Servez avec de grandes pailles.

SHERRY FLIP

Mettez dans votre timbale à moitié remplie de glace pilée:

1 œuf frais bien battu;
1-2 cuiller à bouche de sucre en poudre;
1 verre 1-2 à madère de xérès pâle.

Agitez bien et passez dans un *verre à Flip mousseline*. Servez avec un peu de muscade râpée et de grandes pailles.

HOT GING SLING

(A préparer dans un verre à grog).

Un morceau de sucre. Ajoutez:

1 verre à madère de gin old tom.

Remplissez d'eau bouillante et servez avec un peu de muscade râpée.

PORT SANGAREE

(A préparer dans un petit verre à bordeaux).

1 cuiller à café de sucre en poudre. Ajoutez:

2 morceaux de glace et 1 verre 1-2 à madère de Porto.

Mélangez bien.

Râpez un peu de muscade et servez.

MILK PUNCH

(A préparer dans un grand gobelet).

Emplissez au tiers de glace pilée. Ajoutez:

3-4 de cuiller à bouche de sucre en poudre;
1 verre à madère de cognac;
1 verre à madère de rhum Sainte-Croix;
1-2 verre à madère de rhum Jamaïque.

Remplissez le gobelet de bon lait.

Agitez bien avec la timbale et passez dans un *gobelet en verre*.

Râpez un peu de muscade et servez avec de grandes pailles.

POUSSE CAFE FRANCAIS

(A préparer dans un petit verre à bordeaux mousseline).

1-2 verre à madère de maraschino di Zara. Ajoutez:
1-5 de verre à madère de sirop de framboises;
1-5 de verre à madère de cacao de Chouva;
1-5 de verre à madère de chartreuse jaune;
1-5 de verre à madère de fine champagne.

Versez doucement dans l'ordre indiqué ci-dessus les liqueurs les unes sur les autres en ayant soin de ne pas les mélanger. Servez avec précaution.

VINS, LIQUEURS ET BOISSONS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE ST-LOUIS, 1904,

Sous la classification de vins et brandies, sirops et liqueurs spiritueuses distillées, alcool commercial et breuvages fermentés, les exhibits seront installés dans le palais de l'Exposition universelle de St-Louis en 1904, comme suit:

Vins et Brandies:— vin ordinaire, rouge et blanc, sherry, madère, port, vin doux et vin cuit, jus de raisin non fermenté, vin mousseux, brandies.

Sirops et Liqueurs, Spiritueux Distillés, Alcool Commercial, Sirops et liqueurs sucrées:— anisette, curaçao, ratafia, bénédictine, chartreuse, etc. Apéritifs ayant pour base l'alcool ou le vin; absinthe; amers; vermouth, byrrh, etc.

Alcools commerciaux: alcool de betterave, de melasse, de grains, de pommes de terre, etc.

Spiritueux distillés divers: whiskey, gin, rhum, vodka, kirsch, etc.

Boissons Fermentées:— Cidre et poiré; Ale, bière, porter et autres, liqueur de Pulque. Koumiss et boissons fermentées de toutes sortes.

Eaux : — Eaux gazeuses artificielles ou eaux minérales, ginger ale, etc. Fontaines à soda, machines à acide carbonique, appareils et méthodes pour purifier l'eau dans les ménages.

Outillage et Méthodes de préparation:— Distilleries; machines pour distiller; brasseries; machines pour brasseries; manufactures d'eaux gazeuses, appareils et machinerie d'embouteillage.

Emplacement et Force Mortice Gratuits:— Il ne sera chargé aucun frais pour l'espace occupé par les exhibits ni pour un pouvoir limité de force motrice pour la mise en opération des machines servant à démontrer les procédés d'un intérêt spécial.

★ MM. Laporte, Martin & Cie, nous rapportent que l'année 1902 a été exceptionnellement bonne au point de vue du commerce des vins et spiritueux. Ces messieurs constatent une reprise considérable dans la demande pour les Brandies; tout fait présager que cette boisson reprendra bientôt la place prépondérante qu'elle occupait autrefois en Canada.

★ MM. Hudon, Hébert & Cie, sont d'avis que le commerce des vins et liqueurs de la saison des fêtes a été plus actif cette année que de coutume. En résumé, l'année 1902 a été très bonne pour cette branche du commerce et tout porte à croire que l'année 1903 ne lui sera pas inférieure.

★ MM. Lawrence A. Wilson Co., Ltée, nous disent que l'année 1902 a été de beaucoup leur meilleure année depuis qu'ils sont en affaires. Le mois de décembre dernier a été exceptionnellement satisfaisant. En résumé, on peut dire que l'année 1903 débute sous les auspices les plus favorables.

En route pour l'Europe

M. Fréd. Bouillon, le populaire propriétaire du Saint-James, est parti samedi soir pour l'Europe en compagnie de Madame Bouillon. A leur départ de Montréal, un grand nombre des amis de M. Bouillon s'étaient rendus à la gare pour lui souhaiter, ainsi qu'à Madame Bouillon, un heureux voyage. La démonstration a été très cordiale, très enthousiaste.

Parmi les personnes présentes: MM. Chas. Porlier, Isidore B. Durocher, A. E. Mallette, Gustave Mallette, J. Eug. Lion, Marc A. Brodeur, Frank Lefebvre, J. A. St-Julien, Geo. Beauchemin, Fred Beauchemin, T. Hamelin, A. Laforest, Geo. Gauvin, Paul Bonneville, O. Bernier, Henri Porlier, Théo. Lanctôt, Ernest Fellay, Jos. Bélanger, Emile Fusend, Frank Burgess, A. Lanthier, Alfred Trudel, C. Séguin, J. Véroneau, Ed. Murphy, John C Murray, et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

M. le Chanoine Bouillon, qui a fait plusieurs voyages en Europe, accompagne M. et Mme Bouillon qui se proposent de visiter l'Italie, l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Angleterre et reviendront dans les premiers jours de mai.

EMBOUTEILLAGE ILLEGAL

$50 DE RECOMPENSE

WM. DOW & CO., Montreal,

paieront la récompense ci-dessus pour la preuve entraînant la conviction de toute personne se servant de leur nom, de leur marque de commerce ou de leurs étiquettes sans leur permission.





MM. E. N. CUSSON & CIE.

invitent les fumeurs de la façon la plus cordiale à venir faire l'inspection de leur fabrique, afin qu'ils puissent se rendre compte par eux-mêmes de l'extrême propreté des ateliers, ainsi que des soins minutieux apportés à la confection des cigares. Les règlements suivants en donneront une idée.

REGLEMENTS

" Il est strictement défendu de se mettre au travail sans s'être lavé les mains. — De se servir de la bouche pour finir la tête du cigare. — De mouiller son doigt avec la salive pour finir la tête du cigare. — De fumer pendant les heures du travail. — De cracher sur le plancher ou de faire quoique ce soit de contraire à la propreté. — Quiconque enfreindra ces règlements, sera immédiatement congédié."

De plus, les pots à colle servant à ajuster les robes des cigares, de même que les linges mouillés avec lesquels on humecte les feuilles de tabacs sont renouvelés très fréquemment. Ces précautions toujours strictement observées font que les cigares de la manufacture **E. N. CUSSON & Cie** sont certainement irréprochables au point de vue de l'hygiène et de la propreté.

FABRICATION DE BOISSONS EXEMPTES D'ALCOOL

On emploie, pour les préparer, des fruits frais ou desséchés —pommes séchées, raisins secs, etc. — que l'on met diffuser avec de l'eau. Le jus obtenu est filtré et coulé dans des récipients clos en verre émaillé; le métal n'est pas recommandé, à cause du goût qu'il pourrait communiquer au liquide. Une double enveloppe permet de chauffer ou de refroidir; un malaxeur, en tournant, projette continuellement le liquide contre les parois du récipient et divise finement les gaz introduits. Le jus est échauffé à 60-70°C. par l'eau contenue dans la double enveloppe, et pendant cet échauffement on refoule dans le liquide de l'air stérilisé qui détermine la formation de substances spéciales donnant du bouquet, en même temps que le goût particulier rappelant le fruit sec est supprimé. En outre, l'action de l'air provoque la séparation de l'albumine qui sans cela resterait et troublerait la boisson dans les bouteilles.

L'aération terminée — sa durée dépend du goût que l'on veut communiquer à la boisson, — on soumet celle-ci à l'action du vide, pour enlever tout l'air dissous, la température étant toujours de 60 à 70°C. et le liquide remué continuellement. On laisse ensuite refroidir, toujours en remuant, et on envoie, dans le récipient, de l'acide carbonique pour remplacer l'air. Quant le liquide est saturé d'acide carbonique, on le retire par le vide où l'on fait passer un courant de ce gaz. On enlève ainsi une assez grande quantité de substances odorantes que l'aération par l'air et l'évacuation n'avaient pu enlever.

Le jus est alors filtré, toujours en évitant le métal, et recueilli dans un grand récipient en verre émaillé rempli au préalable d'acide carbonique. En remuant le liquide, et en le refroidissant, on le sature de gaz carbonique, suivant le degré d'acidité que l'on désire donner au breuvage. Le point obtenu, la boisson est mise en bouteilles; celles-ci sont bouchées et stérilisées de nouveau au bain-marie, à une température inférieure à la précédente, afin d'éviter la séparation de nouvelles substances albuminoïdes qui troubleraient le liquide.

★ D'après les renseignements que nous recevons de part et d'autre nous en arrivons à la conclusion que les hôteliers de Montréal sont généralement satisfaits du résultat du commerce des fêtes. Les recettes ont été aussi fortes que l'année dernière ce qui a causé une surprise agréable aux intéressés qui s'attendaient à ce que par suite de la cherté du charbon l'argent serait rare pour saluer le verre en main l'aurore d'une année nouvelle.

★ M. A. E. Gauthier, de MM. L. A. Wilson Cie Ltée, après avoir passé la saison des fêtes à Montréal vient de repartir pour une tournée d'affaires dans la Province de Québec.

★ M. Louis Poiré, l'un des directeurs de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, propriétaire du "Klondyke House", 1456 rue Ste-Catherine, à distribué à l'occasion du Jour de l'An de forts jolis cadeaux à ses clients. Cette attention délicate a été très appréciée et à rendu M. Poiré plus populaire que jamais dans son quartier.

★ Un établissement décoré d'une façon originale et attrayante est certainement "Les Caves Bordelaises", 1474 rue Ste-Catherine, dont M. M. Dumont frères sont les propriétaires. L'intérieur du café est décoré de très grandes cruches de grès remplaçant très avantageusement les fûts habituellement employés. Les cruches en question contiennent des vins des meilleurs crûs.

★ M. George Gauvreau est un des jeunes qui à su se faire une place marquante dans le monde des hôteliers de Montréal. Indépendamment du Théatre National dont il est propriétaire et qui marche à merveille, le café qu'il possède fait également de très belles affaires, c'est un des établissements les plus fréquentés de la partie Est de Montréal. M. Gauvreau est habilement secondé par M. H. Boisbriand un des commis ...ciers les plus populaires de notre ville.

★ M. J. R. Grenier qui visite la clientèle des hôteliers de la maison Laporte, Martin & Cie, a débuté de la façon la plus heureuse en 1903; il a pris de nombreuses et de belles commandes. M. Grenier est certainement l'un des voyageurs les plus populaires dans sa partie.

★ M. D. O'Meara représentant de MM. L. A. Wilson Cie, Ltée, vient de partir pour un voyage d'affaires dans l'Ontario.

★ M. Joe Gravel, le sympathique propriétaire du Café Parisien s'est offert de belles étrennes cette année, soit un cheval de prix et un magnifique sleigh. Ce fait nous porte à croire que M. Gravel fait une bonne partie des affaires dans son quartier. Son habile assistant M. Aleck Courville a une réputation sans rivale pour les "fancy drinks"

★ Bien que peu avancé dans la quarantaine M. Théo. Ethier qui a un café au coin de la rue St-Laurent et de la rue Ontario, est un des plus anciens licenciés de Montréal. Il y a plus de 20 ans qu'il tient hôtel à la même place qui doit être excellente puisque M. Ethier est devenu le propriétaire de l'immeuble.

★ Tout en s'occupant activement de son hôtel de la rue St-Laurent, M. Philias Millaire fait de nombreuses améliorations à sa résidence de Verdun qui à l'apparence d'un véritable château.

★ M. Jos. Gariépy qui vient d'acheter le café St-Jean situé au coin des rues St-Laurent et Vitré est très satisfait de sa nouvelle acquisition. Les améliorations qu'il a faites à cet établissement auront certainement pour effet d'y attirer une nombreuse clientèle.

★ MM. Larue & Cardinal, les nouveaux propriétaires de l'hôtel situé au coin des rues Ste-Catherine et St-Dominique et autrefois tenu par M. Normandin ont su, grâce à leur affabilité et à leur faculté de se créer des amis, faire de leur établissement un des plus achalandés du quartier.

★ M. J. B. Décarie qui vient de louer le théâttre du Palais Royal a acheté en même temps le restaurant de la "Touraine" adjoignant. Nous ne doutons pas que M. Décarie ait un grand succès dans sa nouvelle entreprise; non seulement il a de nombreux amis, mais il y de plus confié la direction artistique de son théâtre à un homme de grand talent M .G. Dane. qui a une longue expérience des théâtres. Quant au café de la "Touraine" le gérant du bar, M. Lacasse est un expert dans sa partie.

★ La vogue du "Scotch" King Edward VII va sans cesse en augmentant. MM. Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, reçoivent journellement des ordres importants de toutes les parties du Canada pour cet excellent whisky.

★ L'excellent apéritif Byrrh est en passe de devenir aussi populaire au Canada qu'il l'est en France. On le trouve maintenant dans les clubs ainsi que dans les cafés les plus chics de Montréal.

MM. Hudon, Hébert & Cie, sont les représentants du Byrrh au Canada.

★ Les ventes du whisky écossais Dewar ont été des plus fortes pendant l'époque des fêtes. L'"Extra Special" n'a pas eu de peine à maintenir sa vieille supériorité; les vrais amateurs de "Scotch" n'en veulent pas d'autre.

★ MM. Laporte, Martin & Cie, les représentants au Canada de MM. Blandy Bros., ont dans leur caves et entrepôts un assortiment varié des vins de cette maison renommée comprenant: Ports, Sherries, Madère et Malaga. Ces vins peuvent s'obtenir en caisses ainsi qu'au gallon. L'origine de ces vins est absolument garantie car MM. Blandy Bros., possèdent des comptoirs dans les pays de production.

★ En fait de Champagne vendu à prix modéré il n'en est pas, au dire des connaisseurs qui puisse être comparé au "Dry Royal" de Ackerman Laurance, c'est la raison pour laquelle ce Champagne est de plus en plus servi dans les banquets.

★ Nous ne sommes nullement surpris d'apprendre que les ventes des cognacs Otard-Dupuy augmentent constamment. La maison Otard, Dupuy & Cie, jouit d'une réputation bien établie, elle ne livre à la consommation que des brandies absolument purs et de qualité supérieure.

★ Grâce à ses qualités incontestables et à l'intelligente campagne de publicité faite en sa faveur par la maison Laporte, Martin & Cie, le Brandy "Richard" est devenu un des cognacs les plus populaires sur le marché canadien. Nous attirons d'une façon toute spéciale l'attention des lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" sur la marque V. S. O. P., très apprécié des connaisseurs à cause de son délicieux arôme et de sa finesse. Mis en vente à raison de $12.00 la caisse, ce Cognac est l'égal d'autres marques pour lesquelles on demande de $15.00 à $18.00 la caisse.

"ROYAL DISTILLERY," HAMILTON, ONT.



Distillateurs et Embouteilleurs des marques justement célèbres de Canadian Rye Whiskey "ROYAL" et "MAPLE LEAF"

Correspondance sollicitée.

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,
33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.

VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

GOLDEN DIANA,
NIAGARA, CATAWBA,
SHERRY SPÉCIAL VIEUX,
PORT FRUITÉ,
BON VIEUX PORT,
CONCORD SEC,
SAINT-JULIEN.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.,
ST. CATHARINES, ONT.

Ecrivez et demandez nos prix.

L'Exposition de Saint-Louis

PALAIS DES MANUFACTURES

Le Palais des Manufactures projeté par MM. Carrière et Hastings de New-York sera l'un des principaux monuments de la grande Scène de l'exposition. Il sera situé d'une manière symétrique avec le Palais des Industries Diverses et tous deux servent au premier plan des



vues pittoresques des lagunes, cascades et jardins suspendus que le visiteur rencontrera dès son arrivée sur les terrains par l'entrée principale. Du côté nord de chacun d'eux s'élèvera une tour gigantesque d'environ 400 pieds. Ces Palais seront respectivement dessinés par MM. Walker et Kimball qui étaient à la tête du Bureau des Architectes de l'exposition d'Omaha et MM. Carrière et Hastings qui occupaient une situation semblable à la Pan-American Exposition. M. Isaac S. Taylor, président de la commission des Architectes de l'exposition internationale de St Louis, écrit ce qui suit au sujet du Palais des Manufactures:

C'est une composition d'un caractère noble qui est développée dans l'ordre corinthien au point de vue architectural. Il est situé dans la partie la plus scénique, puisqu'il se trouve l'un des Palais à l'entrée sur le boulevard principal

pace central. La situation présente une façade au nord de 1,200 pieds avec 525 pieds de large sur le boulevard principal; les architectes ont projeté des entrées grandioses et imposantes au centre des façades principales et ont établi une tour d'environ 400 pieds de haut qui s'élèvera à l'angle de la façade principale faisant face au nord. Cette tour d'un caractère remarquable se trouvera contrebalancée par une tour de hauteur correspondante sur le Palais des Industries Diverses, immédiatement à l'ouest. Ces deux tours donneront de la symétrie à la façade principale de la disposition générale des importants édifices qui constituent l'exposition.

"Les architectes ont disposé des entrées aux coins de ce Palais. Les entrées de coin dans les édifices sont difficiles à dessiner pour les mettre en parfaite harmonie avec l'architecture de ces mêmes édifices en général. Sans le déploiement d'une grande habileté, ces entrées ne peuvent être acceptables au point de vue artistique, mais des entrées

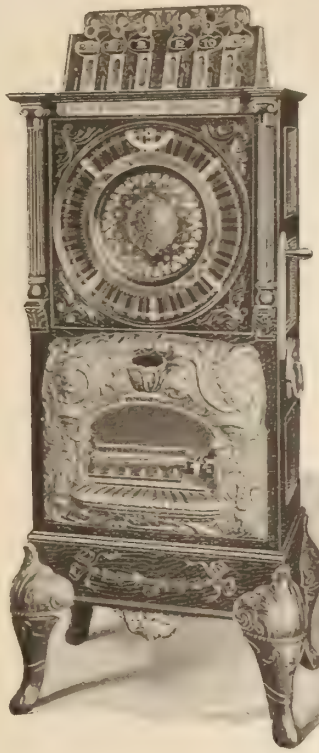
Machines Automatiques à Argent

GROS PROFITS POUR UNE PETITE DEPENSE.
COMMENT S'ENRICHIR RAPIDEMENT.



" WASP "

Machine pour le comptoir, pouvant se changer " Chance " et " Pas de Chance "



Le Caille
" NEW CENTURY "
Dominion.
Six Airs.



" SUNBURST "

Vendeuse Automatique de Pea-Nuts.

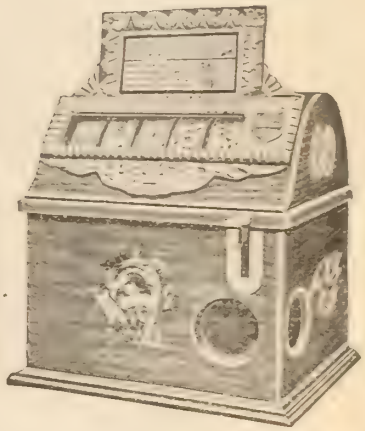


" BUSY BEE "

Vendeuse Automatique " Chance " ou " Pas de Chance "



JETONS EN MÉTAL
pour tous les genres d'affaires.



" GOOD LUCK "

Petite machine à Cartes.

BEAU CATALOGUE GRATIS.
ECRIVEZ ET DEMANDEZ LES PRIX.

The Caille Brothers Co'y

3, OUELLETTE AVE.

WINDSOR, Ont.

telles que les font MM. Carriere et Hastings satisferont les profanes comme les experts. Des groupes gracieux de sculpture orneront et donneront du relief aux quatre entrées principales des côtés.

Les architectes ont usé d'une très grande habileté dans la disposition des lignes de toiture. Ils donnent lumière et ventilation et en même temps ils évitent les immenses et ennuyeux skylights fréquemment employés dans des constructions de ce genre. Le projet des façades du Palais emploie le système de colonnades dégagés, ce qui avec un climat comme celui de St Louis est très acceptable. Par ce moyen on obtient une voie de passage pour les visiteurs et l'ombrage qui rehaussera la beauté du projet. L'intérieur du Palais est disposé en salles de proportions modestes et gracieuses avec des décorations suffisantes pour rompre la monotonie des murs.

On a prévu des décorations murales sur les murs extérieurs en arrière des colonnades. Le coût du Palais devra être de $850,000.



PALAIS DES MINES ET DE LA METALLURGIE

Le Palais des Mines et de la Métallurgie fait partie de l'aile-est du plan général en éventail du terrain de l'Exposition, il est le dernier édifice du côté sud de l'esplanade qui conduit au groupe des Palais du Gouvernement qui seront érigés sur un niveau plus élevé. Il aura vers le sud-est à l'arrière plan un splendide talus de verdure.

Au point de vue du projet d'ensemble, il joue un rôle très peu important dans le coup d'oeil de l'Exposition et, pour cette raison, on n'a fait aucune tentative pour attirer l'attention sur lui au moyen de tours, dômes ou autres artifices d'architecture.

Ses dimensions extérieures sont de 525 sur 750 pieds. L'intérieur est divisé en 8 sections oblongues d'une superficie à peu près égale. Les séparations sont en arcades vitrées et ventilées, les arcades ont de 30 à 50 pieds de large, de sorte que chacune des huit divisions recevra une abondante lumière de tous côtés et qu'il n'est pas besoin de skylights directement au-dessus d'aucun des emplacements réservés aux exhibits. A l'intersection des deux arcades principales on voit dans le grand axe une rotonde à coupole [illegible]

Le rez-de-chaussée ofire un espace de 265,000 pieds carrés environ disponibles pour les exposants et au moyen de galeries on pourra augmenter cet espace d'environ 150,000 pieds carrés. On a suggéré l'idée de subdiviser l'espace disponible pour des fins d'exposition en de nombreux compartiments.

Les murs du Palais sont situés de 18 à 20 pieds de la façade et ainsi on obtient une loggia couverte qui entoure l'édifice tout entier.

La façade du Palais des Mines et de la Métallurgie peut être comparée à un écran par rapport à sa structure, de même que les colonnades des édifices adjacents donnent la même impression par rapport aussi à leur structure.

La base de cet écran se compose de panneaux sculptés illustrant en un relief hardi et d'une manière symbolique, les opérations minières et métallurgiques; l'arrière-plan des figures sculptées est formé d'un verre non poli de couleur dorée qui sera illuminé la nuit de manière que la silhouette des figures soit apparente. Les figures sont un peu plus grandes que nature. Comme construction pour renfermer des objets d'Exposition on a prétendu que ce palais devait avoir un aspect extérieur à la fois aussi agréable et aussi imposant que le permettait son caractère d'éphémérité ; qu'il était cependant peu convenable de dissimuler son caractère temporaire en lui donnant l'aspect sévère et classique que nous considérons comme inséparable des monuments les plus durables de l'architecture antique et que, de plus, ce palais faisant partie de la plus grande "exposition" qui ait jamais été projetée—il devait être nouveau, frappant et plein de vie.

Le genre d'architecture qu'il représente a été une source de bien des discussions.

"Quelques-uns", dit M. Theo. C. Link, l'architecte de ce palais, "ont voulu le classer parmi les exemples de **l'art nouveau**, mais dernièrement je remarquai qu'un critique d'art anglais, en protestant contre son invasion en Grande-Bretagne, disait que l'art nouveau est une maladie, un virus pernicieux qui prend d'autant plus d'acuité qu'il voyage plus loin, j'ai personnellement ressenti un grand désir de le voir baptiser avec tout le cérémonial voulu.

"Nommons-la donc Architecture de Sécession. Peut-être devrai-je expliquer ce qu'est l'Architecture de Sécession si son nom ne l'indique pas clairement. Cela veut dire liberté et émancipation au point de vue architectural avec forte tendance à l'individualité. C'est une rupture avec les lignes de convention; c'est plus une architecture de sentiment que de formule.

PALAIS DES INDUSTRIES TEXTILES

MM. Eames et Young, architectes de St-Louis ont établi le projet du Palais des Industries textiles. Ils ont choisi l'architecture de l'ordre Corinthien comme s'adaptant mieux à l'objet de la construction.

Le Palais des Industries textiles est situé à gauche de la lagune principale et ce Palais avec celui de l'Electricité et de la Machinerie sont les deux seuls faisant face aux Grands Bassins avec cascades et approches à la terrasse qui couronne la vallée sur laquelle est érigé le Palais des Beaux-Arts. Bien qu'au point de vue de la superficie il ne soit pas le plus grand sa position en fait un des édifices les plus en vue dans ce qu'on peut appeler le "Décor Principal" de l'Exposition.

Le Palais a une façade de 525 pieds sur l'allée principale de l'Exposition. Les principales entrées sont dans les axes de la bâtisse et ont quelque peu la forme bien connue d'un arc de triomphe. A chaque angle du Palais est un pavillon formant entrée supplément, ces pavillons sont reliés par une colonnade de proportions monumentales.

Les quatre élévations sont d'un caractère similaire, elles ne diffèrent seulement que quand il est nécessaire de faire concorder le dessin pour l'adapter à

Tabacs Manufacturés

Nous possédons la faveur du consommateur et du marchand, par la qualité toujours égale, la fabrication soignée et les prix rémunérateurs pour le commerce de détail, avec nos marques

"**ROSE QUESNEL**" tabac à fumer, en pouches, ⅕, se détaille à **10 c.**

"**POKER**" mélange Canadien et virginie, Cut Plug, doux, en 1/12, se détaille à **5c.**

"**LONG TOM**" mélange Canadien et Virginie, Long Cut, en 1/12, se détaille à **5c.**

"**GOLD BELL**" bon tabac à chiquer, en torquettes

"**SILVER BELL**" tabac à fumer, mélange des meilleures sortes de tabacs Canadiens, en boîtes de ferblanc de ⅕, se détaille à **10 c.**

POUR PRIX ET ECHANTILLONS, S'ADRESSER A — — THE

ROCK CITY TOBACCO Co.,

QUEBEC

FABRICANTS DE TABACS DE TOUTES SORTES

VINS CANADIENS



PORT, CLARET,
TOKAY, SHERRY,
BLANC, CATAWBA DOUX,
CATAWBA SEC,
SAUTERNE,
THE IMPERIAL.

Commandez par l'entremise de votre marchand en gros ; s'il ne les a pas en stock, adressez - vous directement aux producteurs.

St. David's Wine Growers Co.

60 ATLANTIC AVE.,

Coin Liberty St. TORONTO, Ont.

Echantillons et Cotations sur demande.

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

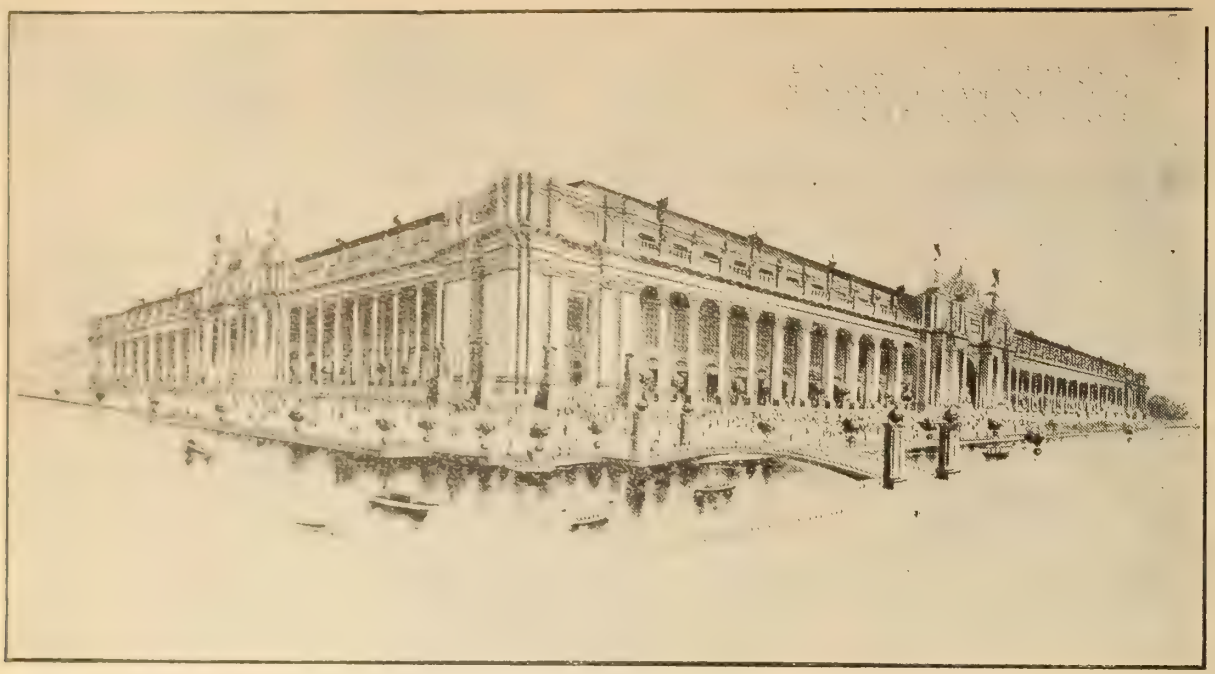
Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.



la forme irrégulière du terrain. Un large emploi d'effets sculpturaux donne un caractère gai à l'extérieur qui autrement resterait d'un genre classique sévère. Le mur-écran en arrière de la colonnade se prête à un déploiement de peinture de couleurs comme fond pour les lignes classiques des colonnes de l'ordre corinthien et permettra aux décorateurs de montrer leur talent en peinture murale.

La cour intérieure suivra la ligne extérieure générale de la construction comme forme et genre et renfermera un jardin de plaisance très bien étudié.

On a également suggéré l'heureuse idée d'utiliser le toit de ce palais, qui se trouve pour ainsi dire au niveau de la terrasse du Palais des Beaux-Arts, comme promenoir avec jardin élevé et d'y adjoindre un restaurant.

On estime que le coût de ce palais sera d'environ $600,000. Il ne sera que temporaire et dans sa construction on emploiera le staff ou quelque autre matière similaire.



PALAIS DES INDUSTRIES DIVERSES

Le Palais des Industries diverses est une splendide construction située sur le périmètre extérieur de la scène qui représente la vue principale de l'Exposition. C'est un de ceux qui frappera les visiteurs dès qu'ils auront passé la porte de la grande entrée. Ce palais a une façade de 1200 pieds au nord et de 525 à l'est laissant une superficie de 656,250 pieds au rez-de-chaussée pour les articles à



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO. VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

exposer. Il est entouré de colonnes de l'ordre ionique. Les colonnes situées à l'entrée principale du Palais sont de plus grande dimension mais disposées de manière à ne pas déparer l'ensemble de la construction.

Sur la façade principale de 1200 pieds et au centre s'élèvera une tour centrale de 400 pieds de haut flanquée de deux autres tours d'une hauteur de 200 pieds environ. Dans la grande tour sera installée une cloche électrique grandiose. Ces tours donnent un ample espace pour des illuminations décoratives électriques. En dehors de l'entrée principale qui se trouvera au centre on a prévu de nombreuses entrées sur les façades. Une entrée d'un caractère spécial sera aménagée au centre du côté sud. Cette entrée en retrait aura sur chacun de ses côtés une splendide rangée de colonnes. La construction en colonnade sur les grandes façades permettra aux piétons de se mettre à l'abri du soleil et de la pluie. Au Centre du Palais seront deux grandes cours donnant lumière et ventilation. De gracieux abris ou baldaquins en fer s'élèveront dans les cours et serviront aux exhibits. Les kiosques pour cabinets de toilette seront également disposés dans les cours. Les plants du Palais sont tels qu'il y aura au centre, dans la direction nord-sud, un magnifique corridor ou chemin de passage. Une galerie, construite avec une certaine recherche architecturale augmentera de près du double l'espace disponible du Palais pour les exhibits.

Les dimensions et l'aspect gracieux de ce Palais ajouteront grandement à la beauté et à l'attrait du groupe des constructions qui forment la scène capitale de l'Exposition.

MM. Van Brunt et Howe, de Kansas City, sont les architectes de ce palais. C'est la première construction de l'exposition pour l'érection de laquelle un contrat a été accordé.

Les Débitants Licenciés de Liqueurs de la Province de Québec

Licences émanées dans le district de Beauce

AGNES

J. H. Charrest H
C. Roy MD

BROUGHTON

H. Dallaire H

LAMBTON

H. Blais Emb
J. A. F. Morin MD

ST FRANCOIS

Mme O. Hamel H
N. Turgeon et Cie Emb

ST-JOSEPH

J. H. Lessard Emb

STE MARIE

E. Lebon MD
N. Voyer MD

S[illegible]NLEY

H. Grégoire MD

* * * * * * * * * * * * *

Licences émanées dans le district de Beauharnois

BEAUHARNOIS

D. Brunet H
R. Ellis H
J. Pitre H
A. Roy H
D. Vian H

CAZAVILLE

L. Dupuis H
J. Bonneville H

CHATEAUGUAY

A. Lacroix H
H. Mallette H

DUNDEE

J. Taillon H

HOPKINS POINT

Catherine Murphy H

HOWICK

G. Brault H
S. Hébert H

HUNTINGDON

J. C. McMillen H

PORT LEWIS

E. Bélaire H

ST ANICET

S. Dupuis H
M. Morialty H

STE BARBE

E. Daoust H

STE CECILE

E. Barlteau H
A. Côté H
E. H. Hébert MD
C. Marcil H
C. Paré H

STE CLOTHILDE

A. Maheu H

ST ETIENNE

J. E. Lavigueur H

ST JEAN CHRYSOSTOME

A. Bergevin H
A. Patenaude H

ST LOUIS de GONZAGUE

G. Lefebvre H
H. Robert H

STE MARTINE

P. Caron H
W. Bessette H
C. Cliché H
N. Dubuc H
G. Gagnier MD
E. Gibeau H

STE PHILOMENE

Z. Patenaude H

ST STANISLAS

C. Blancher H

ST TIMOTHEE

N. Mathieu H
J. Perron H
H. Perron H
O. St-Onge H

VALLEYFIELD

S. Beaudin MD
H. Bougie H
J. Bourassa H
J. A. N. Bourassa MD
D. Deguire H
J. P. Delisle Emb
H. Fortier Emb
J. Hurtubise H
P. N. Lamarre H
C. Langlois H
H. Leboeuf Emb
H. Leboeuf MD
Dame M. Legault H
W. Monette H
A. Morin MD
T. Patenaude H
L. A. Houle MD
O. Séguin MD
J. Vachon H
L. Viau MD

* * * * * * * * * * * * *

Licences émanées dans le district de Bedford

ABERCORN

F. F. Fyles H

BEDFORD

H. A. Burrage H
M. A. Hungerford H
Godfroi Tartre H

BROME CORNER

M. P. Elbridge H

COWANSVILLE

J. W. Sisco H

EASTMAN

J. McNulty H

ELY

Z. Bougard H

FARNHAM

C. M. Bowker H
P. Brodeur H
E. R. Croteau Emb
N. Dufresne H
Joseph Lareau H
L. Laroque H
J. Maguire H
Nadeau & Gauthier MD
MM. Tartre H
J. Tetreault H

FOSTER

C. H. Young H

FRELIGHSBURG

Roy & Dalpé H
E. L. Shepard H

GLEN SUTTON

A. Brown H

GRANBY

S. Martin, Jr. H
C. H. Murray H

KNOWLTON

S. J. Grun H
J. N. Robinson H

MANSONVILLE

J. M. Jones H
E. Rifley H
M. H. White H
Wilson Bros. H

NORTH STUKELY

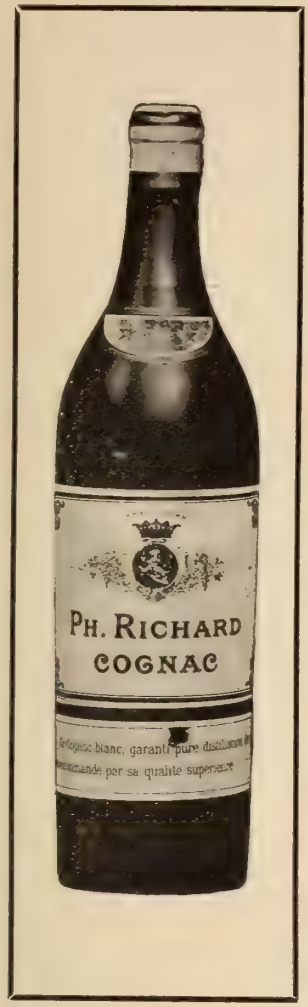
T. H. Hebert H

N. DAME DE STANBRIDGE

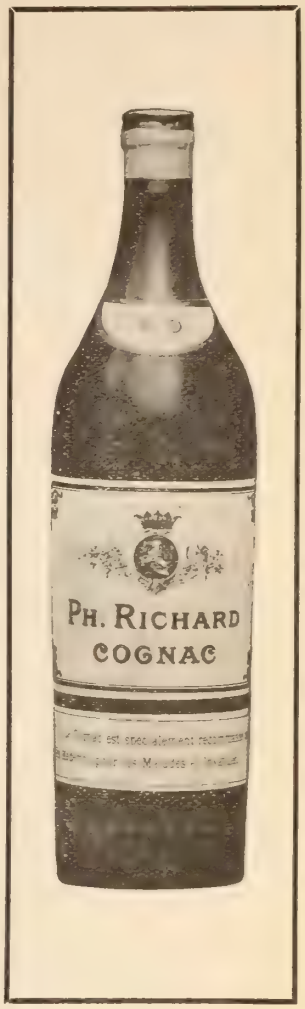
Léon Galipeau H

PHILLIPSBURG

F. Coderette H







Il nous reste encore un petit nombre d'horloges telles que la vignette ci-dessus.

Nous en donnerons une à chaque acheteur d'une caisse de Cognac Richard V.O. ou d'une caisse de Cognac Blanc.

Vu le nombre limité de ces horloges, nous engageons nos amis à placer leur commande immédiatement.

Laporte, Martin & Cie

MONTREAL.

PIDGEON HILL

B. Mullin H

PIKE RIVER

N. Smith H

ROCHELLE

A. Dion H

ROXTON FALLS

C. Brais, Jr. H
A. Chainure H
V. Lemoyne H

ROXTON POND

S. Colère H

ST ARMAND STATION

G. Brouillet H
M. Standish H

STE CECILE DE MILTON

Alex. Dussault Emb
A. Rochon H

ST JOACHIN

A. Trahan H

STANBRIDGE EAST

H. J. Phelps H

STANBRIDGE STATION

L. Gosselin H

SWEETSBURG

John Powers H

VALCOURT

J. Bisaillon H

WATERLOO

A. E. E. Beaulne H
B. Bénard Emb
J. Bernard H
S. J. Grun H
L. B. Jenkins Emb
F. Simard H

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

District de Bonaventure

NEW CARLISLE

W. J. Asstels MD
A. W. Caldwell H
N. Ménard H
J. C. Roy Emb

PASPEBIAC

J. Clement MD
J. C. Levesque MD

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

District de Charlevoix

POINTE AU PIC

A. Forgues MD
H. M. Paterson H
E. Warren MD

ST PAUL'S BAY

A. Coté MD

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

District de Chicoutimi

BAGOTVILLE

P. McLean H

CHICOUTIMI

H. Blackburn Emb
E. Claveau Emb
N. Genest Emb
N. Hamel Emb

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

District de Gaspé-Est.

GASPE BASSIN

J. Baker H
E. Morin H

GRAND PABOS

J. McRae V

NEWPORT

J. J. Smith V

STE ADELAIDE DE PABOS

L. Lafontaine V

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

District de Gaspé-Ouest

CAP CHAT

J. L. Roy MD

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

District d'Iberville

IBERVILLE.

A. Bessette H
U. Boucher H
R. Labelle H
U. Laurion H

★ MM. Hudon, Hébert & Cie, nous rapportent une grande augmentation dans les ventes du whisky écossais "Roderick Dhu". Indépendemment des hautes qualités de ce "Scotch" qui lui valent une juste renommée, les grandes affiches murales qui décorent depuis quelque temps les endroits les plus en vue de la Cité ont donné une plus grande impulsion aux ventes.

★ MM. Laporte, Martin & Cie, nous informent que les ventes de leur whisky écossais "Mitchell" vont sans cesse en augmentant. Ceci ne nous surprend aucunement, étant donnée la qualité exceptionnelle de ce "Scotch". — Il est à remarquer que la marque "Extra Spécial Liqueur" qui est au moins égale comme qualité aux autres liqueurs "Scotchs" se vend cependant à un prix beaucoup plus avantageux, $9.50 la caisse.

Un Brandy populaire

Un hôtelier bien connu de Montréal nous dit que le Brandy Espagnol de Jimenez & Lamothe est celui que ses clients préfèrent. Ils lui trouvent un délicieux arôme et disent qu'il peut se boire en tout temps sans occasionner le moindre dérangement. D'après ce verdict, nous ne sommes pas étonnés d'apprendre que MM. Laurence A. Wilson Cie, Ltée, constatent de mois en mois un accroissement sensible dans la vente de ce cognac dont la pureté est absolument garantie.

Vermouth au madère

Grande absinthe	125 gr.
Racines d'angélique	60 gr.
Chardon bénit	125 gr.
Pulmonaire	125 gr.
Véronique	125 gr.
Romarin	125 gr.
Rhubarbe	30 gr.
Quinquina rouge	200 gr.
Iris en poudre	250 gr.
Infusion de curaçao	25 c.
Vin de madère ordinaire	92 l.
Sirop de raisin	3 l.
Cognac à 40°	5 l.

Faire infuser pendant trois jours, tirer au clair et coller à la colle de poisson; après huit jours de repos, soutirer et coller à nouveau avant de mettre en bouteilles.

La Manufacture de Cigares de l'Epiphanie,

offre au commerce ses marques de **CIGARES** fabriqués avec le choix des meilleures variétés de tabacs canadiens.

SALVADOR, DAWSON, LA PERLE DE CUBA
STANDARD COIN, LA SELECTA,

De $10.00 à $18.00 le mille

Echantillon à la portée de tous.

2 Cigares pour 5 Cts.

Nos prix sont à la portée de MM. les tabaconistes.

L. A. BOURDON,

Manufacturier L'EPIPHANIE, P. Q.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 87 YORK STREET, Tél. Main 204
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
Bass' Read Bros, Dog's Head	2 60	1 65
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 65

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 00
Bernard's Orange	"	8 00
John Bull	"	6 50

BOURGOGNE BLANC

	cse.
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 25
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 75
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 50

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8 0	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

Bouchard, Père & Fils.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. Calvet & Co,		
Beaune, 1889		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin, 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. Marey & Liger-Belair.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 25
Pommard		9 00
Nuits		13 00
Chambertin		15 00

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanée	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Mâcon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 50
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

	cse.
Teyssonneau au Maraschin	$6 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm " Extra Dry "	$28 00	30 00
do " The Brut "	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moët et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
Ayala & Co	28 00	30 00
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co, Montréal.

Marquis de La Tour.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Lack Sec, Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Gratien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

Barton & Guestier.	cse
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	6 25
St. Julien	5 50
Batailley	8 25
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux	24 00
Chateau Lafitte	24 00
Nathaniel Johnston & Sons.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50
J. Calvet & Co.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Montlys	6 25
Chateau Smith-Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

Bordeaux Claret Co,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Château Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Faure Frère.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruaud Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes le gallon	1 00

COCKTAILS

Club Cocktails (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"Saratoga"	8 00

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 00
Three Star $15.50, V.O.		16 00
Martell & Co.—One Star		12 00
Three Star $15.00, V. O.		16 00
Bisquit, Dubouché & Cie.,		
"One Star"	quarts	$9 25
"	flasks	10 25
"	½ "	11 25
V.S.O.P.	quarts	15 50
"Old Liqueur"	"	16 50
In wood proof. per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 00
" au gall.		4 00–8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 00
½ bottles		9 75
Flasks		9 75
½ flasks		10 25
Three Star		16 00
X. X. O. (1858)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 25
Pinet, Castillon & Co—V.S.O. P.		14 50
One Star		9 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

E. Puet *	doz.	9 50
" **	"	10 75
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 50
" V.O.P.	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P.	"	20 25
" 1860	"	24 25
" 1850	"	26 25
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	7 00
D'Angely XXX	"	6 75
E. Puet	Au gal.	4 00 à 7 00
J. Borianne	"	3 75 à 4 75

J. M. Douglas & Co, Montréal

Otard, Dupuy & Co.	pts
Special	$ 9 50
*	11 50
* *	14 00
* * *	16 00
V.S.O.P.	17 50

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Boutelleau & Co., F. P., Quarts		9 00
Quarts (dark)		9 00
Pints (2 doz.)		10 00
Hf. Pints (4 doz.)		11 00
16 Imp. Flask cups		10 00
24 Flasks no cups		10 00
48 x ½ Flasks no cups		11 00
One Diamond		10 00
Two Diamond O. B.		12 00
Three Diamond V. O. B.		14 00
Four Diamond X.V.O.B 1831		16 00
1824		21 00
Au gallon (preuve)		3 95 à 5 75
Delormont XXX	la cse	6 00
O. Tesson & Co. * * * quarts		6 00
" 16 Imp. Flasks, without cups.	"	8 00
" Pints 2 doz		7 50
" Half Pints (4 doz.)		8 50
" 24 Flasks no cups		7 50
" 48 x ½ Flasks no cups		8 00
" 100 x ½ bottles		8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.		3 60
Legrand Quarts	la cse	6 50
24 Flasks no cups		8 00
48 x ½ Flasks no cups		8 50
Robert Henry, wired Qts.		7 00
J. Nicolet & Co. Quarts	la cse	7 50
24 Flasks cups		9 00
48 x ½ flasks cups		9 50
Au gallon (preuve)		3 65 à 3 85
Chataubel Quarts	la cse	8 00
Pts (2 doz.)		9 00
Hf. Pts (4 doz)		10 00

Laporte Martin & Cie, Montréal la caisse

Ph. Richard, S.O.	quarts	12s	$ 22 50
" F.C.	"	12s	15 00
" V.S.O.P.	"	12s	12 00
"	pints	24s	13 00
"	½ "	48s	14 00
"	1/15 btles	180s	20 00
" V.S.O.	quarts	12s	10 00
"	1/15 btles	180s	18 00
" V.O.	quarts	12s	8 50
"	pints	24s	9 50
"	½ "	48s	10 50
"	1/15 btles	180s	14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s		10 50
" " pints 20s		13 00
" " Flasks avec verres 16s		9 75
" V.S.O.P au gall	$5 00	5 50
" V.O. proof "	3 80	4 25
" Fine champagne "	5 75	6 00
Chs. Couturier & Cie, quarts 12s		7 00
" btles 24s		8 00
" " 48s		9 00
" flasks 24s		8 00
" " 48s		9 00
" 1/15 btles 180s		13 50
au gall	$3 80	4 00
F. Marson & Cie, quarts 12s		6 00
" ½ " 24s		7 00
" ¼ " 48s		8 00
" flasks 24s		7 00
" ½ " 48s		8 00
" 1/15 btles 180s		12 50
au gall	$3 40	3 75

S. B. Townsend & Co., Montréal.

United Vineyard Proprietors Co.		
"Reserve"		$9 50
Invalids Reserve caisse.		10 00
Three star "		12 50
X. O "		15 00
Salamander "		16 50
X.X.O.P "		20 00
In fine cut glass decanters "		18 00
Au gallon 4 25 à		8 00
Somac & Co au gall.	3 50 à	4 00

L. A. Wilson Cie Ltée. Montréal

Boutelleau Fils V.S.O.P. 1855 doz.		$16 00
Doctor's special "		11 00
J. Sorin & Cie gall.	$3 75 à	5 00
Jimenez & Lamothe XXX doz.		11 00
V.S.O.P. "		15 50
gall.	4 25 à	4 35
1890		18 00
1865		20 00

EAUX

Dewsbury & Brown's.	
Soda Water	$1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Quinine Tonic	1 45
Potass Water	1 40
Schweppe's.	
English Soda	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40
(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)	
Cantrell & Cochrane.	
Belfast Ginger Ale	1 40
Club Soda	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40

Radnor.

	Par case.
100 pints	8 50
100 splits	7 50
50 quarts	6 50
Apollinaris.	
50 quarts	7 50
100 pints	10 50
100 splits	8 50
Apenta Water.	
25 quarts	5 50
50 pints	8 50
Hunyadi Matyas	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Vichy St Yorre, source St George caisse	8 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

St-Galmier (source Badoit) La caisse	6 00
Vichy Célestins, Grande Grille "	10 00
" Hopital, Hauterive "	10 00
" St-Louis "	8 00
" Principale "	17 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts "	9 50

GIN

	Par caisse.
John DeKuyper & Son.	
Red Cases, 15 Bottles	$11 00
Green Cases, 12 Bottles	5 75
Violet Cases, 24 Ponies	5 00
In wood, per gallon, $3.00 à 3.20.	
Bols' very old Liqueur Gin, in large stone jars one litre each 1 doz	11 25
" in ¾ litre stone jars 1 doz	7 75
" in ½ litre stone jars 2 doz	12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars	8 25
Blankenheym & Nolet.	
Key Brand, Red Cases	10 00
Green Cases	5 00
Small Green Cases	2 50
Fine Old Double Berried in Stone Jars.	11 50
J. J. Melcher's W. Z.	
Honey Suckle, glass jars	8 50
" stone jars	8 50
" large	15 00
A. C. A. Nolet.	
Red Cases	10 75
Green Cases	5 75

P. Melcher's (Juniper Tree).

Red Cases	9 50
Green Cases	4 50
Violet Cases	2 25
½ Casks par gall.	3 00
Octaves par gall.	3 05
¼ Octaves par gall.	3 10
Coate's Original Plymouth	9 75
Booth's London Dry	7 50
Burnett's London Dry	7 25

Boivin, Wilson & Cie Montréal

Honey Suckle, cruchons verre La caisse	8 00
" " " pierre ½ gal. "	15 00

Gin de Berthierville

Melchers Croix Rouge, caisses rouges	11 25
" " " " vertes	5 85
" " " " violettes (2 doz)	5 00

Gin Old Tom

Club Old Tom La caisse	6 50
Wilson " "	5 50
Colonial London Dry "	6 50
Old Tom Au gal.	2 00 à 3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons	10 00
" " 12 bouteilles	9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

Pollen & Zoon.	
Red 15s	10 00
Green 12s	5 00
Violet 12s	2 50
P. & Z au gall.	$2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

Netherland's Steam Distillery Co.	
Red cases	$11 00
Green "	5 25
Violet "	2 50
Croix d'Honneur, Liqueur Gin.	
12 Crystal jars 2⅔ galls caisse	$10 50
24 " " 2⅔ galls	11 50
12 " " 5 galls	17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Blankenheym & Nolet.	
Key Brand rouge doz.	10 50
" verte "	5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom "	6 50
Thorne's Old Tom "	7 50
" London Dry "	7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star	$ 9 25
" " Three Stars	11 25
E. & J. Burke, rep. quarts	8 50
" " imp. quart flasks	11 50
Kinahan: old liqueur	12 00
" L. L.	10 00
Wm. Jameson's One Harp	9 25
" Three Harps	10 20
Geo. Roe's One Star	10 00
" Three Stars	11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson Caisse	9 00
" St-Kevin "	7 50
" Kilkenny "	6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros. Ltd.	
Cruiskeen Lawn Stone jar 12s	12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s	11 25
" Special quarts 12s	9 00
" " Imp. pints 24	11 75
" Ordinary quarts 12s	6 50
" " pints 24s	8 00
" Flask 48s	12 00
" ½ " 60s	9 00
Mitchell Special Old au gall.	$4 10 4 50
" Old "	3 65 4 00
" " B "	3 25
" " C "	2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's X doz	9 50
" XXX "	12 00
Findlater's A1 "	9 50
Innishannon "	6 50
O'Brien's "	7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes	1 75

LIQUEURS

Marie Brizard & Roger,	
Anisette	$13 50
Curacao, Orange or White	13 50
Maraschino	13 50
Kummel, Superfine, Dry	13 50
" Crystallized	13 50
Green Peppermint	13 50
Creme de Menthe, White	13 50
Cherry Cordial	11 50
" Brandy	11 50
Blackberry Brandy	11 50
Kirsch	12 50
Creme Yvette	12 50
Pernod Fils—Absinthe	16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Frederic Mugnier, Dijon, France.	
Crème de Menthe verte caisse	11 00
Curaçao "	12 50
Cherry B'dy "	10 50
Cacao l'Hara à la Vanille "	12 50
Marasquin "	13 00
Kirsch "	11 00
Prunelle de Bourgogne "	12 50
Crème de Framboise "	12 25
Fine Bourgogne 12 lit "	18 00
Crème de Cassis "	11 00
Absinthe Ed. Pernod "	14 50
Fine Bernard "	15 00
Grenadine "	7 50
Anisette "	10 50
Kumel "	10 00
Grand Marnier qts.	15 00
" " pts.	16 00
Bigarreaux qts.	9 00
" pts.	5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink	
Orange Curaçao doz.	11 00
White Curaçao "	11 00
White Anisette "	11 00
Abricotine "	11 00
Crème de Thé "	11 00
Crème de Vanille "	11 00
Crème de Cacao "	11 00
Crème de Mocha "	11 00
Crème de Violettes "	11 00
Crème de Menthe Verte "	11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky la caisse	9 00
Nelson Dupoy Maraschino doz.	12 00
" " Grenadine "	8 50
Wilson's Blackberry Brandy "	9
Sorin, Cherry Whisky "	

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior la cse.	$ 8 50
" Special Selected "	10 00
" London Particular "	13 00

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label	$ 7 50
" " White "	10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons gall.	$2 50 à	9 00
Cockburn, Smithes & Co. "	3 00 "	7 00
D. M. Fuerherd & Co "	2 50 "	9 00
Sandeman & Co "	2 50 "	8 50
Mackenzie, Driscoll & Co "	2 50 "	7 00
Silva & Cosens "	2 50 "	14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Robertson Bros.	
No 1, Medal Port caisse	15 00
No 2, " "	12 00
Favorita Oporto "	7 50
Au gallon de 2 00 à	6 50

S, B. Townsend & Co., Montréal.

Guimaraens & Co.	
Invalids Reserve, en bouteilles	9 00
" " au gallon $2 25 à	5 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester doz	5 00 à 12 00
" gall	2 25 à 6 00
Royal caisse	5 00
Crusado "	6 00
Rich Douro "	9 00
Old Crusted "	12 00
Burmester's White Port "	11 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$1 65	$2 55
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par cse.
Laubenheimer, 1893	$7 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rude-heimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Brauneberger, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50

	qts.	pts.
Sparkling Moselle, Silver Star	$20 00	22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
"	au gall.	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe, caisse	7 50	8 50

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	½ Fl.
Caisses—Special	$8 50	—
" —1893	6 00	—
—1893, 6 oz. fl., ½ doz. en caisse		7 75

	Duty Paid.	
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à	$2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à	1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à	2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à	2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
"Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
"Canadian Club" (in wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 90
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts.	½ Fl.
Caisses—"Star)	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 50	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à 2 30
"83" in wood	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 à 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Royal Rye 25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt 25 "	"	2 25
2 Star Rye 40 "	"	1 82
2 Star Malt 40 "	"	1 82
Rye 7 ans 25 "	"	2 75
" 5 " 25 "	"	2 50
" 4 " 25 "	"	2 40

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier—Sauternes	5 50
Haut Sauternes	11 50
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves	3 50	4 50

SCOTCH

Kilmarnock	qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.		
"Loch Katrine"	qts.	8 00
"	flasks	8 25
"	imp. quart flasks	11 00
Special White Label		9 50
Extra Special Gold Label		11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co		9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co.		13 00
Sheriff		10 50
Sheriff V. O		11 00
Andrew Usher & Co.		
"The Very Finest"		20 00
Grand Old Highland (black lb')		12 00
Special Reserve (white label)		9 50
O. V. G. (Yellow label)		8 50
Wm. Hay, Fairman & Co	quarts	7 75
" " "	flasks	8 75
" " "	imp. quarts	11 00
" " "	9 O. P. au gall.	4 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Royal Lochnagar O	doz.	$ 9 50
" OOO	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz-James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Peter Dawson Perfection	"	9 50
Spécial	"	10 25
Extra Spécial	"	11 50
Liqueur	"	12 25
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey	gall.	$3 65 a 5 50
Melrose Drover & Co	"	3 75 a 6 00

J. M. Douglas & Co Montréal

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 40	10 50
"Special Liqueur"	12 25	13 25
"Extra Special Liqueur"	16 25	00 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

"Roderick Dhu"	doz.	9 50
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
" Au gallon 6 à 7 O. P	3 90 à	4 00
Ross Glen. Quarts	la cse	6 75
" 24 Flasks	"	7 25
" 48 demi-flasks	"	8 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " " Ord. btles 12s.	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00
Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s	10 00
" Flask Imp. pts. 24s	10 50
" Ord. pts. 24s	7 75
" ½ " Ord. 48s	9 00
" Ord. qrts. 12s	6 50
" Ord. pts. 24s	7 50
Special reserve, au gall.	$3 90 4 50
Heather Dew "A" "	3 65 4 00
Extra Special Liqueur. "	4 75 5 00
Old Scotch	3 50 3 75

S. B. Townsend & Co., Montréal,

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.		
Glenleith (8 years old)	caisse	$9 00
Mountain Dew (full flavor)	"	9 50
Liqueur Special (15 years)	"	13 50
Old Private Stock (20 years	"	18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quart)		12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)		13 00
Craigdhu, 10 O.P	au gall	$4 00
Dhuloch, 9 O.P	"	4 10
Special Blend, 8 O P	"	4 25
" " 15 U.P	"	3 75
Glenleith, 5 O.P	"	4 75
" 15 U.P	"	4 00
Mountain Dew, 4 O.P	"	3 75

L. A. Wilson Cie, Ltée, Montréal

	Quarts	
Haig & Haig XXX	doz.	$ 9 50
" " XXXXX	"	15 00
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 25
" Liqueur	"	11 00
Wilson's Brae-Mar. qts	"	8 00
" " flasks	"	9 00
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Gleneil, Burns, Leslie & Cie	"	6 00
Loch Carron, Graham, Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D. Heilbron	"	7 50
Claymore—Greenless Bros	"	9 25
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co.	gall.	$1 50 à 8 00
José Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Palido	"	2 25
" Vinde Pasto	"	3 50
" Lion Amontilado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall.	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla	$ 8 50
" Amoroso	11 00

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez)	au gall.	$1 25 à 5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 1870	"	9 00
Amontillado	"	12 00

TONIQUES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	10 00

L. A. Wilson & Cie, Ltée., Montréal

Vin Mariani	doz.	$ 10 00
Wilson's Invalids' Port	"	7 50

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cte Chazalette & Co	6 50
Noilly Pratt & Cie	7 00
Amer Picon	11 00
Absinthe Edouard Pernod	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00

WHISKEY

Hamilton Distillery Co Ltd Hamilton, Ont.

Whiskey Maple Leaf" de 8 ans

Imperial Qts, Cse 12		8 00
Amber " " 12		6 50
Flasks 1 16 " 16		6 00
" 1-32 " 32		7 00
spec. pocket 36		7 00

Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans

Quarts	$7 00	Pints	$8 00
½ pints	8 00	¼ pints	9 00



UN MOT FINAL

Dans notre précédent numéro nous avons publié une lettre de M. J. M. Fortier, en réponse à un article de rédaction sur l'enquête des Tabacs.

La lettre de M. Fortier était courtoise et nous aimons la discussion aussi complète que possible sur les points qui peuvent intéresser nos lecteurs. C'est donc avec empressement que nous avions ouvert nos colonnes à M. Fortier.

Notre réponse à sa lettre a été également courtoise et nous aurions été fort heureux de voir se continuer la discussion sur un ton de bonne compagnie.

Malheureusement quand les arguments leur manquent, il arrive que ceux qui entament une discussion se croient obligés de la poursuivre quand même, quitte à remplacer les arguements par l'injure.

C'est ce qu'a fait M. Fortier, aussi nous sommes persuadé qu'il ne sera que médiocrement surpris de ne pas trouver dans ce numéro la reproduction de sa lettre du 15 décembre qui commence par une injure et finit par une injure.

M. Fortier croyant mieux accentuer ses paroles déplacées par un fait frappant, nous prie de discontinuer son annonce dans "Liqueurs et Tabacs" dès que son contrat actuel sera terminé. Puisque M. Fortier regrette d'annoncer, nous ne profiterons pas de l'avantage que peut nous donner son contrat avec nous et nous ne publierons pas plus longtemps son annonce.

LE TABAC CANADIEN

En 1897, lors de l'établissement du dernier tarif de douanes, la loi de finances a établi un droit ad valorem de 10 p. c. sur le tabac en feuilles venant de l'étranger.

En imposant ce droit sur la feuille importée, le gouvernement avait sans nul doute en vue de protéger le cultivateur de tabac canadien. Nous ne pouvons lui prêter l'idée d'avoir voulu simplement taxer le consommateur de tabac étranger dans un but de revenu puisque le gouvernement accuse chaque année un surplus de recettes. En d'autres termes nous ne pouvons croire que le gouvernement pour grossir ses recettes ait créé une nouvelle taxe.

Or, si le gouvernement avait pour objet, en créant un droit nouveau sur le tabac en feuilles importé d'encourager une branche de la culture canadienne, il faut avouer que l'encouragement donné par le gouvernement au cultivateur de tabac est un encouragement qui lui profite avant tout et que le million de droits qu'il perçoit n'a pas fait avancer d'un pas les progrès de la culture du tabac au Canada.

Nous avons devant les yeux un article paru dans "La Presse" en mai 1897 intitulé "La culture du tabac". Cet article est une entrevue avec un manufacturier de cigares bien connu, M. Joseph Tassé, alors que le gouvernement venait d'imposer le tabac étranger comme nous venons de le dire.

M. Tassé, disait: "le nouveau droit de 10c par livre sur le tabac en feuilles importé au Canada est une taxe destinée à augmenter les revenus du gouvernement fédéral et, incidemment à protéger le tabac canadien, spécialement dans la province de Québec où le "weed" est beaucoup cultivé."

M. Tassé a raison de dire que la taxe ne protège qu'incidemment le tabac canadien et il indique ce qui devrait être fait pour développer la culture du tabac au Canada.

Il faut d'abord améliorer la qualité du tabac, rechercher les sortes, les meilleures semences qui conviennent à notre sol et à notre climat. C'est le rôle qui incombe aux fermes expérimentales. Une fois fixés sur ce point les professeurs des fermes expérimentales devraient enseigner, comme on l'a fait pour l'industrie laitière, les meilleures méthodes à employer pour obtenir les meilleurs résultats; le gouvernement devrait faire distribuer par ses fermes expérimentales les graines des espèces de tabac convenant le mieux au Canada.

Pendant l'enquête qui a eu lieu dernièrement sur le commerce des tabacs un fabricant, Sir W. MacDonald a exprimé l'opinion que le tabac canadien est impropre à la consommation.

Dans une autre entrevue qu'il a donnée à un rédacteur de "La Patrie" à la suite de cet incident, M. Tassé fait remarquer qu'il n'emploie pas de tabac canadien dans la fabrication de ses cigares mais qu'il s'intéresse néanmoins vivement à sa culture et à l'avenir de cette industrie. Il considère que rien dans la situation actuelle n'autorise à dire que le tabac canadien ne peut être utilisé, cependant, il doute que la protection actuelle ait produit tous les résultats qu'on en devait attendre et ait réussi à donner à notre tabac ce à quoi il a le droit d'aspirer, c'est-à-dire une valeur commerciale.

M. Tassé a raison: "La protection qui consiste à faire entrer dans le Trésor public un million de dollars par année n'est pas toute la protection. Pour que le cultivateur en ressente tous les effets il faudrait consacrer une partie au moins de cette somme à améliorer les méthodes de culture. Le gouvernement protège autrement les industries du beurre et du fromage. Il a construit des beurreries modèles, des frigorifiques, des écoles, nommé des inspecteurs. Voilà ce qui devrait être fait pour le tabac, dans le même sens. Nos cultivateurs cultivent et préparent le tabac comme ils le faisaient il y a cinquante ans. Où en seraient-ils s'ils faisaient encore le beurre et le fromage comme il y a un demi-siècle. Tant que des expériences n'auront pas été faites et des leçons n'auront pas été données, personne ne peut dire si nous ne sommes pas à même de produire un tabac qui tienne tête aux tabacs étrangers."

Le gouvernement malheureusement ne fait rien dans le sens indiqué depuis 1897 déjà par M. Tassé. Nous avons eu la curiosité de chercher dans les livres bleus des Fermes Expérimentales si la culture du tabac était l'objet d'une attention particulière et si le million de droits que perçoit le gouvernement sur le tabac importé, avait aidé à développer au moins dans les Fermes Expérimentales les études sur cette culture spéciale, nous n'avons rien vu qui nous permette de dire que la culture du tabac soit poursuivie en vue de grands développements futurs.

M. Jos. Tassé nous dit que les affaires ont été des meilleures pendant toute l'année 1902 et que tout porte à croire que l'année qui vient de commencer ne lui sera pas inférieure comme chiffre d'affaires.

IMPORTATIONS ET EXPORTATONS

SEPTEMBRE 1902

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter, (en bouteilles)	Grande Bretagne	10,788	8,804
	Etats-Unis	16,736	10,329
	Autres pays	.....	.....
		27,524	19,133
Ale, bière et porter, (en futs)	Grande Bretagne	982	341
	Etats-Unis	17,202	3,750
		18,184	4,091
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
Absinthe	Grande Bretagne	111	247
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	144	179
		255	426
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	2,230	5,288
	Etats-Unis	41	120
	France	21,291	34,615
	Autres pays	317	445
		23.879	40,468
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	416	1,476
	Etats-Unis	98	528
	France	.....	.....
	Autres pays	1,725	2,889
		2,239	4,893
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	6,374	7,024
	Etats-Unis	.....	.....
	Hollande	46,506	18,993
	Autres pays	63	25
		52,943	26,042
Rhum	Grande Bretagne	2,233	1,449
	Etats-Unis	.....	.....
	Indes Anglaises Ouest	1,410	703
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	4,166	1,551
		7,809	3 703

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	38,878	59,070
	Etats-Unis	170	772
	Autres pays	8	7
		39,056	59,849
Vermouth	Grande Bretagne	8	8
	Etats-Unis	259	337
	France	577	626
	Autres pays	194	177
		1,038	1,148
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	22	375
	Etats-Unis	.....	.....
	France	633	5,579
	Autres pays	2	13
		657	5,967
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	53	284
	Etats-Unis	6	90
	France	1,459	9,849
	Autres pays	10	36
		1,528	10,259
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	France	50	179
		50	179
Champagne (magnums)	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. de d'alcool.	Grande Bretagne	1,657	2,686
	France	11,708	8,519
	Espagne	11,449	7,280
	Portugal	527	679
	Etats-Unis	1,920	1,345
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	9,325	5,863
		36.586	26,372

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan	Val.	Quan	Val.	Quan.	Val.
Ale et bière	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	64	33	592	816	656	849
	Autres pays	42	36	.....	.....	42	36
		106	69	592	816	698	885
Brandy	Grande-Bretagne	.....	.....	48	240	48	240
	Etats-Unis	.....	.....	58	381	58	381
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	106	621	106	621
Gin	Etats-Unis	.....	.....	1,878	2,279	1,878	2,279
	Autres pays	15	50	2	1	17	51
		15	50	1.880	2,280	1,895	2.330
Rhum	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	.....	.....	5	11	5	11
	Autres pays	.....	.....	556	207	556	207
		.....	.....	561	218	561	218

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
Whisky	Grande Bretagne	1,750	5,826	.....	.....	1,750	5,826
	Etats Unis	7,688	24,022	630	2,012	8,318	26,034
	Australie	889	2,887	.....	.....	889	2,887
	Autres pays	1,715	5,529	33	72	1,748	5,601
		12,042	38,264	663	2 084	12,705	40,348
Vins	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	61	133	592	2,714	653	2,847
	Autres pays	36	52	31	52	67	104
		97	185	623	2,766	720	2,951
Autres spiritueux N.A.S.	Etats-Unis	27	97	298	883	325	980
	Allemagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	4,800	4,500	.....	.....	4,800	4,500
		4,827	4,597	298	883	5,125	5,480

Exportations du Royaume Unis de Spiritueux anglais pour 8 mois terminés le 31 Octobre 1902.

EN GALLONS DE PREUVE	1897	1898	1899	1900	1901	1902
Au Canada	231.107	305,005	338.637	409,060	405.653	420.577
" Côte d'Afrique Ouest, Etranger	33,443	56,686	58,632	76,074	63,759	85,591
" Etats-Unis	332,323	259.581	375,611	415,946	480.244	528,128
" Côte d'Afrique Ouest, Angiaise	121,455	125,831	85,696	114,919	104,378	94.276
" Possessions Anglaises dans le Sud de l'Afrique	350,923	293,896	306,382	407,932	630.291	889,346
" Indes Anglaises Est	478,184	524,485	554 509	563,306	564,946	605,118
" Austrasie et Nouvelle Zélande	1,479,122	1,647,340	1,705,904	1,865,746	2,037,190	1,776,252
" Autres pays	783.931	801,760	896,119	841,918	878.948	907,201
Totaux	3,810,488	4,014 634	4,321,490	4,694,901	5,165,409	5,306,469

UNE GROSSE ACTION

Comme suite au jugement sur injonction interlocutoire que nous donnons d'autre part, nous croyons devoir publier l'extrait suivant du Montreal Daily Star, Numéro du 31 décembre

Une Action pour $21,666.00

La Granda Hermanos Y Ca ayant obtenu une injonction interlocutoire contre Mr. Frank Granda pour l'empêcher de prendre quelque part que ce soit à la Manufacture des Cigares dans cette Cité intente actuellement une action contre ses deux frères J. Granda & D. Granda pour les empêcher d'exploiter une manufacture de cigares Grandas, et demande des dommages au montant de $21,666.66. L'action a été inscrite hier par les avocats Carter, Goldstein & Beullac.

LES FUMEURS ET LES P'TITS CHARS

La Compagnie des Chars Urbains a pris, il y a quelques mois déjà, une mesure qui, si elle offre quelques avantages pour les dames, n'en est pas moins désavantageuse à une certaine portion du sexe masculin.

Il est maintenant défendu de fumer dans les tramways.

Autrefois on pouvait, sur la plateforme, jouir d'un délicieux cigare ou aspirer la fumée odorante d'une modeste cigarette. La Compagnie des P'tits Chars a même eu dans le passé quelque attention pour les fumeurs; elle leur accordait un char spécial à la suite d'un tramway dans lequel prenaient place, à côté des dames, ceux que ne tentait point l'arôme du tabac.

Tout a été supprimé d'un coup; plus de chars spéciaux pour fumeurs et plus de fumée sur la plateforme des autres chars.

Il fait cependant bon d'allumer un cigare au sortir d'une journée de travail; la privation a été assez longue pendant les heures de labeur pour que l'homme ayant un faible pour le tabac sous l'une quelconque de ses formes n'ait pas hâte d'allumer cigare, cigarette ou pipe.

Si l'employé, l'ouvrier ou même le patron n'est pas par trop fatigué et qu'il n'habite pas très loin, il se rendra à pied chez lui afin de se livrer à sa fantaisie de fumeur. La promenade est hygiénique et le fumeur ne se trouvera pas plus mal d'avoir laissé filer le tramway avec sa cargaison de non-fumeurs. La Compagnie des Chars Urbains se prive ainsi annuellement d'une recette dont il est difficile pour nous de chiffrer le total qui cependant doit être assez rond.

Mais ce n'est pas pour l'augmentation des recettes de la Compagnie des tramways que nous prêchons ici, c'est pour les fumeurs et les tobacconistes.

S'il est beaucoup de gens qui, au sortir de leur travail, s'en vont chez eux à pied au lieu de prendre les chars pour pouvoir fumer tranquillement, il en est beaucoup plus qui montent en tramways et se privent forcément d'un plaisir dont ils ont cependant hâte de jouir.

N'y aurait-il pas possibilité de plaire à tout le monde, fumeurs et non fumeurs? Cela se faisait autrefois et rien n'empêche la Compagnie de revenir d'un façon quelconque aux bonnes intentions qu'elle a déjà témoignées à la partie de sa clientèle qui fume.

Le Compagnie a des chars à compartiments, ne pourrait-elle pas réserver un des compartiments aux fumeurs?

Pourquoi la compagnie n'aurait-elle pas, en outre, à de certaines heures au moins — par exemple, le matin et le soir, au moment de la reprise et de la cessation du travail — un char pour fumeurs alternant avec un char pour non-fumeurs?

L'usage du tabac est tellement général qu'on peut dire que tous les hommes fument, la Compagnie des tramways, devrait, ce nous semble, tenir quelque compte de cet usage général et trouver un moyen moins radical que celui qu'elle emploie [illegible] l'odeur du

Les tobacconistes ne se plaindraient certainement pas d'un adoucissement à la règle rigoureuse actuellement en vigueur dans la Compagnie des Chars Urbains, ils vendraient plus de cigares, plus de cigarettes et plus de tabac.

Maintenant qu'ils sont organisés en association, ils pourraient dans une de leurs réunions, examiner la question qui nous occupe et chercher ensemble les moyens les plus convenables pour changer l'état de choses actuel.

PREMIER BANQUET ANNUEL DES MANUFACTURIERS DE TABACS

Les directeurs des Compagnies American & Empire invitent leurs vendeurs et leurs chefs de Départements.

"Un succès éclatant" tel a été, disent "Les Débats" le verdict unanime des nombreux invités au banquet donné mardi dernier à l'hôtel Windsor par les compagnies "American Tobacco" et "Empire Tobacco."

Les directeurs de ces compagnies avaient décidé de donner pour la fin de l'année un grand banquet à leurs chefs de départements et à leurs vendeurs du Canada tout entier. Le diner a eu lieu après une journée de promenade en voiture, qui contribua à mettre tout le monde en excellente humeur.

Les employés ont eu une occasion unique de faire la connaissance des directeurs des compagnies; ils ont été enchantés et les intérêts des Compagnies ne souffriront certainement pas de ce rapprochement, au contraire.

Cette réunion sociale de patrons et d'employés pourrait être citée comme exemple. Les avantages énormes de ces réceptions ne pourraient être assez loués car le contact personnel de ses chefs inspire toujours à l'employé un intérêt et une énergie grandissant aux affaires de son patron. Les Cies American et Empire pourraient être citées comme les premières institutions qui invitent leurs nombreux vendeurs et voyageurs des coins les plus reculés du Canada pour leur donner l'occasion de se rencontrer et de se connaître mutuellement.

Les tables de la salle à dîner étaient arrangées en fer à cheval et étaient décorées à profusion de fleurs et de plantes, tandis que les murs étaient couverts d'un déploiement magnifique de drapeaux.

Le menu, auquel firent honneur quarante-sept voyageurs et vendeurs, fut des plus séduisants et l'arrangement complet mérite une mention spéciale pour M. Weldon, le sympathique gérant de l'hôtel Windsor, qui avait pris la direction personnelle du banquet.

Le major W. H. Orchard, le plus ancien représentant de la Cie "American Tobacco," annonçait les toasts et était assisté de M. O. S. Perrault, le très dévoué secrétaire de la Cie "American Tobacco."

Plusieurs discours furent prononcés et chacun des orateurs s'efforça de donner une petite revue intéressante de son champ d'action spécial, souvent en la rehaussant de quelques anecdotes, qui furent très appréciés.

Les toasts de la soirée ont été les suivants: Le Roi; M. M. B. Davis, président de la Cie "American Tobacco of Canada" et de la Cie "Empire Tobacco"; M. M. E. Davis, vice-président de la Cie "American Tobacco," Major Orchard pour la Cie "American Tobacco"; et M. E. F. Wilson, pour la Cie "Empire Tobacco" répondaient pour les vendeurs.

Le toast "La vieille brigade" fut répondu par M. Louis Samenhof pour la Cie "American Tobacco" et par M. W. Millar pour la Cie "Empire Tobacco."

Le toast "The manufacturing End" (pour fabriquer comme pour vendre du tabac, il faut une énergie incessante) fut répondu par M. J. T. Farish, surintendant de fabrique de la Cie "Empire Tobacco" et par M. F. B. Jack surintendant de fabrique de la Cie "American Tobacco."

Au toast, "nos confrères, nos amis" (ce qu'on éprouve en voyageant dans le char de la fanfare) fut répondu par M. J.

AU MARCHAND

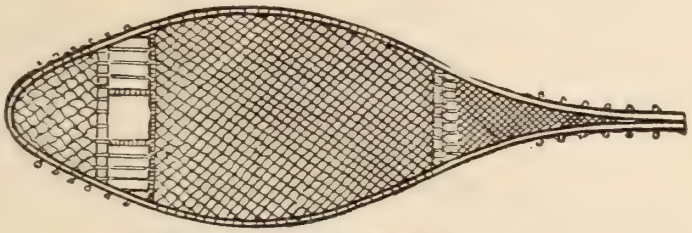
☛ Le **Premier Choix** de **Tabac** est employé exclusivement dans la fabrication du

TABAC A CHIQUER

"FAIR PLAY"

c'est là le secret du succès de cette MARQUE.

Outre cette recommandation, pour **STIMULER** l'intérêt de tous les consommateurs, nous offrons en échange des **RAQUETTES** (**SNOWSHOE TAGS**) une grande variété de cadeaux de prix. Chaque palette de tabac porte une raquette.

TRADE  MARK

SUR CHAQUE PALETTE

Les Chiqueurs du "FAIR PLAY" participent a cette offre, tous vos clients conservent-ils leurs raquettes?

P.S.—Le délai pour l'échange des RAQUETTES (Snowshoe Tags) a été reculé jusqu'au

1er Janvier 1905.

S. Williams autrefois de la McAlpin Tobacco Co., et M. U. Généreux autrefois gérant de B. Houde & Co.

Enfin le toast "The Baby Representative" fut répondu par M. Jos. Miset.

Les toasts et discours furent entrecoupés de soli par M. Lebel, ténor et par M. Duquette, basse; l'orchestre Blazi engagé pour l'occasion, a fourni plusieurs sélections charmantes de son répertoire.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué M. M. B. Davis, président des deux compagnies, M. E. Davis, vice-président des deux compagnies, Major W. H. Orchard, MM. D. C. Patterson, trésorier de la Cie "American Tobacco," O. S. Perrault, secrétaire de la Cie "American Tobacco," H. S. Bourke, secrétaire de la Cie "Empire Tobacco," L. Dufault, trésorier de la Cie "Empire Tobacco," W. J. Brennan, caissier de la Cie "American Tobacco," J. D. Younger, T. Waagen, comptable et assistant comptables de la Cie "American Tobacco," et J. T. Farish, surintendant de la Cie "Empire Tobacco," L. J. Papineau, comptable de la branche LaRue, Jas. Morris, Thos W. Wyndham, C. C. Trusdale, C. Smith, R. Johnton, et R. McWhinnie, de Hamilton, Ontario, Wm. Millar, Winnipeg, gérant pour le Manitoba, W. A. Bryden, de St-Jean, gérant pour le Nouveau-Brunswick, E. F. Wilson, de Halifax, gérant pour la Nouvelle-Ecosse, P. N. Ménard, L. J. Bastien, U. Généreux et autres.

Avec le succès qu'à obtenu ce premier banquet, les directeurs ont décidé d'en donner un chaque année et ils augmenteront la liste de leurs invités, parce que leurs affaires ne peuvent manquer de s'accroître dans le courant de l'année 1903.

JUGEMENT IMPORTANT

Nous publions d'autre part un jugement rendu en Cour Supérieure par le juge Trenholme dans une question d'injonction interlocutoire ayant pour but de défendre à un ancien associé, ayant vendu sa part d'associé dans une entreprise, de faire un commerce concurrent à celui de la compagnie à laquelle il a vendu ses droits quand, dans le prix de vente, étaient comprises la valeur de la clientèle et une indemnité pour engager le vendeur à s'abstenir de toute concurrence.

Le commerce, en général, attachait une grande importance à cette cause et la décision du juge était attendue avec beaucoup d'anxiété. Il s'agissait, en effet, de savoir si celui qui achète les intérêts d'un tiers dans une entreprise établie peut laisser ce tiers lui faire impunément concurrence avec et peut-être grâce à l'indemnité qu'il a reçue en échange de l'abandon de ses droits et intérêts dans l'entreprise.

Le jugement rendu est bien celui qui était attendu et le commerce peut-être désormais assuré que la loi le protège suffisamment dans des cas semblables à celui que nous rapportons.

NOCES DE FERBLANC

Le 11 de ce mois, les amis, les parents et le personnel de la manufacture de cigares de M. Médéric Martin se réunissaient dans la superbe résidence de M. et Mme M. Martin pour leur offrir à l'occasion de leurs noces de ferblanc et leurs souhaits et de magnifiques souvenirs.

Une paire de boucles d'oreilles enrichies de diamants d'une eau superbe a été présentée à Mme Martin et M. Martin reçut en cadeau un magnifique pardessus en mouton de Perse.

Comme souvenir des noces de ferblanc il fallait un objet en ferblanc, il a été choisi avec beaucoup de goût et se présente sous la forme d'un pupitre supportant un livre ouvert sur lequel sont inscrites les dates anniversaires 1893-1903.

M. et Mme Martin ont fait royalement les honneurs de leur maison, la soirée qui s'est terminée fort avant dans la nuit a été pleine d'entrain et de cordialité. Le champagne a été généreusement servi pendant cette soirée qui restera comme un souvenir des plus heureux dans la mémoire de M. et Mme Martin.

M. Alex Thouin, gérant de la manufacture de cigares des marques bien connues de MM. Martin, le "Martha" et le "Martin" et M. l'échevin N. Hébert, ont été les organisateurs de cette fête de famille et on peut dire qu'il eût été difficile de mieux faire les choses.

Mariage

Le 16, à la chapelle privée de l'Archevêché, a eu lieu le mariage de M. Jos. Tassé, manufacturier de cigares, avec Mlle F. Saint-Louis, fille de M. Emmanuel Saint-Louis, entrepreneur. Le Révérend Père Lalande officiait. Après un superbe déjeuner, au Windsor, auquel assistaient avec les mariés, le Rév. P. Lalande, M. Louis Lamontagne, M. et Mme. G. A. Nantel et F. Nantel, M. et Mme Tassé sont partis pour New-York.

★ Tous les fabricants de cigares que nous avons visités sont unanimes à dire que le commerce des fêtes a été excellent.

D'après les rapports qu'ils reçoivent de leurs voyageurs, les tobacconistes ont facilement écoulé les cigares qu'ils avaient acheté en vue de ce commerce spécial.

Les fabricants, aussi bien que les détaillants, constatent avec plaisir que les fumeurs ont une tendance marquée depuis quelque temps à n'acheter que des cigares relativement dispendieux. Cet état de choses est au profit du commerce de détail car ces cigares laissent une marge de profit satisfaisante.

★ M. N. Michaëls, directeur-gérant de la manufacture de cigares Granda Hermanos y Ca, nous dit que l'année 1902 à été remarquablement prospère. Les ventes qui en 1901 étaient de 1,500,000 cigares ont atteint le total de 2,750,000 en 1902. Il faut également tenir compte du fait qu'en 1902 la demande a surtout porté sur les cigares de qualité supérieure. Les pertes occasionnées par les mauvaises dettes ont été insignifiantes, environ un quart de un pour cent sur le chiffre total des affaires.

★ Les représentants des maisons de tabacs en feuilles des Etats-Unis ont fait défaut à Montréal depuis la publication du dernier numéro de "Liqueurs et Tabacs."

On ne s'attend guère à leur visite avant la fin du mois courant, époque à laquelle ils viennent faire leurs offres de service pour le commerce du Printemps.

★ MM. E. N. Cusson & Cie, nous rapportent que, depuis les fêtes, la marche des affaires s'est un peu ralentie. Cet état de choses se reproduit chaque année à pareille époque, et le mouvement ne reprend généralement que vers la fin de janvier, époque à laquelle on commence à penser d'une façon sérieuse aux commandes pour le Printemps. L'année 1902 a été très satisfaisante et, d'après les apparences actuelles, il y a lieu de croire que l'année 1903 ne lui sera pas inférieure.

Avis aux fumeurs

J'attire spécialement l'attention de Messieurs les marchands de la ville et de la campagne, en leur disant que je viens de recevoir nos dernières importations des meilleures manufactures allemandes, françaises, anglaises et américaines, tels que pipes, montées en or et en argent, étuis à cigares et cigarettes, fume-cigares et cigarettes montés en or et en argent, sacs à tabac, pots à tabac, cigarettes égyptiennes, et aussi le plus beau choix de cigares importés et domestiques, etc., etc.: que ceux qui ont quelques commandes à placer dans ces lignes, pourront, en nous honorant de leurs correspondances, ou attendant la visite de mes voyageurs, se convaincre du choix et de la qualité de mes marchandises qui sont des plus variées et au plus bas prix. JOS. COTE, Importateur et Marchand de Tabac en Gros, Québec.

Nouveaux prix pour l'année

Nos lecteurs du commerce de détail seront intéressés par l'annonce d'autre part qui informe le commerce d'un changement de prix de la marque bien connue "La Cigarra", l'excellente ligne de Clear Havana à 5c manufacturée par Granda Hermanos Y Ca, de Montréal. Ce cigare est fait avec les rognures des meilleures sortes de la Manufacture Granda, et est, par conséquent, une valeur exceptionnelle pour un cigare de 5c, il diffère seulement des lignes plus dispendieuses en ce qu'il est fait de rognures au lieu de longues filasses. Les Cigarras se vendaient à $40.00 le mille, et les commerçants qui ont fait un Leader de cette marque dans le passé ont trouvé que, même à ce prix, ils les payaient bien. Maintenant, le prix a été réduit à $38.00, et plus que jamais il est certain qu'il sera de l'intérêt du détaillant qui désire obtenir un grand commerce dans les articles à 5c de payer ce prix et d'avoir un cigare Clear Havana. L'annonce de la réduction de prix de la Cigarra sera une bonne nouvelle pour ceux qui tiennent déjà ces marchandises, et elle induira sans doute beaucoup d'autres à faire de la Cigarra un élément important dans leur commerce de cigares à 5 cents.

GRANDA HERMANOS Y CA souhaitent à tous leurs clients une prospérité sans cesse croissante durant l'année 1903. Les cigares Grandas ont eu une vente phénoménale pendant l'année écoulée — le commerce des fêtes ayant été particulièrement actif. Les prévisions sont que 1903 dépassera de beaucoup 1902. Les cigares Grandas ont conquis leur popularité actuelle simplement grâce à leur valeur intrinsèque. Le meilleur tabac au monde, le pur Havane, est employé par les ouvriers les plus habiles au monde, des Cubains et des Espagnols. Les cigares Grandas sont fabriqués par GRANDAS HERMANOS Y CA exclusivement et tout cigare sous n'importe quel nom, à moins qu'il ne soit en boîtes portant le nom de GRANDA HERMANOS Y CA, n'est pas un cigare Grandas. Les marchands qui ont leurs propres intérêts à cœur voudront bien se rappeler de cela.

LA CIGARRA
est maintenant à
$38 le Mille

Pour les marchands qui ont décidé de tenir le meilleur cigare à 5 cents au Canada, ceci est

Une Nouvelle des plus Agréable

Les marchands connaissent trop bien "LA CIGARRA" pour avoir besoin d'une description plus complète que le fait de dire que "LA CIGARRA" est fait à la main, de pure Havane, robe et filasse compris. Chaque cigare est emballé dans une pochette de papier ciré et accompagné d'une garantie imprimée.

LA CIGARRA

est le cigare à 5 cents le mieux fabriqué, ayant la meilleure apparence, se fumant le mieux et se vendant le mieux au Canada.

Directement ou par l'intermédiaire de Jobbers

GRANDA HERMANOS y Ca.,
MONTREAL, CANADA.

La Maison B. Houde & Cie





Elle ne date pas d'hier, la maison B. Houde & Cie, de Québec et si ses tabacs manufacturés et en poudre sont si profondément implantés d'un bout à l'autre du pays, si, en dépit d'une concurrence âpre et redoutable, la vente de ces produits accuse d'année en année une augmentation croissante, c'est que l'adage commercial: "La qualité finit toujours par triompher", se confirme une fois de plus.

Mais si supérieure que puisse être une marchandise, sa force de pénétration sur les différents points de distribution dépend surtout de l'activité méthodique et de l'esprit d'entreprise de son administration. Nous en reparlerons dans un instant.

Remontons aux débuts, débuts modestes comme ceux d'un grand nombre de nos industries canadiennes.

C'est en 1841 que M. B. Houde commença les opérations et jeta les bases d'une industrie dont le développement sagement progressif est le résultat de longues années d'un labeur opiniatre et persévérant. En 1854, les affaires de la maison commencèrent à prendre des proportions assez considérables qui permettaient d'entrevoir le succès d'aujourd'hui.

Depuis 1878, la maison Houde, tout en maintenant l'ancienne raison sociale, avait changé de direction: Le regretté M. F. X. Dussault en fut pendant plusieurs années l'âme dirigeante et les affaires continuèrent à augmenter, grâce à son travail et à sa vigilence toujours en éveil. M. J. A. Dussault eut, dans la suite, la direction des affaires jusqu'au moment où, en 1894, les fils de M. F. X. Dussault prirent en mains le gouvernail.

Jeunes tous deux, pleins d'énergie et de ressources, avec des idées nouvelles, des méthodes progressives, et, surtout, la volonté bien arrêtée de ne livrer à la consommation que des produits soignés, d'une qualité irréprochable et toujours égale, MM. Alphonse et Ernest Dussault ont, depuis leur entrée en affaires, puissamment contribué à augmenter le volume des ventes de leurs fameux tabacs manufacturés.

Pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pas eu l'occasion de visiter l'établissement B. Houde & Cie, de Québec, la vue de la manufacture qui accompagne ces notes, leur donnera une idée satisfaisante quoi qu'incomplète de son importance.

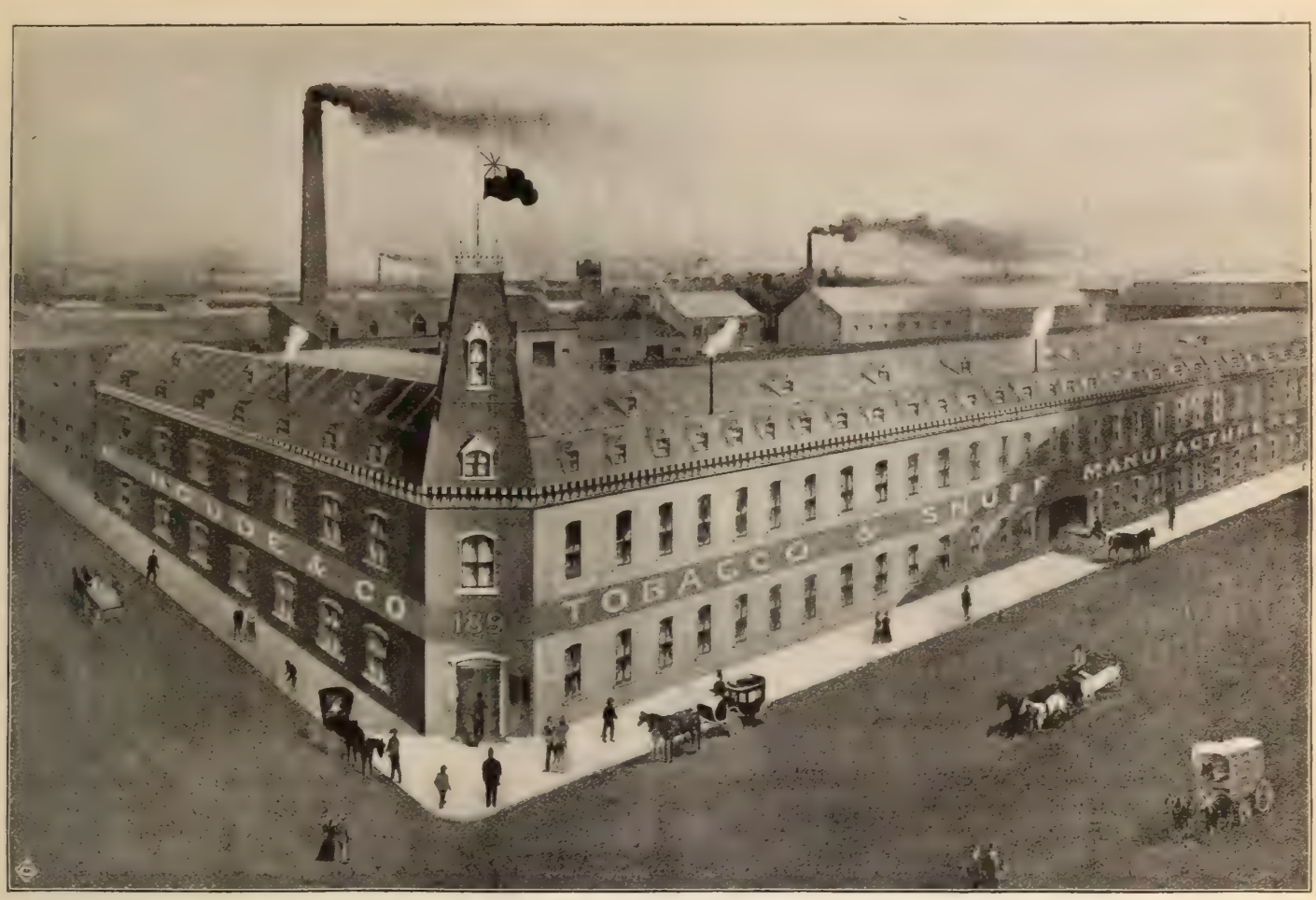
Cent cinquante ouvriers sont occupés, à l'année, car la maison Houde ne connaît pas le chômage, à la préparation des tabacs à fumer, à priser et à chiquer qui peuvent supporter facilement la comparaison avec n'importe quels produits similaires de fabrication domestique ou étrangère.

Il faut dire que l'établissement de la rue Richelieu est pourvu d'un outillage réunissant les tout derniers perfectionnements, dont un moteur de 150 chevaux vapeur, construit par la maison Carrier & Lainé de Lévis.

On rencontre les voyageurs de la maison B. Houde & Cie, dans toute l'étendue du Canada, de Halifax à Vancouver. Partout ses marques ont conquis une légitime popularité. Ses cigarettes dont la fabrication remonte à quelques années à peine ont déjà réussi à s'implanter à l'égal de marques beaucoup plus anciennes qui, cependant, leur disputaient âprement le terrain.

Et malgré tout, la fabrication de ses différentes marques de cigarettes "Lord Dufferin", "Rugby", "Straight Cut" atteint presqu'un demi-million par jour!

N'est-ce pas là un beau résultat et dont les propriétaires actuels, MM. Joseph Alphonse Dussault et M. Joseph Ernest Dussault ont le droit de s'énorgueillir.



M. J. A. Dussault, l'ainé des associés est né le 21 septembre 1871. Il a fait ses études commerciales à l'Académie des Frères de la Doctrine Chrétienne à Québec, dont il fut un des élèves les plus remarquables.

En 1891, Melle Alvine Pamela Blouin devenait sa femme.

Son frère M. J. E. Dussault né en 1875 a épousé en 1896 Melle Anne Marie Châteauvert.

Nous publions ci-dessus les portraits des deux associés, propriétaires actuels de la maison B. Houde & Cie, et, profitant de la coïncidence du commencement de l'année 1903, nous leur offrons les meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité de la Direction du Prix-Courant.

Sacs à Tabac

Mettez-vous une de vos marques de tabac en Sacs de coton ou avez-vous l'intention de le faire? Nous fabriquons des sacs à tabac et nous nous ferons un plaisir de vous envoyer des cotations pour tout ce dont vous pourriez avoir besoin dans cette ligne.

F. L. COPELAND & CO., WINDSOR, ONT.

LOTS à bâtir dans la plus belle et la plus saine localité de la ville. **A Vendre à BON MARCHE.**

A. & H. LIONAIS, 25 rue St-Gabriel.

Nos 1 et 2 à suspendre dans les vitrines d'étalage (1 à tous les trois pieds). Le No 1 indique une méthode de publicité pratique pour les jobbers et manufacturiers de cigares.

Le No 3 pour les seaux de tabac.



No 4, boite ½ x 7 x 17 pour chaque tablette d'une vitrine murale, la même ½ x 12 x 20 à glisser en arrière de la vitrine dite "silent salesman," grandeur ½ x 18 x 40 pour salles d'entrepot.

No 5. Pas une boite de cigares ne peut être conservée en dehors de caisses fermées, sans cet accessoire.

Les appareils ci-dessus à entretenir la fraîcheur, brevetés le 26 janvier 1892 par O. R. Rice, l'inventeur de ces appareils à maintenir la fraîcheur à base de tampons minéraux (sans lesquels aucun de ces appareils n'est pratique) tous construits pour être placés sur les cigares et le tabac, le côté perforé en bas, sont les préventifs absolus contre la dessication des cigares et sont employés par des tabaconistes en vue tels que: Lane, Regensburg, Seidenburg, Schulte et Surbrug et dix mille des premiers marchands de cigares dans les grandes villes et auxquels nous pouvons référer et qui ont mis de côté l'ancien tampon visqueux et créateur de microbes que l'on glissait sous les cigares et qui contenait de l'éponge, du coton ou du feutre absorbants. Nous sommes disposés à expédier nos appareils à maintenir la fraîcheur, en approbation pendant 10 jours, confiants en leur mérite et leur bas prix.

O. R. RICE & Co., 99 Water St., New-York.

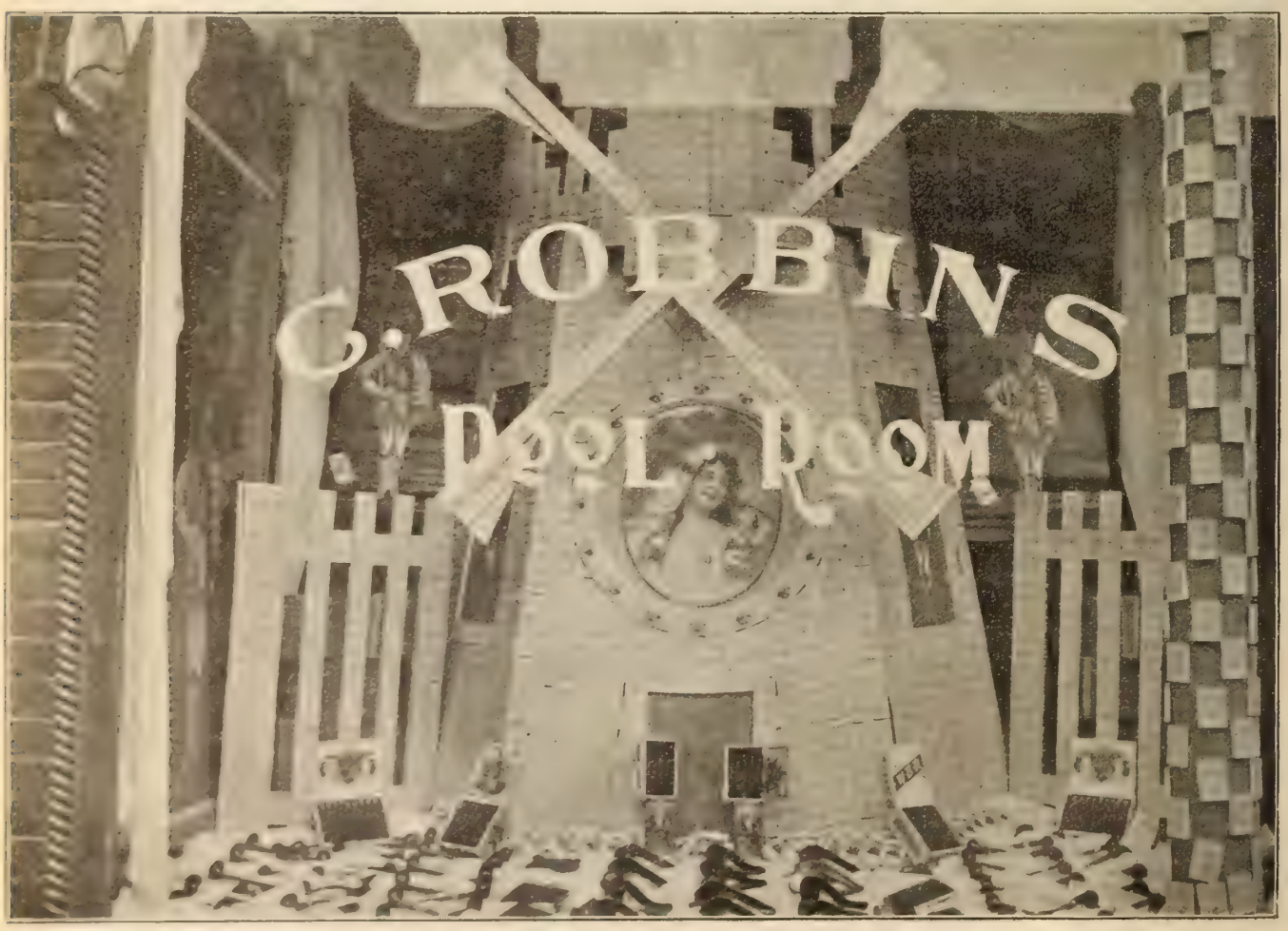
Nouvelle Série

d'Etalages Artistiques

par les Experts de la

The American Tobacco Company of Canada





CIGARES MARGUERITE DE TUCKETT

La plus forte vente au Canada

Les fumeurs, au Canada, ont eu l'expérience qu'une fois qu'un cigare avait acquis une bonne réputation et, conséquemment, une forte vente, il s'en suit une détérioration de la qualité résultant, on le suppose, du désir du manufacturier de plus gros profits du fait de la réputation de ce cigare.

Il n'en est pas de même avec le "Marguerite de Tuckett"

dont les ventes de 1897, ont été de 820,960 et ont atteint, en 1901, l'énorme total de 3,566,565.

Et elles continuent à augmenter en 1902

parceque les fumeurs sont convaincus que les **"TUCKETT"** s'efforcent honnêtement de maintenir l'uniformité de la qualité qui, dans le cours du temps, fera du **"MARGUERITE"** une marque de cigare d'une vente régulière comme celle du

"TABAC MYRTLE NAVY T. & B."

FUMEZ LES EXCELLENTS CIGARES :

"2 bac O" à 5cts

"Québec" à 10cts

—— Manufacturés par ——

JOBIN & FLEURY

89 Rue St=Paul, = QUEBEC.

GRANDA HERMANOS Y CA. vs. FRANK GRANDA

Son Honneur le Juge Trenholme a accordé, le 1er décembre [illegible] Cour Supérieure dans le cas de Granda Hermanos Y Ca vs Frank Granda.

La présente cause est une application par la Corporation Granda Hermanos Y Ca, corps incorporé, contre Frank Granda, Défendeur, pour un Bref d'injonction — un ordre temporaire d'injonction contre le Défendeur.

La cause vient actuellement simplement sur une demande préliminaire pour une injonction interlocutoire contre le Défendeur, et pour l'émission d'un bref appelant le Défendeur à répondre à la pétition et à entendre le jugement final [illegible]

La question est de savoir si les pétitionnaires ont droit ou non à un jugement interlocutoire dans cette cause. A l'audition de la cause, j'ai exprimé l'opinion qu'il y avait et qu'il devrait y avoir raison suffisante pour accorder une injonction interlocutoire.

Il a existé pendant près de 2 ans — de juillet 1900 jusqu'à mars 1902 — une Association du même nom que celui de la Compagnie incorporée, c'est-à-dire Granda Hermanos Y Ca, composée de MM. Nathan, Michaels et de Mr Frank Granda. En mars 1902, les présents pétitionnaires ont été incorporés, et la société transportée à la Compagnie, l'entreprise entière comme établissement fonctionnant avec la clientèle et tout son actif.

Dans l'acte de vente les associés se sont liés à n'entrer dans aucun autre genre de commerce directement ou indirectement, ou en aucune façon, à faire concurrence à la nouvelle Compagnie incorporée.

Après un certain temps, M. Frank Granda, qui a reçu un fort montant en actions pour sa part dans l'aAssociation — [illegible] $15,400.00 dont $10,000.00 pour la clientèle et pour son [illegible] faire concurrence à la nouvelle Compagnie — [illegible] mois après que Mr Frank Granda s'était retiré, et [illegible] un très court espace de temps, nous voyons une nouvelle entreprise s'établir ici à Montréal, presqu'à la porte de l'ancienne entreprise, au No 34 rue St Pierre, l'ancienne entreprise étant au No 38 rue St Pierre. — Une nouvelle entreprise est établie au nom de Mr Jose Granda, et nous remarquons que Frank Granda, bien peu de temps après, est à la Havane, choisissant du tabac pour la nouvelle firme. Mr Jose Granda, celui qui prétend être propriétaire de l'entreprise, était à l'époque en Espagne où il était depuis une couple d'années, et véritablement il ne savait rien de l'achat du tabac ni de la fondation de cette nouvelle entreprise jusqu'à ce qu'il vint à Montréal et après que le tabac eût été acheté.

Sous les circonstances de ce fait, et de cet autre fait que Frank Granda visita, sans aucun doute, plusieurs clients de la Compagnie, et en vue du fait qu'il visita fréquemment les lieux de la nouvelle entreprise — il a été su qu'il avait ouvert les portes des lieux de la nouvelle entreprise un certain matin — en vue de ces faits, la Compagnie a fait une pétition pour la présente injonction, demandant un ordre interlocutoire. Je dois dire que dans mon opinion, la fondation de cette nouvelle entreprise au nom de Jose Granda, dans laquelle il peut y avoir ou non un intérêt légal de la part des autres frères — je veux dire l'ouverture de cette nouvelle entreprise dans laquelle tous les trois frères sont assistants [illegible] le soient au nom de Jose Granda seulement — est dans mon opinion une violation grande de la bonne foi, de l'esprit et même de l'obligation légale souscrite par M. Frank Granda.

Frank Granda n'a pas eu moins de dix mille piastres ($10,000.00) de la considération qu'il a reçue quand il a vendu ses intérêts comme associé de Mr Michael pour la clientèle, et il a obtenu cette somme non-seulement pour lui même, car il représentait également les intérêts de ses frères dans [illegible] que ce soit les trois qui aient été associés, Mr Frank Granda seul était l'associé; mais les deux autres frères avaient un intérêt égal dans sa part de l'association, et ces hommes qui ont reçu cette forte somme d'argent pour la clientèle et pour s'abstenir de faire concurrence à la nouvelle entreprise se servent actuellement de cet argent qu'ils ont obtenu pour leur clientèle pour établir une entreprise [illegible]

Je [illegible] la loi et [illegible] l'entente, et il serait très extraordinaire [illegible] la loi n'étaient pas suffisamment longs, [illegible] pour atteindre un cas de cette sorte.

[illegible] n'est pas prise contre la Compagnie [illegible]

tabac pour la nouvelle entreprise, ce qui est un acte d'aide envers la nouvelle entreprise entière, une rivale de l'ancienne Compagnie, et par le fait d'avoir visité et sollicité la clientèle, ce qui je pense est établi. Ces deux faits sont prouvés, et je n'ai aucun doute qu'il est le cerveau de l'entreprise entière, mais cela n'a pas été légalement prouvé. Je pense que c'est un cas évident et un cas où l'injonction doit être émise avec un ordre interlocutoire.

Le cas de Cook & Brisebois, dans le deuxième rapport de Pratique 162 de cette Cour, alors qu'une injonction a été accordée par cette Cour, contient des autorités qui, je pense, justifient amplement d'accorder l'injonction interlocutoire demandée par les parties. J'accorde donc l'injonction avec frais.

La Cour ordonne une injonction interlocutoire à émettre immédiatement contre le Défendeur, lui interdisant, comme il lui est par les présentes interdit jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par cette Cour, de prendre aucune part dans la gérance ou les opérations d'entreprise de Manufacture de cigares ou de négociants en tabacs en feuilles actuellement établie au No 34 rue St Pierre, dans la Cité de Montréal, ou à aucune autre place au Canada, que ce soit en son nom propre ou au nom de Jose Granda et de Domingo Granda, ou l'un ou tous les deux, et d'autrement, soit directement ou indirectement, faire affaires au nom d'aucune personne, firme ou Corporation, autre que comme membre de la Compagnie des pétitionnaires dans la Puissance du Canada, pour le terme de 20 ans, à dater du 25 mars 1902, faire le commerce de la Manufacture de cigares dans aucune de ses branches ,ou de commerçant en feuilles de tabac, ou dans aucune autre entreprise en compétition, de quelque façon que ce soit, avec l'entreprise de la Compagnie pétitionnaire.

Et il est ordonné qu'un Bref soit émis, appelant le Défendeur à comparaitre et à répondre à la question des pétitionnaires sur ce point, et à entendre le jugement final qui sera rendu sur la dite pétition.

Les pétitionnaires donneront une garantie telle que requise par la loi pour la somme de $100.00.

★ La manufacture de cigares Stonewall Jackson a été complètement détruite par un incendie le 14 décembre dernier. Les pertes s'élèvent dans les $50,000 et sont couvertes par les assurances. La manufacture était la propriété de M. John Michaels qui l'exploitait sous la raison sociale de H. Jacobs & Cie. Des dispositions ont été prises pour que les opérations ne soient pas interrompues et nous croyons savoir que les commandes n'ont pas été retardées par suite du sinistre.

★ La Jos. Tassé Cigar Co., Ltd, à l'intention de mettre sur le marché plusieurs nouvelles marques de cigares pendant le cours de l'année courante. Ces nouveaux cigares ne manqueront pas, nous en sommes sûrs, d'augmenter le clientèle déjà nombreuse de la compagnie.

Fausse Rumeur

Certains marchands détaillants de tabacs sont sous l'impression que l'American Tobacco Co., du Canada Ltd, est intéressée dans une compagnie de publicité qui essaye d'obtenir le privilège exclusif d'annoncer dans les magasins de tabacs. Après avoir obtenu une entrevue du directeur du département de la publicité de l'American Tobacco Co., nous sommes en mesure d'informer les lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" que ces rumeurs sont absolument dénuées de fondement. Non seulement l'American Tobacco du Canada Ltd, n'est intéressée ni directement, ni indirectement dans la compagnie de publicité ci-dessus mentionnée, mais en outre elle n'a pas donné instruction à la dite compagnie de faire des annonces dans les magasins avec lesquels la compagnie de publicité aurait passé des contrats.

Concours d'étalages de vitrines

Nous apprenons qu'un grand nombre de tobacconistes ont pris part au concours d'étalages de Vitrines annoncé dans le numéro de décembre de "Liqueurs et Tabacs". Tout fait prévoir que, si un nouveau concours avait lieu, un plus grand nombre encore de marchands détaillants de tabacs se mettraient sur les listes. Rien d'étonnant à cela car les prix offerts par l'American Tobacco Co., sont très alléchants et il est également vrai qu'une vitrine bien décorée ne peut manquer d'attirer l'attention des passants et par ce fait la clientèle. Ce qui nous étonne le plus, c'est que tous les tobacconistes de détail n'avaient pas saisi cette occasion cependant bien facile de gagner et de l'argent et une renommée locale.

Les prix du concours seront décernés dans le courant de ce mois et à partir du mois prochain nous reproduirons dans "Liqueurs et Tabacs" les vitrines des heureux gagnants.

Un Article Supérieur

Voilà sa popularité

La EMPORIUM CIGAR CO'Y.
de St-Hyacinthe, Qué.

DANS SON

CIGARE EMPORIUM à 10c.

☞ Surpasse en qualité et en richesse tous les cigares à 10 cts connus.

En vente partout

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,
241 RUE LOGAN. MONTREAL

Magnifique Prime

DONNEE PAR LA

Maison Jos. Coté

Importateur et Tabaconiste en gros

QUEBEC

Jusqu'au 1er Fevrier 1903,
je donnerai avec un mille de cigares assortis dans les marques suivantes, un magnifique coupe-cigare et allumeur combiné, le meilleur et le plus nouveau. Ci-suit les marques avec leur prix pour le commerce :

V. H. C., 1/20	$25.00
My Best, 1/20	25.00
Doctor, 1/20	28.00
Moose, 1/20	30.00
St. Louis, 1/20	33.00
Champlain, 1/20	35.00
El Sergeant Premium, 1/20	50.00
El Sergeant R.V. Conchas, 1/10	60.00

CLAIRE HAVANE

Tous ces cigares sont garantis être de la meilleure qualité dans chacun leur prix.

Un magnifique catalogue gratis

Nous croyons savoir que le catalogue illustré des primes offertes par le département de la publicité de l'Empire Tobacco Co., sera publié dans les premiers jours du mois de mars. Nous conseillons à nos lecteurs d'adresser leurs demandes à bonne heure pour ce catalogue qui est une véritable œuvre d'art et qui leur sera adressé gratis. La publication dont il est question ne contient pas moins de 500 vignettes reproduisant 700 primes variées. La façon dont le département des primes de l'Empire Tobacco Co., est conduit fait honneur à cette compagnie. On ne se figure pas la somme de travail, ainsi que le bon goût qui ont été nécessaires pour la sélection d'objets attrayants et nouveaux.

★ Nous remarquons que MM. E. N. Cusson & Cie, ont commencé une vigoureuse campagne de publicité en faveur du cigare V. C. Plusieurs murs bien en évidence de notre ville sont placardés d'affiches-réclames relatives au cigare V. C.

"La Cigarra"

Par suite d'une erreur clericale dans l'annonce de Granda Hermanos y Ca, dans le numéro de décembre, le prix de La Cigarra a été donné à $35 au lieu de $38. Autrefois le prix en était de $40; il a été décidé dans les intérêts des marchands de réduire le prix à $38. Toutes les commandes pour "La Cigarra" sont prises maintenant à ce prix.

Grandas pour 1903

MM. Granda Hermanos y Ca ont fait des progrès gigantesques dans leurs affaires durant l'année 1902. Le volume des transactions durant l'année a dépassé de beaucoup leur attente. Le cigar de Grandas s'est créé une réputation enviable. La compagnie a débuté avec l'intention avouée de placer sur le marché canadien un cigare pur Havane de fabrication parfaite à des prix impossibles avec les cigares importés. L'innovation consistait à importer du tabac pur Havane et des cigariers espagnols experts, ce qui revenait à transplanter dans notre propre pays la main-d'œuvre des tropiques. Par ce moyen on économisait les droits énormes imposés sur les cigares. Une industrie nouvelle était créée au Canada, industrie qui est aujourd'hui dans une situation florissante.

Commençant l'année nouvelle avec un établissement solidement établi, le choix de la clientèle au Canada et des produits de la plus haute qualité, il n'y a pas de doute que cette année éclipsera les années précédentes. Les succès de Granda Hermanos y Ca dans leurs lignes spéciales pourront provoquer de faibles imitations, mais pour être capable de donner qualité, valeurs et services équivalents au commerce, une nouvelle compagnie aurait besoin de rencontrer des conditions également favorables, et ces conditions obtenues, il faudrait des années pour atteindre la situation présente des pionniers dans cette fabrication, Granda Hermanos y Ca.

Dans toute leur publicité, ils ont exposé leur position de la manière la plus simple et la plus droite, émettant leurs prétentions et les justifiant de la manière la plus raisonnable et la plus logique, en appelant à l'intelligence de leurs testeurs.

Leur cause étant bonne, le public l'a endossée et c'est la raison pour laquelle les cigares Grandas occupent un rang si élevé dans l'estime des fumeurs dont le jugement critique égale la compétence.

★ M. O. Lafleur, de la manufacture E. N. Cusson & Cie, à repris ses tournées dans la ville de Montréal; il prend de nombreuses commandes pour les cigares de marques spéciales, ainsi que pour les Capitols.

★ M. M. Michaëls, président de la Granda Hermanos y Ca, est parti le 11 janvier pour un voyage d'affaires à New-York.

★ M. Jos. Tassé est parti pour New-York presqu'immédiatement après son récent mariage et a fait un séjour de quinze jours dans la métropole américaine.

★ M. Williams, représentant MM. Granda Hermanos y Ca de Montréal, visite actuellement les principales villes du Manitoba; son succès y est très grand. Les cigares "Grandas" tendent de plus en plus à remplacer les cigares importés dans cette province.

★ Après avoir lancé avec grand succès le cigare V. C. à Toronto, M. P. S. Beamer, de MM. E. N. Cusson & Cie, s'est rendu à Hamilton où tout semble faire présager un succès analogue.

★ M. Louis F. Gauvreau vient de partir en tournée dans la province de Québec avec un assortiment complet de cigares de la manufacture Granda Hermanos y Ca.

Calendriers

Dans la ligne des tabacs et cigares nous avons reçu le calendrier de: La Queen Cigar Factory de Sherbrooke, (MM. W. R. Webster & Co.,) dont les cigares "El Presidente" ont acquis, grâce à l'excellente qualité du tabac dont ils sont manufacturés une rapide demande. Le calendrier superbement illustré en couleurs indique les marques différentes de cigares de cette maison.

MM. J. U. Gervais & Cie, de Joliette, manufacturiers et commerçants en tabacs canadiens nous envoient également un calendrier qui reproduit leurs différentes marques de tabac. C'est un calendrier dispendieux où l'or domine.

Nos remerciements aux envoyeurs.

★ M. J. E. Williams, représentant de la manufacture de cigares E. N. Cusson & Cie, est actuellement à Winnipeg où il prend de nombreuses commandes pour les cigares V. C.

Entre orateurs:

Laissez-moi donc tranquille avec vos opinions radicales; depuis que vous êtes membres de notre club politique du quartier Saint-Louis, vous n'avez jamais ouvert la bouche...

— Je vous demande pardon, je l'ai ouverte chaque fois que vous avez parlé et non pour bailler, comme vous pourriez le croire, mais pour allumer une cigarette "Sweet Caporal"... avant de sortir.

PRODUCTION DU TABAC

Etat détaillé de la quantité de tabac et de ses produits manufacturés au Canada durant le mois de Septembre 1902, et durant les trois mois finissant le 30 Septembre 1902, d'après *Cigar and Tobacco Journal* de Toronto.

CLASSES.	Septembre 1902.	3 mois finissant 31 Sept., 1902
	lbs.	lbs.
Tabacs de feuille étrangère	717,947	1,906,097
" " canadienne	239,660	713,576
" " melangée	119,447	401,456
Tabac à priser	11,724	31,400
Canada en torquettes	1,149	6,918
	No.	No.
Cigares de feuille étrangère	13,264,510	40,086,063
" " canadienne	380,900	1,009,660
" " mélangée	610,137	1,771,713
Cigarettes de feuille étrangère	14,820,683	50,276,583
" " canadienne	.....	.....
" " mélangée	21,000	93,000
Tabac brut étranger en feuille	$108,371 80	$318,599 52
Revenu total	437,113 06	1,277,498 88

Importations de la Havane

Via New-York, 10 novembre 1902 au 10 décembre 1902 inclusivement.

	CAISSES
J. Rattray & Co., Montréal	19
E. A. Gerth, Montréal	16
J. & R. McLea, Montréal	2
A. E. Morris, Montréal	2
J. Bockstael, Montréal	2
A. Jacobs, Montréal	1
D. A. Ansell, Montréal	1
G. W. Muller, Toronto	5
Andrew Wilson & Co., Toronto	2
H. W. Nelson & Co, Toronto	4
Wm. Goldstein & Co., Toronto	5
A. Clubb & Sons, Toronto	1
Vallens & Co., London	1
Chas. Legros, Peterboro	10
Kelly, Douglass & Co., Vancouver	5
Wilson Bros, Vancouver	2
Turner, Beaton & Co., Victoria	2
R. P. Rithet & Co., Victoria	2
Chas. Baillie, St. John	1
Total	83

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS NOVEMBRE 1902

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION	CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
	1901	1902	1901	1902	1901	1902	1901	1902	1901	1902	1901	1902	1901	1902
	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	787,600	1,356,530				60,006	55,545			17,239		2,620 16	4,025 35
Hamilton	30	750,340					85,188						12,691 39	
London	32	2,519,485	2,592,375				6,031	5,664	548				5,027 60	5,895 20
Guelph	28	477,825	411,050				3,102	2 921					910 98	791 60
Stratford		103 900	129,225				1,877	432					251 10	257 90
Brantford	31	325,550	300 100										598 60	664 70
Windsor	34	151,925	139,500						24,911	20,361			286 60	236 90
St. Catharines	29	83,875	112,625				790						180 70	239 10
Owen Sound	27	46,300	50,500				18,355	15,134					63 00	116 70
Port Arthur	35						940	1,930						
Peterborough	25	10,700	5,200										15 90	
Belleville	23	38,000	27,000				1,163	887					127 70	110 70
Kingston	22	203,650	346,700				4,800	3,991					664 18	553 90
Cornwall	18								160					
Prescott	19	62,600	41,000										114 80	124 62
Perth			4,500					2,700						7 55
Ottawa	20		35,350				12,389	8,50	710	540				85 00
Montréal	17	4.139,940	5,078,560			191,710	287,200	228,355	208,371	55,177	58,636	23 963	29,636	70,774 80	72,260 93
Sherbrooke	10	566.940	554,040							156 532	208,721	49,793	116,936	5 335 13	2,088 40
Trois-Rivières	9	48,170	57,260			34,000	47,800			650	300			176 27	97 10
St-Hyacinthe	12	87,775	120,000	83,750	50,400					88	429			84 60	236 10
Joliette	14			125,200	262,500					23,899	3,748	11,115		257 10	29 64
Québec	8	280,110	476 875	4,700		88,250	17,150	13,538	11,387	24,573	27,929	2,072	8,256	2,048 48	2,337 85
St-John	6		92,125				193,050		29,253						555 74
Halifax	4		66,850						36,265						140 70
Cape Breton															
Charlottetown	1							14,493	12,285			927		1,725 60	1,402 90
Winnipeg	36	478,470	672,150					75,565	62,08					949 50	1,277 20
Calgary		33 440						2,375						62 70	
Victoria	37	166 700	139 900					10,543	6,287					273 70	511 10
Vancouver		331,050	280,625					13,579	15,155						634 20
Totaux		11,664,365	13,089,840	213,650	312,900	313,960	545,200	533,089	478 801	287,250	320 667	105,109	154,828	105 239 91	94,779 08

IMPORTATIONS POUR SEPTEMBRE 1902

	No.	$
Cigarettes, $3 par lb. et 25 p. c.—		
Angleterre	699,700	3,294
Etats-Unis	20,400	163
Egypte	168,000	1,188
Cuba		
Autres pays	14,000	54
Total	902,100	4,699
Cigares, $3 lb. et 25 p. c. —		
Angleterre	1,000	13
Etats-Unis	21,700	792
Cuba	549.050	21,976
Mexique	34 000	1,197
Philippines	44,000	643
Autres pays	8,000	154
Total	657,750	24,775
Tabac coupé, 55c par lb. —	Lbs.	
Angleterre	12,135	9,409
Etats-Unis	4,253	2,150
Autres pays	687	128
Total	17,075	11,687
Tabac à priser, 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats-Unis	794	328
Autres pays	308	130
Total	1,102	458
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.A.S., 50c par lb. —		
Angleterre	274	112
Etats-Unis	15,838	5,780
Autres pays		
Total	16,112	5,892
Pipes en tous genres, montures, portes-cigares, porte-cigarettes et leurs étuis ; nécessaires de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre		6,087
Etats-Unis		3,689
France		12,312
Allemagne		3,758
Autriche		2,642
Autres pays		22
Total		27,510

EXPORTATIONS POUR SEPTEMBRE 1902

Articles et Pays où Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Cigares :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Angleterre						
Etats-Unis						
Indes Ang. Occidentales						
Autres pays			2	40	2	40
Total			2	40	2	40
Cigarettes :						
Angleterre						
Etats-Unis						
Autres pays			86	165	86	165
Total			86	165	86	165
Tabac, côtes et déchets :						
Etats-Unis	20,766	233	2,600	130	23 366	363
Allemagne			4,811	336	4,811	336
Autres pays			122	19	122	19
Total	20,766	233	7,533	485	28,299	718
Tabac, palettes et coupé :						
Angleterre						
Etats-Unis	1	2	30	20	51	22
St. Pierre						
Terreneuve						
Autres pays	9 823	2,768	550	110	10,373	2,878
Total	9,824	2,770	580	130	10,424	2,900

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES — Par mille

[illegible] No. 1 10s	$12 00
[illegible]	12 00
Sweet Caporal, en boites de 10	8 50
Athlete, en boites de 1 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boites de 10s	8 50
Majestic, 20s	8 25
New Light, [illegible] tabacs 10s	8 50
Derby, en paquets de 5, 6, 7, 8, 10s	6 30
[illegible] 5, 6, 7, 8, 10s	6 30
Prince [illegible] 10s	5 50
Sweet Sixteen, en paquet de 7s, 8, 8, 8	5 50
Dubec [illegible] turques douces, medium, et [illegible] 10s	12 50
Vals [illegible] gold tipped, 10s	15 00

TABAC A CIGARETTE — Par lb

Athlete, en paquets ou boites, 1/11	$1 25
Puritan, en paquets, 1/12s	1 00
R. C. No. 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, ½s	95
Southern, en paquets, 1/12s	85
Old Judge, 1/8s, paquet	1 45
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15

TABAC COUPE A FUMER.

Old Chum, en paquet, 10s	82
en tins lbs. et ½s	82
boite ½	95
Puritan, en paquet, 1-11s	85
en boite ½ lb	85
en boite 1 lb	83
Cut Cavendish, en paquet 1-10s	80
Hand Cut Cavendish, en boite ½ lb	1 05
" " en boite 1-10s	1 10
Durham, en sacs, 1-12s et ½s	1 00
en paquet, 1 lb	1 00
Ritchie's Smoking Mixture, boite ½s	95
" 1-10s	80
Unique, en paquets 1-15s	66
" " 1 lb	61
" " ½ lb	60
O. K. Mixture, en paquet 15s	61
Lord Stanley, en boite ½ lb	1 05
Perique Mixture, en boite lbs. et ½s	1 15
Athlete Mixture, " ½s et ¼s	1 35
St. Ledger, Oval Cut Twist, en boite ½s et ¼s et 1-10 pouches	1 20
Handy Cut Plug, pouches 1-5s	90
P. XXX, en boite ½s	1 00
" 1 lb	95
Beau Ideal, cut plug, en paquet 1-10s	82
Old Fashioned cut plug, en boite de 1 et ½ lb, en paquets ½ et	90
Full Dress Mixture, ½s. et ¼s	80
Old Gold, 12s et ½s	95
" " en boites ½s., 6 lb	95
" " ½ jars et ½ tins	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, ½s et ¼s	95
" " en pouches ½s	1 05
" " en tins, ½ et ¼	1 05
Duke's Mixture, en boites 1-10s et 12s. 2 lb.	82
Virginity, 1 lb. drums	1 25
Red Deer cut Smoking, 11 à la lb	80
Pure Perique, en boite ½ ou ¼ lb et paquet 1 lb	1 75
Tube Rose, 1 lb drums	1 00
Old Virginia, en boites 1 lb. et ½ lb	75
" en paquets 1 lb., ½s, ¼s, et 1-16s	68
Lion, en sacs 1-15	64
" " 1-7s	63
Meerschaum, en paquets 1-10s	85

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.

Bobs, 5s, cads. 20 lbs., ½ cads. 12 lbs	36
" 10s. butts. 24 lbs., ½ butts. 12 lbs	36
Currency, 13½ oz. bars, 10½ cuts to lb., butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs	39
Currency Navy, 2x4, 6 to lb ½ butts, 12 lbs	39
Currency Navy, 0 to lb, ½ Cads 12 lbs	39
Old Fox, Narrow 10s, butts 24 lbs., ½ butts 12 lbs	39
Free Trade, 8s, Cads., 21 lbs., ½ Cads., 12 lbs	44
Pay Roll, 13½ oz. Bars, 6 cuts to the lb, butts [illegible]	44
Pay Roll, 8 oz. Bars (thin), 6 spaces to the lb., boites, 4 lbs	44
Rosebud, 5½ cuts to lb. Butts, 24 lbs	44
Something Good, rough and ready, 7s. Butts, 15 lbs	48
Royal Oak, 8s. Caddies, 16½ lbs	52

A FUMER.

Empress [illegible] lbs	39
Amber 8s, 50c lb., 3s	59

Joliette Tobacco Company

A CHIQUER

Club Navy, 5s, 10s et 12s	$ 37
Navy Navy [illegible]	39
Universal, 1 lb. bars, espace 12s	39
Universal, 1 lb. bars, espace 6s	39
Anchor, 15 oz. espace 10s	37
Favorite, 1 lb. 12s	38

A FUMER

[illegible]	$ 46
Welcome, 10s	36

Succursale L. LaRue, Jr.

COUPE A FUMER

Comfort ½ lb. en boites 5 lb	24
Trappeur, ½ lb, en boite 5 lbs	24
" en paquets ½ et 1 lb	22
Cut Cavendish, 1 10 lb, en boite 4 lbs	38
" en paquets ½ et 1 lb	32
Zouave, 1-10 lb, en boite de 4 lbs	38
" en paquets ½ et 1 lb	32
Napoléon, 1-10 lb, en boite de 4 lbs	38
en paquets ½ et 1 lb	32
V. O. Mixture, 1-10 lb, en boites de 4 lbs	38
" " en paquets ½ et 1 lb	32
Horseshoe Cut Solace, Cut Plug, 1-10 lb, en boites de 5 lbs	40
Horseshoe Cut Solace, en paquets ½ et 1 lb	32
Horseshoe Cut Solace, en ½ lb. Fancy Tins	40
Horseshoe Cut Solace, en paquets 1 lb, pipes	40
" " " en chaudière de ferblanc	40
Brown Shag, ½ lb., en boite de 5 lbs	30
" " en paquet de ½ et 1 lb	28
Le Petit Bleu, 1-12 lb., en boites de 4 lbs	48
" " en paquets de ½ et 1 lb	40
Mon Ami, ½ (Quesnel) en boites de 3 lbs	60
" en paquets de ½ et 1 lb	50
Gold Gross, Rouge et Quesnel, 1 et ½ lb	50
O. K. Mixture, boite de 1-6 lb	47
" " " 1 "	38
Le Parfum d'Italie 1/12 lb, en bte 5 lbs	48

PALETTE A FUMER.

Red Cross, 10s, en caisses de 10 lbs	40
" Dble Thick Sol, 10s. en caisses de 12 lbs	40

A CHIQUER.

Spun Rolls, 16s, en boites de 5 lbs	60
" " " 1 "	10
Chocolate Fine Cut, en chaudières de 5 lbs	60
" " en boites de 1 lb	00
Twist, 1-16s	20
Canadian Roll, en rolls de ½ et 1-5 lb	35
Gold Block Cut Smoking, en sacs de ½ lb	48
" " " 1-12 lb	46
" " en boites ½ lb	48
" " en paquets de 1-12 lb	48

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES. — La lb.

Canadien menotte 1-5, 5 lbs par paquet, crate de 50 lbs	$ 0 15
Premier choix, récolte de 1899, bal. de 100 lbs	12
Rouge, récolte de 1889, bal. 50 lbs	15
Petit Havane, bal. 25 lbs	20
Turc aromatic, ballots 25 lbs	0 22
Parfum d'Italie, 1901, bal. 25 lbs	30
XXXX, ballots 50 lbs	0 10
S Vieux, 1900	15
Quesnel, récolte 1900, bal. 35 lbs	30
B. B. No 1, 1899, ballots 50 lbs	0 11
Flor de Cuba, bte 30 lbs	20
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs	15
S Nouveau, 50 lbs	14

TABACS COUPÉES — La lb.

Petit Havane ½, btes de 10 lbs	$ 0 35
" " ¼, btes de 10 lbs	35
Quesnel, ½, ¼, btes 5 lbs	60
Vendome ½ tin	1 15

TABAC EN POUDRE. — La lb

Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 3
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 3
Feve, barils, 5, 10, 20 lbs	0 3
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 3

CIGARES — Le 100

El Sergeant R. V. C	1-10	$60 0
Pearl de Cuba	1-20	13 0
Bruce	1-20	15 0
Twin Sisters	1-20	15 0
" "	1-40	16 0
V. C. (union)	1-20	35 0
V. H. C.	1-20	25 0
New Jersey	1-20	25 0
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-10	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 0
"	1-40	25 00
My Best (union)	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
"	1-40	30 00
St-Louis	1-20	33 00
"	1-40	35 00

E. N. Cusson & Cie, Montréal. — le M

Capitol, Londres	$55 00
Capitol perfectos	55 00
Puro Elégantes	55 00
Puro Sublimes	50 00
La Pitta	50 00
V. C.	36 00
Nectar	36 00
Lisette	37 50
Little Pedro	35 00
Sohmer	30 00
Little Cavalier	26 00
Marques Spéciales	26 00 et plus

J. M. Fortier, Montréal.

CIGARETTES. — Par M

50	paquets Havanettes, paq. rouge	$10 00
50	" 10s. Royal	8 00
50	" 10s. Sonadora (Havane)	7 80
50	" 10s. Chamberlain	8 00
25	" 20s. "	6 60
50	" 10s Crème de la Crème	8 00
50	" 10s. Marquise "Virginia"	6 60
50	" 6s. Lafayette, boite	6 00
00	" 6s. Trilby	6 00
50	" 6s. Sweet Moments, porte cig	6 00
50	" 6s. Gitana, boites 350 "	6 00

Celles marqués 6s. mises aussi en 10s.
10 p. c. en lots de 20 M,

CIGARES

Cyrano de Bergerac, pur havane, Cuban made.

Perfectos	$130 00
Puritanos	90 00
Petit Duc	90 00
Conchas	65 00
La Coronet, R. V	65 00
Chamberlain, Col	55 00
" Foil	55 00
Crème de la Crème, Reg. Brit	100 00
" " Reg. Vict	55 00
" " " " spécial	50 00
" " Esquisitos	50 00
" " Conchas spécial	45 00
" " Princesse	35 00
" " Panatellas	35 00
Argonaut	35 00
Lafayette	35 00
Waverley	30 00
Sweet Bouquet	25 00
Fin de Siècle (Havane)	35 00
La Espanola	50 00
Own Prescription	35 00
Royal Scott	25 00
On Deck	25 00
Stag Horn	25 00
Trick Cigars	35 00
Sister in chief	25 00
No Name	16 50
Cheroots	15 00

TABACS HACHÉS. — Par lb.

Fortier's Cut Cavendish, boite de ½ lb	$1 05
" " " " de 1/10 de lb	1 15
Crème de la Crème Perique Mix, boite de ½ lb	1 05
Crème de la Crème Perique Mix, " de ¼ lb	1 15
Purity Cut Plug, boite de ½ lb	81
Laurier Cut Navy, 1/10s	77
Crème de la Crème Cig. Tob., 10 et 12s	95
Hyco Flake Cut 1/10s	85

Escompte de 10 p. c. en lots de 100 lbs.

"Grandas" Hermanos y Ca, Montréal

CIGARES PUR HAVANE

	Par M.
Ouvriers cubains seulement	
Exclusivos de Grandas	$1000 00
oberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
La Cigarra	40 00

Jobin & Fleury, Québec.

	le M
Québec	$55 00
2 Bac O	30 00
Montcalm	25 00
Lady Bella	25 00
Jolly Boy	20 00
Chief Provost	25 00
Estimada	25 00
La Mencita	25 00

Medéric Martin, Montréal

CIGARES — le M

Martin	$35 00
Martha	50 00

Si vous ne Connaissez pas cette Marque

ECRIVEZ-NOUS POUR
PRIX ET ECHANTILLONS

CIGARE
PUR
HAVANE
5 cts



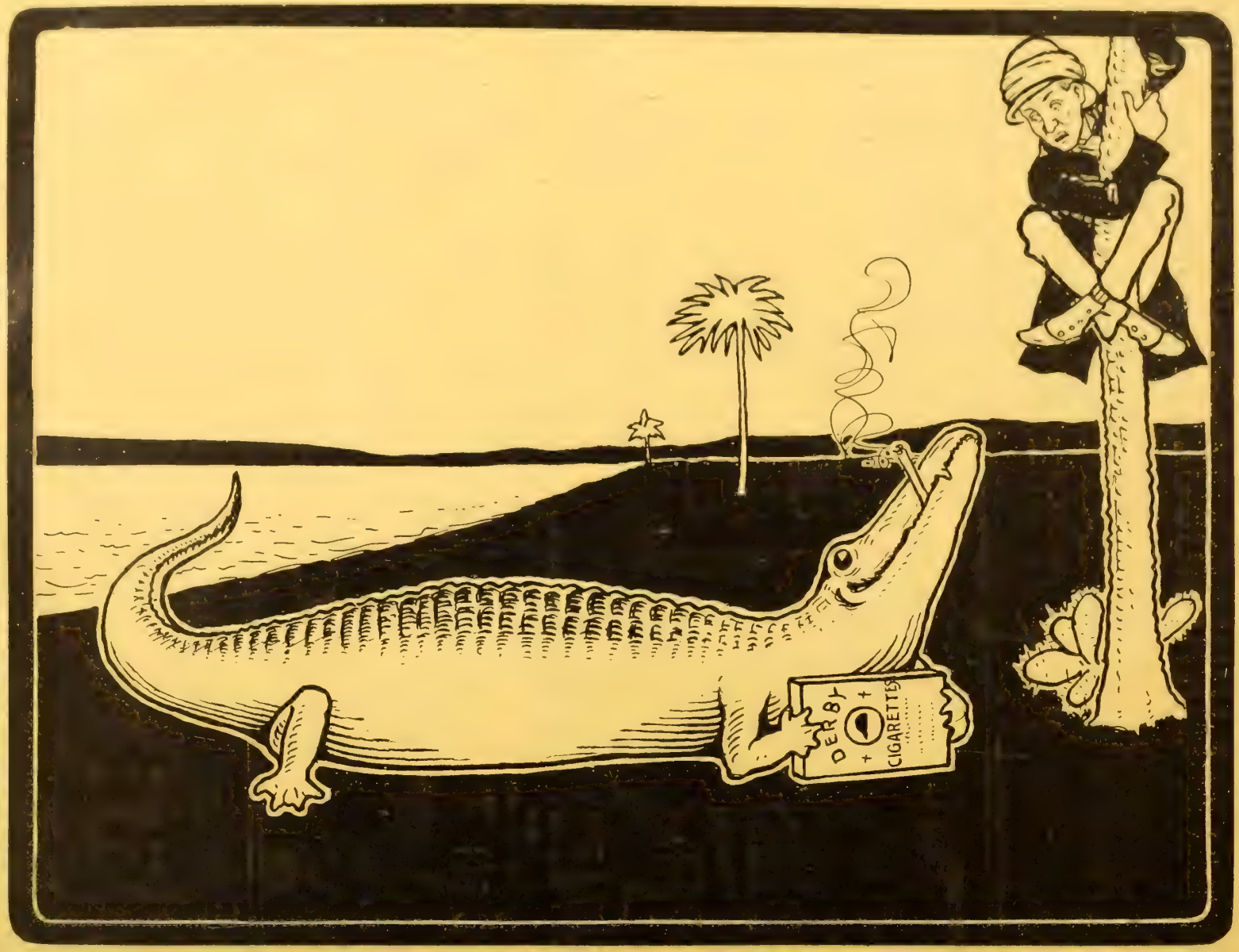
CIGARE
PUR
HAVANE
5 cts

MANUFACTURÉ ET GARANTI PAR

Miller & Lockwell

16, RUE ARAGO,

QUEBEC



Les Cigarettes les plus populaires à 5 cents. En vente partout.



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

PLUS DE DEUX MILLE MARCHANDS

AU CANADA VENDENT

Le Pur Brandy Espagnol JIMENEZ & LAMOTHE

Contenu en Quarts et Caisses tel que ci-dessous :



Comment il est fait :-- Il est distillé de Vin de Raisin Espagnol, par la vieille et respectée maison de Jimenez & Lamothe, Malaga, Espagne. Il est vieux, moëlleux et d'une invariable bonne qualité.

NOUS CONTROLONS CINQUANTE MARQUES



N'oubliez pas

Que nous contrôlons plus de 50 Marques de Scotch Whisky en Bouteille.

Que nous importons ces mêmes Whiskies en Fûts contenant 30, 15 et 9 Gallons respectivement, à Preuve, et à 15 Audessous de Preuve ou à la force ordinaire pour consommation.

Que leur couleur, bouquet et qualité en font " justement l'article ".

Que vous épargnez au moins 10% en achetant nos marques.

ECHANTILLONS ET PRIX GRACIEUSEMENT SOUMIS

AWRENCE A. WILSON CIE, Ltée, - - - MONTREAL

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiee par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance ; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol II — MONTREAL, FEVRIER 1903 — No 2

FEU M. LECAVALIER

L'un des hôteliers les plus estimés de Saint-Henri, M. Alphonse Lecavalier, est mort le 13 janvier, à l'âge de 35 ans, à la suite d'une courte maladie.

M. Lecavalier tenait son établissement à l'angle des rues Saint-Jacques et Sainte-Elizabeth.

LES LICENCES DE CLUBS

On nous dit que les clubs se multiplient et qu'ils ne sont plus uniquement une particularité des cités et des grandes villes.

Dans les villes de troisième ordre, dans des villages même, le club est devenu une institution. Nous voulons parler ici des clubs où l'on consomme des spiritueux et qui existent au détriment des commerçants licenciés.

Ce genre de clubs est devenu un abus véritable, auquel il est temps de mettre ordre.

La facilité avec laquelle s'obtient une licence de club, le peu de formalités à remplir, le coût ridicule de la licence sont un encouragement à l'établissement de ces bars déguisés sous un autre nom.

Si encore dans ces clubs, les membres réels seuls étaient admis il n'y aurait que demi-mal, mais ils sont ouverts à peu près à tout venant et cela d'autant plus facilement qu'ils ne sont l'objet d'aucun contrôle, d'aucune surveillance.

Les hôteliers, bien que faisant un commerce régulier, dûment autorisé et le faisant ouvertement, au grand jour, sont l'objet d'une surveillance rigoureuse et de mesures excessivement sévères.

Quelle différence de traitement avec le commerce de liqueurs clandestin qui se fait sous le couvert de certains clubs qui, ayant obtenu l'autorisation d'exister sous le prétexte qu'ils sont des réunions de récréations de l'esprit, ne sont autres que des sociétés de joueurs de cartes où l'argent se perd et se gagne d'un bout de l'année à l'autre.

Ne serait-il pas temps qu'à l'exemple de l'Angleterre — qui vient de passer une loi excessivement sévère à l'égard de ces clubs où l'on boit et où l'on joue, le gouvernement provincial réglemente ces sortes de club et les taxe suffisamment pour en limiter le nombre et assurer aux débitants licenciés de vins et liqueurs le commerce auquel ils ont doit, qu'ils exercent légitimement sous le contrôle et l'autorisation de la loi et pour lequel ils paient de lourdes taxes.

Nous croyons savoir que l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de Montréal a cette question à l'étude devant son Bureau de Direction et qu'elle se propose d'obtenir du gouvernement une protection légitime contre les clubs où l'on boit, en faveur des licenciés réguliers.

AMENDEMENTS NECESSAIRES A LA LOI DES LICENCES

La loi des licences, en ce qui concerne Montréal et Québec, est actuellement à peu de chose près aussi parfaite que peut l'être une loi humaine et pour notre temps et pour les circonstances. L'avenir dira peut-être que même pour ces villes la loi devra être amendée, mais actuellement elle est à notre avis aussi satisfaisante que possible et nous croyons que les commerçants licenciés ne sont pas loin de partager notre opinion.

Mais la loi des licences n'est pas parfaite dans tous ses points, il s'en faut de beaucoup. Québec et Montréal ont des commissaires spéciaux pour connaître des demandes de licence et se trouvent très bien de voir juger ces demandes sur leur mérite en dehors de toute autre considération.

Ce qui est bon et satisfaisant pour Montréal et Québec le serait également pour les autres grandes villes de la Province; un amendement à la loi des licences s'impose dans ce sens.

L'octroi des licences à la campagne a souvent été l'objet de plaintes. Les licenciés y sont à la merci des conseillers qui sont parfois de trop zélés partisans pour qui la question de parti prime tout le reste.

La loi des licences a absolument besoin d'être amendée de manière à empêcher tout abus de ce côté.

Les membres de la Fédération des Licenciés de la Province de Québec qui ont un officier dans chaque comté de la province sont actuellement en communication avec le Président et le Secrétaire afin de s'entendre pour qu'ils se réunissent à Québec quelques jours après la date de l'ouverture de la session.

Tous les membres de l'Association établis à la campagne recevront très probablement une copie des amendements projetés à la loi des licences, amendements visant les points ci-dessus.

Les licenciés sont instamment priés de bien étudier ces amendements que notre prochain numéro reproduira et d'en entretenir leurs députés respectifs afin qu'ils soient prêts à les voter en connaissance de cause quand ils viendront devant eux en chambre.

★ MM. Laporte, Martin & Cie nous rapportent une certaine activité dans les affaires, bien que le volume en ait diminué depuis la saison des fêtes.

On remarque que la demande pour les brandies augmente considérablement.

★ A noter une avance de 5c par douzaine sur les bières et porters importés de la marque "Burke". La douzaine de petites bouteilles est actuellement cotée à $1.65.

LA RECOLTE DES VINS DE 1902.

La récolte des vins en 1902 prendra rang parmi les plus pauvres récoltes dont fasse mention la statistique.

La production a été en diminution dans presque tous les districts d'Europe où l'on cultive la vigne, et la qualité des raisins a été généralement pauvre.

D'après les derniers rapports, la production totale du vin en France ne s'élèvera guère au delà des quantités estimées il y a un mois, soit 880,000,000 de gallons, représentant environ 264,000,000 de gallons de moins que la consommation de la France.

Il y a cependant une quantité de champagne suffisante en réserve pour suffire à la consommation du monde entier pendant cinq ans. En réalité, en ce qui concerne les vins de qualité supérieure, la consommation est toujours en retard de quelques années sur la production.

De Bordeaux, la place principale pour le commerce des vins de Claret, on rapporte que la production dans les vignobles des bons crus est presqu'égale à celle de l'an dernier; mais dans la région de production des vins ordinaires, on n'aurait guère eu qu'une moitié de récolte.

Quant à la qualité, on la dit bonne. Dans la Bourgogne, on déclare de Beaune que la récolte est d'un tiers moindre que l'année dernière pour le vin rouge et de deux tiers pour le vin blanc. Dans l'Anjou et la Touraine, d'où nous vient le Saumur mousseux, la récolte a été une des plus mauvaises qu'on ait connues depuis nombre d'années.

Dans le district de Tarragone, en Espagne, on dit que la récolte est la plus mauvaise qu'on ait connue depuis 1854, et dans les autres districts, l'état de chose est presqu'aussi mauvais. Les rapports les plus favorables de tous les pays de viticulture viennent d'Oporto; car dans la vallée du Douro, les gelées et les pluies qui ont fait tant de mal ailleurs ont été évitées. On dit cependant que le Port de 1902 sera rare.

Les vins du Rhin et de la Moselle seront pauvres de qualité et maigres en quantité. La récolte de Sicile ne donnera guère que la moitié ou les deux tiers de celle de l'année dernière. On croit cependant que la situation en vins de Marsala est satisfaisante. A Madère, la récolte a été un véritable désappointement au point de vue de la quantité; quant à la qualité, on la dit bonne.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Nouveaux membres amis

Séance du 23 janvier.

MM. Richer et Goderre, restaurateurs, 539 Craig.
J. O. Girard, marchand, Fraserville.
Jos. Brunet, marbrier, Notre-Dame des Neiges.
L. A. Brûlé, restaurateur, 779 Craig.
E. H. Banfield, restaurateur, 1797 Notre-Dame.
Camille Delorme, 1417 St-Laurent, ville St-Louis.
Ern. Leclerc, hôtelier, Terrebonne.

S'ENIVRERONT-ILS?

Un journal du Missouri dit qu'il a un abonné qui s'enivre de temps à autre, et quand il est en état d'ébriété, il insiste pour payer un an d'abonnement. Il a payé son abonnement d'avance jusqu'en 1926. Si l'éditeur de ce journal peut trouver quelle est la marque de whiskey que boit le gaillard et qu'il nous en envoie un gallon ou deux, nous sommes en mesure de lui payer un bon prix pour ce service. ("Marengo Republican").

Un autre de nos confrères américains ajoute: "Ce n'est pas que nous tiendrions à avoir quelques abonnés aussi épris de boisson; cependant, il n'y a pas à nier que les pochards sont généralement des gens qui comptent parmi les plus larges, presque trop généreux. Quelques-uns de nos abonnés en retard pourraient y penser et nous payer."

LA CONCENTRATION DES VINS

M. le docteur Garrigou, professeur à la faculté de médecine de Toulouse, a adressé à l'Académie des sciences, à propos d'une note antérieure de MM. Baudoin et Scribaux, un travail sur des procédés de concentration de liquides alimentaires, et particulièrement du vin. Sollicité dès 1872 par M. le général Morlière de s'occuper de la question de la nourriture et des boissons concentrées pour l'armée en campagne, M. Garrigou entreprit ses premières recherches. Il combina de petits appareils pour la stérilisation du vin, lait, cidre, café, bouillon, etc., dans le vide à chaud.

La concentration des vins à chaud dans le vide a donné, surtout depuis 1875, des résultats remarquables. L'opération ne coûte que 8 centins par hectolitre, soit 22 gallons. Une équipe de quatre hommes peut, avec les appareils actuels, traiter plusieurs centaines d'hectolitres de vin par jour et obtenir de l'alcool éthylique pouvant être considéré comme pur avec le bouquet de vin.

En 1900, les derniers appareils ont donné des résultats encore plus parfaits. La concentration des vins à 25 p. 100 est très suffisante pour le grand commerce des vins.

Les vins concentrés de M. Garrigou, dont il possède des échantillons remontant à vingt-deux ans, sont dans un état parfait de conservation; ils ont été dégustés en 1889 par MM. les intendants généraux Vigné et Rossignol, etc. Tous ces vins ont été trouvés irréprochables. Le procédé peut être considéré comme ayant fait ses preuves.

LA BIERE DE RIZ

La difficulté qu'éprouvent les brasseurs coloniaux à se procurer des céréales pour la confection de la bière leur fait depuis longtemps chercher un moyen d'y employer avantageusement le riz, qui abonde dans les pays tropicaux. Jusqu'à ces temps derniers les diverses tentatives n'avaient guère été couronnées tentatives uue'd grgfgf kwdqy kwhr guère été couronnées de succès. M. Neuville, à qui nous empruntons les renseignements suivants, pense qu'il fallait s'en prendre à la manie qu'avaient les Européens de toujours chercher à introduire dans les pays chauds les procédés industriels des régions tempérées, sans jamais tenir compte des procédés rudimentaires mais sagement expérimentés des indigènes. Il convenait d'abord d'étudier ces industries locales, mises en usage par une longue expérience, puis de les améliorer par nos ressources scientifiques. C'est ce qu'on s'est enfin décidé à entreprendre.

Pour la bière en particulier, cette manière d'opérer est facile en Extrême-Orient, puisque tous les peuples y fabriquent les boissons analogues, depuis le peuple policé du Japon, jusqu'aux tribus les plus arriérées du Laos. On en peut tirer le breuvage, non seulement du riz, mais d'autres graines amylacées et du cocotier.

On sait que la bière s'obtient précisément de la matière amylacée par saccharification et alcoolisation au moyen de levures. Le "saké", ou vin de riz japonais, jouit d'une réputation méritée. Dès le dix-septième siècle, l'ambassadeur Turner célébrait déjà les mérites du "chong" indien, qu'il buvait chaud et trouvait exquis. Plus récemment, le voyageur Bel n'hésitait pas à comparer la bière lacotienne aux meilleurs crus du Languedoc. De nos jours, des essais plus ou moins heureux ont été tentés à Saïgon même, pour améliorer les procédés indigènes. Mais c'est de Dres-

de que les efforts les plus sérieux paraissent venir. Les découvertes de M. Schrottky assurent un scucès auquel on ne s'attendait pas de sitôt. Voici les moyens employés :

" Le riz non égréné, d'abord lavé, trié et nettoyé, est mis dans des cuves étanches, munies d'un double fond perforé, avec entrée et sortie pour l'eau. Il y est étendu en couche d'environ six pouces d'épaisseur, puis recouvert d'eau à la température ordinaire, de telle sorte que le niveau de l'eau dépasse d'un pouce celui du grain. Le tout est bien remué.

" On procède à une nouvelle trempe dans une eau dont la température doit être cette fois de 35-38 degrés centigrades. Pendant toute la durée de cette trempe, la température est maintenue uniforme par des moyens appropriés. Si l'on emploie du riz frais, cette durée peut être de 24 à 30 heures ; mais avec du riz sec, il faut de 48 à 54 heures. La couche de riz doit être aérée de manière à permettre l'absorption d'oxygène nécessaire à la germination ; aussi le renouvellement de l'eau doit-il être pratique de manière à aérer en même temps la couche de grain. Le lendemain matin, une nouvelle trempe est encore effectuée avec une eau à 35-38 degrés c., couvrant le riz d'environ trois pouces, et maintenue pendant 12 heures. Puis cette eau est soutirée, et le grain est abandonné à lui-même pendant toute la nuit. Ce traitement est répété pendant cinq ou six jours, durant lesquels il est avantageux de maintenir la température de la chambre à 30 degrés c. "

D'autres bières ont été confectionnées aux Etats-Unis et au Canada, grâce à des mélanges où le riz entre pour une part très notable. Etant donné le prix très modique de ces grains et la richesse de leur germination pour le malt, on ne peut douter que l'industrie naissante ne soit appelée à un avenir prochain et considérable.

★ MM. J. M. Douglas & Co. nous informent que les affaires continuent à être satisfaisantes, malgré les nouvelles marques de whiskies écossais qui font leur apparence presque journellement la demande pour le whisky " Dewar " augmente toujours ce qui est un signe évident de sa haute supériorité.

D'après la plupart des hôteliers, les affaires ont considérablement diminué depuis l'époque des fêtes.

C'est surtout dans les faubourgs que l'on se plaint. On attribue ce ralentissement dans les dépenses aux prix élevés que le public est obligé de payer maintenant pour les objets de première nécessité.

★ MM. L. A. Wilson & Cie, Ltée, sont d'avis que les affaires sont très satisfaisantes pour la saison présente. La demande actuelle porte de préférence sur les spiritueux; le scotch " King Edward VII " devient de plus en plus populaire.

★ Le représentant de LIQUEURS & TABACS " a eu le plaisir de visiter tout dernièrement l'établissement d'embouteillage de M. W. J. Rafferty, embouteilleur autorisé de la maison Wm Dow & Co. de Montréal. L'établissement en question est certainement le plus important de ce genre à Montréal et nous en donnerons une description détaillée dans un prochain numéro.

★ MM. Hudon, Hébert & Cie nous disent que la situation actuelle est satisfaisante. Après la forte demande pour la saison des fêtes, il fallait nécessairement s'attendre à un certain ralentissement dans les commandes pour les vins et liqueurs; cependant, cette année, la diminution des ordres a été moins considérable que de coutume.

La demande continue à porter de préférence sur les whiskies écossais, les brandies et les gins.

★ Nous apprenons qu'à partir du 1er mai prochain, MM. Wm Dow & Co. se réserveront le privilège d'embouteiller eux-mêmes toutes leurs bières comprises dans la catégorie des " Capsuled Ales ". La qualité exceptionnelle de ces bières fait que la plupart des consommateurs les préfèrent aux bières importées.

★ MM. Walter R. Wonham & Sons déclarent que la demande pour les vins et liqueurs est satisfaisante pour la saison. Ils notent une certaine avance dans les prix des vins de Tarragone, vins qui souvent remplacent les Ports. L'avance des prix provient de ce que la dernière récolte a été défectueuse dans le pays de production.

PROJET D'UNE NOUVELLE DISTILLERIE

On annonce de Toronto que M. G. T. Blackstock a été en pourparlers avec le Commissaire cotiseur au sujet des taxes qu'aurait à payer une nouvelle compagnie de distillerie, récemment formée par M. Gooderham et les MM. Walker, de Walkerville. Ces messieurs se proposent d'établir à Toronto, sous la raison sociale de la " Canadian Distillery Co. ", une nouvelle distillerie, dont la production serait égale au tiers de la production totale actuelle de tout le Canada. La compagnie est maintenant incorporée, et les actionnaires ont eu leur première assemblée. La nouvelle distillerie se propose de traiter les mélasses ou les résidus de sirop, provenant des sucreries de betterave de l'Ontario. La matière première viendrait à Toronto dans des chars réservoirs. Les résidus de distillerie seraient convertis en alcool, qui serait exclusivement employé à des fins industrielles.

★ On commence un bon dîner par un verre de Sherry de la marque Blandy Bros, et on le termine agréablement par le Malaga de la même maison qui est le vin de dessert par excellence.

Gin de la " Croix Rouge ".

Il eut été téméraire, tout au moins, de prédire qu'un gin distillé au Canada arriverait en un temps très court à détrôner des marques qui depuis un temps immémorial, étaient solidement implantées au Canada.

C'est cependant un fait accompli aujourd'hui: le Gin de la " Croix Rouge " a décidément la préférence des consommateurs et, par conséquent, des acheteurs sur toutes les marques importées. Il voit ses ventes augmenter de mois en mois, ce qui est un indice de sa croissante popularité.

Mais il existe une preuve bien plus directe encore de l'estime dont jouit le gin de la " Croix Rouge " dans le commerce, c'est qu'il se vend plus cher que les marques importées: il faut donc, nécessairement, que sa qualité soit indiscutablement supérieure. La maison Boivin, Wilson & Cie se déclare enchantée du volume de ses ventes de gin de la " Croix Rouge ", et il y a là réellement de quoi se réjouir du succès sans précédent d'un produit essentiellement canadien et qui fera honneur à l'étiquette " made in Canada ".

★ MM. J. M. Douglas & Co. viennent de placer sur le marché canadien un vin médicinal de première classe; nous voulons parler du " Red Heart " ou " Coeur Rouge ". Ce tonique à base de vin de Port de qualité supérieure est additionné de produits médicinaux soigneusement dosés.

★ La maison Blandy Brothers qui est représentée à Montréal par MM. Laporte, Martin & Cie fait un immense commerce de vins de Madère; ses caves et magasins sont les plus importants qu'il y ait à Madère.

★ MM. L. A. Wilson & Cie, Ltée, viennent de recevoir une très forte quantité d'Absinthe de la fameuse maison Gempp Pernod. Cette absinthe d'une force de 72 degrés doit sa vieille réputation aux grands soins apportés à sa fabrication, et surtout à la supériorité incontestable des alcools de vins qu'elle emploie. La maison distille elle-même ses vins pour en obtenir l'alcool destiné à la fabrication de son absinthe. Etant placée au centre des grands vignobles français, cette maison dispose de facilités exceptionnelles pour produire une absinthe supérieure.

BOISSONS DE BARS

FANCY BRANDY COCKTAIL

(A préparer dans un grand gobelet).

Remplissez à moitié de petits morceaux de glace. Ajoutez :

1 cuiller à café de sirop de sucre ;
2 cuillers à café de marasquin ;
3 gouttes d'angostura ;
1 verre à madère de fine champagne ;
Ajoutez un zeste de citron pressé.
Mélangez bien le tout. Passez dans un *verre à cocktail* dont vous aurez humecté le bord avec du jus de citron.
Servez avec de petites pailles.

METROPOLITAN COCKTAIL

(A préparer dans un grand gobelet).

Remplissez à moitié de petits morceaux de glace. Ajoutez :

1 verre à madère de vermout Noilly ;
1-2 verre à madère de cognac ;
2 cuillers à café de sirop de sucre ;
6 gouttes d'angostura.
Mélangez bien et passez *dans un petit verre à bordeaux* préalablement.
Servez avec de petites pailles.

SAINT-JAMES' COCKTAIL

(A préparer dans un grand gobelet).

Remplissez à moitié de petits morceaux de glace. Ajoutez :

2 cuillers à café de sirop de sucre ;
3 cuillers à café de curaçao ;
3 cuillers à café d'anisette ;
6 gouttes d'angostura ;
1 verre à madère de rhum Saint-James.
Mélangez bien. Passez dans un *verre à cocktail* et ajoutez un zeste de citron pressé. Servez avec de petites pailles.

DERBY COBBLER

(A préparer dans un grand gobelet).

Remplissez aux deux tiers de glace pilée. Ajoutez :
1-2 cuiller à bouche de sucre en poudre ;
1 verre à liqueur de sirop d'ananas ;
1 verre 1-2 de xérès Amontillado ;
Versez le tout dans une double timbale. Agitez fortement et remettez dans le verre. Ornez de deux tranches d'ananas et quatre belles fraises sur lesquelles vous versez sans mélanger un demi-verre de porto rouge. Servez avec de grandes pailles.

BRANDY CRUSTA

(A préparer dans un grand gobelet).

Remplissez aux trois quarts de glace pilée. Ajoutez :
2 cuillers à café de sirop de sucre ;
1 cuiller à café de jus de citron ;
4 gouttes d'angostura ;
4 gouttes de marasquin ;
1 petit verre à bordeaux de cognac.
Prenez un beau citron de la même largeur qu'un *verre à bordeaux*. Enlevez l'écorce d'un seul morceau et garnissez l'intérieur de ce verre avec. Humectez le bord du verre avec une tranche de citron et trempez légèrement dans du sucre en poudre. Agitez bien votre boisson et passez dans le verre que vous avez préparé. Ajoutez 3 petites cerises et servez.

BRANDY DAISY

(A préparer dans un grand gobelet).

Remplissez à moitié de glace pilée. Ajoutez :
Le jus d'un demi-citron ;
2 cuillers à café de sirop de sucre ;
1 cuiller à café de cordial d'oranges ;
1 petit verre à bordeaux de cognac.
Agitez bien et passez dans un "grand verre à bordeaux." Remplissez avec de l'eau de Seltz et servez.

BALTIMORE EGG NOGG

(A préparer dans un grand gobelet).

Mettez dans votre grande timbale :
1 jaune d'oeuf ;
3-4 de cuiller à bouche de sucre en poudre ;
Un peu de muscade râpée et un peu de cannelle en poudre.
Battez-le comme une crême fouettée. Ajoutez :
4 morceaux de glace ;
1 verre à liqueur de cognac ;
1-2 verre à liqueur de rhum ;
1 verre 1-2 à liqueur de madère.
Remplissez la timbale avec du bon lait et agitez fortement. Passez dans un "grand gobelet" et râpez dessus un peu de muscade. Servez avec de grandes pailles.

GOLDEN FIZZ

(A préparer dans un grand gobelet).

1 cuiller à bouche de sucre en poudre dissous dans 2 cuillers à café de jus de citron ;
1 jaune d'oeuf ;
1 petit verre à bordeaux de old London gin.
Remplissez le verre aux trois quarts de glace pilée.
Agitez fortement avec la timbale et passez dans un "gobelet à soda".
Remplissez avec de l'eau de Vichy et buvez de suite.

GLASGOW FLIP

(A préparer dans un grand gobelet).

1 oeuf frais bien battu. Ajoutez :
1-2 cuiller à bouche de sucre en poudre ;
Le jus d'un citron.
Remplissez le gobelet avec du ginger ale frappé.
Mélangez bien avec une cuiller à soda et servez.

PORTER SANGAREE

(A préparer dans un grand gobelet).

1 cuiller à café de sucre en poudre ;
2 à 3 morceaux de glace.
Remplissez le verre à moitié d'eau. Ajoutez : 1 verre à madère de cognac.
Mélangez bien.
Ajoutez un peu de porto rouge et servez.

LE PUNCH

D'après le voyageur Fryer, le mot *Punch* viendrait de *paunch,* signifiant cinq en langue indoue, et cela parce que le mélange est fait de cinq substances: alcool, eau, sucre, citron et épices. Il se buvait sur la côte du Coromandel, et ce furent les matelots anglais qui l'introduisirent à bord des vaisseaux; il s'est répandu depuis dans le monde entier.

Le 25 octobre 1694, l'Amiral Russel, commandant en chef des armées navales d'Angleterre, se trouvant à Lisbonne, et voulant régaler les officiers et équipages de sa flotte, les invita à venir perndre part à un bol de punch de sa façon.

Il fit préparer cette fête dans un superbe jardin, au milieu de quatre allées plantées d'orangers et de citronniers. Dans chaque allée, on avait dressé une table chargée dans toute sa longueur d'une magnifique collation. A la croisée de ces quatre allées était un vaste bassin de marbre, qui servit de bol, et voici les ingrédients qui entrèrent dans la composition du punch.

600 bouteilles d'Eau-de-vie de Cognac.
1200 bouteilles de Vin de Malaga.
600 bouteilles de Rhum.
25,000 Citrons ou Limons tranchés.
5 tonneaux d'Eau bouillante.
2,600 Citrons, dont le jus fut mélangé à la liqueur.
600 livres de Sucre.
200 Noix de muscade.

Un dais élevé au-dessus du bassin le garantissait de la pluie. Un batelet en bois de rose était monté par un mousse, qui voguait sur le punch même et en versait à la compagnie, composée de plus de six mille invités.

LES VINS D'AUTREFOIS

DE toutes nos boissons, la nature, livrée à elle-même, ne nous en fournit pas d'autre que l'eau. Est-ce à dire que le vin soit, comme l'affirmait M. Berthelot à la tribune du Sénat, "un produit artificiel"; et l'administration française des douanes a-t-elle raison de le classer ,dans le tableau du commerce général, parmi les "objets fabriqués"? La distinction est assez épineuse.

Si l'on réserve en effet la qualification de "naturelles" aux marchandises qui n'ont subi aucune manipulation ou transformation quelconque, il ne s'en trouvera qu'un très petit nombre; mais si l'on entend n'appliquer l'épithète d'"artificiels" qu'aux produits créés *de toutes pièces* par le génie humain, il ne s'en trouvera pas un seul. Les fleurs même, d'étoffe ou de papier, qui poussent entre les doigts des ouvrières, exigent une matière fournie par "la nature", et demandent sans doute moins d'"artifice" que la culture en serre chaude d'une orchidée de $600. En admettant que le raisin soit un produit nature — ce qui ne serait rigoureusement exact que pour la vigne, non greffée j'imagine, de Noé, — le vin est vraiment une création de l'homme. Il doit presque toute sa valeur au travail dont il est l'objet. Résultat de la civilisation, il a prospéré avec elle et par elle.

Cette expression de "travail des vins", que l'on entend d'ordinaire en mauvaise part lorsqu'elle suppose une falsification nuisible, doit être prise ici dans son acception la plus vaste, comme synonyme du rôle de l'industrie moderne dans l'accroissement, dans l'amélioration du jus de la vigne. Il n'est certes pas possible de créer, sur n'importe quel point du globe, une manufacture de vins comme on y pourrait établir une manufacture de tissus. Mais, en comparant le nombre énorme de territoires dont le climat conviendrait à la vigne, au nombre très restreint des pays où se récolte le bon vin — comme en examinant d'autre part les révolutions dont les siècles antérieurs nous offrent le spectacle dans la renommée des différents crus, — il est aisé de se convaincre que la vogue des vignobles privilégiés tient pour beaucoup au talent de leurs propriétaires, ou des marchands par l'entremise desquels les récoltes sont livrées au public. La science vinicole dont je m'occupe a largement profité des découvertes récentes, depuis les premières années de ce siècle où Chaptal publiait son *Art de faire le vin*: à plus forte raison a-t-elle progressé depuis l'antiquité ou le moyen âge.

S'il y a des milliers d'années que l'on travaille les vins, il n'y a pas très longtemps que l'on sait exécuter ce travail avec méthode et intelligence. A ces époques candides où la chimie n'existait pas, et où l'on se figure les vins ingénument livrés à la consommation dans un état idéal de pureté, les vendeurs mélangeaient au jus du raisin une foule d'ingrédients plus ou moins bizarres: les vins grecs étaient additionnés de chaux, de gypse, de poix, de miel, d'aromates et... d'eau de mer. Le prétexte en était, bien entendu, de les conserver ou de les rendre meilleurs. Pendant des siècles, en effet, les vins ont été mauvais, et il s'en est perdu des quantités prodigieuses. Ajoutons que, pour trouver ces pratiques de vinification qui nous semblent aujourd'hui les plus vulgaires du monde, il a fallu bien des tâtonnements et des efforts. Pas plus pour le vin que pour l'homme, l'état primitif n'a été celui de toutes les vertus. Ce liquide avait au contraire nombre de mauvais instincts ou de défaillances, que l'éducation a dû combattre et corriger. Dans la Rome impériale on plâtrait, on soufrait les vins; on y mélangeait de la poussière de marbre. Caton recommande d'y introduire en certains cas du sel, de la résine ou de la cerise. Ces boissons, malgré tout, n'étaient pas parfaites, puisque l'on fabriquait des pseudo "vins grecs" en Italie. En cherchant bien, on découvrirait que la contrefaçon est d'origine préhistorique.

Le **Ménagier de Paris** enseigne, en 1393, "si le vin est pourri, à mettre la pièce dehors, sur deux tréteaux, l'hiver. Pour peu que la gelée y frappe, il guérira." N'est-ce pas l'embryon du procédé actuel de destruction des microbes par la réfrigération? Le même ouvrage recommande, pour améliorer le vin trop vert, d'introduire dans la barrique, par la bonde, le contenu "d'un plein panier de raisins noirs bien mûrs". C'est une forme du sucrage. Il conseille, pour clarifier les liquides troubles, le collage au blanc d'œuf et à l'*alun* — ce dernier n'est donc pas nouveau; — et, pour adoucir les boissons aigres, l'addition de "froment bouilli et crevé". Au XVIe siècle, en Beauce, c'était une coutume générale de mettre du beurre frais dans le vin nouveau, pour le conserver, "de peur qu'il ne s'en allât à bouillir". Plusieurs de ces pratiques subsistaient encore il y a cent ans. En 1772, on corrigeait l'aigreur de certains vins avec des graines de paradis et de la cannelle. Des vinaigriers avaient l'habitude de faire entrer dans Paris des vins déjà aigris, dont ils masquaient temporairement l'acidité afin de les vendre comme bons.

Ainsi le commerce ne reculait pas devant des fraudes que d'aucuns s'accordent à croire toutes modernes; au contraire, la sophistication remonte aux dates les plus reculées; elle était seulement autrefois plus grossière ou plus dangereuse que de nos jours. On droguait les vins sous Louis XVI avec l'alcali et la litharge. Des lettres patentes de 1785 défendent d'insinuer dans les boissons une mixture de plomb ou de cuivre. L'adultération des liquides était courante dès le XVe siècle, où les poètes appelaient les foudres de l'Olympe sur les infâmes taverniers qui leur servaient, sous le nom de vins naturels, d'abominables compositions. Un arrêté municipal

de Strasbourg édicte en 1300 le bannissement de la ville, pour un mois, de tous ceux qui médicamentent le vin avec de la chaux, du sel ou de l'*eau-de vie*. Ainsi l'alcoolisation, proscrite par une loi du printemps dernier, était dès lors en usage.

En Flandre, à la n du XVIe siecle, on menace de peines terribles les marchands qui frelatent le vin en y mêlant de la couperose, du mercure, de la calamine. Le coupable devait être brûlé vif sur le tonneau renfermant le vin falsifié. Deux colporteurs furent, pour de semblables délits, suppliciés en 1456 à Nuremberg. La rigueur de ces châtiments laisse supposer, ou que le mal avait de profondes racines, ou que la santé publique en avait gravement souffert; puisque les boulangers fraudeurs n'étaient sujets, dans la même ville, qu'à une répression beaucoup plus douce: on les liait dans une corbeille attachée au bout d'une perche, que l'on plongeait plusieurs fois dans une mare.

L'art des coupages n'était pas ignoré: les Bourguignons, au temps de Jean sans Peur, lorsque leur récolte était mauvaise, ne vendaient leurs produits à Dijon qu'après les avoir mélangés "avec portion de gros vins", pour leur donner de la valeur. A leur tour les hôteliers de Picardie, "pour leur profit et contre le bien de la chose publique", mêlent au vin de Beaune des liquides du "pays de Somme". Ils coupent aussi, avec le jus des vignes d'Amiens, les vins d'Alicanto, Rosette et autres "vins de mer". Les habitants de La Chalosse, dans les Landes, dont les crus étaient, d'après un document du temps de Henri IV, "des meilleurs de toute la Guyenne", se plaignent fort que leurs voisins les falsifient en les mêlant avec du *piquetout* d'Armagnac. Le lieutenant de police de la capitale condamnait, en 1736, des négociants qui vendaient, comme jus de raisin, des vins blancs mariés dans leurs futailles avec une égale dose de poiré. On ne s'en tenait pas à de simples mésalliances de boissons renommées avec des liquides obscurs; les cabaretiers, sous Louis XIII, faisaient "la courte pinte", et n'avaient pas la sincérité, comme plusieurs débitants d'aujourd'hui, de prévenir le public par une affiche qu'ils ne garantissent pas la capacité de leurs flacons, que "leurs litres ne contiennent pas le litre".

Beaucoup aussi, au XVIIe siècle, "mettaient de l'eau à leur tonneau". Le mouillage n'est donc pas sans aïeux. Un opuscule de 1786 se plaint des marchands dont les trois qualités, à dix, douze et quinze sols la pinte, ne représentent qu'un seul et même vin; "il n'y a que le plus ou moins d'eau qui fait la différence". D'autres, moins scrupuleux, ajoutaient du vinaigre à une solution aqueuse de bois de teinture, et dénommaient cette boisson "vin des vignerons d'alentour",— ce que nous appellerions du Suresnes ou de l'Argenteuil.

Ces falsifications, on l'a vu plus haut, n'étaient pas particulières à la France: Deshayes de Courmenin, notre agent en Danemark au temps de la guerre de Trente Ans, gémissait sur les vins en usage dans ce royaume, additionnés "de chaux et d'épiceries qui font mal à la tête". Pour se préserver des préparations que les marchands anglais faisaient subir aux vins de Portugal, auxquels ils ajoutaient du poivre, du sucre et des baies de sureau, le marquis de Pombal, au siècle dernier, concéda un monopole de vente à la "Compagnie générale des vignes du Haut-Douro", laquelle à son tour crut devoir mêler à ses vins quantité d'alcool, obtenu par la distillation de produits inférieurs, et mécontenta sa clientèle de la Grande-Bretagne.

La fraude, le mauvais tripotage des vins, ne datent donc pas d'hier. La plupart des tentatives qui ont été faites dans le passé, les recherches empiriques ayant en vue l'amélioration d'une boisson — dont l'suage était alors universellement répandu dans les provinces mêmes où l'on boit aujourd'hui du cidre ou de la bière, — avaient pour cause le prix élevé des bons vins et la mauvaise qualité des vins ordinaires. Comme il est acquis à la science que le climat n'a pas varié depuis deux mille ans en Europe, que par suite la température ne s'est nullement abaissée, ainsi qu'on l'a quelquefois prétendu, il est aisé de conclure que le raisin récolté en Normandie, en Picardie, en Ile-de-France, n'atteignait qu'à une maturité imparfaite et ne produisait qu'un liquide peu sucré, partant peu alcoolique, susceptible de tourner très vite à l'aigre, et en tout cas incapable de se conserver.

C'est pour ce motif qu'au rebours de ce que nous voyons maintenant, le vin nouveau était toujours plus haut coté que le vin vieux. Ces petits vins, dénués des éléments nécessaires à la solidité, avaient terminé leur fermentation au bout de quelques semaines: il fallait les absorber "tout chauds", suivant l'expression paysanne, c'est-à-dire avant que l'acide acétique y eût fait trop de ravages. On mettait les futailles en perce lorsque le vin avait encore une saveur sucrée, et lorsqu'on les terminait, au moment de la récolte suivante, le breuvage commençait à piquer.

L'usage de boire le vin à la pièce était général. Personne, pas même les seigneurs et les rois, ne mettait au moyen âge son vin en bouteilles pour l'y faire vieillir et améliorer — les bouteilles, du reste, furent très chères jusqu'à nos jours. — C'était un raffinement auquel on n'avait recours que pour certains crus très renommés, pour ces "vins d'honneur" dont les municipalités offraient en pompe un ou deux "flacons" aux notabilités de passage. Encore ces flacons renfermaient-ils le plus souvent des vins de liqueur, la plupart de provenance étrangère: Chypre ou Malvoisie. Parfois on versait du miel dans les boissons qui menaçaient de se perdre; ou bien on les consommait sous forme de soupe, à titre d'aliment tonique.

Cette incapacité à produire de bons vins, qui était le partage de beaucoup de nos provinces où l'on a renoncé à en faire, et de certaines autres où l'on en fait encore, bien qu'il n'y soit pas exquis, cette incapacité n'aurait pas dû s'appliquer aux régions du Midi ayant pour elles le soleil. Mais il ne suffit pas du climat pour obtenir des jus de qualité supérieure; il faut aussi une sorte d'éducation des cépages et plus encore une éducation du fabricant. Le choix du terrain vraiment propice exige de longues recherches, et c'est au hasard souvent que l'on doit de l'avoir découvert. Ainsi tous les grands crus d'aujourd'hui sont modernes, et tous les grands crus d'autrefois sont tombés dans le néant. *Ceci a tué cela...* Lorsque le vin de Rebrechier, près d'Orléans, faisait au XIe siècle les délices du roi Henri 1er, le "Clos Vougeot" futur n'était encore qu'une terre labourable, dont deux hectares (5 arpents) furent en 1116 affermés 20 francs ($4.00) de notre monnaie, "à la charge d'y planter des vignes". Le cru auvergnat de Saint-Pourçain fut l'un des plus en vogue au XIVe siècle. Il passait souvent avant le vin de Bourgogne. Combien de gens, même en Auvergne ou en Bourbonnais, connaissent aujourd'hui son nom? On en peut dire autant du vin de Plaisance, que jadis nous importions à grands frais d'Italie et dont il n'est demeuré aucune trace. Et que de changements même depuis deux cents ans! Sous Henri IV, les vins du Laonnais se vendaient plus chers que les vins de Reims. Du vin de Canteperdrix, dont parle avec admiration Martin Lister, lors de son voyage à Paris sous Louis XIV, c'est à peine si dans son pays d'origine, le Tarn-et-Garonne, on a conservé mémoire. L'on sait enfin combien est récent le succès des vins de Bordeaux. Le marché du pourvoyeur de la duchesse de Bourgogne, en 1697, porte que celui-ci ne devra fournir, "pour la personne de la dite dame, d'autre vin que du français — c'est-à-dire de l'Ile-de-France, — sans même qu'il en puisse donner d'Orléans, *ni de Gascogne*, en quelques lieux que ladite dame puisse aller". Même défense de fournir des produits du Bordelais sur la table de la reine, dans les marchés passés en 1747, en 1763.

Je suis toutefois porté à croire que les variations du goût sont plus apparentes que réelles. Si les gens du Nord se sont longtemps contentés de leur vin, ç'a été faute de mieux. Parlant de vignes sises sur l'emplacement actuel des jardins du Luxembourg, on dit en 1425 qu'elles rendent peu et que le

Par décision royale spéciale,

Fournisseurs de Sa Majesté

DEWAR'S WHISKY

Par choix spécial,

La Boisson Favorite

du peuple

peu qu'elles donnent n'est pas bon; "mais est très petit (très faible) et a un moult étrange goût: les buveurs à qui on le faisait priser disant que si on le gardait guères il deviendrait puant, qu'il le fallait boire de suite". Beaucoup de vignobles dans la région ne valaient pas mieux. Nos pères ne se faisaient pas d'illusions sur leur médiocrité. Ils n'épargnaient pas les quolibets aux vins picards et au *tord-boyau* du Cotentin. Les habitants de l'Ouest recherchaient les crus des environs de Paris, qui sans doute étaient plus buvables, et les Parisiens aisés faisaient venir leur vin de la Bourgogne.

Quoiqu'il fût de règle, en chaque territoire, de défendre dans l'intérêt des producteurs d'importer du vin étranger, et que, d'autre part, l'intérêt des consommateurs ait fait prohiber aussi l'exportation des vins du cru, ce n'étaient pas tant les entraves du législateur que les difficulté du transport qui empêchaient autrefois le vin de circuler. Les voies fluviales n'étaient utilisables que dans le sens de la descente. Aux routes de terre il ne fallait pas penser. Ceux-là seuls commerçaient volontiers ensemble qu'un voisinage maritime mettait en communication. C'est pourquoi, au XVIIe siècle encore, les vins de Bordeaux allaient en Angleterre, et les vins de Languedoc allaient en Italie.

Le privilège de la position primait donc la qualité du vignoble. L'effort des propriétaires a dû se porter de préférence sur les terroirs faciles à exploiter. Beaucoup de clos excellents n'ont été plantés que fort tard et, s'ils n'ont pas été appréciés dans les siècles reculés, c'est tout simplement qu'ils n'existaient pas. Si l'on faisait une histoire de la viticulture française — ce qui demanderait un volume et ne rentre d'ailleurs que très indirectement dans le sujet que je prétends traiter ici, — on verrait par combien de péripéties et d'écoles a passé le propriétaire ou le colon avant de fixer son choix sur le sol le plus avantageux. Avec des vignes presque également réparties jadis sur la totalité du territoire, l'élévation des prix compensant dans le Nord la faiblesse de la production, les vins "d'en deçà la Loire", dons l'hectolitre valut en moyenne 60 francs ($12.00) de notre monnaie, se trouvaient aussi rémunérateurs que ceux du Midi, dont l'extrême abondance était souvent une cause de ruine pour les possesseurs.

En Alsace, où la récolte commune n'était que de 8 à 10 hectolitres à l'hectare (70 à 70 gallons à l'arpent); sur les bords du Rhin, où la vigne poussait dans des anfractuosités de rochers — en des espèces de consoles posées au-dessus de la tête du passant, ainsi que les pots de fleurs d'une mansarde, — on n'était pas exposé, comme en Provence, à cesser de vendanger dans les grandes années, faute de vases disponibles, et à laisser perdre les raisins à la branche. On n'avait pas à souffrir de ce bon marché désastreux "qui incommodait fort", en 1600, les vignerons des Charentes et faisait dire sentencieusement au pasteur de la Rochelle que "Dieu veut par là montrer que le contentement de l'homme ne gît pas en l'abondance!" A la veille de la Révolution, l'intendant du Languedoc considérait avec effroi le phénomène de deux bonnes récoltes consécutives, parce que, disait-il, "le prix des vins sera si modique qu'il ne saurait faire face aux frais des travaux et des impositions".

Dès cette époque cependant le mouvement d'émigration de la vigne vers le Sud se poursuivait concurremment avec le progrès des moyens de transport. Même il devançait quelque peu ce progrès, si bien que la production du raisin demeurait peu avantageuse aux Méridionaux. Ce fut surtout depuis le commencement du XIXe siècle que le vin se concentra dans les pays auxquels il était devenu vraiment profitable. Les environs de Paris se dépeuplèrent de leurs ceps. Tel arrondissement de l'Aisne où l'on comptait, en 1789, 400 arpents de vigne, n'en avait plus que 250 en 1810, 160 en 1845, et 50 en 1870. Une semblable localisation se poursuivit dans les départements du Centre et du Midi. Les vignes disparurent des cantons montagneux, froids ou pluvieux du Puy-de-Dôme, du Dauphiné, du Limousin. Par une appropriation plus judicieuse du sol, on obtint une boisson meilleure, et, par une application raisonnée des découvertes contemporaines, on apprit à en tirer un parti plus avantageux.

VTE. G. D'AVENEL.

LE DEBIT DE LA BIERE

Une coutume, malheureusement trop enracinée chez le consommateur, est d'attribuer toujours la qualité médiocre de la bière au brasseur qui l'a fabriquée.

On ne se préoccupe pas de savoir si la bière est conservée dans de bonnes conditions, si elle est d-bitée avec les soins qu'elle exige. On se contente de dire, au moindre défaut: "C'est le brasseur qui a mal fourni."

Pour établir les responsabilités du brasseur et du débitant, il est nécessaire d'entrer dans certaines considérations que nous envisagerons après avoir parlé des qualités requises pour qu'une bière soit bonne, et après avoir touché du doigt quelques idées erronées chez les consommateurs.

A. *Limpidité.* — Une bière doit être limpide, car sa clarté constitue le premier indice d'une fabrication régulière; d'un autre côté, quand la bière n'est pas limpide, les matières en suspension contribuent généralement à lui donner un goût défectueux, soit que le trouble provienne de levure, de glutine, de résine ou de ferments de maladie, et, quoique l'on puisse rencontrer des bières claires qui ne soient pas agréables, on rencontre encore plus rarement des bières troubles qui soient bonnes.

B. *Couleur.* — La couleur pâle ou dorée est ordinairement préférée par le consommateur, parce que les bières ainsi teintées sont généralement plus fines que les bières brunes.

Le brunissement est dû soit à l'ajoute de colorant caramel, soit à un malt trop touraillé, dont certains grains sont brûlés ou âcres, soit encore à une cuisson prolongée ou à un séjour excessif des moûts dans les chaudières avec le houblon. Des eaux défectueuses, surtout celles contenant des nitrates ou des sels alcalins, etle procédé qui consiste à ajouter de la chaux en chaudière de cuisson, procédé pour ainsi dire abandonné de nos jours, influent également sur la teinte dela bière. Or, toutes ces causes sont faites pour nuire plus ou moins à la finesse de la bière. Nous devons noter, toutefois qu'une créance très accréditée auprès de certains consommateurs attribue aux bières foncées une plus grande force: ce sont souvent les gens du peuple qui raisonnent ainsi, parce qu'ils ne savent pas apprécier la finesse et qu'ils préfèrent les goûts grossiers de certaines bières très brunes au fin bouquet des bières pâles.

C. *Goût.* — La question du goût diffère assez sensiblement avec les individus et avec les localités. Que de différences, en effet, entre le lambic et la munich, entre le stout et le bock, entre toute la gamme des bières du pays, depuis l'audenarde jusqu'à la louvain, depuis la diest jusqu'à la blonde des Flandres, depuis la bière de Liège jusqu'à celle de Gand! Et on constate chaque jour que ces différents goûts trouvent leurs fervents: c'est donc ici surtout le cas de dire que les goûts ne se discutent pas.

Quant à la bière de fermentation haute ordinaire, on la préfère généralement moelleuse, légèrement sucrée, avec un goût de houblon qui ne soit pas trop accentué, à moins qu'il ne provienne de houblon fin infusé. Les arrière-

Avec le

PETER DAWSON

Extra



Spécial

SCOTCH WHISKY

Il n'est pas nécessaire d'avoir d'autres marques. Vous êtes sûr de satisfaire la clientèle la plus recherchée.

C'est la Marque Exclusive du Waldorf-Astoria de New-York,

l'hotel le plus somptueux de l'Univers.

BOIVIN, WILSON & CIE, 520 Rue St-Paul, MONTRÉAL

Seuls Agents pour le Canada.

[illegible] ; la bière doit flatter le palais en montant ou en la boit, mais ne pas y rester, car alors [illegible] qui n'engagent pas au second [illegible]

D. *Température.* — La fraîcheur est une qualité essentielle pour qu'une bière fasse bon effet sur le consommateur. Une bière trop chaude n'a plus aucun caractère, la bière perd alors toutes les autres qualités. C'est pourquoi il est d'une importance capitale que la bière soit déposée dans des caves les plus fraîches possibles en été. Il est toutefois à noter que, pendant la saison froide, il faut rechercher plutôt une température douce; car la bière conservée trop froide ne mûrit qu'avec une extrême lenteur et, au débit, elle semble légère, parce que le bouquet, qui n'a pas su se faire à cause de la basse température, n'a pas non plus le temps de se dégager au contact du palais du consommateur. Le mieux est donc de conserver les bières dans des caves profondes avec des voûtes épaisses qui donnent une température assez régulière, ne différant que de quelques degrés entre l'hiver et l'été.

E. *Digestibilité.* — Voilà encore une qualité requise pour que la bière soit bonne et recherchée par les clients. Que de fois n'entend-on pas dire: "La bière de tel brasseur est lourde, elle ne passe pas bien, elle donne mal aux cheveux le lendemain d'une libation?" Ce défaut, qui est surtout imputable au brasseur et qui peut lui causer un sérieux préjudice, provient souvent de ce que la bière est débitée trop jeune, qu'elle est trop peu atténuée, et l'on ajoute à tort ou à raison que les grains crus qui entrent dans la fabrication de la bière ne contribuent pas à sa digestibilité.

F. *Mousseux.* — Beaucoup de consommateurs considèrent une mousse abondante comme le critérium de la bonne qualité d'une bière. Il est vrai que la mousse plaît beaucoup, surtout quand elle est fine, blanche et persistante. Mais il y a certainement une profonde erreur à croire que les bières sont plus fortes parce qu'elles moussent beaucoup, car rien n'est plus facile que de faire mousser une bière; du moment que la futaille peut supporter une certaine pression, on la bonde très tôt avec des bondes en fer par exemple, et tout le gaz produit par la fermentation restant emprisonné, sursature le liquide qui, à la mise en perce, sortira laiteux, tant il sera chargé d'acide carbonique. L'exemple des bières du pays de Liége est là, et pourtant les bières ne sont nulle part plus légères.

Le véritable amateur de bière ne s'y laisse pas tromper. Il aimera avant tout un bon verre pris au tonneau dans lequel une arrière-fermentation lente et prolongée aura en quelque sorte fait passer l'acide carbonique en combinaison [illegible] Cette bière ne mousse pas, elle perle simplement au verre et forme tout au plus une petite barbe de mousse à la surface; mais dans cette bière on peut encore goûter l'extrait de malt et le bouquet du houblon, ce qui est impossible avec les bières surbondonnées. Le [illegible] pénètre dans la bouche et [illegible] en grande partie toute autre saveur.

* * *

Avant d'en arriver au débit, disons un mot du débitant. Le brasseur se trouve [illegible] différentes catégories de personnes. Il y a d'abord celui qui est né dans le métier, qui a observé la façon de faire de ses parents, qui a hérité de quelques-uns de leurs trucs, qui a le goût de [illegible] qui soigne tout jusque dans les moindres détails. Le brasseur vit en bonne intelligence avec celui-là; c'est le cabaretier consciencieux. Mais il y a le tripoteur qui ne dédaigne pas d'allonger sa bière pour augmenter son bénéfice, qui sert avec la nouvelle tonne le fond, la lie restant encore dans le tonneau qui touche à sa fin, et qui, au temps où les brasseurs reprenaient les ramassis à moitié prix, avait des tonnes de stortbier à remettre plus qu'il n'en fallait. Dans une autre catégorie, on peut ranger ceux qui ont essayé de tous les métiers et qui ont fini par reprendre un débit de boissonss. Ils ont été trop négligents, trop peu courageux pour réussir ailleurs et ils croient qu'il suffit de s'établir cafetier pour réparer les brêches de leur fortune.

D'autres sont des artisans, des employés, qui prennent un débit pour permettre à la femme de se créer un petit revenu pendant la journée et qui, le soir, s'installent au comptoir et servent la clientèle; d'autres sont d'anciens ouvriers ayant réalisé quelques économies et qui tâchent d'avoir la vie plus facile en ouvrant un cabaret. Inutile de dire que la plupart de ces gens n'ont pas la moindre notion des soins qu'il faut apporter à la conservation et au débit de la bière. Ils ignorent même qu'il y ait un art quelconque à débiter une boisson.

De là, différence de goût et de qualité, se manifestant parfois chez deux débitants ayant la bière du même brasseur et du même brassin.

Il faut tout simplement attribuer cette dissemblance aux soins de conservation et de débit.

Tout brasseur a pu remarquer, du reste, dans sa clientèle, que la bière chez l'un se comporte mieux que chez l'autre; les caves y sont certainement pour beaucoup, et il n'est pas rare de constater qu'une bière du même brassin s'avance chez l'un, alors qu'elle reste parfaitement bonne chez l'autre.

Une cave profonde, avons-nous dit, avec grandes voûtes à plein cintre, convient parfaitement pour la conservation de la bière, à cause de l'uniformité de la température et du peu de circulation d'air qui s'y fait. Car, qu'on n'oublie pas que la circulation abondante de l'air dans une cave n'est bonne que pour la conservation de la futaille. Le contenu n'y gagne rien, au contraire, car là où les courants d'air s'établissent ,les bois se retirent, les bondes gagnent de l'air, le courant aspire, par entraînement, le gaz et le liquide. Une couche de mâtons (mycodermes) vient blanchir la surface de la bière et celle-ci perd énormément de ses qualités.

Nous en arrivons maintenant au débit, et en en expliquant les différents modes, nous espérons pouvoir toucher du doigt certains points défectueux auxquels les débitants s'exposent parfois et leur faire connaître les moyens de se tirer d'embarras.

Le débit se fait de plusieurs façons:

1. Directement par un robinet sur le tonneau:
2. Au moyen d'une pompe;
3. Sous pression d'air ou d'acide carbonique;
4. En bouteilles.

Tâchons de faire ressortir les avantages etles inconvénients de ces divers procédés.

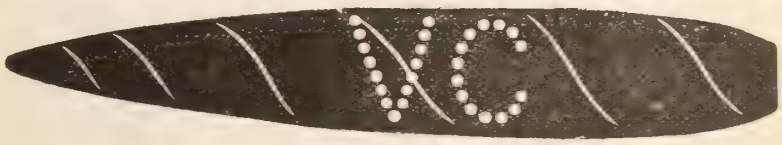
1. Le débit par robinet est celui qui est usité exclusivement dans les ménages. Il est plus ou moins bien fait selon que c'est le maître ou un sujet qui s'en occupe. Le maître mettra le tonneau en perce sans le culbuter. Il laissera le tonneau toujours bien bondé. Il aura un fausset

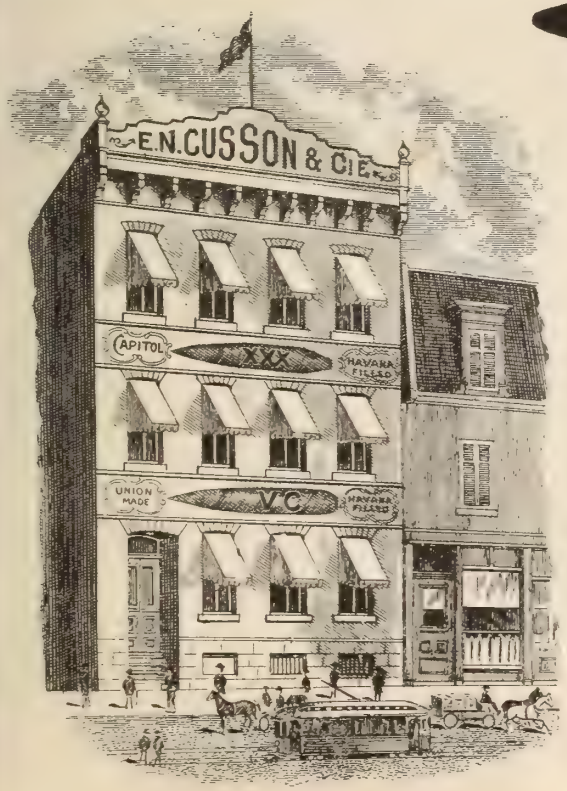
EMBOUTEILLAGE ILLEGAL

$50 DE RECOMPENSE

WM. DOW & CO., Montreal,

paieront la récompense ci-dessus pour la preuve entraînant la conviction de toute personne se servant de leur nom, de leur marque de commerce ou de leurs étiquettes sans leur permission.





MM. E. N. CUSSON & CIE.

invitent les fumeurs de la façon la plus cordiale à venir faire l'inspection de leur fabrique, afin qu'ils puissent se rendre compte par eux-mêmes de l'extrême propreté des ateliers, ainsi que des soins minutieux apportés à la confection des cigares. Les règlements suivants en donneront une idée.

REGLEMENTS

" Il est strictement défendu de se mettre au travail sans s'être lavé les mains. — De se servir de la bouche pour finir la tête du cigare. — De mouiller son doigt avec la salive pour finir la tête du cigare. — De fumer pendant les heures du travail. — De cracher sur le plancher ou de faire quoique ce soit de contraire à la propreté. — Quiconque enfreindra ces règlements, sera immédiatement congédié."

De plus, les pots à colle servant à ajuster les robes des cigares, de même que les linges mouillés avec lesquels on humecte les feuilles de tabacs sont renouvelés très fréquemment. Ces précautions toujours strictement observées font que les cigares de la manufacture **E. N. CUSSON & Cie** sont certainement irréprochables au point de vue de l'hygiène et de la propreté.

pour donner de l'air si c'est nécessaire. En hiver, il montera la bière quelque temps avant de la servir, afin qu'elle prenne la température de la place. Le sujet, au contraire, enfoncera le tonneau d'un coup de marteau, si la bière ne coule pas assez vite, et, après, oubliera d'enfoncer la bonde. Si l'on a un fausset, il le laissera à côté du trou, pour ne pas devoir le remettre après avoir tiré quelques verres. Le robinet passera d'un tonneau à l'autre sans être nettoyé. Voilà tous petits détails qui ont leur importance, si l'on veut conserver à la bière ses qualités.

Que de ménagements ne prend-on pas d'habitude pour mettre une barrique de vin dans les caveaux, pour conserver les bouteilles et pour les servir? Et pourquoi la boisson journalière ne mériterait-elle pas autant de soins?

La mise en perce d'un tonneau, ce détail qui paraît insignifiant, n'est pourtant sans importance; beaucoup de personnes ont la conviction qu'il faut donner de l'air au tonneau avant d'enfoncer le robinet. Avec les anciennes futailles, munies d'un système de bondonnage assez primitif, cette manière de faire n'avait aucun inconvénient. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui; quand on a à faire à un tonneau de bière jeune, bien bondé, fortement saturé d'acide carbonique, l'enlèvement subit de la bonde produit un dégagement exagéré de gaz qui entraîne la bière; impossible, parfois, de rebonder avant d'avoir subi une certaine perte. Et comment la bière resterait-elle claire, dans pareil cas? La lie, mise en suspension, la troublerait inévitablement.

Si la bière n'est pas sursautée de gaz, il n'y a rien qui vous oblige à donner de l'air avant de mettre en perce; il en sera toujours temps quand le liquide ne voudra plus couler.

Pour mettre le robinet, il ne faudrait jamais le faire à la main, en donnant des coups répétés avec la paume, comme certains le font. Il est facile de remarquer que chaque coup que l'on donne ainsi fait bouger le tonneau. Il faudrait toujours se servir d'un maillet. On regarde d'abord si le bouchon peut facilement s'enfoncer, on coupe le bourrelet dans le cas contraire, et on enfonce d'un seul coup sec; on peut ainsi avoir la bière claire au premier verre.

On voit aussi très souvent que ceux qui soutirent la bière dans un pot déposent celui-ci par terre et forcent ainsi la bière qui s'écoule du robinet à traverser un assez grand espace d'air et à produire un fort remous avec une abondante écume dans le pot. Cette façon de faire, comme il est facile de le comprendre, fait perdre une partie du gaz de la bière, et ne pourrait être adoptée que quand on tire dans un verre; dans pareil cas l'écume ainsi produite fait paraître plus frais le verre qu'on présente au consommateur. Pour tirer dans le pot, il faut tenir celui-ci le plus rapproché possible du robinet et laisser couler le long des parois. On perd ainsi moins de gaz et on peut produire un peu plus d'écume en versant dans le verre.

Le débit au robinet se fait encore beaucoup dans les petits cabarets de village, surtout ceux situés en pleine campagne. On peut ainsi offrir un verre venant directement du tonneau et qui n'a pas séjourné des heures entières dans un tuyau ou dans un corps de pompe, comme il arrive fréquemment. Mais, pour que ce débit soit fait comme il faut, on ne devrait jamais se servir du pot et on devrait mettre sur un plateau autant de verres qu'il y a de consommateurs et les tirer ainsi à la cave. Quand, en effet, on va chercher au pot, on ne saurait pas prendre à chaque fois le compte tout juste. On prend plutôt un peu trop. Ce trop reste dans le pot en attendant un autre consommateur, et est souvent éventé avant l'arrivée de ce dernier. Le cabaretier dira, comme de juste, qu'il ne peut pas perdre tous ces petits excédents. Cela est vrai, mais il devrait abandonner son pot, plus ou moins bien lavé, et tirer directement dans les verres. Cela donne même un transvasement en moins.

On rencontre encore le débit au robinet pratiqué sur un grand pied dans certains centres. A Gand notamment, certains débits réputés pour leur grande vente et leur bonne bière tirent au robinet. Seulement, ils possèdent un robinet spécial. Celui-ci est surmonté d'un petit cylindre creux, dans lequel se meut un piston.

Pendant qu'il tire la bière, le garçon donne un coup de piston pour chaque verre qu'il remplit. L'air, qui est ainsi lancé avec force dans le filet de bière qui s'écoule produit un certain fouettage et la mousse jaillit. Le verre qu'on présente ainsi possède un aspect plus appétissant, paraît plus pétillant. C'est le seul avantage, du reste, que procure le robinet à piston.

ACH. de BAENST.

(*Bulletin pratique du brasseur.*)

L'ALCOOL DANS L'ALIMENTATION

Il est des gens qui rêvent de ramener l'homme à l'état de nature, qui, sans se préoccuper le moins du monde des besoins nouveaux créés par la civilisation, osent prétendre que l'eau pure, les légumes et les fruits peuvent amplement suffire à l'entretien de l'existence. Ces gens-là, ennemis acharnés de la science et du progrès, ne servent point, comme on est appelé à le supposer, la cause commune, mais bien au contraire, des intérêts particuliers. — Je me propose, dans cette étude, de mettre en évidence les exagérations nombreuses qu'on a répandues durant ces dernières années au sujet de l'alcool; d'enlever le masque de ces prétendus philantropes qui n'ont pas craint, au détriment d'une classe importante de travailleurs, de semer partout l'épouvante sans faire avancer pour cela d'un pas la question de l'alcoolisme. N'étant pas l'homme d'un parti, j'agis avec le seul désir, l'unique ambition d'être utile à mes semblables.

On s'est toujours appuyé, pour prouver les méfaits de l'alcool, sur la mortalité plus ou moins rapide des animaux divers qui ont servi d'expériences dans les laboratoires. J'ai démontré bien des fois, et je crois utile de le rappeler ici, que ces sortes d'expériences ne pouvaient pas être concluantes. Les chiens, les cobayes, les poules, les lapins auxquels, dans un but scientifique très louable, on se plaît à faire absorber ou à injecter dans les veines des doses variables de spiritueux, ne sont pas dans les conditions requises pour nous fournir la certitude que ces substances sont nuisibles à l'homme: les animaux, par nâture, ont horreur des excitants; ils n'auront probablement jamais aucune raison de les rechercher.

Quand on vient nous dire qu'un chien vigoureux du poids de 16 kilos a pris une dose quotidienne de 70 grammes d'alcool et qu'il est mort après deux mois de ce régime, cela n'a pour nous rien de surprenant et nous ne serions guère plus étonnés si, après avoir, pendant plusieurs jours,

"ROYAL DISTILLERY," HAMILTON, ONT.



Distillateurs et Embouteilleurs des marques justement célèbres de Canadian Rye Whiskey "ROYAL" et "MAPLE LEAF"

Correspondance sollicitée.



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.

VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

GOLDEN DIANA,
NIAGARA, CATAWBA,
SHERRY SPÉCIAL VIEUX,
PORT FRUITÉ,
BON VIEUX PORT,
CONCORD SEC,
SAINT-JULIEN.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.,

ST. CATHARINES, ONT.

Ecrivez et demandez nos prix.

[illegible] du café à une poule, on nous apprenait qu'elle a [illegible].

Durant [illegible] jours, un chien du poids de 20 kilos fut soumis par M. Chauveau à un régime spécial composé de 500 grammes de viande crue et de 252 grammes de sucre de canne; de temps à autre, on substituait 48 grammes d'alcool à 84 grammes de sucre. Les analyses successives de l'air de la cage dans laquelle l'animal était enfermé ayant [illegible] suppressions [illegible], M. Chauveau en arrive à admettre " que l'alcool n'est pas un aliment de force, que son introduction dans une ration de travail se présente avec toutes les apparences d'un contre sens physiologique [illegible] que tous les points de vue, l'absorption de cette substance [illegible] très franchement défavorable. "

Je pourrais multiplier les exemples sans grand profit pour le lecteur, puisque nous ne pouvons pas tirer, quoi qu'on dise, de ces recherches savantes une conclusion pour l'homme qui, depuis son apparition sur la terre, a singulièrement [illegible] se soumettre.

Ce n'est pas l'alcool qui plaît aux buveurs, il n'a par lui-même aucun goût agréable, ce sont les divers produits qu'il renferme, et ces produits, ces huiles essentielles auxquelles il doit la saveur particulière qui le fait rechercher, sont des poisons violents. Doit-on en conclure que, tels qu'on les trouve dans les boissons spiritueuses, c'est-à-dire en infime quantité, ils ont une action pernicieuse sur la santé? Evidemment non et je le prouve.

Les partisans de l'abstinence ne défendent à leurs adeptes ni le thé, ni le café. Si je me livre à une expérience semblable à celle que pratiquent journellement les adversaires de l'alcool, je fais absorber à un chien une certaine dose de caféine, principe immédiat du thé et du café, et il ne tarde pas à succomber. Il serait cependant [illegible] que le thé et le café sont des boissons dangereuses, lorsqu'il est indéniable qu'elles rendent de précieux services; mais elles peuvent *par l'abus,* de même que l'alcool, précisément à cause des principes [illegible] qu'elles contiennent, causer de graves désordres dans l'organisme.

[illegible] l'Ouest, une dame du meilleur monde, dirigeait une Société de tempérance et employait sa grosse fortune et ses loisirs, à lutter contre l'alcoolisme. Grande buveuse, elle faisait une consommation considérable de thé et de café et avait contracté, à cet usage, des troubles nerveux, fort curieux à étudier. Toujours dans un état de surexcitation impossible à décrire, [illegible] une foule de pauvres hères, pour ainsi dire fanatisés par ses allures convaincues, esquissant des ravages de l'alcool et des boissons fermentées un tableau si effrayant, qu'il était presque impossible aux esprits faibles de ne la point croire. Et les médecins qui la secondaient dans son œuvre, semblaient ne pas voir qu'ils avaient affaire à une véritable folle. N'avais-je donc pas raison de déclarer en commençant que ces gens-là servent [illegible]?

Ainsi [illegible] comme les appelle [illegible] Broadbent, l'alcool, le café, le thé, le tabac, contiennent des substances toxiques au plus haut degré; on conçoit qu'utiles en petite proportion, ils ne tardent pas à devenir dangereux par l'abus qu'on peut en faire.

Mais est-il bien nécessaire, dira-t-on, de consommer ces boissons excitantes qui ont le grave défaut pour rester salutaires, de ne pouvoir être absorbées qu'en petite quantité?

A cela, je répondrai, me réservant par la suite d'appuyer mes assertions sur des expériences personnelles, que les vins, les bières, les cidres n'agissent que par l'alcool qu'ils contiennent, et *je dis alcool tel qu'il est, et non pas l'alcool pur:* que dans un siècle mouvementé, comme celui où nous vivons, l'homme dépensant moralement et physiquement une force énorme les boissons alcooliques sont utiles à toutes les classes de la société.

Bien certainement l'abus des boissons spiritueuses est un vice qu'il faut combattre de façon énergique. N'est-ce pas là, je le demande, le rôle des Sociétés de tempérance? Voyons maintenant comment elles s'y sont prises pour lutter contre ce fléau.

Les premières Sociétés de tempérance furent fondées en Amérique en 1813, à Boston; en Angleterre, à Glasgow, en 1828, avec l'appui des ministres protestants, et je me dois à la vérité de constater que si la mortalité a, depuis 1840, fortement diminué, ce n'est pas à ces Sociétés que nous le devons, mais aux principes d'hygiène convenablement répandus dans le peuple, et rigoureusement appliqués par les municipalités. Bien plus, il me faut reconnaître que malgré leurs efforts, l'alcolisme n'a fait que prendre de jour en jour des proportions inquiétantes.

Mais ces femmes du monde, ces clergymen, ces docteurs devenus, dans l'intérêt de leur autel, les adversaires enflammés de l'alcool, ont-ils donc des yeux pour ne point voir? Est-il si difficile de se rendre compte qu'on fait fausse route lorsque les résultats obtenus sont en raison inverse des efforts accomplis. Pourquoi ne point prendre tout d'abord le mal à sa racine et ne pas s'attaquer immédiatement aux causes de ce mal: *au jeu, à l'ignorance, à la misère.*

Vous voulez, messieurs les ligueurs lutter *contre l'abus des boissons spiritueuses,* contre l'alcoolisme; soit, vous auployez de suite vos immenses ressources à améliorer le foyer de l'ouvrier, en le rendant plus sain, plus confortable; faites que le travailleur puisse trouver partout et à bon compte une nourriture fraîche et substantielle, car celui-là ne s'alcoolise ordinairement pas qui se nourrit bien; si vous avez réellement pour l'humanité un amour si grand, écoutez la voix consciencieuse de ces docteurs droits et sincères qui sont légion dans notre pays, et n'hésitez pas à apporter dans ces milliers de taudis infects où règnent la maladie, la misère et le vice sous toutes ses formes, un peu de ce bien-être qui relève l'homme le plus affaibli, en lui donnant une lueur d'espérance. Apprenez aux enfants, comme l'Etat l'a ordonné de le faire à nos instituteurs, à savoir convenablement user de leur liberté dans cette vie hérissée de multiples dangers; mais, de grâce, ne perdez pas votre temps à vouloir guérir les alcooliques sans changer leurs conditions d'existence!

C'est une belle et grande vertu que de lutter contre les abus, mais faut-il au moins savoir la pratiquer sans ruiner des centaines de mille de travailleurs.

FELIX THOMMERET.

Moniteur vinicole.

Machines Automatiques à Argent

GROS PROFITS POUR UNE PETITE DEPENSE.
COMMENT S'ENRICHIR RAPIDEMENT.



"WASP"

Machine pour le comptoir, pouvant se changer "Chance" et "Pas de Chance"



Le Caille
"NEW CENTURY"
Dominion.
Six Airs.



"SUNBURST"

Vendeuse Automatique de Pea-Nuts.



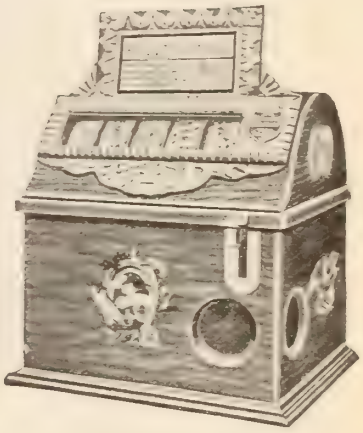
"BUSY BEE"

Vendeuse Automatique "Chance" ou "Pas de Chance"



JETONS EN MÉTAL

pour tous les genres d'affaires.



"GOOD LUCK"

Petite machine à Cartes.

BEAU CATALOGUE GRATIS.
ECRIVEZ ET DEMANDEZ LES PRIX.

The Caille Brothers Co'y

3, OUELLETTE AVE.

WINDSOR, Ont.

Demandes de transferts de licences

H. Jelly à Edw. H. Bainfield.
J. Sarazin à Lévis Bourgeois.
F. X. A. Bouthillier à Gaspard Trouillette.
C. Couturier à P. Duoul.
F. Lanthier à Frs Laurendeau

Personnel

★ M. E. A. Gauthier de MM. Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, voyage en ce moment dans les Provinces Maritimes.

★ Le restaurant Oak Hall, situé au coin des rues Notre-Dame et St Pierre a été vendu par M. Bonneaut à M. Alphonse Daignault.

★ Après avoir passé quelques jours à Montréal, à la fin du mois de janvier, M. D. O'Meara, de la maison Lawrence A. Wilson Cie Ltée, est reparti pour un voyage d'affaires dans la Province d'Ontario.

★ MM. T .O. Routhier et Jos Dupont visitent le commerce des vins et liqueurs de Montréal dans les intérêts de la Lawrence A. Wilson Cie, Ltée.

★ M. Auguste Paasche, représentant de la maison de Cognac Boutelleau & Cie, a tout dernièrement passé plusieurs jours à Montréal dans les intérêts de cette maison qui est représentée au Canada par MM. Hudon, Hébert & Cie. M. Paasche est reparti pour Mexico et Cuba.

★ Parmi les nouveaux licenciés, nous relevons les noms de plusieurs ex-membres de la police de Montréal: le lieutenant Fortin qui s'est rendu acquéreur de l'hôtel Jacques-Cartier, M. Patenaude à qui M. Pat. McCoogan vient de céder son hôtel situé au coin des rues Cathédrale et St Antoine et enfin M. Robert qui achète de M. Odilon Leroux son hôtel de la rue Craig.

★ M. L. G. Cluxton, chef du département de la publicité de la maison Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, est de nouveau à son poste, après avoir pris un mois de repos.

★ M. Thomas Quintal qui tient hôtel au coin des rues Centre et Charlevoix fait actuellement de nombreuses améliorations à son établissement qui est un des plus fréquentés de ce quartier populeux.

★ M. L. J. Clapin, épicier bien connu de la rue St Laurent vient de faire l'acquisition du "Café de la Touraine". Nous croyons savoir que M. Martin l'ancien propriétaire du café en question, est interessé dans la nouvelle entreprise.

★ M. Jos. Neveu propriétaire de l'hôtel situé rue Notre-Dame et Metcalfe possède un des meilleurs établissements de la rue Notre-Dame Ouest. M. Jos. Neveu qui est de plus un grand amateur de chevaux est intéressé dans le champ de courses de DeLorimier.

★ M. Emile St Jean a la réputation bien méritée d'être un des meilleurs commis de bar de Montréal. Il n'a pas son égal dans la préparation des cocktails et autres boissons de fantaisie; il a toujours le sourire aux lèvres, d'une courtoisie parfaite; il n'est pas surprenant qu'il attire une foule de clients au "Café Parisien."

★ M. Louis Poulin propriétaire du Queen's Restaurant est assurément un des hôteliers les plus populaires de Montréal, ses manières affables augmentent sa clientèle de jour en jour. C'est à l'heure du dîner que son établissement regorge de clients attirés par les excellents repas servis dans la salle à dîner du Queen's.

★ Hiver comme été, l'activité bat son plein à l'hôtel Péloquin. Tout dernièrement, cet établissement à la mode à été le lieu d'assemblée de plusieurs joyeuses réunions: nous citerons, entr'autres, le banquet de la troupe du théâtre Proctor, ensuite celui des Imprimeurs et enfin ces jours derniers les banquets de la Montreal Transfer Co., et de la Dominion Express Co.

★ Bien que M. Jos. Couture soit devenu propriétaire de l'Hôtel Cécil depuis une époque relativement récente, ses qualités d'administrateur et d'homme d'affaires ont déjà su faire de cet hôtel un des cafés-restaurants les plus connus du centre de la ville. A l'heure du lunch, on trouve dans la salle à dîner du Cécil bon nombre des notabilités du barreau et du commerce de Montréal, qui, aux autres heures de la journée vont se rafraîchir au café.. Le soin que M. J. Couture apporte dans le choix de ses vins et liqueurs et dans la direction de sa cuisine est pour beaucoup dans son succès.

★ M. Henri Reynaud, le nouveau propriétaire du "Café National" a inauguré d'une façon très brillante la prise de possession de son établissement dans la seconde partie du mois de janvier. La réunion a été très nombreuse et fait bien augurer du succès de cette entreprise. M. L. A. Wilson, président de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la cité de Montréal, assistait a cette fête intime et y a prononcé un fort joli discours. Parmi les autres invités, nous avons remarqué M. M. Barbier, représentant à Montréal du Champagne "Duc de Montebello", M. Grenier de la maison Laporte, Martin & Cie, MM. Octave Lafleur, Adolphe Lapierre, M. Routhier de MM. L. A. Wilson & Cie, Ltée. M. Gagnon, propriétaire du Musée Eden, Edmond Malo, J. Dumont de Dumont Frères, etc., etc. On s'est cordialement amusé et on s'est séparé fort avant dans la nuit.

★ Avant son départ pour l'Europe M. Harry Jelly à été l'hôte d'honneur d'un souper d'adieux donné par ses amis à l'Invicta Café, rue Notre-Dame. Le souper qui était excellent a été servi sous la direction du nouveau propriétaire de l'Invicta Café, M. E. H. Barnfield; de nombreux discours ont été prononcés. M. Jelly s'embarque pour l'Angleterre à bord du Str Colonian de la ligne Dominion.

Scotch Whisky "Peter Dawson".

Dire que c'est la marque exclusive de scotch whisky servi à l'hôtel Waldorf-Astoria, c'est faire l'éloge de ses hautes qualités, de son indiscutable supériorité. Tous les gourmets connaissent la grande réputation de la cuisine et de la cave du Waldorf-Astoria et il ne viendra à l'idée de personne de contester la valeur des produits qu'on y consomme. La maison Boivin, Wilson en s'assurant l'agence exclusive au Canada des scotchs de la marque Peter Dawson répond à l'attente des amateurs d'une liqueur forte et moëlleuse qui défie la critique et rallie les suffrages de tous les gourmets.

★ Un remède des plus agréable. C'est un verre de Brandy Richard. Pris après les repas il éloigne toute crainte d'indigestion.

★ MM. Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, viennent de mettre sur le marché un nouvel apéritif ayant des qualités stomachiques et médicinales émérites, c'est le "Orange Sherry" de la maison Sanchez Romate Hermanos de Jerez, Espagne.

★ Indépendamment d'un excellent commerce de vins et de liqueurs, M. J. H. A. Ayotte qui tient hôtel au No 1744, rue Ste Catherine, sert de plus un nombre considérable de repas et de soupers d'huîtres dans sa belle et grande salle à dîner située en arrière du café.

★ Nous attirons l'attention des lècteurs de "Liqueurs et Tabacs" sur l'annonce de MM. Laporte, Martin & Cie. Les champagnes qui y sont mentionnés sont certainement d'une valeur exceptionnelle étant donné leur prix modéré.

★ MM. Laporte, Martin & Cie, agents au Canada pour le Scotch Mitchell, distribuent à leurs clients un tableau-annonce de l'Extra Spécial Liqueur qui est certaineemnt une des plus belles réclames parues à Montréal jusqu'à ce jour.

Champagne Mumm.

La marque de Champagne G. H. Mumm & Co., est maintenant représentée au Canada par la maison S. B. Townsend & Co., de Montréal. C'est une nouvelle grande marque ajoutée aux agences des bonnes maisons que possédait déjà cette firme.

Un agenda intéressant et pratique

M. P. Dawson le fabricant du fameux whisky auquel il a donné son nom, a eu la délicate attention d'envoyer à ses amis, avec ses souhaits du nouvel an, un superbe et volumineux agenda qui, indépendamment des services qu'il est appelé à rendre à ses heureux recipiendaires, contient une foule de gravures recueillies par les voyageurs de la maison, dans le monde entier. C'est une manière intelligente de prouver, ce que d'autres maisons se contentent d'affirmer sans preuves à l'appui, que ce Célèbre Whisky a fait victorieusement le tour du monde et qu'il y est implanté définitivement.

Le couvert représente un bas relief appartenant à M. P. Dawson et qui reproduit une scène de joyeux dégustateurs de whisky racontant des histoires qui, évidemment, n'engendrent pas la mélancolie, à en juger par les figures épanouies des compères et de la commère qui les sert.

C'est la maison Boivin, Wilson & Cie, qui représente au Canada le Whisky Peter Dawson.

La Manufacture de Cigares de l'Epiphanie,

offre au commerce ses marques de **CIGARES** fabriqués avec le choix des meilleures variétés de tabacs canadiens.

SALVADOR, DAWSON, LA PERLE DE CUBA,
STANDARD COIN, LA SELECTA,

De $10.00 à $18.00 le mille

Excellente valeur à détailler à

2 Cigares pour 5 Cts.

Nous sollicitons la correspondance de MM. les tabaconistes.

L. A. BOURDON,

Manufacturier L'EPIPHANIE, P. Q.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO : 87 YORK STREET, Tél. Main 204
BUREAU PRINCIPAL : 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES : BELL MAIN 65 ; MARCHANDS, 522.

VINS CANADIENS



PORT, CLARET,
TOKAY, SHERRY,
BLANC, CATAWBA DOUX,
CATAWBA SEC,
SAUTERNE,
THE IMPERIAL.

Commandez par l'entremise de votre marchand en gros ; s'il ne les a pas en stock, adressez - vous directement aux producteurs.

St. David's Wine Growers Co.

60 ATLANTIC AVE.,

Coin Liberty St. TORONTO, Ont.

Echantillons et Cotations sur demande.

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.

Les Débitants Licenciées de Liqueurs de la Province de Québec

Licences émanées dans le district de St-François

BROMPTON FALLS

Phillas Allaire	MD
Olivier Blais	H
Olivier Lambert	H

BURY

William J. Beetham	H

COATICOOK

Eugene Bouchard	Emb
Gooley & Son	H
Lucius Kilburn	H
Andre Rousseau	H
J. R. Roy	H
Alphonse Trudeau	H

COOKSHIRE

L. D. Gauthier	Emb
Allen Learned	H
Fred Osgood	H

DANVILLE

The Victoriaville Wine Co	

D'ISRAELI

Toussaint & Co.	V

DUDSWELL JUNCTION

A. W. Olivier	Rwy

EAST ANGUS

Solomon Chapdelaine	H
Lockhart R. William	H

LA PATRIE

Louis Côté	H
P. Ducharme	Emb
Stanislas Poulin	H

LENNOXVILLE

Joseph L. Côté	H
William Jamieson	H

MAGOG

Fred W. Connolly	H
Olivier Garçeau	H
Heath & Meigs	H
Napoléon Lépine	MD
James E. Taylor	H

MARBLETON

James H. Barker	
Camille Côté	H

MEGANTIC

Louis C. Bérubé	MD
J. T. Bilodeau	H
George H. Coates	H
Cyrille Fortier	Emb
L. P. Villeneuve	H
C. E. Weyland	H

ORFORD

Peter Connolly	H

RICHMOND

D. F. Bédard	MD
Desmarais Bros	MD
M. L. Dohan	Rwy
J. E. Janelle	Emb
John H. Lane	H
E. McGovern	H
John H. Snow	H

ROCK ISLAND

Albert E. Cooper	H
Gilmore & Co.	H

SAWYERVILLE

William H. Keenan	H

SHERBROOKE

Alphonse Bergeron	MD
John Bryant	Emb
Bodwell & Wright	H
Camirand & Dupont	
City	C
Albert W. Colby	H
Couture & Moore	MD
Desroches Bros	H
J. D. Desroches	R
G. F. Desruisseaux	H
Oliv. Desruisseaux	H
Cyrus A. French	MG
J. A. Gauthier & Co.	H
Henry H. Ingram	H
J. P. Jutras	H
Néré Lacroix	MD
Jas. H. McDonnell	H
D. McManamy & Co.	MG
William Murray & Co.	MD
Louis Olivier	MD
St Georges	C
Silver Spring Brewery	Emb
William Southwood	H
David W. Stenson	MD
C. E. Therrien	MD
Henry Veilleux	H
J. H. Weyland & Co.	H
W. H. Wiggett	Emb

SOUTH HAM

L. P. A. Darche	H

STANSTEAD

Robert W. Moore	H

STORNOWAY

Victoriaville Wine Co.	

WEEDON

François Leblanc	V

WINDSOR MILLS

Siméon Desruisseaux	H
Frank Gagné	Emb
Théo. Gagné	H
Edmond Guénard	Emb
John Healy	H
Patrick Pye	Emb
Godfroid Roy	H

WOTTON

Victoriaville Wine Co.	

Licences émanées dans le district de Montmagny

L'ISLET

N. Dussault	MD
J. B. Hudon	Emb

MONTMAGNY

J. A. Boulet	H
C. Coulombe	H
A. Doyer	Emb
N. Fournier	H
W. Gamache	H
L. Letourneau	H
N. Letourneau	Emb
J. C. Têtu	Emb

QUEBEC

A. Toussaint & Cie	V

ST FRANCOIS

P. Martineau	H

ST GERVAIS

J. B. Fradette	MD

ST JEAN PORT JOLI

A. Bilodeau	MD
F. Caron	MD

ST PHILEMON

F. Lavoie	V

ST PIERRE

X. Lavallée	H

ST THOMAS

J. Fournier	H
J. Lachapelle	H

ST-VALIER

F. Fortin	Emb

Licences émanées dans le district de Pontiac Ouest

KIPPEWA

O. Latour	MD

TEMISCAMINGUE

W. H. Leavitt	H

VILLE MARIE

R. M. Miller	MD

Licences émanées dans le district de Saguenay

ESQUIMAUX POINT

Jean Boudreault	MD

MANICOUAGAN

R. H. Scougal	MD

TADOUSAC

X. Hovington	MD
Hotel Tadousac	H

Licences émanées dans le district de Kamouraska

KAMOURASKA

W. R. Crépault	V

STE ANNE DE LA POCATIERE

Mme L. Chapleau	MD
F. Leclerc	V
F. Leclerc	C

RECETTES DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en décembre

DIVISION.	Div. No.	Spiritueux.	Malt.
Toronto, Ont	26	$ 81,181 21	$ 15,560 31
Hamilton, "	23	.....	.....
London, "	38	7,823 96	5,607 64
Guelph, "	60	69,005 23	3,989 85
Stratford "	33	4,391 17	1,683 66
Brantford, "	31	3,481 89	652 50
Windsor, "	34	38,121 39	4,561 25
St. Catharines, Ont	29	1,808 82	1,347 33
Owen Sound, "	27	2,664 00	1,232 04
Port Arthur, "	35	2 531 00	.....
Peterborough, "	25	2,936 71	653 10
Belleville, Ont	23	3,033 16	555 57
Kingston, "	22	7,681 81	1,592 85
Cornwall, "	18	7,731 57	.....
Prescott, "	19	820 16	1,185 92
Perth, "		7,066 33	.....
Ottawa, "	20	10,614 56	390 45
Montreal, Que	17	31,049 15	.....
Sherbrooke, Que	10	.....	814 50
Trois-Rivières, Que	9	19,310 90	.....
St-Hyacinthe, "	12	11,180 93	.....
Quebec, Que	8	.....	6,017 45
Joliette, "	14	78,263 48	.....
St. John, N.B	6	1,030 08	.....
Halifax, N.E	4	5,963 34	4,008 75
.....	.....	.....	.....
Charlottetown, I.P.E	1	118 56	.....
Winnipeg, Man	36	.....	.....
Calgary, T.N.O	39	.....	.....
Victoria, C.A	37	.....	.....
Vancouver, C.A	38	.....	.....

NOTE. — Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu.



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB" WHISKY.

"IMPERIAL" WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO. VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

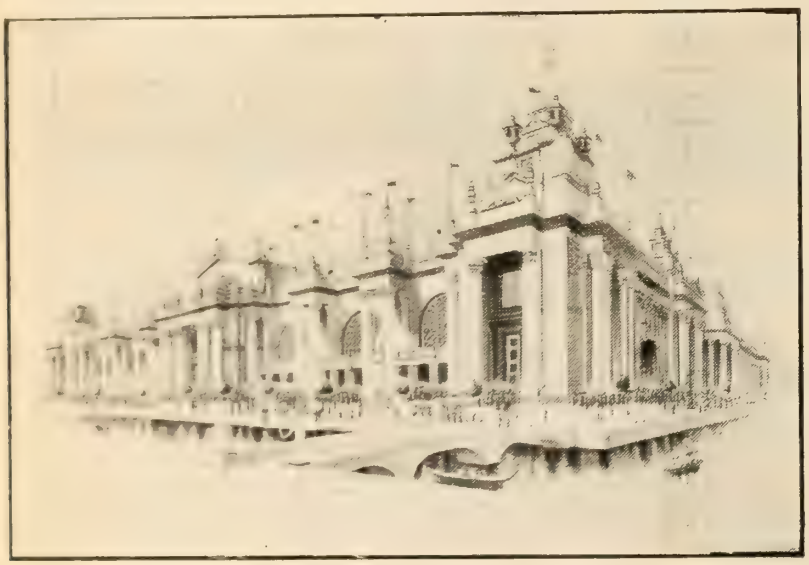
CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

L'Exposition de Saint-Louis

PALAIS DE L'ELECTRICITE

Le Palais de l'Electricité est en construction. Le contrat a été accordé le 8 mars à la William Goldie Sons Company au prix de $399,940. Le plan a été établi par MM. Walker & Kimball de Boston et Omaha qui ont été les architectes en chef de l'Exposition d'Omaha. La construction aura sa place sur la grande avenue centrale et sera l'un des éléments importants de la scène principale de l'exposition. Comme façades elle aura 650 pds du côté nord et 525 pieds du côté est et fera front à la lagune principale.

Le genre adopté est de l'ordre Corinthien avec colonnes s'élançant hardiment. Elles sont bien descendues vers le sol de



manière à donner de la hauteur aux façades. Les façades seront bien accentuées par des frontons et des effets de tour au-dessus des quatre entrées principales et aux angles. Au-dessus des endroits accentués de même qu'au-dessus des colonnes jumelles qui formeront une charmante variation avec l'apparence des façades il y aura ample occasion pour des décorations sculpturales.

Le fenêtrage est hardi et approprié, il fournit une abondante lumière et permet de bien établir les murs. Sur les deux côtés du palais seront deux loggias qui procureront de jolis effets d'ombre et de lumière. Il y aura de nombreuses ouvertures sur les façades telles que les [illegible] les recherchent toujours quand ils choisissent un emplacement pour leurs exhibits. Le plan du palais est simple et bien traité dans le but de donner autant d'espace que possible pour les exposants avec ses 292,000 pieds carrés de superficie. L'emplacement pour les exhibits est en même temps compact et symétrique. Un balcon de belles dimensions s'étendra autour du palais sur les quatre côtés et donnera une superficie supplémentaire de 100,000 pieds carrés.

Une grue roulante, aux proportions énormes qui sera utilisée pour l'installation de la grosse machinerie électrique qui sera exposée dans le palais sera placée sur rails dans la travée ouest. Deux grandes salles de toilette seront situées dans la cour du palais. Les portes de la bâtisse seront de dimensions gigantesques, 11 pieds par 18. La construction aura 176 fermes, la plus grande portée aura une longueur de 82 pieds et il y entrera 185 tonnes de fer et d'acier.

Les spécifications pour le Palais de l'Electricité comportent un escalier temporaire en bois brut qui devra être enlevé avant la complétion de la construction. L'escalier devra conduire au toit. L'objet de l'installation de cet escalier est de faire du palais un point d'où, pendant la construction les visiteurs pourront embrasser la vue de l'exposition sans avoir à grimper à l'échelle où à se glisser par des trous d'écoutille, chose possible pour des hommes mais peu convenable pour les visiteuses.

LE GROUPE DE L'UNIVERSITE WASHINGTON

Toutes ces constructions sont de l'ordre Gothique Tudor tel qu'on le rencontre dans les constructions de collège en Angleterre au temps de Henri VIII et de la Reine Elizabeth. Elles sont toutes bâties en granit du Missouri avec encoignures ou coins et assises ornementales en pierres de taille.

Le granit est disposé, comme disent les architectes en " broken range rubble ". La maçonnerie est de granit façonné au marteau avec deux faces de niveau et quatre irrégulières. Ainsi les rangs de granit se trouvent de niveau alors que les blocks sont de formes irrégulières.

La bâtisse principale est le " University Hall ". Son plan ressemble à la lettre capitale " H ". Elle se dresse face à l'est de sorte que le Boulevard Lindell débouche directement à l'entrée principale qui est en même temps centrale. Cette entrée centrale, au point de vue de l'effet architectural, est ce qu'il y a de plus remarquable dans la bâtisse. C'est une tour massive de 77 pieds de haut couronnée de quatre tours octogonales dont une à chacun des coins. La tour elle-même, ainsi que les quatre coins sont crénelées avec merlons bien finis en pierres de taille qui entourent les embrasures. La porte d'entrée de cette tour est une arche magnifique avec archivolte déprimée de style Gothique. L'entrée forme, d'après le dire des architectes, une des plus magnifiques voûtes à arêtes qui existe aux Etats-Unis, ses dimensions sont de 25 par 38 pieds. La voûte est entièrement faite de pierres de taille entrecroisées d'un certain nombre de nervures d'un modèle achevé avec ornements fantasques en bosses aux intersections. On construit en bois ou en plâtre des voûtes à arêtes de plus grandes dimensions — celle-ci est toute en pierre.

La façade de la tour est ornée superbement de niches à baldaquin et de fortes assises sur lesquelles se trouve l'écusson héraldique qui porte les armes de l'Université.

En avant de cette entrée monumentale s'étend une terrasse de 50 par 264 pieds. On arrive à la terrasse au moyen de marches en granit taillé de 35 pieds de large. La terrasse est entourée d'une balustrade en pierres de taille d'un dessin remarquable.

Sur les deux extrémités des créneaux de l'University Hall sont deux fenêtres en saillie qui accentuent admirablement ces ailes. Au-dsesus de toutes les fenêtres de l'University Hall et des constructions subsidiaires des moulures en pierre de taille forment manteau.

Les constructions sont entièrement à l'épreuve du feu, on a employé le béton au lieu de tuiles pour le plancher

Le Gin Pollen & Zoon

Bien que se vendant au même prix que les autres, il est embouteillé dans de beaux cruchons en verre d'une contenance de $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ gallon. La boisson est saine et savoureuse: c'est l'article à prendre avant de sortir au froid. -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:-

Le Vin de Port de Blandy Bros.

Marque "Invalid's Special"

Garanti absolument pur, est le meilleur tonique aujourd'hui sur le marché. -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:-

LE VIN DE MADERE

MARQUES: "London Particular," "Very Superior" "Specially Selected"

DE BLANDY BROS.

Est un vin véritablement supérieur et qui se recommande aux gourmets par sa finesse et son montant. -:- -:- -:- -:- -:-

Avant le Carême, il est bien permis de s'offrir une coupe de . . . . .

CHAMPAGNE

LES MEILLEURS CHAMPAGNES POUR LE PRIX, SONT LE

CHAMPAGNE { **"CARDINAL", Vin sec.**
"DUC DE PERLAND" Vin sec.
"VEUVE AMIOT" Vin sec et doux. } **Leur qualité est réellement incomparable.**

Tout à vos ordres pour l'exécution rapide et soignée de vos commandes.

LAPORTE, MARTIN & CIE, IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, ET EPICIERS EN GROS. **MONTREAL.**

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

OCTOBRE 1902

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter, (en bouteilles)	Grande Bretagne	14,132	11,465
	Etats-Unis	14,020	8,596
	Autres pays	.....	.....
		28,152	20,061
Ale, bière et porter, (en fûts)	Grande Bretagne	3,348	874
	Etats-Unis	23,823	5,849
		27,171	6,723
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	47
	Autres pays	.....	.....
		.....	47
Absinthe	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	44	95
	Autres pays	225	299
		269	394
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	2,631	4,930
	Etats-Unis	29	164
	France	22,797	37,756
	Autres pays	211	333
		25,668	43,183
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	363	1,179
	Etats-Unis	122	809
	France	.....	.....
	Autres pays	1,568	3,307
		2,053	5,286
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	5,439	6,060
	Etats-Unis	.....	.....
	Hollande	50,679	21 012
	Autres pays	50	20
		56,168	27,092
Rhum	Grande Bretagne	3,328	2,050
	Etats-Unis	326	109
	Indes Anglaises Ouest	2,350	969
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	5,358	2,149
		11,362	5 277

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	44,311	65,979
	Etats-Unis	519	1,097
	Autres pays	3	9
		44,833	67,085
Vermouth	Grande Bretagne	72	99
	Etats-Unis	2	5
	France	837	923
	Autres pays	236	213
		1,147	1,240
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	46	767
	Etats-Unis	6	130
	France	547	7.641
	Autres pays	17	145
		616	8.683
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	65	506
	Etats-Unis	32	481
	France	1,550	10,061
	Autres pays	2	4
		1,649	10,259
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	9	91
	Etats-Unis	.....	.....
	France	79	140
		88	231
Champagne (magnums)	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	5	90
		5	90
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. de d'alcool.	Grande Bretagne	1,762	3,315
	France	11,735	8,419
	Espagne	15,043	8,768
	Portugal	358	803
	Etats-Unis	3,273	2,264
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	10,191	7,443
		42,562	31,102

ARTICLES ET PAYS OU EXPORTÉ		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan	Val.	Quan.	Val.
Ale et bière	Grande Bretagne	.....	.....	82	82	82	82
	Etats-Unis	534	538	72	97	606	635
	Autres pays	54	18	.....	.....	54	18
		588	556	154	179	742	735
Brandy	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	115	730	115	730
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	115	730	115	730
Gin	Etats-Unis	.....	.....	497	739	497	739
	Autres pays	.....	.....	8	14	8	14
		.....	.....	505	753	505	753
Rhum	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	.....	.....	157	23	157	23
		.....	.....	157	23	157	23

ARTICLES ET PAYS OU EXPORTÉ		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.		Gal.		Gal.	
Whisky	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	12,307	39,028	872	2,719	13,179	41,747
	Australie	81	262	.....	.....	81	262
	Autres pays	2,127	6,685	18	32	2,145	6,717
		14,515	45,975	890	2 751	15,405	48,726
Vins	Grande Bretagne	155	340	.....	.....	155	340
	Etats-Unis	9	032	622	2,856	631	2,888
	Autres pays	101	192	53	70	154	262
		265	564	675	2,926	940	3,490
Autres spiritueux N.A.S	Etats-Unis	325	50	177	532	502	582
	Allemagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		325	50	177	532	502	582

Exportations du Royaume Unis de Spiritueux anglais pour 11 mois terminés le 30 Novembre 1902.

EN GALLONS DE PREUVE	1897	1898	1899	1900	1901	1902
Au Canada	277 445	355,352	398,321	454,913	453,793	486,987
Côte d'Afrique Ouest, Etranger	38,813	62,868	65,856	82,185	73,082	92,549
" Etats-Unis	357,777	293,467	427,628	481,746	547.265	595,771
" Côte d'Afrique Ouest, Anglaise	127,218	140,259	94,689	125,336	116,218	109,120
" Possessions Anglaises dans le Sud de l'Afrique	396,466	821,075	330,502	478,631	696,531	1,022,171
" Indes Anglaises Est	543,979	574,106	606,951	619,291	619,291	673,185
" Australie et Nouvelle Zélande	1,624,283	1,853,756	1,840,000	2,020,644	2,213,828	1,970,791
" Autres pays	886.307	895,327	989,337	954,321	982,160	1,016,518
Totaux	4,252,288	4,496,210	4,753,284	5,217,067	5,712,689	5,967,092

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIÈRES ANGLAISES

	qts.	pts.
Bass' Read Bros, Dog's Head	2 60	1 65
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 65

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 00
Bernard's Orange	"	8 00
John Bull	"	6 50

BOURGOGNE BLANC

	csc.
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 25
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 75
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 50

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

Bouchard, Père & Fils.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. Calvet & Co.		
Beaune, 1889		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin, 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. Marey & Liger-Belair.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 25
Pommard		9 00
Nuits		13 00
Chambertin		15 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanée	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Macon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 50
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

	csc.
Teyssonneau au Maraschin	$6 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm " Extra Dry "	$28 00	30 00
do " The Brut "	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moet et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
Ayala & Co	28 00	30 00
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co , Montréal.

Marquis de la Tour.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Lack Sec, Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Gratien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

Barton & Guestier.	csc
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	6 25
St. Julien	5 50
Batai ley	8 25
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux.	24 00
Chateau Lafitte	24 00
Nathaniel Johnston & Sons.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50
J. Calvet & Co.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Montlys	6 25
Chateau Smith-Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

Bordeaux Claret Co,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Château Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Faure Frère.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruaud Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes le gallon	1 00

COCKTAILS

Club Cocktails (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"Saratoga"	8 00

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 00
Three Star $15.50, V.O.		16 00
Martell & Co.—One Star		12 00
Three Star $15.00, V. O.		16 00
Bisquit, Dubouché & Cie.,		
"One Star"	quarts	$9 25
"	flasks	10 25
"	½ "	11 25
V.S.O.P.	quarts	15 50
"Old Liqueur"	"	16 50
In wood proof. per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 00
" au gall.		4 00-8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 0
½ bottles		9 75
Flasks		9 75
½ flasks		10 25
Three Star		16 05
X. X. O. (185-)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 20
Pinet, Cas illon & Co – V.S.O. P.		14 5
One Star		9 55
		0

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

E. Puet *	doz.	9 50
" **	"	10 75
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 50
" V.O.P.	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P	"	20 25
" 1861	"	24 25
" 1859	"	26 25
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	7 00
D'Angely XXX	"	6 75
E. Puet	Au gal.	4 00 à 7 00
J. Borianne	"	3 75 à 4 75

J. M. Douglas & Co, Montréal

Otard, Dupuy & Co.	pts
Special	$ 9 50
*	11 50
* *	14 00
* * *	16 00
V.S.O.P.	17 50

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Bouteleau & Co., F. P., Quarts		9 00
Quarts (dark)		9 00
Pints (2 doz.)		10 00
Hf. Pints (4 doz.)		11 00
16 Imp. Flask cups		10 00
24 Flasks no cups		10 00
48 x ½ Flasks no cups		11 00
One Diamond		10 00
Two Diamond O. B.		12 00
Three Diamond V. O. B.		14 00
Four Diamond X V.O.B 1831		16 00
1824		21 00
Au gallon (preuve)		3 95 à 5 75
Delormont XXX	la cse	6 00
O. Tesson & Co. * * * quarts		6 00
" 16 Imp. Flasks, without cups.	"	8 00
" Pints 2 doz		7 50
" Half Pints (4 doz.)		8 50
" 24 Flasks no cups		7 50
" 48 x ½ Flasks no cups		8 00
" 100 x ½ bottles		8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.		3 60
Legrand Quarts	la cse	6 50
24 Flasks no cups		8 00
48 x ½ Flasks no cups		8 50
Robert Henry, wired Qts.		7 00
J. Nicolet & Co. Quarts	la cse	7 50
24 Flasks cups		9 00
48 x ½ flasks cups		9 50
Au gallon (preuve)		3 65 à 3 85
Chataubel Quarts	la cse	8 00
Pts (2 doz.)		9 00
Hf. Pts (4 doz)		10 00

Laporte Martin & Cie, Montréal la caisse

Ph. Richard, S.O.	quarts 12s	$ 22 50
" F.C.	" 12s	15 00
" V.S.O.P.	" 12s	12 00
" "	pints 24s	13 00
" "	½ " 48s	14 00
" "	1/15 btles 180s	20 00
" V.S.O.	quarts 12s	10 00
" "	1/15 btles 180s	18 00
" V.O.	quarts 12s	8 50
" "	pints 24s	9 50
" "	½ " 48s	10 50
" "	1/15 btles 180s	14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s	10 50
" " pints 24s	13 00
" " Flasks avec verres 16s	9 75
V.S.O.P. au gall	$5 00 5 50
V.O. proof "	3 80 4 25
Fine champagne "	5 75 6 00
Chs. Couturier & Cie, quarts 12s	7 00
" ½ btles 24s	8 00
" ½ " 48s	9 00
" flasks 24s	8 00
" ½ " 48s	9 00
" 1/15 btles 180s	13 50
" au gall	$3 80 4 00
F. Marson & Cie, quarts 12s	6 00
" ½ " 24s	7 00
" ¼ " 48s	8 00
" flasks 24s	7 00
" ½ " 48s	8 0
" 1/15 btles 180s	12 5
" au gall	$3 40 3 70

S. B. Townsend & Co., Montreal.

United Vineyard Proprietors Co.	5
"Reserve"	$9 50
Invalids Reserve caisse.	10 00
Three star "	12 50
X. O "	15 00
Salamander "	16 50
X.X.O.P. "	20 00
In fine cut glass decanters "	18 00
Au gallon au gall	4 25 à 8 00
Sonac & Co au gall	3 50 à 4 00

L. A. Wilson Cie Ltée. Montréal

Boutellerau Fils V.S.O.P. 1855 doz.	$16 00
Doctor's special "	11 00
J. Sorin & Cie gall.	$3 75 à 5 00
Jimenez & Lamothe XXX doz.	11 00
" " V.S.O.P. "	15 50
" " gall.	1 25 a 4 35
" " 1890	18 00
" " 1865	20 00

EAUX

Jewsbury & Brown's.	
Soda Water	$1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Quinine Tonic	1 45
Potass Water	1 40
Schweppe's.	
English Soda	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40
(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)	
Cantrell & Cochrane	
Belfast Ginger Ale	1 40
Club Soda	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40

Radnor	Par csc.
100 pints	8 50
100 splits	7 50
50 quarts	6 50
Apollinaris.	
50 quarts	7 50
100 pints	10 50
100 splits	8 50
Apenta Water.	
25 quarts	5 50
50 pints	8 50
Hunyadi Matyas	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Vichy St Yorre, source St George caisse	8 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

St Galmier (source Badoit) La caisse	6 00
Vichy Célestins, Grande Grille "	10 00
Hopital, Hauterive "	10 00
St-Louis "	8 00
Principale "	7 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts "	9 50

GIN

John DeKuyper & Son.	Par caisse.
Red Cases, 15 Bottles	$11 00
Green Cases, 12 Bottles	5 75
Violet Cases, 24 Pontes	5 00
In wood per gallon $3.00 a 3.20	
Bols' very old Liqueur Gin, in large stone jars one litre each 1 doz	11 25
" in ½ litre stone jars 1 doz	7 75
" in ¼ litre stone jars 2 doz	12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars	8 25
Blankenheym & Nolet.	
Key Brand, Red Cases	10 00
Green Cases	5 00
Violet Cases	2 50
Fine Old Double Berried in Stone Jars	11 50
J. J. Melcher's W. Z.	
Honey Suckle, glass jars	8 50
" stone jars	8 50
" large	15 00
A. C. A. Nolet.	
Red Cases	10 75
Green Cases	5 75

P. Melcher's (Juniper Tree).

Red Cases	9 50
Green Cases	4 50
Violet Cases	2 25
¼ Casks par gall.	3 00
Octaves par gall.	3 05
½ Octaves par gall.	3 10
Coate's Original Plymouth	9 75
Booth's London Dry	7 50
Burnett's London Dry	7 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Honey Suckle, cruchons verre La caisse	8 00
" " " pierre ½ gal. "	15 00

Gin de Berthierville

Melchers Croix Rouge, caisses rouges	11 25
" " " " vertes	5 85
" " " " violettes(2 doz)	5 00

Gin Old Tom

Club Old Tom La caisse	6 50
Wilson " "	5 50
Colonial London Dry "	6 50
Old Tom Au gal.	2 00 à 3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons	10 00
" " 12 bouteilles	9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

Pollen & Zoon.	
Red 15s	10 00
Green 12s	5 00
Violet 12s	2 50
P. & Z au gall	$2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

Netherland's Steam Distillery Co.	
Red cases	$11 00
Green "	5 25
Violet "	2 50
Croix d'Honneur, Liqueur Gin.	
12 Crystal jars 2½ galls caisse	$10 50
24 " " 2½ galls	11 50
12 " " 5 galls	17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Blankenheym & Nolet.	
Key Brand rouge doz.	10 50
" verte "	5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom "	6 50
Thorne's Old Tom "	7 50
" London Dry "	7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star	$ 9 25
" " " Three Stars	11 25
E. & J. Burke, rep. quarts	8 50
" " imp. quart flasks	11 50
Kinahan: old liqueur	12 00
" L. L.	10 00
Wm. Jameson's One Harp	9 25
" Three Harps	10 20
Geo. Roe's One Star	10 00
" Three Stars	11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson Caisse	9 00
" St-Kevin "	7 50
" Kilkenny "	6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros. Ltd.	
Cruiskeen Lawn Stone jar 12s	12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s	11 25
" Special quarts 12s	9 00
" " Imp. pints 24	11 75
" Ordinary quarts 12s	6 50
" " pints 24s	8 00
" Flask 48s	12 00
" ½ " 60s	9 00
Mitchell Special Old au gall.	$4 10 4 50
" Old "	3 65 4 00
" " B " "	3 25
" " C " "	2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's X doz	9 50
" XXX "	12 00
Findlater's A1 "	9 50
Jonishannon "	6 50
O'Brien's "	7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes	1 75

LIQUEURS

Marie Brizard & Roger,	
Anisette	$13 50
Curacao, Orange or White	13 50
Maraschino	13 50
Kummel, Superfine, Dry	13 50
" Crystallized	13 50
Green Peppermint	13 50
Creme de Menthe, White	13 50
Cherry Cordial	11 50
" Brandy	11 50
Blackberry Brandy	11 50
Kirsch	12 50
Creme Yvette	12 50
Pernod Fils—Absinthe	16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Frédéric Mugnier, Dijon, France.	
Crème de Menthe verte caisse	11 00
Curaçao "	12 5
Cherry B'dy "	10 50
Cacao l'Hara à la Vanille "	12 5
Marasquin "	13 00
Kirsch "	11 00
Prunelle de Bourgogne "	12 50
Crème de Framboise "	12 2
Fine Bourgogne 12 lit "	18 00
Crème de Cassis "	11 0
Absinthe Ed. Pernod "	14 50
Fine Bernard "	15 00
Grenadine "	7 50
Anisette "	10 50
Kumel "	10 00
Grand Marnier qts.	15 00
" pts.	16 0
Bigarreaux qts.	9 00
" pts.	5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink	
Orange Curaçao doz.	11 00
White Curaçao "	11 00
White Anisette "	11 00
Abricotine "	11 00
Crème de Thé "	11 00
Crème de Vanille "	11 00
Crème de Cacao "	11 00
Crème de Mocha "	11 00
Crème de Violettes "	11 00
Crème de Menthe Verte "	11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky la caisse	9 00
Nelson Dupoy Maraschino doz.	12 00
" " Grenadine "	8 50
Wilson's Blackberry Brandy "	9
Sorin, Cherry Whisky "	

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior la cse.	$ 8 50
" Special Selected "	10 00
" London Particular "	13 00

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label	$7 50
" " White "	10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons gall.	$2 50 à 9 00
Cockburn, Smithes & Co. "	3 00 " 7 00
D. M. Fuerherd & Co "	2 50 " 9 00
Sandeman & Co "	2 50 " 8 50
Mackenzie, Driscoll & Co "	2 50 " 7 00
Silva & Cosens "	2 50 " 14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Robertson Bros.	
No 1. Medal Port caisse	15 00
No 2, "	12 00
Favorita Oporto "	7 50
Au gallon de 2 00 à	6 50

S, B. Townsend & Co, Montréal.

Guimaraens & Co.	
Invalids Reserve, en bouteilles	9 00
" " au gallon	$2 25 à 5 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester doz	5 00 à 12 00
" gall	2 25 à 6 00
Royal caisse	5 00
Crusado "	6 00
Rich Douro "	9 00
Old Crusted "	12 00
Burmester's White Port "	11 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$1 65	$2 55
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par cse.
Laubenheimer, 1893	$7 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rudesheimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Brauneberger, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50

Sparkling Moselle, Silver Star	qts. $20 00	pts. 22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
"	au gall.	5 00

Boivin Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe	caisse	7 50	8 50
No 7		7 00	8 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	¼ Fl.
Caisses—Spécial	$8 50	——
" —1893	6 00	——
—1893, 6 oz. fl., 4 doz. en caisse		7 75

	Duty Paid.
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à $2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à 1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à 2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à 2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
"Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
"Canadian Club" (in wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 90
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts	¼ Fl.
Caisses—"Star)	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 50	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à 2 30
"83" in wood)	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 à 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Royal Rye 25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt 25 "	"	2 25
2 Star Rye 40 "	"	1 82
2 Star Malt 40 "	"	1 82
Rye 7 ans 25 "	"	2 75
" 5 " 25 "	"	2 50
" 4 " 25 "	"	2 40

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier—Sauternes	5 50
Haut Sauternes	11 50
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves	3 50	4 50

SCOTCH

Kilmarnock	qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.		
"Loch Katrine"	qts.	8 00
"	flasks	8 25
"	imp. quart flasks	11 00
Special White Label		9 50
Extra Special Gold Label		11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co		9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co		13 00
Sheriff		10 50
Sheriff V. O		11 00
Andrew Usher & Co.		
"The Very Fine-t"		2 00
Grand Old Highland (black lb')		12 00
Special Reserve (white label)		9 50
O. V. G. (Yellow label)		8 50
Wm. Hay, Fairman & Co	quarts	7 75
" " "	flasks	8 75
" " "	imp. quarts	11 00
" " "	9 O. P. au gall.	4 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Royal Lochnagar	doz.	$ 9 50
" OOO	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Extra Spécial	"	9 50
Liqueur	"	12 25
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey	gall.	$3 65 a	5 50
Melrose Drover & Co	"	3 75 a	6 00

J M. Douglas & Co Montréal

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 40	10 50
"Special Liqueur"	12 25	13 25
"Extra Special Liqueur"	16 25	00 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

"Roderick Dhu"	doz.	9 50
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
" Au gallon 6 à 7 O. P	3 90 à	4 00
Ross Glen. Quarts	la cse	6 75
" 24 Flasks	"	7 25
" 48 demi-flasks	"	8 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " " Ord. btles 12s.	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00
Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s	10 00
" Flask Imp. pts. 24s	10 50
" " Ord. pts. 24s	7 75
" ½ " Ord. 48s	9 00
" Ord. qrts. 12s	6 50
" Ord. pts. 24s	7 50
Special reserve	au gall. $3 90	4 50
Heather Dew "A"	"	3 65	4 00
Extra Special Liqueur.	"	4 75	5 00
Old Scotch		3 50	3 75

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.		
Glenleith (8 years old)	caisse	9 00
Mountain Dew (full flavor)	"	9 50
Liqueur Special (15 years)	"	13 50
Old Private Stock (20 years	"	18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quart-)		12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)		13 00
Craigdhu, 10 O.P	au gall.	$4 00
Dhuloch, 9 O.P	"	4 10
Special Blend, 8 O P	"	4 25
" " 15 U.P	"	3 75
Glenleith, 5 O.P	"	4 75
" 15 U.P	"	4 00
Mountain Dew, 4 O.P	"	4 75

L. A. Wilson Cie, Ltée, Montréal

	Quarts	
Haig & Haig XXX	doz.	$ 9 50
" " XXXXX	"	15 00
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 20
" Liqueur	"	11 00
Wilson's Brae-Mar, qts	"	8 00
" " flasks	"	9 05
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Glencil, Burns, Leslie & Cie	"	6 00
Loch Carron, Graham Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D Heilbron	"	7 50
Claymore—Greenless Bros	"	9 25
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co.	gall.	$1 50 à 8 00
José Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Dalido	"	2 25
" Vin le Pasto	"	3 50
" Lion Amontillado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall.	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla	$ 8 50
" Amoroso	11 00

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez)	au gall.	$1 25 à 5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 187	"	9 00
Amontillado	"	12 00

TONIQUES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	10 00

L. A. Wilson & Cie, Ltée., Montréal

Vin Mariani	doz.	$ 10 00
Wilson's Invalids' Port	"	7 50

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cte Chazalette & Co	6 50
Noilly Pratt & Cie	7 00
Amer Picon	11 00
Absinthe Edouard Pernod	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00
Absinthe G. Pernod		14 00
Orange Sherry Sanchez Romate Hnos		9 00

WHISKEY

Hamilton Distillery Co Ltd Hamilton, Ont.

Whiskey "Maple Leaf" de 8 ans

Imperial Qts, Cse 12			8 00
Amber " " 12			6 50
Flasks 1-16 " 16			6 00
" 1-32 " 32			7 00
spec. pocket 36			7 00

Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans

Quarts	$7 00	Pints	$8 00
½ pints	8 00	¼ pints	9 00

CIGARS & TABACS

FAITES OBSERVER LA LOI

On nous fait observer qu'il arrive assez fréquemment que des détailleurs peu scrupuleux trompent les fumeurs en leur vendant des cigares pour d'autres, que souvent des boîtes de cigares de l'Union sont remplies de cigares faits dans des manufactures n'appartenant pas à l'Union.

Les officiers du Revenu de l'Intérieur, aussi bien de Montréal que des autres districts du Revenu, devraient veiller à l'exécution de la loi exigeant que tout cigare soit vendu et pris de la boîte d'origine.

D'après la loi les boîtes vides devraient être détruites, ces provisions de la loi restent la plupart du temps lettre morte.

Il s'ensuit des abus dans le genre de ceux que nous signalons plus haut. Il faudrait y mettre un terme car l'inobservance de la loi du Revenu permet aux marchands cupides de tromper les acheteurs et de causer un tort considérable aux manufacturiers dont on remplit les boîtes avec des cigares mal faits ou d'une qualité inférieure.

Avis à qui de droit.

PUBLICITE ET PATRIOTISME!

L'Empire Tobacco Co. a donné à "La Patrie" un contrat pour l'impression d'un catalogue au montant de $20,000.

"La Patrie" qui annonce le fait dans son numéro du 31 janvier dernier le fait suivre des remarques suivantes qui dénotent l'esprit d'entreprise et de patriotisme qui anime l'Empire Tobacco Co.

"Un autre fait important se dégage de ce qui précède. C'est que les grands manufacturiers de tabac comme l'Empire Tobacco Company, qui dépensent annuellement des sommes énormes en annonces, impressions, frais de publicité de toute sorte, comprennent la nécessité, en ce temps de progrès et d'avancement général, de s'adresser au grand public, soit par la voix des journaux, soit au moyen de pamphlets, de catalogues attrayants. Toutes les maisons d'affaires qui prospèrent et grandissent ont recours à la publicité; elles qui n'annoncent pas, qui n'ont pas recours à l'aide sûre et puissante des journaux, périclitent et tombent.

Détails intéressants: le catalogue que nous préparons pour l'Empire Tobacco Co. contiendra plus de mille rames de papier de luxe, pesant environ 100,000 livres. La compagnie exige, c'est une condition expresse de son contrat, que tout le papier qui entrera dans la confection de ses catalogues soit fabriqué au Canada.

"Le Canada pour les Canadiens!"

★ Nous notons une avance de 3c par lb sur les tabacs à chiquer manufacturés par l'Empire Tobacco Co. Cette hausse est motivée par les hauts prix auxquels les tabacs canadiens se vendent actuellement.

★ L'église St-Barthélemi a été achetée par les manufacturiers de cigares "Stonewall Jackson" au prix de $18,000. L'église sera démolie et à la place on construira une manufacture de quatre étages de 115 pieds par 75. Le coût du nouvel édifice sera de $20,000.

★ MM. Granda Hermanos y Ca. rapportent une grande activité dans les affaires en janvier 1903: elles ont dépassé de 60 pour cent celles transigées en janvier 1902.

M. E. N. Cusson nous dit que bien que la saison présente soit certainement la période la moins active de l'année dans le commerce des tabacs et cigares, les affaires sont certainement meilleures que l'année dernière à pareille époque. M. Cusson ajoute qu'il est plus que satisfait des résultats obtenus dans l'Ontario: plusieurs de ses marques de cigares qui y ont été introduites récemment se vendent très bien; le cigare "V. C." y est surtout très apprécié.

★ On nous informe que le procès de MM. Granda Hermanos y Ca. contre M. J. Granda pour infraction à l'acte des marques de commerce vient d'être réglé à l'amiable. M. J. Granda consentant à retirer la marque, cause de ce litige et de plus à payer la somme de $6,000 à MM. Granda Hermanos y Ca.

SOUVENIR DE LA GREVE DES EMPLOYES DE LA M. S. R. C.

L'American Tobacco Co., qui a élevé la publicité à l'état d'une science n'a pas manqué l'occasion de la grève des conducteurs et garde-moteurs de la Compagnie des Chars-Urbains de Montréal pour pousser ses affaires.

Elle a fait imprimer et distribuer des petits cartons que maints piétons — marchant malgré eux — arboraient crânement à leur casque ou à leur chapeau.

Voici un fac-simile de cette réclame:



UN EXCENTRIQUE.

Les Américains, qui ont brisé tous les records en fait d'originalité et d'excentricité, qui ont produit des globe-trotters, vêtus d'un complet en papier et qui ont inventé les mariages par téléphone, viennent encore de se signaler à l'attention générale.

Un riche citoyen de Boston annonce, qu'il se mariera à la jeune veuve, qui fumera la plus gracieusement la cigarette.

Comme une centaine de concurrentes se sont présentées, il a nommé un jury spécial pour décider de la question.

Il a fait remettre à chaque candidat cinq cigarettes "Sweet Caporal." Le jury aura là une tâche à la fois délicate et difficile.



MORTIMER B. DAVIS,

PRESIDENT

AMERICAN TOBACCO COMPANY OF CANADA.

EMPIRE TOBACCO COMPANY.

LE CONCOURS DE VITRINES D'ETALAGE DE THE AMERICAN TOBACCO CO.

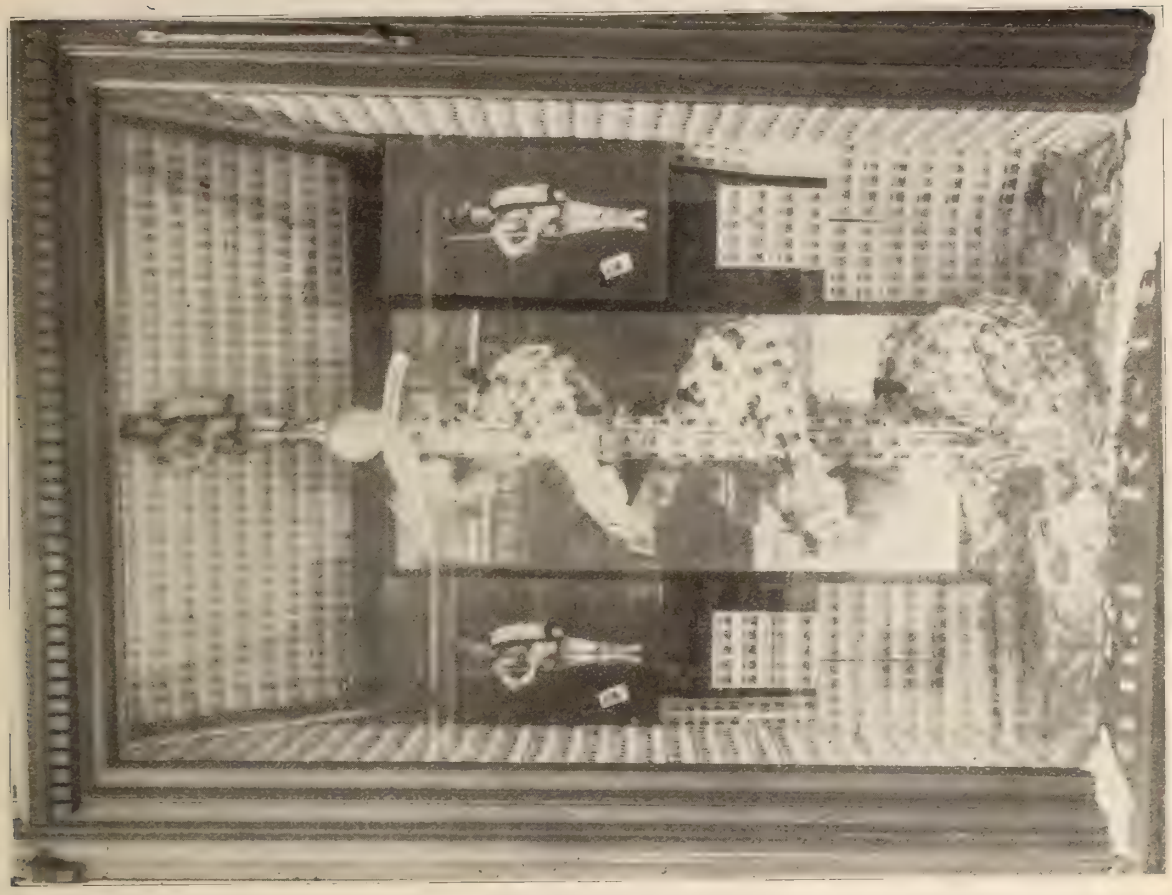
1er PRIX



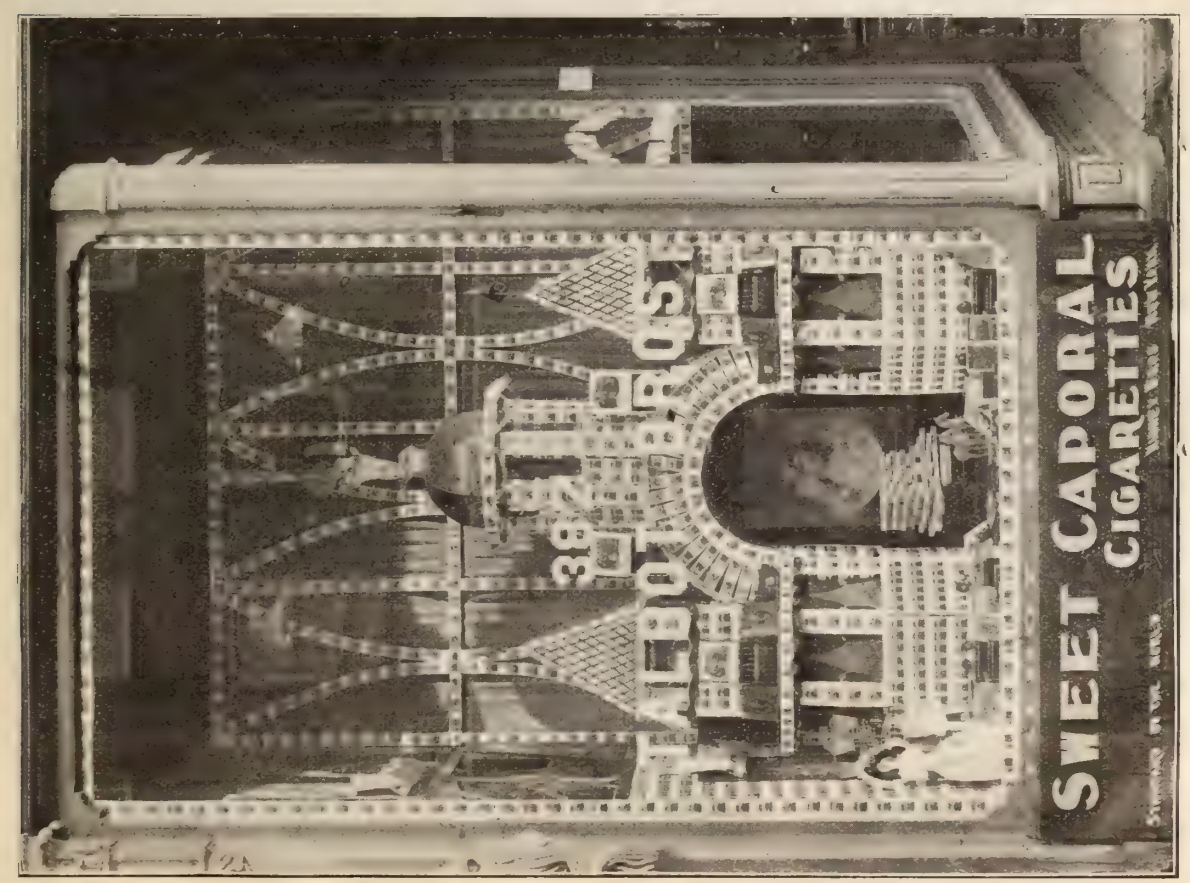
H. PERRY,

Rue Ste-Catherine, Montreal.

LE CONCOURS DE VITRINES D'ETALAGE DE THE AMERICAN TOBACCO CO.

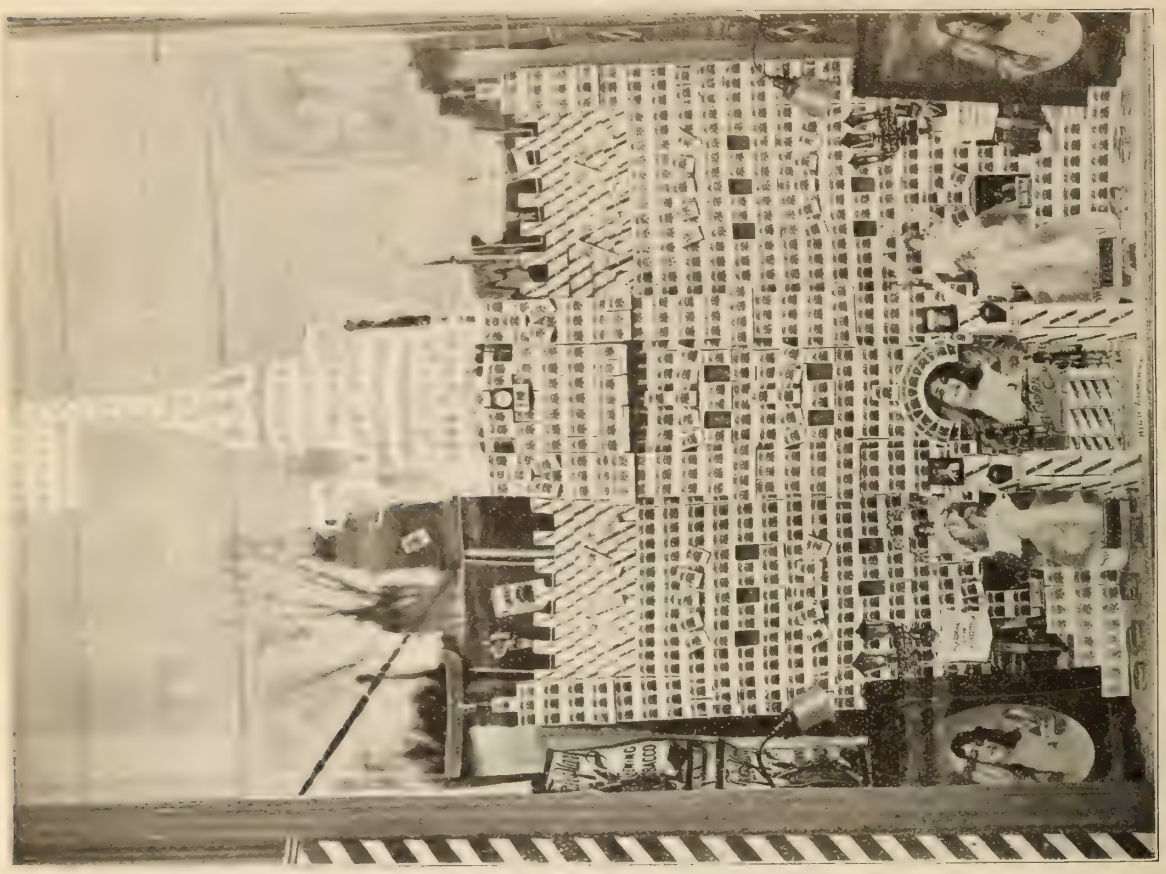


3ème Prix—A. MICHAELS, 249 rue McGill, Montréal.



2ème Prix—TALBOT BROS, Peterborough, Ont.

LE CONCOURS DE VITRINES D'ETALAGE DE THE AMERICAN TOBACCO CO.

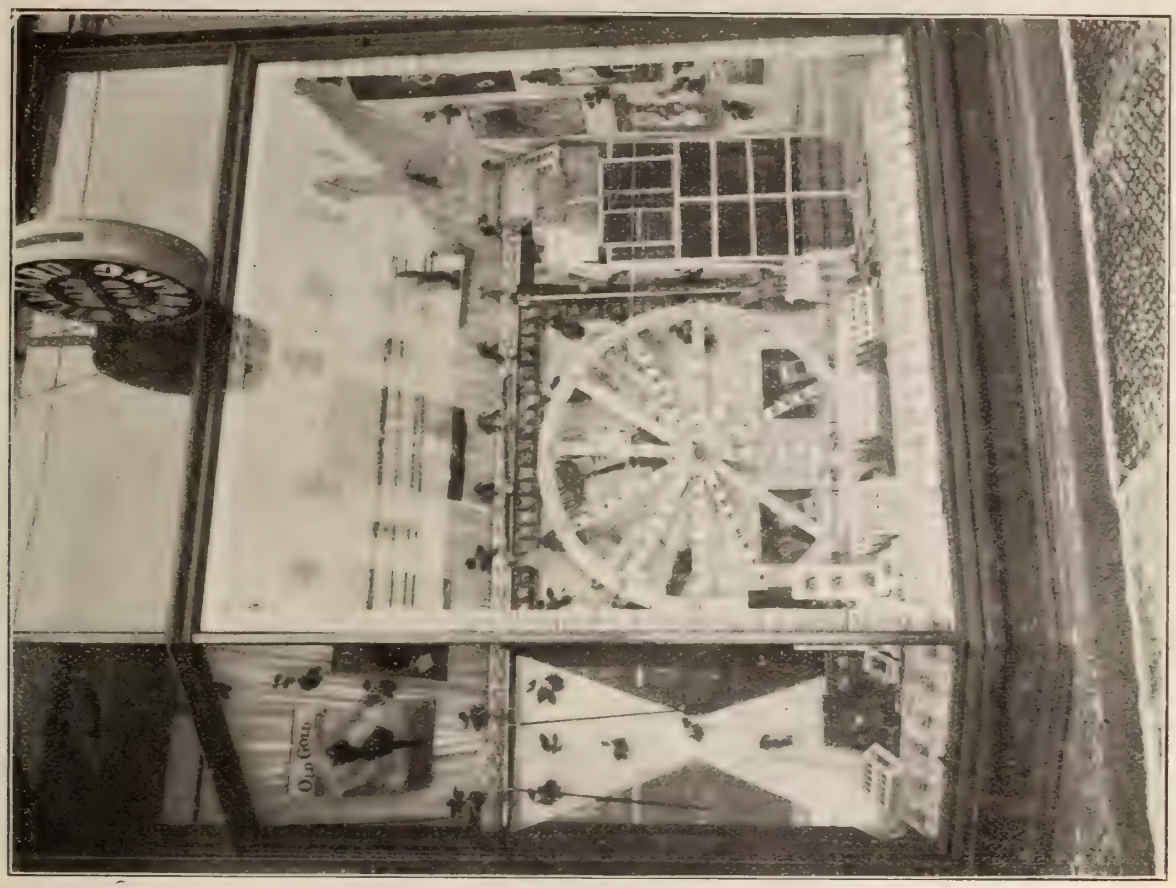


5ième Prix—J. MARION, Ottawa.

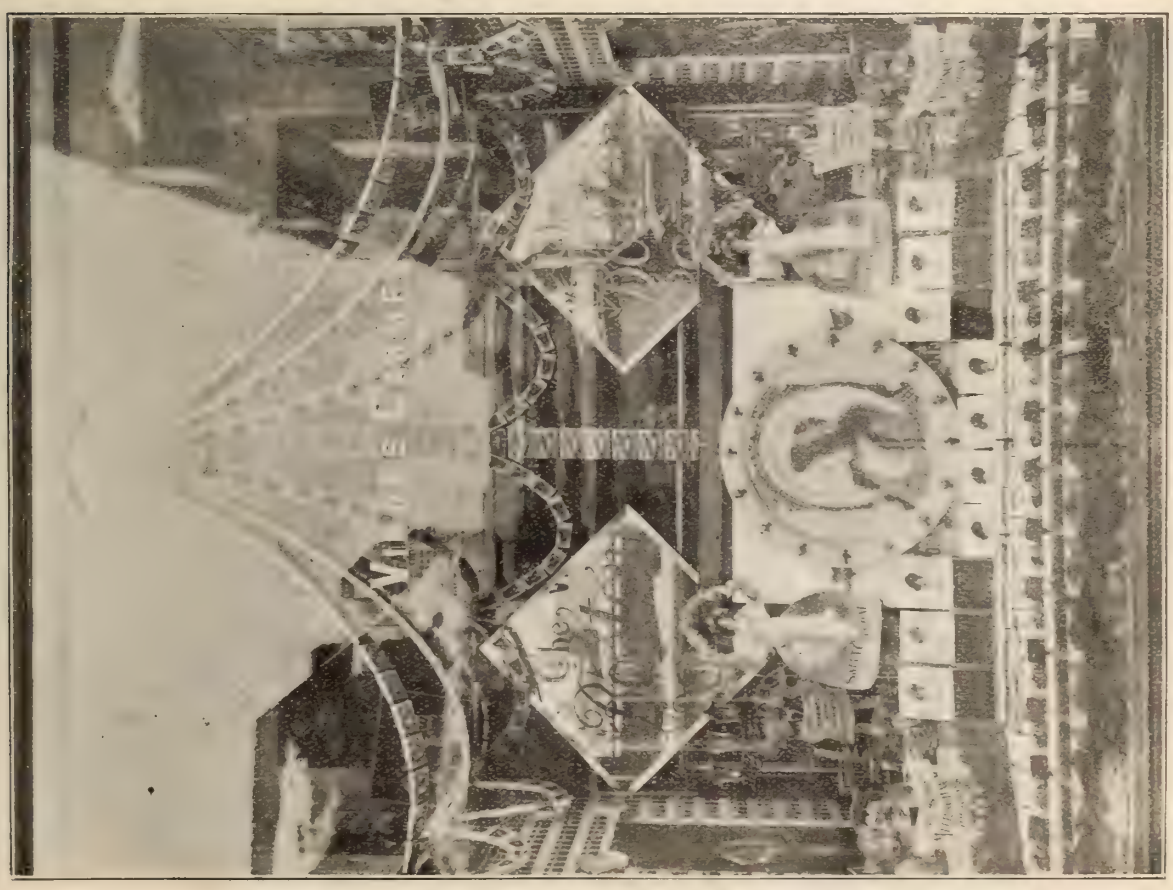


4ième Prix—G. A. GRONDIN, Québec, Que.

LE CONCOURS DE VITRINES D'ETALAGE DE THE AMERICAN TOBACCO CO.

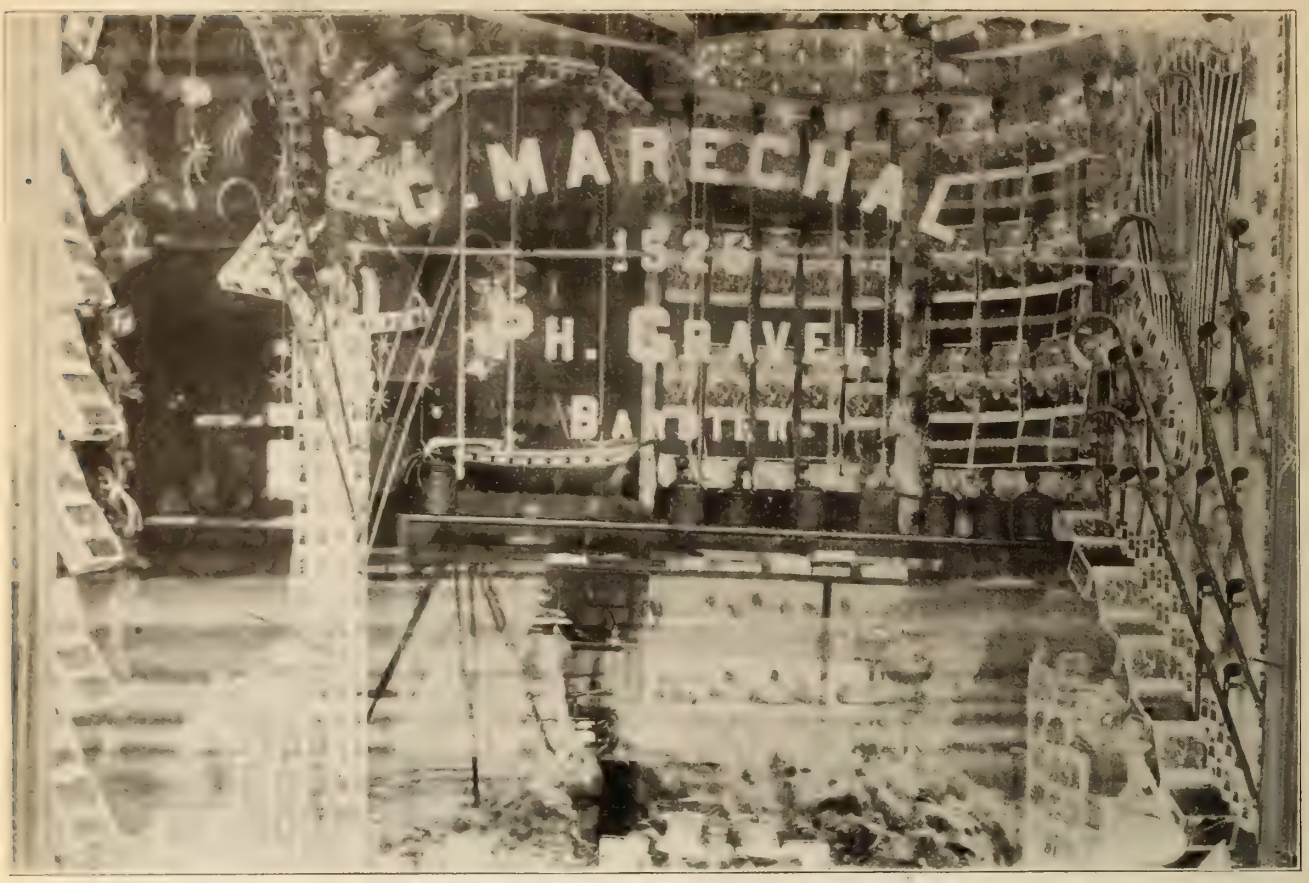


A. TAYLOR, Chatham, N. B.



A. J. GINGRAS, Québec, Que.

LE CONCOURS DE VITRINES D'ETALAGE DE THE AMERICAN TOBACCO CO.



G. MARECHAL, 1526 rue Ste-Catherine, Montréal.



T. N. McDONALD, 334 rue Yonge, Toronto.

LE CONCOURS DE VITRINES D'ETALAGE DE THE AMERICAN TOBACCO CO.



WINTER & CO., Moncton, N.B.



J. J. MacCALLUM, Berlin, Ont.



G. HANNER, Barrie, Ont.



P. PHILLIPS & CO., St. John, N.B.

LE CONCOURS DE VITRINES D'ETALAGE DE THE AMERICAN TOBACCO CO.

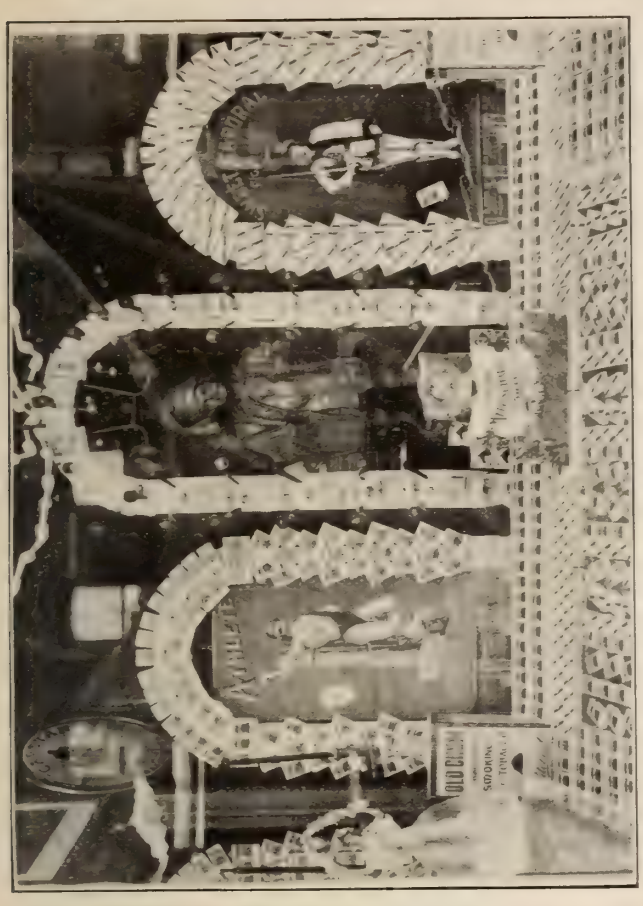


C. S. MILBURN, 89 Bank Str., Ottawa.



G. STREMENSKI, 1709 rue Ste-Catherine, Montréal.

LE CONCOURS DE VITRINES D'ETALAGE DE THE AMERICAN TOBACCO CO.



H. LLODY, Orillia, Ont.



E. ENGEL, 21 King St., Hamilton.



GEO. HUGHES, Charlottetown, I. P. E.

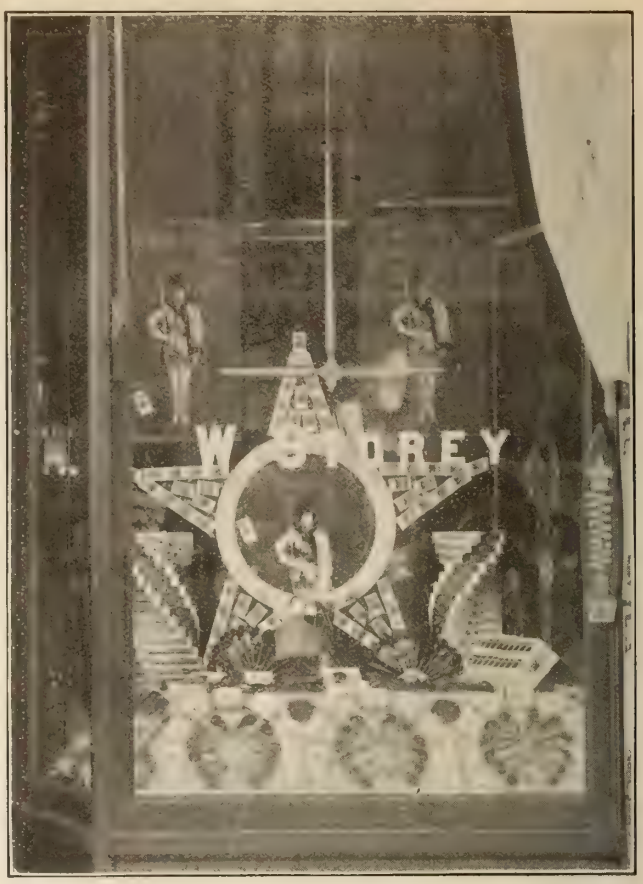


N. VALADE & CO. 1011 Rue Saint-Jacques, Montreal.

LE CONCOURS DE VITRINES D'ETALAGE DE THE AMERICAN TOBACCO CO.



H. S. WATTS, 169½ rue Yonge, Toronto.



G. J. STOREY, Sarnia Ont.



C. S. HONSINGER, Owen Sound.



J. ANTICKNAP, Bracebridge, Ont.



Banquet de The American Tobacco Company of Canada et de The Empire Tobacco Company, Hôtel Windsor, Montréal, le 30 Décembre 1902
Une charmante réunion des Chefs de Départements et Représentants des deux Compagnies.

LE CONCOURS DE L'AMERICAN TOBACCO CO.

Le concours imaginé et dirigé par l'American Tobacco Co., concours qui a donné aux tabaconistes détailleurs du Canada une occasion de déployer leur adresse en décoration de vitrines, et d'en profiter a été un succès au delà de tout ce qu'avaient pu concevoir ceux mêmes qui avaient conçu cette excellente idée. Dans toute la longueur et dans toute la largeur du Canada, on a porté un grand intérêt à ce concours, dans les dates stipulées par les règlements du concours, de nombreuses vitrines, dans toutes les villes et cités d'importance, ont été décorées par des commerçants soucieux de gagner un prix. Des centaines de photographies de ces vitrines ont été adressées à l'American Tobacco Co., selon les termes du concours, et soumises au jugement de l'éditeur de "The Cigar & Tobacco Journal", dont la décision seule comptait pour la distribution des récompenses. La valeur de la campagne de décoration, auparavant menée par l'American Tobacco Co., grâce à ses experts étalagistes, peut être jugée par l'excellence des étalages dans les vitrines qui ont remporté des prix. Nos lecteurs en trouveront des reproductions dans ce numéro, et chacune d'elles, autant qu'il a été possible de s'en assurer, a été l'oeuvre personnelle des tabaconistes concurrents ou de leurs employés réguliers. Alors qu'une partie du matériel employé dans les étalages provenait de l'American Tobacco Co.—une clause conditionnelle était que les marchandises de cette compagnie et de l'Empire Tobacco Co. devaient former une partie raisonnable de chaque étalage—les concurrents n'avaient pas la permission de se faire aider en aucune manière, soit dans la conception, soit dans l'exécution de leurs idées. Dans quelque cas où il y a eu soupçon qu'un tabaconiste avait obtenu de l'aide du dehors, les soupçons ont été contrôlés, et l'étalage mis hors concours.

Ainsi, tous les concurrents ont été bien traités. Les prix ont été accordés sans prévention et sans préjugés, ni pour ni contre aucun des concurrents, mais simplement sur le mérite des étalages. En réalité, une simple inspection de nos vignettes suffira pour démontrer que tous les étalages primés ont mérité leurs récompenses respectives, et si la concurrence a amené des rivalités ardentes, aucun ne s'objectera aux récompenses si bien méritées par les commerçants vainqueurs.

Si les étalages qui ont remporté des prix et dont nous reproduisons les vignettes ont été réellement les meilleurs, tous ont montré à l'évidence qu'ils avaient été préparés avec le soin et le souci des détails et la grande majorité est véritablement digne d'éloges. De plus, outre le grand nombre d'étalages soumis pour le concours, une enquête d'un côté et des rapports non sollicités de l'autre indiquent qu'un bien plus grand nombre de vitrines ont été arrangées, mais n'ont pas été photographiées ou leurs photographies n'ont pas été envoyées par suite du manque de confiance chez les tabaconistes qui avaient fait un étalage. C'est tout ce qu'il y a de plus regrettable car un grand nombre de ces commerçants trop modestes avaient des vitrines très recommandables. A ces tabaconistes aussi bien qu'aux concurrents désappointés, il doit cependant rester une grande consolation pour cette raison que leurs étalages ont été pour le moins assez bons pour attirer l'attention du public et leur procurer pendant les fêtes des ventes plus fortes et plus nombreuses que celles qu'ils auraient sans doute faites sans l'aide de leurs étalages.

DESCRIPTION DES VITRINES

Les Vainqueurs des Prix dans le Concours offert par "l'American Tobacco Co.", pour les Etalages des Vitrines

1er PRIX

L'étalage qui a remporté le 1er prix était la représentation d'une partie de l'Exposition Pan-Américaine. "La Tour Electrique" qui s'élève à la droite de la vitrine est de 5 pieds 8 pouces de hauteur, et est formée de cigarettes Sweet Caporal. Les lumières circulaires à la base de la tour sont formées de cigarettes disposées en étoile, comme on peut le voir d'après la vignette. Dans l'étalage, les paquets de cigarettes ont eux-mêmes fourni les teintes les plus délicates, de sorte qu'on n'a pas eu à recourir à des couleurs prises en dehors. Le "Temple de la Musique" est également blanc avec décoration de plâtre, et complètement couvert avec des paquets de Sweet Caporal. Le dôme est fait de tabac à cigarettes B. C. No 1, et possède 42 lumières électriques dans la surface sphérique. Le "Tombeau et l'Aiguille de Cléopâtre" sont faits en paquets de Dardanelles; l'Aiguille est complètement couverte avec du tabac B. C. Les paquets de cigarettes employés sont des mieux appropriés pour un monument égyptien. La "Roue Ferris" est sensée représenter le métal, et chaque char est formé d'un paquet de Dardanelles qui se meut sur un pivot quand la roue est mise en mouvement par l'électricité. De nuit, le toit est éclairé par des lumières électriques et forme un étalage des plus réalistes.

2ème PRIX

C'est une arche de forme splendide et de proportions artistiques; elle a 9 pieds de haut, 6 de large et 3 de profondeur. Les fenêtres sont drapées de chenille foncée, les stores de vert azuré, les toits sont couverts de papier d'argent rayé de noir, le dôme de papier d'or, le reste des garnitures est de couleurs ruoge, jaune, blanche, rose, argent et or. L'intérieur est éclairé avec des lampes électriques, et le côté de la vitrine est couvert de différentes affiches: "Sweet Caporal", "High Admiral", "Old Chum", "Meerschaum", "Bobs", "Fair Play".'

3ème PRIX

L'idée est excessivement heureuse pour un étalage de vitrine; notre vignette ne lui rend pas pleine justice. On a éprouvé quelque difficulté à en prendre la photographie, par suite de la réflection projetée par la spirale. L'idée est que le Caporal a atteint le sommet du pôle nord en parcourant le monde sur la spirale, proclamant ainsi que le "Sweet Caporal" est le standard du monde.

4ème PRIX

C'est un monument au Sweet Caporal, avec l'enseigne du Sweet Caporal au loin; cet étalage est en même temps bien conçu et soigneusement exécuté. La figure centrale repose sur un câdre en bois, les paquets employés sont ceux des cigarettes Dardanelles. Le monument a 7 1-2 pieds de haut, et il a un peu plus de 6 pieds de large à la base. Sur le premier degré sont disposées des pochettes de toutes sortes. Sur le second, des pipes en bruyère et des porte-cigares et des porte-cigarettes. Sur le troisième, des pipes en écume de mer entremêlées de cigarettes égyptiennes, en paquets de 50 et de 100. L'arrière plan est en papier toile rouge.

5ème PRIX

Cet étalage représente le bloc central des bâtisses du Parlement à Ottawa. L'attrait principal est la grosse tour avec la cloche et la hampe de pavillon. La tour a 11 pieds de haut, la bâtisse même 6 pieds de haut et 7 de large. L'escalier central conduisant à la grande arche de l'entrée principale, de même que la clôture qui environne le terrain et les pôteaux de chaque côté de l'escalier sont illuminés par l'électricité. Des lampes d'une puissance de dix bougies ont été employées partout. L'étalage complet comprend près de 3,000 boîtes, consistant en "Athletes", "High Admiral", "Derby", et "Sweet Caporal".

Les vainqueurs des cinq prix de $20

No 1. — Le point principal de cet étalage est un lumière alternante rouge et blanche. La lumière rouge provient d'une lampe rouge en haut de la vitrine, et la lumière blanche est produite par le cadre rond du bas; elles s'éteignent et se rallument alternativement toutes les demi-secondes, produisant

AU MARCHAND

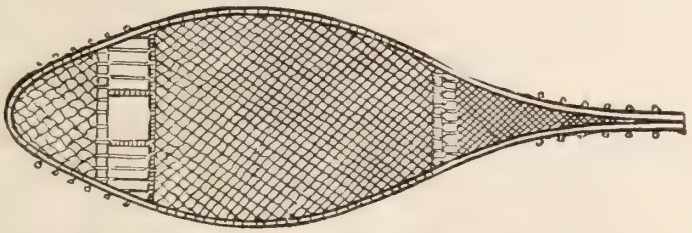
☞ Le **Premier Choix** de **Tabac** est employé exclusivement dans la fabrication du

TABAC A CHIQUER

"FAIR PLAY"

c'est là le secret du succès de cette **MARQUE.**

Outre cette recommandation, pour **STIMULER** l'intérêt de tous les consommateurs, nous offrons en échange des **RAQUETTES** (**SNOWSHOE TAGS**) une grande variété de cadeaux de prix. Chaque palette de tabac porte une raquette.

TRADE  MARK

SUR CHAQUE PALETTE

Les Chiqueurs du "FAIR PLAY" participent a cette offre, tous vos clients conservent-ils leurs raquettes?

N. B.—Le délai pour l'échange des **RAQUETTES** (Snowshoe Tags) a été reculé jusqu'au

1er Janvier 1905.

un effet qui attire forcément l'attention. L'arrangement des lumières est effectué au moyen d'un appareil mécanique actionné par un moteur électrique qui fournit le courant au cadre rond et le coupe au moment voulu.

No 2. — Au centre de cette vitrine est une grande roue de 5 pieds de diamètre, composée de quelques-uns des produits de l'American Tobacco Co.: cigarettes High Admiral, Sweet Caporal, Old Gold et Virginia Brights. La roue est mue par l'électricité et illuminée au moyen de 12 puissantes lumières électriques. L'arrière plan est entièrement blanc.

No 3. — Est quelque peu dans le genre d'étalage anglais. Il est haut de construction et montre une grande variété d'articles. Cet étalage montre à peu près tout ce que le tabaconiste en général a en stock: cigares, tabac, cigarettes, pipes, cannes, pots, et bon nombre de plus petits articles. Un trait à remarquer est l'usage qui a été fait de tablettes en verre avec chaînes pour suspendre les divers articles. L'idée est bien exécutée dans toutes ses parties, et a été grandement améliorée de nuit par un éclairage électrique abondant.

No 4. — Les cigares ont une place dominante dans cette vitrine, et c'est un étalage très bien arrangé. Cartes d'étalage, cigarettes, tabacs, pipes et cannes sont entremêlés dans de justes proportions pour faire disparaître la monotonie des boîtes de cigares ouvertes, et l'usage de couronnes et de guirlandes de verdure donne à cet étalage l'apparence convenable pour un étalage de fêtes de Noël.

No 5. — Cet étalage montre un château en miniature composé avec des paquets de " Sweet Caporal ". Il a 7 pieds de haut et 5 de large. Au centre du château, entre les tours, sont quatre fenêtres en papier de toile rouge, et de nuit, quand les lumières sont allumées, il est attrayant. La base de la vitrine est couverte de feutre rouge de la même couleur que le fond du tableau de la jeune fille qui représente le Sweet Caporal. Sur la façade du château, on voit deux annonces du tabac Meerschaum. A la base, on voit pipes, cigares, tabac haché et autres articles de tabaconistes.

Les vainqueurs des cinq prix de $15.00

No 1. — Les couleurs apparentes dans cette vitrine sont le rouge, le vert et l'or. Les articles le plus abondamment étalés sont les cigarettes Sweet Caporal, Athlete et High Admiral, ainsi que les tabacs à fumer Old Chum et Meerschaum. Une idée absolument originale est l'introduction des figures découpées des pancartes de l'Athlète et de Sweet Caporal. La carte en-dessous de ces deux figures porte l'inscription: " Le fameux Athlète rencontre la jeune Sweet Caporal sous le gui blanc ". L'étalage est nouveau, artistique et bien calculé pour attirer l'attention.

No 2. — Il est impossible de rendre justice à cet ingénieux étalage en le reproduisant, par suite de la réflection que projetaient les bâtisses opposées. On a employé un chemin de fer électrique en miniature et on a fait en même temps un bon étalage de cigarettes Sweet Caporal et High Admiral, dont les paquets forment la station, etc. L'arrière plan est en satin vert pâle parsemé de onze globes électriques blancs, rouges, verts et bleus. Le fond est recouvert de satin jaune, et décoré à l'arrière avec de grandes colonnes.

No 3. — C'est une reproduction de l'arche Canadien à Londres, Angleterre, à l'époque du Couronnement. Il est composé de paquets de cigarettes Sweet Caporal, et de différentes marques de tabac et de lithographies qui les annoncent. Comme garniture, papier toile rouge, jaune et vert, le tout formant un joli étalage. Le centre est un dôme également garni de papier toile de couleur, de manière à bien correspondre avec le reste de l'arche.

No 4. — La base de cette vitrine est drapée de satin pourpre. Au centre sont les différentes lignes de tabacs et de cigarettes de l'American Tobacco Co. Le cadre est en bois recouvert avec du papier bleu crêpé, et décoré avec des paquets de Derby, Sweet Caporal et Athèle. L'ouvrage en treillis en dehors du diamant est en papier rose crêpé, parsemé de feuilles d'or. Les trois angles de chaque diamant sont éclairés de lumières électriques rouges, et le bord extérieur du cadre est bordé de papier de couleur vert et rose. A l'arrière est un mur d'un millier de paquets de Sweet Caporal avec une des peintures du populaire Sweet Caporal au centre de chaque diamant.

No 5. — Comme on le verra dans l'illustration, les mots Sweet Caporal—Best in the World—sont composés de boîtes de cigarettes décorées d'une façon fantaisiste avec des cigarettes Sweet Caporal garnies d'or, donnant ainsi une apparence de rayons de soleil que projeterait chaque boîte. Les draperies noires placées à l'arrière plan font bien ressortir les caractères; l'emblème de la marque " The Lady Caporal " apparaît supportant le drapeau canadien, drapé d'une manière artistique, de manière à former une sorte de cadre au corps de la vitrine d'étalage.

Les vainqueurs des huit prix de $10.00

No 1. — C'est une très bonne scène d'hiver. L'imitation du sol couvert de neige est effectué au moyen de flocons de coton blanc fortement parsemés de sable diamanté. Le camp indien avec sa couverture en feuilles de tabac; l'écureuil; la table recouverte de neige; la marmite suspendue au-dessus d'un feu imaginaire; la disposition des pipes et du tabac, et l'inscription " A merry Christmas " formée de tabac en torquettes, tout se combine pour faire de cette vitrine un bon étalage. L'arrière plan est en coton blanc à fromage, sur lequel on a attaché des paquets de cigarettes Sweet Caporal et High Admiral, ainsi que quelques liasses de tabac en feuilles brutes. L'inscription Cigar Tips est faite des têtes prises du coupe-cigares du comptoir.

No 2. — Etalage d'une netteté et d'une uniformité frappante de cigarettes Athlète. La figure au centre est une adjonction qui produit son effet de même que les pancartes de chacune des arches de côté. L'arrangement des pipes en terre en haut de la vitrine est décidément nouveau, et celui des pipes de bruyère sur l'arche centrale est artistique et agréable à l'oeil.

No 3. — Est un très bel étalage de cigarettes auquel la glissoire de toboggan sur la gauche et le wagon chargé de Sweet Caporal et d'Athlète à droite donnent de l'intérêt. Les pancartes font également bien et relèvent l'étalage, notamment celle de la populaire et jeune Sweet Caporal.

No 5. — Avec la jeune Sweet Caporal, dans un cadre illuminé comme figure centrale, on a obtenu un bon étalage parmi ceux qui offrent une variété considérable d'articles. Les cannes au centre sont bien arrangées, et des groupes de pipes en bruyère çà et là offrent un bon coup d'oeil. L'étalage du Old Chum au premier plan avec la carte " With Compliments of the Season " au centre produisent beaucoup d'effet.

No 6. — Les couleurs qui dominent dans cet étalage sont le rouge et le blanc; le dernier sert pour le fond, et le rouge se remarque dans les détails. Les étiquettes des deux pilliers de cigares en tire-bouchon, sur chaque côté de l'étoile, sont rouge et blanc comme également le sont principalement les boîtes de pipes, les boîtes de fantaisie de cigares et de tabac pour Noël, et les accessoires de tabaconistes. Le trait principal de la vitrine est une étoile à cinq pointes de 4 1-2 pieds de diamètre, dont le fond est rouge. Entourant le corps de cette étoile est un cadre émaillé blanc avec 16 petites lumières électriques qui donnent le soir une illumination brillante. Les cinq pointes de l'étoile sont couvertes de boîtes de Sweet Caporal. Le devant incliné de la plate-forme élevée est décoré de pipes et de Old Chum disposés en fer à cheval, Le côté est fait de boîtes de métal de fantaisie et de boîtes de Noël de tabacs et de cigares.

No 7. — Ce qu'il y a de plus remarquable ici ce sont les grands cercles qui pendent du plafond et sont éclairés par 16 lampes incandescentes, ainsi que les deux arches formées de paquets de Sweet Caporal, qu'on a également employés dans la décoration du haut et des côtés de la vitrine. Le mur à droite est joliment décoré. L'arrière plan est en papier rouge, avec la reproduction du Sweet Caporal dans un cadre au centre. Au fond est un joli assortiment de cigares, pipes, cigarettes, etc.

No 8. — Cette vitrine représente une scène de chasse du Muskoka, avec tentes faites de paquets de Sweet Caporal. Entre les tentes est le feu du camp, et en avant de l'une d'elles sont deux hommes sciant du bois. A l'autre tente est un homme qui tire un lièvre. En arrière de celle-ci, sur la lisière du buisson, est un chevreuil apparemment effrayé par le bruit du coup de feu. L'arrière plan est bien disposé, avec cartes d'annonce du Old Chum, Old Gold et Meerschaum.



Recherchez l'Espagnol!

CETTE vignette figurera dorénavant sur chaque boîtes de Cigares **GRANDAS** expédiée par notre maison.

Ce sera, pour les fumeurs, une garrntie que le contenu de la boîte se compose de CIGARES **GRANDAS** AUTHENTIQUES. "Le type de l'excellence du Cigare de la Havane au Canada."

Nous sommes forcés de faire cela parceque nous avons des imitateurs. Tous les manufacturiers qui réussissent en en ont. Les contrefaçons ne valent jamais les produits véritables.

Pour éviter des pertes pour nous et du désappointement à nos clients, nous nous servons toujours de cette vignette. "Voyez à ce qu'elle se trouve sur la boîte."

GRANDA HERMANOS Y CA.

Manufacturiers exclusifs de Cigares de la Havane.

MONTREAL.

Marchands de Cigares:

L'annonce ci-dessus a été publiée dans les principaux journaux du Canada. Nos intérêts et les intérêts des marchands sont identiques.

NOUS fabriquons les meilleurs cigares au Canada.
avons la clientèle de la plus haute classe au Canada.
prétendons maintenir notre position.

VOUS êtes anxieux de vendre les meilleurs cigares au Canada.
recherchez la meilleure classe de clients.
devriez conserver vos meilleurs patrons.

CELA VEUT DIRE:

Honnête traitement entre manufacturiers et patrons.
Honnête traitement entre marchands et clients.
Il n'y a qu'un marchand malhonnête qui voudrait offrir un autre cigare à la place d'un Cigare **GRANDAS.** Dans le but de nous protéger nous-mêmes ainsi que les marchands, nous appelons l'attention des marchands partout sur la "marque de commerce" de nos cigares. **Nous sollicitons la coopération des marchands.**

GRANDA HERMANOS Y CA.

BANQUET DE L'AMERICAN TOBACCO CO.

Dans une autre partie de ce numéro nous reproduisons la photographie d'un des événements qui peut compter parmi ceux qui ont obtenu le plus de succès l'an dernier, le premier banquet annuel donné par l'Empire Tobacco Co., et l'American Tobacco Co., of Canada à leurs vendeurs et à leurs chefs de départements. Le banquet a eu lieu à l'Hôtel Windsor de Montréal, le mardi soir, 30 décembre. Le dîner couronnait une journée de promenade et d'excursions.

L'Empire et l'American Tobacco Companies sont les premières parmi les grandes institutions du Dominion qui aient fait venir leurs représentants de toutes les parties du pays pour se réunir en bonne camaraderie, et leur donner une occasion de faire connaissance, socialement parlant, avec leurs patrons, ainsi que de devenir plus familiers avec leurs compagnons de travail et leur œuvre. Le succès de la fête a été si grand qu'il reste comme un exemple remarquable de ce que pourraient faire d'autres établissements, s'ils suivaient un si bon exemple. Les réunions occasionnelles des patrons avec leurs employés sur un terrain familier et social doivent inévitablement provoquer une initiative plus grande de la part de chacun dans le travail, et provoquer un esprit de corps qui force tous les ouvriers à travailler avec une énergie plus grande et une union plus intime pour le bien des intérêts de la Compagnie.

La table du dîner avait été disposée en forme de fer à cheval, et délicieusement décorée de fleurs et de fougères. Les murs étaient splendidement ornés de faisceaux de pavillons et de drapeaux. Le menu servi pour 47 personnes était splendide. Le gérant de l'hôtel, M. W. Weldon s'était chargé lui-même de toutes les dispositions.

Le major W. H. Orchard, le plus ancien représentant de l'American Tobacco, agissait en qualité de toast-master, et était assisté de M. O. S. Perrault, le secrétaire de la Compagnie. Les discours variés n'ont pas seulement donné des renseignements en ce qui concerne le travail spécial à chacun, mais les ont donnés sous une forme intéressante avec de petites anecdotes pour faire ressortir les différentes questions.

Les santés du soir ont été: Le "Roi", le "Président" et le "Vice-Président". M. Sam. Mayers, le représentants de la Compagnie à Ottawa, a répondu à la santé du Président comme suit:

Messieurs, —

"Je suis sûr que je suis plus à l'aise en vendant des tabacs et des cigarettes, les "Sweet Caporal" par exemple, que je le suis en essayant de faire un discours à ce banquet. Je demanderai à tous ceux qui sont ici ce soir de s'unir à moi en buvant à la santé de notre employeur, homme de vrai génie, un "Prince" de "l'Empire" et un "Old Chum" pour nous tous, bien qu'un peu au-dessus de "Sweet Sixteen".

"Etant sur le "Pay Roll", nous n'avons rien autre que "Fair Play" et "Currency" de votre part, ce qui est un "Comfort", et peut-être est-ce un "Solace" pour nous de savoir si nous aurons ou le "Gold Block" ou le "Club"—lequel voulez-vous "Mon Ami"? Tous deux sont "O.K.", nous sommes tous certainement devenus des "Athletes", parcourant le terrain avec une "New Light" à la recherche de places où manque l'"Amber" qui, je suis heureux de le dire, sont diffusés à travers

"Je sais qu'il y a un profond et "Universal" sentiment d'amour "Twist"-ed autour de notre cœur pour vous, l'"High Admiral" et "Old Judge" de l'American et de l'Empire Tobacco Companies.

"En conclusion, dirai-je que j'espère et que je suis sûr que tous ceux présents ici désirent que vous atteigniez à de plus hauts honneurs que ceux qui ont échu à "Lord Stanley" "Bobs" ou le Grand "Napoléon"; que les plus hauts honneurs que l'homme puisse donner retombent sur vous.

Messieurs, je vous demanderai à tous de vous unir à moi en souhaitant à notre aimé président, M. M. B. Davis, longue vie, bonheur et prospérité."

Le major Orchard pour l'American Tobacco Co., et M. E. F. Wilson pour l'Empire Tobacco Co., ont répondu à la santé du "Personnel Vendeur". A la santé de la "Vieille Brigade" ont répondu M. Ls. Samenhof pour l'American Tobacco Co., et M. Miller pour l'Empire Tobacco Co. A la "Partie Manufacturière" ont répondu M. J. T. Farish, Surintendant de la Manufacture de l'Empire Tobacco Co., et M. F. B. Jack, Surintendant de la Manufacture de l'American Tobacco Co. A la santé "Nos Confrères" ont répondu M. J. S. Williams, autrefois de la McAlpin Tobacco, et M. U. Généreux, précédemment gérant de B. Houde & Cie. A la santé du "Baby Representative" unie à celle de "Jos. Misel" a répondu M. Misel.

Entre les santés et les discours étaient intercalés des solos par M. Lebel, ténor, et M. Duquette, basse, ainsi que des morceaux choisis de musique instrumentale par l'orchestre Blazi.

Parmi les personnes présentes étaient: M. M. B. Davis, Président, M. M. E. Davis, Vice-Président, le Major W. H. Orchard, MM. D. C. Paterson, Trésorier de l'American Tobacco Co., O. S. Perrault, Secrétaire de l'American Tobacco Co., H. S. Bourke, Secrétaire de l'Empire Tobacco Co., L. Dufault, Trésorier de l'Empire Tobacco Co., W. J. Brennan, Caissier de l'American Tobacco Co., J. D. Younger, Comptable de l'American Tobacco Co., J. O. Waagen, Assistant-Comptable de l'American Tobacco Co., F. B. Jack, Surintendant de l'American Tobacco Co., J. T. Farish, Surintendant de l'Empire Tobacco Co., L. J. Papineau, Comptable de la branche Larue, Jas. Morris, Ths W. Wwndham, C. C. Trusdale, C. Smith, R. Johnston, et R. McWhinnie, Hamilton, Ont., W. Millar, Gérant pour le Manitoba à Winnipeg; M. Bryden de St Jean, Gérant pour le Nouveau-Brunswick; J. Wilson, de Halifax, Gérant pour la Nouvelle-Ecosse, P. Ménard, F. Lewis, L. J. Bastien, A. Mailloux, W. F. Smyth, Nathan Lewis, J. M. Thibaudeau, L. Warnecke et R. Thompson.

★ Un bon cigare à 5c est le "Mont Pelée" de la Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe. L'intérieur est en pur tabac de Havane et il vaut un cigare de 10c. Il n'est pas fait par des apprentis mais par des ouvriers de l'union, avec la qualité il a l'apparence des meilleurs cigares et devra plaire à la clientèle des hôteliers aussi bien qu'à celle des tabaconistes.

★ MM. B. Houde & Co., les manufacturiers bien connus de tabacs et de cigarettes de Québec et Montréal, distribuent à leurs amis et clients un certain nombre de jolis et commodes petits portefeuilles en cuir avec ce qu'il faut pour prendre des notes et une pochette pour les timbres. Inutile de dire que ces portefeuilles sont très appréciés.

Les lignes à Dix Cents ont le pas.

L'Emporium Cigar Co. de Saint-Hyacinthe fait une spécialité des cigares Havane pur et le fait qu'en 1902 elle a plus que triplé sa production des années précédentes est une preuve du succès de l'Emporium Cigar Co. Il sera certainement intéressant pour le commerce de savoir que plus de 75 pour cent de la production de cette manufacture consiste en cigares à 10 cents. Parmi les marques de sa fabrication sont: Los Angeles, ligne à 15c; The Emporium, son leader, dans les lignes à 10c, de même que les marques suivantes qui se vendent au même prix: Clear Havana, La Pedida et El Corsa. Les marques à 5c sont: Mont Pelée, The Good Ones et El Maska. Ses représentants couvrent tous les districts d'Ontario, de Québec et des Provinces Maritimes et elle commencera bientôt une campagne dans le Manitoba. Tous ses cigares sont faits par des ouvriers de l'Union et portent l'étiquette bleue. La manufacture est un modèle du genre sous beaucoup de rapports, cependant la manufacture produit autant qu'on peut lui demander et avant longtemps il faudra un plus vaste établissement. L'Emporium Cigar Co. est justement fière que l'excellence de ses produits est telle qu'elle reçoit constamment par la malle des répétitions d'ordre bien que les marchands soient continuellement sollicités par les voyageurs de maisons concurrentes.

LES TABATIERES POLITIQUES

De nos jours, bien que l'usage du tabac a priser tende à revenir de plus en plus, la tabatière ne joue plus aucun role politique.

Mais il est loin d'en avoir été de tout temps ainsi, et au XVIIIe siècle surtout, la tabatière a été un objet de flatterie ou d'opposition envers le pouvoir. La liste suivante, encore qu'incomplète, permettra de se rendre compte qu'on pourrait, à défaut d'autres documents, reconstituer par la tabatière, une période de l'histoire de France:

Tabatière à la Silhouette.—Du nom du Contrôleur général des finances, Etienne de Silhouette, en 1759, dont les mesquineries étaient alors célèbres. Elles sont de bois brut.

T. à la Choiseul.—Editées lors de la disgrâce du ministre. D'un côté le portrait de Sully, de l'autre, celui de Choiseul entouré de perles.

T. la Consolation dans le chagrin.—Editées lors de l'avènement de Louis XVI, avec son portrait et celui de Marie-Antoinette.

T. Louis XII, Henri IV, Louis XVI.—Sur les boîtes, les médaillons de Louis XVI, avec cette légende au-dessous de celui de Louis XVI: *XII et IV font XVI.*

T. à Voltaire.—En nombre infini, avec son portrait ou la reproduction de son tombeau à Ferney.

T. à Jean-Jacques Rousseau.—Portrait.

T. à Henri IV. — Après l'apparition de la pièce de Collé: La partie de chasse de Henri IV. Le roi est représenté soupant chez le meunier Michau.

T. au Ballon. — Nées après l'invention des frères Montgolfier.

T. à la Bastille. — Faites d'abord avec les démolitions de la forteresse et ensuite de toute espèce de matière ordinaire ou précieuse.

T. des Droits de l'homme. — En ivoire ou écaille, moulée avec des sujets de la Révolution.

T. aux Assignats. — Vers la fin du XVIIIe siècle. Le décor consiste en une estampe en noir ou en couleur, représentant des assignats.

T. Maçonniques. — Avec les signes et les emblèmes de la franc-maçonnerie.

T. Patience. Ca ira, ne faut que s'entendre. — En écaille moulée, avec le refrain de la fameuse chanson faite en 1790 par Ladré.

T. des Aristocrates. — Servant de signe de ralliement royaliste; d'un côté, la prise des Annonciades, de l'autre un combat livré par M. Albert de Rioms.

T. Confédération des Français au Champ-de-Mars. — Ecaille moulée rappelant la fête de la Fédération.

T. à Mirabeau. — Portrait.

T. Nationales. — En faïence aux trois couleurs, avec le mot "La Patrie" gravé partout.

T. La Fayette. — Portrait.

T. Bailly. — Portrait.

T. Marat. — Portrait.

T. Charlotte Corday. — En carton verni à décor noir; d'un côte l'Ami du peuple, de l'autre, Charlotte Corday.

T. au Bonnet Phrygien. — Le plus souvent en corne.

T. aux Martyrs de la Liberté. — A la gloire de Lepelletier de Saint-Fargeau, Marat et Chalier, président du tribunal révolutionnaire de Lyon, tous trois morts de mort violente.

T. de Sans-Culotte. — Avec cette légende: *Paix aux Chaumières, Guerre aux Châteaux, Mort aux Tyrans. Aux braves Sans-Culottes parisiens.*

T. à la Guillotine. — Datant de la mort de Louis XVI, et pour légende:

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

T. la Liberté, Egalité, Fraternité, ou la Mort. — En usage vers la fin de 1792 et devenue très rare.

T. à la Madame Angot. — Parues après la pièce célèbre: *Madame Angot ou la Poissarde parvenue.*

T. à la Pensée. — De 1797, laissant voir, par un effet solaire, Louis XVI, Marie-Antoinette et leDauphin.

T. au Testament, aux Adieux, à la Leçon de Géographie, au Saule Pleureur. — Parues sous le consulat.

T. au Petit Chapeau. — Représentant le légendaire petit chapeau de Napoléon Ier. Prohibée sous la Restauration et jusqu'en 1821.

T. de Sainte-Hélène. — Avec une petite vallée ombragée de deux saules pleureurs où fut déposé le cercueil de l'empereur.

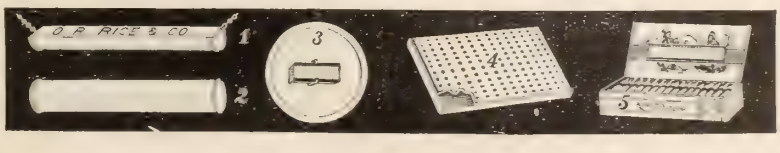
Sacs à Tabac

Mettez-vous une de vos marques de tabac en Sacs de coton ou avez-vous l'intention de le faire? Nous fabriquons des sacs à tabac et nous nous ferons un plaisir de vous envoyer des cotations pour tout ce dont vous pourriez avoir besoin dans cette ligne.

F. L. COPELAND & CO., WINDSOR, ONT.

Nos 1 et 2 à suspendre dans les vitrines d'étalage (1 à tous les trois pieds). Le No 1 indique une méthode de publicité pratique pour les jobbers et manufacturiers de cigares.

Le No 3 pour les seaux de tabac.



No 4. boite 4 x 7 x 17 pour chaque tablette d'une vitrine murale, la même 3 x 12 x 20 a glisser en arrière de la vitrine dite "silent salesman," grandeur 3 x 18 x 40 pour salles d'entrepot.

No 5. Pas une boite de cigares ne peut etre conservée en dehors de caisses fermées, sans cet accessoire.

Les appareils ci-dessus à entretenir la fraîcheur, brevetés le 26 janvier 1892 par O. R. Rice, l'inventeur de ces appareils à maintenir la fraîcheur à base de tampons minéraux (sans lesquels aucun de ces appareils n'est pratique) tous construits pour être placés sur les cigares et le tabac, le côté perforé en bas, sont les préventifs absolus contre la dessication des cigares et sont employés par des tabaconistes en vue tels que: Lane, Regensburg, Seidenburg, Schulte et Surbrug et dix mille des premiers marchands de cigares dans les grandes villes et auxquels nous pouvons referer et qui ont mis de côté l'ancien tampon visqueux et créateur de microbes que l'on glissait sous les cigares et qui contenait de l'éponge, du coton ou du feutre absorbants. Nous sommes disposés à expédier nos appareils à maintenir la fraîcheur, en approbation pendant 10 jours, confiants en leur mérite et leur bas prix.

O. R. RICE & Co., 99 Water St., New-York.

★ Pendant la grève des chars-urbains de Montréal L'Empire Tobacco Company a usé de générosité envers ceux qu'une marche forcée obligeait d'arpenter les rues. Elle a fait distribuer gratuitement des échantillons de son tabac à chiquer "Fair Play" sur la rue, dans les magasins de cigares de J. Falardeau, coin des rues St Laurent et Craig; J. Mercier, 498, rue Craig et Samuel Brown, 587 rue Craig. Le personnel au complet du département de publicité de la Compagnie a été fort occupé jusque très avant dans la nuit. Un employé se tenait à la porte de chaque magasin de cigares et annonçait au public qu'à l'intérieur on pouvait obtenir gratuitement des échantillons du tabac à chiquer "Fair Play". La Compagnie sait que dès qu'on a goûté au Fair Play on le voudra toujours par la suite.

★ M. Beemer, représentant de MM. E. N. Cusson & Cie de Montréal continue sa campagne de publicité dans les principales villes de l'Ontario. Le temps n'est pas éloigné où les excellentes marques de cigares de MM. E. N. Cusson & Cie seront aussi appréciées des fumeurs de l'Ontario qu'elles le sont de ceux de la province de Québec.

Petits cigares "Opéra".

MM. Granda Hermanos y Ca. viennent de placer sur le marché une nouvelle marque de cigares: ce sont les petits cigares "Opéra" que l'expression anglaise de "short smoke" décrit parfaitement.

Ce genre de cigares, qui jouit d'une faveur extraordinaire aux Etats-Unis répond à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps. En effet plus d'un fumeur hésitait à allumer un cigare de grandeur ordinaire quand il s'agissait pour lui d'aller de son bureau au tramway ou bien encore pendant l'entr'acte d'une pièce de théâtre. Avec le nouveau cigare "Opéra" on obvie à cet inconvénient. Ce cigare de peu de durée et se détaillant à raison de 35c par paquet de 10 est un pur Havane fait à la main. Il laisse une belle marge de bénéfice aux détailleurs qui peuvent se les procurer à raison de $25 le mille.

Nous conseillons à nos lecteurs de prendre garde aux contrefaçons et de s'assurer que tous les paquets soient revêtus de l'étiquette représentant un Espagnol et portent le mot Manana.

★ M. Williams, voyageur de MM. E. N. Cusson & Cie dans le Manitoba et les provinces du Nord-Ouest, est de retour à Montréal depuis quelques jours. M. Williams rapporte que les cigares de MM. E. N. Cusson & Cie gagnent beaucoup de terrain dans les localités qu'il visite.

★ MM. Desaulniers & Cie, 4 rue St-Jacques visitent le commerce des tabacs et cigares de Montréal dans les intérêts de la maison Miller & Lockwell de Québec. La vente des excellents cigares de cette maison augmente d'une façon remarquable.

★ M. Octave Lafleur, représentant de MM. E. N. Cusson & Cie dans la ville de Montréal prend de belles commandes pour les cigares spéciaux de cette fabrique, cigares que l'on trouve maintenant dans tous les principaux cafés de Montréal.

★ L'attention des tobacconistes de détail est spécialement attirée sur l'annonce d'autre part de M. Jos. Côté, de Québec, le négociant en gros bien connu. M. Côté nous informe qu'il a récemment reçu de fortes expéditions de marchandises des meilleures marques d'Allemagne, de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, telles que pipes avec montures en or et en argent, étuis à cigares et à cigarettes, porte-cigares et à cigarettes, pochettes de tabac, pots à tabac, cigarettes egyptiennes, de même qu'un très beau choix de cigares importés et domestiques. Les marchandises ci-dessus devraient avoir leur place dans le stock de tout marchand. Les marchands qui ne pourraient attendre l'arrivée du représentant de M. Côté devraient envoyer leurs ordres par la malle car M. Côté voit promptement et personnellement à l'exécution des ordres par correspondance. Le commerce de détail pourra ainsi se convaincre de l'excellence et de la haute qualité des marchandises de la maison qui en a en stock une grande variété et dont les prix sont des plus bas.

"Little Kid"

Le cigare "Little Kid", la dernière production de la manufacture E. N. Cusson & Cie a rapidement conquis les suffrages des fumeurs. Ce cigare, une réduction du fameux "Capitol" réunit toutes les qualités de ce cigare et se vend au prix modéré de $30.00 le mille.

★ MM. H. Jacobs & Co., les fabricants du cigare favori de longue date Stonewall Jackson ont fait et font de grands changements à la bâtisse qui porte le No 392 de la rue St-Paul, Montréal où ils établissent leur manufacture. Ils se sont assurés de cinq étages auxquels ils font subir un complet remodelage du meilleur genre. Bien que leur emplacement actuel ne soit que provisoire cette firme bien connue n'épargne rien pour en faire une fabrique modèle sous tous les rapports. Ils ont repris la fabrication à leur nouvel établissement et leur intention est de doubler cette année la production du Stonewall.

Les appareils à entretenir la fraîcheur des cigares et tabacs de O. Rice

Il y a quelques années à peine dans l'histoire du Tabac, que les amateurs de bons cigares ont abandonné l'ancienne habitude de fumer des cigares secs, reconnaissant le fait que les cigares secs perdaient leur arome, accumulaient la poussière et desséchaient la gorge. Ce fait est si bien établi aux Etats-Unis, que les cigares secs sont à peu près invendables ou, en tout état de cause, commandent des prix beaucoup plus bas que les cigares frais. Pour conserver au tabac son degré d'humidité naturelle et empêcher les cigares et les tabacs de se dessécher, il s'agissait de résoudre un problème dont la solution a pris plusieurs années. Tout d'abord, on employa des briques poreuses et d'autres systèmes antediluviens; plus tard, un réservoir perforé fut imaginé par quelqu'un qui ignorait les premiers principes de l'action de l'humidité, et qu'on glissait sous les cigares avec un tampon absorbant qui au bout d'un certain temps devenait visqueux, tandis que l'eau croupissait.

Il appartenait à O. R. Rice, de New-York, après plusieurs années d'expérimentation et d'un dur labeur de produire un appareil parfait et pratique à entretenir la fraîcheur, appareil qui est devenu d'usage général et est recommandé par les principaux marchands comme étant le seul appareil pratique à entretenir la fraîcheur. L'appareil de Rice a été construit d'après le principe que l'humidité tend à tomber vu qu'elle est plus lourde que l'air, que, par conséquent, un appareil placé au-dessous des cigares est ridicule. Les appareils de Rice sont conséquemment construits pour être placés au-dessus des cigares et du tabac, le côté perforé en bas de façon à permettre à l'humidité de tomber et de se distribuer également. Ces appareils contiennent un absorbant minéral qui conserve l'eau à l'état de pureté; en fait, il clarifie et filtre l'eau de telle façon que le fumeur de cigares ne court aucun danger d'absorber des germes empoisonnés et les cigares se trouvent à reprendre leur état primitif tels qu'ils se trouvaient en sortant des mains des cigariers. Tout fumeur devrait insister auprès de son fournisseur pour qu'il installe dans ses casiers les appareils à maintenir la fraîcheur, de Rice, car aucun tabaconiste moderne ne peut s'en passer.

★ M. Michaels, gérant de M.M. Granda Hermanos y Ca. vient de faire un excellent voyage d'affaires à Toronto.

Importations de la Havane

Via New-York, 10 décembre 1902 au 10 janvier 1903 inclusivement.

	CAISSES
J. Rattray & Co., Montréal	11
E. A. Gerth, Montréal	13
St. James Club, Montreal	7
A. E. Morris, Montréal	1
J. Bockstael, Montréal	1
G. W. Muller, Toronto	6
H. W. Nelson & Co, Toronto	4
Andrew Wilson & Co., Toronto	2
Wm. Goldstein & Co, Toronto	2
J. M. Lavoie & Co., Ottawa	3
Rideau Club, Ottawa	3
Ontario Bank, Peterboro	18
Wilson Bros, Vancouver	2
Kelly, Douglass & Co., Vancouver	5
C. E. Jarvis & Co., Vancouver	1
Crow & Morris, Rossland	2
M. A. Finn, St. Jodn	2
Chas. Baillie, St. John	2.
Total	85

CIGARES MARGUERITE DE TUCKETT

La plus forte vente au Canada

Les fumeurs, au Canada, ont eu l'expérience qu'une fois qu'un cigare avait acquis une bonne réputation et, conséquemment, une forte vente, il s'en suit une détérioration de la qualité résultant, on le suppose, du désir du manufacturier de plus gros profits du fait de la réputation de ce cigare.

Il n'en est pas de même avec le "Marguerite de Tuckett"

dont les ventes de 1897, ont été de 820,960 et ont atteint, en 1901, l'énorme total de 3,566,565.

Et elles continuent à augmenter en 1902

parceque les fumeurs sont convaincus que les **"TUCKETT"** s'efforcent honnêtement de maintenir l'uniformité de la qualité qui, dans le cours du temps, fera du **"MARGUERITE"** une marque de cigare d'une vente régulière comme celle du

"TABAC MYRTLE NAVY T. & B."

FUMEZ LES EXCELLENTS CIGARES :

"2 bac O" à 5cts

"Québec" à 10cts

— Manufacturés par —

JOBIN & FLEURY

89 Rue St=Paul, = QUEBEC.

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS DECEMBRE 1902

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION		CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
		1901	1902	1901	1902	1901	1902	1901	1902	1901	1902	1901	1902	1901	1902
	No.	No.	No.	No.	No.	No.	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	888,465	1,158,148					50,204	38,090			12,271		2,527 12	3,505 63
Hamilton	30	676,340	803 115					49,222	81,534					7,181 60	10,336 59
London	32	2,738,140	2,905,700					5,901	4,355					4 612 08	4,622 12
Guelph	28	527 875	484,105					2,987	1,055					810 20	632 20
Stratford	33	123 950	128,500					877	1,879					208 50	260 00
Brantford	31	330,655	352 330											586 60	746 20
Windsor	34	174,520	146,190							30,728	38,958			258 20	221 40
St. Catharines	29	106,450	116,200					660						173 70	182 50
Owen Sound	27	36,500	51,100					7,742	6,747						136 50
Port Arthur	35							1,540	1,885						
Peterborough	25	9,850	16,300											18 50	11 80
Belleville	23	42,060	40,000					1,034	1,504					92 50	77 60
Kingston	22	238,675	304,000					3,252	3,782					363 90	343 50
Cornwall	18									870	280				
Prescott	19	59,500	48,500											114 80	93 86
Perth	24		5,125		13,300				2,272						
Ottawa	20		20,500					13,484		360					1 00
Montreal	17	5,063,605	3,858,210				58,150	218,656	241,729	54,811	52,875	14,689	15,342	19,675 59	47,919 38
Sherbrooke	10	613 080	569,320							128 182	188,650	34,897	64,810	3,400 11	8,280 40
Trois-Rivieres	9	54,490	35,550			78,000	15,000			488	505			81 50	95 02
St-Hyacinthe	12	389,740	134,500	96,6 0	23,340					100	277			87 50	201 40
Joliette	14			211,530	135,000					16,301	3,844	4,220			
Quebec	8	299,710	404 120	18,000		39,100	31,350	9,891	9,734	10,948	25,672	10,310	10,653	1,739 80	1,937 65
St-John	6	76,950	85,567			156 600	131,550	25,516	25,288					549 85	415 69
Halifax	4	47,000	53,510					36,190	30,740					123 83	117 90
Cape Breton															
Charlottetown	1							12,130	13,999			636		959 20	1,188 50
Winnipeg	36	535,700	691,085					62,762	62,129					963 80	1,358 25
Calgary	39														
Victoria	37	151 450						6,988						227 50	
Vancouver	38	107,450						14 046						887 53	
Totaux		13 237,070	12,419,675	326,130	171,340	273,100	236,000	523,282	486,722	248,788	311 061	77,933	90,805	746,389 71	83,185 09

IMPORTATIONS POUR OCTOBRE 1902

	No.	$
Cigarettes, $3 par lb. et 25 p. c.—		
Angleterre	515,000	2,137
Etats-Unis	3,500	61
Egypte	191,100	1,331
Cuba		
Autres pays	26,000	107
Total	735,600	3,663
Cigares, $3 lb. et 25 p. c. —		
Angleterre	23,200	683
Etats-Unis	49,300	2,183
Cuba	176,250	16,586
Mexique	61 000	1,403
Philippines	65,000	708
Autres pays	11,500	441
Total	669,250	22,091
Tabac coupé, 55c par lb.	Lbs.	
Angleterre	6 325	5,509
Etats-Unis	7,642	3,392
Autres pays	632	107
Total	14,599	9,008
Tabac à priser, 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats-Unis	930	227
Autres pays		
Total	930	227
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.A.S., 50c par lb. —		
Angleterre	81	25
Etats-Unis	9,106	3,455
Autres pays	180	48
Total	9,367	3,528
Pipes en terre, gazogènes, fumoirs, porte-cigares et porte-cigarettes, et autres articles de fumeurs en bois, racines et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre		8,347
Etats-Unis		5,073
France		15,903
Allemagne		1,641
Autriche		5,169
Autres pays		35
Total		36 118

EXPORTATIONS POUR OCTOBRE 1902

Articles et Pays où Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Cigares :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Angleterre	6	90			6	90
Etats-Unis			5	197	5	197
Indes Ang. Occidentales						
Autres pays	27	719			2	719
Total	33	809	5	197	38	1,006
Cigarettes :						
Angleterre						
Etats-Unis						
Autres pays	100	200	102	196	202	75
Total	100	200	102	196	202	75
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Etats-Unis	668	44	20,530	1,430	21 198	190
Allemagne	618	37	182	25	800	8,752
Autres pays	3,768	188	48,999	3.419	52,767	
Total	5,054	269	69,711	4,874	74,765	8,752
Tabac, palettes et coupé :						
Angleterre	4,110	1,676			4,110	1,676
Etats-Unis	194	164	775	541	969	705
St. Pierre	1,981	531			1 981	351
Terreneuve						
Autres pays	12 032	3,538	1,380	170	13,412	3,708
Total	18 317	5,909	2,155	741	10 472	6,620

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,

241 RUE LOGAN, MONTREAL.

Magnifique Prime

DONNÉE PAR LA

Maison Jos. Coté

Importateur et Tabaconiste en gros

QUEBEC

Jusqu'au 1er Fevrier 1903,

je donnerai avec un mille de cigares assortis dans les marques suivantes, un magnifique coupe cigare et allumeur combiné, le meilleur et le plus nouveau. Ci-suit les marques avec leur prix pour le commerce :

V. H. C., 1/20	$25.00
My Best, 1/20	25.00
Doctor, 1/20	28.00
Moose, 1/20	30.00
St. Louis, 1/20	33.00
Champlain, 1/20	35.00
El Sergeant Premium, 1/20	50.00
El Sergeant R.V. Conchas, 1/10	60.00

CLAIRE HAVANE

Tous ces cigares sont garantis être de la meilleure qualité dans chacun leur prix.

MANUFACTURE DE L'UNION

THE EMPORIUM CIGAR Co

Registered Brands

MANUFACTURERS of FINE CIGARS



CLEAR HAVANA

Our Clear Havana
La Pedida
El Corso
Los Angeles

EMPORIUM,	10c.
MONT PELEE,	5c.
The Good Ones,	5c.
Our Leader,	5c.
La Captiva,	5c.
El Maska Chica,	5c.

HAVANA BELL TEL. 164

ST. HYACINTHE, P.Q.

Le Cigare à **10c. EMPORIUM** Fait a la main par des CUBAINS, avec longue Filasse de Havane, est le choix des amateurs

Les meilleures marques à 5c. de l'union sont : "Le Mont Pelee" — "The Good-Ones" "La Captiva," — "El Maska," tous enregistrés.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES — Par mille

Richmond Straith Cut No. 1, 10s	$12 00
Pet, 1/10	12 00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8 50
Athlete, en boîtes de 10 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boîtes de 10s	8 50
Myrtle, 10s	8 25
New Light, (tout tabac), 10s	8 50
Derby, en paquets de 5 (000) 3.25 : 10s	6 55
Old Gold, 6, (000) 3.75 : 1/10s	6 30
Prince of Wales, 10s	5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 7s, 4.02	5 75
Piccadilly, Turques douces, medium, et fortes, 10s	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00

TABAC A CIGARETTE — Par lb.

Athlete, en paquets ou boîtes, 1/12	$1 25
Puritan, en paquets, 1/12s	92
B. C. No. 1, en paquets, 1/12s	92
Derby, en tins, 1/8s	88
Southern, en paquets, 1/12s	76
Old Judge, 1/9s, paquet	1 30
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 05

TABAC COUPE A FUMER.

Old Chum, en paquet, 10s	78
en tins lbs. et 1/8s	78
boîte 1/2	92
Puritan, en paquet, 1-11s	79
en boîte 1/4 lb	79
" en boîte 1 lb	77
Cut Cavendish, en paquet 1-10s	70
Hand Cut Cavendish, en boîte 1/2 lb	90
" " en boîte 1-10s	95
Pantagas, en sacs 1 12s et 1/8	93
en paquet, 1 lb	89
Ritchie's Smoking Mixture, boîte 1/8s	88
" 1-10s	72
Unique, en paquets 1-15s	58
" 1 lb	51
" 1/2 lb	52
O. K. Mixture, en paquet 15s	61
Lord Stanley, en boîte 1/2 lb	94
Perique Mixture, en boîte lbs. et 1/8s	1 05
Athlete Mixture, " 1/8s et 1/8s	1 20
St. Ledger, Oval Cut Twist, en boîte 1/8s et 1/8s et 1-10 pouches	1 08
Handy Cut Plug, pouches 1-5s	82
P. XXX, en boîte 1/8s	91
" 1 lb	86
Beau Ideal, cut plug, en paquet 1-10s	82
Old Fashioned, cut plug, en boîte de 1 et 1/2 lb, et paquets 1/2 et 1/4	90
Full Dress Mixture, 1/8s, et 1/8s	85
Old Gold, 12s et 1/8s	87
" en boîtes 1/8s, 6 lb	87
" 1/4 lbs et tins	97
Seal of North Carolina, 1-12s, 1/8s et 1/8s	87
" en pouches 1/8s	97
" en tins, 1/4 et 1/2	97
Duke's Mixture, en boîtes 1-10s et 12s. 2 lb	76
Virginity, 1 lb. drums	1 09
Red Deer cut Smoking, 11 à la lb	80
Pure Perique, en boîte 1/4 ou 1/2 lb et paquet 1 lb	1 60
Tube Rose, 1 lb drums	1 00
Old Virginia, en boîtes 1 lb. et 1/2 lb	71
" en paquets 1 lb., 1/8s, 1/8s, et 1-16s	68
Lion, en sacs 1-15	64
1-7s	63
Meerschaum, en paquets 1-10s	76

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.

Bobs, 5s, cads. 20 lbs., 1/2 cads, 12 lbs	39
10s, butts, 24 lbs., 1/2 butts, 12 lbs	39
Currency, 13 1/2 oz. bars, 10 1/2 cuts to lb,, butts, 24 lbs. 1/2 butts, 12 lbs	39
Currency Navy, 2x4, 6 to lb 1/2 butts, 12 lbs	39
Currency Navy, 0 to lb, 1/2 Cads. 12 lbs	39
Old Fox, Narrow 10s, butts 24 lbs., 1/2 butts 12 lbs	39
Free Trade. 8s, Cads. 21 lbs , 1/2 Cads. 12 lbs	44
Pay Roll, 13 1/2 oz. Bars, 6 cuts to the lb, butts 15 lbs	44
Pay Roll, 8 oz. Bars (thin), 6 spaces to the lb., boîtes, 1 lbs	44
Rosebud, 5 1/2 cuts to lb. Butts, 21 lbs	44
Fair Play	48

A FUMER.

Empire, 3 1/2s, 5s et 10s	39
Amber 8s, 5s lb.—3s	59

Jolliette Tobacco Company

A CHIQUER

Cut Navy, 2s, 6 to lb 12s	$ 37
Altas Navy, 8s	39
Universal, 1 lb. bars, espace 12s	39
Universal, 1/2 lb. bars, espace 6s	39
Anchor, 1 oz. espace 1/8s	37
Fragrant, 1 oz. espace 12s	38

A FUMER

Smoke 8s	$ 46
Navy Plug 8s	36

Succursale L. LaRue, Jr.

COUPE A FUMER

Comfort 1 7 lb. en boites 5 lb	28
Trappeur, 1 7 lb, en boite 5 lbs	28
" en paquets 1/2 et 1 lb	26
Cut Cavendish, 1 10 lb, en boite 4 lbs	38
" " en paquets 1/2 et 1 lb	31
Zouave, 1-8 lb, en boite de 4 lbs	30
" en paquets 1/2 et 1 lb	28
Napoleon, 1-10 lb, en boite de 4 lbs	35
en paquets 1/2 et 1 lb	30
V. O. Mixture, 1-10 lb, en boites de 4 lbs	38
" " en paquets 1/2 et 1 lb	32
Horseshoe Cut Solace, Cut Plug, 1-10 lb, en boites de 5 lbs	43
Horseshoe Cut Solace, en paquets 1/2 et 1 lb	37
Horseshoe Cut Solace, en 1/2 lb. Fancy Tins	48
Horseshoe Cut Solace, en paquets 1 lb, pipes	48
" " en chaudière de ferblanc	43
Brown Shag, 1/2 lb., en boite de 5 lbs	32
" " en paquet de 1/2 et 1 lb	1/2-29, 28
Le Petit Bleu, 1-12 lb., en boites de 4 lbs	50
" " en paquets de 1/2 et 1 lb	40
Mon Ami, 1/8 (Quesnel) en boites de 3 lbs	60
" en paquets de 1/2 et 1 lb	50
Gold Gross, Rouge et Quesnel, 1 et 1/2 lb	50
O. K. Mixture, boite de 1-6 lb	50
" " " 1 "	50
Le Parfum d'Italie 1/12 lb, en bte 5 lbs	48

PALETTE A FUMER.

Red Cross, 10s, en caisses de 10 lbs	40
" Dble Thick Sol, 10s. en caisses de 12 lbs	40

A CHIQUER.

Spun Rolls, 16s, en boites de 5 lbs	60
" " " 1 "	60
Chocolate Fine Cut, en chaudières de 5 lbs	60
" " en boites de 1 lb	60
Twist, 1-16s	35
Canadian Roll, en rolls de 1/2 et 1-5 lb	29
Gold Block Cut Smoking, en sacs de 1/8 lb	50
" " " 1-12 lb	50
" " en boites 1/2 lb	46
" " en paquets de 1-12 lb	50

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES.	La lb.
Canadien menotte 1-5, 5 lbs par paquet, crate de 50 lbs	$ 0 15
Premier choix, récolte de 1899, bal. de 100 lbs	12
Rouge, récolte de 1889, bal. 50 lbs	15
Petit Havane, bal. 25 lbs	20
Turc aromatic, ballots 25 lbs	0 22
Parfum d'Italie, 1901, bal. 25 lbs	30
XXXX, ballots 50 lbs	0 10
S Vieux, 1900	16
Quesnel, récolte 1900, bal. 35 lbs	30
B. B. No 1, 1899, ballots 50 lbs	0 11
Flor de Cuba, bte 30 lbs	20
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs	15
S Nouveau, 50 lbs	15

TABACS COUPÉES	La lb.
Petit Havane 1/4, btes de 10 lbs	$ 0 35
" " 1/2, btes de 10 lbs	35
Quesnel, 1/2, 1/4, btes 5 lbs	60
Vendome 1/2 tin	1 15

TABAC EN POUDRE.	La lb.
Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 32
Feve, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 34

CIGARES		Le 100
El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
Pearl de Cuba	1-20	13 00
Bruce	1-20	15 00
Twin Sisters	1-20	15 00
"	1-40	16 00
V. C. (union)	1-20	35 00
V. H. C.	1-20	25 00
New Jersey	1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-10	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best (union)	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
"	1-40	30 00
St-Louis	1-20	33 00
"	1-40	35 00

E. N. Cusson & Cie, Montréal.

	le M
Capitol, Londres	$55 00
Capitol perfectos	55 00
Puro Elegantes	55 00
Puro Sublimes	50 00
La Pitta	50 00
V. C	36 00
Nectar	36 00
Lisette	37 50
Little Pedro	35 00
Sohmer	30 00
Little Cavalier	26 00
Marques Speciales	26 00 et plus

J. M. Fortier, Montréal.

CIGARETTES.		Par M
50	paquets Havanettes, paq. rouge	$18000
50	" 10s. Royal	7 00
50	" 10s. Sonadora (Havane)	80
50	" 10s. Chamberlain	00
25	" 20s. "	60
50	" 10s Crème de la Crème	8 00
50	" 10s. Marquise "Virginia"	6 60
50	" 6s. Lafayette, boite	6 00
100	" 6s. Trilby	6 00
50	" 6s. Sweet Moments, porte cig	6 00
32	" 6s. Gitana, boites 350 "	6 00

Celles marquées 6s. mises aussi en 10s.
10 p. c. en lots de 20 M,

CIGARES

Cyrano de Bergerac, pur havane, Cuban made.

Perfectos	$130 00
Puritanos	90 00
Petit Duc	90 00
Conchas	65 00
La Coronet, R. V	65 00
Chamberlain, Col	55 00
" Foil	55 00
Crème de la Crème, Reg. Brit	100 00
" " Reg. Vict	55 00
" " " spécial	50 00
" " Esquisitos	50 00
" " Conchas spécial	45 00
" " Princesse	35 00
" " Panatellas	35 00
Argonaut	35 00
Lafayette	35 00
Waverley	30 00
Sweet Bouquet	25 00
Fin de Siècle (Havane)	35 00
La Espanola	50 00
Own Prescription	35 00
Royal Scott	25 00
On Deck	25 00
Stag Horn	25 00
Trick Cigars	35 00
Sister in chief	25 00
No Name	16 50
Cheroots	15 00

TABACS HACHÉS.	Par lb.
Fortier's Cut Cavendish, boite de 1/2 lb	$1 05
" " " " de 1/10 de lb	1 15
Crème de la Crème Perique Mix, boite de 1/2 lb	1 05
Crème de la Crème Perique Mix, " de 1/4 lb	1 15
Purity Cut Plug, boite de 1/2 lb	81
Laurier Cut Navy, 1/10s	77
Crème de la Crème Cig. Tob., 10 et 12s	95
Hyco Flake Cut 1/10s	85

Escompte de 10 p. c. en lots de 100 lbs.

"Grandas" Hermanos y Ca, Montréal

CIGARES PUR HAVANE

Ouvriers cubains seulement.	Par M0
Exclusivos de Grandas	$1000 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
La Cigarra	40 00

Jobin & Fleury, Québec.

	le M
Québec	$55 00
2 Bac O	30 00
Montcalm	25 00
Lady Bella	25 00
Jolly Boy	20 00
Chief Provost	25 00
Estimada	25 00
La Mencita	25 00

Médéric Martin, Montréal

CIGARES	le M
Martin	$35
Martha	50

DEFI DE $100.00

Pour les deux meilleures marques de cigares du pays . . . . . .

DIXIE 10c.

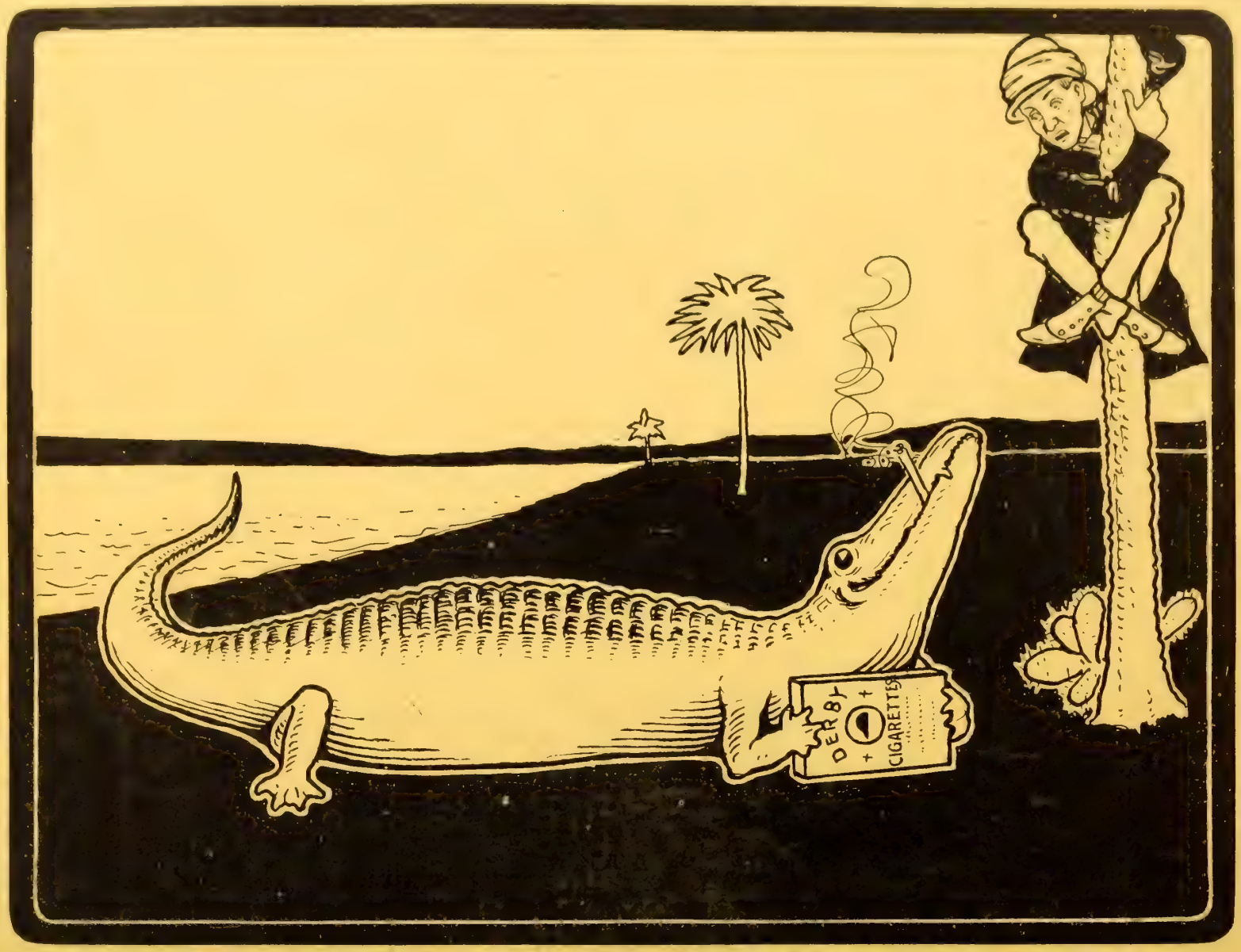
POLO 5c.

Nous donnerons ce montant pour chaque cigare DIXIE qui ne sera pas fait strictement à la main et en filasse de Havane de premier choix ; le même montant sera donné à toute personne qui prouvera qu'il entre du tabac canadien dans la fabrication de notre cigare POLO.

Miller & Lockwell

MANUFACTURIERS

QUEBEC.



Les Cigarettes les plus populaires à 5 cents. En vente partout.



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

Ventes Sans Précédent



La qualité du Scotch Whisky **King Edward VII** distillé et vieilli chez MM. Greenlees Brothers, les distillateurs renommés d''Argyleshire, a reçu de la part des consommateurs Canadiens une réception si cordiale, qu'en vue de répondre à la demande présente, les distillateurs ont consenti à accepter une commande de 1000 caisses par mois à même leur stock réservé d'Argyleshire, en plus de notre contrat original.

En vue d'empêcher toute contradiction de la part de concurrents envieux et jaloux, nous publierons comme nous l'avons fait précédemment, les numéros et les dates des entrées en douane dans le Port de Montréal, de même que les noms des steamers qui ont transporté ce Whisky—indiquant exactement le nombre.

LA QUALITE A FAIT SA REPUTATION—ELLE SERA MAINTENUE

Nous avons enrégistré des commandes de presque tous les marchands de vins en gros, de tous les hôtels de première classe, et de tous les clubs "chic" au Canada.

Il n'y a que deux qualités : "**King Edward VII Extra Special, Etiquette Jaune**" et, "**King Edward VII, Special-Liqueur, Etiquette Blanche.**"

NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR DE SOUMETTRE ECHANTILLONS ET PRIX

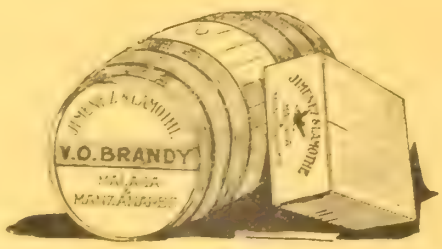
PUR BRANDY ESPAGNOL

—— de la Celebre Maison ——

JIMENEZ & LAMOTHE

MALAGA, ESPAGNE

EN VENTE PAR PLUS DE DEUX MILLE MARCHANDS AU CANADA.



COMMENT ON LE FABRIQUE—Il est distillé de vin de raisin Espagnol par la vieille et célèbre maison de **JIMENEZ & LAMOTHE**, Malaga, Espagne. Il est vieux et moëlleux.

L'ETALON—Il devient rapidement la marque Etalon au Canada comme ailleurs, à cause de sa **PURETE ABSOLUE** et de sa qualité invariable.

LES PLUS FORTS MARCHANDS DE VINS ET SPIRITUEUX AU CANADA.

87 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS - Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance ; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit : **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II — MONTREAL, MARS 1903 — No 3

TRANSFERTS DE LICENCES

O. Leroux à Michel Patenaude, 104 St-Antoine.
F. X. Quévillon à Cléophas Roy, 1306 Ontario.
R. Lemieux à Wilfrid Landry, 213 St-Laurent.
J. Lamarche à J. Moreau, 63 Craig.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Nouveaux membres admis

SEANCE DU 3 MARS 1903

Nap. St-Denis, hôtelier, St-Clet; J. O. Duhaime, hôtelier, St-François du Lac ; Aimé Bourgeois, hôtelier, Berthierville ; Pierre Beaudoin, hôtelier, Ste-Elizabeth; L. O. Brissette, hôtelier, St-Félix de Valois; J. Beauchamp, hôtelier, St-Henri de Mascouche; Jos. Pelletier, hôtelier, Pont de Maskinongé; Zoël Paille, hôtelier, Louiseville; Antoine Paré, hôtelier, Maskinongé; J. B. Normandin, hôtelier, Terrebonne; Zacharie Sincerny, L'Assomption; E. Marion, hôtelier L'Epiphanie; L. L. Grondine, hôtelier, Ste-Agathe des Monts. A. Pesant, hôtelier, St-Eustache.

AMENDEMENTS A LA LOI DES LICENCES

Nous publions d'autre part les projets d'amendements à la Loi des Licences arrêtés à la dernière assemblée du Bureau de Direction de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la province de Québec.

La plupart de ces projets d'amendement et les plus importants sont le résultat des Résolutions votées par la Fédération, lors de la convention des 3 et 4 septembre dernier.

La Fédération doit donc pouvoir compter sur le concours de ses 73 directeurs pour travailler à la passation de ces amendements pendant la session actuelle du Parlement de Québec.

Il est à espérer qu'à moins d'empêchement absolu chacun des directeurs se fera un devoir de se rendre à Québec auprès du gouvernement à la date qui sera ultérieurement fixée.

Plusieurs des amendements demandés sont d'une importance qui n'échappera à aucun d'eux.

Il en est un surtout qui doit leur tenir à coeur, c'est celui qui a pour but de soustraire les octrois de licence aux caprices ou aux vengeances de certains conseillers municipaux ou aux influences politiques. On nous citait dernièrement le cas d'un propriétaire de licence qui, après avoir eu sa licence renouvelée pendant vingt-cinq ans et plus s'en était vu privé cette année, bien que jamais il n'y ait eu ni condamnation, ni même aucune plainte contre ce propriétaire de licence. Un commerce légitime, un commerce honnête ne peut rester plus longtemps assujetti à la ruine du fait de l'arbitraire.

Les directeurs du district peuvent donc être assurés qu'en se rendant à Québec, ils feront oeuvre utile et travailleront dans l'intérêt de la justice envers les membres de la Fédération qui ont leur commerce établi dans les campagnes.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Le Bureau de Direction de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs a eu une assemblée le 3 mars courant sous la présidence de M. Lawrence A. Wilson, son président. Tous les directeurs étaient présents.

A cette réunion ont été discutés et adoptés les projets d'amendements à la Loi des Licences.

Il a été décidé que tous les Directeurs de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la province de Québec, recevraient avis que leur présence à Québec pendant la présente session sera requise pour soumettre au gouvernement les amendements proposés à la loi des Licences.

Il a été également décidé que le secrétaire de l'Association se mettrait en communication avec le Trésorier Provincial pour fixer la date de l'entrevue à cet effet.

De nouveaux membres dont nous donnons la liste d'autre part ont été admis à faire partie de l'Association.

★ MM. S. B. Townsend & Co. nous informent que, depuis le commencement de l'année, leur chiffre d'affaires a augmenté dans de très fortes proportions. Il y a une demande considérable pour les whiskies écossais, les brandies, ainsi que pour les champagnes de la marque G. H. Mumm & Co.

★ Le représentant de M. W. J. Rafferty, embouteilleur autorisé de MM. Wm. Dow & Co., nous informe que les affaires ont été très satisfaisantes durant le mois de février. Il est à constater que l'usage de la bière en bouteilles se répand de plus en plus.

★ MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée nous informent que le mois de février a été très satisfaisant au point de vue des affaires. Comparativement au mois correspondant de 1902 le chiffre d'affaires a été en février 1903 de 25 p. cent supérieur.

Les paiements ont été bons. La demande pour le whisky écossais King Edward VII ne souffre aucun ralentissement et la demande pour le Vin Mariani a été particulièrement active.

★ M. Maurice Duparc, de Cognac, France, représentant de la Cognac Distillers Association, vient de faire un séjour prolongé à Montréal et a choisi MM. Lawrence A. Wilson & Cie comme agents de sa compagnie pour le Canada. M. Duparc a ensuite visité quelques-unes des principales villes du Canada en compagnie des agents de MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée, afin d'y faire connaître ses cognacs.

LES LIQUEURS PAR INFUSION

Ce mode de préparation s'applique aux liqueurs dans la composition desquelles entrent des substances dont on ne peut extraire le principe aromatique par distillation, soit avec l'eau, soit avec l'alcool.

Beaucoup des liqueurs par infusion sont connues sous le nom de *ratafia;* ce terme très employé a une signification un peu vague; elle varie avec les provinces et son étymologie n'est pas certaine.

Dans les recettes que nous allons donner, toutes les proportions sont calculées pour dix litres de liqueur, sauf indication contraire, et les différents éléments sont préparés comme nous l'avons déjà indiqué en parlant des matières premières que le liquoriste doit posséder dans son laboratoire.

I. — LIQUEURS ORDINAIRES

Ratafia de cassis

Infusion de cassis (première)... ...	1 l. 2
Alcool à 85°..	1 l. 5
Sucre..	1 k. 250
Eau ordinaire..	5 l. 4

Si l'on veut opérer avec l'infusion *deuxième* (1), on prend le dosage suivant :

Infusion de cassis (deuxième)... ...	3 l. 2
Alcool à 85°....	0 l. 60
Sucre..	1 k. 250
Eau ordinaire..	6 l. 4

et avec l'infusion *troisième* :

Infusion de cassis (troisième)... ..	4 l. 5
Alcool à 85°....	0 l. 70
Sucre..	1 k. 250
Eau ordinaire..	3 l. 9

Dans le cas où le parfum ne serait pas suffisant, on ajouterait deux ou trois centilitres d'esprit ou d'infusion de feuilles de cassis, en retranchant une égale quantité d'alcool à 85°.

Cassis ordinaire

Alcool pur à 85°..	2 l. 5
Infusion 1ère charge, à 50°..	1 l. 8
Vin de Roussillon..	0 l. 70
Sucre brut clarifié..	1 k. 500

Compléter le volume à 10 litres avec de l'eau ordinaire.

Ratafia de coings

Suc exprimé de coings bien mûrs..	0 l. 6
Esprit de girofle..	0 l. 05
Alcool à 85°..	2 l. 5
Sucre..	1 k. 250
Eau ordinaire..	6 l. "

Colorer en jaune clair avec du caramel.

Ratafia de framboises

Infusion de framboises..	1 l. 50
Infusion de cassis..	0 l. 50
Alcool à 85°..	1 k. 20
Sucre..	1 k. 250
Eau ordinaire..	5 l. 90

Brou de noix

Infusion de brou de noix, vieille...	2 l. 1
Esprit de muscade..	0 l. 025
Alcool à 85°..	1 l. 3
Sucre.	5 k. 50
Eau ordinaire..	5 l. 7

Coloration : caramel.

Huile de Vanille

Infusion de vanille..	0 l. 1
Teinture de storax calamite..	0 l. 025
Alcool à 85°...	2 l. 4
Sucre..	1 k. 250
Eau ordinaire..	6 l. 60

Coloration : orseille.

II. — LIQUEURS DOUBLES

Ratafia de cassis

Infusion de cassis (première).. ...	5 l. "
Alcool à 85°..	2 l. 40
Sucre..	2 k. 500
Eau ordinaire..	1 l. "

Brou de noix

Infusion de brou de noix..	4 l. 2
Esprit de muscade..	0 l. 05
Alcool à 85°..	2 l. 50
Sucre..	2 k. 500
Eau ordinaire..	1 l. 80

Coloration : caramel.

Huile de vanille

Infusion de vanille....	0 l. 20
Alcool à 85°....	4 l. 8
Sucre..	2 k. 500
Eau ordinaire..	3 l. 30

Coloration : orseille.

III. — LIQUEURS DEMI-FINES

Cassis demi-fin

Infusion première..	2 l. 3
Vin de Roussillon..	0 l. 80
Infusion de merises...	0 l. 30
Infusion de framboises..	0 l. 30
Alcool à 85°..	2 l. 80
Sucre..	2 k. 500

Eau ordinaire quantité nécessaire pour amener le volume à 10 litres.

Ratafia de cerises

Infusion de cerises....	3 l. "
Infusion de merises...	0 l. 50
Esprit de noyaux d'abricots...	0 l. 50
Alcool à 85°....	0 l. 40
Sucre..	2 k. 500
Eau ordinaire...	3 l. 9

Ratafia des quatre-fruits

Infusion de cassis (première).. ...	1 l. "
Infusion de cerises..	1 l. "
Infusion de framboises..	0 l. 80
Infusion de merises...	0 l. 80
Alcool à 85°....	0 l. 80
Sucre..	2 k. 500
Eau....	3 l. "

Huile de vanille

Infusion de vanille..	0 l. 40
Alcool à 85°..	2 l. 2
Sucre..	2 k. 500
Eau ordinaire.	5 l. 50

Coloration : cochenille.

IV. — LIQUEURS FINES

Ratafia de cassis

Infusion de cassis (première)..	3 l. 60
Infusion de framboises..	0 l. 80
Alcool à 85°....	1 l. "
Sucre..	3 k. 750
Eau..	2 l. 10

Ratafia de cerises

Infusion de cerises..	3 l. 5
Infusion de merises...	0 l. 80
Esprit de noyaux d'abricots..	0 l. 60
Alcool à 85°..	0 l. 40
Sucre..	3 k. 750
Eau..	2 l. 10

L'HOMME ne s'améliore pas toujours avec l'age !

DEWAR LE FAIT. — Plus vieux le whisky meilleur il est à boire, plus il est limpide, plus il est pur, plus il est délicat au gout et plus il répond aux préférences affinées du connaisseur. C'est là ce qui fait que le

Scotch de Dewar

a la plus forte consommation de toutes les autres marques.

Brou de noix

Infusion de brou de noix	3 l. "
Esprit de muscades	0 l. 035
Alcool à 85°	1 l. 5
Sucre	3 k. 750
Eau	2 l. 90

Huile de vanille

Infusion de vanille	0 l. 80
Alcool à 85°	2 l. 40
Sucre blanc	4 k. 375
Eau	3 l. 9

Conservation : cochenille.

V. — LIQUEURS SURFINES

Crème d'ananas

Ananas frais cueillis	0 k. 800
Alcool à 85°	4 l. "

Écraser les ananas et les mettre infuser dans l'alcool pendant huit jours, passer ensuite à travers un tamis de soie; verser le sucre fondu à chaud dans 2 litres 20 d'eau, ajouter 0 litres 050 d'infusion de vanille, colorer en jaune clair avec du caramel.

Liqueur hygiénique de dessert (formule Raspail)

Alcool à 56°	0 l. 10
Racine d'angélique	3 gr. "
Calamus aromaticus	0 gr. 20
Myrrhe	0 gr. 20
Cannelle	0 gr. 20
Aloès	0 gr. 20
Clous de girofle	0 gr. 10
Vanille	0 gr. 10
Camphre	0 gr. 050
Noix muscades	0gr. 025
Safran	0 gr. 005

On laisse digérer le tout plusieurs jours au soleil, en ayant soin de tenir la bouteille bien bouchée. On passe ensuite à travers un linge de toile serrée, on sucre avec un sirop composé de 500 gr. de sucre légèrement caramélisé, et on bouche bien la bouteille.

Crème de cassis

Infusion de cassis (première)	4 l. 20
Esprit de framboises	0 l. 50
Alcool à 85°	0 l. 60
Sucre blanc	5 k. "
Eau ordinaire	1 l. 60

Ratafia de cassis de Dijon

Infusion de cassis (première)	2 l. 50
Infusion de cerises	0 l. 50
Infusion de merises	0 l. 50
Infusion de framboises	0 l. 50
Vin de Bourgogne	1 l. "
Sucre blanc	5 k. "
Eau ordinaire	1 l. 60

Crème de cassis de Touraine

Infusion de cassis (première)	2 l. 60
Infusion de merises	0 l. 60
Infusion de framboises	0 l. 60
Infusion de cerises	0 l. 60
Infusion de feuilles de cassis	0 l. 50
Sucre blanc	5 k. "
Eau ordinaire	0 l. 90
Vin de Roussillon	0 l. 90

Faire fondre le sucre au bain-marie avec les 0 litre 90 de vin et les 0 litre 90 d'eau. Après la préparation, coller et quand le liquide est suffisamment reposé, mettre en bouteilles, sans filtrer.

Ratafia de cerises de Grenoble

Infusion de cerises	2 l. 50
Infusion de merises	1 l. 50
Esprit de noyaux d'abricots	0 l. 60
Esprit de framboises	0 l. 40
Sucre blanc	5 k. "
Eau ordinaire	1 l. 60

Ratafia de Grenoble, dit de Teyssère

Cerises	2 k. "
Cassis	1 k. 500
Framboises	2 k. "
Alcool à 85°	1 k. "
Sucre blanc	3 k. 60
Infusion de laurier	0 l. 05
Eau de noyaux	0 l. 80
Infusion de galanga	0 l. 05

Broyer le tout sans écraser les noyaux et mettre infuser la masse dans l'alcool pendant un mois; passer ensuite en exprimant et ajouter le sucre fondu à chaud dans une quantité d'eau suffisante pour faire 10 litres de ratafia.

Cette liqueur se prépare encore de la manière suivante:

Prendre une quantité suffisante de merises bien mûres, puis écraser après avoir ôté les queues; les mettre ensuite sur le feu dans une bassine de cuivre rouge avec un peu d'eau; chauffer rapidement en ayant soin de remuer avec une spatule jusqu'à ce que le liquide soit un peu épais; verser le tout dans un tamis sur une terrine de grès et presser le marc, quand il est froid; préparer ensuite le ratafia de la manière suivante:

Suc de merises bouilli	1 l. "
Infusion de cassis	1 l. 50
Infusion de cerises	2 l. "
Esprit de framboises	1 l. "
Sucre blanc	5 k. "

Faire fondre le sucre à chaud dans le jus de merises, et, après le refroidissement, opérer le mélange en ajoutant un peu d'eau, si cela est nécessaire, pour obtenir 10 litres de liqueur.

Ratafia de framboises

Infusion de framboises	3 l. "
Infusion de merises	1 l. "
Alcool à 85°	1 l. "
Sucre blanc	5 k. "
Eau ordinaire	1 l. 60

Ratafia de merises de Grenoble

Pour préparer le *ratafia de merises de Grenoble*, on opère de la façon suivante:

Mettre dans une bassine de cuivre rouge 10 kilogrammes de merises bien mûres, écrasées et débarrassées de leurs queues; faire chauffer rapidement, en ayant soin de remuer avec une spatule de bois, jusqu'à ce que le liquide soit très épais; à ce moment, verser la masse dans un grand vase et après le refroidissement, ajouter 5 litres 50 d'eau-de-vie blanche à 59°; laisser infuser pendant six semaines au moins, en remuant de temps en temps, soutirer et laisser la liqueur s'éclaircir d'elle-même.

Guignolet d'Angers

Infusion de cerises	2 l. "
Infusion de merises	2 l. "
Alcool à 85°	1 l. "
Sucre blanc	5 k. "
Eau ordinaire	1 l. 60

Crème de brou de noix

Infusion de brou de noix, vieille	4 l. "
Esprit de muscades	0 l. 60

"Bien Supérieur au Gin Importé"



Gin Canadien "Croix Rouge"

BOIVIN, WILSON & CIE, 520 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL
SEULS CONCESSIONNAIRES

Alcool à 85°..	1 l.	"
Sucre blanc....	5 k.	"
Eau....	1 l.	60

Coloration: caramel.

Crème de poires de Rousselets

On prépare la crème de *poires de rousselets* de la même manière que la crème d'ananas.

Poires de rousselets bien mûres....	1 k.	"
Esprit de framboises..	1 l.	"
Infusion de vanille..	0 l.	20
Alcool à 85°..	2 l.	80

Crème de vanille

Infusion de vanille..	1 l.	"
Alcool à 85°..	2 l.	60
Sucre blanc.	5 k.	6
Eau	2 l.	60

Coloration: cochenille.

★ Le scotch whisky de Mitchell dont la maison Laporte, Martin et Cie a, depuis des années, l'agence générale pour le Canada, a rallié un grand nombre d'amateurs de cette belle liqueur limpide dont la force combinée à un certain arôme spécial bien caractéristique, en fait un breuvage recherché. Offrez-en à votre clientèle—les plus difficiles s'inclineront devant sa supériorité.

★ Le nouveau vin médicinal "Read Heart" ou "Coeur Rouge" placé sur notre marché par MM. J.-M. Douglas & Co. a reçu du public l'accueil le plus favorable. MM. J. M. Douglas ont épuisé la première consignation qu'ils avaient reçue mais ils en recevront un approvisionnement considérable dans la première quinzaine de mars.

★ Voulez-vous un bon whisky canadien, irréprochable de qualité, correct sous le rapport du prix, c'est-à-dire avantageux pour le marchand autant qu'agréable pour le consommateur, faites une commande d'essai à la maison Laporte, Martin & Cie du Canadian Maple Leaf White whisky, de la Royal Distillery Co. de Hamilton: vous en serez satisfaits, à tous les points de vue.

★ On remarque depuis quelque temps une demande active pour les cognacs Otard-Dupuy. Les brandies provenant de cette maison sont universellement reconnus comme étant de qualité supérieure. MM. J. M. Douglas & Co. sont les agents de cette maison au Canada.

★ La Windsor Hotel Co. de Montréal vient d'acheter de MM. Lawrence A. Wilson Co. Ltée l'entière balance des champagnes Gold Lack Sec de la cuvée 1889, de la maison Deutz & Geldermann. Les champagnes Gold Lack Sec de l'année 1889 jouissent d'une très grande faveur en Angleterre où il est impossible de s'en procurer à moins de 170 shillings la doz. Ce champagne a été servi à des dîners donnés par S. M. le roi Edouard VII ainsi qu'au dernier banquet du Lord-Maire de Londres.

★ Il ne se passe pour ainsi dire pas de jour sans qu'une nouvelle marque de Scotch soit placée sur notre marché. Les présenter est une chose, les rendre populaires en est une autre. Le public leur préfère les bonnes marques qu'il connaît depuis de longues années; c'est pourquoi la demande pour le whisky écossais "Dewar" augmente de mois en mois.

★ Le vin de champagne de G. H. Mumm & Co. est le préféré aux Etats-Unis. En 1902, 360,708 caisses de champagne ont été importées aux Etats-Unis; les champagnes G. H. Mumm & Co. figurent en tête de la liste pour une quantité de 125,719 caisses soit 407,304 bouteilles de plus qu'aucune autre marque.

★ MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée sont certainement, dans leur ligne de commerce, au nombre des plus forts annonceurs du Canada. Leur département de publicité est un modèle du genre et à été pour beaucoup dans le grand succès de la firme. Les résultats obtenus sont tellement appréciables que la compagnie a décidé d'augmenter les moyens d'efficacité de ce département pour lequel une grande salle située au deuxième étage vient d'être spécialement aménagée.

LES VINS AROMATISES ET LES HYDROMELS

Sous le nom d'*hydromel* on désigne des boissons d'un usage très ancien, mais peu répandu de nos jours, qui ont pour base le miel. En France, on connaît peu ces liqueurs, qui sont principalement préparées dans les régions du Nord.

Une des recettes d'hydromel les plus connues est la suivante:

On prend:

Miel blanc..	15 k. "
Crème de tartre..	500 gr. "
Fleurs de sureau.	500 gr. "
Levûre de bière pressée...	500 gr. "

On fait infuser la fleur de sureau dans 100 litres d'eau bouillante; un quart d'heure après, ajouter la crème de tartre. Quand l'infusion commence à se refroidir (au-dessous de 30°), délayer le miel et la levûre, puis placer le tout dans un bocal ayant une température constante comprise entre 18 et 22. La liqueur ne tarde pas à fermenter. Lorsque l'effervescence a cessé, on soutire le liquide et on le conserve dans un tonneau bien bouché.

On peut remplacer la fleur du sureau par d'autres substances aromatiques telles que le thym, le romarin, la sauge,

Hippocras

Les hippocras, sont des liqueurs, autrefois très renommées, mais dont l'usage s'est presque complètement perdu de nos jours.

Nous allons, malgré cela, en donner la recette d'après un livre, *le Confiseur royal*, publié à une époque (1737) où ces liqueurs étaient encore fort à la mode.

Hippocras blanc

Il faut prendre deux pintes de bon vin blanc, une livre de sucre, une once de canelle, un peu de macis, deux grains de poivre blanc entier et un citron partagé en trois quartiers: laissez infuser le tout pendant quelque temps; puis vous paserez votre hippocras à la chausse, qu'il faut pendre en lieu où l'on puisse mettre un vaisseau au-dessous pour recevoir votre liqueur, et la tenir ouverte par le moyen de deux petits bâtons: vous le passerez trois ou quatre fois; et soit à ceci, ou à pareille chose, si votre liqueur ne passe pas bien, ajoutez-y un demi-verre de lait; et cela fera tout l'effet que vous pouvez souhaiter.

On peut donner l'odeur du musc et de l'ambre à cet hippocras, en y mettant un grain pilé avec du sucre, et enveloppé de coton, que vous attacherez à la pointe de la chausse où vous le passez.

Hippocras Claret

Prenez du vin couleur paille, et sur une pinte, par exemple, mettez-y demi-livre de sucre, que vous casserez par petits morceaux, la moitié d'un citron, trois ou quatre clous de girofle, un peu de canelle, trois ou quatre grains de poivre blanc et de coriandre, quelques amandes concassées; faites infuser le tout pendant une heure et demie, l'ayant bien remué et mêlé; puis vous le passerez à la chausse, comme ci-dessus.

Hippocras rouge

Mettez deux pintes de bon vin dans une terrine; ensuite pilez un demi-gros de bonne canelle, un grain et demi ou deux grains de poivre blanc, la moitié d'un brin de poivre long, la moitié d'une petite feuille de fleur de muscade et environ plein la coquille d'une noix de coriandre; le tout pilé à son particulier, puis mettez une livre ou cinq



· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

quarterons de sucre seulement concassé dans le mortier; et ensuite six amandes douces aussi concassées; ajoutez-y un demi-verre de bonne eau-de-vie, et mettez tout cela dedans votre vin. Laissez infuser le tout pendant une heure, l'ayant couvert et bouché, suivant le vaisseau où vous l'aurez mis; vous remuerez un peu de temps en temps avec une cueiller, pour faire fondre le sucre. Etant infusé, vous y mettrez un demi-verre de lait; ensuite vous le passerez à la chausse, comme les autres. Si vous voulez lui donner de l'odeur, cela dépend de vous. Il faut remettre deux ou trois fois la première liqueur qui tombe dans la chausse, jusqu'à ce qu'elle soit bien claire; ensuite mettez une bouteille dessous la chausse avec un entonnoir, quand elle sera pleine, vous la boucherez bien.

Voici maintenant quelques recettes plus modernes.

Hippocras aux épices

Mettre infuser, pendant huit jours, dans 10 litres de vin rouge ou blanc de Bordeaux ou de Bourgogne:

Cannelle de Chine pulvérisée.	6 gr. "
Muscades	1 gr. 5
Macis	1 gr. 5
Girofle..	1 gr. 5

Tirer au clair, et ajouter 1 kilogramme 350 de sucre fondu dans une très petite quantité d'eau, puis 0 litre 580 d'alcool à 80°; coller fortement; après huit jours de repos, filtrer et mettre en bouteille.

Hippocras à l'orange

Prendre les mêmes quantités de vin, de sucre et d'alcool que pour la recette précédente, en remplaçant les épices par vingt oranges coupées en tranches; faire infuser pendant huit jours, et opérer comme ci-dessus.

Hippocras à la vanille

On suit les indications données pour la préparation précédente. On aromatise la liqueur avec 6 grammes de vanille du Mexique, pilée avec le sucre.

Hippocras supérieur

Faire infuser pendant huit jours dans 10 litres de vin de Chablis vieux:

Cannelle de Ceylan en poudre.. .	3 gr. "
Macis	1 gr.50
Muscade..	1 gr.50
Amandes amères pilées..	6 gr. "
Vanille pilée avec le sucre..	10 gr. "

Tirer au clair, ajouter 1 kilogramme 800 de sucre fondu dans un peu d'eau et 1 litre d'alcool à 85°. Opérer comme plus haut.

Vin de cerises

Cerises..	25 gr. "
Groseilles (gadelles)..	5 k. "

Ecraser le tout ensemble dans une petite cuve. Laisser fermenter trois jours et ajouter 500 centilitres d'alcool à 80°. Au bout de six jours, le liquide est tiré au clair et pour chaque litre, on ajoute 5 kilos de sucre. Le vin est alors mis dans un tonneau avec des épices: macis, poivre long, cannelle, coriandre, etc., suivant le goût.

Vin de pommes

On prépare aux Etats-Unis une liqueur alcoolique qui, lorsqu'elle est un peu ancienne, se rapproche singulièrement du vin du Rhin.

Elle se prépare de la façon suivante:

On choisit des pommes bien saines, on les presse, on recueille le jus et on l'évapore à moitié; avant que le refroidissement soit complet, on délaie, dans ce liquide, une quantité de levure de bière suffisante pour y développer une vive fermentation; après vingt-quatre heures, on soutire et on introduit le liquide dans des barils, ou mieux, dans des bouteilles très fortes que l'on bouche soigneusement.

Ce cidre, cuit, alcoolisé par la fermentation, forme un vin de dessert, à la fois doux et capiteux, dont les Américains font grand cas.

MACVIN (liqueur franc-comtoise)

Prendre 75 litres de moût de raisins blancs, les faire réduire d'un tiers, que l'on remplace par un égal volume de bonne eau-de-vie ou plus, si on désire une liqueur forte.

Dans ce mélange on fait infuser:

Amandes amères ou noyaux de pêches.	1 k. "
Cannelle..	30 gr. "
Girofle..	16 gr. "
Macis..	60 gr. "

Agiter souvent pendant un mois, laisser reposer et soutirer.

Vermouth de Turin
(Doses pour 1 hectolitre)

Grande absinthe..	125 gr. "
Gentiane..	60 gr. "
Racine d'angélique..	60 gr. "
Chardon bénit..	125 gr. "
Calamus aromaticus..	125 gr. "
Aunée..	125 gr. "
Petite centaurée..	125 gr. "
Germandrée	125 gr. "
Cannelle de Chine..	100 gr. "
Muscade..	15 gr. "
Oranges fraîches coupées par tranches.. .. ..ê	6 gr. "
Vin blanc de Picpoul doux..	95 l. "
Alcool à 85°..	5 l. "

Faire infuser pendant cinq jours, soutirer et coller à la colle de poisson; soutirer de nouveau après huit jours de repos et coller à nouveau, avant de mettre le vermouth en bouteille.

Autre vermouth italien (recette d'Ollivero)

Coriandre..	500 gr. "
Ecorces d'oranges amères...	250 gr. "
Iris en poudre..	250 gr. "
Fleurs de sureau..	200 gr. "
Quinquina rouge..	150 gr. "
Acore vraie..	150 gr. "
Grande absinthe..	125 gr. "
Chardon bénit..	125 gr. "
Racines d'aunée..	125 gr. "
Petite centaurée..	125 gr. "
Chamoedrys..	125 gr. "
Cannelle de Chine..	100 gr. "
Racines d'angélique..	60 gr. "
Muscade..	50 gr. "
Galanga..	50 gr. "
Girofle.	50 gr. "
Cassis..	300 l. "
Vin blanc de Picardan.	100 l. "

Faire infuser pendant cinq ou six jours, soutirer, coller à la colle de poisson et laisser reposer pendant quinze jours.

Pour avoir un vermouth de première qualité, ajouter 2 litres d'infusion de coques d'amandes amères torréfiées et 3 litres de bon cognac.

Vermouth de bonne qualité
(Doses pour 230 litres)

Absinthe mondée..	500 gr. "
Petite absinthe..	500 gr. "

Les Vrais Amateurs de Scotch
donnent la Préférence aux . . .

Whiskys Ecossais MITCHELL

qui sont des produits de qualité : ils ont pour eux l'âge, la force et cet arôme particulier qu'apprécient tous les connaisseurs.
Nous en avons l'agence générale pour le Canada.

Le COGNAC PH. RICHARD

a conquis la faveur des consommateurs canadiens et, d'année en année, son succès n'a fait que s'accentuer.
Qu'il s'agisse de Cognacs en futs ou en caisses—la qualité ne varie pas : elle est toujours unforme.
C'est un Cognac avantageux pour quiconque compare la qualité au prix. Demandez nos prix : nous avons l'agence de ces fameux Cognacs.

Nous venons de recevoir une consignation de l'Excellent

WHISKY BLANC CANADIEN . . . MAPLE LEAF

Fabriqué par la ROYAL DISTILLERY de HAMILTON, Ont.

C'est un produit qui a fait sa marque : il est excellent et de très bonne vente.
Essayez-en : vous en redemanderez. Nos prix vous conviendront.

Laporte, Martin & Cie., Importateurs
de Vins et Liqueurs et Epiciers en Gros, Montréal.

Quinquina rouge	500 gr.	"
Iris de Florence	400 gr.	"
Veronique	500 gr.	"
Pulmonaire	500 gr.	"
Chardon bénit	500 gr.	"
Fleurs de sureau	500 gr.	"
Rhubarbe	60 gr.	"
Zestes d'oranges douces	500 gr.	"
Ecorces de curaçao	125 gr.	"
Noyaux de pêches	500 gr.	"
Origan	250 gr.	"
Semen-contra	50 gr.	"
Petite centaurée	125 gr.	"
Germandrée	125 gr.	"
Cognac à [illegible]	16 l.	"
Sucre blanc (fondu dans le vin)	6 k.	"

Laisser infuser deux mois, en agitant tous les quinze jours, soutirer, coller; mettre le vermouth en fût ou en bouteilles. Employer de préférence le vin de Picardan.

★ MM. J. M. Douglas & Co. se déclarent satisfaits de la situation présente. Les ventes du scotch Dewar sont toujours considérables et ont augmenté d'une façon très considérable au Manitoba et dans les provinces du Nord-Ouest.

★ MM. Laporte, Martin & Cie nous rapportent que l'activité a été grande pendant le mois de février. La vente des spiritueux a été forte, ainsi que celle des vins parmi lesquels le Madère de Blandy Bros. mérite une mention spéciale.

Les remises ont été satisfaisantes.

Une nouvelle industrie

Une nouvelle distillerie dans la province de Québec. " The St-Hyacinthe Distillery, Packing and Vinegar Co. Ltd. ", incorporée par charte fédérale doit commencer ses opérations en juin prochain.

La compagnie de distillerie est au capital de $260,000, dont $160,000, nous dit-on, auraient été souscrits et payés par les cinq actionnaires suivants: MM. C. Thibault, O. Brouillard, Dr E. Ostigny, L. A. Gendreau et J. A. Tellier.

La compagnie a acheté la manufacture de vinaigre de St-Hyacinthe. Le site de la distillerie sera à proximité du Québec Southern Ry. Les appareils de distillation capables de produire 250,000 gallons d'alcool annuellement ont été commandés; le contrat a été accordé à une maison de Toronto.

★ MM. Laporte, Martin & Cie viennent de placer sur le marché des gins en flasks de leur marque bien connue Pollen & Zoon, de Hollande. Ce gin en flasks est le plus profitable qu'on puisse se procurer au double point de vue de la quantité et du prix. Les hôteliers feront bien dans leur intérêt d'en demander des échantillons aux représentants de la maison.

★ MM. S. B. Townsend & Co. ont en mains des lots importants de champagne G. H. Mumm & Co. Extra Dry de l'année 1898. Les vins de cette année sont supérieurs à tous les points de vue.

★ La vente des cognacs Ph. Richard va toujours en augmentant. Cette preuve de popularité est due à la qualité toujours égale de ces produits de choix qui plaisent au consommateur et laissent au débitant et au marchand un substantiel profit. La maison Laporte, Martin & Cie a l'agence des cognacs Ph. Richard pour tout le Canada.

★ MM. S. B. Townsend & Co. nous informent qu'ils ont reçu un lot de champagne de G. H. Mumm & Co., marque " Selected Brut Green Seal ". C'est la marque préférée des connaisseurs et des gourmets. Le grand restaurateur de New-York " Sherry " s'est réservé pendant six mois le privilège exclusif des champagnes de cette marque.

★ Les ventes du pur brandy espagnol Jimenez & Lamothe ont augmenté dans de très fortes proportions depuis le commencement de l'année. C'est certainement une des boissons qui donne le plus de satisfaction.

PERSONNEL

★ Nous apprenons que le Queen's Hotel va être considérablement agrandi ce printemps, les propriétaires ne voulant plus être dans l'obligation constante de refuser des voyageurs.

Le Queen's est un établissement de tout premier ordre dont la réputation s'étend au loin. La plus grande partie de ce succès revient à MM. Fuchs & Raymond qui en sont devenus les propriétaires peu de temps après la mort de M. Cyrille Vallée. M. Fuchs, un expert dans l'art de diriger un grand hôtel, s'occupe surtout de la direction interne de l'établissement et de la réception des voyageurs, tandis que M. Raymond est chargé de veiller à l'approvisionnement de ce vaste établissement.

★ M. Wm Knapp, autrefois propriétaire du fameux Knapp's Hotel situé sur le chemin de Lachine, a acheté il y a quelque temps le London House, hôtel situé vis-à-vis de la station Bonaventure. Les affaires ont considérablement augmenté depuis que M. Knapp a pris la direction de cet établissement.

★ Les banquets et les parties de plaisir se succèdent sans interruption à l'hôtel Péloquin. La raison de sa vogue est qu'on y fait de la cuisine excellente et que sa cave est justement renommée. Les réunions suivantes y ont eu lieu tout dernièrement: Dry Goods Travelers; Gazette Printing Department; les employés de la maison Morgan; American Cap Co.; Semi Ready Co.; Forget Euchre Club; Masson Social Party, etc., etc.

★ Nous avons dit dans notre dernier numéro que M. Emile St-Jean est le commis de bar du Café Parisien, nous aurions dû dire du Café Oriental.

★ M. W. C. Wonham, de la maison Walter R. Wonham & Sons, est de retour à Montréal d'un voyage d'affaires au Manitoba.

★ M. E. A. Gauthier, représentant de MM. Lawrence A. Wilson & Cie, Ltée, est de retour d'un excellent voyage d'affaires dans les Provinces Maritimes.

★ Le café restaurant St-Elmo, situé sur la rue McGill et dont M. T. A. Lynch est propriétaire, est un des plus anciens établissements du genre à Montréal. C'est un établissement de premier ordre qui a une clientèle de choix composée en grande partie des commerçants des alentours qui s'y donnent rendez-vous à l'heure du lunch car le St-Elmo a la réputation justement méritée de servir des repas excellents.

★ M. D. O'Meara, de la Lawrence A. Wilson Cie Ltée est actuellement à Winnipeg. Avant de revenir à Montréal, M. O'Meara visitera les principales villes du Manitoba et des Provinces du Nord-Ouest.

★ M. E. H. Barnfield qui a acheté de M. H. Jelly, l'hôtel Invicta, a changé le nom de cet établissement qui est maintenant connu sous le nom du " Strand ".

★ M. Joe Gravel, le propriétaire du Café Parisien vient de se rendre acquéreur du Café du Théâtre Français, autrefois tenu par MM. Béliveau frères. L'intention de M. Gravel est de réunir les deux cafés et d'en faire ainsi l'établissement le plus important de Montréal.

★ L'hôtel bien connu, fondé, 213 r. St-Laurent, par feu Steve Richard, et qui était dernièrement la propriété de MM. Lemieux frères, vient de changer de mains. MM. Côté et Landry, deux anciens commis de bar de l'hôtel S. Arbour, en sont devenus propriétaires.

★ M. Oct. Leblanc, de la société Leblanc & Théberge, propriétaires du Café Oriental a épousé à Stanfold, le 23 février Mlle Mary Leahy, de cette dernière ville.

Le journal **Liqueurs et Tabacs** présente ses félicitations aux nouveaux époux et leur souhaite bonheur et prospérité.

★ M. Amédée Meunier, qui tient l'hôtel situé au coin de la rue du Champ de Mars et de la rue Bonsecours est aussi propriétaire d'une écurie de louage très achalandée. Il s'occupe non seulement de chevaux mais prend encore une part très active dans la direction de l'Association Athlétique le National.

★ T. F. Mace s'occupe maintenant du placement des vins et liqueurs de MM. Hudon & Orsali. M. Mace était précédemment employé par MM. S. B. Townsend & Co.

Le Nouveau Record du Champagne....

EXTRA DRY

G. H. MUMM & CO.

Importations 1,508.628 Bouteilles
en 1902 125.719 Caisses

Représentant plus d'un tiers de tout le Champagne importé et

407,304 BOUTEILLES DE PLUS

QUE N'IMPORTE QU'ELLE AUTRE MARQUE . . . .

Dans les cinq années jusqu'au 1er Janvier 1903, l'importation d'

EXTRA DRY

G. H. MUMM & CO.

3,570.648 Bouteilles
297.554 Caisses

DE PLUS

QUE N'IMPORTE QUELLE AUTRE MARQUE . . . . .

Ce record merveilleux et sans précédent en dit long sur la qualité insurpassable de l'**EXTRA DRY** de **G. H. MUMM.**

La fameuse **CUVEE 1898 d'EXTRA DRY** de **MUMM** actuellement en arrivage est destinée à accentuer encore les succès obtenus. Cette merveilleuse cuvée se distingue par la **Capsule colorée en rose.**

S. B. TOWNSEND & Co.

Agents pour le Canada

MONTREAL.

L'HYDROMEL

Or, par le de l'hydromel, la loi le classe au nombre des boissons hygiéniques avec le vin, le cidre, le poiré et la bière. Mais peu de buveurs ont eu l'occasion d'en goûter.

Récemment la Société d'agriculture des Vosges a eu l'occasion de décerner deux prix à des producteurs de ce breuvage. C'est un composé de miel dissous dans l'eau à la proportion de dix fois son poids d'eau. Cette dissolution constitue l'hydromel simple.

Si l'on fait fermenter le liquide, on obtient une boisson alcoolique, dont le goût vineux rappelle celui de certains vins d'Espagne, comme le vin de muscat, d'Alicante. On a alors l'hydromel vineux.

Dans l'antiquité, les Grecs et les Romains faisaient usage de l'hydromel; chez les peuples du Nord, il remplaçait le vin. Les Scandinaves lui donnaient une origine divine et lui attribuaient une grande part dans l'invention de la poésie. En France, dans les premiers temps du XVIIIe siècle, l'hydromel était une boisson usuelle. Depuis, d'autres ont pris sa place.

★ Le public est assurément bon juge: la popularité d'un produit atteste donc sa supériorité. Qu'est-ce à dire d'une nouvelle marque qui fait déjà ombrage à de sérieux concurrents comme avait à combattre lors de son apparition encore récente, le Gin de la Croix Rouge.

La demande s'accentue pourtant de jour en jour. Plus dispendieux que certaines marques autrefois favorites, la Croix Rouge n'a certainement de la vogue qu'en autant que son étiquette assure aux consommateurs une valeur réelle. Un timbre spécial du Gouvernement fait foi de son excellence au point de vue de l'ancienneté.

Avec son Gin Melchers Croix Rouge, la maison Boivin, Wilson & Cie a déjà considérablement augmenté son chiffre d'affaires et certes! le gin maintenant préféré de nos concitoyens, comme de tous les bons connaisseurs, ne pouvait avoir de meilleur parrain.

★ Grâce à ses excellentes qualités ainsi qu'à l'intelligente campagne de publicité faite en sa faveur par MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée, les ventes du scotch King Edward VII vont sans cesse en augmentant; ce whisky arrive par lots de 500 caisses à la fois qui sont immédiatement absorbées par la demande.

★ La maison L. Chaput, Fils & Cie constate une augmentation considérable dans la vente de l'apéritif de Dubonnet, à base de vin d'Espagne. De jolis crayons de poche sont fournis gratis aux clients de la maison qui achètent certaines lignes de leurs marchandises.

White Whiskey "Maple Leaf"

MM. Laporte, Martin & Cie viennent de recevoir une consignation importante de White Whiskey Maple Leaf provenant de la Royal Distillery de Hamilton. Ce whiskey blanc, le meilleur qu'il y ait sur le marché est mis en vente au prix populaire de $5.00 la caisse. Nous croyons savoir que cette consignation est la première du genre qui ait été placée sur le marché de Montréal.

"Nec plus ultra"

Le nom de Peter Dawson est une garantie absolue de supériorité incomparable; aussi le Scotch Whisky Peter Dawson est-il réellement le Nec Plus Ultra de tout ce qui se fabrique de moëlleux et fort pour régénérer et ravigoter l'estomac le plus délicat.

Jusqu'à ces derniers temps le Scotch Whisky Peter Dawson était exclusivement destiné aux tables royales et aux princes de la fortune. Néanmoins ses fabricants sont aujourd'hui en mesure d'en mettre sur le marché une quantité suffisante pour satisfaire tous les véritables amateurs. C'est une aubaine pour le public et tous les fins gourmets, et nous devons surtout cette faveur à la maison Boivin, Wilson & Cie, qui en a obtenu l'agence générale pour le Canada.

Un fait qui milite éloquemment en faveur du Scotch Whisky Peter Dawson, c'est qu'il est la seule marque du genre qui soit servi au Waldorf-Astoria de New-York, l'hôtel fashionable par excellence, le rendez-vous de la noblesse européenne et des millionnaires américains.

LES EAUX-DE-VIE ARTIFICIELLES

La production des véritables eaux-de-vie ayant diminué, et la consommation de l'alcool ayant au contraire augmenté, on a dû transformer d'abord l'esprit de vin en cognac, puis, ce lui-ci faisant défaut, on s'est adressé aux alcools d'industrie. Le troix-six de vin, de betterave, etc., est réduit au degré convenable, 40° à 50°, et additionné de "sauces", destinées à lui donner à peu près le goût du vrai cognac.

Les recettes varient, mais leur base est un mélange de cachou, de vanille, de brou de noix, de baume de Tolu, d'iris de Florence, d'essence d'amandes amères de rhum et de vieux kirsch, de sirop de raisin, de sassafras, de fleurs de genêt, de thé Suisse, de thé Hyswen, de capillaire du Canada, de réglisse verte.

En outre on obtient le vieillissement artificiel des eaux-de-vie factices en les faisant macérer avec des copeaux de chêne; puis on les colore à la mélasse ou au caramel.

Cette transformation n'a pas été jugée suffisante encore.

On fabrique du rhum n'ayant jamais vu les Antilles, du kirsch auquel la merise est parfaitement étrangère et enfin tous les spiritueux au moyen de mélanges de produits chimiques ou pharmaceutiques, dont les gens d'outre-Rhin ont la grande spécialité.

Tous ces produits sont faciles à reconnaître pour un palais un peu exercé, bien que souvent, quand ils ont été récemment préparés, leur saveur soit agréable et rappelle celle des véritables liqueurs.

Nous ne croyons pas devoir insister sur ce sujet, notre but ici étant de faire connaître les produits naturels et non pas leurs imitations.

★ L'hôtel de M. Edmond Malo situé au coin des rues Ste-Catherine et St-Christophe est non seulement l'un des mieux tenus de Montréal, mais il a en outre la réputation, bien méritée d'ailleurs, de n'avoir en stock que les meilleurs vins et liqueurs.

★ L'Oxford Café est un des établissements les plus achalandés de la partie ouest de Montréal. M. Wm Kearney est une figure des plus sympathiques, et ne compte que des amis. Comme il ne saurait voir à tout personnellement dans la direction d'un café-restaurant aussi important que le sien, il s'est assuré les services d'un gérant de premier ordre dans la personne de M. Geo. Payette qui est également très estimé par la nombreuse clientèle de l'Oxford.

★ Depuis que M. J. L. Patenaude est devenu le seul propriétaire de l'Eagle's Nest Café, cet établissement est devenu l'un des plus fréquenté du bas de la rue St-Laurent. L'Eagle's Nest Café fait une spécialité des boissons américaines, ainsi que des liqueurs de premier choix.

★ M. A. F. O'Connell, le propriétaire de l'hôtel situé aux coins des rues McCord & William, a su, grâce à sa direction intelligente, en faire l'un des établissements les plus fréquentés de son quartier.

★ Depuis les quelques années que M. Philip Meehan est devenu propriétaire du Casino Restaurant situé rue Ste-Monique et St-Antoine, cet hôtel a prospéré d'une façon vraiment remarquable.

★ M. W. Marshall, gérant de la Hamilton Distillery Company et M. F. W. Watson, de la même maison étaient, la semaine dernière, à Montréal où ils ont fait, nous assure-t-on, de très belles affaires, spécialement avec leur marque de White Whisky "Maple Leaf".

★ M. F. W. Watson, voyageur de la Hamilton Distillery Co., visitera, la semaine prochaine, le commerce de Québec et du district de Québec. Il espère que la qualité de ses produits lui vaudra dans l'ancienne capitale le même accueil empressé que lui a fait le commerce de Montréal.

DUBONNET

L'Apéritif à la mode par excellence

Le vin tonique le plus généreux et le plus fortifiant. Il combat le manque d'appétit, l'épuisement causé par un surcroit de travail.

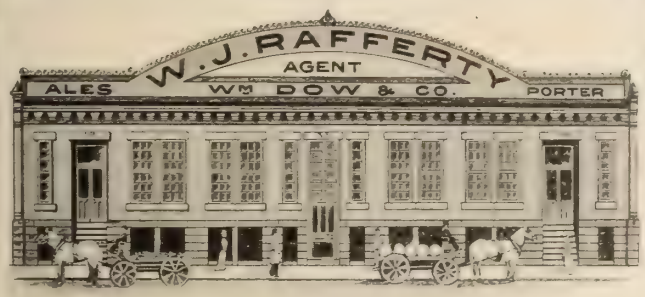
Enfin c'est le meilleur.

EN VENTE PARTOUT

L. Chaput, Fils & Cie

Epiciers en Gros et Importateurs de Thés, Vins et Liqueurs

Maison fondée en 1842. **MONTREAL.**



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.

VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

GOLDEN DIANA,
NIAGARA, CATAWBA,
SHERRY SPÉCIAL VIEUX,
PORT FRUITÉ,
BON VIEUX PORT,
CONCORD SEC,
SAINT-JULIEN.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.,

ST. CATHARINES, ONT.

Ecrivez et demandez nos prix.

PROJETS D'AMENDEMENTS A LA LOI DES LICENCES

1903.

Article 11. — Y faire entrer les mots: — " Arrondissement de votation et 15 pour cent des électeurs dans les arrondissements d'au-dessous de 100 électeurs."

Article 12. — En ajoutant " ou le greffier des commissaires des licences."

Article 14. — Cet article devrait être amendé en retranchant les mots " dans la Cité de Québec, dans la Cité de Montréal, dans la Cité de St-Henri ou dans la Cité de Ste-Cunégonde." dans les trois premières lignes, (voir article 11) (voir Résolution No 2 de la Convention).

Article 18. — Cet article devrait être amendé afin que sur présentation d'une requête demandant l'octroi d'une licence signée par la majorité des électeurs d'une municipalité le conseil municipal soit tenu d'accorder cette licence; de manière à ce que la volonté de la majorité des électeurs résidant dans une municipalité et se prononçant pour l'octroi d'une licence enlevât aux conseils municipaux leur pouvoir discrétionnaire de refuser telle licence, comme il leur est refusé le droit de l'accorder quand une majorité se prononce contre (voir article 22, paragraphe 3), (voir résolution No 1 de la Convention).

Article 25, Clause 12. — Ajouter que toute opposition devra porter un timbre de $2.00.
Clause 13. — Biffer le mot " verbalement ".
Clause 14. — Remplacer le mot " établie " par les mots " incorporée " ou " constituée en corporation ".

Article 28. — Que la loi limitant les licences suivant le chiffre de la population dans Montréal, Québec, St-Henri et Ste-Cunégonde, soit appliquée à toutes les municipalités rurales en tenant compte de l'état de choses existant. Voir résolution No 1 de la Convention).

Article 47. — Le paragraphe suivant devrait être inséré à la suite de cet article:
" Dans la Cité de Montréal, le nombre de licences de magasins de liqueurs, en détail, est limité à un maximum de quatre cents piastres et les dispositions de l'article 29 concernant la caducité des certificats de licences d'hôtel et de restaurant, s'appliquent aux certificats pour l'obtention de licences de magasin de liqueurs en détail." (Voir résolution No 7 de la Convention).

Article 75. — A biffer.

Article 84. — Remplacer le mot " Trente " par " Cinquante " pour les amendes sans licences. (Voir résolutions Nos 3 et 4 de la Convention.)

Article 99. — Amender cet article en remplaçant les mots " présomption " dans la deuxième et dernière lignes du deuxième paragraphe par le mot " preuve ". (Voir résolutions Nos 3 et 4 de la Convention).

Article 100. — Amender cet article en remplaçant le mot " présomption " dans la deuxième ligne du deuxième paragraphe par le mot " preuve ". (Voir résolutions Nos 3 et 4 de la Convention).

Article 121. — Ajouter après le troisième paragraphe : — " Mais le licencié et ses employés pourront pénétrer dans la buvette pourvu que ce ne soit pas dans le but de violer les dispositions du présent article."

Article 125. — A abroger.

Article 139. — Remplacer le mot " dix-huit " dans la troisième ligne par le mot " douze ".

Article 169. — Retrancher les mots " ou devant la cour du recorder ou le recorder " dans les cinquième et sixième lignes.

Article 174. — Retrancher les mots " ou recorder; une cour de recorder " dans les troisième et quatrième lignes.
Au cas où le droit ne serait pas enlevé à la Cour du Recorder ou au Recorder de poursuivre pour infractions à la Loi des Licences, faire ajouter après le dernier paragraphe de l'article 174 l'amendement suivant:—" Ne pourra être entendue comme témoin, sur poursuite pour contravention aux dispositions de la présente loi, toute personne sous arrestation ou convaincue d'une offense et qui aura fourni les renseignements nécessaires pour permettre d'intenter la dite poursuite."

Article 213. — La totalité des amendes recouvrées devrait être appliquée au fonds consolidé du revenu de la Province. (Voir résolution No 6 de la Convention).

Article 220. — Même amendement (voir résolution No 6 de la Convention.)

Article 221. — Même amendement (voir résolution No 6 de la Convention.)

Article 46, Clause 2; Clubs: — Retrancher les mots " et villes et dans la banlieue de Québec " dans la deuxième ligne du deuxième paragraphe et les remplacer par les mots de " Québec et Montréal ".
Clause 3. — Ajouter après les mots " Mutatis mutandis ", les mots suivants, " sauf que la majorité absolue de tous et les électeurs résidents de la municipalité ou l'arrondissement, selon le cas est requise."

Article 64, Clause 2. — Licences de Clubs.
Alinéas A, B, C. — Amender comme suit:
Dans la Cité de Montréal, $400 à $800 suivant la valeur annuelle du loyer, comme les auberges ou restaurants.
Dans la Cité de Québec, $250 à $650, suivant la valeur du loyer.
Dans toute autre partie de la province, $300.

STATUTS REFONDUS

Article 1111. Statuts Refondus. — Ajouter après le dernier paragraphe du dit article:— " Mais le licencié et ses employés pourront pénétrer dans la buvette pourvu que ce ne soit pas dans le but de violer les dispositions du présent article ".

Edouard VII. Chap. 45-1902. Article 561. Code Municipal et 6118 Statuts Refondus. — A abroger, affectant les articles 48 et 51 de la loi des licences.

NECROLOGIE

Mardi matin, à 9 heures, à l'église Saint-Pierre, ont eu lieu les funérailles de madame Pierre Blondin, décédée dans sa quatre-vingt-unième année.

Mme Blondin était la mère de M. Amédée Blondin, le dévoué vice-président de l'Association des Commerçants licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Dans le cortège très imposant, on remarquait le Président, les Directeurs, le Secrétaire et tous les principaux membres de l'Association, les représentants du commerce de gros et un grand nombre de notables des divisions Ste-Marie et Saint-Jacques.

Nous offrons à M. Amédée Blondin et à sa famille nos respectueuses condoléances.

Une déclaration autorisée

Tant de marques de cigares sont annoncées comme faites de pur Havane de Cuba que la déclaration signée qui suit est particulièrement intéressante.

En ce qui concerne les cigares Grandas cette déclaration règle complètement la question. Messieurs Suarez et Gonzalez parlent avec une connaissance absolue des faits:

Montréal, 3 mars 1903.

Agissant en vertu des pouvoirs et de la part de la Fédération of the Havana Union of the United States and Canada, nous certifions par les présentes:

Que par une entente avec Granda Hermanos y Ca qu'aucun ouvrier, s'il n'est membre de la Fédération of the Havana Union of U. S. and Canada n'est employé à la fabrication des cigares Grandas.

Que les cigares Grandas sont faits de tabac pur Havane et que toute la main-d'oeuvre sur ces cigares est faite par les ouvriers espagnols et cubains les plus experts et que les membres de cette Union ne font aucun cigare de qualité inférieure.

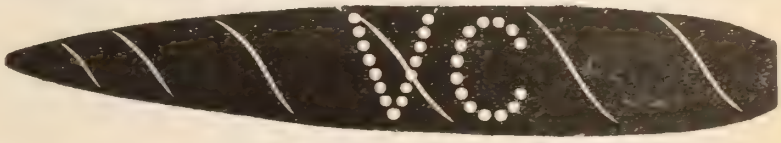
(Signé) A. SUAREZ, Secrétaire. J. GONZALEZ, Trésorier.

EMBOUTEILLAGE ILLEGAL

$50 DE RECOMPENSE

WM. DOW & CO., Montreal,

paieront la récompense ci-dessus pour la preuve entraînant la conviction de toute personne se servant de leur nom, de leur marque de commerce ou de leurs étiquettes sans leur permission.





MM. E. N. CUSSON & CIE.

invitent les fumeurs de la façon la plus cordiale à venir faire l'inspection de leur fabrique, afin qu'ils puissent se rendre compte par eux-mêmes de l'extrême propreté des ateliers, ainsi que des soins minutieux apportés à la confection des cigares. Les règlements suivants en donneront une idée.

REGLEMENTS

" Il est strictement défendu de se mettre au travail sans s'être lavé les mains. — De se servir de la bouche pour finir la tête du cigare. — De mouiller son doigt avec la salive pour finir la tête du cigare. — De fumer pendant les heures du travail. — De cracher sur le plancher ou de faire quoique ce soit de contraire à la propreté. — Quiconque enfreindra ces règlements, sera immédiatement congédié."

De plus, les pots à colle servant à ajuster les robes des cigares, de même que les linges mouillés avec lesquels on humecte les feuilles de tabacs sont renouvelés très fréquemment. Ces précautions toujours strictement observées font que les cigares de la manufacture **E. N. CUSSON & Cie** sont certainement irréprochables au point de vue de l'hygiène et de la propreté.

LE TRAVAIL DES VINS

Parmi les vins [illegible] qui font leur rentrée sur le marché français et se plaignent d'y être mal accueillis, il [illegible] que le commerce n'achète qu'avec mé[illegible] l'encaver, et ne pouvoir les utiliser que grâce à des coupages avec des liquides plus alcooliques. "Nous n'avons qu'un seul moyen légal, disent les négociants de Bercy, de soutenir les petits vins français à faible degré: c'est de les soutenir avec des vins plus corsés et plus solides," dont l'Espagne est le principal fournisseur. "A Bordeaux, dit M. Charles Mayet dans son intéressante enquête sur les vins, on a donné au vin d'Espagne le nom de *vin médecin*. Certains le désignent sous le nom de *vin [illegible]*."

Il est le véhicule fidèle et sûr des petits vins; il ranime les abattus, corrige les rébarbatifs, soutient les faibles. Il joue à l'égard des vins acides, des vins maigres, des vins plats, le rôle d'un volant envers une machine à vapeur. Il est le régulateur de leur énergie; il emmagasine les forces vives des autres vins, qu'il restitue à la consommation disciplinés, soumis, unifiés. Il doit ses qualités à l'alcool qu'il contient.

C'est donc à améliorer la qualité que doivent tendre les viticulteurs, puisqu'ils ont reconquis la quantité à force de persévérance et d'argent. Ici encore, à côté du labeur agricole proprement dit — méthodes du culture et choix des cépages, — intervient le travail de fabrication, de conservation des vins. Tantôt il s'agit de les empêcher de tomber malades, tantôt de leur rendre la santé, quelquefois de les affiner, de leur donner plus de bouquet, plus de charme et plus de prix.

Parmi les moyens découverts pour prévenir les infirmités du vin, il en est de chimiques et de physiques. Les premiers sont plus économiques et plus aisés, mais moins efficaces ou moins innocents. Il est aussi des soins mécaniques, tels que le soutirage plusieurs fois répété, qui sépare le vin des lies où s'accumulent les germes malsains; le collage, qui entraîne les matières étrangères restées en suspension.

Au nombre des méthodes chimiques figurent le soufrage, qui consiste à faire brûler des mèches soufrées dans l'intérieur du fût avant d'y introduire le liquide, et le plâtrage, usité surtout dans le midi de la France, en Espagne et en Italie. L'opération consiste à jeter, sur la vendange, du plâtre qui précipite au fond des tonneaux les substances albuminoïdes, avec lesquelles il se combine. Par l'élimination de ces éléments nuisibles le vin acquiert une plus grande solidité, ainsi qu'une coloration plus franche. Les adversaires du plâtrage affirment que cette pratique n'est pas sans danger: il s'opère, disent-ils, un phénomène de double décomposition entre le plâtre, ou sulfate de chaux, et la crème de tartre, ou bitartrate de potasse, contenue dans le vin: une partie de ce dernier se transforme en tartrate de chaux insoluble tandis qu'il reste du sulfate de potasse en dissolution dans le liquide. Estimant que les propriétés purgatives de ce sel ne seraient pas, à la longue, [illegible] pour [illegible] — [illegible] il a interdit la mise en vente des vins dans lesquels le plâtrage aurait introduit une proportion de sulfate de potasse supérieure à 2 grammes par litre. Quelques médecins voudraient aller plus loin et proscrire totalement le plâtrage, qui, d'après leurs observations, altère ou supprime le lait des nourrices et occasionne de graves maladies d'estomac.

Au contraire, les viticulteurs du Languedoc, par l'organe de leurs représentants, réclament, à défaut d'une liberté complète, du moins la faculté de porter à 4 grammes par litre la dose autorisée. Ils ne contestent pas que le sulfate de potasse soit un poison, mais ils pensent que c'est un poison bienfaisant. Beaucoup d'autres poisons plus violents sont ordonnés à petite dose par les médecins " Les vins plâtrés, a dit le Conseil général de l'Hérault, sont recherchés par les gens du Nord. Ils deviennent de véritables médicaments pour les estomacs délicats." Et, sur l'observation de l'un de ses membres, qui a déclaré s'être radicalement guéri d'une affection chronique en absorbant, à Vals, de l'arsenic pendant plusieurs années, la commission méridionale a opiné que l'on rendrait un véritable service aux populations en leur faisant prendre, d'office et sans qu'elles s'en doutent, du sulfate de potasse avec leur vin.

De tous les ingrédients utilisés dans le travail des vins le plâtre n'est pas le seul qui, prodigué à l'excès, puisse être contraire à l'hygiène: il existe aussi des colorants toxiques ou suspects. La crainte de ces colorants n'a pas été étrangère, au dire de quelques personnes, à la mode subite et inouïe du vin blanc. La coloration artificielle est nécessaire à certains petits crus que l'on appelle "gris"— de fait, ils sont roses et suffisamment gaillards, quoique anémiques d'aspect; — mais le rouge vif, aux yeux du buveur ignorant, est le symbole de la force. On colore aussi les vins coupés d'eau ou destinés au mouillage. La meilleure méthode consisterait à ajouter aux liquides pâles, pour obtenir la nuance convenable, une petite quantité d'un vin très foncé — "vin noir" ou "vin teinturier", ainsi qu'on le nomme, — que l'on récolte dans l'Orléanais pour cet usage. Mais ce procédé est coûteux. Un autre colorant naturel est tiré des lies de vin desséchées: il est peu pratique. Les substances les plus employées dans le commerce sont la mauve noire, la rose trémière, les baies de sureau, de troène, d'airelle myrtille, (bluets du Canada) la cochenille et ses dérivés, les décoctions de bois de campêche et de bois du Brésil. Tous ces colorants sont absolument inoffensifs. Il n'en est pas de même de la fuchsine, des sels de rosaniline, des rouges et violets d'aniline. Toutefois, si la recherche des matières colorantes exige des opérations assez compliquées, une réaction chimique très simple décèle la présence de la fuchsine, et la crainte du Laboratoire municipal est, pour les intermédiaires trop insouciants, le commencement de la prudence.

Vins poussés, aigres, tournés, vins amers, gras ou filants, les recherches de M. Pasteur ont appris que toutes ces maladies sont dues à des êtres parasites, apportés en plus ou moins grand nombre par la vandange elle-même, et qui, en se développant, altèrent le liquide. Avant de connaître l'existence et les mœurs de ces ennemis dangereux, le vigneron, qui souffrait de leurs mauvais comportements, s'appliquait à les paralyser. Les différentes pratiques auxquelles il avait recours aboutissaient à une purification plus ou moins parfaite, mas non à une complète stérilisation des mauvais ferments. Le chauffage ou *pasteurisation* possède au contraire une efficacité absolue. M. Pasteur a constaté que, pour détruire la vitalité des germes et assurer ainsi la conservation indéfinie des vins sans nuire

Machines Automatiques à Argent

GROS PROFITS POUR UNE PETITE DEPENSE.
COMMENT S'ENRICHIR RAPIDEMENT.



"WASP"

Machine pour le comptoir, pouvant se changer Chance" et ' Pas de Chance



Le Caille
"NEW CENTURY"
Dominion.
Six Airs.



"SUNBURST"

Vendeuse Automatique de Pea-Nuts.

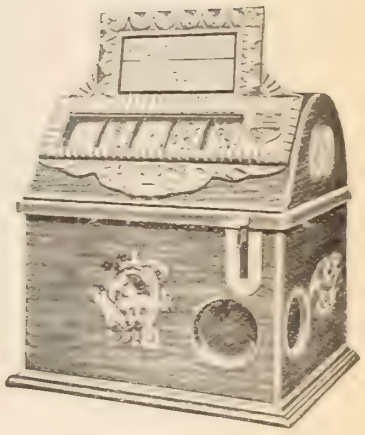


"BUSY BEE"

Vendeuse Automatique "Chance" ou "Pas de Chance"



JETONS EN MÉTAL
pour tous les genres d'affaires.



"GOOD LUCK"

Petite machine à Cartes.

BEAU CATALOGUE GRATIS.
ECRIVEZ ET DEMANDEZ LES PRIX.

The Caille Brothers Co'y

3, OUELLETTE AVE.

WINDSOR, Ont.

au développement de leurs qualités, il suffit que la masse entière du liquide ait été portée pendant un temps très court, ne fût-ce qu'une minute, à la température de 55° centigrades. On a construit de nombreux appareils à marche intermittente ou continue, dans lesquels les vins sont chauffés à l'abri de l'oxygène, dont l'action pourrait leur donner un goût de cuit ou altérer leur couleur. Les plus perfectionnées de ces machines sont disposées de telle sorte que le vin chauffé, qui retourne dans les tonneaux, est refrodi par le vin qui va subir à son tour l'opération; celui-ci s'échauffe à ce contact, ce qui rend la marche de l'appareil à la fois économique et rapide. Le chauffage permet de livrer à la consommation des vins qui, autrefois, n'eussent été bons que pour la chaudière.

Cette découverte de M. Pasteur en a amené une autre qui, elle, n'est pas seulement destinée à donner aux vins une bonne constitution, mais aurait pour but de communiquer aux boissons un peu rustres le goût de bonne compagnie des crus élevés dans les chais en renom. Jusqu'ici les opérations de ce genre consistaient, pour certains négociants, à verser dans un jus sans notoriété quelque petite dose d'une essence artificielle, qui se rapprochât du parfum départi par la nature aux familles de vins illustres, auxquelles on se proposait de rattacher ce liquide d'adoption. De même les maisons de produits chimiques vendent moyennant 60 francs le kilogramme, ($6 la livre) des extraits concentrés pour la fabrication des liqueurs, "instantanément et à froid". Il suffit de 5 grammes de cette marchandise, et par conséquent d'une dépense de 30 centimes, (6c) avec un peu de sirop de sucre, pour transmuter un litre de vulgaire alcool en une bouteille de chartreuse, d'anisette ou de curaçao. Malheureusement ces bouquets postiches valent à peu près ce qu'ils coûtent, c'est-à-dire très peu de chose. Au palais d'un amateur tant soit peu exercé ils laissent un relent prononcé de pharmacie.

Une autre manière de fabriquer des grands vins avec des petits, et du vin vieux avec du nouveau, a été maintes fois employée: elle consiste dans le mélange d'un vin de bonne marque, mais passé et par suite sans valeur — d'un vin qui, suivant l'expression reçue, "a trop de nez et n'a plus de bouche", parce que les huiles et les éthers s'y sont développés outre mesure, — avec un vin commun, mais dans toute sa verdeur. L'énergie un peu grossière de ce jouvenceau, tempérée par la délicatesse exquise de ce vieillard, forme, dit-on, en bouteilles, une alliance pleine de charmes.

Cette alliance, toutefois, le négociant ne pourrait la réaliser dans sa cave qu'à titre exceptionnel, puisqu'on laisse rarement les bons vins atteindre à une aussi extrême décrépitude. La science s'efforce d'y procéder, sur une plus grande échelle, dans la cuve du viticulteur. On savait que la qualité des vins dépend des cépages, du sol, du climat, des circonstances atmosphériques de l'année; les travaux récents ont révélé l'influence de ces êtres organisés et vivants que l'on désigne sous le nom de ferment ou de levure. Il existe un grand nombre de races distinctes de levures, écrivait en 1876 M. Pasteur, et "l'on doit penser que, si l'on soumettait un même moût de raisin à l'action de levures [illegible] on obtiendrait des vins de diverses natures". Douze ans plus tard M. Jacquemin a donné la solution du [illegible] en obtenant, dans un laboratoire, un vin d'orge à bouquet bien caractérisé de sauternes. MM. Louis Marx, Martinaud et Rommier, en France, MM. Muller-Thurgau et Wohrmann en Allemagne, se livrèrent à des recherches analogues. Ils constatèrent que la marche de la fermentation est différente, suivant que telles ou telles levures y président.

On a pris, pour le démontrer, un même jus de raisin contenant 20 ou 25 pour 100 de sucre, et on l'a ensemencé avec différentes espèces de levures de vin obtenues à l'état de pureté. Il a été constaté que telle levure transforme 19 pour 100 de sucre, telle autre 15, une troisième 4 1-2 seulement. Elles produisent donc, avec le même moût, des qualités variables d'alcool et aussi d'acidité. Parmi ces levures, il en est qui aiment une température de 20 à 25 degrés, qui deviennent inactives ou qui meurent vers 32, tandis que d'autres marchent encore vers 35 degrés. On a remarqué aussi qu'avec le même raisin on se procure des vins très divers suivant la provenance des ferments. M. Martinaud, en faisant fermenter quatre lots d'un même moût avec des levures de bourgogne, de beaujolais, de champagne et de bordeaux, a obtenu quatre vins différent entre eux par le goût et le bouquet, et se rapprochant des vins correspondants.

Il était naturel que l'on songeât à transporter ces découvertes dans la pratique, c'est-à-dire à ensemencer les moûts avec des levures sélectionnées qui, se développant les premières et prenant ainsi possession du terrain, imprimeraient en quelque sorte leur cachet particulier au vin fabriqué. Des établissements spéciaux se sont fondés pour la culture de ces infiniment petits. Ils expédient en bidons scellés, contenant les quantités néecssaires pour 20, 50 et 100 hectolitres de moût, des ferments de presque tous les vins qui leur sont demandés, de la *graine de vin*, — un demi-litre de ce liquide suffisant pour 10 hectolitres de vin. — La levure ne se conservant pas au contact de l'air, on n'ouvre ces bidons qu'au moment où l'on veut les employer. Leur contenu — généralement des *saccharomyces ellipsoïdeus* reconnus pour la famille la plus recommandable de fermentateurs, celle qui accomplit le meilleur travail — est mêlé à une proportion six fois plus forte de moût que l'on tient pendant quarante-huit heures à une température moyenne de 25 degrés. Ceci a pour but d'obtenir un volume plus considérable de bons ferments; on les verse dans le vin blanc au sortir de la presse, et l'on arrose les raisins destinés à produire du vin rouge, aussitôt qu'ils sont écrasés et foulés, avant tout cuvage.

Les résultats acquis ont été résumés par M. Kayser, chef du laboratoire de microbiologie à l'Institut agronomique. "L'apport de levure sélectionnée amène une fermentation active et rapide, détruit les mauvais germes et procure un vin d'une meilleure conservation. Elle peut, en certains cas, amener une amélioration dans le goût." Sur ce dernier point, on le voit, les conclusions sont peu affirmatives. Aussi bien cette découverte est-elle à son aurore: les savants tiennent une piste, ils la suivent; et, s'il est téméraire de prétendre que l'on puisse jamais faire du corton ou du château-margaux avec un moût quelconque, il ne l'est pas de croire que l'on parviendra à inoculer quelques-uns de leurs mérites, et par suite quelque peu de leur valeur, à la masse des "petits bleus" qui peuplent les vignobles.

La Manufacture de Cigares de l'Epiphanie,

offre au commerce ses marques de **CIGARES** fabriqués avec le choix des meilleures variétés de tabacs canadiens.

SALVADOR, DAWSON, LA PERLE DE CUBA
STANDARD COIN, LA SELECTA,

De $10.00 à $18.00 le mille

Excellente valeur a detailler a

2 Cigares pour 5 Cts.

Nous sollicitons la correspondance de MM. les tabaconistes.

L. A. BOURDON,

Manufacturier L'EPIPHANIE, P. Q.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO : 87 YORK STREET, Tél. Main 204
BUREAU PRINCIPAL : 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES : BELL MAIN 65 : MARCHANDS, 522.

VINS CANADIENS



PORT, CLARET,
TOKAY, SHERRY,
BLANC, CATAWBA DOUX,
CATAWBA SEC,
SAUTERNE,
THE IMPERIAL.

Commandez par l'entremise de votre marchand en gros ; s'il ne les a pas en stock, adressez - vous directement aux producteurs.

St. David's Wine Growers Co.

60 ATLANTIC AVE.,

Coin Liberty St. TORONTO, Ont.

Echantillons et Cotations sur demande.

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.

BOISSONS DE BARS

EGG MILK PUNCH

(A préparer dans un grand gobelet.)

1 oeuf frais. Ajoutez:

3-4 de cuiller à bouche de sucre en poudre;

1 verre à madère de cognac;

1 verre à liqueur de rhum Sainte-Croix.

Emplissez à moitié de glace pilée.

Remplissez le gobelet de lait et versez le tout dans la double timbale. Agitez fortement et transvasez dans le gobelet.

Râpez un peu de muscade et servez avec de grandes pailles.

HOT IRISH PUNCH

(A préparer dans un grand gobelet.)

2 morceaux de sucre. Ajoutez:

1 cuiller à café de jus de citron;

1 verre à madère d'irish whisky;

Remplissez d'eau bouillante.

Mélangez bien et ornez d'une tranche de citron. Râpez un peu de muscade et:

Servez avec une cuiller à café.

POUSSE-CAFE AMERICAIN

(A préparer dans un petit verre à bordeaux mousseline.)

1-4 de verre à madère de maraschino dit Zara Ajoutez:

1-4 de verre à madère de curaçao Focking rouge;

1-4 de verre à madère de chartreuse verte;

1-4 de verre à madère de fine champagne.

Versez doucement dans l'ordre indiqué ci-dessus les liqueurs les unes sur les autres en ayant soin de ne pas les mélanger. Servez avec précaution.

HOT ARRACK PUNCH

(A préparer dans un verre à grog.)

1 cuiller à café de sucre en poudre. Ajoutez:

1-2 cuiller à café de jus de citron;

3-4 de verre à madère de Batavia arrack.

Remplissez d'eau bouillante.

Mélangez bien.

Râpez un peu de muscade et servez avec une cuiller à café.

PRODUCTION DU TABAC

Etat détaillé de la quantité de tabac et de ses produits manufacturés au Canada durant le mois d'Octobre 1902, et durant les quatre mois finissant le 30 Octobre 1902, d'après *Cigar and Tobacco Journal* de Toronto.

CLASSES	Octobre 1902.	4 mois finissant 30 Oct., 1902
	lbs.	lbs.
Tabacs de feuille étrangère	643,543	2,649,648
" " canadienne	321,185	1,031,962
" " mélangée	167,952	569,409
Tabacs à priser	10,973	42,373
Cavendish en briquettes	2,905	9,818
	No.	No.
Cigares de feuille étrangère	11,327,068	54,413,131
" " canadienne	459,210	1,468,870
" mélangée	483,953	2,255,666
Cigarettes de feuille étrangère	14,405,066	64,682,250
" canadienne		
" " mélangée	36,000	129,000
Droits sur tabac étranger en feuille	$121,618 52	$440,218 01
Revenu total	141,913 71	1,709,808 59

On demande une idée!

Tel est le titre très suggestif de l'annonce de MM. Granda Hermanos y Ca, dans le présent numéro. Leur proposition de payer $500 par an durant sa vie à l'inventeur qui remportera la palme est suffisante pour porter un grand nombre d'esprits inventifs à travailler et à trouver une idée appropriée. Pour une firme qui fait un article supérieur comme les cigares Grandas, il est important de savoir que ses intérêts seront sauvegardés par une marque ou un signe distinctif. Se créer une réputation à grands frais et se la faire enlever est une chose insupportable; aussi on demande une marque ou une idée. Tous les fumeurs sont familiers avec les signes distinctifs actuellement en usage et ils sauront ce que les entreprenants fabricants des Grandas recherchent. Nous attirons l'attention sur l'annonce et pouvons assurer nos lecteurs que les avantages de toute idée seront complètement examinés et que celle qui conviendra sera choisie et payée.

RECETTES DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en janvier.

DIVISION.	Div. No.	MALT.	SPIRITUEUX.
Toronto, Ont	26	$ 16,853 62	$ 73,087 55
Hamilton, "	23	5,643 90	18,173 52
London, "	38	3,948 38	6,776 78
Guelph, "	60	5,479 35	42,987 04
Stratford, "	33	2,498 16	3 757 15
Brantford, "	31	538 50	3,212 07
Windsor, "	34	4,342 50	29,699 44
St. Catharines, Ont	29	1,380 06	1,302 30
Owen Sound, "	27	1,703 78	1,408 50
Port Arthur, "	35	142 50	2,182 85
Peterborough, "	25	276 99	2,419 18
Belleville, Ont	23	446 52	7,357 70
Kingston, "	22	1,075 50	6,022 61
Cornwall, "	18		
Prescott, "	19	1,179 78	4,051 26
Perth, "			7,681 78
Ottawa, "	20	277 50	21 609 31
Montréal, Qué	17	13,990 65	88,358 84
Sherbrooke, Qué	10	547 50	9,677 18
Trois-Rivières, Qué	9		2,166 13
St-Hyacinthe, "	12		10,668 82
Québec, Qué	8	1,876 23	32,231 96
Joliette, "	14		
St. John, N.B	6		
Halifax, N.E	1	3,758 94	3,816 38
Charlottetown, I.P.E	1		
Winnipeg, Man	36		
Calgary, T.N.O	39		
Victoria, C.A	37		
Vancouver, C.A	38	1,431 61	9,626 13

NOTE. — Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu.

Importations de la Havane

Via New-York, 10 janvier 1903 au 10 février 1903 inclusivement.

	CAISSES
J. Rattray & Co., Montréal	17
E. A. Gerth, Montréal	11
A. E. Morris, Montréal	1
T. Bockstael, Montréal	1
Fraser, Viger & Co., Montréal	4
Morris Michaels, Montréal	8
Gillespie & Co., Montréal	1
L. La Rue & Sons, Montréal	1
G. W. Muller, Toronto	8
H. W. Nelson & Co. Toronto	1
Andrew Wilson & Co., Toronto	5
Wm. Goldstein & Co., Toronto	2
Brener Bros., London	4
J. Blumensteil, Hamilton	1
J. M. Lavoie & Co., Ottawa	2
Chas. Legros, Peterboro	2
Whitehead & Turner, Québec	1
Simon, Leiser & Co., Victoria	17
Pither & Leiser, Victoria	3
R. P. Rithet & Co., Victoria	7
Wilson Bros, Victoria	13
Kelly, Douglass & Co., Vancouver	5
Chas. Baillie, St. John	1
Geo. S, de Forrest & Son., St. John	2
Halifax Club, Halifax	1
Total	119



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,
SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO,
VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

L'EXPOSITION de ST-LOUIS

PALAIS DE LA TRANSPORTATION.

Le Palais de la Transportation, la [illegible] qui sera érigée à l'angle nord-ouest du Parc Forestier, aura 525 pieds par 1300, soit la même largeur que le Palais des Industries diverses et 100 pieds de plus sur la longueur. Les plans du Palais sont l'œuvre des dessinateurs du Département des Travaux. Le Directeur des Travaux M. Taylor leur a indiqué les grandes lignes et pendant plus d'un mois le Dessinateur en chef et plusieurs de ses collaborateurs, des artistes en art architectural ont étudié la grande structure sous tous ses aspects, spécialement en ce qui a trait à son harmonie avec les construction environnantes.

Le plan général du palais est celui d'un rectangle. Il n'y aura pas de cour.



Le trait qui le caractérise plus spécialement est le rassemblement des trois voies d'entrée en forme d'arcade, le même caractère se représente sur les quatre façades de la construction. Les trois voies d'accès en arcade occuperont la presque totalité des 525 pieds des façades est et ouest. Sur les façades nord et sud ces voies d'accès en arcade sont situées au centre. Le Directeur des Travaux Taylor a dicté les notes suivantes [illegible] à la construction.

"Le Palais de la Transportation couvre une superficie de plus de 15 acres. Les façades offrent à la vue une adaptation des plus charmante du style français Renaissance. Le Palais donne en même temps l'idée d'un magnifique Palais d'Exposition [illegible] d'un grand chemin de fer du genre généralement admis sur le continent européen. Ces deux principaux éléments se remarquent dans toute la structure. Sur les côtés est et ouest sont trois arches splendides qui embrassent plus de la moitié de toute la façade. Chacune des ouvertures en arche a 64 pieds de large et 52 pieds de haut. Sur le travers des espaces arqués 14 voies permanentes de chemin de fer seront établies d'un bout du palais à l'autre. Sur les côtés des trois ouvertures les angles qui forment projection sont accentués par une sorte de tour ou pylone qui atteint une hauteur de 150 pieds jusqu'à la base de la statue qui en fait le couronnement. Les pylones ne sont pas suffisamment accentués pour être écrasants ou manquer d'harmonie avec le reste de la structure.

"L'architecte a jugé convenable de répéter sur les façades nord et sud les trois voies massives d'accès en arcade qui forment l'attrait central des façades plus petites. Par ce moyen il brise la monotonie d'une façade de 300 pieds. Sur les côtés nord et sud on a omis les pylones mais les pieds-droits massifs se trouvent répétés à intervalles de manière à donner un aspect imposant à l'ensemble. Sur le flanc des trois ouvertures des grandes façades existent de longues files de magnifiques fenêtres aussi larges que les voies arquées. Les visiteurs pourront entrer non seulement par les douze grands portails, mais aussi par des portes subsidiaires qui ont été prévues à des intervalles rapprochés dans le restant de l'étendue des murs. La question de la toiture a été résolue d'une façon particulièrement heureuse. Au-dessus de chacune des grandes entrées arquées une courbe grandiose fournit un arrière-plan pour des décorations architecturales.

"Des statues ont été placées heureusement en avant et à la base des pieds-droit principaux des côtés des grandes ouvertures. Ainsi on aura 16 groupes qui illustreront la Transportation dans toutes ses phrases ainsi que les progrès accomplis aux Etats-Unis dans cette science. Il y aura également quatre groupes de statues autour des quatre pylones situés sur les façades est et ouest. L'architecte a réprimé l'emploi de la sculpture dans le palais; il a compté sur les effets massifs et le groupement des masses. C'est-à-dire qu'il a plutôt compté, pour produire de l'effet, plutôt sur l'œuvre architecturale que sur des décorations prétentieuses.

L'agencement du plan est simple et direct. La largeur entière du palais est divisée en portées de cinq fermes uniformes d'un beau dessin. On s'est attaché d'une manière spéciale à donner de jour une grande quantité de lumière sans recourir aux Skylights. La lumière arrive par des fenêtres monitor au-dessus de chaque portée des cinq fermes.

"Le palais renfermera environ quatre milles de voies ferrées à l'écartement normal. Même avec cette immense ligne deux travées entières de la bâtisse seront libres de rails et laisseront un espace de 270,000 pieds carrés pour les exhibits. On a adopté une disposition nouvelle pour les cabinets de toilette. Ils seront placés à la base des pylones en projection et disposés de manière à recevoir la lumière et la ventilation du dehors;- ils seront accessibles de l'extérieur, de manière qu'aucun des exposants ne puisse se plaindre de leur voisinage. De l'extémité est part une galerie de 20 pieds de large qui s'étend au travers du palais. Cette galerie permet l'installation d'une salle de garde et d'un bureau pour le chef de département et sera un excellent endroit pour voir la scène qui se déroulera au-dessous."

Surprise et entreprise

Les milliers de spectateurs qui ont visité lundi le théâtre de l'incendie du " Montréal " et de la catastrophe qui s'en est suivie n'ont pas été peu surpris de voir se dresser, dans toutes les directions où la vue pouvait se porter, la jeune fille en uniforme de Hussard, qui annonce les cigarettes Sweet Caporal de l'American Tobacco Co. Voilà de l'esprit d'entreprise: la compagnie en est, d'ailleurs, coutumière.

Les Experts et le Fair Play

M. M. A. Sicard et M. G. Brais, employés dans l'établissement bien connu de M. Philippe Roy, tabaconiste, 1921 rue Ste-Catherine ont fait un pari sur la qualité du tabac à chiquer Fair Play, M. Brais soutenant que c'est le meilleur tabac noir à chiquer qui soit sur le marché et M. Sicard étant d'un avis différent, Les conditions du pari étaient que le perdant porterait sur sa tête un baril vide depuis l'établissement de M. Roy jusqu'à son domicile. Les juges du pari ont décidé contre M. Sicard et le 19 février au soir, il dût s'exécuter. Une grande foule s'était réunie devant le magasin de M. Roy d'où M. Sicard est parti à 9 heures pour accomplir son parcours; le baril qu'il portait avait l'inscription: " J'ai perdu mon pari; les experts ont prouvé que le tabac à mâcher Fair Play est le meilleur. Gardez les étiquettes; elles ont du prix."

LOTS A BATIR

Dans la plus belle et la plus saine partie de la ville haute, au grand air pour résidences privées . . .

Prix avantageux pour l'acquéreur

A. & H. LIONAIS, - 25 rue St-Gabriel

Joseph E. Seagram

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

"Old Times White Wheat No. 83 Star"

WATERLOO, CANADA

MEAGHER & CO.,

MONTREAL,

Agents.

BYRRH

— Vin Tonique et Apéritif —

VIOLET FRERES A THUIR (P.-O.)

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse éminemment tonique et apéritive.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de quinquina et d'autres substances amères de premier choix.

Il emprunte à ces substances un arôme agréable, et de précieuses propriétés cordiales : et il doit aux vins naturels, qui seuls servent à sa préparation, une haute supériorité hygiénique sur les nombreux produits dont l'alcool est l'élément principal.

Grâce à la légitime réputation que lui ont value de pareilles qualités, le **BYRRH** a reçu du public l'accueil le plus empressé. Il compte aujourd'hui parmi les boissons classiques. On le trouve dans tous les établissements de consommation. ainsi que dans toutes les maisons de vente de spiritueux et de produits alimentaires.

Comme tonique et apéritif, le **BYRRH** se prend pur. à la dose d'un verre à bordeaux.

Etendu d'eau fraîche ou, de préférence, d'eau de seltz, il devient une boisson qui désaltère parfaitement sans débiliter.

HUDON, HEBERT & CIE, Montreal, Agents pour le Canada

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

NOVEMBRE 1902

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter, en bouteilles	Grande Bretagne	13,383	10,645
	Etats-Unis	7,321	4,042
	Autres pays	316	215
		21,020	14,902
Ale, bière et porter, en fûts	Grande Bretagne	390	135
	Etats-Unis	8,685	2,004
		9,075	2,139
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	9
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	9
Absinthe	Grande Bretagne	5	11
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	115	144
		120	155
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	1,802	3,958
	Etats-Unis	70	105
	France	22,773	36,492
	Autres pays	405	552
		25,050	41,107
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	255	1,077
	Etats-Unis	69	427
	France	.....	.....
	Autres pays	2,185	4,610
		2,509	6,114
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	4,600	5,246
	Etats-Unis	30	8
	Hollande	65,386	27,112
	Autres pays	18	6
		70,034	32,372
Rhum	Grande Bretagne	4,008	2,184
	Etats-Unis	670	218
	Indes Anglaises Ouest	2,574	1,006
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	5,110	2,055
		12,362	5,463

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	44,841	67,719
	Etats-Unis	388	1,162
	Autres pays	18	65
		45,247	68,946
Vermouth	Grande Bretagne	213	265
	Etats-Unis	25	32
	France	808	855
	Autres pays	65	59
		1,111	1,211
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	79	1,538
	Etats-Unis	1	11
	France	752	9,130
	Autres pays	34	187
		866	10,866
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	16	151
	Etats-Unis	16	113
	France	1,941	12,622
	Autres pays	30	110
		2,003	12,996
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	France	96	252
		96	252
Champagne (magnums)	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. d'alcool.	Grande Bretagne	2,466	3,970
	France	12,763	11,096
	Espagne	32,971	20,259
	Portugal	772	1,142
	Etats-Unis	2,659	2,013
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	10,850	7,287
		62,481	45,767

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Ale et bière	Etats-Unis	135	115	278	344	413	459
	Autres pays	45	45	.....	.....	45	45
		180	160	278	344	458	504
Brandy	Grande-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	111	661	111	661
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	111	661	111	661
Gin	Etats-Unis	.....	.....	3,709	3,723	3,709	3,723
	Autres pays	.....	.....	884	560	884	560
		.....	.....	4.593	4,283	4,593	4,283
Rhum	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	.....	.....	7	19	7	19
	Autres pays	.....	.....	336	80	336	80
		.....	.....	343	99	343	99

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Whisky	Grande Bretagne	1,603	5,340	10	38	1,613	5,387
	Etats-Unis	7,307	24,587	526	1,802	7,833	26,389
	Australie	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	1,101	3,578	18	40	1,119	3,618
		10,011	33,514	554	1,880	10,565	35,394
Vins	Grande Bretagne	.....	.....	126	814	126	814
	Etats-Unis	6	5	128	1,146	134	1,151
	Autres pays	29	27	14	9	43	36
		35	32	268	1,969	303	2,001
Autres spiritueux N.E.S.	Etats-Unis	8	28	125	605	133	633
	Allemagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	8,595	6,446	.....	.....	8,595	6,446
		8,603	6,474	125	605	8.728	7,079

Exportations du Royaume Unis de Spiritueux anglais pour 11 mois terminés le 31 Décembre 1902.

EN GALLONS DE PREUVE	1897	1898	1899	1900	1901	1902
Au Canada	298 294	380,247	424,397	499,759	492,826	512,303
" Afrique Ouest, Etranger	41,723	70,070	74,162	84,475	80,480	100,347
" Etats-Unis	381,605	338,112	470,538	536,237	603 266	666,758
" Cote d'Afrique Ouest, Anglaise	111,825	151,801	102,385	132,086	125,360	115,212
" Possessions Anglaises dans le Sud de l'Afrique	416,643	347,747	357,359	543,640	751,011	1,120,141
" Indes Anglaises Est	605,682	639,400	675,536	682,966	682,854	741,725
" Australasie et Nouvelle Zélande	1,795,619	1,976,737	1,969,112	2,185,818	2,400,028	2,126,936
Autres pays	991,207	971,248	1,074,356	1,056,453	1,070,090	1,126,579
Totaux	4.652,598	1,895,362	5,147,845	5,721,434	6,208,975	6,510,001

NOS PRIX COURANTS

Marques speciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
Bass' Read Bros, Dog's Head	2 60	1 65
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 65

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 00
Bernard's Orange	"	8 00
John Bull	"	6 50

BOURGOGNE BLANC

	cse.
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 25
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 75
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 50

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

Bouchard, Père & Fils.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. Calvet & Co.		
Beaune, 1889		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. Marey & Liger Belair.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 25
Pommard		9 00
Nuits		13 00
Chambertin		15 00

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanee	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Macon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 50
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

	cse.
Teyssonneau au Maraschin	$6 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm " Extra Dry"	$28 00	30 00
do " The Brut"	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moët et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
Ayala & Co	28 00	30 00
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co, Montréal.

Marquis de La Tour.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Lack Sec, Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Giatien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

Barton & Guestier.	cse
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	6 25
St. Julien	5 50
Batailey	8 25
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux	24 00
Chateau Lafitte	24 00
Nathaniel Johnston & Sons.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50
J. Calvet & Co.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Montlys	6 25
Chateau Smith Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

Bordeaux Claret Co,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Château Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Faure Frère.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruaud Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes, le gallon	1 00

COCKTAILS

Club Cocktails (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"Saratoga"	8 00

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 00
Three Star $15.50, V.O.		16 00
Martell & Co.—One Star		12 00
Three Star $15.00, V. O.		16 00
Bisquit, Dubouché & Cie., "One Star"	quarts	$9 25
"	flasks	10 25
"	½ "	11 25
V.S.O.P.	quarts	15 50
"Old Liqueur"	"	16 50
In wood proof, per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 00
" au gall		4 00–8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 00
½ bottles		9 75
Flasks		9 7
¼ flasks		10 25
Three Star		16 00
X. X. O. (1858)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 25
Pinet, Casillon & Co—V.S.O.P.		14 5
One Star		9 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

E. Puet*	doz.	9 50
" **	"	10 75
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 50
" V.O.P.	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P.	"	20 25
" 1860	"	24 25
" 1850	"	26 25
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	7 00
D'Angely XXX	"	6 75
E. Puet	Au gal.	4 00 à 7 00
J. Borianne	"	3 75 à 4 75

J. M. Douglas & Co, Montréal

Otard, Dupuy & Co.	pts
Special	$ 9 50
*	11 50
* *	14 00
* * *	16 00
V.S.O.P.	17 50

Hudon, Hébert & Cie, Montreal

Boutelleau & Co., F. P., Quarts		9 00
Quarts (dark)		9 00
Pints (2 doz.)		10 00
Hf. Pints (4 doz.)		11 00
16 Imp. Flask cups		10 00
24 Flasks no cups		10 00
48 x ½ Flasks no cups		11 00
One Diamond		10 00
Two Diamond O. B.		12 00
Three Diamond V. O. B.		14 00
Four Diamond X V.O.B 1831		16 00
1824		21 00
Au gallon (preuve)	3 95 à	5 75
Delormont XXX	la cse	6 00
O. Tesson & Co. * * * quarts		6 00
" 16 Imp Flasks, without cups.	"	8 00
" Pints 2 doz		7 50
" Half Pints (4 doz.)		8 50
" 24 Flasks no cups		7 50
" 48 x ½ Flasks no cups		8 00
" 100 x ½ bottles		8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.		3 00
Legrand Quarts	la cse	6 50
24 Flasks no cups		8 00
48 x ½ Flasks no cups		8 50
Robert Henry, wired Qts		7 00
J. Nicolet & Co Quarts	la cse	7 50
24 Flasks cups		9 00
48 x ½ flasks cups		9 50
Au gallon (preuve)	3 65 à	3 85
Chataubel Quarts	la cse	8 00
Pts (2 doz.)		9 00
Hf. Pts (4 doz)		10 00

Laporte Martin & Cie, Montréal la caisse

Ph. Richard, S.O.	quarts 12s	$ 22 50
" F.C.	" 12s	15 00
" V.S.O.P.	" 12s	12 00
"	" pints 24s	13 00
"	" ½ " 48s	14 00
"	" 1/15 btles 180s	20 00
" V.S.O.	quarts 12s	10 00
"	" 1/15 btles 180s	18 00
" V.O.	quarts 12s	8 50
"	" pints 24s	9 50
"	" ½ " 48s	10 50
"	" 1/15 btles 180s	14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s		10 50
" pints 24s		13 00
" Flasks avec verres 16s		9 75
V.S.O.P. au gall	$5 00	5 50
V.O. proof "	3 80	4 25
Fine Champagne "	5 75	6 00
Chs. Couturier & Cie, quarts 12s		7 00
" bales 24s		8 00
" " 18s		9 00
" flasks 24s		8 00
" " 18s		9 00
" bales 18s		13 50
au gall	$3 80	4 00
F. Marion & Cie, quarts 12s		6 00
" ½ " 24s		7 00
" 1 " 18s		8 00
" flasks 24s		7 00
" ½ " 48s		8 00
" bales 18s		12 50
au gall	$3 40	3 75

S. B. Townsend & Co., Montréal 5

Unrivalled Vin Vieux Liqueurs Co.		
" Reserve "		$9 50
Extra Reserve	caisse.	10 00
Three star	"	12 50
XO	"	15 00
Special Old	"	16 50
X.X.O.P.	"	20 00
In fine cut glass decanters	"	18 00
Au gallon	4 25 à	8 00
Sonac & Co au gall	3 50 à	4 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Boutelleau Fils V.S.O.P. 1855	doz.	$16 00
Doctor's special "		11 00
J. Sonac & Co gall.	$3 75 à	5 00
Jimenez & Lamothe XXX doz.		11 00
V.S.O.P. "		15 50
gall.	4 25 à	4 35
1890		18 00
1865		20 00

EAUX

Jas. Buchanan & Browns		
Soda Water		$1 40
Dry Ginger Ale		1 40
Quinine Tonic		1 45
Potass Water		1 40
Schweppes		
English Soda		1 40
Dry Ginger Ale		1 40
Seltzer		1 40
Potass Water		1 40
(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)		
Canada Dry Co. Limited		
Belfast Ginger Ale		1 40
Club Soda		1 40
Seltzer		1 40
Potass Water		1 40

	Par case.
Racine	
100 pints	8 50
100 splits	7 50
50 quarts	6 50
Apollinaris	
50 quarts	7 50
100 pints	10 50
100 splits	8 50
Abenta Waters	
Pints	5 50
50 pints	8 50
Hunyadi Matyas	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Vichy St Yorre, source St George	caisse	8 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

St Galmier, source Badoit	La caisse	6 00
Vichy Celestins, Grande Grille	"	10 00
Hauterive	"	10 00
St-Louis	"	8 00
Vals	"	7 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts	"	9 50

GIN

James Buchanan & Son	Par caisse.	
Red Cases, 15 Bottles		$11 00
Green Cases, 24 Bottles		5 75
Violet Cases, 24 Pontes		5 00
Imp. Gallon, 2 gallons		5 00
Bols' very old Liqueur Gin, in large stone		
bottles, 1 doz		11 25
" in 1 litre stone jars 1 doz		7 75
" ½ litre stone jars 2 doz		12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars		8 25
Burke's Navy		
Dublin Distillery		10 00
Green Cases		5 00
Small Green Cases		2 70
Fine Old Double Berried in Stone Jars		11 50
J. J. Melchers W. Z.		
Red Cases		8 50
" stone jars		8 50
large		15 00
A. C. A. Nolet.		
Red Cases		10 75
Green Cases		5 75

P. Melcher's (Juniper Tree).		
Red Cases		9 50
Green Cases		4 50
Violet Cases		2 25
¼ Casks	par gall.	3 00
Octaves	par gall.	3 05
½ Octaves	par gall.	3 10
Coate's Original Plymouth		9 75
Booth's London Dry		7 50
Burnett's London Dry		7 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Honey Suckle, cruchons verre	La caisse	8 00
" " " pierre ½ gal.	"	15 00
Gin de Bertherville		
Melchers Croix Rouge, caisses rouges		11 25
" " " vertes		5 85
" " " violettes (2 doz)		5 00
Gin Old Tom		
Club Old Tom	La caisse	6 50
Wilson "	"	5 50
Colonial London Dry	"	6 50
Old Tom	Au gal. 2 00 à	3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons		10 00
" " 12 bouteilles		9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

Pollen & Zoon.		
Red 15s		10 00
Green 12s		5 00
Violet 12s		2 50
P. & Z	au gall.	$2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

Netherland's Steam Distillery Co.		
Red cases		$11 00
Green "		5 25
Violet "		2 50
Croix d'Honneur, Liqueur Gin.		
12 Crystal jars 2⅝ galls	caisse	$10 50
24 " " 2⅝ galls		11 50
12 " " 5 galls		17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Blankenheym & Nolet.		
Key Brand rouge	doz.	10 50
" verte	"	5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom	"	6 50
Thorne's Old Tom	"	7 50
" London Dry	"	7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star		$ 9 25
" " " Three Stars		11 25
E. & J. Burke, rep. quarts		8 50
" imp. quart flasks		11 50
Kinahan: old liqueur		12 00
" L. L.		10 00
Wm. Jameson's One Harp		9 25
" Three Harps		10 20
Geo. Roe's One Star		10 00
" Three Stars		11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson	Caisse	9 00
" St-Kevin	"	7 50
" Kilkenny	"	6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros. Ltd.		
Cruiskeen Lawn Stone jar 12s		12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s		11 25
" Special quarts 12s		9 00
" " Imp. pints 24		11 75
" Ordinary quarts 12s		6 50
" " pints 24s		8 00
" Flask 48s		12 00
" ½ " 60s		9 00
Mitchell Special Old	au gall. $4 10	4 50
" Old "	3 65	4 00
" " B "	"	3 25
" " C "	"	2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's X	doz	9 50
" XXX	"	12 00
Findlater's AI	"	9 50
Jonishannon	"	6 50
O'Brien's	"	7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes		1 75

LIQUEURS

Marie Brizard & Roger,		
Anisette		$13 50
Curacao, Orange or White		13 50
Maraschino		13 50
Kummel, Superfine, Dry		13 50
" Crystallized		13 50
Green Peppermint		13 50
Creme de Menthe, White		13 50
Cherry Cordial		11 50
" Brandy		11 50
Blackberry Brandy		11 50
Kirsch		12 50
Creme Yvette		12 50
Pernod Fils—Absinthe		16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Frederic Mugnier, Dijon, France.		
Crème de Menthe verte	caisse	11 00
Curaçao	"	12 50
Cherry B'dy	"	10 50
Cacao l'Hara à la Vanille	"	12 50
Marasquin	"	13 00
Kirsch	"	11 00
Prunelle de Bourgogne	"	12 50
Crème de Framboise	"	12 25
Fine Bourgogne 12 lit	"	18 00
Creme de Cassis	"	11 00
Absinthe Ed. Pernod	"	14 50
Fine Bernard	"	15 00
Grenadine	"	7 50
Anisette	"	10 50
Kumel	"	10 00
Grand Marnier	qts.	15 00
"	pts.	16 00
Bigarreaux	qts.	9 00
"	pts.	5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink		
Orange Curaçao	doz.	11 00
White Curaçao	"	11 00
White Anisette	"	11 00
Abricotine	"	11 00
Crème de Thé	"	11 00
Crème de Vanille	"	11 00
Crème de Cacao	"	11 00
Crème de Mocha	"	11 00
Crème de Violettes	"	11 00
Crème de Menthe Verte	"	11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky	la caisse	9 00
Nelson Dupoy Maraschino	doz.	12 00
" " Grenadine	"	8 50
Wilson's Blackberry Brandy	"	9
Sorin, Cherry Whisky	"	

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior	la cse.	$ 8 50
" Special Selected	"	10 00
" London Particular	"	13 00

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label		$ 7 50
" " White "		10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons	gall.	$2 50 à 9 00
Cockburn, Smithes & Co	"	3 00 " 7 00
D. M. Fuerherd & Co	"	2 50 " 9 00
Sandeman & Co	"	2 50 " 8 50
Mackenzie, Driscoll & Co	"	2 50 " 7 00
Silva & Cosens	"	2 50 " 14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Robertson Bros.		
No 1, Medal Port	caisse	15 00
No 2, "	"	12 00
Favorita Oporto	"	7 50
Au gallon de	2 00 à	6 50

S, B. Townsend & Co, Montréal.

Guimaraens & Co.		
Invalids Reserve, en bouteilles		9 00
" " au gallon	$2 25 à	5 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester	doz	5 00 à 12 00
"	gall	2 25 à 6 00
Royal	caisse	5 00
Crusado	"	6 00
Rich Douro	"	9 00
Old Crusted	"	12 00
Burmester's White Port	"	11 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$1 65	$2 55
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par csc.
Laubenheimer, 1893	87 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rudesheimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Braunebergar, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50

	qts.	pts.
Sparkling Moselle, Silver Star	$20 00	22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
"	au gall.	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe	caisse	7 50	8 50
No 7		7 00	8 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	½ Fl.
Caisses—Special	$8 50	—
" —1893	6 00	—
—1893, 6 oz. fl., 4 doz. en caisse		7 75

	Duty Paid.
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à $2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à 1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à 2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à 2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
"Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
"Canadian Club" (in wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 30
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts.	½ Fl.
Caisses—"Star)	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 50	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à 2 30
"83" in wood	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 à 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Royal Rye 25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt 25 "	"	2 25
2 Star Rye 40 "	"	1 82
2 Star Malt 40 "	"	1 82
Rye 7 ans 25 "	"	2 75
" 5 " 25 "	"	2 50
" 4 " 25 "	"	2 40

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier Sauternes	5 50
Haut Sauternes	11 50
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves	3 50	4 50

SCOTCH

Kilmarnock	qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.		
"Loch Katrine"	qts.	8 00
"	flasks	8 25
"	imp. quart flasks	11 00
Special White Label		9 50
Extra Special Gold Label		11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co		9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co		13 00
Sheriff		10 50
Sheriff V. O		11 00
Andrew Usher & Co.		
"The Very Finest"		20 00
Grand Old Highland (black lb')		12 00
Special Reserve (white label)		9 50
O. V. G. (Yellow label)		8 50
Wm. Hay, Fairman & Co	quarts	7 75
" " "	flasks	8 75
" " "	imp. quarts	11 00
" " "	9 G. P. au gall.	4 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Royal Lochnagar O	doz.	$ 9 50
" " OOO	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz-James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Extra Spécial	"	9 50
Liqueur	"	12 25
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey	gall.	$3 65 à 5 50
Melrose Drover & Co	"	3 75 à 6 00

J M. Douglas & Co Montréal

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 40	10 50
"Special Liqueur"	12 25	13 25
"Extra Special Liqueur"	16 25	00 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

"Roderick Dhu"	doz.	9 50
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
" Au gallon 6 à 7 O. P		3 90 à 4 00
Ross Glen. Quarts	la cse	6 75
" 24 Flasks	"	7 25
" 48 demi-flasks	"	8 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " Ord. btles 12s	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00
Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s	10 00
" Flask Imp. pts. 24s	10 50
" " Ord. pts. 24s	7 75
" ½ " Ord. 48s	9 00
" Ord. qrts. 12s	6 50
" Ord pts. 24s	7 50
Special reserve	au gall. $3 90
Heather Dew "A"	" 3 65
Extra Special Liqueur	" 4 75
Old Scotch	3 50

S. B. Townsend & Co., Montréal,

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.		
Glenleith (8 years old)	caisse	9 00
Mountain Dew (full flavor)	"	9 50
Liqueur Special (15 years)	"	13 50
Old Private Stock (20 years	"	18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quarts)		12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)		13 00
Craigdhu, 10 O.P	au gall	$4 00
Dhuloch, 9 O.P	"	4 10
Special Blend, 8 O P	"	4 25
" " 15 U.P	"	3 75
Glenleith, 5 O.P	"	4 75
" 15 U.P	"	4 00
Mountain Dew, 4 O.P	"	4 75

L. A. Wilson Cie, Ltée, Montréal

	Quarts	
Haig & Haig xxx	doz.	$ 9 50
" " xxxxx	"	15 00
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 20
" Liqueur	"	11 00
Wilson's Brae Mar. qts	"	8 00
" " flasks	"	9 05
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Glencil, Burns, Leslie & Cie		6 00
Loch Carron, Graham Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D Heilbron	"	7 50
Claymor.—Greenless Bros	"	9 25
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co.	gall.	$1 50 à 8 00
Jose Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Palido	"	2 25
" Vino Pasto	"	3 50
" Lion Amontilado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla		$8 50
" Amoroso		11 00

S. B. Townsend & Co. Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez) au gall	$1 25 à	5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 187)	"	9 00
Amontillado	"	12 00

TONIQUES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	10 00

L. A. Wilson & Cie, Ltée., Montréal

Vin Mariani	doz.	$ 10 00
Wilson's Invalids' Port	"	7 50

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cie Chazalette & Co	6 50
Noilly Pratt & Cie	7 00
Amer Picon	11 00
Absinthe Edouard Pernod	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00
Absinthe Suisse G. Pernod		15 00
Orange Sherry Sanchez Romate Hnos		9 00

WHISKEY

Hamilton Distillery Co Ltd Hamilton, Ont.

Whiskey Maple Leaf" de 8 ans

Imperial Qts, Cse 12		7 50
Amber " " 12		5 50
Flasks 1 16 " 16		6 00
" 1-32 " 32		6 50
" spec. pocket 33		6 50
" flasks 64		7 50

Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans

Quarts	$7 00	Pints	$8 00
½ pints	7 50	¼ pints	9 00

White Whisky

Quarts only	50



UNE ATTAQUE CONTRE LA CIGARETTE

Une députation auprès du Premier Ministre

Une délégation de la Woman's Christian Temperance Union et associations similaires s'est rendue le 24 février auprès du Premier Ministre, Sir Wilfrid Laurier, pour lui présenter une pétition signée par 16,002 personnes non affiliées à ces associations et 126,196 membres des dites associations.

A l'entrevue étaient également présents le ministre des finances et le ministre du revenu de l'intérieur.

La lecture du mémoire présenté à Sir Wilfrid va éclairer nos lecteurs sur l'objet de l'entrevue:

" Nous, déléguées de la W. C. T. U. de ce Dominion, venons vers vous avec une pétition signée de manière à vous influencer demandant que soient prohibées la manufacture, l'importation et la vente des cigarettes, du papier ou enveloppes de cigarettes et avec une pleine confiance dans la cause que nous plaidons et la puissance que nous invoquons, nous vous demandons l'intervention de la loi pour empêcher que l'usage de la cigarette devienne un vice national qui ressemble à l'habitude des spiritueux mais qui est moins suspect parce qu'il est moins visible. Le grand corps de l'enseignement, les médecins et les savants admettent que l'habitude de la cigarette menace notre bonheur; aussi, pour conclure, prions-nous le gouvernement de protéger l'ignorant et l'irréfléchi, en prohibant la fabrication, l'importation et la vente des cigarettes et du papier ou enveloppes de cigarettes.

Le Premier Ministre a répondu à la délégation en homme d'esprit:

Ces faits sont nouveaux pour lui, c'est la première fois qu'on les lui présente. Le Premier n'est pas fumeur et comme il n'a pas d'enfants son attention n'a jamais été attirée sur la question. Toutes les réformes se font lentement, déclare-t-il, et il espère que les pétitionnaires n'attendent pas une action immédiate de la législation. Le gouvernement prendra la matière en sérieuse considération; les membres de la délégation ont peut-être déjà entendu cette phrase auparavant, mais ils ne devaient pas perdre courage en l'entendant dans cette occasion, car le sujet serait étudié en conseil. Le Premier Ministre a rappelé à ceux qui l'écoutaient que le pouvoir législatif était entre les mains du Parlement et que la plupart des 213 membres qui composent la Chambre des Communes sont des fumeurs, mais que si on s'en tenait seulement à la cigarette, ils ne seraient peut-être pas intraitables, ces messieurs n'ayant rien à redouter pour le plaisir de la pipe ou du cigare."

Le malheur pour ces dames est que les savants ne s'accordent pas sur l'usage de la cigarette; ceux qui la condamnent n'ont jamais expliqué clairement en quoi la cigarette est plus dommageable que la pipe ou le cigare. D'autres savants prétendent même qu'elle l'est moins. En juillet dernier, nous avons donné dans **Liqueurs et Tabacs** un extrait du grand journal médical anglais " The Lancet " qui contredit absolument les idées reçues chez les signataires de la pétition présentée à Sir Wilfrid.

Qu'on combatte les abus sous toutes les formes, c'est chose parfaite; mais qu'on condamne l'usage aussi bien des liqueurs, que du tabac sous quelque forme que ce soit, c'est de l'intolérance, ni plus ni moins.

Il est difficile d'empêcher les gens de chercher à créer des embarras à autrui; il en est même qui passent leur vie à étudier comment ils pourraient le mieux ennuyer leur prochain, mais s'ils sont gênants ils ne sont pas toujours dangereux.

Dans la question des cigarettes les pétitionnaires n'ont pas bien regardé autour d'eux ou d'elles. Combien en est-il qui puissent personnellement citer des faits à l'appui de leurs prétentions? Pas un, probablement.

Ce n'est pas pour le simple plaisir d'être agréable aux pétitionnaires que le Parlement va s'empresser de satisfaire à leur demande.

Le Parlement verra un peu plus loin. Il sait qu'il existe des industries établies, des ouvriers qui gagnent leur existence dans ces industries; que ces mêmes industries fournissent au Trésor des sommes considérables en droits de douane et en droits d'accise. Trois ministres au moins, pensons-nous seraient fort embarrassés si le Parlement supprimait la fabrication et l'usage de la cigarette.

Mais pourquoi prendre au sérieux un acte qui n'est que ridicule.

Il vaut mieux en plaisanter et dire comme le " Star ": Nous pensons que le Premier Ministre aurait pu au moins promettre un plébiscite sans danger de causer du tort à quelque industrie canadienne."

✶ Le nouveau catalogue des primes de l'Empire Tobacco dont nous avons entretenu nos lecteurs dans le numéro du mois de janvier est maintenant sous presse et paraîtra dans le courant du mois d'avril. Les demandes pour ces catalogues sont déjà très considérables et nous conseillons aux fumeurs ainsi qu'aux chiqueurs d'en faire la demande le plus tôt possible, car les premiers venus seront les premiers servis.

✶ M. Jos. Tassé rapporte une bonne activité dans les affaires. La tendance actuelle du commerce est de se procurer des cigares dont l'excellente qualité soit incontestable. Ces cigares sont d'une vente facile, ils plaisent aux fumeurs et laissent de bons profits aux marchands.

✶ MM. E. N. Cusson & Cie nous disent que le mois de février a été d'une activité exceptionnelle. D'après les apparences actuelles on ne peut que s'attendre à une grosse année d'affaires.

Les paiements se sont très bien effectués.

✶ L'Empire Tobacco vient de lancer avec grand succès dans les Provinces Maritimes une nouvelle marque de tabac à chiquer. Nous voulons parler du tabac " Dixie ".

AU MARCHAND

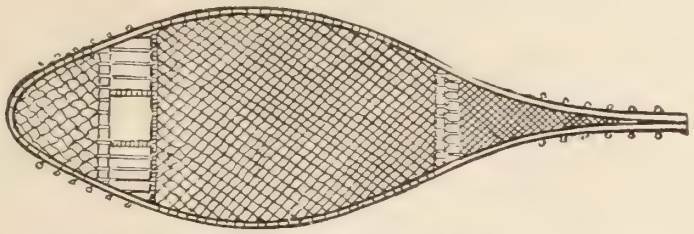
☛ Le **Premier Choix** de **Tabac** est employé exclusivement dans la fabrication du

TABAC A CHIQUER

"FAIR PLAY"

c'est là le secret du succès de cette **MARQUE.**

Outre cette recommandation, pour **STIMULER** l'intérêt de tous les consommateurs, nous offrons en échange des **RAQUETTES** (**SNOWSHOE TAGS**) une grande variété de cadeaux de prix. Chaque palette de tabac porte une raquette.

TRADE  MARK

SUR CHAQUE PALETTE

Tous vos Clients conservent-ils leurs Raquettes?

N. B.—Le délai pour l'échange des **RAQUETTES** (Snowshoe Tags) a été reculé jusqu'au

1er Janvier 1905.

LA FIN D'UNE GREVE

La grève des ouvriers cigariers cubains dans la fabrique de la manufacture de Granda Hermanos y Ca est terminée.

Ce résultat désirable est survenu à la suite d'une conférence de deux heures entre le bureau de direction de Granda Hermanos y Ca et cinq représentants des grévistes, dans le Spanish Union Hall, coin des rues St-Pierre et Foundling. M. N. Michaels a pris la parole au nom de la manufacture et M. A. Suarez, secrétaire de la Fédération des Unions de la Havane, pour les ouvriers.

Des deux côtés, des concessions ont été faites et l'entente s'est faite dans les conditions ci-dessous. La plus grande cordialité existe maintenant entre les propriétaires de la manufacture et les cigariers grévistes.

Avant la conférence, M. Nathan Michaels a fait à l'assemblée lecture de la lettre suivante:

" Tout d'abord, je désire déclarer que ma sympathie est entièrement avec vous, les grévistes. Quand, il y a trois ans environ, nous avons commencé à manufacturer les cigares de la Havane dans cette ville, nous ne pensions guère que dans un si court espace de temps nous deviendrions les plus grands manufacturiers de cigares de la Havane sous le drapeau anglais. Prenant avantage d'un tarif élevé sur les cigares importés et du tarif réduit sur la feuille brute de la Havane, nous avons, avec votre concours, établi une industrie dont nous pouvons tous être bien fiers. Depuis le début, nous ne nous sommes jamais séparés d'un ouvrier, mais avons graduellement augmenté leur nombre, et notre liste de salaires a monté de $83.00 à près de $1600.00 par semaine. La moyenne des salaires que vous avez reçue, Messieurs, a été de $25 par semaine, quelques-uns de vous recevant un salaire qui monte jusqu'à $43 par semaine.

" Pendant les mois de janvier et de février de cette année, nous vous avons tenu activement occupés, malgré ce fait que les affaires ont été très tranquilles après la poussée des fêtes. Si nous n'avions considéré que nos intérêts, nous aurions fermé notre manufacture pour un mois au moins. En vous tenant employés, nous avons accumulé un stock de plus d'un million de cigares; mais de la manière dont les événements ont tourné, ce que nous avons réellement fait dans votre intérêt est devenu pour nous un bienfait pour des raisons indiscutables.

" Maintenant, Messieurs, si je vous ai rappelé ainsi ce que vous saviez déjà, c'est uniquement parce que je désire vous prouver que la grève n'a pas été déclarée de ce fait que vous étiez mécontents de la façon dont nous vous traitons ou des salaires que vous recevez; elle est venue simplement de certaines influences extérieures qu'on a fait peser sur vous, et conséquemment, comme je l'ai déclaré au début, mes sympathies sont avec vous.

" Tout a très bien marché jusqu'à récemment, jusqu'au moment où votre comité est venu me demander: " Que nous employions le travail espagnol exclusivement, sauf pour deux sortes de cigares que vous nous auriez permis de faire faire par une autre sorte de main-d'oeuvre; que nous reconnaissions votre étiquette; que nous n'employions directement aucun cigarier, mais que quand nous en aurions besoin nous devrions nous adresser à votre comité et que vous obtiendriez ces ouvriers pour nous.

" Alors, Messieurs, si vous aviez donné à ces questions, la considération que vous leur deviez et que vous ayez consulté les parties que vous savez, vous en seriez venu à la conclusion comme nous-mêmes que nous ferions aussi bien de fermer notre établissement que de consentir à de pareils engagements. Nous aurions pris ces questions en considération et nous aurions fait des efforts pour terminer cette grève presque immédiatement, si vous n'aviez pas publié dans les journaux des déclarations qui étaient absolument inexactes, et si plus tard, vous n'étiez allés plus loin et n'aviez envoyé une lettre circulaire au commerce et même à des particuliers, contenant également de fausses déclarations. Je veux établir ici, de la façon la plus positive, que nous n'avons jamais représenté aucun cigare, ou en d'autres mots, que nous n'avons pas vendu de cigares comme étant de votre fabrication qui n'étaient pas de main-d'oeuvre espagnole. Nous employions, comme vous le savez, des membres de l'International Cigar Makers Union pour utiliser les bribes et les coupures que vous produisiez, Messieurs. Toutefois, ces cigares n'ont jamais été vendus comme " Grandas ". Ils n'ont pas été vendus non plus comme étant de fabrication espagnole, et enfin ils n'ont pas été vendus avec notre nom sur les boîtes.

" Pour en revenir à vos demandes, nous consentirions à ce qui suit: Employer les membres de la Federation of Havana Unions des Etats-Unis et du Canada exclusivement; vous payer d'après la plus haute liste de prix payés par quelque manufacture que ce soit dans le monde; adopter et employer votre étiquette sur chaque boîte que nous expédions. En retour nous vous demanderons: Que vous consentiez à user comme filasse ce que vous appelez longue filasse que nous employons actuellement avec les ouvriers de l'International Cigar Makers Union, et qui autrement serait une perte; que vous consentiez à nous laisser engager nos propres ouvriers, pourvu qu'ils soient tous membres en règle de votre union; que vous consentiez à travailler de 8 hrs le matin jusqu'à midi et de 1 heure à 5 heures l'après-midi, et que nous ayions le privilège de fermer notre manufacture à 5 heures et le samedi à 1 heure; que nous ayons le privilège d'employer une carte semblable à celle des autres manufactures, indiquant le nombre de robes que nous vous livrons, et que vous nous remettiez un pareil nombre de cigares, moins l'allocation ordinaire, pour brisures, etc.; que M. Manuel Pereda, qui est un des actionnaires de notre compagnie, ait le contrôle entier de la manufacture, et qu'il représente la compagnie dans tout ce qui la concerne; qu'un démenti public soit fait par la voie des journaux et par une lettre circulaire des faux allégués que vous avez publiés.

Pourvu que ces conditions vous soient acceptables, nous vous suggérons de reprendre le travail demain matin."

★ Il y a déjà longtemps que nous connaissons de réputation la maison Joseph Côté, négociant de tabac en gros, comme étant une des bonnes maisons de Québec dans cette ligne; mais nous devons dire aujourd'hui qu'elle est non seulement une des meilleures de Québec, mais la plus importante comme Jobber en articles de fumeurs, si l'on considère qu'elle peut fournir aux meilleures conditions du marché, tout l'assortiment que n'importe quel détailleur peut exiger, en n'importe quel quartier ou magasin.

M. Côté importe aujourd'hui les pipes, sacs à tabac, fume-cigares et cigarettes, étuis à cigares et cigarettes, bouts en ambre et caoutchouc pour la réparation des pipes, pipes d'écume de mer, Harmonicas, etc. Ces articles sont achetés des plus grands fabricants d'Angleterre, de France, d'Allemagne et d'Amérique. Les cigares de la Havane, aussi bien que les cigarettes égyptiennes sont de même reçus directement des fabricants eux-mêmes. A part de toutes les marchandises européennes, M. Côté est aussi en relations d'affaires avec tous les fabricants de cigares, cigarettes et tabacs du Dominion.

Il est aussi connu comme un expert émérite du tabac canadien en feuilles, et le grand commerce qu'il fait aujourd'hui, comme jobber en tabac, est une preuve de nos avancés. Il occupe aux numéros 186-188, rue St-Paul, un des magasins les plus spacieux de Québec. A part cela, il tient un magasin de détail au no. 179, rue St-Joseph, le meilleur centre de la ville, spécialement pour l'introduction de ses marques de cigares, parmi lesquelles se trouvent la marque El Sergeant R. V. Conchas, 1/10, lequel est strictement composé de ce qu'il y a de plus choisi en tabac de la Havane, et est maintenant reconnu comme la meilleure valeur à 10c qu'il y ait sur le marché. En somme, nous ne pouvons mieux faire que d'aviser messieurs les marchands qui ne sont pas encore en relations d'affaires avec la maison Jos. Côté, qu'il y va de leur intérêt de correspondre avec cette maison ou d'y faire une visite.

$500 par Année pour la Vie?

On demande Une Idée

Ce pourrait être la votre

Aujourd'hui les Cigares Grandas sont pratiquement les seuls au Canada représentant le choix du fumeur expert, et possèdent une réputation qui fait l'envie des autres fabricants Leur position dont ils sont fiers est assai lie par des contrefacteurs. Leur prestige pourrait se trouver amoindri par substitution. En deux années les Grandas ont obtenu indiscutablement le plus grand succès dans l'histoire des cigares au Canada. Nous désirons récolter le fruit de nos labeurs. Nous avons dépensé des milliers de piastres en publicité. Nous ne voulons pas que d'autres retirent le bénéfice de notre entreprise et de nos placements. D'autres essaient de le faire en offrant comme Cigares Grandas d'autres marques qui n'ont ni la réputation, ni la qualité de nos marchandises. Nous avons besoin de protection. Nous employons actuellement notre Espagnol "Manana," sans lequel aucun Cigare Grandas n'est authentique. Ils se détaillent à raison de 3 pour 25 cents et jusqu'à 50 cents la pièce.

Nous voulons une Marque d'Identification sur chaque Cigare . . . . . .

de façon à ce que l'acheteur soit protégé contre la substitution. C'est pour obtenir un moyen qui nous permette de réaliser cet objet en vue que nous offrons

Un Revenu Annuel de $500.

Nous sollicitons de tout le monde sans restriction ni limitation, un concours de procédés à employer. Nous ne demandons aucun versement Tout ce que nous demandons c'est un système de contrôle pour lequel nous paierons un bon prix. Nous nous engagerons a payer pour un système accepté 10 cents par mille, avec une production garantie d'au moins cinq millions de cigares par année, faisant un total de $500 par année.

Les seules conditions sont, que le système soumis soit simple, peu dispendieux et efficace et qu'il ne ressemble à aucun système actuellement en usage. Les principaux systèmes employés actuellement sont une cheville de bois dans le bout, un ruban qui traverse le bout ou qui s'enroule autour, une bande, le nom marqué sur l'enveloppe, un paquet scellé, un nom produit chimiquement de façon à ce qu'il apparaisse dans la cendre. Nous désirons que le public sache que nous sommes plus qu'anxieux d'acquérir un système de cette nature — ce 10 cents par mille est une bagatelle comparée avec les possibilités — l'éventualité de pertes par substitution et par contrefaçons, et les pertes consécutives par poursuites judiciaires par suite de fraudes Un bon système préviendra toute perte et indiquera à chaque fumeur qu'il obtient ce qu'il demande, et ce qui est reconnu dans tout le Canada aujourd'hui comme un Cigare hors de pair, le choix des goûts cultivés, non égalé, non approché.

Les Cigares Grandas

Adressez toutes les communications à

GRANDA HERMANOS Y CA., - - - - MONTREAL

☞ **Coupez cette annonce car elle ne reparaitra plus dans ce journal.**

Etalages Artistiques





Par

Les Etalagistes Experts

de

The American Tobacco Company of Canada...



CIGARES
de QUALITÉ

Pour
MESSIEURS
de
QUALITÉ



Cigares
Pur
Havane

de

S. DAVIS
& SONS

Garantis de fabrication cubaine par des Cubains et des Espagnols exclusivement.

Se détaillent de

3 pour 25c
à
3 pour 50c

QUELQUES "TROMPERIES" AU SUJET DE LA CIGARETTE

Toute tromperie ne pratique faire du mal, et bien des gens [illegible] autres se seraient épargné beaucoup d'inquiétudes s'ils avaient connu la simple vérité au sujet des cigarettes. Ce qui suit servira, nous n'en doutons pas, à faire tomber toutes ces chimères avec autant de facilité qu'on en [illegible] savez.

La tromperie du papier vénéneux. — C'est devenu un préjugé des plus enracinés, que de s'imaginer que le papier des cigarettes est vénéneux. En fait, il est nécessaire que ce papier soit composé d'une fibre absolument pure, car, s'il en était autrement, ce papier n'aurait aucune cohésion et de plus dégagerait une fumée âcre et désagréable. Enfin, s'il entrait dans ce papier de l'arsenic ou une autre substance vénéneuse, on s'en apercevrait facilement par les résidus de cendres que ces matières laisseraient. Or, comme on le sait, le papier à cigarettes [illegible]

La tromperie du "Pourquoi ne fumez-vous pas de cigares?". — Les gens ignorants s'imaginent que tous les fumeurs ont le même goût. Autant alors faire un crime à quelqu'un qui fait ses délices de pâtés de foie gras de ne pas aimer le boeuf salé et les choux. Il y a des raffinements de goût parmi les fumeurs comme parmi les gourmets de la table. L'un aimera un breuvage fortement alcoolisé, tandis qu'un autre préférera un vin à l'arôme délicat. Il y a des fumeurs qui préfèrent la pipe ou le cigare, d'autres la mignonne cigarette. On ne doit donc pas trouver à redire aux goûts de qui que ce soit. On se rappelle le dicton: "Des goûts et des couleurs".

La tromperie du tabac de rebut. — Beaucoup de personnes croient qu'on fait des cigarettes avec du tabac de rebut ou de maigre croissance, et même avec des bouts de cigares trouvés dans les rues. Pourtant, les statistiques sont là pour établir qu'il n'entre dans les cigarettes que du tabac américain de première marque. On peut faire analyser le tabac de toute cigarette portant le nom d'un fabricant responsable, et l'on n'y trouvera que du tabac de la plus absolue pureté.

La tromperie de l'opium. — L'opium, comme on le sait, est une drogue excessivement chère.

Tous les médecins sont d'avis que cette drogue ne peut être nuisible, qu'en autant qu'on en consomme une quantité appréciable. Or, les bonnes cigarettes américaines se détaillent pour moins de 1 centin la pièce. Si l'on déduit le profit de l'agent et celui du détailleur, est-il raisonnable de supposer que le fabricant puisse utiliser de l'opium, même en quantité des plus minimes?

La tromperie de la nicotine. — Il en est qui soufflent de la fumée de cigarettes à travers un mouchoir, afin de démontrer que les fumeurs de cigarettes absorbent des quantités prodigieuses de nicotine. A-t-on jamais fait la même expertise avec la fumée de la pipe ou du cigare? Le résultat pourrait en être très étonnant. Le fait est que le résidu brunâtre, loin d'être de la nicotine, est tout simplement une combinaison de substances pas plus nuisibles que le charbon ou la vaseline. Toutes les analyses officielles, faites par les plus éminents chimistes, ont démontré que le fumeur de cigarettes court bien moins de risques d'absorber de la nicotine, dans sa consommation de chaque jour, que le fumeur qui a pris l'habitude de la pipe ou du cigare.

La tromperie de l'aliénation mentale. — Certains journaux à sensation croient bien faire d'effrayer leurs lecteurs en leur parlant de temps à autre de personnes conduites au suicide ou à l'aliénation mentale par l'abus des cigarettes. Le plus souvent, on raconte que la victime avait pris l'habitude de fumer plusieurs paquets de cigarettes chaque jour. Ce sont là des contes à dormir debout, qu'une simple opération arithmétique, basée sur le nombre des minutes de chaque jour et le nombre des cigarettes dans un paquet, peut réduire à néant en un instant. De plus, aucun de ces racontars n'a jusqu'ici été confirmé, soit aux enquêtes des coroners, soit en consultant les feuilles d'écrou des asiles d'aliénés, soit par les journaux [illegible]

Une confirmation officielle. — Une dépêche de Chicago, datée du 12 octobre dernier, et adressée aux journaux de New-York, donne le résultat de l'enquête officielle instituée par le Bureau de Santé de la ville de Chicago, pour savoir à quoi [illegible] Quatorze paquets de marques diverses furent achetés dans un magasin de tabac quelconque, et les deux experts, le docteur Gehrmann et le professeur Kerricott, ne purent y relever [illegible] suite d'analyser toutes les autres marques de cigarettes qu'on pût acheter, et bien que l'analyse fut des plus minutieuses, on ne put trouver ni opium, ni morphine, ni jusquiame, ni belladone [illegible] du tabac absolument pur. Le papier fut de même trouvé [illegible]

S. DAVIS & SONS

Une offre de $1000 si leurs cigares ne sont pas tels qu'indiqués

MM. S. Davis & Sons ont émis la prétention que leurs cigares cubains de pure Havane étaient exclusivement fabriqués par des Espagnols et des Cubains. Quel que soit le doute qui ait pu germer dans l'esprit du public quant à la véracité de cette assertion, ce doute devra disparaître à la lecture de l'offre que fait cette firme, sur une autre page de **Liqueurs & Tabacs.** On verra que la firme déclare qu'elle paiera aux institutions de charité de Montréal la somme de mille dollars si les faits ne sont pas tels que représentés—c'est-à-dire que les cigares cubains de pure Havane de S. Davis & Sons sont faits par des Espagnols et des Cubains exclusivement, dans une manufacture séparée et pour cet objet spécial. La signification de cette prétention peut n'être pas évidente à première vue, et comme complément d'explication, il est nécessaire de faire remarquer que les cigariers espagnols et cubains sont les plus experts du monde entier. Pendant des générations, ils ont été entraînés à ce travail dès leur enfance et ont acquis une dextérité merveilleuse, ce qui fait que leur travail commande les plus hauts prix. De là l'importance pour le fumeur de cigares d'avoir l'assurance certaine que ces experts ont mis la main à la fabrication du cigare. Avec la meilleure feuille de Havane, telle que l'importent MM. S. Davis & Sons, un Cubain ou un Espagnol fera un cigare qui se fumera également et facilement, et possèdera ce goût et cet arôme délicats qu'aime le fumeur connaisseur. En important la feuille et en fabricant les cigares au Canada, on économise la plus grande part des droits de douane, et le fumeur a, à un prix raisonnable, un cigare qui vaut le meilleur de ceux qui sont importés de la Havane. La question soulevée par l'offre de MM. S. Davis & Sons excite une attention considérable, et en ce moment surtout, l'annonce offre un intérêt spécial.

Une nouvelle marque

MM. Granda Hermanos y Ca ont mis dernièrement sur le marché un nouveau paquetage de leur marque bien connue Manana, paquetage qui est une nouveauté bien marquante. Une reproduction du dessin est représentée ci-dessous, mais les limites d'une illustration en noir et en blanc ne permettent pas de rendre justice au riche coloris de l'original. Le ton dominant est le brun tabac, et le fumeur du Manana bien connu demeure avec son costume habituel aux riches couleurs. La nouveauté de la marque est dans le plan de l'empaquetage. Dix cigares sont renfermés dans un emboîtage de papier qui se compose de deux rangées de pochettes à cigares de Parmenter bien connus. Le paquet complet est de la dimension d'une poche de veste, et pour l'ouvrir, en pressant du pouce et du doigt dans le bas, on fait sortir un cigare, le restant demeure complètement protégé dans le paquet. L'idée est certainement unique et appréciable. Elle sera évidemment bien reçue par les fumeurs en général.

Le cigare lui-même, comme toutes les autres marques de la firme, se compose absolument de pur Havane, bien qu'en raison du bas prix de vente, c'est-à-dire à vingt-cinq dollars par mille pour le commerce, la robe est nécessairement moins délicate. Le cigare est de la petite dimension "Opera". La main-d'oeuvre est d'une supériorité sans égale, c'est sur la qualité seulement qu'on compte pour le succès de cette marque. Le paquet de dix cigares se vend 35c au consommateur et le demi-paquet pour 20c. Ces prix laissent aux marchands une bonne marge de profit. Les paquets sont mis en boîte de 260 cigares portant la marque de commerce bien connue Manana. Les paquets de cette marque sont des plus attrayants pour les vitrines vitrées ou les étalages de vitrines. Ces cigares ont déjà été placés chez les principaux jobbers du Canada entier, et le commerce de détail a maintenant une occasion de les examiner. Ils peuvent également être achetés directement de la manufacture aux prix réguliers du commerce. C'est avec beaucoup de plaisir que nous recommandons cette marque à l'attention de tous les tobaconistes, car elle devra naturellement avoir une très grande vente.

★ Dans tous les bars, dans tous les hôtels, dans tous les restaurants, cela va sans dire, le cigare Martha à 10c et le cigare Martin à 5c ont une clientèle qui augmente continuellement, ce qui n'a rien d'étonnant pour celui qui a visité la manufacture de M. Médéric Martin, 241 rue Logan, Montréal, et qui a constaté le soin avec lequel les tabacs de toute provenance sont essayés, classifiés, assortis en vue de produire des cigares de qualité toujours supérieure et uniforme. Ce sont, à leurs prix respectifs, de délicieux cigares.

CIGARES MARGUERITE DE TUCKETT

La plus forte vente au Canada

Les fumeurs, au Canada, ont eu l'expérience qu'une fois qu'un cigare avait acquis une bonne réputation et, conséquemment, une forte vente, il s'en suit une détérioration de la qualité résultant, on le suppose, du désir du manufacturier de plus gros profits du fait de la réputation de ce cigare.

Il n'en est pas de même avec le "Marguerite de Tuckett"

dont les ventes de 1897, ont été de 820,960 et ont atteint, en 1901, l'énorme total de 3,566,565.

Et elles continuent à augmenter en 1902

parceque les fumeurs sont convaincus que les **"TUCKETT"** s'efforcent honnêtement de maintenir l'uniformité de la qualité qui, dans le cours du temps, fera du **"MARGUERITE"** une marque de cigare d'une vente régulière comme celle du

"TABAC MYRTLE NAVY T. & B."

FUMEZ LES EXCELLENTS CIGARES :

"2 bac O" à 5cts

"Québec" à 10cts

—— Manufacturés par ——

JOBIN & FLEURY

89 Rue St=Paul, = QUEBEC.

LES CIGARETTES NE SONT PAS IMPURES

Le Dr French W. Reilly, Commissaire d'Hygiène assisté du Dr Gehrmann et du Prof. Kennicott, vient de faire connaître le résultat de l'analyse de quatorze marques de cigarettes achetées sur le marché ordinaire, cette analyse étant en conformité de l'ordonnance de la ville. Il en résulte que le mouvement anti-cigarettiste dans cette partie du pays a subi un échec ignominieux, et je m'imagine qu'on en entendra moins parler dorénavant.

On ne trouve aucunes impuretés

Le Dr Reilly disait hier: "Le Département d'Hygiène a analysé les différentes marques de cigarettes qui sont en vente chez les marchands de tabac de Chicago, tel que pourvu par l'ordonnance, et le résultat a été tout-à-fait satisfaisant. On n'a pas trouvé d'impuretés dans aucune des quatorze marques examinées par le bureau des experts, composé du Dr Gehrmann et du prof. Kennicott. Une analyse minutieuse a été faite de chaque marque de cigarettes qui sont en vente dans la ville, et toutes ont été trouvées absolument exemptes d'opium, de morphine, de jusquiame, de belladone, d'atropine, d'hyosomine ou d'aucune autre substance étrangère au tabac pur. Il n'y avait pas non plus de plomb ni d'arsenic dans les enveloppes en papier.

"Comme question de fait, il n'y a rien dans aucune des quatorze marques de cigarettes en vente sur le marché de Chicago qui soit de nature à effrayer les fumeurs. Le tabac employé est le meilleur "bright Virginia" qui ne contient qu'environ un quart pour cent de nicotine—et moins il y a de nicotine, moindre est le danger pour le système nerveux. La proportion de nicotine est quatre fois plus forte dans les tabacs ordinaires vendus par les marchands de Chicago et dans les cigares que dans aucune des cigarettes qui se débitent". Le Dr Reilly déclare que les fumeurs de cigarettes peuvent vivre l'âme tranquille.

M. E. N. Cusson vient de placer dans des manufactures importantes de Montréal plusieurs de ses machines patentées pour étamper les cigares. Ces machines viennent d'être adoptées par M. L. O. Grothé et par MM. Harris Harkness; on les trouvait déjà chez MM. Jos. Hirsch & Son, de Montréal; chez MM. W. R. Webster & Co., de Sherbrooke, chez M. Bruce Payne, de Granby; chez M. John McNee, de London, Ont. Une des grandes manufacture de cigares de New-York, la United Cigar Manufacturer's en emploie vingt à elle seule.

★ Pour un bon cigare à 10c, le cigar Emporium est un bon cigare, un cigare exquis : comparé aux autres marques vendues à 10c, il revendique une supériorité absolue, tant sous le rapport de l'arôme que sous celui de sa fabrication.

Comme cigare à 5c, essayez le Mont-Pelée, dont la filasse se compose de pure feuille de Havane, un cigare recommandable et qui égale un grand nombre de cigares vendus à 10c et qui ne possèdent pas toutes ses harmonieuses qualités. L'Emporium et le Mont-Pelée sont deux marques de The Emporium Cigar Co., de Saint-Hyacinthe.

★MM. L. Chaput, Fils & Cie recevront ces jours-ci le plus joli lot de cigarettes égyptiennes, la qualité est de beaucoup meilleure que les autres marques importées, à des prix excessivement avantageux

---

★ Nous appelons l'attention des lecteurs de **Liqueurs et Tabacs** sur les cigares Frisco, Roosevelt et Minto; ces cigares faits à la main par les ouvriers de l'Union avec le meilleur tabac de la Havane, sont toujours d'une qualité uniforme, c'est-à-dire excellente. Ils représentent un stock qui ne vieillit jamais ni chez les tabaconistes ni chez les hôteliers, tellement la vente en est rapide.

★ M. Octave Lafleur, voyageur de MM. E. N. Cusson & Cie pour la ville de Montréal, prend de nombreuses commandes dans les marques spéciales fabriquées par la firme.

★ M. Williams, représentant MM. Granda Hermanos dans la Colombie Anglaise, les provinces du Nord-Ouest et le Manitoba, vient de faire un court séjour à Montréal, M. Williams est très encouragé par les bons résultats qu'il obtient dans la vente des cigares "Grandas". Les cigares de cette marque favorite ont remplacé les cigares importés dans bien des

---

★ Les voyageurs de la Jos. Tassé Cigar Co. viennent de reprendre la route avec un assortiment complet des cigares de cette manufacture.

Un costume original

A la grande mascarade qui a eu lieu au Montagnard, le 2 mars, tout les spectateurs ont fort admiré le costume original que portait Mlle McCraw, une gentille brunette de la rue Dorchester. Elle portait un magnifique costume confectionné avec des "Derby Caps", qui, comme on le sait est la marque de commerce de l'American Tobacco Co. C'était sans contredit le plus chic costume qu'il y avait sur la glace. C'est un indice évident de la popularité chaque jour grandissante des produits de l'American Tobacco Company.

★ Le Kid, petit cigare fabriqué par MM. E. N. Cusson & Cie, et récemment placé sur le marché, a remporté un vif succès; on le trouve dans tous les meilleurs hôtels de notre ville.

LA CLEF DU SUCCES

Nous lisons dans le **Prix Courant:**

Si nous jetons un regard sur le commerce de notre cité, commerce de gros et commerce de détail, nous voyons des maisons aujourd'hui très florissantes, très puissantes qui ont eu, pour une certain nombre au moins, des débuts excessivement modestes. Il en est d'anciennes, comme il en est de récentes. Ce ne sont pas toujours les plus anciennes—disons-le de suite,—qui brillent du plus grand éclat.

Comment certaines de ces maisons ont-elles atteint, beaucoup plus que d'autres, le succès vers lequel toutes tendaient avec, au début, mêmes facilités, mêmes possibilités, mêmes moyens d'y parvenir également.

Uniquement parce que les unes ne se sont pas contentées du travail personnel de chacun des patrons et des employés de l'établissement, elles ont fait travailler pour elles cette force incomparable—la publicité—alors que les autres l'ont dédaignée.

De là toute la différence dans les résultats.

Au Canada on a été plus oumoins réfractaire pendant longtemps à l'usage de la publicité sur une grande échelle. Il a fallu l'exemple de nos entreprenants voisins avec leurs résultats merveilleux pour que nos commerçants reconnaissent toute la puissance de l'annonce et de la réclame.

Il est maintenant reconnu que de deux concurrents c'est celui qui se fera connaître lui et ses marchandises à un plus grand nombre de clients—toutes autres conditions étant égales—qui l'emportera sur son confrère.

A ce propos, nous pourrions donner comme exemple les résultats obtenus par bon nombre des gros annonceurs canadiens.

Tout le monde sait notamment la publicité que font les deux compagnies soeurs l'American Tobacco Co. et l'Empire Tobacco Co.: annonces et réclames dans les journaux commerciaux et quotidiens, pancartes, affiches, distribution d'échantillons, concours avec prix pour les meilleurs étalages comportant un certain nombre de leurs produits, distribution de catalogues, etc... etc...

Publicité immense, publicité intelligente. Un département spécial de publicité s'occupe continuellement d'un bout de l'année à l'autre et une année après l'autre de faire connaître les marques et les qualités des produits des deux compagnies. Aussi les noms de Sweet Caporal, Athlete, Old Chum, Meerschaum, Fair Play, etc., etc., sont-ils connus de tous les fumeurs du Canada.

L'Empire Tobacco Co. vient de passer un contrat de $20,000 avec "La Patrie" pour l'impression d'un catalogue qui n'emploiera pas moins de 100,000 livres de papier de luxe; ce papier—condition essentielle du contrat—devra être de manufacture canadienne.

Nous voyons que l'American Tobacco Co. et l'Empire Tobacco Co. n'ont pas moins de treize pages d'annonce dans le numéro de février de **Liqueurs et Tabacs,** de Montréal, et que le **Tobacco and Cigar Journal,** de Toronto, n'est pas moins bien partagé sous ce rapport.

Pendant la grève des employés des chars urbains l'Empire Tobacco Co. a fait imprimer des pancartes "Nous marchons et nous volons le tabac à chiquer Fair Play"—que bon nombre de promeneurs forcés portaient à leur coiffure. En même temps elle distribuait gratuitement des échantillons du fameux Fair Play.

Voilà des faits récents, actuels qui doivent faire ouvrir les yeux aux commerçants et aux fabricants qui veulent dominer dans leur genre d'affaires.

Car personne ne peut mettre en doute que l'American Tobacco, et l'Empire Tobacco Co., malgré l'excellence de leurs produits n'auraient pu établir une demande aussi colossale pour leurs marques si elles n'avaient eu recours à la publicité, à une très grande publicité.

C'est une leçon de choses.

★ M. P. S. Beamer, représentant de MM. E. N. Cusson & Cie dans la province d'Ontario, est de nouveau à Toronto où il poursuit avec le plus grand succès sa campagne de publicité en faveur du cigare V. C.

★ M. M. B. Davis, président de l'American Tobacco Co. et de l'Empire Tobacco Co., est de retour à Montréal après avoir passé un mois en Californie.

★ M. J. R. Roy vient de fonder un commeree de tabacs à Saint-Hyacinthe.

★ M. McGannon visitera les tabaconistes ainsi que les hôteliers des principaux centres de la province de Québec dans les intérêts de la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd.

★ M. O. Perrault, gérant du département des annonces et secrétaire de l'American Tobacco Co. et de l'Empire Tobacco Co. a fait un voyage d'affaires à Hamilton à la fin du mois de février.

★ M. Mercure vistera les tabaconistes et les hôteliers de Montréal pour le compte de la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd., fabricants des marques bien connues Frisco, Roosevelt et Earl ofof Minto.

★ M. E. N. Cusson vient de faire un voyage d'affaires à Toronto où il a pu constater que ses marques de cigares deviennent de plus en plus populaires.

Sacs à Tabac

Mettez-vous une de vos marques de tabac en Sacs de coton ou avez-vous l'intention de le faire? Nous fabriquons des sacs à tabac et nous nous ferons un plaisir de vous envoyer des cotations pour tout ce dont vous pourriez avoir besoin dans cette ligne.

F. L. COPELAND & CO., WINDSOR, ONT.

Nos 1 et 2 à suspendre dans les vitrines d'étalage (1 à tous les trois pieds). Le No 1 indique une méthode de publicité pratique pour les jobbers et manufacturiers de cigares.

Le No 3 pour les seaux de tabac.



No 4, boite ½ x 7 x 17 pour chaque tablette d'une vitrine murale, la même ½ x 12 x 20 a gli-ser en arriere de la vitrine dite "silent salesman," grandeur ½ x 18 x 40 pour salles d'entrepot.

No 5. Pas une boite de cigares ne peut être conservée en dehors de caisses fermées, sans cet accessoire.

Les appareils ci-dessus à entretenir la fraîcheur, brevetés le 26 janvier 1892 par O. R. Rice, l'inventeur de ces appareils à maintenir la fraîcheur à base de tampons minéraux (sans lesquels aucun de ces appareils n'est pratique) tous construits pour être placés sur les cigares et le tabac, le côté perforé en bas, sont les préventifs absolus contre la dessication des cigares et sont employés par des tabaconistes en vue tels que: Lane, Regensburg, Seidenburg, Schulte et Surbrug et dix mille des premiers marchands de cigares dans les grandes villes et auxquels nous pouvons referer et qui ont mis de côté l'ancien tampon visqueux et créateur de microbes que l'on glissait sous les cigares et qui contenait de l'éponge, du coton ou du feutre absorbants. Nous sommes disposés à expédier nos appareils à maintenir la fraîcheur, en approbation pendant 10 jours, confiants en leur mérite et leur bas prix.

O. R. RICE & Co., 99 Water St., New-York.

Pour arriver dans quelques Jours

Cigarettes Egyptiennes

DIRECTEMENT DU CAIRE, EGYPTE.

100.000 CIGARETTES PACHA et SULTAN

Paquet, 10 s. Boites de ferblanc, 25 s. **La Meilleure Qualité.**

Expédiées par la fameuse maison **LOULOPOULO & CO.** Demandez les prix. Echantillons fournis "gratis" sur demande.

REPRESENTANTS:

L. CHAPUT, FILS & CIE

EPICIERS EN GROS

IMPORTATEURS DE THES, VINS ET LIQUEURS

MONTREAL.

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS JANVIER 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION	CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	799,880	1,126,615				56,624	60,189			13,997		3,196 43	4,833 80
Hamilton	30	593,695	653 147				72,827	78,751					15,358 80	15,509 56
London	32	2,281,710	2,416,340				5,776	6,201					5 361 62	5,928 38
Guelph	28	411,875	367,375				3,030	2,757					759 90	849 90
Stratford	33	112,900	139,675				1,413	1,625					316 20	286 20
Brantford	31	243,683	331 650										613 80	662 50
Windsor	34	158,775	115,350						31,366	28,629			321 50	206 20
St. Catharines	29	82,325	100,900				823						196 20	264 40
Owen Sound	27	36,000	37,200				9,132	11,622					84 30	
Port Arthur	35						430	860						
Peterborough	25	11,050	10,750										19 50	16 50
Belleville	23		39,000					316						79 30
Kingston	22	216,100	237,000				1,015	4,103					553 84	488 20
Cornwall	18								220	200				
Prescott	19	46,500	61,650										155 00	60 80
Perth	21		13,000					7,769						20 40
Ottawa	20		25,000				14,511			400			13 70	50 90
Montreal	17	2,863,410	3,102 940			103.050	125,800	213,827	221,641	44,099	46,192	7,641	14,645	59,331 49	48,861 65
Sherbrooke	10	368,905	371,820							91 422	91,282	34,296	94,625	7 590 16	6,387 02
Trois-Rivières	9	32,350	17,200				8,000			3 0	255	2,883		96 90	9 90
St-Hyacinthe	12	248 950	158,200	76,050	20,000	1,000				75	468			68 83	233 00
Joliette	14			178,350	70,600					15 131	1,535	5,128			33 14
Quebec	8	257,205	262 900	21,000		15.800	21,000	8,160	8,663	15,813	21,503	7,179	9,710	1,462 51	1,920 37
St-John	6	62,250				84 950	16,650	21,042						3 03 36	
Halifax	4	37,100	69,550					31,940	31,151					102 36	118 60
Cape Breton															
Charlottetown	1							41,849	14,096			668		1,631 10	1,421 60
Winnipeg	36	396,875	424,300					52,907	62 444					1,079 00	1,430 10
Calgary	39		46,955						3,552						106 70
Victoria	37	154 600	158,711					8,17	11,052					339 2	551 60
Vancouver	38	270,100	290,875					16,923	17 9 9					707 42	599 22
Totaux		9,696,888	9,478,403	275,300	90,600	204,800	171,450	560,401	555 431	198,426	190,464	71,792	119,010	99,667 16	90,432 93

IMPORTATIONS POUR NOVEMBRE 1902

	No.	$
Cigarettes, $3 par lb et 25 p. c.—		
Angleterre	697,000	3,318
Etats-Unis	29,500	155
Indes	403,800	2,225
Cuba		
Autres pays	49,000	446
Total	1,179,300	6,145
Cigares, $3 lb. et 25 p. c.—		
Angleterre	3,030	824
Etats-Unis	70,200	2,513
Cuba	388,200	16,468
Mexique	32,000	1,123
Philippines	71,000	805
Autres pays	12,000	290
Total	576,430	22,023
Tabac coupé, 55c par lb.	Lbs.	
Angleterre	6 690	5,742
Etats-Unis	5,762	2,576
Autres pays	392	60
Total	12,244	8,378
Tabac à priser, 50c par lb.—		
Angleterre	15	13
Etats-Unis	1,060	271
Autres pays	77	32
Total	1,152	316
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.E.S., 50c par lb.—		
Angleterre	70	38
Etats-Unis	3,486	1,266
Autres pays	95	33
Total	3,651	1,337
Pipes [illegible] et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c.—		
Allemagne		11 008
Etats-Unis		3,389
France		4,884
Angleterre		989
Autriche		611
Autres pays		23
Total		20 901

EXPORTATIONS POUR NOVEMBRE 1902

Articles et Pays ou Exportés.	Marchandises, la production du Canada. Quantité.	Valeur.	Marchandises, non produits au Canada. Quantité.	Valeur.	Total des exportations. Quantité.	Valeur.
Cigares	M.	$	M.	$	M.	$
Angleterre						
Etats-Unis		1			1	
Indes Ang. Occidentales						
Autres pays		10			10	
Total		14			14	
Cigarettes :						
Angleterre						
Etats-Unis						
Autres pays						
Total						
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Etats-Unis	26 535	545			26 535	545
Allemagne	27,824	1,947	2,541	155	30,365	2,102
Autres pays						
Total	54,359	2,492	2,541	155	56,900	2,647
Tabac, palettes et coupé :						
Angleterre	935	499			935	499
Etats-Unis	6,318	6,752	3,131	1.656	9,452	8,408
St. Pierre						
Terreneuve						
Autres pays	6,296	1,682			6,296	1,682
Total	13,549	8,933	3,131	1,656	16,683	10,589

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,

241 RUE LOGAN, MONTREAL

Magnifique Prime

DONNEE PAR LA

Maison Jos. Coté

Importateur et Tabaconiste en gros

QUEBEC

Jusqu'au 1er Fevrier 1903,

je donnerai avec un mille de cigares assortis dans les marques suivantes, un magnifique coupe cigare et allumeur combiné, le meilleur et le plus nouveau. Ci-suit les marques avec leur prix pour le commerce :

V. H. C., 1/20	$25.00
My Best, 1/20	25.00
Doctor, 1/20	28.00
Moose, 1/20	30.00
St. Louis, 1/20	33.00
Champlain, 1/20	35.00
El Sergeant Premium, 1/20	50.00
El Sergeant R.V. Conchas, 1/10	60.00

CLAIRE HAVANE

Tous ces cigares sont garantis être de la meilleure qualité dans chacun leur prix.

MANUFACTURE DE L'UNION

THE EMPORIUM CIGAR Co

Registered Brands

MANUFACTURERS OF FINE CIGARS



CLEAR HAVANA

Our Clear Havana
La Pedida
El Corso
Los Angeles

EMPORIUM,	10c.
MONT PELEE,	5c.
The Good Ones,	5c.
Our Leader,	5c.
La Captiva,	5c.
El Maska Chica,	5c.

HAVANA BELL TEL. 164

ST. HYACINTHE, P.Q.

Le Cigare à **10c. EMPORIUM**

Fait a la main par des CUBAINS, avec longue Filasse de Havane, est le choix des amateurs

Les meilleures marques à 5c. de l'union sont : "Le Mont Pelee" — "The Good-Ones" "La Captiva," — "El Maska," tous enregistrés.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES — Par mille

Richmond Straight Cut No 1, 10s — $12 00
Fine Cut — 12 00
Sweet Caporal, en boites de 10 — 8 50
Sylvan, en boites de 10 paquet 14s — 8 50
Old Judge, en boites de 10s — 8 50
Medium, 25s — 8 25
New Light (most taking) 10s — 8 50
Derby, en paquets de 3 pour 3 25 — 6 25
Cheroot, 6 and 3 7s, 14 10s — 6 50
Fatima, 7, 7 & 4 02, 10s — 5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 7s, 4.02 — 5 75
Duchesses (Turques douces, medium, et fortes 10s — 12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s — 15 00
Yildiz Magnums (best) 10s — 20 00

TABAC A CIGARETTE — Par lb

Athlete, en paquets ou boites, 1/12 — $
Puritan, en paquets, 1/12s — 92
R. C. No. 1, en paquets, 1/12s — 92
Derby, en tins, 1/8 — 88
Sweepstakes, en paquets, 1-12s — 76
Old Judge, 1/9s, paquet — 1 30
Sweet Caporal, 1/13s, paquet — 1 05

TABAC COUPE A FUMER.

Old Chum, en paquet, 10s — 78
" en ½ lb tins — 78
" en 1 lb " — 77
" en boite 4 — 92
Puritan, en paquet, 1-11s — 79
" en boite ½ lb et ¼ bt tins — 79
" en boite 1 lb — 77
Cut Cavendish, en paquet 1-10s — 70
Hand Cut Cavendish, en boite ½ lb — 90
" " en boite 1-10s — 95
Durham, en sacs, 1-12s et ½s — 93
" en paquet, 1 lb — 89
Ritchie's Smoking Mixture, boite ½s — 88
" " 1-10s — 72
Unique, en paquets 1-15s — 58
" " 1 lb — 51
" " ½ lb — 52
Lord Stanley, en boite ½ lb — 94
Perique Mixture, en boite 1bs. et ½s — 1 05
Medium Mixture, " ½s et ¼s — 1 20
St. Leger, Oval Cut Twist, en boite ½s et ¼s et sacs 1-1 s — 1 08
Handy Cut Plug, pouches 1-5s — 82
P. XXX, en boite ½s — 91
" 1 lb — 86
Full Dress Mixture, ½s, et ¼s — 85
Old Gold, 12s et ½s — 87
" en boites ½s, 6 lb — 87
" " ¼s et 1-10s — 97
Seal of North Carolina, 1-12s, ½s et ¼s — 87
" " en pouches ½s — 97
" " en tins, ½ et ¼ — 97
Duke's Mixture, en boites 1-10s et 12s. 2 lb — 76
Virginity, 1 lb. drums — 1 09
Pure Perique, en boite ½ ou ¼ lb et paquet 1 lb — 1 60
Old Virginia, bt tins — 71
" — 72
" en paquets 1 lb., ½s, ¼s, et 1-16s — 68
Meerschaum, en paquets 1-10s — 76

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.

Bobs, 5s, cads 20 lbs., ½ cads, 12 lbs — 39
" 10s, bu ts, 24 lbs., ½ butts, 12 lbs — 39
Currency, 15½ oz. bars, 10½ cuts to lb,, butts, 24 lbs [illegible] 12 lbs — 39
Currency Navy, 2x4, 6 to lb ½ butts, 12 lbs — 39
Currency Navy, 0 to lb, ½ Cads. 12 lbs — 39
Old Fox, Narrow 10s, butts 24 lbs., ½ butts 12 lbs — 39
Free Trade, 8s, Cads., 21 lbs , ½ Cads , 12 lbs — 44
Pay Roll, 13½ oz. Bars, 6 cuts to the lb, butts 24 lbs — 41
Pay Roll, 8 oz. Bars (thin), 6 spaces to the lb., [illegible] — 44
[illegible] — 44
Fair Play — 48

A FUMER.

[illegible] — 39
[illegible] — 39

Joliette Tobacco Company

A CHIQUER

Club Navy, 5s 10s et 12s — $ 37
[illegible] — 39
[illegible] — 39
[illegible] — 39
[illegible] — 37
[illegible] — 38

[illegible]

[illegible] — $ 46
[illegible] — 36

Succursale L. LaRue, Jr.

COUPE A FUMER

Comfort 1 7 lb. en boites 5 lb — 28
Trappeur, 1/7 lb, en boite 5 lbs — 28
" en paquets ½ et 1 lb — 26
Cut Cavendish, 1 10 lb, en boite 4 lbs — 38
" " en paquets ½ et 1 lb — 31
Zouave, 1-8 lb, en boite de 4 lbs — 30
" en paquets ½ et 1 lb — 28
Napoléon, 1-10 lb, en boite de 4 lbs — 35
" en paquets ½ et 1 lb — 30
V. O. Mixture, 1-10 lb, en boites de 4 lbs — 38
" " en paquets ½ et 1 lb — 32
Horseshoe Cut Solace, Cut Plug, 1-10 lb, en boites de 5 lbs — 43
Horseshoe Cut Solace, en paquets ½ et 1 lb — 37
Horseshoe Cut Solace, en ½ lb. Fancy Tins — 43
Horseshoe Cut Solace, en paquets 1 lb, pipes — 48
Brown Shag, ½ lb., en boite de 5 lbs — 32
" " en paquet de ½ et 1 lb — ½-29, 28
Le Petit Bleu, 1-12 lb., en boites de 4 lbs — 50
" " en paquets de ½ et 1 lb — 40
Mon Ami, ½ (Quesnel) en boites de 3 lbs — 60
" en paquets de ½ et 1 lb — 50
Gold Gross, Rouge et Quesnel, 1 et ½ lb ½ — 50
" " No. 1, 1-6 pks — 50
" " boite de ½ lb — 40
Le Parfum d'Italie 1/12 lb, en bte 5 lbs — 48
Red Cross, 10s, en caisses de 10 lbs — 40
" ½ Dble Thick Sol, en caisses de 12 lbs — 40
Gold Block Cut Smoking, en sacs de ½ lb — 50
" " " 1-12 lb — 50
" " en boites ½ lb — 46
" " en paquets de 1-12 lb — 50

A CHIQUER.

Spun Rolls, 16s, en boites de 5 lbs — 60
" " " 1 " — 60
Chocolate Fine Cut, en chaudières de 5 lbs — 60
" " en boites de 1 lb — 60

PALETTE A FUMER.

Twist, 1-16s — 35
Canadian Roll, en rolls de ¼ et ½ lb — 29

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES — La lb.

Canadien menotte 1-5, 5 lbs par paquet, crate de 50 lbs — $ 0 15
Premier choix, récolte de 1899, bal de 100 lbs — 12
Rouge, récolte de 1889, bal. 50 lbs — 15
Petit Havane, bal. 25 lbs — 20
Turc aromatic, ballots 25 lbs — 0 22
Parfum d'Italie, 1901, bal. 25 lbs — 30
XXXX, ballots 50 lbs — 0 10
S Vieux, 1900 — 16
Quesnel récolte 1900, bal. 35 lbs — 30
B. B. No 1, 1899, ballots 50 lbs — 0 11
Flor de Cuba, bte 30 lbs — 20
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs — 15
S Nouveau, 50 lbs — 15

TABACS COUPÉS — La lb.

Petit Havane ½, btes de 10 lbs — $ 0 35
" " ½, btes de 10 lbs — 35
Quesnel, ½, ½, btes 5 lbs — 60
Vendome ½ tin — 1 15

TABAC EN POUDRE. — La lb.

Rose, Barils 5, 10, 20 lbs — $ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs — 0 32
Feve, barils, 5, 10, 20 lbs — 0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs — 0 34

CIGARES — Le 100

El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
Pearl de Cuba	1-20	13 00
Bruce	1-20	15 00
Twin Sisters	1-20	15 00
" "	1-40	16 00
V. C. (union)	1-20	35 00
V. H. C.	1-20	25 00
New Jersey	1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-100	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best (union)	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 00
St-Louis	1-20	33 00
"	1-40	35 00

E. N. Cusson & Cie, Montréal.

	le M
Capitol, Londres	$55 00
Capitol perfectos	55 00
Puro Elegantes	55 00
Puro Sublimes	50 00
La Pitta	50 00
V. C	36 00
Nectar	36 00
Lisette	37 50
Little Pedro	35 00
Sohmer	30 00
Little Cavalier	26 00
Marques Speciales	26 00 et plus

J. M. Fortier, Montréal.

CIGARETTES. — Par M

50 paquets	Havanettes, paq. rouge	$10 00
50 "	10s. Royal	8 00
50 "	10s. Sonadora (Havane)	7 80
50 "	10s. Chamberlain	8 00
25 "	20s. "	6 60
50 "	10s Crème de la Crème	8 00
50 "	10s. Marquise "Virginia"	6 60
50 "	6s. Lafayette, boite	6 00
100 "	6s. Trilby	6 00
50 "	6s. Sweet Moments, porte cig	6 00
50 "	6s. Gitana, boites 350 "	6 00

Celles marquées 6s. mises aussi en 10s. 10 p. c. en lots de 20 M,

CIGARES

Cyrano de Bergerac, pur havane, Cuban made.

Perfectos	$130 00
Puritanos	90 00
Petit Duc	90 00
Conchas	65 00
La Coronet, R. V	65 00
Chamberlain, Col	55 00
" Foil	55 00
Crème de la Crème, Reg. Brit.	100 00
" " Reg. Vict	55 00
" " " spécial	50 00
" " Esquisitos	50 00
" " Conchas spécial	45 00
" " Princesse	35 00
" " Panatellas	35 00
Argonaut	35 00
Lafayette	35 00
Waverley	30 00
Sweet Bouquet	25 00
Fin de Siècle (Havane)	35 00
La Estrella	50 00
Own Prescription	35 00
Royal Scott	25 00
On Deck	25 00
Stag Horn	25 00
Trick Cigars	35 00
Sister in chief	25 00
No Name	16 50
Cheroots	15 00

TABACS HACHES. — Par lb.

Fortier's Cut Cavendish, boite de ½ lb	$1 05
" " " de 1/10 de lb	1 15
Crème de la Crème Perique Mix, boite de ½ lb	1 05
Crème de la Crème Perique Mix, " de ¼ lb	1 15
Purity Cut Plug, boite de ½ lb	81
Laurier Cut Navy, 1/10s	77
Crème de la Crème Cig. Tob., 10 et 12s	95
Hyco Flake Cut 1/10s	85

Escompte de 10 p. c. en lots de 100 lbs.

"Grandas" Hermanos y Ca, Montréal

CIGARES PUR HAVANE

Ouvriers cubains seulement.	Par M0
Exclusivos de Grandas	$1000 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	100 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
La Cigarra	40 0

Jobin & Fleury, Québec.

	le M
Québec	$55 00
2 Bac O	30 00
Montcalm	25 00
Lady Bella	25 00
Jolly Boy	20 00
Chief Provost	25 00
Estimada	25 00
La Mencita	25 00

Medéric Martin, Montréal

CIGARES — le M

Martin	$35 00
Martha	50 00

DEFI DE $100.00

Pour les deux meilleures marques de cigares du pays . . . . . .

DIXIE 10c.

POLO 5c.

Nous donnerons ce montant pour chaque cigare **DIXIE** qui ne sera pas fait strictement à la main et en filasse de Havane de premier choix ; le même montant sera donné à toute personne qui prouvera qu'il entre du tabac canadien dans la fabrication de notre cigare POLO.

Miller & Lockwell

MANUFACTURIERS

QUEBEC.

Il y a du profit à vendre les Cigarettes "Sweet Caporal"



Les CIGARETTES "SWEET CAPORAL" sont les MEILLEURES CIGARETTES du monde entier. Ce sont aussi les MIEUX CONNUES, et elles ont LA PLUS FORTE VENTE.

Les "SWEET CAPORAL" peuvent être obtenues de toute maison d'Epiceries, Vins et Liqueurs, et Marchands de tabacs en gros — il en coûte peu de les mettre en stock et ELLES SE VENDENT TOUTES SEULES.

The American Tobacco Co. of Canada, Limited

43, RUE COTÉ, MONTRÉAL.



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

Ventes Sans Précédent



La qualité du Scotch Whisky **King Edward VII** distillé et vieilli chez MM. Greenlees Brothers, les distillateurs renommés d''Argyleshire, a reçu de la part des consommateurs Canadiens une réception si cordiale, qu'en vue de répondre à la demande présente, les distillateurs ont consenti à accepter une commande de 1000 caisses par mois à même leur stock réservé d'Argyleshire, en plus de notre contrat original.

En vue d'empêcher toute contradiction de la part de concurrents envieux et jaloux, nous publierons comme nous l'avons fait précédemment, les numéros et les dates des entrées en douane dans le Port de Montréal, de même que les noms des steamers qui ont transporté ce Whisky—indiquant exactement le nombre.

LA QUALITE A FAIT SA REPUTATION—ELLE SERA MAINTENUE

Nous avons enrégistré des commandes de presque tous les marchands de vins en gros, de tous les hôtels de première classe, et de tous les clubs "chic" au Canada.

Il n'y a que deux qualités : "**King Edward VII Extra Special, Etiquette Jaune**" et, "**King Edward VII, Special-Liqueur, Etiquette Blanche.**"

NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR DE SOUMETTRE ECHANTILLONS ET PRIX

CHAMPAGNE
GOLD LACK SEC

DEUTZ & GELDERMANN

Ay, FRANCE.

RÉCOLTE 1893—Très choisi

N.B.—Notre Stock de la récolte de l'année 1893 est complètement épuisé, la compagnie de l'Hôtel Windsor en ayant acheté toute la balance.

Vieux Irish Whisky

"OLD BUSHMILLS"

Le "**OLD BUSHMILLS DISTILLERY CO**", a, pendant au-delà de 125 ans, maintenu sa suprématie comme distillateurs du . . . .

Vieux Irish Whisky, Pur Malt, le plus exquis.

Le "**OLD BUSHMILLS**" est fabriqué avec l'orge la plus choisie cultivée en Irlande près de la Digue du Géant.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiee par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance - France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration et ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II — MONTREAL, AVRIL 1903 — No 4

LES COMMERCANTS DE LIQUEURS

Rapport de l'assemblée générale du 1er avril

Il y a eu, mercredi, le 1er avril, au Monument National, assemblée générale des membres de l'Association des commerçants licenciés de vins et liqueurs de la cité de Montréal.

En l'absence de M. Lawrence A. Wilson, retenu à Québec par des affaires concernant la société, le vice-président, M. Amédée Blondin, présidait.

Au nombre des membres présents, nous avons remarqué MM. Benj. Lépine, L. A. Lapointe, Louis Poiré, E. L. Ethier, James McCarry, J. A. Tanguay, James Cahill, Noé Cloutier, F. A. Chagnon, Stanis. Vallée, Narcisse Lord, de St-Jean, Amédée Parent, Elie Chapdelaine, F. Arpin, de Marieville, O. Dugas, Joseph Roch, L. E. Charlebois, L. Vincent, Théodore LaRue, Théophile Bougie, Pat. Scullion, Ls Messier, de Varennes, Nazaire Gauthier, George Marks, Chs Lafleur, Jos. Bariteau, Henri Reynaud, Pat. McCoogan, Théo. Goulet, Frs Robert, de St-Hubert, J. B. Bureau, Jas. Walker, Dolphis Corbeil, Alfred Clark, Jos. Boyer, Edouard St-Jean, G. D. Simard, Omer Pouliot, David Bond et autres.

Le compte rendu de la dernière séance, ainsi que le rapport du trésorier furent lus et adoptés à l'unanimité.

Après l'expédition des affaires de routine, la discussion se porta sur les différents bills à l'effet d'amender la loi actuelle des licences; ces différents bills sont actuellement sous la considération de la législature provinciale. M. le secrétaire en explique les différentes dispositions. En même temps, il donne lecture des différents amendements recommandés par l'association et qui ont été précédemment adoptés par le bureau de direction et la convention du 3 septembre dernier. L'assemblée est unanime à désapprouver les amendements contenus dans les bills.

Le secrétaire reçoit instruction de se rendre immédiatement à Québec pour combattre ces bills et pour supporter les amendements de l'association. Il va rejoindre le président, M. Wilson, qui l'a précédé dans le même but. Ceci est en attendant que la délégation de la Fédération des commerçants licencies de la province de Québec, se rende auprès des ministres; ces derniers ont fixé l'entrevue à mardi, le 7 d'avril courant, à onze heures de l'avant-midi.

Le secrétaire invite tous les membres de l'association à se joindre à la délégation, qui se compose des directeurs de la Fédération choisis dans les différents comtés de la province.

Le départ des membres de la délégation de Montréal, est fixé à lundi, le 6 avril à 2 heures p.m.

Le même soir à 9 heures, assemblée préliminaire au Château Frontenac.

Le président constate avec plaisir que le nombre des adhérents de la campagne augmente d'une manière considérable, comme l'assemblée pourra le constater par la liste dont le secrétaire est invité à donner la lecture.

Les personnes suivantes sont admises membres de l'association:

MM. J. O. Girard, Fraserville; Jos. Brunet, N.-D. des Neiges; Richer & Coderre, 539 Craig; L. A. Brulé, 779 Craig; E. H. Banfield, 1797 Notre-Dame; Camille Delorme, 1417 St-Laurent; Ernest Leclerc, Terrebonne, P.Q.; Nap. St-Denis, St-Clet, P.Q.; J. O. Duhaime, St-François du Lac, P. Q.; Aimé Bourgeois, Berthierville, P. Q.; Pierre Beaudoin, Ste-Elizabeth, P. Q.; L. O. Brissette, St-Félix de Valois, P.Q.; T. Beauchamp, St-Henri de Mascouche, P. Q.; Jos. Pelletier, Pont de Maskinongé, P. Q.; Zoël Paille, Louiseville, P.Q.; Antoine Paré, Maskinongé, P. Q.; L. T. Bernardin, Terrebonne, P. Q.; Zacharie Sincerny, L'Assomption, P. Q.; E. Marion, L'Epiphanie, P.Q.; L. L. Grondines, Ste-Agathe des Monts, P.Q.; A. Pesant, St-Eustache, P. Q.; P. Doucet, Plessisville, P. Q.; B. Talbot, Stanfold, P. Q.; H. Blackburn, Chicoutimi, P.Q.; J. A. Fournier, St-Hughes; Raymond Beaudoin, Lanoraie Station; F. L. Giroux, Shawinigan Falls; Alphonse Damour, Ludger Martin, Randolphe Daly, Fraserville; M. A. Guilevie, Nap. Richer, St-Hyacinthe; F. Lessard, St-Andrews; Wilfrid Gagné, Drummondville; G. W. Pelletier, Pierreville; J. C. Choquette, St-Damase, et J. Aimé Bissonnette, Drummondville. Et l'assemblée est ajournée.

★ MM. Wm Dow & Co., les brasseurs bien connus vont construire une nouvelle malterie, à la place de leur ancienne. La malterie qui existe maintenant sera démolie pendant le courant du mois d'avril et la nouvelle bâtisse, construite d'après les plans de MM. Hutchison & Wood, architectes, sera prête, nous dit-on, au commencement de la nouvelle saison de maltage, c'est à dire au mois de novembre. La nouvelle bâtisse aura une hauteur de quatre étages et aura une façade de 164 pieds sur la rue Colborne. Les fours à malt seront situés sur la rue Notre-Dame, par delàth mthecth hmarfor rthes modino tisse ayant une hauteur de 60 pieds sur une longueur de 88 pieds. Les murs de cette bâtisse seront en pierres. D'autres modifications seront apportées aux bâtiments qui existent actuellement et une fois ces travaux complétés, la brasserie de MM. Wm Dow & Co. sera un modèle du genre.

★ MM. S.B. Townsend & Co. accusent une forte augmentation dans leur chiffre d'affaires. La demande pour les Scotchs et pour les Brandies est excellente. Ces messieurs ont déjà reçu d'importantes commandes d'importation pour les champagnes G. H. Mumm & Co.

LES DELEGUES DE LA FEDERATION DES COMMERCANTS DE VINS ET LIQUEURS A QUEBEC

Le 6 de ce mois une importante réunion de membres de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province a eu lieu à Québec au Chateau Frontenac. Les délégués venus de toutes les parties de la Province étaient nombreux.

Nous donnons ci-dessous leurs noms et leurs places d'affaires:

Président — M. Lawrence A. Wilson, Montréal.

1er Vice-Président — M. P. A. H. Loiseau, Chambly Canton.

2ème Vice-Président — M. A. N. Gauthier, Trois-Rivières.

Secrétaire — M. L. A. Lapointe, Montréal.

Trésorier — M. F. A. Chagnon, Montréal.

Directeurs — MM. Louis J. Primeau, Montréal; Dom. Martin, Laprairie; Rémi Guinard, Sorel; Chas. Jasmin, Coteau Station; D. A. Decosse, Hull; Henry Veuilleux, Sherbrooke; J. A. Carrigan, Grand'Mère; John J. Boyce, J. Thos. Lavallé, Québec; F. Arpin, Marieville; M. M. Tarte, Farnham; H. Burque, St-Hyacinthe; O. Carbonneau, M. P., L'Islet; T. Patenaude, Valleyfield; A. C. Poutre, St-Jean; M. J. Boivin, Lévis; H. Bonenfant, Charlemagne; Emile Gagnon, Rivière du Loup Station; Ovide Perrault, St Jérome; P. Vincent, Ville St Henri; O. Garceau, Magog; N. P. Riopel, Joliette; G. D. Gauthier, Sherbrooke; A. Blondin, J. E. Tétrault, N. Gauthier, P. Cazelais, Victor Lemay, Montréal; N. Latraverse, Alfred Lacouture, Sorel; H. Martel, Yamaska Est; J. Lareau, P. Brodeur, Farnham; J. N. Roberson, Knowlton; F. X. Gauthier, Shawinigan Falls; V. Gauthier, Lachute; M. Leclaire, St Philippe; H. Paquin, Staynerville; R. Curley, Cowansville; J. Desjardins, Ste Thérèse; L. Perreault, Arthabaska Station; W. Collison, St Jean; J. S. Duclos, Marieville; Chas. L'Allier, Ste Agathe; Z. Bessette, Richelieu; J. Bourassa, Valleyfield; J. A. Debien, Verchères; Louis Messier, Varennes; S. Lemay, Victoriaville; T. Patenaude, Valleyfield; J. B. Bernardin, Terrebonne; O. Labelle, St Martin; Z. S. Aubut, Rivière du Loup (Bas); G. O. Paré, Ste Foye, Québec; A. Lebeau, Pointe Claire; A. Desrocher, Pointe aux Trembles; Jos. Chevalier, Longue Pointe; L. A. Marcille, Longueuil; S. Hébert, Howick; J. Houde, Grand'Mère; O. Colerette, Côte St Michel; E. D. Gauthier, Carillon; F. F. Fyles, Abercorn; Frs. Leclaire, Ste Anne de la Pocatière; Adélar Fortin, St François, Beauce; V. Bougie, Montréal; H. Lafleur, Yamaska Ouest; E. Garneau, Cabane Ronde; H. Blackburn, Chicoutimi; R. Sylvestre, Bordeleau, et Boucher, Joliette; Henri Dubois, Montréal; O. St Onge, St Timothée; O. Bourgeois, Berthierville; A. Roy, Beauharnois; E. L. Ethier, B. Lepine, Jas. McCarrey, Louis Poiré, A. Huot, J. Arpin, Montréal; A. Z. Trudel, Hull; A. Léger, Lachine; N. Gauthier, Kamouraska, J. E. Houde, Trois-Rivières; J. P. Dixon, N. Chartrand, Montréal, représentant l'Association des Epiciers.

Un peu après neuf heures du soir M. Lawrence A. Wilson occupa le fauteuil présidentiel et M. L. A. Lapointe agit en qualité de secrétaire.

Le Président expliqua en quelques mots le but de la réunion.

Le lendemain, la délégation, devait à onze heures se rendre auprès du Premier Ministre et de ses collègues du Ministère pour leur présenter les amendements à la loi des Licences que la Fédération désirait mettre sous les yeux du Gouvernement pour qu'il leur donne sa plus sérieuse attention.

Nos lecteurs connaissent ces amendements que nous avons donnés dans notre précédent numéro et qui sont le résultat pour la plus grande partie des travaux de la Convention du mois de Septembre dernier.

Il est inutile que nous rapportions ici tout au long les faits et gestes de la réunion des délégués au Chateau Frontenac; il nous suffira de dire que les députés au Parlement provincial dont les noms suivent ont adressé la parole et se sont déclarés en faveur des amendements proposés: MM. Dr DeGrosbois, Caron, Major Chènevert, Prevost, Bergevin, O. Carbonneau et G. A. Lacombe.

Le lendemain, la délégation, son président en tête, se rendait aux Palais du Parlement où elle fut présentée aux ministres par M. G. A. Lacombe, député du Quartier Ste-Marie de Montréal et par M. Jean Prevost, député du Comté de Terrebonne.

Les ministres présents étaient les Hon. Parent, Premier-Ministre, Turgeon, ministre de l'Agriculture et Duffy, Trésorier Provincial.

M. G. A. Lacombe, a exposé et fait valoir auprès des ministres les principales demandes des délégués de la Fédération, tandis que M. Jean Prevost a plus particulièrement exposé les griefs et les plaintes des districts ruraux.

M. L. A. Wilson, président de la Fédération et M. L. A. Lapointe secrétaire ont complété les renseignements fournis par les deux membres du Parlement provincial.

Il est inutile d'entrer dans tous les détails de l'entrevue, en voici la conclusion.

D'après le Premier-Ministre la Session est trop avancée pour qu'il soit possible de faire autant d'amendements à la loi des licences et d'entendre toutes les parties intéressées.

En conséquence, il propose que, d'ici la prochaine session un commissaire enquêteur spécialement désigné pour cette fin, se rende dans tous les districts ruraux pour s'enquérir sur place des griefs et des plaintes.

Le gouvernement fixera une époque, à l'automne, où les intéressés pourront rencontrer les membres du gouvernement et étudier avec eux une refonte complète de la loi des licences de manière à élaborer une loi à laquelle on ne toucherait pas de plusieurs années.

Le Premier-Ministre admet le bien-fondé de la plupart des demandes des délégués de la Fédération mais il désire régler une fois pour toutes la totalité des points de la loi des licences.

Les membres de la Fédération qui se sont rendus à Québec abandonnant leurs affaires pour faire auprès du gouvernement une démarche dont la Corporation des commerçants licenciés de Vins et Liqueurs toute entière doit dénéficier ont bien mérité de leurs confrères.

Tous devront au Président et au Secrétaire de la Fédération des remerciements et des éloges pour le dévouement qu'ils ont apporté à défendre leurs intérêts.

M. Lawrence A. Wilson n'a épargné ni son temps, ni sa peine; il s'est chargé des dispositions à prendre pour d'entrevue et a gagné bien des sympathies à la cause des commerçants de Vins et Liqueurs.

M. L. A. Lapointe mérite une mention spéciale pour avoir su arracher au Premier-Ministre la promesse formelle qu'un commissaire enquêteur serait nommé et que la loi des licences serait étudiée dans le sens d'une refonte complète.

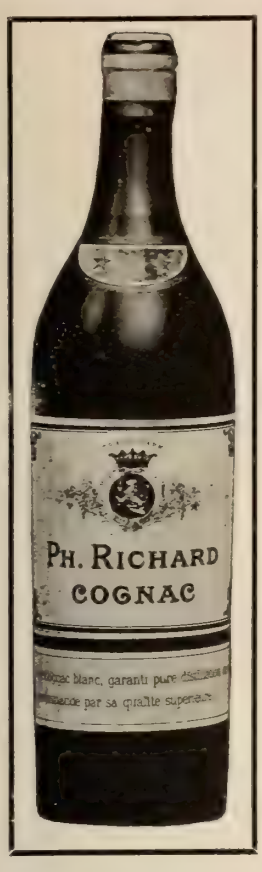
★ MM. Walter R. Wonham & Sons nous informent que leurs voyageurs qui sont actuellement en tournées leur envoient de très fortes commandes pour les whiskies "Canadian Club"; la vente de ces whiskies a considérablement augmenté pendant les dernières années.

★ D'après MM. Hudon, Hébert & Cie, la situation du commerce des vins et liqueurs est très satisfaisante.

Cette année encore les whiskies écossais conservent la première place; quant aux gins, la consommation en est toujours très forte, c'est la boisson favorite d'une nombreuse classe de consommateurs.

Il est également à noter que pendant ces dernières années la demande pour les brandies a toujours été en augmentant.

En fait de vins, les Sherries et les Oporto sont les préférés; viennent ensuite les Bordeaux ordinaires.



Les Brandies

Ph. RICHARD

Ont conquis en France et à l'étranger une réputation méritée pour leur haute qualité et leur fabrication soignée.

Ils ont l'approbation de la Profession Médicale qui apprécie le Cognac Ph. Richard, comme un un tonique de grand mérite, vu sa grande pureté.

Le Vieux

Whiskey Ecossais

"HEATHER DEW"

a fait sont chemin au Canada ; sa marque signifie : un produit de qualité, moëlleux, avec cet arôme particulier qui fait la joie des véritables gourmets . . . . . .



VOYEZ A CE QUE VOTRE STOCK SOIT BIEN APPROVISIONNE DE CES LIQUEURS DE CHOIX . . .

Laporte, Martin & Cie,

VINS, LIQUEURS et EPICERIES en GROS.

. . . MONTREAL . . .



E. CHANDLER WALKER,
PRESIDENT
HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,
WALKERVILLE, Ont.

Le Gin Canadien

MELCHERS

Croix Rouge

Est supérieur à tous les Gins importés, aussi est-il partout la marque préférée des **connaisseurs**

Offrez-le a vos meilleurs clients et amis et dites-leur que c'est

Le Seul Gin



qui, avant d'être vendu, a vieilli pendant des années dans des entrepôts contrôlés par le Gouvernement ; qui est distillé et embouteillé sous la surveillance d'un Officier du Revenu de l'Intérieur et qui possède ce goût agréable et moelleux, cet arôme délicat et ces propriété digestives, stimulantes, et stomachiques que seul l'âge puisse donner à une boisson qui a été distillée avec soin.

Les médecins le recommandent hautement parce qu'il est **pur** et bienfaisant à l'estomac. Le . . .

Gin Canadien Croix Rouge

porte sur chaque flacon un timbre officiel du Gouvernement garantissant

L'Age,
La Qualité,
La Pureté.

C'est une excellente boisson de famille qui se trouve également dans tous les

Hôtels, Clubs et Restaurants

BOIVIN, WILSON & CIE, 520 rue St-Paul, MONTREAL

SEULS CONCESSIONNAIRES



M. J. R. GRENIER

Nous reproduisons ci-contre la photographie d'un jeune devant qui s'ouvrent les plus belles perspectives d'avenir commercial.

M. J. R. Grenier est né à Montréal en 1878, il atteint donc cette année ses vingt-cinq ans et déjà cependant nous le voyons en possession d'une position très enviable dans l'une des plus importantes maisons de commerce de gros de la métropole commerciale du Canada.

Après avoir fait de bonnes et solides études, M. Grenier est entré à l'âge de 18 ans dans le commerce de détail chez M. J. B. Brunet, puis est devenu l'un des associés de la firme A. Brunet & Cie.

Le commerce de détail ne convient pas à tous les caractères, à tous les tempéraments. Un homme actif, remuant qui a le sens des grandes affaires se plie difficilement à l'idée d'attendre la clientèle derrière un comptoir à certaines heures du jour. La fougue de la jeunesse veut du mouvement; l'esprit entreprenant n'est pas satisfait de l'inactivité forcée, il veut attaquer, forcer les affaires et ne pas les subir simplement.

M. Grenier est un de ces ardents, de ces entreprenants qui ne se complaisent qu'au milieu du travail et de la lutte pour les affaires. Aussi prit-il son parti d'abandonner le tranquille commerce de détail pour consacrer son temps, son énergie, son activité, son intelligence et son sens des grandes affaires au service d'une maison animée d'un rare esprit d'entreprise où il pourrait faire reconnaître et apprécier les qualités précieuses du commerçant qui perçaient en lui.

C'est ainsi que M. J. R. Grenier est entré dans la maison de Vins et Liqueurs en gros, Laporte, Martin et Cie, débutant sous la direction de l'un des associés, M. Jos. Ethier, au département des ventes.

Depuis le mois de juillet dernier, M. Grenier s'occupe plus spécialement et avec le plus grand succès du placement des vins et liqueurs de l'importante maison que nous avons nommée. Il est là dans son élément, car il n'a pas à attendre la clientèle, il va au-devant d'elle; il lutte contre la concurrence, ce qui convient à son tempérament et il obtient des succès, fruits de son travail.

M. Grenier est amateur de sports et fait partie de l'Association des Amateurs Athlétiques "Le National" et du Cercle St-Denis.

★ Les travaux de construction des usines de la St-Hyacinthe Vinegar, Distillery and Packing Co. ont été commencés le 1er avril et devront être terminés en juillet prochain. Tous les contrats pour les différents travaux sont actuellement passés avec les entrepreneurs.

★ MM. Lawr. A. Wilson Cie Ltée nous rapportent une bonne activité dans les affaires; la demande est bien distribuée et porte sur les vins et liqueurs de tous genres.

Les remises continuent à donner entière satisfaction.

★MM. J.M. Douglas & Co. nous informent que tout dernièrement ils ont pris d'importantes commandes pour les whiskies de la marque Dewar. La vogue de ce whisky s'étend toujours et sa consommation augmente d'une façon surprenante non seulement dans l'Ouest mais encore dans la province de Québec. MM. J. M. Douglas & Co. sont plus que satisfaits du bienveillant accueil qui a été fait à leur nouveau vin tonique le Red Heart.

★ Depuis la publication du dernier numéro de "**Liqueurs et Tabacs**" le marché des gins de Kuyper s'est raffermi. Dans la première quinzaine du mois de mars, une des plus importantes maisons de Montréal du commerce des vins et liqueurs ayant avancé ses prix sur les gins en caisses, la plupart des autres maisons ont suivi l'impulsion donnée. Il ne faut pas en conclure de là que la combine relative à la vente des gins de Kuyper ait été rétablie. Il n'y a même eu aucune entente à ce sujet; les prix ont été avancés tout simplement parce que, aux anciennes conditions, la vente des gins en caisses ne laissait pour ainsi dire aucun profit.

Voici quels sont les nouveaux prix que tous les intéressés semblent généralement observer: gins de Kuyper, caisses rouges, $11.25; caisses vertes $5.85 et caisses violettes $5.00.

★ On nous dit que depuis le milieu de mars les affaires sont plutôt calmes chez les hôteliers. Il est, du reste, vrai que ce fait se répète chaque année à l'approche de Pâques, époque à laquelle la plupart des gens font des achats de vêtements, de nouveautés, etc.

★ MM. Laporte, Martin & Cie nous avisent que les affaires sont satisfaisantes; le gros de la demande porte sur les whiskies écossais, ainsi que sur les brandies; les ventes du gin se sont tant soit peu ralenties, tandis que celles des vins de Madère et des Sherries ont une tendance à augmenter. Les remises sont satisfaisantes.

Magnifiques vitrines

Depuis quelques semaines, un grand nombre de marchands de toutes les parties de la ville, ont fait dans leurs vitrines des étalages vraiment artistiques avec le fameux whisky écossais "King Edward VII" distillé par la grande maison Greenlees Brothers, d'Argyleshire, Ecosse, et dont MM. Lawrence A. Wilson Cie., Limitée, sont les agents au Canada.

Nous reproduisons dans ce numéro celle de MM. Gravel Frères, 2241 rue Ste-Catherine, qui est un vrai bijou. Les photographies de plusieurs autres maisons de la rue Ste-Catherine, rue St-Denis, etc., sont actuellement entre les mains des artistes et un bon nombre paraîtront dans le prochain numéro du journal.

Des magnifiques gravures de Sa Majesté le roi Edouard VII ajoutent beaucoup à l'effet des décorations.

Les agents de ce grand scotch doivent être fiers du succès obtenu par l'intelligente réclame qu'ils viennent de faire et nous félicitons les marchands qui ont adopté cet excellent moyen pour attirer l'attention des acheteurs.

★ L'embouteillage des bières exige le plus grand soin. La maison W. J. Rafferty, 33-37 rue Vallée, à Montréal, embouteilleur autorisé de MM. Wm Dow & Co., est certainement la mieux outillée à Montréal dans cette industrie spéciale. Les hôteliers qui s'approvisionnent chez M. W. J. Rafferty sont toujours sûrs de trouver des bières de première classe.

Cognac Boutelleau & Cie., F.P. $9.00, X.V.O.B. 1831, $16.00

Sur lot de 5 caisses, concession de 25c. par caisse.
Sur lot de 10 caisses, concession de 50c. par caisse.

Conditions: Net 4 mois ou 3% 30 jours.

Une prime, sous forme d'un magnifique couteau de poche, d'une valeur de $2.50, accompagne chaque lot de 5 caisses ou plus, ou chaque caisse de X.V.O.B. vendue à $16.00.

WHISKY ECOSSAIS "RODERICK DHU", $9.00 la Caisse

Lot de 5 caisses $8.75.—Lot de 10 caisses $8.50.

Conditions: Net 4 mois ou 3% 30 jours.

Il est irréfutablement établi que le **RODERICK DHU** est le meilleur de tous les Whiskys Ecossais qui s'offrent sur le marché dans les prix de $9.00 à $10.00 la caisse.

HUDON, HEBERT & CIE

MONTREAL



BYRRH

VIN TONIQUE ET APERITIF

VIOLET FRERES A THUIR, (P. O.)

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse éminemment toniqne et apéritive.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de quinquina et d'autres substances amères de premier choix.

Il emprunte à ces substances un arôme agréable, et de précieuses propriétés cordiales; et il doit aux vins naturels, qui seuls servent à sa préparation, une haute supériorité hygiénique sur les nombreux produits dont l'alcool est l'élément principal.

Grâce à la légitime réputation que lui ont value de pareilles qualités, le **BYRRH** a reçu du public l'accueil le plus empressé. Il compte aujourd'hui parmi les boissons classiques. On le trouve dans tous les établissements de consommation, ainsi que dans toutes les maisons de vente de spiritueux et de produits alimentaires.

Comme tonique et apéritif le **BYRRH** se prend pur, à la dose d'un verre à bordeaux.

Etendu d'eau fraîche, ou, de préférence, d'eau de seltz, il devient une boisson qui désaltère parfaitement sans débiliter.

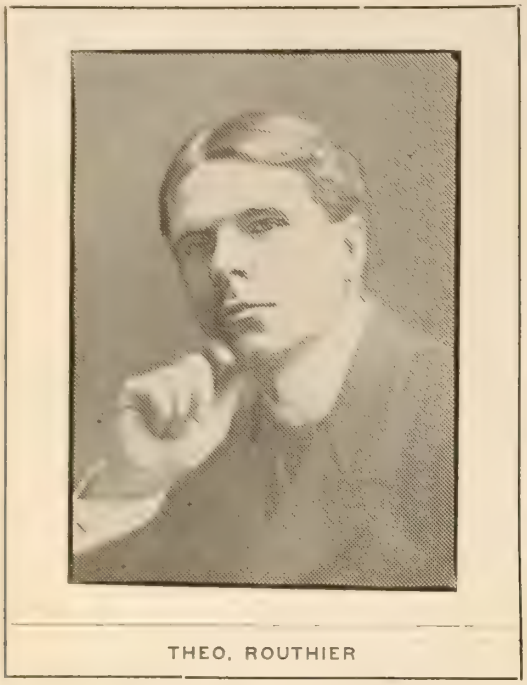
Caisses de 12 litres $10.50. Lot de 5 caisses $10.00
Caisses de 24 demi-litres. $1.00 par caisse de plus que les litres.

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL

Agents pour le Canada.

M. THEO. ROUTHIER.

Agent-voyageur de la maison Lawrence A. Wilson Cie Ltée.



THEO. ROUTHIER

M. Théodore Routhier, agent-voyageur de la maison Lawrence A. Wilson Cie Ltée, est un jeune homme bien connu et fort estimé.

Il naquit à St-Elzéar, comté de Beauce, en 1871; il n'est donc âgé que de 31 ans. Après avoir fait un bon cours commercial au Collège Sainte-Marie de Beauce, il s'établit comme marchand au même endroit, où il demeura jusqu'en 1895. A cette époque, on lui offrit une position à Montréal, en qualité de comptable chez MM. Quintal & Fils, et il accepta. Notons en passant que M. Routhier est un des meilleurs calligraphes de la province, et ses travaux en écriture et en dessin à main levée sont très prisés. Après un séjour de deux ans chez MM. Quintal, il passa à la maison Laporte, Martin & Cie, et de là chez MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée, en qualité de voyageur pour la ville de Montréal et ses environs. Dans sa nouvelle position, il ne tarda pas à se créer une clientèle considérable, et le 1er janvier dernier, son patron, M. Wilson, lui accordait une part dans la compagnie, en récompense de son travail et de son énergie.

M. Routhier, malgré ses nombreuses occupations, trouve moyen de donner une partie de son temps aux choses de Sport et aux sociétés fraternelles de bienfaisance. Il a été pendant trois années secrétaire archiviste d'une succursale de Forestiers Indépendants, et a agi dans la même qualité pour le Club de Crosse " Le National ".

M. Routhier a un bel avenir, et ceux qui le connaissent bien lui prédisent de nouveaux et brillants succès.—" La Patrie ".

Le Tonique des Toniques

Le vin tonique Red Heart est un produit tellement supérieur aux mélanges variés qui sont offerts à la consommation sous le nom de " toniques ", qu'il aura bientôt conquis tous les suffrages—nous allions écrire: tous les coeurs. C'est un vin généreux qui réconforte, qui régaillardit, qui communique au sang de nos belles anémiques les principes qui lui ont été enlevés par la maladie, les veilles prolongées, les fatigues de toute nature. C'est le vin régénérateur par excellence qu'avant longtemps toutes les familles adopteront comme représentant le " Vin de Santé " idéal.

C'est en tout état de cause, un vin que tout marchand up-to-date devra avoir en stock, car on nous assure que les représentants du vin tonique Red Heart vont le pousser activement.

★ Tous les restaurants de premier ordre ont en stock les excellents brandies " Richard ". Les marques favorites sont le V. O. et le Cognac Blanc ***. Ces cognacs sont garantis donner satisfaction à la clientèle la plus exigeante.

Demandes de transferts

T. Viau à Dame M. Soulières.
J. Lamarche à J. Moreau.
J. Messier à A. Roncari.
L. Théoret à J. Moreau.
F. J. Murray à H. Dubois.
H. Dubois à F. J. Murray.
A. Amyot à E. Thibaudeau.
A. Godon à E. Delisle.
C. Charbonneau à E. Beaudoin.
A. Lapointe à F. X. Queville.
W. Chénier à F. X. Chapdelaine.

★ Quand nos hôteliers canadiens seront-ils en mesure de suivre l'exemple de certains Américains qui n'admettent absolument qu'une seule marque de différentes liqueurs dans leur établissement? Ceci pourrait nous paraître étrange, mais quelle satisfaction pour le client qui peut être ainsi assuré de boire ce qu'il y a de mieux!

Voyez par exemple, au Waldorf-Astoria, l'hôtel le plus somptueux de l'univers, vous ne trouvez là qu'un seul Scotch Whisky, le " Peter Dawson." C'est plus qu'il n'en faut pour assurer au consommateur la supériorité incontestable de cette marque que MM. Boivin, Wilson & Cie viennent d'introduire au Canada et dont ils sont les seuls agents.

La Croix Rouge se popularise

Aucune marque canadienne n'a encore pu conquérir aussi subitement la vogue extraordinaire qui fait de la " Croix Rouge " le gin populaire et le préféré de partout.

De fait, nous disent Messieurs Boivin, Wilson & Cie, le volume des ventes prend chaque jour des proportions extraordinaires. Ce printemps surtout les commandes abondent plus que jamais et par quantités considérables.

Cette heureuse constatation nous fait énormément plaisir. Nos industries nationales s'affirment donc et prennent une expansion réellement consolante.

★ Nous recommandons d'une façon toute spéciale le " Kiderlen Gin " aux lecteurs de **" Liqueurs et Tabacs ".** Ce gin, de l'avis des connaisseurs, est le meilleur que nous envoie la Hollande. Il est garanti pur et possède l'avantage d'être vieilli avant d'être exporté. MM. S. B. Townsend & Co., les agents de cette marque au Canada, envoient prix et échantillons sur demande.

★ M. Henri Dubois a pris possession, le 12 mars dernier, du " Russell House ", rue Saint-Jacques, près de la gare Bonaventure. Cet hôtel était la propriété de M. Murray, qui l'a vendu à M. Dubois, au prix de $10,000.

M. Henri Dubois est un hôtelier d'expérience; il a dirigé avec succès l'Hôtel Vancouver, puis le restaurant Crystal Palace, rue Notre-Dame, qu'il a revendu.

Tous les lecteurs de **Liqueurs et Tabacs** connaissent bien M. Henri Dubois, dont nous avons publié la biographie dans le numéro de février 1902, de cette revue.

★ La publicité revêt toutes les formes; celle qui intéresse, qui amuse n'est pas celle qui produit le moins de bons résultats.

La maison Laporte, Martin & Cie offre à sa clientèle la question (puzzle) du T. Quatre morceaux de carton sont découpés différemment; il s'agit de les assembler de manière à former la lettre T. Cela n'a l'air de rien, mais si vous ne connaissez pas la manière de faire, vous passerez un bon moment avant de résoudre la question et vous pourrez ensuite intriguer vos amis.

★ Nous constatons d'année en année une augmentation notable dans la vente du whisky écossais " Mountain Dew ", nous disent MM. S. B. Townsend & Co., " les commerçants de liqueurs nous en font le plus grand éloge, ils trouvent que ce whisky est toujours de qualité uniforme et excellente ".

★ MM. Lawrence A. Wilson Cie, Limitée, nous informent qu'ils ont reçu d'importantes commandes d'importation pour les brandies de la Cognac Distillers Association,



LE

VIN TONIQUE

Le plus Efficace et le plus
Agréable qui existe

Distinctement Different et Superieur a tous les autres

Représentant : J. M. Douglas & Co., Montréal

Agents du Célèbre Rhum "RED HEART" consigné par Henri White & Co., Londres, Angleterre.

FAUT-IL PREFERER LES VINS VIEUX POUR L'USAGE DES CONVALESCENTS ET DES MALADES?

Par **Ed. Crouzel,**

ex-préparateur à la faculté de Bordeaux,

pharmacien à La Réole.

Il est une habitude, profondément incrustée dans les usages, de préférer, pour les malades et les convalescents, le vin vieux au vin non dépouillé.

Est-ce rationnel? Cela dépend du point de vue spécial auquel on se place.

M. le docteur Mauriac, dans son intéressant travail "La défense du vin, a montré surabondamment les nombreux avantages résultant de l'emploi du vin dans l'alimentation et en thérapeutique. En dehors de ses propres observations, M. Mauriac invoque judicieusement, à l'appui de sa thèse, les opinions justement autorisées des professeurs X. Arnozan, Fonsagrives et Carles.

Je veux, ici, tâcher de mettre en lumière la différence essentielle et considérable qui existe, au point de vue thérapeutique, entre le vin vieux et le vin de moins de trois ans. J'éviterai de raviver les vieilles querelles entre bordeaux, bourgogne et autres vins fameux. Mes observations s'appliquent aux vins rouges de toute origine, sans distinction de classement.

Chacun le sait, le vin se dépouille en vieillissant, c'est-à-dire laisse déposer les substances qu'il est incapable de conserver en dissolution. Il se produit aussi des réactions chimiques, dont la résultante est la formation et l'exagération du bouquet. Sous l'influence de l'oxygène, d'une part, et des acides organiques, d'autre part, une partie des éléments alcooliques est transformée en aldéhydes, en éthers et autres dérivés. Divers produits carbonés provenant de la pellicule du raisin se modifient également pour concourir à la constitution du bouquet. Selon les proportions respectives de ses composés organiques, les vins possèdent des propriétés organoleptiques qui sont, pour le goût et l'odorat, des caractères signalétiques propres à les individualiser et à faciliter leur classement en crus.

On sait que les éthers composant le bouquet exercent sur le cerveau une excitation rapide, mais souvent fugace. C'est probablement ce qui a fait attribuer à tort aux vins vieux les titres de "généreux" et de "toniques", qui conviennent plutôt aux vins non dépouillés, lesquels n'entêtent pas à un si haut degré. Ceux-ci sont plus réconfortants, par suite de l'action secondaire des insolubles — phosphates, tartrates, tannin et fer de la matière colorante. Une haute teneur en acide phosphorique et en potasse est un indice de qualité.

Ainsi donc, si le vin vieux paraît plus capiteux en avançant en âge, c'est par suite de l'augmentation de la proportion des éthers et nullement à cause de l'alcool, qui reste stationnaire.

Il flatte le goût, mais il ne faut pas lui demander davantage, ce qui est déjà beaucoup, il est vrai.

Pour apprécier la valeur physiologique du vin, qui se confond ici avec la valeur thérapeutique, nous devons partir de ce principe qu'il faut se baser uniquement sur la richesse en phosphates, tartrates, fer, tanin. La proportion de l'alcool et des éléments constitutifs du bouquet n'entre pas en ligne de compte, puisqu'on ne peut assigner à ces produits qu'une action excitante et peut-être stimulante.

Les vins vieux, de même que les vins blancs, dont ils se rapprochent par leur constitution chimique, ont pour caractère de congestionner et de surmener le système nerveux, d'impressionner les reins. Finalement, ils peuvent affecter la moëlle épinière et provoquer des troubles généraux. C'est ce qui explique la faible tolérance des vins vieux par les personnes habituées à une ration moyenne de vin non dépouillé. Dans ce dernier cas, le tanin, agit, d'après M. Carles, comme modérateur de l'absorption de l'alcool dans l'appareil digestif.

Le tartrate de potasse agit comme laxatif et aussi comme tonique musculaire — la potasse est le métal du muscle. L'action génératrice de l'acide phosphorique sur la cellule vitale est trop connue pour la négliger ici. Enfin, le fer éminemment assimilable de la matière colorante du vin ne peut également que jouer un rôle utile et même prépondérant au point de vue physiologique.

Les mêmes raisons doivent servir de guide si l'on considère le vin en se plaçant au point de vue thérapeutique.

Il ne faut pas oublier que le pouvoir bactéridien du vin est en raison directe de sa teneur en acide. Pour préparer le vin aromatique, on doit préférer le vin rouge non dépouillé, puisque ses propriétés antiseptiques sont plus accentuées.

Au point de vue pharmacologique, pour la préparation du vin de quinquina, on doit préférer le vin rouge non dépouillé qui est plus généreux, comme je viens de le démontrer, et aussi parce que, à degré alcoolique égal, les vins riches en acides donnent un produit plus stable. Aussi, aux malades qui me demandent mon avis à ce sujet, je conseille toujours, sans hésiter, d'employer le vin non dépouillé pour la préparation du vin de quinquina et de réserver le "vin de derrière les fagots" pour fêter leur guérison.

En résumé, le "vin vieux" ne présente de sérieux avantages que pour l'usage des personnes atteintes de certaines affections gastriques — hyperchlorhydrie — ou dont l'estomac dilaté est le siège de fermentation acides anormales.

Il importe donc que les médecins, dans l'intérêt de leurs malades, basent leurs conseils, même lorsqu'il s'agit de l'usage du vin en thérapeutique, sur la réalité scientifique. A mon humble avis, la question en vaut la peine.

LES ESSENCES POUR LIQUEURS

A l'Académie de médecine de Paris

A la demande du ministre de l'Intérieur, le Dr Laborde a donné lecture d'un rapport qui, approuvé par l'Académie de médecine, énumère les deux catégories d'essences ou de produits essentiels qui, suivant leur degré de nocuité, devraient, dans l'intérêt de la santé publique, ou être prohibées ou faire l'objet d'une règlementation spéciale.

Le rapporteur classe comme suit ces différents produits:

1. Essence naturelles ou artificielles présentant un caractère particulièrement toxique et pouvant être l'objet d'une proscription absolue:

Essences d'absinthe grande, d'absinthe petite, de genépi—variété d'absinthe,— d'hysope, de badiane, d'angusture, de reine-des-prés — aldéhyde salicylique, — de wintergreen-gaultheria—salicylate de méthyle,—de noyaux et d'amandes amères—aldéhyde benzoïde, acide prussique,—de rue—ruta graveolens;

2. Essences d'un degré inférieur de toxicité relative dont l'abus peut être dangereux et pouvant être l'objet d'une "réglementation spéciale":

Essences de menthe, de sauge, de mélisse, de thym, d'origan, de fenouil, d'anis, de coriandre, de cumin, de baies de genièvre, de muscade, de laurier, d'aloès, de girofle, de balsamine, de calamus, de colombo, d'arnica, de santal, de cardamone, de macis.

Déchets extractifs et alcaloïdiques des quinquinas: quinine, cinchonine, cinchonidine, quinidine, quinone, quinium.

Le rapport de M. Laborde sera, après impression, discuté dans une des prochaines séances de l'Académie.



· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

RAISIN SEC, SUCRAGE ET VINAGE

Ces découvertes portent à la fois sur la quantité et sur la qualité des boissons. Les premières, depuis quelques années, semblent non seulement indifférentes, mais haïssables à la masse ingrate de nos concitoyens. La reconstitution du vignoble français, aujourd'hui presque achevée et à la veille de dépasser peut-être, si les plantations continuent avec trop d'ardeur, les besoins réunis de la consommation et de l'exportation; une récolte exceptionnelle brochant sur le tout, font oublier à l'opinion publique que depuis quinze ans nous avons souffert du manque de vin, et qu'il eût été bien plus sensible encore si l'on n'y avait remédié par le vinaigre, le sucrage, le raisin sec.

La pléthore d'aujourd'hui, les vins descendus un moment à 30 francs ($6.00) l'hectolitre en des crus honorables de Bourgogne ou de Bordelais, et à 6 francs ($1.20) dans les caves plus modestes de l'Hérault, nous ont enlevé tout souvenir de la disette d'hier. A peine sortons-nous d'une période où, nos futailles nationales vidées par le phylloxera, nous avons été réduits, nous, les fournisseurs du globe, à nous faire abreuver par nos voisins plus heureux; si bien que l'Espagne où le vin ordinaire, il y a trente ans, était moins estimé que l'eau, où l'on donnait souvent un litre de jus de raisin pour un verre d'eau fraîche et où l'on allait — ô Bacchus! — jusqu'à employer parfois le vin à délayer le mortier pour bâtir les maisons, s'est vue pendant quelque temps, grâce à notre exportation, à la tête d'une richesse inespérée; à peine avons-nous reconquis notre boisson ordinaire, que nous n'avons pas assez de malédictions pour ces fabricants ou ces importateurs, en qui l'on eût été tenté, il y a sept ou huit ans, de voir des bienfaiteurs du peuple.

C'est à eux, en effet, que le populaire a dû, pendant cette cruelle période, de n'être pas soumis chez nous au régime exclusivement aquatique, pour lequel il a manifestement moins de prédilection que les sobres enfants de *tras los montes*. Que ces précieux étancheurs des gosiers peu fortunés — vins étrangers ou demi-factices — disparaissent maintenant; rien de plus naturel. C'est ce qu'ils font d'ailleurs, de plus ou moins bonne grâce, chassés par le bas prix de leurs concurrents. Mais gardons-leur un souvenir reconnaissant. Nous ne savons ce que l'avenir nous réserve et nous pouvons être forcés d'y recourir encore. Depuis un siècle seulement — sans remonter aux invasions anciennes de hannetons ou de chenilles — depuis un siècle, bien des maladies, bien des insectes nuisibles ont désolé la vigne.

Lavoisier recommandait, en 1787, pour combattre le ravage d'un ver qui avait presque détruit les vignobles champenois, la décoction de tabac et le fiel de bœuf. Plus tard, en Bourgogne, ce fut la *pyrale* que l'on arrêta par l'échaudage; puis cette sorte rouille ou de lèpre que l'on nomma l'*oïdium*, qui fit tomber en 1854 la production à 10 ou 11 millions d'hectolitres, et dont le soufre fournit l'antidote; enfin, de concert avec le *mildew* et le *blackroot*, le *phylloxera*, plus rebelle, plus opiniâtre. Ce dernier insecte a disputé longtemps la victoire aux vignerons et l'a chèrement vendue. La moyenne annuelle de 50 millions d'hectolitres de vin produits entre 1860 et 1879, tomba de plus de la moitié de 1880 à 1889. Neuf cent mille hectares de vignes, sur un peu plus de deux millions, furent stérilisés. La ruine atteignit un nombre énorme de propriétaires. Pour parer à ce déficit, pour allonger la boisson indigène, les anciens ne nous avaient transmis d'autre recette que le mouillage; c'était trop peu. Pendant que la science officielle ou privée, les associations agricoles, préconisaient et appliquaient la submersion, l'utilisation des sables, les traitements chimiques, le greffage et l'acclimatation des plants américains, l'industrie s'efforçait de créer des vins supplémentaires.

Le raisin sec, qui n'avait figuré jusqu'alors que l'un des "quatre mendiants" dans le dessert bourgeois de l'hiver, est venu remplacer le raisin frais, ou plutôt lui prêter main-forte, puisque les produits de l'un et de l'autre fraternisaient souvent — à son insu — dans le verre du petit consommateur. Les espèces les plus employées venaient de Grèceè de Turquie, d'Asie Mineure: c'étaient en première ligne les raisins de Corinthe, puis ceux de Thyra, de Smyrne, de Samos, de Vourla, etc.

Dans leurs pays, ces fruits mûrissent dès le mois de juillet, et sont ensuite étendus sur la terre où le soleil se charge de les dessécher. Ils arrivent en France, les uns égrappés, les autres encore adhérents à la grappe et renfermés dans des sacs où ils sont fortement comprimés. Avant de les employer, on commence par les nettoyer des impuretés ou des matières étrangères, cailloux, figues, dattes, auxquelles ils sont mélangés. On les introduit alors dans une première cuve, dite de trempage, où ils absorbent la quantité d'eau voulue pour reprendre le volume qu'ils avaient à l'état frais. La durée du trempage varie de 36 à 72 heures, suivant l'espèce de raisins et la température de l'eau.

Les fruits sont aussitôt après broyés au moyen d'un cylindre qui fait crever les grains sans toutefois les mettre en bouillie, et ils passent de là dans la cuve de fermentation. S'agit-il de raisins de Corinthe, on verse d'abord l'eau dans la cuve, puis on ajoute les grains, que l'on a simplement émiettés pour détruire leur adhérence. La quantité d'eau varie suivant la richesse alcoolique que l'on veut obtenir: pour fabriquer un vin titrant 10 degrés environ, il ne faut pas dépasser, par 100 kilogrammes de raisin, trois hectolitres d'eau dont la chaleur initiale doit être de 18° en été et de 22° en hiver.

Ce procédé est celui de la fermentation *sur marcs*. Dans certains cas, on pressure les raisins après le trempage, et le liquide seul est envoyé dans la cuve de fermentation. Afin d'accélérer sa transformation en vin, on ajoute quelquefois de la levure de bière haute, débarrassée par des lavages, de l'amertume qu'elle doit au houblon. Mais le plus souvent on se dispense de recourir à des ferments étrangers, ceux que la nature répand sur la surface des grains, au moment de leur maturité, n'ayant pas perdu leur vitalité par le fait de la dessiccation. Convenablement préparé, le vin de raisins secs est une boisson saine, dans laquelle se retrouvent la plupart des matériaux constitutifs du vin naturel. Une décision récente de la sacrée Congrégation des rites autorisait les prêtres à se servir de ce liquide pour la célébration de la messe, à l'offrir au Seigneur comme "le pur fruit de la vigne". Il diffère cependant du vin de vendange en ce que quelques-unes des substances contenues dans le fruit se sont modifiées sous l'influence de l'oxygène de l'air. Ainsi la matière colorante est devenue insoluble. Tous les vins de raisins secs sont donc, à l'état brut, incolores ou seulement jaunâtres.

S. B. TOWNSEND & CO.,

18 & 20 Rue St-Sacrement, Montreal

Seuls Représentants au Canada de

ROBERTSON, SANDERSON & CO.
LEITH,

Whiskys Ecossais

"Mountain Dew" et "Liqueur Special"

Société des Propriétaires Vinicoles

COGNAC

Brandies "Salamandre"

NEDERLANDS DISTILLERY CO.,
Rotterdam

GIN Kiderlen

A. R. VALDESPINO & Co., Xérès

Vin de Sherry

ROMAN PERPINA
REUS

Vins de Messe



C. H. MUMM & Co.,
Reims

Champagnes

"Extra Dry" et "Selected Brut"

J. CALVET & Co.,
Bordeaux

Clarets et Sauternes

GUIMARAENS & Co.,
Oporto

Vins d'Oporto

L. NORREGAARD,
Tarragone

P. J. VALKENBERG,
Worms-sur-le-Rhin

VINS DU RHIN

Nos Spécialités :

CHAMPAGNES "Extra Dry" et "Selected Brut"
de G. H. Mumm & Co
WHISKY "Mountain Dew" de Sanderson.
BRANDY Salamandre "Invalid's Reserve".
GIN "Croix d'Honneur" de Kiderlen.

Les importations aux Etats-Unis, en 1902 du Champagne "Extra Dry" de Mumm ont été de 125,719 caisses, plus du tiers de l'importation totale de Champage et 407,504 bouteilles de plus que n'importe quelle autre marque.

Le "Mountain Dew" de Sanderson est la plus vieille marque de Whisky en Ecosse, et elle a la plus forte vente de n'importe quelle marque de Whisky Ecossais dans le monde entier.

Nous parlons de ces liquides au présent : nous devrions en parler au passé, parce qu'ils sont en train de disparaître. A l'époque où le prix des vins naturels les plus ordinaires s'élevait à 30 ou 40 francs ($6 à $8) l'hectolitre, le raisin de Corinthe, qui valait 35 francs ($7.00) les 100 kilogrammes, ou le raisin de Thyra, qui n'en valait que 26 ($5.20), et dont le quintal fournissait trois hectolitres de vin alcoolique ou six hectolitres de piquette, pouvaient être d'un emploi avantageux. Aussi des usines s'étaient-elles constituées en bon nombre à Paris, à Marseille et à Cette pour l'exploitation de ce produit. La fabrication monta d'année en année jusqu'à 1890, où elle dépassa 4 millions d'hectolitres; mais depuis cette époque elle n'a cessé de décroître: 1,700,000 hectolitres en 1891, 1,055,000 en 1892, et 800,000 seulement en 1893, sur lesquels la préparation familiale en représente 500,000 d'après les évaluations de la régie. Ce chiffre a baissé encore de moitié en 1895.

Les classes populaires ont continué à cuisiner leur vin, jusqu'à ce que la baisse de cette boisson au vignoble se fit sentir dans les prix de détail; mais, si beaucoup de ménages brassaient eux-mêmes du vin de raisins secs pour leur usage privé, les industriels, fabricants de ce produit, n'auraient trouvé aucun particulier qui consentit à l'acheter sous son vrai nom. Ils ne traitaient donc qu'avec des négociants en gros: or ceux-ci, depuis les dernières récoltes, ont préféré s'approvisionner de vins de raisins frais. D'après les registres de l'octroi, que la loi oblige à tenir une comptabilité séparée pour les différents vins selon leur nature, il était entré dans Paris, en 1891, 270,000 hectolitres de vin de raisins secs; il n'en a été introduit que 95,000 en 1893. Il y a trois ans on comptait 113 fabriques; ce chiffre décroît à 62 l'année suivante, et à 49 l'anée dernière. Il n'en subsiste plus aujoiurd'hui que 18. Le vin de raisins secs a vécu. Ce liquide, qu'un député du Midi n'hésitait pas à comparer devant la Chambre, dans une image tout à fait hardie, "à une épée de Damoclès suspendue *sur la tête* des vins naturels", n'a pas attendu que le Parlement l'ait frappé d'un droit de douane de 100 à 140 pour 100 de sa valeur — 36 francs ($7.20) les 100 kilogrammes au tarif minimum.

Il en est de même pour toutes les boissons que les représentants de la viticulture pourchassent aujourd'hui, après en avoir eux-mêmes encouragé la production: par exemple, du vin de sucre. Lorsqu'au moment de la récolte les raisins n'ont pas atteint le degré de maturité désirable et ne fournissent par conséquent qu'un vin médiocre, on y remédie par le sucrage ou *chaptalisation,* du nom de Chaptal qui, le premier, a préconisé cette méthode. Après avoir reconnu, au moyen de l'aréomètre qui indique la densité du moût, la richesse alcoolique de son vin, le producteur relève le titre futur en ajoutant, pour obtenir un degré d'alcool, 1,700 grammes de sucre par hectolitre de liquide. Le sucre, qui doit toujours être du raffiné ou du cristallisé blanc, à peu près chimiquement pur, se transforme par la fermentation. Les premiers essais avaient été faits en Bourgogne, avec des glucoses de fécules qui, à cause de leurs impuretés, communiquaient au vin une saveur amère. Le procédé était tombé par suite dans un grand discrédit. Il n'a été remis en pratique que depuis 1880, surtout depuis l'abaissement de l'impôt consenti, en 1885, aux sucres employés à l'amélioration des vins spéciaux. C'est là un de ces progrès scientifiques qui ont pour effet d'augmenter la qualité des boissons dans une proportion plus forte qu'ils n'augmentent leur prix de revient. C'est un gain social.

La fabrication des vins de sucre en fut un autre à son heure, puisqu'elle servit à pallier l'insuffisance des récoltes. Partant de cette donnée que les diversélements du vin, autres que l'eau et le sucre, se trouvent dans la vendange en quantités bien supérieures à celles qui peuvent être dissoutes pendant la fermentation, on s'est aperçu que, pour reproduire un liquide jouissant des mêmes propriétés que le vin, il suffit, après soutirage du produit de la pressuration — du "vin de goutte", — de restituer au résidu l'eau et le sucre dans la mesure voulue. On obtient ainsi une seconde, voire une troisième cuvée, en versant sur les marcs une quantité d'eau égale à celle du vin soutiré, additionnée de 17 kilogrammes de sucre par hectolitre de boisson que l'on veut porter à 10 degrés d'alcool. Le sucre de betterave ou de canne (saccharose) n'étant pas directement fermentescible et les acides contenus dans les moûts ne parvenant pas toujours à le transformer, à "l'invertir" complètement, les viticulteurs prudents prennent soin, pour faciliter l'*inversion,* de faire chauffer cette eau sucrée avec une petite quantité d'acide tartrique.

Un vin d'origine plus récente, supérieur aux précédents, mais dont l'usage ne s'est pas développé en France par suite de la tarification douanière, est celui qui provient des *moûts concentrés.* Pour la fabrication de ce produit, le jus est conduit, au sortir du pressoir, dans de grands cylindres où des pompes pneumatiques font le vide jusqu'à ce que le degré de raréfaction de l'air indique 67 centimètres à l'échelle mercurielle. A l'intérieur des appareils passent des serpentins de vapeur, destinés à chauffer le moût qu'un malaxeur met en mouvement, afin d'égaliser la température de la masse. Dans le vide ainsi obtenu, l'ébullition se produit entre 30 et 45 degrés centigrades. Le moût peut être concentré jusqu'à contenir 72 à 80 pour 100 de sucre. On restitue alors à cette espèce de sirop les pulpes et les pépins des fruits que l'on avait extraits par un filtrage préalable, et on le met en fûts pour l'expédition. L'Amérique tient jusqu'ici la tête dans cette branche de commerce. Une seule usine établie en Californie il y a sept ans, importe en Angleterre 4 à 500,000 kilogrammes par an de cet extrait de raisin, connu sous le nom de *preservated grape juice.* Le moût concentré sert ou à améliorer des vins faibles, ou à fabriquer du vin de toutes pièces au moyen d'une simple addition d'eau, qui rend aux ferments, endormis dans le sucre en excès, leur activité naturelle. Un hectolitre de moût concentré à 80 pour 100, dont le poids est d'environ 125 kilog., produit sept hectolitres de vin d'une force alcoolique de 8 degrés.

Quant aux vins de sucre, différant peu du vin naturel auquel ils étaient le plus souvent mélangés, et coûtant beaucoup moins cher, puisque les 17 kilog., de sucre nécessaires à un vin de 10 degrés ne revenaient en général — en France — qu'à une dizaine de francs, ils prirent un rapide essor dans les pays viticoles, et la production annuelle s'enrichit ainsi d'environ trois millions d'hectolitres; — si nous admettons que les quantités de sucre, bénéficiant de la taxe réduite, aient été intégralement employées au sucrage des vendanges.

Car le fait n'est pas certain; et c'est pourquoi l'admi-



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.

Joseph E. Seagram

DISTILLATEUR

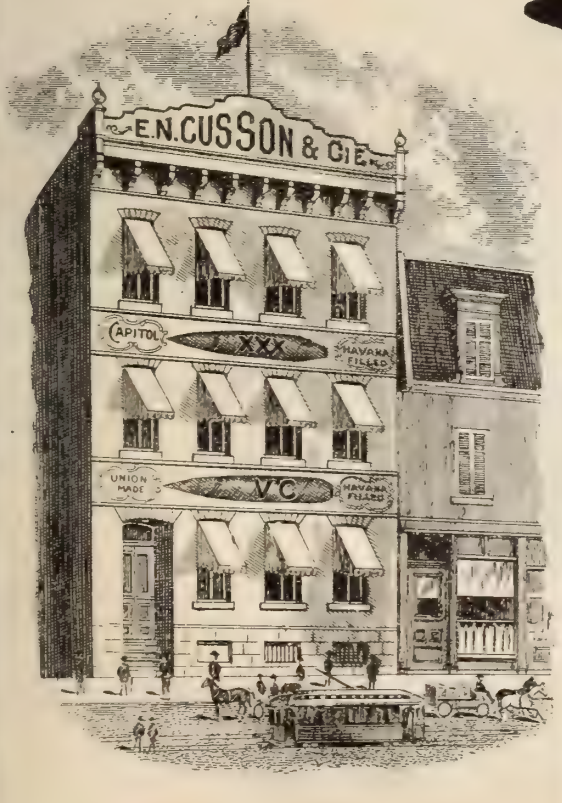
—— DE ——

FINS WHISKIES

"Old Times
White Wheat
No. 83
Star"

WATERLOO,
CANADA

MEAGHER & CO.,
MONTREAL,
Agents.





"VICTORIA CROSS"

Le

LEADER

Des CIGARES a 5cts. de l'UNION

nistration des contributions indirectes, gardienne fidèle des droits du Trésor, a toujours vu le sucrage d'assez mauvais œil. La loi de 1884 ayant accordé une remise de trois cinquièmes de l'impôt aux sucres convertis en vin, sous la condition qu'ils fussent dénaturés de manière à ne pouvoir servir à autre chose, la chimie officielle se mit en quête d'un procédé qui rendit le sucre impropre à la consommation et qui pourtant ne lui enlevât aucune des qualités que la viticulture se flattait de trouver en lui, qui surtout ne lui communiquât aucun goût désagréable.

On sait que de semblables déteriorations sont la rançon de franchises, totales ou partielles, accordées à diverses marchandises soumises aux droits. C'est ainsi que le sel, frappé d'un impôt de 10 francs ($2.00) par 100 kilos., alors que sa valeur vénale est de 3 fr. 50, (0.70c.) ou encore l'alcool, grevé de contributions nationales ou municipales qui varient, par hectolitre, de 156 francs ($31.20) dans les campagnes jusqu'à 267 francs ($53.40) à Paris, tandis que son prix commercial ne dépasse guère 45 francs, ($9.00) jouissent, lorsqu'ils ont été dénaturés de manière à ne plus pouvoir être absorbés par les hommes, d'exonérations qui profitent à l'agriculture ou à l'industrie. Pour le sucre destiné aux vendanges, l'ingéniosité des savants se trouva en défaut; un an se passa en recherches vaines: on ne découvrit aucune altération efficace; et le fisc, pressé par les viticulteurs d'appliquer la loi, dut se contenter, comme moyen de contrôle, de faire verser le sucre dans les moûts en présence des agents de la régie.

La prime à la fraude était considérable: l'impôt de 60 francs, ($12) par quintal vendu chez les épiciers, étant abaissé à 24 francs ($4.80) pour le sucre livré aux vignerons, il suffisait à un intermédiaire indélicat de détourner 100 kilos de leur emploi vinicole pour se procurer un gain illicite de 36 francs ($7.20). L'administration découvrit ainsi, il y a quelques années, une fraude colossale — elle ne s'élevait pas à moins de 900,000 francs — ($180,000) — commise à son préjudice par un courtier de Paris, qui fut condamné par contumace. Le Trésor finit par rentrer dans son dû; mais un négociant honnête, qui avait imprudemment cautionné l'auteur de ces

★ Nous apprenons que les ventes de l'apéritif "Byrrh", ainsi que celles du brandy Boutelleau et du Scotch Roderick Dhu vont toujours en augmentant. Ce sont des produits sur la bonne qualité desquels aucun doute n'est permis.

Le "leader" des champagnes

Le leader des champagnes pour les importations en 1902 est l'Extra Dry de G. H. Mumm & Co. avec un record de 125,719, soit 407,304 bouteilles de plus que toute autre marque. Il ne s'est jamais produit de vin plus délicat que celui de leur récolte de 1898.

Cadres-Annonces

La vogue déjà grande des excellents vins de la maison Blandy Bros sera certainement augmentée au moyen des beaux cadres-annonces qui sont distribués aux hôteliers par MM. Laporte, Martin & Cie. Ces cadres forment le plus joli décor qu'on puisse imaginer pour un bar et ils sont déjà en évidence dans tous les meilleurs hôtels de Montréal.

Un nouveau record pour le champagne

L'importation en 1902, de 125,719 caisses de G. H. Mumm's Extra Dry n'a jamais été égalée, c'est 407,304 bouteilles de plus qu'aucune autre marque. La fameuse récolte 1898 de l'Extra Dry de Mumm, actuellement importée, est similaire à la récolte de 1889; le vin est plus délicat, plus nourri et meilleur que celui de 1896. D'immenses réserves garantissent que cette qualité sera livrée d'une façon continue.

DANGERS DE L'EMPLOI DE LA GRENAILLE DE PLOMB POUR NETTOYER LES BOUTEILLES

De temps à autre, dit M. Marc de Nansouty, les hygiénistes, avec l'aimable persistance qui est leur qualité professionnelle, reviennent sur la question du danger que présente la présence du plomb dans l'eau que l'on boit. Méfiez-vous, disent-ils, des tuyaux de plomb qui vous apportent votre eau; le liquide les attaque souvent en raison de sa composition saline et vous risquez à lalongue de vous plomber l'intesitn, le foie ou autre viscère, dont le bon équilibre l'intestin, le foie ou autre viscère, dont le bon équili-

Les hygiénistes ont raison, et l'on ne peut que les encourager dans leur propagande antiplombique, sans cependant s'émouvoir par trop, ce qui reviendrait à tomber d'un mal dans un autre.

Il convient de remarquer à ce sujet, que l'on s'expose bien autrement et bien plus cruellement aux accidents signalés en nettoyant les bouteilles dans lesquelles on met le vin avec la grenaille de plomb. C'est un procédé auquel il faudrait tout à fait renoncer.

Lorsqu'en effet on rince consciencieusement les bouteilles après y avoir inséré la petite mitraille qui devrait être réservée aux perdreaux, il se détache des grains de plomb une fine poussière métallique qui reste adhérente au verre de la bouteille. On ne l'aperçoit pas, mais le vin sait bien le transformer en carbonate et en acétate de plomb.

Certes, la très petite quantité de sel plombique que contient, dès lors, ce vin plus ou moins généreux est insuffisante pour produire des accidents immédiats ou violents; mais la lente accumulation dans l'organisme conduit aux crampes d'estomac, aux douleurs d'entrailles et à l'insidieuse intoxcation.

Le moyen d'éviter cela?

D'abord, un rincage à grande eau, très propre, des bouteilles dans lesquelles on a agité, avant de s'en servir, la grenaille de plomb engagée dans le sinus du fond de la bouteille comme cela se produit parfois.

Mais il est encore meilleur de remplacer la grenaille de plomb par de la grenaille de fer que l'on se procure assez aisément et dont on peut, en tout cas, s'approvisionner à l'avance. Le fer se laissera aussi dépouiller partiellement, la chose est évidente; mais la simple conséquence sera de boire du vin très légèrement ferrugineux, chose qui, au point de vue de la santé, ne saurait nuire en aucune façon.

★ D'après les rapports de la douane aux Etats-Unis, il appert que pendant les trois premiers mois il est entré en 1902, 26,281 caisses de champagne Moët & Chandon et, en 1903, 43,370 caisses de la même marque.

Une augmentation si considérable d'une année à l'autre en dit plus long que tous les commentaires possibles.

MM. John Hope & Co. sont les agents au Canada de la maison Moët & Chandon.

★ Le champagne G. H. Mumm & Co., de la récolte de 1898, actuellement importé, est le meilleur qu'on ait eu depuis des années; il est remarquable par sa qualité splendide, sa pureté et naturellement sec.

Le haut rang de la maison G. H. Mumm & Co. ressort du fait que par Brevets royaux elle est fournisseur de:

Sa Majesté le Roi Edouard VII,
Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne,
Sa Majesté l'Empereur d'Autriche,

et de beaucoup d'autres cours.

COGNAC

JULES ROBIN & Cie.



Le **COGNAC JULES ROBIN & CIE** a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà de cinquante années et il entend conserver sa position.

LES CANTINES SOCIALES EN ITALIE

C'est jusqu'à présent, en Italie, que la coopération en matière viticole a pris son plus grand développement. Désirant se faire connaître ses résultats et d'encourager également dans cette branche, le gouvernement italien, par décret du 9 septembre, de créer un concours entre associations vinaires et cantines sociales.

Les prix proposés sont, pour les établissements qui produisent actuellement plus de 1,000 hectolitres de vin, un premier d'honneur avec 5,000 francs comme premier prix, deux médailles d'or grand module avec 2,000 francs réunies à diplôme d'Etat, comme second prix et quatre médailles d'argent, avec primes complémentaires de 1,000 francs comme troisième prix.

Les moyennes associations, qui produisent de 300 à 1,000 hectolitres, ont droit à deux médailles d'or avec primes de 1,000 fr. à cinq médailles d'argent avec primes de 500 francs. Des récompenses consistant en médailles accompagnées de primes de 250 et 150 francs chacune sont également prévues en faveur des agents techniques de ces associations.

L'importance de ces prix prouve l'intérêt que le gouvernement italien attache aux œuvres de coopération viticole.

★ MM. Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, viennent de placer sur le marché une nouvelle marque de vin de Port, le "Royal Port", de la maison Burmester. C'est un vin absolument parfait, à tous les points de vue; ses hautes qualités ont été confirmées par les premières récompenses reçues aux expositions suivantes: Berlin 1888; Lisbonne 1888; Paris 1889; Chicago 1893.

Le "Royal Port" se recommande tout spécialement aux restaurants ayant une clientèle de choix.

Comparaison en champagnes

Sur une importation totale de 360,708 caisses de toutes les marques de champagne en 1902, l'Extra Dry de G. H. Mumm & Co. a dépassé 125,000 caisses, soit 407,304 bouteilles de plus que toute autre marque. La qualité splendide de l'Extra Dry, naturellement sec, de la récolte maintenant célèbre de 1898, le place justement dans une position unique de proéminence.

Un nouvel alcool

A la dernière séance de la Société nationale d'Agriculture, M. Jules Bénard a fait savoir qu'on vient de découvrir une nouvelle source d'alcool. A la suite de recherches publiées il y a quelques années par M. Berthelot sur la synthèse chimique de l'alcool, au moyen du gaz acétylène, on a cherché à perfectionner et à simplifier les procédés qu'il avait indiqués et il paraît que l'on peut faire aujourd'hui de l'alcool chimique au moyen du carbure de calcium et de son dérivé l'acétylène à un prix variant de 20 à 25 fr. l'hectolitre à 100 degrés et même à 12 fr.

Si ce procédé donne dans la pratique tous les résultats qu'il promet, on se demande ce que vont devenir la fabrication des alcools de vin et de cidre ainsi que la fabrication des alcools de betteraves, de grains, de mélasses, etc.

RECETTES DU REVENU DE L'INTERIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en février.

DIVISION.	Div. No.	MALT.	SPIRITUEUX.
Toronto, Ont	26	$ 16,842 32	$ 56,841 15
Hamilton, "	23	.....	.....
London, "	38	4,512 87	5,229 30
Guelph, "	60	5 277 75	46,132 78
Stratford, "	33	3.613 08	2 451 34
Brantford, "	31	622 50	2 007 76
Windsor, "	34	3,820 50	27.404 65
St. Catharines, Ont	29	1,383 99	1,145 66
Owen Sound, "	27	1,230 99	1,606 90
Port Arthur, "	35	33 71	2,183 65
Peterborough, "	25	607 11	3,985 97
Belleville, Ont	23	3,513 70	8,218 90
Kingston, "	22	1,509 00	5,704 70
Cornwall, "	18	.....	1,011 20
Prescott, "	19	1,158 00	3,474 12
Perth, "	.....	.....	6,797 89
Ottawa, "	20	408 00	19 624 64
Montréal, Qué	17	13,434 06	11 ,140 07
Sherbrooke, Qué	10	438 00	9.987 40
Trois-Rivières, Que	9	.....	4,790 98
St-Hyacinthe, "	12	.....	12.470 04
Québec, Qué	8	4,640 54	35.434 01
Joliette, "	14	.....	.....
St. John, N.B	6	.....	.....
Halifax, N.E	4	4,356 00	3,759 91
Charlottetown, I.P.E	1	518 40	119 84
Winnipeg, Man	36	2,076 54	19,843 63
Calgary, T.N.O	39	.....	.....
Victoria, C.A	37	1,178 51	8,322 33
Vancouver, C.A	38	2,125 69	10,105 84

NOTE. — Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu.



Vitrine de MM. Gravel Freres, 2241 rue Ste-Catherine, avec le fameux scotch "King Edward VII."

Magnifiques vitrines

Depuis quelques semaines, un grand nombre de marchands de toutes les parties de la ville, ont fait dans leurs vitrines des étalages vraiment artistiques avec le fameux whisky écossais "King Edward VII" distillé par la grande maison Greenlees Brothers, d'Argyleshire, Ecosse, et dont MM. Lawrence A. Wilson Cie, Limitée, sont les agents au Canada.

Nous reproduisons dans ce numéro celle de MM. Gravel Frères, 2241 rue Ste-Catherine, qui est un vrai bijou. Les photographies de plusieurs autres maisons de la rue Ste-Catherine, rue St-Denis, etc., sont actuellement entre les mains des artistes et un bon nombre paraîtront dans le prochain numéro du journal.

Des magnifiques gravures de Sa Majesté le roi Edouard VII ajoutent beaucoup à l'effet des décorations.

Les agents de ce grand scotch doivent être fiers du succès obtenu par l'intelligente réclame qu'ils viennent de faire et nous félicitons les marchands qui ont adopté cet excellent moyen pour attirer l'attention des acheteurs.

La Manufacture de Cigares de l'Epiphanie,

offre au commerce ses marques de **CIGARES** fabriqués avec le choix des meilleures variétés de tabacs canadiens.

SALVADOR, DAWSON, LA PERLE DE CUBA,
STANDARD COIN, LA SELECTA,

De $10.00 à $18.00 le mille

Excellente valeur à détailler à

2 Cigares pour 5 Cts.

Nous sollicitons la correspondance de MM. les tabaconistes.

L. A. BOURDON,

Manufacturier L'EPIPHANIE, P. Q.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO : 87 YORK STREET, Tél. Main 204
BUREAU PRINCIPAL : 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES : BELL MAIN 65 : MARCHANDS, 522.

VINS CANADIENS



PORT, CLARET,
TOKAY, SHERRY,
BLANC, CATAWBA DOUX,
CATAWBA SEC,
SAUTERNE,
THE IMPERIAL.

Commandez par l'entremise de votre marchand en gros ; s'il ne les a pas en stock, adressez - vous directement aux producteurs.

St. David's Wine Growers Co.

60 ATLANTIC AVE.,

Coin Liberty St. TORONTO, Ont.

Echantillons et Cotations sur demande.

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

Sont fabriqués à la main par des Ouvriers del'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.

PERSONNEL

★ M. L. A. Wilson, président de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal et M. L. A. Lapointe, secrétaire de la dite association, ont passé plusieurs jours à Québec pour veiller aux intérêts des licenciés.

★ M. E. Gagnon, propriétaire de l'hôtel Victoria, à la Rivière du Loup, était de passage à Montréal ces jours derniers.

★ M. B. Friedman vient de visiter la ville de Québec dans les intérêts de MM. Laporte, Martin & Cie. Il a reçu des ordres très importants pour les Brandies Auchard ainsi que pour les vins de MM. Blandy Bros.

★ M. E. Beaudoin qui a autrefois tenu hôtel sur la rue Berri vient d'acheter de M. Camille Charbonneau le restaurant situé 521 rue Craig.

★ Madame Soulières a acheté de M. T. Viau l'hôtel situé rue Ontario au coin de la rue Wolfe.

★ M. E. A. Gauthier, de la Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, parcourt les Provinces Maritimes dans l'intérêt de sa maison.

★ M. J. T. Poulin, représentant de MM. Laporte, Martin & Cie, visitera très prochainement les Cantons de l'Est.

★ M. Alf. Roncari, confiseur de la rue St-Laurent, vient d'acheter de M. Jos. Messier, l'hôtel situé rue Craig en face de la rue St-Gabriel. M. Roncari est un des membres les plus connus de la colonie italienne de Montréal.

★ Nous apprenons que M.M. J. Kennedy, autrefois surintendant de la Montreal Street Railway, à l'intention de fonder un restaurant de premier ordre dans le premier étage de la nouvelle bâtisse de la Liverpool, London & Globe Insurance Co., coin de la rue St-Jacques et de la Place d'Armes. Ce projet est toutefois sujet à l'approbation du bureau de direction de la compagnie d'assurance. Le cas échéant, M. Kennedy compte dépenser $25,000 pour l'installation de ce restaurant qui sera certainement ce qu'il y a de plus up to date au Canada.

★ Après avoir terminé un excellent voyage d'affaires au Manitoba et dans les Provinces du Nord-Ouest, M. D. O'Meara, représentant de MM. Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, visite maintenant sa clientèle de la province d'Ontario.

★ M. Louis J. Béliveau, autrefois de "La Patrie" vient d'accepter les fonctions de gérant de la publicité de la maison Boivin, Wilson & Cie. Cette importante maison a certainement fait un excellent choix dans la personne du nouveau gérant du département de la publicité.

★ M. J. Tanguay, propriétaire de l'hôtel Riendeau, fait de nombreux préparatifs en vue de la campagne d'été. La clientèle de cet excellent hôtel augmente continuellement.

★ M. W. Wonham a l'intention de faire prochainement un voyage d'affaires en Europe.

★ Nous apprenons avec plaisir que l'état de santé de M. Geo. Payette, gérant de l'Oxford Café, s'est considérablement amélioré. M. Geo. Payette a été retenu chez lui par une attaque de grippe.

★ M. Eddie Fuerst fait partie du personnel de l'hôtel de l'hôtel Windsor depuis plus de huit ans et occupe maintenant les fonctions de premier commis de bar, fonctions qu'il remplit à la satisfaction générale de la clientèle de cet important établissement.

★ M. N. Gravel, propriétaire du café du Board of Trade, vient de se rendre acquéreur de l'hôtel Welland, rue Metcalfe. L'établissement qu'occupe présentement M. Gravel va être détruit pour faire place à la nouvelle Bourse de Montréal.

M. N. Gravel est un des hôteliers les plus en vue de Montréal. Il prend une part active à la direction du Club de Chasse à Courre Canadien.

★ MM. Côté et Landry, qui viennent d'acheter de MM. Lemieux frères l'hôtel situé 213 rue St-Laurent, font subir de nombreuses transformations à leur nouvel établissement, la décoration intérieure en sera parfaite.

★M. Henri Reynaud, qui a acheté, il y a quelques mois, l'hôtel National, sur la rue St-Laurent, est très satisfait de son nouvel établissement dont la clientèle augmente rapidement.

★ M. C. Lafleur, propriétaire de l'hôtel situé au coin des rues Ste-Catherine et St-Urbain, vient d'améliorer son établissement d'une façon considérable. La salle principale est ornée de grands miroirs qui produisent le plus bel effet.

★ L'hôtel Laval, situé rue Ste-Catherine et rue Sanguinet, dont M. Alph. Lalonde est propriétaire est un des établissements les plus fréquentés de la partie haute de Montréal. La grande salle située au fond de l'établissement a été spécialement aménagée pour en faire un café genre européen.

★ M. Geo. W. Bonner visite le commerce des vins et liqueurs de Montréal pour le compte de MM. S. B. Townsend & Co.

★ Nous croyons savoir que la licence ainsi que l'ameublement de l'hôtel Crystal Palace seront prochainement transportées dans la partie ouest de Montréal.

★ M. Jos. Moreau, ancien propriétaire du restaurant situé 1570 rue Ste-Catherine, vient d'acheter de M. Ludger Théoret, le restaurant situé 551 rue Craig. Cet établissement est l'un des plus fréquentés de la ville et nous croyons savoir que le prix payé a été très élevé. M. Théoret se retire des affaires pour des raisons de santé.

★ MM. Dupras frères, qui tiennent hôtel, Avenue Mont-Royal, près la rue Cadieux, ont su faire de leur établissement un hôtel des plus fréquentés de ce quartier. Les améliorations qu'ils y font maintenant auront pour effet d'en augmenter encore la clientèle.

★ M. John Freyseng, surintendant de la manufacture de la Freyseng Cork Co., Ltd., à Toronto, a passé plusieurs jours à Montréal pour veiller à l'installation des machines dans la manufacture montréalaise de la Freyseng Cork Co., Ltd.

FREYSENG CORK CO., LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

Bouchons et Bouchons "CROWN"

655-661 RUE ST. PAUL, Montreal.

FILTRES A EAU "NOXALL"

Broche pour Embouteilleurs, Cire à cacheter les bouteilles. Etain en feuilles, Capsules. Machines à capsuler. Machines à boucher. Bois à bouchons. Tire-bouchons. Fournitures pour Brasseurs et Embouteilleurs.



VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

Golden Diana,
Niagara,
Catawba,
Sherry Spécial Vieux,
Port Fruité,
Bon Vieux Port,
Concord Sec,
Saint-Julien.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.

ST. CATHARINES, ONT. Ecrivez et demandez nos prix.



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

DECEMBRE 1902

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter, (en bouteilles)	Grande Bretagne	6,902	5,917
	Etats-Unis	8,658	4,926
	Autres pays	.....	.....
		15,560	10,843
Ale, bière et porter, (en fûts)	Grande Bretagne	741	226
	Etats-Unis	10,490	2,029
		11,231	2,255
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
Absinthe	Grande Bretagne	23	50
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	177	246
		200	296
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	2,864	5,622
	Etats-Unis	111	187
	France	29,853	46,681
	Autres pays	265	332
		33,093	52,822
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	174	692
	Etats-Unis	124	731
	France	.....	.....
	Autres pays	1,734	2,967
		2,032	5,300
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	4,661	5,162
	Etats-Unis	.....	.....
	Hollande	67,307	28 536
	Autres pays	.....	.....
		71,968	33,698
Rhum	Grande Bretagne	4,880	2,828
	Etats-Unis	327	106
	Indes Anglaises Ouest	2,740	1,217
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	6,648	2,343
		14,595	6 494

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	49,783	74,956
	Etats-Unis	489	892
	Autres pays	4	16
		50,276	75,864
Vermouth	Grande Bretagne	153	200
	Etats-Unis	56	76
	France	632	653
	Autres pays	272	254
		1,113	1,183
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	36	568
	Etats-Unis	1	17
	France	658	8,273
	Autres pays	5	39
		700	8,897
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	50	330
	Etats-Unis	2	18
	France	1,513	9,996
	Autres pays	8	31
		1,573	10,375
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	France	251	405
		251	405
Champagne (magnums)	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	3	41
		3	41
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. d'alcool.	Grande Bretagne	2,850	3,119
	France	13,379	11,466
	Espagne	21,268	13,500
	Portugal	1,214	1,678
	Etats-Unis	3,943	2,063
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	14,023	10,050
		56,677	41,876

ARTICLES ET PAYS OU EXPORTÉ		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Ale et bière	Etats-Unis	903	1,071	.....	.....	903	1,071
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		903	1,071	.....	.....	903	1,071
Brandy	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	118	720	118	720
	Autres pays	.....	.....	556	440	556	440
		.....	.....	674	1,160	674	1,160
Gin	Etats-Unis	.....	.....	754	1,275	754	1,275
	Autres pays	.....	.....	8	13	8	13
		.....	.....	762	1,288	762	1,288
Rhum	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	32	66	32	66
	Autres pays	.....	.....	1,746	317	1,746	317
		.....	.....	1,778	383	1,778	383

ARTICLES ET PAYS OU EXPORTÉ		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Whisky	Grande Bretagne	1,213	4,161	.....	.....	1,213	4,161
	Etats Unis	9,970	27,181	639	2,014	10,609	29,195
	Australie	150	160	.....	.....	150	160
	Autres pays	5,790	13,573	26	59	5,816	13,632
		17,123	45,075	665	2 073	17,788	47,148
Vins	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	23	79	302	2,726	325	2,805
	Autres pays	133	101	.....	.....	133	101
		156	180	302	2,726	458	2,906
Autres spiritueux N.E.S.	Grande Bretagne	55	45	.....	.....	55	45
	Etats-Unis	7	27	413	1,058	420	1,085
	Allemagne	400	380	.....	.....	400	380
	Autres pays	4,637	2,658	.....	.....	4,637	2,658
		5,099	3,110	413	1,058	5,512	4,168

Exportations du Royaume Unis de Spiritueux anglais pour 12 mois terminés le 31 Janvier 1903.

EN GALLONS DE PREUVE	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Au Canada	12 581	18,041	25,442	25,051	22,316	26,741
Côte d'Afrique Ouest, Etranger	2,462	9,597	11,140	5,802	6,336	6,042
Etats-Unis	20,076	7,926	46,268	39,544	50 782	57,513
Côte d'Afrique Ouest, Anglaise	10,018	43,305	10,484	9,538	9,404	7,654
Autres Anglaises de la Côte d'Afrique	22,003	56,194	27,297	38,959	78,655	87,073
Indes Anglaises Est	43,018	158,284	62,320	62,940	71,104	63,488
Australie et Nouvelle Zélande	99,983	18,041	211,877	183,269	200,592	151,378
Autres pays	56,404	71,566	75,962	87,717	94,213	109,324
Totaux	257,545	395,791	470,790	452,820	533,402	508,943

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts
Bass' Read Bros, Dog's Head	2 60	1 6
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 6

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 0
Bernard's Orange	"	8 0
John Bull	"	6 5

BOURGOGNE BLANC

	cse
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 2
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 7
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 5

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

Bouchard, Père & Fils.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. Calvet & Co,		
Beaune, 1889		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin, 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. Marey & Liger Belair.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 50
Pommard		9 00
Nuits		14 00
Chambertin		16 50

J. M. Douglas & Co, Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanée	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Superieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Macon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 5
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

		cse.
Teyssonneau au Maraschin		$6 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm " Extra Dry "	$28 00	30 00
do " The Brut "	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moët et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
Ayala & Co	28 00	30 00
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co, Montréal.

Marquis de La Tour.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Lack Sec, Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Gratien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

Barton & Guestier.	cse
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Batailley	9 50
Pontet Canet	11 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux	24 00
Chateau Lafitte	24 00
Nathaniel Johnston & Sons.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50
J. Calvet & Co.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Montlys	6 25
hateau Smith-Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

Bordeaux Claret Co,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Chateau Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wil on & Cie, Montréal.

Faure Frère.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruaud Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes	le gallon 1 00

COCKTAILS

Club Cocktails (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"Saratoga"	8 00

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 00
Three Star $15.50, V.O.		16 00
Martell & Co.—One Star		12 00
Three Star $15.00, V. O.		16 00
Bisquit, Dubouché & Cie., "One Star"	quarts.	89 25
"	flasks.	10 25
"	½ "	11 25
V.S.O.P.	quarts.	15 50
"Old Liqueur"	"	16 50
In wood proof. per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 00
" au gall		4 00-8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 00
½ bottles		9 75
Flasks		9 75
½ flasks		10 20
Three Star		16 00
X. X. O. (1858)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 25
Pinet, Cas illon & Co—V.S.O. P.		14 50
One Star		9 50
Jules Robin, quarts		10 00
24s flasks 10.75, 48s ½ flasks		11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

E. Puet *	doz.	9 55
" **	"	10 70
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 55
" V.O.P.	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P	"	20 25
" 1860	"	24 25
" 1850	"	26 20
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	7 05
D'Angely XXX	"	6 70
E. Puet	Au gal.	4 00 à 7 00
J. Borianne	"	3 75 a 4 75

J. M. Douglas & Co, Montréal

Otard, Dupuy & Co.	pts
Special	$ 9 50
*	11 50
* *	14 00
* * *	16 00
V.S.O.P.	17 50

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Boutelleau & Co., F. P., Quarts	9 00
Quarts (dark)	9 00
Pints (2 doz.)	10 00
Hf. Pints (4 doz.)	11 00
16 Imp. Flask cups	10 00
24 Flasks no cups	10 00
48 x ½ Flasks no cups	11 00
One Diamond	10 00
Two Diamond O. B.	12 00
Three Diamond V. O. B.	14 00
Four Diamond X V.O.B 1831	16 00
1824	21 00
Au gallon (preuve)	3 95 à 5 75
Delormont XXX	la cse 6 00
O. Tesson & Co * * * quarts	6 00
" 16 Imp Flasks, without cups.	" 8 00
" Pints 2doz	7 50
" Half Pints (4 doz.)	8 50
" 24 Flasks no cups	7 50
" 48 x ½ Flasks no cups	8 00
" 100 x ½ bottles	8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.	3 60
Legrand Quarts	la cse 6 50
24 Flasks no cups	8 00
48 x ½ Flasks no cups	8 50
Robert Henry, wired Qts.	7 00
J. Nicolet & Co Quarts	la cse 7 50
24 Flasks cups	9 00
48 x ½ flasks cups	9 50
Au gallon (preuve)	3 65 à 3 85
Chataubel Quarts	la cse 8 00
Pts (2 doz.)	9 00
Hf. Pts (4 doz)	10 00

Laporte Martin & Cie, Montréal la caisse

Ph. Richard, S.O.	quarts	12s	$ 22 50
" F.C.	"	12s	15 00
" V.S.O.P.	"	12s	12 00
"	"	pints 24s	13 00
"	½ "	48s	14 00
"	"	1/15 btles 180s	20 00
" V.S.O.	quarts	12s	10 00
"	"	1/15 btles 180s	18 00
" V.O.	quarts	12s	8 50
"	"	pints 24s	9 50
"	½ "	48s	10 50
"	"	1/15 btles 180s	14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s	10 50
" " pints 24s	13 00
" " Flasks avec verres 16s	9 75
V.S.O.P au gall	$5 00 5 50
V.O. proof "	3 80 4 20
Fine champagne. "	5 75 6 00
[illegible] 12s	7 00
" bttles 24s	8 00
" 18s	9 00
" flasks 24s	8 00
" ½ " 48s	9 00
" 1/15 bttles 180s	13 50
au gall	$3 80 4 00
F. Marnier & Cie [illegible] 12s	6 00
" ½ " 24s	7 00
" ½ " 48s	8 00
" flasks 24s	7 00
" ½ " 48s	8 00
" 1/15 bttles 180s	12 50
au gall	$3 40 3 75

S. B. Townsend & Co., Montreal. 5

United Vineyard Proprietors Co.

Reserve	$9 50
Invalids Reserve caisse.	10 00
Three star "	12 50
V.O. "	15 00
Salamanter "	16 50
X.X.O.P. "	20 00
In fine cut glass decanters "	18 00
Au gallon	4 25 à 8 00
Sonac & Co au gall	3 50 à 4 00

L. A. Wilson Cie Ltee. Montreal

Bouteilles, Fin V.S.O.P. 1855 doz.	$16 00
Doctor's special "	11 00
J. Sorin & Cie gall.	$3 75 à 5 00
Jimenez & Lamothe XXX doz.	11 00
V.S.O.P. "	15 50
gall.	4 25 à 4 35
1890	18 00
1865	20 00
Cognac Distillers Association caisse	12 00

EAUX

Jewsbury & Browns

Soda Water	$1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Quinine Tonic	1 45
Potass Water	1 40

Schweppes.

English Soda	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40

(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)

Cantrell & Cochrane

Belfast Ginger Ale	1 40
Club Soda	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40

Radnor.

	Par cse.
[illegible] pints	8 50
[illegible] splits	7 50
[illegible] quarts	6 50

Apollinaris.

[illegible] quarts	7 50
100 pints	10 50
[illegible] splits	8 50

Apenta Water.

[illegible] quarts	5 50
[illegible] pints	8 50
Hunyadi Matyas.	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Vichy St Yorre, source St George caisse	8 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

St-Galmier (source Badoit) La caisse	6 00
Vichy Celestins, Grande Grille "	10 00
Hopital, Hauterive "	10 00
[illegible] "	8 00
Principale "	7 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts "	9 50

GIN

John DeKuyper & Son.

	Par caisse.
[illegible]	$11 00
Original Cases, 12 Bottles	5 75
[illegible]	5 00
[illegible]	

Bols' very old Liqueur Gin, in large stone

jars one litre each 1 doz	11 25
" in ½ litre stone jars 1 doz	7 75
[illegible]	12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars	8 25

Blankenheym & Nolet

Key Brand Red Cases	10 00
Green Cases	5 00
Violet Cases	2 50
Fine Old Double Berried in Stone Jars.	11 50

J. J. Melcher's W. Z.

Honey Suckle, glass jars	8 50
" stone jars	8 50
" " large	15 00

A. C. A. Nolet.

[illegible]	10 75
[illegible]	5 75

P. Melcher's (Juniper Tree).

Red Cases	9 50
Green Cases	4 50
Violet Cases	2 25
¼ Casks	par gall. 3 00
Octaves	par gall. 3 05
½ Octaves	par gall. 3 10
Coate's Original Plymouth	9 75
Booth's London Dry	8 25
Burnett's London Dry	7 25
Booth's Old Tom	8 25

Boivin, Wilson & Cie Montréal

Honey Suckle, cruchons verre La caisse	8 00
" " " pierre ½ gal. "	15 00

Gin de Berthierville

Melchers Croix Rouge, caisses rouges	11 25
" " " vertes	5 85
" " " violettes(2 doz)	5 00

Gin Old Tom

Club Old Tom La caisse	6 50
Wilson " "	5 50
Colonial London Dry "	6 50
Old Tom Au gal.	2 00 à 3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons	10 00
" " 12 bouteilles	9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

Pollen & Zoon.

Red 15s	10 00
Green 12s	5 00
Violet 12s	2 50
P. & Z au gall.	$2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

Netherland's Steam Distillery Co.

Red cases	$11 00
Green "	5 25
Violet "	2 50

Croix d'Honneur, Liqueur Gin.

12 Crystal jars 2⅔ galls caisse	$10 50
24 " " 2⅔ galls	11 50
12 " " 5 galls	17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Blankenheym & Nolet.

Key Brand rouge doz.	10 5
" verte "	5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom "	6 50
Thorne's Old Tom "	7 50
" London Dry "	7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star	$ 9 25
" " " Three Stars	11 25
E. & J. Burke, rep. quarts	8 50
" " imp. quart flasks	11 50
Kinahan: old liqueur	12 00
" L. L.	10 00
Wm. Jameson's One Harp	9 25
" Three Harps	10 20
Geo. Roe's One Star	10 00
" Three Stars	11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson Caisse	9 00
" St-Kevin "	7 50
" Kilkenny "	6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros. Ltd.

Cruiskeen Lawn Stone jar 12s	12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s	11 25
" Special quarts 12s	9 00
" " Imp. pints 24	11 75
" Ordinary quarts 12s	6 50
" " pints 24s	8 00
" Flask 48s	12 00
" ½ " 60s	9 00
Mitchell Special Old au gall.	$4 10 4 50
" Old "	3 65 4 00
" " B " " "	3 25
" " C " " "	2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's X doz	9 50
" XXX "	12 00
Findlater's A1 "	9 50
Innishannon "	6 50
O'Brien's "	7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes	1 75

LIQUEURS

Marie Brizard & Roger,

Anisette	$13 50
Curacao, Orange or White	13 50
Maraschino	13 50
Kummel, Superfine, Dry	13 50
" Crystallized	13 50
Green Peppermint	13 50
Creme de Menthe, White	13 50
Cherry Cordial	11 50
" Brandy	11 50
Blackberry Brandy	11 50
Kirsch	12 50
Creme Yvette	12 50
Pernod Fils—Absinthe	16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Frederic Mugnier, Dijon, France.

Crème de Menthe verte caisse	11 00
Curaçao "	12 50
Cherry B'dy "	10 50
Cacao l'Hara à la Vanille "	12 50
Marasquin "	13 00
Kirsch "	11 00
Prunelle de Bourgogne "	12 50
Crême de Framboise "	12 25
Fine Bourgogne 12 lit "	18 00
Crème de Cassis "	11 00
Absinthe Ed. Pernod "	14 50
Fine Bernard "	15 00
Grenadine "	7 50
Anisette "	10 50
Kumel "	10 00
Grand Marnier qts.	15 00
" " pts.	16 00
Bigarreaux qts.	9 00
" pts.	5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink

Orange Curaçao doz.	11 00
White Curaçao "	11 00
White Anisette "	11 00
Abricotine "	11 00
Crème de Thé "	11 00
Crême de Vanille "	11 00
Crême de Cacao "	11 00
Crême de Mocha "	11 50
Crême de Violettes "	11 00
Crême de Menthe Verte "	11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky la caisse	9 00
Nelson Dupoy Maraschino doz.	12 00
" " Grenadine "	8 50
Wilson's Blackberry Brandy "	9
Sorin, Cherry Whisky "	

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior la cse.	$ 8 50
" Special Selected "	10 00
" London Particular "	13 00

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label	$ 7 50
" " White "	10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons gall.	$2 50 à 9 00
Cockburn, Smithes & Co. "	2 75 " 7 00
Tawny caisse	16 00
D. M. Fuerherd & Co gall.	2 50 " 9 00
Sandeman & Co "	2 50 " 8 50
Mackenzie, Driscoll & Co "	2 50 " 7 00
Silva & Cosens "	2 50 " 14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Robertson Bros.

No 1, Medal Port caisse	15 00
No 2, "	12 00
Favorita Oporto "	7 50
Au gallon de 2 00 à	6 50

S, B. Townsend & Co., Montréal.

Guimaraens & Co.

Invalids Reserve, en bouteilles	9 00
" " au gallon	$2 25 à 5 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester doz	5 00 à 12 00
" gall	2 25 à 6 00
Royal caisse	5 00
Crusado "	6 00
Rich Douro "	9 00
Old Crusted "	12 00
Burmester's White Port "	11 00
Burmester's Royal Dry Superior "	15 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$2 65	$1 65
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par cse.
Laubenheimer, 1893	$7 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rudesheimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Brauneberger, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50

	qts.	pts.
Sparkling Moselle, Silver Star	$20 00	22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
"	au gall.	5 00
E. & J. Burke's, Jamaica	caisse	10 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe	caisse	7 50	8 50
No 7		7 00	8 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	½ Fl.
Caisses—Spécial	$8 50	—
" —1893	6 00	—
—1893, 6 oz. fl., 4 doz. en caisse		7 75

	Duty Paid.
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à $2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à 1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à 2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à 2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
"Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
"Canadian Club" (in wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 90
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts.	½ Fl.
Caisses—"Star"	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 59	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 a 2 30
"83" in wood)	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 a 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Royal Rye 25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt 25 "	"	2 25
2 Star Rye 40 "	"	1 82
2 Star Malt 40 "	"	1 82
Rye 7 ans 25 "	"	2 75
" 5 " 25 "	"	2 50
" 4 " 25 "	"	2 40

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00
Moonlight, quarts		6 00
16 Flasks nickle screw taps		6 50
32 " " " "		7 00
36 " " " "		7 25
64 " " " "		8 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier—Sauternes	6 50
Haut Sauternes	12 50
Graves	6 50
Barsac	8 75
Chateau Yquem	24 00
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves	3 50	4 50

SCOTCH

Kilmarnock qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.	
"Loch Katrine" qts.	7 50
" flasks	8 25
" imp. quart flasks	11 00
Special White Label	9 50
Extra Special Gold Label	11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co	9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co.	13 00
Sheriff	10 50
Sheriff V. O	11 00
Andrew Usher & Co.	
"The Very Finest"	20 00
Grand Old Highland (black lb')	12 00
Special Reserve (white label)	9 50
O. V. G. (Yellow label)	8 50
Wm. Hay, Fairman & Co quarts	7 75
" " " flasks	8 75
" " " imp. quarts	11 00
" " " 9 O. P. au gall.	4 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Royal Lochnagar	doz.	$ 9 50
" " OOO	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz-James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Extra Spécial	"	9 50
Liqueur	"	10 00
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey gall.	$3 65	à 5 50
Melrose Drover & Co "	3 75	à 6 00

J. M. Douglas & Co Montréal

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 40	10 50
"Special Liqueur"	12 25	13 25
"Extra Special Liqueur"	16 25	00 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

"Roderick Dhu"	doz.	9 50
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
" Au gallon 6 à 7 O. P	3 90	à 4 00
Ross Glen. Quarts	la cse	6 75
" 24 Flasks	"	7 25
" 48 demi-flasks	"	8 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " " Ord. btles 12s.	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00
Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s	10 00
" Flask Imp. pts. 24s	10 50
" " Ord. pts. 24s	7 75
" ½ " Ord. 48s	9 00
" Ord. qrts. 12s	6 50
" Ord. pts. 24s	7 50
Special reserve au gall	$3 90	4 50
Heather Dew "A" "	3 65	4 00
Extra Special Liqueur. "	4 75	5 00
Old Scotch	3 50	3 75

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.		
Glenleith (8 years old)	caisse	9 00
Mountain Dew (full flavor)	"	9 50
Liqueur Special (15 years)	"	13 50
Old Private Stock (20 years	"	18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quarts)		12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)		13 00
Craigdhu, 10 O.P.	au gall.	$4 00
Dhuloch, 9 O.P	"	4 10
Special Blend, 8 O P.	"	4 25
" " 15 U.P.	"	3 75
Glenleith, 5 O.P	"	4 75
" 15 U.P	"	4 00
Mountain Dew, 4 O.P	"	4 75

L. A. Wilson Cie, Ltée, Montréal

	Quarts	
Haig & Haig xxx	doz.	$ 9 50
" " xxxxx	"	15 05
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 20
" Liqueur	"	11 05
Wilson's Brae-Mar. qts	"	8 00
" " flasks	"	9 00
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Gleneil, Burns, Leslie & Cie	"	6 00
Loch Carron, Graham, Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D. Heilbron	"	7 50
Claymore—Greenless Bros	"	9 20
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50
King Edward VII special Liqueur	caisse	13 00
King's Liqueur D Heilbron	"	10 00

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co.	gall.	$1 50 à 8 00
José Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Palido	"	2 25
" Vinte Pasto	"	3 50
" Lion Amontilado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall.	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla	$ 8 50
" Amoroso	11 00

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez)	au gall.	$1 25 à 5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 1870	"	9 00
Amontillado	"	12 00
Sanchez Romate Huos Orange	"	8 00

TONIQUES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	10 00

L. A. Wilson & Cie, Ltée., Montréal

Vin Mariani	doz.	$ 10 00
Wilson's Invalids' Port	"	7 50

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cte Chazalette & Co	6 50
Noilly Pratt & Cie	7 00
Amer Picon	11 00
Absinthe Edouard Pernod	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00
Absinthe Suisse G. Pernod		15 00
Orange Sherry Sanchez Romate Hnos		9 00

WHISKEY

Hamilton Distillery Co Ltd Hamilton, Ont.

Whiskey "Maple Leaf" de 8 ans

Imperial Qts, Cse 12		7 50
Amber " " 12		5 50
Flasks 1 16 " 16		6 00
" 1-32 " 32		6 50
" spec. pocket 36		6 50
" flasks 64		7 50

Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans

Quarts	$7 00	Pints	$8 00
½ pints	7 50	¼ pints	9 00

White Whisky

Quarts only	50



LA CIGARETTE AU PARLEMENT

La résolution demandant au gouvernement de présenter une loi pour interdire la fabrication, l'importation et la mise en vente des cigarettes a été soumise à la Chambre des Communes par M. Bickerdike. Le vote a donné 103 voix pour l'adoption de la résolution et 48 contre.

Les noms de ceux qui ont voté en faveur de l'interdiction des cigarettes mérite de passer à la postérité: nous les donnons ci-dessous ainsi que le texte même de la résolution.

Les fervents de la cigarette seront également heureux de connaître les noms des députés qui ne pensent pas qu'on puisse légitimement empêcher l'usage de la cigarette quand on permet celui de la pipe et du cigare.

Il y a loin heureusement entre une résolution et une loi.

Si tous les fumeurs de cigarettes avaient le malheur de prendre en mauvaise part au jour des prochaines élections le vote des 103, il est bien probable que peu d'entre eux représenteraient de nouveau leurs électeurs en Chambre.

La résolution de M. Bickerdike ne doit pas troubler le sommeil des amateurs de la cigarette. Jamais un projet de loi d'un caractère aussi radical que le voudrait la dite résolution n'obtiendra une majorité suffisante en Chambre.

Voici la résolution et les votes:

" Qu'un bon gouvernement a pour objet de promouvoir le bien général du peuple, en encourageant et en protégeant, avec sollicitude, tout ce qui tend au bien public, et en réprimant systématiquement tout ce qui est de nature à nuire;

" Qu'il a été démontré victorieusement que l'usage des cigarettes agit d'une manière des plus pernicieuses sur le physique et le moral des adolescents, qu'il détruit la santé, arrête le développement physique, affaiblit l'intelligence et que, pour ces motifs, il est un mal social et national;

" La loi qui permet et qui restreint la vente des cigarettes a été impuissante à mettre un frein à ce mal qui continuera à produire ses pernicieux effets, tant que la vente publique des cigarettes sera permise;

" Que pour les motifs qui précèdent, cette Chambre est d'avis que la manière la plus radicale et la plus efficace de remédier à ce mal serait de passer et mettre en vigueur une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des ci-

Ont voté pour la résolution: Alcorn, Avery, Barker, Beith, Bell, Bennett, Bickerdike, Blair, Boyd, Broder, Brown, Bruce, Calvert Calvin, Campbell, Cargill, Charlton, Christie, Clancy, Clare, Clarke, Cochranel, Copp, Costigan, Douglas, Earle, Emerson, Erb, Fielding, Fitzpatrick, Fowler, Fraser, Gibson, Gould, Grant, Hackett, Holmes, Hughes, (Victoria), Hyman, Ingram Johnston,(Caldwell), Johnston,(Lambton), Kaulbach, Kemp, Kidd, Lancaster, Lang, Larivière, Lavell, Leblanc, Lefurgey, Lennox, Lewis, Lowell, Loy, McDonald, McKinnon, MacLaren, (Huntingdon), MacLaren, (Perth), MacPherson, McColl, McCormick, McEwen, McGovern, McGugan, McIntosh, Marcil (Bonaventure), Matheson, Meigs, Monk, Morin, Morri-
Mo[illegible] Pope, [illegible]ly, Reid, (Grenville), Reid, (Restigouche), Richardson, Robinson, (Elgin), Roche, (Halifax), Roche, (Marvuette), Roddick, Rosamond, Ross, (Ontario), Russell, Scott, Sherritt, Smith (Vancouver), Sproule, Stephens, Stewart, Sutherland, Talbot, Taylor, Thompson, Tobin, Tilton, Turcot, Turgeon, Vrooman, Wilmot, Wright.— 103.

Ont voté contre:— Angers, Archambault, Bazinet, Béland, Belcourt, Bernier, Borden, (Sir Frederick), Brock, Bureau, Carbonneau, Carroll, Casgrain, Champagne, Cowan, Demers, (Lévis), Demers (St-Jean), Ethier, Fortier, Haggart, Hardwood, Heyd, Laurier(Sir Wilfrid), Lavergne, Léonard, Logan, McCool, McIsaac, McLennan, Malouin, Marcil, (Bagot), Martineau, Mignault, Monet, Murray, Parmelee, Porter, Prefontaine, Puttee, Riley, Ross, (Yukon), Rouseau, Seagram, Sutherland, (Oxford), Tarte, Tisdale. — 48.

Impressions de voyage

La campagne entreprise contre la cigarette, par les dames de la W. C. T. U., prête beaucoup d'actualité à l'anecdote suivante que nous empruntons à Max O'Rell.

Un incident singulier se produisit en 1893 à Emporia, dans l'Etat du Kansas. En arrivant à l'hôtel je demandai au débitant de tabac que l'on trouve dans tous les hôtels américains de me donner une boîte de cigarettes égyptiennes. Il me répondit qu'il avait des cigares, mais qu'il ne tenait pas de cigarettes. Je lui demandai où se trouvait le bureau de tabac le plus proche. Il me dit qu'il y en avait un en face de l'hôtel, mais que je ne trouverais pas de cigarettes dans la ville. Quand on a le caractère bien fait et qu'on voyage en Amérique, on ne s'étonne de rien et l'on s'amuse à continuer ses petites observations. J'allai aux renseignements afin d'apprendre pourquoi dans un pays libre, je ne pouvais pas fumer de cigarettes si cela me faisait plaisir.

Voici ce qui était arrivé.

Le maire de la ville avait un petit garçon que sa mère surprit un jour fumant une cigarette en cachette. Vous croyez peut-être que le marmot fut déculotté et que sa maman lui administra une bonne tripotée vous savez où. Pas du tout, l'excellente dame convoqua un meeting des mères de familles, et il fut résolu qu'on demanderait au maire de passer un édit par lequel il serait défendu de vendre des cigarettes dans la ville. La femme du maire se chargea de présenter la pétition et d'obtenir l'édit. Heureusement pour les habitants mâles d'E..., ce mauvais petit garnement ne fumait que la cigarette, de sorte qu'ils peuvent encore se procurer des cigares.

Puisqu'il y à des imbéciles qui se servent de coûteaux pour se couper la gorge, pourquoi ne pas forcer le genre humain a manger avec les doigts? Puisqu'il y a des misérables qui se servent de rasoirs pour assassiner leurs semblables, pourquoi permettre aux gens paisibles de se faire la barbe? Toute loi est mauvaise qui entrave la liberté d'une majorité écrasante pour atteindre un nombre fort insignifiant d'idiots ou de malfaiteurs.

L'homme qui partout est législateur, n'a pas toujours traité la femme avec justice, mais si c'est la femme qui fait un jour les lois, gare à nous, que le bon Dieu nous vienne en aide, il ne nous restera qu'a prendre nos cliques et nos claques.

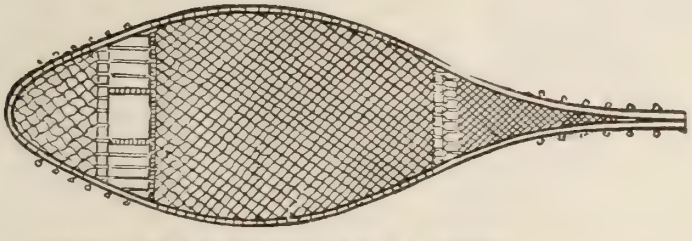
Frédéric le Grand avait du bon. Quand il rencontrait une femme seule dans les rues de Berlin, il lui criait: " Qu'est que vous faites seule dans la rue? Allez-vous-en chez vous soigner votre bébé et préparer le dîner de votre mari. "

La qualité est une des conditions essentielles d'un bon tabac.

C'est un des points qui distinguent le

TABAC A CHIQUER

CURRENCY

TRADE  MARK

SUR CHAQUE PALETTE

En vente dans toutes les maisons de gros.

N B Le délai pour l'échange des raquettes (Snow Shoe Tags) a été reculé jusqu'au 1er Janvier 1905.



Le tabac et la longévité

Certains médecins se donnant pour hygiénistes proclament à la face du monde que l'usage du tabac est contraire à la santé et que ceux qui en usent sont affectés de maladies nerveuses qui, presque toujours, conduisent à la mort.

Voici un exemple qui donne un formel démenti à cette théorie sans fondement et qui, sans nul doute, réduit à rien les arguments de ces prétendus hygiénistes et réformateurs.

Les vieux habitants du village de Vaudreuil racontent qu'une famille de la Petite Côte comprenait sept membres qui tous étaient d'invétérés fumeurs—les deux fils non contents de chérir la pipe étaient en outre grands chiqueurs.

Quelques-uns des plus vieux habitants parlent encore à leurs petits-enfants de la procession qui suivit la cérémonie du mariage et dans laquelle les deux nouveaux mariés figuraient ayant chacun une pipe à la bouche.

Le mari mourut à l'âge de 81 ans et sa femme qui le précéda dans la tombe de quelques années avait atteint l'âge respectable de 70 ans.

De tous les descendants de cette famille de fumeurs une fille seule vit encore. Elle habite Vaudreuil et, bien qu'ayant vu 78 fois le retour du printemps, elle n'en fume pas moins sa pipe. Sa marque de tabac favorite est le tabac coupé " Red Cross ".

Les autres membres de sa famille ont tous atteint l'âge de 60 ans au moins avant de mettre pour toujours la pipe de côté.

NOUS GARANTISSONS LES CIGARES GRANDAS COMME PUR HAVANE ET DE FAFRICATION CUBAINE.

Granda Hermanos y Ca.

Lorsque nous avons commencé la fabrication des **Cigares Grandas** nous avons dit au public exactement ce que nous avions l'intention de faire :—

Importer du tabac pur Havane et, avec des ouvriers cubains et espagnols experts, fabriquer des cigares Havane de haut grade, égaux aux meilleurs dans le monde entier.

NOTRE SUCCES a été plus que démontré par les énormes ventes que nous avons faites, par les milliers de fumeurs qui, journellement, demandent les Grandas et n'en veulent pas d'autres— par les efforts désespérés faits par d'autres maisons pour convaincre les fumeurs que leurs cigares sont fabriqués comme les Grandas et juste aussi bons que les Grandas.

Nous avons promis et maintenant nous renouvelons notre garantie, comme ci-dessus, ce qui signifie—

plus que des défis, des paris ou des certificats. Elle a accompagné chaque boîte de cigares Grandas et nous la renouvelons. Notre succès dans le passé a été fondé sur elle, notre position actuelle repose sur elle et notre avenir dépend d'elle.

Granda Hermanos y Ca.

L'Espagnol "MANANA" se trouve sur chaque boite.

REVUE GENERALE

★ La Sherbrooke Cigar Co. a changé de mains dernièrement. M. F. R. Darche et W. J. McManus en sont maintenant les propriétaires. M. Darche qui a ramassé une jolie fortune dans le commerce d'épicerie est un homme d'affaires de premier ordre et M. McManus, qui depuis huit ans, était le comptable en chef de la maison W. R. Webster, manufacturier de cigares à Sherbrooke, a toute l'expérience voulue pour assurer le succès de leur nouvelle entreprise.

MM. Darche et McManus se proposent d'augmenter les affaires considérablement, ils ont engagé à cet effet des voyageurs de renom qui les représenteront dans toutes les Provinces du Dominion.

★ MM. Granda Hermanos y Ca nous avisent que les affaires sont actives et dépassent celles transigées l'année dernière à pareille époque. Les paiements se font avec régularité.

Il est très difficile de se procurer des tabacs de bonne qualité de la dernière récolte, nous dit M. N. Michaëls, gérant de la compagnie.

★ M. Jos. Tassé, président de la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd. nous dit que les affaires ont très bien débuté cette saison. D'après les rapports qu'il reçoit de ses représentants, il pense que le commerce de cette année sera aussi satisfaisant que celui de l'année dernière.

★ MM. E. N. Cusson & Cie rapportent que la prise des commandes pour la saison du printemps a débuté de la façon la plus satisfaisante. Les tabacs en feuilles sont cotés à des prix très fermes. Les paiements se font bien.

★ M. J. Deslauriers, représentant à Montréal de MM. W. R. Webster & Co., nous dit que le cigare " El Présidente " se vend admirablement bien dans la métropole et que partout où il se présente il remporte des commandes. " El Présidente " qui se détaille à 10 cents est d'une qualité au moins égale à beaucoup de cigares qui se vendent 15 cents.

En avez-vous?

★ L'assortiment des cigares d'un restaurant de premier ordre est loin d'être au complet si les cigares Frisco, Roosevelt et Earl of Minto n'y figurent pas. Ces cigares sont de première qualité et la plus grande attention est apportée à leur fabrication. Ils sont fabriqués à la main par des ouvriers de l'Union avec les meilleurs tabacs de la Havane. Pour les prix s'adresser à la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd.

Le cigare Emporium à 10c

Voilà un cigare excellent, exquis à offrir au client le plus particulier, le plus difficile à satisfaire.

C'est un cigare fait à la main par des ouvriers cubains experts et avec une excellente qualité de Havane—filasse longue. Un véritable cigare fin pour un amateur de bons cigares. Ce cigare est fabriqué par The Emporium Cigar Co., de Saint-Hyacinthe.

Léon XIII et le tabac

On lit dans la " Vera Roma ".

Léon XIII ne fume pas; il prise. Mais il faut être admis dans l'intimité de Léon XIII et dans sa chambre même pour le surprendre, la large tabatière en bois des îles dans une main et, dans l'autre un grand mouchoir de soie rouge à ramages fleuris; sur la flanelle jaunie de la soutane de travail, par-ci, par-là, quelques traînées brunâtres de tabac. La coquetterie du Camerier Centra est, d'ailleurs, de ne laisser sortir son maître du cabinet de travail pour la salle des audiences, qu'avec des flanelles immaculées.

Mais s'il ne fume pas, comme Pie IX dont les deux odeurs préférées furent celles du tabac et de l'eau de Cologne, Léon XIII aime à sentir pour un instant dans son cabinet, la fumée d'une cigarette.

Parfois il appelle un de ses familiers et le prie d'allumer une cigarette, dont il suit la fumée bleuâtre en souriant.

" Le Quotidien ", Lévis, 16 mars 1903.

★ M. J. A. Williams, de MM. Granda Hermanos y Ca., vient de partir de Winnipeg pour visiter les principales villes de la Colombie-Anglaise.

★ M. James Villeneuve, bien connu dans le commerce des cigares à Montréal est entré chez MM. Goulet frères, comme représentant pour la ville de Montréal. M. Villeneuve visitera les tabaconistes ainsi que les hôteliers.

★ M. Ascher, représentant de MM. Granda Hermanos y Ca, est actuellement dans les Provinces Maritimes. Il reçoit de nombreuses commandes pour les diverses marques de cigares de la compagnie.

★ MM. N. Brosseau & Cie, 1096, rue St-Laurent, sont les représentants à Montréal de la Sherbrooke Cigar Co.

★ MM. Michaëls, gérant de MM. Granda Hermanos y Ca. a tout dernièrement fait un excellent voyage d'affaires à Toronto.

" Liqueurs et Tabacs " croit que tous ceux qui tiennent les belles marchandises seront intéressés dans le nouveau cabinet à cigares Du Boise, un article qui a été patenté dans le siècle actuel. La vignette qu'on verra sur une autre page donne une idée générale de l'apparence et de l'objet de cette invention, dont l'idée première est l'emmagasinage par sections des cigares qui demandent différents degrés d'humidité et la possibilité d'avoir la disposition d'une section alors que les autres restent telles quelles. Par exemple, avec un cabinet Du Boise, un détailleur peut toujours avoir, disons 1500 cigares dans la condition exacte requise par la plupart des fumeurs, tandis que dans chacun des deux autres compartiments il peut emmagasiner 1500 cigares avec plus ou moins d'humidité, selon le cas. La mise en condition des cigares est maintenant devenue un art nécessaire dans un commerce de cigares de haute classe, et un cabinet, tel que celui qui vient d'être décrit, semble indispensable au commerçant qui aspire à être quelque chose de plus qu'un simple marchand qui passe mécaniquement des cigares au-dessus du comptoir. De plus amples renseignements, quant au système du Cabinet Du Boise, seront fournis avec plaisir par les fabricants, The Peninsular Cabinet Co., Flint, Mich.

★ La maison W. R. Webster de Sherbrooke, rapporte une augmentation considérable dans la vente de leurs excellentes marques " El Presidente " et " Dutch Mike ". La qualité de ces cigares leur a valu une vogue remarquable sur le marché de Montréal. M. James Deslauriers est l'actif représentant de la maison Webster à Montréal.

★ M. H.-A. Cardinal vient d'accepter la représentation de la Sherbrooke Cigar Co. pour les Provinces Maritimes. Nous souhaitons à M. Cardinal beaucoup de succès dans sa nouvelle position et nous n'avons nul doute qu'avec des marques de cigares telles que les Royal Sport, Saratoga, Hogen Mogen et Union Boy, il réussira à faire un commerce considérable dans les Provinces Maritimes.

L'obésité et le tabac

C'est un fait reconnu que si les personnes obèses ne sont pas frappées de bonne heure par l'apoplexie, elles succombent toujours jeunes à l'une des nombreuses complications qu'entraîne toujours l'obésité.

Des expériences faites ces dernières années dans un institut de Toronto ont prouvé, déclare un confrère, que les fumeurs de cigarettes survivaient tous les autres. Il y vit encore actuellement un vieux bonhomme de 75 ans pesant 220 livres, qui espère atteindre sa centième année.

Comme on lui demandait un jour à quoi il attribuait sa longévité, il finit par avouer qu'il avait fumé depuis longtemps une boîte de cigarettes " Sweet Caporal " par jour, et qu'il y devait sa vie.

★ M. J.-J. Cummings, voyageur de la Sherbrooke Cigar Co. est parti dimanche soir pour une tournée d'affaires de Montréal à Windsor, Ontario. M. Cummings qui a beaucoup d'amis dans le commerce de cigares va certainement au-devant d'un beau succès d'affaires.

Le club de hockey Sweet Caporal, du bureau général de la American Tobacco Co. s'est rencontré le 18 mars, dit " La Presse ", au patinoir Le Montagnard, avec l'équipe du département des primes de l'Empire Tobacco Co. Les Sweet Caporal ont gagné par un score de 6 à 1.

Essayez le fameux Cigare 'EL PRESIDENTE' fabriqué avec le premier choix de Tabac de la Havane.

Fumez le Cigare "**Dutch Mike**" à 5 cents, garanti filasse longue PUR HAVANE.

W. R. WEBSTER & CO.,

Manufacturiers,

SHERBROOKE, P. Q.

LE TABAC ET LE VIN

Le tabac est actuellement utilisé de trois façons différentes. On le fume, on le prise, on le mâche.

Mais les feuilles sèches, ou à peu près sèches, produites par la culture, ne sont directement propres à aucun de ces trois modes de consommation. Elles doivent subir une série de manipulations longues et complexes, qui ont pour but d'en développer l'arome.

Il existe entre le vin et le tabac des analogies assez inattendues.

On produit du blé sous les climats les plus divers, dans des terrains de composition chimique très variable; les engrais employés dans cette culture diffèrent beaucoup les uns des autres. Enfin les variétés cultivées sont pour ainsi dire innombrables. Et cependant le pain bien fabriqué, avec de la fine farine, a partout à peu près le même goût. Et bien habile serait le gourmet qui saurait, en dégustant un morceau de pain, indiquer la variété de froment qui lui a donné naissance, et le climat qui a vu pousser ce froment.

Il en va de toute autre manière avec la vigne. Là encore les climats sont variés, les procédés de culture changent, les cépages diffèrent les uns des autres. Mais à chaque cépage, à chaque climat surtout, correspond un vin spécial, qui a ses caractères propres, auxquels les véritables amateurs ne se trompent pas. Tel cépage, tel climat et aussi tel vin.

Et, en cette matière, la question du climat prime encore celle du cépage. Sans doute on peut cultiver, dans le département de l'Hérault, les cépages du Médoc ou ceux de la Bourgogne, mais en changeant de climat ils changent de valeur et ils ne produisent plus ni vin de Bordeaux ni vin de Bourgogne.

Le tabac se comporte de la même façon. Des graines de la Havane peuvent être semées en France; ellss y produisent des feuilles qui n'ont ni la finesse de goût ni la combustibilité des feuilles de Cuba.

C'est là un premier point acquis, sur lequel nous avons déjà insisté quand nous avons décrit les divers procédés de culture.

Mais là ne s'arrête pas l'analogie.

Le jus du raisin n'est pas du vin. On peut dire, de la même manière, qu'une feuille de tabac, ce n'est pas encore du tabac.

Le jus du raisin doit être d'abord soumis à une fermentation, qui donne naissance à l'*alcool*, le principe actif, l'élément essentiel du vin. Puis, par l'effet d'un séjour plus ou moins long en tonneau, ou même en bouteille, il se produit peu à peu, fort lentement, des réactions supplémentaires, desquelles résulte la formation de principes, d'ailleurs peu connus, qui, à la force due à l'alcool, viennent ajouter le parfum, le bouquet, ce je ne sais quoi qui différencie les vins les uns des autres, qui caractérise les crus, bons ou mauvais.

Tous les vins renferment de l'alcool en quantité plus ou moins grande: à l'alcool est due la force du vin. Tous renferment d'autres substances, dont la nature et les proportions relatives varient beaucoup de l'un à l'autre: à ces substances est dû l'aspect plus ou moins agréable du vin, sa coloration, son goût spécial, son bouquet.

N'en est-il pas de même pour le tabac? La *nicotine* est, pour ainsi dire, l'*alcool* du tabac. C'est la nicotine qui donne la force, c'est elle qui est l'origine des effets physiologiques, bons ou mauvais, que le tabac peut produire. On fume pour la nicotine, comme on boit pour l'alcool. Eh bien, la nicotine ne préexiste guère plus dans la feuille de tabac que l'alcool ne préexiste dans le jus du raisin. Elle n'y existe qu'à l'état de combinaison avec divers acides organiques, et dans ces combinaisons elle est comme masquée, dissimulée. Une fermentation analogue à celle du raisin doit mettre cette nicotine en liberté, la rendre apparente et apte à remplir sa fonc-

...

Mais la nicotine ne suffit pas à rendre le tabac agréable à fumer ou à priser, pas plus que l'alcool ne suffit à rendre le vin agréable à boire.

Il faut d'autres principes, peu connus aussi, ceux-là, qui donnent le parfum, l'arome, qui différencient les divers tabacs les uns des autres, à tel point que le fumeur distingue aisément les crus de tabacs, comme le buveur distingue les crus de vins. Et ces autres principes, qui ne préexiste sans doute pas plus dans les feuilles que n'y préexiste la nicotine, ne peuvent se développer qu'à la faveur de manipulations supplémentaires comparables aux réactions lentes que subit le vin dans le tonneau.

Après tant d'analogies, signalons une différence, mais une différence qui résulte uniquement de nos usages, de nos habitudes, et non pas de la nature des choses.

Presque toujours un vin nous semble d'autant plus agréable, tout au moins quand il s'agit des grands crus, qu'il est plus naturel, plus pur. Et certainement croyons-nous, il ne viendrait à l'esprit de personne de mélanger du bordeaux avec du bourgogne, du champagne avec du madère, dans l'espérance d'obtenir une boisson ayant plus de bouquet. Les mélanges sont proscrits de la consommation du vin, à tel point que tout mélange, même pour les vins communs, est presque considéré comme une falsification.

Pour le tabac, il en est tout autrement. Les sortes pures, provenant d'une seule espèce de feuilles, sont l'exception. Dans l'immense majorité des cas nous consommons des mélanges complexes, souvent même très complexes.

Mais il n'y a là rien autre chose qu'une question de mode. Et rien ne nous permet d'affirmer que la mode ne viendra pas, un jour, de consommer des tabacs purs et des vins mélangés.

Il faut avouer toutefois que la mode relative au tabac trouve sa raison d'être, pour les pays où la fabrication n'est pas libre, dans la nécsesité de fournir au consommateur des produits ayant toujours le même aspect, le même goût et le même degré de combustibilité. Ce sont là des considérations sur lesquelles il serait trop long d'insister.

LES PROPRIETES ESSENTIELLES DU TABAC

La *nicotine* est l'élément essentiel du tabac, de même que l'alcool est l'élément essentiel du vin.

Dans toutes les sortes, sortes à fumer, à priser ou à mâcher, la nicotine joue le premier rôle. C'est grâce à elle que le tabac produit cette sorte d'ivresse légère, ou de somnolence paresseuse qui fait oublier la fatigue physique, les préoccupations morales, calme la douleur; c'est grâce à elle que le tabac peut être, dans certains cas, une admirable ressource pour le marin, le soldat, pour l'ouvrier accablé par les rudes travaux de la journée. Il est à croire que toutes les autres matières constituantes ne font que contribuer à rendre l'arome plus ou moins fin pour les sortes à fumer, le montant plus ou moins agréable pour les sortes à priser, mais sont à peu près sans influence sur les effets physiologiques.

Si l'usage du tabac est parfois utile, c'est grâce à la nicotine. Si l'abus en est toujours funeste, c'est aussi à cause de la nicotine.

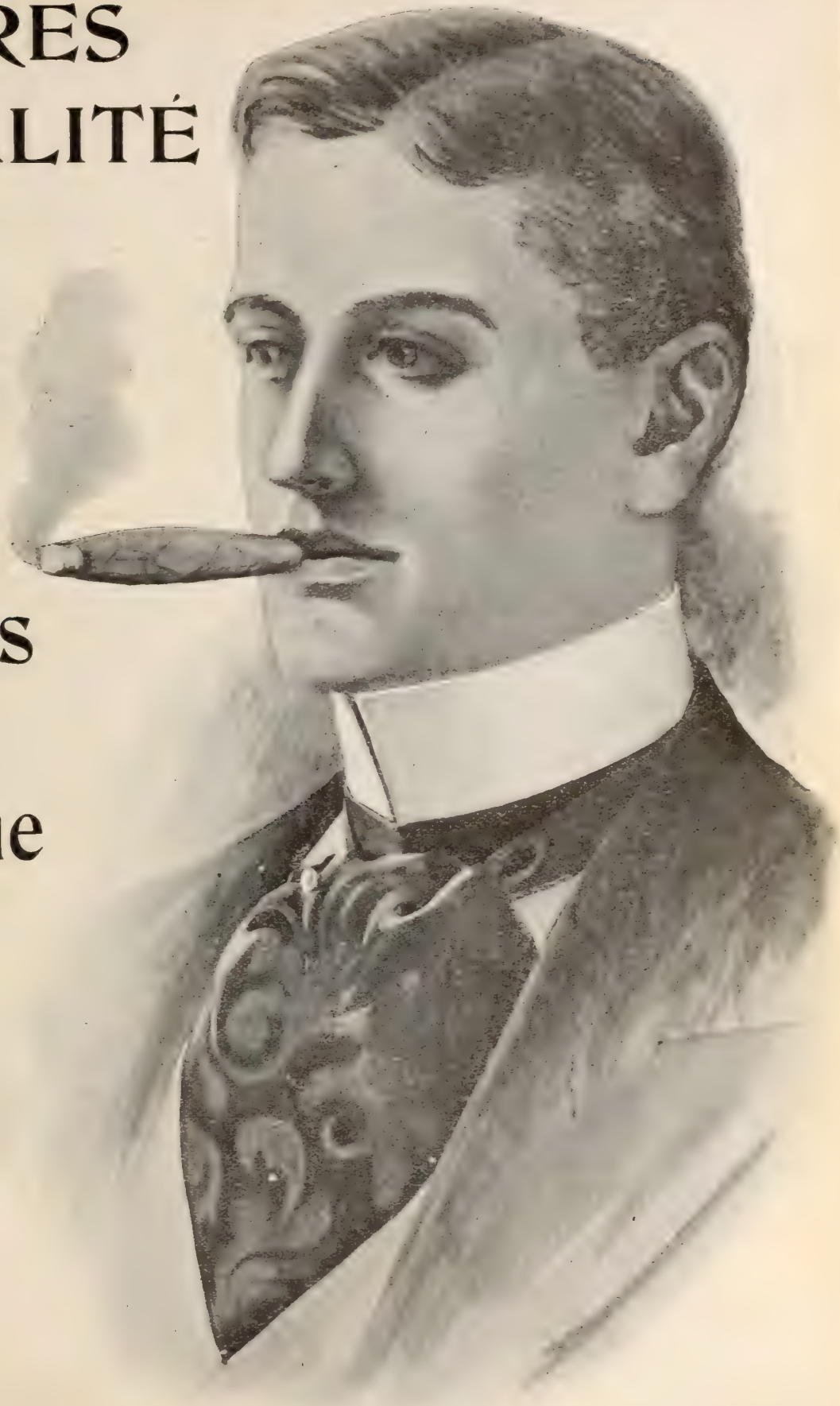
Mais la présence de la nicotine ne suffit pas, même pour les moins difficiles. Pour qu'un tabac puisse être fumé, il faut avant tout qu'il soit combustible. Et cette question de la combustibilité est plus difficile à résoudre que celle de la nicotine.

Toutes les feuilles, en effet, ou presque toutes, renferment, à l'état de combinaison avec les acides organiques, des doses suffisantes de nicotine pour l'usage auquel on les destine. Mais toutes n'ont pas une combustibilité suffisante.

Cette simple remarque nous montre que, indépendamment de la question de l'arome, les usages auxquels on destine les diverses feuilles sont réglés, avant toutes choses, par leur combustibilité plus ou moins grande.

CIGARES de QUALITÉ

Pour MESSIEURS de QUALITÉ



Cigares Pur Havane

de

S. DAVIS & SONS

Garantis de fabrication cubaine par des Cubains et des Espagnols exclusivement.

Se détaillent de

3 pour 25c

à

3 pour 50c

LE BEAU SEXE ET LA CIGARETTE

La nouvelle arrive de Richmond, Va., que l'écriteau " No Smoking " est devenu une nécessité dans la salle d'attente des dames à la station de la rue Main de cette ville. La fumée de cigarettes emplissait l'atmosphère à un tel point que le surintendant a trouvé qu'un ordre prohibitif devenait nécessaire. Maintenant, les dames sont obligées d'exhaler la fumée des petites cigarettes turques, avec le commun des mortels, dans la salle des fumeurs, si le goût leur en vient.

COLLECTION DE 450 PIPES

Un de nos confrères américains dit que les lauriers pour la plus grande collection de pipes aux Etats-Unis, et peut-être dans le monde entier, devraient orner le front du Dr. Edward Prentis, de New London, Conn. Il possède des pipes de toutes formes et de toutes grandeurs de chaque pays du globe, au nombre de 450. La plus grande a 5 1-2 pieds de long avec un fourneau de 6 pouces de profondeur. Une pipe d'Indien Sioux a 4 pieds de long. La plus petite pipe de sa collection est de fabrication japonaise, et elle ne peut contenir qu'un grain de tabac.

★ Nous sommes heureux de constater la grande activité qui règne en ce moment à l'établissement Joseph Côté, importateur et marchand de tabac en gros, de Québec. Cette maison a plus de commandes actuellement qu'elle n'en peut remplir. D'ailleurs, comment peut-il en être autrement, quand il n'y a pas un seul détailleur qui ne puisse trouver tout à son avantage en s'approvisionnant à la maison Côté, dont les prix sont modérés, en même temps que l'assortiment choisi des meilleures marchandises. Les tabacs en feuille surpassent tout ce qu'il y a au pays et garantissent la satisfaction de tout acheteur.

Telle est la réputation que s'est acquise cette progressive maison.

Dans le camp des Bohémiennes

Voici ce qu'une de ces devineresses, dorénavant célèbres, a déclaré à un de nos amis, qui était allé la consulter: Le dernier jour du mois, une minute avant que sonne minuit, allumez une cigarette " Sweet-Caporal " et en la dégustant formulez un voeu raisonnable. Il sera exaucé!

Eh bien! il nous a dit que depuis ce temps tout lui réussit. Et dire qu'on cherche des misères à ces pauvres femmes!— (Les Débats).

Une réunion unique

Une dépêche de New-York disait en date du 28 février, M. Alfred A. Howlet, banquier retiré des affaires va donner le 14 mars, un banquet auquel assisteront 150 veuves. Des milliers de personnes lui ont écrit des épitres plus ou moins brûlantes, mais il a refusé absolument d'admettre plus de 150 convives.

Nous avons pu nous procurer un programme de cette fête qui restera légendaire. Un menu délicieux, une demi-bouteille de vin choisi, du café, des liqueurs et dix cigarettes " Sweet Caporal " par personne. Et dire qu'il y aura encore des mécontentes, qui réclameront davantage avant leur départ.

Logique féminine

Madame à monsieur, qui la gronde au sujet de ses notes de couturière.

— Comme vous m'avez épousée sans dot, je me suis enrichie par notre mariage; je n'ai donc aucune raison d'être aussi économe qu'auparavant. Vous, au contraire, qui vous êtes appauvri en m'épousant, vous pourriez bien vous imposer quelques petits sacrifices, ainsi... Monsieur, l'interrompant.

— De grâce, ne me demandez pas d'abandonner ma cigarette " Sweet Caporal ", ou de la changer pour une marque inférieure. — (Les Débats).

LE SAVOIR-VIVRE DU FUMEUR

On juge la bonne ou la mauvaise éducation d'un homme, grâce au cigare et à la cigarette.

Une foule de fumeurs donnent ainsi, sans s'en douter, une déplorable opinion d'eux.

D'abord il ne faut pas fumer partout et imprégner les tentures et les meubles de son appartement de l'odeur du tabac.

On doit consacrer une pièce au rôle de fumoir et avoir là tous les ustensiles à cet usage.

La pipe est absolument proscrite, dès qu'il y a des femmes, sauf peut-être à bord d'un yacht; et encore!

Les hommes, entre eux, peuvent fumer la pipe, à la chasse, à la pêche, au billard et même au cercle; mais c'est tout à fait incorrect dans un lieu public, café ou restaurant.

Au bal, un homme vraiment comme il faut ne va pas fumer entre deux danses, de peur d'incommoder sa danseuse.

Malgré l'usage, il ne faut pas demander du feu dans la rue à un passant.

Si l'on veut allumer un cigare ou une cigarette, on n'ouvre pas son étui, sans offrir son contenu à ceux avec qui l'on se trouve.

Si l'on offre du feu à un interlocuteur, on lui présente l'allumette, on ne la lui passe pas, de peur qu'il ne se brûle. S'il y a du vent, on allume son propre cigare et on le tend.

Pour parler, on retire de sa bouche son cigare ou sa cigarette et l'on agit de même pour saluer une femme.

Jamais on n'aborde une femme sans jeter aussitôt son cigare ou sa cigarette. Les tenir à la main ne suffit pas.

★ MM. Granda Hermanos y Ca nous informent qu'ils sont agréablement surpris du grand succès obtenu par leurs cigares Manana pendant le mois de mars. Ils en ont expédié au delà de 250,000; ils auraient pu en vendre davantage s'ils avaient pu satisfaire à la demande.

Quelques cigares remarquables pour le prix

Certaines maisons se préoccupent surtout de fabriquer des cigares de prix sur lesquels il y a plus de profit à réaliser.

D'autres maisons en donnant tout autant d'attention à la fabrication des cigares à 10c, comme la Emporium Cigar Co., de Saint-Hyacinthe, s'appliquent à produire à 5c des cigares qui ont non seulement l'apparence, mais la qualité et la façon des cigares de prix. Par un choix judicieux des différents tabacs combinés, cette compagnie à qui nous sommes redevables des excellentes marques " Le Mont Pelée ", " The Good ones ", " La Captiva ", " El Maska ", toutes enregistrées, est arrivée à nous offrir des cigares excellents, se détaillant avec profit à 5c.

Avertissement aux marchands de cigares

Par le présent nous donnons avis que nous poursuivrons avec la plus grande rigueur toutes imitations et contrefaçons concernant nos célèbres marques de cigares " Grandas ", " Manana " et " Il Imperio ", étiquettes, marques de commerce, formes et genres d'empaquetage, dans toute l'étendue de la loi et nous réclamerons tous dommages-intérêts de même que des injonctions.

Nous invoquerons, s'il y a lieu, le Code Criminel pour prévenir les fausses représentations en vue de nuire à notre maison et à nos produits.

Notre action sera prompte, énergique et sans compromis dans tous les cas semblables qui viendraient à notre connaissance. —

Montréal, 18 mars 1903.

Granda Hermanos y Ca., rue St-Pierre.

★ La vente des cigares V. C. de la manufacture de M. E. N. Cusson prend de très fortes proportions dans la province d'Ontario. Ces messieurs reçoivent journellement par la malle des ordres importants venant des principales villes de la dite province.

Croix Rouge

Le Tabac Naturel

Rouge Quesnel



5 cents le paquet

Le plus doux à Fumer

Manufacturé par . . .

L. LARUE, Jr.

Succursale de la Compagnie B. HOUDE, Limitée

Circonstances qui favorisent la production de la nicotine.

La connaissance de la teneur d'un tabac en nicotine est très importante pour le fabricant, puisque la force du tabac, et par suite l'utilisation qu'on en peut faire, est en relation directe avec cette teneur.

Il en résulte que le cultivateur, soucieux de produire les qualités demandées par le fabricant, doit connaître les circonstances culturales qui sont de nature à favoriser la production de la nicotine.

En France, où la culture n'est pas libre, le planteur n'a qu'à se conformer aux indications impératives de l'Administration. Mais c'est alors cette dernière qui a pour devoir de se renseigner sur le sujet qui nous occupe actuellement.

Là encore les travaux de Th. Schlœsing font autorité en la matière. Les expériences de M. Blot sont venues, sur presque tous les points, confirmer les résultats de celles de Schlœsing.

Et d'abord il est constaté que la proportion de nicotine est en relation avec l'épaisseur du parenchyme des feuilles. Les tabacs à parenchyme mince contiennent de 1 à 3 0/0 de nicotine; on en trouve de 9 à 10 0/0 dans les parenchymes épais. Or le planteur peut disposer de plusieurs conditions de culture pour agir sur l'épaisseur du parenchyme; ainsi, en augmentant la compacité de la plantation, en laissant sur chaque pied un plus grand nombre de feuilles, il oblige son champ à nourrir une plus grande surface de feuilles aux dépens de leur épaisseur. C'est là un moyen d'obtenir des tabacs légers. Mais il faut en user avec modération: si la compacité dépasse 55,000 à 60,000 pieds, si on laisse au delà de 10 à 12 feuilles sur un pied, le tabac, devenu trop léger, ne résiste plus aux manipulations en fabrique.

Ceci semble indiquer que la lumière favorise la production de la nicotine. Dans une plantation peu compacte, en effet, la lumière entoure plus complètement toutes les feuilles. Cette hypothèse est rendue plus plausible encore si l'on considère que les feuilles hautes sont toujours plus riches en nicotine que les feuilles basses.

Dans les contrées où l'on veut produire des tabacs forts, on plante de 10,000 à 15,000 pieds à l'hectare, et on leur laisse de 6 à 8 feuilles. Les tabacs légers sont plantés à raison de 30,000 à 55,000; chaque plant porte 5 à 12 feuilles.

Les engrais ont assez peu d'influence sur la force du tabac. Leur action se porte surtout sur le poids de la récolte. Les feuilles sont petites ou grandes, mais leur taux pour 100 de nicotine demeure à peu près constant.

"Il y a encore, dit Schlœsing, un moyen assuré d'obtenir "des tabacs légers, pauvres en nicotine, sans surcharger la "plantation, et sans recourir au choix d'une variété spéciale; "c'est d'avancer l'époque de la récolte.

"La nicotine ne se développe pas, pendant la végétation, "parallèlement avec les autres principes immédiats: la pro"portion, partant de 0 dans les jeunes plants, croît constam"ment jusqu'à la récolte. M. Schlœsing a plusieurs fois cons"taté le fait en dosant la nicotine de quinze en quinze jours "pendant le cours de la végétation.

"Il ressort de là qu'en avançant la cueillette de deux à "trois semaines, on peut réduire de près de moitié le taux "ordinaire de la nicotine.

"A en juger par les essais de culture institués à Boulogne, "la qualité des feuilles ne souffre nullement d'une récolte anti"cipée. Au reste, on ne procède pas autrement à Cuba; les "feuilles pour capes sont récoltées aussitôt que le développe"ment superficiel est achevé, tandis qu'en France on les laisse "encore sur pied cinq à six semaines après cette époque. Ces "feuilles contiennent 2 à 2 1-2 pour cent d'alcali; elles en ré"colteraient de 6 à 8 pour cent, si on les laissait parvenir, "comme en France, à ce point de végétation qu'on appelle "*maturité*, maturité bien conventionnelle, puisque les feuilles "sont encore vertes.

"Mais, en récoltant immédiatement après que les feuilles "ont acquis leurs dimensions, on perd de 1-10 à 1-8 du poids; "d'où il suit que le jour où la régie prescrirait les récoltes "anticipées, elle devrait augmenter les prix en proportion de "la perte imposée au planteur."

LA PRODUCTION DES BOIS DE PIPES

Parmi les petites industries forestières dont les débouchés sont certains et rémunérateurs, il convient de citer l'industrie des bois de pipes, qui permet de donner une notable plus-value aux terrains de médiocre qualité, calcaires ou argilo-calcaires.

Il est constant que ces terrains conviennent particulièrement au cerisier dit cerisier Mahaleb—Cerasus Mahaleb,—cerisier de Sainte-Lucie ou bois de Sainte-Lucie, employé pour la fabrication des pipes dites en "merisier".

Les cerisiers destinés à la production des bois de pipes sont soumis à une culture en taillis, avec cette différence que les cépées sont plus serrées et que l'exploitation se fait à une révolution plus courte que lorsqu'il s'agit de produire de la charbonnette ou de menus rondins pour le bois de chauffage.

Cette culture se fait, en France, sur les coteaux arides, en Bourgogne, en Franche-Comté, et elle peut être implantée, en général, partout où le sol, naturellement ingrat, ne se prête pas à l'obtention de récoltes exigeant de nombreuses façons d'entretien.

Pour créer ces taillis, on sème au printemps, en pépinière, des noyaux récoltés en août ou en septembre de l'année précédente, et qui ont été conservés en stratification dans du sable, en hiver. Les plans obtenus peuvent être mis en place définitive à l'automne suivant, à un espacement de 1 mètre en tous sens et en quinconces; un labour prépare le terrain, parfois même on se borne à faucher les herbes et à couper les broussailles; l'opération est alors réduite à un simple défrichement.

Les brins étant plantés, il n'y a plus qu'à remplacer les manquants l'année suivante et à protéger la plantation contre l'invasion des mauvaises herbes, en pratiquant des sarclages aussi souvent que cela est nécessaire.

Au bout de six à huit ans, la plantation peut fournir des tiges assez grosses pour former des bois de pipes. La plantation ayant subi une première coupe, les jeunes souches repoussent, produisent de nouveaux rejets qui formeront des cépées plus ou moins touffues.

A la deuxième ou à la troisième année, on visite les cépées et on les éclaircit pour ne laisser subsister que les plus beaux rejets; ces derniers sont élagués au tiers ou à la moitié de leur longueur et, après cette opération, il suffit d'attendre le terme de la révolution, c'est-à-dire la sixième ou la huitième année après la première coupe.

Les produits des cerisiers ainsi cultivés sont classés en plusieurs catégories. Les rejets les plus droits sont destinés à la fabrication des bois de pipes; ceux qui sont impropres à cet usage servent au chauffage. Les rameaux de deux àtrois ans, bien droits, dépourvus de noeuds et dont la croissance a été rapide, sont employés à la fabrication des tuyaux de pipes ou des porte-cigarettes. Enfin, les rejets trop gros sont utilisés comme manches de parapluies ou servent à faire des cannes.

Le prix des bois de cerisier pour pipes est, d'après M. Mouillefert, professeur de sylviculture à l'Ecole d'agriculture de Grignon, de $6.00 à $8.00 le stère, tandis que les bois qui ne sont propres qu'au chauffage ne sont payés que 5 à 6 francs —$1 à $1.20 le stère.

Si on considère le prix de vente des bois de pipes et le prix auquel sont vendues les pipes, dans le commerce de gros et dans celui de détail, on voit que ce mode d'exploitation du cerisier Mahaleb peut procurer aux propriétaires de terrains médiocres, qui s'adonneraient en même temps à l'industrie dont il s'agit, un revenu très appréciable, pourvu que les débouchés soient assurés aux produits fabriqués.

CIGARES MARGUERITE DE TUCKETT

La plus forte vente au Canada

Les fumeurs, au Canada, ont eu l'expérience qu'une fois qu'un cigare avait acquis une bonne réputation et, conséquemment, une forte vente, il s'en suit une détérioration de la qualité résultant, on le suppose, du désir du manufacturier de plus gros profits du fait de la réputation de ce cigare.

Il n'en est pas de même avec le "Marguerite de Tuckett"

dont les ventes de 1897, ont été de 820,960 et ont atteint, en 1901, l'énorme total de 3,566,565.

Et elles continuent à augmenter en 1902

parceque les fumeurs sont convaincus que les **"TUCKETT"** s'efforcent honnêtement de maintenir l'uniformité de la qualité qui, dans le cours du temps, fera du **"MARGUERITE"** une marque de cigare d'une vente régulière comme celle du

"TABAC MYRTLE NAVY T. & B."

FUMEZ LES EXCELLENTS CIGARES :

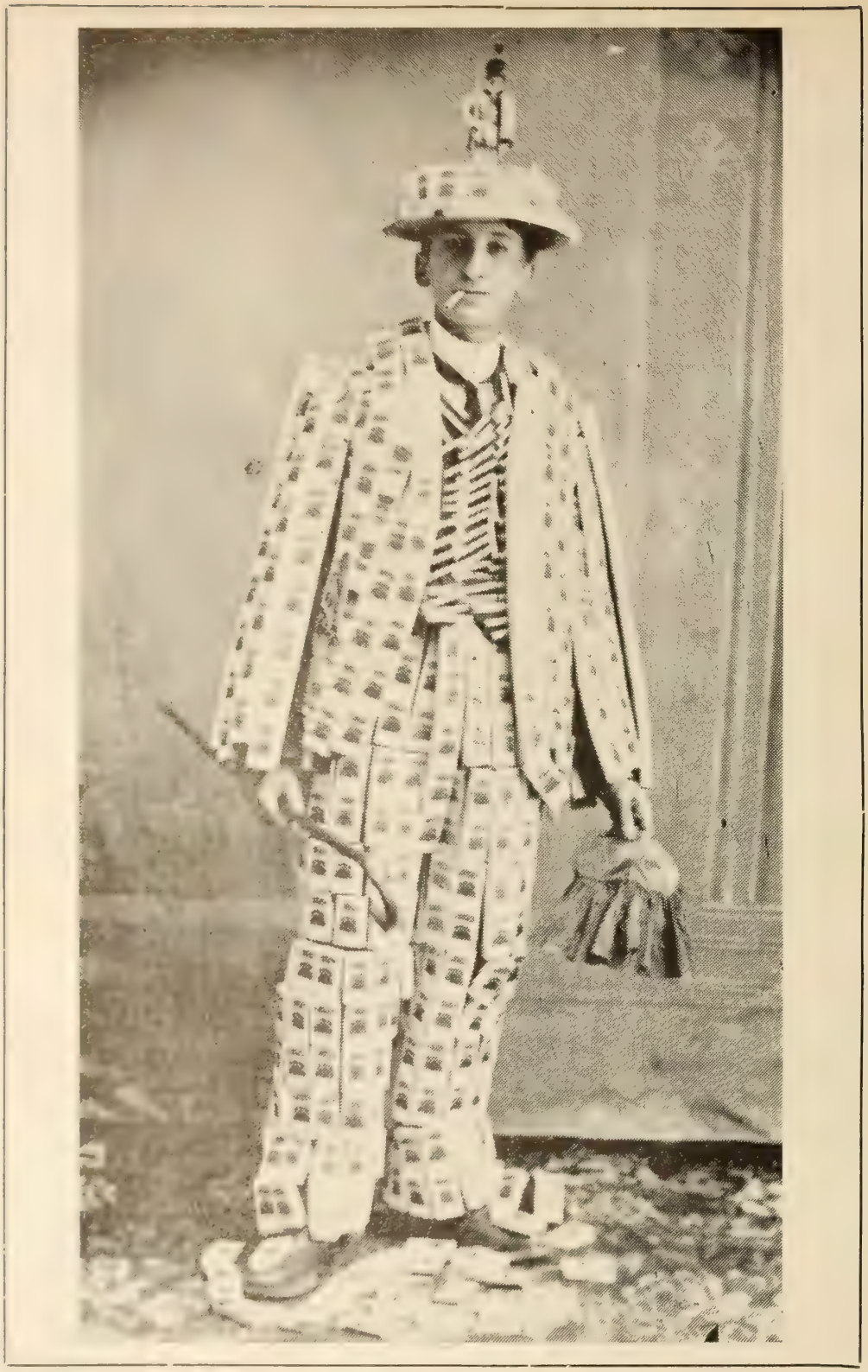
"2 bac O" a 5cts

"Québec" à 10cts

—— Manufacturés par ——

JOBIN & FLEURY

89 Rue St-Paul, = QUEBEC.



Partout populaires

Au bal masqué du Stanley Hall, qui a eu lieu dans le courant de mars, on remarquait notamment deux costumes qui nous intéressent puisqu'ils touchaient à la question tabac. L'un de ces deux danseurs était vêtu d'un costume de paquets de cigarettes " Sweet Caporal " et sur son dos on lisait la légende: " **Le Lancet**, de Londres, dit que c'est sous forme de cigarette que l'usage du tabac est le plus sain ". L'autre danseur avait un costume fait de paquets de tabac à fumer ' Old Chum'. Ainsi la popularité de ces deux marques bien connues de cigarettes et de tabac se fit jour dans les fêtes de la soirée masquée.

Les Vrais Amateurs de Bons Cigares apprecieront la qualité des :

Royal Sport -	10c.
Saratoga - -	10c.
Hogen Mogen -	5c.
Union Boy - -	5c.

Ils ont un arôme particulier qu'apprecient tous les connaisseurs.
Ils sont faits avec la meilleure qualité de Tabac de la Havane.

MANUFACTURÉS PAR

SHERBROOKE CIGAR CO.

SHERBROOKE, P. Q.

W. R. WEBSTER & CO., SHERBROOKE

Le commerce de cigares du Canada ignore peut-être le fait qu'une des plus grandes et des plus importantes manufactures de cette industrie est celle de W. R. Webster & Co., située dans la cité de Sherbrooke, P. Q.

Cet établissement, connu sous le nom de " The Queen Cigar Factory ", fut fondé en 1884, par W. R. Webster, C. H. Nutter et E. G. Wiggett. Peu important à ses débuts, il a progressivement augmenté sa production de telle sorte qu'aujourd'hui il est l'un des établissements les plus importants dans le domaine de l'industrie. Peu après la formation de la firme, M. Wiggett se retira, et les affaires continuèrent sous le nom de Webster, Nutter & Co. En 1891, M. Webster acheta les intérêts de son associé, et depuis cette date, il a été le seul propriétaire, sous le nom de W. R. Webster & Co.

C'est principalement grâce à l'énergie personnelle dont M. Webster est doué que les affaires ont augmenté aussi rapidement; en fait, le développement continu a, pourrait-on dire, reçu sa première accélération du jour où M. Webster a donné son attention personnelle à la supervision de chacun des départements de l'entreprise.

Les affaires de cette firme s'étendent maintenant d'un océan à l'autre, et il est digne de remarque également qu'elles se sont étendues sur les territoires étrangers, car elle a expédié ses produits en Australie et c'est, autant que nous pouvons savoir, la seule manufacture de cigares au Canada qui ait eu l'audace d'entrer en compétition avec Cuba, les Etats-Unis et le monde entier pour le commerce extérieur, et ce n'est pas sans succès qu'elle s'est mise en lutte avec les meilleures manufactures de Cuba.

La politique commerciale de cette firme a toujours été de produire seulement les meilleures valeurs possibles, et par ses procédés honnêtes, de mériter et de retenir le patronage de ses nombreux clients. L'un des facteurs de son succès réside dans le fait qu'elle a été assez heureuse au commencement de la guerre entre l'Espagne et Cuba de s'assurer une forte quantité de tabac de choix de la Havane, et bien que par la suite elle ait eu la possibilité de disposer de son tabac à un énorme profit, elle a refusé de s'en séparer, préférant l'utiliser pour maintenir la régularité et la haute qualité de ses marques bien connues.

M. Webster a passé plusieurs semaines à la Havane et dans les districts de culture du tabac de Cuba, dans l'automne de 1900. Il fit alors de très gros achats de tabac de Havane, et en même temps, termina des arrangements, grâce auxquels la masse de leur tabac de Havane est achetée directement des producteurs de l'île. Le fait que tous les achats de la firme se font en très grande quantité et seulement pour de l'argent comptant lui donne un avantage marqué sur d'autres manufactures du Dominion, et la met également en possession de donner tout ce qu'il se peut de mieux en fait de valeur.

Parmi le personnel qui, dans une large mesure, a contribué au succès de cette maison, on peut mentionner M. W. Rennie qui, depuis près de 14 ans est le contre-maître de la fabrique, et remplit cette position d'une manière absolument remarquable et digne de confiance.

Les voyageurs qui représentent la firme sont au nombre de cinq: M. Jas. A. Swan qui voyage pour la maison depuis 1891 dans le territoire des Provinces d'en bas, et veille aux affaires dans les Cantons de l'Est; l'augmentation des affaires sur son territoire est une preuve suffisante de son habileté et de sa popularité.

Le Manitoba, la Colombie Anglaise et le Nord-Ouest sont visités par M. J. A. Dalton qui est le représentant de W. R. Webster & Co., dans ce territoire depuis 6 ans; il y fait un chiffre d'affaires remarquable. M. F. J. Robinson est le représentant dans Ontario, où il ajoute continuellement à la liste des clients et au volume de chaque compte individuel. M. J. Deslauriers représente la firme dans la cité de Montréal, les villes environnantes et la rive nord, et dans ce territoire difficile, il est arrivé au succès en y développant un commerce très profitable. M. F. W. S. Webster, fils du propriétaire, a, depuis qu'il a été gradué à l'Ontario Business College de Belleville, il y a trois ans, pris une part active aux affaires; il veille exclusivement au commerce local, et à l'occasion, visite la clientèle de la maison dans tous les Cantons de l'Est.

La firme manufacture un grand nombre de marques de haute qualité et bien connues. Au premier rang, le public a toujours placé le fameux " El Présidente ", un cigare qui est et a toujours été à longue filasse de pur Havane, et manufacturé exclusivement des feuilles les plus choisies du tabac de Havane, Vuelta Abajo. Ce cigare a été placé pour la première fois sur le marché il y a environ neuf ans, et au fur et à mesure que ses mérites remarquables ont été connus, la demande s'est accrue d'une façon soutenue, au point qu'aujourd'hui il est l'un de ceux qui ont la plus grande vente parmi les cigares à 10c qui se font au Canada, et on peut dire, en toute sûreté, que c'est l'une des meilleures productions du marché Canadien. Plus de 30 cigariers sont employés toute l'année durant sur cette seule marque.

Le " Dutch Mike " est le cigare principal de la maison dans la ligne à 5c. C'est un cigare à longue filasse de pur Havane, dont la vente s'est graduellement accrue depuis qu'il a été mis sur le marché, ce qui est une preuve suffisante de sa qualité invariablement fine. Le " Dutch Mike ", peut-on ajouter en passant, est une des premières marques qui aient été manufacturées par cette firme. D autres marques qui valent mieux qu'un simple mot en passant sont le remarquable " Queen " à 10c. qui a une grande vente, et le " José ma Garcia " qui se détaille à 15c; c'est une marque particulièrement bonne, faite spécialement pour le Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, le " 21st Lancer " pour détailler à 10c. est également de bonne vente. Parmi d'autres marques populaires à 5c.; on doit comprendre le " Sir Lancelot ", " Diamond Dick ", " La Benita " et " Jack Rabbit ", tous et chacun d'une valeur exceptionnellement bonne.

Peut-être la meilleure idée qu'on puisse se former du caractère de M. Webster dérive de cet incident qu'il a refusé de se séparer de ses larges approvisionnements de tabac de Havane au début de la guerre de Cuba. Il faut plus qu'un caractère ordinaire pour résister à la tentation des profits énormes que la vente de ce tabac lui aurait donnés. Peut-être la récompense de sa forte volonté à cette période critique se trouve-t-elle dans l'augmentation considérable de la demande pour le " El Présidente ", dont les ventes s'élèvent par sauts et par bonds, grâce à sa haute qualité et à une période où le tabac ne pouvait, pour ainsi dire, pas être acheté.

M. Webster a été le Président du Board of Trade de Sherbrooke pendant trois années consécutives; il est actuellement directeur de la Sherbrooke Gas & Water Co., et également directeur de la Great Eastern Agricultural Association. C'est un rude travailleur, né pour les affaires; il est extrêmement bon et affable, et ses manières franches et ouvertes en font un ami personnel de tous ceux que les affaires mettent en contact avec ce manufacturier de cigares au succès vraiment exceptionnel.

Les cigares Grandas et le public

Il n'est peut-être pas de cigares de haute qualité qui soient si bien connus au Canada aujourd'hui que les cigares Grandas. Ce fait est dû à l'idée originale des manufacturiers de faire au Canada des cigares de Havane de haute qualité et à la manière intelligente avec laquelle on a placé les nouveaux cigares devant les fumeurs canadiens. L'idée capitale de Granda Hermanos y Ca. a été de faire des marchandises de la plus haute qualité et de persévérer dans cette voie. Pour faire de bons articles, on a importé du tabac pur et des ouvriers habiles de Cuba. En important le tabac au Canada et en faisant les cigares ici, on a économisé les droits énormes sur les cigares, de manière que les cigares qui égalent les meilleurs du monde pourraient être vendus à un très bas prix; c'est ce qui a été fait. Le succès des Grandas a encouragé d'autres firmes à adopter le genre et les méthodes de Grandas, en les imitant; mieux elles imitaient les Grandas, plus grande vraisemblablement était la vente. Pour permettre au public de choisir les Grandas sans danger de substitution, la marque de commerce représentant l'Espagnol Manana se trouve sur chaque boîte. Les affaires de Grandas ont été établies à un coût énorme, et MM. Granda Hermanos y Ca. ont droit à toute protection possible, et pour cette raison, tous les commerçants devraient aider leurs clients à distinguer entre les vrais Grandas et les autres cigares vendus comme Grandas. Le portrait du Manana et le nom de la firme sont sur chaque boîte, et dès qu'ils auront été signalés à un client, celui-ci ne s'en laissera pas imposer ensuite. La firme prend ses mesures pour poursuivre tout commerçant ou autre qui porterait atteinte à ses droits ou causerait du tort à son commerce. Elle a, en conséquence publié un avertissement qu'on trouvera d'autre part.

DE PERE A FILS

Conseils de Jean-Baptiste à son fils qui vient d'atteindre sa dix-huitième année

— Fais en sorte de ne jamais voir les maisons de prêts que de loin.

— Ne rentre jamais sous aucun prétexte, après minuit à la maison.

— Ne fume jamais d'autres cigarettes que les " Sweet Caporal ".

Voilà les trois conseils que je crois de mon devoir de te donner en ce jour.

La nouvelle fabrique à Montréal de la Freyseng Cork Co. Ltd

Faisant face à la place du marché aux foins, aux Nos 655 à 661 de la rue St-Paul, à Montréal, se trouve située la nouvelle fabrique de la Freyseng Cork Co. qui a récemment été construite et magnifiquement outillée. Cette firme, grâce à une carrière longue et pleine de succès, est maintenant bien connue dans toute l'étendue du Canada.

Depuis Halifax jusqu'à Vancouver, les voyageurs de cette firme sont continuellement à vendre dans toutes les lignes de commerce qui les emploient les bouchons de toutes sortes. La nouvelle fabrique de Montréal n'est pas seulement une des constructions les plus modernes de son genre dans cette ville, mais elle est également absolument imposante par son aspect. Construite en pierres de taille, à 4 étages, disposée de manière à obtenir une lumière éclatante aussi bien en arrière qu'en avant, elle est ce qu'on peut appeler une fabrique moderne, sous tous les rapports.

Grâce à l'amabilité de l'habile gérant de la Freyseng Cork Co. à Montréal, M. Otto Zepf, un des représentants de "**Liqueurs et Tabacs**" a eu récemment l'occasion de visiter les nouveaux quartiers, et nous croyons qu'un récit de sa visite intéressera grandement le commerce.

La bâtisse mesure 145 pieds par 50. D'abord est le sous-sol où se trouvent situées les fournaises, etc. Il occupe toute la longueur de la bâtisse, avec un plancher en béton de 6 pouces sur lequel s'étend un autre plancher en bois dur de 2 pouces. Toutes les longrines sont supportées par des piliers en brique pressée avec assises de pierre de taille en dessus et en dessous. La hauteur du sous-sol est de 10 pieds. Le premier étage est remarquable sous tous les rapports. En entrant par la porte principale qui est finie en bois dur, on voit à gauche les bureaux. Tout est fini jusque dans les moindres détails: voûtes, lavabos, vestiaires, tout cela moderne est mis à la disposition des employés. A droite, se trouve le bureau privé du gérant aménagé de pair avec le reste de la bâtisse. Tous les bureaux sont finis en bois dur; le dessin pour les divisions est tout ce qu'il y a de nouveau. Toutes les colonnes sur l'étage principal sont finies en chêne. Le restant de l'étage, c'est-à-dire les deux-tiers, est pris par la salle d'empaquetage et d'expédition. Le plafond métallique de tout cet étage lui donne un aspect très brillant, aussi brillant que joli. Les escaliers sont entièrement finis en bois dur, ce qui donne à la bâtisse une apparence des plus modernes. Au deuxième étage est situé le moteur électrique qui fournit la force motrice pour la fabrique tout entière. Tous les appareils sont ce qu'il y a de plus nouveau. Le devant de cet étage est l'atelier des ouvrières, tandis qu'à l'arrière sont les différentes machines employées pour la fabrication, le marquage, etc.

L'étage supérieur est entièrement réservé au stock, ce qui procure à la firme le grand avantage d'avoir tout sous un même toit et lui évite la nécessité d'avoir un entrepôt séparé. Le toit même de cette excellente manufacture mérite une mention, car il découle d'une invention absolument récente. Il se compose de quatre sections, chacune ayant des tuyaux de descente séparés. Ils passent à travers la bâtisse, ce qui évite les dalles et gouttières qui souvent défigurent l'apparence extérieure d'une bâtisse.

La carrière commerciale de la Freyseng Cork Co. à Montréal date de 23 ans. Pendant les dix dernières années et sous la gérance actuelle, la demande pour les articles de cette firme a tellement augmenté qu'il était devenu absolument nécessaire de construire la bâtisse spacieuse et moderne ci-dessus décrite.

Avec son personnel expérimenté et une fabrique telle que nous avons essayé de la décrire brièvement, il est absolument certain que l'avenir réserve encore un plus grand succès à cette maison de progrès.

Les plans de la bâtisse ont été faits par MM. J. B. Resther & Fils, architectes, Imperial Bldg, Montréal.

Bernier au Pôle Nord

A juger par la liste de provisions et de conforts pour son expédition polaire, dit un confrère, M. Bernier attache une grande importance à ce que ses hommes aient au moins une pipe de bon tabac ou une bonne cigarette à fumer durant les longs mois d'isolement, loin de notre civilisation.

Sous l'item "Divers" nous trouvons une commande de 10,000 boîtes de cigarettes Sweet Caporal qui ne manqueront pas d'adoucir les désagréments d'un séjour dans les régions du Pôle Nord.

Cabinet a CIGARES DuBoise

Dimensions du Cabinet.

Première section 21½ pouces : seconde section, 10 pouces : troisième section, 38 pouces de hauteur. Largeur totale, 38 pouces ; profondeur, 17 pouces, fermé.

Le Cabinet à Cigares DuBoise maintient les cigares dans leur état original, parce que le cabinet est formé de sections. En ouvrant une des portes les autres restent fermées, ce qui maintient la fraîcheur intacte dans la section ou les sections fermées.



FABRIQUÉ PAR

PENINSULAR CABINET CO.,

FLINT, MICH. E. U. A.

Cette invention vingtième siècle est largement protégée aux Etats-Unis et dans tous les pays étrangers.



Nos 1 et 2 à suspendre dans les vitrines d'étalage (1 à tous les trois pieds). Le No 1 indique une méthode de publicité pratique pour les jobbers et manufacturiers de cigares.

Le No 3 pour les seaux de tabac.

No 4, boite ½ x 7 x 17 pour chaque tablette d'une vitrine murale, la même ½ x 12 x 20 à glisser en arrière de la vitrine dite "silent salesman", grandeur ½ x 18 x 40 pour salles d'entrepot.

No 5. Pas une boite de cigares ne peut être conservée en dehors de caisses fermées, sans cet accessoire.

Les appareils ci-dessus à entretenir la fraîcheur, brevetés le 26 janvier 1892 par O. R. Rice, l'inventeur de ces appareils à maintenir la fraîcheur à base de tampons minéraux (sans lesquels aucun de ces appareils n'est pratique) tous construits pour être placés sur les cigares et le tabac, le côté perforé en bas, sont les préventifs absolus contre la dessication des cigares et sont employés par des tabaconistes en vue tels que: Lane, Regensburg, Seidenburg, Schulte et Surbrug et dix mille des premiers marchands de cigares dans les grandes villes et auxquels nous pouvons référer et qui ont mis de côté l'ancien tampon visqueux et créateur de microbes que l'on glissait sous les cigares et qui contenait de l'éponge, du coton ou du feutre absorbants. Nous sommes disposés à expédier nos appareils à maintenir la fraîcheur, en approbation pendant 10 jours, confiants en leur mérite et leur bas prix.

O. R. RICE & Co., 99 Water St., New-York.

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS FEVRIER 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION		CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
		1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	693,090	1,027,660					47,903	48,280			13,997		3,135 40	4,323 10
Hamilton	30	613,850	782,920					71,339	82,763					13,350 80	16,880 26
London	32	2,486,820	2,875,495					5,079	5,193					5 264 96	5,443 02
Guelph	28	348,075	365,925					791	1,853					702 20	
Stratford	33	113,650	136,850					1,714	701					259 70	287 40
Brantford	31	225,550	285,950											559 20	656 50
Windsor	34	106,100	116,850							28,493	31,188			277 70	
St. Catharines	29	74,600	97,875					866						156 20	188 50
Owen Sound	27	19,250	42,050					9,730	8,877					93 90	113 06
Port Arthur	35							903	1,415						
Peterborough	25	9,550	16,400											20 60	12 10
Belleville	23	25,000	51,000					541	504					90 50	106 50
Kingston	22	233,325	203,800					3,314	3,565					544 62	451 80
Cornwall	18									200	50				
Prescott	19	51,600	40,600											46 70	58 50
Perth	21								2,664						33 83
Ottawa	20		5,050					11,463	14,741	100	235			72 60	86 00
Montreal	17	3,138,115	3,257,955	115,150		153,170	213,010	183,396	221,671	57,111	53,776	2,860	22,247	66,092 81	68,632 90
Sherbrooke	10	451,450	453,060							127,742	138,402	40,467	84,276	2,503 90	6,282 18
Trois-Rivières	9	23,000	40,110			21,000	33,850			419	310			149 40	87 40
St-Hyacinthe	12	102,975	90,000		36,100	5,000				190	200			99 50	320 40
Joliette	14			784,250						16,733		7,000			
Quebec	8	326,700	418,185	10,000	7,000	16,000	6,625	7,410	8,756	21,790	23,679	4,857	16,176	1,755 54	2,290 04
St-John	6	41,000				119,350		23,292						572 61	
Halifax	4	45,550	42,000					28,109	30,909					90 14	76 50
Charlottetown	1							24,739	12,107					833 70	1,512 20
Winnipeg	36	415,460	510,200					58,816	79,374					1,139 80	1,318 00
Calgary	39	18,275						3,789						56 90	
Victoria	37	126,000	119,970					8,879	9,194					433 30	
Vancouver	38	297,880	273,875					18,784	15,963					684 84	675 90
Totaux		9,980,865	10,789,780	909,400	43,100	314,520	253,485	510,857	548,540	252,778	247,840	69,181	122,699	98,987 52	109,835 99

IMPORTATIONS POUR DECEMBRE 1902

	No.	$
Cigarettes $3 par lb et 25 p. c.—		
Angleterre	226,000	1,189
Etats Unis	6,400	71
Egypte	105,000	625
Cuba		
Autres pays	78,000	413
Total	415,400	2,298
Cigares, $3 lb. et 25 p. c. —		
Angleterre	40	19
Etats Unis	36,175	1,808
Cuba	626,950	25,708
Mexique	32,000	557
Philippines	97,000	952
Autres pays	42,400	629
Total	834,565	29,673
Tabac coupé, 55c par lb.	Lbs.	
Angleterre	6,506	4,481
Etats Unis	5,726	3,048
Autres pays	481	89
Total	12,713	7,618
Tabac à priser, 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats Unis	523	124
Autres pays		
Total	523	124
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.E.S., 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats Unis	4,564	1,714
Autres pays		
Total	4,564	1,714
Pipes et montures, porte-cigares, porte-cigarettes et leurs étuis ; nécessaires de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre		6,086
Etats Unis		2,111
France		3,573
Allemagne		3,135
Australie		1,614
Autres pays		120
Total		16,639

EXPORTATIONS POUR DECEMBRE 1902

Articles et Pays où Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Cigares	M.	$	M.	$	M.	$
Angleterre			12	111	12	111
Etats-Unis		12				12
Indes Ang. Occidentales						
Autres pays	2	38			2	38
Total	2	50	12	111	14	161
Cigarettes :						
Angleterre						
Etats-Unis						
Autres pays						
Total						
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Etats-Unis	41,666	468	3,750	162	45,416	630
Allemagne	1,608	88	4,100	190	5,708	278
Autres pays	1,159	92	2,834	295	3,993	387
Total	44,433	618	10,684	647	55,117	1,295
Tabac, palettes et coupé :						
Angleterre	591	300			591	300
Etats-Unis	25	13	42	57	67	70
St. Pierre	2,233	659			2,233	659
Terreneuve						
Autres pays	11,479	2,503			11,479	2,503
Total	14,328	3,475	12	87	14,370	3,532

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,

241 RUE LOGAN, MONTREAL.

Magnifique Prime

DONNEE PAR LA

Maison Jos. Coté

Importateur et Tabaconiste en gros

QUEBEC

Jusqu'au 1er de Juin 1903,

je donnerai avec un mille de cigares assortis dans les marques suivantes, un magnifique coupe cigare et allumeur combiné, le meilleur et le plus nouveau. Ci-suit les marques avec leur prix pour le commerce :

V. H. C., 1/20	$25.00
My Best, 1/20	25 00
Doctor, 1/20	28.00
Moose, 1/20	30.00
St. Louis, 1/20 (Union-made)	33.00
Champlain, 1/20	35.00
El Sergeant Premium, 1/20	50.00
El Sergeant R.V. Conchas, 1/10	60.00

CLAIRE HAVANE

Tous ces cigares sont garantis être de la meilleure qualité dans chacun leur prix.

N. B. La Maison Jos. Coté est renommée la meilleure de tout le Dominion pour ses qualités de TABACS EN FEUILLES.

MANUFACTURE DE L'UNION

THE EMPORIUM CIGAR Co

Registered Brands

MANUFACTURERS OF FINE CIGARS



CLEAR HAVANA

Our Clear Havana
La Pedida
El Corso
Los Angeles

EMPORIUM,	10c.
MONT PELEE,	5c.
The Good Ones,	5c.
Our Leader,	5c.
La Captiva,	5c.
El Maska Chica,	5c.

HAVANA BELL TEL. 164

ST. HYACINTHE, P.Q.

Si vous voulez faire fumer à vos clients un. . .

Bon Cigare à 10c. EMPORIUM

Avec longue filasse de Havane, fabrique a la main par des ouvriers Cubains experts realise l'ideal du Cigare de qualite. . . . .

Dans les Cigares à 5c. de l'"Union", nous recommandons nos marques enregistrées: "Le Mont Pelee" — "The Good-Ones" — "La Captiva," — "El Maska,".

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES	Par mille
Richmond Straight Cut No. 1 10s	$12 00
Pet, 10s	12 00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8 50
Athlete en boîtes de 10 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boîtes de 10s	8 50
Majestic, 20s	8 25
New Light, (four tabacs) 10s	8 50
Derby, en paquets de 6,000 3.95, 10s	6 55
Old Gold, 6,000 3.78, 10s	6 30
Prince, 7, (700) 4.02 : 10s	5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 10s, 4.02 7s (700)	5 75
Dardanelles (Turques) douces, medium, et fortes, 10s	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00
Yildiz Magnums 5s et 10s	20 00
Virginia Brights, la bte de 600	3 50
High Admiral, 10s	7 00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	5 75
Cameo Gold	12 00
Master's Dream	12 50
Crystal Flake Cut	12 50
Alpine Bell	12 50
Corkers	12 50
Otto de Rose	12 50
Cream of Virginia, 50s	25 00

TABAC À CIGARETTE	Par lb.
Athlete, en paquets ou boîtes, 1/12	$ 90
Puritan, en paquets, 1/12s	1 00
B. C. No. 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, ½s	95
Southern, en paquets, 1 12s	85
Old Judge, 1/9s, paquet	1 45
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15
Harem, en paquets 1/16s, boîtes 5 lbs	1 35
Vanity Fair, en paquets ⅛s	1 20
Sultana, " " 1/12s	1 00
Gloria, " " "	1 00

TABAC COUPÉ À FUMER.	
Old Chum, en paquet, 10s	85
" ½ lb tins	85
" 1 lb "	85
" boîte	1 00
Puritan, en paquet, 1-11s	85
en boîte ½ lb et ¼ bt tins	85
en boîte 1 lb	83
Cut Cavendish, en paquet 1-10s	80
Hand Cut Cavendish, en boîte ½ lb	1 05
en boîte 1-10s	1 10
Durham, en sacs, 1-12s et ⅛s	1 00
en paquet, 1 lb	1 00
Ritchie's Smoking Mixture, boîte ⅛s	95
1-10s	80
Unique, en paquets 1-15s	65
1 lb	61
½ lb	60
Lord Stanley, en boîte ½ lb	1 05
Perique Mixture, en boîte 1bs. et ⅛s	1 15
Athlete Mixture, " ⅛s et ¼s	1 35
St. Leger, Oval Cut Twist, en boîte ⅛s et ¼s et sacs 1-12s	1 20
Handy Cut Plug, pouches 1-6s	90
P. A. C. en 5-8 lb	1 00
1 lb	95
Full Dress Mixture, ⅛s. et ¼s	95
Old Gold, 12s et ⅛s	95
en boîtes ⅛s., 6 lb	95
" " ½ jars et ¼ tins	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, ⅛s et ¼s	95
en pouches ⅛s	1 05
en tins, ¼ et ½	1 05
Duke's Mixture, en boîtes 1-10s et 12s. 2 lb	82
Virginity, 1 lb. drums	1 25
Pure Perique, en boîte ½ ou ¼ lb et paquet 1 lb	1 75
Cut Virginia, 1b tins	71
¼	50
en paquets 1 lb., ⅛s, ¼s, 1-12s et 1-16s	72
Mixture, en paquets 1 lbs.	82
Hand Cut Virginia, ½ lbs tins 1.00, ½ lbs jars	95
Ogden's English Tobacco, in tins :	
¼ lb	1 20
Ogden's Navy Mixture, ¼s	1 25

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.	
Bobs, 5s, cads 20 lbs., ½ cads, 12 lbs	39
" 10s, butts, 24 lbs., ½ butts, 12 lbs	39
Bobs 11¼ oz bars, 5½ cuts to lb, butts 20 lbs, ½ butts 10 lbs	39
Currency, 15⅜ oz. bars, 10½ cuts to lb,, butts, 24 lbs. ½ butts, 12 lbs	42
Currency Navy, 2x4, 6 to lb ½ butts, 12 lbs	42
Currency Navy, 10 to lb, ½ Cads 12 lbs	42
Old Fox, Narrow 11s, butts 24 lbs., ½ butts 13 lbs	42
Free Trade, 8s, Cads., 24 lbs , ½ Cads , 12 lbs	47
Pay Roll, 12½ oz. Bars, 5 cuts to the bar, butts 14 lbs	47
Pay Roll, 2 x 3, 6 to lb., 20 lbs & 12 lbs cards	47
Pay Roll, 8 oz. Bars (thin), 6 spaces to the lb., boîtes, 4 lbs	47
Fair Play	48
Stag, 12 oz, bars, 5½ cuts to lb ; ½ butts, 12 lbs.	38

A FUMER.	
Empire, 3⅛s, 5s et 10s	36
Rosebud, 5½ cuts to lb. Butts, 21 lbs	44
Amber 8s, 56c lb.—3s	59

Joliette Tobacco Company

A CHIQUER.	
Club Navy, 5s, 10s et 12s	$ 43
Altas Navy, 8s	45
Universal 1 lb, bars, espacé 12s	45
Universal, ½ lb. bars, espacé 6s	45
Anchor, 15 oz. espacé 10s	43
Favorite Twist, 12s	44

A FUMER.	
Sirdar 8s	$ 52
Welcome, 10s	42

Succursale L. LaRue, Jr.

COUPÉ À FUMER	
O. K. Mixture, 1-8, 5 lb cartoons	32
" " 1-2 et 1 lb foil pkges	30
Comfort 1/7 lb. en boîtes 5 lb	28
" 1-9, 5 lbs cartoons (sacs)	35
" 1-10 " "	40
" 1-2 " "	38
Trappeur, 1/7 lb, en boîte 5 lbs	28
" 1-10 sacs, 5 lb cartoons	40
" en paquets ½ et 1 lb	24
Cut Cavendish, 1 10 lb, en boîte 4 lbs	38
" " en paquets ½ et 1 lb	31
Zouave, 1-8 lb, en boîte de 5 lbs	30
" en paquets ½ et 1 lb	28
Napoléon, 1-10 lb, en boîte de 4 lbs	35
en paquets ½ et 1 lb	30
Horseshoe Cut Solace, Cut Plug, 1-10 lb, en boîtes de 5 lbs	43
Horseshoe Cut Solace, en paquets ½ et 2 lb	37
Horseshoe Cut Solace, en ½ lb. Fancy Tins	43
Horseshoe Cut Solace, en paquets 1 lb, pipes	48
Brown Shag, ½ lb., en boîte de 5 lbs	32
" " en paquet de ½ et 1 lb	28
Le Petit Bleu, 1-12 lb., en boîtes de 5 lbs	50
" " en paquets de ½ et 1 lb	40
L. L. V. 1-2, 5 lbs cartoons	40
Mon Ami, ½ (Quesnel) en boîtes de 3 lbs	60
" en paquets de ½ et 1 lb	50
O. K. Mixture, boîte de 1-6 lb	50
" " No. 1. 1-6 pks	50
" " boîte de ½ lb	40
Le Parfum d'Italie 1/12 lb, en bte 5 lbs	48
Red Cross, 10s, en caisses de 10 lbs	40
" ½ Dble Thick Sol, en caisses de 12 lbs	40
Gold Block Cut Smoking, en sacs de ½ lb	50
" " " 1-12 lb	50
" " en boîtes ½ lb	46

A CHIQUER.	
Spun Rolls, 16s, en boîtes de 5 lbs	60
Chocolate Fine Cut, en chaudières de 5 lbs	60
" " en " de 1 lb	60

PALETTE À FUMER.	
Twist, 1-16s	35
Canadian Roll, en rolls de ¼, ½ et 1 lb	29
Blue Cross, 1-8, 5 lbs cartoons	30
" " 1-2 et 1 lb paquets	28

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES.	La lb.
Canadien menotte 1-5, 6 lbs par paquet, crate de 50 lbs	$ 0 15
Rouge, récolte de 1889, bal. 50 lbs	15
Petit Havane, bal. 25 lbs	20
Turc aromatic, ballots 25 lbs	0 22
Parfum d'Italie, 1901, bal. 25 lbs	30
XXXX, ballots 50 lbs	0 12
S Vieux, 1900	16
Quesnel, récolte 1900, bal. 35 lbs	30
Flor de Cuba, bte 30 lbs	20
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs	15
S Nouveau, 50 lbs	15
Petit Canadien, 25 lbs	20
XXX balle 50 lbs	10

TABACS COUPEES	La lb.
Petit Havane ¼, btes de 10 lbs	$ 0 35
" " ½, btes de 10 lbs	35
Quesnel, ⅓, ⅕ btes 5 lbs	60
Vendome ½ tin	1 15

TABAC EN POUDRE.	La lb.
Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 32
Fève, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 34

CIGARES		Le 100
El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
Pearl de Cuba	1-20	13 00
Bruce	1-20	15 00
Twin Sisters	1-20	15 00
" "	1-40	16 00
V. C. (union)	1-20	36 00
V. H. C.	s. 1-20	25 00
New Jersey	1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-100	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 00
St-Louis (union)	1-20	33 00
"	1-40	35 00

E. N. Cusson & Cie, Montréal.

	le M
Capitol, Londres	$55 00
Capitol perfectos	55 00
Puro Elégantes	55 00
Puro Sublimes	50 00
La Pitta	50 00
V. C	36 00
Nectar	3600
Lisette	37 50
Little Pedro	35 00
Sohmer	30 00
Little Cavalier	26 00
Marques Spéciales	26 00 et plus

"Grandas" Hermanos y Ca, Montréal

CIGARES PUR HAVANE. Ouvriers cubains seulement.	Par M
Exclusivos de Grandas	$1000 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
La Cigarra	40 00

Jobin & Fleury, Québec.

	le M
Québec	$55 00
2 Bac O	30 00
Montcalm	25 00
Lady Bella	25 00
Jolly Boy	20 00
Chief Provost	25 00
Estimada	25 00
La Mencita	25 00

Medéric Martin, Montréal

CIGARES	le M
Martin	$35 00
Martha	50 00

Voulez-vous le Succès ?

Donnez à votre clientèle une marchandise irréprochable ; offrez lui nos fameux cigares.

DIXIE 10c.
POLO 5c.

Fabriqués de la meilleure qualité de tabac Havane garanti par

Miller & Lockwell

MANUFACTURIERS

QUEBEC.

Il y a du profit à vendre les Cigarettes "Sweet Caporal"



Les CIGARETTES "SWEET CAPORAL" sont les MEILLEURES CIGARETTES du monde entier. Ce sont aussi les MIEUX CONNUES, et elles ont LA PLUS FORTE VENTE.

Les "SWEET CAPORAL" peuvent être obtenues de toute maison d'Epiceries, Vins et Liqueurs, et Marchands de tabacs en gros — il en coûte peu de les mettre en stock et ELLES SE VENDENT TOUTES SEULES.

The American Tobacco Co. of Canada, Limited

43, RUE COTÉ, MONTRÉAL.



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.



Gold Lion Cocktails

Une innovation dans le commerce des liqueurs c'est l'introduction de "Cocktails" préparés à l'avance.

Nous avons obtenu de MM. The Cook & Bernheimer Co., de New-York, les grands Marchands de Liqueurs des Etats-Unis, l'agence exclusive pour leurs fameux

COCKTAILS, "GOLD LION."

Les grands avantages de cette nouvelle manière de servir cette boisson populaire devront attirer l'attention du commerce des liqueurs. MM. Cook & Bernheimer ont pendant longtemps étudier et expérimenter avec l'aide des plus grands experts sur la manière de préparer ces Cocktails, qui sont offerts au commerce comme un article supérieur à très bas prix, et qui donnera la plus grande satisfaction aux consommateurs.

GOLD LION COCKTAILS

SEPT VARIETES

MANHATTAN	**MARTINI**	**WHISKY**
TOM GIN	**AMERICAN**	**GIN**
	VERMOUTH	

MEDAILLE d'OR à l'EXPOSITION DE PARIS en 1900.

Cinq Bonnes Raisons pourquoi vous devez
Offrir à votre Clientèle ces Fameux Cocktails.

Parce que les meilleures Liqueurs seulement sont utilisées.
" " ils sont plus appréciés que ceux préparés à ordre.
" " ils sont préparés dans des proportions justes.
" " la qualité et la saveur sont reconnues.
" " la marque "GOLD LION" est appréciée par les connaisseurs.

PRIX $9.50 LA CAISSE, DOUZE BOUTEILLES.

87 RUE ST-JACQUES, - - - - - MONTREAL.

Les Plus Grands Marchands de Vins du Canada.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiee par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance. France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II — MONTREAL, MAI 1903 — No 5

LES LICENCES A LA CAMPAGNE

Les renouvellements de licences à la campagne donnent lieu à de très nombreuses plaintes, nombreuses et sérieuses.

Ces plaintes justifient de la façon la plus évidente et la plus complète l'attitude prise par la Fédération des Commerçants licenciés de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, dans sa demande au gouvernement de modifier la loi en ce qui a trait à l'octroi des licences dans les municipalités rurales.

Nous allons donner deux exemples de plaintes sans citer de noms de personnes ou de localités.

Un hôtelier déclare qu'il est dans la localité depuis un an, qu'il avait obtenu une licence l'an dernier et que le renouvellement de cette licence lui a été refusé par le conseil municipal.

Il a demandé des explications sur les motifs du refus, il lui a été répondu qu'on n'avait rien à lui reprocher, mais qu'en lui refusant une licence, le conseil agissait dans les limites de son droit.

Cet hôtelier est propriétaire de la maison qu'il occupe.

Le conseil municipal avait en effet le droit en vertu de la loi existante de refuser de renouveler la licence à cet hôtelier, mais il est à remarquer que le maire et un conseiller de ce conseil municipal sont eux-mêmes hôteliers. Le public trouvera peut-être là la raison du refus de licence à un troisième hôtelier qui ne fait pas partie du conseil municipal.

La loi doit être amendée dans le sens demandé par la Fédération des Commerçants licenciés et peut-être le maire et le conseiller municipal hôteliers dont nous avons parlé seront les premiers à en bénéficier. L'électorat est changeant et s'ils sortaient du conseil, un changement d'élus pourrait également leur faire perdre leur licence.

Dans une localité avoisinant Montréal, le conseil municipal a résolu de ne plus accorder l'unique licence qui existait autrefois. Dans ce cas, il n'y a pas de question de favoritisme. La suppression pure et simple du commerce légitime de vins et liqueurs ne va-t-elle pas, par contre, provoquer la vente clandestine des boissons? Il y a à parier cent contre un que ce sera là le plus beau résultat de la suppression. La morale n'y gagnera pas, elle y perdra. Au lieu d'une maison de commerce légitime, faisant ses affaires au grand jour, on verra deux, trois, peut-être quatre débits de boissons clandestins où on servira aux habitués des liqueurs plus ou moins frelatées, des mélanges innommables, comme toujours dans les débits non autorisés.

Ces suppressions de licences sont dommageables aux commerçants. Quand un hôtelier a bien tenu son établissement, quand il n'a offensé ni la loi ni la morale, la loi ne devrait pas permettre à un conseil municipal de lui refuser de continuer son commerce et de lui infliger des pertes, sinon de causer sa ruine. Toute position acquise doit être respectée.

Si la morale ne gagne rien àces suppressions pour le moins arbitraires, le Revenu de la Province en souffre de son côté.

La Fédération des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs à fait valoir aux yeux du gouvernement toutes ces considérations en demandant que la loi fût amendée de telle façon que la majorité absolue des électeurs devrait remplacer le conseil municipal en matière de licence.

Le gouvernement a promis d'étudier la question, il s'est formellement engagé à faire une enquête sur les réclamations des hôteliers des campagnes.

Il faut que cette enquête ne soit pas une de ces enquêtes à l'eau de rose, faite dans un coin choisi de la Province, mais qu'elle s'étende à tous les districts et qu'elle soit menée sérieusement par un homme sans faiblesse comme sans préjugés.

Il faut aussi que cette enquête commence bientôt, sans retard même pour qu'un rapport puisse être établi et soumis au gouvernement avant la prochaine session, car le gouvernement ne doit pas manquer à sa promesse d'être prêt à la réunion de la prochaine législature.

★ D'après les rapports qui nous parviennent les affaires des détaillants de vins et liqueurs se sont considérablement améliorées dans la dernière partie du mois d'avril et depuis le commencement du mois de mai. Cependant il convient de remarquer que, dans les faubourgs et dans les quartiers ouvriers, les recettes ont baissé depuis les grèves.

★ MM. Hudon, Hébert & Cie nous disent que grande est l'activité dans la ligne des vins et liqueurs. Le Scotch tient toujours la tête; mais, d'année en année, on remarque une augmentation très sensible dans la demande pour les brandies.

Ces messieurs nous informent que, par suite de la surtaxe de douane sur les produits allemands, les prix des vins du Rhin ont augmenté de $1.50 à $3.00 par caisse selon qualité.

La Cour d'Appel a confirmé le jugement de la Cour de Révision, cassant le Bref d'injonction obtenu par la Pabst Brewing Co., de Milwaukee, pour empêcher M. Ekers et la Canadian Brewing Co. de se servir du nom Milwaukee en relation avec une marque de bière. Les honorables juges Lacoste et Hall étaient dissidents, mais la majorité de la Cour a maintenu que la Canadian Brewing Co. avait parfaitement le droit de se servir de ce nom qui n'était pas une marque de commerce enregistrée, et dont M. Ekers s'était servi à Montréal bien longtemps avant la Pabst Co., et qu'il n'était pas plus la propriété exclusive de la Pabst Co. que d'une demi-douzaine d'autres brasseurs de Milwaukee.

UN VOYAGEUR POPULAIRE



M. J. E. A. GAUTHIER.

Comme voyageur de la maison Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, pour les Provinces Maritimes

M. J. E. Arthur Gauthier, le voyageur bien connu de la maison Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, est le fils du Dr Séraphin Gauthier, de Montréal. Il naquit en cette ville en 1865; après un brillant cours commercial à l'école du Plateau, il entra au service d'une maison de gros en épiceries, où pendant dix ans il travailla ferme à donner satisfaction à ses patrons. Il fait partie du personnel de la maison L. A. Wilson Cie, Ltée, depuis 1895. Grâce à ses connaissances dans le commerce des liqueurs, il s'est acquis par son tact et son affabilité une clientèle importante.

M. Gauthier a été et est encore l'un des plus fervents disciples de nos sports canadiens. Pendant plusieurs années il fut l'un des piliers du jeu de Base-ball à Montréal, et les admirateurs de l'ancienne équippe " Le National " ont conservé un bon souvenir de ses exploits sur l'ancien terrain des Shamrocks et partout où le club fit des excursions.

Il est très populaire parmi les marchands dans le commerce des Liqueurs et spécialement dans les provinces Maritimes où ses nombreux clients anglais voient toujours en lui le type du " bon canayen ".. Ses patrons n'ont eu que des éloges à lui adresser depuis qu'il fait partie de la maison.

★ MM. J. M. Douglas & Co. nous avisent que les affaires sont satisfaisantes. La demande pour le whisky écossais " Dewar " va toujours en progressant.

D'après MM. J. M. Douglas & Co. la grève des débardeurs occasionne beaucoup de trouble au commerce des vins et liqueurs en ce sens qu'il y a actuellement sur les quais, ainsi que dans les cales des steamers, de fortes quantités de vins et liqueurs dont on n'obtient livraison que lentement et difficilement.

★ MM. Laporte, Martin et Cie constatent que, depuis le commencement du mois de mai, les affaires ont redoublé d'activité. Le gros de la demande porte toujours sur les Scotchs et sur les Brandies, ensuite viennent les vins de Madère, les Sherries et les Oporto.

Les remises se font avec régularité.

★ MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée se déclarent très satisfaits du chiffre d'affaires du mois d'avril.

Comme tous les autres mois de l'année courante le mois d'avril 1903 a été plus fort que le mois correspondant de 1902.

Les remises continuent à donner entière satisfaction.

★ Le représentant de M. W. J. Rafferty accuse une forte augmentation dans les ventes des bières embouteillées de la maison Wm Dow & Co. La demande ce printemps est bien plus considérable que les années précédentes.

★ La demande pour le tonique " Red Heart " a été telle depuis quelque temps que le stock de MM. J. M. Douglas & Co. est presqu'entièrement épuisé. De fortes quantités de ce vin tonique arriveront sur notre marché avant la fin du mois de mai et permettront de répondre à toutes les commandes.

★ MM. Hudon, Hébert & Cie viennent de recevoir " ex SS. Hektos " une importante consignation des excellents cognacs de la maison Boutelleau & Cie. MM. Hudon, Hébert et Cie sont dès à présent en mesure de remplir toutes les commandes qu'ils recevront pour ces brandies bien connus.

★ MM. Laporte, Martin & Cie ont reçu un approvisionnement complet des vins bien connus de MM. Blandy Bros., de Londres. Les vins de Madère, les Ports et les Sherries portant le nom de cette maison sont des plus recherchés et conviennent au goût de la clientèle la plus difficile. A Montréal ainsi que dans les autres grandes villes du Canada on est toujours sûr de les trouver dans les hôtels et cafés de premier

★ M. Colin Campbell qui représente au Canada des marques de vins et spiritueux bien connues, entre autres les whiskies écossais de MM. Andrew Usher & Co., les vins de Champagne de la marque Perrier-Jouet, ainsi que les cognacs de la maison Pinet, Castillon & Co., est de retour à Montréal après un voyage d'affaires en Europe.

★ MM. J. R. Douglas & J. L. Gardner, de la maison J. M. Douglas & Co., viennent de partir pour l'Europe. Pendant leur absence qui durera environ trois mois ces messieurs visiteront la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne dans les intérêts de leur firme.

★ M. S. B. Townsend vient de faire un voyage d'affaires à New-York dans l'intérêt des nombreuses marques de vins et liqueurs dont il a la représentation au Canada.

★ M. L. A. Wilson, le sympathique et dévoué président de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal à fait tout dernièrement un voyage d'affaires à New-York. A la suite de ce voyage la Lawrence A. Wilson Cie, Limitée a mis sur notre marché, plusieurs produits qui jouissent d'une très grande vogue aux Etats-Unis et que la Lawrence A. Wilson Cie, Limitée représentera exclusivement au Canada.

★ Ayant reçu dernièrement une consignation de cognacs en fûts, un importateur de notre place pensa les faire embouteiller dans des bouteilles d'une forme spéciale. A cet effet, il s'adressa à un fabricant de bouteilles à qui il remit le modèle de la bouteille qu'il voulait pour son cognac. Quelques jours après le fabricant lui fit savoir que sa commande ne pouvait être exécutée parce que, d'après les règlements de l'Union, les souffleurs de verres sont obligés, sous peine d'une forte amende, de faire des bouteilles d'une épaisseur convenue, et que son modèle de bouteille n'avait pas l'épaisseur voulue.

Ainsi, voilà un fabricant qui ne peut pas faire chez lui ce qu'il veut, c'est l'Union qui décide ce qu'on y fera ou n'y fera pas.

Employez donc des ouvriers de l'Union avec de pareilles exigences!

★ Le Champagne G. H. Mumm est le seul champagne qui ait été servi au banquet dernièrement offert à M. Borden, à l'hôtel Windsor.

Un établissement moderne

MM. S. B. Townsend & Co. sont définitivement installés dans leur nouvelle bâtisse située 18 et 20 rue St-Sacrement. Cette bâtisse qui comporte quatre étages et de grandes caves a été complètement remise à neuf pour les besoins du commerce de gros de vins et liqueurs. Le premier étage est occupé par les bureaux de la firme; la salle d'échantillons est située au 2e étage, tandis que les deux autres étages servent d'entrepôt en douane pour les vins et spiritueux en caisse. Les spiritueux et vins en fûts sont emmagasinés dans d'autres entrepôts en douane. On peut dire de l'installation de M.M. S. B. Townsend & Co. qu'elle est certainement l'une des meilleures du genre qui existe à Montréal.

Une machine pour faire de l'argent

Gagner de l'argent sans risque et sans travail — voilà qui n'est pas banal. C'est ce qu'accomplit automatiquement une machine construite par The Caille Brothers Co., 3 Ouellette Avenue, Windsor, Ontario, Canada.

Cette machine automatique est connue sous le nom de " l'Oracle " — elle est parfaitement légale au Canada, parceque, tout en étant un jeu de hasard en quelque sorte, le joueur *malchanceux* gagne toujours. La machine lui donne son horoscope et lui joue un bel air de musique.

Si le joueur est *heureux*, il risque de gagner deux fois, cinq fois et jusqu'à dix fois sa mise au jeu qui est une pièce canadienne de deux sous.

Le coût de l'appareil avec la musique est de $100 et, sans musique, de $85.

L'oracle ne reçoit pas de mauvaises pièces d'argent; la pièce introduite reste, d'ailleurs, en vue pendant tout le temps que la machine fonctionne au profit d'un même joueur.

La compagnie qui construit " l'Oracle " offre un grand nombre d'autres appareils enrégistreurs à argent, pour la force du poing, la force musculaire, etc., etc. Il y a aussi des machines à cartes offrant des combinaisons qui permettent aux joueurs de gagner des prix.

La maison s'empressera de fournir toutes informations, listes de prix, sur demande adressée, comme il est dit ci-dessus.

Les Ventes au Canada du

DEWAR'S WHISKY

Excedent celles de toutes les autres marques

L'EMBOUTEILLAGE

QUAND les bouteilles arrivent de la fabrique elles doivent être vérifiées avec soin une à une. Le verre doit être d'une nuance bien égale, ni trop clair ni trop foncé. On doit examiner si elles n'ont pas de bulles de soufflage et surtout si les embouchures sont bien faites, la bague convenable et régulière, le goulot ni trop petit, car les bouchons entrent mal. Leur choix est en somme, une chose toute de soins et d'attention.

Pour le rinçage, tant qu'il ne s'agit que de rincer des bouteilles neuves, la question ne présente aucune difficulté. On peut employer, indifféremment, des machines tournantes munies d'une brosse dite tête de loup ou des perles de verre; voire même des perles d'étain, quoique ce dernier système ait des inconvénients, car si par hasard il reste une perle d'étain au fond de la bouteille, le vin sera perdu par la raison que l'étain contenant toujours du plomb, ce métal sera attaqué par le vin et lui communiquera, non seulement un goût des plus désagréables, mais encore le rendra dangereux, l'absorption des sels de plomb, même à faible dose, produit rapidement des accidents d'intoxication graves.

Dans les grandes maisons de commerce, on doit préférer les machines tournantes et les brosses ou les perles.

Quand on juge que la brosse a bien passé partout, on enlève la bouteille et on y passe un peu d'eau propre, puis on la met à l'égoutage. Une rinceuse, habituellement, se compose de huit tours et une femme suffit pour les mettre en mouvement, pendant que huit autres procèdent au rinçage, elles font de 800 à 850 bouteilles par jour et par femme.

Quand les bouteilles ont été rincées, il faut les mettre la tête en bas pour qu'elles puissent s'égoutter facilement et se sécher; l'eau qui pourrait rester dedans troublerait le vin.

Pour les faire égoutter on les place la tête en bas dans des corbeilles. Les bouteilles s'égouttent facilement et sont alors propres à l'emploi auquel on les destine.

Maintenant, s'il est question de rincer de vieilles bouteilles, qui ont contenu du vin pendant longtemps et qu'elles soient tapissées de dépôt, il y a un procédé rapide et facile de les laver, c'est d'employer une lessive chaude de carbonate de soude, appelée vulgairement carbonade. On fait dissoudre 5 lbs de carbonate de soude dans 2 1-2 gallons d'eau tiède et on lave les bouteilles avec ce liquide; le dépôt est enlevé instantanément.

Il est bon, lorsque ces vieilles bouteilles ont été lavées à la carbonade, puis à l'eau froide et égouttées, de les sentir, car il peut arriver quelles conservent un goût de vin gâté.

On ne saurait prendre trop de précautions dans le rinçage des bouteilles, car le vin est un produit d'une grande délicatesse et qui s'empare rapidement des moindres odeurs auxquelles il est exposé à se trouver.

Mise en bouteilles

Le vin, avant la mise en bouteilles, doit être préalablement collé avec soin, à moins qu'il ne soit clair.

La mise en bouteilles s'opère au moyen d'un petit robinet ou canelle, soit en cuivre, soit en bois.

Quand on a une longue série l'opérations à faire, il faut employer un robinet à deux becs, ce qui accélère la besogne.

Dans les ateliers importants, on emploie des tireuses à siphon. L'appareil est muni d'un plateau, qui règle le plein des bouteilles, et rend le travail très régulier et rapide. On peut facilement tirer avec cet appareil 2000 bouteilles par jour. Il existe un grand nombre de modèles de ces appareils, qui tous présentent des avantages plus ou moins variés, mais remplissent bien le but qu'on se propose.

Dans les grandes maisons on emploie des appareils qui ont jusqu'à 8 et 10 siphons, ce sont ceux employés dans les fabriques de vins de Champagne où la mise en bouteille se chiffre par millions.

La plus grande propreté doit procéder à cette opération, pour éviter de communiquer au vin le moindre goût et d'y laisser pénétrer les poussières et débris qui peuvent y arriver par accident.

Les bouteilles une fois pleines jusqu'à 3-4 à 1 pouce au-dessous de la bague, on procède au bouchage.

Du bouchage

Le bouchage se pratique de différentes manières, soit simplement en enfonçant le bouchon à la main, puis le tassant avec une batte, soit au moyen d'une machine à levier, soit encore avec une machine à forte pression comme pour les vins mousseux.

Le choix de ces systèmes est laissé à la convenance de chacun. La seule précaution à prendre, c'est que le bouchon soit solidement enfoncé, de manière à ce que le vin ne puisse sortir de la bouteille.

Dans les pays où l'on produit de grands vins, on emploie un mode de bouchage, dit bouchage à l'aiguille qui présente de grands avantages comme garantie de bonne garde.

Le bouchage à l'aiguille, qui est un des meilleurs pour les vins rouges et blancs non mousseux, qu'on veut garder longtemps, se pratique de la manière suivante:

On remplit les bouteilles jusqu'à un pouce environ du goulot, puis on place dans la bouteille un petit instrument en fer, appelé aiguille à boucher, qui est une tige de fer de 2 1-2 à 3 pouces de long, pointue, plate d'un côté, ronde de l'autre avec une rainure dans la partie plate qui est appliquée contre le goulot de la bouteille. L'extrémité supérieure est munie d'une charnière qui se replie sur la bague de la bouteille. On introduit lebouchon, et à l'aide d'une machine, on l'amène à toucher le vin, l'air s'échappe par la rainure. Cela fait, on retire l'aiguille; le liege en se dilatant comble levide et la bouteille reste bouchée, le liquide mouillant le bouchon, même quand elle est debout.

Ce bouchage est fort coûteux, mais il est très utile, pour les vins qu'on veut faire voyager, car il évite le ballotage du liquide.

Pour le bouchage à forte pression, il n'est employé que pour les vins mousseux.

Des bouchons

Le choix des bouchons n'est pas indifférent, car ils peuvent donner aux vins des goûts pernicieux.

Les bouchons neufs, qu'on achète à l'industrie, doivent être lavés à l'eau chaude avant d'être employés, et s'ils prennent des nuances foncées ou singulières, il faut les re-

Hautement Recommandés
et Justement Populaires

Les Vins de **Madère** "London Particular"
"Very Superior"
"Specially Selected"
Malaga "Pale Sweet" (Blue Label)
"White"
DE Blandy Bros



LE GIN POLLEN & ZOON

Bien que se vendant au même prix que les autres, est embouteillé en beaux cruchons en verre d'une contenance de ⅛, ¼ et ½ gallons. La boisson est saine et savoureuse. :-: :-: :-:

Les BRANDIES
Ph. RICHARD

Ont conquis en France et à l'étranger une réputation méritée pour leur haute qualité et leur fabrication soignée. :-:
Ils ont l'approbation de la Profession Médicale qui apprécie le Cognac Ph. Richard, comme un tonique de grand mérite vu sa grande pureté. :-: :-:



LE VIEUX
Whiskey Ecossais
"HEATHER DEW"

a fait son chemin au Canada, sa marque signifie : un produit de qualité, moëlleux, avec cet arôme particulier qui fait la joie des véritables gourmets. :-: :-: :-:

VOYEZ A CE QUE VOTRE STOCK SOIT BIEN APPROVISIONNE DE CES LIQUEURS DE CHOIX.

Laporte, Martin & Cie.,

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES EN GROS. MONTREAL.

jeter car ce sont de vieux bouchons qui ont été blanchis et nettoyés aux acides. On ne sait plus alors ce qu'on fait et on est exposé à employer des bouchons défectueux.

Pour bien boucher il faut faire tremper les bouchons dans de l'eau douce, le liège devient plus souple, ils entrent mieux et ayant moins besoin d'efforts pour les faire descendre dans le col de la bouteille, on est moins exposé à les briser.

Vieux bouchons. — Dans les ménages, où l'on a intérêt à économiser les bouchons, on peut employer les vieux, mais il est bon de leur faire subir une petite préparation qui leur rend toutes leurs qualités.

Les vieux bouchons sont mis dans un grand chaudron en cuivre avec de l'eau et portés à l'ébullition pendant une bonne heure, puis égouttés et séchés à l'air libre. Ils sont alors sales et noirs; pour leur rendre leur belle nuance, il faut les passer dans un bain composé de:

Eau	2 1-2 gallons.
Acide chlorhydrique	7 onces.
Acide oxalique	3 1-2 onces

On passe rapidement les bouchons dans ce bain, puis on les lave à grande eau et on les fait sécher, soit au soleil soit dans un grenier. Ils redeviennent blancs comme s'ils étaient neufs. Si l'on a un four il est préférable de les y faire sécher à une température de 70 à 80 degrés. Ce procédé est bon et économique.

★ Les ventes du vin Mariani ont été exceptionnellement fortes pendant la durée du mois d'avril. Ce vin est évidemment le tonique préféré, il conserve toujours sa suprématie malgré l'introduction fréquente de produits similaires.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 87 YORK STREET, Tél. Main 204
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TELEPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

FREYSENG CORK CO., LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

Bouchons et Bouchons "CROWN"

655-661 RUE ST. PAUL, Montreal.

FILTRES A EAU "NOXALL"

Broche pour Embouteilleurs. Cire à cacheter les bouteilles. Etain en feuilles. Capsules. Machines à capsuler. Machines à boucher. Bois à bouchons. Tire-bouchons. Fournitures pour Brasseurs et Embouteilleurs.

CHAMPAGNISATION DES VINS

Les vins à champagniser ayant subi diverses préparations, on procède à leur tirage ou à leur mise en bouteilles, dans lesquelles le vin doit subir la refermentation destinée à les rendre mousseux. En Champagne, cette opération a lieu au printemps ou en été. Le vin qui a fermenté fortement pendant l'automne a été éclairci en hiver.

La refermentation en bouteille du vin (mise en *sève*) commence au printemps sous l'influence des ferments de crus de Champagne. On sait que l'on ne doit pas tirer les vins bleus, jaunes, gras, troubles ou ayant un mauvais goût. En général, le vin est tiré à la première sève (avril ou mai), rarement à la seconde (août). D'ailleurs, l'époque du tirage dépend de la température extérieure, c'est-à-dire qu'il doit être fait au début des premières chaleurs de l'année, au commencement d'avril; si l'hiver a été rigoureux ou si l'on n'a qu'un petit tirage à effectuer, il est préférable d'attendre la fin de ce mois. Le tirage à la seconde sève n'est pas recommandable parce que, à ce moment, le vin n'est plus aussi fermentescible et qu'il n'a plus autant de fraîcheur, ayant déjà sévé; il se produit dans le liquide, en effet, pendant les chaleurs, une fermentation lente qui l'use petit à petit en tonneau.

Pour que la mousse puisse se produire, il faut que le vin contienne encore du sucre fermentescible; il est donc nécessaire de connaître la quantité qu'il renferme au moment du tirage, afin de pouvoir calculer exactement la quantité de sucre qu'on doit lui ajouter pour obtenir la pression désirée. Cette opération est la plus délicate du tirage, parce que: si le vin n'est pas assez sucré, il n'aura qu'une très faible mousse; si, au contraire, il l'est de trop, il engendre une mousse folle qui casse les bouteilles et rend difficile le dégorgement; parfois même, quand le vin est par trop sucré, il ne se fait plus de mousse du tout, car, lorsque les ferments d'un vin assez alcoolique sont en présence d'un excès de sucre, ils ne travaillent pas.

A ce propos, M. Weinmann a fait remarquer que dans le calcul en question, il faut tenir compte qu'il reste presque toujours, au printemps, plus ou moins de sucre qui n'a pas été réduit par la fermentation de la vendange; si on ne le faisait pas, on risquerait d'abord d'introduire dans le vin à champagniser un excès de sucre qui lui nuirait; en outre, les quelques grammes qu'on trouve souvent ainsi dans le vin en cercles, permettent de diminuer la quantité à ajouter, ce qui est une économie appréciable quand on opère sur une très forte récolte.

Voici les données du calcul: 1. les bonnes bouteilles neuves, qu'on fabrique aujourd'hui, peuvent supporter une pression moyenne de 5,5 à 6 atmosphères, calculées à 10° centigrade (température ordinaire des caves champenoises). Lorsqu'on veut utiliser des bouteilles ayant déjà servi (ce qui est peu recommandable au point de vue économique, à cause de la casse inattendue), cette pression ne doit pas dépasser 4,5 à 5 atmosphères.

2. Théoriquement, il faut 4 grammes de sucre par litre pour engendrer une pression d'une atmosphère. Pour créer une pression de 6 atmosphères, il faut donc que le vin contienne 24 grammes de sucre par litre. La pratique a démontré que ce chiffre doit être légèrement forcé et qu'il en faut 26 grammes pour obtenir cette dernière pression et 21 gr. 5 pour 5 atmosphères, en moyenne.

Ces chiffres ne peuvent s'appliquer à tous les cas; en

"Toutes les autres marques lui sont inferieures"

GIN CANADIEN

MELCHERS

Croix Rouge

Le seul Gin distillé sous la surveillance d'un Officier du Gouvernement et **Vieilli pendant des Années** dans des entrepôts contrôlés par le Gouvernement.
La qualité supérieure et l'extrême pureté de ce Gin, font qu'il est hautement recommandé par les médecins comme étant une boisson on ne peut plus hygiénique.

Employée avec Succès dans les
Maladies de Rognons, de la Vessie et des Voies Urinaires.



Chaque Flacon porte un Timbre du Gouvernement garantissant l'Age et la Qualité.

Boivin, Wilson & Cie.

520 RUE ST-PAUL,
MONTREAL.
Canada.

Seuls Concessionnaires.

effet, ils ont été établis pour des vins ayant une force d'absorption de 1000 et ayant de 11 à 12° alcooliques à 10° centigrade. Or, si l'une ou l'autre de ces conditions est changée, les doses de sucre à ajouter doivent naturellement varier, sans quoi on risque d'avoir les accidents signalés plus haut; dans ces cas, le calcul devient difficile et ne peut être fait que par un chimiste ou un fabricant très expérimenté.

En admettant les conditions remplies, si le vin contient 4 grammes de sucre par litre, par exemple, au moment du tirage, pour obtenir une pression de 6 atmosphères, il faudra lui ajouter 26 — 4 = 22 grammes de sucre.

Rappelons, enfin, que le sucre engendre non seulement de l'acide carbonique par fermentation, mais encore qu'il augmente le degré alcoolique du vin. L'*Agriculture moderne* indiquait même, à ce propos, dans la correspondance du No 354, comment on doit procéder pour relever le litre d'un vin. On sait par conséquent qu'en ajoutant 17 grammes de sucre par litre, la fermentation élève de 1° la quantité d'alcool du liquide. Il en résulte que la *champagnisation* du vin a pour résultat d'augmenter de 1° environ son titre alcoolique après la prise de mousse.

II

Nous avons démontré, dans le premier chapitre l'importance qu'a le dosage du sucre au moment du tirage. Il nous reste à indiquer comment on peut procéder à cette opération. Ce dosage peut se faire par *réduction* ou par les *procédés chimiques.*

Si le premier procédé est un peu empirique, il permet néanmoins de donner un résultat assez approximatif pour pouvoir être utilisé dans la pratique, à la condition qu'on fasse des essais préliminaires sur quelques bouteilles à chaque tirage ou qu'on opère comparativement à une certain nombre de tirages des années passées, dont on a bien enregistré les dosages et les résultats. La grande expérience acquise par les Champenois leur permet d'employer les plus souvent cette méthode; mais elle risquerait d'entraîner à des déboires un viticulteur qui, voulant tout d'un coup champagniser une partie de sa récolte, utiliserait la première fois ce système de dosage du sucre.

Voici néanmoins comment M. Weinmann conseille de procéder: on pèse, au moment du tirage, 750 grammes de vin non sucré, dans une capsule de porcelaine ou une casserole émaillée intacte, ayant une contenance de 1 lit. 5. On la pose sur un feu très doux ou au bainmarie, afin d'éviter toute projection du liquide au dehors et pour avoir une évaporation régulière et modérée.

On fait durer cette évaporation jusqu'à ce que le poids initial du vin soit réduit à 125 grammes exactement; ce résultat doit être obtenu en quatre heures environ, en pesant de temps en temps la capsule après en avoir essuyé le fond extérieur. Si l'évaporation a été trop rapide vers la fin, c'est-à-dire s'il reste moins de 125 grammes, on rétablit ce poids avec de l'eau distillée. Le vin ainsi concentré est versé aussitôt dans une éprouvette en verre à pied; puis, on agite tout le liquide pour qu'il ait une densité homogène, si l'on a dû ajouter de l'eau après l'évaporation. L'éprouvette, couverte d'un papier, est portée ensuite dans un local dont la température est de 12°,5 C..

Les sels se déposent, après vingt-quatre heures de repos, au fond de l'éprouvette. On y introduit alors un *glucoœnomètre* et l'on note exactement le point d'affleurement du liquide sur la tige. Une table spéciale (réduction Français) indique en regard, pour chaque degré du glucoœnomètre, le chiffre correspondant aux degrés du *densimètre* et la quantité de sucre (exprimée en grammes) restant dans le vin, déduction faite de 13 gr. 5 par litre.

Si, par exemple, le glucomètre marque 6 degrés, on lit que le vin contient 3 gr. de sucre. Si le liquide doit être mis dans des bouteilles pouvant supporter une pression intérieure de six atmosphères, on devra donc ajouter 26— 3 = 23 gr. de sucre de canne (lequel doit être utilisé de préférence à tout autre sucre) par litre de vin, soit 2 k. 300 grammes par hectolitre.

Quant au chiffre de 13 gr. 5, il est sensément représenter le total des substances solides dissoutes dans le vin de champagne: mais ce nombre ne peut être considéré que comme une moyenne, souvent fort peu exacte, car la quantité de matières solides et extractives est très variable suivant les années, les cépages, etc. D'autre part, la réduction précipite bien la plus grande partie de ces matières, mais pas tout. Enfin cette table, établie pour les vins de la Champagne, n'est pas exacte pour les vins des autres régions en général et du Midi en particulier. Le procédé de réduction de M. Robinet, modification du système François, n'est pas plus exact. On peut en dire autant des *pèse-vins de Champagne* qui ont, en outre, l'inconvénient d'être très fragiles et par conséquent assez coûteux.

Le *dosage chimique* du sucre est donc plus recommandable. Pour cela, on emploie de la liqueur de Fehling titrée, de façon que 10 centimètres cubes de celle-ci correspondent à 0 gr. 05 de sucre de raisin. Au laboratoire municipal de Paris, on utilise la liqueur de Neubauer, dont 10 centimètres cubes correspondent à 0 gr. 025. Quand on a trouvé ainsi le poids du sucre restant dans le vin, il faut retrancher chaque fois de ce chiffre un demi-gramme (poids des matières réductrices par litre de vin, en plus du sucre). Enfin, il faut tenir compte aussi que 0 gr. 05 de sucre fermentiscible correspond à 0 gr. 04 c. 75 de sucre cristallisable. Cette analyse étant assez délicate, si l'on n'a pas fait un petit stage *ad hoc* dans un laboratoire, il est préférable d'envoyer un échantillon de son vin au laboratoire du chimiste le plus voisin.

Terminons en conseillant aux petits propriétaires d'employer la méthode des *essais de tirage sur échantillons;* ce système très simple leur suffira le plus souvent. Il consiste à mettre, un mois avant le tirage définitif, des quantités différentes de sucre dans des bouteilles remplies avec le vin à champagniser. Si ces essais ne sont pas absolument probants, les conditions dans lesquelles les échantillons sont sucrés n'étant pas les mêmes qu'au moment du tirage définitif, ils indiquent néanmoins approximativement comment le vin se comportera au point de vue de sa fermentescibilité.

Un Scotch des plus avantageux

C'est du whisky écossais de MM. Mitchell Bros. Ltd. que nous voulons parler. La marque Extra Special Liqueur se vend à raison de $9.50 la doz., tandis que les whiskies des autres marques dans la qualité "Liqueur" se vendent $3.00 plus cher sans pour cela valoir l'Extra Special Liqueur de Mitchell Bros. Ltd. En achetant ce whisky les hôteliers font deux bonnes affaires; d'abord, ils économisent de l'argent et ensuite ils sont sûrs de donner satisfaction à leurs clients.

MM. Laporte, Martin & Cie représentent la maison Mitchell Bros. Ltd. au Canada et viennent de recevoir tout récemment un complet approvisionnement des whiskies de cette marque si justement renommée.

COGNAC, O. Tesson & Cie. ★ ★ ★

Caisse de 12 Bouteilles	$6.00
Caisse de 24 Demi-Bouteilles	7.00
Caisse de 48 Quart-Bouteilles	8.00
Caisse de 16 Flasks	8.00
Caisse de 24 Flasks	7.50
Caisse de 48 Demi-Flasks	8.00

RHUM, "Fine Fleur."

TALBOT FRÈRES. Bordeaux.

Caisse de 12 Bouteilles	7.50
Caisse de 24 Demi-Bouteilles	8.50

"WHISKEY BLANC" Corby.

Caisse de 12 Bouteilles	5.00

Hudon, Hébert & Cie.,

MONTREAL.



BYRRH

VIN TONIQUE ET APERITIF

VIOLET FRERES A THUIR, (P. O.)

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse éminemment tonique et apéritive.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de quinquina et d'autres substances amères de premier choix.

Il emprunte à ces substances un arôme agréable, et de précieuses propriétés cordiales ; et il doit aux vins naturels, qui seuls servent à sa préparation, une haute supériorité hygiénique sur les nombreux produits dont l'alcool est l'élément principal.

Grâce à la légitime réputation que lui ont value de pareilles qualités, le **BYRRH** a reçu du public l'accueil le plus empressé. Il compte aujourd'hui parmi les boissons classiques. On le trouve dans tous les établissements de consommation, ainsi que dans toutes les maisons de vente de spiritueux et de produits alimentaires.

Comme tonique et apéritif le **BYRRH** se prend pur, à la dose d'un verre à bordeaux.

Etendu d'eau fraîche, ou, de préférence, d'eau de seltz, il devient une boisson qui désaltère parfaitement sans débiliter.

Caisses de 12 litres $10.50. Lot de 5 caisses $10.00

Caisses de 24 demi-litres. $1.00 par caisse de plus que les litres.

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL

Agents pour le Canada.

SOINS A DONNER AUX VINS

Ceux de nos confrères—et ils sont nombreux—qui, en même temps que d'épicerie, s'occupent du commerce en gros des vins, ou seulement ont en réserve une certaine quantité de vins, ne liront pas sans profit l'étude ci-dessous que nous empruntons à la *Revue vinicole* :

La lie, qui s'est déposée au fond des récipients vinaires sous l'action des froids de l'hiver, provoque, à cette époque de l'année, un mouvement dans le vin qu'il transforme parfois d'une façon complète.

Cette lie est, en effet, composée de sels minéraux ou organiques, de matières colorantes ou taniques, de ferments variés, et surtout de levures, c'est-à-dire de substances éminemment fermentescibles.

Les levures sont des organismes vivants qui, après avoir été abondamment nourris pendant le travail de la fermentation, vivent ensuite aux dépens des réserves qu'ils ont accumulées, et en particulier de son glycogène.

Ils donnent alors, en l'absence absolue de sucre, de l'alcool, de l'acide carbonique et une quantité appréciable de glycérine ; ce qui fait dire aux vignerons que la lie nourrit le vin.

La production d'alcool est assez sensible, puisque la teneur alcoolique du vin est parfois augmentée de ½ à ¾ de degré.

Mais ces réserves ne tardent pas à s'épuiser et les levures, qui, jusqu'à ce moment, avaient travaillé à l'avantage du vin, finissent par lui devenir absolument funestes. Elles vivent, en effet, aux dépens de leur propre substance albuminoïde et donnent alors naissance à des "excreta" susceptibles de modifier désavantageusement le goût et le bouquet du vin.

Ces excreta sont, d'ailleurs, des éléments très favorables au développement des bactéries qui sont des agents toujours dangereux pour le vin, dans lequel ils provoquent des troubles spéciaux souvent difficiles à combattre.

Il en résulte que le vin doit être débarrassé de sa lie, avant la production des excreta, c'est-à-dire au moment où la boure, ayant épuisé ses réserves, va commencer à se nourrir de sa propre substance.

L'examen microscopique des boures, qui composent les lies, peut donc seul fixer d'une manière précise l'époque où le soutirage doit être effectué. Cet examen est facile à faire.

En pleine activité, la levure est, en effet, d'apparence graisseuse, brillante, d'un éclat bleu d'acier et abondamment pourvue de glycogène et autres matières de réserve. Quelques gouttes d'iode, mises sur la plaque, colore la glycogène en brun rouge.

Lorsque les réserves sont épuisées et, par suite, la boure à jeun, le microscope montre, au contraire, un protoplasma fortement granuleux. L'iode donne une coloration jaune.

L'application rigoureuse de ce principe à des vins très divers par le professeur Wortmann, de l'Institut de Geisenheim, lui donna des résultats absolument conformes à la théorie. La dégustation des vins soutirés par d'autres expérimentateurs, d'après les indications microscopiques, fut aussi en faveur de cette méthode et a démontré que le seul moyen de déterminer exactement l'époque du soutirage réside dans l'examen microscopique des lies.

Cette époque est évidemment très variable et on ne saurait fixer une période unique même pour des vins de composition identique. Elle dépend, en effet, non seulement de la richesse de la levure et de la rapidité des échanges, mais encore de la richesse des vins, de leur composition, de l'époque des vendanges, de la température des celliers, de la dimension des vases vinaires, etc.

Quoi qu'il en soit, il était bon de signaler ces observations qui ne tarderont certainement pas à recevoir une application générale chez tous les négociants et les propriétaires possédant encore des vins à la sortie de l'hiver.

Le soutirage de printemps, est, on le voit, de première nécessité et l'on commettrait une bien grande imprudence si, dans la crainte de provoquer la casse du vin, on laissait plus longtemps ce liquide sur lies. Il ne doit cependant pas être effectué sans avoir soumis, pendant quelques jours, un échantillon à l'action constante de l'air.

L'ajout de tanin et l'acide tartique est souvent nécessaire ; mais c'est surtout par l'addition du gaz acide sulfureux qu'on assure généralement la bonne tenue des vins.

Lorsque le vin, mis en observation, est légèrement louche sans être cassé, cela indique l'insuffisance du tanin, élément qui seul peut provoquer la précipitation complète des matières albumineuses et fermentescibles en suspension dans la masse liquide. Ces matières, étant la cause dominante des fermentations morbides, le vin pauvre en tanin se trouve donc exposé aux plus graves altérations et il faut en ajouter avant le soutirage, si l'on veut en assurer une longue et heureuse conservation.

Avant de procéder à ce tannisage, il est cependant utile de se rendre compte de la proportion de tanin que peut contenir le vin. A cet effet, l'on fait réduire de moitié une petite quantité de ce vin, de manière à chasser tout l'alcool, car cet élément coagule l'albumine ; puis, après refroidissement, l'on décante et l'on filtre.

Cela fait, on mélange une certaine quantité de ce filtratum à une petite quantité d'eau albumineuse préalablement préparée en délayant un blanc d'oeuf dans une cuillerée et demie d'eau salée.

Si le vin contient suffisamment d'acide tanique, il se forme un coagulum très abondant qui ne se sépare pas après une heure de repos ; tandis que le coagulum est léger et se sépare vite, s'il en renferme une faible proportion.

Dans ce dernier cas, l'addition d'une certaine quantité de tanin s'impose pour préserver le vin des altérations auxquelles il est exposé par suite de son manque de constitution.

On admet qu'un vin rouge doit en contenir, pour être de bonne tenue, un minimum de 0 gr. 50 à 0 gr. 60, et un maximum de 1 gr. 80 à 2 grammes par litre.

Pour taniser, l'on a généralement recours au tanin à l'alcool qui doit être très pur. L'on fait dissoudre ce tanin dans une certaine quantité de 3-6 de vin et on l'incorpore à la masse du vin par fouettage.

Le plus souvent, l'on prépare une liqueur tanifère titrée, en faisant dissoudre 10 grammes de cette substance dans un litre d'alcool à 90°, ce qui facilite les opérations. Sachant en effet, qu'un centilitre de liqueur représente un gramme de tanin, il suffit d'aujouter au vin le nombre voulu de centilitres.

Si le vin, soumis à l'aération, est légèrement violacé ou n'a pas une couleur franchement rouge, son acidité est insuffisante et il y a lieu de l'additionner d'acide tartrique. L'insuffisance de ce principe n'est pas, en effet, moins préjudiciable au vin que celle de tanin.

S. B. TOWNSEND & CO.,

18 & 20 Rue St-Sacrement, Montreal

Seuls Représentants au Canada de

ROBERTSON, SANDERSON & CO.
LEITH,

Whiskys Ecossais

"Mountain Dew" et "Liqueur Special"

Société des Propriétaires Vinicoles

COGNAC

Brandies "Salamandre"

NEDERLANDS DISTILLERY CO.,
Rotterdam

GIN Kiderlen

A. R. VALDESPINO & Co., Xérès

Vin de Sherry

ROMAN PERPINA
REUS

Vins de Messe



G. H. MUMM & Co.,
Reims

Champagnes

"Extra Dry" et "Selected Brut"

J. CALVET & Co.,
Bordeaux

Clarets et Sauternes

GUIMARAENS & Co.,
Oporto

Vins d'Oporto

L. NORREGAARD,
Tarragone

P. J. VALKENBERG,
Worms-sur-le-Rhin

VINS DU RHIN

Nos Spécialités :

CHAMPAGNES "Extra Dry" et "Selected Brut" de G. H. Mumm & Co
WHISKY "Mountain Dew" de Sanderson.
BRANDY Salamandre "Invalid's Reserve".
GIN "Croix d'Honneur" de Kiderlen.

Les importations aux Etats-Unis, en 1902 du Champagne "Extra Dry" de Mumm ont été de 125,719 caisses, plus du tiers de l'importation totale de Champage et 407,504 bouteilles de plus que n'importe quelle autre marque.

Le "Mountain Dew" de Sanderson est la plus vieille marque de Whisky en Ecosse, et elle a la plus forte vente de n'importe quelle marque de Whisky Ecossais dans le monde entier.

Pour être de bonne tenue, un vin doit en contenir, suivant son origine, de 5 à 8 grammes par litre.

Des petits essais sur quelques bouteilles d'un litre permettront d'être fixés approximativement sur la proportion d'acide à ajouter; mais il vaudra encore mieux confier à un chimiste le soin de faire cette détermination.

L'addition d'acide sulfureux s'imposera toutes les fois que le vin, tannisé et tartré, restera louche et rendra une coloration brune ou jaune. On l'incorporera à l'état de vapeur provenant du soufre en combustion ou au moyen du bisulfite de potasse, selon la méthode usuelle.

L. JOUÉ.

★ M. Otto Zepf, gérant à Montréal de la Freyseng Cork Co. Ltd., nous dit que la demande pour les bouchons ainsi que pour les autres fournitures d'embouteilleurs est très satisfaisante.

★ MM. S. B. Townsend & Co. nous informent que les affaires sont actives. La demande pour les whiskies écossais est exceptionnellement forte. La grève des débardeurs a causé un certain désarroi, car beaucoup de marchandises importées sont en souffrance sur les quais et les destinataires les attendent avec une impatience bien légitime.

NECROLOGIE

M. Thomas Bright Taylor, président de la Copeland Brewery Co. est décédé à Toronto, le 30 du mois dernier. M. Taylor, bien connu dans les cercles commerciaux, avait subi une opération quelques jours avant sa mort, mais son état ne devint sérieux que quand une pneumonie se déclara. Il était le fils de feu John Taylor, manufacturier de papier; il était âgé de 47 ans. A la mort de son père, il prit le contrôle de la Don Paper Mills qu'il dirigea jusqu'à son entrée dans l'industrie de la brasserie, il y a quelques années. C'était l'un des brasseurs les mieux connus au Canada, et il était le seul propriétaire de la brasserie Copeland jusqu'à une dizaine de jours avant sa mort, alors qu'elle devint une compagnie limitée. Il en fut nommé le président et gérant-général.

M. Taylor prenait une part active dans la politique et était un des membres du Club libéral des Jeunes. Il laisse une femme et deux filles, Mlles Etta et Evelyne; un frère, M. John H. Taylor, de Chester, et une soeur, madame Pinkerton, de Montréal. Madame Taylor est la fille de feu Ths. Davis, de la Don Brewing Co. et de madame Thomas, veuve de feu Wm Thomas, de l'Ontario Brewing Co.

IMPORTATIONS DE CHAMPAGNE AUX ETATS-UNIS

DU 1ER JANVIER AU 1ER MAI

(D'APRÈS LES RAPPORTS DE LA DOUANE.)

	1902 CAISSES	1903 CAISSES
MOET & CHANDON	**36,171**	**53,875**
G. H. Mumm & Co	42,194	47,100
Ruinart père & fils	4,510	6,081
Pommery & Greno	7,681	5,810
Veuve Clicquot	3,305	4,870
Louis Roederer	3,357	3,466
Piper Heidsieck	3,301	3,199
Pol Roger	1,779	2,410
Duc de Montebello	1,392	1,947
P. Ruinart		1,197
Des Moyenville	1,860	600
Perrier Jouet	475	500
Jules Mumm & Co	349	448
Bouche	378	347
St. Marceaux	413	325
Deutsch & Co	565	275
Cie. Heidsieck		265
Royal		256
Grand Ideal		210
Good Luck		200
Duval & Co		156
Ayala		125
Rollinger		100
Autres importations	5,291	4,480
Grand Total	112,961	137,742

LA CLARIFICATION DES EAUX-DE-VIE

Dans la préparation des eaux-de-vie ordinaires, soit avec des alcools d'industrie, soit avec des alcools de vin, soit encore avec des eaux-de-vie à fort degré, on est toujours obligé, pour opérer le mouillage nécessaire à la réduction, d'employer de l'eau épurée et dépouillée de ses sels calcaires, afin d'obtenir des produits limpides et ne troublant pas par la suite. Trop souvent, malheureusement, on n'apporte pas suffisamment d'attention à l'eau dont on dispose et, dès lors, dans la majorité des cas, les eaux-de-vie, dans lesquelles on l'a introduite, deviennent louches au bout de quelques heures de mélange. La pureté de l'eau pour ces coupages est donc une question d'une importance capitale et qui n'a cessé de préoccuper, avec juste raison, le commerce des spiritueux.

Il ne suffit pas, en effet, qu'une telle eau soit incolore, limpide, même absolument sans odeur ni saveur, il faut encore et surtout que cette eau ne soit pas calcaire. La petite quantité de sels de chaux contenue dans l'eau de source la plus pure est encore trop élevée pour que ces sels restent dissous après coupage. Ils se déposent plus ou moins lentement, suivant leur nature ou leurs proportions, mais toujours en faisant obstacle à la clarification du liquide spiritueux.

Souvent, le dépôt s'opère au bout d'un temps très long et en plusieurs fois, si bien qu'une liqueur, clarifiée déjà avec difficulté, au moyen d'ingrédients divers, se troublera chez le débitant, à qui elle aura pourtant été livrée très limpide.

Le meilleur remède à ces inconvénients, qui sont dus toujours à l'eau, le seul véritablement efficace, consiste à ne se servir que d'eau distillée ou d'eau de pluie.

★ Il n'est pour ainsi dire pas d'hôtel à Montréal qui ne tienne les bières embouteillées de la maison Wm. Dow & Co.; ces bières représentant le plus haut degré de la perfection. M. W. J. Rafferty embouteilleur autorisé de MM. Wm. Dow & Co. a toujours en stock de fortes quantités de bières en bouteilles de cette brasserie, ce qui lui permet de mettre à la disposition des hôteliers des bières d'une qualité supérieure et toujours égale.

RECETTES DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en mars.

DIVISION.	DIV. No.	MALT.	SPIRITUEUX.
Toronto, Ont	26	$ 17,097 27	$ 60,210 02
Hamilton, "	23	5,925 90	18,708 90
London, "	38	5,336 14	5,495 91
Guelph, "	60	5,193 45	42,395 43
Stratford, "	33	4,954 41	3 013 45
Brantford, "	31	907 50	2,212 75
Windsor, "	34	3,226 50	28,027 75
St. Catharines, Ont	29	1,662 15	1,132 94
Owen Sound, "	27	3,256 44	1,344 35
Port Arthur, "	35		
Peterborough, "	25	1,207 08	5,383 28
Belleville, Ont	23	464 07	8,481 69
Kingston, "	22	1,321 50	5,743 95
Cornwall, "	18		803 38
Prescott, "	19	1,159 86	4,410 87
Perth, "			7,972 62
Ottawa, "	20	865 50	21,907 53
Montréal, Qué	17	13,841 16	104,076 05
Sherbrooke, Qué	10	1,786 50	10,017 16
Trois-Rivières, Qué	9		4,172 26
St-Hyacinthe, "	12		
Québec, Qué	8	5,577 17	30,574 36
Joliette, "	14		2,580 52
St. John, N.B	6		
Halifax, N.E	4	3,154 50	5,169 54
Charlottetown, I.P.E	1		118 88
Winnipeg, Man	36	3,263 40	38,379 15
Calgary, T.N.O	39		
Victoria, C.A	37		
Vancouver, C.A	38	2,341 50	13,307 38

NOTE. — Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu.



· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

L'ART DE SERVIR LES VINS

IL ne suffit pas de posséder de bons vins, il faut les servir à propos et dans l'état convenable. Nous ne parlerons pas du choix des bouteilles, de leurs formes variables avec les régions, des capsules et des étiquettes toujours trop tapageuses, ni de la distinction des verres et des coupes, proportionnée à celle des crus servis; c'est souvent affaire de mode et toujours de goût et de science personnelle. Il n'en est pas tout à fait de même de l'association des vins et des mets, où, si le talent du maître de maison peut broder d'ingénieuses variantes sur le thème imposé par la nature, il existe des observations générales d'un caractère suffisamment constant et sûr pour s'imposer à tout homme de goût. C'est ainsi que chacun a pu remarquer que si la consommation préalable de jambon, de fromage ou de noix, dispose favorablement à la dégustation des vins, celle des fruits savoureux produit un effet inverse. Des observations analogues s'imposent plus encore dans l'art délicat de verser les vins.

Autant que possible, il ne faut consommer les vins fins qu'à leur apogée, quand, après un temps de bouteille convenable, ils ont développé harmonieusement toutes les qualités qui font habituellement leur réputation. Ce temps varie beaucoup avec la nature des vins, les crus et les années. Il est assez court pour les vins ordinaires, de dix-huit mois à cinq ans, double pour les grands ordinaires, triple et quadruple pour les grands vins. A qualité égale, les vins blancs durent plus longtemps que les rouges, les vins corsés plus que les vins légers. Un grand vin rouge peut conserver la plénitude de ses qualités pendant dix à douze ans, un grand vin blanc deux fois autant; mais, en général, on a tort de croire que plus un vin est vieux, mieux il vaut. Sauf pour les plus grands vins dans les meilleures années, l'âge de vingt ans est une limite maxima, et il n'est pas de vin de grand cru qui ne soit tout à fait apte à la consommation au bout de quelques années de bouteille. C'est une superstition de les conserver plus de quinze années, car le vin est un être vivant qu'il faut boire à la fleur de son âge et non garder comme une momie pour attendre le moment de sa décomposition cadavérique.

Le vin doit également être servi à une température convenable, variable avec sa nature. Les vins rouges sont plus particulièrement nerveux et agréables à la température de 17 à 18° C., les blancs à 10° C., les mousseux à 8 à 10° C., au-dessus de zéro. Pour ces derniers l'usage s'est introduit de les faire refroidir dans un seau de glace, quelque fois jusqu'à 2° audessous de zéro. Le dégagement gazeux est alors moins vif et la saveur plus fraîche. La chaleur de l'alcool masque l'excès du refrodissement. Pour les vins rouges, le mieux est de les apporter quelques heures à l'avance dans la salle où ils doivent être consommés, afin qu'ils se pénètrent doucement de sa température. Ils seront placés debout sans brusquerie, afin que le dépôt se rassemble au fond de la bouteille, et on les servira avec précaution couchés sur un panier spécial, le *panier lillois*, pour les préserver de toute agitation qui, en mélangeant le dépôt au vin, détruirait sa finesse. Aujourd'hui, on préfère souvent *décanter* préalablement les grands vins à l'office dans des carafes de cristal avant de les servir. Toute maladresse à table est ainsi prévenue. Cette opération se fait soit par simple transvasement, en s'arrêtant dès que le trouble va apparaître, ou à l'aide de siphons spéciaux, les *décantoirs* à colonnes ou à griffe et le *tube Laporte*, plus sûrs pour ceux qui manquent d'expérience.

Il y a alors lieu de se préoccuper de l'ordre dans lequel les vins doivent être servis. Il est, dit Bertall, des plus tempérés aux plus fumeux et aux plus parfumés dans l'ordre suivant:

Après le potage: Madère, Xérès sec, Staouéli.

Avec les huîtres ou les *hors-d'oeuvre*: vins blancs, Graves, Chablis, Arbois, Vouvray, Meursault, Barsac, Sauternes.

Au 1er *service*: Saint-Emilion et bas-Médoc ou Beaujolais.

2e *service*: Bourgogne grand ordinaire ou Médoc grand bourgeois.

Entremets: Grands vins blancs, Château-Yquem, Château-Chalon, Montrachet ou Johannisberg.

Rôti: Grands vins rouges de 2e et 3e crus, Saint-Estèphe, Saint-Julien, Pauillac, Mercurey, Nuits, Beaune, etc.

Au pâté de foie gras: Grands premiers crus, Château-Laffite, Romanée, Château-Margaux, Richebourg, Clos-Vougeot, Saint-Georges, Hermitage ou Côte-Rôtie.

Au dessert: Champagne frappé des meilleures marques et vins de liqueur, Banyuls, Rivesaltes, Malvoisie, etc.

Quant à recommander de ne prendre que modérément de chaque vin, un à deux petits verres au plus, c'est chose inutile pour le gourmet qui sait qu'une sensation s'épuise aussitôt qu'on veut la prolonger plus que de raison. Quant à celui qui s'enivre, il prouve ainsi qu'il a le tempérament d'une brute.

Mais, nous dira-t-on, voilà un programme d'esthétique qui n'est guère à la portée des petites bourses, ni mêmes des moyennes. N'est-ce pas une dérision à engendrer le supplice de Tantale, que d'exalter ainsi les charmes exceptionnels des vins de cru à ceux qui jamais ne pourront s'offrir d'aussi luxueuses consolotions? D'ailleurs le commerce ne se plaint-il pas de la mévente toujours croissante des vins de grand cru, tant les prix de 5, 10, 15 et même 25 francs auxquels atteignent leurs vieilles bouteilles deviennent inaccessibles à notre époque toujours plus démocratique. Mais s'il est vrai que ces vins illustres reviendront toujours bien cher, même après la reconstitution, où n'atteignent guère de fortunes individuelles, pourquoi n'atteindrait pas la fortune collective? De même que les grandes expositions d'art et les auditions musicales les plus brillantes sont aujourd'hui le fait d'associations ou d'heureuses ententes, la dégustation des grands vins, ces chefs-d'œuvre de la nature et de l'œnologie, devra de plus en plus devenir un des attraits principaux des réjouissances collectives et des solennités publiques. D'ailleurs, il est faux de croire qu'un bon vin est nécessairement un vin d'un prix exceptionnel. A côté des réputations qu'exalte le snobisme et la réclame, combien de mérites obscurs, supérieurs à leurs prétentions et à leurs prix modestes! En réalité, il n'est pas une de nos provinces viticoles qui ne puisse offrir au consommateur le plus modeste des vins loyaux et généreux qui, dans les bonnes années, ne le cèdent guère aux grands crus. Tous, à un prix vraiment démocratique, peuvent aussi avec l'âge fournir la divine bouteille qui, répandant la gaieté dans tous les cœurs, deviendra la reine des banquets et des réunions de famille. Qui voudra nous suivre dans notre revue des meilleurs vignobles français se persuadera bientôt que rien n'est plus aisé que cette découverte et qu'il suffit de regarder derrière les murailles de l'octroi, non sur les réclames tapageuses et les cartes de restaurant, mais chez les bons vignerons, pour rencontrer partout aujourd'hui le *bon vin à bon marché*.

★ La marque de Champagne G. H. Mumm & Co's. "Selected Brut" carte verte qui a été mise tout récemment sur le marché canadien est, de l'avis unanime des connaisseurs, un vin absolument irréprochable.

★ MM. L. Chaput fils & Cie nous informent qu'ils sont à la veille de recevoir 1,000 caisses et fûts du whisky écossais distillé par MM. James Ainslie & Co., de Leith, Ecosse. Cette maison établie depuis 1819 a la réputation de faire des whiskys supérieurs à tous les autres parce qu'elle vieillit ses produits pendant des années dans des fûts en chêne avant de les livrer à la consommation.



Nous Attendons Incessamment

1000 CAISSES ET FUTS

DE

Whiskies Ecossais

de la célèbre maison

JAMES AINSLIE & CO.

LEITH, ECOSSE.

POURVOYEURS DE LA MARINE ROYALE.

La réputation de la maison JAMES AINSLIE & CO. est universellement reconnue. Elle a été fondée en 1819. Ses Whiskies occupent la première place sur le marché. Ceci est dû à la haute qualité de ses whiskies ; ils possèdent l'âge et la force, leur arôme est exquis et leur goût délicieux.

Les connaisseurs n'en veulent plus d'autres.

EN VENTE PARTOUT.

L. CHAPUT, FILS & CIE

EPICIERS EN GROS

Importateurs Thés, Vins et Liqueurs,

MONTREAL.

Seuls Agents pour " DUBONNET," l'aperitif du jour.

LES VINS ET LA DEGUSTATION

COMME l'a dit La Bruyère, " il y a un bon et un mauvais goût et l'on dispute des goûts avec fondements ". De même que la tradition humaine et l'opinion universelle ont d'âge en âge proclamé l'éminente valeur éducative des chefs-d'oeuvre de la littérature et de l'art, que les oeuvres d'un Homère, d'un Phidias, d'un Raphaël, d'un Shakespeare ou d'un Racine sont regardées comme d'éternelles sources de nobles jouissances esthétiques, certains vins d'élite, qui peuvent être considérées comme les chefs-d'oeuvre de la viticulture et de l'oenolgie, ravissent au même degré les suffrages des délicats. Si vous préférez les élucubrations d'un Ponson du Terrail ou d'un Montépin à l'observation puissante d'un Balzac ou à l'art si délicat d'un Anatole France, c'est la marque d'un tempérament de Béotien ignorant; le goût du suresnes ou de l'aramon languedocien sur celui de la romanée ou du château-laffitte témoigne d'une incurable vulgarité de nature. Mais aussi, de même qu'il faut une éducation préalable savante et délicate pour pénétrer la pure et harmonique beauté d' " Athalie " ou de la Vénus de Milo, il faut de l'expérience et du sentiment pour savourer pleinement l'exquise distinction d'un musigny de quinze ans ou d'un sauterne de vingt. Malheureusement, comme l'autre, cette fine éducation n'est encore accessible qu'à un petit nombre de privilégiés chez qui, plus qu'elle encore, elle est trop souvent remplacée par le snobisme mercantile. Nulle part n'est enseignée l'esthétique du goût; ses principes sont encore mal fixés, ses traditions purement empiriques, ses conditions physiques et psychologiques mal déterminées, son vocabulaire en enfance. Cette longue gestation d'une science utile n'est due qu'au sot préjugé moral qui à l'origine a entravé le développement de tant d'autres sciences: la chirurgie et l'économie politique par exemple. Elle en sortira quand, là comme ailleurs, on aura achevé de comprendre que, suivant l'adage de Bacon, " on ne commande à la nature qu'en lui obéissant ". Qu'on cesse donc de mutiler la nature humaine sous prétexte de la mener au bonheur. Puisque l'homme a le besoin de boire et de manger, qu'il " aime bien " boire et " bien " manger, qu'on étudie ces besoins et qu'on apprenne à les satisfaire et à les diriger si on veut les éduquer et les ennoblir.

Comme nul aliment ne présente une aussi remarquable complexité de saveurs que le bon vin, comme nul autre ne se présente dans la nature avec une aussi extraordinaire variété, nul n'est plus propre à porter l'éducation du goût à son plus haut point de finesse et de perfection. Pour ces raisons, l' " esthétique vinicole " sera la partie la plus intéressante de cette science future. Mais elle en sera aussi la plus complexe; c'est pourquoi sans doute Brillat-Savarin, initiateur précieux dans les autres branches de la gastronomie, est sur la question des boissons d'une désespérante sécheresse. Il confond l'action du vin avec celle de l'alcool et se borne à émettre sur elle des banalités mal dissimulées sous l'enflure d'une rhétorique banale et vide. Mais les principes généraux qu'il a dégagés dans sa " deuxième méditation sur le goût " peuvent s'appliquer ici avec quelques additions.

Après lui, on peut dire que, tout bien considéré, le plaisir de la dégustation est un de ceux qui procurent le plus de jouissances:

1. Parce que pris avec modération, il est de tous les temps, de tous les âges et de toutes les conditions et se répète sans inconvénient à chaque repas;

2. Que ses impressions assez dépendantes de notre volonté, peuvent se combiner aux autres, surtout aux plaisirs de la société et de la conversation;

3. Qu'elles sont accompagnées de bien-être et dans la vieillesse demeurent les dernières dans la ruine progressive de nos facultés.

Physiologie du goût. — Comme tous les phénomènes psychologiques, celui du goût est intimement lié à des phénomènes physiologiques, ici à ceux que l'action du vin introduit dans la bouche produit sur ses organes. Dans quelle mesure l'impression produite, la " saveur ", est-elle un phénomène " objectif ", c'est-à-dire physique, ou " subjectif ", c'est-à-dire moral, c'est une question non résolue. Quoi qu'il en soit, les deux ordres de phénomènes sont intimement liés. D'une part l'état de notre organisme sain ou malade, agit fortement sur nos saveurs, d'autre part l'intensité et l'étendue de celles-ci dépend beaucoup de nos aptitudes, de mémoire et de jugement. A ce point de vue, l'art de la dégustation est donc susceptible d'enseignement et d'éducation. Des personnes y sont particulièrement aptes; avec de l'exercice et du jugement, celles-là deviennent des " gourmets ".

Nul autre aliment que les vins n'est plus propre à développer le sens du goût, car aucun ne renferme une plus grande quantité de principes sapides dont les combinaisons différentes produisent des nuances de saveurs d'une infinie diversité. Ils intéressent à la fois trois de nos sens: la " vue ", l'" odorat " et le " goût ". Les deux premiers n'interviennent dans l'acte de la dégustation qu'à titre d'accessoires; " la couleur et l'odorat, dit le Dr Guyot, sont deux notes introductives d'un thème gastronomique ". L'exécution ne relève que du troisième instrument, la bouche.

Sur la vue, la seule impression qui ait une réelle importance pour l'appréciation d'un vin quelconque, rouge ou blanc, est celle de la " limpidité ". Celle-ci doit être parfaite et absolue. " Tout vin trouble, même légèrement, ou de couleur louche, est un vin malade ou prêt à le devenir ". Quant à la couleur proprement dite, elle peut flatter l'oeil par son éclat, sa franchise ou sa richesse de tons, mais elle n'a aucune influence sur la valeur gustative du vin. C'est par pur préjugé, exploité d'ailleurs par un certain commerce, qui a su habilement tirer parti de l'ignorance oenologique du gros public, qu'aujourd'hui tant de gens attachent de l'importance à l'intensité de coloration des vins rouges. Nos aïeux n'estimaient que les vins clairets, couleur " oeil de perdrix ", selon la locution courante, et ils n'avaient pas tort. Le préjugé de la couleur n'a eu d'autre effet que d'amener la décadence et l'alourdissement de nombre de nos vins en faisant prolonger la durée du cuvage ou généraliser l'emploi des cépages teinturiers, au vin plus plat et grossier. On perd ainsi en finesse et en bouquet ce qu'on gagne en couleur. Les vins plus chargés de tartre deviennent moins digestifs et exigent plus de temps pour arriver à maturité.

L' " odorat " est intéressé par les gaz subtils que le vin émet à toute température. Les principes odorants sont en général des carbures d'hydrogène qui, sous l'influence de la chaleur et de la lumière se diffusent et par une sorte de combinaison chimique agissent sur la muqueuse qui tapisse les fosses nasales, la " membrane pituitaire ". Celle-ci est pénétrée par les ramifications du nerf olfactif qui élabore l'impression. Des principaux corps que le vin renferme, deux ont particulièrement l'aptitude à émettre des odeurs, les alcools et les éthers; ces derniers sont les plus pénétrants. Il y a, au point de vue de l'odorat, deux phases dans la vie du vin. Dans leur jeunesse, tous ont à des degrés divers une odeur un peu différente selon les cépages dont ils proviennent et qu'on peut définir l' " odeur de fruit ". D'autant plus prononcée que les vins sont plus jeunes, elle paraît tenir aux huiles essentielles que renferme la pulpe des raisins. Cet arome s'atténue et s'affine avec l'âge du vin. C'est alors seulement que se développe ce

COGNAC

JULES ROBIN & Cie.



Le **COGNAC JULES ROBIN & CIE** a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà de cinquante années et il entend conserver sa position.

qu'on appelle proprement le " bouquet " du vin, odeur très complexe très différente selon les crus. Elle paraît provenir des éthers qui se forment lentement par l'action des acides du vin sur les alcools qu'il renferme. On conçoit donc que le bouquet soit d'autant plus fort qu'on a affaire à des vins plus avancés en maturité et d'autant plus agréable qu'il provient de plus grands crus et de plus fins cépages.

Ces deux impressions de vue ou d'arôme n'ont d'autre importance que de faire désirer plus vivement l'introduction du vin dans la bouche. C'est là seulement que sont réunis les organes de la vraie gustation. Les physiologistes ne sont pas très d'accord sur l'étendue du siège de cette précieuse faculté. Mais tous reconnaissent que la langue en est le principal instrument. Elle est en effet tapissée d'innombrables saillies où aboutissent autant de ramifications nerveuses; ce sont les " papilles ". Quelques-unes, d'après Kiesow, ne réagissent qu'à certaines sensations, de sucré par exemple; d'autres peuvent avoir jusqu'à quatre impressions: contact, couleur, température et goût. Il y en a trois catégories: les " grosses " aux nombres de huit à quinze, disposées à " la base de la langue ", sur deux rangs dirigées obliquement en arrière et en dedans, formant un V; les " moyennes ", arrondies et placées sur le dos de la langue, plus nombreuses et serrées à la pointe; enfin les " petites ", de forme conique et fusiforme. Ce sont les plus nombreuses; elles sont pressées sur le dos de la langue, dans une direction transversale à la pointe. Les nerfs qui aboutissent dans ces papilles sont, à la base, le " glosso-pha- canal alimentaire remonte une sorte d'odeur qui, jointe à la pointe, le " lingual " de la cinquième paire, dont le rôle semble être surtout tactile. C'est pourquoi les impressions proprement tactiles, les " goûts " comme l'acidité, l'astringence, la chaleur, sont particulièrement perçues à la pointe de la langue, tandis que les " saveurs ", comme les quatre fondamentales que Chevreul a distinguées: le " doux ", l' " amer ", le " sucré ", le " salé ", auxquelles Wundt ajoute les saveurs " alcaline " et " métallique ", n'ont leur siège qu'à sa base. On s'accorde à reconnaître que les saveurs acides sont perçues par la pointe et les bords de la langue et les saveurs basiques par les papilles de la base. Celle-ci est le siège des perceptions les plus intenses. Mais d'autres parties de la bouche concourent à fortifier son action, peut-être une portion des lèvres et des gencives, plus sûrement " les piliers du voile du palais ", une partie de celui-ci et des amygdales, qui semblent renfermer aussi des papilles douées des mêmes propriétés. Il y a ainsi au fond de la bouche comme une sorte d'anneau gustatif auquel aboutit finalement le bol alimentaire, d'abord perçu par la pointe de la langue, ensuite divisé, écrasé et réparti par sa masse de manière à imprégner toute la bouche et à multiplier les points de contact. Son goût étant définitivement perçu au moment où il est arrêté à l'entrée du pharynx, l'obstacle s'abaisse et il pénètre alors dans l'oesophage. Pour les vins, celui-ci lui-même concourt à compléter la sensation. Du canal alimentaire remonte unes orte d'odeur qui, jointe à la dernière impression laissée par les parcelles de liquide qui baigne encore les papilles, constitue le déboire. Il faut que de toutes ces différentes impressions, chaleur, astringence et acidité, perçues par la pointe de la langue, douceur, corps et finesse par sa base et l'anneau palatal, déboire enfin, résulte une impression harmonique où toutes se fondent sans qu'aucune domine avec empire, pour qu'un vin approche de la perfection.

Comme on le voit, le rôle physiologique du goût est donc de nous renseigner sur les aliments avant de les admettre dans notre estomac. On conçoit d'autant mieux l'importance de son éducation. Un guide si nécessaire doit avoir d'autant plus d'expérience que, renforcé par la mémoire, il est plus susceptible d'acquérir de délicatesse et de sûreté. S'il n'a pas été dépravé par une éducation à contre-sens, comme dans le cas de l'alcolisme, où il a fallu surmonter d'abord le dégoût de la langue pour les sensations ardentes, il est pour notre nutrition un incomparable agent de renseignements. Ce n'est pas en vain que la nature a attaché du dégoût à l'ingestion des substances nuisibles et du plaisir à celle des plus utiles, comme les viandes et le sucre. On peut remarquer que le goût est proportionnel à leur bienfaisance. L'expérience de la dégustation oenologique n'est qu'une nouvelle vérification de cette remarque. Mais ici, il y a lieu d'insister sur une de ses propriétés les plus remarquables et qui à elle seule suffit à mettre à néant les prétentions de ceux qui croient pouvoir remplacer les produits alimentaires naturels par la triste légion de leurs sosies chimico-industriels. Comme l'a montré Bernstein, " la nature des corps sapides n'explique nullement la sensation....; des substances qui appartiennent à la même famille naturelle n'ont pas la même saveur ". Le goût est donc un instrument d'analyse infiniment plus délicat que la balance et les réactifs du chimiste. Des alcools, des sucres, des tanins, des éthers qui ont pour le chimiste la même constitution organique, qui présentent les mêmes réactions et qu'on est obligé de désigner par la même formule, produisent des effets gustatifs et organoleptiques différents. C'est ainsi que le tanin des raisins est fortifiant et parfaitement digéré par l'estomac, tandis que tous les tanins artificiels, de même composition chimique pourtant, lui sont contraires et sont rejetés par lui. Même observation pourrait être faite pour les autres éléments constitutifs du vin. On conçoit dès lors combien doivent différer des jugements qu'on peut porter sur le rôle physiologique de celui-ci quand on observe un buveur de vins naturels ou un intoxiqué par des drogues artificielles. En outre, c'est une des plus remarquables propriétés du goût affiné par l'éducation, qu'il discerne dans des vins des traces de produits qui ont parfois un rôle sapide considérable et que l'analyse chimique ne peut déceler tant la quantité où ils existent est infinitésimale. Si nous ajoutons encore que le goût semble plus délicat et complexe chez l'homme que chez la femme, chez l'adulte que chez le jeune homme, qu'il croît avec l'âge et pourtant subsiste longtemps la plus complète et la dernière de toutes nos facultés chez le vieillard, on achèvera de se convaincre de la nécessité d'éduduquer cette faculté comme les autres pour en tirer le maximum d'utilité et d'agrément que la nature a attachés à son normal exercice.

La Dégustation. — Il n'est donc pas indifférent de diriger bien ou mal son action. A ce point de vue la façon dont procèdent les buveurs trahit le plus souvent, avec l'état de leur éducation oenologique, la plus ou moins grande finesse de leur tempérament. Voyez l'ivrogne chez qui l'habitude a émoussé les aptitudes gustatives et qui remplace par l'abrutissante impression de la quantité la délicate perception de la qualité. Il avale d'un trait, par brutales lampées. Le consommateur ignorant lorgne son vin et se réjouit de sa couleur comme s'il avait affaire à l'étalage d'un chromograveur. Le véritable gourmet — et celui-là n'est pas souvent un marchand de vins — pour déguster n'a que faire de la tasse en argent à renflements symétriques pour faire mirer les vins ou du verre tronconique qui doit concentrer leur arome. Que lui importe que le liquide ait deux ou trois couleurs ou point du tout? C'est dans sa gorge et non devant ses yeux que le vin doit étaler ses qualités, si vraiment il en possède d'autres qu'un fard habile. Après avoir un moment saisi le verre à pleine main pour que la chaleur de la paume exalte le bouquet naturel, il incline son verre, toujours de fin cristal s'il goûte un grand vin. Il peut ainsi mieux juger de sa limpidité par réflexion de la mince bordure qui mouille les parois du verre. Faisant ensuite légèrement tourner le vin dans son verre pour favoriser l'expansion de l'arome, il hume délicatement celui-ci. Ainsi renseigné, il approche le vin de ses lèvres et les mouille à peine, juste assez pour que la pointe de la langue puisse faire son office et le renseigner sur l'acidité et l'astringence du liquide, conséquemment déjà sur son âge et sa provenance. Puis il en aspire une gorgée, qu'il écrase progressivement et fait rouler lentement

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

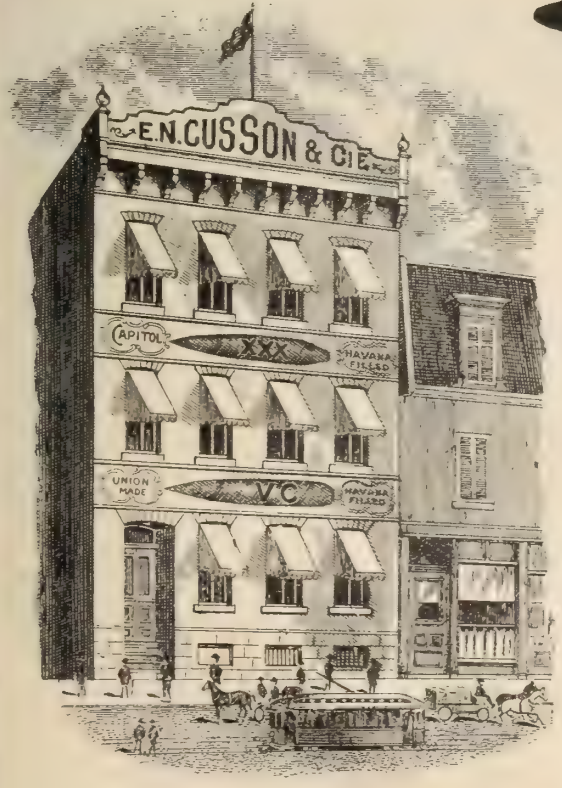
Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

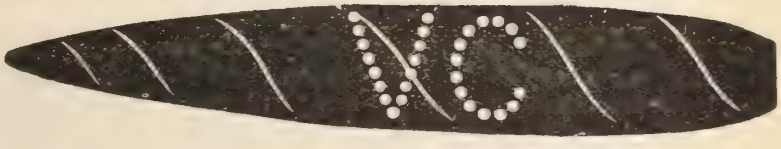
Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.





"VICTORIA CROSS"

Le

LEADER

Des CIGARES a 5cts. de l'UNION

d'avant en arrière, de manière à percevoir nettement et distinctement chacune des sensations diverses et progressives que le vin doit produire en mouillant tour à tour et complètement toutes les parties de la bouche. Il le retient enfin à l'entrée du pharynx, là où les sensations sont les plus riches et précises, tout le temps nécessaire pour lui permettre de percevoir l'ensemble de ses qualités de corps, de moelleux et finesse, et de dégager la note harmonique qui constitue l'originalité propre de chaque vin. C'est là aussi qu'il perçoit les différents goûts que le liquide peut avoir contractés: fox, moisi, amertume. S'il avale enfin la gorgée, la sensation du déboire vient prolonger et couronner les impressions dégagées tout à l'heure, et quelquefois les contrarier dans les vins à courte saveur et arrière-goût fâcheux. Cette dernière épreuve est donc nécessaire pour apprécier complètement un vin, mais il est bien évident que dans le cas de dégustations successives de vins différents, outre les inconvénients qu'on devine, il devient impossible d'avaler, parce que les traces de liquide demeurées dans l'oesophage produiraient à chaque dégustation nouvelle une confusion de saveurs toujours croissante. C'est pourquoi dans la pratique, les dégustateurs crachent le liquide qui est parvenu jusqu'au fond de la bouche. Pour éviter la confusion des saveurs, il convient alors de laver la bouche avec une gorgée d'eau entre chaque essai.

Pour l'appréciation des vins, un principe domine tout d'abord: " que la saveur du vin soit fraîche, piquante et légère; qu'elle soit douce, onctueuse et riche, qu'elle soit âpre, chaude et austère, " le vin est bon s'il soutient et augmente les forces corporelles et intellectuelles sans fatiguer les organes digestifs " (Dr Guyot). On ne demande rien de plus que cette dernière qualité aux vins ordinaires, ceux qui doivent constituer notre boisson normale. A chacun de les choisir selon les préférences de son tempérament et ses ressources personnelles. Aux autres, les " vins fins " ou " grands ordinaires ", qu'on recherche surtout comme élément de plaisir et de gaieté dans les repas, ceux aussi qui ont au plus haut degré les aptitudes convenables à l'éducation du goût, on demande toujours une distinction spéciale due à la combinaison de qualités particulières. En outre, tandis qu'il n'est pas utile que les vins ordinaires aient une grande richesse alcoolique, mais au contraire une légèreté suffisante, les vins de " garde ", pour vieillir en bouteilles, ont besoin de plus de générosité. C'est pourquoi leur force alcoolique doit être en général supérieure à dix degrés. L'étude de leurs autres qualités est le fait particulier de la " dégustation oenologique ".

Analyse et vocabulaire. — Comme tous les arts, celle-ci a son vocabulaire spécial, dont les finesses échappent aux non initiés. En raison du caractère encore purement empirique de cette branche de l'oenologie, ce vocabulaire n'a pas assez de rigueur scientifique. Comme celui des sciences en enfance, il n'est encore fait que de métaphores, faute pour l'esthétique d'avoir déterminé jusqu'ici les principes analytiques de nos sensations gustatives. Ce vocabulaire n'exprime encore que des impressions mal définies qu'il ne spécifie que par à peu près, par comparaison avec celles des sens mieux étudiés. Avec M. de Lapparent, nous distinguerons parmi les qualités des vins, entre celles qui sont indispensables à tous, même aux plus ordinaires, les " qualités absolues ", et celles qu'on ne peut exiger à des degrés divers que des vins fins: les " qualités relatives ".. Nous y joindrons l'énumération de ce qu'on pourrait appeler les " qualités négatives ", c'est-à-dire les défauts des vins. Comme tout vin doit plaire à la fois aux yeux, à l'odorat, au goût, à l'estomac et au cerveau, nous suivrons dans chaque cas, l'ordre des sensations.

1. " A la vue ", nous avons dit que la seule qualité indispensable était la " limpidité " ou transparence. Un vin ne doit jamais offrir aucun trouble ni corpuscules en suspension. S'il en est autrement, c'est qu'il a été mal fait ou mal soigné. L'apparence de la couleur constitue la " robe " du vin; elle peut être suivant les cas " couverte ", " vive " et " brillante ", mais elle doit toujours être " franche ", c'est-à-dire sans autres différences que celles de l'intensité quand on considère des tranches de liquide plus ou moins profondes. " Au nez ", il n'y a que les vins fins qui présentent un vrai bouquet; les autres n'ont qu'une " odeur de fruit " d'autant plus prononcée qu'ils sont plus jeunes. Celle-ci doit toujours se retrouver à des degrés divers dans la dégustation buccale; elle constitue la qualité du " fruité ", toujours absente des vins artificiels et de plus en plus faible avec la grossièreté des cépages, au point de devenir nulle chez beaucoup de vins de producteurs directs. " A la bouche ", le vin doit être " franc " ou " droit de goût ", c'est-à-dire sans mélange de saveurs secondaires désagréables étrangères au goût du raisin de bonne qualité, terroir, évent, moisi, etc. Il faut enfin que l'estomac le supporte facilement et qu'il ne produise sur le cerveau qu'une excitation modérée et agréable.

A l'égard des vins qui se présentent avec un titre spécial: " grands ordinaires ", " vins fins ", " premier choix ", ou " grands vins ", beaucoup ne s'en fient ici qu'à l'origine; ils exigent une naissance sinon illustre, du moins réputée, en un mot cette noblesse de l'oenologie qu'on appelle le " cru ". Mais les réputations sont sinon trompeuses, du moins pour beaucoup le fait de la mode, de circonstances heureuses et parfois d'une habile réclame; aussi arrive-t-il assez souvent que tel vin en renom n'équivaut pas à celui de quelque terroir obscur qui n'a pas encore trouvé de " lanceur " pour faire sa fortune. En outre, pour les vins réputés, le cru, même authentique, ne suffit pas toujours à assurer la qualité; celle-ci est sous la dépendance des saisons et tel vin de grand cru en année froide ne vaut pas celui d'un simple " bourgeois ", voire d'un vulgaire " paysan ", en année favorable. L'indication de l' " année " est donc au moins aussi nécessaire. Il ne serait souvent pas indifférent que s'y joignît aussi celui du " propriétaire ", car l'intelligence oenologique est pour beaucoup dans la réussite des vins, et tel qui possède un excellent terroir, faute de soins et d'entente n'en tire souvent qu'un produit déprécié. Mais en fait, la réputation des propriétaires est trop souvent due à toute autre cause qu'à leur valeur oenologique, quand elle ne vient pas tout entière, par une fâcheuse méprise, de la valeur du cru. Mais tous ces titres, prodigués par les contrefacteurs, ne sauraient à un degré quelconque tenir lieu des suivants s'il n'y avait malheureusement plus d'amateurs, et parfois de " gobeurs, que de connaissenrs.

Au fruité des vins ordinaires, un bon vin doit joindre trois qualités fondamentales sur lesquelles viennent brocher les qualités secondaires comme les dièzes dans une partie de musique. Ces trois qualités sont le " corps ", le " moelleux " et la " finesse ". Le " corps " est le fonds d'un vin, l'ensemble des aptitudes à la conservation et à la durée qu'il tient non seulement de l'alcool et du tanin, mais des nombreux principes organiques qu'il renferme.

Si la puissance de l'alcool domine, on dit alors que le vin est " chaud " ou " généreux "; si les autres saveurs n'ont pas un moindre développement, le vin est considéré comme ayant de l' " étoffe ", de la " chair " ou de la " solidité ". Il " emplit la bouche ", disent les " barôzais, il a de la mâche! " Un vin de peu de corps est un vin " léger ". Il peut être plus fin quelquefois, mais sa durée sera moindre.

Le " moelleux " tient à l'harmonie des parties constituantes du vin. C'est la qualité d'un vin dont toutes les saveurs sont agréablement " fondues " et où ne domine ni la " fraîcheur " des acides, ni la dureté du tanin, ni la douceur du sucre, ni le mordant de l'alcool. Il fait dans le gosier l'impression d' " un velours " et chatouille agréablement les papilles. Si la saveur du sucre s'affirme, le vin est " doux ", ou " liquoreux " si elle domine entièrement; " sec " dans le cas contraire, quand cette saveur disparaît tout à fait pour laisser dominer celle de l'esprit.

VINS CANADIENS



PORT, CLARET,
TOKAY, SHERRY,
BLANC, CATAWBA DOUX,
CATAWBA SEC,
SAUTERNE,
THE IMPERIAL.

Commandez par l'entremise de votre marchand en gros ; s'il ne les a pas en stock, adressez - vous directement aux producteurs.

St. David's Wine Growers Co.

60 ATLANTIC AVE.,

Coin Liberty St. TORONTO, Ont.

Echantillons et Cotations sur demande.

Joseph E. Seagram

DISTILLATEUR

—DE—

FINS WHISKIES

"Old Times
White Wheat
No. 83
Star"

WATERLOO,
CANADA

MEAGHER & CO.,

MONTREL,

Agents.



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.



VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

Golden Diana,
Niagara,
Catawba,
Sherry Spécial
Vieux,
Port Fruité,
Bon Vieux Port,
Concord Sec,
Saint-Julien.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.

ST. CATHARINES, ONT. Ecrivez et demandez nos prix.

La " finesse " tient à la délicatesse du goût, de l'arome et du bouquet. C'est le propre des grands vins légers et des vins vieux, elle croît en général avec l'âge des vins, quand ils perdent de leur couleur et de leurs principes salins, quand ils se " dépouillent ". La " sève " en est un des éléments, c'est la qualité distinctive qui tient à la noblesse du cépage. L'impression de finesse est celle qui persiste le plus longtemps dans la bouche; elle doit survivre au déboire; c'est aussi la plus délicate, celle qu'un accident de manipulation peut le plus facilement compromettre.

Le vin qui réunit au plus haut degré ces trois qualités fondamentales en les développant tour à tour sur la langue et le palais, " fait la queue de paon " dans la bouche. La poésie elle-même n'a plus de métaphores pour rendre sa divine suavité. C'est l' " extravagance du parfait " comme disent les Bordelais de leur Château-Yquem de grande année. Ces rois des vins, les Château-Laffitte, les Romanée, les Montrachet défient l'hyperbole. Même la gasconnade s'incline devant leur perfection.

La gamme des saveurs fâcheuses n'est guère moins riche. Il y faut distinguer celles qui proviennent de la constitution naturelle des vins et celles que des manipulations vicieuses peuvent lui avoir communiquées. De la première catégorie est la " verdeur " ou l' " acidité "; commune dans les vins septentrionaux, elle peut aller jusqu'à l' " astringence "; quand au contraire l'acidité est insuffisante, le vin est " mou "; on accuse sa " platitude " quand il manque de vinosité et de distinction. Si le tanin surabonde, le vin est " dur ", " âpre " et " lourd ", de même avec un excès de matière colorante. Sauf le " goût de terroir " qui paraît tenir à certains sols et les "goûts de cépages ", comme le " fox " et le " musc ", qui caractérisent plusieurs variétés de vignes, la plupart des goûts particuliers qu'on distingue dans certains vins appartiennent à la deuxième catégorie. Tels sont les goûts de " ferment " dans des vins qui " travaillent " encore; de " fût ", de " cuve " ou de " moisi " dans ceux qui ont été logés dans une vaisselle vinaigrer défectueuse; de " grappe " pour ceux qui ont cuvé trop longtemps; de " soufre " ou de " mèche "; le goût de plâtre et la saveur spéciale du vin sucré en excès ou " procédé ", selon l'expression bourguignonne; le goût d' " empyreume " des vins vinés à l'alcool; le goût de " cuit " des vins pasteurisés, et tant d'autres dont la malpropreté accroît la gamme des saveurs désagréables. Il y faut joindre enfin ceux qui proviennent du développement des ferments de maladies, l' " aigreur" des vins acétifiés, l' " amertume ", le goût de " passé ", de " cassé " ou de " tourné ", l' " évent ", les goûts de " vidange ", ou de " plomb ", etc.

★La vente du vin apéritif " Byrrh " fait d'énormes progrès, ses mérites sont tels que cet article n'a aucune peine à se faire une large place dans la consommation courante.

★ MM. Timmons & Son, de Québec, sont les représentants de la Freyseng Cork Co. Ltd. dans la ville de Québec.

★ La grève des débardeurs a donné l'occasion à la Lawrence A. Wilson Cie Ltée de faire des annonces très originales en faveur de leur Scotch King Edward VII. Les annonces en question faites avec beaucoup d'à propos ont fortement attiré l'attention du public sur cette excellente liqueur.

★ Nous attirons l'attention des lecteurs de " **Liqueurs et Tabacs** " sur le Quinquina Dubonnet, ce fameux apéritif et vin tonique dont la vogue augmente tous les jours. Le Quinquina Dubonnet est un vin qui fortifie; un verre à Bordeaux pris trois fois par jour avant les repas donne de l'appétit et assure la digestion.

★ MM. J. M. Douglas & Co. ont reçu, depuis l'ouverture de la navigation, au delà de 3000 caisses de whisky de la maison John Dewar & Sons Ltd.; cette quantité n'est qu'une faible partie de leur approvisionnement annuel, mais elle met la maison en mesure de suffire immédiatement aux ordres qui leur seront adressés.

LE MARCHE DES VINS A NEW-YORK

M. Rossati, agent commercial du gouvernement italien à New-York, constate le mouvement croissant de l'importation des vins de la Péninsule aux Etats-Unis.

Dans les dix premiers mois de 1902, le chiffre des entrées s'est élevé à 334,344 dollars, en regard de 286,692 dollars dans la période correspondante de 1901, et de 239,350 dollars en 1900.

Il y a lieu de croire que l'augmentation sera bien plus sensible, lorsqu'on publiera le relevé des deux derniers mois de 1902. C'est à cette époque, en effet, que les arrivages sont le plus considérables.

On peut évaluer à 2 millions de francs l'ensemble de l'importation des vins italiens à New-York, en 1902.

Les producteurs piémontais ont tenté avec succès la mise en bouteilles, à New-York, des vins mousseux. Pour opérer sûrement, ils expédient les vins avant la complète fermentation; mais il faut que ces vins soient de très bonne qualité, sinon le produit qu'on obtiendrait prendrait un mauvais goût par la fermentation en bouteille.

Les vins de la dernière récolte ne se sont pas prêtés à ce genre de préparation. Quoi qu'il en soit, l'importation italienne aux Etats-Unis est en constante augmentation. Elle a doublé depuis dix ans, Il y a vingt ans, elle s'élevait à peine à 500,000 francs.

Le Chianti, surtout, gagne du terrain. Les progrès sont dus à la large publicité que font les importateurs.

On connaît aujourd'hui le chiffre de la récolte des vins en Californie. Il dépasse toutes les prévisions. D'après les statistiques locales, il atteindrait environ quarante millions de gallons, soit 1,512,000 hectolitres.

D'après l' " American Wine Press " toutefois, le rendement général ne dépasserait pas 25 millions 500,000 gallons.

La qualité serait loin de répondre à la quantité. L'été de 1902 ayant été exceptionnellement frais, le raisin n'a pu arriver à complète maturité. Il laissait beaucoup à désirer au point de vue de la richesse saccharine. Or, les vins de Californie sont cotés d'après leur teneur en sucre. La moyenne exigée est 22 pour cent. Cette année, on ne trouve guère dans l'Ouest que des vins titrant de 15 à 18 pour cent. Le maximum observé est 20 pour cent.

Les viticulteurs californiens se sont vus dans la nécessité de sucrer leurs vins; ce traitement, d'ailleurs, est fort peu usité chez eux, et il est peu coûteux, eu égard au bon marché du sucre.

En dépit de l'abondance de la récolte, le raisin s'est maintenu à des cours très rémunérateurs. Il a atteint des prix qu'on n'avait pas enregistrés depuis vingt ans.

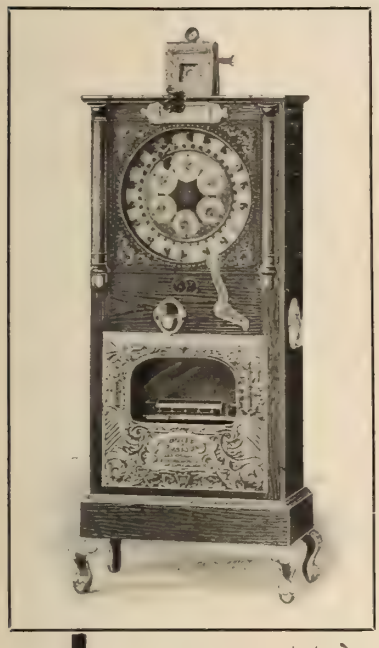
M. Rossati fait ressortir en ces termes les heureux effets de la hausse des produits viticoles aux Etats-Unis: " On cite des propriétaires qui, ayant acquis des vignobles l'année précédente, ont pu les payer entièrement avec le produit de la vente de la récolte de 1902."

★ MM. L. Chaput fils & Cie constatent une notable augmentation dans la vente de leurs brandies Boulestin & Cie et Gonzalez et Cie. La bonne qualité et le prix relativement bas auquel se vendent ces cognacs expliquent leur succès.

★ La vente des filtres à eau Noxall de la Freyseng Cork Co. Ltd. prend de très fortes proportions. Ce filtre convient parfaitement aux manufacturiers d'eaux gazeuses; vendu au prix modique de $20 il soutient avantageusement la comparaison avec d'autres filtres pour lesquels on demande $40 et $50.

★ Le gin hollandais Pollen & Zoon mis en vente par MM. Laporte, Martin & Cie est incontestablement le plus avantageux que les hôteliers puissent acheter. Sa qualité est incomparable, il a toujours la force voulue et malgré tout de plus il se vend à des prix qui défient toute concurrence.

PERMIS AU CANADA



Le Jeu de Hasard

L'ORACLE

EST UNE GRANDE SOURCE DE BÉNÉFICES, LES PROFITS SONT SIMPLEMENT ÉNORMES.

La machine — automatique — est mise en opération avec les pièces canadiennes de deux sous. Le mécanisme en est très simple et très solide : il est construit en fer, acier et cuivre. La boîte est en chêne poli et toutes les garnitures métalliques extérieures sont argentées. Elle mesure 62 pouces de haut par 24 pouces de large et 13 pouces de profondeur. Poids : 200 livres.

Bien que cet appareil constitue un "Jeu de Hasard," il est, cependant **permis en tous pays; il est légal** pour la raison que **si l'opérateur perd,** la machine lui donne cependant son oracle et lui joue un magnifique air de musique. **Si l'opérateur gagne,** il lui est possible de gagner **deux, cinq,** ou peut-être **dix fois,** la somme jouée. L'oracle n'admet que des pièces parfaites. La dernière pièce jouée reste en vue.

LEGAL au Canada

LEGAL au Canada

Nous avons tous les genres de **machines automatiques à argent,** montrant: portraits de jolies femmes, paysages ; machines pour la force des poings ; pour la force musculaire : à batteries électriques, etc.

POUR TOUTES INFORMATIONS, ECRIVEZ A

THE CAILLE BROTHERS COMPANY

3 Ouellette Ave., WINDSOR, ONT., Canada.

LEGAL AU CANADA

PERSONNELS

★ Depuis que M. Jos. Gravel a réuni sous sa direction le café Parisien et le café du Théâtre Français, les affaires de ces deux établissements ont grandement augmenté. Ceci ne nous surprend aucunement car M. J. Gravel a la réputation, d'ailleurs justement acquise, d'être un des hôteliers les plus capables de Montréal. Il. Il est de plus très heureusement secondé par deux habiles assistants dont l'un, M. Alex. Courville, s'occupe surtout du café du Théâtre Français, tandis que l'autre, M. Ernest Gaudrault, est en charge du café Parisien.

★ Nous croyons savoir que M. Fred Bouillon, propriétaire de l'hôtel St-James, vient de se rendre acquéreur du Russell House.

★ L'hôtel Lapierre situé rue Notre-Dame et rue Fulford est assurément un des établissements les plus achalandés de la partie ouest. Une bonne part de ce succès revient à l'habile gérant, M. Pete Guy, qui est un des citoyens les plus populaires de son quartier.

★ M. C. E. Gauthier, représentant de la Lawrence A. Wilson Cie Ltée, vient de faire une excellente tournée d'affaires dans les Provinces Maritimes, où il a vendu de fortes quantités du Scotch King Edward VII.

★ C'est avec un vif plaisir que nous apprenons que l'état de santé de M. W. J. Rafferty, l'embouteilleur de bières bien connu, s'est considérablement amélioré. M. Rafferty a été retenu chez lui par la maladie pendant quelques semaines.

★ M. W. Ireland, voyageur de la Freyseng Cork Co. Ltd., est de retour à Montréal après une tournée d'affaires d'une durée de deux mois dans les Provinces Maritimes. Le voyage de M. Ireland a été des plus satisfaisant.

★ Le projet qu'avait M. J. Kennedy de fonder un café restaurant de premier ordre dans une des nouvelles bâtisses de la rue St-Jacques est abandonné. M. Kennedy vient d'accepter une position importante à la Brooklyn Rapid Transit Co. de New-York.

★ Depuis que M. Nap. Gravel a acheté le Welland Café, il a fait subir à cet établissement une transformation complète qui en fait certainement l'un des plus élégants restaurants de la partie ouest de Montréal. La question de la licence de M. Gravel sera réglée quand l'édition du mois de mai de "Liqueurs et Tabacs" aura paru. Nous faisons des voeux sincères pour que la question soit décidée en faveur de M. N. Gravel, car le droit et la justice semblent être de son côté.

M. Gravel ne veut pas avoir deux licences, il est prêt à transférer sa licence actuelle à son nouvel établissement.

★ L'on nous dit que M. Ad. Lapierre vient de vendre son hôtel situé au coin de la Place Jacques-Cartier et de la rue des Commissaires.

★ M. Louis Labelle, qui tenait hôtel au coin de la rue Saint-Dominique et de la rue du Marché, a transféré sa licence au coin des rues Ste-Catherine et Panet. Le nouvel établissement de M. Ls. Labelle est certainement un des plus chics de la partie Est de notre ville, il a été inauguré avec le plus grand succès le 2 mai.

★ On nous dit que M. Honoré Lafleur, le populaire hôtelier de la rue Ste-Catherine Est a l'intention d'exhiber son nouvel attelage — qui est des plus élégant du reste — au Horse Show.

★ M. J. R. Grenier, voyageur de MM. Laporte, Martin & Cie, pour la partie des vins et liqueurs vient de se payer un très élégant attelage. Grâce à la rapidité de son cheval il pourra visiter avec plus de facilité sa nombreuse clientèle répandue dans toutes les parties de Montréal.

★ M. Chartrand, commis de bar de l'hôtel Riendeau, vient de prendre la gérance du café du Théâtre National dont M. Gauvreau est propriétaire.

★ Il se vend actuellement une forte quantité de bière allemande importée dans les meilleurs cafés de Montréal; une de celles qui réunit le plus de suffrages est la "Coburger" dont M. S. Arbour a l'agence à Montréal.

★ Depuis que M. Frank Riley est devenu gérant du café du St-Lawrence Hall, c'est-à-dire depuis environ trois mois, les affaires de cet établissement ont considérablemnt augmenté ; le fait n'est pas surprenant, car M. Riley a une foule d'amis qui tiennent à l'encourager.

★ MM. Leblanc et Théberge, propriétaires du café Oriental, font d'excellentes affaires. Le secret de leur succès est cependant bien simple, ils ne vendent que des consommations de premier choix et le service de leur restaurant ne peut être surpassé.

★ Nous croyons savoir que M. Roméo Dumont, le populaire commis de bar de l'hôtel Laval, va bientôt se marier avec Mlle Lapointe de Ste-Cunégonde.

★ C'est avec le plus grand regret que nous apprenons que M. N. Cloutier, le très estimé propriétaire de l'hôtel C. P. R. à St-Louis du Mile-End, est assez gravement malade, à l'hôpital Victoria.

★ M. Oscar Lesage, contracteur, vient d'ouvrir un nouvel hôtel à St-Louis du Mile-End au coin des rues St-Laurent et St-Viateur.

★ M. H. Boisbriand, ancien gérant de la bar de M. Geo. Gauvreau, dans l'établissement du Théâtre National, accepte les mêmes fonctions chez M. Louis Labelle au coin des rues Ste-Catherine et Panet.

★ M. Geo. Payette, gérant du café Oxford, est complètement remis de sa récente indisposition; il est de nouveau à son poste, plus actif que jamais.



Vitrine de M. J. C. Desjardins, 534 rue St-Denis.

Etalage Artistique du Grand Scotch

"KING EDWARD VII"

Nous avons le plaisir d'offrir de nouveau à nos lecteurs la photographie d'un autre étalage vraiment artistique, que la Maison, M. J. C. Desjardins, 534 rue St-Denis, vient de faire avec ce grand Scotch.

L'Effet est grandiose, et nous pouvons dire, que, les "**Buveurs d'Eau**" même sont forcés de l'admirer d'un œil d'envie. L'eau en vient à la bouche du connaisseur.



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

JANVIER 1903

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter, en bouteilles	Grande Bretagne	5,084	1,172
	Etats-Unis	6,430	4,086
	Autres pays	2	2
		11,516	8,260
Ale, bière et porter, en fûts	Grande Bretagne	2,151	758
	Etats-Unis	8,501	1,823
	Autres pays	91	84
		10,743	2,665
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
Absinthe	Grande Bretagne	8	16
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	70	141
		78	157
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	1,267	2,174
	Etats-Unis	116	82
	France	14,830	24,387
	Autres pays	138	218
		16,351	26,861
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	192	785
	Etats-Unis	56	335
	France	.....	.....
	Autres pays	1,920	3,115
		2,168	4,235
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	3,569	3,629
	Etats-Unis	.....	.....
	Hollande	46,602	20 188
	Autres pays	55	19
		50,226	23,836
Rhum	Grande Bretagne	2,487	1,689
	Etats-Unis	418	168
	Indes Anglaises Ouest	2,259	933
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	5,963	1,886
		11,127	4 676

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	40,186	60,134
	Etats-Unis	352	976
	Autres pays	4	10
		40,542	60,120
Vermouth	Grande Bretagne	59	87
	Etats-Unis	.....	.....
	France	297	316
	Autres pays	67	68
		423	471
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	31	530
	Etats-Unis	26	420
	France	360	4,694
	Autres pays	16	92
		433	5,736
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	34	259
	Etats-Unis	12	99
	France	1,222	7,268
	Autres pays	11	43
		1,279	7,669
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	France	46	78
		46	78
Champagne (magnums)	Etats-Unis	1	10
	Autres pays	.....	.....
		1	10
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. l'alcool.	Grande Bretagne	1,147	1,956
	France	8,866	6,998
	Espagne	9,380	6,046
	Portugal	700	1,045
	Etats-Unis	1,982	1,477
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	9,200	4,416
		31,275	21,938

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Ale et bière	Etats-Unis	144	55	302	382	446	437
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		144	55	302	382	446	437
Brandy	Grande-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	98	626	98	626
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	98	626	98	626
Gin	Grande-Bretagne	.....	.....	4	10	4	10
	Etats-Unis	.....	.....	1,441	1,572	1,441	1,572
		.....	.....	1,445	1,582	1,445	1,582
Rhum	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	17	52	17	52
	Autres pays	.....	.....	127	85	127	85
		.....	.....	144	137	144	137

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Whisky	Grande Bretagne	2,535	8,658	2	.....	2,537	8,663
	Etats Unis	11,737	38,880	582	1,466	12,269	40,346
	Australie	968	3,149	.....	.....	968	3,149
	Autres pays	1,080	3,491	179	138	1,259	3,629
		16,320	54,178	713	1 609	17,033	55,787
Vins	Grande Bretagne	8	8	187	240	195	248
	Etats-Unis	15	13	283	2,330	298	2,343
	Autres pays	156	138	.....	.....	156	138
		179	159	470	2,570	649	2,729
Autres spiritueux N.E.S	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	305	76	107	362	412	438
	Allemagne	3,000	1,800	.....	.....	3,000	1,800
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		3,305	1,876	107	362	3,412	2,238

Exportations du Royaume Uni de Spiritueux anglais pour 2 mois terminés le 28 Février 1903.

EN GALLONS DE PREUVE	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Au Canada	41 357	38,154	52,511	49,523	43,300	54,396
" Cote d'Afrique Ouest Anglaise	7,875	15,436	23,078	10,464	15,759	15,004
" Etats Unis	39,139	54,947	80,109	75,285	88 504	116,767
" Cote d'Afrique Ouest Anglaise	25,928	13,233	20,693	17,617	16,372	18,384
" Possessions Anglaises dans le Sud de l'Afrique	42,271	62,022	60,691	79,918	155,715	137,588
" Indes Anglaises E.-t.	100,138	115,656	118,101	115,075	137,205	127,833
" Australasie et Nouvelle Zélande	256,874	312,084	363,510	405,010	384,193	311,656
" Autres pays	121,298	154,332	150,787	166,296	174,663	205,995
Totaux	634,880	768,864	869,483	919,188	1,015,711	987,623

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts
Bass' Read Bros, Dog's Head	2 60	1 6
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 6

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 0
Bernard's Orange	"	8 0
John Bull	"	6 5

BOURGOGNE BLANC

	cse
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 2
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 7
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 5

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. CHAUVENET.	qts.	ts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

JULES REGNIER & CIE.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

JULES REGNIER & CIE.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

BOUCHARD, PÈRE & FILS.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. CALVET & Co,		
Beaune, 1889		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin, 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. MAREY & LIGER-BELAIR.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 50
Pommard		9 00
Nuits		14 00
Chambertin		16 50

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. CHAUVENET.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanée	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Mâcon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

JULES REGNIER & CIE.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 50
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

		cse.
Teyssonneau au Maraschin		$6 75
Talbot Frères	$4 50	$7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm " Extra Dry "	$28 00	30 00
do " The Brut "	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moët et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
AYALA & Co	28 00	30 00
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s.	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co., Montréal.

MARQUIS DE LA TOUR.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Lack Sec, Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Gratien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

BARTON & GUESTIER.	cse
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Batailley	9 50
Pontet Canet	11 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux	24 00
Chateau Lafitte	24 00
NATHANIEL JOHNSTON & SONS.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50
J. CALVET & Co.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Montlys	6 25
hateau Smith-Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

BORDEAUX CLARET Co,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Château Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

FAURE FRÈRE.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruaud Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes	le gallon 1 00

COCKTAILS

CLUB COCKTAILS (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"SARATOGA"	8 00
"GOLD LION" Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whisky, American	9 50

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 00
Three Star $15.50, V.O.		16 00
Martell & Co.—One Star		12 00
Three Star $15.00, V. O.		16 00
Bisquit, Dubouché & Cie., "One Star"	quarts	$9 25
"	flasks	10 25
"	½ "	11 25
V.S.O.P.	quarts	15 50
"Old Liqueur"	"	16 50
In wood proof, per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 00
" au gall		4 00–8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 00
½ bottles		9 75
Flasks		9 75
¼ flasks		10 20
Three Star		16 00
X. X. O. (1858)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 25
Pinet, Castillon & Co—V.S.O. P.		14 50
One Star		9 50
Jules Robin, quarts		10 00
24s flasks 10.75, 48s ½ flasks		11 25
E. Puet *	doz.	9 55
" **	"	10 70
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 55
" V.O.P.	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P.	"	20 25
" 1860	"	24 25
" 1850	"	26 20
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	7 05
D'Angely XXX	"	6 70
E. Puet	Au gal.	4 00 à 7 00
J. Borianne	"	3 75 à 4 75

OTARD, DUPUY & Co.	pts
Special	$ 9 50
*	11 50
* *	14 00
* * *	16 00
V.S.O.P.	17 50
BOUTELLEAU & Co., F. P., Quarts	9 00
Quarts (dark)	9 00
Pints (2 doz.)	10 00
Hf. Pints (4 doz.)	11 00
16 Imp. Flask cups	10 00
24 Flasks no cups	10 00
48 x ¼ Flasks no cups	11 00
One Diamond	10 00
Two Diamond O. B.	12 00
Three Diamond V. O. B.	14 00
Four Diamond X.V.O.B 1831	16 00
1824	21 00
Lot 5 cses. 25c par cse. en moins	
" 10 " 50c " "	
Au gallon (preuve)	3 95 à 5 75
Delormont XXX	la cse 6 00
O. Tesson & Co. * * * quarts	6 00
" 16 Imp. Flasks, without cups.	" 8 00
" Pints 2 doz	7 00
" Half Pints (4 doz.)	8 00
" 24 Flasks no cups	7 00
" 48 x ¼ Flasks no cups	8 00
" 100 x ⅛ bottles	8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.	3 60
LEGRAND Quarts	la cse 6 50
24 Flasks no cups	8 00
48 x ¼ Flasks no cups	8 50
Robert Henry, wired Qts.	7 00
J. NICOLET & Co. Quarts	la cse 7 50
24 Flasks cups	9 00
48 x ¼ flasks cups	9 50
Au gallon (preuve)	3 65 à 3 85
CHATAUBEL Quarts	la cse 8 00
Pts (2 doz.)	9 00
Hf. Pts (4 doz)	10 00

		La caisse
Ph. Richard, S.O.	quarts 12s	$ 22 50
" F.C.	" 12s	15 00
" V.S.O.P.	" 12s	12 00
"	" pints 24s	13 00
"	" ½ " 48s	14 00
"	" 1/15 btles 180s	20 00
" V.S.O.	quarts 12s	10 00
"	" 1/15 btles 180s	18 00
" V.O.	quarts 12s	8 50
"	" pints 24s	9 50
"	" ½ " 48s	10 50
"	" 1/15 btles 180s	14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s		10 50
" " " pints 20s		13 00
" " Flasks avec verres 16s		9 75
" V.S.O.P au gall.	$5 00	5 50
" V.O. proof "	3 80	4 25
" Fine champagne "	5 75	6 00
Chs. Couturier & Cie, quarts 12s		7 00
" ½ btles 24s		8 00
" ½ " 48s		9 00
" flasks 24s		8 00
" ½ " 48s		9 00
" 1/15 btles 180s		13 50
" au gall.	$3 80	4 00
F. Marion & Cie, quarts 12s		6 00
" ½ " 24s		7 00
" ½ " 48s		8 00
" flasks 24s		7 00
" ½ " 48s		8 00
" 1/15 btles 180s		12 50
" au gall.	$3 40	3 75

UNITED VINEYARD PROPRIETORS CO.

"Reserve"		$9 50
Invalids Reserve caisse.		10 00
Three star "		12 50
X. O "		15 00
Salamander "		16 50
X.X.O.P "		20 00
In fine cut glass decanters "		18 00
Au gallon	4 25 à	8 00
Sonac & Co au gall	3 50 à	4 00
Boutelleau Fils V.S.O.P. 1855 doz.		$16 00
Doctor's special "		11 00
J. Sorin & Cie gall.	$3 75 à	5 00
Jimenez & Lamothe XXX doz.		11 00
" " V.S.O.P "		15 50
" " gall.	4 25 à	4 35
" " 1890		18 00
" " 1865		20 00
Cognac Distillers Association caisse		12 00

EAUX

JEWSBURY & BROWN'S.

Soda Water	$1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Quinine Tonic	1 45
Potass Water	1 40

SCHWEPPE'S.

English Soda	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40

(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)

CANTRELL & COCHRANE.

Belfast Ginger Ale	1 40
Club Soda	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40

RADNOR.

	Par cse.
100 pints	8 50
100 splits	7 50
50 quarts	6 50

APOLLINARIS.

50 quarts	7 50
100 pints	10 50
100 splits	8 50

APENTA WATER.

25 quarts	5 50
50 pints	8 50
Hunyadi Matyas	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Vichy St Yorre, source St George caisse	8 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

St-Galmier (source Badoit) La caisse	6 00
Vichy Célestins, Grande Grille "	10 00
" Hopital, Hauterive "	10 00
" St-Louis "	8 00
" Principale "	7 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts "	9 50

GIN

JOHN DEKUYPER & SON.

	Par caisse.
Red Cases, 15 Bottles	$11 00
Green Cases, 12 Bottles	5 75
Violet Cases, 24 Pontes	5 00
In wood, per gallon, $3.00 a 3.20.	
BOLS' very old Liqueur Gin, in large stone jars one litre each 1 doz	11 25
" in ½ litre stone jars 1 doz	7 75
" in ¼ litre stone jars 2 doz	12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars	8 25

BLANKENHEYM & NOLET.

Key Brand, Red Cases	10 00
" Green Cases	5 00
" Small Green Cases	2 50
Fine Old Double Berried in Stone Jars.	11 50

J. J. MELCHER'S W. Z.

Honey Suckle, glass jars	8 50
" " stone jars	8 50
" " large	15 00

A. C. A. NOLET.

Red Cases	10 75
Green Cases	5 75

P. MELCHER'S (Juniper Tree).

Red Cases	9 50
Green Cases	4 50
Violet Cases	2 25
½ Casks par gall.	3 00
Octaves par gall.	3 05
½ Octaves par gall.	3 10
Coate's Original Plymouth	9 75
Booth's London Dry	8 25
Burnett's London Dry	7 25
Booth's Old Tom	8 25

Boivin, Wilson & Cie Montréal

Honey Suckle, cruchons verre La caisse	8 00
" " " pierre ½ gal. "	15 00

GIN DE BERTHIERVILLE

Melchers Croix Rouge, caisses rouges	11 25
" " " vertes	5 85
" " " violettes(2 doz)	5 00

GIN OLD TOM

Club Old Tom La caisse	6 50
Wilson "	5 50
Colonial London Dry "	6 50
Old Tom Au gal.	2 00 à 3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons	10 00
" " 12 bouteilles	9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

POLLEN & ZOON.

Red 15s	10 00
Green 12s	5 00
Violet 12s	2 50
P. & Z au gall.	$2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

NETHERLAND'S STEAM DISTILLERY CO.

Red cases	$11 00
Green "	5 25
Violet "	2 50

CROIX D'HONNEUR, LIQUEUR GIN.

12 Crystal jars 2⅔ galls caisse	$10 50
24 " " 2⅔ galls	11 50
12 " " 5 galls	17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

BLANKENHEYM & NOLET.

Key Brand rouge doz.	10 5
" verte "	5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom "	6 50
Thorne's Old Tom "	7 50
" London Dry "	7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star	$ 9 25
" " " Three Stars	11 25
E. & J. Burke, rep. quarts	8 50
" " imp. quart flasks	11 50
Kinahan: old liqueur	12 00
" L. L.	10 00
Wm. Jameson's One Harp	9 25
" Three Harps	10 20
Geo. Roe's One Star	10 00
" Three Stars	11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson Caisse	9 00
" St-Kevin "	7 50
" Kilkenny "	6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

MITCHELL BROS. LTD.

Cruiskeen Lawn Stone jar 12s	12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s	11 25
" Special quarts 12s	9 00
" " Imp. pints 24	11 75
" Ordinary quarts 12s	6 50
" " pints 24s	8 00
" Flask 48s	12 00
" ½ " 60s	9 00
Mitchell Special Old au gall.	$4 10 4 50
" Old "	3 65 4 00
" "B" "	3 25
" "C" "	2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's x doz	9 50
" XXX "	12 00
Findlater's Al "	9 50
Innishannon "	6 50
O'Brien's "	7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes	1 75

LIQUEURS

MARIE BRIZARD & ROGER,

Anisette	$13 50
Curacao, Orange or White	13 50
Maraschino	13 50
Kummel, Superfine, Dry	13 50
" Crystallized	13 50
Green Peppermint	13 50
Creme de Menthe, White	13 50
Cherry Cordial	11 50
" Brandy	11 50
Blackberry Brandy	11 50
Kirsch	12 50
Creme Yvette	12 50
PERNOD FILS—Absinthe	16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

FREDÉRIC MUGNIER, Dijon, France.

Crème de Menthe verte caisse	11 00
Curaçao "	12 50
Cherry B'dy "	10 50
Cacao l'Hara à la Vanille "	12 50
Marasquin "	13 00
Kirsch * * * "	11 00
Prunelle de Bourgogne "	12 50
Crème de Framboise "	12 25
Fine Bourgogne 12 lit "	18 00
Crème de Cassis "	11 00
Absinthe Ed. Pernod "	14 50
Fine Bernard "	15 00
Grenadine "	7 50
Anisette "	10 50
Kumel "	10 00
Grand Marnier qts.	15 00
" " pts.	16 00
Bigarreaux qts.	9 00
" pts.	5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink

Orange Curaçao doz.	11 00
White Curaçao "	11 00
White Anisette "	11 00
Abricotine "	11 00
Crème de Thé "	11 00
Crème de Vanille "	11 00
Crème de Cacao "	11 00
Crème de Mocha "	11 00
Crème de Violettes "	11 00
Crème de Menthe Verte "	11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky la caisse	9 00
Nelson Dupoy Maraschino doz.	12 00
" Grenadine "	8 50
Wilson's Blackberry Brandy "	9
Sorin, Cherry Whisky "	

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior la cse.	$ 8 50
" Special Selected "	10 00
" London Particular "	13 00

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label	$ 7 50
" " White "	10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons gall.	$2 50 à	9 00
Cockburn, Smithes & Co. "	2 75 "	7 00
Tawny caisse		16 00
D. M. Fuerherd & Co gall.	2 50 "	9 00
Sandeman & Co "	2 50 "	8 50
Mackenzie, Driscoll & Co "	2 50 "	7 00
Silva & Cosens "	2 50 "	14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

ROBERTSON BROS.

No 1. Medal Port caisse	15 00
No 2, "	12 00
Favorita Oporto "	7 50
Au gallon de	2 00 à 6 50

S, B. Townsend & Co., Montréal.

GUIMARAENS & Co.

Invalids Reserve, en bouteilles	9 00
" " au gallon	$2 25 à 5 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester doz	5 00 à	12 00
" gall	2 25 à	6 00
Royal caisse		5 00
Crusado "		6 00
Rich Douro "		9 00
Old Crusted "		12 00
Burmester's White Port "		11 00
Burmester's Royal Dry Superior "		15 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$2 65	$1 65
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par cse.
Laubenheimer, 1893	$7 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rude-heimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Brauneberger, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50

	qts.	pts.
Sparkling Moselle, Silver Star	$20 00	22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
"	au gall.	5 00
E. & J. Burke's, Jamaica	caisse	10 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe	caisse	7 50 8 50
No 7		7 00 8 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	½ Fl.
Caisses—Spécial	$8 50	
" —1893	6 00	
—1893, 6 oz. fl., 4 doz. en caisse		7 75

	Duty Paid.
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à $2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à 1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à 2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à 2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
"Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
"Canadian Club" (in wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 90
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts	½ Fl.
Caisses—"Star)	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 50	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à 2 30
"83" in wood	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 à 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Royal Rye 25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt 25 "	"	2 25
2 Star Rye 40 "	"	1 82
2 Star Malt 40 "	"	1 82
Rye 7 ans 25 "	"	2 75
" 5 " 25 "	"	2 50
" 4 " 25 "	"	2 40

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00
Moonlight, quarts		6 00
16 Flasks nickle screw taps		6 50
32 " " " "		7 00
36 " " " "		7 25
64 " " " "		8 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier—Sauternes	6 50
Haut Sauternes	12 50
Graves	6 50
Barsac	8 75
Chateau Yquem	24 00
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves	3 50	4 50

SCOTCH

Kilmarnock	qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.		
"Loch Katrine"	qts.	7 50
"	flasks	8 25
"	imp. quart flasks	11 00
Special White Label		9 50
Extra Special Gold Label		11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co		9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co.		13 00
Sheriff		10 50
Sheriff V. O		11 00
Andrew Usher & Co.		
"The Very Finest"		20 00
Grand Old Highland (black lb)		12 00
Special Reserve (white label)		9 50
O. V. G. (Yellow label)		8 50
Wm. Hay, Fairman & Co	quarts	7 75
" " "	flasks	8 75
" " "	imp. quarts	11 00
" " "	9 O. P. au gall.	4 00
Royal Lochnagar	doz.	$ 9 50
" " OOO	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz-James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Extra Spécial	"	9 50
Liqueur	"	12 25
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey	gall.	$3 65 à 5 50
Melrose Drover & Co	"	3 75 à 6 00

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 40	10 50
"Special Liqueur"	12 25	13 25
"Extra Special Liqueur"	16 25	00 00
"Roderick Dhu"	doz.	9 00
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
" Au gallon 6 à 7 O. P		3 90 à 4 00

Ross Glen. Quarts	la cse	6 25
" 24 Flasks	"	7 55
" 48 demi-flasks	"	8 50

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " " Ord. btles 12s.	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00
Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s	10 00
" Flask Imp. pts. 24s	10 50
" " Ord. pts. 24s	7 75
" ½ " Ord. 48s	9 00
" Ord. qrts. 12s	6 50
" Ord. pts. 24s	7 50
Special reserve	au gall. $3 90 4 50
Heather Dew "A"	" 3 65 4 00
Extra Special Liqueur.	" 4 75 5 00
Old Scotch	3 50 3 75

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.		
Glenleith (8 years old)	caisse	9 00
Mountain Dew (full flavor)	"	9 50
Liqueur Special (15 years)	"	13 50
Old Private Stock (20 years	"	18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quarts)		12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)		13 00
Craigdhu, 10 O.P	au gall	$4 00
Dhuloch, 9 O.P	"	4 10
Special Blend, 8 O P	"	4 25
" 15 U.P	"	3 75
Glenleith, 5 O.P	"	4 75
" 15 U.P	"	4 00
Mountain Dew, 4 O.P	"	4 75

		Quarts
Haig & Haig xxx	doz.	$ 9 50
" " xxxxx	"	15 05
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 20
" Liqueur	"	11 05
Wilson's Brae-Mar. qts	"	8 00
" " flasks	"	9 00
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Gleneil, Burns, Leslie & Cie	"	6 00
Loch Carron, Graham, Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D. Heilbron	"	7 50
Claymore—Greenless Bros	"	9 20
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50
King Edward VII special Liqueur	caisse	13 00
King's Liqueur D Heilbron	"	10 00

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co.	gall.	$1 50 à 8 00
José Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Palido	"	2 25
" Vinte Pasto	"	3 50
" Lion Amontilado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall.	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla		$ 8 50
" Amoroso		11 00

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez)	au gall.	$1 25 à 5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 1870	"	9 00
Amontillado	"	12 00
Sanchez Romate Huos Orange	"	8 00

TONIQUES

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50
Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	$10 50 11 50
Vin Mariani	doz	10 00
Wilson's Inva'ids' Port	"	7 50
Red Heart Tonic Wine	"	9 00

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cte Chazalette & Co		6 50
Noilly Pratt & Cie		7 00
Amer Picon		11 00
Absinthe Edouard Pernod		15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00
Absinthe Suisse G. Pernod		15 00
Orange Sherry Sanchez Romate Hnos		9 00

WHISKEY

Whiskey Maple Leaf" de 8 ans

Imperial Qts, Cse 12		7 50
Amber " " 12		5 50
Flasks 1-16 " 16		6 00
" 1-32 " 32		6 50
" spec. pocket 36		6 50
" flasks 64		7 50

Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans

Quarts	$7 00	Pints	$8 00
pints	7 50	½ pints	9 00

White Whisky

Quarts only	50

Bourbon Whisky

Old Valley"	cse.	11 50
Corby, 40 U. P	"	5 00



L'ENQUETE SUR LE COMMERCE DU TABAC

Depuis la publication du dernier numéro de "Liqueurs et Tabacs", le rapport du Juge McTavish, Commissaire chargé de tenir une enquête sur le commerce du tabac a été soumis à la Chambre des Députés à Ottawa.

Le commerce est satisfait des termes de ce rapport, et nous croyons que le public l'est également.

Les méthodes employées par l'American Tobacco Co., ont été reconnues légitimes par le commissaire, et, en conséquence, la loi ne peut les interpréter dans un sens défavorable. On se souvient qu'il y a un an environ, la Commission a été instituée par le Gouvernement et que le Commissaire tint des enquêtes à Windsor, London, Hamilton, Toronto, Québec, Montréal, Joliette et St Jean, N. B.

A Montréal, l'enquête a été suivie avec beaucoup d'intérêt, surtout dans la seconde session qui eut lieu au mois de novembre et où on entendit les plaidoiries des avocats des deux parties. A Montréal d'ailleurs, l'enquête a pris une certaine ampleur, car Manufacturiers et Commerçants, en grand nombre, ont été appelés à donner leur témoignage.

Pour en revenir au rapport du commissaire, en ce qui concerne les contrats de l'American Tobacco Co., et de l'Empire Tobacco Co., qui sont sous la même direction générale, le commissaire, le juge McTavish dit dans son rapport qu'à bien peu d'exceptions près les marchands de gros appelés en témoignage devant la commission et qui étaient parties au contrat avec l'Empire Tobacco C., s'étaient déclarés satisfaits des clauses du dit contrat.

Le commissaire établit également que les moyens employés en vertu de ces contrats n'enfreignent aucune clause des statuts et ne sont pas contraires aux règles bien établies du droit commun en ce qui concerne la concurrence commerciale.

Il est également fait remarquer que "il appert dans le cours de l'enquête que des contrats de commerce ayant en vue des fins quelque peu semblables à celles des contrats en question sont en usage dans d'autres branches de commerce."

En somme, le tout se résume en une question de point de vue public et d'intérêt public. Il a été démontré pendant l'enquête qu'il y avait une demande presqu'universelle dans le commerce de détail pour les cigarettes manufacturées par l'American Tobacco Co. Les facilités qui sont accordées au public pour obtenir ces cigarettes sont en faveur du consommateur, éventuellement.

Quant à l'autre partie de l'enquête, c'est-à-dire la fabrication du tabac avec la feuille canadienne, d'après le témoignage reçu par le commissaire, il est démontré que pendant les six dernières années, des fabriques pour la préparation de la feuille canadienne ont été établies dans Ontario et dans Québec, et que cet article a, jusqu'à un certain point, remplacé la feuille étrangère.

Comme preuve du progrès de l'industrie, il est démontré que jusqu'en 1897, la préparation de la feuille canadienne au Canada s'élevait à 690,141 livres, sans combinaison de feuilles. La préparation en 1901 a été de 3,041,627 livres pour la feuille canadienne et 1,224,441 livres avec combinaison de feuilles. Ces faits prouvent que la culture et la préparation du tabac canadien sont des industries qui augmentent d'importance, qu'elles sont alimentées et développées par l'Empire Tobacco Company.

Il n'y a pas de preuve que le prix du tabac ait été augmenté aux dépens du consommateur, ni que la qualité de l'article ait été en aucune façon diminuée. Il semble probable, cependant, que le dernier mot a maintenant été dit qui puisse gêner les méthodes qui ont si bien réussi à ces compagnies, qui n'ont certainement pas souffert de la publicité que l'enquête leur a faite.

LES FABRICANTS DE CIGARES ET LES DROITS DE DOUANE

C'est un fait assez curieux que, quand des manufacturiers canadiens se rendent à Ottawa pour demander à être protégés contre l'industrie étrangère, ils n'obtiennent jamais rien, sous prétexte que le gouvernement ne veut pas faire porter le poids sur le consommateur; quand des manufacturiers font le même trajet pour demander l'abolition de droits qui font obstacle à l'expansion de leur industrie ou qui la rendent improfitable, le gouvernement trouve des raisons pour ne pas accorder leur requête ou bien se dispense de donner des raisons et laisse subsister les droits.

En 1897, le gouvernement imposa un droit de douane de 10 p. c. sur les tabacs importés et, de ce fait, il perçoit en moyenne $1,335,000 par an.

Le but avoué pour l'imposition de ce droit était d'encourager la culture du tabac au Canada. Or, personne n'ignore que les sortes et qualités de tabacs importés sont justement celles qu'on ne peut trouver au Canada. Nous n'avons rien à opposer aux tabacs de la Havane, de Sumatra, du Maryland, du Connecticut, etc., etc... Notre sol se refuse à produire des tabacs ayant l'arôme, la douceur ou la finesse de ceux que les manufacturiers sont contraints d'acheter au dehors pour satisfaire les goûts des fumeurs. Le droit de douane est donc un impôt sur la matière première, impôt pesant lourdement sur les fabricants de cigares qui, comme tous les industriels doivent être protégés et non frappés par nos lois de finances.

Dans un pays où la principale source de revenus est dans les droits de douane, comme au Canada, on comprendrait peut-être qu'en certains cas, on imposât la matière première nécessaire aux industries; par exemple, si ces droits étaient nécessaires pour équilibrer le budget. Mais un gouvernement qui, tous les ans, annonce des surplus et cette année surtout un surcroît de recettes sur les dépenses de $13,500,000, n'a pas besoin de soutirer de la poche des manufacturiers $1,335,000.

A différentes reprises des députations de ces manufacturiers se sont rendues à Ottawa pour demander aux Ministres de

"BOBS."

Le succès de cette marque est remarquable,

Mais, quant à nous, il ne nous étonne pas. Nous savions qu'il devait aller de l'avant, parce que

IL EST FORMÉ DE TABACS DE CHOIX,

et parce qu'il est présenté dans les grandeurs populaires en vue de répondre à une demande populaire. Nous savions que le consommateur serait forcé de l'aimer, parce qu'il possédait justement l'arôme recherché et que le prix était correct. Nous savions que le détailleur l'aimerait : d'abord, parce qu'il se vendrait bien, et, en second lieu, parce qu'il lui rapporterait un bon profit. Tels étaient les auspices sous lesquels le tabac à chiquer " BOBS " a été lancé, et nous disons que ce n'a pas été une surprise pour nous, par conséquent, de constater qu'il obtenait un succès aussi immédiat et aussi prononcé. Allez où vous voudrez, à travers tout le Canada, vous trouverez que

LES MEILLEURES MAISONS, DE FAIT, TOUT LE COMMERCE,

VENDENT LE

TABAC A CHIQUER EN PALETTES "BOBS"

Notre système de primes est plus populaire que jamais. En vue de donner à tout le monde l'occasion de participer en plein à ses bénéfices, **nous avons prolongé le délai pour le rachat des raquettes jusqu'au 1er janvier 1906.** Chaque boîte des tabacs de la Cie "Empire" contient un certificat au moyen duquel le détailleur est mis à même de participer au bénéfice des primes ; le consommateur y participe en conservant les raquettes (*Tags*).

THE EMPIRE TOBACCO CO., LIMITED

MONTREAL, - - CANADA.

faire disparaître la taxe de 10 p. c. sur les tabacs qui entrent dans la confection des cigares.

Comme d'habitude, les membres du gouvernement ont déclaré qu'ils prendraient leur demande en considération; depuis des années la demande reste sous considération et tout semblerait faire croire qu'elle doive rester longtemps encore sous considération.

Les fabricants de cigares souffrent énormément de ce manque de considération du gouvernement.

Dans certaines lignes et principalement dans les cigares à 5 cents, comme "Liqueurs et Tabacs" l'ont déjà fait ressortir, il est impossible que le fabricant tire un profit raisonnable de son industrie, tant que subsiste le droit de 10 p. c. sur la feuille importée. Le gouvernement connait cependant bien les faits et ne bouge pas.

Oui, il bouge, mais en sens inverse des intérêts des manufacturiers de cigares. La surtaxe qu'il vient d'imposer sur les produits allemands va augmenter dans de notables proportions le coût de certains articles qu'emploient les fabricants de cigares, tels que rubans, vignettes et étiquettes.

Les fabricants se plaignent de ne pas faire une somme de profits suffisante, ils demandent que l'impôt de 10 p. c. sur le tabac importé soit enlevé.

En attendant que nous ayons pris leur demande en considération, disent les ministres, taxons-les davantage.

★ M. G. E. Williams représentant dans le Nord-Ouest et sur la côte du Pacifique de MM. Granda Hermanos y Ca écrit de Vancouver que les affaires sont mauvaises dans la Colombie-Anglaise par suite des troubles ouvriers. Nonobstant ces circonstances adverses, M. Williams a pris plusieurs belles commandes entre autres une de 50,000 Grandas assortis donnée par la succursale de Vancouver de la Hudson Bay Co.

★ M. N. Michaëls, gérant de MM. Granda Hermanos y Ca, déclare être très satisfait des affaires. Le calme règne de nouveau dans les ateliers de la compagnie qui emploie maintenant 175 ouvriers Cubains ou Espagnols. Par suite de cette augmentation du personnel MM. Granda Hermanos y Ca sont à même de livrer promptement toutes les commandes qui leur seront confiées.

★ MM. Jos. Tassé Cigar Co., Ltd, rapportent une grande activité dans les affaires. La prise d'ordres est excellente dans toutes les parties du Canada et on remarque avec plaisir que le commerce place ses commandes pour les cigares à prix relativement élevé, ce qui est un indice certain de la prospérité de notre pays.

★ MM. E. N. Cusson & Cie nous disent que les affaires sont exceptionnellement bonnes; de fait, les ventes pendant le mois d'Avril et depuis le commencement du mois de Mai ont établi un nouveau *record*. Les ventes du "V. C." dans la province d'Ontario et surtout dans la ville de Toronto ont été surprenantes.

PERSONNEL

★ M. P. S. Beamer, représentant de M. E. N. Cusson & Cie visite actuellement le district de la Province d'Ontario situé entre les villes de Toronto et de Windsor et remporte chaque jour de nouveaux succès.

★ MM. L. Chaput, Fils & Cie viennent de recevoir un lot de 100,000 cigarettes égyptiennes fabriquées par la Loulopoulo Co., d'Alexandrie. Ces cigarettes sont en vente chez les marchands de tabacs et se recommandent aux amateurs.

★ MM. Granda Hermanos y Ca ont tout dernièrement reçu deux commandes importantes de la Hudson Bay Co. Ces commandes de chacune 50,000 cigares ont été données par les succursales de la H. B. Co., de Winnipeg et de Vancouver.



M. Jacques Deslauriers, dont nous reproduisons les traits ci-contre, est l'un des voyageurs de commerce les plus populaires de la province de Québec dans la ligne des tabacs et cigares. Il est peu de tabacconistes parmi nos lecteurs, qui n'aient eu sa visite et nous sommes certains qu'ils verront avec plaisir son portrait dans nos colonnes.

M. Jacques Deslauriers est né à Montréal le 21 Octobre 1871, il fit ses études au Collège St Laurent d'où il sortit en 1887 muni d'un diplôme commercial. Il n'avait alors que la science théorique du commerce mais c'est déjà quelque chose pour un tout jeune homme de 16 ans. La science pratique ne s'acquiert qu'avec le temps et en dehors des bancs du collège. Voilà notre jeune homme diplômé; son père, établi dans le commerce des cuirs, se charge de son apprentissage et c'est sous sa direction que, pendant près de cinq ans, M. Jacques Deslauriers se forme à la pratique des opérations commerciales. En 1892, il éprouve le besoin de connaître d'autres méthodes que celles usitées dans le pays. Une bonne école pour un commerçant est de passer quelque temps dans une maison américaine; il se rend donc au Etats-Unis où, pendant trois ans, il continue à s'occuper du commerce des cuirs, de manière à en posséder le fort et le faible.

En 1895, il revient au Canada et représente à Montréal plusieurs manufactures américaines dont il a l'agence.

En 1899, il agit en qualité de représentant de la Compagnie de Tabacs de Joliette et laisse de côté les manufactures américaines. En 1901, il entre à l'American Tobacco Company, pour laquelle il voyage jusqu'au 1er octobre 1902, date à laquelle il débute dans la maison W. R. Webster & Co., de Sherbrooke qu'il représente à Montréal et ses environs et sur la Rive Nord du fleuve St Laurent. Partout le représentant des manufacturiers du "El Presidente" et du "Dutch Mike" est bien reçu non seulement à cause de la qualité des cigares mais parceque le vendeur, M. Jacques Deslauriers est un homme charmant que ses clients aiment toujours revoir.

★ M. O. Lafleur de MM. E. N. Cusson & Cie continue à prendre de bonnes commandes pour les marques spéciales sans cependant négliger les cigares "Capitol", "V. C." et "Sohmer" dont la réputation n'est plus à faire.

MARCHANDS HONNETES

Parmi nos clients, nous comptons la majorité des meilleurs marchands de tabac du Canada, d'un océan à l'autre océan.

Ils ont des clients pour les Cigares GRANDAS, et à ces clients ils vendent les

CIGARES GRANDAS VERITABLES.

Marchands MALHONNETES

Il y a quelques marchands qui ont tenté de répondre à la demande de Cigares GRANDAS par des cigares inférieurs, donnant de plus gros profits.

Ils essaient de répondre à la demande de Cigares GRANDAS avec

UNE SUBSTITUTION QUI TUE LEUR COMMERCE.

LEQUEL PAIE LE MIEUX ?

Le marchand honnête vend des marchandises honnêtes, crée une clientèle permanente, s'assure le respect et la clientèle des acheteurs et

SE MAINTIENT DANS LES AFFAIRES.

L'autre marchand vend des produits trompeurs, crée une clientèle temporaire et instable, perd le respect des acheteurs et

ABANDONNE LES AFFAIRES.

Les fumeurs dans tout le Canada savent que sur chaque boîte de véritables Cigares **GRANDAS,** il y a une figure de

MANANA L'ESPAGNOL

Commandez les GRANDAS à votre fournisseur ou directement aux fabricants.

GRANDA HERMANOS Y CA.

38, RUE ST-PIERRE, MONTREAL.

LA MÉDECINE ET LE TABAC

TOUTES les statistiques constatent les progrès de la consommation du tabac dans toutes les parties du monde. Il nous faut tâcher d'examiner, si cette consommation toujours croissante doit être considérée, oui ou non, comme funeste à la santé publique.

La nicotine est un poison, et un poison violent, le fait ne saurait être contesté.

Il n'en résulte pas nécessairement pour cela que l'usage du tabac doive être proscrit sans autre examen.

Cet examen, on le fera ici sans parti pris. L'auteur sera d'autant plus à l'aise, en cette circonstance que, n'ayant jamais fumé, il ne saurait être soupçonné de partialité.

Les usages du tabac en médecine. — Le tabac semblerait susceptible de tenir une place importante dans la pratique médicinale, au même titre que le pavot, la belladone, l'ellébore et les nombreuses plantes de la tribu des strychnées. Le principe actif du tabac, la nicotine, est en effet un alcaloïde doué de propriétés actives, tout comme la morphine et la codéine, tirées du pavot, l'atropine, tirée de la belladone, la vératrine, tirée de l'ellébore blanc, la strychnine, tirée des plantes de la tribu des strychnées.

Et, de fait, on croyait, à l'origine, le tabac susceptible de guérir de tous les maux. On se mit à l'employer sous les formes les plus diverses: en bains, en infusions, en décoctions, en pilules, en sirops, en onguents, en cataplasmes, en fumigations.

Et l'on citait des cas authentiques de guérison des maladies les plus diverses.

L'asphyxie, la paralysie, l'apoplexie, l'épilepsie, l'hydropisie ne lui résistaient pas. Il était également bon pour faire disparaître l'asthme et l'atonie des intestins. Les ulcères, les écrouelles, les cancers, les polypes étaient guéris par l'application de quelques feuilles de tabac. La panacée universelle faisait aussi entendre les sourds, et enlevait, comme avec la main, les taches de rousseur.

C'était trop beau.

Des insuccès et aussi de terribles accidents eurent rapidement raison de si belles illusions. Et à l'engouement succéda assez rapidement une formidable réaction.

La nicotine, renfermée en quantité très notable dans le tabac, est en effet un poison violent, ce qui explique suffisamment les nombreux exemples de mort accidentelle qui sont cités par les auteurs. Il serait inutile de multiplier les citations. Deux ou trois suffiront.

C'est d'abord le poète Santeuil, qui faisait des vers en latin dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Dans un banquet, ses amis, sans doute quelque peu ivres, jetèrent dans son verre, qui était plein de vin d'Espagne, le contenu d'une tabatière. Santeuil mourait bientôt, après quelques heures de terribles souffrances.

Ce sont ces deux enfants, cités par le Dr Depierris, qui succombent quelques minutes après l'administration d'un lavement constitué par une infusion de 15 grammes de tabac dans 600 grammes d'eau.

Ce sont ces contrebandiers qui s'enveloppent le corps de feuilles de tabac, et qui pensent en mourir.

Mais de semblables accidents ne prouvent rien, sinon la puissance toxique de la nicotine, puissance toxique qui n'a pas besoin d'être prouvée. On en citerait bien d'autres à l'actif de l'opium, de la belladone, de l'aconit..., ce qui n'empêche pas ces plantes d'avoir pénétré dans la thérapeutique et d'y avoir conservé une place importante.

Si le tabac n'a pas eu le même sort, la cause en est peut-être à l'extrême variabilité de sa composition chimique, et, par suite, à la grande irrégularité des effets qu'il est susceptible de produire.

Les formulaires nous indiquent encore, en effet, quelques compositions de lavements, de teintures, de liniments, de fomentations pour l'usage externe, de poudres, de potions pour l'usage interne, à base de tabac. Dans ces diverses formules, nous voyons intervenir des feuilles sèches de tabac, sans qu'il soit spécifié de quelles feuilles sèches il s'agit, et nous savons que, dans ces feuilles, la teneur en nicotine peut aisément varier du simple au quadruple.

Les usages de la nicotine en médecine. — Les propriétés médicinales du tabac sont bien reconnues.

A l'extérieur, cette plante peut rendre des services pour combattre la gale, la teigne et les autres maladies de la peau, les douleurs, l'ascite. En lavement, elle est efficace parfois contre l'asphyxie, la paralysie, la hernie étranglée, le tétanos. A l'intérieur, elle sert à combattre le tétanos, la paralysie, la coqueluche, les hémoptysies.

Mais il est à croire que, dans tous ces cas, la substitution de la nicotine aux feuilles sèches permettrait un dosage exact, conduisant à des effets rigoureusement prévus.

Si cependant la nicotine n'est presque pas entrée encore dans la thérapeutique, cela tient sans doute en grande partie à ce qu'elle n'est pas maniable.

Elle n'est pas plus redoutable que la plupart des alcaloïdes d'usage courant, et même beaucoup moins redoutable que quelques-uns d'entre-eux.

C'est ainsi que la dose minimum d'alcaloïde libre considérée comme pouvant occasionner la mort de l'homme adulte est inférieure à un centigramme pour la vératrine. Elle est de 5 centigrammes pour la strychnine, de 8 pour l'atropine, de 10 pour la nicotine, de 20 pour la morphine.

Un empoisonnement criminel par la nicotine est resté célèbre dans les annales judiciaires. C'est celui de Gustave Fougnies par le comte et la comtesse de Bocarmé, en 1850. Le savant chimiste belge Stas fut chargé de l'expertise médico-légale, et se livra, à cette occasion, à d'importantes recherches sur la nicotine, dont l'histoire chimique était, à cette époque, fort peu connue. Il traita, par des procédés alors nouveaux, la moitié des organes de la victime, et put en extraire une quantité de nicotine plus que suffisante pour tuer l'homme le plus vigoureux.

La difficulté de l'emploi de la nicotine ne tient donc pas à une puissance toxique trop grande. Elle tient surtout à son état physique.

Elle est liquide et a la propriété de s'épandre indéfiniment sur les parois des vases qui la renferment, et de franchir les obstacles les plus étanches. De là la nécessité où l'on est de la conserver dans des tubes scellés, et placés à l'abri de la lumière.

Les sels de nicotine, d'autre part, ne sont généralement pas cristallisables, ce qui empêche de les préparer à l'état de pureté, ayant toujours la même composition.

Si des recherches analogues à celles de M. Parenty, citées ailleurs, conduisaient à la préparation des sels de nicotine cristallisés, rigoureusement purs, nul doute que cet alcaloïde ne devienne susceptible de rendre de grands services dans la pratique médicale.

Les dangers de la fabrication. — Les ouvriers des manufactures de tabac sont nécessairement placés au sein d'une atmosphère renfermant des poussières de tabac, et parfois même des vapeurs nicotineuses.

Autrefois, alors que les procédés de fabrication étaient moins perfectionnés, les ateliers moins vastes et moins bien ventilés, ces poussières et ces vapeurs étaient beaucoup plus abondantes qu'aujourd'hui.

Etant données les propriétés novices du tabac, et celles, bien plus énergiques, de la nicotine, on doit donc s'attendre à

Les TABACONISTES

Et Les HOTELIERS

Qui veulent donner complète satisfaction à leurs Clients doivent leur offrir les Cigares

"EL PRESIDENTE"

à 10 cents

OU LE

"Dutch Mike" a 5 cts.

W. R. WEBSTER & CO.,

Manufacturiers,

SHERBROOKE, P. Q.

voir la fabrication classée au premier rang des industries insalubres.

Nous allons constater qu'il s'en faut heureusement de beaucoup qu'il en soit ainsi.

En 1829, Parent-Duchâtelet et Darcet, s'étant livrés à une vaste enquête sur ce sujet, enquête portant sur plus de quatre mille ouvriers, affirment que tous les ouvriers supportent aisément les émanations du tabac; que le travail du tabac, n'apporte pas le moindre préjudice à la santé des ouvriers, qui se trouvent exposés aux infirmités communes à tous les hommes, sans aucune aggravation.

Il est vrai que, un peu plus tard, les enquêtes ne se montrèrent pas aussi favorables. Ramazzini, Heurteaux, Mélier, Gasc, Baret et tant d'autres affirment que les ouvriers des manufactures de tabac sont sujets à des maladies et à des accidents causés certainement par l'exercice de leur profession. Mais cependant aucun de ces hygiénistes ne nous fait une peinture trop sombre de la situation.

D'abord, l'ouvrier nouvellement arrivé ne tarde pas à ressentir des malaises comparables à ceux qui troublent le fumeur novice: maux de tête, nausées, mal de coeur, diarrhée, perte de l'appétit et du sommeil. Mais ce sont là des accidents passagers, qui durent de dix à quinze jours, obligent parfois l'ouvrier à abandonner momentanément l'usine. Heureusement ils passent vite.

Puis arrive le régime normal, parfaitement compatible, dans le plus grand nombre des cas, avec une santé parfaite ,même après plus de trente ans de séjour dans les ateliers.

Chez quelques ouvriers seulement, les accidents persistent, coïncidant avec une altération particulière du teint, qui prend une nuance grise. Mais ces troubles sont très rarement assez graves pour exiger un changement de profession ou abréger, d'une façon notable, la durée de l'existence.

A la vérité, divers auteurs accusent l'atmosphère des manufactures de déterminer une défibrination du sang, des accidents nerveux, une toux opiniâtre, des tremblements dans tous les membres, des convulsions, l'épilepsie, des palpitations de coeur. Mais tous avouent que ce sont là des accidents rares. plus rares encore aujourd'hui, où les manufactures françaises sont installées de façon à ce que l'hygiène en soit aussi satisfaisante que possible.

A cet égard, le docteur Monin est même tout à fait optimiste. De toutes parts, dit-il, nous voyons les enquêtes médicales innocenter presque entièrement le travail du tabac; femmes et enfants vivent plongés dans l'herbe à Nicot, et leurs moyennes de maladies se trouvent inférieures à celles des professions les plus salubres. On n'a guère trouvé que la " crampe des cigarières " à mettre, incontestablement, à l'actif des professions tabagiques.

Il est même étonnant qu'on ne trouve pas, chez les ouvriers, ces troubles du coeur qui sont, à vrai dire, le plus grave et le mieux observé des inconvénients du tabac.

Il y a plus, certains auteurs affirment que les émanations auxquelles sont soumis les ouvriers des manufactures sont parfois salutaires. Leur efficacité contre les douleurs rhumatismales, contre les fièvres intermittentes, contre certaines épidémies, est assez généralement admise. La suette, la gale épargnent les ouvriers du tabac.

Les accidents observés, déjà rares, le seraient plus encore, si les ouvriers consentaient à prendre certaines précautions, telles que, par exemple, de ne pas prendre leurs repas dans les ateliers, et de se laver fréqumment les mains, constamment enduites de matières nicotineuses.

Les ouvrières des manufactures. — La fabrication du tabac occupe surtout des femmes, dont la santé est d'ailleurs généralement satisfaisante.

Il est essentiel d'examiner l'influence du séjour dans les ateliers sur la santé des enfants.

Sur ce point, comme sur tant d'autres, les avis sont partagés.

En 1880, le docteur Piasecki affirme que les divers travaux auxquels donne lieu la fabrication du tabac n'entraînent aucun inconvénient particulier pour la santé des ouvrières. Ils n'ont pas de mauvaise influence sur la grossesse. Les fausses couches ne sont pas plus nombreuses que chez les autres femmes. Si la mortalité des nouveau-nés est élevée, il faut en chercher la cause ailleurs que dans l'influence du tabac; logements insalubres, encombrement, précautions hygiéniques nulles ou insuffisantes, alimentation vicieuse.

Plus récemment, le docteur Etienne, de Nancy, affirme que la mortalité des enfants des ouvrières des manufactures de tabac est double de la mortalité infantile dans la population ouvrière générale. Cette mortalité excessive ne se manifeste d'ailleurs que chez les enfants des ouvrières qui, allaitant au sein, sont rentrées à la manufacture. Au contraire, la mortalité est normale pour les nourrissons dont la mère n'a pas repris son travail. Ce dernier fait démontrerait, tout au moins, que les enfants des ouvrières en tabac naissent dans des conditions normales de santé, et ne puisent aucun élément de faiblesse native dans la profession de leur mère.

D'ailleurs, M. Darquier, de Toulouse, proteste contre les résultats de l'enquête du docteur Etienne. Pendant trente ans il a, dans la crèche dépendant de la manufacture de Toulouse, fait plus de 1,8000 observations. Pour lui, le tabac n'exerce aucune action toxique sur le lait des ouvrières.

On le voit, les opinions sont quelque peu contradictoires en ce qui concerne la santé des ouvrières, et aussi en ce qui concerne la santé des enfants d'ouvrières en tabac.

Mais il est incontestable que les dangers de la fabrication, en admettant qu'ils soient démontrés, sont très faibles. Il serait aisé de citer vingt industries certainement plus insalubres que l'industrie du tabac.

Et si les hommes et les femmes qui passent dix heures par jour dans des ateliers où ils respirent des poussières et des vapeurs, n'en ressentent que des désordres faibles, d'ailleurs contestés, nous devons nous attendre à rencontrer ces désordres plus faibles encore et plus contestables chez les consommateurs qui aspirent la fumée nicotineuse seulement pendant une heure ou deux.

Il serait extraordinaire, après cela, que l'usage—nous ne disons pas l'abus—de la pipe, du cigare ou de la cigarette puisse avoir des conséquences réellement très mauvaises.

★ Granda Hermanos Y Ca ont fait faire dernièrement des caisses spéciales d'emballage, de manière à pouvoir expédier avec les ordres les gravures, en couleurs les plus attrayantes, de leur manufacture.

Ce travail artistique estexécuté en douze couleurs et présente les copies exactes de leurs étiquettes. Les dimensions des tableaux sont de 36 x 30, et le cadre est en chêne doré et monté avec un fort verre double diamant.

Les caisses dans lesquelles sont empaquetés les tableaux sont de différentes grandeurs, pour y mettre de mille jusqu'à cinq milles cigares. Cette firme a reçu dernièrement une autre expédition de son coupe-cigare automatique qui sera envoyé à chaque commerçant tenant les cigares Granda. Par suite du fait que les frais d'express sont plutôt élevés en raison du poids du coupe-cigare, MM. Granda demandent qu'un petit ordre leur soit envoyé avec chaque demande pour l'article en question.

★ Le catalogue illustré des primes offertes par l'Empire Tobacco Co., Ltd, sera prêt le 15 juin.

Ce catalogue qui contient au-delà de 550 magnifiques illustrations représentant exactement les primes offertes pour le rachat des " Snowshoe Tags et des certificats de " Tags " est imprimé sur beau papier de luxe.

Il sera à la disposition des marchands-tobacconistes qui en feront la demande.

La date de rachat des tags et certificats à été prolongée jusqu'au 1er janvier 1906.

On peut dès maintenant se procurer un petit catalogue des 653 primes offertes par l'Empire Tobacco Co., Ltd.



" Un peu meilleurs qu'il ne semble nécessaire."

Cigares
Pur Havane
..DE..
S. Davis & Sons

Fabriqués par
S. Davis & Sons
Montréal et
Toronto.

Manufacturés Spécialement pour les fumeurs qui apprécient la Qualité.



Affiches en Couleurs des "Sweet Caporal", posées le lendemain de l'incendie du St-Laurent et de la catastrophe qui s'en est suivie.



Salle de Pool de M. A. Cadieux, Montréal.

AU MARCHAND

Surveillez-vous cette page ?

Veillez-vous pour voir augmenter vos affaires ?

Les marchandises bien achetées ne sont pas seulement à moitié vendues, mais elles vous rapportent des répétitions d'ordres.

Si vous vous torturez la cervelle pour savoir comment augmenter vos affaires,

VENDEZ LES

"Sweet Caporal"

Elles constituent une attraction.

Tenez-les dans une place en vue.

Vous pouvez parfaitement en vendre 100 boîtes par année.

En en vendant seulement 2 boîtes par semaine, votre profit annuel sera de $70.75 sur un placement de $4.25.

Si cela ne vous satlsfait pas, il n'y a pas de raison pour que vous ne réalisiez pas $141.50 par année sur un placement de $4.25 en en vendant 4 boîtes par semaine.

THE AMERICAN TOBACCO CO.

LIMITED,

MONTREAL.

LE DOSAGE DE LA NICOTINE DANS LE TABAC

L'importance capitale que joue la nicotine dans le tabac nous engage à en parler tout au long.

On doit considérer la *nicotine* comme la substance essentiellement caractéristique du tabac; comme la principale cause des effets agréables produits sur le fumeur par l'inhalation de la fumée; comme la principale cause aussi des désordres provenant de l'abus, beaucoup même disent, de l'usage du tabac.

Il convient donc de donner quelques développements relatifs à ce composé.

La *nicotine* est un alcali organique, combinaison de charbon, d'hydrogène et d'azote. C'est un liquide oléagineux, incolore; jaunâtre quand il s'est altéré au contact de l'air. Sa saveur est caustique; son odeur est l'odeur caractéristique du tabac. Elle bout à 250° en produisant une vapeur très inflammable. Elle est très soluble dans l'eau, et se dissout également bien dans l'alcool, l'éther, les huiles grasses.

C'est réellement, nous venons déjà de le dire, le principe essentiellement actif du tabac. Sans la nicotine, les fumeurs n'auraient aucune raison de préférer les feuilles de ce végétal aux feuilles de toute autre herbe.

Dans la feuille, la nicotine est à l'état de combinaison avec divers acides organiques, ce qui masque en grande partie son odeur. Mais, pendant la fermentation que subit toujours le tabac dans les diverses phases de sa préparation, une partie de la nicotine devient libre, et communique alors son odeur à la feuille.

Le fait s'explique aisément. La fermentation a donné naissance à une certaine quantité d'ammoniaque. Ce composé, alcali plus puissant que la nicotine, a chassé cette dernière de sa combinaison avec les acides, et l'a ainsi mise en liberté. Mais cette fermentation, d'une part, détermine forcément la perte d'une notable quantité de l'alcaloïde. Aussi les analyses montrent-elles constamment que le tabac préparé contient beaucoup moins d'alcaloïde que les feuilles sèches, non encore fermentées.

Même sans fermentation, le tabac sec, en feuilles, ou manufacturé, se dépouille progressivement de sa nicotine, et devient moins fort et plus doux.

C'est dans la préparation du tabac à priser que nous verrons intervenir la fermentation la plus prolongée. Aussi ce tabac contient-il toujours moins de nicotine que les autres sortes, quoiqu'il soit plus odorant. Il n'y a pas là contradiction: en effet, s'il y a moins de nicotine, cete nicotine est presque toute à l'état libre, ayant par suite toute son odeur. Et grâce à la longue fermentation, la poudre est riche en sels ammonicaux, et principalement en acétate d'ammoniaque. C'est à ces sels ammonicaux que le tabac en poudre doit son *montant*, c'est-à-dire sa propriété de surexciter la membrane muqueuse du nez.

La proportion de nicotine contenue dans les feuilles sèches est (avec la combustibilité), le principal facteur qui détermine l'emploi de ces feuilles en fabrication. D'autre part, la fabrication doit être conduite de telle façon que la teneur finale, en nicotine, du produit manufacturé, soit à peu près toujours la même dans les produits de même sorte.

De là la nécessité de rechercher, pour le dosage de la nicotine, des procédés précis, et aussi expéditifs que possible.

Nous nous contenterons d'indiquer quelques résultats des dosages effectués.

Tout d'abord, dans les feuilles, les côtes sont plus riches en nicotine que le parenchyme. Les teneurs trouvées par Boutron et Henry sur des feuilles ayant leurs côtes, sont en effet bien supérieures à celles trouvées dans les tabacs de même origine, par Schlœsnig, qui a opéré sur des feuilles privées de leurs côtes.

Les nombres indiqués ci-dessous sont relatifs à des feuilles entières préalablement séchées à la température de 100°. Ces feuilles, pour 100 gr., contiennent les poids suivants de nicotine:

Tabacs français

Départements de l'Isère, de la Haute-Savoie	1	à 2.40
" Meurthe-et-Moselle	1.10	à 2.50
" Haute-Saône	1.32	à 3.33
" Vaucluse, Bouches-du-Rhône	1.41	à 3.10
" Savoie	1.70	
" Lot-et-Garonne (doux)	1.87	à 3.4
" Puy-de-Dôme	1.92	
" Dordogne, Gironde	2	à 3.5
" Hautes-Pyrénées, Landes	2.60	à 4.6
" Ille-et-Vilaine	2.71	
" Alpes-Maritimes et du Var	4.00	
" Pas de Calais	4.73	à 6.56
" Lot-et Garonne (corsé)	4.80	
" Nord	6.56	
" Lot	6.47	à 10,47

Tabacs étrangers

Java	1.42	
Maryland	2.50	
Samsoun	3.33	
Algérie	3.42	à 4.10
Kentucky	4.50	
Havane	6.00	
Virginie	6.87	

On voit combien sont grandes es variations observées dans la teneur en nicotine, non seulement quand on passe d'un climat à un autre, d'une variété de tabac à une autre, mais même dans un climat déterminé, et pour une même variété de feuilles.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que les produits manufacturés ne conservent presque plus traces de ces grandes différences.

Pour la poudre à priser, on se sert des feuilles corsées, riches en alcaloïde. Mais la longue fermentation qu'on leur fait subir ramène la proportion de nicotine dans le voisinage de 2 pour cent.

Pour les espèces à fumer, on préfère au contraire les feuilles douces, moins corsées. Et, par suite d'une certaine fermentation, la proportion de nicotine est encore diminuée. Elle est rarement supérieure à 2 pour 100, et souvent beaucoup plus faible, comme cela a lieu pour la plupart des tabacs d'Orient.

Aux marchands: — Le cigare "St-Louis" pour la fabrication duquel on emploie les cigariers de l'Union, est fait de premier choix de tabac et se vend à 5c. C'est là le secret du succès de cette marque.

Outre cette recommandation, j'offre d'ici au 1er juillet, 100 "St-Louis" gratis avec le premier mille que chaque marchand achètera. — Jos. Côté, importateur et marchand de tabac en gros, Québec.

★ Il n'y a pas de pratique plus répréhensible dans la communauté commerciale que l'imitation par un industriel des produits d'un autre industriel, dans le but de donner une valeur factice à l'imitation. Très peu d'hommes d'affaires connaissant le succès échappent à cette pratique parasitaire. Plus grande est la réputation d'un article, plus grande aussi est la probabilité d'une substitution ou d'une imitation. De même que d'autres ont souffert et payé parce qu'ils avaient réussi, de même ont souffert Granda Hermanos y Ca.

Les cigares Grandas, grâce à leur excellence absolue et en dépit des difficultés habituelles qui assiègent une nouvelle entreprise, ont immédiatement pris une position dominante dans le commerce des cigares. Il y a un peu plus de deux ans que les cigares Grandas ont fait leur première apparition; aujourd'hui, ils sont connus d'un océan à l'autre. Ils sont si bien connus que d'autres cigares sont exploités et vendus comme Grandas. Il n'y a pas de cigares vendus comme Grandas, qui soient aussi bons que Grandas. On les vend parce qu'on les achète meilleur marché et qu'ils donnent un plus grand profit au marchand. Ce n'est guère qu'un commerçant d'occasion qui cause aux manufacturiers et à lui-même le grand tort de glisser subrepticement un article contrefait dans le public. Par de telles méthodes on fait double injure aux manufacturiers des Grandas: perte d'affaires et perte de prestige. C'est un fait qu'on offre fréquemment à des fumeurs demandant les Grandas d'autres cigares comme Grandas, qui ne sont pas des Grandas, qui ne valent pas les Grandas. MM. Granda Hermanos Y Ca sont décidés à supprimer cette pratique de substitution. Journellement, ils reçoivent des avis que d'autres cigares sont offerts comme Grandas, et on leur donne les noms des commerçants qui agissent ainsi. Après l'avis donné dans "Liqueurs et Tabacs", il n'a a pas de doute que la firme agira vigoureusement pour empêcher la continuation du tort qui lui est causé.

LOTS A BATIR

Dans la plus belle et la plus saine partie de la ville haute

Au GRAND AIR pour RÉSIDENCES PRIVÉES

Prix avantageux pour l'acquéreur.

A. & H. LIONAIS, 25 rue St-Gabriel.

La Manufacture de Cigares de l'Epiphanie,

offre au commerce ses marques de **CIGARES** fabriqués avec le choix des meilleures variétés de tabacs canadiens.

SALVADOR, DAWSON, LA PERLE DE CUBA, STANDARD COIN, LA SELECTA,

De $10.00 à $18.00 le mille

Excellente valeur à détailler à

2 Cigares pour 5 Cts.

Nous sollicitons la correspondance de MM. les tabaconistes.

L. A. BOURDON,

Manufacturier L'EPIPHANIE, P. Q.

CIGARES MARGUERITE DE TUCKETT

La plus forte vente au Canada

Les fumeurs, au Canada, ont eu l'expérience qu'une fois qu'un cigare avait acquis une bonne réputation et, conséquemment, une forte vente, il s'en suit une détérioration de la qualité résultant, on le suppose, du désir du manufacturier de plus gros profits du fait de la réputation de ce cigare.

Il n'en est pas de même avec le "Marguerite de Tuckett"

dont les ventes de 1897, ont été de 820,960 et ont atteint, en 1901, l'énorme total de 3,566,565.

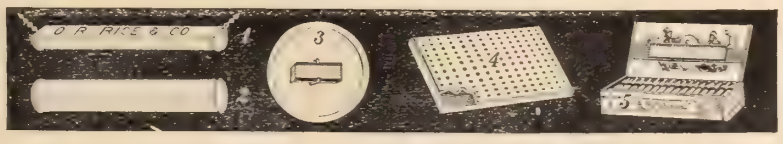
Et elles continuent à augmenter en 1902

parceque les fumeurs sont convaincus que les **"TUCKETT"** s'efforcent honnêtement de maintenir l'uniformité de la qualité qui, dans le cours du temps, fera du **"MARGUERITE"** une marque de cigare d'une vente régulière comme celle du

"TABAC MYRTLE NAVY T. & B."

Nos 1 et 2 à suspendre dans les vitrines d'étalage (1 à tous les trois pieds). Le No 1 indique une méthode de publicité pratique pour les jobbers et manufacturiers de cigares.

Le No 3 pour les seaux de tabac.



No 4, boite ½ x 7 x 17 pour chaque tablette d'une vitrine murale, la même ½ x 12 x 20 a glisser en arrière de la vitrine dite "silent salesman," grandeur ½ x 18 x 40 pour salles d'entrepot.

No 5. Pas une boite de cigares ne peut être conservée en dehors de caisses fermées, sans cet accessoire.

Les appareils ci-dessus à entretenir la fraîcheur, brevetés le 26 janvier 1892 par O. R. Rice, l'inventeur de ces appareils à maintenir la fraîcheur à base de tampons minéraux (sans lesquels aucun de ces appareils n'est pratique) tous construits pour être placés sur les cigares et le tabac, le côté perforé en bas, sont les préventifs absolus contre la dessication des cigares et sont employés par des tabaconistes en vue tels que: Lane, Regensburg, Seidenburg, Schulte et Surbrug et dix mille des premiers marchands de cigares dans les grandes villes et auxquels nous pouvons referer et qui ont mis de côté l'ancien tampon visqueux et créateur de microbes que l'on glissait sous les cigares et qui contenait de l'éponge, du coton ou du feutre absorbants. Nous sommes disposés à expédier nos appareils à maintenir la fraîcheur, en approbation pendant 10 jours, confiants en leur mérite et leur bas prix.

O. R. RICE & Co., 99 Water St., New-York.



Costume de bal masqué avec des paquets de tabac "Old Chum" de l'American Tobacco Co. of Canada Ltd. Ce costume a fait sensation au dernier bal du Empire Hall.

Le millionnaire Morgan est la victime d'un anarchiste

Les sectes infernales des anarchistes font encore des scènes.

Dans une réunion secrète qui se composait de tous les esprits dirigeants de l'anarchie, tenue à à Paris le 18 du mois dernier, on décidait à l'unanimité la mort de huit têtes royales.

Mais comme la royauté s'établit aujourd'hui non pas par le sang mais par l'argent, on décidait en même temps que les rois de la finance partageraient les honneurs avec les autres.

Sur le champ, par un tirage au sort, on désignait les huit exécuteurs de cette infâme besogne.

On croit que l'horrible drame arrivé hier à New-York est un commencement d'exécution de l'infernal décret.

Alors que M. Albert William de L. Morgan, un des milliardaires des plus en vue de New-York, que l'on dit être parent du fameux J. P. Morgan, sortit de l'hôtel Waldorf vers les 10 heures p.m. quand un individu s'est élancé sur lui et l'a frappé en pleine poitrine avec un poignard espagnol.

Heureusement que la pointe de l'arme s'est arrêtée sur un paquet de cigarettes "Egyptiennes Yildiz" que M. Morgan avait dans la poche de son veston.

M. Morgan a bien promis de ne jamais fumer d'autres cigarettes que les "Egyptiennes," celles qui lui ont sauvé la vie.

L'assassin est encore au large.—(*Le Canada*).

Le Barde Breton

Très acclamé durant son séjour au Canada, le Barde Breton emportera non seulement un bon souvenir de son voyage, mais encore un joli sac d'écus pour aider à la construction du monument de Jacques Cartier et un petit souvenir de ses amis.

Botrel est un fumeur de cigarettes. Quand sa provision de tabac français eut été épuisée, il fut enchanté de se procurer les excellentes cigarettes *Sweet Caporal*. Depuis qu'il en a gouté il a juré de ne pas en fumer d'autres. Ses amis lui en ont remis une bonne provision pour la traversée. La cigarette *Sweet Caporal* est la favorite du Barde Breton.—(*Les Débats*).

L'enquête Gamey-Stratton

Toronto.—L'enquête sur les accusations portées par M. Gamey contre le gouvernement Ross s'est de nouveau ouverte ce matin, à dix heures.

Il y eut une passe d'armes entre le témoin, M. Gamey, et les avocats du gouvernement. A un moment la mêlée devint générale. On remarqua alors que plusieurs politiciens renommés qui étaient présents sortirent durant quelques instants et revinrent calmes et souriants. D'où venaient-ils ? Simplement de fumer une cigarette *Sweet Caporal*. —(*La Patrie*).

Les citoyens d'Ottawa sont absolument enthousiastes à propos d'un record établi par des ouvriers de leur localité relativement à la mise en place de deux enseignes annonçant respectivement les cigarettes *Sweet Caporal* et le tabac à chiquer *Bobs*.

L'enseigne du *Bobs* descendue le matin de son premier emplacement fut transportée et mise en place à un autre endroit ; l'enseigne du *Sweet Caporal* n'arriva à Ottawa qu'à midi. Cependant les deux enseignes électriques avaient le même soir toutes leurs lampes allumees.

Esprit d'entreprise

Nous publions aujourd'hui une vue de l'incendie du *Montréal*, dans le port pour montrer l'esprit d'entreprise du bureau de publicité de l'American Tobacco Company of Canada, Ltd.

Les milliers de spectateurs qui ont visité le théâtre de l'incendie du *Montréal* et de la catastrophe qui s'en est suivie n'ont pas été peu surpris de voir se dresser, dès le lendemain, dans toutes les directions où la vue pouvait se porter, la jeune fille en uniforme de Hussard, qui annonce les cigarettes Sweet Caporal de l'American Tobacco Co. Voilà de l'esprit d'entreprise: la compagnie en est, d'ailleurs, coutumière.

Un cigare supérieur

Parmi les cigares à 10 cents qui se disputent la faveur du public, le cigare "Emporium" de The Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe, occupe une place en vue.

Fabriqué avec une filasse longue de Havane, par des ouvriers Cubains d'une expérience consommée, il est considéré par certains amateurs comme le dernier mot de la qualité.

★ La vente des petits cigares "Kids" de MM. E. N. Cusson & Cie prend de très fortes proportions à Montréal. C'est, de l'avis des fumeurs, le meilleur cigare de ce genre.

Le Royal Sport

POUR DÉTAILLER A 10 CTS,

NE PEUT ÊTRE SURPASSÉ.



Il est fait avec la meilleure qualité de tabac de la Havane. Il donne satisfaction aux fumeurs les plus particuliers.

SI VOUS NE L'AVEZ PAS EN STOCK, ECRIVEZ-NOUS POUR ÉCHANTILLONS,

Sherbrooke Cigar Co.

SHERBROOKE, P. Q.

LA CULTURE DU TABAC EN TUNISIE ET EN ALGERIE

Le tabac peut être aisément cultivé en Europe jusqu'à la latitude de 55°. En allant vers le Sud, on l'obtient jusque sous l'équateur.

Mais nulle part il n'est soumis à une aussi forte chaleur qu'à Souffi, une oasis du Sahara.

On obtient, sous ce climat torride, un tabac fort peu combustible, extrêmement riche en nicotine, avec lequel on prépare la *neffa,* ou tabac à priser tunisien, bien différent du nôtre comme montant et comme aspect.

Les champs sont établis dans le voisinage des puits. Le semis se fait à graine nue, sur un terreau bien amendé. On ne lui donne guère d'autres soins qu'un arrosage fréquent.

La transplantation se fait sur un sol préparé assez sommairement, mais qui doit être susceptible d'irrigation. Là encore les soins consistent surtout en des arrosages continuels, répétés deux fois par jour jusqu'à la cueillette.

Celle-ci se fait par tiges entières, au coucher du soleil. Le séchage a lieu dans des habitations; il serait bien trop rapide au soleil.

La plantation est faite extrêmement serrée, 100,000 pieds à l'hectare.

Il semblerait qu'avec une forte chaleur et beaucoup d'eau, on devrait obtenir une végétation très rapide et un très fort rendement.

Il n'en est rien. La végétation est peut-être plus lente qu'en France. Quant au rendement il est assez beau; l'oasis possède à peu près 25 hectares de culture, qui donnent 50,000 kilogrammes de feuilles sèches.

En *Algérie,* les procédés de culture diffèrent peu de ceux adoptés en France. Là, d'ailleurs, le régime du monopole n'est pas en vigueur, c'est-à-dire que la culture est libre. Elle est prospère, etla production est assez considérable.

L'administration française achète une partie de la récolte, surtout celle des colons. Le chiffre de 1,818,296 kilogrammes, donné comme représentant la production algérienne, ne représente en réalité que le montant des achats effectués par l'administration. La production, surtout celle des indigènes, est en réalité beaucoup plus forte.

★ M. Brewster, représentant de la Jos Tassé Cigar Co., Ltd, visite actuellement le commerce des tobacconistes ainsi que les principaux hôteliers de Montréal et prend de belles commandes pour les excellents cigares "Frisco", "Roosevelt" et "Earl of Minto".

★ La manufacture de cigares W. R. Webster & Co., de Sherbrooke a, pour aider les détailleurs à vendre son excellent cigare "Dutch Mike", commencé à distribuer une pancarte en couleur qui provoquera certainement la demande du fameux cigare à 5 cents.

★ M. Lockwell, de MM. Miller & Lockwell, de Québec, était de passage vendredi dernier à Montréal, de retour d'un voyage d'affaires à Ottawa.

★ Les difficultés entre Granda Hermanos Y Ca et leurs employés espagnols en grève ont presque tourné au drame par une lâche attaque contre le contre-maître de la firme, M. Manuel Pareda. La décision de Granda, Hermanos Y Ca de rompre avec l'Union espagnole et d'obtenir un nouveau personnel d'ouvriers espagnols n'a pas été du goût de leurs précédents employés qui ont fait savoir au contre-maître de Granda, par l'intermédiaire du Secrétaire de leur Union, que s'il persistait à employer des "scabs" il lui en cuirait. M. Pareda persista cependant dans sa résolution, et la conséquence en fut qu'un ouvrier nommé Pedro Abarca et trois autres espagnols l'accostèrent sur la rue St Pierre et le jetèrent à terre. L'attaque fut heureusement interrompue par des passants qui ramenèrent le blessé à la fabrique. Un mandat d'arrestation fut immédiatement émis contre Pedro Abarca, mais on découvrit qu'il s'était prémuni d'un ticket de chemin de fer et qu'il était parti pour des lieux inconnus. Des ordres d'arrestation furent alors émis contre l'exécutif de l'union locale espagnole, et trois d'entre eux furent trouvés coupables d'intimidation. Son Honneur le Juge Choquette, en prononçant la sentence, a donné aux hommes une leçon sévère et les a condamnés à payer une amende de $5. chacun ou un mois de prison, et de fournir une garantie personnelle de $200 et deux cautions de $200 chaque pour garder la paix pendant 12 mois, et à défaut de caution, ils devront aller en prison pendant un mois. L'un de ces hommes est le secrétaire de l'union locale espagnole.

L'incident ci-dessus met pratiquement fin à la grève. Granda Hermanos Y Ca auraient pu reprendre la plupart de leurs anciens travailleurs s'ils avaient consenti à les recevoir; en réalité, un grand nombre ont demandé a rentrer dans leur position aux anciennes conditions, mais tous les hommes qui, antérieurement, ont travaillé pour la firme et se sont mis en grève, ont été portés sur la liste noire, et Granda Hermanos Y Ca ne reprendront aucun d'eux. Pour les remplacer, il y a maintenant un personnel complet d'ouvriers expérimentés, tant Espagnols que Cubains, qui ne sont pas membres de l'union locale.

Quelques marques de choix

"Le Mont Pelée", "La Captiva", "El Maska" et "The Good Ones" représentent des marques de cigares à 5 cents que l'on peut hardiment classer parmi les marques de choix à ce prix populaire.

Comme tous les produits de The Emporium Cigar Co., ces cigares sont fabriqués par des ouvriers de l'Union avec des tabacs mûrs et des meilleures provenances.

Importations de la Havane

Via New-York, 10 mars 1903 au 10 avril 1903 inclusivement.

	CAISSES
E. A. Gerth, Montréal	24
J. Rattray & Co., Montréal	20
Morris Michaels, Montréal	9
Fraser, Viger & Co., Montréal	3
Andrew Wilson & Co., Toronto	5
G. W. Muller, Toronto	5
H. W. Nelson & Co., Toronto	10
Wm. Goldstein & Co., Toronto	1
S. H. Thompson, Toronto	5
Brener Bros., London	6
Macpherson, Glassco & Co., Hamilton	1
Chas. Legros, Peterborough	20
Hudson Bay Co., Victoria	11
Pither & Leiser, Victoria	2
Crow & Morris, Rossland	3
Kelly, Douglass & Co., Vancouver	4
E. A. Morris, Vancouver	9
G. F. & J. Gault, Winnipeg	1
G. S. De Forrest & Son, St. John	2
Louis Green, St. John	1
M. A. Finn, St John	2
J. T. Phillips, St. John	1
C. R. Palmer, Moncton	1
Total	146

PRODUCTION

	Janvier 1903.	7 mois finissant 31 Jan. 1903.
	lbs.	lbs.
Tabacs de feuille étrangère	574,992	4,199,672
" " canadienne	191,215	1,853,494
" " mélangée	142,078	996,049
Tabac à priser	8,945	72,147
Canada en torquettes	6,995	26,932
	No.	No.
Cigares de feuille étrangère	10,668,770	91,656,780
" " canadienne	81,400	2,029,510
" " mélangée	302,977	3,438,880
Cigarettes de feuille étrangère	12,885,657	104,183,640
" " canadienne	.....	.....
" " mélangée	21,000	193,000
Tabac brut étranger en feuille	$ 91,714 05	$ 728,256 11
Revenu total	358,566 97	2,819,221 93

FUMEZ LES EXCELLENTS CIGARES :

"2 bac O" a 5cts

"Québec" à 10cts

—— Manufacturés par ——

JOBIN & FLEURY

89 Rue St=Paul, = QUEBEC.

MANUFACTURE DE L'UNION

THE EMPORIUM CIGAR Co

Registered Brands

MANUFACTURERS of FINE CIGARS



CLEAR HAVANA

Our Clear Havana
La Pedida
El Corso
Los Angeles

EMPORIUM,	10c.
MONT PELEE,	5c.
The Good Ones,	5c.
Our Leader,	5c.
La Captiva,	5c.
El Maska Chica.	5c.

HAVANA BELL TEL. 164

ST. HYACINTHE, P.Q.

Si vous voulez faire fumer à vos clients un. . .
Bon Cigare à **10c. EMPORIUM**

Avec longue filasse de Havane, fabrique a la main par des ouvriers Cubains experts realise l'ideal du Cigare de qualité. . . . .

Dans les Cigares à **5c.** de l'"Union", nous recommandons nos marques enregistrées:
" Le Mont Pelee" — "The Good-Ones" — " La Captiva," — " El Maska,".

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS MARS 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION		CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
		1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	759,550	1,376,925					477,425	49,396			16,775		331 75	3,687 02
Hamilton	30	528,175	891 810					89,854	96,535					9,375 60	12,485 00
London	32	2,358,385	2,284,665					5,089	5,713					5 301 18	5.995 52
Guelph	28	358 600	427,150					2,207	2,719					763 6	743 30
Stratford	33	129 210	118,100						1,776					226 30	284 80
Brantford	31	246,950	270 400											557 30	751 40
Windsor	34	114 325	106,625							33,277	33,075			230 80	219 10
St. Catharines	29	81,950	85,650					661						134 30	223 70
Owen Sound	27	27,000	33,000					9,303	9,297					113 30	120 70
Port Arthur	35							770	340						
Peterborough	25	9,300	8,350											20 90	15 40
Belleville	23	7 000	38,000					527	871					92 10	134 00
Kingston	22	257,200	189,600					4,331	4,217					576 58	392 88
Cornwall	18										100				
Prescott	19	46,100	42,890											65 90	68 60
Perth	21		14,000						3,894						38 20
Ottawa	20	3,000	29,300					10,788	10,312		200			99 00	103 40
Montréal	17	3,534,290	4,046,700			11 .290	153,860	330,181	225,987	54,108	44,628	8,564	27,381	67,335 79	74,493 53
Sherbrooke	10	456,755	557,385							132 626	94,593	59,953	109,334	6 380 69	5,123 54
Trois-Rivières	9	32,000	40,150	40,300			89,150			385	305			211 00	77 58
St-Hyacinthe	12	50,500		29,000		9,000				147				110 70	
Joliette	14	68 300		310,450	116,850					8,122	3,625				
Quebec	8	255,395	515 000	8,000	8,000	48,600	37,900	8,775	8,844	25,290	21,727		11,493		1,715 04
St-John	6	68,300				147,750		32,052						659 76	
Halifax	4	40,800	48,300					28,452	30,203					81 30	118 20
Charlottetown	1							14,906	20,227			225		559 80	1,450 10
Winnipeg	36	413,300	529,600					58,344	64,632					998 00	1,308 45
Calgary	39	31,750	35,500					957	2,269					73 80	120 00
Victoria	37	136 350						7,294						278 88	
Vancouver	38	311,310	399,950					19,668	21,672					551 30	499 30
Totaux		10,326,095	11,989,050	387,750	124,850	315,640	271,910	1,101,584	558,904	253,955	198 253	85,517	148,208	95 129 63	110,198 96

IMPORTATIONS POUR JANVIER 1903

	No.	$
Cigarettes $3 par lb. et 25 p. c.—		
Angleterre	154,000	703
Etats-Unis	201,500	983
Egypte	217,000	1,607
Cuba		
Autres pays	37,000	170
Total	609,500	3,468
Cigares. $3 lb. et 25 p. c. —		
Angleterre	1,300	13
Etats-Unis	58,0 0	3.231
Cuba	410,200	16,755
Mexique		11
Philippines	34,000	360
Autres pays	7.000	85
Total	510 500	20,458
Tabac coupé, 55c par lb.	Lbs.	
Angleterre	4.021	3.785
Etats Unis	3 755	1,836
Autres pays	1,110	178
Total	8,886	5,799
Tabac à priser, 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats-Unis	330	94
Autres pays		
Total	330	91
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés. N.E.S., 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats-Unis	4,961	1,828
Autres pays		
Total	4,964	1,828
Pipes en terre, garnies, montures, portes-cigares, porte-cigarettes et leurs étuis ; nécessaires de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre		7 980
Etats-Unis		1,760
France		5,438
Allemagne		1,747
Autriche		1,386
Autres pays		13
Total		18,324

EXPORTATIONS POUR JANVIER 1903

Articles et Pays où Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Cigares	M.	$	M.	$	M	$
Angleterre						
Etats-Unis		9				9
Indes Ang. Occidentales						
Autres pays	7	180	40	572	47	752
Total	7	189	40	572	47	761
Cigarettes :						
Angleterre						
Etats-Unis						
Autres pays	102	200			102	200
Total	102	200			102	200
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Etats-Unis	23,680	421	5,726	260	29 406	681
Allemagne			480	29	480	29
Autres pays	11,554	1,733	6,536	392	18,090	2,125
Total	35.234	2,154	12,742	681	47,976	2,835
Tabac, palettes et coupé :						
Angleterre	2,403	1,036			2,403	1.036
Etats-Unis	346	291	3,095	3,423	3,441	3,714
St. Pierre						
Terreneuve						
Autres pays	2,904	619			2,904	619
Total	5,653	1,946	3.095	3,423	8,748	5,36

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,

241 RUE LOGAN, MONTREAL

Magnifique Prime

DONNÉE PAR LA

Maison Jos. Coté

Importateur et Tabaconiste en gros

QUEBEC

Jusqu'au 1er de Juin 1903,

je donnerai avec un mille de cigares assortis dans les marques suivantes, un magnifique coupe cigare et allumeur combiné, le meilleur et le plus nouveau. Ci-suit les marques avec leur prix pour le commerce :

V. H. C., 1/20	$25.00
My Best, 1/20	25 00
Doctor, 1/20	28.00
Moose, 1/20	30.00
St. Louis, 1/20 (Union-made)	33.00
Champlain, 1/20	35.00
El Sergeant Premium, 1/20	50.00
El Sergeant R.V. Conchas, 1/10	60.00

CLAIRE HAVANE

Tous ces cigares sont garantis être de la meilleure qualité dans chacun leur prix.

N. B. La Maison Jos. Coté est renommée la meilleure de tout le Dominion pour ses qualités de TABACS EN FEUILLES.

Cabinet à Cigares DuBoise



DIMENSIONS DU CABINET.

Première section 21½ pouces; seconde section, 40 pouces; troisième section, 58 pouces de hauteur. Largeur totale, 38 pouces ; profondeur, 17 pouces, fermé.

Le Cabinet à Cigares DuBoise maintient les cigares dans leur état original, parce que le cabinet est formé de sections. En ouvrant une des portes les autres restent fermées, ce qui maintient la fraîcheur intacte dans la section ou les sections fermées

FABRIQUÉ PAR

PENINSULAR CABINET CO.

FLINT, MICH. E. U. A.

Cette invention vingtième siècle est largement protégée aux Etats-Unis et dans tous les pays étrangers.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy",
Le "British Navy",
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et Le "Solid Comfort"

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.
TORONTO.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES — Par mille.

Richmond Straith Cut No. 1, 10s	$12 00
Pet, 1/10	12 00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8 50
Athlete en boîtes de 10 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boîtes de 10s	8 50
Majestic, 20s	8 25
New Light, (tout tabac), 10s	8 50
Derby, en paquets de 5 (600) 3.93 ; 10s	6 55
Old Gold, 6, (600) 3 78 ; 1/10s	6 30
Prince, 7, (700) 4.02 ; 10s	5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 10s, 4.02 7s (700).	5 75
Dardanelles (Turques) douces, medium, et fortes, 10s	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00
Yildiz Magnums 10s et 100s	20 00
Virginia Brights, la bte de 600	3 50
High Admiral, 10s	7 00
Gloria, 7s (700) 4.02 ; 10s	5 75
Guinea Gold	12 00
Miner's Dream	12 50
Crystal Flake Cut	12 50
Alpine Bell	12 50
Corkers	12 50
Otto de Rose	12 50
Cream of Virginia, 50s	25 00

TABAC A CIGARETTE — Par lb.

Athlete, en paquets ou boîtes, 1/12	$ 90
Puritan, en paquets, 1/12s	1 00
B. C. No. 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, ½s	95
Southern, en paquets, 1/12s	85
Old Judge, 1/9s, paquet	1 45
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15
Harem, en paquets 1/16s, boîtes 5 lbs	1 35
Vanity Fair, en paquets ½s	1 20
Sultana, " " 1/12s	1 00
Gloria, " " "	1 00

TABAC COUPE A FUMER.

Old Chum, en paquet, 10s	85
" ½ lb tins	85
" 1 lb "	85
" boîte ½	1 00
Puritan, en paquet, 1-11s	85
" en boîtes ½ lb et 1 lb tins	85
" en boîte 1 lb	80
Cut Cavendish, en paquet 1-10s	80
Hand Cut Cavendish, en boîte ½ lb	1 05
" en boîte 1-10s	1 10
Durham, en sacs, 1-12s et ½s	1 00
" en paquet, 1 lb	1 00
Ritchie's Smoking Mixture, boîte ½s	95
" 1-10s	80
Unique, en paquets 1-15s	65
" 1 lb	61
" ½ lb	60
Lord Stanley, en boîte ½ lb	1 05
Perique Mixture, en boîte lbs. et ½s	1 15
Athlete Mixture, " ½s et ¼s	1 35
St. Leger, Oval Cut Twist, en boîte ½s et ¼s et sacs 1-12s	1 20
Handy Cut Plug, pouches 1-6s	90
P. XXX, en boîte ½s	1 00
" 1 lb	95
Full Dress Mixture, ½s. et ¼s	95
Old Gold, 12s et ½s	95
" " en boîtes ½s., 6 lb	95
" " " 1 lbs	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, ½s et ¼s	95
" " en pouches ½s	1 05
" " en tins, ½ et ¼	1 05
Duke's Mixture, en boîtes 1-10s et 12s. 2 lb	82
Virginia, 1 lb tins	1 25
Pure Perique, en boîte ½ ou ¼ lb et paquet 1 lb	1 75
Old Virginia, bt tins	71
" ½ "	80
" en paquets 1 lb., ½s, ¼s, 1-12s et 1-16s	72
Myrtle Navy, en paquets 1-10s	82
Hand Cut Virginia, ½ lbs tins 1.00, ¼ lbs jars.	95
Ogden's English Tobacco in tins :	
Beeswing, ½s et ¼s	1 20
Ogdens' Navy Mixture, ½	1 25

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.

Bobs, 5s, cads 20 lbs., ½ cads, 12 lbs	39
" 10s, butts, 24 lbs., ½ butts, 12 lbs	39
Bobs, 11½ oz bars, 5½ cuts to lb, butts 20 lbs, ½ butts 10 lbs	39
Currency, 13¾ oz. bars, 10½ cuts to lb,, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs	42
Currency Navy, 2x4, 6 to lb ½ butts, 12 lbs	42
Currency Navy, 10 to lb, ½ Cads 12 lbs	42
Old Fox, Narrow 11s, butts 24 lbs., ½ butts 13 lbs	42
Free Trade, 8s, Cads., 21 lbs., ½ Cads , 12 lbs	47
Pay Roll, 12½ oz. Bars, 5 cuts to the bar, butts 14 lbs	47
Pay Roll, 2 x 3, 6 to lb., 20 lbs & 12 lbs cards	47
Pay Roll, 8 oz. Bars (thin), 6 spaces to the lb., boîtes, 4 lbs	47
Fair Play	48
Stag, 12 oz, bars, 5½ cuts to lb ; ½ butts, 12 lbs.	38

A FUMER.

Empire, 3½s, 5s et 10s	36
Rosebud, 5½ cuts to lb. Butts, 21 lbs	44
Amber 8s, 56c lb.—3s	59

Joliette Tobacco Company

A CHIQUER.

Club Navy, 5s, 10s et 12s	$ 43
Altas Navy, 8s	45
Universal, 1 lb, bars, espacé 12s	45
Universal, ½ lb. bars, espacé 6s	45
Anchor, 15 oz. espacé 10s	43
Favorite Twist, 12s	44

A FUMER.

Sirdar 8s	$ 52
Welcome, 10s	42

Succursale L. LaRue, Jr.

COUPE A FUMER

O. K. Mixture, 1-8, 5 lb cartoons	32
" " 1-2 et 1 lb foil pkges	30
Comfort 1/7 lb. en boîtes 5 lb	28
" 1-9, 5 lbs cartoons (sacs)	35
" 1-10 " "	40
" 1-2 " "	38
Trappeur, 1/7 lb, en boîte 5 lbs	28
" 1-10 sacs, 5 lb cartoons	40
" en paquets ½ et 1 lb	26
Cut Cavendish, 1 10 lb, en boîte 4 lbs	38
" " en paquets ½ et 1 lb	31
Zouave, 1-8 lb, en boîte de 5 lbs	30
" en paquets ½ et 1 lb	28
Napoléon, 1-10 lb, en boîte de 4 lbs	35
" en paquets ½ et 1 lb	30
Horseshoe Cut Solace, Cut Plug, 1-10 lb, en boîtes de 5 lbs	43
Horseshoe Cut Solace, en paquets ½ et 2 lb	37
Horseshoe Cut Solace, en paquets 1 lb, pipes.	43
Brown Shag, ½ lb., en boîte de 5 lbs	48
" " en paquet de ½ et 1 lb	32
Le Petit Bleu, 1-12 lb., en boîtes de 5 lbs	28
" " en paquets de ½ et 1 lb	50
L. L. V. 1-2, 5 lbs cartoons	40
Mon Ami, ½ (Quesnel) en boîtes de 3 lbs	60
" en paquets de ½ et 1 lb	50
O. K. Mixture, boîte de 1-6 lb	50
" " No. 1 1-6 pks	50
" " boîte de ½ lb	40
Le Parfum d'Italie 1/12 lb, en bte 5 lbs	48
Red Cross, 10s, en caisses de 10 lbs	40
" ½ Dble Thick Sol, en caisses de 12 lbs	40
Gold Block Cut Smoking, en sacs de ½ lb	50
" " " 1-12 lb	50
" " en boîtes ½ lb	46

A CHIQUER.

Spun Rolls, 16s, en boîtes de 5 lbs	60
Chocolate Fine Cut, en chaudières de 5 lbs	60
" " en " de 1 lb	60

PALETTE A FUMER.

Twist, 1-16s	35
Canadian Roll, en rolls de ½, ¼ et 1 lb	29
Blue Cross, 1-8, 5 lbs cartoons	30
" " 1-2 et 1 lb paquets	28

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES. — La lb.

Canadien menotte 1-5, 6 lbs par paquet, crate de 50 lbs	$ 0 15
Rouge, récolte de 1889, bal. 50 lbs	15
Petit Havane, bal. 25 lbs	20
Turc aromatic, ballots 25 lbs	0 22
Parfum d'Italie, 1901, bal. 25 lbs	30
XXXX, ballots 50 lbs	0 12
S Vieux, 1900	16
Quesnel récolte 1900, bal. 35 lbs	30
Flor de Cuba, bte 30 lbs	20
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs	15
S Nouveau, 50 lbs	15
Petit Canadien, 25 lbs	20
XXX balle 50 lbs	10

TABACS COUPEES — La lb.

Petit Havane ¼, btes de 10 lbs	$ 0 35
" " ½, btes de 10 lbs	35
Quesnel, ½, ¼, btes 5 lbs	60
Vendome ½ tin	1 15

TABAC EN POUDRE. — La lb.

Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 32
Fève, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 34

CIGARES — Le 100

El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
Pearl de Cuba	1-20	13 00
Bruce	1-20	15 00
Twin Sisters	1-20	15 00
" "	1-40	16 00
V. C. (union)	1-20	36 00
V. H. C.	1-20	25 00
New Jersey	1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-100	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 00
St-Louis (union)	1-20	33 00
"	1-40	35 00

E. N. Cusson & Cie, Montréal. — le M

Capitol, Londres	$55 00
Capitol perfectos	55 00
Puro Elégantes	55 00
Puro Sublimes	50 00
La Pitta	50 00
V. C	36 00
Nectar	36 00
Lisette	37 50
Little Pedro	35 00
Sohmer	30 00
Little Cavalier	26 00
Marques Spéciales	26 00 et plus

"Grandas" Hermanos y Ca, Montréal

CIGARES PUR HAVANE

Ouvriers cubains seulement.	Par M
Exclusivos de Grandas	$1000 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
La Cigarra	40 00

Jobin & Fleury, Québec. — le M

Québec	$55 00
2 Bac O	30 00
Montcalm	25 00
Lady Bella	25 00
Jolly Boy	20 00
Chief Provost	25 00
Estimada	25 00
La Mencita	25 00

Medéric Martin, Montréal

CIGARES — le M

Martin	$35 00
Martha	50 00

Les Cigares favoris

POLO 5c DIXIE 10c

MILLER & LOCKWELL,

Manufacturiers,

QUEBEC.

Les Cigares favoris

POLO 5c DIXIE 10c

J A DUSSAULT President. J.E. DUSSAULT. Vice-President. E.I. WAAGEN Secretary Treasurer.



The B. Houde Co. Limited.

TOBACCO MANUFACTURERS

FACTORY & OFFICE
189 TO 197 RICHELIEU ST.
42 TO 46 STE. CLAIRE ST.

Quebec. le 1er avril 1903.

Cher Monsieur,

Après une carrière de près de 62 ans comme manufacturiers de tabac, nous avons pensé qu'il convenait d'assurer la durée permanente de notre industrie en formant une compagnie à fonds social pour la mener à bonne fin. Une charte fédérale a été obtenue, pour l'opération de l'industrie manufacturière du tabac, sous le nom de LA COMPAGNIE B. HOUDE, Limitée. Nous avons discontinué la fabrication des cigarettes. La direction de la compagnie B. Houde, Limitée, reste la même qu'auparavant, et nous avons l'intention de continuer les affaires avec encore plus d'énergie et d'esprit d'entreprise qu'il n'en a fallu pour assurer son remarquable développement et ses progrès dans le passé. Nous espérons que tous nos amis avec lesquels nous avons eu de si plaisantes relations jusqu'à présent, donneront leur cordial appui à la nouvelle compagnie; de sa part, nous pouvons les assurer que rien ne sera négligé pour mériter la continuation de leur confiance.

Remerciant tous nos clients pour leur appui dans le passé, et envisageant l'avenir en vue de longues et mutuellement profitables relaions d'affaires,

Nous sommes, cher Monsieur,

Très respectueusement à vous,

LA COMPAGNIE B. HOUDE, limitée,

J. A. Dussault

Président.



Organe officiel de l'Association des Commerçanst Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

C'est le Roi du Marché!

KING EDWARD VII

Le fameux

Whisky  Ecossais

Ce grand Scotch est aussi aimé des connaisseurs comme Sa Majesté le Roi Edouard VII est aimé de ses sujets.

Dans tous les grands hotels du Canada, c'est le Scotch Whisky préféré.

Sa qualité l'a placé en première place, et les distillateurs MM. GREENLEES BROTHERS, d'Argyleshire, Ecosse, donnent la garantie que la qualité sera maintenue.

2300 caisses du "King Edward Scotch" ont été expédié aux maisons dont les noms suivent, durant le mois de mai.

MARCHANDS DE GROS:

Hudon, Hébert & Cie, Montréal.
Bigelow & Hood, Halifax, N. S.
Laporte, Martin & Cie, Montréal.
Kennedy & Cie, Ottawa.
N. Quintal & Fils, Montréal.
Ed. Shea, London.
Richard & Cie. Winnipeg.
F. Foubert & Cie, Vancouver.
Geo. J. Foy, Toronto.
Revelstoke Wine & Spirit Co., Revelstoke, C. A.

HOTELS, ETC.:

Windsor Hotel, Montréal.
St. Lawrence Hall, Montréal.
Place Viger Hotel, Montréal.
Sydney Hotel, Sydney, C. B.
Victoria Hotel, Victoria, C. A.
"La Corona" Hotel, Montréal.
Vancouver Hotel, Montréal.
King Edward, Toronto.
Chateau Frontenac, Quebec.
Queen's Hotel, Montréal.
Le Russell, Ottawa.
"Rossin House," Toronto.
Leland Hotel, Winnipeg.
Davies House, Charlottetown.
Hotel Arbour, Montréal.
Vancouver Hotel, Vancouver, C. A.

CAFES, ETC.:

A. Freeman & Cie, Montréal.
Ed. Sullivan's, Toronto.
L'Ottawa, Montréal
Clancey's, Toronto.
Welland Café, Montréal.
Rickett's, Montréal.
Krausmann's, Montréal.
Hoffman Café, Montréal.
Le Broker's, Montréal.
Victor's, Montréal.

Lawrence A. Wilson Cie, Ltee, Agents pour le Canada, Montreal.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS –**Revue Mensuelle** publiee par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance. France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement ést considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur **un avis par écrit,** adresse au **bureau même** du journal. Il n'est pas donne suite a un ordre de discontinuer tant que les arrerages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II — MONTREAL, JUIN 1903 — No 6

LES GRANDS VINS

LES vins "fins" ne représentent qu'une infime portion de la récolte annuelle. L'administration des contributions indirectes fait, dans ses statistiques, deux parts de la production: vins ordinaires, c'est-à dire ceux dont le prix de vente chez les récoltants ne dépasse pas 50 francs ($10) l'hectolitre, se sont élevés en 1893 à près de 49 millions d'hectolitres; tandis que la catégorie des vins de qualité supérieure qui excèdent le prix de 50 francs en gros, n'a été que de 1,250,000 hectolitres. Ces derniers, comme on le devine, sont très inégalement répartis sur le territoire: le département de la Marne — en d'autres termes les vins de Champagne — représente plus du tiers, avec 480,000 hectolitres; la Gironde — autrement dit les vins de Bordeaux — vient ensuite avec 417,000 hectolitres. Les trois départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, qui contiennent le vin de Bourgogne, ne dépassent pas, tous trois ensemble, 132,000 hectolitres; le Rhône, auquel nous devons le beaujolais, atteint à 75,000. Ces chiffres, qui se rapportent à 1893, varient beaucoup dans leurs proportions: la récolte de l'an dernier, par exemple, a été très belle dans la Gironde et très médiocre dans la Côte-d'Or; mais la renommée vinicole de la France est tout entière concentrée dans six départements, qui produisent à eux seuls les onze douzièmes du vin supérieur; dans le partage des 150,000 hectolitres restant, les vins de Saumur, en Maine-et-Loire, figurent seulement pour 15,000 hectolitres; les vins de Pouilly, dans la Nièvre, pour 10,000; et les autres départements pour des quantités à peu près insignifiantes.

Si nous nous élevons d'un degré, si nous cherchons combien, parmi ces vins que la régie a classés dans la première catégorie, forment ce qu'on appelle les crus célèbres, ou simplement connus, la haute aristocratie des vins, nous n'aurons plus à noter que des chiffres minimes. Les quatre premiers crus du Bordelais — laffite, latour, margaux et haut-brion — ne donnent ensemble qu'une récolte moyenne de 575 tonneaux ou 5,175 hectolitres, dont quatre cinquièmes seulement en "premier vin".

La châtellenie de Laffite, dont l'histoire est connue depuis le moyen âge, et qui appartenait au XIVe siècle à la famille de ce nom, avait un vignoble constitué dès 1650. Ses produits trouvaient alors difficilement preneurs à 80 ou 100 livres le tonneau, soit une somme correspondant à 45 francs ($9) intrinsèques pour la pièce bordelaise de 225 litres (50 gallons). C'était aussi en ce temps-là le prix des vins de l'Ile-de-France, de l'Orléanais ou des Charentes: ceux de la Bourgogne coûtaient plus cher. Après avoir appartenu au président de Ségur, le Château-Laffite passa aux mains d'un autre magistrat, M. de Pichard, qui fut, au cours de la Révolution, guillotiné à Paris. Acheté en 1793 par une société hollandaise 1,200,000 francs ($240,000), *en assignats*, le vignoble était revendu en 1821 à un Anglais, M. Samuel Scott, qui paya un million, mais cette fois en bonnes espèces. Il passa en 1868, à la barre du tribunal de Paris, entre les mains du baron de Rothschild, auquel il fut adjugé 4,140,000 francs ($828,000).

Ce prix élevé, si on le rapproche de l'exiguïté du domaine, qui se compose d'environ 70 hectares (175 arpents), n'a rien d'exceptionnel puisque le Château-Margaux, dont la contenance est de 80 hectares (200 arpents), a été acquis en 1879 pour 5 millions de francs environ ($1,000,000), par M. le comte Pillet-Will, du marquis de Las Marimas, qui en était devenu propriétaire en 1838 moyennant 1,300,000 francs ($260,000). Le revenu de ces propriétés, dont l'hectare revient à 50 ou 60,000 francs, ($10,000 ou $12,000), semblerait encore rémunérateur à qui ne s'attacherait à connaître que le produit brut de ces vins "séveux" et bouquetés, dont le tonneau s'est vendu plus de 5,000 francs ($1,000) en 1881 et plus de 6,000 ($1,200) en 1868. Même au prix moyen de 3,000 francs ($600) le tonneau, soit 750 francs ($150) la barrique, que l'on peut regarder comme exact en tenant compte des mauvaises années — le vin de 1893 s'est à peine vendu 2,000 francs ($200) le tonneau, — un vignoble tel que Château-Laffite rapporte brut 4 ou 500,000 francs ($80,000 ou $100,000) par an, environ 10 pour 100 de sa valeur.

Mais les frais de culture et de vinification sont si considérables, le travail, qui seul maintient ces boissons illustres dans leur vieille renommée, est si minutieux, que le bénéfice net est à peine de 5 pour 100; bénéfice infime, en raison de tous les risques d'une exploitation qui tient plutôt de l'industrie que de l'agriculture. Aussi la possession des grands crus du Bordelais est-elle un luxe, un dilettantisme de riche, plutôt qu'une affaire proprement lucrative. Leurs propriétaires sont, ou des financiers, ou de très gros négociants en vins, pour qui le fait d'être à la tête de quelque vignoble haut coté constitue une sorte de réclame ou de coquetterie commerciale; ou des familles aisées parmi lesquelles ces biens se transmettent depuis longtemps par héritage, et qui les gardent souvent indivis pour en diminuer les hasards.

Ce dernier cas est celui du Château-Yquem, le roi des vins blancs, dont les 90 hectares de vignes (225arpents) ont pour maîtres les héritiers du marquis de Lur-Saluces. Aux seigneurs de Lur-Saluces, le sol avait été transmis, en 1785, par une alliance avec la famille de Sauvage d'Yquem. C'est grâce au choix de cépages de fabrication, que l'on a créé ce vin, qui

obtient un prix supérieur d'un quart aux premiers crus, c'est-à-dire une moyenne de 4,000 ($800) le tonneau de 900 litres (225 gallons). Je ne parle ici ni des années ni des chiffres exceptionnels, tels que les 20,000 francs ($4,000) payés, en 1859, pour quatre barriques d'yquem, par le grand-duc Constantin de passage à Bordeaux.

Le consommateur se contentait autrefois de la finesse, du parfum, du corps des grands vins de Sauternes, et l'on coupait alors les raisins dès qu'ils étaient mûrs. Aujourd'hui, le goût s'étant modifié, il a fallu y joindre la douceur, l'onctuosité que possèdent ces vins hors de pair. Pour obtenir cette liqueur, le raisin doit non plus seulement atteindre sa complète maturité, mais la dépasser. Aussi les vendanges sont-elles ici beaucoup plus tardives qu'ailleurs, débutant au plus tôt dans les premiers jours d'octobre et finissant en novembre. On ne commence la cueillette que vers huit ou neuf heures du matin, quand les premiers rayons du soleil ont pompé sur le raisin l'humidité des nuits. Le vendangeur choisit les grains couverts d'un léger duvet, semblable à une moisissure, qui indique l'extrême maturité. Il rejette ceux qui sont échauffés ou grillés, et ce premier tri constitue le *vin de crême*. On en fait un second de la même manière, qui donne le *vin de tête*. Puis on arrête la vendange, pour la reprendre, quelques jours plus tard, quand les raisins sur pied sont parvenus au même point que les premiers, et le liquide obtenu se nomme *vin de centre;* enfin on cueille le reste de la récolte en opérant de la même façon et ce dernier tri s'appelle *vin de queue*.

Dans quelques vignobles, ces quatre catégories de vins demeurent séparées, et l'acheteur en tire le parti que bon lui semble. Dans d'autres — Yquem est du nombre, — on forme un ensemble unique des vins de crème, tête, centre et queue. "Qui a goûté au cellier, disait un gourmet, une gorgée de l'exquise crème réservée pour les jouissances ou les magnificences du propriétaire, s'en souviendra toute sa vie!" Feu, étoffe, bouquet, tout s'y trouve, trop concentré peut-être et avec trop de sucre, quelque chose d'inconnu, l'extravagance du parfait! Seulement ces qualités ne sont obtenues qu'au détriment de la quantité. On conçoit que le raisin, ainsi confit au soleil, se flétrit, puis se résorbe, pour ne garder que le maximum de sucre qu'il peut rendre. Quelques chimistes affirment que, pour accroître ou maintenir ce goût sucré, on ajoute parfois aux grands vins blancs du Bordelais de la *mannite*, sorte de gomme infermentescible issue de la manne. Ce ne serait là, à supposer le fait exact, qu'un élément tout à fait accessoire de la fabrication de ces vins. On en peut dire autant de la légère addition de sucre que reçoivent les crus les plus renommés de Bourgogne, et qui est destinée à corriger, à fondre en quelque sorte, l'aspérité qu'ils tiennent de la nature.

Au lieu d'être groupés dans un seul département, comme les vignobles du Bordelais, ceux de la Bourgogne s'étendent sur une longueur de près de 150 milles, occupant les points les plus favorablement situés du versant oriental des Cévennes. Ils forment trois groupes: au nord, la Basse-Bourgogne ou le département de l'Yonne; au centre, la Haute-Bourgogne, Côte-d'Or et arrondissement de Chalon; au sud, les restes de Saône-et-Loire et une moitié du Rhône, autrement dit le Mâconnais et le Beaujolais. Au point de vue de la superficie plantée, le vignoble de ces quatre départements réunis ne dépassait guère, il y a vingt ans, celui de la seule Gironde: environ 150,000 hectares. Sous le rapport du rendement moyen (3 millions d'hectolitres), ils lui étaient inférieurs; et la différence était plus grande encore, entre les deux régions, pour la proportion des vins que pour celle des vins ordinaires.

Sur les 24 millions de francs ($4,800,000) auxquels les statistiques officielles évaluent la récolte dans la Côte-d'Or, la dixième partie du vignoble en représente à elle seule plus du tiers. Neuf dixièmes en effet sont cultivés en plant commun, le *gamay*, qui fournit les liquides secondaires, tandis que le dixième privilégié, d'une contenance d'environ 3,000 hectares, est planté en *pineau*, le long d'un étroit ruban large de 500 mètres en moyenne, que se profile à mi-côte depuis Dijon jusqu'à Santenay, dominant la ligne principale du chemin de fer de Lyon. C'est là que mûrissent, sur la partie de la montagne exposée à l'est et au sud, les trois montrachet: le "vrai" au milieu; le "chevalier" au sommet; le "bâtard" à la base. Quoique si voisins les uns des autres, les produits des vignes qui forment ensemble ce cru, le plus grand vin blanc de la Bourgogne... et du monde, disent les Bourguignons, se vendent à des prix qui varient du simple au double, entre le "chevalier" et le "bâtard", du simple au triple entre ce dernier et le "vrai montrachet". Il n'est plus question ici du travail de l'homme, et la nature seule crée ces diversités.

De ces puissantes boissons bourguignonnes, à la saveur délicate, à l'enivrant arome, elle se montre particulièrement avare. Le chambertin, vin de prédilection de Napoléon 1er, dont les descendants du mathématicien Monge sont actuellement propriétaires, fournit seulement 150 pièces, bien qu'il s'en vende chaque année, de par le monde, des milliers sous ce nom. Le musigny, qui appartient à un membre de la famille de Vogüé, le clos-vougeot ou le richebourg, ne sont pas plus abondants. Il est donc malaisé de s'en procurer d'authentiques. Le nombre est moindre encore des mortels favorisés qui boivent du véritable romanée-conti. Les deux hectares de la petite commune de Vosne qui le produisent, précieux ceps dont le renom est déjà ancien, puisqu'ils furent vendus 97,000 livres à la fin du règne de Louis XV, ne donnent pas plus de 4,000 bouteilles par an.

Le champagne au contraire est, de tous les vins de luxe, le plus important par le chiffre de la vente, et son succès, tout moderne, est dû pour une grosse part à l'ingéniosité de ses fabricants. Une surface de 14,000 hectares valant 124 millions de francs environ, ($24,800,000) est livrée à la culture intensive de vignes, dont la dépense annuelle s'élève à 1,500, 2,000 et jusqu'à 2,500 francs par hectare, suivant les crus.

On se fait généralement dans le public une fausse idée de la préparation de ces vins. Bien des légendes erronées ont cours à ce sujet: la variété des boissons vendues sur le globe sous le nom de "vin de Champagne" leur a donné créance. Il n'est guère de marchandise qui ait été plus contrefaite. C'est à qui, parmi les nations civilisées, fabriquera le champagne le plus économique, pour son usage d'abord, ensuite pour servir d'aliment à son commerce. Les Hollandais vendent, dans les bazaars de Java, du "champagne" à 1 franc 50 (30 cents) la bouteille; les Américains ont, à San-Franscisco, des usines à "champagnes" indigènes, provenant des vins mousseux de Sonoma et de Concord; l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, ont toutes leur champagne local; l'Allemagne tient la tête et atteint à la plus parfaite imitation, du moins en ce qui concerne l'extérieur des bouteilles, ornées aux bords du Rhin d'étiquettes françaises, sous l'invocation de villages et d'individualités illustres dans notre histoire vinicole.

Les étrangers ne sont pas seuls à faire ainsi sauter artificieusement les bouchons de champagnes illusoires: nos compatriotes ne se privent pas, même dans le département de la Marne, de "champagniser" des produits hétéroclites. De là deux sortes de vins exportés de Champagne: ceux qui sont originaires du pays, ceux qui sont seulement venus s'y faire travailler. Il est une troisième catégorie tout à fait subalterne qui mérite à peine d'être mentionnée: celle des vins où l'on introduit du gaz acide carbonique à l'aide d'appareils semblables à ceux qui servent pour la préparation de l'eau de Seltz. Paris possède en ce genre plusieurs spécialistes, qui fournissent les cabaretiers à bon compte de "grand-crémant" ou d'"Ay mousseux" noblement timbrés d'écussons et de couronnes; — le plus déterminé socialiste éprouvant une satisfaction bizarre à ingurgiter des breuvages qu'il peut croire avoir

Les Ventes au Canada du

DEWAR'S WHISKY

Excedent celles de toutes les autres marques

ete fabriques tout exprès pour lui par de très grans seigneurs.

Quand aux négociants qui pratiquent à Reims, à Epernay et ailleurs, la champagnisation des vins provenant des divers départements français et de plusieurs pays d'Europe — certains petits vins blancs de Hongrie reçoivent, avec la mousse, la grande naturalisation, — ce ne sont ni les moins riches ni les plus digne de blâme. Ils luttent avantageusement contre la concurrence étrangère par les "champagnes" de prix modeste qu'ils livrent à la consommation moyenne. Leur industrie ne fait donc pas de tort appréciable aux maisons, grandes ou petites, qui n'emploient que les raisins de la montagne de Reims, de la côte d'Avize, ou de la vallée de la Marne, parce que ceux-ci ne peuvent être mis à la portée de toutes les bourses.

Il suffit de jeter les yeux sur les cours des principaux vignobles champenois pendant les dix dernières années, pour comprendre que la masse énorme des buevurs qui reculent à payer la bouteille plus de 3 francs 50 ou 3 francs, (50c à 60c), sont placés dans cette alternative de boire de faux champagne ou de n'en pas boire du tout. Le cru de Mesnil-Oger, l'un des rares qui produisent du raisin blanc — les trois quarts des meilleurs vins de Champagne sont faits avec des raisins noirs, — oscille de 300 francs ($60) en 1886, à 1,400 francs ($280) en 1889,. pour la barrique de 200 litres. La moyenne est de 660 francs (132). A Mareuil, dont le château, qui appartenait avant la Révolution au duc d'Orléans, a été acquis en 1834 par le duc de Montebello, le vin que les descendants du maréchal Lannes possèdent aujourd'hui en commun se vend, à l'état brut, jusqu'à 1,300 francs ($260) la pièce dans les bonnes années. Le double hectolitre atteignit, il y a quatre ans, 1,500 ($300) à Ay et 1,660 francs (332) à Bousy ou à Verzenay.

Si de pareils chiffres se revoyaient fréquemment les simples millionnaires devraient, eux aussi, se contenter d'une mousse quelconque et renoncer à des liquides qui devien draient l'apanage de quelques privilégiés de la fortune. Heureusement que les années d'abondance, où les mêmes vins descà 600 et 400 francs ($120 et $100) la pièce, permettent au fabricant la constitution de réserves dans lesquelles il va puiser selon ses besoins. Le coupage judicieux du vieux vin avec le nouveau, avant la mise en bouteilles, est une partie importante de la science du négociant; parce que, s'il doit rester à ce moment dans le liquide assez de ferments actifs pour transformer le sucre, il convient aussi de n'en pas laisser trop.

Cette science fut longue à acquérir. Elle débuta vers 1670 avec le bénédictin dom Périgon, cellerier de l'abbaye d'Hautvillers, près d'Epernay, qui découvrit, dit-on, l'art de faire mousser le champagne, et substitua le bouchage actuel aux tampons de chanvre imbibés d'huile dont on se servait antérieurement. Il avait remarqué que ce vin conserve une grande partie de son sucre naturel jusqu'au printemps qui suit le vendange, et qu'il continue ensuite à fermenter lentement. Si l'on saisit le moment où le liquide est clair, sans toutefois être sec, pour l'enfermer dans des vases hermétiquement clos, le nouveau travail auquel il se livre a pour effet de transformer son sucre, partie en alcool et partie en gaz qui, ne pouvant s'échapper, reste en dissolution et produit la mousse.

La mousse enchanta tout d'abord ce petit clan de buveurs émérites qui formaient, à la cour de Louis XIV, "l'ordre des Coteaux", dont Saint-Evremond fut le missionnaire. Au surplus, ces docteurs en vin s'entendaient mieux à consommer qu'à produire, et quoique à l'époque de la Régence on eût imaginé d'ajouter au vin du sucre candi, on était encore assez peu fixé sur la mise en bouteilles, ou, selon l'expression technique, sur le "tirage" raisonné du champagne. Le premier essai industriel, fait en 1746, ne fut pas heureux: une casse effroyable se déclara à la prise de la mousse, et de 6,000 bouteilles il n'en resta que 120. En 1747, un tiers encore se cassa; et il en fut de même jusqu'en 1780, où un marchand risquait pourtant un tirage de 50,000 bouteilles, opération qui parut gigantesque à l'époque. Ce fléau de la casse arrêta longtemps l'essor du "vin de Reims". On n'avait aucune donnée sur la production de l'acide carbonique, et l'on s'en tenait à la dégustation pour savoir si le vin contenait assez ou trop de sucre, jusqu'à ce qu'un chimiste de Châlons-sur-Marne fût parvenu, en 1836, au moyen du gluco-œnomètre (flotteur de verre imaginé par Cadet Devaux), en faisant évaporer la partie alcoolique d'un volume donné de vin, à déterminer la quantité de sucre exactement suffisante pour produire une belle mousse.

Ce commerce a pris depuis lors une extension considérable. En 1844, le total des expéditions dépassait à peine 6 millions de bouteilles par an, dont 2 millions pour la France et 4 millions pour l'étranger. En 1864, la France en consommait 3 millions, l'étranger en absorbait 9. En 1880, la demande de la France ne s'était pas sensiblement accrue, mais l'exportation avait doublé. Enfin, du 1er mai 1893 au 30 avril 1894, le nombre des bouteilles vendues a été de 22,200,000, dont 17,300,000 à l'étranger et 4,900,000 en France. On le voit, la majeure partie de notre champagne nous quitte; d'après les chiffres officiels des quatre dernières années, nous en buvons à peine le cinquième et, dans la réalité, nous en buvons même moins, parce que les ventes faites par le département de la Marne au reste de la France comprennent d'assez forts stocks à destination des marchands en gros de l'intérieur, qui exportent à leur tour à l'étranger. Sous le rapport de la qualité, l'infériorité de notre consommation s'accuse encore davantage. Il n'existe pas ici de statistique positive, mais il suffit de consulter les grandes maisons de Reims et d'Epernay pour savoir que les champagnes les meilleurs, les plus chers aussi, prennent le chemin de la frontière.

La production annuelle du vignoble de la Marne était tombée depuis dix ans de 450,000 à 340,000 hectolitres. Elle demeurait néanmoins très supérieure à celle des vins mousseux; d'autant plus qu'il entre chaque année dans la région, pour la fabrication de l'"article" bon marché, une certaine quantité de vins du dehors. Afin de communiquer à ces intrus le parfum qu'ils doivent copier, on y verse de 25 à 120 grammes par bouteille d'une liqueur, prétendue mystérieuse, qui se compose de sucre candi fondu, à raison d'un kilo par litre, dans du vin blanc additionné soit de cognac et de teinture de vanille, soit de porto et d'eau-de-vie, avec quelques centilitres de kirsch et d'alcoolat de framboises. Lorsqu'il s'agit de vins de bonne marque, n'ayant pas besoin de ces condiments, la liqueur consiste simplement en sucre candi dissous dans du champagne de premier cru.

Si l'on arrête chaque année au 30 avril les comptes du commerce des vins mousseux, c'est que le 1er mai est pour eux une date importante, celle où commence le "triage". Avec les vins de plusieurs récoltes et de différents crus le négociant a composé des cuvées harmoniques. Comme il entre presque toujours, dans le mélange, des vins vieux ayant terminé leur fermentation, on profite de la mise en bouteille pour leur restituer le sucre nécessaire à la mousse, soit environ 15 grammes par litre. Le tirage devient une opération grandiose dans les caves d'où sortent annuellement 8 à 900,000 bouteilles, telles que celles des Clicquot, Mumm, ou Louis Rœderer, et jusqu'à 1,500,000, comme celles de Moët et Chandon.

A l'extrémité d'une salle vaste comme une gare de chemin de fer se trouvent des foudres énormes, dans lesquels viennent se déverser sans cesse les barriqus, amenées du fond des galeries par un système de petits chemins de fer et d'ascenseurs. Pour que la liqueur soit également répartie dans le vin, une roue de bois semblable aux ailes d'un moulin tourne verticalement dans le foudre, fouettant le liquide, avant qu'il soit conduit par de larges tuyaux jusqu'aux machines à tirer. Celles-ci sont de longues bassines, dans lesquelles l'arrivée du vin est réglée soit par un flotteur en liège, soit par des soupa-

SI VOUS VOULEZ AVOIR DE

Bons Vins

— DE —

MADERE
- "London Particular"
- "Very Superior"
- "Specially Selected"

— et de —

MALAGA
- "Pale Sweet" (Blue Label)
- "White"

DEMANDEZ CEUX DE

BLANDY BROS



UN BON COGNAC

DE QUALITÉ TOUJOURS UNIFORMÉMENT SUPÉRIEURE C'EST LE . . . . . .

Cognac Ph. Richard

Fort apprécié par les connaisseurs dans toutes l'étendue du Canada et très recherché pour ses qualités savoureuses et toniques.

Quant au

Whisky Ecossais

DE MITCHELL BROS. LLD., GLASGOW.

C'est encore le "Heather Dew Whisky," la vieille marque de confiance qui l'emporte sur les concurrents. **L'Extra Special Liqueur,** possède cet arôme indéfinissable si cher aux vrais gourmets, aux véritables amateurs. . . .



Nous représentons ces marques pour tout le Canada.

Laporte, Martin & Cie.,

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES EN GROS, Montreal.

pes automatiques, de façon à ne jamais dépasser un certain niveau. Par une dizaine de siphons d'argent ou d'étain fixés à l'appareil, dix bouteilles à la fois s'emplissent doucement toutes seules; une femme les accroche vides et les décroche pleines, de chacun des becs, à tour de rôle.

A sa droite se trouvent des paniers de bouteilles, apportées sans cesse du rinçage, fait mécaniquement lui aussi, avec des perles de verre — la manipulation des vins mousseux exige une vingtaine d'appareils distincts; — à gauche est la machine à boucher, manœuvrée par un homme dont le travail est assez pénible. D'une main il abaisse un levier, qui comprime fortement le bouchon dans un tube mobile; de l'autre il soulève la lourde barre d'acier — le *mouton*, comme on l'appelle — qui glisse entre deux montants, attachée à une poulie fixée au sommet et qui retombe ensuite sur le bouchon avec une telle violence et un tel bruit, que l'on ne peut s'expliquer à première vue comment la bouteille n'est pas réduite en miettes. Lorsque 80 ou 100 de ces machines fonctionnent en même temps sous le même toit, à peu de distance les unes des autres, c'est un véritable vacarme, et l'on ne croirait jamais qu'il faille autant d'efforts pour emprisonner dans du verre la gaîté classique des hommes de ce siècle, à qui la mousse aura servi de symbole.

La machine à agrafer, fonctionnant à côté de la précédente, empêche cette mousse de s'échapper avant l'heure, en scellant le bouchon à la bague de la bouteille par un morceau de fer carré. La flacon prend place alors dans une véhicule d'osier, à compartiments, qui le conduit s'empiler en une de ces murailles de deux mètres environ de hauteur, que forment, aussi loin que l'œil peut porter, le long des avenues creusées sous la montagne crayeuse, les culs de bouteills et les goulots poudreux.

Il y demeure, deux, trois ans, ou davantage; le stock des fabricants étant toujours trois ou quatre fois supérieur au débit annuel. Ce stock atteignait, au 30 avril dernier, 87 millions de bouteilles, outre 660,000 hectolitres en fûts. Lorsque vient son tour de partir pour des régions inconnues, on fait au vin sa dernière toilette, on lui donne sa dernière provision de sucre pour le voyage. La fermentation, en développant la mousse, a produit un dépôt semblable à la cendre d'une cigarette. Pour l'extraire, on met les bouteilles " sur pointes ", la tête en bas, le long de tables-pupitres percées de trous. Pendant six semaines elles sont remuées légèrement chaque jour par un ouvrier exercé, qui leur imprime un déplacement circulaire. Il est alors procédé au " dégorgement ". Le dégorgeur, tenant la bouteille renversée, fait sauter l'agrafe, et, au moment précis où le bouchon sort avec explosion, entraînant le dépôt, l'ouvrier relève le col de manière à ne perdre que le moins de vin possible. Il ne reste plus qu'à doser la " liqueur d'expédition ", variant, suivant la destination, de 2 centilitres par bouteille pour l'Angleterre, à 18 centilitres pour la Russie, puis à habiller, étiqueter et emballer

L'ensemble de ces manutentions représente environ 1 franc par bouteille, y compris les fournitures: celle du verre, qui vaut de 20 à 40 centimes (4 à 8 cents); du bouchon en liège de Catalogne, qui revient à 10 et 20 centimes (2 à 4 cents); de la feuille d'étain argentée ou dorée qui le coiffe et se vend 1 ou 2 centimes (1-5c ou 2-5c); celles des étiquettes, fil de fer, caisse ou panier, etc.

Ce qui grève lourdement le budget des fabricants de champagne, ce sont les remises aux courtiers, qu'ils regardent comme indispensables à leur commerce. Elles atteignent un tel chiffre que, sur une bouteille des plus grands crus, vendue 6, 7 et 8 francs ($1.20, $1.40 et $1.50) au public, le producteur ne gagne pas plus d'un franc. Ce producteur étant le plus souvent un personnage fort à son aise ou une société commerciale très florissante, qui arrive à réaliser des bénéfices de 600,000 à 1,500,000 francs ($120,000 à $300,000) par an, il y aurait de la naïveté à s'apitoyer sur son sort.

Il n'en est pas de même des petits viticulteurs du reste de la France, de ceux du Midi en particulier. Ceux-là se plaignent de l'écart trop grand qui sépare le prix à eux payé par les négociants en gros du prix auquel leur vin est revendu aux consommateurs par les débitants. Ces plaintes ne sont justifiées qu'en partie. Le procès du commerce de détail est actuellement pendant devant l'opinion publique; son organisation est vicieuse pour le vin, comme pour le pain et pour d'autres denrées et d'autres objets. Ell appelle une réforme, qui d'ailleurs est en train de s'opérer d'elle-même. A Paris, les débits de vins et spiritueux sont la plupart — dans la proportion des quatre cinquièmes peut-être — entre les mains des négociants en gros de Bercy ou de l'Entrepôt qui commanditent, créditent, soutiennent et multiplient à l'envi les uns des autres les innombrables comptoirs où ils écoulent ainsi leurs marchandises, à des conditions désavantageuses pour le public et pour eux-mêmes.

La corporation des cabaretiers est en effet l'une des plus instables et des moins solvables de la capitale; les agences de renseignements commerciaux en savent quelque chose. Depuis quelque temps le bar et l'épicerie font à celui qu'en argot parisien on appelle le " mastroquet " une concurrence active. Les gras négociants sont par là directement touchés, parce que l'épicier a plus d'avances, plus de surface, et qu'il tend à s'approvisionner directement chez les producteurs. De plus, dans cette révolution du commerce alimentaire qui se prépare, le vin devient pour l'épicier un article de réclame, comme le sucre ou le café. Il le sacrifie parce qu'il attire ainsi la clientèle et se rattrape sur d'autres objets. Le débitant a peine à le suivre, parce que le vin représente une trop grande part de son commerce restreint pour qu'il en abandonne les profits. Il est donc possible de prévoir la décroissance du nombre des détaillants de vin au litre.

Pour les vins vendus en pièces, le rêve de la plupart des producteurs est d'entrer en communication immédiate avec les consommateurs. Beaucoup d'entre eux l'ont réalisé par la voie des annonces, sans aller jusqu'à promener à travers la France, comme certains Méridionaux l'on fait il y a deux ans, des réservoirs pleins de vins, montés sur un wagon d'une contenance d'environ 12,000 litres, dont ils opéraient la vente dans les gares. Diverses causes paralysent encore les relations directes: les propriétaires prétendent profiter seuls du bénéfice des intermédiaires qu'ils suppriment; ils tiennent leurs prix trop élevés, et l'acheteur n'a plus d'intérêt à s'adresser à eux, s'il ne trouve guère de différence entre sa somme qui lui est demandée au vignoble et celle qu'il paie à un négociant du voisinage.

D'autre part, habiles à exploiter le desir du consommateur de s'approvisionner directement, une nuée de commerçants, non pas toujours des plus délicats, se sont installés dans les pays viticoles, d'où ils décochent, sous couleur de domaines imaginaires, des myriades de prospectus sur le reste de la France. Ces circulaires leur reviennent à 20 francs ($4.00) le mille, dont 10 francs ($2.00) de frais de poste, 3 francs (60c) d'adresse et de bandes, 7 francs ($1.40) de papier et d'impression; la commande d'une pièce par 1,000 prospectus expédiés suffit à couvrir les débours. Ces factums, chefs-d'œuvre de bonhomie rurale, appellent la confiance et souvent n'y répondent pas. Le client, trompé, refuse de courir à nouveau les aventures avec des expéditeurs ou des représentants sur lesquels il est difficile de mettre la main.

Tantôt, au contraire, ce sont des clients mauvais payeurs ou purs escrocs qui se font livrer par d'honnêtes et trop naïfs propriétaires des vins dont la facture ne sera jamais réglée. Le vendeur, pris pour dupe, se décourage à son tour. Il faut bien que les agriculteurs comprennent que, s'il veulent jouir des profits du commerçant, ils doivent se résigner à en apprendre le métier et à en supporter les charges: correspondance et recouvrements multiples; souci d'un bon condition-

MELCHERS

PARIS 1900

CROIX ROUGE

PARIS - 1900

Vieux Gin Canadien

"Agréable au gout, bienfaisant à l'estomac."

HAUTEMENT RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS

Supérieur au Gin importé

parce qu'avant d'être vendu le Gin Canadien Croix Rouge a **vieilli pendant des années** dans des entrepôts contrôlés par le Gouvernement. Il a alors acquit cette **délicatesse d'arôme, ce gout moelleux et doux et ces propriétés hygiéniques et bienfaisantes** que **seul l'age puisse donner** à une boisson qui a été distillée avec soin et avec les meilleurs ingrédients.



Chaque flacon

porte un timbre officiel du Gouvernement garantissant l'âge et la pureté. **C'est le seul Gin qui ait cette garantie.**

BOIVIN, WILSON & CIE.
520 RUE ST-PAUL, MONTREAL, CANADA
SEULS CONCESSIONNAIRES.

nement; et, en première ligne, préparation du vin pour le compte de gens qui ne savent pas le soigner eux-mêmes. Les sociétés coopératives de consommation et les syndicats vinicoles régionaux parviendront à grouper les offres des acheteurs et des vendeurs, et, en donnant aux rapports des uns avec les autres la garantie de la solidarité, ils aideront sans doute, dans un avenir peu éloigné, à l'avènement d'un état de choses plus avantageux pour tout le monde.

VICOMTE G. D'AVENEL.

★ Le steamer "Hektos" arrivé récemment de La Palisse dans notre port avait à bord 15,000 colis de vins et de cognac consignés, pour la plus grande partie, à des maisons de Montréal. Ces marchandises n'ont pu être livrées immédiatement par suite de la grève des débardeurs. Il est très heureux que, pendant leur séjour prolongée sur les quais, il n'y ait pas eu de pluie, car des dégats considérables s'en seraient suivis.

★ Par suite de l'augmentation énorme des affaires, le "Queen's Hotel" va être considérablement agrandi. Les travaux sont déjà commencés et poussés de la façon la plus active.

★ Le coût de la construction du nouvel hôtel de Toronto le "King Edward" a été de $1,915,000; le mobilier et les autres fournitures intérieures sont évaluées à la somme de $313,000.

★ M. E. D. Paul, gérant de la maison N. J. Rafferty, embouteilleur autorisé de MM. Wm Dow & Co., nous rapporte que les affaires sont très actives et en augmentation considérable sur celles de l'année dernière. Les collections sont de premier ordre.

★ M. Otto Zepf, gérant à Montréal de la Freyseng Cork Co., Ltd, nous dit que les affaires sont des plus actives. La fabrique de la compagnie à fort à faire pour suffire à la demande; le chiffre d'affaires depuis le commencement de l'année est de beaucoup supérieur à celui de la période correspondante, il y a un an.

★ A la Lawrence A. Wilson Cie, Ltée on nous dit que le mois de mai a été très satisfaisant au point de vue du commerce. La demande à été très forte pour les diverses spécialités de la Compagnie. Les collections ne donnent aucun sujet de plainte.

★ MM. Hudon, Hébert & Cie, constatent que la situation du commerce des vins et liqueurs est toujours satisfaisante. A part les articles classiques, tels que les whiskies écossais, les gins et les brandies qui se vendent le plus, on remarque une augmentation croissante dans la demande pour les vins de Bordeaux.

★ MM. Laporte, Martin & Cie, déclarent que les affaires sont bonnes; la température que nous venons d'avoir, disent-ils, à facilité l'écoulement des spiritueux et surtout celle des brandies. Les collections sont satisfaisantes.

★ D'après MM. S. B. Townsend & Co., les affaires continuent a être actives dans la ligne des vins et liqueurs. Les importations faites par la maison cette saison ont été plus importantes que les années précédentes.

Une visite instructive

Nous conseillons aux hôteliers de visiter l'établissement d'embouteillage de bière de M. W. J. Rafferty, situé 33, 35 et 37 rue Vallée à Montréal. Ils pourront s'y rendre compte des soins minutieux apportés à la mise en bouteille des bières de MM. Wm Dow & Co. Cette opération se fait au moyen de la machinerie la plus perfectionnée et la plus grande propreté y préside. Grâce à de nombreux perfectionnements les affaires de M. N. J. Rafferty ont pris une énorme extension et son établissement, de modeste qu'il était, est devenu le plus important peut-être du genre à Montréal.

L'EAU PURE EST UN POISON

Nous lisons dans le journal *le Médecin*:

"Le Dr Jacques Soyet, un savant de mérite, l'affirme catégoriquement. — Et, ma foi, nous croyons très volontiers qu'il a raison.

"Le docteur prétend que, par la distillation, l'eau perd les sels divers qui lui sont propres à l'état naturel et qui en font un liquide vivant, et que cette eau distillée ainsi introduite dans l'estomac se hâte d'extraire des tissus humains les sels qui lui manquent, ce qui constitue un empoisonnement à rebours très sérieux.

"L'eau distillée, chimiquement pure, dit le Dr Jacques Soyet, est un poison dangereux.

"Attention, s. v. p., MM. les médecins, dans le libellé de vos ordonnances!"

★ MM. J. M. Douglas & Co., rapportent une activité soutenue dans les affaires. Ces messieurs sont plus que satisfaits des excellants résultats qu'ils ont obtenus avec le vin tonique "Red-Heart".

★ La grande majorité des hôteliers n'a pas eu à se plaindre des affaires pendant le mois de mai, la meilleure preuve est que les maisons de gros rapportent que la collection est satisfaisante et cela à une époque où les hôteliers sont obligés d'acquitter leurs droits de licences. Les grèves ont cependant diminué ls recettes dans plusieurs quartiers.

★ BYRRH Vin Généreux et Quinquina, additionné d'eau fraîche ou d'eau de Seltz, il constitue la meilleure *boisson d'été*.

★ La maison Laporte, Martin & Cie, nous rapporte une augmentation considérable dans la vente des vins de champagne de la marque Cardinal. Le fait n'est pas étonnant car ce champagne, quoique d'une qualité absolument parfaite, se vend cependant à un prix très modéré.

★ Le whisky écossais King Edward VII figure sur toutes les cartes des vins des principaux clubs, hôtels et cafés du Canada. Ce whisky dans la qualité "Liqueur" n'a pas d'égal.

★ Nous appelons d'une façon toute spéciale l'attention des lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" sur l'annonce de la Freyseng Cork Co., Ltd, manufacturiers de bouchons. Les fournitures pour embouteilleurs mises en vente par cette maison sont de toute première qualité et donnent une satisfaction invariable.

★ MM. S. B. Townsend & Co., ont informé leur clientèle par une lettre circulaire datée du 20 mai 1903 que, par suite d'arrangements passés avec MM. G. A. Mumm & Cie, de Reims, ils recevront bientôt une expédition de vins de Champagne G. H. Mumm & Co., "Selected Brut" carte verte. C'est la première fois que ce grand vin sera mis sur le marché canadien. Ce champagne est, dit-on, le meilleur vin brut qui soit produit; il provient de cuvées spécialement choisies. Il y a tout lieu de croire que les amateurs canadiens sauront l'apprécier à sa juste valeur.

FREYSENG CORK CO., LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

Bouchons et Bouchons "CROWN"

655-661 RUE ST. PAUL, Montreal.

FILTRES A EAU "NOXALL"

Broche pour Embouteilleurs, Cire à cacheter les bouteilles. Etain en feuilles, Capsules. Machines à capsuler. Machines à boucher. Bois à bouchons. Tire-bouchons. Fournitures pour Brasseurs et Embouteilleurs.

CRÉÉ EN 1866

HAUTES RÉCOMPENSES PARTOUT OU EXPOSÉ. — HORS CONCOURS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE, PARIS 1900.

BYRRH

Vin Tonique et Aperitif.

VIOLET FRERES

THUIR, PYRENEES ORIENTALES, FRANCE.

Le meilleur et le plus ancien des APERITIFS et TONIQUES à base de VINS GENEREUX et de QUINQUINA.

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et apéritive.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de quinquina et d'autres substances amères de premier choix.

Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels, qui seuls servent à sa préparation, une haute supériorité hygiénique.

Grâce à la légitime réputation que lui ont value de pareilles qualités, le **BYRRH** a reçu du public l'accueil le plus empressé. Il compte depuis très longtemps parmi les boissons classiques.

Le **BYRRH** est un reconstituant sans égal pour les malades, les anémiques et les athlètes.

Le **BYRRH** est recommandé par les plus grandes AUTORITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER, comme étant un produit naturel et des plus BIENFAISANTS.

Le **BYRRH** se consomme à toute heure :

Soit pur, à la dose d'un verre à Bordeaux, comme APÉRITIF et TONIQUE ;

Soit dans un grand verre étendu d'eau fraîche ou de préférence d'eau gazeuse et additionné, si on le veut, d'un peu de sirop de citron. Il constitue alors une boisson fort agréable, très rafraîchissante sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques et contrairement à toutes les boissons d'été, il désaltère parfaitement sans débiliter l'estomac.

Il s'emploie également dans la préparation des COCKTAILS, auxquels le "**BYRRH**" donne un parfum et un arôme qu'on ne peut obtenir avec aucun autre amer quel qu'il soit.

Le **BYRRH** se trouve dans tous les établissements de consommation, ainsi que dans toutes maisons de vente de spiritueux et de produits alimentaires.

Le BYRRH se vend en **Caisses de 12 bouteilles d'un litre.**
Caisses de 24 bouteilles d'un demi-litre.

SEULS AGENTS POUR LE CANADA :

HUDON, HEBERT & Cie.,

MONTREAL.

LA PRODUCTION VINICOLE EN FRANCE

En 1901, la récolte totale du vin en France (Algérie comprise) a été de 63 millions d'hectolitres.

La récolte de 1902 a été de 43 millions d'hectos et il restait au moment de la récolte un stock considérable de l'année 1901 qui fut acheté aux propriétaires au moment où l'on put se rendre un compte exact de la production. Ce stock a presque complètement disparu et à l'heure actuelle il a déjà été retiré de chez les propriétaires 26 millions d'hectolitres.

Il ne resterait donc pour finir l'année que 17 millions d'hectolitres, quantité jugée d'autant insuffisante que les gros propriétaires qui n'ont pas encore vendu ne veulent plus vendre, escomptant que la hausse n'a pas fini de se produire.

Les évaluations faites par les personnes les plus autorisées prévoient pour la récolte de 1903 un rendement variant entre 20 et 30 millions d'hectolitres qui devra suffire à lui seul à la consommation avec l'aide d'un stock commercial insignifiant.

Nous livrons ces chiffres à l'appréciation de nos lecteurs, sans autres commentaires que les extraits des journaux viticoles et vinicoles de France qui suivent...

" Le deuxième quinzaine du mois d'avril a été désastreuse pour le vignoble du Midi de la France, nous dit la *Semaine agricole*. Les dégâts causés par les gelées y sont répartis de façon irrégulière mais il n'est que trop vrai que dans l'ensemble ils sont très importants. C'est le vignoble de l'Hérault qui a le plus souffert (perte de la moitié aux deux tiers de la récolte); de l'avis de M. le Professeur départemental d'agriculture, le désastre doit y être évalué à 66% de la récolte à venir.

" Les vignobles de l'Aude, du Gard et des Pyrénées-Orientales ont été presque aussi éprouvés que celui de l'Hérault. L'importance du désastre se trouve révélée par ce fait que ces 4 départements représentent à eux seuls le 1/3 de la production vinicole de la France; en effet, sur une récolte totale de 68 millions d'hectos en 1900, ils entraient pour une part de 24 millions d'hectos.

" Le Vaucluse, le Var et les Bouches-du-Rhône ont subi également des dommages sérieux. On estime, d'autre part, que la récolte du département de la Gironde est diminuée de moitié, et celle de l'important vignoble des côtes du Rhône d'un bon quart.

" Le désastre embrasse toute la France, et l'on peut même dire la plus grande partie de l'Europe méridionale, puisqu'en Italie des vignes ont été gelées les 20 et 27 avril.

" Le gelées ont eu une conséquence économique: elles ont jeté la perturbation dans le cours des vins, et amené de suite la hausse des prix. Cette hausse est aujourd'hui de 5 francs par hectolitre au moins, dans le Midi de la France. Et puis, personne ne veut vendre; on escompte une hausse plus forte."

Un correspondant de Béziers signale à la *Revue Vinicole* que de nombreuses ventes ont lieu sur la base de 2 francs 50 à 2 francs 75 le degré. Les transactions ont lieu surtout entre commerçants de la place et le commerce avec le dehors présente assez de froideur. Cela se comprend, parce que les commerçants qui sont éloignés n'ont pu encore se rendre un compte bien exact du mal et hésitent un peu. Dans quelques jours,, la situation sera plus nette pour tout le monde.

Le département du Gard, qui avait été quelque peu favorisé par les précédentes gelées, a été atteint par celles du 25 au 26 avril. Les cours des vins ont été majorés, à Nîmes, de 3 à 5 francs par hectolitre (hausse acceptée par tous les acheteurs), et l'on ne serait pas surpris de revoir sous peu les prix de 3 francs le degré.

On signale d'ailleurs quelques affaires sur souche traitées, aux environs de cette ville, sur la base de 2 francs à 2 francs 25 le degré.

M. Leenhardt-Pommier, dans une communication à la *Revue Vinicole*, donne le résultat de ses observations personnelles sur la façon dont ont sévi les gelées dans le Languedoc, et en arrive à la conclusion suivante, en ce qui concerne l'évaluation des dégâts causés:

" Le dommage s'est produit par ces courants d'air extraordinairement glacés pour la saison, de façon si singulière qu'on trouve souvent, comme après les gros orages de grêle, des groupes de cinq à dix communes absolument ravagées: ailleurs, quinze ou vingt communes auront perdu les trois quarts de la récolte, ailleurs moins; d'autres restent encore indemnes.

Aussi laisserai-je dire aux uns que nos quatre départements riverains de la Méditerranée, du Rhône à l'Espagne, ont perdu les trois quarts de la récolte, d'autres que c'est la moitié. Pour ma part je ne formulerai rien. On peut se borner à dire qu'on a très rarement vu la gelée faire plus de mal que cette fois."

Enfin, dans son numéro du 14 courant, la *Revue Vinicole* publie dans son bulletin des départements une note d'un correspondant de Béziers que nous croyons utile de reproduire en grande partie, vu l'intérêt qu'elle peut présenter pour les viticulteurs algériens:

" La situation dans le Midi est à l'heure actuelle on ne peut plus claire.

Tout le monde s'accordait à dire au début de la campagne que nous aurions juste assez de vin vieux pour attendre les nouveaux.

Certains baissiers quand même nous diront pourquoi donc alors faire une hausse subite de 5 francs par hectolitre sous le prétexte que les vignes ont gelé, ce ne devrait rien changer à cette fin de campagne quitte à payer cher s'il le faut les vins de 1903.

Ces acheteurs au jour le jour se montrent peu économistes et oublient qu'il y a des prévoyants, car si gouverner c'est prévoir, il en est de même pour les affaires.

Le stock de vin vieux qui, tout d'abord, devait suffire à la consommation, va se trouver d'une part très diminué par suite de la décision de gros propriétaires qui, n'ayant pas encore vendu, ont décidé de garder leur vin vieux pour l'année prochaine, comptant encaisser d'abord une forte plus-value et utiliser et entretenir leur vaisselle vinaire, dont les " 3/4 " seront disponibles par suite du peu d'espérance que donnent les vignes gelées.

D'un autre côté, le gros commerce, qui sent comme le propriétaire que les vins nouveaux doivent se payer fort cher par suite des manquants énormes qu'il y aura, songe à employer ses capitaux pour faire grossir provisions de vins vieux pour l'an prochain. Ce qui fait qu'avant un mois la marchandise disponible va devenir rare.

Les vendeurs à découvert ou les acheteurs trop prudents doivent se couvrir sans retard s'il veulent éviter la hausse progressive qui se produira en octobre prochain."

★ BYRRH Vin Généreux et Quinquina étendu d'eau fraîche ou de préférence d'eau de Seltz il constitue pour l'été la boisson la plus agréable, la plus rafraichissante et la plus hygiénique.

Les meilleurs cocktails

Nous attirons d'une façon toute particulière l'attention des lecteurs de " Liqueurs et Tabacs " sur les Cocktails tout préparés *Gold Lion* de MM. Cook & Bernheimer Co., de New-York et dont la Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, a obtenu l'agence exclusive pour le Canada.

Les Cocktails " Gold Lion " se font en sept variétés: Manhattan, Martini, Vermouth, Gin, Tom Gin, Whisky et American.

Ces cocktails offrent de nombreux avantages; tout d'abord, n'importe quel hôtelier ou commis de bar peut donner au client sans aucun trouble, un cocktail égal à ceux servis dans les premiers hôtels de New-York, car les meilleures liqueurs sont les seules employées pour leur préparation; et elles y entrent toujours dans des proportions absolument justes.

Le prix très raisonnable de $9.50 la caisse auquel ces cocktails sont mis en vente, permet à l'hôtelier de réaliser de beaux bénéfices.

S. B. TOWNSEND & CO.,

18 & 20 Rue St-Sacrement, Montréal

Seuls Représentants au Canada de

ROBERTSON, SANDERSON & CO.
LEITH,

Whiskys Ecossais

"Mountain Dew" et "Liqueur Special"

Société des Propriétaires Vinicoles

COGNAC

Brandies "Salamandre"

NEDERLANDS DISTILLERY CO.,
Rotterdam

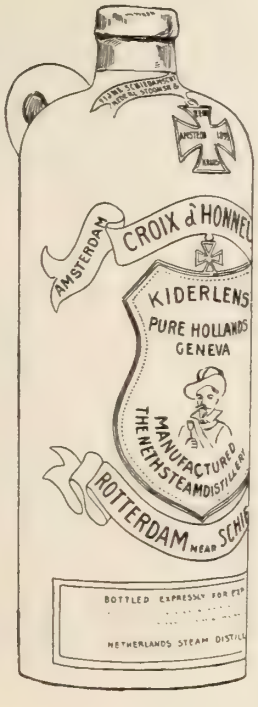
GIN Kiderlen

A. R. VALDESPINO & Co., Xérès

Vin de Sherry

ROMAN PERPINA
REUS

Vins de Messe



G. H. MUMM & Co.,
Reims

Champagnes

"Extra Dry" et "Selected Brut"

J. CALVET & Co.,
Bordeaux

Clarets et Sauternes

CUIMARAENS & Co.,
Oporto

Vins d'Oporto

L. NORRECAARD,
Tarragone

P. J. VALKENBERG,
Worms-sur-le-Rhin

VINS DU RHIN

Nos Spécialités :

CHAMPAGNES "Extra Dry" et "Selected Brut" de G. H. Mumm & Co
WHISKY "Mountain Dew" de Sanderson.
BRANDY Salamandre "Invalid's Reserve".
GIN "Croix d'Honneur" de Kiderlen.

Les importations aux Etats-Unis, en 1902 du Champagne "Extra Dry" de Mumm ont été de 125,719 caisses, plus du tiers de l'importation totale de Champage et 407,504 bouteilles de plus que n'importe quelle autre marque.

Le "Mountain Dew" de Sanderson est la plus vieille marque de Whisky en Ecosse, et elle a la plus forte vente de n'importe quelle marque de Whisky Ecossais dans le monde entier.

UN TRUST DE LA BIERE AU MEXIQUE

Les brasseurs mexicains vont donner un curieux exemple d'entente aux brasseurs des autres pays.

On sait le Mexico

Mexico qui ne connaissait, il y a dix ans, la bière que de nom, et dont l'installation du premier débit de bière, en face de l'*Hôtel Iturbide*, fut, il y a bientôt dix ans, tout un événement pour la population indigène et la colonie européenne, est animé depuis cette quinzaine par la réunion d'un congrès de brasseurs de nos différents Etats.

En effet, les gérants des principales fabriques de bière du Mexique, notamment ceux des fabriques de Chihuahua, Orizaba, Tolnéa, Monterrey, Puebla, etc., se trouvent depuis quelques jours dans notre capitale, où ils ont tenu déjà plusieurs réunions dans le but de se mettre d'accord pour unifier la marche de leurs affaires.

L'idée d'un trust de la bière régnait depuis longtemps, en raison de la concurrence que se faisaient les différentes fabriques; mais on ne s'en était jamais occupé sérieusement. Aujourd'hui, elle a pris corps et, dans les deux premières réunions, tenues par les représentants et les actionnaires des brasseries quelques points se rapportant à la formation du " trust " ont déjà été pris en considération.

Dès que le " trust " sera formé, les fabriques s'engageront à niveler leurs prix et leurs modalités de règlements de comptes, elles nommeront des agents au courant de la marche de chacune d'elles pour prévenir tout écart qu'une de ces entreprises pourrait commettre dans un sens différent de la ligne de conduite adoptée par toutes les autres.

Il sera formé un conseil spécial composé exclusivement des gérants de toutes les fabriques. Ce comité aura pleins pouvoirs pour diriger les opérations du " trust ".

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

Un des établissements de villégiature les plus fréquentés des environs de Montréal est assurément l'hôtel Clarendon de Ste Anne de Bellevue. M. E. Lalonde qui en est le propriétaire n'a rien négligé pour assurer les plaisirs et le confort de ses nombreux visiteurs.

L'hôtel Péloquin le rendez-vous par excellence des excursionnistes aux environs de Montréal vient de terminer sa toilette d'été. Les dépendances de l'hôtel ainsi que le parc et les jardins sont dans un état parfait et la maison de pension pour les familles située vis-à-vis de l'hôtel est maintenant en état de recevoir les nombreux citadins qui viendront passer l'été au Sault au Récollet.

M. Télesphore Hogue, hôtelier à Vervais occupe maintenant l'hôtel Latour. Cet établissement a été complètement remis à neuf

L'on nous informe que M. Z. Larocque vient de disposer du Half Way House situé sur le chemin du Sault. L'acquéreur serait M. Kingman.

M. et Mme Pinsonneault sont tout dernièrement devenus propriétaires de l'hôtel Thornhill situé sur la route de Lachine. Cet hôtel est assurément appelé à avoir un grand succès, car les nouveaux propriétaires ne comptent que des amis.

L'hôtel de M. Ferdinand Corriveau situé à Viauville, regorge de monde par ces belles journées de printemps. Tout y a été fait en vue d'assurer le confort des visiteurs.

La Compagnie du Parc DeLorimier compte donner plusieurs journée de courses au trot vers le 21 juillet prochain. La présence de plusieurs chevaux américains des plus connus est assurée. Comme d'habitude, plusieurs hôteliers feront courir.

M. Jos. Côté qui tient hôtel sur le chemin du Sault au Récollet vient de faire subir de nombreuses réparations à son établissement. La salle à dîner ainsi que la cuisine ont été considérablement agrandies.

M. Victor Lemay vient de décorer entièrement à neuf son coquet établissement de la rue St Jacques.

En outre de son café l'un des plus fréquentés de la rue St Jacques M. John Kraussmann fait encore le plus important commerce de Montréal dans les bières allemandes importées, telles que bières de Culmbach et de Pilsen. Les caves de M. Kraussmann sont munies d'un appareil réfrigérateur et peuvent contenir un char de bière.

L'hôtel de MM. Payette frères vis-à-vis du marché Bonsecours est un des plus fréquentés de cette partie de notre ville. C'est un des rendez-vous préférés des cultivateurs des environs de Montréal, car M. Léon Payette, l'un des propriétaires, fait aussi un important commerce de chevaux.

Nous apprenons que M. H. J. McNamara vient d'acheter de MM. J. N. Dame et Frère l'hôtel situé rue Notre-Dame et rue Dominion. Le nouveau propriétaire a habité Winnipeg pendant de nombreuses années et a une grande expérience des affaires.

Le Café Français, autrefois café Béliveau et acheté récemment par M. Jos. Gravel, propriétaire du Café Parisien, va disparaître et nous croyons savoir que la licence de ce café est à vendre. Le café Parisien va être agrandi d'une façon considérable un magasin situé sur la rue Ste Catherine venant d'être loué pour cet usage. Le bar actuel du Café Parisien sera remplacé par un comptoir circulaire. Une partie des fixtures de l'ancien café du Théatre Français vient d'être acheté par M. N. Gravel le propriétaire du Bellevue Café

Un match au trot qui a réuni une assistance nombreuse a eu lieu le 25 mai entre les chevaux suivants: Spunk appartenant à M. Jos. Girard, entrainé par M. Honoré Lafleur et conduit par M. Arth. Richer et Jimmy P. appartenant à M. Ferdinand Michaud. — La victoire est restée à Spunk qui a gagné 3 straight heats de 2 milles chaque.

L'enterrement de la vie de garçon de M. Roméo Dumont, commis de bar de l'hôtel Laval, a eu lieu avec grand succès le 23 mai. Parmi les nombreux amis de M. Dumont qui assistaient à cette fête, on remarquait la présence de MM. A. Blondin, Ed Malo, Arth. Dudemaine, les messieurs Dumont et Alph. Lalonde, hôteliers. Parmi les autres invités citons M. Chapleau, J. R. Grenier et l'hon. P. E. Leblanc qui a fait avec beaucoup d'àpropos un petit dicours d'esprit.

IMPORTATIONS DE CHAMPAGNE AUX ETATS-UNIS

DU 1er JANVIER AU 1er JUIN 1903.

	1902	1903
	CAISSES.	CAISSES.
Moet & Chandon	**43,171**	**60,978**
G. H. Mumm & Co.'s Extra Dry	49,249	54,900
Ruinart, Père & Fils	6,051	8,526
Pommery & Greno	11,301	6,310
Vve Clicquot	4,455	6,060
Louis Roederer	4,637	4,116
Piper Heidsieck	5,276	3,209
Pol Roger	1,863	3,057
Dry Monopole	2,500	2,648
Duc de Montebello	1,611	2,407
P. Ruinart	.....	1,697
Perrier & Jouet	633	1,000
Bouché	714	672
Jules Mumm & Co	394	669
Chas Heidsieck	.....	465
St. Marceaux	623	421
Delbeck & Co	720	385
Royal	.....	284
Ayala	389	200
"	.....	.....
Reinghold	.....	125
"	.....	.....
"	.....	.....
Bollinger	.....	100
"	.....	.....
Diverses autres importations	6,032	7,459
Grand Total	139,621	165,688



· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

PERSONNELS

★ M. E. Lesieur, de la Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, voyage avec le plus grand succès dans la province de Québec et prend de bonnes commandes pour le Gin de la marque " La Clef " ainsi que pour les Scotchs en fûts et les Ports et Sherries.

★ M. S. B. Townsend à tout récemment fait un voyage d'affaires à Toronto, ainsi que dans plusieurs autres centres importants de l'Ontario.

★ M. W. J. Rafferty, accompagné de sa famille, est actuellement en villégiature à Atlantic City, N. Y. M. Rafferty est parti dans le but de se remettre complètement des suites d'une récente maladie.

★ M. Otto Zepf, gérant de la Freyseng Cork Co., Limited, vient de faire une visite aux bureaux de la compagnie à Toronto.

★ M. E. A. Gauthier, représentant de la Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, dans les Provinces Maritimes, adresse de ce district de belles commandes pour le Scotch King Edward VII.

★ MM. J. R. Douglas & J. L. Gardner, de MM. J. M. Douglas & Co., de Montréal, sont actuellement à Londres.

★ M. Greig, de MM. Wright & Greig Ltd., les distillateurs du Scotch bien connu le " Roderick Dhu " vient de rendre visite à ses représentants au Canada, MM. Hudon, Hébert & Cie, de Montréal.

★ M. D. O. Meara, de la Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, vient de terminer une excellente tournée d'affaires dans le district de Toronto.

LE VIEILLISSEMENT DU VIN

Un vin âgé présente avec un vin nouveau, originaire du même cru, de très notables différences, fort appréciées des consommateurs. Au fur et à mesure que le nombre des années s'accroît, on constate que la couleur, tout d'abord rouge vif, tire vers une teinte moins foncée, plus ou moins jaunâtre; le bouquet, de son côté, s'accentue davantage et acquiert plus de finesse; en même temps, la saveur prend un certain moelleux qu'elle ne possédait pas dans les premières années. Cet effet multiple du vieillissement naturel résulte de la succession de plusieurs phénomenes physiques, chimiques ou physiologiques.

Sous l'effet du temps et des saisons, surtout à chaque hiver, le vin se dépouille petit à petit des lies et des impuretés qu'il contient. Mais une cause importante de transformation consiste aussi dans l'action réciproque des éléments normaux contenus dans le vin: les acides naturels du liquide finissent par réagir sur l'alcool et par donner ainsi des éthers parfumés qui améliorent d'une façon certaine l'ensemble du bouquet. L'oxygène de l'air n'est pas sans exercer non plus une influence particulière; le vin nouveau perd à la longue l'excès d'acide carbonique qu'il renfermait primitivement; l'air pénètre, filtre à travers les parois de la futaille et, si l'azote se dissout dans le liquide, l'oxygène au contraire se combine avec les diverses substances qu'il trouve en sa présence; ce qui permettrait à Pasteur d'écrire: " La combinaison de l'oxygène avec le vin, tel est donc l'acte essentiel du vieillissement des vins ". Actuellement, certains auteurs considèrent, non sans raison, que cet acte essentiel n'est pas une simple combinaison d'ordre chimique, mais qu'il résulterait de l'action de l'oxygène exercée physiologiquement, par l'intermédiaire d'un ferment soluble, d'une diastase, l'oenoxydase, sur la matière colorante, sur les tannins et aussi sur l'alcool et les éthers.

En résumé, par suite de l'influence du temps, le vin contient, après plusieurs années, une dose plus faible de substances minérales — précipitées par le froid et déposées par insolubilité dans un milieu qui se transforme,— et de substances organiques: mucilages entraînés dans la défécation naturelle, tannins oxydés plus ou moins complètement, acides divers entrés dans des combinaisons variées. Ces pertes sont largement compensées par des gains, en ce qui concerne l'intensité et la finesse du bouquet, la saveur plus délicate, le moelleux, que le produit acquiert en vieillissant.

Aussi s'est-on efforcé de produire en un laps de temps assez court tous les effets améliorants que des années nombreuses amènent indirectement chez les vins; et l'on a eu recours à diverses pratiques en vue de réaliser la totalité des phénomènes que nous venons de décrire. Parmi ces procédés, on peut signaler, sans toutefois garantir un succès complet: les soutirages répétés, les collages fréquemment renouvelés, l'agitation, l'oxygénation, l'insolation, etc., etc.

Les soutirages, en éliminant à chaque saison les divers éléments qui se sont déposés, peuvent aider à l'amoindrissement des matériaux d'origine organique ou minérale, de nature peu soluble. S'ils sont effectués en présence de l'air, on peut compter sur une certaine oxydation; mais c'est là un procédé assez incomplet, dont il importe de ne faire usage qu'avec beaucoup de discernement.

Les colles ont une action plus efficace; elles ont pour effet de précipiter une notable partie des mucilages, des tannins, de la matière colorante, des ferments, etc. De plus, au cours de l'opération, on est obligé de fouetter le vin, et cette agitation a pour conséquence une oxydation de la surface du liquide. Cependant, il convient de ne pas abuser des collages, car indépendamment des funestes effets du surcollage, il y a lieu de craindre une transformation du vin et la formation d'un produit dépourvu de moelleux. Ce procédé est tout au plus recommandable pour les vins astringents, et encore convient-il d'opérer avec prudence. — Moniteur vinicole.

★ Les Cocktails Saratoga préparés au Canada par la maison McManamy de Sherbrooke sont, de l'avis des connaisseurs, non pas égaux, mais supérieurs à tous les produits similaires importés. Et remarquez par dessus le marché, qu'ils coûtent moins cher. Point n'est donc besoin de courir bien loin pour acheter ce que nous pouvons avoir — meilleur et à meilleur marché — au Canada.

★ BYRRH Vin Généreux et Quinquina, étendu d'eau fraîche ou d'eau de Seltz avec un peu de Sirop de Citron, constitue un rafraichissement tonique et hygiénique.

★ Le cognac liqueur V. S. O. P. de la maison Richard est le meilleur qu'il y ait sur le marché canadien. Il est très fin et surtout très doux à boire.

Le cognac V. O. de la même marque est ce qu'il y a de préférable pour l'usage courant. Il devient de plus en plus populaire à Montréal

MM. Laporte, Martin & Cie ont dans leurs entrepôts un assortiment complet de ces brandies.

★ MM. J. M. Douglas & Co., viennent de recevoir une importante consignation de vin tonique " Red-Heart " cela leur permettra de répondre sans retard aux nombreuses commandes qu'ils ont reçues pour cet excellent vin qui devient de plus en plus populaire et que l'on trouve maintenant dans tous les meilleurs établissements.

★ BYRRH étendu d'eau fraîche ou d'*eau de Seltz* avec un peu de Sirop de Citron, constitue un rafraichissement hygiénique.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 87 YORK STREET, Tél. Main 204

BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.

TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

COGNAC

JULES ROBIN & Cie.



Le **COGNAC JULES ROBIN & CIE** a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà de cinquante années et il entend conserver sa position.

LES CABARETS RUSSES

Effets du monopole de l'alcool

Un gouvernement qui y a une dizaine d'années le [illegible] russe — et plus exactement le ministre des finances, M. Wittie, — monopolisa la vente de l'eau-de-vie; en chaque province de l'empire, le gouvernement fit ouvrir des centaines de débits où des fonctionnaires d'Etat vendent des bouteilles de différentes grandeurs remplies du liquide tant adoré par le peuple russe; les bouteilles sont joliment étiquetées et fermées par une banderole à l'aigle impériale. Le ministre des finances motiva cette mesure par un désir double: d'un côté il voulait rendre un peu plus difficile l'achat de spiritueux, de l'autre côté, il voulait assurer aux consommateurs une boisson sans doute un peu plus chère que par le passé, mais absolument pure et par conséquent moins nuisible.

En même temps il fut strictement défendu aux acheteurs de déboucher les bouteilles et d'en boire le contenu dans les débits mêmes. Dans le long exposé que fit publier alors le ministre des finances, il s'exprima à peu près ainsi: "A la suite de cette mesure, il faut s'attendre à une diminution considérable des recettes de l'Etat; mais qu'à cela ne tienne, la santé du peuple s'améliorera, la prospérité générale augmentera.

Les prévisions du ministre ne se sont point vérifiées: quant à la santé du peuple, elle est mauvaise comme toujours, la prospérité générale a encore diminué, et les recettes de l'Etat ont considérablement augmenté.

Avant la monopolisation de la vente de l'eau-de-vie, les ouvriers et les paysans allaient boire leurs petits et grands verres dans les estaminets où ordinairement ils mangeaient en même temps un morceau de pain, un concombre salé; depuis la monopolisation, ils emportent du débit une bouteille plus ou moins grande, la débouchent et la vident dès qu'ils se trouvent dans la rue; beaucoup s'affaissent dans la boue ou dans la neige et s'endorment parfois pour toujours. Les personnes qui connaissent les conditions d'existence des basses classes du peuple russe avaient bien prédit que tel serait le résultat de la mesure qu'avait méditée le ministre au fond de son cabinet.

Maintenant, le ministre a reconnu son erreur, et il a ordonné qu'il soit permis aux acheteurs de bouteilles d'eau-de-vie d'aller les boire dans les nombreuses maisons établies par une société de bienfaisance dans le but de combattre l'ivrognerie et où, jusqu'ici, il ne se vendait que du thé et du pain, le tout à très bon marché. On peut imaginer, l'impression pernicieuse que recevront les nombreux clients de ces maisons d'abstinence, lorsqu'ils verront entrer tout ce monde pour vider des bouteilles d'eau-de-vie.

Aussi, la société de bienfaisance proteste énergiquement contre cette innovation ministérielle qui menace d'anéantir les bons résultats qu'elle a obtenus au prix de grands sacrifices personnels et pécuniaires; on trouve que beaucoup mieux vaudrait transformer en estaminets bien tenus les innombrables débits monopolisés et permettre aux acheteurs de boire sur place l'eau-de-vie achetée; il serait sans doute encore préférable de retirer de la vente toutes les bouteilles contenant plus de deux petits verres et de fixer un maximum à vendre à chaque consommateur.

---

* Le whisky "Dewar" est toujours celui qui se vend le mieux; un argument absolument irréfutable en sa faveur, c'est que les importations de ce whisky augmentent d'année

---

* Le champagne dont il a été fait le plus d'usage pendant la réunion des courses à Toronto a été celui de la maison G. H. Mumm & Co. C'est assurément le champagne que préfèrent les connaisseurs.

LES EAUX-DE-VIE DE COGNAC

Sources du bon "Cognac"

Pour faire de l'eau-de-vie, même à Cognac, — et par Cognac il est bien entendu que nous désignons non la ville seule, mais la région — il faut du vin. Cela dit à l'adresse de ceux, s'il s'en trouve, qui partageraient les illusions d'un vénérable archevêque d'Orient, venu quêter à Cognac vers 1868. En approchant de la ville, le digne prélat fouillait des yeux la campagne avec une surprise visible. Tout à coup, il se penche vers l'archiprêtre de Cognac qui l'accompagnait:

— Je ne vois pas beaucoup de cognassiers, Monsieur l'archiprêtre, dans la contrée.

— Et pourquoi cette question, Monseigneur?

— Mais l'eau-de-vie de Cognac ne se fait donc pas avec le fruit des cognassiers?

Non, elle ne se fait pas avec le fruit du cognassiers, mais avec du vin, et encore pas avec n'importe quelle espèce de vin.

Le Cépage. — Voilà d'abord le premier élément de la confection du bon cognac.

Le plus ordinairement employé dans les Charentes est celui connu sous le nom de *Folle-Blanche*. Pourquoi *folle*, alors que sa tenue est des plus correctes, sa végétation des plus sobres? Pourquoi *blanche*, quand la grappe, même mûre, garde toujours une teinte plutôt verdâtre? Mystère et fantaisie populaire! Quoi qu'il en soit, son raisin, de grosseur et de rendement moyens, en général très serré, a cette particularité de donner énormément, la pulpe occupant jusqu'à 87% du grain. Son moût titre de 8 à 9 degrés, rarement plus.

A ses qualités personnelles, il joignait jadis d'être un cépage de la meilleure composition du monde. Pas difficile sur le choix de son terrain, végétant dans des sols qui n'avaient pas deux travers de doigt de terre végétale, trouvant sa vie dans les groies les plus maigres, on le plantait de boutures: un coup de barre, une poignée d'*humus* pour la formation du premier chevelu, deux binages par an, tout était dit. Jamais pour un sou d'engrais, ni naturels, ni chimiques, ce qui ne l'empêchait pas de donner bon an, mal an, ses 30 à 40 hectolitres de vin à l'hectare, dans les bonnes années jusqu'à 80 et 90. Il est vrai que le vigneron charentais avait adopté une pratique excellente: celle de ne se servir comme boutures que des sarments marqués, lors de la vendange précédente, comme ayant porté les grappes les plus nombreuses et les plus belles. De là ces productions invraisemblables de 1865 à 1878, évaluées à plus de 123 millions d'hectolitres.

Malheureusement le phylloxéra n'en a fait qu'une bouchée. Dès lors la Folle-Blanche, cette bonne fille idéale de jadis, n'a cessé de se montrer vexée, aigrie. Le coup de grâce a été porté le jour où on lui a fait comprendre qu'elle devait renouveler son sang par des alliances avec des porte-greffes américains. Tandis que ses congénères — Daune, Sémillon, Jurançon — consentaient sans mot dire aux mariages opérés sur la table de greffage, elle disait, elle, quelquefois *oui*, très souvent *non*. Et quand, l'année suivante, on allait à la pépinière constater les reprises, bon nombre de greffons avaient préféré mourir que consommer une union à leur avis contre nature.

Et puis ça été une autre histoire. Les portes-greffes américains résistent bien au phylloxéra, mais dans les calcaires charentais la plupart se chlorosent, jaunissent et s'étiolent. La Folle-Blanche a encore eu la malice d'exploiter la situation et de débiliter davantage son porte-greffe.

Si bien qu'il a fallu tâtonner, s'ingénier, ruser, non sans succès, car la situation semble depuis quelques années bien améliorée. Une seule station viticole a vulgarisé des porte-greffes de choix — Dupestris du Lot, hybrides de Berlandieri, de Rupestris, soit par américain, soit par français — et Mme La *Folle* parait avoir trouvé les compagnons de ses rêves.

De fait, à l'heure actuelle, la reconstitution vignoble marche

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

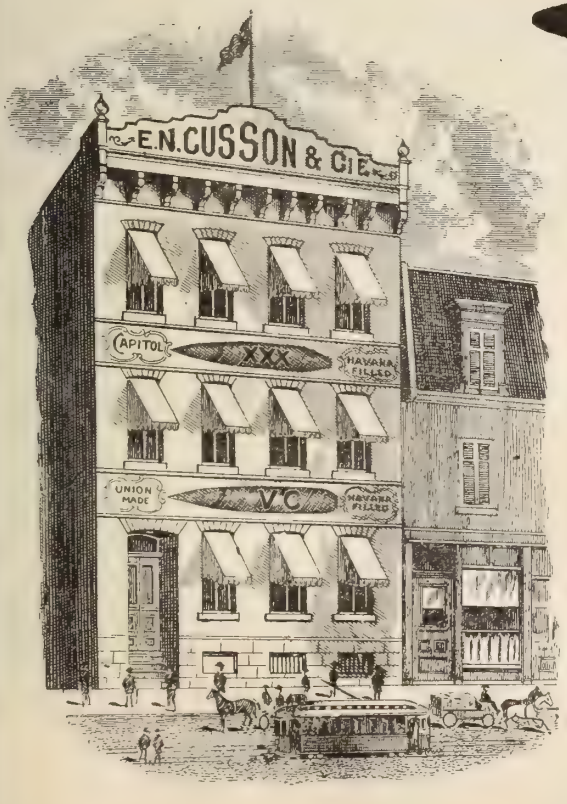
Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.





"VICTORIA CROSS"

Le

LEADER

Des CIGARES a 5cts. de l'UNION

grand train, et dans le seul arrondissement de Cognac elle doit bien avoir atteint de 16 à 18.000 hectares.

D'autres cépages, le *Colombard*, le *Saint-Emilion*, le *Jurançon*, le *Balzac blanc*, la *Daune*, le *Sauvignon* mêlent de ci de là leurs grappes à celles de la *Folle;* mais à la récolte elles disparaissent dans la masse et ne méritent pas plus que la mention de leur nom.

Cependant, pour prépondérante qu'elle soit dans les Charentes, la *Folle* ne leur est pas spéciale. On peut dire que, sous des noms divers, c'est le cépage blanc le plus répandu dans l'ouest de la France, des Pyrénées à la Loire.

Et pourtant il n' y a qu'un pays de Cognac. Pourquoi cela? C'est que le cépage n'est pas tout. Il faut faire également entrer en ligne de compte le climat et le terrain.

Le Climat. — Le climat de Charente est plutôt tempéré, grâce à son voisinage de la mer. Il ignore les froids intenses comme les chaleurs tropicales, qui tueraient les vignes par la gelée ou la sécheresse.

D'autre part, l'humidité habituelle de l'air, surtout en hiver, empêche l'évaporation de la sève par les surfaces de taille qu'il faut commencer de bonne heure dans les plantiers étendus. Il y pleut, et souvent; mais ces pluies ne sont dommageables qu'autant qu'elles se produisent au moment de la floraison: elles provoquent alors la coulure. En d'autre temps, pas une goutte ne s'en perd, et tout revient à la vigne, nous verrons comment.

Enfin l'absence de haute température, combinée avec le système folliculaire du cépage, permet au raisin de mûrir doucement et à l'ombre. Ce qui fait que le fruit garde tous ses acides ,tous les carbures d'hydrogène qui contribuent à son " bouquet ".

Le Terrain. — Les savants en *us* ont trouvé que dans le système géologique des Charentes entrent le Cornbrash, le Kellovien, le Purbekien, le Virgulien, le Carantonien, l'Angoumien, et autres terrains en *ien*. Cela, parce qu'on y a découvert des écailles d'huîtres, d'escargots et autres petites bêtes à carapaces, antédiluviennes, paraît-il. Nous qui ne sommes pas familiarisé avec l'art de couper un cheveu en quatre, nous dirons simplement que le sous-sol des Charentes est formé ou d'un calcaire blanc jaunâtre à grains assez compacts et unis — celui qui fournit la magnifique pierre d'Angoulême — ou plus souvent d'un crétacé blanc, feuilleté, très friable. De ci de là quelques veines d'argile profonde, mais c'est l'exception: ce calcaire presque à fleur de terre. Le cultivateur doit s'estimer heureux, qui retourne plus de 0m,50 de terre végétale.

Or, voici que la reconstitution du vignoble charentais s'est heurtée de ce fait à une difficulté imprévue.

Le sous-sol crayeux, friable, était le terrain de prédilection de la Folle-Blanche. Peu chevelue, elle glissait au besoin ses racines entre les feuillets de ce tuf calcaire, pour y chercher sa pauvre vie. Le *bigot* — genre de pioche spécial au pays — avait beau émietter ce carbonate de chaux et en pulvériser des parcelles de plus en plus considérables dans le sol, peu lui importait. Par contre, un sous-sol compact lui plaisait moins: pas moyen de le pénétrer, sécheresse plus grande.

A l'apparition des premiers porte-greffes américains, nos cultivateurs ont cru pouvoir les substituer purement et simplement aux vieilles vignes françaises phylloxérées. Dame! les américains n'ont point été de cet avis. Quand ils se sont vus transportés des bonnes terres de l'Ohio, grasses, profondes, aux 3 et 4 mètres d'humus, dans les plaines charentaises avec des moyennes de 25 à 35, quelquefois 70% de carbonate de chaux, ils furent de l'avis du vieil Horace et estimèrent qu'il n'y avait plus qu'à mourir. Ce qu'ils firent.

Si bien qu'après des années et des années de tâtonnements, on a constaté que c'est précisément dans les terrains à sous-sol compact, difficilement effrité par la charrue et le bigot, ne dosant guère plus de 8 à 10% de carbonate de chaux que réussissent le mieux les greffes sur Riparias. Dans les autres, il a fallu sélectionner, créer même — le mot n'est pas exagéré — par l'hybridation, des porte-greffes à haute résistance.

Tous ces détails s'écartent de la question, pensera-t-on. Non! Car outre qu'il nous paraît nécessaire de définir les conditions dans lesquelles se produit la bonne eau-de-vie, nous estimons qu'on ne connaîtra jamais assez la vaillante opiniâtreté de nos viticulteurs et tous les mécomptes auxquels ils se sont heurtés.

Comment le terrain exerce-t-il son influence? Est-ce par sa nature même, en communiquant à la sève quelque principe encore inconnu? Peut-être, mais à coup sûr d'une autre façon. Il pleut, on l'a vu, beaucoup dans les Charentes, l'hiver et souvent au printemps. Par contre les étés y sont d'une sécheresse sénégalienne. Mais entendons-nous, sécheresse en ce sens qu'il pleut à peine. Car l'air est toujours, lui, saturé, humide, et cela, précisément, grâce au sol. Ce calcaire dont il a été parlé fait l'office d'éponge. Il emmagasine durant l'hiver une énorme quantité d'eau. Les chaleurs venues, et par le seul phénomène de la capillarité, rendu plus actif par le dessèchement des couches supérieures du sol, cette eau est appelée à la surface. Arrivée au niveau des racines et chauffée à son tour par la chaleur du sol, elle entretient autour des pieds de vignes une humidité tiède, éminemment favorable à la végétation.

Naturellement le calcaire friable et tendre, celui des " rocs pourris " et des " patins ", absorbe bien plus d'eau que le calcaire compact et dur. Aussi est-il celui où la végétation s'opère dans les conditions les plus favorables.

Les meilleurs crus des Charentes sont tous situés sur ces sortes de sols, et les eaux-de-vie sont plus ou moins estimées selon que les terrains des vignobles se rapprochent ou s'éloignent de ce type. Car à cépage, à mode de culture, à procédés de vinification sensiblement les mêmes, les eaux-de-vie dites de Cognac ne sont pas également prisées du connaisseur.

On divise, en effet, les Charentes d'après les qualités de leurs produits en quatre grands territoires principaux: la *Grande Champagne*, elle comprend l'arrondissement de Cognac au sud de la Charente; la *Petite Champagne*, à l'ouest de la Grande; les *Borderies*, composées de tous les coteaux de la région de Cognac, au nord de la Charente; les *Bois*, territoire assez vague enveloppant tous les autres au Nord et à l'Est.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Il produit cependant quelques eaux-de-vie de valeur, mais sans caractère.

En réalité il est à ces divisions des exceptions: par exemple Blanzac et Barbezieux, Lavalette dans la Charente, Archiac, Pérignac, Echebrune dans la Charente-Inférieure, forment, en dehors de la Grande Champagne, des enclaves dont les eaux-de-vie rivalisent avec les produits de celle-ci.

La vinification se fait en Charente assez sommairement. Obtenu par le foulage aux pieds et des pressoirs à vis dans les petites exploitations, par des pressoirs à vapeur dans les grandes, le moût est immédiatement mis en barriques. En quelques jours la fermentation s'opère. Elle donne un vin plutôt médiocre, agréable à boire, mais sans cachet, de conservation peu assurée, piquant et cassant facilement. Qui soupçonnerait que ce vin va donner l'eau-de-vie? Telle dans un corps parfois mal conformé se cache une âme de feu.

Si le cultivateur est un paysan cossu, il a fait lui-même la dépense d'un alambic et distille immédiatement. Si c'est un petit propriétaire, il attend que les courtiers des grandes maisons de commerce se présentent: ce sont ces derniers du reste qui établissent les cours, non pas uniformément, mais au degré alcoolique et suivant les crus. En tout cas, le vin, qu'il soit mis à la chaudière ou vendu, est employé " sur lie ", c'est-à-dire sans être soutiré, les lies n'étant pas elles-mêmes dépourvues d'alcool et ajoutant aux eaux-de-vie certaines qualités.

La distillation se fait à l'aide de l'alambic. On sait en quoi consiste essentiellement cet appareil. Sur un fourneau en maçonnerie est monté un vaste récipient elliptique parfaitement lisse, dit cucurbite. A son orifice s'adapte un chapiteau continué lui-même par un col de cygne et un serpentin qui s'en-

VINS CANADIENS



PORT, CLARET,
TOKAY, SHERRY,
BLANC, CATAWBA DOUX,
CATAWBA SEC,
SAUTERNE,
THE IMPERIAL.

Commandez par l'entremise de votre marchand en gros ; s'il ne les a pas en stock, adressez - vous directement aux producteurs.

St. David's Wine Growers Co.

60 ATLANTIC AVE.,

Coin Liberty St. TORONTO, Ont.

Echantillons et Cotations sur demande.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times White Wheat No. 83 Star"

MEAGHER BROS & Co.,

MONTREAL,

Agents.



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.



VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

Golden Diana,
Niagara,
Catawba,
Sherry Spécial Vieux,
Port Fruité,
Bon Vieux Port,
Concord Sec,
Saint-Julien.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.

ST. CATHARINES, ONT. Ecrivez et demandez nos prix

roule plusieurs fois sur lui-même dans un réservoir rempli d'eau froide. Sur le col de cygne l'usage a prévalu d'établir un chauffe-vin de la même contenance que la cucurbite. Tout l'appareil et chacune de ses parties en feuilles de cuivre rouge pur, réunies par des clous rivés, sans aucune soudure. Les [illegible] propriétaire contiennent en moyenne une barrique de vin.

Voilà l'appareil, voici la manière d'opérer:

La cucurbite ou chaudière une fois chargée, on la recouvre de son chapiteau, et, pour éviter toute déperdition de vapeur, les points de jonction du col de cygne avec elle et avec le serpentin sont lutés à l'aide soit d'argile, soit simplement de pâte de farine. Sous la chaudière on allume un feu vif avec des sarments secs ou du menu bois, et on l'entretient jusqu'à ce que le liquide entre en ébullition. On a eu soin d'emplir de vin le chauffe-vin, et d'eau aussi froide que possible le réservoir où baigne le serpentin.

A quelle température commence cette ébullition et, par conséquent, le dégagement des vapeurs alcoolisées? Pratiquement le distillateur s'en rend compte en promenant les mains sur le col de cygne. Quand il ne peut plus les tenir à environ 0m.10 du serpentin, c'est que "ça va venir." Théoriquement l'eau bouillant à 100 degrés et l'alcool à 78 degrés, plus un vin sera riche en alcool, plus le point d'ébullition se rapprochera de 78; il s'en écartera au contraire dans la proportion où il en contiendra moins. Avec du vin titrant 70% d'alcool, s'il s'en trouvait, la température d'ébullition serait 80; mais comme nos vins de Folle ne titrent en moyenne que 8 degrés d'alcool, leur point d'ébullition est environ 93 degrés de chaleur.

A ce moment le distillateur remplace les sarments par des bûches, mais pas de n'importe quel bois. Le chêne, le noyer, l'ormeau sont seuls admis à l'honneur de distiller les eaux-de-vie de Cognac, car seuls ils fournissent un feu doux, continu, sans poussées de flammes. Il est de la dernière importance, en effet, que l'opération se poursuive lentement et uniformément, à une température toujours sensiblement égale. Il était admis jadis comme un axiome que quatre bûches de quatre à cinq pouces de diamètre, disposées en carré les unes sur les autres, suffisaient à une chauffe.

Revenons à nos vapeurs. La haute pression de la chaudière les chasse dans le col de cygne. En traversant le chauffe-vin — il est à peine besoin de dire que col de cygne et chauffe-vin ne communiquent pas — elles échauffent le vin, et c'est là toute la raison d'être du chauffe-vin: une économie de combustible. Arrivées dans le serpentin, elles se condensent et viennent s'écouler en un mince filet dans un récipient quelconque. C'est affaire au distillateur de ne pas laisser venir le jet ni trop fort, ni trop ténu. Une distillation régulière doit produire un filet d'alcool d'un millimètre à peu près de diamètre.

Dans les grandes distilleries il a fallu naturellement viser à simplifier le plus possible les manipulations; d'où des capacités plus grandes, alambics de 10, 15, jusqu'à 25 hectolitres; d'où un système de tuyautage et de robinetterie plus compliqués; tuyaux et robinets, par exemple si le terrain s'y prête, pour verser dans les chaudières ou les chauffe-vin le contenu des barriques déchargées à la hauteur d'un premier étage d'un vaste hall; tuyaux et robinets pour changer l'eau du serpentin à mesure que les vapeurs d'alcool l'échauffent; sinon, dans l'un et l'autre cas, pompes puissantes à main, quelquefois à vapeur. Quand on distille 30,000 barriques de vin, il va de soi qu'on n'a pas de temps à gaspiller.

Autres modifications introduites encore. On s'est risqué à faire bon marché du fameux axiome des quatre buches de chêne en carré. On les a remplacées par de la houille, et les eaux-de-vie, expérience faite, se sont trouvées d'aussi bonne qualité. L'essentiel étant non la qualité du combustible, mais la continuité et l'uniformité de la chauffe, nous dirons, si l'expression ne doit pas paraître bien solennelle, qu'il a suffi au distillateur d'un peu plus de doigté.

De plus, la nécessité de compter parfois avec l'exiguité du local a fait inventer les chaudières couplées, deux cols de cygne convergeant l'un vers l'autre et condensant leurs vapeurs dans le même serpentin.

Maintenant, à quel moment arrêter la chauffe? Les premières vapeurs d'un vin de 8 degrés d'alcool titrent 52 environ. Mais à mesure que l'ébullition dépouille le liquide de son alcool, évidemment le titre baisse. Quand la masse vineuse ne contient plus que 3 degrés, les vapeurs tombent à 36. Après 3, il ne vient plus que de l'eau chaude. Jadis les distillateurs avaient une manière à eux de reconnaître le titre alcoolique. Ils remplissaient d'eau-de-vie une petite éprouvette en verre, en fermaient l'orifice avec le pouce, et imprimaient une vive secousse au liquide. La façon plus ou moins rapide avec laquelle les bulles d'air remontaient à la surface servait de base à leur appréciation. On appelait ce procédé l'*épreuve de Hollande*. Aujourd'hui l'alcoomètre fournit des données autrement exactes. Mais n'allez pas le soutenir à un vieux "brûleur" saintongeais. Il vous répondra, par politesse, son invariable: "P't-êt' ben!" mais retournera sans hésitation à son épreuve de Hollande. Et, de fait, l'alcoomètre et lui seront bien rarement en désaccord. Une fois l'opération finie, on débarrasse par un robinet la chaudière de ses résidus. On la lave, on la remplit à nouveau, mais cette fois avec le liquide du chauffe-vin qu'on regarnit à son tour, et une nouvelle chauffe commence: ce manège se continue jour et nuit, jusqu'à épuisement du liquide à distiller, afin d'utiliser toute la chaleur acquise. (A suivre.)

LES VINS APERITIFS

Parmi les branches d'activité qui se sont beaucoup perfectionnées en ces dernières années, la fabrication des boissons toniques et apéritives est incontestablement l'une de celles dont les progrès ont été immédiatement profitables à la consommation. Quelques fabricants intelligents et consciencieux se sont efforcés, en effet, soit en améliorant leur outillage, soit en modifiant leurs procédés, soit en choisissant scrupuleusement les matières premières qui servent de bases à leurs produits, d'introduire dans toutes leurs liqueurs et apéritifs des éléments sains et hygiéniques propres à exciter l'appétit ou à faciliter la digestion.

Tel doit être, en effet, le but de tout fabricant consciencieux, les liqueurs et apéritifs étant non seulement faits pour le plaisir du palais, mais aussi pour le bien-être de l'estomac. Malheureusement, tel n'est pas le but poursuivi par le plus grand nombre de spécialistes, et c'est ainsi que l'on trouve dans la circulation quantité de boissons défectueuses d'une très belle apparence, mais dont la composition laisse beaucoup à désirer sous le rapport des qualités hygiéniques et des propriétés bienfaisantes.

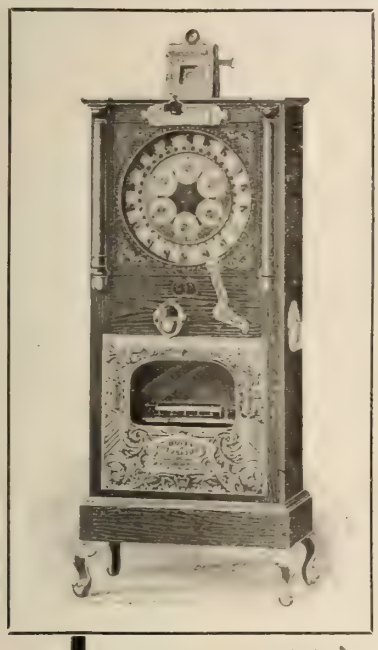
Aujourd'hui l'apéritif est consommé dans tous les cafés et sur tous les comptoirs des marchands de vins. Il est passé dans nos mœurs. C'est pourquoi les hygiénistes se sont efforcés de mettre en garde le public contre les dangers de certaines boissons défectueuses. Leurs préoccupations sont légitimes. Mais il est un produit qui mérite d'être particulièrement signalé par ses qualités de premier ordre et les éléments irréprochables qui le composent: c'est le "BYRRH", vin tonique et apéritif de la maison Violet Frères, à Thuir, Pyrénées Orientales.

Ce produit à base de vin rouge exceptionnellement généreux, de quinquina et d'autres substances amères de premier choix, n'est pas seulement consommé dans les cafés et autres établissements publics, il a aussi conquis sa place dans les ménages et constitue la véritable boisson de famille. Il convient, d'ailleurs, à tout le monde, aux enfants, aux jeunes filles, aux personnes affaiblies, aux vieillards, en raison de ses propriétés réconfortantes.

MM. Violet Frères ont été les premiers à créer pour le consommateur une boisson à la fois savoureuse et absolument irréprochable au point de vue de l'hygiène. Quoique datant de 1866 c'est en 1873 seulement qu'ils déposèrent leur marque "BYRRH" dont l'immense réputation s'affirme rapidement en France et à l'étranger, conquérant une faveur que jamais encore on n'avait accordée à une spécialité.

MM. Violet Frères, s'imposant les plus grands sacrifices, ont d'ailleurs tout mis en œuvre pour s'assurer l'approvisionnement des meilleurs vins, des quinquinas et des amers de qualité vraiment supérieure. Ils se sont adressés aux crus les

PERMIS AU CANADA



Le Jeu de Hasard

L'ORACLE

EST UNE GRANDE SOURCE DE BÉNÉFICES,
LES PROFITS SONT SIMPLEMENT ÉNORMES.

La machine —automatique— est mise en opération avec les pièces canadiennes de deux sous. Le mécanisme en est très simple et très solide : il est construit en fer, acier et cuivre. La boîte est en chêne poli et toutes les garnitures métalliques extérieures sont argentées. Elle mesure 62 pouces de haut par 24 pouces de large et 13 pouces de profondeur. Poids : 200 livres.

Bien que cet appareil constitue un "Jeu de Hasard," il est, cependant **permis en tous pays; il est légal** pour la raison que **si l'opérateur perd,** la machine lui donne cependant son oracle et lui joue un magnifique air de musique. **Si l'opérateur gagne,** il lui est possible de gagner **deux, cinq,** ou peut-être **dix fois,** la somme jouée. L'oracle n'admet que des pièces parfaites. La dernière pièce jouée reste en vue.

LEGAL au Canada

LEGAL au Canada

Nous avons tous les genres de **machines automatiques à argent,** montrant: portraits de jolies femmes, paysages ; machines pour la force des poings ; pour la force musculaire : à batteries électriques, etc.

POUR TOUTES INFORMATIONS, ECRIVEZ A

THE CAILLE BROTHERS COMPANY

3 Ouellette Ave., WINDSOR, ONT., Canada.

LEGAL AU CANADA

plus généreux des diverses contrées d'Espagne, dans lesquelles un personnel spécial, dirigé par un des membres de leur maison, est employé à l'achat des récoltes pendantes, aux opérations de la vendange et à la fabrication du vin.

Tout d'abord les vins sont transportés aux différents chais qui dépendent des succursales installées à Malaga et à Tarragone. LÀ, ils sont l'objet de soins exceptionnels. Ensuite, ces vins sont dirigés sur les vastes entrepôts de Port-Vendres par le service d'une véritable flotille de voiliers appartenant à MM. Violet Frères. A Port-Vendres ils séjournent pendant une période assez longue et reçoivent les soins nécessaires à leur bonne conservation. Enfin, de Port-Vendres, les vins passent à la maison de Thuir, soit par voie ferrée, soit par un très important service de roulage.

A la suite d'agrandissements commandés par la croissante prospérité de la maison, les chais de Thuir couvrent aujourd'hui une superficie de 50,000 mètres carrés. Aménagés d'après les derniers perfectionnements, ils renferment une vaisselle vinaire considérable et un outillage des mieux conditionnés. C'est dans ces magasins immenses que s'accumulent les réserves de "BYRRH" vieillissant et se bonifiant avant d'être livrées à la consommation.

En vieillissant le "BYRRH" acquiert toujours une belle couleur et un arome exquis; autant que possible on doit le tenir à l'abri de température extrêmes et des trépidations fréquentes.

Nous devons signaler qu'il existe une multitude de grossières imitations de cette marque. Ces contrefaçons sont, à leur manière, une consécration du succès du "-BYRRH". Néanmoins, comme elles sont le plus souvent nuisibles à la santé et d'un goût douteux, nous devons mettre en garde le consommateur contre ces fabrications similaires.

Il nous reste à dire que les Jurys de toutes les grandes expositions ont reconnu par de hautes récompenses les services rendus à la consommation publique par la maison Violet Frères dont le chef, M. Lambert Violet, a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1892.

Parmi ces récompenses nous pouvons citer: médaille d'or à l'Exposition de Rouen, 1884; médaille d'or à l'Exposition de Liverpool, 1886; diplome d'honneur à l'Exposition de Paris, 1887; diplôme d'honneur à l'Exposition du Hâvre, 1887; médaille d'or à l'Exposition de Bruxelles, 1888; médaille d'or à l'Exposition de Barcelone, 1888; médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1889; diplôme d'honneur à l'Exposition de Londres, 1890; diplôme d'honneur à l'Exposition d'Amsterdam, 1895; Grand Prix à l'Exposition de Spa, 1891; Grand Prix à l'Exposition de Bruxelles, 1897; d'autre part, Membre du Jury et Hors Concours aux Expositions suivantes: Exposition Nationale de Toulouse, 1887; Exposition Nationale des Cidres et Poirés à Paris, 1888; Exposition Nationale de Perpignan, 1890; Exposition Internationale de Paris, 1892; Exposition Universelle de Lyon, 1894; Exposition Universelle d'Anvers, 1894; Exposition Internationale de Charleroi, 1895; Exposition Internationale de Vienne, 1899 et Exposition Universelle de Paris, 1900;

Nous avons cru être utiles à nos lecteurs en leur signalant et en leur recommandant d'une manière toute particulière ce vin apéritif, non seulement comme une préparation savante, mais comme une boisson bienfaisante et salutaire.

★ Les vins de liqueurs de MM. Blandy Bros, de Londres méritent l'attention des hôteliers à plus d'un titre. Ce sont des produits de qualité exceptionnelle que l'on peut cependant obtenir à des prix très abordables. L'assortiment comprend les variétés suivantes: Port, Sherry, Madère, Malaga.

Les Sherries, le Manzanilla un vin pâle très sec et l'Amoroso, un vin de dessert de couleur foncé et plus doux que le précédent sont la perfection même. Quant aux vins de Port l'Invalids Special est assurément le meilleur tonique que l'on puisse trouver; il ne contient aucune drogue et donne la force et la santé; le "Good Fruity" est un vin généreux qui a la saveur des meilleurs vins d'Oporto.

SCOTCH POUR LE YUKON

Une grande commande

La Northern Commercial Co., de San Francisco (la plus grande compagnie de transport de l'univers) a par l'entremise de son agent acheteur, M. Louis A. Phillips, actuellement à l'Hôtel Windsor donné une commande pour mille (1,000) caisses de Scotch Whisky "King Edward VII," extra-spécial liqueur, distillé par la grande maison Greenless Bros, d'Argyleshire pour être expédiées et distribuées immédiatement à travers le Yukon. Les chercheurs d'or qui exigent toujours la qualité vont être dans la jubilation.

★ MM. Hudon, Hébert & Cie, viennent de recevoir une consignation importante des excellents brandies de la maison Boutelleau & Cie.

★ M. J. A. Bouthiller, voyageur de la maison McManamy de Sherbrooke vient de faire un excellent voyage d'affaires à Toronto, Kingston, Hamilton et Ottawa, où il a réussi à prendre de belles commandes pour les fameux Cocktails Saratoga qui obtiennent tant de succès partout où on les a servis. Les plus grands hôtels les ont adoptés séance tenante.

RECETTES DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en avril.

DIVISION.	Div. No.	MALT.	SPIRITUEUX.
Toronto, Ont	26	$ 16,914 21	$ 64,014 55
Hamilton, "	23	7,033 20	20,432 51
London, "	38	5,967 56	5,236 62
Guelph, "	60	7,387 00	47,227 27
Stratford, "	33	4,391 43	3 050 08
Brantford, "	31	893 25	2,778 94
Windsor, "	34	4,096 50	29,424 55
St. Catharines, Ont	29	1,761 72	936 15
Owen Sound, "	27	2,098 52	1,971 29
Port Arthur, "	35	272 32	2,371 54
Peterborough, "	25	1,278 75	2,528 45
Belleville, Ont	23	690 72	7,179 83
Kingston, "	22	708 00	6,335 31
Cornwall, "	18	466 59	
Prescott, "	19	1,563 27	4,471 28
Perth, "			6,725 87
Ottawa, "	20	1,021 50	19,166 52
Montréal, Qué	17	15,830 25	118,318 63
Sherbrooke, Qué	10	2,610 00	18,353 18
Trois-Rivières, Qué	9		
St-Hyacinthe, "	12		11,219 04
Québec, Qué	8	5,217 17	34,554 13
Joliette, "	14		
St. John, N.B	6		
Halifax, N.E	4	2,221 50	4,228 41
Charlottetown, I.P.E	1		
Winnipeg, Man	36	3,993 75	34,264 85
Calgary, T.N.O	39	2,160 53	3,595 97
Victoria, C.A	37	2,012 26	9,689 95
Vancouver, C.A	38	4,134 93	12,021 37

NOTE. — Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu.



Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

"Manhattan,"
"Club Whisky,"
"Brandy,"
"Holland Gin."

Les seuls Cocktails faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

Escomptes speciaux aux maisons de gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE :

D. McMANAMY & CO.

Marchands de Liqueurs en gros

SHERBROOKE, QUE.



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

FEVRIER 1903

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter,	Grande Bretagne	1,544	3,940
	Etats-Unis	5,824	3,444
	Autres pays	367	268
		10,705	7,652
Ale, bière et porter, (en bouteilles)	Grande Bretagne	821	310
	Etats-Unis	5,376	1,070
	Autres pays	91	86
		6,288	1,466
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
Absinthe	Grande Bretagne	20	39
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	59	71
		79	110
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	1,390	2,701
	Etats-Unis	75	177
	France	14,850	24,129
	Autres pays	179	213
		16,494	27,220
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	245	1,030
	Etats-Unis	51	304
	France	.....	.....
	Autres pays	1,485	2,421
		1,781	3,755
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	3,680	4,090
	Etats-Unis	.....	.....
	Hollande	11,982	19 259
	Autres pays	18	6
		48,680	23,355
Rhum	Grande Bretagne	2,325	1,370
	Etats-Unis	328	106
	Indes Anglaises Ouest	2,174	1,051
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	4,199	1,703
		9,026	4 230

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	33,935	51,621
	Etats-Unis	524	600
	Autres pays	6	23
		34,195	52,244
Vermouth	Grande Bretagne	85	118
	Etats-Unis	.....	.....
	France	424	453
	Autres pays	94	93
		603	664
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	13	248
	Etats-Unis	26	497
	France	283	3,598
	Autres pays	4	33
		326	4,376
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	18	175
	Etats-Unis	23	290
	France	1,052	7,159
	Autres pays	10	36
		1,103	7,660
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	4	39
	France	13	48
		17	87
Champagne (magnums)	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. d'alcool.	Grande Bretagne	1,285	1,380
	France	8,480	7,012
	Espagne	8,095	5,184
	Portugal	630	877
	Etats-Unis	1,581	1,069
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	6,223	3,569
		26,294	19,091

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Ale et bière	Etats-Unis	248	88	476	598	724	686
	Autres pays	68	45	.....	.....	68	45
		316	133	476	598	792	731
Brandy	Grande-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	11	302	44	302
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	11	302	11	302
Gin	Grande-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	2	5	678	742	680	747
		2	5	678	742	680	747
Rhum	Grande-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	5	14	5	14
	Autres pays	.....	.....	399	91	399	91
		.....	.....	404	105	404	105

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Whisky	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	12,000	38,501	689	2,351	12,689	40,852
	Australie	396	1,312	.....	.....	396	1,312
	Autres pays	2,710	8,679	32	76	2,742	8,755
		15,106	48,492	721	2 427	15,827	50,919
Vins	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	12	37	137	1,584	149	1,621
	Autres pays	.....	.....	60	34	60	34
		12	37	197	1,618	209	1.655
Autres spiritueux N.E.S.	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	665	935	665	935
	Allemagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	7,127	3,956	.....	.....	7,127	3,956
		7,127	3,956	665	935	7,792	4,891

Exportations du Royaume Unis de Spiritueux anglais pour 3 mois terminés le 31 Mars 1903.

EN GALLONS DE PREUVE	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Au Canada	65 252	83,530	83,675	101,833	65,232	95,294
" Côte d'Afrique Ouest, Etranger	14,349	21,049	28,628	15,062	23,387	23,790
" Etats-Unis	66,033	95,367	128,011	119,154	137,687	174,508
" Côte d'Afrique Ouest Anglaise	40,123	25,282	36,902	25,431	23,087	28,867
" Possessions Anglaises dans l'Afrique du Sud	66,977	99,155	93,606	124,329	228,892	183,711
" Indes Anglaises Est	167,763	186,959	179,487	174,730	192,775	191,151
Australasie et Nouvelle Zélande	397,871	464,492	573,423	600,202	599,264	449,354
" Autres pays	215,628	253,090	241,958	256,277	259,938	315,614
Totaux	1,033,996	1,228,924	1,365,690	1,417,018	1,520,262	1,452,289

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts
Bass' Read Bros, Dog's Head	2 60	1 6
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 6

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 0
Bernard's Orange	"	8 0
John Bull	"	6 5

BOURGOGNE BLANC

	csc
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 2
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 7
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 5

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	ts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

Bouchard, Père & Fils.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. Calvet & Co,		
Beaune, 1889		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin, 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. Marey & Liger-Belair.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 50
Pommard		9 00
Nuits		11 00
Chambertin		16 50

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanée	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Macon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 50
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

		csc
Teyssonneau au Maraschin		$6 75
Talbot Frères	$4 50	$7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm "Extra Dry"	$28 00	30 00
do "The Brut"	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moët et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
Ayala & Co	28 00	30 00
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Marquis de La Tour.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Lack Sec, Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Gratien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

Barton & Guestier.	csc
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Batailley	9 50
Pontet Canet	11 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux	24 00
Chateau Lafitte	24 00

Nathaniel Johnston & Sons.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50

J. Calvet & Co.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Montlys	6 25
hateau Smith-Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

Bordeaux Claret Co,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Château Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Faure Frère.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruaud Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes le gallon	1 00

COCKTAILS

Club Cocktails (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"Saratoga"	8 50
"Gold Lion" Manhattan. Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whisky. American	9 50

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 00
Three Star $15.50, V.O.		16 00
Martell & Co.—One Star		12 00
Three Star $15.00, V. O.		16 00
Bisquit, Dubouché & Cie.,		
"One Star"	quarts	$9 25
"	flasks	10 25
"	½ "	11 25
V.S.O.P.	quarts	15 50
"Old Liqueur"	"	16 50
In wood proof. per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 00
" au gall	½	00-8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 00
½ bottles		9 75
Flasks		9 75
½ flasks		10 20
Three Star		16 00
X. X. O. (1858)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 25
Pinet, Cas illon & Co—V.S.O. P.		14 50
One Star		9 50
Jules Robin, quarts		10 00
24s flasks 10.75, 48s ½ flasks		11 25
E. Puet *	doz.	9 55
" **	"	10 70
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 55
" V.O.P.	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P	"	20 25
" 1860	"	24 25
" 1850	"	26 20
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	7 05
D'Angely XXX	"	6 70
E. Puet	Au gal.	4 00 a 7 00
J. Borianne	"	3 75 a 4 75

Otard, Dupuy & Co.	pts
Special	$ 9 50
*	11 50
* *	14 00
* * *	16 00
V.S.O.P.	17 50

Bouteleau & Co., F. P., Quarts		9 00
Quarts (dark)		9 00
Pints (2 doz.)		10 00
Hf. Pints (4 doz.)		11 00
16 Imp. Flask cups		10 00
24 Flasks no cups		10 00
48 x ½ Flasks no cups		11 00
One Diamond		10 00
Two Diamond O. B		12 00
Three Diamond V. O. B.		14 00
Four Diamond X.V.O.B 1831		16 00
1824		21 00
Lot 5 cses. 25c par cse. en moins		
" 10 " 50c "		
Au gallon (preuve)		3 95 à 5 75
Delormont XXX	la cse	6 00
O. Tesson & Co. * * * quarts		6 00
" 16 Imp. Flasks, without cups.	"	8 00
" Pints 2 doz.		7 00
" Half Pints (4 doz.)		8 00
" 24 Flasks no cups		7 00
" 48 x ½ Flasks no cups		8 00
" 100 x ½ bottles		8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.		3 60
Legrand Quarts	la cse	6 50
24 Flasks no cups		8 00
48 x ½ Flasks no cups		8 50
Robert Henry, wired Qts.		7 00
J. Nicolet & Co. Quarts	la cse	7 50
24 Flasks cups		9 00
48 x ½ flasks cups		9 50
Au gallon (preuve)	3 65 à	3 85
Chataubel Quarts	la cse	8 00
Pts (2 doz.)		9 00
Hf. Pts (4 doz)		10 00

		La caisse
Ph. Richard, S.O.	quarts 12s	$ 22 50
" F.C.	" 12s	15 00
" V.S.O.P.	" 12s	12 00
" "	pints 24s	13 00
" "	½ " 48s	14 00
" "	1/15 btles 180s	20 00
" V.S.O.	quarts 12s	10 00
" "	1/15 btles 180s	18 00
" V.O.	quarts 12s	8 50
" "	pints 24s	9 50
" "	½ " 48s	10 50
" "	1/15 btles 180s	14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s		10 50
" " " pints 20s		13 00
" " Flasks avec verres 10s		9 75
" V.S.O.P au gall.	$5 00	5 50
" V.O. proof "	3 80	4 25
" Fine champagne "	5 75	6 00
Chs. Couturier & Cie, quarts 12s		7 00
" ½ btles 24s		8 00
" ¼ " 48s		9 00
" flasks 24s		8 00
" ½ " 48s		9 00
" 1/15 btles 180s		13 50
" au gall.	$3 80	4 00
F. Marion & Cie, quarts 12s		6 00
" ½ " 24s		7 00
" ¼ " 48s		8 00
" flasks 24s		7 00
" ½ " 48s		8 00
" 1/15 btles 180s		12 50
" au gall.	$3 40	3 75
UNITED VINEYARD PROPRIETORS CO.		
"Reserve"		$9 50
Invalids Reserve caisse.		10 00
Three star "		12 50
X. O "		15 00
Salamander "		16 50
X.X.O.P "		20 00
In fine cut glass decanters "		18 00
Au gallon	4 25 à	8 00
Sonac & Co au gall.	3 50 à	4 00
Boutelleau Fils V.S.O.P. 1855 doz.		$16 00
Doctor's special "		11 00
J. Sorin & Cie gall.	$3 75 à	5 00
Jimenez & Lamothe XXX doz.		11 00
" " V.S.O.P "		15 50
" " gall.	4 25 à	4 35
" " 1890		18 00
" " 1865		20 00
Cognac Distillers Association caisse		12 00

EAUX

JEWSBURY & BROWN'S.	
Soda Water	$1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Quinine Tonic	1 45
Potass Water	1 40
SCHWEPPE'S.	
English Soda	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40
(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)	
CANTRELL & COCHRANE.	
Belfast Ginger Ale	1 40
Club Soda	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40

RADNOR.

	Par cse.
100 pints	8 50
100 splits	7 50
50 quarts	6 50
APOLLINARIS.	
50 quarts	7 50
100 pints	10 50
100 splits	8 50
APENTA WATER.	
25 quarts	5 50
50 pints	8 50
Hunyadi Matyas	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Vichy St Yorre, source St George caisse	8 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

St-Galmier (source Badoit) La caisse	6 00
Vichy Célestins, Grande Grille "	10 00
" Hopital, Hauterive "	10 00
" St-Louis "	8 00
" Principale "	7 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts "	9 50

GIN

	Par caisse.
JOHN DEKUYPER & SON.	
Red Cases, 15 Bottles	$11 00
Green Cases, 12 Bottles	5 75
Violet Cases, 24 Ponies	5 00
In wood, per gallon, $3.00 à 3.20.	
BOLS' very old Liqueur Gin, in large stone jars one litre each 1 doz	11 25
" in ¾ litre stone jars 1 doz	7 75
" in ½ litre stone jars 2 doz	12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars	8 25
BLANKENHEYM & NOLET.	
Key Brand, Red Cases	10 00
" Green "	5 00
" Small Green Cases	2 50
Fine Old Double Berried in Stone Jars.	11 50
J. J. MELCHER'S W. Z.	
Honey Suckle, glass jars	8 50
" " stone jars	8 50
" " large	15 00
A. C. A. NOLET.	
Red Cases	10 75
Green Cases	5 75
P. MELCHER'S (Juniper Tree).	
Red Cases	9 50
Green Cases	4 50
Violet Cases	2 25
½ Casks par gall.	3 00
Octaves par gall.	3 05
¼ Octaves par gall.	3 10
Coate's Original Plymouth	9 75
Booth's London Dry	8 25
Burnett's London Dry	7 25
Booth's Old Tom	8 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Honey Suckle, cruchons verre La caisse	8 00
" " " pierre ½ gal. "	15 00
GIN DE BERTHIERVILLE	
Melchers Croix Rouge, caisses rouges	11 25
" " " " vertes	5 85
" " " " violettes(2 doz)	5 00
GIN OLD TOM	
Club Old Tom La caisse	6 50
Wilson " "	5 50
Colonial London Dry "	6 50
Old Tom Au gal. 2 00 à	3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons	10 00
" " 12 bouteilles	9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

POLLEN & ZOON.	
Red 15s	10 00
Green 12s	5 00
Violet 12s	2 50
P. & Z au gall.	$2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

NETHERLAND'S STEAM DISTILLERY CO.	
Red cases	$11 00
Green "	5 25
Violet "	2 50
CROIX D'HONNEUR, LIQUEUR GIN.	
12 Crystal jars 2½ galls caisse	$10 50
24 " " 2½ galls	11 50
12 " " 5 galls	17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

BLANKENHEYM & NOLET.	
Key Brand rouge doz.	10 5
" verte "	5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom "	6 50
Thorne's Old Tom "	7 50
" London Dry "	7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star	$ 9 25
" " " Three Stars	11 25
E. & J. Burke, rep. quarts	8 50
" " imp. quart flasks	11 50
Kinahan: old liqueur	12 00
" L. L.	10 00
Wm. Jameson's One Harp	9 25
" Three Harps	10 20
Geo. Roe's One Star	10 00
" Three Stars	11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson Caisse	9 00
" St-Kevin "	7 50
" Kilkenny "	6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

MITCHELL BROS. LTD.	
Cruiskeen Lawn Stone jar 12s	12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s	11 25
" Special quarts 12s	9 00
" " Imp. pints 24	11 75
" Ordinary quarts 12s	6 50
" " pints 24s	8 00
" Flask 48s	12 00
" ½ " 60s	9 00
Mitchell Special Old au gall.	$4 10 4 50
" Old "	3 65 4 00
" " B " "	3 25
" " C " "	2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's x doz	9 50
" XXX "	12 00
Findlater's A1 "	9 50
Ionishannon "	6 50
O'Brien's "	7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes	1 75

LIQUEURS

MARIE BRIZARD & ROGER,	
Anisette	$13 50
Curacao, Orange or White	13 50
Maraschino	13 50
Kummel, Superfine, Dry	13 50
" Crystallized	13 50
Green Peppermint	13 50
Creme de Menthe, White	13 50
Cherry Cordial	11 50
" Brandy	11 50
Blackberry Brandy	11 50
Kirsch	12 50
Creme Yvette	12 50
PERNOD FILS—Absinthe	16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

FREDÉRIC MUGNIER, Dijon, France.	
Crème de Menthe verte caisse	11 00
Curaçao "	12 50
Cherry B'dy "	10 50
Cacao l'Hara à la Vanille "	12 50
Marasquin "	13 00
Kirsch * * * "	11 00
Prunelle de Bourgogne "	12 50
Crème de Framboise "	12 25
Fine Bourgogne 12 lit "	18 00
Crème de Cassis "	11 00
Absinthe Ed. Pernod "	14 50
Fine Bernard "	15 00
Grenadine "	7 50
Anisette "	10 50
Kumel "	10 00
Grand Marnier qts.	15 00
" pts.	16 00
Bigarreaux qts.	9 00
" pts.	5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink	
Orange Curaçao doz.	11 00
White Curaçao "	11 00
White Anisette "	11 00
Abricotine "	11 00
Crème de Thé "	11 00
Crème de Vanille "	11 00
Crème de Cacao "	11 00
Crème de Mocha "	11 00
Crème de Violettes "	11 00
Crème de Menthe Verte "	11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky la caisse	9 00
Nelson Dupoy Maraschino doz.	12 00
" " Grenadine "	8 50
Wilson's Blackberry Brandy "	9
Sorin, Cherry Whisky "	

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior la cse.	$ 8 50
" Special Selected "	10 00
" London Particular "	13 00

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label	$ 7 50
" " White "	10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons gall.	$2 50 à	9 00
Cockburn, Smithes & Co. "	2 75 "	7 00
Tawny caisse		16 00
D. M. Fuerherd & Co gall.	2 50 "	9 00
Sandeman & Co "	2 50 "	8 50
Mackenzie, Driscoll & Co "	2 50 "	7 00
Silva & Cosens "	2 50 "	14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

ROBERTSON BROS.	
No 1. Medal Port caisse	15 00
No 2, " "	12 00
Favorita Oporto "	7 50
Au gallon de 2 00 à	6 50

S, B. Townsend & Co., Montréal.

GUIMARAENS & Co.	
Invalids Reserve, en bouteilles	9 00
" au gallon $2 25 à	5 50

1. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester doz	5 00 à 12 00
" gall	2 25 à 6 00
Royal caisse	5 00
Crusado "	6 00
Rich Douro "	9 00
Old Crusted "	12 00
Burmester's White Port "	11 00
Burmester's Royal Dry Superior "	15 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$2 6	$1 65
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par cse.
Laubenheimer, 1893	$7 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rudesheimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Brauneberger, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50

	qts.	pts.
Sparkling Moselle, Silver Star	$20 00	22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
	au gall.	5 00
E. & J. Burke's, Jamaica	caisse	10 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe	caisse	7 50	8 50
No 7		7 00	8 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	¼ Fl.
Caisses—Spécial	$8 50	
" —1893	6 00	
—1893, 6 oz. fl., 4 doz. en caisse		7 75

	Duty Paid.
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à $2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à 1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à 2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à 2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
" Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
" Canadian Club" (wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 90
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts.	½ Fl.
Caisses—"Star)	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 50	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 a 2 30
"83" in wood	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 à 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Royal Rye 25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt 25 "	"	2 25
2 Star Rye 40 "	"	1 82
2 Star Malt 40 "	"	1 82
Rye 7 ans 25 "	"	2 75
" 5 " 25 "	"	2 50
" 4 " 25 "	"	2 40

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00
Moonlight, quarts		6 00
16 Flasks nickle scew taps		6 50
32 " " " "		7 00
36 " " " "		7 25
64 " " " "		8 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier—Sauternes	6 50
Haut Sauternes	12 50
Graves	6 50
Barsac	8 75
Chateau Yquem	24 00
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves	3 50	4 50

SCOTCH

Kilmarnock	qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.		
"Loch Katrine"	qts.	7 50
"	flasks	8 25
" imp. quart flasks		11 00
Special White Label		9 50
Extra Special Gold Label		11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co		9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co		13 00
Sheriff		10 50
Sheriff V. O		11 00
Andrew Usher & Co.		
"The Very Finest"		20 00
Grand Old Highland (black lb')		12 00
Special Reserve (white label)		9 50
O. V. G. (Yellow label)		8 50
Wm. Hay, Fairman & Co	quarts	7 75
" " "	flasks	8 75
" " "	imp. quarts	11 00
" " "	9 G. P. au gall.	4 00
Royal Lochnagar	doz.	$ 9 50
"	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz-James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Extra Spécial	"	9 50
Liqueur	"	12 25
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey	gall.	$3 65 à 5 50
Melrose Drover & Co	"	3 75 a 6 00

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 40	10 50
"Special Liqueur"	12 25	13 25
"Extra Special Liqueur"	16 25	00 00
"Roderick Dhu"	doz.	9 00
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
" Au gallon 6 à 7 O. P	3 90 à	4 00
Ross Glen. Quarts	la cse	6 25
" 24 Flasks	"	7 55
" 48 demi-flasks	"	8 50

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " Ord. btles 12s.	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00
Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s	10 00
" Flask Imp. pts. 24s	10 50
" " Ord. pts. 24s	7 75
" ½ " Ord. 48s	9 00
" Ord. qrts. 12s	6 50
" Ord. pts. 24s	7 50
Special reserve	au gall. $3 90	4 50
Heather Dew "A"	" 3 65	4 00
Extra Special Liqueur.	" 4 75	5 00
Old Scotch	3 50	3 75

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.	
Glenleith (8 years old)	caisse 9 00
Mountain Dew (full flavor)	" 9 50
Liqueur Special (15 years)	" 13 50
Old Private Stock (20 years	" 18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quarts)	12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)	13 00
Craigdhu, 10 O.P	au gall. $4 00
Dhuloch, 9 O.P	" 4 10
Special Blend, 8 O P.	" 4 25
" " 15 U.P.	" 3 75
Glenleith, 5 O.P	" 4 75
" 15 U.P	" 4 00
Mountain Dew, 4 O.P	" 4 75

	Quarts	
Haig & Haig xxx	doz.	$ 9 50
" " xxxxx	"	15 05
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 20
" Liqueur	"	11 05
Wilson's Brae-Mar. qts	"	8 00
" " flasks	"	9 00
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Gleneil, Burns, Leslie & Cie	"	6 00
Loch Carron, Graham, Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D. Heilbron	"	7 50
Claymore—Greenless Bros	"	9 20
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50
King Edward VII special Liqueur	caisse	13 00
King's Liqueur D Heilbron	"	10 00

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co	gall.	$1 50 à 8 00
José Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Palido	"	2 25
" Vinte Pasto	"	3 50
" Lion Amontilado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall.	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla	$ 8 50
" Amoroso	11 00

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez)	au gall.	$1 25 à 5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 1870	"	9 00
Amontillado	"	12 00
Sanchez Romate Huos Orange	"	8 00

TONIQUES

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50
Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	$10 50	11 50
Vin Mariani	doz.	10 00
Wilson's Invalids' Port	"	7 50
Red Heart Tonic Wine	"	9 00

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cte Chazalette & Co	6 50
Noilly Pratt & Cie	7 00
Amer Picon	11 00
Absinthe Edouard Pernod	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00
Absinthe Suisse G. Pernod	15 00
Orange Sherry Sanchez Romate Hnos	9 00

WHISKEY

Whiskey "Maple Leaf" de 8 ans

Imperial Qts, Cse 12		7 50
Amber " " 12		5 50
Flasks 1-16 " 16		6 00
" 1-32 " 32		6 50
" spec. pocket 36		6 50
" flasks 64		7 50

Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans

Quarts	$7 00	Pints	$8 00
pints	7 50	½ pints	9 00

White Whisky

Quarts only	50

Bourbon Whisky

Old Valley"	cse	11 50
Corby, 40 U. P	"	5 00



LES ANNONCES ET LA PUBLICITE EN CE QUI CONCERNE LES CIGARES

Par Michel Hirsch de J. Hirsch & Co.

Si les manufacturiers de cigares en général devaient coucher sur le papier au fur et à mesure qu'elles se présentent toutes les propositions diverses et tous les projets avec leurs nombreuses particularités qui leur sont soumis dans le cours de douze mois, on aurait là un sujet de lecture intéressant et surprenant. Il n'existe peut être pas actuellement d'entreprise commerciale qui soit visitée et sollicitée aussi souvent et de tant de façons que celle que nous représentons. Et de tout l'ensemble d'idées et de plans qui nous sont suggérés pour annoncer étiquettes et marques, il en est réellement peu qui méritent d'être examinés et bien moins encore qui aient une valeur réelle quelconque.

Un des problèmes les plus difficiles à résoudre par le manufacturier de notre époque est d'éplucher et de classer les divers projets de publicité et celui qui aborde cette tâche doit avoir un coup-d'œil vraiment général en même temps que l'habileté nécessaire pour mener d'une main sûre vers le succès final des idées conçues avec prudence comme avec soin.

Il en est très peu — s'il en existe, parmi nos manufacturiers de cigares Canadiens qui soient en mesure de faire une spécialité de ce département au point d'employer des experts qui s'occupent exclusivement de publicité pour passer les contrats et diriger les diverses entreprises du domaine de la publicité. C'est cependant ce qui paraît être le système moderne admis par des industries similaires où l'annonce et la publicité son un facteur de succès tout comme dans notre ligne d'affaires.

Dans ces départements on emploie des hommes d'une habileté reconnue qui comprennent la théorie et la pratique de la publicité la plus moderne et la traitent comme une science et une étude; dans beaucoup de cas, ils ont pour diriger cette partie des affaires une large rémunération. Leur temps et leur attention en entier se concentrent sur ce seul objet jusqu'à ce qu'ils soient maîtres dans leur art et on peut aisément comprendre que dans la majorité des cas où ce système est possible on peut et on doit en obtenir de bons résultats. Malheureusement peu d'entre nous peuvent s'offrir ce luxe et, par conséquent, aux nombreux autres soucis de l'existence du manufacturier de cigares, il nous faut ajouter celui d'être notre propre contracteur, écrivain et promoteur de la publicité nécessaire pour faire un succès de nos entreprises.

Si toutes les propositions soumises au manufacturier dans ce but étaient absolument convenables et appropriées, la tâche ne serait pas aussi ardue, mais la route est semée de tant d'écueils sous forme de suggestions fallacieuses et mal étudiées, qu'au moins la moitié de notre temps se passe à éliminer ces propositions sans utilité et à éviter le paiement de fortes sommes qui n'offrent pas la moindre chance de rapporter quoique ce soit en échange.

Je pourrais, s'il était nécessaire, citer de nombreux exemples dans ce sens, mais je crois que de tels faits sont trop bien connus de ceux qui m'écoutent ici pour que je m'aventure dans des détails. Qu'il me suffise de dire qu'ils existent aujourd'hui, qu'ils existeront sans doute encore demain malgré qu'on les expose, qu'on mette en garde contre eux et malgré qu'ils ne donnent pas les résultats promis.

Comme publicité légitime, il n'est peut-être pas de champ aussi largement et aussi favorablement connu que celui du journal quotidien. Depuis quelques années, l'établissement d'entreprises dont le genre d'affaires est de rechercher et de connaître sûrement la circulation d'intermédiaires de cette nature et de garantir à l'annonceur l'exactitude de ces chiffres, fait que l'achat de ce genre de publicité est moins aventureux que par le passé. A une époque ces chiffres n'étaient, en beaucoup de cas, limités que par l'imagination et la souplesse des éditeurs et la seule question pour arriver au chiffre de la circulation était d'avancer un chiffre beaucoup plus fort que celui d'un journal concurrent. Avec le nouveau système, l'acheteur d'espace dans la plupart des cas pour les journaux quotidiens ou hebdomadaires sait suffisamment bien quelle publicité il recevra en échange de son placement. Dans cette voie et pour d'autres considérations qui seront mentionnées plus loin une base de comparaison existe et on peut établir convenablement la valeur relative de l'espace. Ce que l'annonceur doit examiner ensuite, c'est l'aptitude du journal sous considération à atteindre ceux qu'intéresse l'article offert en vente et les méthodes à adopter pour obtenir des résultats.

Quelques journaux à très forte circulation ayant une valeur pour l'annonce de certains produits n'en ont aucune en ce qui concerne notre ligne particulière. En outre, les diverses méthodes à adopter sont d'une importance capitale, par exemple: annonce avec arguments — annonce avec illustrations — annonce des noms ou marques avec le seul objet de familiariser l'acheteur avec la marque en vue et rien autre. — Puis, vient le style rimé — poésie (d'une nature simple, naturellement) — l'emploi de phrases ou de mots frappants tels que "Généreusement bon" — "Enormément le plus grand" — "Franc comme l'Epée" et autres trop nombreux pour les mentionner.

Nombreux et très divers sont les plans adoptés pour attirer et soutenir l'attention du public et les succès acquis sont en telle minorité qu'il faut un cœur solide et un esprit bien trempé pour en courir les risques. Lithographies, cartes-réclames, peintures sur clôtures, affiches — nouveautés de toutes sortes en objets de fantaisie pour la poche — objets d'usage journalier étampés du nom de l'article à exploiter. Articles de nécessité dans les magasins et endroits où se vendent des cigares, tels qu'allume-cigares, coupe-cigares, boîtes à cigares et autres instruments, tous et chacun s'emploient pour ce qu'on pourrait appeler des fins de publicité légitime.

Puis, nous avons le journal de commerce, cette splendide conception qui nous donne l'occasion de mettre sous les yeux de ceux qui vendent nos marchandises, les mérites supérieurs *indubitables* de chaque marque particulière.

Il nous offre également l'occasion de nous mettre en évidence devant nos confrères qui tous le reçoivent (et lisent religieusement chacune de ses colonnes et jusqu'au moindre dé-

La meilleure preuve de la popularité du tabac a chiquer (en palettes)

"BOBS"

est indiquée par le fait que ses ventes augmentent journellement.

La date pour le rachat des raquettes (*Snow Shoe Tags*) et des certificats a été reculée

Jusqu'au 1er Janvier 1906.

THE EMPIRE TOBACCO CO., LIMITED

MONTREAL, - - CANADA.

tail) comme pas un autre intermédiaire ne le pourrait faire. Evidemment il est un *avantage marqué* et d'une valeur particulière et spéciale. Mais une chose que le journal commercial fait, alors qu'il est convenablement dirigé, c'est qu'il crée et maintient une position pour la ligne qu'il représente.

Parlant pour le commerce il proclame ses vues, leur donne de l'importance et leur vaut une influence qu'il serait difficile d'attetindre autrement. L'extrême modestie de ceux qui sont intéressés dans les journaux de notre commerce et qui sont ici présents m'empêche seule de donner à ce sujet une attention plus grande et plus personnelle.

Qu'il me suffise de dire que dans votre budget de la publicité cette sorte d'intermédiaire doit avoir une place.

Puis nous avons cette nouvelle importation de la terre de l'Oncle Sam — Le système des primes.

C'est un système par lequel certains avantages sont accordés au vendeur qui pousse réelement de préférence le placement de marchandises déterminées ou pour stimuler l'intérêt des consommateurs dans une marque particulière. Ce système est très en faveur de l'autre côté de la ligne et s'est très fortement développé au Canada pour la vente des tabacs et des cigarettes. Sur une petite échelle on l'a pratiqué dans la ligne des cigares mais sa vogue augmente et prend de l'importance.

C'est un moyen d'accroître la vente des marchandises par application *directe* de la méthode et c'est un des plans très peu nombreux de publicité grâce auxquels il est possible de voir exactement les résultats qu'on peut ainsi estimer.

Il y aurait bien encore à mentionner quantités d'autres méthodes de publicité mais comme mon intention n'est pas de lasser votre patience, nous les laisserons de côté pour le moment et nous conclurons avec l'espoir que la considération que nous avons pu donner à ce sujet aura quelque résultat pratique. D'abord, en nous rendant à l'avenir plus circonspects afin d'éviter les projets sans valeur des requins promoteurs de plans de publicité et ensuite en nous permettant de mieux apprécier ce qu'on peut correctement appeler les propositions de publicité légitime.

Pour réussir il faut savoir distinguer entre les deux et, la dernière étant trouvée, il faut être capable de l'employer et de l'appliquer judicieusement et de telle façon qu'elle donne les résultats les meilleurs et les plus profitables en raison de l'argent dépensé.

La publicité est une partie nécessaire de notre entreprise et il faut la traiter comme telle. Pour cela il faut lui donner la place importante qu'elle mérite dans notre lutte pour le succès.

Province de Québec, District de Montréal.

Je, William Henry Parkinson, de la cité de Montréal, ayant accepté le défi ouvert par Granda Hermanos y Ca, manufacturiers de cigares de Montréal, de choisir en les fumant, et de désigner correctement, parmi un nombre égal de cigares Grandas et des cigares de la Havane importés, au moins 75 pour cent correctement, et ayant fait l'effort de résoudre le problème dans des conditions absolument loyales et satisfaisantes pour moi, je fais maintenant cette déclaration: Que j'ai été absolument incapable de faire la chose; que sur cinquante (50) cigares fumés, j'en ai seulement désigné 22 (soit 44 pour cent) correctement. Et de plus, je crois et déclare, que je considère qu'il est absolument impossible à qui que ce soit, en fumant ces cigares, de faire la distinction. Comme résultat de mon essai, je considère les cigares Grandas égaux à ceux importés pendant de longues années, je ne connaissais aucun des associés de cette maison et n'avais aucun intérêt à accepter ce défi, à part la conviction que j'avais de prouver faire cette distinction.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie, et sachant qu'elle a les mêmes force et effet que si elle était faite sous serment et en vertu de l'acte relatif au serment de 1903. Et j'ai signé,

WM. H. PARKINSON.

R. A. DUNTON, Notaire Public.

Déclaré devant moi, à Montréal, ce 14ième jour de Mai 1902.

CONVENTION ANNUELLE DES MANUFACTURIERS DE CIGARES

L'assemblée annuelle de la Dominion Cigar Manufacturers Association a eu lieu dans le Chambre du Conseil du Board of Trade, dans les derniers jours du mois dernier, à Toronto. Les manufacturiers étaient venus de toutes les parties de la Puissance, entre autres Messieurs:— Maurice E. Davis, Montréal; J. Bruce Payne, Granby; M. Hirsch, Montréal; Andrew Wilson, Toronto; R. D. McDonald, London; F. Kiel, Waterloo; Wm. J. Agnew, Montréal; M. E. Spilling, Toronto; F. Edwards, Toronto; Samuel Harris, Montréal; George T. Tuckett, Hamilton; John Michaels, of H. Jacobs & Co., Montréal; J. M. Fortier, Montréal; J. Blumenstiel, Hamilton; A. Bollard, Toronto; R. Goulet, Montréal; Robert Hirsch, de J. Hirsch, Sons & Co., Montréal; M. Martin, Montréal; F. Von Neubron, Berlin; Jas. Donnely, London; Louis Lewis, Montréal; S. Obendorffer, Kingston; S. R. Manness, London; George Kelly, London; Joseph Tassé, Montréal; J. J. Dyer, Stirton & Dyer, London; M. Simon, H. Simon & Sons, Montréal; H. Line, Line, McDonald & Co., London; John McNee, London; H. Douglas, London; John Moses, Toronto; A. H. Brener, Brener Bros., London; William Ward, London; Ed. Youngheart, Montréal; George McGowan, Kingston; T. J. Fair, Brantford; George Milligan, Toronto; S. Hart Green, Green, Fischel & Co., Montréal; H. Gagnier, Toronto, (secrétraire).

Le Président, M. Morris E. Davis, de S. Davis & Sons, à Montréal, a fait le discours d'ouverture. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres et avoir fait allusion à l'importance de l'assemblée, M. Davis parla de l'état florissant de l'industrie au Canada à l'époque actuelle. Le point le plus important de son discours commercial fut celui dans lequel il rappela le lourd fardeau qui, sous forme de droit d'accise, pèse actuellement sur les épaules des manufacturiers de cigares. Il appuya fortement sur la nécessité pour l'assemblée de prendre des mesures pour obtenir que ces droits d'accise soient diminués. Le restant de la session du matin fut occupé par la lecture des rapports du Secrétaire et du Trésorier et une discussion générale des conditions du commerce.

La session de l'après-midi fut consacrée à la lecture d'études sur "Annonces et Publicité", par J. Hirsch, Montréal, "Le coût de la Production", par J. Bruce Payne, Granby, Qué., "Les Systèmes Modernes" par J. M. Fortier, Montréal, discussion générale de ces études et questions affectant l'industrie s'en suivirent.

Le soir, un banquet eut lieu dans la salle de danse de l'hôtel King Edward. La gaieté ne cessera de régner pendant le repas qui fut suivi de discours aussi remarquables que sages.

Nous donnons, d'autre part, l'étude de M. Michael Hirsch sur "Annonces et Publicité."

LA PIPE DU MINISTRE

L'honorable ministre du Revenu de l'Intérieur, M. Michel Esdras Bernier, de Saint-Hyacinthe, n'aime pas qu'on le blague au sujet de sa pipe en plâtre. Il trouve que la plaisanterie a assez duré.

Rencontrant lundi dernier un de nos reporters il lui dit:

— Je ne comprends pas pourquoi on parle toujours de ma pipe culotée. C'est une invention de Tarte qui fait le tour du Canada.

— Alors vous ne fumez pas la pipe.

— Mais non, dites donc à vos lecteurs que je ne fume que la cigarette *Sweet Caporal*.

Et le ministre avait l'air radieux. — *Les Débats.*

★ Les excellents cigares des marques Frisco, Roosevelt et Earl of Minto, de la Jos. Tassé Co., Ltd, jouissent d'une très grande vogue dans les provinces du Nord-Ouest, le Manitoba et la Colombie-Anglaise. Ce fait prouve leur excellence car les fumeurs de ces provinces sont très exigeants et refusent impitoyablement les cigares qui ne sont pas de première qualité.

CIGARES GRANDAS



Nous tenons à faire ressortir notre situation vis=a=vis du marchand.

Nous fabriquons des cigares égalant les plus fins cigares importés. Nous les vendons à des prix beaucoup plus bas que les cigares importés. Nous allouons des escomptes importants au commerce et aidons de toutes manières à annoncer et à créer la popularité de ces marchandises. Les meilleurs fumeurs au Canada, **connaissent** nos produits et **demandent** nos cigares. Les tenez-vous en stock? Les principaux marchands du Canada le font. Si vous n'êtes pas du nombre, nous aimerions à vous avoir sur la liste. Nous vous mettons en garde contre les substitutions. Nous vous demandons comme faveur d'appeler l'attention sur Manana l'Espagnol comme preuve de l'authenticité des cigares que vous vendez comme

CIGARES GRANDAS.

LE TABAC CANADIEN ET LES MANUFACTURES DE CIGARES

Pendant que le Parlement fédéral est en session, il est un point qu'il faudrait régler et qui intéresse une des industries les plus importantes du pays.

Les lecteurs de " Liqueurs et Tabacs " n'ignorent pas le développement qu'a pris au Canada la manufacture des cigares, grâce au tarif qui frappe les cigares importés.

Cette industrie créée, rien n'empêchait de la rendre profitable à ceux qui l'exercent et, cependant, les manufacturiers ne sont pas sans de justes motifs de plaintes.

Pour eux, tout alla bien jusqu'à l'époque, c'est-à-dire jusqu'en 1897, où le gouvernement imposa un droit de 10 centins par livre sur le tabac importé.

Depuis, lors, chaque manufacturier verse de sa poche dans les caisses du Trésor une somme plus ou moins ronde, suivant l'importance de sa production, sans pouvoir se récupérer du montant ainsi versé en demandant au consommateur de payer les droits que lui a imposés le gouvernement.

Dans un de nos précédents numéros nous avons donné le détail des frais, débours et autres dépenses qu'entraînait la fabrication des cigares qui se détaillent à cinq centins la pièce et nous avons pu voir que le manufacturier, après avoir payé les droits de douane, les droits d'accises et la main-d'œuvre n'avait guère que $7.50 pour payer le tabac, les boîtes, les étiquettes, la mise en boîtes, les frais de ses voyageurs, le loyer, l'éclairage, le chauffage et tous les autres frais généraux de sa manufacture, pour 1000 cigares.

Le cigare à cinq centins est le cigare du peuple, le cigare de la masse par conséquent, et il est impossible que le commerce puisse se passer de ces cigares. Il est important que ce cigare populaire soit d'une qualité aussi bonne que possible pour le prix. Il faut dire à la louange des manufacturiers que, malgré le droit de douane de 10 cents par livre qui pèse lourdement sur eux ,ils ont maintenu la qualité ancienne. Pour la plupart, les manufacturiers n'ont pas changé la qualité de la feuille du tabac importé qu'ils donnaient avant l'imposition du droit de douane de 10 centins par livre. Toujours ils ont espéré que leurs griefs, soumis d'année en année aux membres du gouvernement, seraient redressés, toujours ils ont espéré que les ministres mieux avisés, mieux renseignés qu'en 1897, les soulageraient d'un lourd fardeau; ils ont patienté et continué à donner satisfaction aux fumeurs de cigares à cinq centins.

Il est temps que les manufacturiers soient soulagés.

Le gouvernement à d'énormes surplus et, s'il est des dégrèvements à faire, il n'en est pas de plus urgent que ceux qui permettront à des industriels de ne plus travailler uniquement que pour grossir les surplus du Trésor fédéral.

Quand le gouvernement a imposé les droits sur la feuille importée il a cru favoriser grandement la culture du tabac au Canada. Il a poussé le cultivateur à produire davantage, c'est vrai, mais il a fait aussi qu'en certains districts on a poussé cette culture à une telle étendue que les cultivateurs ne trouvent pas l'écoulement de leurs produits. Le tabac canadien, est-ce la nature de notre sol qui le veut, est-ce la méthode ou plutôt l'absence de méthode culturale qui en est cause, le tabac canadien ne saurait passer pour un tabac de bonne qualité. On a tenté sans résultat de l'exporter, ce qui n'est pas une bonne note en sa faveur. Ici même, on ne l'emploie pas dans la fabrication des cigares. S'il entre dans la préparation des tabacs à chiquer et à fumer c'est qu'au moyen de mélasse et autres ingrédients on en modifie le goût, on lui donne quelque arôme, on en corrige l'acreté; autrement il ne serait [illegible].

Mais dans la fabrication des cigares il est impossible d'user des mêmes procédés et c'est pourquoi l'imposition d'un droit sur la feuille importée n'a pas été aussi désavantageuse aux manufacturiers de tabacs préparés qu'elle l'a été aux manufacturiers de cigares.

Nous ne croyons pas qu'il existe à l'heure actuelle un seul manufacturier de cigares qui ne soit en instances auprès du gouvernement pour obtenir soit l'enlèvement des droits sur la feuille ou une diminution des droits d'accise sur la fabrication des cigares.

Si le gouvernement veut réellement la prospérité des manufacturiers de cigares, comme il doit désirer celle de toutes nos industries, il ne peut laisser les choses en l'état où elles sont.

LE ROI EDOUARD VII A PARIS

Episode inédit du voyage royal

Le télégraphe nous apporte les détails d'un épisode charmant pour notre pays, qui a marqué la rencontre de notre Souverain avec le premier magistrat de la grande République Française. C'était à l'Elysée, et le Roi, en tête-à-tête avec le Président Loubet, causait amicalement des grandes questions internationales. Comme l'expansion coloniale est l'une des plus grandes préoccupations des pays de la vieille Europe, les deux grands personnages ont longuement parlé de cette question. Au cours de l'entretien, Edouard VII citant les différentes colonies de l'Angleterre, a fait l'éloge du Canada, dont le développement industriel attire l'attention de toutes les nations. L'action énergique du gouvernement canadien à l'égard de l'Allemagne a été vivement commentée, et l'on a suppuyé les conséquences commerciales que pourront avoir les représailles du Canada. En général, on espère que les différentes industries canadiennes ne seront pas affectées, et il y en a un grand nombre qui prendront un nouvel essor. Au nombre des produits qui ne souffriront point de ce contre-temps, les cigarettes " *Sweet Caporal* " sont au premier rang, car leur qualité exceptionnelle leur donne une vogue de plus en plus grande.

Edouard VII, comme on le sait, est parti enchanté de sa visite. — *Le Canada.*

LA FUMEE CHANGEE EN OR

La reine Elizabeth d'Angleterre n'était pas une vieille fille dans toute la force du terme, car elle avait si peu de préjugés contre le tabac qu'elle permit à Sir Walter Raleigh de fumer sa pipe en sa présence royale. Elle était suffisamment femme cependant pour le taquiner ouvertement sur le culte qu'il portait au tabac, et ce fut dans une de ces occasions — ou du moins c'est ce que l'auteur du " Soverane Herbe " insinue adroitement — que le chavelier répondit: —

" Je puis assurer Votre Majesté que j'ai tellement bien expérimenté sa nature que je puis dire même le poids exact de la fumée du tabac que je consume. "

" J'en doute beaucoup, Sir Walter, " répliqua Elizabeth, tenant pour impossible qu'on pesât la fumée et, sans doute, devinant un jeu de mots, " et je vous gage 20 écus d'or que vous n'enlèverez pas mes doutes. "

Acceptant galamment le pari, Raleigh remplit sa pipe d'un poids de tabac déterminé, la fuma, et alors pesant les cendres restantes, annonça le poids qu'il avait lancé en fumée.

" Votre Majesté ne peut nier que la différence a disparu en fumée. "

" Véritablement, je ne le puis ", répondit la Reine. Ordonnant que le pari fut payé, elle se tourna vers les courtisans qui l'entouraient etdit: " J'ai entendu dire que de nombreux chimistes tournaient l'or en fumée, mais Raleigh est le premier qui ait changé la fumée en or. '

Une enseigne brillante

E. F. Wilson, le remuant représentant dans l'Est de l'Empire Tobacco Co., dit l' " Acadian Recorder ", croit sincèrement qu'il est de l'intérêt du public de l'intéresser dans les articles de cette Compagnie; ceux qui en font usage connaissent leurs qualités, mais son idée est qu'il faut les faire connaître aux autres. Cette dernière trouvaille est un magnifique enseigne illuminée qu'il a placée en haut de la bâtisse, au coin des rues Sakville & Barrington (Halifax), et qu'on peut voir à quelques blocs de là. L'enseigne porte les mots: " Chew Bobs Tobacco ". L'enseigne comporte 162 lumières, et ce n'est pas seulement une des meilleures qui existent dans les Provinces Maritimes, mais encore au Canada. Des gens aussi entreprenants méritent le succès, et ce sont de telles innovations qui font que la cité a une apparence beaucoup plus moderne.

FUMEZ LE FAMEUX

"Presidente"

Le Leader des Cigares à 10c au Canada

"The Queen Cigar Factory"

W. R. WEBSTER & CO.,

Sherbrooke, P. Q.

LES HOMMES PUBLICS QUI FUMENT

Les dames de la " Woman's Christian Temperance Union ", qui ont fait une campagne contre la cigarette, ont sans doute frissonné de satisfaction l'autre jour quand le Premier Ministre leur a déclaré qu'il ne fumait pas. Toutefois, la joie de ces femmes actives et énergiques ne saurait être complète, car le Premier Ministre se dispense du tabac parce qu'il ne peut pas en user; il ne mérite donc pas une couronne de lauriers par suite de cette abstinence.

Ce n'est pas une question de choix, c'est une raison d'absolue nécessité, car Sir Wilfrid Laurier a déclaré autrefois qu'il avait essayé de fumer comme le font les autres. Il a essayé de fumer, mais ce doux charme n'était pas pour lui. C'est triste à dire, mais le tabac l'a rendu malade. Deux ou trois fois, il a essayé de s'entraîner à l'usage du plus grand anodin pour le souci mental que connaisse ou connaîtra jamais le monde, mais la nature l'arrêta avec son veto. Le cerveau de Sir Wilfrid Laurier est fort, mais quant au reste, il est faible. Cette impossibilité de fumer lui a causé quelque regret et lui en donne encore à l'occasion. En compagnie d'amis qui fumaient leur cigare avec délice, le Premier Ministre a déclaré: " Je voudrais pouvoir jouir du cigare comme vous autres semblez le faire — car le langage de Sir Wilfrid, comme on peut le voir et comme le savent tous ceux qui ont eu beaucoup de contact avec lui, est agréablement franc et délicieusement simple. Il ne fait pas, comme d'autres hommes haut placés dans la vie publique du Canada, des discours dans la vie privée.

Un autre homme de marque qui ne peut pas fumer est Sir Charles Tupper — le vieux lutteur — car le " Young Charley " préfère à toutes les autres jouissances celle que lui donne sa vieille pipe noire en racine de bruyère. L'ancien Premier dit que les dîners publics sont toujours une peine possible pour lui. C'est quand ils ont lieu dans des salles petites ou basses, là où la fumée ne peut monter. Au dîner de la galerie de la presse du Parlement, il y a un an environ, Sir Charles indiquait avec regret combien il était limité dans sa jouissance du tabac. Il déclara à ses auditeurs combien lui aussi avait combattu et avait été vaincu par Dame Nicotine. Quand il était jeune homme et qu'il résidait dans la Nouvelle-Ecosse, dit-il, tout le monde chiquait du tabac, tout en usant d'une autre façon plus sensée. Toujours avançant et toujours à la recherche de quelque chose de nouveau — Sir Charles est un véritable Athénien sous ce dernier rapport — il tenta de fumer. Les résultats furent tellement désastreux que, contrairement à Sir Wilfrid, il n'esseya jamais plus. Une fois fut assez pour lui. Le " cheval de guerre de Cumberland " fut mis en déroute par une seule pipe d'un mélange de tabac supérieur. Comme un cheval de guerre rusé, il savait quand il était frappé et se retirait de la lutte.

Sir Charles Jr. n'eut aucune difficulté à contracter l'habitude qui a vaincu son père.

Robert Laird Borden, le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, a deux passions capitales: un amour pour Kipling et un amour pour le tabac, non pas que M. Borden pousse l'un et l'autre à l'excès: l'extravagance en quoi que ce soit lui est totalement étrangère; mais il peut citer Kipling à la verge et il se permet un nombre modéré de cigares par jour, peut-être six ou sept, et ces cigares sont aussi bons qu'il peut les trouver. Dans les autres choses M. Borden est plutôt un ascète. C'est un travailleur infatigable. Personne dans la Chambre des Communes n'éprouve plus de plaisir que lui dans les jours de travail continu, mais les journées de travail doivent être rompues par un cigare de temps à autre.

Vient l'Hon. Clifford Sifton. La facture des cigares du Ministre de l'Intérieur doit s'élever à un joli chiffre à la fin de l'année. Lui asssi ne veut rien avoir autre chose que le meilleur, et comme il donne deux fois autant de cigares qu'il en fume, la dépense est certainement forte.

De temps à autre, M. Sifton tente son collège, M. Patterson, pour qu'il accepte un cigare, mais le Ministre des Douanes déclare avec insistance qu'il préfère la pipe ordinaire en terre que chérit l'enfant pour souffler des bulles de savon, et qui se détaille à 1 cent. Avec une pipe de ce genre remplie de tabac fort, bien prise entre ses dents. M. Patterson est tout-à-fait heureux. Autrefois, alors que les libéraux étaient dans l'opposition, M. Patterson fut une fois accusé par un membre facilement excitable de trop fumer, de passer son temps dans la Chambre No 6 — les quartiers de l'opposition — à faire ses délices de cette pipe en terre, alors qu'il aurait dû être dans la Chambre à tonner contre les iniquités des conservateurs. Ce censeur pensait qu'il était de son devoir de faire des remontrances à M. Patterson, mais heureusement, il fit part de son intention à un ami. Cet ami s'indigna à l'idée: " Pourquoi, dit-il avec horreur, " ignorez-vous que quand Patterson est assis-là, ne parlant à personne et ne faisant apparemment rien autre chose que de fumer, il est en train de préparer quelque discours? Si vous ne le savez pas, apprenez-le, et ne lui dites pas un mot à ce sujet si vous ne voulez pas vous préparer des ennuis. " C'était l'exacte vérité. Beaucoup des meilleurs discours que " Big Thunder " ait prononcés ont été formés pendant qu'il était assis avec ses talons plus haut que la tête. S'il avait besoin de quelques chiffres, il s'en souvenait et se les procurait après avoir fumé sa pipe; mais le fond de son discours était arrêté avec le confort agréable de l'aide de Dame Nicotine. — *Toronto News.*

Ce que disent les experts

Je, Louis Fortier, de la cité de Montréal, dans la Province de Québec, marchand de cigares et de tabacs.

Déclare solennellement qu'ayant pris connaissance d'un défi lancé par MM. Grandas Hermanos Y Ca par lequel ils offraient $500 à toute personne qui, en les fumant, pourraient distinguer et désigner correctement 75 pour cent d'un nombre mélangé de cigares Grandas et de cigares importés de haute classe, j'ai accepté ce défi, estimant que je serais capable de faire la distinction nécessaire pour obtenir les $500.

J'ai fumé 50 cigares choisis d'une manière équitable et satisfaisante et fis rapport indiquant mon choix des cigares.

Sur les 50 cigares j'en désignai correctement 26 et 24 incorrectement, c'est à-dire que je désignai correctement 52 pour cent.

Avant de terminer mon essai, je conclus que je ne serais pas capable de désigner correctement les 75 pour cent.

Comme résultat de l'essai que j'ai fait, je n'ai aucune hésitation à dire que j'estime que les cigares Grandas sont au moins égaux aux articles importés ,ma préférence à moi étant en faveur des Grandas, vu que l'arôme en est le plus délicat et le goût plus doux.

Je sais que les prix des Grandas sont moins élevés que ceux des cigares importés d'égale qualité et à l'appui de mon assertion, je dirai qu'en faisant mon essai j'ai fumé un Puritano Grandas qui se détaille à 10 cents et que j'ai marqué en toute assurance comme étant un Bock, qui se détaille à 15 cents.

Je ne pense pas qu'un homme au monde puisse établir une distinction entre les Grandas et les cigares importés de haute classe.

Je me suis occupé des différentes branches de commerce des cigares et du tabac pendant au-delà de 25 ans.

Je sais que le cigare Grandas est exactement conforme aux prétentions des manufacturiers: " Pur Havane absolument, fabriqué par des ouvriers espagnols d'expérience. "

Je sais que les employés reçoivent les gages les plus élevés payés pour cette qualité de main-d'œuvre au Canada.

Je suis personnellement en relation avec l'administration des affaires de cette compagnie, mais n'ai pas d'intérêt financier personnel dans ses affaires, ni directement ni indirectement.

Je pris part au concours uniquement dans le but de gagner $500, mais n'ayant pas pu réussir, j'estime que le public a droit d'obtenir les renseignements sur le résultat.

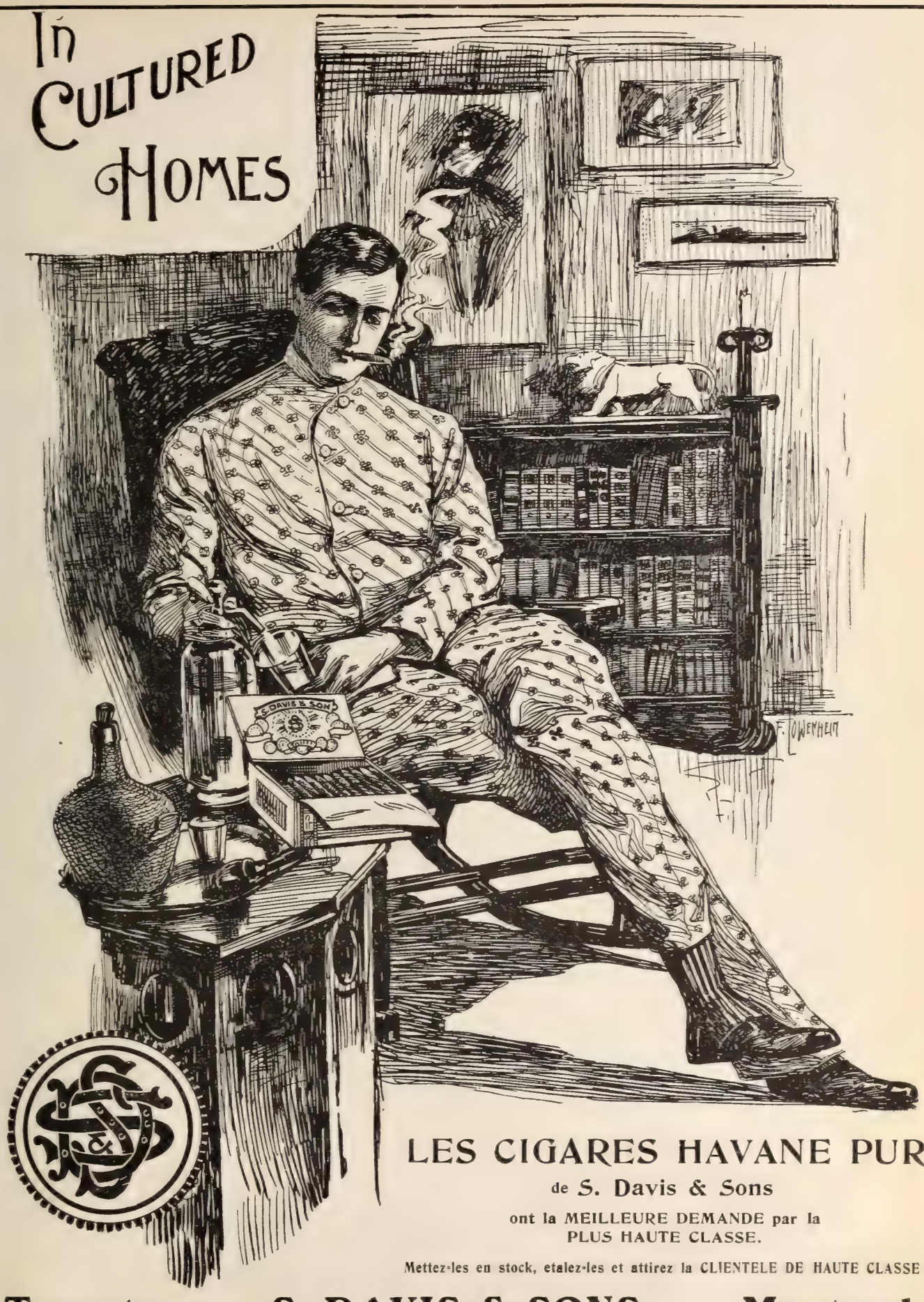
Et je fais cette déclaration solennelle consciencieusement croyant qu'elle est vraie et sachant qu'elle a les mêmes force et effet que si elle avait été faite sous serment en vue de l'acte de la preuve de 1893.

Déclaré devant moi dans la Cité de Montréal, dans la Province de Québec, ce 18 ième jour de Juin 1902.

LOUIS FORTIER.

R. A. DUNTON, Notaire Public.

In Cultured Homes



LES CIGARES HAVANE PUR

de **S. Davis & Sons**

ont la MEILLEURE DEMANDE par la
PLUS HAUTE CLASSE.

Mettez-les en stock, etalez-les et attirez la CLIENTELE DE HAUTE CLASSE

Toronto. S. DAVIS & SONS, Montreal.

* M. Jos. Tassé constate que les affaires n'ont rien perdu de leur activité. Les rapports qui parviennent des différents représentants de sa compagnie sont répandus dans toute la Puissance, sont très encourageants. La situation chez les détaillants doit être également bonne, à en juger d'après la régularité avec laquelle se font les paiements.

* M. N. Michaëls, gérant de MM. Granda Hermanos Y Ca rapporte une activité soutenue dans le commerce des cigares. La question des grèves dans les ateliers de sa compagnie est définitivement réglée et la manufacture est en état d'exécuter promptement toutes les commandes.

Le marché des tabacs de la Havane est soutenu. Les paiements sont bons.

* MM. E. N. Cusson & Cie nous rapportent une grande activité dans les transactions. Les voyageurs de la manufacture qui sont tous sur la route envoient de bonnes commandes.

Relativement aux paiements, ils sont devenus excellents depuis la deuxième quinzaine de mai; avant cette date, le paiement annuel des licences a quelque peu retardé la rentré des fonds.

* La vente des cigares de la maison Miller & Lockwell de Québec, dont les marques Dixie & Polo sont bien connues, est en augmentation constante. On nous dit que d'après les rapports de la douane pour le mois dernier, la vente des cigares de Miller & Lockwell aurait excédé de 84,000 cigares la vente de toutes les autres manufactures de Québec, Lévis et Montmagny réunies. Ce fait parle clairement.

* Le succès des cigares V. C. de MM. E. N. Cusson & Cie, grandit de jour en jour. Ce cigare est devenu en peu de temps un des plus populaires de la Province d'Ontario. MM. E. N. Cusson & Cie doivent ce beau résultat à la qualité hors ligne de ce cigare à 5 cents et ensuite à la façon intelligente dont la réclame à été faite.

LA STATUE DE JACQUES-CARTIER

Le barde Botrel a récolté quelques milliers de piastres au Canada pour élever en France une statue à Jacques-Cartier.

Si le grand navigateur pouvait revoir le pays qu'il a découvert, le beau Saint-Laurent qu'il a remonté, en 1535, quel étonnement, quelle admiration!

— Voilà, dirait-il, un pays qui a fait des progrès depuis ma venue sur ces bords. Jusqu'au tabac à chiquer qui a changé! Autrefois mes marins et mes soldats, mâchaient des feuilles comme des ruminants.

Aujourd'hui je vois tous les Canadiens qui chiquent les délicieuses palettes de *Bobs*. Je vais en essayer une! — *Les Débats.*

Une industrie en bonne voie de prospérité

C'est toujours avec un vif plaisir que nous enregistrons les succès des nôtres dans les affaires. Nous avons, dans le temps, signalé les débuts de la maison J. N. Fleury dans le commerce des cigares et des tabacs. M. J. N. Fleury qui faisait partie autrefois de la maison Jobin et Fleury a réussi en un temps relativement très court à établir une industrie dont la prospérité est manifeste et qui ne fera que se développer. En effet, nous apprenons que M. Arthur Douville ancien contre-maître de la maison Miller & Lockwell vient de s'associer à M. Fleury. Ces deux jeunes patrons ont fait l'acquisition de la manufacture de tabacs en poudre Fréchette et se proposent d'étendre leurs affaires avec toute l'activité et l'énergie que tout le monde leur reconnait.

M. Douville, avec sa grande expérience dirigera spécialement la fabrication, ce qui offre au commerce et aux consommateurs des produits de qualité à tous les points de vue. Nous espérons, dans ces conditions, que le succès couronnera les efforts de ces deux associés entreprenants et nous le leur souhaitons cordialement.

Cigares de choix à 5 cents

Voulez-vous offrir à vos clients un bon cigare à 5 cents — un cigare de l'union — vous avez le choix entre les marques: "Le Mont Pelée", "The Good Ones", "La Captiva", "El Maska" — toutes ces marques sont enregistrées — une garantie de plus pour les marchands et les consommateurs.

LA QUESTION DE MACEDOINE

On craint des troubles en Turquie d'Europe, dans les villayets de la Macédoine, mais les amateurs du bon tabac Turc n'ont pas à redouter de manquer de bonnes cigarettes *Dardanelles*, même si la guerre éclatait.

C'est en effet de la Turquie d'Asie que la Compagnie fait venir ses excellents tabacs.

Les *Dardanelles* sont toujours les cigarettes de luxe des fumeurs qui apprécient ce délicieux tabac d'Orient.

La révolte en Macédoine, même si l'Europe n'intervient pas pour arrêter des flots de sang, n'empêchera pas la fumée des cigarettes *Dardanelles* de s'élever dans l'éther azuré.

Les Débats.

Un succès de pur havane

La récompense qui viendra forcément à la firme qui place avant tout la qualité dans la manufacture de ses produits est bien démontrée par le grand succès de Granda Hermanos y Ca, les manufacturiers Montréalais de cigares pur Havane. Cette maison est la première qui se soit lancée au Canada dans la fabrication des cigares pur Havane, et quoique les cigares "Grandas" ne soient pas encore sur le marché depuis trois ans, ils sont actuellement vendus dans tout le Canada par tous les plus grands commerçants qui réussissent le mieux.

Granda Hermonos y Ca ne désirent pas s'arrêter là cependant; ils veulent que leurs marchandises soient également vendues par les plus petits marchands. Ils comprennent que ce n'est pas une chose facile en tant que sont concernés les cigares de pur Havane de haute qualité, par la raison que les plus petits marchands ne considèrent pas, en règle générale, la valeur qu'ils donnent à leurs clients comme l'importance primordiale — au moins pas au même degré que les marchands de cigares plus importants — mais plutôt le profit qu'ils peuvent faire sur chaque transaction. Cette manière de voir est naturellement une politique à courte vue. Il est nécessairement vrai que les cigares "Grandas" coûtent plus que les articles à enveloppe de Sumatra, et que, comme conséquence, le plus petit commerce ne fait pas un percentage aussi fort sur ces cigares que sur les cigares domestiques ordinaires. Mais la demande pour les cigares "Grandas" augmente sans cesse, et l'étroitesse comparative du profit sur une simple transaction est compensée par le grand nombre de ventes que font les commerçants qui tiennent cette marque bien connue de pur Havane.

Depuis le premier jour de l'année courante, Granda Hermanos y Ca ont manufacturé, disent-ils, au taux de cinq millions de cigares à l'année, et leurs ventes ont été de pair avec leur production. Pendant la première année du début de leurs affaires, les ventes des cigares "Grandas" se sont élevées à environ un million et demi; durant la seconde année la production a été augmentée à peu près de trois millions; et la troisième année qui sera complète en juillet prochain dépassera, en toute probabilité, disent-ils, cinq millions, car il y a encore deux mois pour compléter l'année, et, jusqu'à date, ils ont vendu plus de quatre millions de "Grandas". A cette fin, Grandas Hermanos y Ca demandent que nous annoncions qu'ils donneront $500 à n'importe quelle institution de charité au Canada, si quelqu'un peut prouver qu'il y ait au Canada une seule manufacture qui ait jamais vendu autant de cigares pur Havane dans le même espace de temps qu'ils en ont vendu durant les derniers douze mois. Granda Hermanos y Ca comptent que leur succès presque phénoménale est dû au haut degré de qualité qu'ils ont toujours maintenu à leurs produits.

Le "Royal Sport".

est un des cigares favoris du jour, c'est un cigare à 10 cents, mais qui représente une valeur supérieure pour qui sait apprécier l'arôme d'un cigare combinant la richesse de l'arôme et la finesse du goût.

Il n'y a pas de doute que ce cigare se vendra facilement non seulement aux adeptes du sport, mais encore à tous ceux qui recherchent un bon cigare à un prix raisonnable. Et, à 10 cents, le "Royal Sport" est un cigare exquis — supérieur.

Cigares de l'union "Martin" et "Martha"

Le "Martin" est un excellent cigare à 5 cents: à prix égal, les connaisseurs sont d'opinion que s'il a des concurrents, il n'a pas de rivaux: il est fabriqué par des ouvriers de l'union, avec une heureuse combinaison de tabacs choisis avec soin.

De qualité supérieure, le "Martha" réalise le type de cigare à 10 cents: sous le rapport de la qualité, il ne saurait être surpassé. M. Médéric Martin apporte, d'ailleurs, son attention personnelle à la fabrication des cigares de sa maison.—il tient à ce que tous les produits de sa maison se distinguent par leur valeur comparativement aux prix.

PRODUCTION

	Janvier 1903.	7 mois finissant 31 Jan. 1903.
	lbs.	lbs.
Tabacs de feuille étrangère	574,992	4,199,672
" " canadienne	191,215	1,853,494
" " mélangée	142,078	996,049
Tabac à priser	8,945	72,147
Canada en torquettes	6,995	26,932
	No.	No.
Cigares de feuille étrangère	10,668,770	91,656,780
" " canadienne	81,400	2,029,510
" " mélangée	392,977	3,438,880
Cigarettes de feuille étrangère	12,885,657	104,183,640
" " canadienne		
" " mélangée	21,000	193,000
Tabac brut étranger en feuille	$ 91,714 05	$ 728,256 11
Revenu total	358,566 97	2,819,221 93

La Manufacture de Cigares de l'Epiphanie,

offre au commerce ses marques de **CIGARES** fabriqués avec le choix des meilleures variétés de tabacs canadiens.

SALVADOR, DAWSON, LA PERLE DE CUBA,
STANDARD COIN, LA SELECTA,

De $10.00 à $18.00 le mille

Excellente valeur à détailler à

2 Cigares pour 5 Cts.

Nous sollicitons la correspondance de MM. les tabaconistes.

L. A. BOURDON,

Manufacturier L'EPIPHANIE, P. Q.

Importations de la Havane

Via New-York, 10 mars 1903 au 10 avril 1903 inclusivement.

	CAISSES
E. A. Gerth, Montréal	24
J. Rattray & Co., Montréal	20
Morris Michaels, Montréal	9
Fraser, Viger & Co., Montréal	3
Andrew Wilson & Co., Toronto	5
G. W. Muller, Toronto	5
H. W. Nelson & Co., Toronto	10
Wm. Goldstein & Co., Toronto	1
S. H. Thompson, Toronto	5
Brener Bros., London	6
Macpherson, Glassco & Co., Hamilton	1
Chas. Legros, Peterborough	20
Hudson Bay Co., Victoria	11
Pither & Leiser, Victoria	2
Crow & Morris, Rossland	3
Kelly, Douglass & Co., Vancouver	4
E. A. Morris, Vancouver	9
G. F. & J. Gault, Winnipeg	1
G. S. De Forrest & Son, St. John	2
Louis Green, St. John	1
M. A. Finn, St. John	2
J. T. Phillips, St. John	1
C. R. Palmer, Moncton	1
Total	146

LOTS A BATIR

Dans la plus belle et la plus saine partie de la ville haute

Au GRAD AIR pour RÉSIDECES PRIVÉES

Prix avantageux pour l'acquéreur.

A. & H. LIONAIS, 25 rue St-Gabriel.

CIGARES MARGUERITE DE TUCKETT

Nos 1 et 2 à suspendre dans les vitrines d'étalage (1 à tous les trois pieds). Le No 1 indique une méthode de publicité pratique pour les jobbers et manufacturiers de cigares.

Le No 3 pour les seaux de tabac.



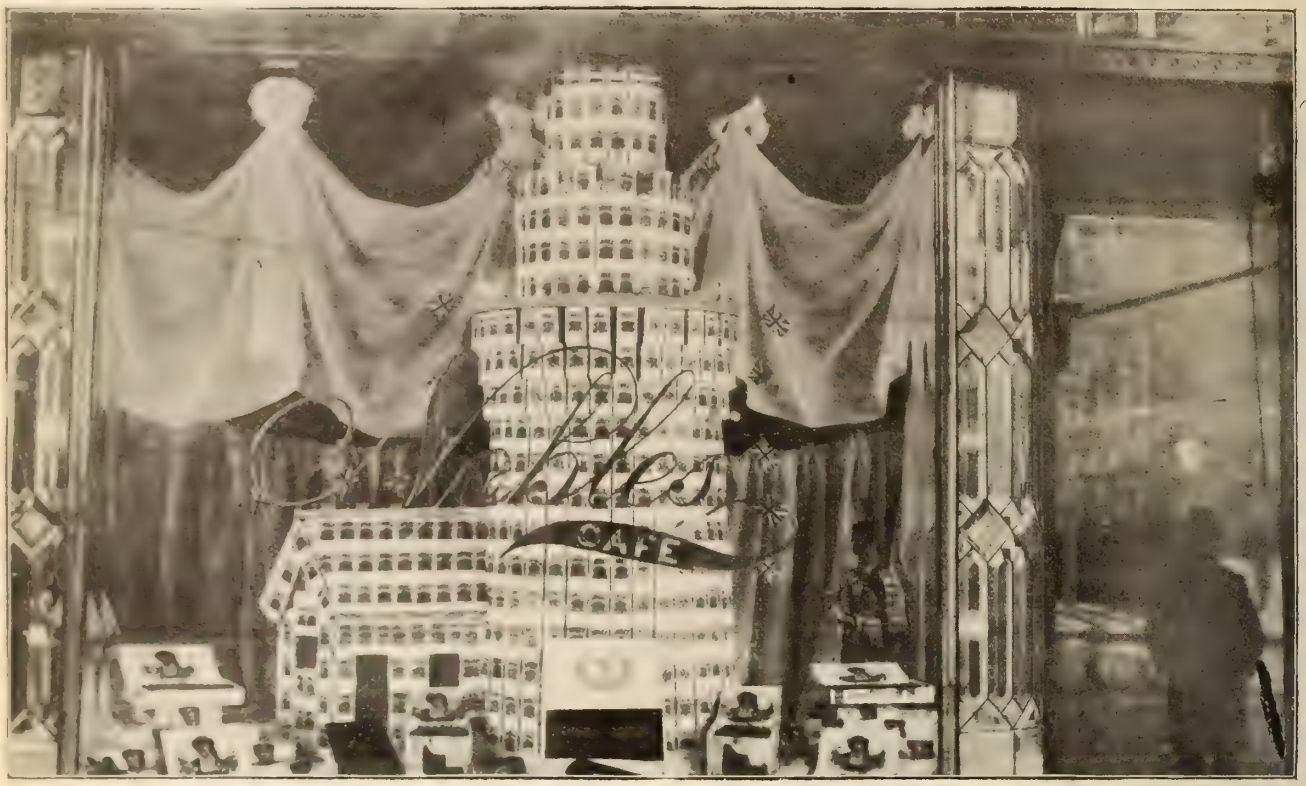
No 4, boite ½ x 7 x 17 pour chaque tablette d'une vitrine murale, la meme ½ x 12 x 20 a glisser en arrière de la vitrine dite "silent salesman," grandeur ½ x 18 x 40 pour salles d'entrepot.

No 5. Pas une boite de cigares ne peut être conservée en dehors de caisses fermées, sans cet accessoire.

Les appareils ci-dessus à entretenir la fraicheur, brevetés le 26 janvier 1892 par O. R. Rice, l'inventeur de ces appareils à maintenir la fraicheur à base de tampons minéraux (sans lesquels aucun de ces appareils n'est pratique) tous construits pour être placés sur les cigares et le tabac, le côté perforé en bas, sont les préventifs absolus contre la dessication des cigares et sont employés par des tabaconistes en vue tels que: Lane, Regensburg, Seidenburg, Schulte et Surbrug et dix mille des premiers marchands de cigares dans les grandes villes et auxquels nous pouvons referer et qui ont mis de côté l'ancien tampon visqueux et créateur de microbes que l'on glissait sous les cigares et qui contenait de l'éponge, du coton ou du feutre absorbants. Nous sommes disposés à expédier nos appareils à maintenir la fraîcheur, en approbation pendant 10 jours, confiants en leur mérite et leur bas prix.

O. R. RICE & Co., 99 Water St., New-York.

Etalage artistique par les experts de l'American Tobacco Company of Canada, Limited.





DEUX MARQUES FAVORITES

de CIGARES

Le Royal Sport, La Creme des tabacs de la Havane a **10c.**

— et —

Le Hogen Mogen, Le type de qualite des Cigares a **5c.**



Manufacturés avec des tabacs mûrs, choisis au bon moment et bien achetés, nos marques de cigares commandent l'attention du monde des fumeurs ; aussi les trouve-t-on dans tous les débits de tabac de première classe . . .

Sherbrooke Cigar Co.,

SHERBROOKE, P. Q.

PERSONNELS

★ M. J. Deslauriers, le représentant à Montréal de MM. W. R. Webster & Co., est parti en guerre et maintient énergiquement la prééminence du fameux cigare " El Pdésidente ".

★ M. J. Cochenthaler qui, pendant de nombreuses années, à tenu un magasin très achalandé de tabacs et de cigares sur la rue St Jacques, en face du St Lawrence Hall, vient de déménager. Son nouveau magasin est situé dans la même rue, près du restaurant " l'Ottawa ".

★ M. J. A. Dalton, le représentant de la maison W. R. Webster & Co., dans le Nord-Ouest et la Colombie Anglaise provoque une demande rapidement croissante en faveur du fameux " El Présidente ", le leader des cigares à 10c de cette manufacture moderne. Il vient justement de terminer une de ses tournées et a réussi à enregistrer bon nombre de commandes de cette marque de choix.

★ M. Lawrence A. Wilson, a assisté au banquet donné, le 26 mai, à l'hôtel " King Edward " de Toronto par l'Association des manufacturiers de cigares de la Puissance.

★ M. J. E. Williams, représentant de MM. Granda Hermanos Y Ca dans le Nord-Ouest, sera prochinement de retour à Montréal. Le voyage de M. Williams a été excellent, les commandes qu'il a prises ont été nombreuses et proviennent des maisons les plus en renom.

★ M. J. A. Swan, représentant de MM. W. R. Webster & Co., de Sherbrooke, vient de terminer une cellente tournée d'affaires dans les Provinces Maritimes.

★ M. B. S. Myers, l'un des voyageurs de la Jos. Tassé Cigar Co., Ltd, a représenté cette compagnie à la convention de l'Association des manufacturiers de cigares du Dominion qui a eu lieu à Toronto les 25 et 26 mai.

★ M. F. J. Robinson, représentant de la maison W. R. Webster & Co., est de retour d'un voyage couronné de succès dans l'ouest de la province d'Ontario.

★ On nous signale la visite récente à Montréal de M. J. Hyman, de la maison B. Hyman de New-York, ainsi que celle de M. Max Maier, de MM. A. Blumlein & Co., de New-York. Les maisons que ces messieurs représentent sont au nombre des plus importantes dans le commerce de gros des tabacs importés.

★ M. Jas. A. Swan, représentant de MM. W. R. Webster & Co., dans les Provinces Maritimes remporte de notables succès avec la vente du fameux cigare " El Présidente ".

★ M. Mortimer B. Davis, président de l'American Tobacco C., du Canada, à tout dernièrement fait un voyage d'affaires à New-York.

★ M. Fred J. Robinson, voyageur de MM. W. R. Webster & Co., manufacturiers de cigares de Sherbrooke, fait actuellement une tournée d'affaires dans la partie ouest de l'Ontario.

★ M. Oct. Lafleur, voyageur de MM. E. N. Cusson & Cie, est actuellement sur la route avec un complet assortiment des cigares de la firme.

Les cigares pur havane de S. Davis & Sons

Parmi les hôteliers, il n'est peut-être pas de marques de cigares mieux connues que celles de MM. S. Davis & Sons, qui ont obtenu de nombreuses félicitations pour la qualité de leurs produits, de la part des hôteliers désireux de donner à leur clientèle un cigare de vraiment haut vérite. Cette maison a une manufacture à Toronto consacrée exclusivement à la fabrication de ses cigares pur Havane, auxquels elle consacre une attention toute spéciale. Aussi en a-t-elle perfectionné la fabrication à tel point qu'on pensait impossible à atteindre par un fabricant canadien. Les cigares pur Havane de S. Davis & Sons appartiennent en réalité à la même classe de cigares que ceux produits par les plus célèbres manufactures de la Havane, les ouvriers employés par la compagnie ayant acquis leur expérience dans ces centres de production de cigares de choix. De plus, le tabac employé à la fabrication de ces cigares, est ce qu'il est possible d'avoir de meilleur — le choix des récoltes de Cuba. Lacombinaison de ces deux éléments — la plus haute qualité de feuille et les ouvriers les plus experts — donne une ligne de cigares que n'importe quel hôtelier sera fier d'offrir à ses clients. Ils sont égaux à n'importe quel autre et meilleurs qu'une grande proportion des cigares importés vendus au pays. Cependant, ils se vendent à environ moitié prix de la moyenne des cigares importés. Le fait que sur chaque boîte de cigares pur Havane de S. Davis & Sons se trouve l'étiquette de la Fédération des fabricants Cubains de Cigares offre la meilleure garantie d'authenticité de fabrication cubaine. Quiconque a jamais fumé un cigare pur Havane de Davis ne peut pas mettre en doute le fait qu'ils sont fabriqués avec le plus beau tabac qui se produise.

Une annonce sur des faits

MM. Granda Harmanos Y Ca n'aiment pas à faire ressortir des généralités dans leurs annonces. Leur annonce de ce numéro est un exposé, le plus simple possible des faits. Il fait appel au jugement du lecteur qui sera naturellement surpris si les faits énoncés, bien définis, frappants et positifs, ne sont pas relevés. Le succès de cette firme a son fondement dans le mérite, car aucun article sans grand mérite n'aurait pu obtenir le succès presque immédiat des " Grandas ". M. Michaëls, le gérant de l'entreprise, dit: " Aucun cigare ne peut subsister sur une réputation en l'air; il faut qu'il ait de la valeur. Aucun cigare ne peut subsister qui donne une forte somme de profit au manufacturier. L'argent doit entrer dans le cigare, et le public doit l'avoir après que le marchand a fait un profit raisonnable. "

D'autres manufacturiers liront cette annonce avec intérêt et les commerçants, dans tout le Canada, apprécieront des déclarations aussi franches. Après tout, les marchands sont d'accord sur une chose, c'est que le cigare qui obtiendra une vente permanente, donnera un profit raisonnable et attirera la bonne clientèle, est le cigare qui devra se tenir de préférence à tous autres. Un autre point qui mérite quelque commentaire c'est la politique à courte vue d'offrir des substituts pour de bons cigares. Il vaut mieux mettre en stock un cigare populaire que de tenter d'en vendre un inférieur, ou même de vendre un cigare également bon.

Ls fumeurs sont très soupçonneux en ce qui concerne l'article qu'ils fument et n'acceptent pas volontiers tous les avis de gens intéressés. Il est facile de retenir un client en ayant ce qu'il demande. Nous déclarons, sans hésitation, qu'aucun marchand ne peut commettre d'erreur en tenant une ligne de cigares sur laquelle on peut dire autant de bien qu'on en dit sur les " Grandas " qui sont d'ailleurs gnéneralement annoncés et il en est peu d'aussi bien connus que les " Grandas. "

Deux marques de cigares de valeur

La maison Jos. Côté, Québec, pousse vigoureusement en ce moment ses deux marques de cigares St-Louis à 5 cents et El Sergeal à 10 cents. Le premier est un cigare de l'union et d'une qualité absolument indiscutable. Quant au dernier, il suffit de rappeler que cette marque a mérité la médaille d'or à l'exposition de Paris de 1900.

M. Côté est actuellement en tournée d'affaires, en compagnie de M. W. Pelletier un de ses voyageurs dans les comtés de Dorchester, Beauce, Compton, Wolfe, Nicolet, Lotbinière et un de ses représentants que nous avons rencontré ces jours derniers nous dit que les affaires dans ces comtés depuis le départ de M. Côté sont absolument excellentes.

La maison Jos. Côté distribue un bouton insigne assez recherché du fameux cigare St-Louis.

Nous sommes enchantés quand nous voyons nos maisons canadiennes marcher ainsi dans la voie du progrès.

" L'Emporium " à 10 cents

Les cubains n'ont pas de rivaux pour la fabrication des cigares. Ce sont des cubains qui fabriquent le célèbre cigare " Emporium " avec longue filasse de Havane. Il n'est donc pas étonnant que cet excellent cigare à 10 cents soit recherché par les amateurs. La Emporium Cigar Co. de St Hyacinthe, rapporte une augmentation sensible dans le volume des ventes de cette marque de choix.

Comparaisons intéressantes

MM. Granda Hermanos Y Ca ont tout dernièrement fait les comparaisons suivantes, intéressantes à plus d'un titre, et qui font ressortir l'avantage pour le détaillant d'acheter les cigares Havane portant la marque Grandas.

Les données suivantes sont d'une exactitude rigoureuse et sont établies d'après des importations récentes.

Les marques importées Roméo & Julieta coûtent à la Havane $62.00 le mille et, rendues à Montréal, reviennent avec les droits d'entrées et les frais de transports à $107.00. Les cigares Grandas " Regalia Favorita " en tous points identiques sous le rapport de la qualité et de la façon sont offerts à raison de $57.00 le mille prix net à Montréal.

Les cigares importés " High Life ", " Media Regalia " reviennent à Montréal à $117.00. Les cigares Grandas " Media Regalia " absolument semblables sont cotés à $80.75 le mille. Les cigares importés Henry Clay N. P. U. Panetelas coûtent rendus à Montréal $112.00. Les cigares Grandas N. P. U. Panetelas sont vendus à Montréal au prix net de $70.00 le mille. Les cigares importées marques Bock, Puritanos, Finos 1-25 valent, rendus à Montréal, $102.

MM. Grandas Hermanos Y Ca cotent pour leurs cigares Puritanos Finos absolument identiques à ceux importés $76.00 le mille.

L'éloquence de ces chiffres nous dispense de faire des commentaires.

FUMEZ LES EXCELLENTS CIGARES :

"2 bac O" a 5cts

"Québec" à 10cts

AUSSI DEMANDEZ LE

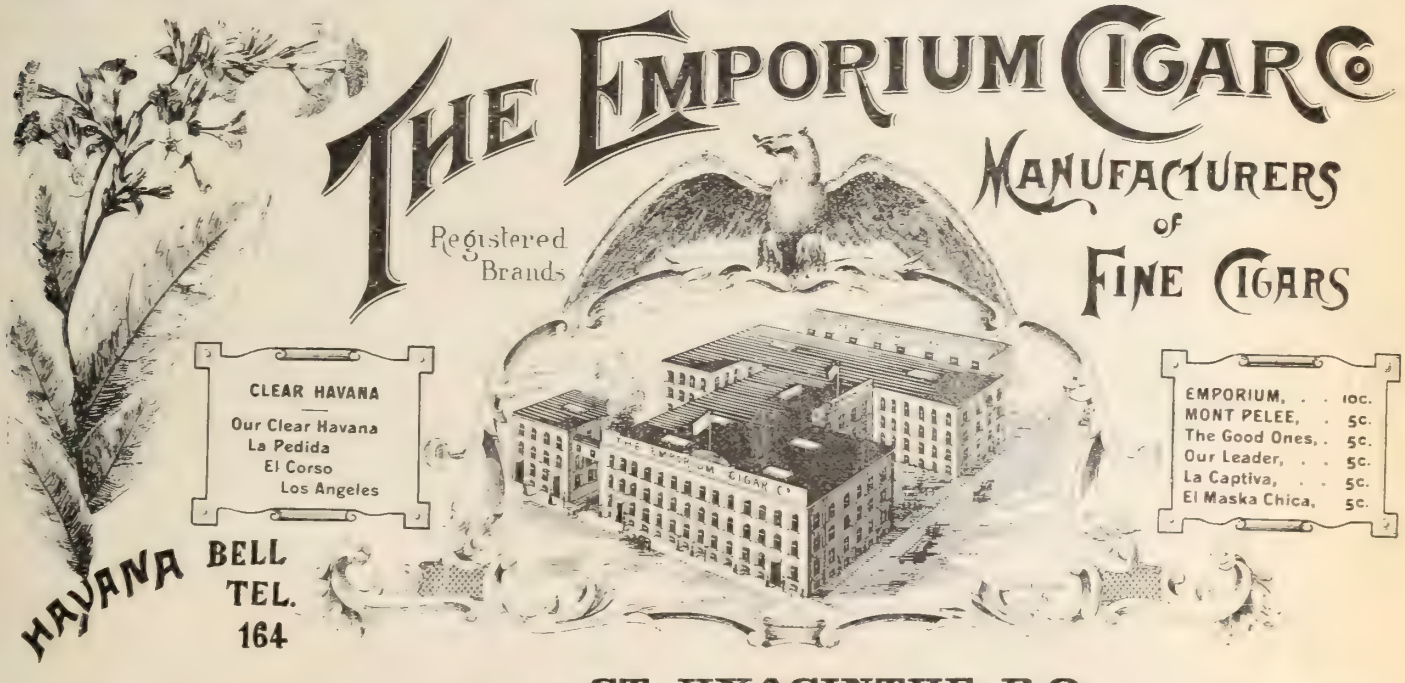
Tabac en Poudre Frechette

Manufacturés par

Fleury & Douville,

89 Rue St=Paul, = QUEBEC.

MANUFACTURE DE L'UNION



ST. HYACINTHE, P.Q.

Si vous voulez faire fumer à vos clients un. . . **Bon Cigare à 10c. EMPORIUM**

Avec longue filasse de Havane, fabrique a la main par des ouvriers Cubains experts realise l'ideal du Cigare de qualite. . . . .

Dans les Cigares **5c.** de l'"Union", nous recommandons nos marques enregistrées: "Le Mont Pelee" — "The Good-Ones" — "La Captiva," — " El Maska,".

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS D'AVRIL 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION		CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
		1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	1,063,625	2,415,970					61,263	66,928			24,268		3,069 82	4,591 33
Hamilton	30	711,725	932,045					104,382	101,680					6,480 00	14,498 67
London	32	2,886,735	2,724,740					7,938	6,017					5 577 56	5,705 50
Guelph	28	420,725	421,675					1,862	2,001					755 48	631 20
Stratford	33	126 050	125,775					1,889	903					268 70	259 00
Brantford	31	385,900	674 200											780 00	762 80
Windsor	34		135,250								34,404				273 80
St. Catharines	29	95,875	205,500					918						188 80	225 00
Owen Sound	27	37,500	76,500					13,571	12,019					113 90	179 96
Port Arthur	35							881	2,100						
Peterborough	25	14,000	10,050											20 70	5 20
Belleville	23	22 000	65,000					191	1,032					90 90	168 20
Kingston	22	231,900	249,500					4,669	3,806					558 88	360 70
Cornwall	18									200					
Prescott	19	40,200	52,650											22 50	78 40
Perth			23,560						4,304						41 10
Ottawa	20	40 000	64,750					14,318			100			96 40	99 00
Montreal	17	4,579,600	5,010,910			232,410	146,386	244,066	262,283	54,609	18,944	23,388	25,639	70,550 82	65,089 59
Sherbrooke	10	584,580	608,245							111 587	150,291	64,805	91,580	13,159 31	2,826 56
Trois-Rivières	9	59,820				3,000				979				93 20	
St-Hyacinthe	12	64,500	311,000	63,750	37,235	15,000				111	100			156 70	331 60
Joliette	14														
Quebec	8	431,330	734 750	11,550	3,500	35,000	59,800	12,494	4,480	29,536	13,634	9,947	57,524	2,132 80	1,889 31
St-John	6	116,400						27,977						479 81	
Halifax	4	65,750	80,250					39,208	27,102					129 90	114 20
Charlottetown	1		16,774					17,318			1,154	1,170		1,316 50	1,694 04
Winnipeg	36	581,600	656,450					75,560	71,521					1,091 40	1,197 00
Calgary	39	34,250	43,300					2,389	9,186					65 00	102 10
Victoria	37	125 365	142,225					12,746	14,215					248 98	287 16
Vancouver	38		299,500						21,700						407 85
Totaux		12,713,830	16,752,569	75,300	40,735	285,410	206,186	653,643	609,277	197,022	218,627	123,578	174,743	107,428 06	101,819 27

IMPORTATIONS POUR FEVRIER 1903

	No.	$
Cigarettes, $3 par lb. et 25 p. c.—		
Angleterre	278,000	1,148
Etats Unis	30,900	238
Egypte	79,000	481
Cuba		
Autres pays	26,000	109
Total	413,900	1,976
Cigares, $3 lb. et 25 p. c. —		
Angleterre	26,500	467
Etats-Unis	68,400	3,380
Cuba	316,720	11,689
Mexique	12,000	114
Philippines	79,000	872
Autres pays	35,000	903
Total	537,620	17,455
Tabac coupé, 55c par lb.	Lbs.	
Angleterre	5 025	4,881
Etats Unis	5 784	2,907
Autres pays	511	164
Total	11,320	7,952
Tabac à priser, 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats Unis	771	543
Autres pays		
Total	771	543
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.E.S., 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats Unis	3,194	1,100
Autres pays		
Total	3,194	1,100
Pipes en toutes genres, montures, portes cigares, porte cigarettes et tous autres accessoires de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre		6,953
Etats Unis		2,769
France		9,903
Allemagne		2,217
Autriche		365
Autres pays		19
Total		22,226

EXPORTATIONS POUR FEVRIER 1903

Articles et Pays où Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	M.	$	M.	$	M	$
Cigares						
Angleterre						
Etats-Unis						
Indes Ang. Occidentales						
Autres pays	1	10	2	67	3	77
Total	1	10	2	67	3	77
Cigarettes :						
Angleterre						
Etats-Unis						
Autres pays			75	175	75	175
Total			75	175	75	175
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Etats-Unis	2,954	148	600	90	3 554	238
Allemagne						
Autres pays	20,259	1,566			20,259	1,566
Total	23 213	1,714	600	90	23,813	1,804
Tabac, palettes et coupé :						
Angleterre	1,811	724			1,811	724
Etats-Unis	311	119	23,963	25,872	24,274	26,021
St. Pierre	564	164			564	164
Terreneuve						
Autres pays	1,860	491			1,860	491
Total	4,546	1,528	23,963	25,872	28,509	27,400

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,

241 RUE LOGAN, MONTREAL.

ETABLI en 1887. TELEPHONE : 1272. SUCCURSALE : 2097

JOS. COTÉ

Importateur et marchand de TABAC, PIPES, CIGARES et CIGARETTES.



BISCUITS ET SUCRERIES EN GROS.

186-188 RUE ST-PAUL, QUEBEC.

ENTREPOT : 119 RUE ST-ANDRE.

SUCCURSALE : 179 RUE ST-JOSEPH.

Spécialité de Tabac en Feuilles.

Cabinet à Cigares DuBoise



DIMENSIONS DU CABINET.

Première section 21½ pouces; seconde section, 40 pouces; troisième section, 58 pouces de hauteur. Largeur totale, 38 pouces ; profondeur, 17 pouces, fermé.

Le Cabinet à Cigares DuBoise maintient les cigares dans leur état original, parce que le cabinet est formé de sections. En ouvrant une des portes les autres restent fermées, ce qui maintient la fraîcheur intacte dans la section ou les sections fermées

FABRIQUÉ PAR

PENINSULAR CABINET CO.

FLINT, MICH. E. U. A.

Cette invention vingtième siècle est largement protégée aux Etats-Unis et dans tous les pays étrangers.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy",
Le "British Navy",
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et Le "Solid Comfort"

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.
TORONTO.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES	Par mille.
Richmond Straith Cut No. 1, 10s	$12 00
Pet, 1/10	12 00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8 50
Athlete en boîtes de 10 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boîtes de 10s	8 50
Majestic, 10s	8 25
New Light, (tout tabac) 10s	8 50
Derby, en paquets de 6 (600) 3.93 ; 10s	6 55
Old Gold, 6, (600) 3 78 ; 1/10s	6 30
Prince, 7, (700) 4.02 ; 10s	5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 10s, 4.02 7s (700)	5 75
Dardanelles (Turques) douces, medium, et fortes, 10s	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00
Yildiz Magnums 10s et 100s	20 00
Virginia Brights, la bte de 600	3 50
High Admiral, 10s	7 00
Gloria, 7s (700) 4.02 ; 10s	5 75
Guinea Gold	12 00
Miner's Dream	12 50
Crystal Flake Cut	12 50
Alpine Bell	12 50
Corkers	12 50
Otto de Rose	12 50
Cream of Virginia, 50s	25 00

TABAC A CIGARETTE	Par lb.
Athlete, en paquets ou boîtes, 1/12	$ 90
Puritan, en paquets, 1/12s	1 00
B. C. No. 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, ¼s	95
Southern, en paquets, 1/12s	85
Old Judge, 1/9s, paquet	1 45
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15
Harem, en paquets 1/16s, boîtes 5 lbs	1 35
Vanity Fair, en paquets ¼s	1 20
Sultana, " " 1/12s	1 00
Gloria, " " "	1 00

TABAC COUPE A FUMER.	
Old Chum, en paquet, 10s	85
" ½ lb tins	85
" 1 lb "	85
" boîte ½	1 00
Puritan, en paquet, 1-11s	85
" en boîte ½ lb et ¾ bt tins	85
" en boîte 1 lb	83
Cut Cavendish, en paquet 1-10s	80
Hand Cut Cavendish, en boîte ½ lb	1 05
" en boîte 1-10s	1 10
Durham, en sacs. 1-12s et ¼s	1 00
" en paquet, 1 lb	1 00
Ritchie's Smoking Mixture, boîte ¼s	95
" " 1-10s	80
Unique, en paquets 1-15s	65
" " 1 lb	61
" " ½ lb	60
Lord Stanley, en boîte ½ lb	1 05
Perique Mixture, en boîte lbs. et ¼s	1 15
Athlete Mixture, " ¼s et ½s	1 35
St. Leger, Oval Cut Twist, en boîte ¼s et ½s et sacs 1-10s	1 20
Handy Cut Plug, pouches 1-6s	90
P. XXX, en boîte ¼s	1 00
" 1 lb	95
Full Dress Mixture, ¼s. et ½s	95
Old Gold, 12s et ¼s	95
" en boîtes ¼s., 6 lb	95
" " ¼ jars et ½ tins	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, ¼s et ½s	95
" en pouches ¼s	1 05
" " en tins, ½ et ½	1 05
Duke's Mixture, en boîtes 1-10s et 12s. 2 lb	82
Virginity, 1 lb. drums	1 25
Pure Perique, en boîte ½ ou ½ lb et paquet 1 lb	1 75
Old Virginia, bt tins	71
" ½ "	80
" en paquets 1 lb., ½s. ¼s, 1-12s et 1-16s	72
Meerschaum, en paquets 1-10s	82
Hand Cut Virginia, ½ lbs tins 1.00, ½ lbs jars	95
Ogden's English Tobacco, in tins :	
Beeswing, ½s et ¼s	1 20
Ogden's Navy Mixture, ¼s	1 25

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.	
Bobs, 5s, cads. 20 lbs., ½ cads, 12 lbs	39
" 10s, butts, 24 lbs., ½ butts, 12 lbs	39
Bobs, 11½ oz bars, 5½ cuts to lb, butts 20 lbs, ½ butts 10 lbs	39
Currency, 13¾ oz. bars, 10½ cuts to lb,, butts. 24 lbs. ½ butts, 12 lbs	42
Currency Navy, 2x4, 6 to lb ½ butts, 12 lbs	42
Currency Navy, 10 to lb, ½ Cads, 12 lbs	42
Old Fox, Narrow 11s, butts 24 lbs., ½ butts 13 lbs	42
Free Trade. 8s, Cads., 21 lbs., ½ Cads., 12 lbs	47
Pay Roll, 12½ oz. Bars, 5 cuts to the bar, butts 14 lbs	47
Pay Roll, 2 x 3, 6 to lb., 20 lbs & 12 lbs cards	47
Pay Roll, 8 oz. Bars (thin), 6 spaces to the lb., boîtes, 4 lbs	47
Fair Play	48
Stag, 12 oz, bars, 5½ cuts to lb ; ½ butts, 12 lbs.	38

A FUMER.	
Empire, 3¾s, 5s et 10s	36
Rosebud, 5½ cuts to lb. Butts, 21 lbs	44
Amber 8s, 56c lb.—3s	59

Joliette Tobacco Company

A CHIQUER.	
Club Navy, 5s. 10s et 12s	$ 43
Altas Navy, 8s	45
Universal, 1 lb, bars, espacé 12s	45
Universal, ½ lb. bars, espacé 6s	45
Anchor, 15 oz. espacé 10s	43
Favorite Twist, 12s	44

A FUMER.	
Sirdar, 8s	$ 52
Welcome, 10s	42

Succursale L. LaRue, Jr.

COUPE A FUMER	
O. K. Mixture, 1-8, 5 lb cartoons	32
" " 1-2 et 1 lb foil pkges	30
Comfort 1/7 lb. en boîtes 5 lb	28
" 1-9, 5 lbs cartoons (sacs)	35
" 1-10 " "	40
" 1-2 " "	38
Trappeur, 1/7 lb, en boîte 5 lbs	28
" 1-10 sacs, 5 lb cartoons	40
" en paquets ½ et 1 lb	26
Cut Cavendish, 1-10 lb, en boîte 4 lbs	38
" " en paquets ½ et 1 lb	31
Zouave, 1-8 lb, en boîte de 5 lbs	30
" en paquets ½ et 1 lb	28
Napoléon, 1-10 lb, en boîte de 4 lbs	35
en paquets ½ et 1 lb	30
Horseshoe Cut Solace, Cut Plug, 1-10 lb, en boîtes de 5 lbs	43
Horseshoe Cut Solace, en paquets ½ et 2 lb	37
Horseshoe Cut Solace, en ½ lb. Fancy Tins	43
Horseshoe Cut Solace, en paquets 1 lb, pipes.	48
Brown Shag, ½ lb., en boîte de 5 lbs	32
" " en paquet de ½ et 1 lb	28
Le Petit Bleu, 1-12 lb., en boîtes de 5 lbs	50
" " en paquets de ½ et 1 lb	40
L. L. V. 1-2, 5 lbs cartoons	40
Mon Ami, ½ (Quesnel) en boîtes de 3 lbs	60
" en paquets de ½ et 1 lb	50
O. K. Mixture, boîte de 1-6 lb	50
" " No. 1, 1-6 pks	50
" " boîte de ½ lb	40
Le Parfum d'Italie 1/12 lb, en bte 5 lbs	48
Red Cross, 10s, en caisses de 10 lbs	40
" ½ Dble Thick Sol, en caisses de 12 lbs	40
Gold Block Cut Smoking, en sacs de ½ lb	50
" " " 1-12 lb	50
" " en boîtes ½ lb	46

A CHIQUER.	
Spun Rolls, 16s, en boîtes de 5 lbs	60
Chocolate Fine Cut, en chaudières de 5 lbs	60
" " en " de 1 lb	60

PALETTE A FUMER.	
Twist, 1-16s	35
Canadian Roll, en rolls de ¼, ½ et 1 lb	29
Blue Cross, 1-8, 5 lbs cartoons	30
" " 1-2 et 1 lb paquets	28

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES.	La lb.
Canadien menotte 1-5, 6 lbs par paquet, crate de 50 lbs	$ 0 15
Rouge, récolte de 1889, bal. 50 lbs	15
Petit Havane, bal. 25 lbs	20
Turc aromatic, ballots 25 lbs	0 22
Parfum d'Italie, 1901, bal. 25 lbs	30
XXXX, ballots 50 lbs	0 12
S Vieux, 1900,	16
Quesnel, récolte 1900, bal. 35 lbs	30
Flor de Cuba, bte 30 lbs	20
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs	15
S Nouveau, 50 lbs	15
Petit Canadien, 25 lbs	20
XXX balle 50 lbs	10

TABACS COUPEES	La lb.
Petit Havane ¼, btes de 10 lbs	$ 0 35
" " ½, btes de 10 lbs	35
Quesnel, ½, ¾, btes 5 lbs	60
Vendome ½ tin	1 15

TABAC EN POUDRE.	La lb.
Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 32
Feve, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 34

CIGARES		Le 100
El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
Pearl de Cuba	1-20	13 00
Bruce	1-20	15 00
Twin Sisters	1-20	15 00
" "	1-40	16 00
V. C. (union)	1-20	36 00
V. H. C. s.	1-20	25 00
New Jersey	1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-100	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 00
St-Louis (union)	1-20	33 00
"	1-40	35 00

E. N. Cusson & Cie, Montréal.

	le M
Capitol, Londres	$55 00
Capitol perfectos	55 00
Puro Elégantes	55 00
Puro Sublimes	50 00
La Pitta	50 00
V. C	36 00
Nectar	36 00
Lisette	37 50
Little Pedro	35 00
Sohmer	30 00
Little Cavalier	26 00
Marques Spéciales	26 00 et plus

"Grandas" Hermanos y Ca, Montréal

CIGARES PUR HAVANE Ouvriers cubains seulement.	Par M
Exclusivos de Grandas	$1000 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
La Cigarra	40 00

Jobin & Fleury, Québec.

	le M
Québec	$55 00
2 Bac O	30 00
Montcalm	25 00
Lady Bella	25 00
Jolly Boy	20 00
Chief Provost	25 00
Estimada	25 00
La Mencita	25 00

Medéric Martin, Montréal

CIGARES	le M
Martin	$35 00
Martha	50 00

$100.00 Gratis

Nous sommes heureux d'annoncer aux consommateurs de notre fameux cigare

"POLO"

que depuis le 15 Avril dernier, nous avons augmenté sa valeur en le mauufacturant strictement en filasse de tabac pûr Havane.

$100.00

seront payées a quiconque prouvera le contraire.

Notre "DIXIE" a 10c

EST UNE MERVEILLE.



SWEET CAPORAL

LA CIGARETTE QUI RAPPORTE LES $'S

En vendant seulement 2 boîtes par semaine, votre profit annuel sera de **$78.00** sur un placement de **$4.25.**

Il ne dépend que de vous de doubler ces chiffres.

THE AMERICAN TOBACCO CO.

OF CANADA, Limited,

MONTREAL.

LIQUEURS & TABACS

LIQUORS & TABACCOS



JUILLET
1903

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

AU-DELA DE

10,000 CAISSES

VIENNENT D'ARRIVER PAR VAPEURS OCEANIQUES, ETC.

Des lignes que tout marchand devrait tenir.

Nos importations de ces lignes sont le double de ce qu'elles étaient il y a un an — à cause de leur popularité.

CLARETS — La Cie des Vins de Bordeaux, comprenant "Bon Bourgeois," "St Julien," "Monferrand," "Medoc," "Chateau Bellevue," "Chateau Citran," "Chateau Malescot," "Chateau Lafite," etc.

CHERRY WHISKEY de Jules Lamothe.— Excellente liqueur pour après dîner. La plus haute qualité.

BLACKBERRY BRANDY de Wilson.— Liqueur supérieure contre les maladies de l'été.

CHERRY CORDIAL de Heering.— Kirsebaer Liqueur. – Liqueur très délicate et très agréable. Acceptée avec faveur par les Dames. Huit Médailles d'Or, et de première classe.

COCKTAILS GOLD LION—The Cook & Bernheimer Co.—Sans aucun doute la principale marque de Cocktails tout préparés sur le marché. Les meilleures liqueurs seules sont employées. Non-seulement ils vous économisent de l'argent, mais ils sont toujours absolument dignes de confiance.

THORNE'S LONDON DRY GIN. Pureté garantie.— La signature des propriétaires, "R. Thorne & Sons," sur chaque étiquette. Entrepôts à Londres et Greenock. Etablis en 1831.

OLD VALLEY BOURBON WHISKY.— Le plus fin Bourbon sur le marché. Un mélange des meilleurs whiskys de la région "Blue Grass" de Kentucky.

GOLD LION BOURBON WHISKY.— Un excellent Whisky Bourbon à un prix raisonnable.

SHERRIES SANCHEZ ROMATE HERMANOS.— Cette maison a, pendant de nombreuses décades, occupé le premier rang parmi les expéditeurs. Le stock comprend "Royal," "Favorita," "Club 1870," "Amontillado," "Manzanilla," etc., etc.

Liste de Prix du Gros fournie sur demande.
Echantillons soumis avec plaisir.

Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, Seuls Agents pour le Canada.

87 Rue St-Jacques, MONTREAL.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance. France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II — MONTREAL, JUILLET 1903 — No 7

Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal : : : : : : :

Incorporée en Juin 1884.

L. A. WILSON, *PRSIDENT*

L. A. LAPOINTE, *SECRETAIRE*

DIRECTEURS :

HENRI DUBOIS,
LOUIS POIRÉ,
E. L. ETHIER,
VICTOR LEMAY,
BENJAMIN LÉPINE,
JAS. MCCARREY.

ANDREW J. DAWES, *PRES. HON.*



AMEDEE BLONDIN, *VICE-PRES.*

VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS :

Ech. H. LAPORTE,
" H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
" JOS. LAMARCHE,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. P PIGEON et JAS. MCCARRY.

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

TELEPONES : { BELL, MAIN 4187, DES MARCHANDS 621.

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

MONTREAL, 1ER JUILLET 1903.

MEMBRES AFFILIÉS

MESSIEURS : — J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les maisons d'affaires et personnes suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1903, à savoir : —

AFFILIATED MEMBERS

SIRS : — I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1903, viz : —

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries, Ltd.
" J. H. & R. Molson Bros.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" Laporte, Martin & Cie.
" J. M. Douglass & Co.
(Agents, John Dewar & Sons, Ltd.)
" N. Quintal & Fils.
" Boivin, Wilson & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" F. X. St. Charles & Cie.

Extraits de Bœuf, etc.—Beef Extracts, etc.

MM. Bovril Limited.
" A. H. Goulet.

Rest. de Temperance — Temp. Restaurants

MM. Jos. Poitras.
" Gilbert Thibert.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. Jos. Lespérance.
of C. Gurd & Co.
" Robert Allan.
" C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM. L. O. Grothé & Co.
" W. R. Webster & Co. (Sherbrooke).
" Philippe Chaput (La Champagne).
" V. Forest.
" J. M. Fortier.

EMBOUTEILLEURS — BOTTLERS

MM. John Bishop.
" J. C. Rousseau (Trois-Rivières)

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. Siméon Beaudin, Valleyfield.
" L. Bécigneul, Lake Mégantic.
" F. Arpin, Marieville.
" Henry Blackburn, Chicoutimi.
" C. Hénault & Cie, St Barthelemy.
" Isaie Demphouse, Maskinongé.
" Narcisse Désilets, Grand'-Mère.
" J. O. Girard, Fraserville.

Chaque mois vous serez avisé des Maisons additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. E. L. Ethier, M'fr. de Billards.
" Philippe Vincent. Marchand d'Huîtres.
" Rosaire Prieur, M'fr. d'Auvents.
" Louis Aerts, Fleuriste.
" Alex. Desmarteau, Comptable.
" Fenwick, Larocque & Cie, Agents Vins Canadiens.
" George Pineault, Imprimeur.
" Alfred Richard, Maître Boucher.
" C. E. Thibault, Ent. Plombier.
" Jos. L'Heureux, Bijoutier.
" J. Cléophas Lamothe, Avocat.
" Jos. Brunet, Marbrier (Côte-des-Neiges).

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS EST EXIGE

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1903 et des arrérages dus à l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, les membres qui ne se sont pas encore mis en règle, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. A. Lapointe

Secrétaire Ass'n C. L. V. & L. C. de Montreal.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees of 1903 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-Laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, those who have not yet paid are requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible.

I have the honor to be, Sir,

Yours truly,

L. A. Lapointe

Secretary L. V. Ass'n of Montreal.



AVIS AUX MEMBRES DE LA FEDERATION DES COMMERCANTS DE VINS ET LIQUEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC ET DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

A partir du mois de juillet courant tous avis des assemblées et toutes communications émanant du Bureau de Direction de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal et du Bureau de Direction de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec seront publiés dans l'organe officiel de ces deux Associations *Liqueurs et Tabacs.*

En conséquence, il ne sera plus adressé d'avis individuels aux membres de l'Association, ni de la Fédération, qui sont priés de lire attentivement et de prendre note, comme s'ils étaient avertis individuellement, des communications qui leur seront faites chaque mois dans *Liqueurs et Tabacs.*

NOTICE TO THE MEMBERS OF THE FEDERATION OF THE LICENSED VICTUALLERS OF T HE PROVINCE OF QUEBEC AND OF THE LICENSED V ICTUALLERS ASSOCIATION OF THE CITY OF MONT REAL.

Starting from the month of July all notification of the meetings of as well as communications coming from the Board of Directors of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal and of the Board of Directors of the Federation of the Licensed Victuallers of the Province of Quebec will be published in the official organ of these two Associations *Liqueurs et Tabacs.*

Therefore no personal notification will be made to the members of the Association or of the Federation who are requested to read with attention and to take such notice as if they had been individually notified of the communications made to them in *Liqueurs et Tabacs,* each month.

L. A. Lapointe

Secrétaire. *Secretary.*

Whisky a l'Etiquette de l'Union

Si vous buvez, buvez le Whisky Ecossais à l'Etiquette Bleue de DEWAR, le seul Whisky à l'ETIQUETTE de l'UNION sur le marché.

J. M. DOUGLAS & CO.,

AGENTS,

MONTREAL

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Procès-verbal de l'Assemblée du Bureau de Direction du 9 juin 1903

A une assemblée du Bureau de Direction tenue ce jour sous la Présidence de M. Lawrence A. Wilson, Président, étaient présents: MM. A. Blondin, Vice-Président; L. A. Lapointe, Secrétaire; V. Bougie, Trésorier; B. Lépine, Jos. McCarry, Louis Poiré, Directeurs.

Le Secrétaire donne lecture des minutes de la dernière séance qui sont approuvées, ainsi que de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée.

Une discussion s'engagea sur une proposition de la Compagnie qui publie *Liqueurs et Tabacs* soumise à l'avant dernière Assemblée Générale de l'Association et qui a été l'objet de la résolution suivante présentée à l'assemblée générale du 1er avril, comme suit:

"Proposé par M. F. A. Chagnon, secondé par M. Louis Poiré:

"Que, attendu qu'une proposition de la Compagnie qui publie *Liqueurs et Tabacs* a été mise devant la dernière assemblée générale et a été laissée sur la table, il est

"Résolu que cette proposition soit de nouveau référée au bureau de direction qui décidera s'il y a lieu de lui donner suite ou non."

Après dicussion, le Bureau de Direction décide qu'il y a lieu de tenir compte de la proposition présentée par M. F. E. Fontaine au nom de la Cie de Puplications Commerciales, et le secrétaire est, en conséquence, autorisé à signer le contrat au nom de l'Association.

Envertu du dit contrat la Cie de Publications Commerciales s'engage à publier, en anglais et en français, les documents officiels de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Les résignations des membres suivants sont acceptées: MM. Joseph Levasseur, Jos. Pont, Nap. Poutrée, fils et Joseph Lareau.

Sont admis comme membres de l'Association, MM:

J. C. Choquette, hôtelier, St Damase; J. A. Bissonnette, hôtelier, Drummondville; Paul Dubuc, hôtelier, Ste Thérèse; Edgar Lacombe, marchand, Chicoutimi; G. Perrault, hôtelier, Victoriaville; J. B. Gosselin, hôtelier, Plessisville Station; O. H. Lesage, restaurant, 1953 rue St Laurent, Ville St Louis; E. H. Messier, hôtelier Sutton, P. Q.; C. Héneault, marchand, St Berthélemy; Jos. Veilleux, hôtelier, Alma Ville, Co. Champlain.

Sont présentées les demandes d'admission suivantes:

Antoine Molinari, hôtelier, 691, Notre-Dame, Maisonneuve; Homer Perron, hôtelier, St Timothée.

La prochaine convention de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec vient en discussion et le secrétaire reçoit instruction d'écrire au Vice-Président, M. A. M. Gauthier de Trois-Rivières où doit avoir lieu la dite Convention.

Les comptes du Trésorier sont soumis et adoptés.

L'Assemblée s'ajourne.

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

AVIS IMPORTANT

MM. les membres de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal sont invités à prendre note que les Assemblées générales sont suspendues pendant la vacance d'été. La reprise des séances mensuelles aura lieu le deuxième mercredi de septembre.

Le Bureau de Direction aura une assemblée mercredi le 15 juillet courant et généralement se réunira tous les mercredis, même pendant la saison d'été.

ASSOCIATION OF THE LICENSED VIC TUALLERS OF THE CITY OF MONTREAL

Minutes of the Meeting of the Boa rd of Directors held June 9th 1903.

At a meeting ofthe Board of Directors held this day under the presidency of Mr. Lawrence A. Wilson, the following directors were present: Messrs. A. Blondin, Vice-President; L. A. Lapointe, Secretary; V. Bougie, Treasurer, B. Lépine, Jos McCarry, Louis Poiré, Directors.

The Secretary then reads the minutes of the last meeting, which were duly approved and communicates the correspondence received since the last meeting.

A discussion then takes place concerning a proposition made by the Company publishing *Liqueurs et Tabacs*, said proposition having been made at the meeting before last of the General Meeting of the Association and which resulted in the following proposition submitted at the general meeting of April 1st, which reads as follows:

Proposed by Mr. F. A. Chagnon seconded by Mr. Louis Poiré.

A proposition having been made by the Company publishing *Liqueurs et Tabacs* at the last general meeting and having been left on over it is

Decided that said proposition be referred to the Board of Directors who will decide whether it will be accepted or not.

After the discussion the Board of Directors decides that the proposition presented by Mr. F. E. Fontaine, in behalf of the Trades Publishing Company be adopted; therefore the secretary is empowered to sign the agreement in behalf of the Association.

According to the terms of said agreement the Trades Publishing Company binds itself to publish in English as well as in French, the official documents of the Association of the Licensed Victualler's Association of the City of Montreal.

The resignation of the following members is accepted: Messrs. Jos. Levasseur, Jos. Pont, Nap. Poutrée, fils and Jos. Lareau.

Are admitted members of the Association, Messrs: J. C. Choquette, hotel-keeper, St Damase; J. A. Bissonnette, hotel-keeper, Drummondville; Paul Dubuc, hotel-keeper, Ste Thérèse; Edgar Lacombe, merchant, Chicoutimi; G. Perrault, hotel-keeper, Victoriaville; J. B. Gosselin, hotel-keeper, Plessisville Station; O. H. Lesage, restaurant, 1953 St Lawrence St., Ville St Louis; E. H. Messier, hotel-keeper, Sutton, P. Q.; C. Héneault, merchant, St Barthelemy; Jos. Veilleux, hotel-keeper, Alma Ville, Co. Champlain.

Are proposed for members: Ant. Molinari, hotel-keeper, 691 Notre-Dame, Maisonneuve; Homer Perron, hotel-keeper, Ste Timothée.

The next convention of the Federation of the Licensed Victuallers' of the Province of Quebec is then discussed and the secretary is instructed to communicate with the Vice-President, M. A. M. Gauthier, of Three Rivers, where the convention is to be held.

The accounts of the Treasurer are submitted and adopted.

The meeting is then adjourned.

L. A. LAPOINTE,
Secretary.

IMPORTANT NOTICE

The members of the Licensed Victuallers' Association, of the City of Montreal, are hereby notified that the general meetings are not to be held during the summer holidays. The next monthly meeting will take place on the second wednesday of septembre.

The Board of Directors will sit wednesday july 15, and will meet as usual every wednesday, even during the summer.



LES BRANDIES Ph. RICHARD

Ont conquis en France et à l'étranger une réputation méritée pour leur haute qualité et leur fabrication soignée.

Ils ont l'approbation de la Profession Médicale qui considère le COGNAC Ph. RICHARD comme un tonique de grand mérite, vu sa grande pureté.

SI VOUS VOULEZ OBTENIR UN

UN BON COGNAC

DE QUALITÉ TOUJOURS UNIFORMÉMENT SUPÉRIEURE, N'HÉSITEZ PAS A COMMANDER LE

Cognac Ph. Richard

Dont vous saurez reconnaître les précieuses qualités Savoureuses et Toniques.

Au même titre que les Cognacs, nous pouvons recommander en toute assurance, aux amateurs de BON GIN, le fameux

Gin Pollen & Zoon

QUI N'EST PAS SURPASSE SOUS LE RAPPORT DE LA QUALITE.

Bien que se vendant au même prix que les autres marques, il est embouteillé dans de beaux cruchons en verre d'une contenance de ⅛, ¼ et ½ gallon. La boisson est saine et savoureuse ; c'est l'article à prendre pour aiguiser l'appétit aussi bien que pour favoriser la digestion.

Il est Exquis !

Nous représentons ces Marques pour tout le Canada.

Laporte, Martin & Cie,

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES EN GROS. **Montréal.**

CORRESPONDANCE

M. L. A. Lapointe, Secrétaire de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal a reçu la lettre suivante contenant une proposition qui sera discutée à une prochaine assemblée.

Montréal, 21 Juin 1903.

Mon cher Echevin,

Vous seriez bien aimable de faire nommer par l'Association des Hôteliers de Montréal deux délégués qui représenteront votre Association comme membres de l'Association de l'Exposition Industrielle de Montréal.

Bien à vous,

J. X. PERRAULT,

80 rue St Denis. *Directeur.*

★ ★ ★

En conformité d'une décision du Bureau de Direction à l'Assemblée du 9 juin 1903, la lettre suivante a été adressée par le Secrétaire de la Fédération des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Province de Québec au Vice-Président, M. A. N. Gauthier.

Montréal, 26 juin 1903.

M. A. N. GAUTHIER,

Vice-Président de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec.

Trois-Rivières.

Monsieur,

Vous avez sans doute encore présent à la mémoire qu'à la Convention du 3 septembre dernier, il a été décidé que la prochaine réunion des membres de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec aurait lieu dans la ville de Trois-Rivières.

J'ai reçu instruction du Bureau des Directeurs de notre Association de vous demander si votre organisation est commencée.

Je me permettrait de vous suggérer l'opportunité de vous assurer le concours des autorités civiques de votre ville. Vous pourriez de plus former un comité de citoyens de Trois-Rivières qui vous seront d'un grand secours pour assurer le succès de la démonstration.

Il serait aussi désirable que nous ayons une entrevue dans le plus court délai possible, afin de discuter ensemble les grandes lignes de l'organisation. Vous voudrez bien me laisser savoir quand vous vous proposerez de venir à Montréal.

Votre bien dévoué,

L. A. LAPOINTE,
Sec. Féd. Com. V. & L., P. Q.

A cette lettre, le Secrétaire a reçu la réponse suivante:

Trois-Rivières, 30 juin 1903.

M. L. A. LAPOINTE,

Sec. Féd. Com. V. & L. P. Q., Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 26 juin courant me demandant si nous avions commencé notre organisation à propos de la prochaine réunion des membres de notre association qui doit avoir lieu en la ville des Trois-Rivières prochainement.

Je dois vous dire que nous avions commencé à tracer les grandes lignes de notre organisation au moment où nous avons reçu votre lettre.

Depuis que j'ai reçu votre lettre nous avons eu une réunion presque complète des débitants de liqueurs de notre ville où il a été décidé que votre humble serviteur soussigné et M. J. E. Houde de cette ville soient délégués auprès du Président de l'Association pour arrêter définitivement le programme de notre prochaine convention aux Trois-Rivières.

Veuillez donc me dire quel jour sera le plus convenable pour M. le Président et nous nous rendrons à Montréal pour le rencontrer.

Je crois pouvoir vous dire que nous pouvons compter sur les bonnes dispositions de nos autorités civiques et sur la bonne volonté du public trifluvien.

En attendant le plaisir de vous voir, je demeure,

Votre tout dévoué,

ADELARD M. GAUTHIER,
Vice-Président, Féd. Com. V. & L. P. Q.

CORRESPONDENCE

M. L. A. Lapointe, secretary of the Licensed Victuallers Association of the City of Montreal, has received the following letter, containing a proposition, which will be discussed at a future meeting.

Montreal, June 21st 1903.

My dear Alderman:

Will you be good enough to have appointed by the Licensed Victuallers Association of the City of Montreal two delegates to represent your body as members of the Association of the Industrial Exhibition of Montreal.

Yours truly,

J. X. PERRAULT,

80 St Denis Street. *Director.*

★ ★ ★

Persuant to a resolution adopted by the Board of Directors, at a meeting held june 9th 1903, the following letter has been sent, by the Secretary of the Federation of the Licensed Victuallers of the Province of Quebec, to the Vive-President, M. A. N. Gauthier.

Montreal, June 26th 1903.

M. A. N. GAUTHIER,

Vice-President of the Federation of the Licensed Victuallers of the Province of Quebec.

Three Rivers.

Sir,

You will no doubt recollect that at the convention held on the 3rd of september last, it was decided that the next meeting of the members of the Federation of the Licensd Victuallers of the Province of Quebec be held in the City of Three Rivers.

I have been instructed by the Board of Directors of our Association to enquire whether you have begun your organisation?

Will you allow me to suggest the advisability of securing the co-operation of the civic authorities of your city. You might form a committee of citizens of Three Rivers which would greatly assist you to make a success of this demonstration.

Further it would also be opportune that an early meeting be held at which we could discuss the general outline of the organisation. Will you be kind enough to let me know when you intend coming to Montreal?

Yours very truly,

L. A. LAPOINTE,
Sec. Féd. Com. V. & L., P. Q.

Following answer has been received to above letter.

Three Rivers, June 30th 1903.

M. L. A. LAPOINTE,

Sec. Fed. Com. V. & L., P. Q., Montreal.

Dear Sir,

I have received your letter of the 26 inst. inquiring whether we had begun our organisation pertaining to the future meeting of the members of our Association, which is to be held shortly in the city of Three Rivers.

I beg to state that we had already begun to draw the general outlines of our organisation at the time your letter was received.

After having received your letter, we have held a meeting comprising nearly all the Licensed Victuallers of our City, at which it has been decided that your humble servant the undersigned and M. J. E. Houde of this city be sent as delegates to the president of the Association to arrange a definite program of our future convention at Three Rivers.

Kindly let me know which will be the most suitable day for the President, and we shall come to Montreal in order to meet him.

I believe we may say that both the civic authorities and the general public of Three Rivers are favorably disposed.

Whilst awaiting the pleasure of seeing you, I remain,

Very truly yours,

ADELARD M. GAUTHIER,
Vice-President, Fed. Com. V. & L. P. Q.

"Toutes les autres marques lui sont inferieures"

GIN CANADIEN

MELCHERS

Croix Rouge

Le seul Gin distillé sous la surveillance d'un Officier du Gouvernement et **Vieilli pendant des Années** dans des entrepôts contrôlés par le Gouvernement.
La qualité supérieure et l'extrême pureté de ce Gin, font qu'il est hautement recommandé par les médecins comme étant une boisson on ne peut plus hygiénique.

Employée avec Succès dans les
Maladies de Rognons, de la Vessie et des Voies Urinaires.



Chaque Flacon porte un Timbre du Gouvernement garantissant l'Age et la Qualité.

Boivin, Wilson & Cie.

520 RUE ST-PAUL,
MONTREAL.
Canada.

Seuls Concessionnaires.

TRESORIER PROVINCIAL

L'honorable Duffy, Trésorier Provincial, est décédé subitement le 3 de ce mois.

Sa mort causera de vifs regrets auprès de ceux qui l'ont connu et dans le parti libéral où il a rendu des services.

Le Trésorier Provincial passait pour un apôtre de la tempérance ou plutôt de l'abstinence totale. Le commerce de vins et de liqueurs ne le comptait pas au nombre des hommes politiques qui pouvaient l'aider dans le remaniement projeté de la loi des licences. Il ne voulait pas consentir aux réformes demandées par les commerçants, reformes cependant bien nécessaires et bien justes qui ont déjà été exposées dans nos colonnes.

Nous ne savons quel sera son successeur, mais nous espérons que le futur Trésorier Provincial comprendra que la loi des licences ne peut plus rester ce qu'elle est actuellement ; que, si le commerce des vins et liqueurs doit être sagement règlementé, il ne doit pas être mis en suspicion par les lois qui le reconnaissent et par le gouvernement qui en tire des revenus; que l'octroi des licences ne doit pas, dans les campagnes, être livré au caprice d'une coterie ou d'une famille, ou d'une personnalité.

Il faut un Trésorier provincial aux idées larges, à l'esprit ouvert à toutes les causes justes et qui comprenne la nécessité d'étudier la question des licences dans le sens proposé par les Associations de Vins et Liqueurs de la province.

Nous attirons l'attention du gouvernement sur ce point qui touche aux intérêts d'un commerce important.

L'INSPECTION DES LIQUEURS

A propos d'inspection des liqueurs dont il est fort question en ce moment, plusieurs réflexions s'imposent à l'esprit de tous ceux qui ont quelque intérêt en jeu dans le commerce des vins et liqueurs.

L'inspection, dans le cas où des inspecteurs seraient nommés, portera-t-elle aussi bien sur le commerce de gros que sur celui du détail? Dans les articles des journaux quotidiens on crie fort et uniquement, pour ainsi dire contre les hôteliers qui, à les entredre, drogueraient plus ou moins leurs marchandises.

Ces journaux paraissent ignorer que, parmi les liqueurs qui se débitent dans les hôtels, il en est un grand nombre tels que les cordiaux, les apéritifs, les cognacs, les gins, etc... qui viennent au Canada de l'étranger où ils ont été embouteillés. Va-t-on prétendre que tous ces spiritueux importés sont d'une pureté absolue et supporteraient honorablement l'examen d'une inspection sérieuse.

La loi interdit aux distillateurs canadiens de mettre en vente pour la consommation les alcools de leur fabrication à moins qu'ils n'aient mûri en entrepôt pendant deux ans.

Il n'existe rien de semblable pour les alcools qui nous viennent de l'étranger et qui, bien souvent, sont expédiés sur nos marchés au sortir de l'alambic.

Le vieillissement *en fûts de bois* des alcools a pour but, comme chacun le sait, de les débarrasser de principes nocifs que n'ont pu leur enlever et la distillation et la rectification. De sorte que les alcools canadiens devraient offrir toute la pureté désirable, s'ils étaient mûris et vieillis dans des fûts de bois. Le bois donne une couleur foncée aux alcools qui séjournent un certain temps dans les fûts et, comme, dans la plupart des cas, les alcools de nos distilleries sont aussi clairs que l'eau de roche on en peut inférer qu'ils sont restés dans des fûts en métal où ils n'ont rien gagné en pureté. Cependant, nous devons dire à la louange de nos distillateurs canadiens qu'ils n'offrent en vente que des alcools parfaitement distillés et rectifiés, ce qui n'a pas toujours lieu pour les alcools importés.

C'est sans doute ce qui faisait dire à un négociant très en vue et très expert en la matière de notre place. " Un hôtelier qui ajouterait de l'alcool canadien à la plupart des spiritueux importés ne serait aucunement blâmable, car, dans bien des cas, il améliorerait la qualité. Les alcools canadiens ont pour eux cet avantage d'être distillés sous la surveillance du Département du Revenu qui exige un alcool pur distillé avec des grains et non avec des pommes de terre comme beaucoup d'alcools qui nous viennent d'Europe.

Il est connu que la loi interdisant la mise en vente des alcools produits au Canada avant d'avoir passé deux ans en entrepôt a été votée à la demande même des distillateurs. On n'ignore pas que leur but en obtenant cette loi était un but plutôt commercial qu'humanitaire, ce que nous avons dit plus haut au sujet du vieillissement des alcools en est la preuve. Il devenait évident pour eux qu'avec une loi semblable ils écarteraient la création de nouvelles distilleries, car bien peu de personnes sont disposées à immobiliser de gros capitaux pendant deux années au moins, sans en tirer le moindre revenu. Ils ont donc ainsi obtenu un quasi-monopole, mais leurs alcools n'acquièrent guère de qualité pendant les deux ans qu'ils séjournent dans des cuves de métal.

Pour ces raisons, et aussi pour éviter les embarras que pourraient lui causer de pareilles mesures, il est douteux que le gouvernement canadien consente jamais à exiger que les liqueurs et spiritueux importés aient été entreposés pendant deux ans avant d'être livrés à la consommation. Il ne manque pas cependant de gens très sensés qui souhaiteraient qu'on usât pour les produits importés des exigences de la loi à l'égard des alcools canadiens; ils voient là une question de justice envers les nôtres.

Sans discuter davantage ce point spécial, il est incontestable que le prix de certains spiritueux importés est bien fait pour faire douter de leur pureté et de leur qualité. Comme nous le faisait remarquer le négociant dont nous avons déjà parlé, il n'est pas possible d'obtenir un véritable cognac à des prix variant de 6 à 10 shillings la caisse et cependant on trouve des alcools à ces prix portant l'étiquette *Cognac*. Les maisons d'importation ne sont pas celles qu'il faut blâmer pour l'introduction au Canada de ces marchandises à bas prix sur lesquelles elles ne peuvent faire un profit raisonnable et qui sont souvent, pour elles une source de désagréments. Elles préfèrent de beaucoup ne vendre que des marques connues et réputées qui commandent toujours un certain prix, mais il leur faut bien répondre à la demande. Une inspection sérieuse des spiritueux serait bien vue du commerce de gros, en ce sens, que bien des marques équivoques disparaîtraient de notre marché si leurs produits étaient analysés. On peut être certain que le commerce honnête se plaint plutôt qu'il ne se félicite de l'état de choses existant.

Un autre sujet de plaintes du commerce loyal est celui qui a trait à la contenance des bouteilles des spiritueux importés. Il nous a été donné de voir deux bouteilles entièrement semblables quant à la forme extérieure, mais dont la contenance n'était nullement la même. Il y a sous ce rapport de véritables supercheries. L'inspection des liquides importés en bouteilles devrait également porter sur la contenance des bouteilles. Il existe en différents pays des lois qui fixent cette contenance et le gouvernement rendrait réellement service au commerce s'il passait une loi ou un réglement en ce sens qui limiterait la contenance des bouteilles par rapport à notre gallon.

L'inspection des iqueurs a donc sa raison d'être à plusieurs points de vue et le commerce honnête, aussi bien du gros que du détail, est absolument désireux qu'elle ait lieu.

LA PUISSANCE D'UNE PUBLICITE INTELLIGENTE NE DIMINUE JAMAIS.

S. B. TOWNSEND & CO.,

18 & 20 Rue St-Sacrement, Montreal

Seuls Représentants au Canada de

ROBERTSON, SANDERSON & CO.
LEITH,

Whiskys Ecossais

"Mountain Dew" et "Liqueur Special"

Société des Propriétaires Vinicoles

COGNAC

Brandies "Salamandre"

NEDERLANDS DISTILLERY CO.,
Rotterdam

GIN Kiderlen

A. R. VALDESPINO & Co., Xérès

Vin de Sherry

ROMAN PERPINA
REUS

Vins de Messe



C. H. MUMM & Co.,
Reims

Champagnes

"Extra Dry" et "Selected Brut"

J. CALVET & Co.,
Bordeaux

Clarets et Sauternes

GUIMARAENS & Co.,
Oporto

Vins d'Oporto

L. NORRECAARD,
Tarragone

P. J. VALKENBERG,
Worms-sur-le-Rhin

VINS DU RHIN

Nos Spécialités :

CHAMPAGNES "Extra Dry" et "Selected Brut" de G. H. Mumm & Co

WHISKY "Mountain Dew" de Sanderson.

BRANDY Salamandre "Invalid's Reserve".

GIN "Croix d'Honneur" de Kiderlen.

Les importations aux Etats-Unis, en 1902 du Champagne "Extra Dry" de Mumm ont été de 125,719 caisses, plus du tiers de l'importation totale de Champage et 407,504 bouteilles de plus que n'importe quelle autre marque.

Le "Mountain Dew" de Sanderson est la plus vieille marque de Whisky en Ecosse, et elle a la plus forte vente de n'importe quelle marque de Whisky Ecossais dans le monde entier.

LES LIQUEURS FRELATEES

L'échevin Dan Gallery de Montréal, qui est en même temps député aux Communes, a pris prétexte de la discussion au Parlement d'un crédit de $30.000, pour la prévention des falsifications des denrées alimentaires, pour demander la nomination d'inspecteurs des liqueurs.

Il prétend savoir de bonne source qu'il se vend à Montréal des quantités de liqueurs malsaines, composées de drogues.

L'hon. Bernier a promis d'examiner la question. Il pense que l'inspection serait coûteuse, spécialement si les liqueurs vendues au détail devraient être inspectées, cependant il a déclaré être prêt à entrer dans ces vues, si le Parlement voulait voter les crédits nécessaires.

A son retour d'Ottawa à Montréal M. Gallery a fait les déclarations suivantes: " Si nous devons autoriser la vente des liqueurs, nous devrions aussi insitster pour qu'aucune liqueur ne soit vendue, si elle n'est de la meilleure qualité et absolument saine. J'ai fait remarquer en Chambre que, dans aucun commerce, il ne se pratique autant de falsification que dans celui des liqueurs et cependant, alors que toutes les autres sortes d'aliments sont soumis à une sérieuse inspection et à des analyses scientifiques les commerçants en liqueurs peuvent vendre les plus détestables poisons qu'ils peuvent cuisiner. J'ai cité des cas d'empoisonnements et de folies causés par de vils breuvages vendus comme liqueurs. J'ai été surpris de voir que la Chambre entière était d'accord avec moi et je vais conférer immédiatement avec le Ministre du Revenu de l'Intérieur pour examiner ce qui peut être fait pour assurer la nomination d'inspecteurs des liqueurs. "

M. Gallery a déclaré en outre, nous dit le *Witness*, qu'il espérait arriver non seulement à protéger le public contre les décoctions empoisonneuses vendues comme liqueurs, mais encore à fermer les trous où les liqueurs les plus inférieures et les plus abjectes se vendent et qui ne peuvent exister que par le débit de boissons à bon marché et détestables.

Les hôteliers sont satisfaits de cette campagne. Ils n'ont jamais été opposés à l'inspection des liqueurs comme en témoigne la résolution adoptée par la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec à la convention générale tenue à Montréal le 3 et 4 septembre dernier.

Voici cette résolution:

Question: *La nomination d'un inspecteur des liqueurs est-elle nécessaire?*

Considérant que dans certains quartiers l'on demande la nomination d'un inspecteur des liqueurs;

Considérant qu'il peut se présenter des circonstances où cet inspecteur rendrait des services au public;

Considérant que les membres de cette convention n'ont jamais, dans le passé, débité de liqueurs frelatées ou préjudiciables à la santé publique, et entendent persister dans cette ligne de conduite;

Qu'il soit résolu: Que cette convention n'a aucune objection à la nomination d'un inspecteur des liqueurs.

Après quelques remarques de M. l'échevin Ricard, de M. James McCarry et M. E. Dickie, de Toronto, en faveur de la nomination d'un inspecteur, la résolution est adoptée à l'unanimité, sur proposition de M. Arthur Jones, secondé par M. Nap. Tremblay.

A la suite de la déclaration de M. Gallery, l'échevin L. A. Lapointe secrétaire de l'Association lui a adressé la lettre suivante:

Montréal, 26 juin 1903.

Mon Cher Gallery,

J'envoie au Ministre les résolutions comme je vous l'ai promis.

Veuillez me dire si je puis faire quelque chose de plus, j'ai un grand nombre de ces résolutions imprimées, et si vous pensez qu'il en devrait être envoyé aux Membres du Parlement, faites-le moi savoir.

Le Commerce entier sera heureux d'une loi concernant l'inspection des liqueurs. Votre dévoué,

L. A. LAPOINTE.

L'Association des Commerçants de Vins et Liqueurs a constamment en vue le souci de sa réputation et, plus que personne, ses membres sont jaloux du bon renom qui doit s'attacher à un commerce honnête et légitime, comme l'est celui des liqueurs. L'Association répudie tous ceux qui pourraient déhonorer de quelque façon que ce soit la corporation des hôteliers et restaurateurs et elle est prête à appuyer ceux qui l'aident à maintenir la bonne renommée qu'elle s'est acquise. Elle a combattu de toutes ses forces et combat encore avec vigueur la vente clandestine des liqueurs; elle a fait limiter et diminuer le nombre des licences et elle verrait avec satisfaction la fermeture des établissements louches où se vendent des liqueurs frelatées.

On peut donc être certain que s'il dépendait des hôteliers que l'inspection des liqueurs se fît, la proposition de l'échevin Gallery, M, P., deviendrait bientôt une réalité.

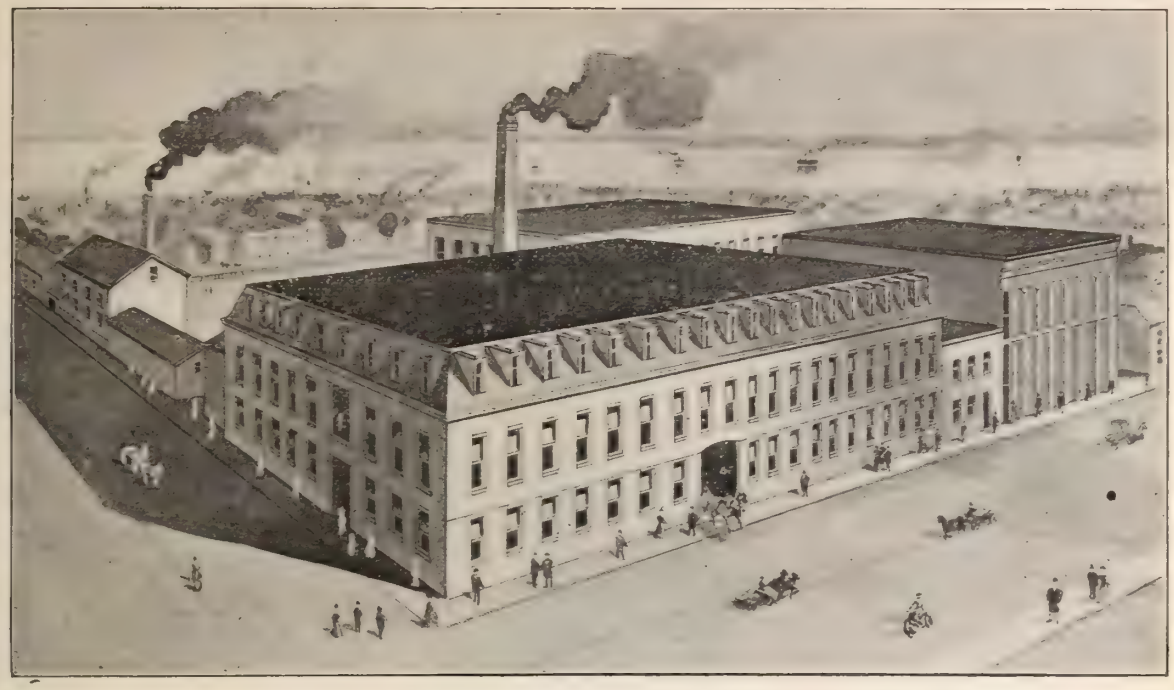
LA BIERE

Température à laquelle elle doit être bue

La conférence de M. le professeur Windisch. "La bière sur son chemin du tonneau dans le verre", a amplement démontré, qu'après la mise en cave, les soins que doit prendre le brasseur de son produit ne doivent absolument pas en rester là. Il doit savoir à qui il livre sa bière et comment cette dernière est traitée par son client. Le programme de notre journal quotidien dit avec raison: " Toute brasserie a les clients qu'elle mérite. " Il n'y a pas que les débitants au détail qui aient le droit et le devoir d'éloigner d'eux les mauvais éléments et d'attirer les bons, le brasseur de son côté doit employer également ici son influence dans le travail commun, avec les représentants de ses clients. Seul celui qui sait soigner la bière aura de bonne bière. Pour cela il est naturellement nécessaire de posséder une installation appropriée ainsi qu'une bonne cave et de bons appareils de débit. Mais il faut en outre exercer une sévère surveillance. Rien n'est plus important pour la qualité, le goût et l'apparence de la bière, que la température convenable. Mais combien y a-t-il de débitants qui aient sur ce point autre chose que de très vague notions? Nous demandons que chaque débitant sache non seulement à quelle température il doit servir la bière à ses clients, mais qu'il contrôle aussi si cette température existe. Pour cela, il existe un instrument (le thermomètre) qui la mesure plus exactement que le juge final: la langue. La langue est bien munie de nerfs qui font percevoir la sensation du froid et de la chaleur, mais son jugement dépend aussi de certains cas spéciaux, l'état de santé du buveur par exemple. Il n'y a que le thermomètre qui puisse renseigner exactement. Quelle est donc la température convenable? Je crois pour moi qu'elle est de 8° R.= 10° C. Peut-être objectera-t-on que la température des bières brunes devrait être plus élevée et celle des blondes plus basse.

J'aimerais à connaître là-dessus l'opinion de mes collègues. Il serait peut-être aussi assez intéressant de savoir si des habitudes diverses existent dans le nord ou le sud, l'est ou l'ouest. Je blâmerais moins le débitant qui servirait la bière trop chaude de 1 degré que celui qui la gâterait en la laissant à une température trop froide.

Trop chaude, la bière paraît plate; trop froide, le goût en sera masqué et l'œil sera blessé à son aspect: car elle ne moussera pas, même quand elle aura la quantité d'acide carbonique suffisante. J'aime beaucoup m'orienter d'après ce que font les gens, et en attendant, je vais me préparer à partir en voyage, armé de l'excellent thermomètre de poche, si commode et si pratique et construit par " le laboratoire d'essai et d'étude pour la brasserie "; je le plonge en cachette dans mon verre et, d'après la température que je relève, je juge et le cabaretier et la bière. (*Tageszeitung für Brauerei*).



· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

M. ARTHUR GELINAS

Nous avons appris, avec un bien vif regret, la mort prématurée d'un jeune homme de talent, M. J. R. Arthur Gélinas, chef du Département de la Publicité de la maison Boivin, Wilson & Cie.

M. Gélinas, au cours de l'hiver dernier, est allé passer quelque temps en Floride dans l'intérêt de sa santé. Le climat lui fut sans doute favorable; mais la terrible maladie à laquelle il succombe à l'âge de trente trois ans avait déjà accompli son oeuvre néfaste et il est revenu mourir au pays, entouré des membres de sa famille.

M. Gélinas était aussi un des officiers du 65e Bataillon.

D'un abord très sympathique, d'un caractère très aimable, il avait de belles relations et le cercle de ses nombreux amis déplore aujourd'hui la disparition d'un bon et loyal camarade et d'un aimable compagnon.

Le défunt avait épousé, il y a trois ans, Mlle Lorette Panneton, de Trois-Rivières.

Nous offrons à la famille dans le deuil l'expression de nos respectueuses condoléances.

M. J.-B. ARCAND

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Jean-Baptiste Arcand, un restaurateur en vue de la rue Saint-Jacques, décédé après quelques semaines de maladie, à l'âge de 58 ans.

M. Arcand naquit à Montréal, le 24 juin 1845; il tenait restaurant sur la rue Saint-Jacques depuis 26 ans, après avoir tenu un établissement semblable à plusieurs autres endroits pendant huit ans.

Il souffrait de la maladie de coeur depuis longtemps; mais il ne fut contraint de garder sa chambre que pendant quatre semaines. Son médecin ayant perdu tout espoir de le ramener à la santé, M. l'abbé Hébert, P.S.S., de Notre-Dame l'a assisté dans ses derniers moments. M. Arcand est décédé au milieu de sa famille après avoir reçu toutes les consolations de la religion catholique.

Le défunt laisse pour déplorer sa perte sa femme, une fille, Mlle Alexandrina Arcand et deux fils, MM. Arthur Arcand et Jean-Baptiste Arcand.

Les funérailles de M. J. B. Arcand ont eu lieu le 29 juin, à l'église Notre-Dame, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par M. Jean-Baptiste Arcand et M. Arthur Arcand, les deux fils du défunt; M. Auguste Arcand, son frère; MM. Narcisse Lafrenière, Hercule Giroux, Joseph Turcot et Alfred Lamerre, ses cousins.

Les porteurs étaient: M. L. A. Lapointe, échevin; MM. A. et W. Arcand, M. W. Smith, M. N. Tremblay et M. Chs Jodoin.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Henri Gauthier, P. S. S.

M. l'abbé Jodoin a chanté le service funèbre, assisté de M. l'abbé Bédard, P.S.S., comme diacre, et de M. l'abbé W. Hébert, comme sous-diacre.

Parmi les personnes présentes, citons: M. Valois, M.D., de Valoisville; M. Lafontaine, M.D., de Chambly; M. Wm Crépeau, M. A. Mercier, M. P. Mercier, M. Ed. Beauchamp, M. J. C. Leclerc, M. J. E. Pelletier, M. Z. Turpin, M. E. Chaussé, M. T. Lessard, H. T. Lessard, M. P. E. Lamalice, M. F. Gauthier, M. G. H. St-Denis, N. P. ; M. E. Panneton, M. F. P. Dupuis, M. D. Giroux, M. J. J. Clough, M. D. Dumont, M. Victor Lemay, M. M. Mercier, M. Hudon, de la maison Hudon et Orsali; M. H. Trempe, M. P. Trempe, M. J. S. Laprès, M. J. Mercier, M. F. Lapointe, M. J. Laramée, M. L. Demers, M. H. St-Laurent, M. A. Barbeau, M. E. Beaupré, M. Gauthier, M.D.; M. A. Lavallée, M. J. L. Gaudet, M. J. Arcand, M. J. Johnson, M. H. Bray, M. Paul Choyle. M. A. Latour, etc., etc.

Offrandes de messes. — MM. J. B. Arcand, L. M. Beaudry, M. et Mme Saint-Laurent, etc.

Offrandes de fleurs. — M. et Mme T. Lessard, M. J. B. Arcand, fils, Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, M. et Mme Nap. Prévost, M. et Mme Edgar Fortier, M. P. Blouin, M. et Mme J. S. Filion, M. et Mme O. Tremblay, Mlles M. Arcand, M. Aug. Arcand, etc.

Nous offrons à la famille dans le deuil, l'expression de nos sincères condoléances.

★ D'après les statistiques il paraîtrait que l'Irlande détient le record pour la distillation illicite.

Pendant la période de 12 mois finissant le 31 mars 1902 il a été opéré 1406 saisies pour distillation frauduleuse.

Durant la même période on n'a constaté que 12 délits analogues en Angleterre et deux seulement en Ecosse.

★ La Hull Brewing Co., de Hull, P. Q., a fait cession avec un passif de $16,000 et un actif de $12,000. M. F. A. Labelle, N. P., est le curateur de cette cession.

★ M. Otto Zepf, gérant de la succursale de Montréal de la Freyseng Cork Co., Ltd, nous dit qu'actuellement il traverse la période la plus active de l'année. La demande est très forte pour tous les accessoires servant aux fabriques d'eaux gazeuses et il y a en outre de fortes commandes de bouchons placées par les embouteilleurs. Les paiements sont de premier ordre.

★ D'après MM. Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, l'activité dans les affaires de vins et liqueurs n'a aucunement diminué pendant le mois de juin.

Bien que la saison des chaleurs soit arrivée, il y a toujours une excellente demande pour les whiskies "Kink Edward VII." Les paiements donnent entière satisfaction.

★ MM. D. Masson & Cie, nous rapportent que le commerce des vins et liqueurs est actif; la demande porte en grande partie sur les cognacs et les gins. On remarque avec plaisir depuis quelque temps que les commandes portent en grande partie sur des produits ayant une réputation bien établie.

★ MM. Hudon, Hébert & Cie, nous avisent que les affaires continuent à être des plus actives dans la ligne des vins et liqueurs. Il y a , comme d'habitude pendant la saison des chaleurs, un arrêt momentané dans la demande pour les liqueurs fortes, telles que scotchs et gins, mais cette diminution est plus que compensée par l'augmentation des commandes pour les vins légers de Bordeaux et de Sauternes. Il convient cependant de remarquer que la demande pour les cognacs est toujours très soutenue.

★ M. John Bigg, propriétaire de la Royal Lochnagar Distillery, de Balmoral, Ecosse, vient d'être nommé fournisseur breveté de S. A. R. le Prince de Galles. M. Bigg, était le fournisseur de feue S. M. la Reine Victoria depuis 1848, et il est aussi le fournisseur du roi Edouard VII.

MM. Boivin, Wilson & Cie sont les représentants au Canada de cette marque supérieure de whisky écossais.

★ M. S. B. Townsend nous dit que, jusqu'à présent, les affaires ont été très bonnes. La maison à livré plusieurs commandes d'importation très importantes pour les Scotchs Mountain Dew", les Brandies "Salamandre" et les gins "Kiderlen". Les paiements sont très réguliers.

★ MM. Laporte, Martin & Cie, nous avisent que les affaires dans la ligne des vins et liqueurs continuent à donner satisfaction. Si l'on constate une certaine diminution dans la demande pour les spiritueux, il n'en est pas de même pour les vins de Bordeaux, de Bourgogne et d'Espagne qui se vendent présentement en fortes quantités.

COGNAC

JULES ROBIN

& Cie.



Le **COGNAC JULES ROBIN & CIE** a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi siècle et il entend conserver sa position.

LES EAUX-DE-VIE DE VIN

Dans le cours d'une entrevue accordée à un journal anglais M. Gustave Boutelleau, un des intéressés de la maison Boutelleau & Cie de Cognac, a fait les déclarations suivantes: Depuis 1878 époque à laquelle on a introduit dans les Charentes les cépages de Californie, à la suite des ravages infligés par le Phylloxera, les résultats de la culture des vignes servant à la production des eaux de vie ont été excellents tant comme qualité que comme quantité. L'année 1900 a été satisfaisante; les deux années suivantes ont été moins bonnes. Si la récolte de 1903 est satisfaisante et non endommagée par les gelées on a tout lieu d'espérer que la qualité et les prix auxquels les cognacs seront offerts auront pour effet d'en stimuler la vente tant en Grande-Bretagne que dans les colonies et que le commerce de spiritueux donnera aux cognacs la grande importance qu'ils avaient avant la venue du phylloxera. La vente des eaux-de-vie a beaucoup souffert du manque des récoltes et par suite de la substitution d'autres alcools aux eaux-de-vie de vin véritables et la réputation des cognacs s'en est fortement ressentie. Les véritables cognacs c'est-à-dire les produits des vignobles des Charentes sont, dit M. Boutelleau, la meilleure liqueur soit qu'on la consomme par goût ou pour des raisons de santé. C'est d'ailleurs l'opinion des médecins. Quant aux faits eux-mêmes, ajoute M. Boutelleau, les races Anglo-Saxonnes font, sans dégénérer, usage du Cognac depuis trois siècles. Cette remarque s'applique également aux populations de l'Amérique du Nord.

Les récoltes des quelques dernières années ont sauvé le commerce des cognacs.

Les vignobles détruits en 1878 avaient de 20 à 80 années d'existence; ils ont été remplacés par de nouveaux vignobles et, grâce aux méthodes scientifiques actuellement employées, l'avenir des cognacs s'annonce comme devant être brillant.

Le Syndicat du Commerce des Eaux de vie de Cognac a résolu de demander le concours du Parlement Britannique afin de protéger le commerce des véritables eaux-de-vie de cognac qui sont affectées par la substitution d'alcools inférieurs vendus sous le nom de cognac."

M. Gustave Boutelleau dont il est question est un expert hors ligne dans la distillation et dans la viticulture, il est également vice-président de la Chambre de Commerce d'Angoulême.

★ D'après M. E. D. Paul, de la maison W. J. Rafferty, la demande pour les ales embouteillées a été plus forte cette saison que pendant les années précédentes. A l'encontre de ce qui se produisait pendant l'époque des chaleurs, la demande pour les bières embouteillés de MM. Wm. Dow & Co. n'a aucunement diminué cet été.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

Le propriétaire de l'hôtel St-James, M. Fred Bouillon, vient de faire l'acquisition du "Russell" qui n'était séparé du St-James que par une étroite ruelle.

Ces deux hôtels bien connus n'en feront désormais plus qu'un seul, grand, vaste, riche, superbe.

Le "Russell" qui contient cinquante chambres de premier ordre a été réparé à neuf et décoré avec beaucoup de goût par des ouvriers experts dans leur métier. Rien n'a été épargné pour faire de cet hôtel un des plus élégants et des plus confortables de Montréal.

Quant à l'hôtel St -James, il a subi des réparations considérables. C'est, actuellement, sans contredit, l'un des plus beaux établissements de ce genre au Canada. On y a introduit les systèmes les plus modernes de calorifères, de lumières électriques et d'appareils de sauvetage, à chaque étage.

En fait d'améliorations modernes le St-James ne le cède en rien aux meilleurs hôtels des Etats-Unis.

LA PUBLICITE CREUSE UN CANAL A TRAVERS LEQUEL PASSERA LE COURANT DES AFFAIRES.

PERSONNELS

★ M. Albert Hébert, de la maison Hudon, Hébert & Cie, est parti le 3 courant pour la Rivière du Loup, où il va rejoindre sa famille et prendre un peu de repos.

M. Albert Hébert sera de retour à Montréal le 20 de ce mois.

★ M. Peter Freyseng, président de la Freyseng Cork Co. Ltd, est actuellement en villégiature sur les lieux de pêches du Comté Frontenac, Ont.

★ M. J. H. Wilson, représentant spécial de MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée, dans la ville de Montréal, a tout récemment pris de très nombreuses commandes pour le *White Port* de MM. Burmester, ainsi que pour les whiskies en fûts de MM. Greenleés Brothers.

★ M. Gustave P. A. Duret, représentant de la maison Marie Brizard et Roger, est actuellement à Montréal. Avant son retour en Europe il compte visiter l'Ouest du Canada dans les intérêts de sa firme.

★ M. T. F. Mulligan, représentant de la maison Moutet, distillateur d'eaux-de-vie de Bourgogne, vient de quitter Montréal où il a passé plusieurs semaines et se rend dans l'ouest du Canada.

★ M. Henry J. Chard vient de faire un voyage d'affaires à Toronto.

★ M. Mark Sanderson, de la maison Robertson & Sanderson & Co., de Leith, Ecosse, les distillateurs du fameux Scotch "Mountain Dew" est prochainement attendu à Montréal. M. Sanderson à l'intention de passer plusieurs mois en Amérique dans les intérêts de son commerce.

★ M. E. A. Gauthier, de la Lawrence A. Wilson Cie Ltée, vient de passer plusieurs jours à Montréal avant de repartir pour un voyage de placement dans les Provinces Maritimes.

★ M. S. B. Townsend, de la maison S. B. Townsend & Co., à fait un voyage d'affaires à Québec dans la dernière semaine du mois de juin.

★ M. W. J. Rafferty est de retour à Montréal, après avoir passé plusieurs semaines à Atlantic City pour des raisons de santé. Nous sommes très heureux d'apprendre que M. Rafferty est complètement remis.

★ M. Bourgeois représentant de MM. Binet, Fils & Cie, négociants en vins de champagne, de Reims, France, est actuellement à Montréal d'où il partira prochainement pour visiter la partie ouest du Canada.

Le pain quotidien et la publicité quotidienne devraient marcher de pair, même les jours de fête.

IMPORTATIONS DE CHAMPAGNE AUX ETATS-UNIS

DU 1er JANVIER AU 1er JUILLET 1903.

	1902	1903
	CAISSES.	CAISSES.
Moet & Chandon ("White Seal" and "Brut Imperial")...	**50.731**	**72,767**
G. H. Mumm & Co	65,124	71,886
Pommery & Greno	13,401	14,960
Ruinart, Père & Fils	7,885	12,554
Vve Clicquot	6,160	8,505
Louis Roederer	6,037	4,515
Piper Heidsieck	6,526	3,509
Pol Roger	2,638	3,157
Dry Monopole	3,300	2,771
Duc de Montebello	2,940	2,562
P. Ruinart	.....	1,697
Perrier & Jouet	635	1,000
Jules Mumm & Co	502	870
Bouché	826	672
Delbeck & Co	726	520
Chas Heidsieck	.....	515
St. Marceaux	948	441
Gold Lack	410	415
Ayala	385	368
Royal	.....	284
Duval & Co	.....	166
Reinghold	.....	125
Bollinger	.....	100
Diverses autres importations	9,428	8,790
Grand Total	177,696	213,149

LA PREPARATION DES LIQUEURS

Les sucs de fruits.

Préparation des sucs. — Les sucs des végétaux servent à la préparation des sirops composés et d'un grand nombre de liqueurs dont ces sirops sont la base.

On les extrait des feuilles, des fruits, des tiges et des racines des plantes par un procédé des plus simples. La matière est écrasée dans un mortier et la pulpe est soumise à la pression. On emploie à cet effet une petite presse à main.

Clarification des sucs. — Les sucs, au sortir de la presse, sont clarifiés. Cette opération peut se faire de plusieurs manières.

Clarification par fermentation. — Ce mode de clarification est basé sur le fait de la transformation par la fermentation du sucre en alcool, qui assure la conservation du suc. La fermentation permet également d'éliminer les matières albuminoïdes et les mucilages.

Les sucs sont placés dans un lieu ayant une température de 20 à 25°, jusqu'à ce qu'ils soient transformés en vins. Quarante-huit heures suffisent, en général, pour arriver à ce résultat.

Lorsque la fermentation est terminée, on filtre la liqueur et si on veut être assuré d'une clarification parfaite, on la colle.

Clarification par filtration. — Ce procédé n'est pas très complet; car on conserve dans la liqueur un certain nombre de matières solubles, qui plus tard pourront en amener l'altération.

Clarification par la chaleur. — Les sucs sont portés à une température de 80 à 90°; on y ajoute une solution de blanc d'œuf, on écume et on filtre; en général on doit éviter d'employer la chaleur.

Clarification par le tanin. — M. N. Basset préconise la clarification par l'emploi d'une solution de tanin à 10 0/0, qui élimine les matières albuminoïdes, sans l'intervention de la chaleur toujours nuisible au parfum du jus, et assure la conservation.

Conservation des sucs. — Les sucs sont conservés dans des bouteilles bien bouchées.

1. *Conservation par le soufrage.* — On remplit les bouteilles, en laissant un vide de deux doigts entre le liquide et la place du bouchon, et on brûle dans le goulot un peu de mèche soufrée.

2. *Conservation par la méthode Appert.* — Cette méthode est la plus convenable pour la conservation des sucs. Voici la pratique de l'opération:

Les sucs, convenablement clarifiés, sont introduits dans des bouteilles de grès ou de verre, que l'on bouche avec soin. Le bouchon étant fixé au moyen d'un fil de fer disposé en croix, on porte le récipient dans un bain-marie d'une capacité suffisante pour que les bouteilles soient complètement baignées. L'eau est portée à l'ébullition et après quelques instants, on laisse refroidir, puis on retire les bouteilles, et on les place en lieu convenable pour leur utilisation ultérieure.

RECETTES PRATIQUES

Nous croyons utile de donner un certain nombre de recettes, que nous proposons comme exemples de la préparation des sucs.

Sucs de bluets, de cerises, etc.

Ecraser les fruits à la main au-dessus d'un tamis de crin placé sur un vase bien propre, presser le marc, réunir le jus et le porter à la cave. Après 24 heures de fermentation, filtrer et conserver la liqueur.

Pour le suc de cerises, il est bon de se servir d'un mélange de cerises noires et de cerises rouges.

Sucs de citrons et d'oranges

Enlever l'écorce et les pépins; écraser la pulpe et la presser, après l'avoir mélangée avec de la paille de seigle lavée et ha-



BYRRH

VIN TONIQUE ET APERITIF

VIOLET FRERES A THUIR, (P.O.)

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse éminemment tonique et apéritive.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de quinquina et d'autres substances amères de premier choix.

Il emprunte à ces substances un arôme agréable, et de précieuses propriétés cordiales ; et il doit aux vins naturels, qui seuls servent à sa préparation, une haute supériorité hygiénique sur les nombreux produits dont l'alcool est l'élément principal.

Grâce à la légitime réputation que lui ont value de pareilles qualités, le **BYRRH** a reçu du public l'accueil le plus empressé. Il compte aujourd'hui parmi les boissons classiques. On le trouve dans tous les établissements de consommation, ainsi que dans toutes les maisons de vente de spiritueux et de produits alimentaires.

Comme tonique et apéritif le **BYRRH** se prend pur, à la dose d'une verre à bordeaux.

Etendu d'eau fraîche, ou, de préférence, d'eau de seltz, il devient une boisson qui désaltère parfaitement sans débiliter.

Caisses de 12 litres $10.50. **Lot de 5 caisses 10.00.**
Caisses de 24 demi-litres. **$1.00 par caisse de plus que les litres.**

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL

Agents pour le Canada.

chée, qui aide à la séparation du jus. Laisser clarifier par le repos, filtrer et conserver.

Sucs de pommes, de poires, etc.

Enlever la poussière de l'écorce; râper les fruits en ayant soin de ne pas toucher aux pépins. Presser la pulpe mélangée à de la paille de seigle lavée et hachée. Laisser éclaircir par le repos, filtrer et conserver.

Sucs de framboises et de mûres

On écrase les fruits, on presse le marc. Le liquide est abandonné au repos dans un lieu frais pendant un ou deux jours; après quoi, on le filtre.

Souvent on mélange aux mûres ou aux framboises un cinquième de cerises rouges.

Suc de groseilles

Ecraser les fruits sur un tamis de crin, presser la pulpe, laisser reposer le sucre pendant vingt-quatre heures à la cave; filtrer et conserver.

On peut se servir des groseilles seules ou mélangées avec un cinquième de framboises.

Sucs de pêches, d'abricots, de prunes

Nettoyer les fruits et enlever le noyau. Ecraser la pulpe et la mélanger avec de la paille de seigle lavée et hachée. Presser. Mettre à la cave pendant deux jours; filtrer et conserver.

LES LIQUEURS DE LA SAISON

Ces liqueurs se préparent par infusion

Ce mode de préparation s'applique aux liqueurs dans la composition desquelles entrent des substances dont on ne peut extraire le principe aromatique par distillation, soit avec l'eau, soit avec l'alcool.

Beaucoup des liqueurs par infusion sont connues sous le nom de *ratafia;* ce terme très employé a une signification un peu vague; elle varie avec les provinces et son étymologie n'est pas certaine.

Dans les recettes que nous allons donner, toutes les proportions sont calculées pour dix litres (2 1-2 gallons) de liqueur, sauf indication contraire.

LIQUEURS ORDINAIRES

Ratafia de cassis

Infusion de cassis	1 pinte
Alcool à 85°	1 pinte
Sucre	3 lbs
Eau ordinaire	5 pinte

Cassis ordinaire

Alcool pur à 85°	2 pintes
Infusion de cassis à 50°	1 pinte
Vin rouge foncé	1 chopine
Sucre clarifié	3 lbs

Compléter le volume à 2 1-2 gallons avec de l'eau ordinaire.

Ratafia de framboises

Infusion de framboises	1 1-2 pinte
Infusion de cassis	1-2 pinte
Alcool à 85°	1 1-4 pinte
Sucre	3 lbs
Eau ordinaire	1 1-2 gallon

LIQUEURS DOUBLES

Ratafia de cassis

Infusion de cassis	1 1-4 gallon
Alcool à 85°	2-3 gallon
Sucre	6 lbs
Eau ordinaire	1 pinte



Cognacs Marie Brizard & Roger

Maison fondée en 1755

La haute réputation dont jouit dans le monde entier la maison MARIE BRIZARD & ROGER est la garantie de la qualité irréprochable des cognacs qu'elle offre à la consommation, en caisses ou en barils, sous les différentes marques de

Cognacs "Fleur de France"

Caisses : 1 Fleur de Lys ; 2 Fleurs de Lys ; 3 Fleurs de Lys ; S. O. P., C. V. 1858.

Marie Brizard & Roger Cognac.

PROPRIETAIRES DES VIGNOBLES :
DOMAINE DE MONTBRIZARD
RICHEMONT.

Representants au Canada : D. Masson & Cie, Montreal.

LIQUEURS DEMI-FINES

Cassis demi-fin

Infusion de cassis	2 pintes
Vin de Roussillon	1 chopine
Infusion de merises	1 chopine
Infusion de framboises	1 chopine
Alcool à 85°	3 pintes
Sucre	5 lbs

Eau ordinaire, quantité nécessaire pour amener le volume à 2 1-2 gallons.

LIQUEURS FINES

Ratafia de cassis

Infusion de cassis	3-4 gallon
Infusion de framboises	1 chopine
Alcool à 85°	1 pinte
Sucre	8 lbs
Eau	1-2 gallon

LIQUEURS SURFINES

Crème d'ananas

Ananas frais	2 lbs
Alcool à 85°	1 gallon
Sucre	8 lbs

Ecraser les ananas et les mettre infuser dans l'alcool pendant huit jours, passer ensuite à travers un tamis de soie; verser le sucre fondu à chaud dans 5 chopines d'eau, ajouter 100 gouttes d'infusion de vanille, colorer en jaune clair avec du caramel.

Crème de cassis

Infusion de cassis	1 gallon
Esprit de framboises	1 1-2 pinte
Alcool à 85°	1 chopine
Sucre blanc	10 lbs
Eau ordinaire	1 1-2 pinte

Ratafia de cassis de Dijon

Infusion de cassis	2 1-2 pintes
Infusion de cerises	1 chopine
Infusion de merises	1 chopine
Infusion de framboises	1 chopine
Vin de Bourgogne	1 pinte
Sucre blanc	10 lbs
Eau ordinaire	3 chopines

Crème de cassis de Touraine

Infusion de cassis	2 1-2 pintes
Infusion de merises	1 chopine
Infusion de framboises	1 chopine
Infusion de cerises	1 chopine
Infusion de feuilles de cassis	1 chopine
Sucre blanc	10 lbs
Eau ordinaire	1 1-2 chopine
Vin de Roussillon	1 1-2 chopine

Faire fondre le sucre au bain-marie avec le vin et l'eau. Après la préparation, coller et quand le liquide est suffisamment reposé, mettre en bouteilles, sons filtrer.

Ratafia de framboises

Infusion de framboises	3 pintes
Infusion de merises	1 pinte
Alcool à 85°	1 pinte
Sucre blanc	10 lbs
Eau ordinaire	3 chopines

VINS CANADIENS



PORT, CLARET,
TOKAY, SHERRY,
BLANC, CATAWBA DOUX,
CATAWBA SEC,
SAUTERNE,
THE IMPERIAL.

Commandez par l'entremise de votre marchand en gros ; s'il ne les a pas en stock, adressez - vous directement aux producteurs.

St. David's Wine Growers Co,
60 ATLANTIC AVE.,
Coin Liberty St. TORONTO, Ont.
Echantillons et Cotations sur demande.

JOSEPH E. SEAGRAM
DISTILLATEUR
— DE —
FINS WHISKIES
WATERLOO, CANADA.
"Old Times White Wheat No. 83 Star"
MEAGHER BROS & Co.,
MONTREAL,
Agents.

LES OCTROIS DE FRANCE

De l'*Economiste européen*, conclusions d'un article de M. Edmond Théry

La consommation des vins dans les villes à octroi, qui n'avait pas dépassé 18,375,658 hectolitres en 1900, s'est brusquement élevée à 21,720,909 hectolitres en 1901, soit, en une seule année, une augmentation de 3,345,251 hectolitres ou 18 0/0! Sur ce dernier chiffre, Paris entre pour plus de la moitié avec une consommation de 6,802,483 hectolitres en 1901, contre 5,179,329 hectolitres en 1900, c'est-à-dire 1,623,154 hectolitres d'augmentation.

La population comprise dans le périmètre de l'octroi de Paris ayant été de 2,537,834 habitants en 1901, chaque Parisien a donc consommé, pendant cette année là, une moyenne de 268 litres de vin. Cette même moyenne n'avait pas dépassé 197 litres en 1897 et 186 litres en 1887.

C'est un beau résultat pour la Faculté de médecine de Paris qui, depuis plus de quinze années, interdit systématiquement l'usage du vin à sa clientèle.

VIN HISTORIQUE

On vient de vendre aux enchères, aux Etats-Unis, un tonneau de Xères qui doit avoir le record de l'âge: il est de la récolte 1767, qui fut achetée presque tout entière pour Napoléon 1er, le roi d'Espagne ne s'en étant réservé qu'une faible part. Après Waterloo, il ne restait plus aux Tuileries qu'un seul fût de cette récolte, et c'est ce même fût qui vient d'être acquis au prix d'environ 125 francs la bouteille. Comment des Tuileries, ce vin est-il venu en Amérique, et s'est-il amélioré avec l'âge? Ce sont deux questions que nous serions curieux de voir résoudre.

LE COMMERCE DES VINS DE CHAMPAGNE

D'après un état dressé par la Chambre de commerce de Reims, voici quel a été, pendant l'exercice 1902-1903, le mouvement des vins mousseux de Champagne expédiés à l'étranger, à l'intérieur et dans le département de la Marne.

Le nombre des bouteilles expédiées à l'étranger s'est élevé à 22,523,746; le nombre des bouteilles expédiées en France aux marchands en gros, aux débitants et aux consommateurs à 9,335,412, ce qui donne pour l'importance réelle du commerce 31,859,158 bouteilles.

Si on ajoute à ce chiffre l'expédition de négociant à négociant dans le département: 4 millions 676,444 bouteilles, on arrive à un mouvement total de 36,535,602 bouteilles.

Ainsi qu'on peut en juger par les chiffres ci-dessus, le commerce des vins de Champagne dans le dernier exercice a augmenté — comparativement à l'exercice 1901-1902 — de plus de deux millions de bouteilles dans les expéditions à l'étranger et de près d'un milion et demi de bouteilles dans celles de l'intérieur.

LES IMPORTATIONS DE VINS EN ANGLETERRE

La statistique officielle de l'importation des vins dans le Royaume-Uni pour l'année 1902 donne au total général; 16,430,414 gallons comprenant 2,045,392 gallons de vins en bouteilles et 14,385,022 gallons de vins en barriques.

Pour les vins en barriques, l'Espagne a fourni 4,117,094 gallons, le Portugal 3,942,679, la France 3,611,565, l'Italie 329,355.

Si on envisage le degré de force alcoolique, la France vient en premier rang. Elle a exporté en Angleterre, 3,605,566 gallons, dont la force va jusqu'à 30 degrés (mesure anglaise). L'Espagne figure pour 3,435,341 gallons, le Portugal pour 369,491 gallons, l'Italie pour 242,374 gallons.

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT

et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.

PERMIS AU CANADA



Le Jeu de Hasard

L'ORACLE

EST UNE GRANDE SOURCE DE BÉNÉFICES,
LES PROFITS SONT SIMPLEMENT ÉNORMES.

La machine —automatique—est mise en opération avec les pièces canadiennes de deux sous. Le mécanisme en est très simple et très solide : il est construit en fer, acier et cuivre. La boîte est en chêne poli et toutes les garnitures métalliques extérieures sont argentées. Elle mesure 62 pouces de haut par 24 pouces de large et 13 pouces de profondeur. Poids : 200 livres.

Bien que cet appareil constitue un "Jeu de Hasard," il est, cependant **permis en tous pays; il est légal** pour la raison que **si l'opérateur perd,** la machine lui donne cependant son oracle et lui joue un magnifique air de musique. **Si l'opérateur gagne,** il lui est possible de gagner **deux, cinq,** ou peut-être **dix fois,** la somme jouée. L'oracle n'admet que des pièces parfaites. La dernière pièce jouée reste en vue.

LEGAL au Canada

LEGAL au Canada

Nous avons tous les genres de **machines automatiques à argent,** montrant: portraits de jolies femmes, paysages ; machines pour la force des poings ; pour la force musculaire : à batteries électriques, etc.

POUR TOUTES INFORMATIONS, ECRIVEZ A

THE CAILLE BROTHERS COMPANY

3 Ouellette Ave., WINDSOR, ONT., Canada.

LEGAL AU CANADA

LE CANADA A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS

Le département des Forêts et des Pêcheries sera largement représenté

"Le Canada prendra part à l'exposition anniversaire de l'achat de la Louisiane comme Nation". Telle a été la réponse donnée par sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada, de son siège à la Chambre des Communes, à une demande adressée au gouvernement par un des membres du Parlement Canadien.

Le grand homme du Canada, "à la langue d'argent", pense ce qu'il dit. Les nouvelles qui viennent d'arriver d'Ottawa, siège du gouvernement canadien, sont que de grands préparatifs sont faits pour montrer au monde les immenses ressources que possèdent nos voisins du Nord.

Le Canada s'est développé et a merveilleusement prospéré durant la dernière décade. Son commerce s'est accru dans d'énormes proportions, ses récoltes ont été telles qu'elles ont valu au Canada à l'étranger le titre de "grenier du monde". Son territoire minier, particulièrement dans la Nouvelle-Ecosse et au Cap Breton, a été développé à un tel point que les plus optimistes même en sont surpris, et il est maintenant généralement admis que le plus beau joyau de la Couronne de la Grande-Bretagne peut fournir en minerai son propre marché intérieur alors qu'il exporte annuellement des millions valant de grain, de poisson et de bois.

Parmi les industries provenant des ressources naturelles les pêcheries occupent au Canada le second rang. Ce pays a plus de 5600 milles de côtes océaniques sans compter ses mers intérieures, ses lacs innombrables, et un grand nombre de rivières. Les exportations des produits des pêcheries en 1897 se sont élevées à $22,783,546. La consommation du marché intérieur est estimée à une valeur de $15,000,000, donnant un produit total annuel pour les pêcheries de près de $38,000,000, non compris la valeur de la pêche des pêcheurs étrangers.

La pêche maritime et fluviale du Canada fournit la morue, le maquereau, l'égrefin, le flétan, le hareng, la merluche, le saumon, l'alose, la perche, la truite des lacs, le maskinongé, le poisson blanc, l'esturgeon, la perchaude, l'achigan, la truite de ruisseau, le brochet, l'anguille, le doré, etc., sans parler des huîtres, du homard, des loups-marins, de la baleine et du morse.

Les plus riches régions pour la pêche de la baleine dans le monde entier se trouvent, dit-on, dans la baie d'Hudson et dans les régions arctiques du Canada.

Les côtes du Pacifique fournissent aux pêcheurs le flétan, le cabillaud, l'oulachan, les anchois, le hareng, l'éperlan, et de nombreuses variétés de saumons et de truites. Le saumon de la Colombie Anglaise produit annuellement au delà de $5,000,000 et la production totale des pêcheries de cette province dépasse $6,000,000.

L'industrie des bois occupe le troisième rang parmi les industries extractives du Canada où la richesse forestière est très grande. On connaît 123 espèces d'arbres qui croissent dans ce pays, dont 94 à l'est des Montagnes Rocheuses et 29 sur la côte du Pacifique. Les forêts s'étendent sur une longueur d'environ 4000 milles de l'Est à l'Ouest et sur une largeur de près de 700 milles. Les arbres comprennent les essences principales suivantes: épinette blanche et noire, pin blanc, pin rouge, mélèze, tremble, bouleau, merisier, cèdre blanc.

Le frêne et le sorbier sont clairsemés dans la partie sud de la ligne forestière.

On croit que la Colombie Anglaise possède la plus grande réserve forestière compacte du monde. La superficie boisée est estimé à 285,000 milles carrés et comprend de nombreuses essences de bois. Le pin Douglas est l'arbre le plus grand de la Colombie Anglaise et, en réalité, du Canada.

Les forêts canadiennes contiennent: pin, épinette, chêne, aulne, érable, hêtre, bouleau, noyer, etc. Près de 38 pour cent de la superficie entière du Canada se trouvent boisés.

En 1899 le capital placé dans les moulins à pulpe au Canada seulement était d'environ $15,000,000. La capacité de production de ces moulins était de 1200 tonnes par jour. La valeur des produits des forêts exportés en 1901 approchait de $33,000,000 et la production totale doit avoir été d'au moins trois fois ce montant.

Il est facile de voir qu'en réalité le Canada a quelque chose à montrer et il a l'intention de créer une surprise à l'univers l'année prochaine. M. William Hutchison, le Commissaire de l'Exposition Canadienne vient de rentrer à Ottawa de retour du Japon où il a représenté son pays à l'Exposition d'Osaka. Le voyage au Japon de M. Hutchison produira des résultats considérables dans l'avenir pour le Canada, car déjà des expéditions d'essai de blé et de farine ont été faites dans l'Extrême-Orient qu'il vient de visiter.

Le Commissaire du Canada est actuellement fort occupé par les préparatifs en vue de l'Exposition Universelle de Saint-Louis. En revenant, de Vancouver à Ottawa il a pris la disposition préliminaire pour que l'exposition donne une complète idée des industries du bois, des pêcheries et des mines du Canada.

La Colombie-Anglaise fournira le géant des forêts et s'efforcera d'avoir la plus grosse et la plus longue pièce de pin Douglas qu'on ait jamais exhibée.

L'industrie du paquetage du saumon de la Côte du Pacifique et les innombrables sortes de poissons des Provinces Maritimes seront bien représentées à l'Exposition de Saint-Louis. Le Canada n'est inférieur à aucun autre pays au point de vue des ressources naturelles et l'exposition de l'année prochaine le prouvera bien.

LOUIS LARIVEE

★ Si vous avez besoin d'un filtre donnant satisfaction pleine et entière et qui se vende à un prix modique achetez le Filtre "Noxall" mis en vente par la Freyseng Cork Co., Ltd, 655, à 661 rue St-Paul, Montréal.

★ La maison S. B. Townsend & Co., nous informe que les ventes du Champagne "Selected Brut", de MM. G. H. Mumm & Co., ont augmenté très rapidement depuis que ce vin a été introduit sur le marché canadien. C'est incontestablement le Champagne préféré des clubmen et des connaisseurs.

Un Cognac hors ligne

MM. Marie Brizard & Roger, de Cognac, sont les fournisseurs attitrés des hôpitaux de Calcutta et de ceux des principales villes des Indes Anglaises. De plus, ils ont été tout dernièrement appelés à fournir, sur la demande des autorités médicales de l'armée anglaise, les hôpitaux militaires des Indes. C'est la meilleure garantie possible que l'on puisse avoir de la qualité et de l'excellence des produits de cette vieille maison.

Cognac "Fleur de France"

Les cognacs Maris Brizard & Roger sont à la hauteur des autres liqueurs que cette vieille et honorable maison, fondée en 1755, offre à la consommation. Les Cognacs "Fleur de France" sont garantis de qualité irréprochable et ont une réputation universelle.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 87 YORK STREET, Tél. Main 204

BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.

TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

INAUGURATION DE L'HOTEL CORONA

Le 29 juin a eu lieu l'inauguration solennelle de l'Hôtel Corona, rue Guy, près du théâtre Proctor, superbe établissement que vient d'ouvrir M. Pierre Poulin, l'ancien gérant de l'Hôtel Place Viger.

M. Poulin est connu pour ses qualités d'homme d'affaire, son bon goût, son caractère affable; il a la réputation de n'avoir pas son pareil pour diriger un hôtel de haut ton.

Le Corona contient environ 300 chambres. Le grand salon est d'une richesse éblouissante. A l'étage inférieur, se trouve une salle de jeux; billard, pool, quilles, etc.

Des centaines d'invités ont visité, le nouvel établissement.

Pendant la visite de l'édifice, un excellent orchestre a rendu avec perfection un admirable programme musical.

Après cette soirée, les propriétaires ont convié tous les invités à un superbe dîner qui a pu leur donner une idée de la cuisine du nouvel hôtel.

M. Alessandroni, baryton de grand opéra, engagé au Parc Sohmer, s'est fait entendre, après la représentation du Parc, dans les morceaux suivants: Romance de "Hérodiade", de Massenet; "Marie", mélodie de Ernest Lavigne, écrite sur un sonnet de Musset; Air du Toréador, de "Carmen". Il était accompagné par M. Haseneir, du conservatoire de Liège, clarinettiste solo du Parc Sohmer et pianiste distingué. Après avoir exécuté quelques improvisations et divers morceaux de sa composition, il interpréta à vue une valse très brillante de M. Milo, "Valse de la Corona", qui a été gracieusement distribuée à toutes les personnes présentes. Ces deux artistes ont été chaleureusement applaudis.

Parmi les convives on remarquait M. et Mme Faucher, M. et Mme Bergevin, le docteur J. E. Laberge, Mlles de Martigny, M. L. A. Wilson, M. et Mme R. J. Demers, Mme G. Maillet, M. et Mme de Rouville, M. et Mme Frs Granger, M. et Mme Alp. Granger, M. R. Brunet, M. H. Garneau, Mlle Fitzgibbon, M. et Mme Price, Mme et Mlle Bordhy, M. et Mme Mann, M. et Mme A. Parent, M. et Mme A. Archambault, M. Daoust, M. et Mme J. R. Mainville, M. C. O. Beauchemin, libraire, et plusieurs autres personnes bien connues.

Voici les noms des directeurs de la compagnie de l'Hôtel Corona; président, M. Pierre Poulin; vice-président, M. Lawrence A. Wilson; secrétaire-trésorier, M. G. A. Poulin: directeurs, l'honorable R. Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries, et M. W. C. Strachan.

Le coût de l'hôtel Corona s'élève à plus de $250,000.

★ La Freyseng Cork Co., Ltd, 651-661 rue St Paul, à Montréal vient d'accepter l'agence pour le Canada de MM. William Bailey & Son, de Wolverhampton, Angleterre. Cette maison est la plus importante dans le monde pour la manufacture des accessoires et fournitures diverses pour brasseurs et distillateurs.

SCOTCH POUR LE YUKON

Une grande commande

La Northern Commercial Co., de San Francisco, (la plus grande compagnie de transport de l'univers) a, par l'entremise de son agent acheteur, M. Louis A. Phillips, actuellement à l'hôtel Windsor, donné une commande pour mille (1,000) caisses de Scotch Whiskey, King Edward VII, extra-spécial et spécial liqueur, distillé par la grande maison Greenlees Bros, d'Argyleshire, pour être expédiées et distribuées immédiatement à travers le Yukon. Les chercheurs d'or qui exigent toujours la qualité vont être dans la jubilation.

★ Le succès des cigares Victoria Cross plus connus généralement sous le nom de V. C. a été phénoménal depuis quelque temps. Ce succès est du non-seulement à la qualité exceptionnelle des cigares eux-mêmes, mais de plus à la vigoureuse campagne de publicité faite en leur faveur par MM. E. N. Cusson & Cie. Ces messieurs n'ont nullement l'intention de s'arrêter dans cette voie; d'élégantes pancartes du V. C. vont être placées dans tous les chars électriques des villes situées entre Montréal et Windsor, Ont.



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.



VINS

Nous fabriquons ces célèbres vins :

Golden Diana,
Niagara,
Catawba,
Sherry Spécial
Vieux,
Port Fruité,
Bon Vieux Port,
Concord Sec,
Saint-Julien.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.

ST. CATHARINES, ONT. Ecrivez et demandez nos prix.

Le Gin des connaisseurs

La vogue au Canada des gins Carte Blanche de la maison Van Dulken Weiland augmente d'une façon constante. La meilleure preuve de leur popularité est qu'on les trouve dans tous les meilleurs cafés et hôtels. Ils sont embouteillés d'une manière très attrayante et quant au contenu de la bouteille, il donne entière satisfaction même aux consommateurs les plus difficiles. La qualité hors de pair de ces gins a été consacrée par les hautes récompenses obtenues aux expositions de Paris de 1889 et de 1900. Dans ces deux circonstances, le gin Carte Blanche de MM. Van Dulken Weiland a obtenu la plus haute récompense, le "Grand Prix."

Le Champagne "Présidentiel"

Le champagne "Extra Dry" de la maison G. H. Mumm & Co a été le seul servi au banquet offert au président Roosevelt par la municipalité de San Francisco, lors de son récent voyage en Californie.

* Si vous avez besoin d'un gin hollandais, vieilli et moëlleux au goût, demandez les Pollen & Zoon de la maison Laporte, Martin & Cie. Ces gins, quoique vendus à meilleur compte que les autres, donnent satisfaction à la clientèle la plus difficile.

* C'est un fait bien connu que, pendant la saison d'été, la vente des Scotchs souffre quelque peu aux dépens de celle des brandies. Aussi les hôteliers placent actuellement de nombreuses commandes pour les brandies Richard. Les marques V. S. O. P. et V. O. ont depuis longtemps conquis les suffrages des connaisseurs.

* MM. Laporte ,Martin & Cie nous rapportent d'excellentes ventes de Champagne Cardinal. Ces vins ont leur place toute marquée aux joyeuses réunions d'été, telles que pique-niques, excursions, etc. Quoique vendu à un prix modique ce champagne peut soutenir très passablement la comparaison avec les champagnes les plus dispendieux.

* Lors de la récente ouverture de l'hôtel "La Corona" MM. Lawrence A. Wilson Cie, Ltée ont fait donner aux nombreux invités présents à cette fête splendide, une quantité considérable de bouteilles miniatures du Scotch "Kink Edward VII". Nous ne doutons pas que la gracieuse distribution de ce whisky vraiment "royal" n'en augmente la vente qui est pourtant déjà très grande.

* MM. Laporte, Martin & Cie ont en stock un assortiment complet des vins de la maison Dupont & Cie comprenant les meilleurs crus de Bordeaux et de Bourgogne. Ces vins sont de qualité parfaite et offerts à des prix très raisonnables.

Un gin qui sollicite l'inspection

MM. Boivin, Wilson & Cie nous informent que les ventes du gin "Croix Rouge" vont sans cesse en augmentant. Ce fait nous prouve une fois de plus que les canadiens ne veulent que ce qu'il y a de mieux en fait de liqueurs, car le gin "Croix Rouge" est certainement le gin par excellence. Cette liqueur est saine et à l'encontre des autres spiritueux analogues expédiés au Canada, pour ainsi dire au sortir de l'alambic, elle est vieillie pendant deux années sous la surveillance du département du Revenu. Si toutes les liqueurs ressemblaient au gin Croix Rouge, il ne serait nullement nécessaire de nommer un inspecteur des liqueurs, ce dont il est fortement question à l'heure présente.

* Les menus , ainsi que la carte des vins de l'hôtel "La Corona", sont très artistiques et font certainement honneur à la Lawrence A. Wilson Cie Ltée qui a eu l'idée de faire cette réclame intelligente en faveur de deux de ses spécialités, qui ont une vogue immense au Canada. C'est du whisky King Edward VII et du champagne Gold Lack Sec que nous voulons parler. Le menu et la carte des vins en question sont reliés en cuir très dispendieux et ornementé au dos d'une jolie petite glace.

Cocktail "Sweet Caporal"

Tel est le nom d'un nouveau "mixed drink", ainsi nommé en l'honneur de la fameuse cigarette "Sweet Caporal". Ce cocktail se prépare comme suit:

- Dans un verre à cocktail, mettez un morceau de glace, ajoutez-y de l'Angostura Bitters, une olive ou un morceau d'orange ou de citron piqué sur un cure-dent, du whisky Seagram à volonté et remplissez le verre de ginger ale.

Le Cocktail Sweet Caporal devrait être vendu pour 10 cents, le prix d'un paquet de Sweet Caporal. Ce cocktail est appelé à avoir une grande vogue cet été.

Cartes de menus gratuites

Voici une bonne aubaine pour les propriétaires d'hôtels, cafés, restaurants faisant usage des cartes de menus.

The American Tobacco Company of Canada Limited vient de faire exécuter une carte de menu illustrée en or et couleurs qui aura centainement du succès, car elle semble établie tout spécialement pour nous induire en tentation, avec sa table garnie d'une belle dinde rôtie encadrée de carafes et de bouteilles de formes variées qui éveillent bien des convoitises. Le tout couronné d'un fac-simile du paquet de cigarettes Sweet Caporaal que de joyeux cupidons viennent ingénuement rappeler à notre souvenir comme complément d'un bon et succulent repas.

Cette carte de menu sera distribuée gratuitement aux hôtels, Cafés et Restaurants qui n'auront qu'à y inscrire ou à y faire imprimer leur menu et, au verso, la carte des vins. C'est une jolie carte à mettre sur la table. Adressez-vous au département de la Publicité de The American Tobacco Co., of Canada Limited, 47, rue Côté, Montréal.

FREYSENG CORK CO., LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

Bouchons et Bouchons "CROWN"

655-661 RUE ST. PAUL, Montreal.

FILTRES A EAU "NOXALL"

Broche pour Embouteilleurs, Cire à cacheter les bouteilles. Etain en feuilles, Capsules. Machines à capsuler. Machines à boucher. Bois à bouchons. Tire-bouchons. Fournitures pour Brasseurs et Embouteilleurs.



Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

"Manhattan,"
"Club Whisky,"
"Brandy,"
"Holland Gin."

Les seuls Cocktails faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

Escomptes speciaux aux maisons de gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE

D. McMANAMY & CO.

Marchands de Liqueurs en gros

SHERBROOKE, QUE.



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

MARS 1903

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter, (en bouteilles)	Grande Bretagne	9,326	7,990
	Etats-Unis	7,393	4,386
	Autres pays	8	5
		16,727	12,381
Ale, bière et porter, en fûts	Grande Bretagne	866	276
	Etats-Unis	12,990	2,535
	Autres pays	184	168
		14,040	2,979
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
Absinthe	Grande Bretagne	19	36
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	73	162
		92	198
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	1,542	3,012
	Etats-Unis	107	240
	France	16,062	25,617
	Autres pays	101	190
		17,812	29,059
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	254	643
	Etats-Unis	23	149
	France	.....	.....
	Autres pays	791	2,108
		1,068	2,900
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	3,499	3,835
	Etats-Unis	74	39
	Hollande	47,884	19,199
	Autres pays	11	4
		51,468	23,077
Rhum	Grande Bretagne	2,877	1,817
	Etats-Unis	457	304
	Indes Anglaises Ouest	1,570	689
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	4,921	1,548
		9,825	4 358

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	36,687	53,855
	Etats-Unis	24	76
	Autres pays	9	29
		36,720	53,960
Vermouth	Grande Bretagne	95	120
	Etats-Unis	5	6
	France	547	588
	Autres pays	70	61
		717	775
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	38	659
	Etats-Unis	12	104
	France	320	4,452
	Autres pays	4	25
		374	5,240
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	22	204
	Etats-Unis	5	38
	France	684	4,580
	Autres pays	24	92
		735	4,914
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	France	43	92
		43	92
Champagne (magnums)	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. d'alcool.	Grande Bretagne	1,162	1,674
	France	4,655	3,493
	Espagne	11,798	6,759
	Portugal	548	896
	Etats-Unis	2,661	1,628
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	5,279	4,026
		26,103	18,476

ARTICLES ET PAYS OU EXPORTÉ		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Ale et bière	Etats-Unis	177	100	590	736	767	836
	Autres pays	81	81	.....	.....	81	81
		258	181	590	736	848	917
Brandy	Grande-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	115	723	115	723
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	115	723	115	723
Gin	Grande-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	5	10	1,157	1,324	1,162	1,334
		5	10	1,157	1,324	1,162	1,334
Rhum	Grande-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	1	4	1	4
	Autres pays	.....	.....	883	100	883	100
		.....	.....	884	104	884	104

ARTICLES ET PAYS OU EXPORTÉ		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Whisky	Grande Bretagne	2,890	8,170	.....	.....	2,809	8,170
	Etats-Unis	8,524	29,140	569	1,665	9,093	30,805
	Australie	1,003	3,344	.....	.....	1,003	3,334
	Autres pays	3,429	11,137	36	47	3,465	11,884
		15,765	51,791	605	1,712	16,370	53,503
Vins	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	12	15	199	1,784	211	1,799
	Autres pays	30	50	69	52	99	102
		42	65	268	1,836	310	1,901
Autres spiritueux N.E.S.	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	78	73	74	425	152	498
	Allemagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	3,126	1,875	.....	.....	3,126	1,875
		3,204	1,948	74	425	3,278	2,373

Exportations du Royaume Unis de Spiritueux anglais pour 4 mois terminés le 30 Avril 1903.

EN GALLONS DE PREUVE	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Au Canada	100 925	122,323	137,390	156,382	102,791	173,024
" Côte d'Afrique Ouest, Etranger	22,532	25,682	32,814	20,503	34,872	34,467
" Etats-Unis	85,287	133,126	159,680	161,488	196,784	220,870
" Côte d'Afrique Ouest Anglaise	51,214	37,551	50,094	32,161	32,367	41,982
" Possessions Anglaises dans le Sud de l'Afrique	100,562	126,364	118,702	174,808	322,868	246,643
" Indes Anglaises E t	228,663	232,752	230,241	239,462	248,767	254,488
" Australie et Nouvelle Zélande	525,559	614,266	755,234	771,866	714,132	603,712
" Autres pays	294,089	341,725	323,177	337,231	353,902	411,235
Totaux	1,408,801	1,633,789	1,807,332	1,893,901	2,006,483	1,986,421

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caracteres noirs ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts
Bass'Read Bros, Dog's Head	2 60	1 6
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 6

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 0
Bernard's Orange	"	8 0
John Bull	"	6 5

BOURGOGNE BLANC

	cse
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 2
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 7
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 5

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. CHAUVENET.	qts.	ts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

JULES REGNIER & CIE.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

JULES REGNIER & CIE.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

BOUCHARD, PÈRE & FILS.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. CALVET & Co,		
Beaune, 1889,		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin, 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. MAREY & LIGER-BELAIR.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 50
Pommard		9 00
Nuits		14 00
Chambertin		16 50

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. CHAUVENET.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanée	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Mâcon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

JULES REGNIER & CIE.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 50
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

		cse.
Teyssonneau au Maraschin		$6 75
Talbot Frères	$4 50	$7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm "Extra Dry"	$28 00	30 00
do "The Brut"	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moët et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
AYALA & Co	28 00	30 00
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co., Montréal.

MARQUIS DE LA TOUR.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Lack Sec, Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Gratien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

BARTON & GUESTIER.	cse
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Batailley	9 50
Pontet Canet	11 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux	24 00
Chateau Lafitte	24 00
NATHANIEL JOHNSTON & SONS.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50
J. CALVET & Co.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Montlys	6 25
hateau Smith-Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

BORDEAUX CLARET Co,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Château Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

FAURE FRÈRE.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruaud Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes	le gallon 1 00

COCKTAILS

CLUB COCKTAILS (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"SARATOGA"	8 50
"GOLD LION" Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whisky. American	9 50

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 00
Three Star $15.50, V.O.		16 00
Martell & Co.—One Star		12 00
Three Star $15.00, V. O.		16 00
Bisquit, Dubouché & Cie.,		
"One Star"	quarts	$9 25
"	flasks	10 25
"	½ "	11 25
V.S.O.P	quarts	15 50
"Old Liqueur"	"	16 50
In wood proof. per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 00
" au gall		4 00–8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 00
½ bottles		9 75
Flasks		9 75
½ flasks		10 20
Three Star		16 00
X. X. O. (1858)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 25
Pinet, Castillon & Co—V.S.O. P.		14 50
One Star		9 50
Jules Robin, quarts		10 00
24s flasks 10.75, 48s ½ flasks		11 25
E. Puet *	doz.	9 55
" **	"	10 70
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 55
" V.O.P.	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P	"	20 25
" 1846	"	24 25
" 1850	"	26 20
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	7 05
D'Angely XXX	"	6 70
E. Puet	Au gal.	4 00 à 7 00
J. Borianne	"	3 75 à 4 75
OTARD, DUPUY & Co.		pts
Special		$ 9 50
*		11 50
* *		14 00
* * *		16 00
V.S.O.P.		17 50
BOUTELLEAU & Co., F. P., Quarts		9 00
Quarts (dark)		9 00
Pints (2 doz.)		10 00
Hf. Pints (4 doz.)		11 00
16 Imp. Flask cups		10 00
24 Flasks no cups		10 00
48 x ½ Flasks no cups		11 00
One Diamond		10 00
Two Diamond O. B		12 00
Three Diamond V. O. B.		14 00
Four Diamond X.V.O.B 1831		16 00
1824		21 00
Lot 5 cses. 25c par cse. en moins		
" 10 " 50c " "		
Au gallon (preuve)		3 95 à 5 75
Delormont XXX	la cse	6 00
O. Tesson & Co. * * * quarts		6 00
" 16 Imp. Flasks, without cups.	"	8 00
" Pints 2 doz		7 00
" Half Pints (4 doz.)		8 00
" 24 Flasks no cups		7 00
" 48 x ½ Flasks no cups		8 00
" 100 x ⅛ bottles		8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.		3 60
LEGRAND Quarts	la cse	6 50
24 Flasks no cups		8 00
48 x ½ Flasks no cups		8 50
Robert Henry, wired Qts.		7 00
J. NICOLET & Co. Quarts	la cse	7 50
24 Flasks cups		9 00
48 x ½ flasks cups		9 50
Au gallon (preuve)		3 65 à 3 85
CHATAUBEL Quarts	la cse	8 00
Pts (2 doz.)		9 00
Hf. Pts (4 doz)		10 00
		La caisse
Ph. Richard, S.O. quarts 12s		$ 22 50
" F.C. " 12s		15 00
" V.S.O.P. " 12s		12 00
" " pints 24s		13 00
" " ½ " 48s		14 00
" " 1/15 btles 180s		20 00
" V.S.O. quarts 12s		10 00
" " 1/15 btles 180s		18 00
" V.O. quarts 12s		8 50
" " pints 24s		9 50
" " ½ " 48s		10 50
" " 1/15 btles 180s		14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s		10 50
" " " pints 24s		13 00
" " Flasks avec verres 16s		9 75
" V.S.O.P	au gall. $5 00	5 50
" V.O. proof	"	3 80 4 25
" Fine champagne	"	5 75 6 00
Chs. Couturier & Cie, quarts 12s		7 00
" ½ btles 24s		8 00
" ¼ " 48s		9 00
" flasks 24s		8 00
" ½ " 48s		9 00
" 1/15 btles 180s		13 50
"	au gall. $3 80	4 00
F. Marion & Cie, quarts 12s		6 00
" ½ " 24s		7 00
" ¼ " 48s		8 00
" flasks 24s		7 00
" ½ " 48s		8 00
" 1/15 btles 180s		12 50
"	au gall. $3 40	3 75
United Vineyard Proprietors Co.		
"Reserve"		$9 50
Invalids Reserve	caisse.	10 00
Three star	"	12 50
X. O	"	15 00
Salamander	"	16 50
X.X.O.P	"	20 00
In fine cut glass decanters	"	18 00
Au gallon	¼ 25 à	8 00
Sonac & Co	au gall 3 50 à	4 00
Boutelleau Fils V.S.O.P. 1855	doz.	$16 00
Doctor's special	"	11 00
J. Sorin & Cie	gall. $3 75 à	5 00
Jimenez & Lamothe XXX	doz.	11 00
" " V.S.O.P.	"	15 50
" "	gall. 4 25 à	4 35
" " 1890		18 00
" " 1865		20 00
Cognac Distillers Association	caisse	12 00

EAUX

Jewsbury & Brown's.	
Soda Water	$1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Quinine Tonic	1 45
Potass Water	1 40
Schweppe's.	
English Soda	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40
(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)	
Cantrell & Cochrane.	
Belfast Ginger Ale	1 40
Club Soda	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40

Radnor.

	Par cse.
100 pints	8 50
100 splits	7 50
50 quarts	6 50
Apollinaris.	
50 quarts	7 50
100 pints	10 50
100 splits	8 50
Apenta Water.	
25 quarts	5 50
50 pints	8 50
Hunyadi Matyas.	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Vichy St Yorre, source St George	caisse 8 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

St-Galmier (source Badoit)	La caisse 6 00
Vichy Célestins, Grande Grille	" 10 00
" Hopital, Hauterive	" 10 00
" St-Louis	" 8 00
" Principale	" 7 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts	" 9 50

GIN

John DeKuyper & Son.	Par caisse.
Red Cases, 15 Bottles	$11 00
Green Cases, 12 Bottles	5 75
Violet Cases, 24 Ponies	5 00
In wood, per gallon, $3.00 à 3.20.	
Boils' very old Liqueur Gin, in large stone jars one litre each 1 doz	11 25
" In ½ litre stone jars 1 doz	7 75
" in ½ litre stone jars 2 doz	12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars	8 25
Blankenheym & Nolet	
Key Brand, Red Cases	10 00
" Green Cases	5 00
" Small Green Cases	2 50
Fine Old Double Berried in Stone Jars.	11 50
J. J. Melcher's W. Z.	
Honey Suckle, glass jars	8 50
" stone jars	8 50
" " large	15 00
A. C. A. Nolet.	
Red Cases	10 75
Green Cases	5 75

P. Melcher's (Juniper Tree).	
Red Cases	9 50
Green Cases	4 50
Violet Cases	2 25
½ Casks	par gall. 3 00
Octaves	par gall. 3 05
½ Octaves	par gall. 3 10
Coate's Original Plymouth	9 75
Booth's London Dry	8 25
Burnett's London Dry	7 25
Booth's Old Tom	8 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Honey Suckle, cruchons verre	La caisse 8 00
" " " pierre ½ gal.	" 15 00
Gin de Berthierville	
Melchers Croix Rouge, caisses rouges	11 25
" " " " verres	5 85
" " " " violettes (2 doz)	5 00
Gin Old Tom	
Club Old Tom	La caisse 6 50
Wilson "	" 5 50
Colonial London Dry	" 6 50
Old Tom	Au gal. 2 00 à 3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons	10 00
" " 12 bouteilles	9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

Pollen & Zoon.	
Red 15s	10 00
Green 12s	5 00
Violet 12s	2 50
P. & Z	au gall. $2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

Netherland's Steam Distillery Co.	
Red cases	$11 00
Green "	5 25
Violet "	2 50
Croix d'Honneur, Liqueur Gin.	
12 Crystal jars 2⅝ galls	caisse $10 50
24 " " 2½ galls	11 50
12 " " 5 galls	17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Blankenheym & Nolet.	
Key Brand rouge	doz. 10 50
" verte	" 5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom	" 6 50
Thorne's Old Tom	" 7 50
" London Dry	" 7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star	$ 9 25
" " " Three Stars	11 25
E. & J. Burke, rep. quarts	8 50
" " imp. quart flasks	11 50
Kinahan: old liqueur	12 00
" L. L.	10 00
Wm. Jameson's One Harp	9 25
" Three Harps	10 20
Geo. Roe's One Star	10 00
" Three Stars	11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson	Caisse 9 00
" St-Kevin	" 7 50
" Kilkenny	" 6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros. Ltd.	
Cruiskeen Lawn Stone jar 12s	12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s	11 25
" Special quarts 12s	9 00
" " Imp. pints 24	11 75
" Ordinary quarts 12s	6 50
" " pints 24s	8 00
" Flask 48s	12 00
" ½ " 60s	9 00
Mitchell Special Old	au gall. $4 10 4 50
" Old	" 3 65 4 00
" "B"	" 3 25
" "C"	" 2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's x	doz 9 50
" XXX	" 12 00
Findlater's A1	" 9 50
Innishannon	" 6 50
O'Brien's	" 7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes	1 75

LIQUEURS

Marie Brizard & Roger,	
Anisette	$13 50
Curacao, Orange or White	13 50
Maraschino	13 50
Kummel, Superfine, Dry	13 50
" Crystallized	13 50
Green Peppermint	13 50
Creme de Menthe, White	13 50
Cherry Cordial	11 50
" Brandy	11 50
Blackberry Brandy	11 50
Kirsch	12 50
Creme Yvette	12 50
Pernod Fils—Absinthe	16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Frederic Mugnier, Dijon, France.	
Crème de Menthe verte	caisse 11 00
Curaçao	" 12 50
Cherry B'dy	" 10 50
Cacao l'Hara à la Vanille	" 12 50
Marasquin	" 13 00
Kirsch * * *	" 11 00
Prunelle de Bourgogne	" 12 50
Crème de Framboise	" 12 25
Fine Bourgogne 12 lit	" 18 00
Crème de Cassis	" 11 00
Absinthe Ed. Pernod	" 14 50
Fine Bernard	" 15 00
Grenadine	" 7 50
Anisette	" 10 50
Kumel	" 10 00
Grand Marnier	qts. 15 00
"	pts. 16 00
Bigarreaux	qts. 9 00
"	pts. 5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink	
Orange Curaçao	doz. 11 00
White Curaçao	" 11 00
White Anisette	" 11 00
Abricotine	" 11 00
Crème de Thé	" 11 00
Crème de Vanille	" 11 00
Crème de Cacao	" 11 00
Crème de Mocha	" 11 50
Crème de Violettes	" 11 00
Crème de Menthe Verte	" 11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky	la caisse 9 00
Nelson Dupoy Maraschino	doz. 12 00
" " Grenadine	" 8 50
Wilson's Blackberry Brandy	" 9
Sorin, Cherry Whisky	"

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior	la cse. $ 8 50
" Special Selected	" 10 00
" London Particular	" 13 00

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label	$ 7 50
" " White "	10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons	gall. $2 50 à 9 00
Cockburn, Smithes & Co	" 2 75 " 7 00
Tawny	caisse 16 00
D. M. Fuerherd & Co	gall. 2 50 " 9 00
Sandeman & Co	" 2 50 " 8 50
Mackenzie, Driscoll & Co	" 2 50 " 7 00
Silva & Cosens	" 2 50 " 14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Robertson Bros.	
No 1, Medal Port	caisse 15 00
No 2, "	" 12 00
Favorita Oporto	" 7 50
Au gallon de	2 00 à 6 50

S, B. Townsend & Co., Montréal.

Guimaraens & Co.	
Invalids Reserve, en bouteilles	9 00
" " au gallon	$2 25 à 5 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester	doz 5 00 à 12 00
"	gall 2 25 à 6 00
Royal	caisse 5 00
Crusado	" 6 00
Rich Douro	" 9 00
Old Crusted	" 12 00
Burmester's White Port	" 11 00
Burmester's Royal Dry Superior	" 15 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$2 6	$1 65
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par cse.
Laubenheimer, 1893	$7 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rudesheimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Brauneberger, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50
	qts. pts.
Sparkling Moselle, Silver Star	$20 00 22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
"	au gall.	5 00
E. & J. Burke's, Jamaica	caisse	10 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe	caisse	7 50 8 50
No 7		7 00 8 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	½ Fl.
Caisses—Special	$8 50	——
" —1893	6 00	——
—1893, 6 oz. fl., 4 doz. en caisse		7 75
	Duty Paid.	
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à	$2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à	1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à	2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à	2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
"Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
"Canadian Club" (in wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 90
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts	½ Fl.
Caisses—"Star)	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 50	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à 2 30
"83" in wood	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 à 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Royal Rye 25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt 25 "	"	2 25
2 Star Rye 40 "	"	1 82
2 Star Malt 40 "	"	1 82
Rye 7 ans 25 "	"	2 75
" 5 " 25 "	"	2 50
" 4 " 25 "	"	2 40

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00
Moonlight, quarts		6 00
16 Flasks nickle screw taps		6 50
32 " " " "		7 00
36 " " " "		7 25
64 " " " "		8 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier—Sauternes	6 50
Haut Sauternes	12 50
Graves	6 50
Barsac	8 75
Chateau Yquem	24 00
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves	3 50	4 50

SCOTCH

Kilmarnock	qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.		
"Loch Katrine"	qts.	7 50
"	flasks	8 25
"	imp. quart flasks	11 00
Special White Label		9 50
Extra Special Gold Label		11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co		9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co		13 00
Sheriff		10 50
Sheriff V. O		11 00
Andrew Usher & Co.		
"The Very Finest"		20 00
Grand Old Highland (black lb')		12 00
Special Reserve (white label)		9 50
O. V. G. (Yellow label)		8 50
Wm. Hay, Fairman & Co	quarts	7 75
" " "	flasks	8 75
" " "	imp. quarts	11 00
" " "	9 O. P. au gall.	4 00
Royal Lochnagar	doz.	$ 9 50
" " OOO	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz-James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Extra Spécial	"	9 50
Liqueur	"	12 25
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey	gall.	$3 65 à 5 50
Melrose Drover & Co	"	3 75 à 6 00

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 40	10 50
"Special Liqueur"	12 25	13 25
"Extra Special Liqueur"	16 25	00 00
"Roderick Dhu"	doz.	9 00
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
" Au gallon 6 à 7 O. P		3 90 à 4 00
Ross Glen. Quarts	la cse	6 25
" 24 Flasks	"	7 55
" 48 demi-flasks	"	8 50

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " " Ord. btles 12s.	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00
Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s	10 00
" Flask Imp. pts. 24s	10 50
" " Ord. pts. 24s	7 75
" ½ " Ord. 48s	9 00
" Ord. qrts. 12s	6 50
" Ord pts. 24s	7 50
Special reserve	au gall. $3 90 4 50
Heather Dew "A"	" 3 65 4 00
Extra Special Liqueur.	" 4 75 5 00
Old Scotch	3 50 3 75

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.		
Glenleith (8 years old)	caisse	9 00
Mountain Dew (full flavor)	"	9 50
Liqueur Special (15 years)	"	13 50
Old Private Stock (20 years	"	18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quarts)		12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)		13 00
Craigdhu, 10 O.P	au gall.	$4 00
Dhuloch, 9 O.P	"	4 10
Special Blend, 8 O P.	"	4 25
" " 15 U.P.	"	3 75
Glenleith, 5 O.P	"	4 75
" 15 U.P	"	4 00
Mountain Dew, 4 O.P	"	4 75

		Quarts
Haig & Haig xxx	doz.	$ 9 50
" " xxxxx	"	15 05
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 20
" Liqueur	"	11 05
Wilson's Brae-Mar. qts	"	8 00
" " flasks	"	9 00
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Gleneil, Burns, Leslie & Cie	"	6 00
Loch Carron, Graham, Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D. Heilbron	"	7 50
Claymore—Greenless Bros	"	9 20
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50
King Edward VII special Liqueur	caisse	13 00
King's Liqueur D Heilbron	"	10 00

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co	gall.	$1 50 à 8 00
José Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Palido	"	2 25
" Vinze Pasto	"	3 50
" Lion Amontilado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall.	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla	$ 8 50
" Amoroso	11 00

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez) au gall	$1 25 à	5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 1870	"	9 00
Amontillado	"	12 00
Sanchez Romate Huos Orange	"	8 00

TONIQUES

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50
Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	$10 50 11 50
Vin Mariani	doz	10 00
Wilson's Invalids' Port	"	7 50
Red Heart Tonic Wine	"	9 00

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cte Chazalette & Co	6 50
Noilly Pratt & Cie	7 00
Amer Picon	11 00
Absinthe Edouard Pernod	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00
Absinthe Suisse G. Pernod		15 00
Orange Sherry Sanchez Romate Hnos		9 00

WHISKEY

Whiskey "Maple Leaf" de 8 ans

Imperial Qts, Cse 12		7 50
Amber " 12		5 50
Flasks 1 16 " 16		6 00
" 1-32 " 32		6 50
" spec. pocket 36		6 50
" flasks 64		7 50

Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans

Quarts	$7 00	Pints	$8 00
pints	7 50	¼ pints	9 00

White Whisky

Quarts only	50

Bourbon Whisky

Old Valley"	cse	11 50
Corby, 40 U. P		5 00



LES TABACS CANADIENS

D'après le journal du matin "Le Canada" MM. J. M. Fortier et L. O. Grothé, manufacturiers de cigares, auraient été auprès du gouvernement Laurier, les instigateurs du droit de 10 cents imposé en 1897 sur le tabac importé. Ces messieurs ont prétendu que l'imposition de ce droit serait une protection en même temps qu'un encouragement à la culture du tabac canadien.

Voilà bientôt sept ans que cet encouragement et cette protection ont été accordés et M. L. O. Grothé déclare dans "Le Canada": *"Nos tabacs à nous, ne sont pas encore bons pour la fabrication des cigares; nous avons besoin des produits étrangers; mais par cette protection, le gouvernement donne un encouragement très louable à la classe agricole, qui sera plus portée vers la culture du tabac devenue une riche source de revenus."*

Ainsi, d'après M. L. O. Grothé même, on n'a pu, malgré une protection et un encouragement de près de sept ans, obtenir au Canada un tabac qui convienne à la fabrication des cigares.

C'était bien la peine de faire imposer des droits pour protéger ce qui n'existait pas et ce qui n'existe pas encore; la culture du tabac pour la fabrication des cigares.

Bien qu'en sept ans on ne soit arrivé à aucun résultat, M. L. O. Grothé dit cependant: "Le sol canadien en général est propre à cette culture et pourvu que le Canadien se sente protégé on verra que dans quelques années le Canada pourra tenir tête aux Etats-Unis et même à la Havane, car il est au Nouveau-Brunswick des tabacs qui ont déjà beaucoup de l'arôme et de la richesse des tabacs cubains; mais, d'ici là quelques années, il faut laisser venir ici les tabacs étrangers et ne pas les frapper de droits exorbitants pour que l'industrie ne dépérisse pas."

"Le Canada" revient sur les déclarations de M. L. O. Grothé et dit:

"Notre représentant, ayant parlé, sans doute, avec peu de connaissance faisait dire à M. Grothé qu'avec de la protection dans quelques années les tabacs canadiens seraient sur le même pied que les tabacs de la Havane. Comme on le voit notre représentant avait forcé la note et M. Grothé n'avait pas tant insisté que cela.

Notre représentant, en parlant des tabacs du Nouveau-Brunswick, a fait erreur, c'est des tabacs de la Colombie Anglaise, qu'il devait parler."

Il n'en reste pas moins, de la part de M. L. O. Grothé, un optimisme que rien ne justifie. Ce n'est pas quand les expériences du passé ont donné des résultats négatifs qu'il convient de dire que dans quelques années les tabacs canadiens seront d'excellente qualité.

Dans combien de temps, M. L. O. Grothé espère-t-il pouvoir offrir aux consommateurs d'excellents cigares faits de pur tabac canadien? Il se garde bien de le dire.

Cependant, M. Grothé cultive le tabac; il a, croyons-nous, une ferme à Ste Monique où il a entrepris cette culture, il devrait être en mesure de pouvoir renseigner ceux à qui il s'adresse dans son entrevue avec un des représentants du journal "Le Canada", pourquoi ne le fait-il pas?

Ne nous berçons pas de mots, mais faisons des efforts pour améliorer la qualité de nos tabacs, obligeons le gouvernement à venir en aide à cette culture de la même manière qu'il l'a fait pour l'industrie laitière et la production des céréales, des légumes et des fruits. Alors seulement nous obtiendrons du tabac meilleur que celui que nous produisons aujourd'hui. Mais de là à dire que nous pourrons nous passer des tabacs étrangers même dans un avenir éloigné, il y a loin.

Avant d'en arriver à une telle conclusion, il faut être bien assuré que notre sol et notre climat ne sont pas des obstacles à la production d'un tabac véritablement supérieur; et dans l'état actuel de la culture du tabac au Canada personne n'est en mesure de pouvoir lancer une affirmation qui mérite quelque créance.

En imposant des droits sur le tabac étranger destiné à la fabrication des cigares, on a donc mis la charrue avant les bœufs. Il fallait d'abord créer l'article canadien et ensuite imposer des droits sur l'article étranger pour protéger le premier.

En agissant autrement, le gouvernement a taxé manufacturiers, débitants consommateurs sans profit pour la culture.

LES DROITS SUR LE TABAC

Le Département du Revenu de l'Intérieur n'est pas suffisamment satisfait, sans doute, de sa contribution aux larges surplus annoncés par le Ministre des Finances.

On annonce, en effet, de nouveaux réglements d'accises qui augmenteraient dans de fortes proportions les droits sur le tabac en feuilles importé.

Nous approuverions sans réserve le gouvernement de frapper de lourds droits le tabac étranger, si nous produisions au Canada des tabacs d'une qualité réelle qui puissent convenir aux fumeurs en général, car nous sommes des apôtres de la protection. Nous désirons voir prospérer le travail national et demandons que le produit canadien ait l'avantage sur le produit étranger, quand l'un et l'autre sont de qualité équivalente.

Jusqu'à présent, faute d'encouragement direct à la culture du tabac, faute d'expérience, faute peut-être aussi d'un climat propice, le tabac canadien n'a guère gagné en qualité, depuis des années qu'on le cultive.

Un encouragement indirect (ou, du moins, on a supposé qu'un droit de douane de 10 centins par livre sur le tabac importé serait un encouragement pour le cultivateur canadien) lui a été donné en 1897. Quels sont les résultats? Nuls ou à peu près nuls pour la culture, désastreux pour les manufacturiers en certains cas et onéreux aux consommateurs dans d'autres cas, ils ont été très fructueux pour le Trésor Fédéral dont les droits ont augmenté les revenus et contribué aux surplus.

Il eût été sage d'employer le surplus de recettes provenant

Avez-vous jamais entendu parler d'un article défectueux qui ait eu une vente CONTINUE et ENORME ? Non.

"CURRENCY"

EST LE MEILLEUR

Tabac à Chiquer

qui se fabrique, il donne ample satisfaction à vos clients. Cela explique sa vente énorme.

THE EMPIRE TOBACCO CO'Y

LIMITED,

MONTREAL.

LE DÉLAI POUR LE RACHAT DES RAQUETTES (SNOWSHOE TAGS) ET DES CERTIFICATS, A ÉTÉ RECULÉ

Jusqu'au 1er janvier 1906

les droits sur les tabacs étrangers à faire pour la culture du tabac les études, les expériences, les conférences, la propagande qui ont si bien réussi pour le progrès de l'industrie laitière dans notre pays.

Dans les fermes expérimentales on a travaillé à produire des semences de céréales et de légumes, des boutures, des plants, etc... d'arbres ou d'arbustes à fruits qu'on a distribués dans le pays afin de propager les meilleures espèces convenant à notre sol et à notre climat.

Seule la culture du tabac n'a pas bénéficié des travaux des fermes expérimentales, aussi n'a-t-elle pas progressé et marche-t-elle toujours à tâtons.

On a beaucoup produit, il est vrai. Après les droits imposés en 1897 sur le tabac importé, il s'est planté beaucoup de tabac au Canada, mais de bon tabac, peu ou pas. L'écoulement en était difficile sur notre marché, malgré les droits, les frais de transport et les prix plus élevés du tabac étranger, on continuait à lé préférer au tabac domestique. Alors le gouvernement songea — ce qui peut paraître un comble — que, si les Canadiens ne voulaient pas du tabac canadien, l'étranger nous le prendrait peut-être; il nomma un agent qui s'en fût par monts et par vaulx et ne vendit rien. Son rapport devrait être d'une lecture excessivement intéressante; mais, personne, à notre connaissance, ne l'a vu.

Nous craignons bien que les ressources à provenir des nouveaux droits ne soient pas appliquées à encourager d'une manière directe la culture rationnelle du tabac de bonne qualité, à propager les meilleures méthodes de préparation, et de conservation.

C'est cependant ce qu'il faut faire, si l'on veut que cette branche importante de la culture progresse et que les manufacturiers de cigares ou de tabacs préparés trouvent dans le pays des tabacs propres à leur industrie et qui aient quelque succès auprès des consommateurs.

D'après les nouveaux réglements, les droits d'accise sur le tabac en feuilles étranger, seront en outre de ceux existants:

"Excepté quand employé à la fabrication des cigarettes, 20c par lb sur le tabac avec côtes et 28c quand il est écôté. Quand il sera employé pour la fabrication des cigarettes 37 1-2 cents par lb avec côtes et 53c par lb écoté. Quand employé à la fabrication des cigares 16c par lb avec côtes et 23c par lb écoté."

Au point de vue du travail canadien il est à remarquer que le nouveau réglement est pour ainsi dire prohibitif en ce qui concerne l'entrée du tabac écoté.

L'enlèvement des côtes de la feuille devra se faire dans le pays pour éviter aux manufacturiers le paiement d'un droit différentiel très élevé.

Sous ce rapport, le Ministre de l'Intérieur a été bien inspiré.

LES CIGARES IMPORTES

Le gouvernement qui semble se montrer soucieux des intérêts de l'ouvrier employé dans l'industrie des tabacs en frappant de lourds droits le tabac écôté à l'étranger, ne devrait pas s'arrêter dans la voie de la protection du travail national.

Pour ne parler que de la manufacture des cigares, pourquoi ne réduirait-il pas de $2.00, par exemple, le droit d'accisé de $6.00 par mille qui frappe les cigares manufacturés au Canada? Pourquoi, n'augmenterait-il pas en même temps de $2 par mille les droits d'entrée sur les cigares importés; ou mieux encore, pourquoi n'adopterait-il pas le même tarif que celui appliqué aux Etats-Unis?

L'industrie canadienne y gagnerait grandement, elle pourrait occuper un plus grand nombre de mains etles manufacturiers seraient aussi en meilleure position pour donner satisfaction à la clientèle des fumeurs.

Les cigares à 5 cents

Les cigares à 5 cents fabriqués au Canada sont, de l'avis des connaisseurs, infiniment supérieurs à ceux du même prix manufacturés aux Etats-Unis. Il nous semble que les autorités fédérales devraient faire tout leur possible pour encourager cette industrie en accordant aux manufacturiers ce qu'ils réclament depuis longtemps, c'est-à-dire une diminution sur les droits de fabrication.

★ L'assemblée des actionnaires de MM. Granda Hermanos Y Ca a eu lieu le 2 juillet à l'hôtel Windsor. Un dividende de 10 0/0 a été déclaré. Après la lecture du rapport, on a procédé à l'élection des officiers qui sont: M. M. Michaëls, président; M. A. E. Morris, vice-président et M. N. Michaëls, secrétaire-trésorier et directeur-gérant.

Une bonne partie des succès de l'année revient de droit à M. N. Michaëls, le gérant de la compagnie qui, par suite de ses hautes capacités, à su placer MM. Granda Hermanos Y Ca au premier rang des manufacturiers des cigares pur Havane au Canada.

M. N. Michaëls est un des annonceurs les plus hardis qu'il y ait au Canada.

★ D'après les dernières nouvelles de la Havane, la récolte des tabacs dans l'île de Cuba sera très abondante cette année et l'on s'attend à payer les mêmes prix que l'an dernier pour les tabacs de bonne qualité. En attendant le prix des tabacs Havane employés pour la robe ou enveloppe des cigares est très ferme avec tendance à la hausse.

★ La grande majorité des fabricants de cigares que nous avons visités au cours de notre tournée mensuelle se déclarent très satisfaits de la situation actuelle et semblent fonder de grandes espérances sur le commerce d'automne.

Dans les ateliers il y a du travail pour tous les bons ouvriers à des prix rénumérateurs et l'ère des grèves paraît être finie pour longtemps.

★ M. N. Michaëls, directeur-gérant de MM. Granda Hermanos Y Ca, nous informe que les affaires n'ont pas diminué d'activité. L'inventaire annuel qui vient d'être relevé a été des plus satisfaisants et les résultats beaucoup plus satisfaisants que l'on était en droit d'espérer.

Les prix des tabacs de la Havane restent toujours très élevés. La prochaine récolte de ces tabacs s'annonce comme devant être abondante.

★ D'après M. Jos. Tassé, président de la Jos. Tassé Cigar Co., Ltd, les affaires continuent à être des plus satisfaisantes et l'on est en droit de s'attendre à une bonne saison d'automne.

★ MM. E. N. Cusson & Cie, nous déclarent qu'ils sont plus que satisfaits de la situation actuelle.

La demande pour toutes leurs lignes de cigares et principalement pour les V. C. a été si forte qu'ils ont été forcés d'augmenter le nombre de leurs ouvriers.

Les prix des tabacs en feuilles n'ont pas varié; ils sont toujours des plus fermes.

PERSONNELS

★ M. Williams, représentant de MM. Grandas Hermanos Y Ca est actuellement à Montréal, il s'apprête à partir pour un voyage étendu sur la côte du Pacifique.

★ M. J. E. Williams qui représente MM. E. N. Cusson & Cie dans le Nord-Ouest et dans le Manitoba est actuellement à Montréal. M. Williams compte repartir pour l'Ouest d'ici à peu de jours.

★ Parmi les représentants de maisons américaines faisant le commerce de gros des tabacs en feuilles qui ont dernièrement visité Montréal nous relevons les noms suivants: MM. Schramm, D. N. Steindler, Louis Hyman, B. Schack, S. M. Wallach.

★ M. Octave Lafleur, de MM. E. N. Cusson & Cie, prend de nombreuses commandes à Montréal pour les marques spéciales.

★ M. Jos. Tassé partira très prochainement pour Cacouna afin d'y prendre quelques semaines de vacances.

★ M. E. N. Cusson passe une partie de l'été à la Pointe aux Trembles.

LA FONDATION DU SUCCÈS DES CIGARES

GRANDAS

sur laquelle s'est établi le merveilleux développement de trois années d'opérations.

Le pur tabac Havane, est le seul employé.	Les meilleurs des cigariers : les Cubains.	Economie énorme de droits pour les Consommateurs.	
Economise la moitié des frais.	Conditions libérales aux marchands.	La clientèle de haute classe seulement recherchée.	Bon fond et plein poids.
La plus grande manufacture de cigares "Havane" de l'Empire Britannique.	Excellence uniforme des cigares.	Les ouvriers aux plus hauts salaires employés.	
Pas de tromperies ou de qualités inférieures.	Garantis sous tous les rapports.	Prompte attention à toutes les commandes, grandes ou petites.	Moitié prix des cigares importés.
Grande variété de formes et de grandeurs.	1,000,000 de cigares : l'augmentation d'un an.	Cigares honnêtes d'un bout à l'autre.	
Méthodes du jour.	Toutes les marchandises empaquetées de façon attrayante	Publicité libérale et intelligente.	Confiance publique.



CONVENTION DE L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE CIGARES DU DOMINION, LES 25 ET 26 MAI 1903.

RECONNU

D'un Océan a l'autre Océan

COMME ETANT

Le Principal Cigare à 10c au Canada

LE FAMEUX

"EL PRESIDENTE"

MANUFACTURÉ A

"THE QUEEN CIGAR FACTORY"

PAR

W. R. WEBSTER & CO'Y

Sherbrooke, P. Q.

La Convention des Manufacturiers de Cigares du Dominion, les 25 et 26 mai 1903.

Nous publions aujourd'hui un groupe des Manufacturiers de Cigares du Dominion qui ont pris part à la Convention des 25 et 26 mais dernier.

Ces messieurs sont photographiés dans la salle de leurs délibérations.

Voici les noms d'après la place qu'ils occupent sur la photographie:

ASSIS: (commencez à gauche), John Moses, I. Blumenstiel, W. J. Agnew, Ed. Youngheart, J. Bruce Payne, M. E. Davis, H. Gagnier, John McNee, S. Oberndorffer, John Michaels, R. D. McDonald, B. S. Miers, Robt. Hirsch, Harry Line, Fred Kiel, A. Bollard.

DEBOUT: (commencez à gauche), Michael Hirsch, F. Von-Neubronn, L. Davies, W. E. Manness, Fred. Oberndorffer, Martin Simon, Louis Lewis, J. M. Fortier, Andrew Wilson, R. Goulet, M. Martin, J. Donnelley.

Une publicité agressive

La publicité de la American Tobacco Co., of Canada Limited est remarquable à la fois par son à-propos et par son caractère original et, en quelque sorte, agressif.

Nous avons sous les yeux le *Rappel* du 21 juin dont la première page, aux quatre angles, reproduit les *fac-similé* des paquets de cigarettes " Sweet Caporal ".

Ces annonces se détachent d'autant mieux qu'elles forment contraste absolu avec le texte compact du journal. C'est là, il est vrai, une position privilégiée de grande valeur; mais en vue du but à atteindre — une publicité marquante — la dépense est secondaire, lorsque, comme dans le cas présent, le but se trouve atteint.

Nous reproduisons, à titre de curiosité, une réduction de cette page du *Rappel*, à seule fin d'offrir aux manufacturiers qui nous font l'honneur de nous lire, un exemple de l'effet que l'on peut produire par des moyens bien simples: le tout est de les trouver; mais le département de la publicité de la American Tobacco Co est coutumier de ces traits d'audace.

A qui le tour, Messieurs les annonceurs?

Des présents au goût de tout le monde

Il faut voir le magnifique catalogue superbement illustré que vient de publier The Empire Tobacco Co., Limited de Montréal et qui contient des centaines et des centaines de gravures représentant tous les objets imaginables, depuis un paquet d'aiguilles, jusqu'à une ancre, objets qui sont donnés en prime aux personnes qui collectionnent les raquettes — snowshoe tags—qui sont fixées sur les tabacs " Amber ", " Empire ", " Red Fox ", " Stag ", " Fair Play ", " Bobs ", " Currency ", " Pay Roll ", " Old Fox ", " Snowshoe ", " Patriot ", " Free Trade ", " Sterling ", " Rosebud ", " Patriot Twist ", " Anchor Twist ", " Cable Twist ", " Something Good ", et toute autre marque manufacturés par elle de même que les *tags* des tabacs " Universal ", " Club " et " Welcome ".

On peut donc avec ces *tags* acheter, car ils représentent de l'argent, tout ce que l'on peut désirer, en fait d'objets d'utilité ou d'agrément. Le catalogue lui-même est envoyé sur réception de la somme de 20 raquettes ou de 10 centins en argent et on en a pour son argent, car ce catalogue est un véritable livre d'images que l'on consultera avec intérêt et avec profit.

Une industrie importante

Parmi les industries qui ont progressé le plus rapidement dans notre province, nous pourrions dire dans tout le Canada, depuis quelques années, l'American Tobacco Co., de Montréal, est bien l'une de celles qui doivent être placées au premier rang. Son commerce qui consiste dans la fabrication et la vente du tabac en plug " Empire " et de la cigarette " Sweet Caporal ", a atteint, dans un espace de temps relativement court, des proportions presque merveilleuses: De quelques cent mille piastres qu'il était, il y à a peine une décade, il se chiffre maintenant dans les millions.

Nous trouvons le secret de cette prospérité sans précédent dans l'esprit d'initiative, l'activité et le grand sens commercial de son chef, M. Mortimer B. Davis.

" La fortune sourit aux audacieux ", dit un proverbe latin. M. Davis est un audacieux dans la bonne acception du mot. C'est-à-dire qu'à l'instar des grands capitaines, il possède ces deux qualités maîtresses, dont l'harmonieux assemblage accomplit des prodiges dans le domaine industriel tout aussi bien qu'à la guerre.

Et ces deux qualités que l'on voit rarement marcher de concert, se nomment bravoure et prudence.

M. Davis a surtout montré du tact en sachant s'entourer d'un état-major choisi sur le volet et qui l'a puissamment secondé dans l'édification de sa fortune.

On dit que le chef de l'American Tobacco Co., est millionaire; nous aimons à croire que la rumeur est fondée, car, un Canadien qui est parvenu a créer une industrie de cette magnitude travaille pour son pays en même temps que pour lui-même.

" Le Canada Français ", St Jean, P. Q., 19 Juin 1903.

AUX MARCHANDS DE CIGARES AU CANADA !

Reconnaissance

A la fin de la troisième année de notre existence comme fabricants de cigares, nous ne pouvons faire autrement que d'adresser nos meilleurs remerciements aux marchands dans tout l'étendue du Canada, dont le patronage et la coopération nous ont permis d'augmenter nos affaires dans les proportions magnifiques qui ont été atteintes actuellement.

Nous estimons qu'avant tout, en achetant nos marchandises, les marchands ont usé de leur meilleur jugement, principe qui commande le succès en affaires; mais à part cela, il y a mille et une amabilités et courtoisies dont nous leur sommes redevables.

Lorsque d'autres cigares ont été recommandés comme substitution pour les Grandas, nos clients se sont tenus loyalement de notre côté, et lorsque de fausses déclarations et de fausses représentations ont été faites, ils nous en ont avisés. Sous ce rapport, il y a eu coopération de part et d'autre — patronage en échange de bonne valeur et confiance en échange de confiance. Chaque promesse a été remplie à la lettre et chaque espérance a été réalisée.

Au début d'une nouvelle année d'affaires, nous avons de plus belles perspectives, un champ plus vaste, de plus grandes facilités et de plus grandes espérances.

Nous sollicitons la continuation de la confiance à nous accordée dans le passé; nous invitons *ceux qui ne sont pas nos clients* à lire l'histoire de notre succès, à considérer nos méthodes, à faire un essai de notre jugement et de notre habileté comme fabricants de cigares.

Avec considération, vos tout dévoués,

GRANDA HERMANOS Y CA.

Nos 1 et 2 à suspendre dans [illegible] manufacturiers de cigares.

Le No 3 pour [illegible] tabac.



No 4, boite ½ x 7 x 17 pour chaque tablette d'une vitrine murale, la même ½ x 12 x 20 à glisser en arrière de la vitrine dite "silent salesman," grandeur ½ x 18 x 40 pour salles d'entrepot.

No 5. Pas une boite de cigares ne peut être conservée en dehors de caisses fermées, sans cet accessoire.

Les appareils [illegible] à entretenir la fraicheur, brevetés le 26 janvier 1892 par O. R. RICE, l'inventeur de ces appareils à maintenir la fraicheur à base de tampons minéraux (sans lesquels aucun de ces appareils n'est pratique) tous construits pour être placés sur les cigares et le tabac, le côté perforé en bas, sont les préventifs absolus contre la dessication des cigares et sont employés par des tabaconistes en vue tels que: Lane, Regensburg, Seidenburg, Schulte et Surbrug et dix mille des premiers marchands de cigares dans les grandes villes et auxquels nous pouvons referer et qui ont mis de côté l'ancien tampon visqueux et créateur de microbes que l'on glissait sous les cigares et qui contenait de l'éponge, du coton ou du feutre absorbants. Nous sommes disposés à expédier nos appareils à maintenir la fraicheur, en approbation pendant 10 jours, confiants en leur mérite et leur bas prix.

O. R. RICE & Co., 70-76 Fulton St., New-York.

UN FUMEUR DANS L'ADMIRATION



LES DELICES DU
CONNAISSEUR.

DEVRAIT SE VENDRE
CHEZ TOUS LES MARCHANDS

Charmé de la qualité supérieure du

Cigare Pur Havane de

S. DAVIS & SONS,
TORONTO.

S. DAVIS & SONS,
MONTREAL.

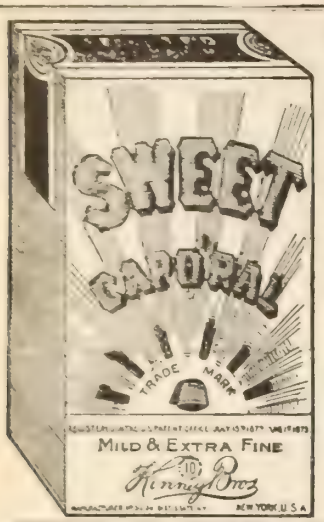
S. DAVIS & SONS.

Le Progrès dans l'Ordre

Le Rappel

"Le Canada aux Canadiens"

1 ANNEE — No 40 MONTREAL, DIMANCHE, 21 JUIN 1903 LE NUMERO : 2 CENTINS



VOIES NAVALES ET VOIES FERREES

[illegible]



[illegible]

THOMAS CHANTAIS

I AM BRITISH TO THE CORE
JE SUIS ANGLAIS JUSQU'AU TRONCON

WILFRID LAURIER

Bulletin du parler français au Canada

SOMMAIRE

Aux lecteurs. Le Comité du Bulletin. La Grammaire. Parler et Ecrire. Grammaire Française. Adjectif. Hybrid. Les mots canadiens-français. Anglicismes. Néologismes. Barbarismes, etc. Le Comité du Bulletin. — Les Fous de la Saint-Jean en Normandie. La Bonne-Jean. — Canadianisme. Le Narcisse. — Le Recensement du Canada. L'Z. — Etymologie. — Le Patois canadien-français. Observations. — Patois et normes. Le mot dans ses rares. Les Journaux. Son marché contemporaine. — La Bulletin à l'école. — Progrès des canadiens-français. — A lire. — La Langue française à Waterloo. — [illegible] — Notre Langue Parlons correctement. — Nouveau Dictionnaire de la Société du Parler français au Canada. — La Langue française. Le Comité du Bulletin.

Parlons correctement.
Valeur des Mots des — Idées

[illegible]

[illegible]

[illegible]

C. GRATTON & CIE

Nous Demenagerons

Vers la fin d'Aout Prochain

L'augmentation considérable du volume des affaires nous oblige à transporter notre établissement au No 269, RUE ST-PAUL, à l'angle de la rue Vaudreuil.

Notre assortiment de Cigares, Tabacs coupés, en Poudre, en Palettes et en Paquets, Pipes et Articles pour Fumeurs, est des plus considérable et comprend toutes les marques en demande.

Nos prix sont corrects.

C. GRATTON & CIE,

(H. FORTIER, Prop.)

La maison C. Gratton & Cie étend le cercl e de ses opérations.

Le nombre est petit des marchands dans la ligne du tabac qui ne connaissent pas, au moins de réputation, la maison C. Gratton & Cie, fondée en 1872 et qui jouit dans toute la province et dans les provinces-sœurs d'une renommée du meilleur aloi.

Le volume sans cesse croissant de ses opérations en témoigne d'ailleurs mieux que tout ce que l'on pourrait en dire, à tel point que la maison C. Gratton & Cie est obligée de transporter son établissement dans un local plus vaste et mieux approprié aux exigences de ce commerce si prospère, au No 269 de la rue Saint-Paul, angle de la rue Vaudreuil.

Le déménagement de la Place Jacques-Cartier à la rue Saint-Paul se fera vers la fin du mois d'août.

A l'époque où M. C. Gratton fondait son établissement à Montréal, M. H. Fortier, en 1872, établissait à Sherbrooke une maison dans la même ligne.

En 1896, avec son entente des affaires et sa connaissance approfondie du commerce du tabacs, M. H. Fortier trouva que la métropole du Canada offrait à son activité un champ plus vaste et se rendit acquéreur de la maison C. Gratton & Cie qui, sous son impulsion active marcha de succès en succès.

La maison C. Gratton & Cie fait un commerce considérable de cigares de toutes les marques, tabacs coupés, en poudre, en palettes, en paquet, pipes et accessoires pour fumeurs, etc. Elle alimente au loin les principaux magasins de détail et son prochain déménagement dans un local plus vaste atteste les progrès de sa vente et la popularité de ses méthodes d'affaires.

C'est un joli succès pour la maison C. Gratton & Cie et nous en félicitons bien sincèrement M. H. Fortier qui, bien qu'il ne veuille pas en convenir, par un sentiment de modestie peut être exagéré, peut se flatter d'être à la tête d'une des maisons les plus importantes dans sa ligne.

Une comparaison intéressante

Le principal argument invoqué en faveur de la manufacture au Canada de Cigares de la Havane par des ouvriers Cubains est que ce système économise des montants de droits énormes, vu qu'il n'y a, pratiquement, pas de droits sur les cigares manufacturés au Canada. MM. Granda Hermanos y Ca ont commencé il y a trois ans la fabrication à Montréal de cigares de la Havane. Pendant ces trois années, les cigares Grandas ont eu une vente toujours croissante. Aujourd'hui les cigares Grandas sont connus d'un océan à l'autre océan et du Yukon à la ligne frontière et la raison de cette vogue se trouve dans l'excellence exceptionnelle et les prix comparativement bas.

Pour montrer l'économie qu'il y a à acheter les Grandas plutôt que les Havanas importés, les exemples suivants sont choisispour la comparaison des prix: ces chiffres sont absolument corrects; ils ont été pris sur les derniers rapports.

Les "Romeo & Juliette" coûtent $62 le mille à la Havane et reviennent à Montréal à $107. Les "Regalia Favorita" Grandas qui sont identiquement les mêmes cigares que les "Romeo & Juliet" sont offerts au commerce à $60 le mille à Montréal, ce qui représente une économie nette de $47 le mille pour les fumeurs du Canada. "High Life" et "Media Regalia" sont des cigares importés coûtant $117 le mille, livrés à Montréal. Les "Media Regalia" Grandas leur exacte contre-partie coûtent $90 le mille, une économie de $27 par mille. Les Panetelas importés N. P. U. de Henry Clay coûtent $112 le mille, livrés à Montréal. Les Panetelas N. P. U. Grandas sont vendus à Montréal à $75 le mille. Il est absolument impossible de faire la distinction entre les cigares Grandas et les cigares importés. Les tabaconistes et les connaisseurs les plus experts en cigares ont essayé de le faire sur un défi; mais aucun n'a réussi.

Les "Puritanos finos" de Bok, importés, coûtent à Montréal $102 le mille. Les "Puritanos Finos" Grandas de la même qualité et de la même fabrication coûtent $85 le mille.

Des efforts ont été tentés par des gens intéressés en vue d'établir une distinction entre ces deux cigares avec ce résultat qu'il est prouvé à l'évidence qu'il y a égalité absolue entre eux. Ces chiffres qui sont authentiques en disent long en faveur des cigares Grandas. Ils indiquent que les cigares Grandas sont, comme les manufacturiers l'ont annoncé fréquemment, meilleurs que les cigares domestiques à aucun prix et égaux aux cigares importés à un prix beaucoup plus élevé.

---

* Les cigares Frisco, Roosevelt et Earl of Minto restent toujours à la hauteur de leur vieille réputation. C'est un stock qui s'écoule rapidement car les fumeurs savent bien que ces cigares sont faits à la main par des ouvriers expérimentés avec les meilleurs tabacs de la Havane et sont au moins les égaux comme qualité aux cigares de marques importées.

Un succès de pur havane

La récompense qui viendra forcément à la firme qui place avant tout la qualité dans la manufacture de ses produits est bien démontrée par le grand succès de Granda Hermanos y Ca, les manufacturiers Montréalais de cigares pur Havane. Cette maison est la première qui se soit lancée au Canada dans la fabrication des cigares pur Havane, et quoique les cigares "Grandas" ne soient pas encore sur le marché depuis trois ans, ils sont actuellement vendus dans tout le Canada par tous les plus grands commerçants qui réussissent le mieux.

Granda Hermanos y Ca ne désirent pas s'arrêter là cependant; ils veulent que leurs marchandises soient également vendues par les plus petits marchands. Ils comprennent que ce n'est pas une chose facile en tant que sont concernés les cigares de pur Havane de haute qualité, par la raison que les plus petits marchands ne considèrent pas, en règle générale, la valeur qu'ils donnent à leurs clients comme d'importance primordiale — au moins pas au même degré que les marchands de cigares plus importants — mais plutôt le profit qu'ils peuvent faire sur chaque transaction. Cette manière de voir est naturellement une politique à courte vue. Il est nécessairement vrai que les cigares "Grandas" coûtent plus que les articles à enveloppe de Sumatra, et que, comme conséquence, le plus petit commerce ne fait pas un percentage aussi fort sur ces cigares que sur les cigares domestiques ordinaires. Mais la demande pour les cigares "Grandas" augmente sans cesse, et l'étroitesse comparative du profit sur une simple transaction est compensée par le grand nombre de ventes que font les commerçants qui tiennent cette marque bien connue de pur Havane.

Depuis le premier jour de l'année courante, Granda Hermanos y Ca ont manufacturé, disent-ils, au taux de cinq millions de cigares à l'année, et leurs ventes ont été de pair avec leur production. Pendant la première année du début de leurs affaires, les ventes des cigares "Grandas" se sont élevées à environ un million et demi; durant la seconde année la production a été augmentée à peu près de trois millions; et la troisième année qui sera complète en juillet prochain dépassera, en toute probabilité, disent-ils, cinq millions, car il y a encore deux mois pour compléter l'année, et, jusqu'à date, ils ont vendu plus de quatre millions de "Grandas". A cette fin, Grandas Hermanos y Ca demandent que nous annoncions qu'ils donneront $500 à n'importe quelle institution de charité au Canada, si quelqu'un peut prouver qu'il y ait au Canada une seule manufacture qui ait jamais vendu autant de cigares pur Havane dans le même espace de temps qu'ils en ont vendu durant les derniers douze mois. Granda Hermanos y Ca comptent que leur succès presque phénoménal est dû au haut degré de qualité qu'ils ont toujours maintenu à leurs produits.

Tabacs, Cigares, Articles pour Fumeurs.

Il y a déjà longtemps que nous connaissons de réputation la maison Joseph Côté, négociant de tabac en gros, comme étant une des bonnes maisons de Québec dans cette ligne; mais nous devons dire aujourd'hui qu'elle est nonseulement une des meilleures de Québec mais la plus importante comme *Jobber* en Articles pour fumeurs, si l'on considère qu'elle peut fournir aux meilleures conditions du marché, tout l'assortiment que n'importe quel détailleur peut désirer en n'importe quel quartier ou magasin.

M. Côté importe aujourd'hui les pipes, sacs à tabac, porte-cigares et cigarettes, étuis à cigares et cigarettes, Bouts d'ambre et de caoutchouc pour la réparation des pipes, Pipes d'écume de mer, Harmonicas, etc. Ces articles sont achetés des plus grands fabricants d'Angleterre, de France, d'Allemagne et d'Amérique.

Les cigares de la Havane, aussi bien que les cigarettes égyptiennes sont de même reçus directement des fabricants eux-mêmes. A part ses importations de marchandises européennes, M. Côté est aussi en relations d'affaires avec tous les fabricants de cigares, cigarettes et tabacs du Dominion. Il est aussi connu comme un expert émérite en tabac canadien en feuilles, et le grand commerce qu'il fait aujourd'hui comme jobber en tabac, est une preuve de nos avancés. Il occupe au No 186-188 rue St Paul, un des magasins les plus spacieux de Québec. A part celà, il tient un magasin de détail au No 179 rue St Joseph, le meilleur centre de la ville, spécialement pour l'introduction de ses marques de cigares, parmi lesquelles se trouve la marque El Sergeant, R. V. Conchas, 1/10 lequel est strictement composé de ce qu'il y a de plus choisi en tabac de la Havane, et est maintenant reconnu comme la meilleure valeur à 10c qu'il y ait sur le marché.

Nous ne pouvons mieux faire que d'aviser messieurs les marchands qui ne sont pas encore en relations d'affaires avec la maison Jos. Côté, qu'il y va de leur intérêt de correspondre avec cette maison ou d'y faire une visite.

DEUX MARQUES FAVORITES

de CIGARES

Le Royal Sport, La Creme des tabacs de la Havane a **10c.**

— et —

Le Hogen Mogen, Le type de qualite des Cigares a **5c.**



Manufacturés avec des tabacs mûrs, choisis au bon moment et bien achetés, nos marques de cigares commandent l'attention du monde des fumeurs ; aussi les trouve-t-on dans tous les débits de tabac de première classe . . .

Sherbrooke Cigar Co.,

SHERBROOKE, P. Q.

Etalages artistiques par les experts de... **The American Tobacco Co. of Canada, Ltd.**









FUMEZ LES EXCELLENTS CIGARES :

"2 bac O" a 5cts

"Québec" à 10cts

AUSSI DEMANDEZ LE

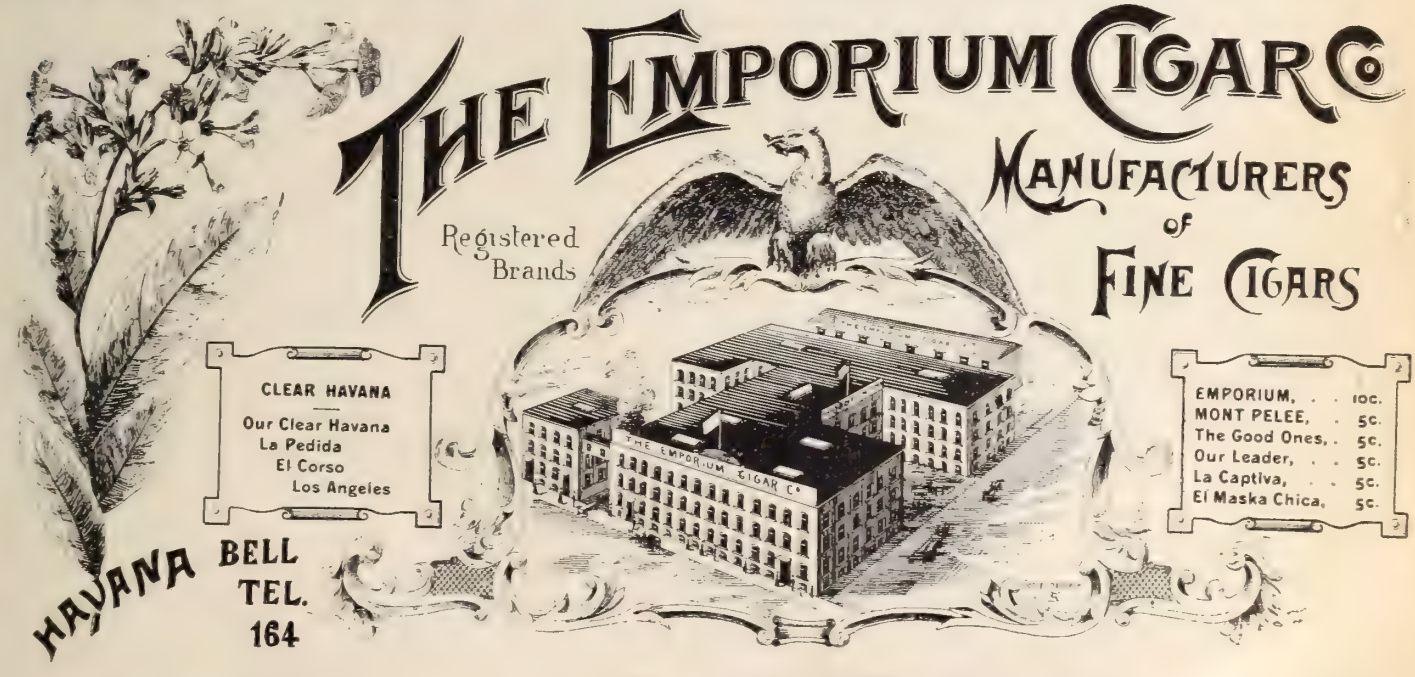
Tabac en Poudre Frechette

Manufacturés par

Fleury & Douville,

89 Rue St=Paul, = QUEBEC.

MANUFACTURE DE L'UNION



ST. HYACINTHE, P.Q.

Si vous voulez faire fumer à vos clients un. . . Bon Cigare à **10c. EMPORIUM** Avec longue filasse de Havane, fabrique a la main par des ouvriers Cubains exprts realise l'ideal du Cigare de qualite. . .. .

Dans les Cigares 5c. de l'"Union", nous recommandons nos marques enregistrées : "Le Mont Pelee" — "The Good-Ones" — "La Captiva," — "El Maska,".

Importations de la Havane

Via New-York, 10 mai 1903 au 10 juin 1903 inclusivement.

	CAISSES
J. Rattray & Co., Montréal	11
E. A. Gerth, Montréal	21
Fraser, Viger & Co., Montréal	2
L. Larue & Fils, Montréal	2
Whitehead & Turner, Québec	1
G. W. Muller, Toronto	18
Wm. Goldstein & Co., Toronto	3
Nerlich & Co., Toronto	2
H. W. Nelson & Co., Toronto	2
A. Clubb & Sons, Toronto	2
Mienie & Co., Toronto	1
Andrew Wilson & Co., Toronto	3
Brener Bros., London	12
Kelly, Douglas & Co., Vancouver	5
R. P. Rithet & Co., Victoria	6
Wilson Bros., Victoria	2
Northern Commercial Co., Dawson	26
North American Trading Co., Dawson	4
Crow & Morris, Rossland	1
Baird & Peters, St. John	5
Total	129

Cigares de l'Union à 5 cents

Les cigares de The Emporium Cigar Co., de Saint-Hyacinthe se recommandent par la bonne qualité de la feuille qui entre dans leur fabrication et par les soins avec lesquels ces cigares sont manufacturés, inspectés et empaquetés. Parmi les marques recommandables "Le Mont Pelée"; "The Good Ones"; "La Captiva"; "El Maska" occupent le premier rang et entendent le conserver.

Cigare à longue filasse Havane

Il est bien connu des amateurs ce fameux cigare à longue filasse Havane, le cigare Emporium à 10 cents, fabriqué à la main par des ouvriers cubains experts, aussi ne sommes nous pas surpris d'apprendre que la Emporium Cigar Co. de Saint-Hyacinthe enregistre de fortes commandes pour ce cigare de choix.

★ Dans le commerce des liqueurs, il n'est peut-être pas de marque de cigares mieux connue que celle de S. Davis & Sons qui ont conquis une grande renommée pour la qualité de leurs produits auprès des marchands de liqueurs qui sont désireux de donner à leurs clients un cigare de très haut mérite. Cette firme a une grande manufacture à Toronto pour la production exclusive de ses cigares purs Havane. Ils portent une attention spéciale à cette fabrication qu'ils ont amenée à un point d'excellence telle qu'il y a quelques années à peine on aurait pu supposer impossible d'atteindre à un manufacturier Canadien. Les cigares purs Havane de S. Davis & Sons sont virtuellement de la même qualité que les cigares produits dans les manufactures renommées de la Havane, car ils sont faits par des ouvriers habiles qui ont acquis leur expérience dans ce centre de production de cigares de haute qualité. De plus, le tabac employé dans la production de ces cigares, est, pour chacune de ses feuilles, le meilleur qu'on puisse obtenir, c'est le choix des récoltes de Cuba. Le résultat de cette combinaison — feuilles de la plus haute qualité et travail des ouvriers les plus experts — est une ligne de cigares que tout hôtelier pourrait être fier d'offrir à ses clients.

Ces cigares sont égaux à n'importe lesquels et meilleurs que la plupart de ceux qui sont importés et vendus dans ce pays. En outre, ils sont vendus pour la moitié du prix de la plupart des cigares faits à l'étranger. Le fait que chaque boîte de cigares pur Havane de S. Davis & Sons porte l'étiquette de la Fédération des Cigariers Cubains, est la meilleure garantie possible que les produits sont d'une main d'œuvre cubaine véritable. Quiconque a jamais fumé un pur Havane de Davis ne peut douter du fait qu'ils sont manufacturés avec le tabac le plus fin qui puisse croître.

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS MAI 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION		CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
		1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	1,130,815	1,417,875					84,289	60,914			17,528		3,573 95	4,101 17
Hamilton	30	838,500	1 061,065					101,454	90,188					11,695 70	11,367 94
London	32	3,093,331	2,467,675					7,029	6,331					5,426 28	4,924 46
Guelph	28		449,025						2,859						572 20
Stratford	33	158,500	141,950					201	1,997					273 90	272 80
Brantford	31	301,850	349 200											683 90	702 90
Windsor	34	143,235								35,633				263 70	
St. Catharines	29	94,450	112,475					849						169 30	218 76
Owen Sound	27	26,330	54,000					885	12,358					82 50	125 40
Port Arthur	35							13,080	1,925						
Peterborough	25	9 650	7,450											22 60	9 10
Belleville	23	27,000	66,000					754	351					84 40	160 80
Kingston	22	329,675	202,500					3,797	3,514					575 60	238 60
Cornwall	18														
Prescott	19	64,300	62,200							90				113 54	102 70
Perth			14,850						3,052					137 50	29 40
Ottawa	29	48,000	70,350						11,974	47,842	21,775	29,920	32,746		116 70
Montréal	17	4,275,175	4,908,039			159,295	180,750	233,165	252,979	74 987	114,081	83,867	91,511	60,540 15	62,516 81
Sherbrooke	10	529,060	662,725								205			6,356 23	5,308 14
Trois-Rivières	9	53,790	32,160				40,000	52		202	300			107 84	72 95
St-Hyacinthe	12	52,500	161,000	45,000	51,500	12,000				8,564	6,157			83 30	
Joliette	14			257,700	261,100		51,100			32,016	71,523	9,900	12,295		54 52
Québec	8	421,900	551 825	30,500	16,000	74,550	27,025	10,049	4,661					2,367 00	1,824 28
St-John	6	128,450	91,400			253,300	328,425	31,050	25,651					930 26	541 44
Halifax	4	59 [illegible]	79,650					34,561	29,621			1,560		97 30	130 10
Charlottetown	1							11,814	15,580					1,501 70	1,779 20
Winnipeg	26	515,640						70,500						1,180 25	
Calgary	39		28,400												65 45
Victoria	37	157 450	151,625					14,104	10,907					312 68	186 80
Vancouver	38	291 500	305,075					25,857	23,609					685 10	989 60
Totaux		12,760,531	13,451,445	333,200	331,900	499,145	627,300	643,490	558,853	199,331	214,042	142,775	136,552	97,260 63	96,414 42

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,

241 RUE LOGAN, MONTREAL.

Le Cigare ST. LOUIS

Est strictement fabriqué par des ouvriers de

L'UNION

Qualité indiscutable. *Satisfaction garantie.*



En vente chez tous les detailleurs qui se contentent d'un profit raisonnable.

JOS. COTÉ,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE TABAC EN GROS.

188 Rue Saint-Paul,

SUCCURSALE : 179 rue St-Joseph, - - QUEBEC, Qué.

PRODUCTION

	Mars 1903.	9 mois finissant 31 Mars 1903.
	lbs.	lbs.
Tabacs de feuille étrangère	579,207	5,338,149
" " canadienne	224,306	2,329,498
" " mélangée	161,090	1,304,228
Tabac à priser	11,395	93,828
Canada en torquettes	8,725	40,762
	No.	No.
Cigares de feuille étrangère	12,327,945	114,967,510
" " canadienne	87,000	2,257,210
" " mélangée	564,835	4,383,050
Cigarettes de feuille étrangère	15,585,135	134,114,325
" " canadienne	.....	.....
" " mélangée	51,000	271,000
Tabac brut étranger en feuille	$ 111,579 69	$ 951,815 11
Revenu total	401,691 41	3,606,108 97

La Manufacture de Cigares de l'Epiphanie,

offre au commerce ses marques de **CIGARES** fabriqués avec le choix des meilleures variétés de tabacs canadiens.

SALVADOR, DAWSON, LA PERLE DE CUBA
STANDARD COIN, LA SELECTA,

De $10.00 à $18.00 le mille

Excellente valeur à détailler à

2 Cigares pour 5 Cts.

Nous sollicitons la correspondance de MM. les tabaconistes.

L. A. BOURDON,

Manufacturier **L'EPIPHANIE, P. Q.**

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy",
Le "British Navy",
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et Le "Solid Comfort"

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.
TORONTO.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES	Par mille.
Richmond Straith Cut No. 1, 10s	$12 00
Pet, 1/10	12 00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8 50
Athlete en boîtes de 10 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boîtes de 10s	8 50
Majestic, 10s	8 25
New Light, (tout tabac), 10s	8 50
Derby, en paquets de 5 (000 3.93 : 10s	6 55
Old Gold, 6, (600) 3.78 ; 1/10s	6 30
Prince, 7, (700) 4.02 , 10s	5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 10s, 4.02 7s (700).	5 75
Dardanelles (Turques) douces, medium, et fortes, 10s	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00
Yildiz Magnums 10s et 100s	20 00
Virginia Brights, la bte de 600	3 50
High Admiral, 10s	7 00
Gloria, 7s (700) 4.02 ; 10s	5 75
Guinea Gold	12 00
Miner's Dream	12 50
Crystal Flake Cut	12 50
Alpine Bell	12 50
Corkers	12 50
Otto de Rose	12 50
Cream of Virginia, 50s	25 00

TABAC A CIGARETTE	Par lb.
Athlete, en paquets ou boîtes, 1/12	$ 90
Puritan, en paquets, 1/12s	1 00
B. C. No. 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, 1/8	95
Southern, en paquets, 1/12s	85
Old Judge, 1/9s, paquet	1 45
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15
Harem, en paquets 1/16s, boîtes 5 lbs	1 35
Vanity Fair, en paquets 1/8s	1 20
Sultana, " " 1/12s	1 00
Gloria, " " "	1 00

TABAC COUPE A FUMER.	
Old Chum, en paquet, 10s	85
" 1/2 lb tins	85
" 1 lb "	85
" boîte 1/2	1 00
Puritan, en paquet, 1-11s	85
" en boîte 1/2 lb et 1/4 bt tins	85
" en boîte 1 lb	83
Cut Cavendish, en paquet 1-10s	80
Hand Cut Cavendish, en boîte 1/2 lb	1 05
" " en boîte 1-10s	1 10
Durham, en sacs. 1-12s et 1/8s	1 00
" en paquet, 1 lb	1 00
Ritchie's Smoking Mixture, boîte 1/8s	95
" " 1-10s	80
Unique, en paquets 1-15s	65
" " 1 lb	61
" " 1/2 lb	60
Lord Stanley, en boîte 1/2 lb	1 05
Perique Mixture, en boîte 1lbs. et 1/8s	1 15
Athlete Mixture, " 1/8 et 1/4s	1 35
St. Leger, Oval Cut Twist, en boîte 1/8s et 1/4s et sacs 1-10s	1 20
Handy Cut Plug, pouches 1-6s	90
P. XXX, en boîte 1/8s	1 00
" 1 lb	95
Full Dress Mixture, 1/8s. et 1/4s	95
Old Gold, 12s et 1/8s	95
" " en boîtes 1/8s., 6 lb	95
" " 1/2 sacs et 1 tins	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, 1/8s et 1/4s	95
" " en pouches 1/8s	1 05
" " en tins, 1/4 et 1/2	1 05
Duke's Mixture, en boîtes 1-10s et 12s. 2 lb.	82
Virginity, 1 lb. drums	1 25
Pure Perique, en boîte 1/4 ou 1/2 lb et paquet 1 lb	1 75
Old Virginia, bt tins	71
" 1/2	80
" " en paquets 1 lb., 1/8s, 1/4s, 1-12s et 1-16s	72
Myers Cavendish, en paquets 1 10s	82
Hand Cut Virginia, 1/2 lbs tins 1.00, 1/4 lbs jars	95
Ogden's English Tobacco, in tins :	
Ruddy, 1/4 et 1/2	1 20
Ogden's Navy Mixture, 1/8s	1 25

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.	
Bobs, 5s, cads, 20 lbs., 1/2 cads, 12 lbs	39
" 10s, butts, 24 lbs., 1/2 butts, 12 lbs	39
Bobs 11 1/2 oz bars, 5 1/2 cuts to lb, butts 20 lbs, 1/2 butts 10 lbs	39
Currency, 13 1/2 oz. bars, 10 1/2 cuts to lb,, butts, 24 lbs, 1/2 butts, 12 lbs	42
Currency Navy, 2x4, 6 to lb 1/2 butts, 12 lbs	42
Currency Navy, 10 to lb, 1/2 Cads, 12 lbs	42
Old Fox, Narrow 11s, butts 24 lbs., 1/2 butts 13 lbs	42
Free Trade. 8s, Cads., 21 lbs , 1/2 Cads., 12 lbs	47
Pay Roll, 12 1/2 oz. Bars, 5 cuts to the bar, butts 14 lbs	47
Pay Roll, 2 x 3, 6 to lb., 20 lbs & 12 lbs cards	47
Pay Roll, 8 oz. Bars (thin), 6 spaces to the lb., boîtes, 4 lbs	47
Fair Play	48
Stag, 12 oz, bars, 5 1/2 cuts to lb ; 1/2 butts, 12 lbs.	38

A FUMER.	
Empire. 3 1/2s, 5s et 10s	36
Rosebud, 5 1/2 cuts to lb. Butts, 21 lbs	44
Amber 8s, 56c lb.—3s	59

Joliette Tobacco Company

A CHIQUER.	
Club Navy, 5s. 10s et 12s	$ 43
Altas Navy, 8s	45
Universal, 1 lb, bars, espacé 12s	45
Universal, 1/2 lb. bars, espacé 6s	45
Anchor, 15 oz. espacé 10s	43
Favorite Twist, 12s	44

A FUMER.	
Sirdar 8s	$ 52
Welcome, 10s	42

Succursale L. LaRue, Jr.

COUPE A FUMER	
O. K. Mixture, 1-8, 5 lb cartoons	32
" " 1-2 et 1 lb foil pkges	30
Comfort 1/7 lb. en boîtes 5 lb	28
" 1-9, 5 lbs cartoons (sacs)	35
" 1-10 " "	40
" 1-2 " "	38
Trappeur, 1/7 lb, en boîte 5 lbs	28
" 1-10 sacs, 5 lb cartoons	40
" en paquets 1/2 et 1 lb	26
Cut Cavendish, 1 10 lb, en boîte 4 lbs	38
" " en paquets 1/2 et 1 lb	31
Zouave, 1-8 lb, en boîte de 5 lbs	30
" en paquets 1/2 et 1 lb	28
Napoléon, 1-10 lb, en boîte de 4 lbs	35
en paquets 1/2 et 1 lb	30
Horseshoe Cut Solace, Cut Plug, 1-10 lb, en boîtes de 5 lbs	43
Horseshoe Cut Solace, en paquets 1/2 et 2 lb	37
Horseshoe Cut Solace, en 1/2 lb. Fancy Tins	43
Horseshoe Cut Solace, en paquets 1 lb, pipes.	48
Brown Shag, 1/2 lb., en boîte de 5 lbs	32
" " en paquet de 1/2 et 1 lb	28
Le Petit Bleu, 1-12 lb., en boîtes de 5 lbs	50
" " en paquets de 1/2 et 1 lb	40
L. L. V. 1-2, 5 lbs cartoons	40
Mon Ami, 1/2 (Quesnel) en boîtes de 3 lbs	60
" en paquets de 1/2 et 1 lb	50
O. K. Mixture, boîte de 1-6 lb	50
" " No. 1 1-6 pks	50
" " boîte de 1/2 lb	40
Le Parfum d'Italie 1/12 lb, en bte 5 lbs	48
Red Cross, 10s, en caisses de 10 lbs	40
" 1/2 Dble Thick Sol, en caisses de 12 lbs	40
Gold Block Cut Smoking, en sacs de 1/2 lb	50
" " " 1-12 lb	50
" " en boîtes 1/2 lb	46

A CHIQUER.	
Spun Rolls, 16s, en boîtes de 5 lbs	60
Chocolate Fine Cut, en chaudières de 5 lbs	60
" " en " de 1 lb	60

PALETTE A FUMER.	
Twist, 1-16s	35
Canadian Roll, en rolls de 1/4, 1/2 et 1 lb	29
Blue Cross, 1-8, 5 lbs cartoons	30
" " 1-2 et 1 lb paquets	28

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES.	La lb.
Canadien menotte 1-5, 6 lbs par paquet, crate de 50 lbs	$ 0 15
Rouge, récolte de 1889, bal. 50 lbs	15
Petit Havane, bal. 25 lbs	20
Turc aromatic, ballots 25 lbs	0 22
Parfum d'Italie, 1901, bal. 25 lbs	30
XXXX, ballots 50 lbs	0 12
S Vieux, 1900	16
Quesnel, récolte 1900, bal. 35 lbs	30
Flor de Cuba, bte 30 lbs	20
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs	15
S Nouveau, 50 lbs	15
Petit Canadien, 25 lbs	20
XXX balle 50 lbs	10

TABACS COUPEES	La lb.
Petit Havane 1/4, btes de 10 lbs	$ 0 35
" " 1/2, btes de 10 lbs	35
Quesnel, 1/2, 1/8, btes 5 lbs	60
Vendome 1/2 tin	1 15

TABAC EN POUDRE.	La lb.
Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 32
Fève, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 34

CIGARES		Le 100
El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
Pearl de Cuba	1-20	13 00
Bruce	1-20	15 00
Twin Sisters	1-20	15 00
" "	1-40	16 00
V. C. (union)	1-20	36 00
V. H. C.	s. 1-20	25 00
New Jersey	1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-100	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 00
St-Louis (union)	1-20	33 00
"	1-40	35 00

E. N. Cusson & Cie, Montréal.

	le M
Capitol, Londres	$55 00
Capitol perfectos	55 00
Puro Elégantes	55 00
Puro Sublimes	50 00
La Pitta	50 00
V. C	36 00
Nectar	36 00
Lisette	37 50
Little Pedro	35 00
Sohmer	30 00
Little Cavalier	26 00
Marques Spéciales	26 00 et plus

"Grandas" Hermanos y Ca, Montréal

CIGARES PUR HAVANE Ouvriers cubains seulement.	Par M
Exclusivos de Grandas	$100 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Fancy Tales of Smoke	200 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Delmonicos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Reina Victoria Sublimes	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
Manana Operas, paquets de 10, 20 paquets à la boîte 200	25 00

NOTRE MANUFACTURE "LA CIGARRA"	
La Cigarra	3 00
El Libertino	50 00
Simbolica	50 00
La Neutralidad	50 00

Jobin & Fleury, Québec.

	le M
Québec	$55 00
2 Bac O	30 00
Montcalm	25 00
Lady Bella	25 00
Jolly Boy	20 00
Chief Provost	25 00
Estimada	25 00
La Mencita	25 00

Medéric Martin, Montréal

CIGARES	le M
Martin	$35 00
Martha	50 00

VIVEZ ET LAISSEZ VIVRE

En encourageant les Meilleures
Marques de Cigares . . . . . .

DIXIE - 10c
POLO - 5c

Garantis en Filasse de Tabac pur Havane

MILLER & LOCKWELL

MANUFACTURIERS

QUEBEC



Le succès de cette marque prouve sa

QUALITÉ SUPÉRIEURE



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

Plus de Deux Mille Marchands au Canada

VENDENT

Le Pur Brandy Espagnol JIMENEZ & LAMOTHE.

Contenu en Quarts et Caisses tel que ci-dessous :



Comment il est fait : — Il est distillé de Vin de Raisin Espagnol, par la vieille et respectée maison de JIMENEZ & LAMOTHE, Malaga, Espagne. Il est vieux, moëlleux et d'une invariable bonne qualité.

Nous Controlons Cinquante Marques



N'oubliez pas

Que nous contrôlons plus de 50 Marques de Scotch Whisky en Bouteille.

Que nous importons ces mêmes Whiskies en Fûts contenant 30, 15 et 9 Gallons respectivement, à Preuve, et à 15 Au-dessous de Preuve ou à la force ordinaire pour consommation.

Que leur couleur, bouquet et qualité en font "justement l'article."

Que vous épargnez au moins 10% en achetant nos marques.

— ECHANTILLONS ET PRIX GRACIEUSEMENT SOUMIS. —

LAWRENCE A. WILSON CIE, Ltée, - MONTREAL

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance. France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II — MONTREAL, AOUT 1903 — No 8

La Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Quebec.

TEL. : BELL, MAIN, 4187. DES MARCHANDS, 621.

LAWRENCE A. WILSON, PRESIDENT, MONTREAL.

P. A. H. LOISEAU, 1er Vice-Président, CHAMBLY CANTON.

ADELARD N. GAUTHIER, 2ème Vice-Président, TROIS-RIVIERES.

L. A. LAPOINTE, Secrétaire, MONTREAL.

F. A. CHAGNON, Trésorier, MONTREAL.

DIRECTEURS :

Les différents comtés de la Province sont représentés par un ou plusieurs directeurs.

DIRECTORS:

The different Counties of the Province are represented by one or more Directors.

AVISEURS LEGAUX : PREFONTAINE, ARCHER & PERRON.

Federation of the Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec.

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

Montréal, 12 août 1903.

Aux Commerçants de Vins et Liqueurs
de la Province de Québec.

Messieurs:

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la deuxième Convention Annuelle de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, aura lieu à Trois-Rivières, jeudi, le 3 septembre 1903.

De même que celle qui a eu lieu, à Montréal, l'année dernière, cette réunion, en congrès, de tous les membres du commerce de notre province démontrera notre force d'unité et les avantages de discuter en corps les questions dans lesquelles nous avons tous intérêt en ce qu'elles concernent uniquement notre commerce et son développement. Plus nous serons nombreux, plus les mesures que nous adopterons au cours de cette Convention auront de poids auprès des autorités.

De grands préparatifs sont faits pour donner à cette réunion tout l'éclat possible. Des questions de la plus haute importance y seront mises à l'étude et discutées. Ministres et députés de la province seront invités à la Convention.

Nous comptons sur votre présence. Chaque membre du commerce doit se faire un devoir d'assister à cette Convention qui s'ouvrira le 3 septembre prochain, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières.

La première séance sera occupée par plusieurs propositions, et le choix sera fait de l'endroit où devra être tenue la troisième Convention.

A cette occasion, il y aura des excursions de Québec et de Montréal, à Trois-Rivières.

Le Comité de Trois-Rivières s'est chargé du programme des attractions et promet d'avance, aux visiteurs, un chaleureux accueil de la part de la population trifluvienne.

Vous êtes instamment priés de passer cette invitation aux confrères licenciés de votre localité qui auraient pu être involontairement oubliés.

Vos bien dévoués,

LAWRENCE A. WILSON,
Prés. Féd. C. V. & L. P. Q.

L. A. LAPOINTE,
Sec. Féd. C. V. L. P. Q.
66 rue St-Jacques.

Montreal, August 12, 1903.

To the Wine and Spirit Dealers
of the Province of Quebec.

Dear Sirs:

We have the pleasure of informing you that the Annual Convention of the Federation of Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec, will take place at Three Rivers, Thursday, September 3, 1903.

Just as did the one which took place in Montreal last year, this reunion, in congress, of all the members of the trade in our province, will show our strength and unity, and the many advantages to be gained by discussing in a body the questions in which we are all interested and which affect solely our trade and its development. The greater our number, the more weight will the resolutions we may pass during the Convention, have with the authorities.

Extensive preparations have been made in order to insure the greatest possible success to this Convention.

Questions of the most vital importance will be studied and discussed.

The Ministers and Members of the Legislature of the Province will be invited to the Convention.

We count on your attendance. Each member of the trade should make it his duty to take part in this Convention, which will open on the third of September next, at three o'clock in the City Hall of Three Rivers.

During the first session several propositions will be made, and the site of the third Convention will be decided upon.

On this occasion there will be excursions from Quebec and Montreal to Three Rivers.

The Committee of Three Rivers has arranged a most attractive programme, and promises a warm welcome on the part of the citizens of their town.

We earnestly beg you to extend this invitation to any of our fellow licentiates in your locality who may have involuntarily been forgotten.

Yours Very Truly,

LAWRENCE A. WILSON,
Pres. Fed. C. V. & L. P. Q.

L. A. LAPOINTE,
Secretary.
Fed. C. V. L. P. Q.
66 St. James St.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Procès-verbal de l'Assemblée du Bureau de Direction, du 15 juillet 1903.

A une assemblée du Bureau de Direction tenue ce jour sous la présidence de M. Lawrence A. Wilson, Président, étaient présents: MM: A. Blondin, Vice-Président; Victor Bougie, Trésorier; L. A. Lapointe, Secrétaire; E. L. Ethier Victor Lemay, Louis Poiré, et James McCarrey, Directeurs.

Etaient aussi présents MM. F. A. Chagnon, Naz. Gauthier, P. Vincent, A. M. Gauthier et J. E. Houde, Directeurs de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec.

MM. Gauthier et Houde sont les délégués de Trois-Rivières où doit se tenir la prochaine Convention.

Avant de procéder aux affaires de routine, il est question de la prochaine Convention à Trois-Rivières. Après discussion il est résolu à l'unanimité que la date de la Convention est fixée au jeudi 3 septembre prochain et que l'Association organisera une excursion par bâteau à vapeur pour cette circonstance afin de fournir un moyen de transport à bon marché aux membres du district de Montréal.

Il est aussi question du programme qui est laissé à l'étude du comité et sera discuté à une autre séance.

Les minutes de la dernière assemblée, ainsi que les comptes du Trésorier sont soumis et approuvés.

Sont admis comme membres de l'Association: MM. Antonio Molinari, restaurateur, 691 rue Notre-Dame, Maisonneuve, et Horm. Perron, hôtelier de Saint-Timothée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. J. X. Perreault, directeur de l'Association de l'Exposition Industrielle de Montréal, demandant que l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal nomme deux délégués pour la représenter dans l'Association de l'Exposition Industrielle.

Il est alors résolu que le Président et le Secrétaire, MM. Lawrence A. Wilson & L. A. Lapointe soient nommés à cet effet.

La question du remplacement de M. Henri Dubois en sa qualité de Directeur de l'Association est soulevée. Il est déclaré et admis que l'état de santé de M. H. Dubois ne lui permet plus de prendre part aux délibérations de ce conseil, et ce pour un temps indéterminé. Il est en conséquence résolu de le remplacer par M. Nazaire Gauthier.

M. A. Blondin, dissident.

M. le Président est nommé délégué à Ottawa et est autorisé à présenter au Gouvernement Fédéral, les résolutions votées à la dernière Convention relativement: 1. Aux Inspecteurs des liqueurs et, 2. Aux Liqueurs spiritueuses distillées à l'étranger.

Sont présentées les demandes d'admission dans l'Association de : MM. A. Larue et Ed. Youngheart, tous deux fabricants de cigares de Montréal.

Et l'assemblée s'ajourne.

ASSOCIATION OF THE LICENSED VICTUALLERS OF THE CITY OF MONTREAL.

Minutes of the Meeting of the Board of Directors, held July 15, 1903.

At a meeting of the Board of Directors this day, with Mr. Lawrence A. Wilson, President, in thec hair, there were present Messers A. Blondin, Vice-President; Victor Bougie, Treasurer; L. A. Lapointe, Secretary; E. L. Ethier, Victor Lemay, Louis Poiré, and James McCarrey, Directors.

Also were present Messers F. A. Chagnon, Naz. Gauthier, P. Vincent, A. M. Gauthier and J. E. Houde, Directors of the Federation of Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec.

Messers Gauthier and Houde are the delegates from Three Rivers where the next Convention will take place.

Before proceeding to the routine of business, the subject of the Convention at Three Rivers receives attention.

After discussion, it is unanimously resolved that the date of the Convention be fixed on the third of September next, and that the Association organizes an excursion by steamer for the occasion, in order to furnish a cheap means of transportation, for the members of the District of Montreal.

The question of the programme is also brought up, which is left to the consideration of the committee and will be discussed at another meeting.

The minutes of the last meeting as well as the Treasurer's accounts are submitted and approved.

Messers Antonio Molinari, restaurant-keeper, 691 Notre-Dame St., Maisonneuve, and Horm. Perron, hotel-keeper of St. Timothy, are admitted as members of the Association.

A letter from Mr. J. X. Perrault, director of the Association of the Industrial Exposition of Montreal, inviting the Licensed Victuallers Association of the City of Montreal, to name two delegates to represent the L. V. A. in the Association of the Industrial Exposition, was read.

It was then resolved that the President and the Secretary, Messers Lawrence A. Wilson and L. A. Lapointe be chosen for this purpose.

The question of the replacing of Mr. Henry Dubois as Director of the Association, is brought up. It is déclared and admitted that the state of health of Mr. H. Dubois no longer permits him to take part in the deliberations of this body, and this for an indefinite period of time. Consequently it is resolved that he be replaced by Mr. Nazaire Gauthier. Mr. A. Blondin dissenting.

The President is named delegate to Ottawa and is authorized to present to the Federal Government the resolutions passed at the last Convention, with relation, Firstly, To the Liquor Inspectors, and Secondly, To Spirits distilled abroad.

Requests for admission to the Association were presented by Messers A. Larue and Ed. Youngheart, both cigar manufacturers of Montreal.

The meeting is adjourned.

L. A. Lapointe

Secrétaire. Secretary.

ACHETEZ

le Whisky DEWAR

VENDEZ

le Whisky DEWAR

(et si vous buvez)

BUVEZ

le Scotch Whisky

DEWAR

FEDERATION DES COMMERCANTS DE VINS ET LIQUEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Procès-verbal de l'Assemblée du Bureau de Direction du 15 juillet 1903.

A une assemblée des Directeurs de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, tenue ce jour, à Montréal, sous la présidence de M. Lawrence A. Wilson, Président.

Il est résolu d'adjoindre au Bureau de Direction MM. J. E. Houde et L. E. Dufresne, de Trois-Rivières, comme Directeurs de la Fédération.

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Procès-verbal de l'Assemblée du Bureau de Direction du 20 juillet 1903.

A une assemblée du Bureau de Direction, tenue ce jour, sous la Présidence de M. Lawrence A. Wilson, Président, étaient présents : MM. A. Blondin, Vice-Président ; Victor Bougie, Trésorier; L. A. Lapointe, Secrétaire; V. Lemay, Ls Poiré, E. L. Ethier, Jas. McCarrey, B. Lépine et Naz. Gauthier, Directeurs.

La séance est consacrée à l'organisation d'une excursion pour le 3 septembre, jour de la Convention à Trois-Rivières. Le vapeur Beaupré a été nolisé pour la circonstance, afin que tous les délégués du district de Montréal puissent profiter de cette excursion.

Le Secrétaire reçoit instruction d'inviter l'Association de Québec à la Convention et de suggérer à cette Association d'organiser une excursion de son côté, afin de donner occasion aux délégués de Québec de participer à la Convention de Trois-Rivières.

Le Contrat entre l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, d'une part, et la Revue "**Liqueurs et Tabacs**", d'autre part est ratifié.

Et l'Assemblée s'ajourne.

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

CONVENTION DU 3 SEPTEMBRE

Le Bureau de Direction de l'Association a comme il est dit dans le Procès-verbal de l'Assemblée du 20 juillet, nolisé le magnifique bateau "Beaupré" de la Compagnie Richelieu et Ontario pour transporter à Trois-Rivières tous ceux qui désirent prendre part à la Convention.

Le "Beaupré" partira de Montréal le 3 septembre à 8 heures a. m. au bas de la rue Bonsecours et y reviendra le même soir.

Le prix du passage, aller et retour, est de $1.50.

Ceux qui prendront part à l'excursion feront donc un voyage agréable sur l'eau, agréable et à bon marché.

Malheureusement le nombre des personnes pouvant prendre place sur le bateau est limité à 1200, ce nombre ne peut être dépassé sous aucune considération.

Comme tous les membres du district de Montréal et des districts environnants, qui se rendront à Trois-Rivières pour la circonstance, voudront prendre le "Beaupré", il est nécessaire que tous ceux qui veulent s'assurer leurs places et leurs cabines écrivent sans retard au Secrétaire de la Fédération, en indiquant le nombre de billets qu'ils désirent se voir réserver et celui des places de cabines qu'ils voudraient occuper.

Des insignes seront distribuées aux membres prenant part à la Convention.

FEDERATION OF THE WINE AND SPIRIT DEALERS OF THE PROVINCE OF QUEBEC

Minutes of the Meeting of the Board of Directors, held July 15, 1903.

At a meeting of the Directors of the Federation of the Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec, held this day, at Montreal, Mr. Lawrence A. Wilson, President, in the chair.

It is resolved to add to the Board of Directors, Messers J. E. Houde and L. G. Dufresne, of Three Hivers, as Directors of the Federation.

L. A. LAPOINTE,
Secretary.

ASSOCIATION OF THE LICENSED VICTUALLERS OF THE CITY OF MONTREAL.

Minutes of the Meeting of the Board of Directors, held July 20, 1903.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, Mr. Lawrence A. Wilson, President, in the chair, there were present: Messers A. Blondin, Vice-President; Victor Bougie, Treasurer; L. A. Lapointe, Secretary; V. Lemay, Ls. Poiré, E. L. Ethier, Jas. McCarrey, B. Lépine and Naz. Gauthier, Directors.

The meeting was devoted to the organization of an excursion to take place the 3rd of Septemoer, the day of the Convention at Three Rivers.

The steamer Beaupré has been chartered for the occasion so that all the delegates of the District of Montreal may have the benefit of this excursion.

The Secretary receives instructions to invite the Association of Quebec to the Convention, and to suggest to this Association that they organize on their side, a similar excursion, in order to enable the delegates from Quebec to take part in the Convention at Three Rivers.

The contract between the Association of Licensed Victuallers of the City of Montreal, and the review "**Liqueurs et Tabacs**", is ratified.

The meeting is adjourned.

L. A. LAPOINTE,
Secretary.

CONVENTION OF SEPTEMBER 3.

The Board of Directors of the Association, as recorded in the minutes of the meeting of July 20, has chartered the magnificent steamer "Beaupré" of the Richelieu and Ontario Company, to carry to Three-Rivers all those who desire to take part in the Convention.

The "Beaupré" will leave Montreal the third of September, at 8 a. m., from the foot of Bonsecours St. and will return the same evening.

The price of return tickets is $1.50.

Those who take part in this excursion will make a trip that will be inexpensive as well as agreeable.

Unfortunately the number of passengers which may be carried is limited to 1200, to be under no consideration exceeded.

As all the members of the District of Montreal and surrounding districts who intend going to the Convention at Three Rivers, will wish to take the "Beaupré", it will be necessary for all those who wish to be sure of their tickets and cabins to write without delay to the Secretary of the Federation, stating the number of tickets they desire to reserve and the cabins required.

Badges will be distributed to members taking part in the Convention.



LES

SCOTCH WHISKIES de MITCHELL

"Mullmore" et "Heather Dew"

sont des produits d'âge et de qualité. Ils ont bien des rivaux — ils n'ont pas de supérieurs comme force et bouquet.



Les Brandies

Philippe Richard

sont les favoris des amateurs d'un honnête Cognac.

Le Champagne Vve AMIOT

Figurera très honorablement sur toutes les tables et se comparera favorablement avec n'importe quelle autre marque.



Nous garantissons satisfaction à tous ceux de nos clients, sous le rapport de la valeur des Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs de marques dont nous contrôlons la vente au Canada.

LAPORTE, MARTIN & CIE

IMPORTATEURS

Vins, Eau-de-Vie, Liqueurs et Epiceries en Gros

MONTREAL

Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal : : : : : : :

Incorporée en Juin 1884.

L. A. WILSON, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE, *SECRETAIRE*

DIRECTEURS :

LOUIS POIRÉ,
E. L. ETHIER,
NARAIRE GAUTHIER
VICTOR LEMAY,
BENJAMIN LÉPINE,
JAS. MCCARREY.

ANDREW J. DAWES, *PRES. HON.*



AMEDEE BLONDIN, *VICE-PRES.*

VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS :

Ech. H. LAPORTE,
" H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
" JOS. LAMARCHE,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. P PIGEON et JAS. MCCARRY.

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

TELEPHONES : { BELL, MAIN 4187, DES MARCHANDS 621.

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

IMPORTANT

Vu les difficultés qui se présentent souvent chaque année, au sujet de l'évaluation du loyer de vos places d'affaires sur laquelle est basé le prix de votre licence, et aussi, afin de vous assurer si les Cotiseurs ont augmenté l'évaluation de votre loyer, vous êtes instamment prié, et il est de votre intérêt, d'aller visiter, par vous-même, le Rôle d'Evaluation qui a été préparé à l'Hôtel de Ville, afin de voir à le faire rectifier si vous vous croyez en lieu de vous plaindre du montant de votre évaluation.

Ceci aura pour effet, dans plusieurs cas, d'empêcher une augmentation du prix de la licence.

Passé le 9 août, aucun changement ne peut être fait au dit Rôle d'Evaluation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur.

In view of the difficulty which is presented to many of us every year, regarding the rental valuation of business premises you occupy, on which rental valuation is based the price of your licenses and also to assure yourself that the Assessors have not raised your valuation, you are requested, in your own interest, to examine the Assessment Roll, on any day, at the City Hall, to have your assessment rectified if, in your opinion, the valuation have been placed at too high a figure.

Such action on the part of the Trade, if followed out, would have the effect, in many cases, of keeping the license free from being raised.

You must understand that no change can be made in the Assessment Roll after the 19th inst., which is the last day for receiving appeals.

I have the honor to be, Sir,

Your obedient servant,

L. A. Lapointe

Sec. Assn. C. L. V. et L. C. de M.

Secretary L. V., Ass'n of M.

Montréal, 12 août 1903.

Montreal, August 12th, 1903.

MONTREAL, 1ER AOUT 1903.

MEMBRES AFFILIÉS

MESSIEURS : — J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les maisons d'affaires et personnes suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1903, à savoir : —

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries, Ltd.
" J. H. & R. Molson Bros.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" Laporte, Martin & Cie.
" J. M. Douglass & Co.
(Agents, John Dewar & Sons, Ltd.)
" N. Quintal & Fils.
" E[illegible]n, Wilson & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" F. X. St. Charles & Cie.

AFFILIATED MEMBERS

SIRS : — I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1903, viz : —

Extraits de Bœuf, etc.—Beef Extracts, etc.

MM. Bovril Limited.

Rest. de Temperance—Temp. Restaurants

MM. Jos. Poitras.
" Gilbert Thibert.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. Jos. Lespérance.
of C. Gurd & Co.
" Robert Allan.
" C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Radnor Water Co.
" J. E. Rowan.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM. L. O. Grothé & Co.
" W. R. Webster & Co. (Sherbrooke).
" Philippe Chaput (La Champagne).
" V. Forest.
" J. M. Fortier.

Avis au Commerce

Nous donnerons, d'ici au premier septembre, comme prime de jolis miroirs de différentes grandeurs, avec chaque commande de 5, 10, 15 et 25 caisses a la fois.

MELCHERS

PARIS 1900

CROIX ROUGE

PARIS - 1900

Vieux Gin Canadien

"Agréable au gout, bienfaisant à l'estomac."

HAUTEMENT RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS

Supérieur au Gin importé

parce qu'avant d'être vendu le Gin Canadien Croix Rouge a **vieilli pendant des années** dans des entrepôts contrôlés par le Gouvernement. Il a alors acquit cette **délicatesse d'arôme, ce gout moelleux et doux et ces propriétés hygiéniques et bienfaisantes** que **seul l'age puisse donner** à une boisson qui a été distillée avec soin et avec les meilleurs ingrédients.



Chaque flacon

porte un timbre officiel du Gouvernement garantissant l'âge et la pureté. **C'est le seul Gin qui ait cette garantie.**

BOIVIN, WILSON & CIE.
520 RUE ST-PAUL, MONTREAL, CANADA
SEULS CONCESSIONNAIRES.

Ces miroirs-primes pourront etre obtenus en vous adressant directement à vos fournisseurs.

EMBOUTEILLEURS — BOTTLERS

MM. John Bishop.
" J. C. Rousseau (Trois-Rivières)

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. Siméon Beaudin, Valleyfield.
" L. Bécigneul, Lake Mégantic.
" F. Arpin, Marieville.
" Henry Blackburn, Chicoutimi.
" C. Hénault & Cie, St Barthelemy.
" Isaie Demphouse, Maskinongé.
" Narcisse Désilets, Grand'-Mère.
" J. O. Girard, Fraserville.
" E. L. Ethier, M'fr. de Billards.
" Philippe Vincent. Marchand d'Huîtres.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Rosaire Prieur, M'fr. d'Auvents.
" Louis Aerts, Fleuriste.
" Alex. Desmarteau, Comptable.
" Fenwick, Larocque & Cie,
Agents Vins Canadiens.
" George Pineault, Imprimeur.
" Alfred Richard, Maître Boucher.
" C. E. Thibault, Ent. Plombier.
" Jos. L'Heureux, Bijoutier.
" J. Cléophas Lamothe, Avocat.
" Jos. Brunet, Marbrier (Côte-des-Neiges).
" E. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet. M'fr. de Celery.
Bitters et Jamaïca Ginger.

Chaque mois vous serez avisé des Maisons additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS EST EXIGE

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1903 et des arrérages dus à l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, les membres qui ne se sont pas encore mis en règle, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees of 1903 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-Laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, those who have not yet paid are requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible.

I have the honor to be, Sir,

Yours truly,

L. A. Lapointe

Secrétaire Ass'n C. L. V. & L. C. de Montreal. *Secretary L. V. Ass'n of Montreal.*

AVIS AUX MEMBRES DE LA FEDERATION DES COMMERCANTS DE VINS ET LIQUEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC ET DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Tous avis des assemblées et toutes communications émanant du Bureau de Direction de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal et du Bureau de Direction de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec sont publiés dans l'organe officiel de ces deux Associations, " **Liqueurs et Tabacs** ".

En conséquence, il ne sera plus adressé d'avis individuels aux membres de l'Association, ni de la Fédération, qui sont priés de lire attentivement et de prendre note, comme s'ils étaient avertis individuellement, des communications qui leur seront faites chaque mois dans *Liqueurs et Tabacs.*

NOTICE TO THE MEMBERS OF THE FEDERATION OF THE LICENSED VICTUALLERS OF THE PROVINCE OF QUEBEC AND OF THE LICENSED VICTUALLERS ASSOCIATION OF THE CITY OF MONTREAL.

All notifications of the meetings of as well as communications coming from the Board of Directors of the Licensed Victualler's Association of the City of Montreal and of the Board of Directors of the Federation of the Licensed Victuallers of the Province of Quebec are published in the official organ of these two Associations, " **Liqueurs et Tabacs** ".

Therefore no personal notification will be made to the members of the Association or of the Federation who are requested to read with attention and to take such notice as if they had been individually notified of the communications made to them in *Liqueurs et Tabacs*, each month.

L. A. Lapointe

Secrétaire. *Secretary.*

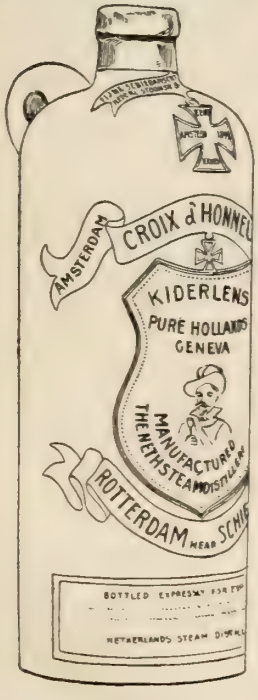
Gin Kiderlen

Dans la Hollande, le Gin Kiderlen est le plus en vogue. Il est fabliqué à Rotterdam, par la plus grande distillerie de la Hollande.

Le plus pur,
Le plus fort,
Le Meilleur au gout.



S. B. TOWNSEND & CIE,
AGENTS POUR LE CANADA . . .Montréal.



GIN LIQUEUR

'CROIX D'HONNEUR'

DE KIDERLEN

JAUNI PAR L'AGE. A L'AROME EXQUIS.
IL EST LA PERFECTION DES BON VIEUX

GINS DE HOLLANDE

HAUTEMENT RECOMMANDÉ POUR SES PROPRIÉTÉS MEDICINALFS

S. B. Townsend & Co., Montreal,
AGENTS GENERAUX POUR LE CANADA.

EN VENTE PAR

Nazaire Turcotte & Cie, Québec; D. C. Brosseau & Cie., Montréal; L. H. Levasseur, Rivière-du-Loup; E. H. Hébert, Valleyfield; Pagnuelo Frères, St-Hyacinthe.

LA FEDERATION ET LA CONVENTION

Il est incontestable que la deuxième Convention des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec aura un succès au moins égal, sinon supérieur à celui de la première Convention qui a laissé un si bon souvenir dans l'esprit de tous ceux qui y ont pris part.

Si, l'an dernier, la Fédération est née du besoin ressenti par tous les membres de la grande corporation des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, de s'unir dans un but d'intérêt commun et de défense mutuelle, les raisons qui ont présidé à sa fondation subsistent toujours.

Si les membres de la Fédération veulent se rappeler des questions qui ont été soulevées pendant les travaux de la Convention de 1902 et se souvenir des résolutions qu'ils ont votées, ils comprendront la nécessité de se grouper de nouveau et même en plus grand nombre pour affirmer, avec toute la force que donne le grand nombre, la volonté arrêtée de lutter jusqu'à ce qu'ils aient obtenu pleine et entière satisfaction dans leurs réclamations.

A la dernière session du Parlement provincial, des délégués de toutes les parties de la Province ont présenté aux ministres les desiderata de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs.

Les membres du Gouvernement ont manifesté leur peu de souci d'amender la loi des licences et ont déclaré préférer présenter une loi complètement nouvelle à l'approbation du Parlement.

Nous ne saurions blâmer le gouvernement s'il répugne à voir les amendements s'entasser sur les amendements, surtout s'il a la volonté de présenter une loi qui tienne compte de tous les intérêts en jeu et qui rende pleine et entière justice à des commerçants qui veulent la sécurité du lendemain.

Bien des points de la loi qui régit actuellement les licences d'hôteliers et restaurants doivent être modifiés, le Gouvernement semble le reconnaître par le fait même de ses déclarations.

Il a promis, en effet, qu'entre la session dernière et la session prochaine du Parlement, il ferait procéder à une enquête sérieuse dans tous les districts ruraux pour s'enquérir sur place des plaintes et des griefs.

Le Premier-Ministre a admis le bien-fondé de la plupart des demandes des délégués de la Fédération qui se sont présentés à lui le 6 avril dernier à Québec, il a promis de fixer une époque, à l'automne, à laquelle les intéressés pourront étudier avec les membres du Gouvernement une refonte complète de la loi des licences à laquelle on ne devra plus toucher de quelques années.

Rappeler ces faits, c'est indiquer l'absolue nécessité pour les Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de se rendre à la Convention de Trois-Rivières, le 3 septembre prochain.

Il faut que tous témoignent de leur volonté inébranlable de voir le Gouvernement tenir ses promesses.

L'automne approche, il vient même à grands pas, le Gouvernement, à notre connaissance, n'a pas nommé le commissaire-enquêteur qui devra visiter tous les districts ruraux.

Si ce commissaire doit faire une enquête sérieuse, telle que la demandent les commerçants de vins et liqueurs, il serait grandement temps de le désigner et de lui faire commencer son travail. Si cette nomination tarde quelque peu, le gouvernement risque fort de n'être pas prêt à aborder la question de la refonte de la loi des licences pour la prochaine session, comme il l'a promis.

Il est un point encore, à notre avis, sur lequel la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs devrait attirer l'attention du Gouvernement et elle en trouvera l'occasion propice pendant la Convention.

Le Trésorier Provincial a, au point de vue de la loi des licences, beaucoup à faire et beaucoup à dire, puisque les taxes sur les licences sont une source assez considérable de revenus pour le Trésor. Son opinion est donc d'un grand poids dans toutes les questions se rattachant à la loi des licences. Pour cette raison, et pour d'autres qu'il est inutile de faire valoir ici, car tout le monde sait qu'un ministre doit être exempt de préjugés et de parti-pris, il est nécessaire que le Trésorier-Provincial ne soit pas un ennemi du commerce des vins et liqueurs.

Le Département du Trésor est actuellement sans Ministre et l'occasion est bonne d'attirer l'attention du Premier-Ministre sur ce fait afin que dans son choix du titulaire du Portefeuille du Trésor il tienne compte de ce voeu des Commerçants de Vins et Liqueurs.

DEMANDES DE TRANSFERTS

Joseph Gravel à M. J. A. Duval, 379 Ste-Catherine.
F. Michaud à C. Lapierre, 53 Craig.
C. Roy à P. Morin, 1306 Ontario.
J. Hébert à S. Grégoire, 597 Saint-Laurent.
J. Moreau à F. Michaud, 63 Craig.
J. Lowry à F. J. Murray, 1912 Notre-Dame.
A. Lefebvre à M. Talbot, 794 Craig.
O. Octeau à J. Valiquette, 127 des Commissaires.
Z. Bourdeau à E. Sicotte, 263 Craig.
J. Valiquette à J. E. Chapleau, 1361 Sainte-Catherine.
M. Ryan à George Payette, 63 St-James.
G. Trouillette à J. P. Gingras, 485 Craig.
N. Fortin à G. Fournier, 25 Jacques-Cartier Sq.

TRANSFERTS ACCORDES

A. Valiquette à A. Ritchot, 636 Sainte-Catherine.
A. Beaudoin à E. Béland, 263 Notre-Dame.
H. Dubois à F. Bouillon, 532 Saint-Jacques.
E. Adams à Z. Larocque, 482 Lagauchetière.
P. J. Kavanagh à G. Lamarche, 48 Saint-Urbain.
N. Beaudry à L. Hébert, 1799 Sainte-Catherine.
M. Trouillette à A. Lapierre, 585 Saint-Jacques.
O. Moreau à L. W. Avner, 45 des Commissaires.

AUGMENTATION DE PRIX

Scotch " Doctor's Special "

Le whiskey écossais connu sous le nom de " Doctors' Special " est augmenté de 25 cents par caisse.

Gins " London Dry "

Les Gins " London Dry " de la marque Burnett sont augmentés de 15 cents par caisse.

Liqueur de la Grande-Chartreuse

Par suite de la saisie de leur stock sur le sol français, en vertu de la nouvelle loi sur les associations religieuses; et étant forcés de transférer leurs distilleries dans un autre pays que l'on dit être Tarragone, en Espagne, les Pères Chartreux annoncent qu'ils sont obligés d'avancer de $5.00 par caisse le prix de leur liqueur. Le marché canadien, ainsi que celui des autres pays est complètement dépourvu de chartreuse, car il n'en a pas été fait d'expédition depuis longtemps.

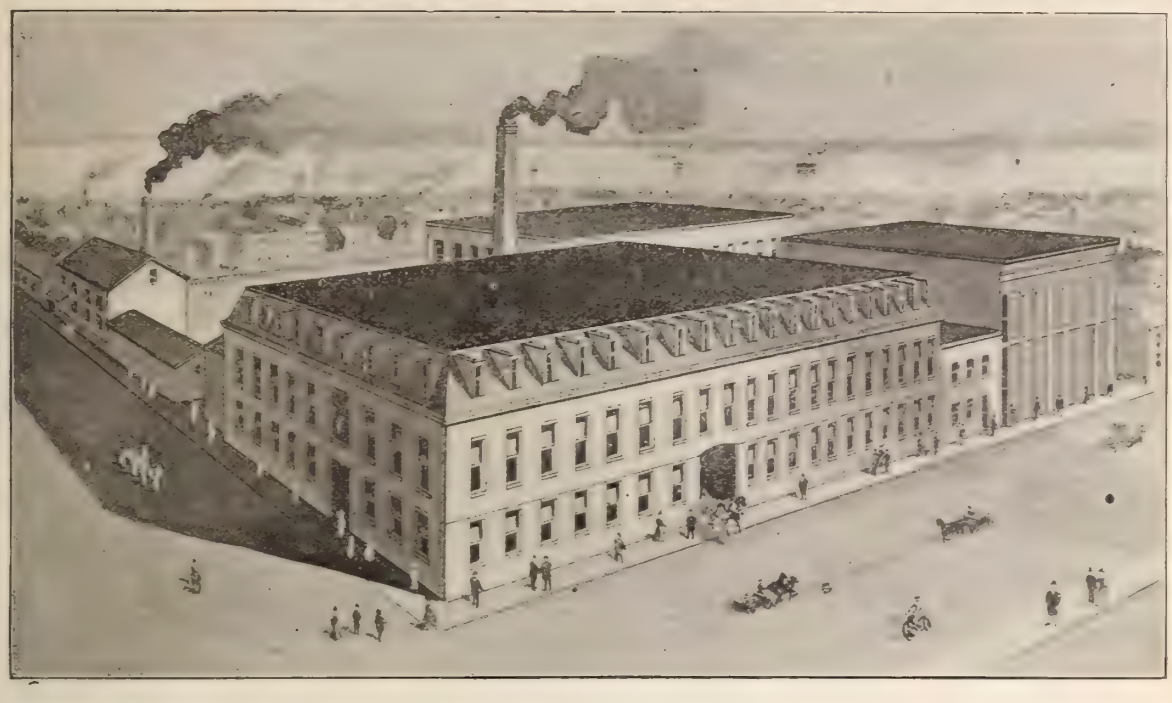
Il n'y a pour ainsi dire pas de chartreuse sur le marché de Montréal.

Par suite de cet état de choses le prix des chopines a été augmenté de $4.00 par caisse; le stock des pintes en caisse est épuisé.

Une affiche illustrée

The Emporium Cigar Co. de Saint-Hyacinthe vient de faire placarder dans toutes les principales villes du Canada une affiche illustrée très attrayante, appelant l'attention des passants sur son cigare " Emporium " à 10 cents. Dans nos pages d'annonces, ce mois-ci, nos lecteurs trouveront une reproduction de cette affiche, qui bien que ne donnant pas une idée de l'effet produit par les couleurs vives du dessin, permettent cependant au lecteur de se rendre compte de son ensemble.

Le mérite intrinsèque du cigare " Emporium " et la publicité persévérante que font les fabricants en faveur de ce cigare, le met au rang des cigares les plus faciles à vendre, parmi les cigares à 10 cents.



· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marquesibien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

★ D'après MM. Laporte, Martin et Cie les affaires continuent à être actives et les remises sont satisfaisantes.

La température relativement fraîche que nous avons eue dernièrement est la cause que la vente des spiritueux a toujours été soutenue.

★ MM. S. B. Townsend & Co. nous rapportent que les affaires progressent de la façon la plus favorable. Les ventes du Champagne G. H. Mumm & Co. ainsi que celles du whisky écossais " Mountain Dew " augmentent considérablement. Les paiements se font avec régularité.

★ Nous croyons savoir que MM. Wm. Dow & Co. sont actuellement en voie de s'installer dans une des nouvelles bâtisses qu'ils ajoutent à leur brasserie, un département spécial d'embouteillage muni des systèmes du dernier modèle.

Le commerce d'exportation de MM. Wm. Dow & Co. prend d'année en année des proportions toujours croissantes, ce qui est dû à l'excellente qualité de leurs ales.

★ MM. J. M. Douglas nous disent que les commandes d'importation d'automne pour les whiskies écossais " Dewar " sont plus nombreuses cette année que de coutume. La demande courante est également bonne.

Les paiements s'effectuent avec beaucoup de régularité.

★ MM. D. Masson et Cie se déclarent très satisfaits de la situation présente. Il y a une bonne demande pour les cognacs, ainsi que pour les gins.

Les paiements s'effectuent avec régularité.

★ En vertu de lettres patentes qui lui ont été récemment accordées, la Melchers Gin & Spirits Distillery Co. de Berthier vient de porter de $100,000 à $1,000,000 son capital.

★ M. E. D. Paul, de la maison W. J. Rafferty, nous dit que la demande pour les bières embouteillées n'a aucunement diminué depuis le commencement de la saison d'été. La température que nous avons maintenant est plutôt favorable à la consommation de l'ale.

Les remises continuent à être de premier ordre.

★ M. Otto Zeph, gérant à Montréal de la Freyseng Cork Co. Ltd, constate que l'activité est toujours grande dans sa ligne.

Non seulement les fabricants d'eaux gazeuses placent de fortes commandes, mais il y a de plus une excellente demande de la part des embouteilleurs de bières qui, cet été, ont fait beaucoup plus d'affaires que de coutume.

Les paiements continuent à être excellents.

★ D'après MM. Lawr. A. Wilson Cie Ltée, le mois de juillet a été excellent au point de vue des affaires; cette année à remonter [illegible] il y a eu plus de rafraîchissement pendant la saison d'été.

Les commandes d'importation sont à la fois nombreuses et considérables et portent sur les whiskies écossais, ainsi que sur les brandies.

Les remises sont très régulières.

★MM. Hudon, Hébert et Cie nous avisent que les affaires continuent à être remarquablement bonnes pour cette saison de l'année.

La demande pour les spiritueux est toujours active et il y a en plus une excellente demande pour les vins légers, tels que les Bordeaux et les Sauternes.

L'eau de Vittel

MM. D. Masson et Cie viennent d'ajouter à leurs nombreuses agences celle de l'Eau Minérale de Vittel, France.

Cette eau est universellement reconnue comme étant la plus efficace contre la goutte, la gravelle, les coliques et les maladies des voies urinaires.

MM. D. Masson et Cie se feront un plaisir d'envoyer des brochures explicatives à ceux qui leur en feront la demande.

Gold Lion Cocktail

" Le succès obtenu par les cocktails en bouteilles " Gold Lion " est sans précédent," nous disent MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée. " Nos clients nous déclarent que ces cocktails sont un article de vente des plus profitable, leur préparation n'occasionne aucun trouble et le client est toujours satisfait."

MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée s'empresseront d'envoyer des échantillons des " Gold Lion Cocktails " aux hôteliers qui en feront la demande.

The Hallwood Cash Register Co. of Canada.

L'Enrégistreur de caisse connu sous le nom de Hallwood Cash Register est bien connu aux Etats-Unis depuis les dix dernières années. Ce fait en lui seul témoigne du mérite de l'appareil, car pour résister en face d'une forte opposition et prospérer en affaires, il fallait que le Hallwood possédât un mérite intrinsèque et des moyens d'action adéquats. Le Hallwood est placé sur le marché canadien, mais la compagnie est indépendante et distincte de la compagnie originale dont le



siège social est à Columbus, Ohio. Le colonel A. G. Patton qui est à la tête de la compagnie canadienne, a acquis tous les droits de vente au Canada et à Terreneuve. Le Hallwood est rendu possible par suite de la simplicité de son mécanisme, dont les parties peuvent se remplacer. Examiné au point de vue mécanique, il constitue une véritable surprise pour la perfection de sa finition en sortant des moules.

Les bureaux du Hallwood, aux Nos 78-80 King St. East, Toronto, sont vastes et attrayants; une ligne complète d'enrégistreurs s'y trouve exhibée. Les marchands en visite à Toronto y recevront le plus cordial accueil et ne seront pas importunés par les vendeurs par trop pressants. Le colonel Patton est enthousiaste des perspectives offertes par le Canada et en fondant la Hallwood Cash Register Co. du Canada, il a réalisé un désir datant de loin.

FREYSENG CORK CO., LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

Bouchons et Bouchons "CROWN"

655-661 RUE ST. PAUL, Montreal.

FILTRES A EAU "NOXALL"

Broche pour Embouteilleurs, Cire à cacheter les bouteilles. Etain en feuilles, Capsules. Machines à capsuler. Machines à boucher. Bois à bouchons. Tire-bouchons. Fournitures pour Brasseurs et Embouteilleurs.

COGNAC

JULES ROBIN

& Cie.



Le **COGNAC JULES ROBIN & CIE** a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi siècle et il entend conserver sa position.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

Le succès de l'hôtel Péloquin est encore plus grand cet été que l'été dernier. La maison de pension qui fait face à l'hôtel est remplie de visiteurs, tandis qu'à l'hôtel on a bien souvent peine à répondre aux demandes des nombreux excursionnistes qui viennent au Sault passer leurs dimanches et les autres jours de fête.

Le Parc Electrique semble être l'endroit préféré des piqueniqueurs de Montréal; il ne se passe pas de samedi ou de dimanche sans qu'on y rencontre de joyeuses compagnies.

L'excursion au clair de la lune du Club Champêtre a eu lieu le 30 août à bord du vapeur "Berthier" avec un plein succès.

Les invités étaient très nombreux et leurs loisirs ont été charmés par la danse, le chant et la musique.

Parmi les nombreux assistants on remarquait : MM. A. Blondin, Ed. Malo, Ben. Lépine, Théo Ethier, Arthur Dudemaine, J. B. Grenier de la maison Laporte, Martin et Cie, etc., etc.

L'élection des officiers du Club Champêtre, qui compte parmi ses membres un bon nombre de nos hôteliers les plus en vue, eu lieu le 30 août. MM. Jos. L'Heureux et A. Fiset ont été respectivement choisis comme président et vice-président de cette société prospère.

M. P. Scullion, l'hôtelier bien connu de la rue des Seigneurs, visite actuellement l'Irlande et l'Angleterre où il compte de nombreux parents et amis. M. Scullion sera prochainement de retour à Montréal.

MM. Ryan & Lamarche, qui viennent d'acheter de M. Jos. Kavanagh, l'hôtel Motor House, situé au coin des rues Vitré et Saint-Urbain, sont très satisfaits de leur acquisition. Il serait difficile qu'il en fût autrement, car les deux nouveaux propriétaires comptent une foule d'amis.

Une personne qui revient de Cacouna nous dit qu'il est très regrettable que la saison des touristes ait été si en retard cette année, car M. Norman et son assistant, M. Bourne, qui dirigent cette année le St. Lawrence Hall, ont fait subir à cet établissement des améliorations très considérables.

La cuisine et le service de l'hôtel sont cette année au-dessus de tous éloges et tous les touristes qui ont visité le St-Lawrence Hall sont unanimes à dire que la direction actuelle mérite d'être encouragée.

MM. Henri Boismenu et Jos. Landry, deux des hôteliers les plus en vue du quartier Saint-Jean Baptiste, viennent de faire un voyage de plaisir à Rimouski.

M. Louis Labelle qui tient hôtel sur la rue Sainte-Catherine Est possède un des plus beaux bars de Montréal. C'est ce que peuvent constater les passants qui circulent devant son établissement le dimanche; car, ce jour-là, les rideaux et les stores sont levés et, si l'on ne peut consommer, il est du moins permis d'admirer l'installation intérieure du restaurant.

Les hôteliers de la partie Est de la rue Sainte-Catherine se plaignent d'une diminution assez sensible dans les affaires depuis la clôture du Théâtre Français. Il sera consolant pour eux de savoir que ce théâtre, un des lieux favoris d'amusements de Montréal, ouvrira prochainement ses portes à nouveau.

M. Emile Théberge, de la société Leblanc et Théberge, vient de faire un voyage d'agrément dans la Gaspésie.

Les travaux de transformation du Café Parisien s'achèvent rapidement et seront terminés complètement vers la fin du mois d'août. L'établissement de M. Jos. Gravel sera certainement l'un des plus élégants de la rue Sainte-Catherine.

Une offre libérale

Nous attirons d'une manière toute spéciale l'attention des lecteurs de "**Liqueurs et Tabacs**" sur l'annonce de MM. Boivin, Wilson & Cie.

On y verra que PENDANT LE MOIS D'AOUT SEULEMENT cette maison offre en primes aux acheteurs du Gin Canadien "Croix Rouge" des miroirs de grande valeur dont les dimensions varient suivant l'importance de la commande.

On admettra sans peine que l'offre faite par MM. Boivin, Wilson et Cie est extrêmement libérale étant donné que le Gin Canadien "Croix Rouge" est un article devenu absolument indispensable et dont l'écoulement se fait sans la moindre difficulté.

PERSONNELS

★ M. Mark Sanderson, de la maison Robertson, Sanderson & Co., distillateurs des Scotchs "Mountain Dew" et "Liqueur Special" vient de faire un voyage dans le Manitoba et les Provinces du Nord-Ouest. M. Sanderson a été accompagné dans cette tournée d'affaires par M. J. M. Cunnigham, de MM. S. B. Townsend & Co., les représentants au Canada de MM. Robertson, Sanderson & Co.

★ M. S. B. Townsend vient de prendre quelques semaines de repos dans sa propriété de Digby, N. E., où sa famille passe la saison d'été.

★ M. Alex. Archambault, secrétaire des Commissaires des Licences, est de retour après avoir fait en compagnie de Mme Archambault un voyage de 15 jours à Niagara Falls et à Buffalo.

★ M. Léon Bourgeois, de M. P. Bolo & Cie, de Lyon, France, négociants et exportateurs de produits français de tous genres, vient de faire un séjour prolongé à Montréal. M. Léon Bourgeois part pour visiter Dawson City, Klondyke.

★ M. A. G. Gardner, de MM. J. M. Douglas & Co. est parti à bord du "Campana" pour visiter les côtes de la Gaspésie et du Cap Breton.

★ MM. J. R. Douglas et J. L. Gardner, de MM. J. M. Douglas & Co. sont arrivés à Montréal après avoir fait un voyage étendu en Europe.

★ M. Louis Masson, de la maison D. Masson & Cie, de Montréal, s'embarque à New-York le 13 courant pour l'Europe où il passera plusieurs mois dans les intérêts de son commerce.

★ M. Zéphirin Hébert, de la maison Hudon, Hébert & Cie, est actuellement à la Rivière du Loup où il prend un repos d'un mois.

★ M. L. A. Wilson vient de faire un court séjour à la Baie de Fundy où sa famille passe la saison d'été.

★ M. L. G. Cluxton, chef du département de la publicité de la Lawrence A. Wilson Cie Ltée, est actuellement en villégiature au Lac Muskoka.

★ M. E. D. Paul, de la maison W. J. Rafferty, compte faire prochainement un voyage d'agrément à Buffalo et à Niagara Falls.

★ Nous apprenons que M. Maurice Duparc, de la Cognac Distillers Association, qui a tout récemment fait un assez long séjour au Canada, a l'intention de revenir parmi nous très prochainement, dans le but de prendre des commandes d'importation pour la saison d'automne.

Fleur de France

Bien que les cognacs de MM. Marie Brizard et Roger aient été introduits sur le marché canadien depuis un temps relativement court, ils ont déjà réussi à prendre une place des plus marquantes parmi les eaux-de-vie de grande consommation. Ce succès est dû au fait que la maison Marie Brizard et Roger, fondée en 1755, mérite sa réputation bien établie de n'offrir à la consommation que des cognacs garantis de qualité irréprochable. C'est pourquoi les cognacs "Fleur de France" de la maison Marie Brizard et Roger réunissent les suffrages des véritables connaisseurs.

MM. D. Masson et Cie, les représentants de cette marque au Canada, enverront échantillons et prix à ceux qui en feront la demande.

Faites attention à vos bouchons

Le rôle du bouchon dans l'embouteillage des vins, des liqueurs ou des bières et de tous les liquides en général, n'est généralement pas estimé à sa juste valeur, cependant c'est du bouchon que dépend en grande partie la conservation du contenu de la bouteille; aussi, tous ceux qui embouteillent avec soin un liquide quelconque choisissent-ils leurs bouchons avec la plus grande attention et le plus grand soin. C'est pourquoi il vaut mieux acheter les bouchons sur place d'une maison de confiance que de placer des commandes d'importation avec des agents de maisons étrangères qui ne peuvent que très difficilement garantir la qualité des marchandises expédiées d'outre-mer.

En vous adressant à la Freyseng Cork Co., 655-661 rue Saint-Paul, Montréal, vous n'avez à craindre aucun inconvénient. Toutes les commandes de bouchons sont absolument conformes à l'échantillon choisi. Le stock des bouchons de la Freyseng Cork Co. est toujours au complet et comporte toutes les variétés en usage.

SI VOUS VOULEZ OFFRIR à vos clients un bon verre de Brandy, de provenance authentique — un Cognac de qualité toujours, uniforme et dont la haute réputation est établie d'un bout à l'autre du Canada,

Le Cognac Boulestin



1 Etoile
3 Etoiles
V.S.O.P. Fine Champagne
V.V.S.O.P. Fine Champagne

est celui qui donnera toujours satisfaction au consommateur.

A prix égal, il a de nombreux concurrents; mais il n'a pas de rival.

Nos prix, comme toujours, sont corrects.

L. Chaput, Fils & Cie

Vins, Eaux de Vie, Liqueurs et Epiceries en Gros

MONTREAL.

LES APERITIFS AU XVIIe SIECLE

Nous emprutons à la *Revue vinicole* une intéressante citation d'un traité de médecine paru en 1742, chez la veuve Cavelier, au Lys d'Or, rue Saint-Jacques, par J. Allen, avec *approbation et privilège du Roi.*

" Art. 30. — ... *ma méthode curative se fonde principalement sur les apéritifs*, qui purifient le sang de tout ce qu'il contient de superflu et de nuisible, et poussant la matière morbifique par la transpiration et par les urines, qui sont les voies les plus naturelles, et que nous facilitons par artifices, autant en atténuant et en liquéfiant l'humeur rhumatique, qu'en dilatant et rendant plus libres les conduits par où elle doit passer, et en fortifiant les filtres qui la peuvent séparer des autres principes qu'elle embrasse et qu'elle corrompt.

" L'excellence de tels remèdes, dans ces sortes de maux, me paraît suffisamment prouvée par l'expérience journalière. Le choix qu'on en doit faire, est de ceux qui contiennent beaucoup de parties volatiles, tels que sont les esprits de corne de cerf, de vipère, et plusieurs autres sels qu'on retire des animaux; car ils excitent puissamment la transpiration des humeurs, en ce que les particules subtiles de ces médicaments étant introduites dans le sang, non seulement l'agitent beaucoup, mais souvent elles le relâchent, et l'ouvrent de manière que la sérosité et les autres récréments, qui sont les crudités, en sont plus aisément chassés au dehors... "

Suivent quelques prescriptions pour les préparer *secundum artem*. Il y est peu question de l'emploi de l'alcool comme dissolvant, mais quelle que fût leur composition, l'art d'en vanter les effets sur notre organisme, à quelques exceptions près, n'a pas été profondement modifié par le temps et les progrès de la science.

Le Succès suit le sillon tracé par une publicité judicieuse.

L'ALCOOL CHIMIQUE

On pouvait voir à l'Exposition de l'Automobile et du Cycle à Paris un stand modeste où étaient exposées des lampes à alcool brûlant de l'alcool chimique, sans manchon, à flamme nue, comme le font les lampes à pétrole. On y exposait également de l'alcool dénaturé et carburé spécialement applicable à la force motrice, en remplacement de l'essence de pétrole pour les automobiles.

C'est la première manifestation de l'alcool chimique, qui a déjà soulevé de passionnées discussions dans le clan des agriculteurs et distillateurs en sucrerie.

Cet alcool est fabriqué en Savoie, à l'usine hydraulique de Saint-Alban-lesVillards qui appartient à la Compagnie Urbaine d'éclairage à l'acétylène. Cette Société se prétend à même d'établir le prix de vente de ce nouvel alcool à 12 francs l'hectolitre, alors que l'alcool industriel agricole se vend entre 30 et 35 francs l'hectolitre (actuellement 42 francs).

Il séra intéressant de suivre les expériences qui vont avoir lieu sur ce nouveau produit, car si sa fabrication peut se faire dans de telles conditions de bon marché, il n'est pas douteux qu'il n'amène une petite révolution dans l'industrie.

(*L'Industrie Progressive*).

Les Renards Rouges.

Les cinq renards rouges, qui, pendant une couple de jours ont été exposés dans la vitrine de la Dominion Express Company, rue Granville, ont été admirés par des milliers de personnes. Les renards sont âgés de trois mois et ont été achetés à un prix élevé par The Empire Tobacco Company, à un forestier d'Ontario qui les a capturés alors qu'ils n'avaient qu'une semaine. Ils seront exposés quelques jours dans le magasin de Sarre, rue Barrington. La Empire Tobacco Co. emploie ces renards pour annoncer son tabac à chiquer " Red Fox ": c'est un des nombreux moyens d'annoncer adoptés par cette compagnie pour populariser ses produits. [The Halifax Herald].



Gin Carte Blanche

La Creme des Gins Hollandais.

A remporté le

Grand Prix
a
l'Exposition
de
Paris 1900.

Le Gin " Carte Blanche " de la maison Weiland & Co. de Rotterdam, se recommande par la finesse de son arôme.

Ses remarquables propriétés toniques, stomachiques, digestives et carminatives lui ont valu la haute approbation des Autorités Médicales qui estiment que 2 ou 3 verres à liqueur de Gin " Carte Blanche " par jour favorisent considérablement la digestion et exercent une action bienfaisante sur la santé en g---al.

Representants au Canada : **D. Masson & Cie, Montreal.**

L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

" L'Administration Building " — Coût, $1,200,000 — Topographie de cette imposante construction — Le confort qu'on y trouve

Bureau de la presse, Saint-Louis, 25 juillet. — Le groupe des édifices de l'Exposition, où sont situés les quartiers généraux de cette importante entreprise, est indubitablement le plus dispendieux et le plus durable qui ait été construit jusqu'à ce jour pour des fins d'exposition. Ces édifices, au nombre de sept, sont évalués à plus de $1,200,000.

L'édifice particulier de l'administration [Administration Building] est formé par les trois grandes constructions sises du côté Est de l'emplacement, sur une colline d'où l'on obtient une vue entière de tout le terrain de l'Exposition. Le Palais de l'Agriculture est aussi construit sur une élévation de te..ain, à quelques centaines de pieds plus au sud. La partie inférieure qui sépare ces deux grands édifices contient les pavillons particuliers de la Grande-Bretagne, de la France, de la Chine, de la Perse, du Mexique et des Iles Philippines.

A l'Est, on aperçoit les dômes, les tourelles, les façades supérieures des palais des machines, transports, électricité, industries variées, arts libéraux, etc. Vers le Nord-Est, est situé le " Pike ". Les multiples attractions de ce nouveau " Midway Plaisance ", son architecture bizarre et disparate, ses créations scéniques, dioramiques et panoramiques, son aspect féerique et éblouissant peuvent être observés en entier. Un coup d'oeil vers le Sud-Est nous fait apercevoir le palais des machines, le dôme grandiose du palais des fêtes et la couronne ouvragée du rèstaurant installé du côté Ouest du péristyle formé par les colonnades des Etats, [colonades of States].

L'édifice de l'Administration et les sept constructions qui l'entourent sont la propriété de l'Université de Washington qui en prendra possession lorsque l'Exposition de 1904 sera terminée. L'architecture du corps principal du groupe précité est du genre tudor-gothique, la pierre employée est celle connue des constructeurs sous le nom de " Bedford sand stone ", des carrières de l'Indiana. Le granit rose du Missouri aide aussi à l'embellissement de ce magnifique édifice. Il est entièrement à l'épreuve du feu. Ses dimensions sont de 325 pieds de front par 118 pieds de profondeur. Le centre est orné d'une tour massive de 77 pieds de hauteur elle-même surmontée de quatre tourelles s'élevant à 90 pieds de terre.

C'est actuellement ici que se donnent les fêtes, les réceptions et les banquets offerts aux personnages et commissaires étrangers, aux délégués, aux journalistes, etc. Trois spacieuses salles à manger y ont été installées; la première, pour le président de l'Exposition, M. D. R. Francis; la deuxième pour les membres du bureau de direction; la troisième, la plus spacieuse de toutes, sert pour les fins de banquets, réceptions, etc.

L'édifice dont je viens de donner succintement la description vaut la peine d'être visité. C'est ici que se fait la manipulation des $50,000,000 qui sont à se dépenser pour l'Exposition. Des bureaux de poste, de télégraphe, de téléphones, de banque, de voitures de louage y sont déjà établis.

Les Américains aiment le confort, je n'en veux pour preuve que ce que j'ai constamment sous les yeux ici, dans l'édifice de l'Administration.

Statistique intéressante concernant cette Exposition.

Il est maintenant avéré que l'exposition universelle qui sera tenue à Saint-Louis l'année prochaine, éclipsera toutes les expositions universelles qui l'ont précédée.

J'ai cru devoir intéresser vos lecteurs en leur mettant sous les yeux la statistique suivante, qui leur donnera une idée du colossal travail entrepris par les citoyens de la ville de Saint-Louis pour célébrer le centenaire de la vente, par Napoléon Bonaparte à Jefferson, de la Louisiane.



Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

"Manhattan,"
"Club Whisky,"
"Brandy,"
"Holland Gin."

Les seuls Cocktails faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

Escomptes speciaux aux maisons de gros

AGENTS POUR LA PUISSANCE

D. McMANAMY & CO.

Marchands de Liqueurs en gros

SHERBROOKE, QUE.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times White Wheat No. 83 Star"

MEAGHER BROS & CO.,

MONTREAL,

Agents.

Coût approximatif de l'exposition, $40,000,000.

Montant souscrit par les citoyens de la ville de Saint-Louis, $5,000,000.

Montant perçu par la vente des obligations de la ville de Saint-Louis, $5,000,000.

Montant voté par le gouvernement des Etats-Unis $5,010,000.

Montant voté par l'état du Missouri, $1,000,000.

Appropriation votée pour l'édifice du gouvernement des Etats-Unis, $450,000.

Appropriation votée pour les exposés du gouvernement, $848,000.

Appropriation accordée pour l'exposition des produits des Iles Philippines, $250,000.

Tous les gouvernements du monde, à quelques exceptions près, participeront à cette grande exposition; le Canada y prendra part comme nation. Tous les Etats et les Territoires des Etats-Unis, y auront leur édifice particulier.

Les produits exposés, de toutes dénominations, seront divisés en 15 grands départements, savoir: l'édifice de l'éducation et d'économie sociale, dimension, 400 x 600 pieds, coût $700,000; l'édifice de l'électricité, 525 x 750 pieds, coût $399,940; l'édifice des textiles, 525 x 750 pieds, coût $319,399; Palais des Arts, 836 x 422 pieds, à l'épreuve du feu, coût $945,000; l'édifice des arts libéraux, 525 x 750 pieds, coût $460,000; l'édifice des produits manufacturés, couvrant un espace de terrain de quatorze arpents, coût $845,000. Les édifices suivants coûtent: Industries variées, $604,000; machineries, $600,000; transportation, $700,000; agriculture, $800,000; horticulture, 300 x 1000 pieds, $200,000; forêts et pêcheries, 400 x 600 pieds, $500,000; édifice du gouvernement américain, 850 x 260 pieds, $450,000; anthropologie et ethnologie, $310,000; édifice et arène des jeux olympiens et de culture physique, $170,000; édifice de l'état du Missouri, $300,000.

Le coût de l'emplacement de l'exposition a été payé à raison de $1,200 de l'arpent, soit un total de $15,000,000. Les trois édifices de l'université de Washington, situés sur le terrain, et actuellement occupés par les administrateurs de la compagnie de l'exposition, ont coûté plus de $1,500,000. L'exposition démontrera les procédés de fabrication en même temps que les produits. L'édifice des ordres fraternels, contenant quatre-vingts chambres, est construit, au coût de $200,000.

Les paysages, les fontaines, les bosquets, les fleurs, les arbres, etc., sont de toute beauté. La statuaire dépasse en richesse tout ce qui s'est vu jusqu'à présent. La force motrice actuellement employée sur les terrains est de 15,000 chevaux-vapeurs; lorsque les bâtisses seront terminées et que l'installation de la lumière sera complétée, elle dépassera 25,000 chevaux-vapeurs! La construction du chemin de fer, à l'intérieur des terrains, progresse à vue d'oeil; le chemin de fer de ceinture est terminé.

J'ai cru devoir donner ces détails, qui ont leur importance. Il me faudrait plusieurs pages d'un journal pour donner une idée plus détaillée de ce qui se passe ici. Tout est en mouvement, une activité fébrile règne partout; des centaines d'ouvriers de toutes les parties du monde accourent ici et obtiennent généralement un travail des plus rémunérateurs.

Je conseille néanmoins à ceux de mes compatriotes qui auraient des véléités de venir tenter fortune ici, de bien prendre leurs précautions avant le départ et surtout de ne pas venir sans un peu d'argent en poche. Tous ne trouvent pas de l'ouvrage en arrivant.

LOUIS LARIVEE

★ MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée ont lieu d'être satisfaits du grand succès obtenu par les brandies de la Cognac Distillers Association dont ils ont l'agence pour le Canada. Ces eaux-de-vie, quoique placées depuis une date très récente sur notre marché, ont obtenu un grand et légitime succès. Les nombreux clients de la Lawrence A. Wilson Cie Ltée déclarent que ce cognac est la meilleure valeur offerte sur le marché.

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT

et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.

PERMIS AU CANADA



Le Jeu de Hasard

L'ORACLE

EST UNE GRANDE SOURCE DE BÉNÉFICES,
LES PROFITS SONT SIMPLEMENT ÉNORMES.

La machine — automatique — est mise en opération avec les pièces canadiennes de deux sous. Le mécanisme en est très simple et très solide : il est construit en fer, acier et cuivre. La boîte est en chêne poli et toutes les garnitures métalliques extérieures sont argentées. Elle mesure 62 pouces de haut par 24 pouces de large et 13 pouces de profondeur. Poids : 200 livres.

Bien que cet appareil constitue un "Jeu de Hasard," il est, cependant **permis en tous pays; il est légal** pour la raison que **si l'opérateur perd,** la machine lui donne cependant son oracle et lui joue un magnifique air de musique. **Si l'opérateur gagne,** il lui est possible de gagner **deux, cinq,** ou peut-être **dix fois,** la somme jouée. L'oracle n'admet que des pièces parfaites. La dernière pièce jouée reste en vue.

LEGAL au Canada

LEGAL au Canada

Nous avons tous les genres de **machines automatiques à argent,** montrant: portraits de jolies femmes, paysages ; machines pour la force des poings ; pour la force musculaire : à batteries électriques, etc.

POUR TOUTES INFORMATIONS, ECRIVEZ A

THE CAILLE BROTHERS COMPANY

3 Ouellette Ave., WINDSOR, ONT., Canada.

LEGAL AU CANADA

LES EAUX-DE-VIE DE COGNAC

Sources du bon " Cognac "

Suite et fin

Il ne faudrait pas croire que ce premier jet d'alcool, ce *brouillis*, constitue l'eau-de-vie telle qu'elle sera livrée au commerce. Outre que son titre moyen est faible — 35 en moyenne, — elle est à boire, d'une âcreté peu agréable. Cela provient de ce que, à l'alcool éthylique, qui est l'alcool de vin chimiquement pur, sont mêlés en excès ce qu'on appelle des alcools " de tête et de queue ", propylique, amylique, butylique et autres. Aussi l'eau-de-vie est-elle soumise avec les mêmes précautions et d'après les mêmes méthodes à une seconde chauffe qui la porte à 65 et 70 degrés, point où elle acquiert toute sa finesse. Les petits propriétaires qui ne disposent que d'une seule chaudière sont bien forcés d'attendre que celle-ci soit libre pour y repasser le brouillis de trois à quatre premières chauffes. Mais dans les grandes distilleries pareille perte de temps n'est pas admissible. Certaines chaudières y sont affectées exclusivement à la distillation en secondes chauffes des brouillis fournis par d'autres chaudières.

L'eau-de-vie, cette fois, est-elle buvable? Non. Outre un goût de chaudière très désagréable, elle a un titre alcoolique trop élevé; elle est incolore; son bouquet n'est pas assez développé, elle doit vieillir. Elle est mise ou en barriques ou en tiercons — fûts de 5 hectolitres environ. Au temps maintenant de faire son œuvre. La durée de ce stage est variable. Au moins cinq à six ans; plus si c'est possible. Cependant, après vingt-cinq ans de fût, l'eau-de-vie ne s'améliore plus guère. Aussi la met-on en bouteilles alors, si ce n'a été déjà fait, et là elle se conserve indéfiniment avec toutes les qualités acquises lors de l'embouteillage.

Quel travail s'est donc opéré au cours de ces années de vieillissement! Recueillons-nous, nous touchons au mystère...

Il y a d'abord baisse en degré alcoolique, et cela de deux façons: par évaporation de l'alcool au travers des futailles, par éthérification surtout. Ce phénomène consiste en ceci: l'alcool qui reste dans les fûts s'oxyde au contact de l'air qui y entre; il donne naissance à un aldéhyde, puis à de l'acide acétique, lequel se combinant avec de l'acide éthylique, qui forme la base de l'alcool de vin, produit de l'acétate d'éthyle. Il se produit aussi des développements de principes aromatiques nouveaux par le développement d'autres éthers et la formation d'autres alcools. Par exemple, les éthers carpylique, pélargonique, laurique, myristique, qu'on ne trouve dans un hectolitre d'eau-de-vie nouvelle qu'à l'état de simples traces, se dosent respectivement après vingt-cinq ans de fût à 0gr,80, 3 grammes, 4gr,50, 2 grammes, 1 gramme. Par exemple encore, les alcools propylique et butylique qui, dans une jeune eau-de-vie, ne vont pas ensemble à 1 gramme y figurent séparément, après vingt-cinq ans — toujours dans un hectolitre — le premier pour 40 grammes et le second pour 218. Et ainsi des alcools amylique, hexylique et heptylique. Ce sont toutes ces réactions, toutes ces combinaisons, tout ce travail, en un mot, celui que la chimie révèle et celui très probablement qui échappe à ses investigations, qui constituent le vieillissement des eaux-de-vie, leur donne leur arôme, leur bouquet, leur; moelleux, leur volonté. C'est l'*âme* du vin qui prend avec l'âge peu à peu conscience d'elle-même, et s'épanouit avec le temps dans la pleine efflorescence de ses qualités natives.

L'eau-de-vie enfin se colore par le tannin qu'elle emprunte aux fûts de chêne où on l'a enfermée.

Malheureusement la nécessité de battre monnaie le plus vite possible, l'impossibilité d'attendre, les exigences du commerce ne permettent pas de laisser dormir vingt-cinq ans des eaux-de-vie au " chai ".

Mais ici la question change de face: d'industrielle elle devient commerciale.

COMMERCE

Il s'agit non du commerce des propriétaires récoltants, mais de celui fait par les négociants qui achètent les eaux-de-vie et les vendent pour leur compte. Pendant la crise phylloxérique, les maisons de commerce, les plus importantes du moins, ont monté elles-mêmes des distilleries. Elles trouvaient sécurité dans la sincérité des produits et économie aussi, n'étant pas obligées d'en passer par les prix fantastiques demandés par certains propriétaires. On nous citait à ce propos, un jour, ce fait, vieux alors à peine de quelques heures. Un des premiers négociants Maître Y... — Maître Y... est un paysan " champagnot ", en blouse, en sabots et en bonnet de laine, qui possède de génération en génération, depuis des siècles, le premier cru du pays. C'est vous dire qu'il a les reins solides. — Bref, ils concluent sur cette base. Maître Y... cède la moitié de ses eaux-de-vie, et M. H... lui comptera cinq cents mille francs. Le marché arrosé d'un bon verre de " fine ", M. H... se ravise. Il a calculé que les eaux-de-vie de Maître Y... sont les premières du monde, que... que...

— Voyons, Maître Y... je vous prends tout votre chai, vous aurez votre million. (Cette maison de commerce est de celles qui peuvent se passer pareille fantaisie).

— Que non, Monsieur H...! réplique le paysan, parce que dans dix ans je vous vendrai mon reste un million!

Malheureusement pour lui, ses prévisions furent déjouées par la reconstitution du vignoble. Mais n'importe, maître Y... a encore eu de quoi doter sa fille fort honnêtement.

Depuis la vigne replantée, plusieurs maisons de commerce ont repris la vieille habitude — et peut-être rentrera-t-elle un jour en usage général — d'attendre les offres des propriétaires et de traiter avec eux. Pour ce faire, il se tient tous les samedis au " canton " de Cognac, petite place située au centre de la ville, près de l'église Saint-Léger, et dans les cafés avoisinants, un marché aux eaux-de-vie, à moins que le paysan n'aime mieux se rendre directement dans les comptoirs — on appelle ainsi les bureaux de négociants. Dans un cas comme dans l'autre, il a apporté ses échantillons dans des flacons de forme spéciale.

Que vaut ce produit? S'il s'agit d'eaux-de-vie nouvelles, il n'y a pas d'erreur possible. Leur âcreté *sui generis* les révèle à l'odorat et au goût. On les paye au prix du cours établi sur la base de l'hectolitre à 60 degrés, chaque degré en plus payé à part à raison de 5 francs par 3 degrés.

Mais il est question d'eaux-de-vie vieilles, l'affaire se complique. Volume et degré servent bien encore de base, mais l'âge et le cru entrent en ligne de compte, et il s'agit de les déterminer. Naturellement le paysan donne à ses échantillons des âges mathusalémiques et ne recule pas devant la tentation de classer ses eaux-de-vie dans le cru supérieur, en Grande Champagne, s'il est de la Petite, en " Borderies ", s'il habite " les Bois ". Au négociant de se défendre. Il y aurait un moyen chimique assez exact de découvrir la vérité sur l'âge: ce serait de déterminer le degré de l'oxydation dont il a été parlé plus haut. Un pharmacien de Cognac, M. Ordonneau, qui s'est livré à une étude approfondie du phénomène, estime qu'il se forme par an 1 gramme d'acétate d'éthyle. Autant donc de grammes d'acétate d'éthyle au-dessus de cinq, qui est la teneur de l'eau-de-vie récemment distillée, autant, par conséquent, d'années de vieillesse. Mais un comptoir deviendrait alors un cabinet de chimie..., et il resterait d'ailleurs le problème du cru.

Pratiquement la chose se simplifie. Un dégustateur... Ah mais! auparavant, qu'est-ce qu'un dégustateur? C'est un monsieur qui a un nez et un palais et qui sait s'en servir. Une grande habitude a affiné chez lui ces deux sens. Aussi voyez-le procéder. Il verse un travers de doigt de l'échantillon dans un petit verre en cristal fort mince, large du bas, rétréci du haut, afin de concentrer les parfums.

Le Cocktail

a une saveur exquise,
une qualité sans rivale,

quand il est fait à base de vin

BYRRH

VIN TONIQUE ET APERITIF

VIOLET FRERES A THUIR, (P.O.) FRANCE.

Caisses de 12 litres à $10.50. Lot de 5 caisses 10.00.
Caisses de 24 demi-litres, $1.00 par caisse de plus que les litres.

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL

Agents pour le Canada.



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,
Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,
33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.

VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

GOLDEN DIANA,
NIAGARA, CATAWBA,
SHERRY SPÉCIAL VIEUX,
PORT FRUITE,
BON VIEUX PORT,
CONCORD SEC,
SAINT-JULIEN.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.,

ST. CATHARINES, ONT.

Ecrivez et demandez nos prix.

Il sent d'abord à froid, puis échauffe le verre dans sa main, sent à nouveau, imprime au tout un mouvement circulaire pour étaler le liquide sur les parois, chauffe plus fort et sent pour la troisième fois. Il en sait long déjà, allez! et si le paysan a essayé de finasser, il lui a dancé un coup d'œil significatif. Enfin il boit, pardon! il prend dans sa bouche un peu du liquide, s'en humecte bien la langue, les joues, le voile du palais, et rejette l'excédent. Il serait dans un bel état, le pauvre homme, s'il devait avaler le tout, après une journée de dégustation! Enfin il verse quelques gouttes dans ses mains, les frotte l'une contre l'autre, et odore le parfum.

Cela fini, le paysan a beau orgoter, le dégustateur lui dira l'âge et le cru de son eau-de-vie, et bien rarement il se trompera. Au goût, il a apprécié le moelleux, c'est-à-dire l'âge; à l'odorat, la finesse, c'est-à-dire le cru. Dès lors l'affaire se traite de gré à gré entre négociant et producteur.

Ajoutons, puisque nous y sommes, que le rôle du dégustateur dans une maison de commerce a une importance considérable. S'il sait son métier, il doit pouvoir dire par exemple en dégustant n'importe quel échantillon d'un concurrent: "Ce type a 5, 6, 15 ou 30 ans. En mélangeant dans telle ou telle proportion telles et telles eaux-de-vie de nos chais, on doit produire ce type à tel prix." Aussi, quand le maître de la maison n'est pas lui-même son propre dégustateur, ces messieurs se font-ils payer fort cher.

[A suivre]

★ MM. S. B. Townsend & Co. prennent actuellement d'importantes commandes d'importation pour les Gins Kiderlen également connus sous le nom de Gins "Croix d'Honneur", ainsi que pour les Whiskies écossais "Mountain Dew" et "Liqueur Special".

Ces deux liqueurs sont dans leurs lignes respectives la perfection même.

Vins de Bourgogne de Choix

MM. Laporte, Martin & Cie viennent de recevoir une importante consignation de Vins de Pommard. Ces vins embouteillés par la maison L'Héritier-Guyot, de Dijon, se recommandent d'une façon toute spéciale aux amateurs. Ce sont, nous dit-on, les meilleurs Pommard qui aient été envoyés à Montréal.

★ Les ordres pour importation directe du Scotch King Edward VII sont déjà des plus considérables. Les maisons qui ont placé ces commandes auront une étiquette spéciale à leur nom sur le col de la bouteille. Parmi ceux qui ont profité de cette offre, citons les noms suivants: MM. A. Freemtn, Bellevue Café; Hoffman Café, Wm. O'Brien, The Carlton, E. Trudeau, etc., etc.

MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée ne négligent rien pour activer la vente de ce whiskey qui d'ailleurs se recommande par son excellente qualité.

★ Le succès des vins de MM. Blandy Bros. s'affirme de plus en plus. On trouve maintenant les Madères, Sherries et les Ports de cette maison dans tous les premiers hôtels et restaurants de Montréal.

MM. Laporte, Martin et Cie qui ont la représentation de MM. Blandy Bros. au Canada s'empresseront d'envoyer des échantillons de ces vins, ainsi que les prix aux hôteliers qui leur en feront la demande.

L'Apéritif du Jour.

C'est incontestablement le Byrrh dont les ventes vont toujours en augmentant. Son grand succès est dû au goût agréable et aux propriétés toniques de cet excellent vin. Il n'y a pas d'hôtel, ni de restaurant qui ne tienne en stock le vin tonique "Byrrh".

★ MM. Laporte, Martin & Cie nous rapportent une augmentation des plus considérables dans les ventes du Gin Hollandais Pollen & Zoon.

Les hôteliers trouvent double avantage à vendre ce gin qui donne toujours satisfaction aux clients et revient à meilleur marché que les autres gins hollandais.

La publicité est le seul voyageur de commerce à votre emploi qui s'occupera

Les meilleures bières embouteillées.

En vous adressant à la maison W. J. Rafferty pour vos bières embouteillées vous êtes sûrs d'avoir ce qu'il y a de meilleur dans le genre. La bière est de toute première qualité, elle est fournie par la brasserie Wm. Dow & Co. dont la réputation est universelle. Quant à l'embouteillage, les appareils employés par M. W. J. Rafferty sont les plus perfectionnés que l'on puisse se procurer. Enfin et ceci est un point d'une importance capitale, chez M. W. J. Rafferty la propreté la plus absolue préside à l'opération de l'embouteillage.

La crème des Gins Hollandais

C'est ainsi que l'on appelle le gin Carte Blanche de la maison Van Dulken Weiland & Co. Ses hautes qualités lui ont valu le Grand Prix à l'Exposition de Paris en 1900. C'est, de l'avis de toutes les personnes désintéressées, le meilleur gin que nous fournit la Hollande.

★ MM. Boivin, Wilson & Cie seuls concessionnaires pour la vente du Gin Canadien marque "Croix Rouge" nous avisent que la vente de ces gins va toujours en augmentant. Les consommateurs apprécient de plus en plus le fait que ces gins réunissent toutes les qualités requises pour en faire un article de premier ordre. L'âge est garanti par le Gouvernement, sa qualité supérieure et son extrême pureté font que tous les médecins le recommandent comme étant éminemment hygiénique.

"Red Heart"

Le vin tonique Red Heart de la maison J. M. Douglas & Co. fait de rapides progrès; on le trouve maintenant dans tous les hôtels, cafés, épiceries et pharmacies de Montréal et de toutes les autres principales villes du Canada.

Ce vin est hautement recommandé par les facultés médicales.

★ MM. Freyseng Cork Co. Ltd, 651-661, rue Saint-Paul, Montréal, sont les agents en Canada de MM. William Bailey & Son de Wolverhampton, Angleterre. Cette maison, la plus importante du monde dans sa ligne, fabrique des accessoires et des fournitures de toutes sortes pour les brasseurs et les distillateurs.

A la veille du déménagement

La maison C. Gratton et Cie réunit dans ses entrepôts toutes les marques de cigares et de tabacs de vente courante au Canada: elle en fait un débit considérable et qui s'accroît de jour en jour à un tel point qu'il a fallu, ainsi que nous l'avons dit, songer à déménager dans un local plus spacieux et plus approprié par conséquent à la transaction des affaires.

Le déménagement de l'établissement de la Place Jacques-Cartier au No 269 de la rue Saint-Paul n'aura lieu que vers la fin du mois d'août courant. Les travaux d'installation sont très avancés.

Ce sera un très beau magasin, où le commerce trouvera à s'approvisionner de tout ce dont il peut avoir besoin en fait de Cigares, Tabacs Coupés, Tabacs en Poudre, Tabac en Palettes et en Paquets, Pipes et Articles de Fumeurs, etc. etc.

M. H. Fortier, propriétaire de la maison C. Gratton et Cie ne néglige rien de ce qui peut contribuer au bon renom si solidement établi de sa maison.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 87 YORK STREET, Tél. Main 204

BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.

TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB" WHISKY.

"IMPERIAL" WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

AVRIL 1903

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter, (en bouteilles)	Grande Bretagne	9,774	8,720
	Etats-Unis	9,493	5,499
	Autres pays	.....	.....
		19,267	14,219
Ale, bière et porter, (en fûts)	Grande Bretagne	234	138
	Etats-Unis	21,818	5,199
	Autres pays	.....	.....
		22,052	5,337
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	3
	Etats-Unis	.....	9
	Autres pays	.....	.....
		.....	12
Absinthe	Grande Bretagne	5	11
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	125	189
		130	200
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	1,575	4,065
	Etats-Unis	115	262
	France	18,800	30,454
	Autres pays	299	460
		20,789	35,241
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	164	618
	Etats-Unis	126	905
	France	.....	.....
	Autres pays	1,958	2,935
		2,248	4,458
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	4,449	4,672
	Etats-Unis	12	32
	Hollande	46,895	19 695
	Autres pays	66	16
		51,422	24,415
Rhum	Grande Bretagne	2,840	1,432
	Etats-Unis	335	109
	Indes Anglaises Ouest	1,924	748
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	3,482	1,374
		8,581	3 663

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	40,820	60,373
	Etats-Unis	277	583
	Autres pays	33	33
		41,130	60,979
Vermouth	Grande Bretagne	75	103
	Etats-Unis	12	39
	France	466	516
	Autres pays	172	148
		725	806
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	83	1,522
	Etats-Unis	5	66
	France	353	4,862
	Autres pays	24	172
		465	6,622
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	44	418
	Etats-Unis	.....	.....
	France	1,098	7,021
	Autres pays	60	255
		1,202	7,694
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	France	23	38
		23	38
Champagne (magnums)	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. d'alcool.	Grande Bretagne	1,730	2,142
	France	5,497	3,130
	Espagne	12,203	8,364
	Portugal	701	1,108
	Etats-Unis	1,867	1,216
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	12,728	8,258
		34,726	24,218

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Ale et bière	Etats-Unis	120	102	438	562	558	664
	Autres pays	54	16	.....	.....	54	16
		174	118	438	562	612	680
Brandy	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	.....	.....	143	366	143	366
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	143	366	143	366
Gin	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	.....	.....	649	841	649	841
		.....	.....	649	841	649	841
Rhum	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	.....	.....	12	44	12	44
	Autres pays	.....	.....	151	23	151	23
		.....	.....	163	67	163	67

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Whisky	Grande Bretagne	319	1,052	.....	.....	319	1,052
	Etats Unis	8,942	28,284	629	2,151	9,571	30,435
	Australie	158	525	.....	.....	158	525
	Autres pays	4,555	9,600	88	133	4,643	9,733
		13,974	39,461	717	2 284	14,691	41,745
Vins	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	2	9	228	1,300	230	1,309
	Autres pays	25	45	.....	.....	25	45
		27	54	228	1,300	255	1,354
Autres spiritueux N.E.S.	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....	77	294	77	294
	Allemagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	77	294	77	294

Exportations du Royaume Unis de Spiritueux anglais pour 5 mois terminés le 31 Mai 1903.

EN GALLONS DE PREUVE	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Au Canada	149 531	162,557	189,597	194,087	169,202	226,978
Côte d'Afrique Ouest, Etranger	26,175	28,791	17,224	27,332	41,879	41,776
Etats-Unis	110,966	172,684	202,271	213,388	247,256	276,855
Indes Occidentales Ouest Anglaises	64,457	50,209	61,758	13,119	41,210	52,322
" Possessions Anglaises dans le Sud de l'Afrique	150,623	165,608	160,364	224,265	390,286	292,508
Indes Anglaises Est	276,298	299,660	283,797	294,529	309,006	306,681
Australasie et Nouvelle Zélande	707,328	746,189	925,704	989,512	893,504	726,287
Autres pays	376,868	456,747	417,563	445,668	446,275	513,208
Total	1,861,646	2,082,445	2,288,278	2,431,930	2,538,618	2,436,615

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caracteres noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts
Bass'Read Bros, Dog's Head	2 60	1 6
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 6

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 0
Bernard's Orange	"	8 0
John Bull	"	6 5

BOURGOGNE BLANC

	cse
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 2
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 7
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 5

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	ts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

Bouchard, Père & Fils.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. Calvet & Co,		
Beaune, 1889		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin, 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. Marey & Liger-Belair.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 50
Pommard		9 00
Nuits		14 00
Chambertin		16 50

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanée	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Mâcon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 50
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

		cse.
Teyssonneau au Maraschin		$6 75
Talbot Frères	$4 50	$7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm " Extra Dry "	$28 00	30 00
do " The Brut "	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moët et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
Ayala & Co	28 00	30 00
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Marquis de La Tour.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Lack Sec, Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Gratien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

Barton & Guestier.	cse
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Batailley	9 50
Pontet Canet	11 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux	24 00
Chateau Lafitte	24 00
Nathaniel Johnston & Sons.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50
J. Calvet & Co.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Montlys	6 25
hateau Smith-Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

Bordeaux Claret Co,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Château Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Faure Frère.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruaud Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes le gallon	1 00

COCKTAILS

Club Cocktails (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"Saratoga"	8 50
"Gold Lion" Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whisky. American	9 50

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 00
Three Star $15.50, V.O.		16 00
Martell & Co.—One Star		12 00
Three Star $15.00, V. O.		16 00
Bisquit, Dubouché & Cie.,		
"One Star"	quarts	$9 25
"	flasks	10 25
"	½ "	11 25
V.S.O.P.	quarts	15 50
"Old Liqueur"	"	16 50
In wood proof. per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 00
" au gall		4 00–8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 00
½ bottles		9 75
Flasks		9 75
½ flasks		10 20
Three Star		16 00
X. X. O. (1858)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 25
Pinet, Castillon & Co—V.S.O. P.		14 50
One Star		9 50
Jules Robin, quarts		10 00
24s flasks 10.75, 48s ½ flasks		11 25
E. Puet *	doz.	9 55
" **	"	10 70
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 55
" V.O.P.	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P	"	20 25
" 1865	"	24 25
" 1850	"	26 20
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	7 05
D'Angely XXX	"	6 70
E. Puet	Au gal.	4 00 à 7 00
J. Borianne	"	3 75 à 4 75

Otard, Dupuy & Co.	pts
Special	$ 9 50
*	11 50
* *	14 00
* * *	16 00
V.S.O.P.	17 50

Bouteleau & Co., F. P., Quarts		9 00
Quarts (dark)		9 00
Pints (2 doz.)		10 00
Hf. Pints (4 doz.)		11 00
16 Imp. Flask cups		10 00
24 Flasks no cups		10 00
48 x ½ Flasks no cups		11 00
One Diamond		10 00
Two Diamond O. B.		12 00
Three Diamond V. O. B.		14 00
Four Diamond X V.O.B 1831		16 00
1824		21 00
Lot 5 cses. 25c par cse. en moins		
" 10 " 50c " "		
Au gallon (preuve)		3 95 à 5 75
Delormont XXX	la cse	6 00
O. Tesson & Co. * * * quarts		6 00
" 16 Imp. Flasks, without cups.	"	8 00
" Pints 2 doz		7 00
" Half Pints (4 doz.)		8 00
" 24 Flasks no cups		7 00
" 48 x ½ Flasks no cups		8 00
" 100 x ⅛ bottles		8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.		3 60
Legrand Quarts	la cse	6 50
24 Flasks no cups		8 00
48 x ½ Flasks no cups		8 50
Robert Henry, wired Qts.		7 00
J. Nicolet & Co. Quarts	la cse	7 50
24 Flasks cups		9 00
48 x ½ flasks cups		9 50
Au gallon (preuve)		3 65 à 3 85
Chataubel Quarts	la cse	8 00
Pts (2 doz.)		9 00
Hf. Pts (4 doz)		10 00

		La caisse
Ph. Richard, S.O.	quarts 12s	$ 22 50
" F.C.	" 12s	15 00
" V.S.O.P.	" 12s	12 00
" "	pints 24s	13 00
" "	½ " 48s	14 00
" "	1/15 btles 180s	20 00
" V.S.O.	quarts 12s	10 00
" "	1/15 btles 180s	18 00
" V.O.	quarts 12s	8 50
" "	pints 24s	9 50
" "	½ " 48s	10 50
" "	1/15 btles 180s	14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s	10 50
" " pints 20s	13 00
" " Flasks avec verres 16s	9 75
" V.S.O.P au gall.	$5 00 5 50
" V.O. proof "	3 80 4 25
" Fine champagne "	5 75 6 00
Chs. Couturier & Cie, quarts 12s	7 00
" ½ btles 24s	8 00
" ¼ " 48s	9 00
" flasks 24s	8 00
" ½ " 48s	9 00
" 1/15 btles 180s	12 50
" au gall	$3 80 4 00
F. Marion & Cie, quarts 12s	6 00
" ½ " 24s	7 00
" ¼ " 48s	8 00
" flasks 24s	7 00
" ½ " 48s	8 00
" 1/15 btles 180s	12 50
" au gall	$3 40 3 75
United Vineyard Proprietors Co.	
"Reserve"	$9 50
Imperials Reserve caisse.	10 00
Three star "	12 50
X. O "	15 00
Salamander "	16 50
X X O P "	20 00
In fine cut glass decanters "	18 00
Au gallon	4 25 à 8 00
Sonac & Co au gall	3 50 à 4 00
Boutelleau Fils V.S.O.P. 1855 doz.	$16 00
Doctor's special "	11 00
J. Sorin & Cie gall.	$3 75 à 5 00
Jimenez & Lamothe XXX doz.	11 00
" " V.S.O.P., "	15 50
" " gall.	4 25 à 4 35
" " 1890	18 00
" " 1865	20 00
Cognac Distillers Association caisse	12 00

L. Chaput Fils & Cie, Montréal.

Gonzalez qts	$ 8 25
Gonzalez * "	11 00
" * * * "	13 50
" V. S. O. "	16 00
" V. S. O. P. "	18 25
5 caisses assorties, 25c de moins.	
Hulot "	6 75
" pts	7 75
" 24 flasks	7 75
" 48 " * *	8 50
" 48 ½ btles	9 00
5 caisses assorties, 25c de moins.	
Boulestin * qts	11 50
" pts	12 00
" 24 flasks, cup	10 50
" 48 " " * *	12 50
" V. S. O. P. qts	21 00
" V. V. S. O. P. "	28 00
Pluchon * * * "	6 00
"Derby" "	6 50
Gonzalez * 24 flasks with cup	10 25
" 24 " no cup	10 00
" 48 ½ " with cup	11 50
" 48 ½ " no cup	10 90
5 caisses assorties, 25c de moins.	
Hulot * * 48 ½ " with cup	9 25
Pluchon * * * pts	7 50
" * * * ½ bottles	8 50
" 24 flasks	7 25
" 48 ½ "	8 25
5 caisses assorties, 25c de moins.	

EAUX

Jewsbury & Brown's.	
Soda Water	$1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Quinine Tonic	1 45
Potass Water	1 40
Schweppe's.	
English soda	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40
(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)	
Canadian Co-operative	
Belfast Ginger Ale	1 40
Club Soda	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40
Rapsodie	Par cse.
12 splits	8 50
100 splits	7 50
50 quarts	6 50
Apollinaris	
50 quarts	7 50
100 splits	10 50
100 splits	8 50
Apenta Water	
25 quarts	5 50
50 pints	8 50
Hungarian Matyas	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Vichy, source St George caisse	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

St Galmier, source Badoit La caisse	6 00
Vichy Célestins, Grande Grille "	10 00
Hospital Hauterive "	10 00
St Yorre "	8 00
Vichy Principale "	7 00
Pougues, sources Perrier "	9 50

GIN

John DeKuyper & Son.	Par caisse.
Red Cases, 15 Bottles	$11 00
Green Cases, 12 Bottles	5 75
Violet Cases, 24 Ponies	5 00
In wood, per gallon, $3.00 à 3.20.	
Bols' very old Liqueur Gin, in large stone jars one litre each 1 doz	11 25
" in ½ litre stone jars 1 doz	7 75
" in ½ litre stone jars 2 doz	12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars	8 25
Blankenheym & Nolet.	
Key Brand, Red Cases	10 00
" Green Cases	5 00
" Small Green Cases	2 50
Fine Old Double Berried in Stone Jars.	11 50
J. J. Melcher's W. Z.	
Honey Suckle, glass jars	8 50
" " stone jars	8 50
" " large	15 00
A. C. A. Nolet.	
Red Cases	10 75
Green Cases	5 75
P. Melcher's (Juniper Tree).	
Red Cases	9 50
Green Cases	4 50
Violet Cases	2 25
¼ Casks par gall.	3 00
Octaves par gall.	3 05
½ Octaves par gall.	3 10
Coate's Original Plymouth	9 75
Booth's London Dry	8 25
Burnett's London Dry	7 25
Booth's Old Tom	8 25

Boivin, Wilson & Cie Montréal

Honey Suckle, cruchons verre La caisse	8 00
" " " pierre ½ gal. "	15 00
Gin de Berthierville	
Melchers Croix Rouge, caisses rouges	11 25
" " " vertes	5 85
" " " violettes (2 doz)	5 00
Gin Old Tom	
Club Old Tom La caisse	6 50
Wilson " "	5 50
Colonial London Dry "	6 50
Old Tom Au gal.	2 00 à 3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons	10 00
" " 12 bouteilles	9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

Pollen & Zoon.	
Red 15s	10 00
Green 12s	5 00
Violet 12s	2 50
P. & Z au gall.	$2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

Netherland's Steam Distillery Co.	
Red cases	$11 00
Green "	5 25
Violet "	2 50
Croix d'Honneur, Liqueur Gin.	
12 Crystal jars 2⅔ galls caisse	$10 50
24 " 2⅔ galls	11 50
12 " 5 galls	17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Blankenheym & Nolet.	
Key Brand rouge doz.	10 5
" verte "	5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom "	6 50
Thorne's Old Tom "	7 50
" London Dry "	7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star	$ 9 25
" " " Three Stars	11 25
E. & J. Burke, rep. quarts	8 50
" " imp quart flasks	11 50
Kinahan: old liqueur	12 00
" L. L.	10 00
Wm. Jameson's One Harp	9 25
" Three Harps	10 20
Geo. Roe's One Star	10 00
" Three Stars	11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson Caisse	9 00
" St-Kevin "	7 50
" Kilkenny "	6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Mitchell Bros. Ltd.	
Cruiskeen Lawn Stone jar 12s	12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s	11 25
" Special quarts 12s	9 00
" " Imp. pints 24	11 75
" Ordinary quarts 12s	6 50
" " pints 24s	8 00
" Flask 48s	12 00
" ½ " 60s	9 00
Mitchell Special Old au gall.	$4 10 4 50
" Old " 3 65	4 00
" "B" "	3 25
" "C" "	2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's X doz	9 50
" XXX "	12 00
Findlater's A1 "	9 50
Ionishannon "	6 50
O'Brien's "	7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes	1 75

LIQUEURS

Marie Brizard & Roger,	
Anisette	$13 50
Curacao, Orange or White	13 50
Maraschino	13 50
Kummel, Superfine, Dry	13 50
" Crystallized	13 50
Green Peppermint	13 50
Creme de Menthe, White	13 50
Cherry Cordial	11 50
" Brandy	11 50
Blackberry Brandy	11 50
Kirsch	12 50
Creme Yvette	12 50
Pernod Fils—Absinthe	16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Frédéric Mugnier, Dijon, France.	
Crème de Menthe verte caisse	11 00
Curaçao "	12 50
Cherry B'dy "	10 50
Cacao l'Hara à la Vanille "	12 50
Marasquin "	13 00
Kirsch * * * "	11 00
Prunelle de Bourgogne "	12 50
Crème de Framboise "	12 25
Fine Bourgogne 12 lit "	18 00
Crème de Cassis "	11 00
Absinthe Ed. Pernod "	14 50
Fine Bernard "	15 00
Grenadine "	7 50
Anisette "	10 50
Kumel "	10 00
Grand Marnier qts.	15 00
" pts.	16 00
Bigarreaux qts.	9 00
" pts.	5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink	
Orange Curaçao doz.	11 00
White Curaçao "	11 00
White Anisette "	11 00
Abricotine "	11 00
Crème de Thé "	11 00
Crème de Vanille "	11 00
Crème de Cacao "	11 00
Crème de Mocha "	11 00
Crème de Violettes "	11 00
Crème de Menthe Verte "	11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky la caisse	9 00
Nelson Dupoy Maraschino doz.	12 00
" Grenadine "	8 50
Wilson's Blackberry Brandy "	9
Sorin, Cherry Whisky "	

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior la cse.	$ 8 50
" Special Selected "	10 00
" London Particular "	13 00

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label	$ 7 50
" " White "	10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons gall.	$2 50 à 9 00
Cockburn, Smithes & Co. "	2 75 " 7 00
Tawny caisse	16 00
D. M. Fuerherd & Co gall.	2 50 " 9 00
Sandeman & Co "	2 50 " 8 50
Mackenzie, Driscoll & Co "	2 50 " 7 00
Silva & Cosens "	2 50 " 14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Robertson Bros.	
No 1. Medal Port caisse	15 00
No 2, " "	12 00
Favorita Oporto "	7 50
Au gallon de 2 00 à	6 50

S, B. Townsend & Co., Montréal.

Guimaraens & Co.	
Invalids Reserve, en bouteilles	9 00
" " au gallon	$2 25 à 5 50

1. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester	doz	5 00 à 12 00
"	gall	2 25 à 6 00
Royal	caisse	5 00
Crusado	"	6 00
Rich Douro	"	9 00
Old Crusted	"	12 00
Burmester's White Port	"	11 00
Burmester's Royal Dry Superior	"	15 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$2 6	$1 65
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par csc.
Laubenheimer, 1893	$7 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rude-heimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Brauneberger, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50

	qts.	pts.
Sparkling Moselle, Silver Star	$20 00	22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
"	au gall.	5 00
E. & J. Burke's, Jamaica	caisse	10 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe	caisse	7 50	8 50
No 7		7 00	8 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	½ Fl.
Caisses—Special	$8 50	
" —1893	6 00	
—1893, 6 oz. fl., 4 doz. en caisse		7 75
	Duty Paid.	
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à	$2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à	1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à	2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à	2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
"Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
"Canadian Club" (in wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 90
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts.	½ Fl.
Caisses—"Star)	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 50	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à 2 30
"83" in wood	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 à 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Rye				
Royal Rye	25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt	25 "	"	2 25
2 Star Rye	40 "	"	1 75
2 Star Malt	40 "	"	1 75
Rye 7 ans	35 "	"	2 75
" 5 "	25 "	"	2 50
" 4 "	25 "	"	2 40

Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans		
Imperial qts,	12 flasks	La cse $7 50
Amber "	12 bottles	" 5 50
Pints	16 flasks	" 6 00
Half Pints	32 flasks	" 6 50
Special Pocket	36 flasks	" 6 50
Quarter Pints	64 flasks	" 7 50
Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans		
Quarts	12 bottles	La cse $7 00
Pints	16 flasks	" 7 50
Half Pints	32 flasks	" 8 00
Quart Pints	64 flasks	" 9 00
Whiskey Blanc		
Quarts 12 bottles		La cse $5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00
Moonlight, quarts		6 00
16 Flasks nickle screw taps		6 50
32 " " " "		7 00
36 " " " "		7 25
64 " " " "		8 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier—Sauternes	6 50
Haut Sauternes	12 50
Graves	6 50
Barsac	8 75
Chateau Yquem	24 00
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves		3 50	4 50

SCOTCH

Kilmarnock	qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.		
"Loch Katrine"	qts.	7 50
"	flasks	8 25
"	imp. quart flasks	11 00
Special White Label		9 50
Extra Special Gold Label		11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co		9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co		13 00
Sheriff		10 50
Sheriff V. O		11 00
Andrew Usher & Co.		
"The Very Finest"		20 00
Grand Old Highland (black lb)		12 00
Special Reserve (white label)		9 50
O. V. G. (Yellow label)		8 50
Wm. Hay, Fairman & Co	quarts	7 75
" " "	flasks	8 75
" " "	imp. quarts	11 00
" " "	9 G. P. au gall.	4 00
Royal Lochnagar	doz.	$ 9 50
" " OOO	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz-James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Extra Special	"	9 50
Liqueur	"	12 25
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey	gall.	$3 65 à 5 50
Melrose Drover & Co	"	3 75 à 6 00

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 40	10 50
"Special Liqueur"	12 25	13 25
"Extra Special Liqueur"	16 25	00 00
"Roderick Dhu"	doz.	9 00
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
" Au gallon 6 à 7 O. P	3 90 à	4 00
Ross Glen. Quarts	la cse	6 25
" 24 Flasks	"	7 55
" 48 demi-flasks	"	8 50

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " " Ord. btles 12s.	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00
Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s	10 00
" Flask Imp. pts. 24s	10 50
" " Ord. pts. 24s	7 75
" ½ " Ord. 48s	9 00
" Ord. qrts. 12s	6 50
" Ord. pts. 24s	7 50
Special reserve	au gall. $3 90	4 50
Heather Dew "A"	" 3 65	4 00
Extra Special Liqueur	" 4 75	5 00
Old Scotch	3 50	3 75

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.		
Glenleith (8 years old)	caisse	9 00
Mountain Dew (full flavor)	"	9 50
Liqueur Special (15 years)	"	13 50
Old Private Stock (20 years	"	18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quart)		12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)		13 00
Craigdhu, 10 O.P	au gall.	$4 00
Dhuloch, 9 O.P	"	4 10
Special Blend, 8 O P	"	4 25
" " 15 U.P	"	3 75
Glenleith, 5 O.P	"	4 75
" 15 U.P	"	4 00
Mountain Dew, 4 O.P	"	4 75
	Quarts	
Haig & Haig xxx	doz.	$ 9 50
" " xxxxx	"	15 05
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 20
" Liqueur	"	11 05
Wilson's Brae Mar, qts	"	8 00
" " flasks	"	9 00
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Gleneil, Burns, Leslie & Cie	"	6 00
Loch Carron, Graham, Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D Heilbron	"	7 50
Claymore—Greenless Bros	"	9 20
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50
King Edward VII special Liqueur	caisse	13 00
King's Liqueur D Heilbron	"	10 00

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co	gall.	$1 50 à 8
José Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Palido	"	2 25
" Vinte Pasto	"	3 50
" Lion Amontilado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall.	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla	$ 8 50
" Amoroso	11 00

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez)	au gall.	$1 25 à 5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 1870	"	9 00
Amontillado	"	12 00
Sanchez Romate Huos Orange	"	8 00

TONIQUES

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50
Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	$10 50	11 50
Vin Mariani	doz.	10 00
Wilson's Invalids' Port	"	7 50
Red Heart Tonic Wine	"	9 00

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cte Chazalette & Co	6 50
Noilly Pratt & Cie	7 00
Amer Picon	11 00
Absinthe Edouard Pernod	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00
Absinthe Suisse G. Pernod		15 00
Orange Sherry Sanchez Romate Hnos		9 00

WHISKEY

Whiskey Maple Leaf" de 8 ans		
Imperial Qts, Cse	12	7 50
Amber " "	12	5 50
Flasks 1-16 "	16	6 00
" 1-32 "	32	6 50
" spec. pocket	36	6 50
" flasks	64	7 50
Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans		
Quarts	$7 00	Pints	$8 00
pints	7 50	¼ pints	9 00
White Whisky		
Quarts only		50
Bourbon Whisky		
Old Valley"	cse	11 50
Corby, 40 U. P	"	5 00



ASSOCIATION DES DEBITANTS DE TABAC

L'Association des Débitants de Tabac de Montréal a eu son assemblée générale annuelle le 8 juillet.

Le rapport du Président a été lu et approuvé et il a été ensuite procédé à l'élection des officiers pour l'année courante qui a donné les résultats suivants:

Discours du Président

Aux membres de l'Association des
Débitants de Tabac.

Messieurs,

J'éprouve beaucoup de plaisir à vous adresser mes compliments de bienvenue à votre première assemblée annuelle et à voir une aussi nombreuse assemblée. Bien que nous n'ayons pas accompli de grandes choses, la première année, nous avons, cependant, accompli quelque chose, et, certainement, nous aurions fait plus si TOUS les membres avaient apporté le même intérêt à votre association que quelques-uns l'ont fait. Vous remarquerez que quelques-uns se sont simplement donné le trouble d'assister à une ou deux assemblées pendant l'année, et ce sont généralement ceux qui se tiennent en dehors qui font des critiques et trouvent le plus à redire. Si ceux qui se tiennent à l'écart voulaient bien assister aux assemblées régulières, ils auraient sans aucun doute quelques bonnes propositions et suggestions à faire qui seraient pour leur propre bien et celui de l'Association en général, et alors ils auraient moins de raisons de se plaindre.

J'espère sincèrement que tous ceux qui sont présents s'en souviendront et prendront la détermination d'assister plus régulièrement aux assemblées durant l'année qui vient, et qu'ils se mettront bien dans l'esprit qu'il y va de LEUR PROPRE INTERET de le faire.

Durant l'année, il y a eu huit assemblées générales auxquelles les membres ont assisté comme il est dit ci-après.

Il y a eu également dix assemblées des directeurs avec l'assistance indiquée. Vous verrez en conséquence que vos Directeurs n'ont pas négligé les intérêts de la société. Entr'autres résultats obtenus, nous avons fait cesser la vente au détail par les maisons de gros, un abus dont presque tous nous avons souffert. L'Association a également défendu, en deux circonstances, des membres qui avaient été arrêtés pour vente le dimanche. Dans chacun des cas, la ville a perdu le procès avec dépens. Supposez-vous, Messieurs, que ceux qui ont dû comparaître en cours s'en seraient tirés si facilement et avec si peu de trouble et de dépenses si cette société ne s'était pas trouvée là pour les appuyer?

Cette question n'est pas entièrement réglée quant à présent et ce pourrait bien être VOTRE tour la prochaine fois, de sorte que vous feriez mieux de payer vos cotisations et d'assister régulièrement aux assemblées.

Vos directeurs ont eu une entrevue avec le représentant de Sir W. C. Macdonald au sujet d'une réduction des prix du tabac en palettes, et bien qu'ils n'aient pas réussi à obtenir une concession pour le présent, à cause du prix élevé du tabac en feuille, ce monsieur a admis que la marge de profit était trop faible et il a promis de nous aider à la première occasion.

N'ayant pas obtenu de concession de ce côté, un comité s'est également adressé à la Guilde des Epiciers en Gros pour essayer d'obtenir des prix plus favorables sur les tabacs en palettes en faveur des membres de cette Association.

Une plainte ayant été portée par un membre de cette Association que certains étrangers faisaient illégalement de la musique, etc., dans leurs magasins au détriment de membres de cette société, le comité auquel cette question a été référée a eu une entrevue avec le chef de police qui répondit que l'acte dont on se plaignait n'était pas illégal et qu'en conséquence, il ne pouvait pas intervenir.

M. Charbonneau, l'ancien secrétaire ayant quitté la ville, M. Myers l'a remplacé pendant les quatre derniers mois.

Avant de reprendre mon siège, je voudrais insister aussi fortement que possible sur la nécessité pour vous d'assister à chacune de nos assemblées. Vous pouvez avoir une bonne idée ou quelque bonne suggestion que nous serions heureux de connaître pour nous en servir utilement. Pourquoi, alors, ne pas venir et nous donner le bénéfice de ce que vous pourriez suggérer. Ce n'est pas juste d'attendre que quelques-uns fassent le travail de tous.

Essayez de rendre cette société plus forte, ce qui peut se faire facilement si chacun des membres peut en amener juste un nouveau. Plus nous serons forts, plus grands seront nos moyens d'action.

Le tout, respectueusement soumis.

N. DAUNAIS,
Président,
de l'Association des Détailleurs de Tabac.

Président: M. N. Daunais, réélu; Vice-Président: M. A. Michaëls; Secrétaire pro tem: M. A. E. Myers; Trésorier: M. T. Théo Valiquette, Directeurs: MM. Brown, R. Foster, I. Moquin, Ls. Fortier, Black. Auditeurs: MM. P. Roy et Archie Jacobs.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le premier mercredi du mois de Septembre dans la salle des assemblées, 5, rue Saint-Laurent, chez M. I. Moquin.

LA RECOLTE DU TABAC DANS ONTARIO

Les données officielles manquent sur la récolte du tabac dans la Province d'Ontario.

Bien que certains journaux l'estiment de 5 à 6 millions de livres pour une superficie de 4,000 acres, **" Le Prix Courant "** déclare, d'après des sources qui semblent absolument dignes de foi qu'il n'y a pas plus de 1000 acres complantées en tabac dans la province d'Ontario et que la récolte sera à peine d'un million de livres.

Le Bureau de statistique agricole d'Ontario fera sans doute paraître son rapport de la culture du tabac d'ici peu et on y verra que les premières estimations qui ont pu être vraies à un moment donné, sont maintenant beaucoup trop élevées; car il a fallu retourner bon nombre de plants à la suite du mauvais temps et semer sur le même sol: sarrasin, betterave à sucre, pommes de terre, etc...

LA RECOLTE DU TABAC DANS QUEBEC

Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données exactes, on nous dit que la récolte du tabac dans la province de Québec sera passable comme qualité et que comme quantité elle ne dépassera guère 2,000,000 livres.

On calcule qu'il reste encore environ 2,500,000 livres de tabac entre les mains des cultivateurs et des détenteurs de la province.

UNE LOI BOITEUSE.

Une assemblée extraordinaire des directeurs de l'Association des Débitants de Tabacs de Montréal a eu lieu le 15 juillet dans le but d'adopter des mesures pour combattre l'amendement proposé au Code Criminel, interdisant la vente des cigares, cigarettes ou tabac quelconque à toute personne âgée de moins de 18 ans, à moins d'une autorisation écrite des parents ou tuteurs de cette personne.

Après discussion il a été décidé d envoyer une délégation



Le succès de cette marque prouve sa

QUALITÉ SUPÉRIEURE

à Ottawa auprès des Ministres, afin de leur exposer les vues de l'Association des Débitants de Tabac de Montréal relativement à l'amendement en question.

La délégation composée de MM. N. Daunais, L. Goldvogel, A. E. Myers et Brown s'est rendue à Ottawa quelques jours après l'assemblée en question. Elle a été reçue très cordialement par les ministres auxquels ces messieurs ont exposé combien il serait injuste de donner force de loi à l'amendement proposé.

Les délégués de l'Association des Débitants de Tabac ont fait ressortir les points suivants qui ont paru vivement intéresser les ministres:

Tout d'abord, l'amendement, s'il était adopté, fournirait des occasions de chantage, ainsi que cela a été fait à Toronto où il existe un règlement interdisant la vente des tabacs aux mineurs.

Il paraît, en effet qu'une société a envoyé à ses frais des jeunes gens âgés de moins de 18 ans mais ayant cependant toutes les apparences d'hommes faits pour acheter des cigares, etc., chez divers détaillants. Ceux-ci sans méfiance ont vendu leur marchandise, puis ont été ensuite poursuivis et condamnés à l'amende.

De plus, il y a, dans la Province de Québec, bon nombre de jeunes gens de 18 ans qui sont mariés et pères de famille. Il serait au moins extraordinaire d'exiger d'eux une autorisation pour acheter du tabac.

Il y a, en outre, de nombreux jeunes gens âgés de plus de 16 ans qui gagnent leur vie et qui, par conséquent, doivent, dans une limite raisonnable, avoir la libre disposition de l'argent qu'ils gagnent.

Enfin, cet amendement, s'il était adopté, donnerait lieu à de nombreuses fraudes, car on ne voit pas comment l'on pourrait empêcher des enfants peu scrupuleux d'écrire et de signer eux-mêmes l'autorisation nécessaire pour avoir les cigarettes où le tabac qu'ils désirent.

D'après les apparences, il est plus que probable que, dans le cas où un amendement du genre de celui ci-dessus relaté serait voté par les Chambres, la limite de l'âge serait considérablement abaissée.

L'amendement proposé semble une concession à la ligue des dames qui ont envoyé une délégation auprès des Ministres et dont nous avons en temps et lieu raconté la réception à Ottawa.

Après la démarche des dames est venu le projet de loi Bickerdike qui demandait la mort de la cigarette. M. Bickerdike a paru trop radical au Gouvernement dont la caisse se trouve très bien des taxes imposées sur les cigarettes et qui d'ailleurs ne causent pas plus de mal que le cigare ou la pipe.

Mais il fallait donner une satisfaction quelconque aux dames de la ligue. De là est venue sans aucun doute la proposition d'un amendement au Code Criminel de manière à empêcher la vente du tabac sous quelque forme que ce soit à toute personne au-dessous de 18 ans révolus.

Pour une raison que nous ignorons le Créateur n'a pas voulu qu'on pût distinguer l'âge de l'homme, comme il a permis qu'on pût constater l'âge du cheval, par une simple inspection des dents.

C'est une lacune bien regrettable à laquelle devrait remédier le Ministre de la justice. Il faut donc que l'amendement indique un mode infaillible de reconnaître l'âge d'un acheteur, autrement, quel est le tabaconiste qui pourra se flatter de n'être pas un jour l'innocente victime de la loi.

Que les législateurs légifèrent tant qu'ils voudront pourvu que leurs lois soient justes et pratiques, mais qu'ils se gardent et pour leur honneur et notre sécurité à tous de fabriquer des lois boîteuses.

Hotels
qui font de l'argent!

Mon "Pharaoh" est un des cigare à 10 cents les plus populaires dans tout le Canada, parmi les voyageurs de commerce. Ce n'est pas un cigare de fantaisie, mais un fin cigare à 10 cents, dont la qualité réalise toujours le suprême degré. J'éprouve une grande fierté du fait que ses ventes augmentent d'une manière soutenue, de mois en mois.

Depuis des années, j'ai également fait une spécialité de fournir aux "Hôtels qui font de l'argent" des cigares à **$25.00** le mille. Des cigares qui vous donnent un bon profit et qui retiennent aussi la clientèle.

Permettez-moi de vous envoyer une "commande d'essai", à mes propres frais.— Pas d'argent à payer si les cigares ne conviennent pas.

My Cigars $25.00 le mille

J. Bruce Bayne, Limited

Manufacturiers de Cigares, Granby, Que.

L'ESPAGNOL REUSSIT



LORSQUE, il y a quelques mois, certains manufacturiers, enviant le succès des cigares Grandas, commencèrent à placer en vente des contrefaçons ressemblant les nôtres en tout—excepté le tabac et la main d'œuvre—nous fîmes placer sur toutes nos boîtes la figure de l'Espagnol "Manana". En même temps, nos annonces apprirent aux fumeurs que : "Si l'Espagnol n'est par **sur** la Boîte—les véritables cigares Grandas ne sont pas **dans** la Boîte".

Nous sommes contents de pouvoir dire que nos efforts ont réussi. Le public, aujourd'hui, connait notre marque. Aujourd'hui le marchand honnête n'a plus à redouter la compétition déloyale de concurrents peu scrupuleux, qui avaient pu offrir des soi-disants "Grandas" à des prix bas. Car aujourd'hui le fumeur s'y connait et se met à chercher l'Espagnol "Manana" dès qu'il demande un Cigare Granda.

Il sait que cette marque lui assure un cigare valant le meilleur des cigares importés, et lui coûtant bien moins cher.

SI vous n'avez pas de cigares Grandas en stock, vous perdez une chance de faire de nouvelles pratiques, et vous courez risque de perdre des anciennes. Voyez nos prix page 46 et envoyez-nous une commande échantillon. .·. .·.

Granda Hermanos y Ca., 38 Rue St-Pierre, Montréal

L'AMERICAN CIGAR CO.

La rumeur que l'American Cigar Co. sonde le terrain relativement à l'achat de plusieurs des plus importantes fabriques de cigares de Montréal se propage de plus en plus.

Il est très difficile de savoir ce qu'il y a de vrai au fond de ces rumeurs, car les opérations financières que nécessite une affaire de ce genre sont forcément très délicates, demandent de l'étude et sont tenues secrètes autant que possibles.

Quelques-uns des manufacturiers de cigares que nous avons questionnés à ce sujet prétendent n'en rien savoir, d'autres disent en avoir vaguement entendu parler, enfin l'un des plus importants d'entre eux dit: " Vous n'entendrez probablement pas parler de l'American Cigar Co. avant un mois, peut-être même avant deux ou trois mois, mais soyez assurés que dans un temps déterminé cette compagnie deviendra un des facteurs les plus importants dans l'industrie des cigares au Canada.

Attendons donc les événements.

CONSTITUTION ET REGLEMENTS DE L'ASSOCIATION DES DEBITANTS DE TABAC DE MONTREAL.

ARTICLE I.

Nom.

Le nom de cette Association sera, " **l'Association des Débitants de Tabac de Montréal.**"

ARTICLE II.

Objet.

L'objet de cette Association sera d'unir tous les membres, afin de protéger leurs droits, de résister à toute mesure arbitraire qui aurait pour but de nuire à leur commerce, ou de porter atteinte au respect de ses membres; d'aider aux autorités à supprimer toutes les maisons irrégulières; d'avoir l'avantage de discuter dans des assemblées périodiques, et même dans des conventions générales, toutes questions relatives à l'intérêt de leur commerce et d'adopter les mesures que les membres de l'Association pourront juger favorables au développement du commerce de tabac.

ARTICLE III.

Membres.

L'Association ne sera composée que de débitants de tabac réguliers et dont les noms auront été soumis soit au Bureau de direction, soit à une assemblée générale, laquelle déférera la demande d'admission au Bureau de Direction qui seul aura droit d'adjuger sur telle admission.

ARTICLE IV.

Autres membres.

Outre les personnes, détaillant du tabac, l'Association pourra admettre, à titre de membres affiliés des Marchands de tabac en gros, des Manufacturiers de Cigares ainsi que toutes autres personnes dont les noms auront été soumis et acceptés.

Ces membres jouiront de tous les privilèges des membres réguliers, excepté qu'ils n'auront pas le droit de faire partie du bureau de direction.

ARTICLE V.

Formalités pour l'admission.

Toute personne désirant faire partie de l'Association, devra transmettre sa demande à cet effet au Secrétaire, ou se faire proposer par un membre du Bureau de Direction, ou par tout autre membre de l'Association.

S'il est jugé nécessaire, la demande d'admission sera déférée par le Bureau de Direction à un sous-comité chargé de s'enquérir des qualifications de l'aspirant et de faire rapport.

Dans ce cas, après avoir pris communication de ce rapport, le Bureau de Direction décidera au moyen du système de ballottage et par une majorité des deux tiers des membres présents, de l'admission de telle personne dans l'Association.

Il est strictement obligatoire pour être admis membre de l'Association que la contribution soit payée au Secrétaire, avant ou lors de la présentation, soit par l'aspirant lui-même, ou par le proposant ou le secondant.

Dans le cas où tel aspirant ne serait pas admis, cette contribution sera remise à qui de droit.

ARTICLE VI.

Contributions.

Les contributions seront payables d'avance et se compteront de chaque réunion annuelle à la réunion annuelle suivante. Elles seront payables au bureau du Secrétaire.

Les membres, auront à payer une contribution annuelle de cinq [$5.00] dollars, payable d'avance, semi-annuellement.

La contribution annuelle des membres affiliés d'après l'Article IV, sera comme suit: manufacturiers de cigares et marchands de tabac en gros, quinze [$15.00] dollars; tous les autres, cinq [$5.00] dollars, payable d'avance.

A défaut de paiement de telles contributions dans les trente jours suivant échéance, tout membre perdra tous ses droits et privilèges comme membre de cette Association.

ARTICLE VII.

Présidents et membres honoraires.

Ces titres peuvent être conférés à toutes personnes qui auront accordé à l'Association une protection spéciale, ou rendu des services signalés.

ARTICLE VIII.

Bureau de Direction.

Les affaires de l'Association seront administrées, par un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier et un Bureau de Direction composé de cinq membres qui constitueront ensemble le Bureau de Direction.

Ce bureau devra être élu annuellement à l'assemblée générale, le premier mercredi de juillet.

ARTICLE IX.

Election du Bureau de Direction.

Il sera procédé de la manière suivante dans l'élection du Bureau de Direction:

Après le choix du Président, du Vice-Président, du Secrétaire et du Trésorier qui devront être nommés successivement; et au cas d'opposition, élus par ballottage où la majorité des votes décidera, l'assemblée procèdera à l'élection de cinq Directeurs, devant agir conjointement avec les officiers plus haut nommés.

La nomination de chaque candidat comme Directeur sera faite sur proposition, à l'assemblée précédant l'assemblée annuelle, et au cas d'opposition, lors de l'assemblée annuelle, il y aura ballottage comme dit plus haut.

Toutefois aucun membre ne pourra être mis en nomination, comme membre du Bureau de Direction, s'il n'est en règle avec l'Association.

En outre, pour être éligible comme Directeur, le membre mis en nomination devra être présent à l'assemblée annuelle, à moins qu'il n'en soit empêché par maladie ou autres raisons majeures.

ARTICLE X.

Durée d'office — vacance — démission.

Tous les membres du Bureau de direction resteront en charge jusqu'à la réunion annuelle suivante.

Les membres du Bureau de Direction seront toujours " ex-officio " membres de tous autres comités.

Toute vacance survenant dans le Bureau de Direction, de même que dans le Bureau des Aviseurs et des Auditeurs, par décès ou autrement, sera remplie par le dit Bureau de Direction.

Tout membre du Bureau de Direction qui après avoir été dûment notifié, et, sans raisons valables, n'assistera pas à trois assemblées successives et régulièrement convoquées du dit Bureau, pourra être démis de ses fonctions.

ARTICLE XI.

Auditeurs.

A l'assemblée annuelle, il sera aussi nommé deux Auditeurs qui auront droit à l'examen des livres de l'Association lorsque requis de ce faire et devront faire rapport aux Directeurs.

Ils devront aussi faire rapport de leurs opérations à l'assemblée annuelle.

ARTICLE XII.

Devoirs du Président.

Les devoirs du Président seront de présider, de faire observer l'ordre aux réunions de l'Association et, généralement, d'avoir la haute main sur toutes les affaires de l'Association et d'agir pour ses meilleurs intérêts. En son absence, le Vice-Président exercera l'autorité du Président.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, à une réunion quelconque, les membres présents auront le pouvoir d'élire parmi eux un Président " pro tempore ".

Hors de Pair
parmi les Cigares
à 5 cents.

Le choix
du
connaisseur.

FUMEZ LE

POPULAIRE

'DUTCH MIKE'

FABRIQUÉ À LA

'Queen Cigar Factory'

A Filasse Longue
Pur Havane

W. R. WEBSTER & CO.,

SHERBROOKE, QUE.

ARTICLE XIII.

Devoirs du Secrétaire.

Le Secrétaire devra tenir un registre de toutes les délibérations, règlements, ordres en conseil, etc., et faire toute la correspondance.

Il devra, quand il sera nécessaire, convoquer aux réunions les membres de l'Association, ou les membres du Bureau de Direction.

Il devra aussi, à toutes les assemblées de l'Association et à toutes autres réunions, entrer dans les livres de minutes un rapport des délibérations et les noms des membres présents à chaque réunion.

Il devra aussi percevoir les contributions, puis les remettre au Trésorier.

ARTICLE XIV.

Devoirs du Trésorier.

La garde des fonds sera confiée au Trésorier. Ses comptes devront être convenablement tenus et présentés au Président et au Bureau de Direction, quand il en sera requis, toutes les fois qu'on le désirera. En outre, ils devront être présentés à toutes les réunions mensuelles de l'Association.

Les fonds devront être déposés de mois en mois au nom de l'Association, dans une banque désignée par le Bureau de Direction.

Aucune somme d'argent, ne pourra être retirée de la banque sans un ordre écrit du Président [ou, en son absence, du Vice-Président] ainsi que du Trésorier et cet ordre devra être contresigné par le Secrétaire.

ARTICLE XV.

Assemblées.

Outre l'assemblée annuelle, le premier mercredi de juillet, il y aura une réunion régulière mensuelle des membres de l'Association, le premier mercredi de chaque mois.

Le Président, [ou, en son absence, le Vice-Président] ordonnera, à sa convenance, au Secrétaire, de convoquer une réunion spéciale de cette Association, et ce, sur réquisition de cinq membres, au moins, avec indication du but de telle réunion.

ARTICLE XVI.

Mode de convocation.

Toute assemblée sera convoquée par le secrétaire en transmettant aux membres un avis par écrit, indiquant la date et le lieu de la réunion.

ARTICLE XVII.

Quorum.

Aux assemblées générales et spéciales, neuf membres constitueront un quorum.

Le quorum des réunions du Bureau de Direction sera de cinq membres.

ARTICLE XVIII.

Ouverture des séances — Ajournement.

Le Président prendra son siège quinze minutes après l'heure fixée pour les réunions de l'Association ou du Bureau de Direction, ou de toute autre assemblée régulièrement convoquée, et si on ne peut réunir le quorum nécessaire, la séance sera ajournée à quinze jours, s'il est jugé à propos.

ARTICLE XIX.

Décorum dans les séances — scrutin secret.

Afin de garder l'ordre et d'expédier le plus promptement possible les affaires de l'Association, tout membre ayant des propositions ou des observations à faire, devra se lever et adresser la parole au Président, et, personne ne devra l'interrompre tant qu'il parlera sur la question soulevée.

Aucun membre ne pourra parler plus d'une fois sur chaque sujet, excepté pour répliquer.

Quand il y aura des améliorations à une motion, le dernier amendement sera discuté et décidé le premier.

Chaque fois qu'un vote sera nécessaire, il y sera procédé au moyen du scrutin secret, et, séance tenante, le Président nommera deux scrutateurs à cet effet.

ARTICLE XX.

Sujets de discussion exclus.

On ne pourrra discuter à aucune réunion de l'Association sur des sujets politiques ou religieux, à moins que les intérêts de l'Association ne soient en jeu.

ARTICLE XXI.

Observation des règlements.

Les membres de l'Association devront observer fidèlement et convenablement tous les règlements adoptés par la dite Association et enregistrés dans le livre des délibérations et ce, sous peine d'être expulsés et de voir leurs noms rayés de la liste des membres.

ARTICLE XXII.

Fonds de l'Association.

Les contributions annuelles, avec les intérêts que rapportera leur placement, constitueront le fonds ordinaire de l'Association et seront déposées, de mois en mois dans une banque désignée par le Bureau de Direction, et applicables à toutes ses fins.

ARTICLE XXIII.

Solidarité de l'Association.

Dans le cas de mesures arbitraires prises en vertu de la loi des licences ou de règlements municipaux, contre un membre de l'Association, le dit membre peut soumettre son cas au bureau de Direction, et, si le dit Bureau de Direction trouve que ce cas a une importance suffisante ou affecte les intérêts de l'Association en général, il peut prendre l'affaire en mains s'il le juge à propos.

L'Association ne défendra aucun des membres qui violera la loi des licences ou aucune autre loi ayant trait au commerce des tabaconistes.

ARTICLE XXIV.

Devoirs des membres.

Les membres de l'Association devront donner avis au Secrétaire, de tout magasin de tabac irrégulier afin que telle infraction soit portée à la connaissance des autorités compétentes.

Toute communication, ainsi reçue par le Secrétaire sera considérée comme confidentielle entre lui et la personne qui la lui aura faite.

ARTICLE XXV.

Cas d'expulsion.

Si la majorité du Bureau de Direction vote l'expulsion d'un membre, le nom de ce dernier sera rayé et il ne pourra plus désormais être admis à aucune réunion de l'Association à moins qu'il ne soit élu de nouveau.

Pour être dans l'ordre, aucune proposition d'expulsion d'un membre ne pourra être faite à moins qu'avis lui soit donné par lettre, un mois entier d'avance, de l'intention de soumettre telle proposition à la prochaine réunion du Bureau de Direction.

Tout membre condamné pour avoir tenu un magasin de tabac irrégulier, où à la prison avec travaux forcés, ou au pénitencier, sera, par le fait même expulsé de l'Association et son nom rayé de la liste des membres.

Cependant l'Association ne s'arrogera pas le droit d'intervenir d'aucune manière ni sous aucune forme dans le commerce légitime de ses membres.

ARTICLE XXVI.

Démission.

Tout membre ne cessera d'appartenir à l'Association qu'en envoyant sa démission au Secrétaire et en payant tout ce qu'il doit à l'Association.

ARTICLE XXVII.

Dissolution.

En cas de dissolution, les fonds de l'Association seront repartis entre les membres " bona fide ".

L'Association ne pourra être dissoute que si elle est réduite à moins de dix membres.

ARTICLE XXVIII.

Amendements aux règlements.

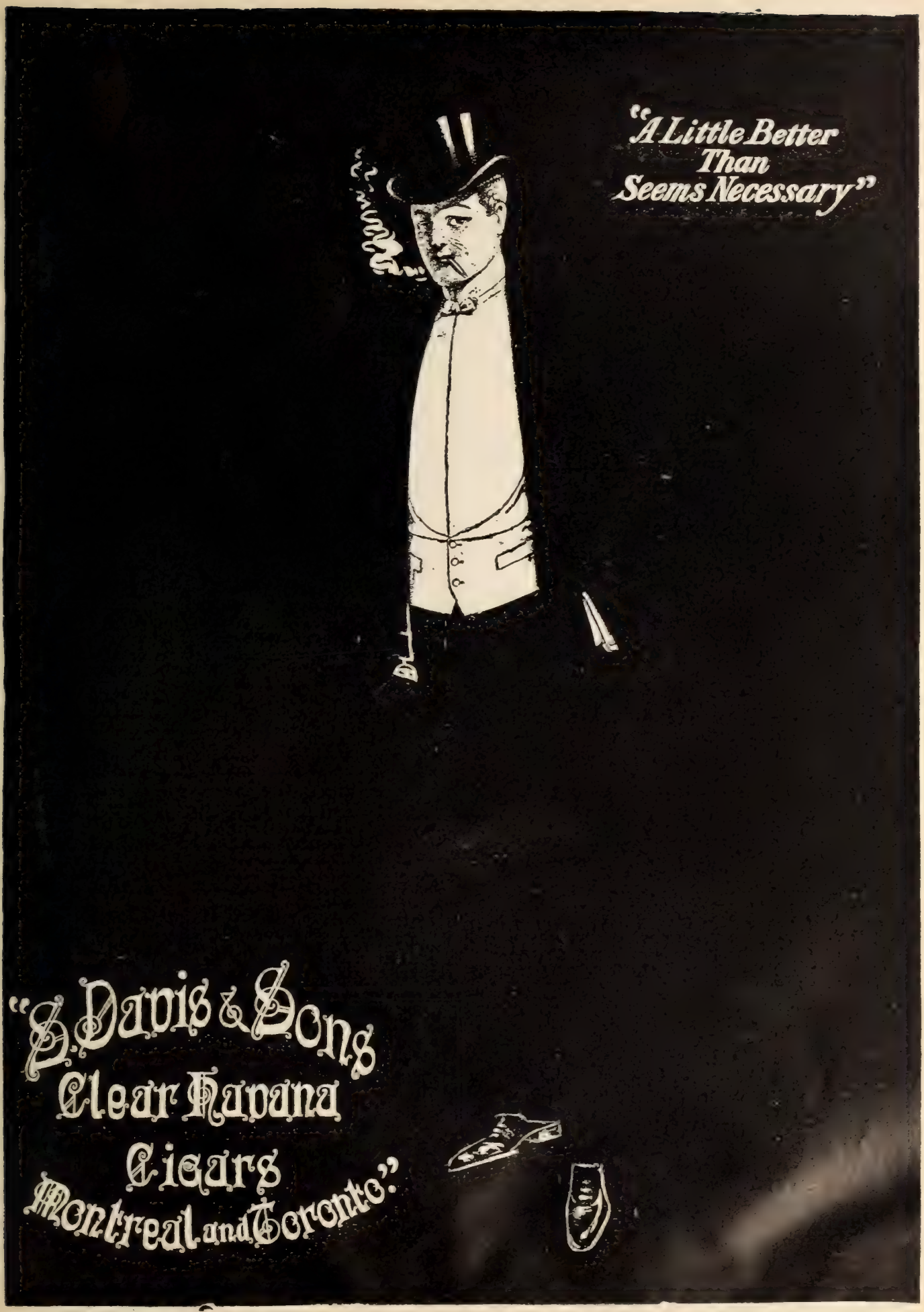
Aucun changement, amendement, addition, révocation d'aucune clause des présents réglements ne pourra être fait qu'à la réunion mensuelle.

Avis à cet effet devra avoir été donné à une assemblée précédente, et tel changement, amendement, addition ou révocation ne pourra être adopté que par la majorité des deux tiers des membres présents.

ORDRE DU JOUR.

A chaque réunion de l'Association l'ordre du jour devra être observé comme suit:

1. Appel nominal des membres.
2. Les minutes de la réunion précédente seront lues par le Secrétaire et confirmées si elles sont exactes.
3. Le rapport du Trésorier sera présenté par écrit.
4. Toutes les communications reçues par le Secrétaire seront lues.
5. Proposition des candidats.
6. Affaires ajournées.
7. Affaires nouvelles.
8. Nomination des candidats.
9. Election des officiers.
10. Discussion générale.
11. Ajournement.


"A Little Better Than Seems Necessary"
"S. Davis & Sons Clear Havana Cigars Montreal and Toronto"

★ M. A. E. Myers, débitant de tabac, rue Sainte-Catherine Ouest, nous informe que jusqu'à présent la saison d'été a été beaucoup meilleure au point de vue des affaires que l'on était en droit de s'y attendre vu le nombre de jours pluvieux et froids que nous avons eus. De fait M. Myers constate une bonne augmentation dans le chiffre des affaires et ajoute que d'après les apparences actuelles on peut espérer une bonne saison d'automne.

Les déclarations de M. Myers nous sont confirmées par la plupart des débitants de tabac que nous avons interrogés sur l'état actuel des affaires.

★ M. Jos. Tassé, de la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd., rapporte une grande activité dans les affaires. La demande pour les besoins de la province de Québec est non seulement très forte, mais en outre les commandes prises dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest augmentent considérablement.

Les paiements sont très réguliers.

★ M. N. Michaëls, directeur gérant de MM. Granda Hermanos y Ca., nous dit que la demande est toujours des plus actives. Les cigares relativement dispendieux se vendent actuellement avec facilité.

Les remises sont des plus satisfaisantes.

Récompense de $500.

Le succès doit toujours entraîner avec lui l'imitation. Même nombre de manufacturiers n'existent que parce qu'ils ont su imiter leurs concurrents et sans toutefois se mettre entre les mains de la loi, suivre les marques bien estimées et bien annoncées assez près pour pouvoir se créer une clientèle parmi les détailleurs peu honnêtes.

Bien qu'ils n'ont que trois ans d'existence la popularité des cigares Grandas est telle qu'ils se sont vus l'an dernier attaqués par des imitateurs audacieux.

Certains fumeurs s'étant plaints de la qualité de cigares achetés comme étant des Grandas, l'on fit des recherches et trouva que ces cigares n'étaient pas des véritables Grandas, mais des imitations d'une qualité très inférieure.

L'alarme fut donnée. MM. Granda Hermanos y Ca. commencèrent immédiatement à placer sur chaque boîte la figure de l'Espagnol "Manana" et annoncèrent si bien leur marque qu'aujourd'hui les fumeurs la cherchent toujours sur la boîte.

Néanmoins pour prémunir davantage contre la fraude, ces manufacturiers offrent maintenant la somme de **cinq cents piastres** pour la conviction d'aucun marchand qui aurait rempli des boîtes vides de "Grandas" avec d'autres cigares ou qui vendent d'autres marques comme des cigares Grandas.

Nous ne croyons pas que les marchands canadiens se prêtent à des procédés si peu loyaux, mais nous publions l'offre de cette compagnie, qui est faite en toute bonne foi.

Voir la page 46 des prix courants.

De bons cigares

à 10 cents, il ne se vend pas de cigare plus recommandable que le cigare "Emporium" — un cigare à longue filasse de Havane, fabriqué à la main par des ouvriers cubains experts. A 5 cents, les cigares "Mont Pelée", "The Good Ones", "Our Leader", "La Captiva", "El Maska" ne craignent pas la comparaison avec les autres marques qui se disputent la faveur populaire. Aussi, The Emporium Cigar Co. de Saint-Hyacinthe enrégistre-t-elle de fortes commandes pour les produits de sa manufacture.

L'expansion d'une grande industrie

Les Canadiens ont lieu de se féliciter en ce moment du prodigieux développement du pays et des progrès rapides accomplis dans l'industrie, le commerce et les finances du pays.

Chaque industrie a ses pionniers et dans l'industrie des cigares de la Havane, la firme Granda Hermanos y Ca. a réussi à conquérir le succès en faveur de son entreprise, à travers les difficultés du début.

Il y a trois ans, l'entente des affaires et le capital canadien unis au savoir cubain et espagnol ont commencé la fabrication exclusive au Canada de cigares pur Havane de fabrication cubaine.

La nouvelle compagnie prétendait que les droits énormes imposés sur les cigares importés et les droits à peu près nominaux sur le tabac brut en feuilles rendaient possible, la fabrication de cigares égalant les cigares importés à des prix bien plus réduits.

Un simple exemple démontre la justesse de cet argument. Un cigare importé bien connu et les "Regalia Favorita Grandas" sont absolument identiques; cependant le cigare importé coûte $47 le mille [ou près de 5 cents par cigare] de plus à Montréal que les cigares Grandas. Entre un "Media-Regalia" [importé] et les "Media Regalia" Grandas — cigares également identiques — il y a une différence en faveur du marchand de $27. le mille.

Une marque bien connue de Panetelas importés coûte au marchand $37.00 par mille de plus que leur exacte contre-partie, les Panetelas N. P. U. Grandas.

Quant à l'absolue égalité entre les Grandas et les cigares importés, il n'y a pas place pour le doute, vu que MM. Granda Hermanos y Ca, offrent $500. à tout expert capable de distinguer les cigares, les uns des autres.

Après trois ans de succès ininterrompu, il n'y a personne pour mettre en question l'opportunité de cette grosse entreprise. La manufacture de Granda Hermanos y Ca, prétend être la plus grande manufacture exclusive de cigares Havane dans tout l'Empire Britannique.

A l'assemblée annuelle de la compagnie, un rapport des plus satisfaisants à été soumis par le directeur-gérant, M. N. Michaels.

Ce rapport montrait une augmentation de plus d'un million de cigares sur la fabrication de l'année précédente. Ce qu'il y avait de plus plaisant, toutefois, c'est que l'augmentation portait principalement sur les qualités fines, ce qui, conséquemment, fit apparaître les recettes plus fortes comparativement à l'augmentation de nombre de cigares. Un dividende de 10 pour cent a été déclaré sur le capital payé. Les anciens directeurs ont été réélus pour l'année suivante.

Si la proportion ci-dessus se maintient durant l'année courante dans l'augmentation du chiffre d'affaires, il se fabriquera pour une volume d'un quart de million de dollars de cigares.

Les immenses sommes d'argent payées en salaires et autres dépenses augmentent la richesse du pays. Incidemment on peut mentionner le fait que MM. Granda Hermanos y Ca, sont de fervents adeptes de la publicité judicieuse. Ils ont soumis au public, sur les cigares Grandas, des faits sous forme d'explications, faits qui en appellent à l'instinct commercial des fumeurs du Canada.

L'ascension en ballon

C'est devant une foule d'au moins mille personnes que s'est faite cet après-midi à 5 heures, l'ascension en ballon annoncée dans notre journal la semaine dernière.

Comme on le sait ces ascensions qui se font dans les différentes villes sont organisées par la Compagnie B. Houde, Limitée, les plus grands manufacturiers de tabac coupés au Canada.

L'ascension a très bien réussi à Saint-Jérôme. Elle a été dirigée par le professeur Charles Wolcott, le célèbre aéronaute américain.

C'est M. Leo Stuart, de Montréal, qui est monté dans les airs sur un trapèze. En partant il jeta dans la foule des échantillons de tabac "Croix Rouge".

Arrivé à une hauteur de 4000 pieds à peu près, il s'est lancé dans le vide avec son parachute.

Il a atterri sain et sauf à la côte John non loin de chez M. Delphis Laliberté qui l'a ramené en voiture à Saint-Jérôme vers les onze heures.

C'était la première fois que M. Stuart faisait l'expérience de la descente en parachute et il doit être félicité de son succès.

A l'heure où notre journal s'imprime, on n'a pas encore retrouvé le ballon. — [L'Avenir du Nord, 30 juillet 1903.]

La Manufacture de Cigares de l'Epiphanie,

offre au commerce ses marques de **CIGARES** fabriqués avec le choix des meilleures variétés de tabacs canadiens.

SALVADOR, DAWSON, LA PERLE DE CUBA, STANDARD COIN, LA SELECTA,

De $10.00 à $18.00 le mille

Excellente valeur à détailler à

2 Cigares pour 5 Cts.

Nous sollicitons la correspondance de MM. les tabaconistes.

L. A. BOURDON,

Manufacturier **L'EPIPHANIE, P. Q.**

C. GRATTON & CIE

Nous Demenagerons

Vers la fin d'Aout Prochain

L'augmentation considérable du volume des affaires nous oblige à transporter notre établissement au No 269, RUE ST-PAUL, à l'angle de la rue Vaudreuil.

Notre assortiment de Cigares, Tabacs coupés, en Poudre, en Palettes et en Paquets, Pipes et Articles pour Fumeurs, est des plus considérable et comprend toutes les marques en demande.

Nos prix sont corrects.

C. GRATTON & CIE,

(H. FORTIER, Prop.)

LES ORANGES SONT BONNES POUR LES FUMEURS

[Du " Philadelphia Record "]

" Avez-vous jamais remarqué, demandait, l'autre jour, un médecin bien connu du haut de la ville, " que les hommes qui mangent des oranges ne sont pas beaucoup affectés par la fumée."

C'est un fait.

Le jus d'oranges a la propriété de neutraliser la nicotine, et c'est ça la raison.

J'ai vu des hommes affaiblis et même rendus malades pour avoir fumé à l'excès, et il a suffi de quelques oranges pour les remettre sur pied.

" Tout ce tapage au sujet des effets nocifs de la fumée de la cigarette me fatigue " continua-t-il, " je ne prétends pas dire qu'elle n'est pas nuisible aux jeunes gens — quant à ça, la fumée de tabac sous n'importe quelle forme leur est nuisible. Mais ceux qui tonnent et crient contre les cigarettes disent que c'est le papier qui est la cause du mal.

Tout cela n'a pas le sens commun.

C'est l'inhalation de la fumée chargée de nicotine qui cause tout le trouble. Vous n'avalez pas la fumée du cigare, parce qu'elle est trop forte; mais si vous le faisiez, vous trouveriez que le mal causé par les cigarettes est ridiculement léger à côté de celui causé par les cigares. J'ai fumé des cigarettes depuis vingt ans, et regardez-moi. Je mange des oranges."

Comme le Docteur est un athlète et qu'il n'a pas connu la maladie pendant les quarante années de sa vie, les apparences sont qu'il pourrait bien y avoir quelque chose de fondé dans sa prétention.

Le service de publicité de la Empire Tobacco Co.

L'Empire Tobacco Company toujours au premier rang en matière de projets d'annonces à grand spectacle, a pris les mesures voulues pour offrir au public l'annonce la plus gigantesque qui se soit encore vue en Canada.

Le professeur Charles Walcott, l'aéronaute de la Nouvelle-Angleterre et sa nombreuse suite d'habiles sauteurs en parachute vont faire le tour du Canada et dans les principales villes feront des ascensions en ballon suivies de sauts en parachutes. A chaque ascension on étalera des annonces du fameux tabac noir connu sous le nom de " Currency Plug Chewing Tobacco " du tabac haché, à fumer, " Croix Rouge ", et des cigarettes " Sweet Caporal " et du haut du ballon on distribuera par milliers des présents de prix. Les principaux citoyens des diverses villes ainsi que les représentants de la presse seront invités àaccompagner l'aéronaute dans sa course vers les cieux..

Il y a eu deux ascensions au Parc Riverside, à Montréal, samedi le 18 et dimanche, le 19 du mois de juillet, etc.

Le ballon dont on se sert mesure 100 pieds de hauteur et 150 pieds de circonférence, c'est-à-dire que c'est un des plus gros ballons dont on se soit jamais servi et capable de porter trois personnes. Les frais de ce genre d'annonces seront naturellement très considérables, attendu que le professeur Wolcott est un des principaux aéronautes d'Amérique.

PERSONNELS

★ M. N. Michaëls vient de faire un excellent voyage d'affaires à Toronto.

★ M. J. Williams, représentant de MM. Granda Hermanos y Ca., est actuellement à Winnipeg d'où il compte repartir prochainement pour Vancouver, C. A.

★ M. et Mme Jos. Tassé viennent de passer plusieurs semaines à Cacouna.

★ M. Rodolphe Beaudoin, qui s'occupe à Montréal et dans le territoire avoisinant du placement des produits de la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd., obtient un très vif succès. Il a, parmi ses clients, les propriétaires des principaux hôtels et restaurants qui ne tarissent pas en éloges sur le compte des cigares Frisco, Roosevelt et Earl of Minto.

Cocktail " Sweet Caporal "

Tel est le nom d'un nouveau " mixed drink ", ainsi nommé en l'honneur de la fameuse cigarette " Sweet Caporal ". Ce cocktail se prépare comme suit:

Dans un verre à cocktail, mettez un morceau de glace, ajoutez-y de l'Angostura Bitters, une olive ou un morceau d'orange ou de citron piqué sur un cure-dent, du whiskey Seagram à volonté et remplissez le verre de ginger ale.

Le Cocktail Sweet Caporal devrait être vendu pour 10 cents, le prix d'un paquet de Sweet Caporal. Ce cocktail a une grande vogue cet été.

$250 le mille

MM. Granda, Hermanos y Ca., dont tous les efforts tendent à conquérir une réputation pour la manufacture des toutes premières qualités de cigares, ont récemment placé sur le marché une nouvelle grandeur de leur marque " Manana, The Spaniard "; 10 " Fancy Tales of Smoke " empaquetés à plat dans une boîte, de 7 pouces de longueur, et légèrement plus gros qu'un Panetelas.

Ceci représente incontestablement une innovation en matière de fabrication de cigares qui n'a jamais été tentée jusqu'à présent au Canada. Son fini est tel qu'il est à peu près impossible de distinguer le commencement ou la fin de l'enveloppe.

L'artiste espagnol qui fabrique ce cigare est arrivé ici, directement, de la manufacture Intimidad, de Cuba, et son salaire pour la fabrication de cette ligne est de $100 pas mille.

Le prix pour le commerce est de $250 par mille.

La marque de commerce " Manana "

MM. Granda Hermanos y Ca., les fabricants montréalais de cigares pur Havane, désirent que nous donnions avis au commerce qu'ils maintiennent la marque de commerce enregistrée à Ottawa, devant s'appliquer à la vente des cigares, cigarettes et tabacs, consistant en une étiquette portant les mots: " Manana, The Spaniard " et le portrait de 3-4 d'un homme fumant et portant le costume national espagnol.

PRODUCTION DU TABAC

Etat détaillé de la quantité de tabac et de ses produits manufacturés au Canada durant les mois de novembre et décembre 1902, d'après *Cigar and Tobacco Journal* de Toronto.

CLASSES.	Avril 1903.	10 mois finissant 30 Avril 1903.
	lbs.	lbs.
Tabacs de feuille étrangère	656,779	5,994,928
" " canadienne	264,441	2,593,939
" " mélangée	158,708	1,462,936
Tabac à priser	8,582	102,410
Canada en torquettes	6,485	47,247
	No.	No.
Cigares de feuille étrangère	14,269,565	129,253,740
" " canadienne	124,500	2,381,710
" " mélangée	503,910	4,886,963
Cigarettes de feuille étrangère	13,864,966	147,979,290
" " canadienne	.....	.....
" " mélangée	29,000	300,000
Tabac brut étranger en feuille	$103,291 55	$1,055,106.66
Revenu total	420,254 50	4,026,363.47

Importations de la Havane

Via New-York, 5 juin 1903 au 5 juillet 1903 inclusivement.

	CAISSES
J. Rattray & Co., Montréal	13
J. Bockstael, Montréal	3
E. A. Gerth, Montréal	11
Morris Michaels, Montréal	11
A. E, Morris, Montréal	3
Andrew Wilson & Co., Toronto	6
S. H. Thomson, Toronto	1
G. W. Muller, Toronto	3
H. W. Nelson & Co., Toronto	3
Brener Bros., London	8
I. Blumenstiel, Hamilton	1
Hudson's Bay Co., Winnipeg	7
G. F. & J. Galt, Winnipeg	1
E. A. Morris, Vancouver	14
Hudson's Bay Co., Vancouver	23
Kelly, Douglas & Co., Vancouver	14
R. P. Rithet & Co., Victoria	3
Pither & Leiser, Victoria	2
Hudson's Bay Co., Victoria	10
Wilson Bros., Victoria	9
Inland Cigar Mfg. Co., Kamloops	1
North American Trading Co., Dawson	40
M. A. Finn, St. John	1
Chas. Baillie, St. John	1
Total	189

DEUX MARQUES FAVORITES

de CIGARES

Le Royal Sport, La Creme des tabacs de la Havane a **10c.**

— et —

Le Hogen Mogen, Le type de qualite des Cigares a **5c.**



Manufacturés avec des tabacs mûrs, choisis au bon moment et bien achetés, nos marques de cigares commandent l'attention du monde des fumeurs ; aussi les trouve-t-on dans tous les débits de tabac de première classe . . .

Sherbrooke Cigar Co.,

SHERBROOKE, P. Q.

Etalages artistiques par les experts de... **The American Tobacco Co. of Canada, Ltd.**







VIVEZ ET LAISSEZ VIVRE

En encourageant les Meilleures
Marques de Cigares . . . . . .

DIXIE - 10c
POLO - 5c

Garantis en Filasse de Tabac pur Havane

MILLER & LOCKWELL

MANUFACTURIERS

QUEBEC

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS JUIN 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION	CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	1,245,810	1,474,370	.....	.....	.....	46,922	69,948	.....	.....	19,32	.....	2,295 57	5,300 18
Hamilton	30	875,380	1 259,320	.....	.....	.....	86,381	117,775	.....	.....	.....	.....	6,984 80	12,247 24
London	32	2 890,02	539,660	.....	.....	.....	6,078	7,297	.....	.....	.....	.....	4 127 96	4,490 40
Guelph	28	547,155	3 056 095	.....	.....	.....	2,793	2,926	.....	.....	.....	.....	649 10	715 60
Stratford	33	130 300	158,150	.....	.....	.....	2 090	1,039	.....	.....	.....	.....	220 30	226 30
Brantford	31	382,250	411 100	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	561 00	.....
Windsor	34	178 215	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70,573	.....	.....	.....	270 00	.....
St. Catharines	29	12 ,050	135,875	.....	.....	.....	842	.....	.....	.....	.....	.....	180 30	183 70
Owen Sound	27	49,170	60,6 0	.....	.....	.....	12,178	16,621	.....	.....	.....	.....	.....	83 51
Port Arthur	35	.....	.....	.....	.....	.....	1,633	1,459	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Peterborough	25	12,000	5,850	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24 90	6 40
Belleville	23	37 000	61,000	.....	.....	.....	749	152	.....	.....	.....	.....	81 30	124 30
Kingston	22	371,100	223,000	.....	.....	.....	5,946	4,130	.....	.....	.....	.....	509 14	185 70
Cornwall	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prescott	19	54,500	55,150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	118 20	74 10
Perth	...	13,000	22,500	5,000	.....	.....	3,920	3,408	.....	.....	.....	.....	7 50	48 05
Ottawa	20	65 000	55,000	.....	.....	.....	14,156	12,402	.....	9	.....	.....	83 50	92 20
Montreal	17	4,215,745	4,777,30	.....	.....	163,935	241,340	248,351	268,450	49 778	28,' 70	26,266	25,372	41,947 25	55,411 01
Sherbrooke	10	613,7 5	880,345	.....	.....	.....	.....	.....	.....	106,916	132,416	101,347	73,145	8 331 21	7,675 82
Trois-Rivières	9	55,260	25,680	.....	1,899	12,000	.....	.....	.....	660	.....	.....	40,000	88 12	87 62
St-Hyacinthe	12	41 700	140,600	64,090	41,550	29,450	.....	.....	.....	260	250	.....	.....	.....	.....
Joliette	14	.....	8,000	.....	102,200	.....	132 50	.....	.....	.....	6,461	.....	.....	109 20	65 14
Québec	8	410,69	595 9 0	7,700	.....	31,600	12,950	9,053	5,651	27,864	106,429	10,120	12,159	1,793 68	.....
St-John	6	84,125	102 6 0	.....	.....	272,150	345,200	37,149	41,417	.....	.....	.....	.....	574 17	720 16
Halifax	4	72,45	60,9 0	.....	.....	.....	.....	27,108	29,733	.....	.....	.....	.....	85 70	103 40
Charlottetown	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12 750	12,235	.....	.....	179	600	1,531 00	1,158 40
Winnipeg	36	528,550	781,900	.....	.....	.....	.....	76,559	96,432	.....	.....	.....	.....	966 25	1,175 95
Calgary	39	.....	47,350	.....	.....	.....	.....	.....	2,426	.....	.....	.....	.....	.....	103 10
Victoria	37	.....	137,415	.....	.....	.....	.....	.....	11,789	.....	.....	.....	.....	.....	247 80
Vancouver	38	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totaux		12,996,500	14,985,460	76,790	145,649	509,185	731,990	594,688	705,290	256,051	274 616	157,232	151,276	71 412 85	90,525 51

IMPORTATIONS POUR AVRIL 1903

	No.	$
Cigarettes, $3 par lb. et 25 p. c.—		
Angleterre	193,600	1,273
Etats Unis	1,400	30
Egypte	119,000	1,828
Cuba	.....	.....
Autres pays	71,000	495
Total	385,000	3,626
Cigares, $3 lb et 25 p. c. —		
Angleterre	1,000	38
Etats-Unis	54,800	2 210
Cuba	104,620	19,491
Mexique	9,000	172
Philippines	73 000	655
Autres pays	39 000	928
Total	681 420	23,494
Tabac coupé, 55c par lb. —	Lbs.	
Angleterre	7,707	7,121
Etats Unis	3 665	1,701
Autres pays	1,628	295
Total	13,000	9,117
Tabac à priser, 50c par lb. —		
Angleterre	3	4
Etats Unis	530	175
Autres pays	.....	.....
Total	533	179
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.E.S., 50c par lb. —		
Angleterre	.....	.....
Etats Unis	6,629	2,604
Autres pays	.....	.....
Total	6,629	2,604
Pipes en tous genres, montures, porte-cigar s, porte-cigarettes et leurs étuis ; accessoires de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre	.....	11 427
Etats Unis	.....	2,529
France	.....	10,347
Allemagne	.....	2,273
Autriche	.....	623
Autres pays	.....	418
Total	.....	27 617

EXPORTATIONS POUR AVRIL 1903

Articles et Pays où Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Cigares	M.	$	M.	$	M	$
Angleterre	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Etats-Unis	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Indes Ang. Occidentales	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres pays	2	88	4	142	6	230
Total	2	83	4	142	6	230
Cigarettes :						
Angleterre	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Etats-Unis	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres pays	8	20	25	38	33	58
Total	8	20	25	38	33	58
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Etats-Unis	4,661	263	.....	.....	4,661	263
Allemagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	4,661	263	.....	.....	4,661	263
Tabac, palettes et coupé :						
Angleterre	1,200	501	.....	.....	1,200	501
Etats-Unis	291	114	17,431	19,192	17,772	19 306
St. Pierre	3,716	1,115	.....	.....	3,716	1,115
Terreneuve	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres pays	3,005	668	17	17	3,022	685
Total	8,212	2,398	17,448	19,209	25,660	21,607

FUMEZ LES EXCELLENTS CIGARES :

"2 bac O" a 5cts

"Québec" à 10cts

AUSSI DEMANDEZ LE

Tabac en Poudre Frechette

Manufacturés par

Fleury & Douville,

89 Rue St=Paul, = QUEBEC.



NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES	Par mille
Richmond Straith Cut No. 1, 10s	$12 00
Pet, 1/10	12 00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8 50
Athlete en boîtes de 10 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boîtes de 10s	8 50
Mecca, 2s	8 25
New Light, (tout tabac), 10s	8 50
Derby, en paquets de 6 (700) 3.93 ; 10s	6 55
Old Gold, 6, (600) 3.78 ; 1/10s	6 30
Prince, 7, (700) 4.02 ; 10s	5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 10s, 4.02 7s (700)	5 75
Dardanelles (Turques) douces, medium, et fortes, 10s	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00
Yildiz Magnums 10s et 100s	20 00
Virginia Brights, la bte de 600	3 50
High Admiral, 10s	7 00
Gloria, 7s (700) 4.02 ; 10s	5 75
Guinea Gold	12 00
Miner's Dream	12 50
Crystal Flake Cut	12 50
Alpine Bell	12 50
Cuckers	12 50
Otto de Rose	12 50
Cream of Virginia, 50s	25 00

TABAC A CIGARETTE	Par lb.
Athlete, en paquets ou boîtes, 1/12	$ 90
Puritan, en paquets, 1/12s	1 00
B. C. No. 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, 1s	95
Southern, en paquets 1/12s	85
Old Judge, 1/9s, paquet	1 45
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15
Harem, en paquets 1/16s, boîtes 5 lbs	1 35
Vanity Fair, en paquets 1s	1 20
Sultana, " " 1/12s	1 00
Gloria, " " "	1 00

TABAC COUPE A FUMER.	
Old Chum, en paquet, 10s	85
" 1/2 lb tins	85
" 1 lb "	85
" boite 1/2	1 00
Puritan, en paquet, 1-11s	85
" en boîte 1/2 lb et 1/2 bt tins	85
" en boîte 1 lb	83
Cut Cavendish, en paquet 1-10s	80
Hand Cut Cavendish, en boîte 1/2 lb	1 05
" " en boîte 1-10s	1 10
Durham, en sacs. 1-12s et 1/2s	1 00
" en paquet, 1 lb	1 00
Ritchie's Smoking Mixture, boîte 1/2s	95
" " 1-10s	80
Unique, en paquets 1-15s	65
" " 1 lb	61
" " 1/2 lb	60
Lord Stanley, en boîte 1/2 lb	1 05
Perique Mixture, en boîte lbs. et 1/2s	1 15
Athlete Mixture, " 1/2s et 1/2s	1 35
St. Leger, Oval Cut Twist, en boîte 1/2s et 1/2s et sacs 1-10s	1 20
Handy Cut Plug, pouches 1-6s	90
P. XXX, en boîte 1/2s	1 00
" " 1 lb	95
Full Dress Mixture, 1/2s. et 1/2s	95
Old Gold, 12s et 1/2s	95
" " en boîtes 1/2s., 6 lb	95
" " 1/2 jars et 1/2 tins	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, 1/2s et 1/2s	95
" " en pouches 1/2s	1 05
" " en tins, 1/2 et 1/2	1 05
Duke's Mixture, en boîtes 1-10s. et 12s. 2 lb	82
Virginity, 1 lb. drums	1 25
Pure Perique, en boîte 1/2 ou 1/2 lb et paquet 1 lb	1 75
Old Virginia, bt tins	71
" 1/2 "	80
" en paquets 1 lb., 1/2s, 1/2s, 1-12s et 1-16s	72
Meerschaum, en paquets 1-10s	82
Hand Cut Virginia, 1/2 lbs tins 1.00, 1/2 lbs jars	95
Ogden's English Tobacco, in tins :	
Beeswing, 1/2s et 1/2s	1 20
Ogden's Navy Mixture, 1/2s	1 25

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.	
Bobs, 5s, cads, 20 lbs., 1/2 cads, 12 lbs	39
10s, butts, 24 lbs., 1/2 butts, 12 lbs	39
Bobs, 11/2 oz bars, 5/2 cuts to lb, butts 20 lbs, 1/2 butts 10 lbs	39
Currency, 13/2 oz. bars, 10/2 cuts to lb,, butts, 24 lbs, 1/2 butts 12 lbs	42
Currency Navy, 2x4, 6 to lb 1/2 butts, 12 lbs	42
Currency Navy, 10 to lb, 1/2 Cads, 12 lbs	42
Old Fox, Narrow 11s, butts 24 lbs., 1/2 butts 13 lbs	42
Free Trade, 8s, Cads., 21 lbs., 1/2 Cads., 12 lbs	47
Pay Roll, 12/2 oz. Bars, 5 cuts to the bar, butts 14 lbs	47
Pay Roll, 2 x 3, 6 to lb., 20 lbs & 12 lbs cards	47
Pay Roll, 8 oz. Bars (thin), 6 spaces to the lb., boîtes, 1 lbs	47
Fair Play	48
Stag, 12 oz, bars, 5/2 cuts to lb ; 1/2 butts, 12 lbs.	38
A FUMER.	
Empress 3s, 5s et 10s	36
Rosebud, 5/2 cuts to lb. Butts, 21 lbs	44
Navy 8s, 20 lbs	59

Joliette Tobacco Company

A CHIQUER.	
Club Navy, 5s, 10s et 12s	$ 43
Altas Navy, 8s	45
Universal, 1 lb, bars, espacé 12s	45
Universal, 1/2 lb. bars, espacé 6s	45
Anchor, 15 oz. espacé 10s	43
Favorite Twist, 12s	44
A FUMER.	
Sirdar 8s	$ 52
Welcome, 10s	42

The B. Houde Co.

TABACS A FUMER	PRIX
O. K. Mixture, 1-8, 5 lbs, cartoons	32
" " 1-2, and lbs, foil packages	30
Cut Cavendish, 1-10, 4 lbs. Cartoons	38
" " 1-2 and lbs. foil packages	31
Trappeur, 1-7, 5 lbs. cartoons	28
" 1-10 bags, 5 lbs. cartoons	40
" 1-2 and lbs. foil packages	26
Comfort, 1-7, 5 lbs. cartoons ..... bags	28
" 1-9, 5 lbs, cartoons ..... "	35
" 1-10, 5 lbs cartoons ..... "	40
" 1-2, foil packages	38
TABACS A CIGARETTES	
Petit Bleu, 1-12, 5 lbs. cartoons	50
" " 1-2 and lbs. foil packages	40
L. L. V., 1-2 foil packages	40
FINE CUT A CHIQUER	
Chocolate Fine Cut, 1 lbs tins	60
" " " 5 "	60
PLUG A CHIQUER	
Spun Roll, 1-16, 1 and 5 lbs boxes	60
PLUG A FUMER	
Canadian Rolls, Stemmed, 1-4, 1-2, 1 lb	35
" " Not stemmed, 1-4, 1-2, 1 lb	29
Twist, Stemmed 1-16, 1 lb. packages	35
" Unstemmed, 1-16, 1 lb. packages	29
TABACS NATURELS COUPÉS, A FUMER	
Parfum d'Italie, (L) 1-12, 5 lbs. cartons	48
Mon Ami, Pure Quesnel, 1-8, 3 lbs, cartoons	60
" " " 1-2 and lbs. foil pck.	50
Zouave, Mild, 1-8, 5 lbs. cartoons	30
" " 1-2 and lbs. foil packages	28
Napoléon, medium stgth. 1-10 4 lbs cartoons	35
" " " 1/2 and lbs foil pcks.	30
Blue Cross, 1-8, 5 lbs. cartoons	30
" " 1-4, foil packages	30
" " 1-2 aud lbs. foil packages.	28
Gold " 1-8, 5 lbs cartoons	50
" " 1-2 and lbs. foil packages	50
Red Cross { 1-10. foil packages 5 lbs cartoons / 1-2 foil packages	40
Golden Broom, 1-8, packages 5 lbs cartoons	32
" " 1-2 packages	30
TABACS PLUG COUPES A FUMER	
O. K. No 1, 1-6 tins, 10 lbs wooden boxes	50
" " 1-2 tins	40
" " 1-6 packages 5 lbs cartoons	50
Horseshoe, Solace, 1-10, 5 lbs. cartoons	43
" 1-2,and lbs, foil packages.	37
" " lbs. with pipe inside pack.	48
" " 1-2 tins or air tight pack	43
Gold Block, 1-12 packages, 5 lbs. cartoons	50
" " 1-2, air tight packages	46
" " 1-6 and 1-12 bags, 5 lbs cartoons.	50
Brown Shag, 1-8, 5 lbs. cartoons	32
" " 1-2, and lbs. foil packages	28
" " 1-7, 5 lbs. cartoons	28
Signum Cut Plug 1-10 bags	40
" " " 1-9 packages	35
" " " 1-2 "	32
" " " 1-6 tins	50
" " " 1 2 "	43
Richelieu " " 1-6 "	50
Carillon for smoking & chewing, 1-7 package	28
" " " 1 8 "	32
Houde's No 1, lbs. pack with pipe inside pack	40
" " 1-5, 5 lbs cartoons	40
TABAC COMBINAISON	
TABACS PLUG COUPES A FUMER	
Hudson 1-12 &1-6 packages, 5 lbs cartons.	52
Golden Leaf 1-14 & 1-7 packag, 5 lbs cartoons	60
" " 1 lb. tins	66
" " 1/2 " "	70
" " 1/4 " "	77
Rainbow 1-8 packages, 5 lbs cartoons	68
Rugby Cigarette Tobacco 1-14 pck 5 lbs carts	60

Cut tobaccos in 5 lbs cartoons. Packed in 50 and 100 lbs cases.
Cut tobaccos in 3 and 4 lbs. cartoons. Packed in 48 and 96 lbs cases.
Trade Discount 10 p. c.
Cash " 3 "

TABACS A PRISER LANDRY'S LIGHT SNUFF	Kegs or jars
Rose No. 1	26
Mrrise	26
Rose Extra	28
Macaba	32
Scotch (in 1 lb packages & 5 lbs boxes)	46
HOUDE'S DARK SNUFF	
Natural	27
Rose No 1	28
Rose & Bean	28
Merise	28
Macaba	35
Scotch (in 1 lb packages & 5 lbs boxes)	46

Cash 3 p. c.

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES.	La lb.
Canadien menotte 1-5, 6 lbs par paquet, crate de 50 lbs	$ 0 15
Rouge, récolte de 1900, paquet 25 à 75 lbs	15
Petit Havane, 1900, bal. 25 lbs	20
Turc aromatic, 1901, paquets 25 lbs	0 22
Parfum d'Italie, 1901, bal. 25 lbs	30
XXXX, 1901, ballots 50 lbs	0 12
S Vieux, paquets, 50 lbs	16
Quesnel, récolte 1901, paquet 25 lbs	30
Flor de Cuba, 1900, bte 30 lbs	12
Spread Leaf, 1901, 50 lbs	14
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs	15
S Nouveau, 1901, 50 lbs	15
Petit Canadien, 25 lbs	20
XXX balle 50 lbs	10

TABACS COUPES	La lb.
Petit Havane 1-5, btes de 10 lbs	$ 0 40
" " 1/2, btes de 10 lbs	35
Quesnel, 1-8, btes 5 lbs	60
Vendome 1/2 tin	1 15

(Prix spéciaux pour quantités de pas moins de 100 balles assorties.)

TABAC EN POUDRE.	La lb.
Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 32
Feve, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 34

CIGARES		Le 100
El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
Pearl de Cuba	1-20	13 00
Bruce	1-20	15 00
Twin Sisters	1-20	15 00
" "	1-40	16 00
V. C. (union)	1-20	36 00
V. H. C.	s. 1-20	25 00
New Jersey	1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-100	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 00
St-Louis (union)	1-20	33 00
"	1-40	35 00

"Grandas" Hermanos y Ca Montréal,

CIGARES PUR HAVANE Ouvriers cubains seulement.	Par M
Exclusivos de Grandas	$100 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Fancy Tales of Smoke	200 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Delmonicos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Reina Victoria Sublimes	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
Manana Operas, paquets de 10, 20 paquets à la boîte 200	25 00
NOTRE MANUFACTURE "LA CIGARRA'	
La Cigarra	3 00
El Libertino	50 00
Simbolica	50 00
La Neutralidad	50 00

Jobin & Fleury, Québec.

	le M
Québec	$55 00
2 Bac O	30 00
Montcalm	25 00
Lady Bella	25 00
Jolly Boy	20 00
Chief Provost	25 00
Estimada	25 00
La Mencita	25 00

Medéric Martin, Montréal

CIGARES	le M
Martin	$35 00
Martha	50 00

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,

241 RUE LOGAN, MONTREAL

Le Cigare **ST. LOUIS**

Est strictement fabriqué par des ouvriers de

L'UNION

Qualité indiscutable. *Satisfaction garantie.*



En vente chez tous les detailleurs qui se contentent d'un profit raisonnable.

JOS. COTÉ,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE TABAC EN GROS.

188 Rue Saint-Paul,

SUCCURSALE : 179 rue St-Joseph, - - QUEBEC, Qué.

LES ENREGISTREURS DE CAISSE — **HALLWOOD**

(CASH REGISTERS)

INDIQUENT

Correctement et Exactement

LES DÉTAILS COMPLETS DE

Toute Transaction

Il n'y a pas d'autres Enregistreurs qui fassent cela.

Ecrivez et demandez des renseignements particuliers.

BUREAU ET ENTREPOTS :

78-80, Rue King Est,

TORONTO, Ont., Can.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy",
Le "British Navy",
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et Le "Solid Comfort"

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.

TORONTO.

Tout Marchand qui tient à se faire une bonne et profitable clientèle,

a toujours en stock le

Tabac
à
Chiquer
en
Palettes

CURRENCY

Il satisfait le client et Paie un Bon Profit.

Le délai pour le rachat des Raquettes (Snow Shoe Tags) et des Certificats a été reculé jusqu'au **1er Janvier 1906.**



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

KING EDWARD VII

SCOTCH WHISKY

Greenlees Brothers, Argyleshire,
DISTILLATEURS.

Il a la suprématie.
Il est le favori des "Club Men" distingués.
Sa vente est sans précédent.

C'est un nom royal.
Il est immensément populaire.
Il est moelleux et salutaire.
Il est le scotch dont la faculté médicale fait usage.
Il est annoncé dans toutes les villes du Canada.

Des annonces spéciales paraissent dans les journaux avec le nom des marchands qui l'ont en vente.

"**KING EDWARD VII**" en caisse et "GREENLEES BROTHERS" scotch en fûts, sont **meilleurs** en qualités et de **plus gros profits** sont réalisés de sa vente que de celle de toutes les autres marques de scotch sur le marché.

La qualité sera positivement maintenue.

VIN MARIANI

"MARIANI WINE"

L'universellement fameux tonique stimulant idéal francais.

Le vin est exquis. Il est fait des raisins venant des vignobles cultivés par M. Mariani.
Il est en grande demande partout.
Il est en vente en toutes villes et il est en usage depuis un demi-siècle.
On peut faire usage de Vin Mariani afin d'éviter l'usage excessif des liqueurs alcooliques.
Le Vin Mariani peut être pris avec du Soda, de l'eau de Seltz, eaux minérales, etc.
Un verre de Vin Mariani suffit pour rafraîchir et donner de la vigueur.

"Un verre m'a mis sur pied"

MAX O'RELL.

Si vous n'avez pas le Vin Mariani en stock, achetez en une quantité pour l'automne et l'hiver.

Lawrence A. Wilson Cie., Ltée, Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration-ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite a un ordre de discontinuer tant que les arréra. ges et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol II MONTREAL, SEPTEMBRE 1903 No 9

FEDERATION DES COMMERCANTS DE VINS ET LIQUEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Deuxième Convention Annuelle à Trois-Rivières .

LE JEUDI, 3 SEPTEMBRE 1903.

A la convention de l'an dernier, Trois-Rivières avait été choisi pour siège de la deuxième Convention Annuelle de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec. Les délégués de toute la province se sont donc rendus en cette ville le 3 septembre courant et on compte qu'environ 500 membres de la Fédération se sont rendus au lieu choisi pour le congrès de cette année.

La Fédération peut à bon droit se féliciter du succès de la seconde convention, succès qui n'a été en rien inférieur à celui qui a marqué les débuts de la Fédération.

Les délégués du district de Montréal sont partis de Montréal par le vapeur " Beaupré " spécialement nolisé pour la circonstance.

Dès 7 heures du matin, une foule nombreuse se pressait sur les quais de la Compagnie Richelieu et Ontario, près desquels le steamer " Beaupré " se tenait sous pression.

Le motif de cette excursion si matinale se trouvait expliqué

THE FEDERATION OF WINE AND SPIRIT DEALERS OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

Second Annual Convention, held at Three-Rivers

THURSDAY, SEPTEMBER 3rd, 1903.

At the convention held last year, Three Rivers was chosen as the site of the second Annual Convention of the Federation of Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec.

The delegates from the whole province assembled accordingly in that city on September the third, instant, and it is estimated that about 500 members of the Federation came to the site chosen for this year's congress.

The Federation may justly congratulate itself on the success of the second convention, success which was in no way less marked that that of the one which took place at the inauguration of the Federation.

The delegates of the district of Montreal left Montreal by the steamer Beaupré, specially chartered for the occasion.

At seven o'clock in the morning, crowds already besieged the Richelieu and Ontario Company's wharfs near which the Beaupré was lying, under steam.

The cause of such an early excursion was explained by an



LE BEAUPRE



L. A. WILSON,

MONTREAL

Président de la Féderation des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec.

par une grande banderolle fixée sur le flanc du bateau en dessous de la passerelle et sur laquelle on pouvait lire: Deuxième Convention Annuelle de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, à Trois-Rivières.

A l'avant du bateau, sur le pont supérieur, se tient une fanfare qui fait entendre ses airs les plus joyeux, et semble comme une gracieuse invitation de grimper à bord.

Point ne serait besoin de cela; à chaque instant arrivent de nouvelles voitures qui débarquent passagers et passagères, ces dernières en de superbes atours, chacun monte rapidement afin de s'assurer qui, une bonne place, qui une bonne cabine.

Les excursionnistes ont été reçus à bord par les officiers de l'Association des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal: M. Lawrence A. Wilson, président; M. A. Blondin, vice-président; M. l'échevin L. A. Lapointe, secrétaire; Victor Bougie, trésorier; et par les directeurs, MM. Nazaire Gauthier, E. L. Ethier, Louis Poiré, Benj. Lépine, James S. McCarrey et Victor Lemay et par les officiers de la Fédération MM. P. A. H. Loiseau, 1er vice-président; F. A. Chagnon, trésorier.

Nous notons parmi les invités des membres de la Fédération: M. A. de Struve, consul général de l'Empire Russe, M. Duchâtel de Montrouge, chancelier du consulat général de France, M. Maurice Perrault, M. P. P.; MM. les échevins Lebeuf, Lavallée, Robillard et Couture; M. Bruno Charbonneau, président de la Société des Marchands-Détailleurs de Nouveautés MM. Adélard Fleury, Joseph Filteau, de la maison Letendre et Fils, marchands de nouveautés; MM. J. M. Fortier, fabricant de cigares, Montréal; James Deslauriers, représentant de M. W. R. Webster, fabricant de cigares, Sherbrooke; Octave Lafleur, représentant E. N. Cusson & Co., fabricants de cigares, Montréal; J. S. Neill, vice-président de J. Bruce Payne Co. Ltd., fabricant de cigares, Granby; Z. Davis et D. Davis; immense sign fastened to the side of the steamer under the bridge on which could be read: Second Annual Convention of the Federation of Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec to Three Rivers.

On the forward part of the upper deck was stationed a band, playing its gayest airs as a special invitation to embark.

This however was not needed: every moment brought new arrivals, the cabs discharging their loads of happy men and women, the latter beautifully attired. All hasten to go on board in search of good places and cabins.

The excursionists were received on board by the officers of the Association of Licensed Victuallers of the City of Montreal: Mr. Lawrence A. Wilson, president, Mr. A. Blondin, vice-president; Alderman L. A. Lapointe, secretary; Mr. Victor Bougie, treasurer; and by the directors, Messrs. Nazaire Gauthier, E. L. Ethier, Louis Poiré, Benj. Lépine, James S. McCarrey and Victor Lemay,and by the officers of tne Federation, Messrs P. A. H. Loiseau, 1st vice-president; F. A. Chagnon, treasurer.

We remarked among the invited guests of the Federation Mr. A. de Struve, consul general of the Russian Empire, M. DuChâtel de Montrouge, chancellor of the French Consulate, M. Maurice Perrault, M. P. P.; Aldermen Lebœuf, Couture, Lavallée, Robillard; M. Bruno Charbonneau, president of the Retail Dry Goods Merchants Association. Messrs. Adélard Fleury, Jos Filteau of Letendre & fils, dry goods merchants; J. M. Fortier, cigar manufacturer, Montreal; Jos. Deslauriers, of W. R. Webster, cigar manufacturer, Sherbrooke; O. Lafleur, representing Cusson & Co. cigar manufacturers, Montreal; J. S. Neill, vice-president of J. Bruce Payne Co. cigar manufacturers of Granby; O. Zepf, Manager Montreal Branch of the Freyseng Cork Co.; R. Goulet of Goulet Bros., cigar manufacturers, Montreal; as well as following representatives of the Wholesale Liquor and Spirit Merchants of Montreal: Théo. Routhier of Lawrence A. Wilson Co Ltd.; J. W. Bonner of S. B. Townsend & Co.; A. Barbier of "Montebello Champagne"; H. J. Cross of Rheinhardt & Co.; J. B. Raby of the Canadian Brewing Co.; J. Bishop of Messrs. Dow & Co.; C. A. Paradis, Ekers Brewery; O. Jasmin, Canadian Aerated Water Co.; C. H. Byrne, Russel Mineral Water Co.; other invited guests were Messrs. Jos. Brunet, Côte des Neiges; L. F Grenier, Hot Springs Ark; A. Beauchemin, Sorel; F. Arpin, Marieville; ex-alderman Jos Lamarche, E. Lemay, Jos Gareau, S. P. Lindsay, A. J. H. St Denis, F. S. Fontaine, A. Charron all of Montreal.

We also notice following delegates: E. Archambault, Fred Bouillon, F. Lachapelle, Cap. Dallaire, E. R. Gunning, Ed. Emond, Arthur Crevier, Jos. Merry, Nap. Vallée, J. E. Tétrault, G. Lanthier, A. Lapierre, Z. Larocque, T. Arbour, J. St. Jean, J. L. Patenaude, O. Leroux, A. Robert, Phil Meiheln, T. Ethier, L. Hébert, G. Lebel, Jos. Bariteau, A. Labbé, N. F. Duquette, D. Bougie, B. J. Ouimet, A. Fafard, J. Racette, O. Pouliot, E. Thibault, A. Lalonde, J. S. Caron, J. B. Gervais, A. Germain, Ant. Huot, J. Laporte, Jos. Landry, T. Barry, A. Maisonneuve, E. Gauvreau, Geo. Senecal, Paul Cazelais, D. Gauthier, A. Crevier, A. Richard, C. P. Dumas, Max. Bougie, P. P. Raby, E. Benoit, E. Malo, J. P. Racette, A. Lapierre, T. Laurent, Absolon Thouin, E. Lacasse, L. Amyot, F. X. Gravel, P. Thibault, J. Arpin, D. Daigneault of Montreal.

Messrs. P. Vincent, president of the Liquor Dealers' Association of St Henry and St Cunegonde; Victor Chénier, G. A, Armand, G. Barsalou, Jos. Neveu, Ed. Reeves, N. Dépatie, A. Breton, C. Trépanier, Ls. Lemoine, J. Boucher, H. Plante of St Henry; X. Paquette, H. Neveu, Z. St Jean, J. Ritchot of St Cunegonde; Emile Bouchard representing the St Hyacinthe hotel-keepers; W. Chénier, St Louis Mile-End; Jos. Chevalier, Longue Pointe; P. T. Sauvé, C. Jasmin, Ed. Lalonde, Coteau Station.

Rodrigue Goulet, de Goulet frères, fabricants de cigares, Montréal; les représentants des maisons de gros suivantes du commerce de Vins et Liqueurs: Théo. Routhier, pour Lawrence A. Wilson Co. Ltd.; Henri Bisson, pour Boivin, Wilson & Co.; J. W. Bonner, pour S. B. Townsend & Co.; J. B. Raby, pour la Canadian Brewing Co.; H. J. Cross, pour Reinhardt & Co. [Salvador]; A. Barbier, pour le Champagne Montebello; Chas. H. Byrne, pour Russell Mineral Water; J. Bishop, pour la brasserie Dow; O. Zepf, pour Freyseng Cork Co. Ltd.; C. A. Paradis, pour la brasserie Ekers; Oscar Jasmin, pour Canadian Aerated Water Co.; parmi les invités nous remarquons encore: MM. Jos Brunet, Côte des Neiges; ex-échevin Jos. Lamarche, Montréal; L. F. Grenier, de Hot Springs, Arkansas; E. Lemay, Jos. Gareau, S. P. Lindsay, A. J. H. St-Denis, Armand Charron, F. E. Fontaine, de Montréal; F. Arpin, de Marieville; Albert Beauchemin, Sorel.

Parmi les délégués, nous avons noté au passage: Fred Bouillon, Nap. Vallée, Louis Vallée, Frank Lachapelle, Cap. Dallaire, J. E. Tétrault, Geo. Lanthier, Aldéric Lapierre, Z. Larocque, Tim. Arbour, Phil. Meihein, E. R. Gunning, J. St-Jean, J. L. Patenaude, O. Leroux, Arsène Robert, Théo. Ethier, Laurent Hébert, Gédéon Lebel, James Merry, Jos. Bariteau, Albert Labbé, N. F. Duquette, D. Bougie, B. J. Ouimet, A. Fafard, J. P. Racette, Omer Pouliot, C. E. Thibault, Alp. Lalonde, J. S. Caron, J. P. Gervais, A. Germain, Antoine Huot, Jos. Laporte, Jos. Landry, Edm. Emond, Thos. Barry, Arthur Maisonneuve, Edouard Gauvreau, Geo. Sénécal, Paul Cazelais, Dolphis Gauthier, Arthur Crevier, Adrien Richard, C. P. Dumas, Maxime Bougie, P. P. Raby, E. Benoit, Edm. Malo, J. P. Racette, Adolphe Lapierre, Théo. Laurent, Absolon Thouin, Ernest Lacasse, L. A. Amyot, F. X. Gravel, P. H. Thibault, Jules Arpin, Arsène Robert, Dan. Daigneault, E. Archambault, de Montréal.

MM. P. Vincent, président de la Société des Débitants de Liqueurs de Saint-Henri et Sainte-Cunégonde; MM. Victor Chénier, G. A. Armand, Geo. Barsalou, Jos. Neveu, Edouard Reeves, Wm Depatie, A. Breton, C. Trépanier, Ls Lemoine, J. W. Boucher, Henri Plante, de Saint-Henri; Xavier Paquette, Hector Neveu, Z. Saint-Jean, Jos. Ritchot, de Sainte-Cunégonde; Emile Bouchard, délégué des hôteliers de Saint-Hyacinthe, Wm. Chénier, de Saint-Louis du Mile-End; Jos. Chevalier, de Longue-Pointe; P. I. Sauvé, Chs Jasmin, Edouard Lalonde, de Côteau Station.

De Montréal à Trois-Rivières

Dès que le bateau quitte le quai, tous les passagers montent sur le pont afin de mieux jouir de la vue du port de Montréal.

En voyage, les relations s'établissent vite, en excursion, cela est mieux encore; on fait comme si l'on s'était toujours connu, aussi des groupes ne tardèrent pas à se former un peu partout. Bientôt, on se réunit près de la fanfare qui, pendant tout le trajet, exécuta ses plus beaux morceaux.

Et c'est le commencement des danses avec une gaie musique encore mieux accentuée par l'accompagnement de tout un public qui chante.

Sorel, cinq minutes d'arrêt, juste pour embarquer de nouveaux excursionnistes, parmi eux nous reconnaissons les délégués suivants:: MM. Arthur Labelle, Fred Beauchemin, J. E. Maranda, Nap. Latraverse, J. B. Guévremont, Frank Côté, Arthur Godin, Rémi Guinard, de Sorel; J. O. Duhaime, de St-François du Lac; G. W. Pelletier, de St-Thomas de Pierreville.

A peine en route la cloche du dîner se fait entendre. La salle à manger du "Beaupré" est bien trop petite pour contenir tous les passagers; trois services seront nécessaires.

La plus grande cordialité règne pendant le repas et c'est ici la même gaieté que tout à l'heure, avec en surplus le bruit des bouchons de champagne qui éclatent joyeusement dans la salle à dîner très joliment décorée.

From Montreal to Three-Rivers

As soon as the steamer left he wharf, all the passengers came on deck in order to enjoy he view of the port of Montreal.

In travelling, friendships are quickly made, on excursions even more quickly; people act as though they had always known each other, and soon little groups began to form everywhere. Before long they were assembled around the band, which during the whole journey played its most choice selections.

Then the dancing began with gay music, made the gayer by the accompaniment of many singing voices.

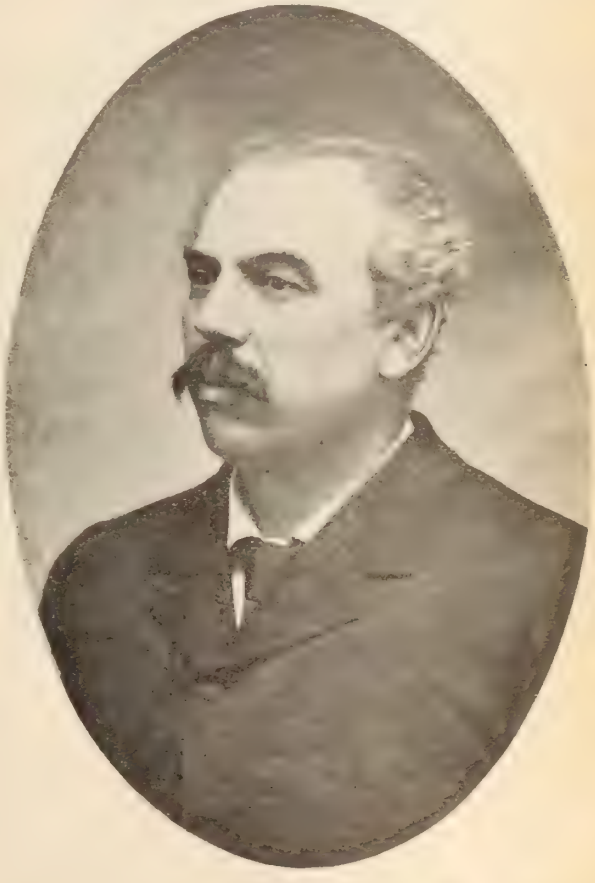
At Sorel, a five minutes stop, just long enough for new excursionists to embark, among whom we recognized the following: Messrs. Arthur Labelle, Fred. Beauchemin, J. E. Maranda, Nap. Latraverse, J. B. Guévremont, Frank Côté, Arthur Godin, Rémi Guinard, of Sorel; G. O. Duhaime, of St François du Lac; G. W. Pelletier of Pierreville.

No sooner en route again, that the dinner gong was heard. The dinning saloon of the "Beaupré" is much too small to hold all the passengers; three separate services will be necessary.

The greatest cordiality reigns during the meal, which continues as the sound of popping champagne corks is heard in the prettily decorated dining room.

Arrival at Three-Rivers

A journey never seems long when seated at table, and it is with surprise that we find ourselves at the port of Three Rivers at 2.30 p. m.



P. A. H. LOISEAU,

CHAMBLY CANTON

1er Vice-Président de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec.



ADELARD N. GAUTHIER,

TROIS RIVIERES

2me Vice-Président de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Quebec.

Arrivée à Trois-Rivières

La route n'est pas longue quand on a les pieds sous la table et c'est avec étonnement que nous nous trouvons au port de Trois-Rivières, à 2.30 heures.

Sur le quai, M. A. M. Gauthier, 2e vice-président de la Fédération, reçoit les excursionnistes, ayant à ses côtés MM. L. E. Dufresne, Geo. Cloutier, Ernest Houde, Geo. Dufresne, E. Lavigne, Emile Panneton, L. P. Hamel, Chs Pagé, Adams et Naubert, Jutras et Beaulac, tous de Trois-Rivières.

Un grand nombre de délégués arrivés depuis le matin de Québec et d'autres localités de la province sont également présents à l'arrivée du " Beaupré ".

A Trois-Rivières.

Parmi les délégués et autres membres de la Fédération venus à Trois-Rivières d'autres points de la province, nous avons remarqué: MM. Chs Flamand, Henri Scullion, F. X. E. Proulx, Pierre Saint-Michel, Edm. Déry, Jos. De Varennes, Edouard Couture, Thos. LeVallée, G. A. Bergeron, de Québec; Edgar Lacombe, de Chicoutimi; M. McLean, de Saint-Alphonse, Baie de Ha-Ha; F. B. Laberge, de Saint-Clet; L. N. D. Houde, O. Rochette, E. Duval, de Nicolet; J. A. Carignan, B. Grenier, N. Désilets, G. Huot, J. Houde, de Grand'Mère; J. W. Aubin, H. Lord, A. Lapointe, de Shawinigan Falls; Z. Payer, F. X. Lafleur, de Louiseville; A. Bourgeois, de Berthierville; M. Vincent, de Drummondville; François Leclaire, de Sainte-Anne de la Pocatière; J. L. Drapeau, de Lévis.

Sur le parcours du quai à l'hôtel de ville, les rues sont magnifiquement décorées; en travers des rues flottent des inscriptions et les maisons sont pavoisées de drapeaux. Comme

At the wharf Mr. A. M. Gauthier, 2nd vice-president of the Federation, receives the excursionists, having by his side Messrs. L. E. Dufresne, Geo. Cloutier, Ernest Houde, Geo. Dufresne, E. Lavigne, Emile Panneton, L. P. Hamel, Chs. Pagé, Adams and Naubert, Jutras and Beaulac, all of Three Rivers.

A large number of delegates who had arrived in the morning from Quebec and other places were also present at the arrival of the " Beaupré ".

At Three Rivers

Among the delegates and other members of the Federation who came to Three Rivers from other parts of the Province, were Messrs. Proulx, Pierre St Michel, Edm. Déry, Jos. De Varennes, Ed. Couture, Thos. Le Vallée, G. A. Bergeron, of Quebec; Edgar Lacombe, of Chicoutimi; Mr. McLean, of Sa Alphonse, Ha-Ha Bay; F. B. Laberge, of St Clet; L. N. D. Houde, O. Rochette, E. Duval, of Nicolet; J. A. Carignan, B. B. Grenier, N. Désilets, G. Huot, J. Houde, of Grand'Mère; J. W. Aubin, H. Lord, A. Lapointe, of Shawinigan Falls; Z. Payer, F. X. Lafleur, of Louiseville; A. Bourgeois, of Berthierville; M. Vincent, of Drummondville; François Leclaire, of St. Anne de la Pocatière; J. L. Drapeau, of Levis.

On the way from the wharf to the City Hall the route was magnificently decorated; across the streets inscriptions floated and the houses were draped with flags. Among the inscriptions were remarked: **Bienvenue aux Licenciés; Protégeons-nous; Pas de commerce illicite; Tenons nos droits; In vino veritas; Welcome to all; Welcome to the Licensed Victuallers.**

The organizers of the decorative department as well as of the administrative department of the reception, at Three Rivers, showed themselves equal to their self-imposed tasks, and deserved the praise which was awarded them.

It is only just to say that praise is also due to Mr. Eugène Lesieur, traveller of the Lawrence A. Wilson Company, Ltd, who spent several days at Three Rivers, prior to the date of the Convention, and ably assisted the organizers.

It was amidst an enthusiastic crowd that the procession found its way to the City Hall, where a large part of the population was assembled. One would think that every man, woman and child of Three Rivers was determined to celebrate the coming of the delegates. Every one was out.

At the City Hall

His Worship the Mayor of the city of Three Rivers, Mr. Denoncourt, surrounded by the aldermen and prominent residents of the locality, addresses the delegates and in a most happy strain them a cordial welcome.

Mr. Lawrence A. Wilson thanks the citizens of Three Rivers for their warm reception, and at once brings up the most importance point of the Convention.

He made reference to the resolution passed at the last convention, and the interview that was granted subsequently to a delegation of the Federation by the Premier, at which interview promises had been made by the Premier to appoint a commission to enquire into the operation of the Licence law, especially as regards rural districts, and gently scored the Provincial Government for allowing the grass to grow under their feet in the matter of the commission. It was understood that at the time of the death of the Hon. Mr. Duffy there was evidence of a slight interest being taken in the matter, but that interest had died almost at birth, and there was a complete silence being maintained in the matter on the part of the Parent aggregation.

Mr. Wilson made a strong demand for the appointment of the Commission, and announced his intention of hammering away at the matter until some satisfactory end was attained.

inscriptions, nous remarquons : **Bienvenue aux Licenciés ; Protégeons-nous ; Pas de commerce illicite ; Tenons nos droits; In vino veritas; Welcome to all; Welcome to Licensed Victuallers.**

Les organisateurs de la partie décorative, comme de la partie administrative de la réception, à Trois-Rivières, se sont montrés à la hauteur de la tâche qu'ils avaient assumée et ont bien mérité les éloges qui leur ont été donnés. Nous devons en toute justice dire que des éloges sont également dus à M. Eugène Lesieur, voyageur de la Lawrence A. Wilson Co. Ltée qui a passé plusieurs jours à Trois-Rivières avant la date de la Convention et a puissamment secondé les organisateurs.

C'est au milieu d'une foule absolument enthousiaste que le cortège se rend à l'hôtel de ville où une notable partie de la population s'est réunie. On aurait pu croire que tout ce que Trois-Rivières compte d'hommes, de femmes et d'enfants a voulu fêter les délégués. Tout le monde est dehors.

A l'Hôtel de Ville

M. le Maire de la ville de Trois-Rivières, M. Denoncourt, entouré des échevins et de personnes marquantes de la localité, adresse la parole aux délégués et leur souhaite en excellents termes une cordiale bienvenue.

M. Lawrence A. Wilson remercie les citoyens de la cité trifluvienne de leur chaleureux accueil et entre dans le vif même de la question de la Convention.

Il fait allusion à une résolution passée à la dernière convention et à l'entrevue qui a été accordée subséquemment à une délégation de la Fédération par le Premier Ministre, qui, lors de cette entrevue avait promis de nommer une commission pour s'enquérir du fonctionnement de la loi des licences spécialement en ce qui concerne les districts ruraux et il admonesta gentiment le gouvernement provincial qui laisse pousser l'herbe sous ses pieds en matière de commission. A l'époque de la mort de l'honorable M. Duffy, on avait cru remarquer que cette question était l'objet de quelqu'intérêt, mais cet intérêt est mort presqu'à sa naissance et, depuis lors, le gouvernement a conservé le silence le plus absolu sur cette question.

M. Wilson demande avec force la nomination de la commission et annonce son intention de travailler d'arrache-pieds à cette question jusqu'à ce qu'on arrive à quelque résultat satisfaisant. C'est avec force également qu'il préconise l'octroi des licences dans les municipalités où la majorité des électeurs les demande. Le mode actuel qui permet aux conseils de refuser des licences indépendamment de la volonté de la majorité, devrait être aboli.

M. Wilson préconise de limiter le nombre de licences dans toute la province suivant le système adopté à Montréal et à Québec, ainsi on serait certain de n'avoir dans le commerce que la meilleure catégorie de gens. Il y a aujourd'hui 400 licences dans la cité de Montréal alors qu'il y a quelques années on en comptait 485 et la condition générale ainsi que la position du commerce s'est grandement améliorée.

M. Wilson appelle l'attention de la convention sur la nécessité pour le gouvernement de nommer un inspecteur des liqueurs, spécialement pour surveiller la frontière et conclut son discours vraiment remarquable en faisant un autre appel au gouvernement pour qu'il donne une juste satisfaction aux intéressés qui réclament la réforme des conditions existantes.

M. Cook, M. P. P., pour le district de Trois-Rivières, prend la parole après M. Wilson. Il est convaincu que la Fédération ne cherche pas de faveurs auprès du Gouvernement, mais qu'elle demande simplement justice. Ces conventions, dit-il, sont nécessaires parce qu'elles font connaître au gouvernement les griefs et les besoins du commerce. Tout le monde n'est pas qualifié pour être hôtelier; il faut pour cela être un bon citoyen. Si à la prochaine session une loi est présentée

He also strongly advocated the granting of licenses in municipalities where a majority of electors demanded them. The present system of allowing councils to refuse licenses independent of the wishes of the majority would be done away with.

Mr. Wilson urged the limit of licences throughout the province along the lines of the system in vogue in Montreal and Quebec. This would ensure a better class of people in the business. There were to-day four hundred licences in the city of Montreal as against four hundred and eighty-five some few years ago, and the general standing and condition of the trade had been much improved.

Mr. Wilson called the attention of the convention for the necessity of appointing a Government inspector of liquors especially to watch the frontier, and concluded a really able speech with another appeal to the Government to do the fair thing by the interests that were calling for reform in existing conditions.

Mr. Cook, M. P. P. for the destrict of Three Rivers addresses the meeting ofter Mr. Wilson. He is convinced that the Federation seeks no favors from the Government, it simply demands justice. Conventions are necessary, he adds, as they are the means of making the Government acquainted with the grievances and wants of commerce. Every one is not qualified to be a hotel-keeper; it is necessary to be a good citizen. If at the next session a law is presented to adjust the grievan-



L. A. LAPOINTE,

MONTRÉAL

Secrétaire de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec,

— ET —

Secrétaire de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.



F. A. CHAGNON,

MONTRÉAL

Trésorier de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec

pour redresser les griefs des hôteliers, il saura faire son devoir.

Un des principaux discours de la journée a été celui de M. Maurice Perrault, Membre pour Chambly à la Législature Provinciale. Son discours était d'autant plus intéressant qu'il parlait semi-officiellement pour le gouvernement Parent et qu'il y avait en jeu plusieurs points sur lesquels la Fédération avait attiré l'attention du Gouvernement et dont il ne s'est pas préoccupé. Aussi, les délégués sont-ils d'opinion que le temps des délais est passé et que les sujets en question qui affectent si sérieusement et les intérêts des commerçants de liqueurs de la province et les intérêts du public en général auraient dû être réglés promptement.

M. Perrault exprime fortement cette opinion que les membres de la Fédération devraient faire tout en leur pouvoir pour élever le niveau moral du peuple de la province en général. On peut y aider très réellement en limitant les licences d'hôtel et en plaçant le commerce de liqueurs des cités, villes et villages divers entre les mains des gens de la meilleure réputation. Si la Fédération le voulait elle pourrait beaucoup faire pour aider le Gouvernement sur beaucoup de points et résoudre ainsi un grand nombre des problèmes difficiles au sujet de la question actuellement existante. Bien qu'il soit totalement abstinent et qu'il le soit depuis un grand nombre d'années — cet aveu provoque de nombreux applaudissements dans la Convention — il est d'opinion que des licences dans toutes les parties de la province pour la vente des liqueurs, si cette vente est bien contrôlée et que les hôces of the hotel-keepers, he will know how to perform his duty.

One of the principal speeches of the day was delivered by Mr. Maurice Perrault, the member for Chambly in the Provincial legislature. His speech was the more interesting as he spoke semi-officially for the Parent administration, and there were several matters that the Federation had urged upon the Government in the past that had not been attended to, and there was a feeling among the delegates that the time had gone by for delay, and the points in question which so seriously affected the interests not only of the liquor dealers of the province, but the interests of the public generally, would have to be settled quickly.

Mr. Perrault expressed the opinion strongly that the members of the Federation should do all in their power to help the Government of the Province to give a higher tone to the general life of the people of the Province. This could be helped very materially by the limiting of hotel licences, and the putting the liquor business of the various cities, towns, villages into the hands of a better class of men. If the Federation were willing they could do much to help the Government in many ways and so solve many of the difficult problems in regard to the question that now existed.

Although Mr. Perrault was a total abstainer and had been one for many years he was of the opinion, and the expression thereof caused much cheering in the convention, that licences in all parts of the Province for the sale of liquor, if the same were well controlled, and the hotels run in a satisfactory manner, were of much less harm to a community than no licences at all. The latter case meant the selling of not only adulterated, but absolutely harmful liquors, and the results of this illicit selling was a condition much worse than the first. It was for the Federation to prepare and mould the public opinion in the matter of their requirements, and once the people were behind any organization or association and the wishes of the people were pressed home to the Government nothing could withstand that.

In conclusion, Mr. Perrault appealed for a spirit of tolerance, and if the Government dit not move so quickly in the matters under discussion as might be desired it must be remembered that the Federation could do a lot to clear up the existing misunderstandings, and put the various claims of the Federation into effect.

Mr. Calixte Lebœuf, alderman of Montreal, says that after having examined the first clauses of the claims of the Federation, he finds that the first is of vital importance, and that it should receive the unanimous vote of the convention. In the villages where there are licensed hotels peace reigns much more often than in villages where none exist.

The Mayor of Three Rivers, the aldermen and other invited guests retired in order to allow the delegates to proceed with the business of the Convention.

The Secretary reports to the assembly that the following invited guests sent regrets:

Sir Wilfrid Laurier, the Hon. S. N. Parent, the Hon. R. Préfontaine, the Hon. Senator Thibodeau, Messrs. Charles Marcile, L. J. Forget, L. P. Brodeur, the Hon. Flynn, R. Lemieux, J. E. E. Marcil, Rob. Bickerdike, D. Monet, the Hon. M. S. Fielding, the Hon. Mr. Blair, the Hon. Chas. Fitzpatrick, the Hon. L. P. Pelletier, L. P. P. Cardin, the Hon. Mr. T. Chase-Casgrain, Mr C. B. Major, Mr. F. D. Monk, the Hon. Mr. Rainville, Mr. Andrew Allan, H. Laporte J. Allard, M. P. P., Doctor Pelletier, M. P. P., W. Belcourt, M. P., etc., etc.

Proposed by Mr. J. E. Tétrault of Montreal.

Seconded by Mr. Charles Flamant of Quebec.

That Mr. A. M. Gauthier be requested to preside at this convention, and that Mr. L. A. Lapointe act as secretary. — Adopted.

tels soient gérés d'une manière satisfaisante, causeraient beaucoup moins de mal à la communauté que s'il n'y avait pas de licences du tout. Pas de licence signifie vente de liqueurs non seulement adultérées mais absolument dangereuses et le résultat de cette vente illicite est une condition bien pire que la première. Il appartient à la Fédération de préparer et de former l'opinion publique au sujet de ses besoins et dès que le public appuiera toute organisation ou association et que les désirs du peuple seront clairement indiqués au Gouvernement, rien ne pourra aller à l'encontre.

Pour conclure, M. Perrault fait appel à l'esprit de tolérance. Si, dit-il, le Gouvernement n'a pas agi aussi promptement, relativement aux sujets en discussion, qu'on aurait pu le désirer, il faut se souvenir que la Fédération pourrait faire beaucoup pour dissiper les malentendus existants et obtenir le redressement des différentes réclamations de la Fédération.

M. Calixte Leboeuf, échevin de Montréal, dit qu'après avoir examiné les premiers considérants des réclamations de la Fédération, il trouve que le premier est d'une importance capitale et que la convention devrait être unanime à le voter. Dans les villages où il y a des hôtels licenciés, dit-il, la paix règne beaucoup plus que dans les villages où il n'en existe pas.

Le Maire de Trois-Rivières, les échevins et autres invités se retirent pour laisser les délégués procéder aux travaux de la Convention.

Le Secrétaire donne avis à l'assemblée que les personnages suivants invités à la Convention se sont excusés:

Sir Wilfrid Laurier, l'hon. S. N. Parent, l'hon. R. Préfontaine, l'hon. sénateur Thibodeau, MM. Charles Marcile, L. J. Forget, L. P. Brodeur, l'hon. Flynn, R. Lemieux, J. E. E. Marcil, Rob. Bickerdike, D. Monet, l'hon. M. S. Fielding, l'hon. M. Blair, l'hon. Chas Fitzpatrick, l'hon. L. P. Pelletier, L. P. P. Cardin, l'hon. M. T. Chase-Casgrain, M. C. B. Major, M. F. D. Monk, l'hon. M. Rainville, M. Andrew Allan, H. Laporte, J. Allard, M. P. P., Docteur Pelletier, M. P. P., W. Belcourt, M. P., etc., etc.

Proposé par M. J. E. Tétrault, de Montréal.

Secondé par M. Charles Flamant, de Québec.

Que M. A. M. Gauthier, soit prié de présider cette Convention et que M. L. A. Lapointe agisse comme Secrétaire. — Adopté.

M. J. E. Tétrault soumet les résolutions suivantes et demande que le Secrétaire en fasse la lecture item par item.

Le Secrétaire lit successivement chaque résolution.

CONSIDERANT que, dans un grand nombre de municipalités rurales, le public voyageur souffre d'inconvénients sérieux par l'absence d'hôtels licenciés pour la vente de vins et de liqueurs;

Considérant que cet état de choses résulte du pouvoir discrétionnaire des conseils municipaux qui, à maintes reprises, en refusant l'octroi des licences, n'ont pas usé de leur discrétion, dans l'intérêt public;

Considérant qu'il est universellement connu que le refus d'octroi de licences, dans ces municipalités, a, pour conséquence immédiate, la vente sans licence de boissons fabriquées illicitement ;

Considérant que cette vente illicite entraîne des désordres sérieux et fait perdre un revenu considérable à la province;

Considérant qu'en vertu des articles 18 et 22 de la loi des licences de la province de Québec, la majorité des électeurs résidant dans la municipalité ou l'arrondissement de votation où un requérant veut ouvrir un hôtel, a le droit de s'opposer à l'octroi de la licence et que le conseil municipal doit, dans ce cas refuser telle application;

Considérant que, si la majorité a le droit d'empêcher l'octroi d'une licence, il est de toute justice qu'elle ait aussi le droit de forcer le conseil municipal d'accorder telle licence;

Considérant que, dans les cités de Montréal, Québec, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde, la limitation des licences basées sur la population, a donné satisfaction, tant au Gouvernement qu'aux débitants de liqueurs et au public en général, et considérant qu'il est opportun que la même règle s'applique aux municipalités rurales en tenant compte de l'état de choses existant;

Mr. J. E. Tétrault submits the following resolutions and asks that the secretary read them, item by item.

The Secretary reads in succession the resolutions.

Whereas in a great number of rural municipalities, the travelling public suffers serious inconvenience through the absence of licensed hotels for the sale of wines and liquors;

Whereas this state of affairs results from the discretionary power of municipal councils, which repeatedly, in refusing to grant licenses have not used their discretion in the public interest;

Whereas it is universally admitted that the refusal to grant licenses in those municipalities has, for its immediate consequences, the unlicensed sale of illicitly distilled liquors;

Whereas this illicit sale entails serious disorder and causes a considerable loss of revenue to the province.

Whereas in virtue of articles 18 and 22 of the Quebec License Law, the majority of electors residing in the municipality or in the voting division in which a petitioner wishes to open hotel, has the right to oppose the granting of a license and that, in such a case, the municipal council must refuse the application;

Whereas, if the majority has the right to prevent the granting of a license, it is altogether just that it should have also the right to force the municipal council to grant such a license;

Whereas, in the cities of Montreal, Quebec, St Henry, and St Cunegonde, the limitation of licenses based on the population has given satisfaction as well to the Government as to the liquor dealers and to the public in general: and whereas it is opportune that the same rule should apply to rural municipalities taking into consideration the existing state of affairs;

Whereas the obligation to renew licenses annually causes inconvenience, trouble, loss of time and entails considerable expenses;



AMEDEE BLONDIN,

VICE PRÉSIDENT

de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.



VICTOR BOUGIE,

TRÉSORIER

de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montreal.

Considérant que l'obligation de renouveler les licences annuellement cause des inconvénients, pas et démarches, et entraine des dépenses considérables;

Considérant que, sous la loi actuelle, l'ancien licencié est astreint aux mêmes obligations que celui qui fait application pour la première fois;

Considérant cependant, que les licences pour magasins de liqueurs de gros sont permanentes et ne sont pas soumises au renouvellement annuel;

Considérant que la fabrication illicite et la vente sans licence des liqueurs enivrantes semblent augmenter au lieu de décroître;

Considérant que les liqueurs frelatées sont surtout débitées dans les lieux non licenciés;

Considérant que ces négoces illégaux, outre qu'ils causent un tort considérable aux débitants licenciés, sont une source de désordres sérieux et affectent la santé et la morale publique ;

Considérant que le Parlement fédéral, la Législature provinciale et les municipalités imposent au commerce de liqueurs des taxes plus considérables qu'à aucun autre négoce;

Considérant que les commerçants licenciés de vins et de liqueurs fournissent au trésor provincial la plus forte partie de son revenu;

Considérant que, depuis quelques années, la cité de Montréal a, sans raison, augmenté considérablement l'évaluation des locaux occupés par les débitants de liqueurs pour les fins de leur commerce;

Considérant que la dite cité semble vouloir augmenter cette évaluation tous les ans;

Considérant qu'en conséquence, le coût des licences pour les débitants de liqueurs de la cité de Montréal se trouvera considérablement augmenté.

Considérant que les dépenses encourues pour le fonctionnement de la loi de licences de la province de Québec sont payées par le gouvernement provincial;

Considérant que le droit des municipalités de percevoir une partie des amendes imposées pour violation de la loi de licences cause la perte d'une somme considérable au trésor provincial;

Considérant qu'il a été établi que certains licenciés de magasins de détail vendent des liqueurs enivrantes en quantités moindres que celles fixées par la loi;

Considérant que cet abus cause un tort considérable aux licenciés qui observent la loi;

Considérant que le moyen le plus efficace de mettre fin à cet abus est de limiter le nombre de licences de magasins de détail;

Considérant que des oppositions fictives sont souvent faites verbalement et simplement pour causer du trouble aux licenciés.

Considérant que les clubs sociaux à travers la province augmentent dans une proportion telle que le fait est clairement établi qu'ils sont un moyen direct de vendre en détail des liqueurs enivrantes au grand préjudice des licenciés.

IL EST RESOLU, Que pour remédier aux maux ci-dessus mentionnés, la convention suggère:

1. — Que la loi de licences de Québec soit amendée de manière que sur présentation d'une requête demandant l'octroi d'une licence, signée par la majorité des électeurs d'une municipalité, le conseil municipal soit tenu d'octroyer la licence demandée, pourvu que le requérant se conforme aux conditions exigées par la loi de licences;

2. — Que la loi limitant les licences d'après le chiffre de la population dans les villes de Montréal, Québec, St Henry et Ste Cunegonde soit appliquée à toutes les municipalités rurales, en tenant compte de l'état de choses existant.

3. — Que cette Convention recommande à la Législature d'amender la loi de manière à rendre permanentes toutes les licences jusqu'à ce qu'elles soient révoquées pour cause par l'autorité compétente;

4. — Que cette Convention recommande à la Législature provinciale et au Parlement de décréter la punition la plus sévère possible contre la vente illicite de liqueurs enivrantes aussi bien que contre la vente sans licence de liqueurs enivrantes;

5. — Que cette Convention demande au Parlement, à la Législature et aux Municipalités une protection proportionnée au haut montant payé par les débitants de liqueurs aussi bien au fisc qu'à l'octroi des licences.

6. — Que cette Convention demande à la Législature d'établir une nouvelle échelle pour le coût des licences dans la cité de Montréal.

7. — Que cette Convention recommande que la Législature amende la loi de manière que le tout des amendes perçues des délinquants soit versé au trésor provincial.

8. — Que cette Convention recommande à la Législature de limiter le nombre de licences de magasins de détail pour la vente de liqueurs enivrantes.

Whereas, under the present law, the old licensee is bound to the same obligation as he who is applying for the first time;

Whereas, however, licenses for wholesale liquor shops are permanent, and are not subjet to annual renewals;

Whereas the illicit manufacture and the sale without license of intoxicating liquors seem to be on the increase instead of diminishing;

Whereas adulterated liquors are especially sold in unlicensed places;

Whereas this illegal trade, besides causing considerable damage to the licensed dealers, is a source of serious disorders and affects public health and morals;

Whereas the Federal Parliament, the Provincial Legislature and Municipalities impose on the liquor business higher taxes than on any other trade;

Whereas the licensed wine and liquor dealers contribute to the Provincial Treasury the greatest portion of its revenue;

Whereas that since some years the City of Montreal has, without reason, considerably increased the valuation of the premises occupied by liquor dealers for the purposes of their trade;

Whereas it seems to be the City's desire to increase this valuation each year;

Whereas the cost of licenses for liquor dealers in the City of Montreal is, consequently, considerably increased;

Whereas the expenses incurred for the enforcement of the Quebec License Law, are borne by the Provincial Government;

Whereas the right of municipalities to collect a portion of the fines imposed for the violation of the License Law causes the loss of a considerable sum to the Provincial Treasury;

Whereas it has been established that cerain licensees or retail liquor shops sell intoxicated liquors in quantities less than that fixed by law;

Whereas this abuse causes considerable damage to the licensed dealers who observe the law;

Whereas the most effective means of putting an end to this abuse is to limit the number of licenses for retail liquor shops;

Whereas, fictitious oppositions are often made verbally and simply to cause trouble to the licensee.

Whereas the Social clubs through all the province, increase in such a proportion that the fact is plainly established that they are a direct means to retail liquors to the great detriment of he license holders.

BE IT RESOLVED, That to remedy the above mentioned evils, the convention suggests:

1. — That the Quebec License Law be amended so that on presentation of a petition asking for the granting of a license, signed by the majority of the electors of a municipality, the municipal council be bound to grant such license, provided the applicant conforms to the conditions exacted by the License Law;

2. — That the law limiting licenses according to the figure of the population in the cities of Montreal, Quebec, St Henry and Ste Cunegonde be applied to all rural municipalities, taking into consideration the existing state of affairs.

3. — That this Convention recommends to the Legislature to amend the law in such a way as to make all the licenses permanent until their revocation for cause by competent authority;

4. — That this Convention recommends to the Provincial Legislature and to Parliament to decree the most severe punishment possible against the illicit manufacture as well as against the unlicensed sale of intoxicating liquors;

5. — That this Convention demands of Parliament, of the Legislature and of the Municipalities a protection proportionate to the high amount paid by the liquor dealers as well for the fisc as for the granting of licenses.

6. — That the Convention asks the Legislature to establish a new scale for the cost of licenses in the City of Montreal.

7. — That this Convention recommends that the Legislature amend the law so that the whole of the fines collected from deliquents be turned in to the Provincial Treasury.

8. — That this Convention recommends to the Legislature to limit the number of licenses for retail liquor shops for the sale of intoxicating liquors.

ment de la loi des licences de la province sont à la charge du gouvernement Provincial;

Considérant que le droit des municipalités, de percevoir une partie des amendes imposées pour violation de la loi des licences, fait perdre une somme considérable au trésor provincial;

Considérant qu'il a été établi que certains porteurs de licences de magasins de liqueurs de détail vendent des liqueurs enivrantes en quantité moindre que celle fixée par la loi;

Considérant que cet abus cause un tort considérable aux commerçants licenciés qui se conforment à la loi;

Considérant que le moyen le plus efficace de faire cesser cet abus est de limiter le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail;

Considérant que souvent des oppositions fictives sont faites verbalement contre un porteur de licence et simplement pour lui créer des embarras;

Considérant que le nombre des clubs s'accroît d'une manière considérable dans toute la province et que c'est un moyen détourné de détailler des boissons au détriment des hôteliers licenciés;

QU'IL SOIT RESOLU: Que, dans ces circonstances, il est opportun d'apporter, à la loi, des changements qui en rendront le fonctionnement plus satisfaisant et cette Convention demande:

1. — Que, sur présentation d'une requête demandant l'octroi d'une licence signée par la majorité des électeurs d'une municipalité, le conseil municipal soit tenu d'accorder cette licence; de manière à ce que la volonté des électeurs résidant dans une municipalité et se prononçant pour l'octroi d'une licence enlève aux conseils municipaux leur pouvoir discrétionnaire de refuser telle licence, comme il leur est refusé le droit de l'accorder quand une majorité se prononce contre;

2. — Que la loi limitant les licences, suivant le chiffre de la population dans les cités de Montréal, Québec, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde soit appliquée à toutes les municipalités rurales, en tenant compte de l'état de choses existant;

3. — Que cette Convention recommande à la Législature d'amender la loi, afin de rendre toutes les licences permanentes jusqu'à leur révocation pour cause par les autorités compétentes;

4. — Que cette Convention recommande à la Législature provinciale et au Parlement de décréter les mesures les plus sévères possibles, tant contre la fabrication illicite, que contre la vente sans licence des liqueurs enivrantes;

5. — Que cette Convention demande au Parlement, à la Législature et aux Municipalités une protection proportionnée au montant élevé payé par les commerçants de liqueurs tant pour le fisc que pour l'octroi des licences;

6. — Que cette convention demande à la Législature d'établir une nouvelle échelle pour le coût des licences dans la cité de Montréal;

7. — Que cette Convention demande à la Législature d'amender la loi de façon à ce que la totalité des amendes perçues des délinquants soit versée au trésor provincial;

8. — Que cette Convention recommande à la Législature de limiter le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail pour la vente de liqueurs enivrantes;

9. — Qu'entre autres mesures cette Convention suggère la destruction publique de tout alambic ou autre appareil saisi ayant servi à la fabrication illicite des liqueurs enivrantes;

10. — Que des amendes plus élevées que celles déjà existantes soient imposées aux vendeurs sans licence et que les récidivistes soient emprisonnés pour un long terme;

11. — Qu'afin d'atteindre plus facilement les vendeurs sans licence, les articles 99 et 100 de la loi des licences soient amendés en retranchant le dernier paragraphe d'iceux;

12. — Que nous ne soyons pas obligés de débourser un montant d'argent quand nous avons une plainte à faire contre un épicier ou autre qui vendent de la boisson au verre, sans licence;

13. — Que toute opposition contre un porteur de licence soit strictement faite par écrit. Si l'opposition est faite par une société, cette dernière devrait être incorporée ou constituée en corporation et telle opposition devrait être accompagnée d'un timbre de $2.00;

14. — Que l'article 14 s'applique à tous les licenciés de la province de Québec, en ne les obligeant pas à accompagner leur demande de 25 signatures d'électeurs;

15. — Que les dispositions de la loi concernant les clubs de-

9. — That, among other measures, this Convention suggests the public destruction of all alembics or other seized apparatus which has been used for the illicit manufacture of intoxicating liquors.

10. — That fines higher than those now existing be imposed on unlicensed dealers, and that those repeating the offence be emprisoned for a long term.

11. — That in order to reach more easily the unlicensed dealers, articles 99 and 100 of the License Law be amended by striking out the last paragraph of each.

12. — That we may not be bound to any expenses, when lodging a complaint against a grocer or anybody else selling, without license, liquor by the glass.

13. — That any opposition against a licensee be strictly made in writing. If the opposition is made by a Company or Society, such Company or Society should be incorporated, and a stamp of $2.00 affixed on such opposition.

14. — That Section 14 should apply to all the license holders of the Province and that they should not be bound to accompany their petition with 25 signatures.

15. — That the sections of the law, concerning the clubs should be amended in striking out, in article 46, section 2, the words " and towns and in the vicinity of Quebec, in the second line of the second paragraph, and substituting in their place the following words: " Quebec and Montreal.

In adding, after the words " Mutatis Mutandis ", in section 3, the following words: " in as much as the absolute majority of all the Electors residing in the Municipality or polling division, according to circumstances is required. "

16. — That the licenses for clubs, be amended as follows:

In the City of Montreal from $400 to $600 according to the rental value.

In the City of Quebec, from $250 to $650, according to the rental value.

In any other part of the Province, $300.

17. — That the license holder and his employees should be allowed to go in the bar, provided it shall not be to break the provisions of the law.

18. — That in the polling divisions of less than 100 voters, 15 per cent of such voters should be sufficient for the certificate.

19. — That the clerk of the License Commissioners should be authorized to receive the certificates and administer himself the oath.



LOUIS POIRE,

DIRECTEUR

de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.



BENJAMIN LEPINE,

DIRECTEUR

de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

vraient être amendées en retranchant dans l'article 46, clause 2, les mots " et villes et dans la banlieue de Québec " dans la deuxième ligne du deuxième paragraphe et en les remplaçant par les mots de " Québec et Montréal ".

En ajoutant après les mots " Mutatis mutandis ", dans la clause 3, les mots suivants: " sauf que la majorité absolue de tous les électeurs résidents de la municipalité ou l'arrondissement, selon le cas est requise ".

16. — Que les licences de club soient amendées comme suit:

Dans la Cité de Montréal, $400 à $800 suivant la valeur annuelle du loyer, comme les auberges ou restaurants.

Dans la Cité de Québec, $250 à $650, suivant la valeur du loyer.

Dans toute autre partie de la province, $300.

17. — Que le licencié et ses employés devraient pouvoir pénétrer dans la buvette pourvu que ce ne soit pas dans le but de violer les dispositions de la loi.

18. — Que, dans les arrondissements de votation d'au-dessous de 100 électeurs, 15 pour cent des dits électeurs suffiraient pour le certificat;

19. — Que le greffier des commissaires des licences soit autorisé à recevoir les certificats et à administrer lui-même le serment requis.

20. — Que toute personne, sous arrestation, ou convaincue d'une offense et qui aura fourni les renseignements nécessaires pour permettre d'intenter une poursuite, ne devrait pas être entendue comme témoin, sur telle poursuite pour contravention aux dispositions de la présente loi;

21. — QU'IL SOIT DE PLUS RESOLU: Que copies des résolutions adoptées par cette Convention soient transmises aux membres du Cabinet provincial ainsi qu'à tous les députés, et les membres de cette Convention s'engagent à faire tous leurs efforts, auprès de leurs députés respectifs, afin d'obtenir d'eux l'adoption des mesures recommandées par cette Convention.

Adopté sur proposition de M. F. Arpin, de Marieville, secondé par M. G. W. Pelletier, de Saint-Thomas de Pierreville.

Proposé par J. Ernest Houde, Trois-Rivières, secondé par J. Ernest Marenda, Sorel:

ATTENDU, qu'au cours de la dernière session, lors de l'entrevue accordée par l'honorable Premier Ministre de la pro- [illegible] à la délégation des Commerçants de Vins et

20. — That any person under arrest, or committed for an offense, and who shall have furnished the necessary information to issue a complaint for trial, should not be heard as a witness, in a case for any offense to the provisions of the present law.

21. — BE IT FURTHER RESOLVED, That copies of the resolution adopted by this convention be transmitted to the members of the Provincial Governments, as well as to all the members of the Legislature, and the members of this Convention bind themselves to use their efforts with their respective members in order to obtain from them the adoption of the measures recommended by this Convention.

It is proposed by Mr. F. Arpin, Marieville, seconded by Mr. G. W. Pelletier, St Thomas de Pierreville, that the above resolution be adopted. — Carried.

It is proposed by Mr. J. Ernest Houde, Three Rivers, seconded by Mr. J. Ernest Maranda, Sorel, that

WHEREAS during the last Session, at the interview granted the delegation of the Licensed Victuallers Association of the Province of Quebec, by the Honorable Prime Minister, promises were made by the Government, to appoint a Commission to enquire into operation of the License Law, specially as regards the rural districts;

WHEREAS it is necessary that such an enquiry be held in the interest of morality, as well as for the advantages which would infallibly result, thereby benefitting the public and Treasury of the Province.

WHEREAS it is evident and generally known that the sale, without license, of intoxicating liquors is practised in the majority of Counties, but specially in those where no licenses are granted; that in these places, there is a considerable trade in adulterated liquors, which is a serious danger to public health and morals.

BE IT RESOLVED: That this Convention endorses the intention of the Government to make such enquiry with all possible haste and equity, and it hopes that the results will be made public before the next Session of the Legislature, so that may serve as basis to the reforms that are asked to the Quebec License Law. — Adopted.

Mr. François Leclaire of Sainte-Anne de la Pocatière states that complaints addressed to the Revenue Department from certain counties were unheeded.

In a declaration written and signed by his hand, he protests against the illicit sale of intoxicating wines and liquors which takes place in country districts, notably in certain counties, and he says that in many localities the prescribed limitations of the law are considered dead letters.

The complaints addressed to the authorities remain without results, in spite of the promises to exact the observance of the law and to punish the transgressors.

The President answers that the requests for amendments to the License Law, embraced in the resolutions submitted to this congress, have for object the desire to remedy such a state of affairs.

Are elected Officers and Directors of The Federation of Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec, for 1903-1904.

M. Lawrence A. Wilson, President, Montreal.
M. P. A. H. Loiseau, 1st Vice-President, Chambly Canton.
M. Ad. N. Gauthier, 2nd Vice-President, Three Rivers.
M. L. A. Lapointe, Secretary, Montreal.
M. F. A. Chagnon, Treasurer, Montréal.

Directors:

Domina Martin, Laprairie; Rémi Guinard, Sorel; Charles Jasmin, Côteau Station; Henry Veuilleux, Sherbrooke; J. A. Carrignan, Grand'Mère; John J. Boyce, Québec; J. Thos. La-

Cognac Boutelleau & Cie., F.P.$9.00, X.V.O.B. 1831, 16.00

Sur lot de 5 caisses, concession de 25c. par caisse.
Sur lot de 10 caisses, concession de 50c. par caisse.

Conditions : Net 4 mois ou 3% 30 jours.

Une prime, sous forme d'un magnifique couteau de poche, d'une valeur de $2.50, accompagne chaque lot de 5 caisses ou plus, ou chaque caisse de X.V.O.B. vendue à $16.00.

WHISKY ECOSSAIS "RODERICK DHU", $9.00 la Caisse

Lot de 5 caisses $8.75.—Lot de 10 caisses $8.50.

Conditions : Net 4 mois ou 3% 30 jours.

Il est irréfutablement établi que le **RODERICK DHU** est le meilleur de tous les Whiskys Ecossais qui s'offrent sur le marché dans les prix de $9.00 à 10.00 la caisse.

Cognac, O. Tesson & Cie.

Caisse de 12 Bouteilles	$6 00
Caisse de 24 Demi-Bouteilles	7 00
Caisse de 48 Quart-Bouteilles	8 00
Caisse de 16 Flasks	8 00
Caisse de 24 Flasks	7 00
Caisse de 48 Demi-Flasks	8 00

Rhum, "Fine Fleur."

TALBOT FRERES, Bordeaux.

Caisse de 12 Bouteilles	7 50
Caisse de 24 Demi-Bouteilles	8 50
Caisse de 48 Quart-Bouteilles	9 50

Whiskey Blanc" Corby.

Caisse de 12 Bouteilles	5 00

Hudon, Hebert & Cie.,

. . .MONTREAL. . .

Liqueurs de la Province, des promesses ont été faites, de la part du Gouvernement, à l'effet de nommer une commission pour s'enquérir de l'opération de la loi des licences surtout dans les districts ruraux;

ATTENDU, que la nécessité d'une telle enquête s'impose impérieusement tant au nom de la morale que pour les avantages qui en résulteront infailliblement et dont bénéficiera le trésor de la Province;

ATTENDU, qu'il est notoire et à la connaissance générale que la vente, sans licence, de boissons enivrantes se pratique dans la majorité des Comtés, mais surtout dans ceux où aucune licence n'a été accordée; que dans ces endroits, il se fait un négoce considérable de boissons frelatées, ce qui est une source de désordres sérieux affectant la santé et la morale publiques;

QU'IL SOIT RESOLU: Que cette convention endosse avec empressement l'intention du gouvernement de faire telle enquête avec toute la sagesse et l'équité possibles et elle espère que les résultats en seront rendus publics avant la prochaine session de la Législature, afin qu'ils puissent servir de base aux réformes qui sont demandées à la loi des licences. — Adopté.

M. François Leclaire de Sainte-Anne de la Pocatière déclare que des plaintes adressées au percepteur du Revenu de certains comtés n'ont pas été écoutées.

Dans une déclaration écrite et signée de sa main, il proteste contre la vente illicite de vins et liqueurs enivrantes qui se fait à la campagne, dans certains comtés notamment, et dit que dans beaucoup de localités les prescriptions de la Loi des Licences sont considérées comme lettres mortes.

Les plaintes adressées aux autorités restent sans effet malgré les promesses de faire observer la loi et punir les délinquants.

Le Président répond que les demandes d'amendements à la Loi des Licences renfermées dans les Résolutions soumises à ce Congrès ont pour objet de remédier à un tel état de choses.

Sont élus officiers et directeurs de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, pour l'année 1903-1904.

M. Lawrence A. Wilson, Président, Montréal.
M. P. A. H. Loiseau, 1er Vice-Président, Chambly Canton.
M. Ad. M. Gauthier, 2e Vice-Président, Trois-Rivières.
M. L. A. Lapointe, Secrétaire, Montréal.
M. F. A. Chagnon, Trésorier, Montréal.

Directeurs:

Domina Martin, Laprairie; Rémi Guinard, Sorel; Charles Jasmin, Côteau Station; Henry Veuilleux, Sherbrooke;; J. A. Carrignan, Grand'Mère; John J. Boyce, Québec; J. Thos. LeVallée, Québec; F. Arpin, Marieville; MM. Tarte, Farnham; H. Burque, St-Hyacinthe ; Onésiphore Carbonneau, L'Islet ; T. Patenaude, Valleyfield; A. C. Poutré, Saint-Jean; M. J. Boivin, Lévis; H. Bonenfant, Charlemagne; Emile Gagnon, Rivière-du-Loup en bas; Ovide Perrault, Saint-Jérôme; P. Vincent, Ville Saint-Henri; O. Garneau, Magog; N. P. Riopel, Joliette; G. D. Gauthier, Sherbrooke; A. Blondin, Montréal; J. E. Tétrault, Montréal; Nazaire Gauthier, Montréal; P. Cazelais, Montréal ; Victor Lemay, Montréal ; Napoléon Latraverse, Sorel; J. E. Maranda, Sorel; H. Martel, Yamaska Est; D. A. Decosse, Hull; J. Lareau, Farnham; P. Brodeur, Farnham; J. N. Robertson, Knowlton; Ls P. Lord, Shawinigan Falls; V. Gauthier, Lachute; M. Leclaire, Saint-Philippe d'Argenteuil; H. Paquin, Staynerville; R. Ourley, Cowansville; J. Desjardins, Sainte-Thérèse; Perrault [Ludger], Arthabaska Station; W. Collison, Saint-Jean; Charles L'Allier, Sainte-Agathe; Z. Bessette, Richelieu; Julien Bourassa, Valleyfield; Louis Messier, Varennes; S. Lemay, Victoriaville; T. Patenaude, Valleyfield; L. T. Bernardin, Terrebonne; O. Labelle, Saint-Martin; Z. S. Aubut, Rivière du Loup; A. Lebeau, Pointe-Claire; A. Desrochers, Pointe aux Trembles; Jos. Chevalier, Longue-Pointe; L. A. Marcille, Longueuil; S. Hébert, Howick; J. Houde, Grand'Mère; O. Collerette, Côte Saint-Michel; E. D. Gauvallée, Québec; F. Arpin, Marieville; M. M. Tarte, Farnham; H. Burque, St-Hyacinthe; Onésiphore Carbonneau, L'Islet ; T. Patenaude, Valleyfield; A. C. Poutré, St Johns; M. J. Boivin, Lévis; H. Bonenfant, Charlemagne; Emile Gagnon, Rivière-du-Loup en bas; Ovide Perrault, Saint-Jérome; P. Vincent, Saint-Henri; O. Garneau, Magog; N. P. Riopel, Jaliette; G. D. Gauthier, Sherbrooke; A. Blondin, Montréal; J. E. Tétrault, Montréal; Nazaire Gauthier, Montréal; P. Cazelais, Montréal; Victor Lemay, Montréal; Napoléon Latraverse, Sorel; J. E. Maranda, Sorel; H. Martel, Yamaska Est; D. A. Decosse, Hull; J. Lareau, Farnham; P. Brodeur, Farnham; J. N. Robertson, Knowlton; Ls P. Lord, Shawinigan Falls; V. Gauthier, Lachute; M. Leclaire, Saint-Philippe d'Argenteuil; H. Paquin, Staynerville; R. Ourley, Cowansville; J. Desjardins, Sainte-Thérèse; Perrault (Ludger), Arthabaska Station; W. Collison, St Johns; Charles L'Allier, Sainte-Agathe; Z. Bessette, Richelieu; Julien Bourassa, Valleyfield; Louis Messier, Varennes; S. Lemay, Victoriaville; T. Patenaude, Valleyfield; L. T. Bernardin, Terrebonne; O. Labelle, Saint-Martin; Z. S. Aubut, Rivière-du-Loup; A. Lebeau, Point-Clair; A. Desrochers, Pointe aux Trembles; Jos. Chevalier, Long-Point; L. A. Marcille, Longueuil; S. Hébert, Howick; J. Houde, Grand'Mère; O. Collerette, Côte saint-Michel; E. D. Gauthier, Carillon; F. F. Fyles, Abercorn; Frs Leclaire, Sainte-Anne de la Pocatière; Adélard Fortin, Saint-François, N. E. Beauce; V. Bougie, Montréal, 231 Seigneurs; Hector Lafleur, Yamaska West; E. Garneau, Cabane Ronde; Ed. Lacombe, Chicoutimi; Bordeleau et Boucher, Joliette; R. Sylvestre, Joliette; Olivier Saint-Onge, St-Timothée; O. Bourgeois, Berthierville; Aldéric Roy, Beauharnois; J. E. Houde, Three Rivers; L. E. Dufresne, Three Rivers; J. O. Duhaime, Saint-François du Lac; J. B. Guévremont, Sorel; Arthur Godin, Sorel; F. X. Proulx, Québec; Z. Saint-Jean, Sainte-Cunégonde; Louis Poiré, Montréal; E. L. Ethier, Montréal; Z. Duplessis, Three Rivers.

Mr. F. S. Tourigny, advocate, addresse sthe meeting and submits resolutions concerning an order called "Ordre de Saint-Julien".



E. L. ETHIER,
DIRECTEUR
de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

COGNAC BISQUIT

MARQUE DE COMMERCE



QUALITÉS POPULAIRES

" UNE ETOILE "

" 10 ANS D'AGE "

" VIEILLES LIQUEURS "

(En bouteilles Hock)

V. V. S. O. P.

(55 ans)



MM. Bisquit Dubouché & Co. sont les troisièmes plus forts expéditeurs de Brandies-Cognacs. Leurs expéditions en 1902 ont atteint 378,660 gallons.

Bisquit Dubouché & Cº

MAISON FONDEE EN 1819.

Seuls Agents au Canada : WALTER R. WONHAM & SONS, MONTREAL.



NAZAIRE GAUTHIER,

DIRECTEUR

de l'Association des Commerçants Licencies de Vins et de Liqueurs de la Cite de Montreal.

thier, Carillon; F. F. Fyles, Abercorn; Frs Leclaire, Sainte-Anne de la Pocatière; Adélard Fortin, Saint-François, N. E. Beauce; V. Bougie, Montréal, 231 des Seigneurs; Hector Lafleur, Yamaska Ouest; E. Garneau, Cabane Ronde; Ed. Lacombe, Chicoutimi; Bordeleau et Boucher, Joliette; R. Sylvestre, Joliette; Olivier Saint-Onge, St-Timothée; O. Bourgeois, Berthierville; Aldéric Roy, Beauharnois; J. E. Houde, Trois-Rivières; L. E. Dufresne, Trois-Rivières; J. O. Duhaime, Saint-François du Lac; J. B. Guévremont, Sorel; Arthur Godin, Sorel; F. X. Proulx, Québec; Z. Saint-Jean, Sainte-Cunégonde; Louis Poiré, Montréal; E. L. Ethier, Montréal; Z. Duplessis, Trois-Rivières.

M. F. S. Tourigny, avocat, adresse la parole et soumet des résolutions au sujet d'un ordre appelé "Ordre de Saint-Julien."

Après quelques remarques de M. Lawrence A. Wilson et du Secrétaire sur cette question, il est proposé par M. A. Blondin, secondé par M. Louis Poiré que cette proposition soit référée au bureau des Directeurs de la Fédération qui pourraient être convoqués en assemblée spéciale à ce sujet. — Adopté.

Le choix du lieu de la 3e Convention étant à l'ordre du jour, il est proposé par M. Thom. J. LeVallée, de Québec, secondé par M. F. X. Proulx, du même lieu, que la 3e Convention de la Fédération ait lieu à Québec; la date en étant laissée au bureau de direction de l'Association de Montréal.

Proposé par M. F. P. Laberge, de Saint-Clet, seconde par M. F. Arpin, de Marieville, qu'elle ait lieu à Sherbrooke.

Proposé par M. Napoléon Latraverse de Sorel, secondé par M. Rémi Guirard, de la même place et appuyé par MM. Stanislas Arbour, J. L. Patenaude, Alp. Lalonde, Victor Lemay, Zéphir Larocque, Napoléon Vallée, que la 3e Convention annuelle soit à Sorel.

Proposé par M. A. Blondin, de Montréal, secondé par M. Ls Poiré, de Montréal, que la ville de Valleyfield soit choisie pour la 3e Convention.

After some remarks by Mr. Lawrence A. Wilson and by the Secretary, on this question, it is proposed by Mr. A. Blondin, seconded by Mr. Louis Poiré, that this proposition be referred to the Board of Directors of the Federation, who might be convoked for a special meeting on this subject.

The choice of the site of the 3rd Convention being next in order, it is proposed by Mr. Thom. J. LeVallée, of Quebec, seconded by Mr. F. X. Proulx, of the same place, that the 3rd Convention of the Federation take place at Quebec; the date being left to the directors of the Association of Montreal.

It is proposed by Mr. F. P. Laberge of Saint-Clet, seconded by Mr. F. Arpin, of Marieville, that it take place at Sherbrooke.

It is proposed by Mr. Napoléon Latraverse of Sorel, seconded by Mr. Rémi Guinard, of thre same place, and supported by Messrs. Stanislas Arbour, J. L. Patenaude, Alp. Lalonde, Victor Lemay, Zéphir Larocque, Napoléon Vallée, that the 3rd Annual Convention be held at Sorel.

It is proposed by Mr. A. Blondin, of Montreal, seconded by Mr. Ls. Poiré, of Montreal, that the city of Valleyfield be chosen for the 3rd Convention.

The result of the vote on these different motions, beginning with the last, not being sufficiently conclusive, a second ballot was taken, which gave the preference to Quebec, by a majority of 30.

It is proposed by Louis Lemoine, city of St Henri, seconded by H .Scullion, of Quebec:

That the Federation of Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec, assembled this day, in Convention, at Three Rivers, desires to express their gratitude to His Worship the Mayor and to the Aldermen of that town, for the courteous reception accorded the members of this Convention by the municipal authorities, and of which they will always retain most pleasant memories. — Unanimously adopted.

It is proposed by Amédée Blondin, of Montreal, seconded by Louis Poiré, of Montréal;

That congratulations be voted the members of the Organization Committee of Three Rivers, on the program of amusements prepared by them, and that thanks be also voted the citizens of Three Rivers for the hospitable reception accorded the members of this Convention. — Unanimously adopted.

The Convention is adjourned sine die.

The Evening

In the evening the Parc Laviolette became the meeting place for the delegates of the Convention.—"L'Union Musicale de Trois Rivières" which numbers quite a few real artists, executed some of the most beautiful selections in their repertory to the delight of the large number who assembled to hear the concert.

At about nine o'clock on the promenade facing the river, were heard the first reports of the fire works, which were most successful and fairly dazzled the onlookers. The entire population of Three Rivers increased by many visitors from surrounding towns had assembled to witness the fairy-like display, for the pieces were really beautiful.

There is an end to everything and at about eleven o'clock the delegates of the district of Montreal embarked in the "Beaupré" which landed them at the metropolis at 6.30 Friday morning, all satisfied with the voyage, the work of the Convention and the magnificient reception tendered them at Three Rivers.

COGNAC

JULES ROBIN & Cie.



Le **COGNAC JULES ROBIN & CIE** a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi siècle et il entend conserver sa position.



VICTOR LEMAY,
DIRECTEUR
de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montreal.



JAS. S. McCARREY,
DIRECTEUR
de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montreal.

Le résultat du vote sur ces différentes motions, en commençant par la dernière n'étant pas assez démonstratif, il est procédé à un second tour de scrutin, qui donne la préférence à Québec par une majorité de 30 voix.

Proposé par M. Louis Lemoine, Ville de Saint-Henri, secondé par M. H. Scullion, de Québec:

Que la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, réunie ce jour, en Convention, à Trois-Rivières, désire exprimer sa reconnaissance à Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins de cette ville, pour la réception courtoise accordée aux membres de cette Convention par les autorités municipales, et dont ils conserveront un précieux souvenir. — Adopté à l'unanimité.

Proposé par Amédée Blondin, de Montréal, secondé par Louis Poiré, de Montréal:

Que des félicitations soient votées aux membres de l'organisation de Trois-Rivières, du programme des amusements par eux préparés, et que des remerciements soient aussi votés aux citoyens de Trois-Rivières pour leur accueil hospitalier aux membres de cette Convention. — Adopté à l'unanimité.

La Convention est alors ajournée sine die.

La Soirée

Le soir, le Parc Laviolette devenait le lieu de rendez-vous des délégués à la Convention. "L'Union Musicale de Trois-Rivières" qui compte de véritables artistes, fit entendre les plus beaux morceaux de son répertoire aux oreilles charmées de tous ceux, et ils étaient nombreux, qu'avait attirés le concert.

Vers 9 heures, sur la promenade qui fait face au port, les premières fusées d'un feu d'artifice des mieux réussi éclatent et éblouissent les yeux. Toute la population de Trois-Rivières augmentée de celle des environs était venue jouir du spectacle vraiment féérique, car réellement les pièces étaient splendides.

Tout prend fin et vers les 11 heures les délégués du district de Montréal reprenaient le "Beaupré" qui les ramenait dans la métropole le vendredi matin à 6 1-2 heures, tous satisfaits du voyage, des travaux de la Convention et de la réception grandiose dont ils avaient été l'objet à Trois-Rivières.

ECHOS DE LA CONVENTION DE TROIS-RIVIERES

Le "Canada" a reçu de son correspondant particulier à Trois-Rivières, les notes suivantes:

Les organisateurs de la réception de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec se sont réunis en comité afin de voter des remerciements à tous ceux qui les avaient aidé pour assurer le succès de la fête.

Le secrétaire, M. J. E. Houde, directeur, donne un compte rendu détaillé de la cérémonie et adresse particulièrement des félicitations à ses collègues qui avaient tenu à assister M. A. M. Gauthier, 2e vice-président de la Fédération, qui recevait sur le quai, à l'arrivée du "Beaupré" les licenciés et les nombreux excursionnistes qui s'étaient joints à eux: ce sont, MM. L. E. Dufresne, directeur de la Fédération, Geo.

NOTES ON THE CONVENTION AT THREE-RIVERS

The "Canada" has received by private correspondence the following notes from Three-Rivers:

The Reception Committee of the Federation of Wine and Liquor Dealers of the Province of Quebec, held a committee meeting yesterday, for the purpose of voting thanks to all those who so kindly assisted them in making a success of the celebration.

The Secretary, Mr. J. E. Houde, Director, gives a detailed account of the proceedings, and particularly extends congratulations to his colleagues, who so ably assisted Mr. A. M. Gauthier, 2nd Vice-President of the Federation, in receiving the licensees and the numerous excursionists added to their number, on the arrival of the "Beaupré" at its destination.



Gin Carte Blanche

La Creme des Gins Hollandais.

A remporté le

Grand Prix a l'Exposition de Paris 1900.

Le GIN "CARTE BLANCHE" de la maison WEILAND & Co. de Rotterdam, se recommande par la finesse de son arôme.

Ses remarquables propriétés toniques, stomachiques, digestives et carminatives lui ont valu la haute approbation des Autorités Médicales qui estiment que 2 ou 3 verres à liqueur de GIN "CARTE BLANCHE" par jour favorisent considérablement la digestion et exercent une action bienfaisante sur la santé en général.

Representants au Canada: **D. Masson & Cie, Montreal.**



AVEZ-VOUS ESSAYE LES

COCKTAILS SARATOGA

"Manhattan,"
"Club Whisky,"
"Brandy,"
"Holland Gin,"

Les seuls Cocktails faits au Canada. En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros. Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE:

D. McMANAMY & CO., MARCHANDS de LIQUEURS EN GROS

SHERBROOKE, QUE.

Dufresne, E. Panneton; L. P. Hamel, U. Z. Duplessis, Beaulac, E. Lavigne, etc.

— M. J. E. Houde exprime ses regrets de ne pas avoir vu là, tous ceux qui avaient si généreusement contribué à donner à cette réception l'éclat d'une grande fête.

Et si leurs occupations, dit-il, les privaient de se trouver à nos côtés, nous ne devons pas oublier de mentionner ici leurs noms; car, nous devons, également, nos remerciements à tous ceux, présents ou absents, qui firent leurs efforts pour faire de cette excursion une grande manifestation, si belle que jamais aux Trois-Rivières il n'y en a eu de pareille ; et il cite MM. G. Cloutier, L. P. Norbert, Jos. Lamothe, Adams, L. Brunelle de la maison Brunelle et Frères, Bellefeuille et Giroux, Carignan, et beaucoup d'autres dont les noms nous échappent.

M. le secrétaire donne ensuite lecture d'une motion tendant à voter des remerciements au conseil des échevins. Ceux-ci en grande majorité entouraient le maire quand il reçut la Convention, à la porte de la salle de l'hôtel de ville; et comme, les hôteliers ne doivent ignorer aucun de ceux qui leur témoignèrent de la sympathie, il donne lecture des noms suivants:

These gentlemen were Messrs L. E. Dufresne, Director of the Federation, Geo. Dufresne, E. Panneton, L. P. Hamel, C. Z. Duplessis, Beaulac, E. Lavigne, etc.

Mr. J. E. Houde expresses his regret at not having been there, all those who so generously contributed to the success of the reception.

And even if their occupations deprived them of the pleasure of being with us, we must in no case omit to mention their names; for we owe equal gratitude to all, wheither absent or present, who united their efforts in making this excursion a splendid demonstration, the finest which ever took place at Three Rivers ; and he mentions Messrs G. Cloutier, L. P. Norbert, Jos. Lamothe, Adams, L. Brunelle of the firm of Brunelle et Frères, Bellefeuille and Giroux, Carignan, and in any others whose names have escaped the memory.

The Secretary next reads a motion calling for a vote of thanks to the aldermen, a large number of whom assisted the Mayor as he received the Convention at the City Hall. And, as the hotel-keepers do not wish to overlook any one who showed them good-will, he reads in addition, the following



RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

F S. Tourigny, C. Z. Duplessis, G. H. Bellefeuille, P. A. Gouin, Dufresne, Fortin, Honoré Duplessis, Verette, Dr Hêtu.

Le président du comité local, M. A. Gauthier, 2e vice-président de la Fédération, s'estime plus particulièrement satisfait de la bonne répercussion que peut avoir produit Trois-Rivières sur les visiteurs étrangers; il est assuré que l'impression de ceux-ci sur la ville et sur la cordialité de ses citoyens contribuera pour pas peu à la faire apprécier au dehors. Lui-même, il a eu l'occasion de connaître l'opinion des invités de la Fédération, lesquels étaient ses hôtes aux Trois-Rivières, plus d'un n'a pu s'empêcher de témoigner son étonnement en constatant Trois-Rivières une ville bien différente de celle qu'on avait pu leur présenter.

Il remercie les Trifluviens de l'ovation qu'ils firent aux congressistes, pour la bonne sympathie qu'ils leur témoignèrent. Il montre l'empressement qu'ils mirent à décorer et à illuminer.

Il remercie enfin le comité de l'exposition dont le concours fut précieux, la fanfare "L'Union Musicale" qui contribue pour beaucoup au succès de la réception; et, invite cordialement ses collègues à assister, l'an prochain, à la troisième convention, qui sera tenue à Québec.

names: F. S. Tourigny, C. Z. Duplessis, G. H. Bellefeuille, P. A. Gouin, Dufresne, Fortin, Honoré Duplessis, Verette, Dr. Hêtu.

The president of the local committee, Mr. A. Gauthier, 2nd vice-president of the Federation, is particularly pleased with the good impression formed of Three-Rivers, by the visitors, and he feels confident that their idea of the city and the hospitality of its citizens, will do much to further its appreciation by outsiders in general.

Personally he had been in a position to hear the opinions of the members of the Federation, his guests, and more than one had expressed himself astonished in finding Three-Rivers a very different place from what he had been led to imagine.

He thanks the citizens of Three Rivers for the ovation tendered the members of the congress, and for the cordial greeting extended by them.

He notes the good-will shown by the decorations and illuminations displayed.

He thanks the Exposition Committee for its valuable assistance, as well as the band "L'Union Musicale" which contributed in a large measure to the success of the reception, and cordially invites his colleagues to be present, next year, at the third convention, which will be held in Quebec.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,
SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO,
VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

L. A. WILSON, *President*

L. A. LAPOINTE, *Secretaire*

DIRECTEURS :
Louis Poiré,
E. L. Ethier,
Nazaire Gauthier
Victor Lemay,
Benjamin Lépine,
Jas. McCarrey.

ANDREW J. DAWES, *Pres. Hon.*

AMEDEE BLONDIN, *Vice-Pres.*

VICTOR BOUGIE, *Tresorier*

AVISEURS :
Ech. H. Laporte,
" H. A. Ekers,
" C. Robillard,
" Jos. Lamarche,
MM. Thos. Kinsella,
J. Ed. Quintal,
Maurice Davis.

Aviseurs Légaux : Préfontaine, Archer & Perron.
Auditeurs : A. P Pigeon et Jas. McCarrey.

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

TELEPHONES : Bell, Main 4187, / Des Marchands 621.

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Procès-verbal de l'assemblée du Bureau de Direction du 18 août 1903.

A une assemblée du bureau de Direction, tenue ce jour, sous la présidence de Mr. L. A. Wilson, sont présents: MM. V. Bougie, Jas. McCarrey, Naz. Gauthier, Louis Poiré, V. Lemay et L. A. Lapointe.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées. Soumises et lues les correspondances entre le président et le secrétaire de l'Association de Québec, Re Convention et de M. A. M. Gauthier et sa réponse qui est le programme à suivre, le jour de la Convention, à Trois-Rivières; ces correspondances sont approuvées.

Soumis et lu un rapport sur la requête des hôteliers de Valleyfield.

Différents comptes sont approuvés.

La question de faire arrêter le vapeur Beaupré le 3 sept à Sorel n'est pas décidée. Il est résolu d'inviter tous les Ministres et Députés de la Province et autres notabilités que M. le Président jugera à propos, à assister à l'ouverture le 3 sept. à Trois-Rivières.

Il est proposé par M. Naz. Gauthier, secondé par M. V. Bougie, que les personnes et maisons d'affaires suivantes soient admises membres de l'Association : A. LaRue, fabricant de cigares, 40 Place J.-Cartier; Ed. Youngheart & Co., fabricants de cigares, 151 St-Maurice; Télesphore Vernier, hôtelier, Côteau Station; J. Elzéar Feuilteault, hôtelier, St-François de Beauce; L. S. Monast, hôtelier, Blue Bonnett; Louis Masson, vins et liqueurs, 326 St-Paul; Colonial Fluid Beef Co., 4 Bonsecours; Happy Four Cigar Co., 505 Craig; J. A. Sauvé, verreries, 253 St-Laurent, Montréal.

Sont également proposées les demandes d'admission suivantes: Nap. Fortin, hôtelier, 19 Place d'Youville, Montréal ; Ed. McLean, hôtelier, St-Alphonse de Chicoutimi; J. E. Marenda, hôtelier, Sorel.

Et l'assemblée s'ajourne.

LE SECRETAIRE.

Procès-verbal de l'assemblée du Bureau de Direction, du 1er septembre 1903.

A une assemblée du Bureau de Direction, tenue ce jour, sous la présidence de M. L. A. Wilson, étaient présents: MM. V. Bougie, Naz. Gauthier, Louis Poiré, V. Lemay et L. A. Lapointe.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

ASSOCIATION OF THE LICENSED VICTUALLERS OF THE CITY OF MONTREAL.

Minutes of the Meeting of the Board of Directors, held August 18, 1903.

At a meeting of the Board of Directors this day with Mr. L. A. Wilson in the chair, there were present: Messrs V. Bougie, James McCarrey, Naz. Gauthier, Louis Poiré, V. Lemay and L. A. Lapointe.

The minutes of the last meeting are read and approved. The correspondence exchanged between the President and the Secretary of the Quebec Association in re Convention as well as the letter of M. A. M. Gauthier and the answer thereto which contains the program of the day at the Convention at Three Rivers, all these letters are approved.

Submitted and read a report concerning the request of the Valleyfield hotel-keepers.

Several accounts arre approved.

The question of having the Steamer Beaupré call at Sorel on September 3rd is not settled. It is decided to invite all the Ministers and Members of Parliament of the Province and other important citizens which the President may deem advisable to the opening of the convention at Three Rivers on September 3rd, 1903.

It is proposed by Mr. Nazaire Gauthier, seconded by Mr. V. Bougie, that following parties and firms be admitted as members of the Association : A. LaRue, cigar manufacturer, 40 Jacques-Cartier Square; Ed. Youngheart & Co., cigar manufacturer, 151 St. Maurice; Télesphore Vernier, hotel-keeper, Coteau Station; J. Elzéar Feuilteault, hotel-keeper, St. Francis, Beauce ; L. S. Monast, hotel-keeper, Blue Bonnetts ; Louis Masson, wholesale wine and liquors, 326 St. Paul; Colonial Fluid Beef Co., 4 Bonsecours ; Happy Four Cigar Co., 505 Craig; J. A. Sauvé, Glassware, 253 St. Lawrence St.

Requests for admission to the Association were presented by Nap. Fortin, hotel-keeper, 19 Place Youville, Montreal ; Ed. McLean, hotel-keeper, St. Alphonse de Chicoutimi; J. E. Marenda, hotel-keeper, Sorel.

The meeting is adjourned.

THE SECRETARY.

Minutes of the Board of Directors, held Sept. 1rst, 1903.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, Mr. L. A. Wilson, President, in the chair, there were present : Messrs V. Bougie, N. Gauthier, Louis Poiré, V. Lemay and L. A. Lapointe.

The minutes of the last meeting are read and approved.

Avis au Commerce

Nous donnerons, d'ici au premier septembre, comme prime de jolis miroirs de différentes grandeurs, avec chaque commande de 5, 10, 15 et 25 caissesa la fois.

MELCHERS

PARIS 1900

CROIX ROUGE

PARIS-1900

Vieux Gin Canadien

"Agréable au gout, bienfaisant à l'estomac."

HAUTEMENT RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS

Supérieur au Gin importé

parce qu'avant d'être vendu le Gin Canadien Croix Rouge a **vieilli pendant des années** dans des entrepôts contrôlés par le Gouvernement. Il a alors acquit cette **délicatesse d'arôme, ce gout moelleux et doux et ces propriétés hygiéniques et bienfaisantes** que **seul l'age puisse donner** à une boisson qui a été distillée avec soin et avec les meilleurs ingrédients.



Chaque flacon

porte un timbre officiel du Gouvernement garantissant l'âge et la pureté. **C'est le seul Gin qui ait cette garantie.**

BOIVIN, WILSON & CIE.
520 RUE ST-PAUL, MONTREAL, CANADA
SEULS CONCESSIONNAIRES.

Ces miroirs-primes pourront etre obtenus en vous adressant directement à vos fournisseurs.

Plusieurs correspondances sont soumises entre autre celle de M. A. M. Gauthier Re programme de la Convention.

Quelques comptes sont adoptés.

Il est résolu d'accepter les démissions de MM. Jos. Hébert et Narcisse Moquin.

Il est proposé par M. L. A. Wilson, secondé par M. V. Bougie, que les personnes suivantes soient admises membres de l'Association:

Silva Grégoire, hôtelier, 597 St-Laurent; J. P. Marenda, hôtelier, 645 Notre-Dame; J. O. Letendre, vins canadiens, Victoriaville; F. Gagnon, hôtelier, 9 Bonsecours; Horace Guy, hôtelier, 1528 Ste-Catherine. Adopté.

La demande d'admission de M. N. Fortin est différée à une autre assemblée.

Le projet de résolutions pour la Convention est approuvé et l'assemblée s'ajourne.

LE SECRETAIRE.

Procès-verbal de l'assemblée du Bureau de Direction du 11 septembre 1903.

A une assemblée du Bureau de Direction tenue ce jour, sont présents: MM. Lawrence A. Wilson, Président; A. Blondin, Vice-Président; Victor Bougie, Trésorier; L. A. Lapointe, Secrétaire; Nazaire Gauthier, Louis Poiré, James McCarrey, E. L. Ethier, Benj. Lépine, Directeurs.

Les minutes de l'assemblée du 1er septembre sont lues et approuvées.

Le Trésorier soumet son rapport des dépenses relatives à la Convention; ce rapport est adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la letre suivante qu'il a reçue du Président de l'Association, M. Lawrence A. Wilson.

Montréal, 10 septembre 1903.

L. A. Lapointe, Ecr.,
Secrétaire de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal.

Cher Monsieur:—

Comme vous le savez, le 3 septembre de l'an dernier, les membres de la Fédération des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Province de Québec m'ont fait l'honneur de m'élire Président de ce corps important. J'ai accepté avec la conviction que je me retirerais de l'Association de Montréal à la fin de l'année. Cependant, la pression de mes amis les licenciés de Montréal, avec la générosité qui les caractérise, m'a obligé d'accepter un nouveau terme.

Malgré tous ces honneurs, la Fédération de la Province de Québec, assemblée en congrès à Trois-Rivières, le 3 septembre courant, m'a réélu président. Vous admettrez qu'il y a ici presque une anomalie, sans parler du monopole de ces fauteuils importants. Je suis alors forcé de vous offrir, ainsi qu'à mes co-directeurs, ma démission de Président de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal.

En prenant cette décision, je constate que je fais partie de votre Bureau depuis huit ans, et s'il faut en juger par le nombre qui existait lors de mon entrée, et celui d'aujourd'hui, ainsi que les quelques changements dans la loi de licence, et surtout à l'amélioration dans la tenue des hôtels et la classe supérieure de nos membres, je ne regretterai jamais de m'être associé à un corps si intelligent, honnête et respectable.

Il est vrai que nous ne sommes pas vus du même œil par tout le public, mais nous sommes encouragés par les éloges que nous recevons de temps à autre de la part de citoyens distingués et de la presse indépendante. Cette presse indépendante est, pour moi, le miroir du grand public dirigeant, et si nous avons leur confiance, nous avons accompli quelque chose — non seulement dans l'intérêt de notre commerce, mais aussi pour le bonheur de nos familles et de nos enfants.

Several letters are submitted, amongst others that of Mr. A. M. Gauthier in re. Program of Convention.

Several accounts are approved.

It is decided to accept the resignations of Messrs. Jos. Hébert and Narcisse Moquin.

It is proposed by Mr. L. A. Wilson, seconded by Mr. V. Bougie, that following parties be admitted members of the Association:

Silva Grégroire, hotel-keeper, 597 St. Laurent; J. P. Marenda, hotel-keeper, 645 Notre-Dame; J. O. Letendre, Canadian Wines, Victoriaville; F. Gagnon, hotel-keeper, 9 Bonsecours; Horace Guy, hotel-keeper, 1528 St. Catherine.

Adopted.

The application for membership of Mr. N. Fortin is postponed to a later meeting.

A copy of the resolutions for the Convention is approved; the meeting adjourns.

THE SECRETARY.

Minutes of the Meeting of the Board of Directors, held September 11, 1903.

At a meeting of the Board of Directors held this day there were present Messrs. L. A. Wilson President; A. Blondin, Vice-President; V. Bougie, Treasurer; L. A. Lapointe, Secretary; Nazaire Gauthier, Ls Poiré, Jas McCarrey, E. L. Ethier, Benj. Lépine, Directors.

The minutes of the meeting of September 1st are read and approved.

The Treasurer submits his report of expenses incurred by the Convention, this report is adopted.

The Secretary reads the following letter received from the President of the Association Mr. Lawrence A. Wilson.

Montreal, September 10, 1903.

L. A. LAPOINTE, Esq.,
Sec'y. of the Association of Licensed Victuallers,
Montreal.

Dear Sir:

As you are aware, on September 3rd of last year, he members of the Federation of Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec, did me the honor of electing me President of that important body. I accepted with the intention of retiring from the Association of Montreal at the end of the year; however, the pressure brought to bear my friends the Licensees of Montreal, with their characteristic generosity, compelled me to accept another term.

In spite of all these honors, the Federation of the Province of Quebec, assembled in convention September the 3rd inst., reelected me President.

You will admit that this was almost an anomaly; not to mention the monopolizing of two such important positions.

I am thus obliged to offer you and my follow-directors, my resignation as President of the Association of Licensed Victuallers of the City of Montreal.

In making this decision, I wish to state that for eight years I have been a member of your Board, and if one may judge by our numbers at the time of my admission and at present, as well as the changes in the License Law, and above all by the improvement in the manner of conducting our hotels, and also the high standing of our members, I shall never regret my connection, with such an intelligent, honest and respectable body.

It is true that the whole public does not view us in the same light, but we are encouraged by the praises which we receive from time to time on the part of prominent citizens, and from the independent press. The independent press, is to me, the mirror of the opinions or the great controlling public, and if we have their confidence we have accomplished much — not only in the interests of our trade but also for the happiness of our families and children.



· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la ditillrerie.

Quant à moi personnellement, qui connais le caractère et le bon cœur de nos trois mille confrères, je n'ai qu'à vous demander, mon cher Monsieur, de les remercier de la confiance qu'ils ont eue en moi dans toute occasion, et aussi pour toutes les bonnes choses qu'ils m'ont faites depuis que j'occupe le Siège Présidentiel. Je laisse leurs intérêts entre bonnes mains, car votre Bureau de Direction est composé d'hommes dignes et sérieux, et je leur offre mes meilleurs souhaits dans les œuvres qu'ils ont encore à accomplir dans l'intérêt de tous.

Dorénavant, j'aurai à m'occuper principalement des intérêts des membres de la Fédération de la Province de Québec, dont je suis le président, car ces membres souffrent de grandes injustices dans les districts ruraux. Comme vous le savez, il y a plusieurs Comtés qui ne paient pas de Licences au Gouvernement, malgré la vente ouverte de boisson. Il y a aussi un grand nombre de marchands licenciés qui vendent en quantité contrairement à la loi. Une anomalie existe ici... Le nombre illimité de licences accordées aux marchands devrait être limité suivant la population, comme celui des hôteliers. En outre, les hôteliers de campagne sont la merci des caprices des Conseils municipaux. Ceci est une iniquité et empêche les licenciés, les propriétaires d'immeubles, le commerce, et même les capitalistes, d'investir des capitaux avec sûreté, ce qui serait dans l'intérêt de tous, et pour le confort du grand public. Il faut que ces choses cessent, et vous admettrez, mon cher Secrétaire, que pour accomplir ces changements, cela prendra beaucoup de mon temps.

Il faut que les licences soient limitées et permanentes, afin que nous ayons la même stabilité qui est accordée à tout commerce, mais si toutefois le licencié n'est pas digne d'obtenir un renouvellement de licence, il devra être remplacé par une personne acceptable, mais pour le même établissement, et cela dans l'intérêt des créanciers.

Comme vous le savez, nous n'avons pas de nuance politique, mais onus sommes toujours prêts à supporter à l'unanimité un gouvernement qui nous rend justice. Le gouvernement actuel nous a promis de nommer une commission pour s'enquérir des griefs que nous leur avons exposés, lors de notre dernière Délégation à Québec. Nous attendons avec anxiété l'accomplissement de ces promesses.

Nous avons à regretter la mort de l'honorable M. Duffy, trésorier de la province, qui, malgré ses tendances vers la tempérance, avait admis que les amendements demandés aux lois des licences étaient justes et nécessaires, et qu'il travaillerait dans ce sens pour faire adopter par le parlement la plupart des changements ainsi demandés par notre Fédération. Le moins que nous puissions attendre, est que son successeur aura des vues aussi larges que les siennes. La seule récompense que j'ambitionne, en retour de mes faibles efforts, est le vote de nos membres envers le parti qui aura sauvegardé les intérêts de notre association, et soyez certain que cet appel ne sera fait qu'après une étude sérieuse et approfondie des faits.

Pour ces raisons, je suis convaincu d'avance que les membres accepteront ma démission avec leur indulgence si bien connue.

J'ai l'honneur d'être, mon cher monsieur,

Votre tout dévoué,

LAWRENCE A. WILSON.

A la suite de cette lecture, M. Lawrence A. Wilson répète de vive voix, en les commentant, les déclarations contenues dans sa lettre. Il est heureux, avant de se retirer, de déclarer qu'il n'a jamais eu qu'à se féliciter des relations qui ont existé entre lui et tous les directeurs. Sa démission n'est motivée par aucune espèce de dissention avec qui que ce soit, mais seulement par son désir d'avoir plus de temps et de liberté pour remplir ses fonctions de Président de la Fédération de la Province de Québec.

As for me, knowing the force of character and warm hearts of our three thousand associates, I must beg of you to thank them for the confidence which they have always placed in me and for their good offices during my occupation of the Presidential chair. I commit their interests to good hands, for your Board of Directors is composed of worthy and earnest men, and I offer them my best wishes for the work which yet remains to be accomplished towards the welfare of all.

Henceforward I shall be chiefly concerned with the interests of the Federation of the Province of Quebec of which I am President, for its members suffer gross injustice in the rural districts.

As you know there are several counties which pay no License taxes to the Government, in the spite of the open sale of Liquor.

There are also a large number of Licensed Merchants who sell in quantities not allowed by the law — an anomaly here exists — the unlimited number of licenses granted to merchants, should be limited according to the population, as in the case of hotel-keepers. Besides this, the Country hotelkeepers are at the mercy of the Municipal councils. This is an outrage and prevents the Licensees, Property holders, the Trade and even capitalists from being able to invest capital with safety, which would be of great advantage, to all, and for the comfort of the public in general ; there must be a change in this state of things and you will admit, my dear Secretary, that to accomplish these changes will take a great deal of my time.

Licenses must be limited and permanent, in order that our trade may be based on as secure foundations as any other business, but if in any case the licensee does not prove worthy to obtain a renewal of his license, he should be replaced by an acceptable person, but for the same establishment and that in the interest of the creditors.

As you know, we have no political leaning, but we shall always be ready to unanimously support a government which will accord us justice. The present government has promised to name a commission to investigate the grievances which we laid before them when sending our last delegation to Quebec. We anxiously await the fulfilling of these promises.

We deeply regret the death of the Hon. Mr. Duffy, Treasurer of the Province, who in spite of his leanings towards the temperance movement, had admitted that the amendments asked to the License Law were both necessary and just, and that he would use his influence for the adoption of the greater part of the changes asked by our Federation. The least that we can hope is that his successor may have as broad views.

The only reward that I aspire to in return for my public efforts, is that the vote of our members be cast for the party which will have protected the interests of our Association, and you may rest assured that when you are called upon to give it, it will only be after a thorough and careful study of the situation.

For these reasons I am confident, in advance, that the members will accept my resignation, with their well known indulgence.

I have the honor to be, my dear Sir,

Yours very truly,

LAWRENCE A. WILSON.

Then Mr. Lawrence A. Wilson confirms it with his own voice, commenting on the statements contained in his letter.

He is happy before retiring to state that he congratulates himself on the pleasant relations which have always existed between himself and the Directors. His resignation is not prompted by the slightest friction between himself and any other member but is only the result of his desire to have more time at his disposal to devote to the duties of his office as President of the Federation of the Province of Quebec.

GRAND PRIX
PARIS
1900.



Une pluie
de
compliments
tombe
chaque jour
sur

C'EST
JUSTEMENT
L'ARTICLE !

RED-HEART
TONIC
WINE

53
MEDAILLES DE
RECOM-
PENSES.

Dewar's
BY SPECIAL ROYAL WARRANT
TO HIS MAJESTY THE KING
PERTH WHISKY

"BON POUR LES FORTS,"
"MEILLEUR POUR LES MALADES."

Le vin tonique le plus fin qu'il y
ait au monde aujourd'hui.

L'esprit du jour
mûri par
le temps.

Le vendez-vous ?

J. M. DOUGLAS & CO., AGENTS,
MONTREAL.

Délicieux :

LES VINS

DE

Madère et de Malaga

" London Particular "
" Very Snperior "
" Specially Selected "

" Pale Sweet " (Blue Label)
" White "

DE

BLANDY BROS.



Supérieurs :

Les Brandies

Ph. RICHARD

ont conquis en France et à l'étranger une réputation méritée pour leur haute qualité et leur fabrication soignée.

Ils ont l'approbation de la profession médicale qui apprécie le Cognac Ph. Richard, comme un tonique de grand mérite, vu sa grande pureté.

Nous avons la representation au Canada de ces marques de choix.

LAPORTE, MARTIN & CIE, Vins, Liqueurs et Epiceries en Gros
MONTREAL.

LE VIEUX

WHISKEY ECOSSAIS

"HEATHER DEW"

a fait son chemin au Canada ; sa marque signifie : un produit de qualité, moëlleux, avec cet arôme particulier qui fait la joie des véritables gourmets .·. .·. .·. .·. .·. .·.



Voyez à ce que votre stock soit bien approvisionne de cette liqueur de choix. .·. .·.

Au même titre que les fameux Whiskies de Mitchell, nous pouvons recommander hautement, aux amateurs de BON GIN le fameux

GIN POLLEN & ZOON

Qui n'est pas surpassé sous le rapport de la Qualité.

Bien que se vendant au même prix que les autres marques, il est embouteillé dans de beaux cruchons en verre d'une contenance de ⅛, ¼ et ½ gallon. La boisson est saine et savoureuse ; c'est l'article à prendre pour aiguiser l'appétit aussi bien que pour favoriser la digestion.

Il est Exquis!

Nous avons la représentation de ces marques renommées pour le Canada.

LAPORTE, MARTIN & Cie

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES EN GROS

MONTREAL

A tour de rôle les Directeurs expriment leurs regrets de la détermination de leur Président. Ils reconnaissent le bienfondé des raisons alléguées dans la lettre de démission de M. Lawrence A. Wilson et cette démission ayant été rendue publique ils se voient pour ainsi dire contraints de l'accepter.

Il est proposé par M. E. L. Ethier, secondé par M. James McCarrey:

Attendu que le Président cumule les deux positions de Président de l'Association des Commerçants de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal et de Président de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec et vu la lettre de démission du Président de l'Association et les raisons invoquées par lui, et tout en regrettant sa démission.

Il est résolu que la démission offerte par M. Lawrence A. Wilson soit acceptée pour lui permettre de reporter tous ses efforts vers la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec dont il est le Président. — Adopté.

Il est proposé par M. Nazaire Gauthier, secondé par M. Louis Poiré,

Que M. Amédée Blondin, Vice-Président, soit nommé Président. — Adopté.

M. A. Blondin remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font, et demande à réfléchir avant que de dire s'il accepte ou non la Présidence.

Il est proposé et le Bureau de Direction approuve une motion à l'effet que le Secrétaire fasse tout le nécessaire pour donner suite aux plaintes des personnes de qui on aurait exigé des prix abusifs pour leurs cabines, lors de l'excursion de la Convention à Trois-Rivières et pousser cette affaire jusqu'à la plus extrême limite, s'il était nécessaire.

Le Bureau de Direction proteste contre de pareils abus et exigera réparation.

Il est proposé par M. Victor Bougie, et secondé par M. Nazaire Gauthier,

Que MM. Edmond McLean, hôtelier, St Alphonse de Chicoutimi; Nap. Fortier, hôtelier, 19, Place d'Youville, Montréal; J. E. Maranda, hôtelier, Sorel; John Harris, hôtelier, West Shefford; soient admis membres de l'Association.

Adopté.

Et l'Assemblée est ajournée au 23 septembre courant.

LE SECRETAIRE.

M. P. A. H. LOISEAU.

M. P. A. H. Loiseau, 1er vice-président de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, est né à Beloeil le 16 novembre 1856. Pendant sept ans il a habité à New-Bedford, aux Etats-Unis, puis comme nombre de nos compatriotes qui ont passé la ligne, il l'a traversée de nouveau pour revenir au pays natal.

Il a été successivement commerçant de charbon à Chambly-Canton, hôtelier pendant 4 ans à Montréal, propriétaire pendant 4 ans de l'hôtel Frontenac à Beloeil, comté de Verchères. Un incendie dans lequel il perdit tout ce qu'il possédait, car il n'avait pas d'assurance, le ramène à Chambly-Canton, où il est propriétaire de l'hôtel Balmoral si bien connu dans le comté de Chambly.

M. Loiseau fait partie de l'Association des Commerçants Licenciés depuis quinze ans.

A la première Convention, il a été élu 1er vice-président de la Fédération qui l'a réélu encore cette année. M. Loiseau doit sa nomination à cette importante fonction à ses capacités bien connues d'homme d'affaires et au bon renom dont il jouit auprès de ses confrères.

In their turn the Directors express their regrets on the determination arrived at by their President; they recognize that the reasons put forth in the letter of resignation of M. Lawrence A. Wilson are well founded and since the said resignation has already been made public they find themselves obliged to accept it.

It is proposed by Mr. E. L. Ethier, seconded by Mr. James McCarrey, that:

Whereas the President fills the two positions of President of the Association of Licensed Victuallers of the City of Montreal and of President of Federation of Wine and Liquor Dealers of the Province of Quebec and in consideration of the letter of resignation of the President of the Association and the reasons urged by him, while regretting his decision:

Be it resolved that the resignation tendered by Mr. L. A. Wilson be accepted, in order to enable him to devote all his efforts to the Federation of Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec of which he is the President. — Adopted.

It is proposed by Mr. Nazaire Gauthier, seconded by Mr. Ls. Poiré,

That Mr. Amédée Blondin, Vice-President, be named President. — Adopted.

Mr. A. Blondin thanks his colleagues for the honor which they do him and asks time to reflect before saying whether or not he will accept the Presidency.

It is proposed and the Board of Directors approves a motion to the effect that the Secretary take all necessary steps to investigate the complaints of the persons from whom were exacted exhorbitant prices for their cabins at the excursion of the Convention of Three Rivers and take extreme measures if necessary.

The Board of Directors protests against such abuses and will demand satisfaction.

It is proposed by Mr. V. Bougie and seconded by Mr. Naz. Gauthier,

That Messrs. Ed. MacLean, hotel-keeper of St Alphonse de Chicoutimi; Nap. Fortin, hotel-keeper, 19 Place Youville, Montreal; J. E. Maranda, hotel-keeper, Sorel; John Harris, hotel-keeper, West Shefford; be admitted members of the Association. — Adopted.

The meeting is adjourned until the 23rd inst.

THE SECRETARY.

M. AD. M. GAUTHIER.

M. Adélard M. Gauthier, 2e vice-président de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec a présidé la Convention de Trois-Rivières.

Nous publions son portrait d'autre part.

M. Ad. M. Gauthier est né à Sorel en 1854. Il était tout jeune enfant quand ses parents vinrent s'établir à Trois-Rivières, Quand son père partit pour un monde meilleur, M. Ad. M. Gauthier n'avait que 16 ans; il prit bravement la direction de l'hôtel qu'avait tenu son père et depuis lors est resté fixe à son poste.

Il y a 34 ans que M. Ad. M. Gauthier est établi dans son commerce; il est, assurément le doyen des hôteliers de la province de Québec et peut-être aussi du Canada.

S'il est le doyen des hôteliers, M. Ad. M. Gauthier l'emporte peut-être encore sur ses confrères sous un autre rapport. Il a été béni dans sa famille, car il compte 20 enfants et a bénéficié de la loi Mercier qui accorde un octroi en terre au père de 12 enfants vivants.

C'est donc à plus d'un titre que nous pouvons souhaiter aux hôteliers de marcher sur les traces du 2e vice-président de la Fédération.

N'oublions pas de dire que M. Ad. M. Gauthier est un ami des Sports qu'il a pratiqués avec avantage et non sans remporter de jolis succès.

Gin Kiderlen

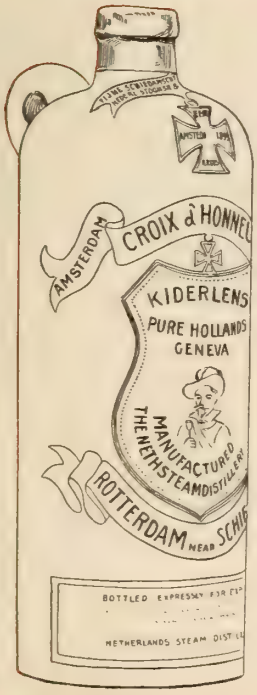


Dans la Hollande, le Gin Kiderlen est le plus en vogue. Il est fabliqué à Rotterdam, par la plus grande distillerie de la Hollande.

Le plus pur,
Le plus fort,
Le Meilleur au gout.

S. B. TOWNSEND & CIE,

AGENTS POUR LE CANADA . . . **Montréal.**



GIN LIQUEUR

'CROIX D'HONNEUR'

DE KIDERLEN

JAUNI PAR L'AGE. A L'AROME EXQUIS.

IL EST LA PERFECTION DES BON VIEUX

GINS DE HOLLANDE

HAUTEMENT RECOMMANDÉ POUR SES PROPRIÉTÉS MEDICINALFS

S. B. Townsend & Co., Montreal,

AGENTS GENERAUX POUR LE CANADA.

EN VENTE PAR

Nazaire Turcotte & Cie, Québec; D. C. Brosseau & Cie., Montréal; L. H. Levasseur, Rivière-du-Loup; E. H. Hébert, Valleyfield; Pagnuelo Frères, St-Hyacinthe.

QUOI DE NOUVEAU ?

Nous publierons avec plaisir dans les colonnes de **Liqueurs et Tabacs**, toutes les informations, correspondances que nos lecteurs voudront bien nous adresser sur tout ce qui est de nature à intéresser le commerce en général, sans se préoccuper de la forme à donner à leurs écrits: nous nous chargeons de reviser avec soin toute correspondance destinée à paraître dans nos colonnes.

Des informations soigneusement vérifiées, c'est tout ce que nous demandons: nos rédacteurs feront le reste.

Nous recevrons aussi avec plaisir, pour publication, les photographies d'étalages de magasins, d'intérieurs de manufactures, de groupes de marchands ou de commis-marchands — en un mot, de toutes les actualités du monde industriel, agricole, commercial et financier—que nos lecteurs voudront bien nous communiquer à l'occasion.

Nous les invitons à nous écrire souvent, à nous faire toutes suggestions, à nous indiquer toute amélioration que nous pourrions apporter à cette revue, dans l'intérêt de tous ceux qui nous lisent: nous les remercions d'avance de leur précieux concours.

LA DIRECTION.

UN REPOS BIEN MERITE

M. L. A. Lapointe, échevin de Montréal, secrétaire de l'Association et de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs est allé faire un tour à l'Exposition de Toronto, puis est revenu à Montréal en passant par les Mille-Isles. Après un court séjour à la métropole, M. L. A. Lapointe est reparti pour Matane, où il se promet de mener de front la chasse et la pêche.

Le dévoué secrétaire de la Fédération a bien gagné le repos qu'il prend après le travail ardu qu'il s'est imposé avant et pendant la Convention.

M. NAZAIRE GAUTHIER,

Directeur nouvellement élu de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

M. Nazaire Gauthier est, croyons-nous, le plus jeune des hôteliers de Montréal. Il est né à Montréal le 9 novembre 1871 et n'a par conséquent pas encore atteint l'âge de 32 ans.

Il fit ses études successivement à l'Académie de Mde Marchand, chez les Frères de la Doctrine Chrétienne, à l'Ecole du Plateau et enfin au Collège des Jésuites d'où sont sortis une foule de jeunes gens qui, dans quelque branche que ce soit de l'activité humaine font honneur à ceux qui ont cultivé et orné leur esprit et leur cœur.

Pendant huit années consécutives, M. Nazaire Gauthier, travailla assidument aux côtés de son père qui avait son établissement au No 184 de la rue St Laurent. C'est ce même établissement dont M. Nazaire Gauthier est depuis quatre ans propriétaire. C'est l'un des cafés les plus réputés et des plus enviables de la métropole. Sa clientèle qui va toujours en augmentant, est une clientèle choisie, nous pourrions dire une clientèle d'élite. On y rencontre gens de plume, chefs ouvriers, mutualités, amateurs de sport, etc...

M. Gauthier s'est en effet occupé de mutualité de façon active, il est même actuellement l'un des Directeurs de la Société des Artisans, (Section de Notre-Dame). Il encourage depuis longtemps déjà les jeux nationaux de sport et bien souvent c'est à son hôtel que se rendent les amateurs pour avoir des nouvelles des grands tournois.

M. Nazaire Gauthier qui avait été nommé l'un des Directeurs de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, lors de sa fondation méritait également les honneurs de la Direction dans l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal en faveur de laquelle il a toujours travaillé avec autant de discrétion que de succès.

UN HOMME DU JOUR.

Après avoir félicité l'Association des Débitants de Liqueurs Licenciés sur le grand succès de sa dernière convention annuelle, dit "Le Sport" de Montréal, nous considérons comme un devoir des plus agréables de noter tout particulièrement le tact, la dignité et l'autorité qui ont marqué les discours et la conduite de son président. M. Lawrence A. Wilson, qui est une mascotte pour l'Association, est aussi un homme public dans le sens le plus large du mot. Il se tient au courant des grandes questions; il a l'amitié et la confiance des premiers hommes du pays; il parle avec élégance et habileté ; il est toujours à la hauteur des circonstances. Sir Wilfrid, qui pousse encore plus loin que feu Sir John la saine pratique de donner à tous les grands commerces et industries au moins un représentant au Sénat, ne saurait mieux faire que de jeter les yeux sur un homme comme M. Lawrence A. Wilson quand ce sera le tour du corps commercial dont il est le leader, et qui donne de si grands revenus au pays. Nous savons personnellement qu'il en a été déjà question parmi les chefs libéraux.

LES VINS DE FRANCE

Nous lisons dans le supplément illustré du "Figaro" de Paris:

Dans un pays de race française comme le Canada, les vins de France ne peuvent être que populaires.

A la tête des maisons françaises qui exportent nos grandes marques au Canada, et la plus ancienne peut-être, nous devon citer MM. Faure frères, de Bordeaux. La fondation de cette maison se perd dans la fin de l'avant-dernier siècle. Les recherches faites en ont remonté l'origine jusqu'en 1795 et ont prouvé qu'elle existait depuis plusieurs années, mais les documents précédant cette date, avaient disparu pendant la Révolution.

Les associés actuels de la maison sont au nombre de six, occupant les plus hautes situations dans le monde commercial: officier et chevalier de la Légion d'honneur, ancien président de la Chambre de Commerce de Bordeaux, anciens juges au Tribunal de commerce, membre du Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Midi, administrateur de la Banque de France, président et vice-président de compagnies d'assurances maritimes, etc., etc., s'occupant tous, en outre, de diverses oeuvres philanthropiques.

Les membres de la maison sont co-propriétaires du château Gruaud-Larose et propriétaires des châteaux du Gay, Laburthe et des Ormes, qu'entourent d'importants vignobles réputés pour leur saveur et leur délicatesse. Introduite au Canada il y a plus de vingt-cinq ans, par M. Dansereau, la maison Faure frères y est aujourd'hui représentée par MM. Boivin, Wilson & Co., de Montréal.

Etendant son champ d'action à toutes les branches d'affaires, elle s'est intéressée individuellement, par l'un ou l'autre de ses membres, aux plus hardies entreprises de colonisation, et c'est ainsi que ceux-ci s'occupent d'une exploitation agricole et d'élevage, le domaine de "San Luis" à la Plata, et sont propriétaires, à la Martinique, de la plantation sucrière du "Limbé".

Il n'y a point de grandes fêtes officielles au Canada-Français sans que nos vins y tiennent la première place. S'il ne dédaigne point le gin national, nécessaire, prétend-on, pour fouetter le sang sous le froid rigoureux des hivers, le Canadien n'en réserve pas moins sa prédilection pour les bons vieux crûs de ses ancêtres. Il sait qu'il y retrouvera la gaieté française que ne donne point l'alcool.

LE CHAMPAGNE POPULAIRE



Lorsque vous achetez l' " Extra Dry " de Mumm, voyez à ce qu'il porte la CAPSULE DE METAL COLORÉE EN ROSE et que le nom des Agents Canadiens soit sur l'étiquette.

LES WHISKIES ECOSSAIS

"Mountain Dew" et "Liqueur Special"

DE

ROBERTSON, SANDERSON & CO., Limited

DE LEITH

Sont les deux marques favorites des gourmets.

Le Scotch " **MOUNTAIN DEW** " de Sanderson est la plus vieille marque de whisky en Ecosse, et sa vente est plus forte que n'importe quelle autre marque de Whisky Ecossais dans le monde entier.

S. B. TOWNSEND & CO.,

18 et 20 Rue Saint Sacrement, MONTREAL.

LA DEMISSION DE M. LAWRENCE A. WILSON

M. Lawrence A. Wilson, a, comme nos lecteurs le verront d'après sa lettre d'autre part, donné sa démission de Président de l'Association des Commerçants de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Cette démission a été pour un certain nombre de membres de l'Association une surprise. Mais pour ceux qui connaissent bien M. Wilson, cette démission sans être attendue ne leur a pas causé d'étonnement.

Dès les avant dernières élections de l'Association, M. Wilson avait témoigné avec force et énergie son désir de laisser la place à un autre; il a fallu lui faire violence, pour ainsi dire, afin de lui faire accepter la présidence de nouveau.

Aux élections de décembre dernier, M. L. A. Wilson a dû se rendre de nouveau parce que ses co-directeurs ont insisté d'une façon plus particulière encore, en lui faisant remarquer qu'il y avait à compléter un travail très sérieux et très important auprès du Parlement Fédéral et de la Législature provinciale et qu'il ne pouvait les abandonner à un pareil moment.

Faire appel à son dévouement envers l'Association c'était toucher la corde sensible et d'ailleurs les membres de l'Association étaient si unanimes à vouloir la réélection de M. L. A. Wilson qu'il aurait eu mauvaise grâce à décliner l'honneur de continuer à présider à ses destinées.

La Fédération était formée depuis trois mois; M. L. A. Wilson en avait été nommé le Président. Au début, la charge de Président pouvait encore assez facilement s'allier avec celle de Président de l'Association de Montréal qui d'ailleurs avait donné le jour à la Fédération. Maintenant, la Fédération, comme vient de le prouver sa seconde Convention, est devenue une puissance. C'est cette puissance qu'il faut mettre en oeuvre pour arracher aux gouvernements les lois et les amendements réclamés par le commerce des vins et liqueurs et pour obtenir le redressement des griefs dont a à se plaindre cette branche de commerce.

M. L. A. Wilson vient, pour la seconde fois, d'être nommé Président de la Fédération. Comme on le peut voir par les résolutions adoptées par la Convention, le travail à faire est considérable. C'est à cette tâche que veut se consacrer le Président de la Fédération et c'est ce qui explique sa démission de Président de l'Association.

En se retirant, M. Lawrence A. Wilson est certain d'emporter avec lui les regrets de tous les membres de l'Association de Montréal qu'il laisse dans un état de prospérité remarquable, prospérité à laquelle il a puissamment contribué.

M. Lawrence A. Wilson restera pour les Présidents futurs de l'Association le modèle à suivre. C'est croyons-nous le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un Président sortant.

AVEZ-VOUS UNE BONNE PHOTOGRAPHIE DE VOTRE ETABLISSEMENT?

Avec une bonne photographie de l'intérieur ou de l'extérieur de votre établissement, magasin ou manufacture, que vous nous enverrez, nous nous chargeons de vous faire une gravure qui vous servira pour toutes vos impressions: **Papier à lettres, Enveloppes, En-têtes de comptes, Circulaires ou Catalogues.**

Cette gravure ne devant pas dépasser 4 x 5 pouces, vous coûtera la bagatelle de 10c du pouce carré, à peine la moitié du coût actuel d'une bonne gravure; nous en paierons l'autre moitié en échange du privilège de publication de cette gravure dans les colonnes de "LIQUEURS ET TABACS".

Bien plus, si vous avez besoin d'impressions quelconques pour votre commerce, nous vous les ferons dans nos propres ateliers à des **prix de faveur** et vous aurez, quelque chose de "nouveau" qui fera sensation parmi vos clients.

LA DIRECTION.

GRANDE FETE CHAMPETRE ET BANQUET OFFERT AU CLUB CHAMPETRE CANADIEN, PAR LES MEMBRES HONORAIRES

Le 6 septembre 1903

Une magnifique fête champêtre suivie d'un banquet a été offerte au Club Champêtre Canadien, par les membres honoraires du club, à son chalet de la Pointe aux Trembles.

Ces messieurs ont fait grandement les choses.

Certes, nous avons déjà assisté aux charmantes fêtes mensuelles données par les membres actifs de ce club où l'on a le secret de plaire à tous et de s'amuser avec entrain, mais jamais nous n'aurions pensé qu'on pouvait organiser une fête aussi intéressante que celle de dimanche.

Tout ce que le luxe allié au bon goût peut créer, s'est trouvé réuni là, et surtout tout ce qu'une exquise affabilité peut inventer pour amuser et charmer les invités, les organisateurs dévoués ont su le trouver.

Rien n'a manqué: musique, chant, jeux de toutes sortes, régates, voilà le bilan de l'après-midi. On ne se serait jamais cru à une fête privée, tant il y avait de monde et d'entrain.

Il nous suffira d'énumérer les principales attractions pour qu'on puisse se faire une idée du merveilleux de cette fête. Notons en passant, que le soleil des beaux jours d'été, ajoutait encore à la splendeur du décor, et tous comprendront la joie des promoteurs de cette fête, qui voyaient tous les efforts dépensés par le comité d'organisation couronnés d'un succès sans pareil.

JEUX

1. — Un joli concours de tir dont les heureux vainqueurs ont été: 1er prix, H. Audette; 2e prix, O. Robitaille; 3e prix, O. Chapleau.

2. — Course en chaloupes entre les membres honoraires et les membres actifs, et où vainqueurs et vaincus ont déployé tant de vigueur qu'ils en ont fait le véritable clou de la fête. Prix: trophée, présenté par MM. J. L'Heureux, président honoraire, et Amédée Blondin, président actif. Ce trophée, une jolie coupe, devra être disputé pendant trois années, entre les membres actifs et les membres honoraires.

Heureux vainqueurs de la course: l'équipe des membres actifs: MM. O. Robitaille, V. Rhéaume et Wilfrid Hinton.

3. — Course de cent verges, pour les membres actifs: 1er prix, Wilfrid Hinton; 2e prix, J. A. Pepin.

4. — Course de cinquante verges pour jeunes filles : 1er prix, Mlle Emma Arpin; 2e prix, Mlle Blanche Piuze.

5. — Course de cent verges pour les membres honoraires: 1er prix, L. Dominique; 2e prix, H. Audette.

6. — Course pour les dames des membres honoraires et actifs: 1er prix, Mme L. A. Meunier; 2e prix, Mme J. A. Pepin; 3e prix, Mme Ed. Lescarbeau.

7. — Course en enfilant une aiguille: 1er prix, Mme Phaneuf; 2e prix, Mme J. A. Pepin.

8. — Course aux patates pour jeunes filles: 1er prix, Mlle Emma Arpin; 2e prix, Mlle Blanche Piuze.

9. — Concours à la ficelle : 1er prix, Mme J. A. Pepin ; 2e prix, Mlle Emma Arpin.

10. — Course à trois jambes: 1er prix, J. A. Pepin; 2e prix, Henri Dubord.

11. — Pour lancer un poids de 21 lbs; 1er prix, Naz. Arpin.

12. — Course des employés: Prix, H. Joncas.

13. — Course des hommes gras: 1er prix, Norbert Arpin; 2e prix, Ed. Grosclaude.

14. — Course des journalistes: Prix, M. Ouimet, de "La Patrie".

15. — Course entre les présidents actif et honoraire: Prix, Amédée Blondin, président actif.

16. — Tug of war entre les membres honoraires et actifs: Gagné par les membres actifs: N. Arpin, O. Robitaille, J. Pouliot, D. Desrosiers, B. Lépine, V. Rhéaume.

Course du comité d'organisation: 1er prix, J. Guénard; 2e prix, L. Dubord.

Et pendant toutes ces courses entre amis, une gaieté de bon aloi éclatait en rires sonores.



Cognacs Marie Brizard & Roger

Maison fondée en 1755

La haute réputation dont jouit dans le monde entier la maison MARIE BRIZARD & ROGER est la garantie de la qualité irréprochable des cognacs qu'elle offre à la consommation, en caisses ou en barils, sous les différentes marques de

Cognacs "Fleur de France"

Caisses : 1 Fleur de Lys ; 2 Fleurs de Lys ; 3 Fleurs de Lys ; S. O. P., C. V. 1858.

Marie Brizard & Roger

PROPRIETAIRES DES VIGNOBLES :
DOMAINE DE MONTBRIZARD
RICHEMONT.

Cognac.

Representants au Canada : **D. Masson & Cie, Montreal.**

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.

La musique a été fournie par l'orchestre Massino frères.

A six heures, un banquet aux mets délicats et variés a été servi aux invités. Deux cents personnes se pressaient autour des tables dressées sous les arbres du parc et fort bien décorées. Il suffira de jeter un coup d'oeil sur le menu préparé par le chef Jules Alain, pour se convaincre du soin apporté à sa composition.

MENU

Saumon froid à la " L'Heureux ".
Concombres, sauce verte.
Jambon de Bayonne à la " Garceau ".
Langue de boeuf à la " Fiset ".
Roast beef à la " Blondin ".
Pommes de terre à la " Arpin ".
Porc frais à la " Campagnarde ".
Salade de poulet à la " Hinton ".
Mayonnaise de homard à la " Bédard ".
Salade à la " Club Champêtre ".
Café, Cognac. Biscuits au " Fondateur ".
Rafraîchissements. Fruits de saison.

Le dîner a fait le plus grand honneur à M. Jules Allain, qui s'est révélé cuisinier hors ligne.

Par une délicate attention, M. Grenier, de la maison Laporte, Martin et Cie, avait fait distribuer à chacun des convives, à titre de souvenir, une jolie flole de brandy Richard, dont le contenu a été chaudement apprécié par les convives.

La soirée a été tout aussi animée, les danseurs s'en sont donné à coeur joie. De délicieuses chansons ont été rendues avec talent par Mlle Michaux et Mlle Montmarquet, de Lowell, Mass.

Les jardins ont été brillamment illuminés par M. Robitaille,

Enfin, un grand nombre de donateurs, pour manifester leur sympathie au Club Champêtre, avaient tenu à envoyer leur généreuse offrande, et ont ainsi contribué largement au succès de cette fête mémorable.

Voici la liste des donateurs:

H. Dubord, Ferd. Dubord, O. Charland, Jos. L'Heureux, J. W. Guénard, C. B. Lafond, Blondin & Corbeil, A. Archambeault, Jos. Tremblay, Jos. Pouliot, E. N. Cusson, Ed. Malo, Horace Boisseau, U. Vanier, I. H. Mallette, Boivin & Wilson, F. X. St-Charles & Cie., B. O. Béland, Une maison de gros, J. F. Senécal, de la maison Boivin, Wilson ; Tétreault Shoe Co., L. A. Wilson Co., Lemoine, Banque d'Hochelaga; Emporium Cigar Co., V. F. Forgue, O. Normandin, Demers, Fletcher & Co., A. Groubert, R. Bourdeau, John Labatt, J. O. Généreux, H. M. Paquet, Phil. Roy, L. D. Fiset, R. Carrier, A. Leclerc, A. E. Mallette, J. Deslauriers, A. J. Chabot, J. A. Deganne, Grenier, de maison Laporte, Martin & Cie.

Voici, en partie, la liste des personnes présentes:

N. Arpin, Mlle E. Arpin, H. Audette et Mme H. Audette, Mlle B. Birk, Mlle Beaudoin, J. T. Beaudoin, Mlle A. Brault, J. P. Beauvais, M. et Mme P. Bouthillier, M. et Mme E. Bouthillier, J. B. W. Bédard, Am. Blondin, président actif; M. et Mme A. Barbier, Mlle L. Christin, J. O. Chapleau, Mlle A. Chapleau, Rév. M. Carrière, S. Charland, Mlle M. Charland, G. T. Carle, E. N. Cusson, J. Deslauriers, C. Delorimier, S. Dominique, M. et Mme H. Dubord, M. et Mme L. Dubord, Luc. Dubord, F. Dubord, M. et Mme S. Dubord, Mlle E. Durocher, D. Dumont, M. et Mme R. Dumont, Mlle A. Dugal, J. B. Desrosiers, D. Desrosiers, A. Dudemaine, E. L. Ethier, M. et Mme P. Forget, Mlle Farmer, M. et Mme T. D. Fiset, Mme A. Fiset, M. et Mme F. X. Fortin, F. E. Fontaine, M. Filteau, M. O. Falardeau, D. Gagnon, Dr E. Garceau, R. Gauthier, Mme L. Gratton, M. et Mme E. Gagner, E. P. Groscloude, J. R. Gauthier, L. Granger, J. W. Guénard, A. Hamel et dame, E. Hamel, A. Hinton et dame, Art. Hinton et dame, Mlle Alberta Hinton, Mlle Albina Hinton, W. Hinton, J. Hinton, Mme Laframboise, M. G. Laframboise, F. X. Lizotte, Ls Labelle, Mlle R. Laprade, Mme M. Latour, Mlle R. Labelle, M. et Mme Ed. Lescarbeau, M. et Mme E. B. Lafond, L. N. Laramée, Mlle Lemieux, B. Lépine, G. Lapointe, J. L'Heureux, président honoraire ; Mlle Y. Montmarquet, Lowell, Mass.; O. Monette, J. A. Massé, P.J. Montier, M. et Mme G. Monette, M et Mme L.A. Meunier, Mlle Mousseau, Mlle E. Michaud, Mlle D. Michaud, McGown J. W, et dame, Az. Naud et dame, Mme T. O'Farrell, Mlle M. O'Farrell, J. Ouimet et dame, P. Phaneuf, D. Phaneuf, Mlle E. Phaneuf, Mlle C. Phaneuf, M. et Mme J. A. Pepin, M. et Mme W. Pepin, N. Piuze, Mlle B. Piuze, R. Piuze, Paquette H. A. et dame, M. R. Portelance, M. et Mme Ls Poiré, E. M. Poliquin, M. Poichi, J. Pouliot, Mlle Robitaille, O. Robitaille, C. A. Reeves et dame, M. et Mme J. A. Rice, J. Rice, C. Robillard, V. Rhéaume, Mlle L. St-Denis, C. St-Jean, J. Stevenson, J.B. Taylor, Mme veuve J. Trudel, Québec; M. et Mme J. Tremblay, M. et Mme C. E. Thibault, Mlle Thibault, L. Viens, Mlle E. Villeneuve, L. A. Wilson, J. Wefer.

Le programme-souvenir, imprimé sur écorce de bouleau et le menu superbement illustré ont été distribués aux invités et ont obtenu un légitime succès:

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en donnant la liste des membres honoraires et des membres actifs du Club Champêtre Canadien ainsi que leur chanson.

Membres honoraires: — Jos. L'Heureux, président; D. Fiset, vice-président; Louis Labelle, E. L. Ethier, Charles De-Lorimier, D. Fiset, A. McGown, Arth. Hémond, C. Robillard, L. A. Wilson, L. A. Meunier, C. A. Reeves, Jos. Martineau, Louis Poiré, L. Dubord, F. Lapointe, R. Dumont, Jos. L'Heureux, J. B. W. Bédard, Ed. Lescarbeau, C. Charland, A. Barbier, E. N. Cusson, Wilfrid Mercier, Henri Audette, L. Granger, Saül Dominique, Joseph Provost, Dr E. Garceau, C. E. Thibault, D. Larose, J. Matte, J. W. Guénard, J. A. Massé, Fred Dubord.

Membres actifs: — Amédée Blondin, président; Wilfrid Hinton, vice-président; Jos. Hinton, secr.-arch. et commodore ; Norbert Arpin, trésorier; Henri Dubord, ass.-trésorier; O. Robitaille, Benjamin Lépine, auditeurs; D. Phaneuf, W. Pouliot, L. H. Laramée, D. Desrosiers, T. Lapointe, R. Carrière, A. J. Chabot, Z. Rhéaume, J. A. Pepin, C. B. Lafond, A. Dudemaine, E. Hamel, E. Grosclaude.

Chanson du Club Champêtre Canadien.

Sur l'air " Salut au Vieux Drapeau ".

PREMIER COUPLET

Amis du Club, assemblons-nous,
Loin des soucis de cette vie;
Pour nous c'est un bonheur si doux
De célébrer notre harmonie
Loin des bruits de la grande ville,
A la Pointe-aux-Trembles en chantant,
Comme une petite famille
Réunissons-nous gentîment!
Et répétons avec entrain,
De la chanson le gai refrain!

REFRAIN

Joyeux amis à nos fêtes si chères,
Chantons toujours notre fraternité,
Amusons-nous! Plus de peines amères!
Viens dans nos coeurs, régner seule, ô Gaîté!
Joyeux amis à nos fêtes si chères,
Chantons toujours notre fraternité.

DEUXIEME COUPLET

A tous nous faisons c'est l'usage,
Sans embarras et sans façon,
Montrant loyal et franc visage,
Les honneurs de notre Maison!
Pour être bien reçu chez nous,
Il suffit qu'un peu l'on nous aime,
Pour nous, un sourire bien doux,
Est la récompense suprême.
Et répétons avec entrain

TROISIEME COUPLET

Pourquoi cacher notre secret,
Vous l'avez deviné mesdames
Que notre bonheur est complet,
Lorsque vous êtes là, ô femmes!
Epouses, soeurs que nous aimons
Et vous charmantes fiancées
Au chalet nous vous attendons
Venez venez chères aimées!
Et répétons avec entrain
De la chanson le gai refrain. —— T. C.

Le Cocktail

a une saveur exquise,
une qualité sans rivale,

quand il est fait a base de vin

BYRRH

VIN TONIQUE ET APERITIF

VIOLET FRERES A THUIR, (P.O.) FRANCE.

Caisses de 12 litres à $10.50. Lot de 5 caisses 10.00.
Caisses de 24 demi-litres, $1.00 par caisse de plus que les litres.

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL

Agents pour le Canada.



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.

VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

GOLDEN DIANA,
NIAGARA, CATAWBA,
SHERRY SPÉCIAL VIEUX,
PORT FRUITE,
BON VIEUX PORT,
CONCORD SEC,
SAINT-JULIEN.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez a ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.,

ST. CATHARINES, ONT.

Ecrivez et demandez nos prix.

LE VIN EN TABLETTES

Une fabrique norvégienne de produits alimentaires vient d'inventer spécialement pour l'usage des explorateurs : **le vin en tablettes.**

Un visiteur de la fabrique a examiné, dit la " Science Nouvelle ", le procédé qui est fort simple: après avoir pressé du raisin bien mûr, on en fait évaporer le jus à une chaleur de 45 à 50°, puis on en condense la vapeur ainsi obtenue avec des appareils réfrigérants; on a alors un sirop qu'il ne s'agit plus que de faire dessécher dans des godets en forme de tablettes qui peuvent se conserver extrêmement longtemps. Quand on veut s'en servir, on fait dissoudre la tablette dans de l'eau.

Comme le visiteur s'émerveillait de cette invention, un des directeurs de la fabrique lui répondit en souriant: " La chose n'est cependant pas tout à fait nouvelle, elle date du temps d'Horace; à cette époque on préparait déjà le vin en confitures et nous n'avons, en somme, inventé que la manière de les faire sécher. " La réponse était d'un homme modeste autant qu'érudit et elle n'empêche pas que la découverte du vin solidifié ne soit appelée à rendre d'immenses services à l'humanité ; que l'on parte pour les pays brûlants où il est si difficile de conserver les vins, ou pour les régions glacées, où les liquides gelés brisent leur contenant, on appréciera ce vin très pur qu'on peut obtenir rien qu'avec de l'eau, renouvelant ainsi le miracle de Cana.

★ MM. Hudon, Hébert & Co, nous avisent que, d'après les apparences actuelles, tout porte à croire que le commerce d'automne sera des plus actif.

Comme par le passé, le plus fort des commandes porte sur les scotchs, les gins et les brandies.

★ MM. J. M. Douglas & Co nous disent que les affaires continuent à être des plus actives et que de bonnes commandes d'importation sont prises pour les whiskies écossais ainsi que pour les brandies.

★ MM. Laporte, Martin & Cie, nous informent qu'ils ont déjà reçu la plus grande partie de leurs approvisionnements pour les saisons d'automne et d'hiver en fait de whiskies écossais de gins et de brandies.

La demande pour tous les spiritueux, ainsi que pour les vins de Madère est très satisfaisante.

★ MM. S. B. Townsend & Co nous disent que les affaires ont été très satisfaisantes pendant le mois d'août. La firme prend d'importantes commandes d'importation pour les whiskies écossais et les gins.

Les remises sont satisfaisantes.

★ MM. D. Masson & Cie rapportent de belles affaires en cognacs et en gins. La température froide que nous avons eue dernièrement a été des plus favorable pour l'écoulement de ces deux spiritueux.

Le chiffre d'affaires du mois dernier a été beaucoup plus fort que celui du mois d'août 1902.

Les paiements sont bons.

★ MM. Walter R. Wonham & Sons, importateurs, viennent d'adresser au commerce de gros une lettre-circulaire annonçant que, M. Walter R. Wonham s'étant retiré des affaires, il a été remplacé par M. G. H. Townsend qui, depuis de longues années occupait un poste important dans la maison. La firme de Walter R. Wonham & Sons se compose maintenant de M. W. C. Wonham et de M. G. H. Townsend.

Cette maison a la représentation au Canada de plusieurs marques importantes, entre autres: les cognacs Bisquit, Dubouche & Co., les Sherries Pedro Domecq et les vins de Port de MM. Thos. Glas. Sandeman & Sons.

★ MM. Lawrence A. Wilson Co., Ltée, nous rapportent que le mois d'août a été satisfaisant au point de vue du commerce. Les affaires courantes sont bonnes et on reçoit en outre d'importantes commandes d'importation pour les Scotchs ainsi que pour les Brandies.

Les remises ne donnent lieu à aucun sujet de plainte.

★ M. Otto Zepf, gérant de la Freyseng Cork Co., Ltd, de Montréal, nous rapporte que, par suite de la température froide que nous avons subie depuis plus d'un mois, les affaires ont été relativement calmes. Cette température adverse a fait que le commerce des eaux gazeuses a été restreint; par contre, les embouteilleurs de bière ont été activement occupés.

Les remises sont satisfaisantes.

Whisky Ecossais Old Mull

Cette exquise combinaison de Scotch Whisky a conquis la faveur populaire d'une manière suivie et il semble qu'elle ait définitivement conquis sa place. La qualité en est particulièrement bonne, ce qui témoigne de la haute habileté et du sens des affaires que possèdent MM. John Hopkins & Co., en ce sens qu'il se rendirent rapidement compte que le Public canadien était bon juge de la qualité d'un bon scotch et paierait le prix d'une qualité de choix. La Old Mull Blend est une combinaison des whiskies de la Distillerie Tobermory et d'autres distilleries bien cotées de Scotch whisky: on peut toujours y avoir confiance comme en un whisky pur, âgé et moëlleux. Toutes les grandes maisons faisant le commerce de gros le tiennent en stock. MM. Walter R. Wonham & Sons en ont l'agence au Canada.

Une médaille d'or.

L'exposition régionale de Trois-Rivières a eu un grand succès, non seulement par la variété des produits exposés, mais encore par le nombre colossal de visiteurs qui en ont franchi les portes.

Les sociétés industrielles, les agriculteurs et les éleveurs, les beurriers et les fromagers, les maisons d'exportations et d'importations, les grosses entreprises commerciales se sont distinguées par leurs expositions privées et ont contribué à rendre intéressant ce grand concours de travail et de la production.

Le jury a eu fort à faire pour tout examiner avec le plus grand soin et établir la liste de récompenses qui ont été distribuées vendredi dernier.

Parmi les produits qui ont attiré spécialement l'attention des juges, nous devons en signaler un qui a mérité la Médaille d'Or, c'est le Gin Canadien Croix Rouge distillé à Berthier.

Nous sommes heureux de signaler cette haute récompense accordée à une de nos marques indigènes, parce qu'elle prouve que notre production nationale peut rivaliser sans crainte, avec les meilleures fabrications étrangères.

Mis sur le marché par une de nos premières maisons de Montréal, celle de M.M. Boivin, Wilson et Cie, le Gin Canadien Croix Rouge a très rapidement conquis l'estime des connaisseurs, qui le préfèrent aux boissons alcooliques importées, sur lesquelles la surveillance du Gouvernement ne s'est pas exercée.

Si le Gin Canadien Croix Rouge a obtenu la Médaille d'Or à l'Exposition de Trois-Rivières, c'est que les juges experts ont pu apprécier ses qualités comme liqueur vieillie au moins pendant deux ans dans les entrepôts, avant d'être livré aux consommateurs. C'est aussi parce que ses propriétés digestives et stomachiques, dues à la présence de la baie naturelle du genièvre dans la distillation, en font un breuvage exquis et éminemment recommandable aux amateurs de liqueurs pures et distillées d'après les plus récents progrès industriels.

La Médaille d'Or donnée à la distillerie de Berthier est la juste récompense accordée aux efforts faits par ces Messieurs pour le triomphe de notre industrie et de notre production nationale.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO : 87 YORK STREET, Tél. Main 204

BUREAU PRINCIPAL : 96 RUE KING, Montréal.

TÉLÉPHONES : BELL MAIN 65 ; MARCHANDS, 522.

Les Machines Automatiques Caille.

Fonctionnant avec pieces de monnaie.

La Machine "Olympic Punching" de Caille





"Samson" Lifting Machine de Caille



Hercules Grip = Test
(FORCE DU POIGNET)
de Caille

CES MACHINES SONT PARFAITEMENT LEGITIMES ET PERMISES PARTOUT.

CELA VOUS PAIERA DE VOUS RENSEIGNER

LA "SAMSON" EST UNE MACHINE TRES POPULAIRE, DE CONSTRUCTION ELEGANTE ET PARFAITEMENT DIGNE DE CONFIANCE.

UNE MACHINE FONCTIONNANT PARFAITEMENT. PERMISE PARTOUT.

The Caille Brothers Co.

3 AVE. OUELLETTE, · WINDSOR, ONT.

VENTES

A. Clément à J. B. E. Clément, 2340 Notre-Dame.
O. Morin à A. Lafrance, 1177 Ontario.
E. Thompson à P. J. Kavanagh, 7031 Saint-Jacques.
H. Girouard à John M. Wilson, 111 St-Henry.
C. Charest à E. Sicotte, 701 Frontenac.
F. Séguin à T. J. Lafontaine, 169 Ropery.
N. Fortin à E. Gervais, 21 J. Cartier Sq.
J. Duval à J. P. Marenda, 645 Notre-Dame.
T. Westlake à A. Pagé, 19 D. Youville Place.
J. H. Robert à N. Beaudry, 127 Saint-Paul.
B. Raymond à A. Poitras, 731 Lagauchetière.
S. R. Buckland à M. Trouillette, 70 Bleury.
W. L. Wiseman à E. F. Michaud, 461 Craig.

★ M. Paul, de la maison W. J. Rafferty, nous informe que les affaires ont été excellentes depuis l'ouverture de la saison d'été. La température froide et pluvieuse que nous avons eue a fait que la demande pour les "Ales" s'est maintenue au même niveau que pendant le printemps.

Les paiements sont des plus réguliers.

Dow's Admiral.

MM. J. M. Douglas & Co, viennent de recevoir de MM. Silva & Casens des vins de port de la marque "Dow's Admiral". Ce vin est garanti pour avoir 20 ans d'embouteillage et, de l'avis des connaisseurs, c'est le meilleur Port qui existe.

Liqueur

★ L'Oporto Blanc de la maison Brumester est une des spécialités les plus en vue de la Lawrence A. Wilson Cie Ltée. Ce vin de Port Blanc est incomparable comme vin de dessert. Il ne présente aucun des inconvénients des vins de Port rouges dont il possède aussi les avantages.

Vin de St. Catharines

Aucun vin de qualité médiocre n'est jamais vendu sous le nom de The Ontario Grape Growing & Wine Manufacturing Co., de St. Catharines, Ont. Tous leurs vins sont garantis absolument purs, des soins tout particuliers étant apportés dans tous les procédés de manufacture. La compagnie est établie depuis trente ans à Barnesdale, près de St. Catharines, une section fameuse pour ses vignobles et ses vergers de pêchers. Les affaires y sont considérables. Leurs vignobles comprennent 150 acres et leurs caves ont une capacité d'un demi-million de gallons. L'exhibition dans la bâtisse des manufactures à Toronto a attiré fortement l'attention des visiteurs de l'Exposition.

Le Record du Champagne.

A la date du 31 août 1903, l'importation de Champagne Moët & Chandon était de 80,669 caisses — le plus grand nombre de caisses d'aucune marque de Champagne qui ait jamais été importé dans cette période.

C'est une augmentation de 23,888 caisses sur la période correspondante de 1902.

Ce fait est attesté par les statistiques douanières. Il place Moët et Chandon à la tête de la liste d'importation aux Etats-Unis, comme dans le monde entier. MM. Moët et Chandon possèdent et contrôlent plus de vignobles que tous les autres principaux exportateurs de Champagne combinés.

Le nouveau crû "White Seal" représente la perfection comme champagne.

MM. John Hope & Co., Montréal, en sont les seuls agents au Canada.

Whisky de Dublin de John Jameson & Son, Ltd.

Cette fameuse firme de distillateurs de Dublin, les premiers et seuls distillateurs du célèbre "whisky John Jameson" qui se vend sous la marque de commerce de "J. J. & S.", semble toujours conserver la suprématie pour le type de qualité des whiskies d'Irlande, dans le monde entier. Il est exporté dans des bouteilles noires et il est souvent désigné comme le "whisky à la bouteille noire". La finesse de sa qualité est appréciée ainsi que le prouvent les prix élevés réalisés par le whisky sur les marchés de Dublin et de Londres. Le goût se prononce de plus en plus au Canada en faveur de ce fin whisky irlandais: il est classé comme article de vente régulière.

La firme de John Jameson & Son, Ltd., n'a de connexions avec aucune autre distillerie irlandaise.

Mariage.

M. Joseph Tremblay, commis de bar chez MM. Blondin et Corbeil, s'est marié le 18 août à l'Eglise de Notre-Dame de Montréal avec mademoiselle Adélia Filteau.

★ Les vins de Madère de MM. Blandy Bros. sont définitivement entrés dans la catégorie des vins de grande consommation.

On trouve ce délicieux Madère dans tous les premiers hôtels, cafés et restaurants de notre Province.

MM. Laporte, Martin & Cie, les agents canadiens de la maison Blandy Bros fournissent sur demande des cadres réclames des plus élégants afin de faciliter la vente des Madères en question.

★ MM. J. M. Douglas & Co, nous informent que les commandes de whisky "Dewar" pour les besoins du commerce d'automne devraient être placées de bonne heure cette saison pour la raison que les ordres sont si nombreux que M. John Dewar Sons & Co Ltd arriveront à les remplir avec quelque difficulté.

L'augmentation des affaires est telle que la firme va prochainement agrandir ses distilleries déjà très importantes.

★ M. Raoul Carignan qui visite le commerce et les hôteliers de Montréal dans les intérêts de la maison D. Masson & Cie, fait de belles ventes de cognacs "Marie Brizard & Roger" et des "Gins Carte Blanche". Ces deux marques font partie du stock de tous les meilleurs établissements.

★ Les ventes du "*Vin Mariani*", le pionnier et le *Standard* de tous les toniques ont été si considérables en ces temps derniers que l'approvisionnement en est devenu relativement rare. Aussi, les prix du Vin Mariani sont-ils très fermes.

★ La vente des brandies "Richard" va sans cesse en augmentant. Les personnes qui ont goûté une fois de cet excellent cognac n'en veulent plus d'autre. L'attention du public est attirée d'une façon spéciale sur le cognac blanc "Richard', une innovation des plus heureuses et des plus appréciées.

MM. Laporte, Martin & Cie, les agents au Canada de la maison Ph. Richard, envoient prix et échantillons sur demande.

★ Nous attirons l'attention des lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" sur l'annonce de MM. Freyseng Cork Co., Ltd. L'assortiment des bouchons que cette compagnie offre au commerce est le plus complet qu'il y ait sur notre marché; ces bouchons sont d'une qualité absolument garantie.

★ MM. Laporte, Martin & Cie, ont dans leurs entrepôts un approvisionnement complet des fameux scotchs "Mitchell". Ces whikies sont classés parmi les meilleurs qui arrivent au Canada.

La qualité "Extra Special Liqueur" est insurpassable et se vend meilleur marché que les autres "Scotch Liqueurs".

Beau et Bon.

MM. Lawrence A. Wilson Co. Ltée ont fait distribuer de jolies bouteilles miniatures de leur fameux whiskey King Edward VII qui ont été acceptées avec enthousiasme par les excursionnistes et délégués à bord du Beaupré, lors de la Convention de Trois-Rivières.

Si le contenant est agréable à l'oeil le contenu ne l'est pas moins au palais du gourmet.

FREYSENG CORK CO., LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

Bouchons et Bouchons "CROWN"

655-661 RUE ST. PAUL, Montreal.

FILTRES A EAU "NOXALL"

Broche pour Embouteilleurs, Cire à cacheter les bouteilles. Etain en feuilles, Capsules. Machines à capsuler. Machines à boucher. Bois à bouchons. Tire-bouchons. Fournitures pour Brasseurs et Embouteilleurs.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times White Wheat No. 83 Star"

MEAGHER BROS & Co.,

MONTREAL,

Agents.

Boswell & Bro.

BRASSEURS

ALE et PORTER

98-118

RUE ST-VALIER,

QUEBEC.



Cognac Lucien Foucauld & Cie

MAISON FONDEE EN 1847.

Le grand favori des amateurs d'un **bon** Brandy — chaud et savoureux. Une boisson éminemment recommandable, dont la renommée est faite au Canada de longue date et qui a su, en dépit d'une concurrence active, maintenir sa belle réputation.

Nous en avons la representation pour tout le Canada. **D. Masson & Cie, Montreal.**

IMPORTATIONS DE CHAMPAGNE

Aux Etats-Unis et au Canada.

DU 1er JANVIER AU 1er SEPTEMBRE 1903

D'après les statistiques douanières.	1902	1903
	CAISSES	CAISSES
Moet & Chandon ("White Seal" and "Brut Imperial")..	**56,781**	**80,669**
G. H. Mumm & Co	74,269	78,073
Pommery & Greno	17,476	16,970
Ruinart, Pere et Fils	10,721	14,405
Vve Clicquot	7,070	9,709
Louis Roederer	7,154	5,158
Pol Roger	2,339	3,780
Piper Heidsieck	5,705	3,522

Compile de la "Bonfort's Wine & Spirit Circular."

★ Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Masson, de la maison D. Masson & Cie, est arrivé au Havre après avoir fait une excellente traversée.

★ M. Zéphirin Hébert, de MM. Hudon, Hébert & Cie, est de retour à Montréal après avoir passé un mois à la Rivière du Loup.

★ M. Mark Sanderson, de MM. Robertson Sanderson & Co., Ltd, arrivera à Montréal vers le 15 septembre, après avoir parcouru les principaux centres du Manitoba et du Nord-Ouest. Il repartira pour visiter les Provinces Maritimes en compagnie de M. S. B. Townsend.

★ M. G. Gieben, directeur-gérant de la Netherlands Steam Distillery Co., Ltd, de Rotterdam, est attendu prochainement à Montréal. Cette distillerie, la plus importante de la Hollande, est celle qui produit le fameux Gin Kiderlen.

★ M. A. G. Gardner, de MM. J. M. Douglas & Co., est de retour à Montréal après trois semaines d'absence passées dans la Gaspésie.

★ M. L. G. Cluxton, gérant du département de la publicité de MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée, est de retour à Montréal après avoir pris trois semaines d'un repos bien mérité. M. Cluxton est un expert dans sa partie: les annonces qu'il compose sont toujours d'une lecture attrayante et de plus sont faites avec beaucoup d'à-propos.

★ M. George Percival fait actuellement un voyage d'affaires sur la côte du Pacifique. Il sera de retour à Montréal dans les premiers jours du mois d'octobre.

★ M. Hay, voyageur de MM. D. Masson & Cie, visite le commence de la Province de Québec dans les intérêts de la firme et prend de belles commandes pour les Gins Carte Blanche et les Cognacs Marie Brizard & Roger.

★ M. E. Lesieur, représentant de la Lawrence A. Wilson Ltée, vient d'achever une excellente tournée dans la Province de Québec.

★ M. L. W. Royer, de la maison Jules Duret, de Jarnac-Cognac, vient tout récemment de visiter les principaux centres commerciaux du Canada, en compagnie de M. Batterbury qui représente la maison Duret au Canada.

★ M. E. D. Paul, de la maison W. J. Rafferty, a tout récemment fait un voyage de plaisir dans la région du Saguenay.

★ M. D. O'Meara vient de passer quelques jours à Montréal d'où il est reparti pour un voyage dans le Manitoba et la Colombie-Anglaise.

★ M. E. A. Gauthier, de la Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, vient de partir pour un voyage d'affaires dans les Provinces Maritimes.

Mumm's Extra Dry.

★ MM. S. B. Townsend & Co les agents canadiens du Champagne G. H. Mumm recommandent au commerce de bien s'assurer que toutes les bouteilles du Champagne G. H. Mumm's "Extra Dry" sont revêtues d'une capsule rose et qu'elles ont de plus une étiquette portant le nom des agents canadiens. Toute bouteille ne remplissant pas ces conditions devrait être refusée.

Un agent actif.

M. W. T. Bonner, représentant de M. S. B. Townsend Co., est un représentant actif et intelligent qui ne manque pas l'occasion de pousser les affaires de sa maison. Lors de l'excursion à Trois-Rivières il a certainement été plus occupé à faire de la publicité pour le champagne G. H. Mumm qu'à admirer le magnifique panorama qui se déroule sur les deux rives du Saint-Laurent.

M. Bonner a distribué sur le "Beaupré" de jolies cartes-annonces de la fameuse marque de Champagne.

RECETTES DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en juin.

DIVISION.	Div. No.	MALT.	SPIRITUEUX.
Toronto, Ont	26	$ 15,898 02	$ 65,922 36
Hamilton, "	23	6,787 50	21,428 16
London, "	38	5,856 09	4,995 31
Guelph, "	60	8,087 01	45,239 74
Stratford, "	33	3,713 25	2 817 66
Brantford, "	31	1,732 72	2,206 70
Windsor, "	34		
St. Catharines, Ont	29	1,626 12	843 57
Owen Sound, "	27	1,682 94	1,527 68
Port Arthur, "	35	330 65	2,508 45
Peterborough, "	25	1,414 77	3,147 17
Belleville, Ont	23		9,414 10
Kingston, "	22	2,076 00	5,797 66
Cornwall, "	18		636 93
Prescott, "	19	1,607 31	3,948 79
Perth, "			6,515 48
Ottawa, "	20	828 00	21,602 92
Montréal, Qué	17	9,426 75	131,109 19
Sherbrooke, Qué	10		
Trois-Rivières, Que	9		5,560 92
St-Hyacinthe, "	12		12,018 58
Quebec, Qué	8	4,696 08	44,059 30
Joliette, "	14		5,773 39
St. John, N.B	6	638 70	12,424 19
Halifax, N.E	4	4,610 23	5,042 47
Charlottetown, I.P.E	1		
Winnipeg, Man	36	5,382 74	41,117 72
Calgary, T.N.O	39		
Victoria, C.A	37	2,459 12	10,096 53
Vancouver, C.A	38	3,867 30	11,415 04

NOTE. — Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu.

Décès.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Ernest Charron, membre de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Les funérailles ont eu lieu le 14 septembre au milieu d'une affluence nombreuse.

La Reine des Eaux de Table.

MM. Walter R. Wonham & Sons, Montréal, agents de l'Apollinaris "La Reine des Eaux de Table" nous apprennent que leurs ventes ont jusqu'à présent battu tous les records précédents, en dépit de l'introduction sur le marché d'un si grand nombre d'eaux minérales.

L'Apollinaris est en demande partout, quelle que soit la partie du monde que visite le voyageur, il constatera qu'elle est consommée en quantités partout.

30,000,000 de bouteilles sont remplies annuellement d'Apollinaris et maintenant que les bouteilles sont bouchées avec le "Crown Cork" qui s'ouvre à l'aide d'une clef, l'Apollinaris est plus populaire que jamais dans les hôtels, restaurants et familles privées, etc.

Le public devrait prendre note que l'Apollinaris est embouteillée seulement à la source, à Neuenahr, Allemagne, et qu'elle est chargée de son gaz naturel. Elle est fournie, par Warrant Royal, à Sa Majesté le Roi d'Angleterre, et servie à toutes les fêtes.

Vieux Cognac de 10 ans de Bisquit, Dubouché & Co.

La vieille et respectable maison de MM. Bisquit, Dubouché & Cie, Jarnac-Cognac, fondée en 1819, offre à ses nombreux clients canadiens un cognac de dix ans d'âge. C'est une qualité qui répond à un besoin de longue date. Embouteillé par une maison de la haute réputation de MM. Bisquit, Dubouché & Cie, ce cognac de dix ans d'âge aura certainement une bonne vente; c'est un stock incontestablement profitable pour le commerce.

L'Empaquetage, comme d'habitude, comporte la traditionnelle bouteille de cognac, capsule blanche, bouchon long, marqué à l'âge du cognac, l'étiquette régulière de Bisquit & Co., à l'exception que la marque de commerce est en couleurs, ce qui distingue à vue l'empaquetage de la qualité populaire à une étoile.

Les Etiquettes et les bandes du goulot indiquent l'âge du cognac. Le genre de l'empaquetage figure dans l'annonce de la page.

Ajoutons que MM. Walter R. Wonham & Sons en ont l'agence au Canada.

Filtres "Noxale".

Le filtre a eau "*Noxall*" est une sauvegarde absolue contre toutes les maladies et épidémies résultant de l'impureté de l'eau. Ce filtre dont le fonctionnement est des plus simple est mis en vente à des prix très raisonnables par la Freyseng Cork Co Ltd, 655-661 rue St Paul à Montréal.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts
Bass'Read Bros, Dog's Head	2 60	1 60
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 60

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 00
Bernard's Orange	"	8 00
John Bull	"	6 50

BOURGOGNE BLANC

	cse.
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 25
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 75
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 50

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

Bouchard, Père & Fils.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. Calvet & Co,		
Beaune, 1889		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin, 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. Marey & Liger-Belair.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 50
Pommard		9 00
Nuits		14 00
Chambertin		16 50

J. M. Douglas & Co, Montréal

F. Chauvenet.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanée	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Mâcon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Jules Regnier & Cie.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 50
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

		cse.
Teyssonneau au Maraschin		$6 75
Talbot Frères	$4 50	$7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm " Extra Dry "	$28 00	30 00
do " Selected Brut "	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moët et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
Ayala & Co	28 00	30 00
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Marquis de La Tour.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Lack Sec, Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Giatien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

Barton & Guestier.	cse
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Batailley	9 50
Pontet Canet	11 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux	24 00
Chateau Lafitte	24 00
Nathaniel Johnston & Sons.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50
J. Calvet & Co.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Montlys	6 25
Chateau Smith-Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

Bordeaux Claret Co,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Château Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Faure Frère.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruand Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes	le gallon 1 00

COCKTAILS

Club Cocktails (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"Saratoga"	8 50
"Gold Lion" Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whisky, American	9 50

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 25
Three Star $15.75, V.O.		17 00
Martell & Co.—One Star		12 [illegible]
Three Star $15.50, V. O.		16 75
Bisquit, Dubouché & Cie.,		
" One Star "	quarts	$9 25
"	flasks	10 25
"	½ "	11 25
V.S.O.P.	quarts	15 50
" Old Liqueur "	"	16 50
In wood proof. per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 05
" au gall		4 00–8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 00
½ bottles		9 75
Flasks		9 75
½ flasks		10 20
Three Star		16 00
X. X. O. (1858)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 25
Pinet, Castillon & Co—V.S.O. P.		14 50
One Star		9 50
Jules Robin, quarts		10 00
24s flasks 10,75, 48s ½ flasks		11 25
E. Puet *	doz.	9 55
" **	"	10 70
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 55
" V.O.P	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P	"	20 25
" 1865	"	24 25
" 1850	"	26 20
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	7 05
D'Angely XXX	"	6 70
E. Puet	Au gal.	4 00 à 7 00
J. Borianne	"	3 75 à 4 75
Otard, Dupuy & Co.		pts
Special		$ 9 50
*		11 50
* *		14 00
* * *		16 00
V.S.O.P.		17 50
Boutelleau & Co., F. P., Quarts		9 00
Quarts (dark)		9 00
Pints (2 doz.)		10 00
Hf. Pints (4 doz.)		11 00
16 Imp. Flask cups		10 00
24 Flasks no cups		10 00
48 x ½ Flasks no cups		11 00
One Diamond		10 00
Two Diamond O. B		12 00
Three Diamond V. O. B.		14 00
Four Diamond X.V.O.B 1831		16 00
1824		21 00
Lot 5 cses. 25c par cse. en moins		
" 10 " 50c "		
Au gallon (preuve)		3 95 à 5 75
Delormont XXX	la cse	6 00
O. Tesson & Co. * * * quarts		6 00
" 16 Imp. Flasks, without cups.	"	8 00
" Pints 2 doz		7 00
" Half Pints (4 doz.)		8 00
" 24 Flasks no cups		7 00
" 48 x ½ Flasks no cups		8 00
" 100 x ¼ bottles		8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.		3 00
Legrand Quarts	la cse	6 50
24 Flasks no cups		8 00
48 x ½ Flasks no cups		8 50
Robert Henry, wired Qts.		7 00
J. Nicolet & Co. Quarts	la cse	7 50
24 Flasks cups		9 00
48 x ½ flasks cups		9 50
Au gallon (preuve)		3 65 à 3 85
Chataubel Quarts	la cse	8 00
Pts (2 doz.)		9 00
Hf. Pts (4 doz)		10 00
		La caisse
Ph. Richard, S.O.	quarts 12s	$ 22 50
" F.C.	" 12s	15 00
" V.S.O.P.	" 12s	12 00
"	pints 24s	13 00
"	½ " 48s	14 00
"	1/15 btles 180s	20 00
" V.S.O.	quarts 12s	10 00
"	" 1/15 btles 180s	18 00
" V.O.	quarts 12s	8 50
"	pints 24s	9 50
"	½ " 48s	10 50
"	1/15 btles 180s	14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s	10 50
" " " pints 20s	13 00
" " Flasks avec verres 16s	9 75
" V.S.O.P au gall.	$5 00 5 50
" V.O. proof "	.. 3 80 4 25
" Fine champagne. "	.. 5 75 6 00
Chs. Couturier & Cie, quarts 12s	7 00
" ½ btles 24s	8 00
" ½ " 48s	9 00
" flasks 24s	8 00
" ½ " 48s	9 00
" 1/15 btles 180s	13 50
" au gall.	$3 80 4 00
F. Marion & Cie. quarts 12s	6 00
" ½ " 24s	7 00
" ½ " 48s	8 00
" flasks 24s	7 00
" ½ " 48s	8 00
" 1/15 btles 180s	12 50
" au gall	$3 40 3 75
UNITED VINEYARD PROPRIETORS CO.	
"Reserve"	$9 50
Invalids Reserve caisse.	10 00
Three star "	12 50
X. O. "	.. 15 00
Salamander "	.. 16 50
X.X.O.P. "	.. 20 00
In fine cut glass decanters "	.. 18 00
Au gallon	4 25 à 8 00
Sonac & Co au gall.	3 50 à 4 00
Boutelleau Fils V.S.O.P. 1855 doz.	$16 00
Doctor's special "	11 00
J. Sorin & Cie gall.	$3 75 à 5 00
Jimenez & Lamothe XXX doz.	11 00
" " V.S.O.P. "	15 50
" " gall.	4 25 à 4 35
" " 1890	18 00
" " 1865	20 00
Cognac Distillers Association caisse	12 00

L. Chaput Fils & Cie, Montréal.

Gonzalez qts	$ 8 25
Gonzalez * "	11 00
" * * * "	13 50
" V. S. O. "	16 00
" V. S. O. P. "	18 25
5 caisses assorties, 25c de moins.	
Hulot "	6 75
" pts	7 75
" 24 flasks	7 75
" 48 " * *	8 50
" 48 ½ btles	9 00
5 caisses assorties, 25c de moins.	
Boulestin * qts	11 50
" pts	12 00
" 24 flasks, cup	10 50
" 48 " " * *	12 50
" V. S. O. P. qts	20 00
" V. V. S. O. P. "	28 00
Pluchon * * * "	6 00
"Derby" "	6 50
Gonzalez * 24 flasks with cup	10 25
" 24 " no cup	10 00
" 48 ½ " with cup	11 50
" 48 ½ " no cup	10 90
5 caisses assorties, 25c de moins.	
Hulot * * 48 ½ " with cup	9 25
Pluchon * * * pts	7 50
" * * * ½ bottles	8 50
" 24 flasks	7 25
" 48 ½ "	8 25
5 caisses assorties, 25c de moins.	

EAUX

JEWSBURY & BROWN'S.	
Soda Water	$1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Quinine Tonic	1 45
Potass Water	1 40
SCHWEPPE'S.	
English Soda	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40
(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)	
CANTRELL & COCHRANE.	
Belfast Ginger Ale	1 40
Club Soda	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40
RADNOR.	Par cse.
100 pints	8 50
100 splits	7 50
50 quarts	6 50
APOLLINARIS.	
50 quarts	7 50
100 pints	10 50
100 splits	8 50
APENTA WATER.	
25 quarts	5 50
50 pints	8 50
Hunyadi Matyas	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Vichy St Yorre, source St George caisse	8 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

St Galmier (source Badoit) La caisse	6 00
Vichy Célestins, Grande Grille "	10 00
" Hospital Hauterive "	10 00
" St Yorre "	8 00
" Principale "	7 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts "	9 50

GIN

JOHN DEKUYPER & SON.	Par caisse.
Red Cases, 15 Bottles	$11 25
Green Cases, 12 Bottles	5 85
Violet Cases, 24 Ponies	5 10
In wood, per gallon, $3.00 à 3.20.	
BOLS' very old Liqueur Gin, in large stone jars one litre each 1 doz	11 25
" in ½ litre stone jars 1 doz	7 75
" in ¼ litre stone jars 2 doz	12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars	8 25
BLANKENHEYM & NOLET.	
Key Brand, Red Cases	10 00
" Green Cases	5 00
" Small Green Cases	2 50
Fine Old Double Berried in Stone Jars.	11 50
J. J. MELCHER'S W, Z.	
Honey Suckle, glass jars	8 50
" " stone jars	8 50
" " " large	15 00
A. C. A. NOLET.	
Red Cases	10 75
Green Cases	5 75
P. MELCHER'S (Juniper Tree).	
Red Cases	9 50
Green Cases	4 50
Violet Cases	2 25
¼ Casks par gall.	3 00
Octaves par gall.	3 05
½ Octaves par gall.	3 10
Coate's Original Plymouth	9 75
Booth's London Dry	8 25
Burnett's London Dry	7 25
Booth's Old Tom	8 25

Boivin, Wilson & Cie Montréal

Honey Suckle, cruchons verre La caisse	8 00
" " " pierre ½ gal. "	15 00
GIN DE BERTHIERVILLE	
Melchers Croix Rouge, caisses rouges	11 25
" " " " vertes	5 85
" " " " violettes (2 doz)	5 00
GIN OLD TOM	
Club Old Tom La caisse	6 50
Wilson " "	5 50
Colonial London Dry "	6 50
Old Tom Au gal. 2 00 à	3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons	10 00
" " 12 bouteilles	9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

POLLEN & ZOON.	
Red 15s	10 00
Green 12s	5 00
Violet 12s	2 50
P. & Z au gall.	$2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

NETHERLAND'S STEAM DISTILLERY CO.	
Red cases	$11 00
Green "	5 25
Violet "	2 50
CROIX D'HONNEUR, LIQUEUR GIN.	
12 Crystal jars 2⅔ galls caisse	$10 50
24 " " 2⅔ galls	11 50
12 " " 5 galls	17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

BLANKENHEYM & NOLET.	
Key Brand rouge doz.	10 50
" verte "	5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom "	6 50
Thorne's Old Tom "	7 50
" London Dry "	7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star	$ 9 25
" " " Three Stars	11 25
E. & J. Burke, rep. quarts	8 50
" " imp. quart flasks	11 50
Kinahan: old liqueur	12 00
" L. L.	10 00
Wm. Jameson's One Harp	9 25
" Three Harps	10 20
Geo. Roe's One Star	10 00
" Three Stars	11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson Caisse	9 00
" St-Kevin "	7 50
" Kilkenny "	6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

MITCHELL BROS. LTD.	
Cruiskeen Lawn Stone jar 12s	12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s	11 25
" Special quarts 12s	9 00
" " Imp. pints 24	11 75
" Ordinary quarts 12s	6 50
" " pints 24s	8 00
" Flask 48s	12 00
" ½ " 60s	9 00
Mitchell Special Old au gall.	$4 10 4 50
" Old "	3 65 4 00
" " "B" "	3 25
" " "C" "	2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's x doz	9 50
" XXX "	12 00
Findlater's A1 "	9 50
Innishannon "	6 50
O'Brien's "	7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes	1 75

LIQUEURS

MARIE BRIZARD & ROGER,	
Anisette	$13 50
Curacao, Orange or White	13 50
Maraschino	13 50
Kummel, Superfine, Dry	13 50
" Crystallized	13 50
Green Peppermint	13 50
Creme de Menthe, White	13 50
Cherry Cordial	11 50
" Brandy	11 50
Blackberry Brandy	11 50
Kirsch	12 50
Creme Yvette	12 50
PERNOD FILS—Absinthe	16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

FREDÉRIC MUGNIER, Dijon, France.	
Crème de Menthe verte caisse	11 00
Curaçao "	12 50
Cherry B'dy "	10 50
Cacao l'Hara à la Vanille "	12 50
Marasquin "	13 00
Kirsch * * * "	11 00
Prunelle de Bourgogne "	12 50
Crème de Framboise "	12 25
Fine Bourgogne 12 lit "	18 00
Crème de Cassis "	11 00
Absinthe Ed. Pernod "	14 59
Fine Bernard "	15 00
Grenadine "	7 50
Anisette "	10 50
Kumel "	10 00
Grand Marnier qts.	15 00
" pts.	16 00
Bigarreaux qts.	9 00
" pts.	5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink	
Orange Curaçao doz.	11 00
White Curaçao "	11 00
White Anisette "	11 00
Abricotine "	11 00
Crème de Thé "	11 00
Crème de Vanille "	11 00
Crème de Cacao "	11 00
Crème de Mocha "	11 00
Crème de Violettes "	11 00
Crème de Menthe Verte "	11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky la caisse	9 00
Nelson Dupoy Maraschino doz.	12 00
" " Grenadine "	8 50
Wilson's Blackberry Brandy "	9 00
Sorin, Cherry Whisky "	0 00

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior la cse.	$ 8 50
" Special Selected "	10 00
" London Particular "	13 08

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label	$ 7 50
" " White "	10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons gall.	$2 50 à 9 00
Cockburn, Smithes & Co. "	2 75 " 7 00
Tawny caisse	16 00
D. M. Fuerherd & Co gall.	2 50 " 9 00
Sandeman & Co "	2 50 " 8 50
Mackenzie, Driscoll & Co "	2 50 " 7 00
Silva & Cosens "	2 50 " 14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

ROBERTSON BROS.	
No 1. Medal Port caisse	15 00
No 2, " "	12 00
Favorita Oporto "	7 50
Au gallon de 2 00 à	6 50

S, B. Townsend & Co., Montréal.

GUIMARAENS & Co.	
Invalids Reserve, en bouteilles	9 00
" " au gallon	$2 25 à 5 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester	doz	5 00 à 12 00
"	gall	2 25 à 6 00
Royal	caisse	5 00
Crusado	"	6 00
Rich Douro	"	9 00
Old Crusted	"	12 00
Burmester's White Port	"	11 00
Burmester's Royal Dry Superior	"	15 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$2 60	$1 65
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par cse.
Laubenheimer, 1893	$7 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rude-heimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Brauneberger, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50

	qts.	pts.
Sparkling Moselle, Silver Star	$20 00	22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
"	au gall.	5 00
E. & J. Burke's, Jamaica	caisse	10 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe	caisse	7 50	8 50
No 7		7 00	8 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	½ Fl.
Caisses—Spécial	$8 50	—
" —1893	6 00	—
—1893, 6 oz. fl., 4 doz. en caisse		7 75

	Duty Paid.
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à $2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à 1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à 2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à 2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
"Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
"Canadian Club" (in wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 90
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts.	½ Fl.
Caisses—"Star)	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 50	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à 2 30
"83" in wood)	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 à 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Rye			
Royal Rye	25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt	25 "	"	2 25
2 Star Rye	40 "	"	1 75
2 Star Malt	40 "	"	1 75
Rye 7 ans	35 "	"	2 75
" 5 "	25 "	"	2 50
" 4 "	25 "	"	2 40

Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans

Imperial qts,	12 flasks	La cse	$7 50
Amber "	12 bottles	"	5 50
Pints	16 flasks	"	6 00
Half Pints	32 flasks	"	6 50
Special Pocket	36 flasks	"	6 50
Quarter Pints	64 flasks	"	7 50

Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans

Quarts	12 bottles	La cse	$7 00
Pints	16 flasks	"	7 50
Half Pints	32 flasks	"	8 00
Quart Pints	64 flasks	"	9 00

Whiskey Blanc

Quarts	12 bottles	La cse $5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00
Moonlight, quarts		6 00
16 Flasks nickle screw taps		6 50
32 " " " "		7 00
36 " " " "		7 25
64 " " " "		8 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier—Sauternes	6 50
Haut Sauternes	12 50
Graves	6 50
Barsac	8 75
Chateau Yquem	24 00
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves		3 50 4 50

SCOTCH

Kilmarnock	qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.		
"Loch Katrine"	qts.	7 50
"	flasks	8 25
"	imp. quart flasks	11 00
Special White Label		9 50
Extra Special Gold Label		11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co		9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co		13 00
Sheriff		10 50
Sheriff V. O		11 00
Andrew Usher & Co.		
"The Very Finest"		20 00
Grand Old Highland (black lb')		12 00
Special Reserve (white label)		9 50
O. V. G. (Yellow label)		8 50
Wm. Hay, Fairman & Co	quarts	7 75
" " "	flasks	8 75
" " "	imp. quarts	11 00
" " "	9 C. P. au gall.	4 00
Royal Lochnagar	doz.	$ 9 50
" " OOO	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz-James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Extra Spécial	"	9 50
Liqueur	"	12 25
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey	gall.	$3 65 à 5 50
Melrose Drover & Co	"	3 75 à 6 00

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 50	10 50
"Special Liqueur"	12 50	13 50
"Extra Special Liqueur"	16 50	00 00
"Roderick Dhu"	doz.	9 00
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
" Au gallon 6 à 7 O. P		3 90 à 4 00
Ross Glen. Quarts	la cse	6 25
" 24 Flasks	"	7 55
" 48 demi-flasks	"	8 50

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " Ord. btles 12s.	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00

Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s		10 00
" Flask Imp. pts. 24s		10 50
" " Ord. pts. 24s		7 75
" ½ " Ord. 48s		9 00
" Ord. qrts. 12s		6 50
" Ord. pts. 24s		7 50
Special reserve	au gall.	$3 90 4 50
Heather Dew "A"	"	3 65 4 00
Extra Special Liqueur.	"	4 75 5 00
Old Scotch	"	3 50 3 75

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.		
Glenleith (8 years old)	caisse	9 00
Mountain Dew (full flavor)	"	9 50
Liqueur Special (15 years)	"	13 50
Old Private Stock (20 years	"	18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quart-)		12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)		13 00
Craigdhu, 10 O.P	au gall.	$4 00
Dhuloch, 9 O.P	"	4 10
Special Blend, 8 O P	"	4 25
" " 15 U.P	"	3 75
Glenleith, 5 O.P	"	4 75
" 15 U.P	"	4 00
Mountain Dew, 4 O.P	"	4 75

	Quarts	
Haig & Haig xxx	doz.	$ 9 50
" " xxxxx	"	15 05
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 20
" Liqueur	"	11 05
Wilson's Brae-Mar, qts	"	8 00
" " flasks	"	9 00
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Gleneil, Burns, Leslie & Cie	"	6 00
Loch Carron, Graham, Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D. Heilbron	"	7 50
Claymore—Greenless Bros	"	9 20
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50
King Edward VII special Liqueur	caisse	13 00
King's Liqueur D Heilbron	"	10 00
Doctor's Special Scotch Whisky	"	9 80
Percival's Own	"	10 00

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co	gall.	$1 50 à 8 00
José Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Palido	"	1 25
" Vinte Pasto	"	1 50
" Lion Amontilado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall.	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla	$ 8 50
" Amoroso	11 00

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez)	au gall.	$1 25 à 5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 1870	"	9 00
Amontillado	"	12 00
Sanchez Romate Huos Orange	"	8 00

TONIQUES

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50
Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	$10 50 11 50
Vin Mariani	doz.	10 00
Wilson's Inva'ids' Port	"	7 50
Red Heart Tonic Wine	"	9 00

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cte Chazalette & Co	6 50
Noilly Pratt & Cie	7 00
Amer Picon	11 00
Absinthe Edouard Pernod	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00
Absinthe Suisse G. Pernod		15 00
Orange Sherry Sanchez Romate Hnos		9 00

WHISKEY

Bourbon Whisky

"Old Valley"	cse.	11 50
Corby, 40 U. P	"	5 00



ATTENTION !

D'après le compte-rendu que nous donnons d'autre part de la réception à Ottawa des délégués des Commerçants de Tabac, il appert que les délégués sont retournés auprès de leurs mandants avec la conviction que le Ministre de la Justice ne présenterait pas durant cette session son projet de loi relatif à la vente du tabac aux enfants et aux mineurs.

Or il semblerait maintenant que le bill n'a été retiré que provisoirement dans le but de l'amender, mais qu'il sera néanmoins présenté durant la session actuelle.

Les marchands de tabac agiraient très sagement en se tenant prêts à combattre toute mesure vexatoire que pourrait contenir le bill. Ils doivent veiller à ce que la législature tienne compte des remarques qu'ils ont présentées au Gouvernement et à ce que leurs intérêts ne soient pas sacrifiés.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION DES DEBITANTS DE TABAC DE MONTREAL

Une réunion du bureau de Direction de l'Association des Débitants de Tabac de Montréal a eu lieu le 9 septembre, dans la salle des assemblées, 5, rue Saint-Laurent, chez M. Isidore Moquin.

Après avoir expédié les questions de routine, lecture a été faite du rapport de la délégation envoyée à Ottawa au sujet des amendements proposés au Code Criminel.

Il a été ensuite décidé qu'une assemblée générale des membres de l'Association aurait lieu le premier mercredi du mois d'octobre dans le local des assemblées.

Etaient présents à la réunion les directeurs dont les noms suivent: MM. N. Daunais, W. C. Black, S. Brown, L. Fortier, L. Michaels, Isidore Moquin, A. E. Myers, T. Valiquette.

RAPPORT DE LA DELEGATION DES DEBITANTS DE TABAC.

En arrivant à Ottawa les délégués de Montréal se sont rencontrés avec des délégations de tabaconistes venant d'autres points de la Province également dans le but d'exposer leurs griefs relativement à la loi projetée concernant la vente de tabacs aux mineurs.

Il appert ainsi que l'Association des Débitants de Tabacs de Montréal n'est pas la seule à s'inquiéter de cette question importante.

La délégation de Montréal a d'abord été reçue par l'hon. M. Préfontaine qui s'est mis à sa disposition avec beaucoup d'obligeance et lui a obtenu une entrevue avec le Premier Ministre, le Ministre du Revenu de l'Intérieur et d'autres fonctionnaires.

Au cours de cette entrevue, le Premier Ministre a déclaré que quoi qu'il était forcé de supporter le bill il s'occuperait néanmoins de cette affaire et fixa une nouvelle entrevue.

A une deuxième entrevue les délégations furent reçues par les Ministres qui leur demandèrent d'exprimer leurs désirs. Après un exposé de leurs demandes et la présentation du rapport d'un avocat qui accompagnait l'une des délégations, les ministres répondirent que le bill resterait en suspens jusqu'à la session prochaine et qu'ils conseillaient aux délégations de suggérer des amendements à la loi proposée.

Après avoir entendu la lecture de ce rapport le bureau de direction de l'Association des Débitants de Tabacs de Montréal a donné instructions à MM. Daunais, A. Michaëls et Ls Fortier, les délégués à Ottawa, de continuer leurs efforts dans cette affaire.

LE REMPLISSAGE DES BOITES

Le nombre des plaintes au sujet du remplissage des boîtes vides de cigares va toujours en augmentant.

Non seulement les boîtes vides de cigares importés sont remplies avec des cigares domestiques, mais aussi des cigares domestiques de qualité inférieure sont substitués à des marques de cigares domestiques ayant une réputation bien établie sur le marché.

Ces pratiques malhonnêtes font un tort considérable aux manufacturiers, aux détaillants consciencieux et aux consommateurs que l'on trompe effrontément.

Il nous semble que le Département du Revenu de l'Inétrieur devrait faire cesser cet abus criant car lui aussi souffre de cet état de choses par une diminution dans ses revenus.

Aux états-Unis, ce délit est puni de la façon la plus sévère.

Tout dernièrement, un des tobacconistes les plus en vue de New-York ayant été reconnu coupable d'un délit semblable a été condamné à $1,000 d'amende et à une heure de prison.

LE TABAC ET LES MARCHANDS DE COMESTIBLES.

L'Association des Débitants de Tabacs de Montréal vient de discuter une question, à notre point de vue très importante, celle de savoir s'il ne serait pas urgent de demander au Conseil municipal de la Cité d'imposer une taxe additionnelle sur tous les marchands de comestibles qui tiennent en magasin et vendent des tabacs, cigares et cigarettes.

Les débitants de tabac souffrent évidemment de la concurrence que leur font ainsi les marchands de comestibles et ils ont raison de réclamer contre cette concurrence, alors que les profits, sur une bonne partie des articles de leur commerce, sont déjà si restreints.

Mais, à notre avis, les débitants de tabacs invoquent un motif qui militerait, non pas en faveur d'une taxe additionnelle, mais plutôt en faveur d'une interdiction totale de la vente des cigares, cigarettes et tabacs par les marchands de comestibles.

Ce motif, c'est le motif d'hygiène, le motif de salubrité. Avec raison, ils disent: Tout le monde sait combien les tabacs, les cigares et les cigarettes peuvent être affectées par les odeurs, les émanations de certains produits. Aussi devrait-on défendre, par raison d'hygiène, la vente des tabacs sous quelque forme que ce soit dans les magasins où l'on vend des viandes et du poisson.

Nous irons plus loin encore et nous dirons que le réciproque existe, nous dirons que les viandes, le poisson, les huiles,



Le succès de cette marque prouve sa

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Etalages artistiques par les experts de... **The American Tobacco Co. of Canada, Ltd.**





PIPES ET TABACS

Nous Inaugurons nos Nouveaux Magasins et Entrepots :



269 RUE ST-PAUL et
4 RUE VAUDREUIL,

AVEC UN STOCK NOUVEAU ET COMPLET DE

CIGARES

Cigares, Cigarettes,
Pipes, Tabacs Coupés, en Poudre, en Palettes, en Paquets,
ET
Accessoires de Fumeurs.

CIGARES

Notre nouvelle installation est Vaste, Confortable et Moderne : nous invitons nos amis les Marchands à nous faire le plaisir de venir la visiter ; nous leur réservons le plus cordial accueil. : : : : : : :

C. GRATTON & COMPAGNIE,

(H. FORTIER, Propriétaire.)

ARTICLES POUR FUMEURS

et maints autres articles ne supportent pas l'odeur du tabac sans en être affectés à un degré plus ou moins grand.

L'intérêt même des marchands de comestibles devrait leur commander de ne pas mener de front les deux genres de commerce à la fois. Ils ne peuvent satisfaire ni les fumeurs ni les acheteurs de produits comestibles, parce qu'aucunes des marchandises qu'ils leur vendent n'ont leur goût, leur saveur propres.

C'est ce que la clientèle de ces établissements où l'on vend l'un et l'autre devraient être les premiers à comprendre, mais il y a tant de gens dont le palais est pour ainsi dire ankylosé, qu'ils ne peuvent faire la différence entre un article qui a son goût propre et celui dont la saveur, l'odeur et le goût ont été altérés par un produit étranger.

Puisque nous écrivons ici pour les fumeurs, nous les mettons en garde contre le goût que peut acquérir le tabac sous toutes ses formes lorsqu'il vient en contact avec d'autres produits ayant leur odeur particulière.

Quant à la question débattue par l'Association des Débitants de Tabacs, elle mérite l'attention du Conseil Municipal. Il nous semble que, si cette question était étudiée comme elle doit l'être par le Bureau d'Hygiène, les Débitants de Tabacs auraient bien vite raison contre les marchands de comestibles.

NECROLOGIE

Mme Bruce Payne.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme Bruce Payne, la femme de M. J. Bruce Payne, un des citoyens en vue et membre du Conseil de Ville de Granby.

Mme Payne était la fille de M. C. M. Hoadley, l'ancien propriétaire de l'Hôtel Windsor; elle avait épousé M. Payne en 1890.

Il y a quelque temps, elle contractait les germes de la tuberculose, un mal implacable auquel elle a succombé, en dépit de tous les soins et de tous les efforts des médecins.

La défunte était dans sa trente quatrième année, c'était une femme dont les sentiments chrétiens lui avaient conquis l'estime et la sympathie générale de toute la population. Elle laisse un jeune fils et deux petites filles.

Nous offrons à M. J. Bruce Payne et à la famille dans le deuil, l'expression de nos sincères condoléances.

★ Les quatre cinquièmes environ des principales manufactures de cigares de l'île de Cuba appartiennent maintenant à la Havana Tobacco Co.

★ Il est rumeur que la Tuckett Cigar Co, de London, aurait l'intention d'établir une manufacture à Winnipeg.

★ M. A. E. Myers nous dit que, malgré la température pluvieuse et froide, les affaires dans le commerce de détail ont été excellentes pendant le mois d'août et tout semble indiquer que cette activité continuera pendant l'automne.

★ M. Jos Tassé nous rapporte une activité toujours croissante dans les affaires; il ajoute que les paiements se font avec régularité.

★ A l'occasion de la pièce "M. Pickwick" qui a été jouée au théatre de l'"Académy" pendant la semaine du 7 septembre, les vitrines de l'établissement de M. A. E. Myers ont été décorées d'esquisses très artistiques faites par M. Racey du "Star" et qui montrent le légendaire M. Pickwick dans des attitudes diverses, M. Pickwick proclamant les mérites des cigares "Irving" fabriqués par MM. J. Hirsch, Sons & Co.

Les esquisses en question qui sont reproduites depuis quelque temps sous forme d'annonce dans le "Star" ont été très remarquées.

★ Les affaires de The Emporium Cigar Co. de St-Hyacinthe augmentent de semaine en semaine. Cette maison a continuellement six voyageurs sur la route.

M. Joseph Vallentine représente les Provinces Maritimes; M. C. P. McNulty, le Manitoba et la Colombie Anglaise; M. C. W. McCullogh, Ontario Nord; M. Wm McKay, Ontario Ouest et Sud; M. Victor Goulet, Montréal; M. R. Blais, la Province de Québec. Pour la liste des différentes marques de cigares de The Emporium Cigar Co., nous renvoyons nos lecteurs à l'annonce d'autre part et aux prix courants que l'on trouvera dans ce numéro.

★ Les connaisseurs disent grand bien, et avec raison, du fameux cigare Emporium — le type de l'excellence — destiné à la clientèle la plus particulière sur le choix d'un cigare à 10 cents.

Le cigare Emporium est fabriqué par la Emporium Cigar Co de Saint Hyacinthe qui fait une grande publicité en faveur de ce cigare et aide ainsi les détailleurs à en pousser la vente.

Un superbe magasin de tabacs, cigares, etc.

Nous avons déjà parlé dans "**Liqueurs et Tabacs**" du déménagement de la maison C. Gratton & Cie, dans un nouveau et spacieux local au No 269 de la rue Saint-Paul et No 4 de la rue Vaudreuil.

Nous avons eu l'occasion, ces jours derniers, de visiter le nouvel établissement et nous avons, de notre visite, rapporté la meilleure impression.

M. H. Fortier, le propriétaire de la maison Gratton, a remodelé de fond en comble le local qu'il occupe aujourd'hui et, hâtons-nous de le dire, ce n'était pas une mince besogne qu'il avait entreprise là.

Tous les marchands qui visiteront le nouvel établissement pourront témoigner, comme nous, de sa remarquable transformation.

C'est aujourd'hui un établissement moderne, vaste, bien distribué, bien éclairé, permettant d'accumuler un stock considérable sans encombrer le magasin ni les spacieux entrepôts qui en font partie intégrante.

L'expédition des marchandises se trouvera grandement facilitée grâce aux ingénieuses dispositions prises par M. Fortier, qui, avec le grand sens des affaires qui le caractérise, a distribué les différents départements en vue d'assurer le bon fonctionnement de sa maison et un service expéditif de livraison.

Le magasin est lambrissé en bois clair naturel vernis qui reflète la lumière et jette une note gaie dans cette accumulation grandiose de cigares de toutes les marques favorites du commerce qui s'étagent sur de jolis comptoirs aux couleurs claires.

Les pipes, et, en général, tous les accessoires pour fumeurs occupent un étage spécial — ce qui facilitera le choix et l'examen des marchandises à l'acheteur.

Du stock, le magasin et les entrepôts en regorgent: les acheteurs n'auront que l'embarras du choix. Nous invitons le commerce à visiter ces magasins superbes et ces vastes entrepôts dont M. Fortier leur fera les honneurs avec son affabilité si caractéristique.

Il a lieu d'être fier de sa superbe installation et nous lui en adressons nos bien sincères compliments.

Cigares Manana Grandas

Il n'y a pas dans le commerce des cigares, deux noms aussi populaires que ceux de "Cigares Grandas" et "Manana l'Espagnol". Les cigares Grandas ont été tant annoncés et si généralement vendus par les principaux marchands du Canada qu'il y a très peu de fumeurs qui ne connaissent pas non seulement le nom, mais aussi les excellentes qualités de ces cigares. Pour identifier ces cigares, la vignette de Manana l'Espagnol [la marque de commerce enregistrée] a été placée sur chaque boîte de cigares Grandas. Comme pour tous les autres articles de haute classe, le succès a attiré son propre châtiment en provoquant l'imitation et la substitution. Si les fumeurs voulaient noter ces deux caractéristiques distinctives et se guider d'après elles, il ne pourrait pas se produire d'erreur.

En combinant les deux idées et en demandant les cigares "Manana Grandas" on écartera toute possibilité de substitution.

Chaque année successive dans la fabrication de ces cigares a vu une augmentation si considérable de la production qu'il faut bien considérer leur excellence comme une question décidée.

Les manufacturiers offrent une récompense de $500 pour toute information qui entraînera la conviction de toute personne vendant un autre cigare quelconque comme étant un cigare Manana Grandas.

On prend, cette année, des dispositions spéciales pour la production de lignes exceptionnellement riches en vue du commerce d'automne et des fêtes.

L'idée de combiner les deux noms de Grandas et Manana est certainement une bonne idée et les fumeurs l'apprécieront.

LES MARCHANDS



qui achètent les marchandises correctes, aux prix corrects, n'ont pas de trouble à vendre aux bons acheteurs EN TOUS TEMPS . . . . . .

CECI S'APPLIQUE AUX

Cigares Manana Grandas

PARTICULIEREMENT

Les marchands se sont rendu compte de la valeur exceptionnelle des Cigares Manana Grandas comme **attracteurs de clientèle** et **créateurs d'affaires . . .**

Ils attirent la classe la plus désirable de clients.
Leur prix établi est si bas qu'il surprend les acheteurs.
Ils donnent une sûre et légitime marge de profits.

En vue de protéger le commerce contre la fraude, nous offrons Cinq Cents Dollars pour toute information qui entrainera la conviction de toute personne offrant et vendant d'autres cigares comme **Manana Grandas!**

Les marchands n'encourent pas de risque en tenant un bon stock de Cigares Manana Grandas. ∴ ∴ ∴

◆ ◆ ◆

Fabriqués seulement par GRANDA HERMANOS Y CA., MONTREAL

Envoyez-nous une commande d'essai d'après les prix-courants de ce journal.



LA CULTURE DU TABAC DANS L'AMERIQUE DU SUD

L'Amérique du Sud est considérée comme le berceau du tabac. C'est peut-être là aussi qu'on rencontre les cultures les plus anciennes.

La production actuelle en est considérable, et il s'y fait un grand commerce d'exportation vers l'Europe.

Au Brésil, les provinces orientales de Bahia, entre 10 et 15 degrés de latitude Sud, et de Rio grande do Sud, entre 28 et 32 degrés de latitude Sud, sont celles qui travaillent le plus pour l'exportation.

Les tabacs des divers crus de la province de Bahia sont tous très combustibles, ce qui les rend éminemment propres à entrer dans la composition des intérieurs de cigares. Mais ils présentent de grandes différences au point de vue de l'arome.

On cultive en terrains légers, très profonds. Tantôt ce sont des terrains vierges, récemment défrichés, tantôt des terrains depuis longtemps en culture, ameublis avec soin par plusieurs labours. Les récoltes se succèdent tous les ans sur le même terrain, sans qu'on fasse intervenir aucun engrais. Quand la terre est épuisée, on lui demande une récolte de manioc, puis on la laisse deux ans en jachère, et on la reprend pour le tabac. Il est certain qu'avec ce régime on arrivera rapidement à un épuisement complet.

Le climat est tel, que la végétation ne subit aucun arrêt à aucune époque de l'année, aussi la culture ne se fait-elle pas à une époque rigoureusement fixe, comme presque partout ailleurs. On peut semer pendant quatre mois de l'année (avril, mai, juin, juillet), et, par suite, transplanter et récolter à peu près pendant le même laps de temps. Cette circonstance est essentiellement favorable, puisque les planteurs peuvent faire plusieurs cultures successives, qui occupent tous leurs instants pendant presque toute l'année, sans que jamais aucune opération ne reste en souffrance.

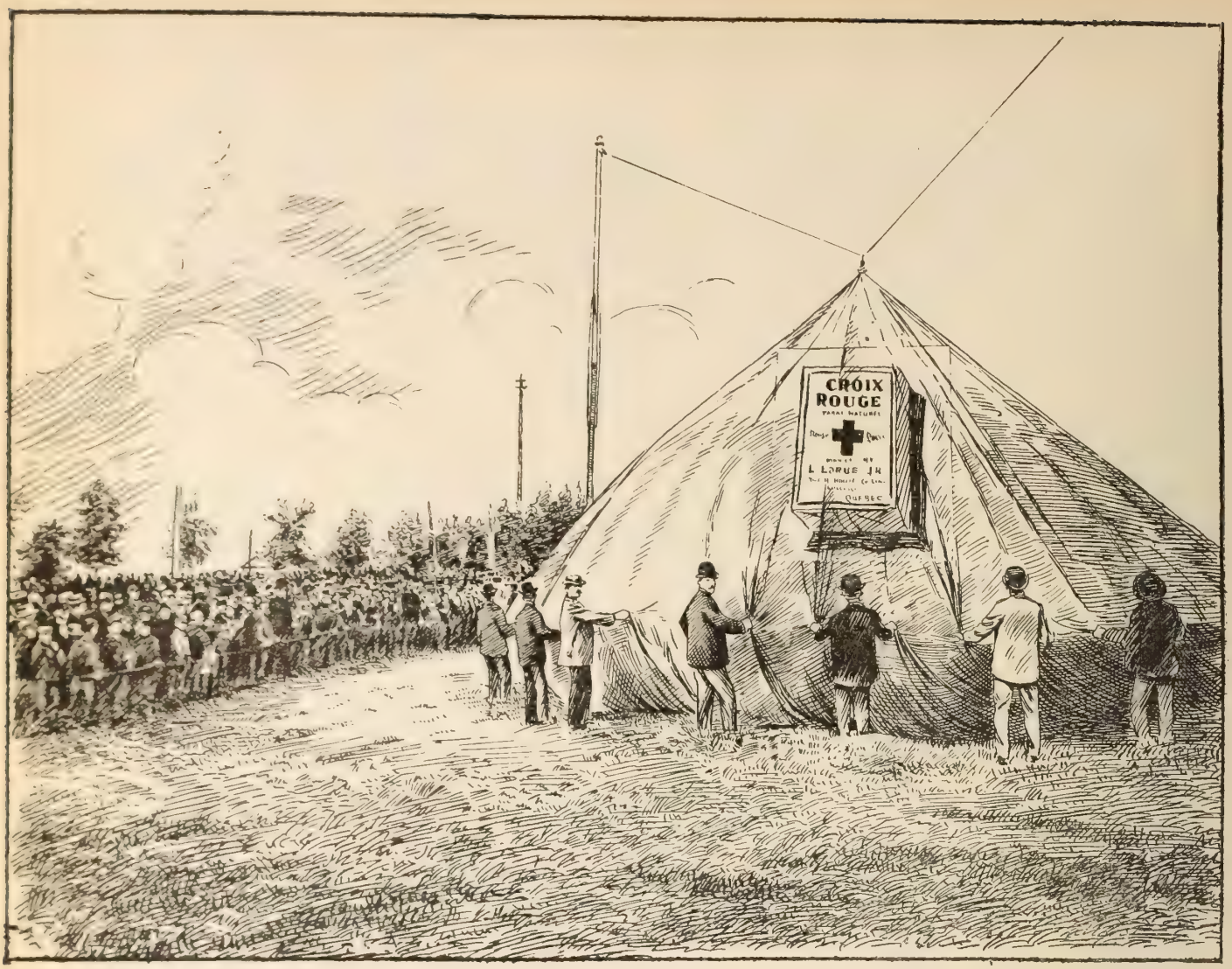
C'est ainsi que chaque planteur fait plusieurs semis, à des époques différentes, ce qui lui permet d'allonger le travail de transplantation, et, en outre, de ne repiquer que des plants de même âge et d'égal développement.

On repique deux mois après le semis. On donne aux plantations des soins assez sommaires de sarclage, de binage, de buttage, mais on s'occupe avec soin de la destruction des animaux nuisibles. Puis après deux mois de pleine terre, on écime, et bientôt après on fait la cueillette par pieds.

MILLE DOLLARS

Dans le but de convaincre le public de la sincérité de nos déclarations, nous paierons aux Institutions de Charité de cette ville Mille Dollars s'il est prouvé que notre affirmation n'est pas correcte — que nos Cigares pur-Havane de fabrication Cubaine sont fabriqués par des ESPAGNOLS et des CUBAINS EXCLUSIVEMENT dans une Manufacture séparée à cette fin. . . . . .

S. DAVIS & SONS



Le pied coupé, on laisse repousser un regain, qui sera coupé à son tour; un second regain succède au premier, puis un troisième... Quand les pluies sont assez abondantes on coupe ainsi jusqu'à quatre regains successifs. C'est alors seulement qu'on laisse pousser à graines .

Et, de la sorte, à un semis d'avril correspondent des graines qu'on récolte seulement en février.

La dessiccation se fait sur perches, dans des hangars très aérés. Elle dure une quinzaine de jours. Puis viennent l'effeuillage, le triage, le manoquage, la mise en masses de fermentation.

La culture, à Bahia, est très divisée, par petites parcelles. On plante à raison de 20,00 pieds à l'hectare, et la totalité de toutes les coupes réunies donne au plus 2,000 kilos à l'hectare. La faiblesse de ce rendement, correspondant à cinq coupes, s'explique par l'absence complète de toute fumure.

Indépendamment du tabac manoqué et emballé, la province de Bahia produit le *tabac en cordes* tressées, faites avec des feuilles encore vertes. Ces cordes se conservent sans altération pendant plusieurs années.

Dans l'Amérique du Sud également, le Paraguay, entre 20 et 30 degrés de latitude Sud, est devenu depuis quelques années un grand producteur. Les soins culturaux ne présentent rien de bien caractéristique, mais on doit apporter une très grande attention à la destruction des insectes nuisibles qui sont, là, particulièrement redoutables.

La dessiccation, sous ce climat très chaud, se fait sous des hangars bien clos, préservés autant que possible des trop fortes élévations de température.

The Emporium Cigar Co., St-Hyacinthe

	CIGARES	
Le petit Gars	1/20	$24 00
Little Perfectos	"	26 00
El Maska	"	28 00
La Captiva	"	30 00
The Good Ones	"	33 00
Our Leader	"	35 00
Peruna	"	35 00
Mont-Pelée	"	37 00
Emporium	"	55 00
"	1/40	60 00
Our Clear Havana	1/20	55 00
La Pedida	"	60 00
El Corso	"	70 00
Los Angeles	1/40	100 00

Ce que signifie MA "COMMANDE D'ESSAI"

Je vous fais une série de propositions très libérales en vue de vous déterminer à faire l'essai d'un assortiment d'un millier de mes cigares. Si j'arrive une fois à les mettre entre vos mains, je n'ai pas le moindre doute que j'obtiendrai vos futures commandes.

J'irai jusqu'à payer d'avance les frais de transport sur une première commande, de plus je vous rembourserai votre argent dans l'espace de six mois si les cigares ne se vendent pas facilement. Je suis si absolument sûr de la qualité et de la fabrication (et j'estime pouvoir vous épargner de $2.00 à $5.00 par mille), que je vous demande de me donner ce que j'appelle une commande d'essai, **A MES FRAIS.**

Nos clients réguliers paient eux-mêmes les frais de transport. Naturellement, j'attends la même chose de vous, sur vos commandes subséquentes, mais je ne veux pas qu'il y aît un seul obstacle à ce que vous m'adressiez une commande aujourd'hui même. **Je paierai le transport sur une commande d'essai de mes cigares.** Commandez-en aujourd'hui 1000 à $25.00, ou à $27.50, ou à $35.00, ou à $55.00 ; ou à votre propre prix et rapportez-vous en à moi pour le reste. Dites moi les nuances que vous désirez. Conditions : 5%, 30 jours ou 4 mois net.

Cigares
DE
Payne

J. BRUCE PAYNE,

GRANBY, P. Q.



L'ascension en ballon au Parc Victoria

Il y avait au moins au Parc Victoria dix mille personnes qui épiaient l'ascension du ballon. Le professeur Trussell s'éleva dans les airs un peu après sept heures.

Aussitôt que le ballon commença à monter, le professeur jeta des centaines de jolis éventails et des pamphlets proclamant les qualités supérieures du tabac "Croix Rouge", manufacturé par la Cie B. Houde & Cie Limitée et de nombreux paquets de cette populaire marque de commerce.

Quand le ballon atteignit une hauteur de plusieurs mille pieds, le parachute se décrocha et le hardi aéronaute procéda à la descente et quand le parachute s'ouvrit, le professeur atterrit dans une des rues de Saint-Sauveur. Le ballon s'est [illegible] de l'hôpital du Sacré-Cœur.

Pendant que la foule attendait, chacun discutait le mérite de ce fameux tabac "Croix Rouge". Personne ne pouvait s'empêcher d'admirer cette nouvelle et ingénieuse manière d'annoncer.

Ces grandes ascensions, et ces descentes en parachute sont organisées par la Cie B. Houde de Québec, les plus grands manufacturiers de tabac au Canada. Le président de la compagnie est M. J. Dusseault. Cette entreprise est caractéristique et dénote surtout du progrès. Le public est heureux de ces belles démonstrations. Le "Red Cross" est devenu dou[illegible]

(*Le Soleil*, Québec).

★ Nous félicitons MM. Granda Hermanos y Ca d'avoir un représentant aussi actif que M. J. E. Williams qui fait le Manitoba et les Provinces du Nord-Ouest. Ce monsieur à la réputation d'être un des meilleurs voyageurs dans sa ligne et avec l'assistance de la publicité de la maison, il a réussi à implanter d'une façon très ferme les cigares Grandas sur le territoire qui lui est réservé.

Nouvelle fabrique de cigares

Sous peu, Montréal aura une nouvelle fabrique de cigares. La "Tuckett Cigar Co" qui a des fabriques à Hamilton et à London, Ont., se propose d'avoir un pied à terre dans la métropole où ses produits sont très appréciés.

M. H. B. Witton, le président de la compagnie a passé plusieurs jours à Montréal, prenant les arrangements nécessaires à l'installation d'une grande fabrique.

Un capital de $50,000 sera versé dans l'entreprise, dès le début, et cent hommes seront employés.

M. Witton a chargé l'Union Internationale des cigariers de lui trouver les hommes dont il aura besoin, des hommes expérimentés seulement seront employés.

La nouvelle manufacture n'emploiera que du tabac importé et projette de doubler avant longtemps le nombre de ses employés.

La bâtisse Robillard, rue St Laurent, a été louée à cette fin; elle emploiera 300 ouvriers.

DEUX MARQUES FAVORITES

de CIGARES

Le Royal Sport, La Creme des tabacs de la Havane a **10c.**

— et —

Le Hogen Mogen, Le type de qualite des Cigares a **5c.**



Manufacturés avec des tabacs mûrs, choisis au bon moment et bien achetés, nos marques de cigares commandent l'attention du monde des fumeurs ; aussi les trouve-t-on dans tous les débits de tabac de première classe . . .

Sherbrooke Cigar Co.,

SHERBROOKE, P. Q.



Hardy, l'incomparable Hardy.

Un des hommes qui ont montré le plus de sang-froid au milieu des exercices de gymnastique les plus périlleux, c'est Hardy qui marche en se jouant sur un fil de fer au-dessus des magnifiques chutes de Montmorency, près de Québec.

Le 30 août 1903, Hardy a traversé ce dangereux pont invisible, vêtu d'un gigantesque paquet de cigarettes Sweet Caporal. Le temps de fumer une de ces délicieuses cigarettes et notre intrépide artiste avait franchi les 460 pieds de longueur du fil, sans crainte de faire un redoutable plongeon de 535 pieds en profondeur.

Ceux qui n'ont pas vu Hardy ne peuvent croire à cette prouesse.

Pour que nos amis puissent se convaincre de la réalité des faits, ils n'ont pas besoin d'aller à Québec. Qu'ils se rendent simplement rue Sainte-Catherine No 1921, à côté de chez Saxe et qu'ils examinent la vitrine de M. Roy, le tabaconiste à la mode.

Ils verront d'abord le paquet original de Sweet Caporal dans lequel Hardy a fait sa dangereuse traversée; ils pourraient ensuite examiner tout à leur aise les photographies prises sur le vif par M. Kennedy, de Québec. Une foule compacte se presse autour des chutes pendant que Hardy les traverse.

Personne ne pouvait croire qu'une pareille prouesse serait exécutée. Il y en a même qui doutent encore de la réalité. Pourtant le paquet de Sweet Caporal est bien là et les photographies parlent sans dire de mensonge.

Disons aussi que la vitrine de M. Roy contient une fort belle exposition de cigarettes Sweet Caporal qui intéressera beaucoup les fumeurs.

L'Espagnol Manana

Il n'est pas de figure plus connue des fumeurs que celle de l'Espagnol Manana.

Cette marque de fabrique est assurément d'un choix des plus heureux. Manana est le vrai type de l'Espagnol, d'un autre côté la fabrication des cigares est une industrie essentiellement espagnole et cubaine.

Le mot Manana veut dire demain et bon nombre de travailleurs sous les tropiques préfèrent attendre au lendemain pour travailler.

Les fumeurs du Canada doivent beaucoup à MM. Granda Hermanos y Ca en ce sens que l'établissement de cette manufacture leur permet d'obtenir des cigares pur Havane à des prix très réduits.

C'est tout simplement un préjugé que de dire que des cigares ne peuvent être faits aussi bien ici qu'à Cuba. Car, on devra admettre qu'avec les mêmes ouvriers, les mêmes facilités et la même matière première, on peut arriver au même résultat. Les cigares Grandas sont la preuve évidente de ce que nous avançons et aucun homme intelligent ne saurait le nier.

La reproduction de Manana l'Espagnol, ainsi que son nom, sont la marque déposée garantissant aux fumeurs la provenance du cigare. Les marchands ainsi que les fumeurs devraient exiger cette marque sur toutes les boîtes.

★ M. Rod. Beaudoin visite les principaux hôtels et cafés de Montréal et des villes avoisinantes dans les intérêts de la Jos. Tassé Cigar Co Ltd. Inutile de dire qu'il prend des commandes importantes pour les excellents " Frisco, " Roosevelt ", et " Minto ".

Ce n'est pas un secret



QUE LE FAMEUX

EL PRESIDENTE

Conserve toujours son rang,
Le Premier, parmi les

Cigares à 10c du Canada

W. R. WEBSTER & CO.

THE QUEEN CIGAR FACTORY

...MANUFACTURIERS...

SHERBROOKE, QUE.



Hardy traverse la Chute Montmorency, sur son fil de fer, encaissé dans une boîte représentant un paquet de tabac la " Croix Rouge ".

Des milliers de personnes se sont rendues à la Chute Montmorency pour être témoins du grand exploit de Hardy au-dessus de la chute et que tous les journaux de la ville avaient annoncé samedi avec illustration. Les chars de la Q. R. L. & P. Coy, étaient à peine suffisants pour transporter tout le monde. Ils étaient bondés, pendant qu'une foule énorme se pressait à la gare. Jamais spectacle n'a fait accourir autant de curieux en cette ville. Aussi lorsque le fameux roi de l'air Hardy arriva sur la plateforme de son fil de fer tendu au-dessus de la chute, hier après-midi, à 4 hrs. pas moins de 15 mille personnes étaient groupées sur les vastes terrains du Kent House, pour voir ce célèbre équilibriste traverser d'une rive à l'autre au-dessus de la chute, dans une boîte représentant un paquet du populaire tabac la " Croix Rouge " manufacturé par la maison B. Houde et Cie. Il soufflait alors une forte brise, et les gens se demandaient si cela n'empêcherait pas Hardy de tenter son si périlleux exploit. Mais Hardy s'est exécuté, en dépit du vent, et il a accompli son exploit avec autant d'habileté que de fermeté.

Cette boîète représentant un paquet de tabac la " Croix Rouge " dans laquelle Hardy était encaissé, mesurait 2 1-2 pieds sur 4 1-2. Vu de loin, c'était un véritable paquet de tabac la " Croix Rouge ", avec cette exception cependant qu'il avait deux bras et deux jambes qui se mouvaient avec une sûreté extraordinaire.

Tout le reste du corps de l'équilibriste se trouvait à l'intérieur de la boîte. Et c'est avec ce vêtement si embarrassant que Hardy a marché sur son fil de fer avec autant de fermeté et d'assurance que s'il avait passé sur un chemin public. Il y eut un moment de vive émotion parmi la foule lorsqu'elle vit l'immense paquet de tabac " Croix Rouge " s'avancer sur le fil de fer et traverser jusqu'à l'autre rive. A ce moment, Hardy fut acclamé avec enthousiasme. La foule lui afait une véritable ovation, et en même temps elle applaudissait au brillant succès de l'entreprise de la maison B. Houde et Cie, qui avait recours à un si émouvant spectacle pour annoncer son tabac déjà si populaire la " Croix Rouge. "

Jamais un article de commerce n'a été aussi efficacement annoncé. Aujourd'hui, le tabac la " Croix Rouge " est connu de milliers et de milliers de personnes. L'exploit d'Hardy au-dessus de la chute qui restera longtemps vivace dans l'esprit de notre poulation évoquera toujours le souvenir du tabac la " Croix Rouge, " qui mérite bien, d'ailleurs cette réclame extraordinaire, car de l'aveu de tous les fumeurs, c'est le tabac par excellence.

Cette façon d'annoncer, fait beaucoup honneur à la maison B. Houde et Cie. Ce système populaire — la réclame à grands spectacles — fait jouir le peuple, tout en faisant connaître un produit de valeur et de qualité supérieure. La maison B. Houde et Cie a droit à des félicitations.

(*L'Evènement*, Québec).

LA CONSOMMATION DES ALLUMETTES ET DU TABAC

La statistique de la consommation des allumettes et du tabac en France présente des chiffres curieux. En 1902, la vente de 58 milliards d'allumettes a procuré un bénéfice de 23,713,-247 francs. Les allumettes en cire figurent dans le chiffre total de la fabrication pour 1 milliard 331 millions; les allumettes en bois ordinaire, pour 23 milliards 729 millions; les allumettes en bois exigeant l'emploi d'un frottoir, pour 15 milliards. Les matières premières employées sont les suivantes: 5142 mètres cubes de bois, 828,682 kilos de soufre, 23 kilos de sesquisulfure de phosphore, 10,377 kilos de phosphore amorphe, 186,719 kilos de chlorate de potasse, 53,580 kilos de colle forte, 27,000 kilos de gomme du Sénégal, enfin 39,590 kilos de bougie filée. Les recettes du monopole des tabacs se sont élevées à 415 millions, qui ont laissé un bénéfice net de 332 millions et demi. Il a été vendu 2,623,253 kilos de cigares, 1,846,-407 kilos de cigarettes, 27,873,622 kilos de scaferlatis, 1,084,-463 kilos de carrottes et 4,854,839 kilos de poudre à priser. Le taux moyen de la consommation individuelle du tabac a été de 980 grammes, représentant une dépense d'environ 11 francs. C'est dans le département du Nord qu'on fume le plus: 2318 grammes par habitant: dans la Lozère qu'on fume le moins: 399 grammes. Les Parisiens fument, prisent pour 19 francs 26 chacun.

Nos 1 et 2 à suspendre dans les vitrines d'étalage (1 à tous les trois pieds). Le No 1 indique une méthode de publicité pratique pour les jobbers et manufacturiers de cigares.

Le No 3 pour les seaux de tabac.



No 4, boite ½ x 7 x 17 pour chaque tablette d'une vitrine murale, la même ½ x 12 x 20 à glisser en arrière de la vitrine dite "silent salesman," grandeur ½ x 18 x 40 pour salles d'entrepot.

No 5. Pas une boite de cigares ne peut être conservée en dehors de caisses fermées, sans cet accessoire.

Les appareils ci-dessus à entretenir la fraîcheur, brevetés le 26 janvier 1892 par O. R. Rice, l'inventeur de ces appareils à maintenir la fraîcheur à base de tampons minéraux (sans lesquels aucun de ces appareils n'est pratique) tous construits pour être placés sur les cigares et le tabac, le côté perforé en bas, sont les préventifs absolus contre la dessication des cigares et sont employés par des tabaconistes en vue tels que: Lane, Regensburg, Seidenburg, Schulte et Surbrug et dix mille des premiers marchands de cigares dans les grandes villes et auxquels nous pouvons referer et qui ont mis de côté l'ancien tampon visqueux et créateur de microbes que l'on glissait sous les cigares et qui contenait de l'éponge, du coton ou du feutre absorbants. Nous sommes disposés à expédier nos appareils à maintenir la fraîcheur, en approbation pendant 10 jours, confiants en leur mérite et leur bas prix.

O. R. RICE & Co., 70-76 Fulton St., New-York.



UN FAVORI DE VENTE RAPIDE

. . .Le Cigare. . .

EMPORIUM

à **10** cents

Arrive rapidement au premier rang comme étant le choix de bons juges en matière de bons cigares. Aromatique et doux d'un bout à l'autre.

Fabriqué par. . .

The Emporium Cigar Co.

St-Hyacinthe, Quebec.

Fabricants des Cigares "La Pedida", "Mont Pelee", "El Maska"

LA CULTURE DU TABAC EN RUSSIE

La Russie produit beaucoup de tabac, surtout dans sa partie méridionale, en Crimée, en Bessarabie, dans la région du Caucase.

Les meilleures sortes peuvent entrer avantageusement en comparaison avec nos tabacs français, et parfois même avec les tabacs turcs.

Toutefois, la culture n'est pas bien conduite; les opérations en sont faits sans soin, le séchage des feuilles a lieu en plein vent, ce qui est une mauvaise méthode pour un climat trop changeant; le paquetage des feuilles sèches est mal fait.

Dans le Caucase, les plantations sont surtout groupées au pied des montagnes couvertes de forêts. On choisit un sol peu profond, argilo-siliceux, provenant, quand c'est possible, d'une forêt recemment défrichée.

On obtient ainsi un rendement très satisfaisant de 1,500 kilogrammes à l'hectare, de feuilles succulentes, épaisses, d'un goût fort.

Il y a des plantations considérables. L'une d'elles a 36 hectares. Elle est divisée en deux parties qui portent alternativement la récolte; pendant ce temps, l'autre est laissée en jachère.

La production est surtout favorisée par le climat qui est pluvieux au printemps, chaud à l'été et à l'automne.

LA CULTURE DANS LES INDES NEERLANDAISES

Le tabac est cultivé à l'île de Java depuis le dix-huitième siècle. On a comencé par utiliser les terres vierges, nouvellement défrichées, et on a obtenu une quantité supérieure.

Mais, quand les terrres vierges ont été épuisées, il a fallu demander à un même terrain plusieurs récoltes successives, en ayant recours à des engrais plus ou moins intelligemment choisis. Dès, lors, le rendement s'est plutôt accru, mais la qualité a considérablement diminué.

Ce que voyant, les planteurs hollandais ont porté leurs efforts du côté des îles voisines et principalement de Sumatra et de Bornéo.

A Sumatra, la culture en grand, qui a commencé vers 1865, est actuellement en pleine prospérité. Elle donne des feuilles d'un goût médiocre, mais extrêmement fines, de très bel aspect, et, par suite, très recherchées pour les enveloppes des cigares. C'est pour cet objet qu'il s'en fait une grande exportation en Allemagne, en France, et en Amérique même, à des prix sans cesse croissants, qui dépassent parfois 1,300 fr. le quintal métrique.

A Bornéo on obtiendra peut-être par la suite d'aussi beaux résultats; mais la culture n'y est encore qu'à ses débuts. Nous parlerons donc seulement de Sumatra.

Les procédés sont à peu près ceux usités autrefois à Java; on n'opère que sur des terrains récemment défrichés et on ne fait jamais deux récoltes successives sur la même terre. D'ailleurs la culture est essentiellement industrielle, entre les mains de compagnies, qui ont obtenu d'immenses concessions de terrain, qu'elles exploitent méthodiquecmnt, en utilisant la main-d'œuvre à bon marché qui leur est offerte par les ouvriers chinois. Les concessions sont toutes sur la côte orientale (principalement aux environs de Delli), qui seule possède à la fois les terrains favorables etle climat nécessaire, très chaud, avec des pluies pendant six mois de l'année.

On défriche des terres vierges et on y fait une culture sans aucune fumure. L'année suivante, on prend une récolte de riz, puis on abandonne la terre à elle-même pendant huit à dix ans. Grâce à sa fertilité et à l'abondance des pluies, cette terre se recouvre rapidement de broussailles et d'arbustes. Alors on la défriche de nouveau, et on la traite comme une terre vierge. Mais un jour viendra où les engrais seront nécessaires, comme à Java; ce jour-là, la supériorité des produits diminuera très probablement.

On sème en février, en terrain neuf, sur lequel on a fait brûler des broussailles, pour faire périr les semences des mauvaises herbes. Les graines, préalablement mises en germination, sont répandues à l'état de mélange avec du sable. Les soins qu'on accorde au semis diffèrent peu de ceux que nous avons indiqués pour la France.

Mais la végétation est bien plus rapide, tant à cause du climat, qu'à cause de l'état des graines, dont la germination a été commencée avant le semis. Aussi peut-on repiquer au bout de 25 jours, en lignes. Pendant les 8 à 10 semaines, pas plus, que dure la végétation en pleine terre, les soins les plus actifs sont donnés, par des ouvriers chinois qui s'occupent exclusivement de la plantation, et ne la quittent pas. Diverses façons pour détruire les mauvaises herbes, chasse attentive aux insectes, épamprement, tout est fait à son heure, au fur et à mesure des besoins. Puis on écime, et enfin on récolte.

Comme dans la plupart des pays chauds, la récolte se fait par pieds, la récolte par feuilles conduisant à une dessiccation trop rapide.

Cette dessiccation est difficile, et il importe surtout de garantir les pieds des coups de soleil, et de l'action des vents chauds. On se sert pour cela de séchoirs complètement fermés du côté des vents dominants de la région; sur le devant, ils sont clos par des paillassons verticaux, qu'on soulève ou qu'on abaisse à volonté pour activer ou ralentir la dessiccation.

D'autre part, les pieds sont posés sur des gaules horizontales, soutenues par rangées les unes au-dessous des autres. De la sorte, en rapprochant ou éloignant les pieds les uns des autres, on ralentit ou on active la dessiccation.

Elle est terminée au bout de trois ou quatre semaines.

Alors on procède au triage. Le triage, si négligé en France, ou fait si maladroitement, est considéré comme d'une importance capitale dans tous les pays connus pour la supériorité de leur production. Il demande une grande habileté et une extrême attention. Un trieur de Sumatra distingue, dans une même culture, jusqu'à soixante sortes, se différenciant les unes des autres par la dimension des feuilles, leur finesse, leur couleur, la situation qu'elles occupent sur la tige, les avaries diverses qui peuvent en diminuer la valeur.

Après le triage, vient le manoquage, puis une mise en masse. Dans ces masses se déclare une fermentation faible, qui achève la maturation et conduit à la coloration définitive. Les masses sont défaites et reconstruites jusqu'à trois fois, pour obtenir trois fermentations successives. Chaque manoque occupe à tour de rôle la région centrale de la masse.

On termine par un autre triage, et une mise en balles pour l'exportation.

VIVEZ ET LAISSEZ VIVRE

En encourageant les Meilleures
Marques de Cigares . . . . . .

DIXIE - 10c
POLO - 5c

Garantis en Filasse de Tabac pur Havane

MILLER & LOCKWELL

MANUFACTURIERS

QUEBEC

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS JUIN 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION		CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
		1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No.	No.	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	1,245,810	1,474,370					46,922	69,948			19,320		2,295 57	5,300 18
Hamilton	3[illegible]	[illegible]75,386	1,259,320					86,381	117,775					6,984 80	12,247 24
London	32	2,8[illegible]0,02	539,660					6,078	7,297					4,127 96	4,490 40
Guelph	28	547,125	3,056,095					2,793	2,926					649 10	715 00
Stratford	33	135 300	158,150					2 090	1,039					220 30	226 30
Brantford	31	382,250	411 400											561 00	
Windsor	34	178,215								70,573				270 00	
St. Catharines	29	12[illegible]05	135,875					842						180 30	183 70
Owen Sound	27	49,470	60,600					12,178	16,621						83 54
Port Arthur	35							1,633	1,459						
Peterborough	25	12,00	5,850											24 90	6 10
Belleville	23	37,000	61,000					749	152					81 30	124 30
Kingston	22	371,100	223,000					5,946	4,130					509 14	185 70
Cornwall	18														
Prescott	19	54,500	55,150											118 20	74 10
Perth		13,000	22,500	5,0 0				3,920	3,408					7 50	48 05
Ottawa	20	65,000	55,000					14,156	12,402		90			83 20	92 29
Montreal	17	4,215,745	4,777,300			163,985	241,340	248,381	268,450	49 778	28,970	26,266	25,372	41,947 25	55,411 01
Sherbrooke	10	613,755	880,315							106,916	132,416	101,347	73,145	8 331 21	7,675 82
Trois-Rivières	9	55,260	25,680		1,899	12,000				660			40,000	88 12	87 62
St-Hyacinthe	12	41,700	140,600	64,090	41,550	29,450				260	250				
Joliette	14		8,000		102,200		132,500				6,461			109 20	65 14
Québec	8	410,695	505 950	7,700		31,600	12,950	9,053	5,651	27,864	106,429	10,120	12,159	1 793 68	
St-John	6	84,125	102,600			272,150	345,200	37,149	41,417					574 17	720 16
Halifax	4	72,450	60,950					27,108	29,733					85 70	103 40
Charlottetown	1							12,750	12,235			179	600	1,534 00	1,158 40
Winnipeg	36	528,550	781,900					76,559	96,432					966 25	1,175 95
Calgary	39		47,350						2,426						103 10
Victoria	37		137,415						11,789						247 80
Vancouver	38														
Totaux		12,996,500	14,985,460	76,790	145,649	509,185	731,990	594,688	705,290	256,051	274 616	157,232	151,276	71,442 85	90,525 51

IMPORTATIONS POUR AVRIL 1903

	No.	$
Cigarettes, $3 par lb et 25 p. c. -		
Angleterre	193,600	1,273
Etats-Unis	1,400	30
Egypte	119,000	1,828
Cuba		
Autres pays	71,000	495
Total	385,000	3,626
Cigares, $3 lb. et 25 p. c. —		
Angleterre	1,000	38
Etats-Unis	54,800	2,210
Cuba	5[illegible]4,620	19,491
Mexique	9,000	172
Philippines	73,000	655
Autres pays	39,000	928
Total	681,42[illegible]	23,491
Tabac coupé, 55c par lb.	Lbs.	
Angleterre	7,707	7,121
Etats-Unis	3,665	1,701
Autres pays	1,628	295
Total	13,000	9,117
Tabac à priser, 50c par lb. —		
Angleterre	3	4
Etats-Unis	530	175
Autres pays		
Total	533	179
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.E.S., 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats-Unis	6,629	2,604
Autres pays		
Total	6,629	2,604
Pipes en tous genres, montures, portes-cigares, porte-cigarettes et leurs étuis ; nécessaires de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre		11 427
Etats-Unis		2,529
France		10,317
Allemagne		2,273
Autres		623
Autres pays		418
Total		27,617

EXPORTATIONS POUR AVRIL 1903

Articles et Pays où Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Cigares	M.	$	M.	$	M	$
Angleterre						
Etats-Unis						
Indes Ang. Occidentales						
Autres pays	2	88	4	142	6	230
Total	2	88	4	142	6	230
Cigarettes :						
Angleterre						
Etats-Unis						
Autres pays	8	20	25	38	33	58
Total	8	20	25	38	33	58
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Etats-Unis	4,661	263			4,661	263
Allemagne						
Autres pays						
Total	4 661	263			4,661	263
Tabac, palettes et coupé :						
Angleterre	1,200	501			1,200	501
Etats-Unis	291	114	17,431	19,192	17,772	19,30[illegible]
St. Pierre	3,716	1,115			3,716	1,115
Terreneuve						
Autres pays	3,005	668	17	17	3,022	685
Total	8,212	2,398	17,448	19,209	25,660	21 607

LES TABACS

Fantaisie

L'homme qui ne fume pas n'est pas complet, et c'est par ironie que l'on répond à quiconque vous refuse une cigarette en déclarant: "Non, merci, je ne fume pas". — Vous n'avez donc pas de défaut? Cela n'empêche qu'il y a des gens qui se liguent dans le but de *préserver* leurs concitoyens du tabac. Bonnes âmes!

Quoi de meilleur que le tabac? Rien ou presque rien.

Vive le vin, l'amour et le tabac!

chante le sage qui vit joyeusement et qui sait apprécier les bonnes choses. Aussi du plus grand au plus petit, du potache au ministre, tous nous fumons, nous prisons et nous chiquons.

Les femmes elles-mêmes ont appris à fumer, étant, comme chacun sait, fort experts dans l'art du *chiqué*. — Tabac blond, anglais, russe, parfumé d'Orient, maryland, caporal, qu'est-ce qui n'a pas *ses quatre sous de tabac*, mesdames?

Que de choses on voit dans la fumée! Fumée légère, fumée épaisse, voile discret, épais brouillard; gaieté, mélancolie, tristesse!

Oui, le tabac nous est cher, et s'il *coûte cher*, ma foi tant pis; il nous rend parfois de grands services.

D'ailleurs, qu'on ne me parle pas d'en empêcher l'usage, puisque cet usage est si bien entré dans nos moeurs, que nos agents qui sont braves gens passent régulièrement *à tabac* les citoyens tombés entre leurs mains, probablement pour les désinfecter; ceux qui ne fument pas en *fument*.

Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es, mais dis-moi surtout ce que tu fumes. Havanes ou cigares à deux sous? Cigarettes tabac jaune ou tabac brun? Fumes-tu la pipe? Prises-tu? Chiques-tu?

Après ton déjeuner, voilà que toi, boyard, tu allumes ton havane. Heureux de vivre, tu en humes le parfum avec une joie sans égale. Ce cigare, dès les premières bouffées, te monte au cerveau, *en bouffées* d'orgeuil. Ton œil brille, tes narines se dilatent. Quelle saveur! Aussi tu le fumeras avec un soin jaloux — jusqu'au bout — sans faire tomber la cendre. Prends bien garde qu'il ne s'éteigne pas; un cigare rallumé est détestable, et si quelque intrus a le mauvais goût de te demander du feu, avec un dédaigneux mépris tu lui donneras dix centimes pour s'acheter des allumettes.

Fumeur de cigares, tu es un aristocrate, *un gavé*.

La cigarette se fume en badinant, élégante et plaisante; elle ne se fume jamais *religioso*. Elle n'est pas embarrassante, s'allume, s'éteint, se rallume; toute faite ou "à faire" elle a son charme; on dit que les femmes préfèrent les rouler. Il faut toujours qu'elles roulent quelque chose ou quelqu'un!

La cigarette sert aussi de maintien. Voyez Gaétan. Le monocle à l'œil, il suit une petite femme... en marchant devant. Mais il veut la laisser passer; il s'arrête, et sa canne sous le bras il allume une cigarette, ce qui lui permettra, quand elle passera, de *l'allumer* d'un œil assassin.

Fumeur de cigarettes tu es un passionné.

L'artiste interrompt son œuvre, sa pipe a failli s'éteindre! Autant s'éteindre son génie! N'est-elle pas l'inspiratrice, la vieille compagne des mauvais jours? Bonne bouffarde! pipe d'écume, pipe de bruyère, pipe en terre, pipe de général, pipe de commandant; je les aime toutes.

Fumeur de pipe tu es un sage.

Mais on n'est pas tous des bourgeois, des artistes, des aristos... Charlot fume ce qu'il trouve. D'un air dédaigneux il fume un mégot, collé aux lèvres, suspendu au coin de sa bouche, et sa petite femme trouve qu'il a l'air très crâne ainsi.

Le matelot, lui, n'a pas le temps de fumer, il préfère la carotte; il trouve ça plus *chic*. Et puis, pas de danger qu'elle s'éteigne celle-là. La carotte n'est pas encombrante, on *la pose*, on la reprend, on se la prête... ne sommes-nous pas tous frères?

Le vieux pipelet a la longue expérience; il a fumé un peu de tout, les cigares de ses locataires, leurs cigarettes aussi; décidément, il s'en tient à la pipe. Mais ce n'est pas tout, un peu de tabac dans le nez, voilà ce que *prise* notre concierge. Depuis longtemps déjà il a pris cette habitude, dont il ne peut plus se défaire, depuis qu'il a eu comme principal locataire un homme charmant qui était commissaire...

Un commissaire-priseur naturellement.

Aussi, la marâtre Société, qui n'a placé dans sa raison sociale — je ne dis pas sa raison d'être — que par prudence le mot "abus" au lieu du mot "usage" qui lui eût aliéné tous les concours, les fumeurs et les non fumeurs, la Société, dis-je, voit-elle avec une impuissante fureur, l'augmentation annuelle des revenus de l'Etat, et la déplorable stagnation du nombre de ses partisans! Et, ma foi, c'est bien fait. Ce n'est, fichtre! pas moi qui m'en plaindrai! On n'oblige personne à fumer, à chiquer ou à priser, et, que diable! fichez-nous la paix!

CLIFF.

★ M. J. E. Williams, représentant de MM. Granda Hermanos dans le Nord-Ouest et dans la Colombie Anglaise, vient de passer quelques semaines à Kingston, Ont. Il est actuellement en route pour son territoire habituel.

★ M. Landau, le représentant de la Havana Tobacco Co. au Canada à tout récemment passé plusieurs jours à Montréal dans les intérêts de sa Compagnie.

★ M. James Deslauriers représentant de la maison W. R. Webster & Cie, de Sherbrooke, les fabricants du fameux cigare "El Presidente", assistait à l'Excursion de la Fédération des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Province de Québec à Trois-Rivières, avec un groupe d'amis — on s'est beaucoup amusé, M. Deslauriers ayant fait les chose largement — on pourrait presque dire — royalement.

★ M. Myers, voyageur de la Jos. Tassé Cigar Co, est actuellement en tournée dans la Colombie-Anglaise.

★ Sénor Manuel Perada, chef des ateliers de Granda Hermanos y Ca, partira pour la Havane prochainement afin d'y surveiller l'expédition des tabacs achetés par la firme.

★ M. W. R. Webster accompagné de Mme Webster a passé ces jours derniers à Montréal.

M. et Mme Webster revenaient d'un voyage au Manitoba.

M. Webster est enchanté de son voyage dans l'ouest, à tous les points de vue. Il raporte de nombreux ordres pour ses fameux cigares "El Presidente" qui ont été particulièrement goûtés par les amateurs de l'Ouest, comme ils le sont, d'ailleurs, dans l'Est.

Pitts, Wigle & Co.

...Marchands de...

TABAC CANADIEN EN FEUILLES

KINGSVILLE, ONT.

Sont prêts à fournir aux manufacturiers et marchands des marques de choix de tabacs en feuilles pour cigares ou pour la Pipe, soit préparés soit naturels.

NOS PRIX COURANTS

Marques speciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES	Par mille
Richmond Straith Cut No. 1, 10s	$12 00
Pet, 1/10	12 00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8 50
Athlete en boîtes de 10 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boîtes de 10s	8 50
Majestic, 20s	8 25
New Light, (tout tabac), 10s	8 50
Derby, en paquets de 6 (600) 3.93 ; 10s	6 55
Old Gold, 6, (600) 3 78 ; 1/10s	6 30
Prince, 7, (700) 4.02 ; 10s	5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 10s, 4.02 7s (700)	5 75
Dardanelles (Turques) douces, medium, et fortes, 10s	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00
Yildiz Magnums 10s et 100s	20 00
Virginia Brights, la bte de 600	3 50
High Admiral, 10s	7 00
Gloria, 7s (700) 4.02 ; 10s	5 75
Guinea Gold	12 00
Miner's Dream	12 50
Crystal Flake Cut	12 50
Alpine Bell	12 50
Corkers	12 50
Otto de Rose	12 50
Cream of Virginia, 50s	25 00

TABAC A CIGARETTE	Par lb.
Athlete, en paquets ou boîtes, 1/12	$ 90
Puritan, en paquets, 1/12s	1 00
B. C. No. 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, 1/8s	95
Southern, en paquets, 1/12s	85
Old Judge, 1/8s, paquet	1 45
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15
Harem, en paquets 1/16s, boites 5 lbs	1 35
Vanity Fair, en paquets 1/8s	1 20
Suitana, " " 1/12s	1 00
Gloria, " " "	1 00

TABAC COUPÉ A FUMER.	
Old Chum, en paquet, 10s	85
" 1/2 lb tins	85
" 1 lb "	85
" boite 1/2	1 00
Puritan, en paquet, 1-11s	85
" en boîte 1/2 lb et 1/4 bt tins	85
" en boîte 1 lb	83
Cut Cavendish, en paquet 1-10s	80
Hand Cut Cavendish, en boîte 1/2 lb	1 05
" " en boîte 1-10s	1 10
Durham, en sacs, 1-12s et 1/8s	1 00
" en paquet, 1 lb	1 00
Ritchie's Smoking Mixture, boîte 1/8s	95
" " " 1-10s	80
Unique, en paquets 1-15s	65
" " 1 lb	61
" " 1/2 lb	60
Lord Stanley, en boîte 1/2 lb	1 05
Perique Mixture, en boîte lbs. et 1/8s	1 15
Athlete Mixture, " 1/8s et 1/4s	1 35
St. Leger, Oval Cut Twist, en boîte 1/8s et 1/4s et sacs 1-10s	1 20
Handy Cut Plug, pouches 1-6s	90
P. XXX, en boîte 1/8s	1 00
" 1 lb	95
Full Dress Mixture, 1/8s. et 1/4s	95
Old Gold, 12s et 1/8s	95
" " en boîtes 1/8s., 6 lb	95
" " 1/2 jars et 1/1 tins	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, 1/8s et 1/4s	95
" " en pouches 1/8s	1 05
" " en tins, 1/4 et 1/2	1 05
Duke's Mixture, en boîtes 1-10s. et 12s. 2 lb	85
Virginity, 1 lb. drums	1 25
Pure Perique, en boîte 1/4 ou 1/2 lb et paquet 1 lb	1 75
Old Virginia, bt tins	71
" "	80
" en paquets 1 lb., 1/8s, 1/4s, 1-12s et 1-16s	72
Meerschaum, en paquets 1-10s	82
Hand Cut Virginia, 1/4 lbs tins 1.00, 1/2 lbs jars	95
Ogden's English Tobacco, in tins :	
Beeswing, 1/8s et 1/4s	1 20
Ogden's Navy Mixture, 1/8s	1 25

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.	
Bobs, 5 1/2s, cads, 20 lbs., 1/2 cads, 12 lbs	44
" 5 1/2s, butts, 24 lbs., 1/2 butts, 12 lbs	44
Bobs, 10 1/2 oz bars, 6 cuts to lb, 1/2 butts 12 lbs	44
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb,, butts, 24 lbs, 1/2 butts, 12 lbs	47
Currency Navy, 2x4, 6 1/2 to lb 1/2 butts, 11 lbs	47
Currency Navy, 12 to lb, 1/2 Cads, 12 lbs	47
Old Fox, Narrow 12s, butts 24 lbs., 1/2 butts 12 lbs	47
Free Trade. 9s, Cads., 20 lbs., 1/2 Cads., 12 lbs	52
Pay Roll, 11 1/2 oz. Bars, 5 cuts to the bar, butts 17 lbs	52
Pay Roll, 2 x 3, 6 1/2 to lb., 22 lbs & 11 lbs cads	52
Pay Roll, 7 1/2 oz. Bars (thin) 6 1/2 spaces to the lb. boxes, 5 lbs	52
[illegible] 13s, 1 cads., 12 lbs	53
Stag, 10 1/2 oz. bars, 6 cuts to lb ; 1/2 butts, 12 lbs.	43

A FUMER.	
Empire, 3 1/2s, 5s et 10 s	36
Rosebud, 5 1/2 cuts to lb. Butts, 21 lbs	44
[illegible] 8s, 4s lb	59

Joliette Tobacco Company

A CHIQUER.	
Club Navy, 5 1/2s, et 12s	$ 48
Altas Navy, 9s	47
Universal, 14 1/2 oz, bars, espacé 13s	47
Universal, 7 1/2 oz. bars, espacé 13s	47
Favorite Twist, 12s	39

A FUMER.	
Sirdar 8s	$ 52
Welcome, 10s	42

The B. Houde Co.

TABACS A FUMER	PIX
O. K. Mixture, 1-8, 5 lbs, cartoons	32
" " 1-2, and lbs, foil packages	30
Cut Cavendish, 1-10, 4 lbs. Cartoons	38
" " 1-2 and lbs. foil packages	31
Trappeur, 1-7, 5 lbs. cartoons	28
" 1-10 bags, 5 lbs. cartoons	40
" 1-2 and lbs. foil packages	26
Comfort, 1-7, 5 lbs. cartoons bags	28
" 1-9, 5 lbs, cartoons "	35
" 1-10, 5 lbs cartoons "	40
" 1-2, foil packages	38

TABACS A CIGARETTES	
Petit Bleu, 1-12, 5 lbs. cartoons	50
" " 1-2 and lbs. foil packages	40
L. L. V., 1-2 foil packages	40

FINE CUT A CHIQUER	
Chocolate Fine Cut, 1 lbs tins	60
" " " 5 "	60

PLUG A CHIQUER	
Spun Roll, 1-16, 1 and 5 lbs boxes	60

PLUG A FUMER	
Canadian Rolls, Stemmed, 1-4, 1-2, 1 lb	35
" " Not stemmed, 1-4, 1-2, 1 lb	29
Twist, Stemmed 1-16, 1 lb. packages	35
" Unstemmed, 1-16, 1 lb packages	29

TABACS NATURELS COUPES, A FUMER	
Parfum d'Italie, (L) 1-12, 5 lbs. cartons	48
Mon Ami, Pure Quesnel, 1-8, 3 lbs, cartoons	60
" " " 1-2 and lbs. foil pck.	50
Zouave, Mild, 1-8, 5 lbs. cartoons	30
" " 1-2 and lbs. foil packages	28
Napoléon, medium stgth. 1-10 4 lbs cartoons	35
" " " 1/2 and lbs foil pcks.	30
Blue Cross, 1-8, 5 lbs. cartoons	30
" " 1-4, foil packages	30
" " 1-2 aud lbs. foil packages	28
Gold " 1-8, 5 lbs cartoons	50
" " 1-2 and lbs. foil packages	50
Red Cross 1-10, foil packages 5 lbs cartoons 1-2 foil packages	40
Golden Broom, 1-8, packages 5 lbs cartoons	32
" " 1-2 packages	30

TABACS PLUG COUPES A FUMER	
O. K. No 1, 1-6 tins, 10 lbs wooden boxes	50
" " 1-2 tins	40
" " 1-6 packages 5 lbs cartoons	50
Horseshoe, Solace, 1-10, 5 lbs. cartoons	43
" " 1-2, and lbs, foil packages	37
" " lb. with pipe inside pack.	48
" " 1-2 tins or air tight pack	43
Gold Block, 1-12 packages, 5 lbs. cartoons	50
" " 1-2, air tight packages	46
" " 1-6 and 1-12 bags, 5 lbs cartoons	50
Brown Shag, 1-8, 5 lbs. cartoons	32
" " 1-2, and lbs. foil packages	28
" " 1-7, 5 lbs. cartoons	28
Signum Cut Plug 1-10 bags	40
" " " 1-9 packages	35
" " " 1-2 "	32
" " " 1-6 tins	50
" " " 1-2 "	43
Richelieu " " 1-6 "	50
Carillon for smoking & chewing, 1-7 package	28
" " " 1 8 "	32
Houde's No 1, lbs. pack with pipe inside pack	40
" " 1-5, 5 lbs cartoons	40

TABAC COMBINAISON

TABACS PLUG COUPES A FUMER	
Hudson 1-12 &1-6 packages, 5 lbs cartons	52
Golden Leaf 1-14 & 1-7 packag, 5 lbs cartoons	60
" " 1 lb. tins	66
" " 1/2 " "	70
" " 1/4 " "	77
Rainbow 1-8 packages, 5 lbs cartoons	68
Rugby Cigarette Tobacco 1-14 pck 5 lbs carts	60

Cut tobaccos in 5 lbs cartoons. Packed in 50 and 100 lbs cases.
Cut tobaccos in 3 and 4 lbs. cartoons. Packed in 48 and 96 lbs cases.

Trade Discount 10 p. c.
Cash " 3 "

TABACS A PRISER	
LANDRY'S LIGHT SNUFF	Kegs or jars
Rose No. 1	26
Mrrise	26
Rose Extra	28
Macaba	32
Scotch (in 1 lb packages & 5 lbs boxes)	46
HOUDE'S DARK SNUFF	
Natural	27
Rose No 1	28
Rose & Bean	26
Merise	28
Macaba	3
Scotch (in 1 lb packages & 5 lbs boxes)	46

Cash 3 p. c.

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES.	La lb.
Canadien menotte 1-5, 6 lbs par paquet, crate de 50 lbs	$ 0 15
Rouge, récolte de 1900, paquet 25 à 75 lbs	15
Petit Havane, 1900, bal. 25 lbs	20
Turc aromatic, 1901, paquets 25 lbs	0 22
Parfum d'Ita ie, 1901, bal. 25 lbs	30
XXXX, 1901, ballots 50 lbs	0 12
S Vieux, paquets 50 lbs	16
Quesnel récolte 1901, paquet 25 lbs	30
Flor de Cuba, 1900, bte 30 lbs	12
Spread Leaf, 1901, 50 lbs	14
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs	15
S Nouveau, 1901, 50 lbs	15
Petit Canadien, 25 lbs	20
XXX balle 50 lbs	10

TABACS COUPES	La lb.
Petit Havane 1-5, btes de 10 lbs	$ 0 40
" " 1/2, btes de 10 lbs	35
Quesnel, 1-8, btes 5 lbs	60
Vendome 1/2 tin	1 15

(Prix spéciaux pour quantités de pas moins de 100 balles assorties.)

TABAC EN POUDRE.	La lb.
Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 32
Feve, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 34

CIGARES		Le 100
El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
Pearl de Cuba	1-20	13 00
Bruce	1-20	15 00
Twin Sisters	1-20	15 00
" "	1-40	16 00
V. C. (union)	1-20	36 00
V. H. C.	s. 1-20	25 00
New Jersey	1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-100	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 05
St-Louis (union)	1-20	33 00
"	1-40	35 00

"Grandas" Hermanos y Ca Montréal,

CIGARES PUR HAVANE	
Ouvriers cubains seulement.	Par M
Exclusivos de Grandas	$1000 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Fancy Tales of Smoke	200 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Delmonicos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Reina Victoria Sublimes	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
Manana Operas, paquets de 10, 20 paquets à la boîte 200	25 00

NOTRE MANUFACTURE "LA CIGARRA"	
La Cigarra	30 00
El Libertino	50 00
Simbolica	50 00
La Neutralidad	50 00

Medéric Martin, Montréal

CIGAES	le M
Martin	$35 00
Martha	50 00

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,

241 RUE LOGAN, MONTREAL.

Le Cigare **ST. LOUIS**

Est strictement fabriqué par des ouvriers de

L'UNION

Qualité indiscutable. *Satisfaction garantie.*



En vente chez tous les detailleurs qui se contentent d'un profit raisonnable.

JOS. COTÉ,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE TABAC EN GROS.

188 Rue Saint-Paul,

SUCCURSALE : 179 rue St-Joseph, - - QUEBEC, Qué.

LES ENREGISTREURS DE CAISSE **HALLWOOD**

(CASH REGISTERS)

INDIQUENT

Correctement et exactement

LES DÉTAILS COMPLETS DE

Toute Transaction

Il n'y a pas d'autres Enregistreurs qui fassent cela.

Ecrivez et demandez des renseignements particuliers.

BUREAU ET ENTREPOTS :

78-80, Rue King Est,

TORONTO, Ont., Can.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy",
Le "British Navy",
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et Le "Solid Comfort"

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.

TORONTO.

Tout Marchand qui tient à se faire une

bonne et profitable clientèle,

a toujours en stock le

Tabac
à
Chiquer
en
Palettes

CURRENCY

Il satisfait le client et Paie un Bon Profit.

Le délai pour le rachat des Raquettes (Snow Shoe Tags) et des Certificats a été reculé jusqu'au **1er Janvier 1906.**



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

MEILLEURE QUALITÉ !! MÊME PRIX !!

Quoique le Scotch "KING EDWARD VII," distillé par Greenlees Brothers, n'aît pas d'égal en QUALITÉ et en MÉRITE, il ne coûte pas plus que les autres Scotchs mis en vente sur le marché.

Pas un NOUVEAU Scotch
Avec un VIEUX nom ;
Mais un VIEUX Scotch
Avec un NOUVEAU nom ;

"King Edward VII" Scotch

Vino Don Lorenzo

A LA FERRO-KOLA

Vin Tonique Péruvien



LE VINO DON LORENZO est le mariage d'un vin, venant de vignobles étrangers, qui est à la fois riche, nutritif et réconfortant pour le cœur et le sang, avec des extraits végétaux les plus purs et les plus efficaces en heureux résultats que la science médicale moderne puisse nous offrir.

C'est le Régénérateur de la santé, le soutien de la vigueur, l'aliment du cerveau, la nourriture de la moëlle épinière. De goût excellent. Il est particulièrement recommandé pour toutes maladies nerveuses et faiblesses générales.

POUR FATIGUE CORPORELLE,
FATIGUE CÉRÉBRALE.

Lawrence A. Wilson Cie, Ltee, AGENTS POUR LE CANADA, **Montreal.**

LIQUEURS ET TABACS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II — MONTREAL, OCTOBRE 1903 — No 10

A NOS LECTEURS

Nous reproduisons d'autre part la lettre qu'a bien voulu nous adresser le Président de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, M. Lawrence A. Wilson, au nom de la Fédération.

Nous sommes heureux de voir nos efforts appréciés; ce sera pour nous un encouragement à persévérer dans une voie qui nous vaut de pareils éloges.

Les commerçants de vins et de liqueurs peuvent être certains que nous nous efforcerons toujours de les intéresser en étudiant les questions qui font les sujets de leurs assemblées et de leurs délibérations.

A ce propos, nous rappellerons aux lecteurs de "**Liqueurs et Tabacs**" que nos colonnes leur sont toujours ouvertes pour la discussion des intérêts relatifs à leur branche de commerce.

Que ceux qui ont des idées nous en fassent part sans s'inquiéter de la forme de leurs communications. Qu'ils nous donnent le fond et nous y mettrons la forme.

Pour en revenir à la lettre du Président de la Fédération, nous lui affirmerons de nouveau qu'en quittant la Présidence de l'Association locale de Montréal, il a emporté les regrets unanimes de la Direction et des membres de la dite Association; ces regrets sont le juste tribut de la reconnaissance pour le dévouement sans bornes de M. Lawrence A. Wilson, aux intérêts de l'Association.

UNE HONNETE PROPOSITION

Le choix des commissaires

Nous publions d'autre part la lettre adressée au Premier Ministre de la Province de Québec par le Secrétaire de la Fédération des Commerçants de Vins et de Liqueurs de la Province de Québec.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'importance de cette lettre.

Une enquête, comme "**Liqueurs et Tabacs**" a eu plusieurs fois déjà l'occasion de le répéter, une enquête avait été promise par le gouvernement, à la fin de la dernière session du Parlement Provincial, sur l'opération de la loi des licences principalement dans les districts ruraux. Cette enquête devait avoir lieu assez à temps pour qu'à la session suivante, le gouvernement soit en mesure de refondre la loi des licences, de manière à n'y plus revenir de quelques années et à donner en même temps satisfaction à toutes les demandes légitimes du commerce des vins et liqueurs.

Jusqu'à la date de la Convention de la Fédération, le 3 septembre dernier, aucun commissaire enquêteur n'avait été nommé et c'est afin de rappeler au gouvernement les promesses faites à une délégation de ses membres que la Fédération a adopté à Trois Rivières la résolution suivante:

"Qu'il soit résolu: Que cette Convention endosse avec empressement l'intention du gouvernement de faire telle enquête avec toute la sagesse et l'équité possibles et elle espère que les résultats en seront rendus publics avant la prochaine session de la Législature, afin qu'ils puissent servir de base aux réformes qui sont demandées à la loi des licences".

La lettre du Secrétaire de la Fédération est une nouvelle preuve que les commerçants de vins et de liqueurs ne demandent rien autre chose du gouvernement que justice. Puisqu'elle demande elle-même que l'un des commissaires représente les sociétés de tempérance, elle indique bien sa volonté de ne pas rechercher de faveurs. Les sociétés de tempérance sont, est-il besoin de le rappeler, les ennemies jurées du commerce de vins et liqueurs et les admettre à se faire représenter par un commissaire à l'enquête, bien plus demander qu'elles y soient représentées, n'est-ce pas une preuve évidente de la sincérité des commerçants de vins et liqueurs quand ils déclarent "que la nécessité d'une telle enquête s'impose impérieusement tant au nom de la morale que pour les avantages qui en résulteront infailliblement et dont bénéficiera le trésor de la Province."

Les commerçants de vins et liqueurs devront avoir, cela va sans dire, leur représentant à l'enquête, tout comme le gouvernement aura le sien.

Il faut en effet, que tous ceux ayant un intérêt dans la refonte de la loi des licences soient représentés à l'enquête, si on veut faire oeuvre bonne, juste et durable.

Les bases de l'enquête se trouvent dans les considérants et les résolutions adoptés à la Convention et dont copie a été envoyée au gouvernement.

Il conviendrait donc de nommer les commissaires-enquêteurs et de procéder à l'enquête sans retard.

Les commissaires auront à se rendre dans des districts éloignés et dépourvus de moyens de communications faciles. Il faudrait donc avant qu'arrivent les mauvais temps que ces commissaires puissent visiter d abord ces districts, afin que leurs travaux qui devraient être terminés avant la réunion de la Législature ne soient pas retardés par le mauvais état des chemins.

Pour terminer, nous croyons qu'aucune proposition plus juste, plus équitable ne pouvait être faite relativement à la nomination de trois commissaires-enquêteurs.

Nous serions surpris si le Premier Ministre ne partageait pas la manière de voir de la Fédération telle qu'indiquée dans la lettre que lui a adressée le secrétaire, car elle doit donner satisfaction à tous les intérêts en jeu.



AMEDEE BLONDIN,
PRÉSIDENT
de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

LE NOUVEAU PRESIDENT ET LE NOUVEAU VICE-PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Nous publions de nouveau aujourd'hui les portraits de M. Amédée Blondin et de M. Louis Poiré, qui ont déjà paru dans le numéro du mois dernier.

M. Amédée Blondin, est devenu à la suite de la démission de M. Lawrence A. Wilson, le Président de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Elu à l'unanimité de ses co-directeurs à la Présidence, M. Blondin comprenant l'importance de la charge que ses collègues faisaient retomber sur ses épaules à voulu, en homme réfléchi, peser mûrement sa décision avant de se prononcer.

L'unanimité avec laquelle les directeurs appelaient M. A. Blondin à présider à leurs délibérations, lui permettait difficilement, à moins de graves raisons, de décliner l'honneur de s'asseoir au fauteuil de la présidence.

M. M. Amédée Blondin a donc accepté de succéder à M. L. A. Wilson.

Nous dirons pour notre part que non seulement la présidence revenait, de droit, pour ainsi dire, à l'ancien président, mais encore que par le zèle et le dévouement déployés et le travail accompli en faveur de l'Association, M. Amédée Blondin a mérité l'honneur de présider à ses destinées présentes et futures.

Nous nous associons pleinement au choix des Directeurs et les applaudissements qui accueilleront le nouveau président à la prochaine assemblée générale leur prouveront que leur choix ne pouvait mieux rencontrer les vues de l'Association toute entière.

M. Louis Poiré a été également élu à l'unanimité vice-président en remplacement de M. A. Blondin.

M. Louis Poiré est un homme actif qui, lui aussi, est très populaire parmi les membres de l'Association et qui mérite de l'être. Ses collègues ont fait un excellent choix qui sera ratifié également par l'accueil que lui fera l'Association à sa prochaine réunion.

★ MM. Hudon, Hébert & Cie nous avisent que les affaires continuent à être très actives dans la ligne des Vins et Spiritueux.

Les gins, les whiskies écossais et les eaux-de-vie se vendent en fortes quantités.

★ ★ ★

★ MM. Laporte, Martin & Cie nous informent qu'ils prennent de fortes commandes de whiskies écossais, de gins et de brandies, les commerçants de détail faisant actuellement leurs approvisionnements pour l'hiver.

Ces messieurs constatent de plus une augmentation notable dans la vente des vins tels que Madère, Ports et Sherries.

★ ★ ★

★ M. Paul, gérant de la maison W. J. Rafferty, nous dit que les affaires vont toujours en augmentant à mesure que nous approchons de la saison d'hiver.

La demande pour les ales en bouteilles est beaucoup plus forte maintenant que l'année passée à même date.

Les remises continuent à être très satisfaisantes..



LOUIS POIRE,
VICE-PRÉSIDENT
de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Avis Important.

J. M. Douglas & Co., ont beaucoup de plaisir d'annoncer que les importations des Fameux Whiskies Ecossais John Dewar & Sons sur le marché canadien, cet automne, sont les plus fortes dans l'histoire de cette marque.

" Rien ne réussit comme le succès."



LA Fédération
DES
Commerçants
DE
Vins et Liqueurs
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC.

LAWRENCE A. WILSON, PRESIDENT, MONTREAL.

P. A. H. LOISEAU,
1er Vice-President,
CHAMBLY CANTON.

ADELARD N. GAUTHIER,
2ème Vice-Président,
TROIS-RIVIERES.

L. A. LAPOINTE,
Secretaire
MONTREAL.

F. A. CHAGNON,
Trésorier.
MONTREAL.

DIRECTEURS:

Les différents comtés de la Province sont représentés par un ou plusieurs directeurs.

DIRECTORS:

The different Counties of the Province are represented by one or more Directors.

AVISEURS LEGAUX: PREFONTAINE, ARCHER & PERRON.

TEL.: BELL, MAIN, 4187.
DES MARCHANDS, 621.

BUREAU: 66 RUE ST-JACQUES,

Federation
OF THE
Wine and Spirit
Dealers
OF THE
PROVINCE OF QUEBEC.

LETTRE A L'HON. S. N. PARENT

PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Montréal, 2 octobre, 1903.

A l'Honorable S. N. Parent,
Premier Ministre et Trésorier de la Province,
Québec.

Monsieur le Ministre:

J'ai reçu instruction, comme secrétaire de la Fédération des Commerçants de Vins et de Liqueurs de la Province de Québec, de vous transmettre copie des résolutions adoptées à la Convention tenue par l'Association, à Trois-Rivières, le 3 septembre dernier, 1903.

Au sujet de la dernière résolution concernant l'enquête promise sur l'opération de la loi des licences, surtout dans les districts ruraux, je prends, Monsieur le Ministre, la liberté d'y joindre les considérations et recommandations suivantes:

La Fédération tient à expliquer qu'elle ne demande aucunement une enquête ex-parte, dont le résultat pourrait sembler favoriser indûment ses prétentions. Loin de là, elle sera heureuse de voir une enquête dirigée de manière à représenter tous les intérêts et à réfléter les vues diverses qui peuvent exister sur cette matière.

En vue de cet objet, la Fédération suggèrerait la nomination de trois commissaires, dont l'un représenterait le Gouvernement, le deuxième, les Commerçants de Vins et liqueurs et le troisième les Sociétés de Tempérance.

La Fédération a confiance qu'une enquête organisée de la sorte produirait d'excellents effets, si les membres de la commission d'enquête étaient chargés de parcourir la province et de se renseigner auprès des personnes compétentes quant à l'existence des faits et des abus dont elle croit devoir se plaindre, et quant aux moyens de les faire disparaître et d'obtenir une administration efficace de la loi, qui subirait les amendements dont l'enquête ferait voir la nécessité.

La Fédération a aussi confiance que la satisfaction donnée à l'opinion publique et les heureux résultats des démarches qu'elles se permet de suggérer au gouvernement, tant au point de vue du bon ordre qu'à celui du revenu, compenseraient largement le gouvernement pour les quelques dépenses que pourraient nécessiter cette enquête.

J'ai l'honneur de me souscrire,

Monsieur le Ministre
Votre tout dévoué serviteur,
L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

Montreal, Oct. 2, 1903.

To the Honorable S. N. Parent,
Prime Minister and Treasurer of the Province,
Quebec.

Sir:

I have been instructed, as Secretary of the Federation of Wine and Spirit Dealers of the Province of Quebec, to forward to you a copy of the resolutions adopted at the Convention, held by the Association at Three Rivers, September the third 1903.

In connection with the last resolution, concerning the promised investigation into the workings of the license law, especially in rural districts, I take, sir, the liberty to add the following remarks and recommendations:

The Federation wishes to explain that it does not, for a moment, demand an investigation, ex-parte, the result of which might seem to be unduly favorable to their claims.

Far from that, it would be glad to see an investigation conducted in such a manner as to represent all interests and to make known the different views held on the subject.

With this idea in view, the Federation would suggest the naming of three commissioners, one of whom would represent the Government, the second, the Wine and Spirit Dealers, and the third, the various Temperance Societies.

The Federation is confident that such an investigation would be productive of excellent results, if the members of the investigating committee were instructed to canvass the Province and to inform themselves by conversation with reliable residents, both as to the existing state of affairs, and the abuses against which the Federation deems itself compelled to protest, as well as to the best means of putting an end to the same, and to secure an efficient administration of the law, which would undergo the amendments that investigation committee might deem advisable.

The Federation is also confident that the satisfaction to public opinion, and the happy results of the steps it takes the liberty of suggesting to the Government, both in view of good order and of revenue, will fully compensate the Government for the expense which such an investigation might incur.

I have the honor to sign myself, sir,

Your most obedient servant,
L. A. LAPOINTE,
Secretary.

LAW YOUNG & CO.

MONTREAL.

Seuls représentants au Canada de

MM. Vve. POMMERY, FILS & CO.,	Reims,	Champagne Pommery.
NATHALIE JOHNSTON & FILS, (Maison Fondée en 1734)	Bordeaux,	Clarets et Sauternes.
GEO. G. SANDEMAN, SONS & CO. Ltd.,	Londres,	Vins d'Oporto et de Xeres.
MACKENZIE & CO., Ltd.,	Londres,	" " "
JOHN WALKER & SONS, Ltd.,	Kilmarnock,	Whisky Ecossais.
RENAULT & CO.,	Cognac,	Cognacs Fins.
MARIE BRIZARD & ROGER,	Bordeaux,	Liqueurs Fines.
BOUCHARD, PERE & FILS,	Bordeaux,	Vin de Bourgogne.
SCHWEPPES, Ltd.,	Londres,	Soda et Ginger Ale Anglais.
FREMY FILS,	Chalonnes,	Cherry Whisky.
DUBLIN DISTILLERS CO., Ltd.,	Dublin,	Whisky Irlandais.
GEO. ROE & CO.,	"	
WILLIAM JAMESON	"	
"D. W. D."	"	
PERNOD FILS,	Pontarlier,	Absinthe.
LA BENEDICTINE,	Fecamp,	Liqueur Bénedictine.
LUIS QUER,	Reus,	Vin de Tarragone.
ALEX. DROZ & CIE,	Bordeaux,	Crême Cacao Chouva.
KOCK LAUTEREN & CIE,	Francfort,	Vins du Rhin et Moselle.
FREUND BALLOR & CO.,	Turin,	Vermouth Italien.

GORDONS LONDON DRY GIN.

COGNAC BISQUIT

MARQUE DE COMMERCE



QUALITÉS POPULAIRES

" UNE ETOILE "

" 10 ANS D'AGE "

" VIEILLES LIQUEURS "

(En bouteilles Hock)

V. V. S. O. P.

(55 ans)



MM. Bisquit Dubouché & Co. sont les troisièmes plus forts expéditeurs de Brandies-Cognacs. Leurs expéditions en 1902 ont atteint 378,660 gallons.

Bisquit Dubouché & Cie

MAISON FONDEE EN 1819.

Seuls Agents au Canada : WALTER R. WONHAM & SONS, **MONTREAL.**

CORRESPONDANCE

Montréal, 3 octobre 1903.

A Monsieur le Gérant,
"Liqueurs et Tabacs",
Montréal.

Cher Monsieur:

Je dois vous féliciter, au nom de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, pour votre magnifique numéro de septembre, contenant un rapport de notre deuxième Convention donnée à Trois-Rivières, le 3 du même mois. Ce compte-rendu est non seulement exact, mais très bien fait, et ce numéro, j'en suis convaincu, sera conservé comme souvenir par les membres de notre grande Association.

Je suis très sensible aussi à l'article, qui paraît dans le même exemplaire, référant à ma démission de Président de l'Association des Commerçants Licenciés de Montréal. Il est trop élogieux, mais si toutes les bonnes choses que vous dites à mon égard sont le reflet des sentiments de mes confrères, j'en éprouve au sortir de cette charge beaucoup de satisfaction.

Veuillez agréer, cher Monsieur,
Mes salutations empressées.
LAWRENCE A. WILSON.

CORRESPONDENCE

Montreal, October 3, 1903.

To the Manager of
"Liqueurs et Tabacs",
Montreal.

Dear Sir:

I beg to congratulate you on behalf of the Federation of Wine & Spirit Dealers of the Province of Quebec, on the publication of your splendid September number which contains a report of our Convention held at Three-Rivers, on September the third.

This report is not only exact, but it is also very well written and I feel assured that the members of our great Association will not fail to keep the September number of **Liqueurs et Tabacs**, as a remembrance.

I also greatly appreciate your notice, published in the same issue, referring to my resignation of the chairmanship of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal. If anything, your notice is too flattering, however if it expresses the opinion of my fellow members, I must say that I am more than pleased.

I beg to remain, dear Sir,
Yours very truly,
LAWRENCE A. WILSON.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

Nous apprenons que M. Ernest Gaudreault, premier commis de bar du Café Parisien, est à la veille de se marier.

MM. Dumont frères, propriétaires des "Caves Bordelaises", viennent de s'assurer les services de M. Roméo Dumont, anciennement premier commis de bar de l'hôtel Laval. MM. Dumont frères ont fait là une excellente acquisition qui ne peut qu'augmenter leur clientèle déjà très grande, car M. R. Dumont compte une foule d'amis qui se feront un devoir de l'encourager.

M. Guy, qui a tout récemment acheté de M. T. St-Martin l'hôtel situé au coin de la rue Sainte-Catherine et Saint-Timothée, est en voie de faire de son établissement l'un des plus beaux bars de la partie est de notre cité.

M. Octave Leblanc, de la société Leblanc et Théberge, propriétaires du Café Oriental, et dont l'état de santé laissait à désirer depuis quelque temps, a pris un mieux si sensible qu'il peut de nouveau s'occuper de la direction de son café.

Un très grand nombre des hôteliers ont assisté à la 3e Réunion annuelle du Gentlemen's Driving Club qui a eu lieu au Parc De Lorimier la semaine dernière. Les différentes journées de courses ont eu le plus grand succès ; les champs étaient très nombreux et l'assistance considérable.

Les nouvelles améliorations apportées au Café Parisien, rue Sainte-Catherine, dont M. Jos. Gravel est propriétaire, sont en voie d'achèvement.

M. Herb Fürst, propriétaire du Café situé au coin des rues Saint-Laurent et Craig, est de retour à Montréal après avoir fait un voyage d'une quinzaine de jours aux Etats-Unis.

M. Philias Millaire, de la rue Saint-Laurent est, comme on le sait, très amateur de chevaux. On nous dit qu'il est très satisfait des progrès faits par un jeune cheval qu'il a élevé et qui promet de développer une vitesse remarquable.

M. Honoré Lafleur, un des bons hôteliers de la rue Sainte-Catherine Est, s'occupe très activement de chevaux dans ses moments perdus. On nous informe qu'il vient de placer sur le marché une poudre de condition qui n'aurait pas son égale.

M. Joseph Gariépy dont l'établissement est situé au coin de la rue Vitré et Saint-Laurent voit sa clientèle augmenter d'une façon rapide. Ce fait est dû à la qualité parfaite des consommations servies dans ce restaurant.

M. Théo. Ethier, propriétaire d'un des plus anciens hôtels de la rue Saint-Laurent, sinon de Montréal, est en train de faire construire un vaste magasin sur sa propriété située au coin de la rue Ontario et Saint-Laurent.

MM. Côté et Landry, qui ont acheté, il y a relativement peu de temps, l'Eureka Restaurant, situé sur la rue Saint-Laurent, sont en voie de faire de leur établissement un des cafés les plus achalandés de ce quartier central.

M. A. J. Théoret vient d'entrer chez MM. D. Masson & Cie en qualité de voyageur pour la ville de Montréal; il s'occupera plus spécialement de visiter les hôteliers de notre ville. M. A. Théoret est l'un des voyageurs de commerce les plus populaire et les plus actifs. Il réussira certainement à placer de fortes quantités des excellents produits de MM. D. Masson & Cie.

VENTES

J. L. Patenaude à Onésime Octeau, 38 Saint-Laurent.
F. Frappier à Wilfrid Corbeil, 47 Saint-Lambert.
J. S. Wilson à Alfred L'Escarbeau, 111 Saint-Henri.
C. Ryan à Dame Alcide Lacroix, 123 St-Maurice.
E. Brais à Modeste Gagnon, 294 Craig.
W. L. Wiseman à Emery Cadieux, 461 Craig.
A. Leclaire à Joseph Allard, 1256 Ontario.
C. Trépanier à Honoré Blackburn, 565 Dorchester.
T. H. Waddell à James Lowrey, 689 Craig.

Produits Pollen & Zoon

MM. Laporte, Martin et Cie viennent de recevoir un choix complet des liqueurs fines de la maison Pollen & Zoon, de Hollande. La Crème de Menthe mérite une attention spéciale; quoique de qualité très supérieure elle est offerte à des prix raisonnables.

L'assortiment du fameux Liqueur Gin de Pollen & Zoon est également au complet. Ce gin qui invite la comparaison avec les meilleurs marques importées de Hollande est embouteillé dans de beaux flacons en cristal et se vend cependant au même prix que les autres gins embouteillés en flacons noirs.

On peut également se procurer le Gin Pollen & Zoon en fûts, c'est l'article le plus avantageux qu'il y ait sur le marché; il combine la force, l'arôme et le bon goût.

★ Il n'est pas de whisky écossais qui soit plus répandu au Canada que le Dewar. Il supporte facilement tous les assauts des marques concurrentes et son importation augmente d'année en année. Le secret de ce succès c'est sa bonne qualité toujours invariable.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE, *SECRETAIRE*

DIRECTEURS :

LOUIS POIRÉ,
E. L. ETHIER,
NAZAIRE GAUTHIER
VICTOR LEMAY,
BENJAMIN LÉPINE,
JAS. MCCARREY.

ANDREW J. DAWES, *PRES. HON.*



LOUIS POIRE, *VICE-PRES.*

VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS :

Ech. H. LAPORTE,
" H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
" JOS. LAMARCHE,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. P PIGEON et JAS. MCCARREY.

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

TELEPHONES : { BELL, MAIN 4187, DES MARCHANDS 621.

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Procès-verbal de l'Assemblée du Bureau de Direction du 24 septembre 1903.

Assemblée du bureau de direction, tenue ce jour, sous la présidence du vice-président, M. A. Blondin, sont présents: MM. V. Bougie, Ls Poiré, E. L. Ethier, Victor Lemay, Nazaire Gauthier, Jas. McCarrey et L. A. Lapointe.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

M. Amédée Blondin dit qu'on lui a fait l'honneur, à la dernière séance de ce comité, de le proposer comme Président de l'Association en remplacement de M. L. A. Wilson, démissionnaire. Il avait demandé quelque temps pour y réfléchir et devait donner sa réponse aujourd'hui.

M. Blondin annonce qu'après avoir bien réfléchi et consulté ses amis et tout en regrettant le départ de M. Wilson, il accepte l'honneur que l'on veut bien lui faire.

La proposition de la dernière assemblée, par M. Nazaire Gauthier secondée par M. Louis Poiré, nommant M. Amédée Blondin, président de l'Association, est alors adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par M. E. L. Ethier, secondé par M. V. Bougie, que M. Louis Poiré soit nommé vice-président au lieu et place de M. A. Blondin. — Adopté.

La nomination d'un nouveau directeur est remise à une autre assemblée. Plusieurs comptes sont adoptés.

Il est proposé par M. Nazaire Gauthier, secondé par M. Ls Poiré, que les personnes suivantes, Gédéon Lalonde, hôtelier, Côteau-du-Lac; Ed. Lafond, fleuriste, 1607 Sainte-Catherine; J. B. E. Clément, hôtelier, 2340 Notre-Dame, soient admises membres de l'Association. — Adopté.

M. A. Clément étant décédé, il est résolu de rayer son nom de la liste des membres.

Puis, l'assemblée s'ajourne.

LE SECRETAIRE.

"Fleur de France"

En règle générale, il est très difficile de faire adopter une nouvelle marque de cognac, tellement sont nombreuses celles existant sur notre marché.

Le cognac "Fleur de France" de MM. Maru Brizard et Roger fait exception à cette règle pour la simple raison que ses qualités et son prix avantageux lui aplanissent tous les obstacles.

Il n'y a pas de doute que c'est le marchand qui, le plus souvent, dit la vérité, qui est cru le plus souvent.

THE ASSOCIATION OF LICENSED VICTUALLERS OF THE CITY OF MONTREAL.

Minutes of the Meeting held by the Board of Directors, Sept. 24, 1903.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, Vice-President, Mr. A. Blondin, in the chair, there are present, Messrs V. Bougie, Louis Poiré, E. L. Ethier, Victor Lemay, Nazaire Gauthier, Jas. McCarrey and L. A. Lapointe.

The minutes of the last meeting are read and approved.

Mr. Amédée Blondin says that he was honoured at the last meeting of the committee, by being proposed as President of the Association, in place of Mr. L. A. Wilson, resigned. He had asked for time to consider the proposal, and was to give his answer to-day.

Mr. Blondin then announces that after deep reflection and consulting his friends, he has decided, while regretting the departure of Mr. Wilson, to accept the honour which has been offered him.

The proposition made at the last meeting by Mr. Naz. Gauthier, seconded by Mr. Ls. Poiré, naming Mr. Amédée Blondin, president of the Association is then unanimously adopted.

It is proposed by Mr. E. L. Ethier, seconded by Mr. V. Bougie, that Mr. Louis Poiré be named Vice-President in place of Mr. A. Blondin. — Adopted.

The nomination of a new Director is left for another meeting; several accounts are submitted and adopted.

It is proposed by Mr. Nazaire Gauthier, seconded by Mr. Ls Poiré, that the following persons, Gédéon Lalonde, Hotelkeeper, Côteau-du-Lac; Ed. Lafond, Florist, 1607 St. Catherine St.; J. B. E. Clément, Hotel-Keeper, 2340 Notre-Dame St., be admitted members of the Association. — Adopted.

Mr. A. Clément, being deceased, it is resolved to erase his name from the list of members.

The meeting then adjourns.

THE SECRETARY.

★ Nous avons eu l'occasion de lire dans la revue américaine "Profitable Advertising", qui, ainsi que son nom l'indique, s'occupe spécialement de l'art d'annoncer, un article des plus flatteur concernant la Lawrence A. Wilson Cie Ltée de notre ville. L'article en question cite les réclames toujours intelligentes et souvent très originales faites en faveur du whisky King Edouard VII, du vin Mariani, etc.

MM. Lawrence A. Wilson Co. Ltée ont non seulement les meilleures spécialités dans le commerce des vins et liqueurs, mais ils ont également le talent incontestable de faire ressortir d'une manière frappante les mérites de leurs spécialités.



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED,

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL.

Cognac Boutelleau & Cie., F.P. $9.00, X.V.O.B. 1831, 16.00

Sur lot de 5 caisses, concession de 25c. par caisse.
Sur lot de 10 caisses, concession de 50c. par caisse.

Conditions : Net 4 mois ou 3% 30 jours.

Une prime, sous forme d'un magnifique couteau de poche, d'une valeur de $2.50 accompagne chaque lot de 5 caisses ou plus, ou chaque caisse de X.V.O.B. vendue à $16.00.

WHISKY ECOSSAIS "RODERICK DHU", $9.00 la Caisse

Lot de 5 caisses $8.75.—Lot de 10 caisses $8.50.

Conditions : Net 4 mois ou 3% 30 jours.

Il est irréfutablement établi que le **RODERICK DHU** est le meilleur de tous les Whiskys Ecossais qui s'offrent sur le marché dans les prix de $9.00 à $10.00 la caisse.

Cognac, O. Tesson & Cie.

Caisse de 12 Bouteilles	$6 00
Caisse de 24 Demi-Bouteilles	7 00
Caisse de 48 Quart-Bouteilles	8 00
Caisse de 16 Flasks	8 00
Caisse de 24 Flasks	7 00
Caisse de 48 Demi-Flasks	8 00

Rhum, "Fine Fleur."

TALBOT FRERES, Bordeaux.

Caisse de 12 Bouteilles	7 50
Caisse de 24 Demi-Bouteilles	8 50
Caisse de 48 Quart-Bouteilles	9 50

Whiskey Blanc" Corby.

Caisse de 12 Bouteilles	5 00

Hudon, Hebert & Cie.,

. . . MONTREAL. . .

★ MM. S. B. Townsend & Co. nous rapportent une demande active pour toutes leurs spécialités; les vins de Champagne, de même que les Scotchs se vendent très bien.

Les remises sont plutôt satisfaisantes.

★ ★ ★

★ La grande majorité des hôteliers constatent une augmentation satisfaisante de leurs recettes depuis le commencement du mois de septembre. Beaucoup d'entre eux font actuellement leurs approvisionnements de spiritueux et de vins pour la saison d'hiver.

★ ★ ★

★ M. O. Zepf, gérant à Montréal de la Freyseng Cork Co. Ltd. constate une forte reprise dans les affaires depuis le commencement du mois de septembre. La demande pour les bouchons et pour les fournitures de manufacturiers d'eaux gazeuses et de brasseurs est devenue de nouveau très active.

★ ★ ★

★ Les affaires ont été très actives pendant le mois de septembre, nous disent MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée.

La demande a été exceptionnellement forte pour les whiskies écossais, les brandies espagnols, ainsi que pour les vins de Port blancs.

Les remises sont satisfaisantes.

★ ★ ★

★ MM. J. M. Douglas & Co. constatent que leurs importations de vins et liqueurs ont été beaucoup plus fortes cette année que par le passé. La demande est très bien distribuée et porte sur les lignes de choix.

Les paiements se font avec beaucoup de régularité.

★ ★ ★

MM. D. Masson & Cie nous disent que l'activité des affaires n'a nullement diminuée pendant le mois dernier, mais que, bien au contraire, on constate une augmentation très sensible dans les commandes pour les brandies et les gins.

Les remises sont des plus satisfaisantes.

Le whiskey écossais Kilmarnock

Le "Kilmarnock" est un vieux whiskey écossais connu dans toutes les parties du monde. Les propriétaires de cette marque, MM. John Walker & Sons, outre les deux célèbres distilleries qu'ils possèdent, "Cardow" et "Annandale", ont un immense établissement à Kilmarnock, Ecosse, pour l'emmagasinage, la mise en bouteilles et l'expédition, pour leur commerce extérieur qui prend des proportions incroyables, et ils ont aussi d'immenses entrepôts et un comptoir à Londres pour leur commerce intérieur — ce qui leur vaut la réputation d'être les plus grands distillateurs, entrepositeurs, et expéditeurs du Royaume-Uni pour les whiskies écossais de haute marque.

Le Kilmarnoch a cet avantage sur les autres whiskies de n'être expédié au Canada que dans une qualité et sous une étiquette uniques. La qualité d'aujourd'hui est la même que celle d'hier, et sera la même demain. La maison John Walker & Sons s'est appliquée à maintenir uniforme la qualité du Kilmarnoch, et elle a si bien réussi en cela que ce whisky est partout reconnu aujourd'hui comme marque étalon pour le Scotch Whisky.

La réputation du Kilmarnoch n'a pas été établie comme tant d'autres marques, à l'aide d'une réclame à outrance, ou d'une dépense exagérée, mais uniquement par sa qualité.

A partir du jour où elle fut introduite sur le marché canadien — il y a environ quinze ans — elle n'a fait que grandir dans l'estime et la faveur de ceux qui peuvent apprécier un vrai bon "Scotch Whisky".

Le Kilmarnoch a l'âge, la maturité, la pureté et le moelleux nécessaires pour le faire reconnaître comme la première marque de Scotch Whiskey. Il n'y a rien de mieux en somme que le "Kilmarnock", dont Messieurs Law Young & Co., 28, rue Saint-Jean, Montréal, sont les seuls représentants pour tout le Canada.

Le Tonique des Toniques

Le succès du vin tonique Red Heart va toujours grandissant.

MM. J. M. Douglas & Co. qui contrôlent cette marque reçoivent d'importantes commandes de toutes les parties du Canada. Le Red Heart est un véritable tonique qui n'occasionne aucun inconvénient à ceux qui en font usage.

Le Cocktail a une saveur exquise,
une qualité sans rivale,

quand il est fait a base de vin

BYRRH

VIN TONIQUE ET APERITIF

VIOLET FRERES A THUIR, (P.O.) FRANCE.

Caisses de 12 litres à $10.50. Lot de 5 caisses 10.00.
Caisses de 24 demi-litres, $1.00 par caissede plus que les litres.

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL

Agents pour le Canada.

COGNAC

JULES ROBIN & Cie.



Le **COGNAC JULES ROBIN & CIE** a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi siècle et il entend conserver sa position.

PERSONNELS

★ M. J. E. Hutchison, qui a fait partie pendant de longues années de la maison Wm Farrell vient d'entrer chez MM. S. B. Townsend & Co., en qualité de gérant.

★ M. Mark Sanderson, de la maison Robertson, Sanderson & Co., distillateurs du whiskey "Mountain Dew", vient de parcourir les Provinces Maritimes en compagnie de M. J. M. Cunningham, représentant de MM. S. B. Townsend & Co. de Montréal.

★ M. J. J. O'Donnell, très favorablement connu dans le commerce des vins et liqueurs à Montréal vient d'entrer chez MM. S. B. Townsend & Co., en qualité de voyageur pour le district situé à l'ouest de Montréal.

★ M. Wm Ireland, représentant la Freyseng Cork Co. est de retour à Montréal après avoir fait une excellente tournée d'affaires dans les Provinces Maritimes.

★ M. Louis Masson, de la maison D. Masson & Cie, visite actuellement les principaux marchés d'Europe et sera de retour à Montréal dans le courant du mois de novembre.

★ M. D. O'Meara, de MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée, vient de faire un court séjour à Montréal. Il en est ensuite reparti pour un voyage dans la province d'Ontario.

Importations nouvelles

MM. Laporte, Martin & Cie ont dans leurs entrepôts deux marques de choix, qu'ils viennent d'ajouter récemment à leur assortiment déjà si complet. Nous voulons parler du Champagne Dry Elite de la maison Binet fils et Cie; ce Champagne de l'année 1893 n'a pas son égal sur notre marché. Ensuite vient le Pommard de la maison L'Héritier Guyot; ce vin est sans contredit ce qui s'importe de mieux dans ce genre au Canada; il constitue un véritable régal pour les connaisseurs.

Nous engageons vivement nos lecteurs à profiter de cette occasion car MM. Laporte, Martin & Cie n'ont reçu qu'une quantité relativement limitée de ces deux vins.

★ Les meilleurs bouchons et toutes les fournitures pour embouteilleurs de bière et manufacturiers d'eaux gazeuses font partie du stock toujours bien assorti de la Freyseng Cork Co. Ltd. 655-661, rue Saint-Paul, Montréal.

Si vous n'avez pas le gin Carte Blanche sur vos tablettes, votre assortiment de liqueurs n'est pas complet. Ce gin est devenu en peu de temps un article de grande vente, grâce à ses qualités incontestables.

★ La Castle Wine Co., 10 rue Sainte-Hélène, à Montréal, dont M. Duncan Cameron est le gérant, représente au Canada MM. W. & A. Gilbey, de Londres, ainsi que le Champagne Ayala.

La maison W. & A. Gilbey est certainement une des plus puissantes du monde dans la ligne des vins et liqueurs: elle a au delà de 3,000 agences dans la Grande-Bretagne ainsi que des succursales dans les principales villes d'Europe.

MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée ont porté à la connaissance du commerce de gros de la droguerie que leur stock de vin Mariani était complètement épuisé et que l'approvisionnement pour la saison d'hiver n'arriverait à Montréal que vers la fin d'octobre.

A la suite de cet avis nous apprenons que les prix du Vin Mariani se sont raffermis d'une façon marquée.

Dow's Admiral.

Les vins de Port de la marque Dow's Admiral que MM. J. M. Douglas & Co. ont récemment reçu de MM. Silva & Cosens ont rencontré l'approbation unanime des connaisseurs. Ces vins sont garantis avoir 20 années de bouteille et sont le Nec Plus Ultra du genre.

Hallwood Cash Register

Le diplôme de premier prix a été décerné à l'Engegistreur de caisse "Hallwood Cash Register" par la "Canada Central Exposition" d'Ottawa.

Cette compagnie fabrique ses machines sur brevets absolument inattaquables tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Elles sont fabriquées et vendues libres de toute entrave quelconque.

★ Nous recommandons aux hôteliers qui s'approvisionnent pour la saison d'hiver de ne pas négliger dans leurs commandes les Scotchs de Mitchell en bouteilles et en fûts.

En fait de Scotch en draft rien n'égale les Mitchell Reserve, soit à preuve, soit à 15 en dessous de preuve.

En se qui concerne les whiskies écossais embouteillés, c'est un fait reconnu que le Scotch le plus avantageux est l'Extra Special Liqueur de Mitchell en carafes, c'est le moins cher et cependant le meilleur de toutes les Liqueurs Scotchs.

★ MM. S. B. Townsend & Co. nous informent qu'ils ont reçu des maisons de gros les rapports les plus encourageants au sujet de la vente du Champagne G. H. Mumm dans le commerce canadien de langue française.

★ MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée viennent de recevoir des affiches réclames très artistiques et qui font le meilleur effet. Nous avons surtout remarqué une affiche du whisky King Edward VII, qui montre S. M. le roi dans son costume du Couronnement, une autre affiche ayant trait également au whisky King Edward VII représente un dégustateur proclamant l'excellence de ce breuvage. Les autres cartes-réclames concernent les brandies espagnols de Jimenez et Lamothe et traitent de sujets de sport. Il y a également une belle lithographie d'une jeune et jolie femme qui proclame les mérites de l'Oporto blanc de Burmester. Toutes ces cartes-réclames méritent une place d'honneur dans chaque café.

★ MM. Laporte, Martin & Cie nous rapportent de fortes ventes des cognacs Richard. Les qualités V. O. et V. S. O. P. sont maintenant deux des marques les plus en vogue sur le marché canadien.

RECETTES DU REVENU DE L'INTERIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en juin.

DIVISION.	Div. No.	Malt.	Spiritueux.
Toronto, Ont	26	$ 17,110 23	$ 60,455 40
Hamilton, "	23	6,083 25	20,245 95
London, "	38	6,682 15	5,710 76
Guelph, "	60	6,656 55	41,352 25
Stratford, "	33	4,994 16	2 559 55
Brantford, "	31	1,145 99	2,051 06
Windsor, "	34	.....	.....
St. Catharines, Ont	29	1,371 00	1,116 67
Owen Sound, "	27	2,525 76	1,931 86
Port Arthur, "	35	144 18	3,225 58
Peterborough, "	25	1,703 25	3,927 81
Belleville, Ont	23	.....	10,268 72
Kingston, "	22	2,550 00	7,712 90
Cornwall, "	18	.....	717 16
Prescott, "	19	1,773 12	4,008 42
Perth, "		.....	.....
Ottawa, "	20	763 50	23 816 35
Montréal, Qué	17	9,863 19	125 660 09
Sherbrooke, Que	10	2,184 00	13,357 65
Trois-Rivières, Que	9	.....	6,084 61
St-Hyacinthe, "	12	.....	12,102 95
Quebec, Que	8	3,480 00	38,128 74
Joliette, "	14	.....	.....
St. John, N.B	6	.....	.....
Halifax, N.E	4	1,347 60	4,780 87
Charlottetown, I.P.E	1	129 26	5,641 86
Winnipeg, Man	36	.....	.....
Calgary, T.N.O	39	1,881 77	3,726 18
Victoria, C.A	37	1,988 15	11,639 51
Vancouver, C.A	38	4,594 01	12,437 47

NOTE.—Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu

FREYSENG CORK CO., LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

Bouchons et Bouchons "CROWN"

655-661 RUE ST. PAUL, Montreal.

FILTRES A EAU "NOXALL"

Broche pour Embouteilleurs, Cire à cacheter les bouteilles. Etain en feuilles, Capsules. Machines à capsuler. Machines à boucher. Bois à bouchons. Tire-bouchons. Fournitures pour Brasseurs et Embouteilleurs.



ANNONCE SPECIALE

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la ditillrerie.

MANIPULATIONS DU VRAI COGNAC.

Les eaux-de-vie qui doivent vieillir sont alignées en barriques dans les chais. Celles qui peuvent entrer en manipulation tout de suite, sont " dépotées " à l'aide de mesures graduées ou conduites par des systèmes de tuyautages, selon l'importance de la maison, dans de vastes tierçons de 5 à 10 hectolitres, ou dans d'immense foudres contenant jusqu'à 100 hectolitres et plus. Sur le devant du foudre sont inscrits la contenance du récipient et l'âge du liquide.

J'ai prononcé le mot de *manipulation*. Il importe d'en bien préciser le sens, le public le confondant souvent avec celui de *cuisine*. On cuisine, oui, dans certaines maisons de vingt-cinquième ordre: on y vieillit les eaux-de-vie artificiellement en les faisant tomber de haut en pluie, ou en les chauffant; on y donne àd'infects trois-six, à l'aide de *sèves*, d'*esprits* ou d'*essences*, le parfum des fines champagnes. De ces miaosns de *drogueries* il n'est pas ici question, mais seulement du commerce honnête des eaux-de-vie authentiques. Là on n cuisine pas, on manipule, et voici comment et pourquoi.

Rarement le client spécifie dans sa commande l'âge et le cru d'eau-de-vie qu'il désire. Ou bien il se base sur une commande déjà faite et dont il a été content. Il désire " pareil à ce qu'il a déjà eu. " Or, neuf fois sur dix, il n'est pas possible de le satisfaire, parce que ce stock est épuisé et que d'une année à l'autre les eaux-de-vie du même cru varient. Ou bien le " voyageur " a conquis un client nouveau d'après un échantillon emporté de la maison de commerce. Heureusement qu'il ne se fait pas une expédition, pas une sortie par les " voyageurs " de la maison sans qu'il soit conservé un échantillon exactement semblable, dont la composition est en même temps inscrite sur un registre dit *livre de coupes*. On se rapporte au registre et à cet échantillon, on le déguste à nouveau, et les manipulations consistent, à l'aide de nouveaux *coupages* d'eaux-de-vie vieilles avec de plus jeunes, d'eaux-devie d'un cru avec celles d'un autre cru, à obtenir le type similaire. Si ce sont les eaux-devie jeunes qui dominent et que couleur et moelleux s'en ressentent, on ajoute quelques gouttes de sirop colorant — caramel dilué dans l'alcool — et un peu de sirop de sucre. Ces coupages s'opèrent dans des *cuves* où tournent rapidement des agitateurs à ailettes. L'opération terminée, on laisse reposer le mélange, on le passe à travers des filtres de laine épais, on prélève un nouvel échantillon et on expédie.

L'expédition se fait en fûts ou en bouteilles.

Jusque vers 1860, l'expédition en fûts était seule en usage; aujourd'hui elle est concurrencée par l'expédition en bouteilles

L'unité usitée est le gallon anglais, soit 4,54. D'où des tierçons de 120 gallons (540 litres), des demi-tierçons ou barriques de 60 gallons (270 litres), des quarts de 30 gallons (136 litres), et des octaves de 15 gallons (68 litres). Pour l'Angleterre, le foudre le plus en usage est celui de 240 gallons (140 hectolitres), et pour le Canada celui de 45 gallons (2 hectolitres).

Mais encore une fois l'expédition par caisses a pris depuis quelque quarante ans une extension considérable. Il est des contrées où elle est la seule forme admise, toute l'Amérique du Sud entre autres, les Indes et le Mexique. Partout c'est la forme la plus sûre: celle qui permet le moins la fraude en cours de route et les falsifications des spéculateurs en gros. Caisses de 12 bouteilles en général, chaque bouteille de 01,75; quelquefois aussi caisses de demi-bouteilles ou de flacons plats, spéciaux, croyons-nous, au pays, appelés flasks.

Un fût altéré d'une façon quelconque ne saurait servir à l'expédition de l'eau-de-vie. On n'habille pas les princesses avec des défroques de fripier. Si le négociant dispose de fûts en bon état, ayant contenu déjà le précieux liquide, parfait. Sinon, il emploie un fût neuf, mais non sans l'avoir auparavant rendu digne de sa haute mission. Ce fût doit, en effet,

NOS CIGARES
FRISCO, — ROOSEVELT
et EARL OF MINTO
Se détaillent à 10 cts
Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.
Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.
JOS. TASSÉ
CIGAR CO., Limited
29, rue St-Pierre, MONTREAL.

être lavé soigneusement, étuvé à la vapeur, garni jusqu'à la bonde d'eau alcoolisée qu'on y laisse séjourner quelque temps. L'alcool a pour rôle d'absorber " l'excès du bois ". Après ces purifications multiples, mais après seulement, le fût est admis à l'honneur de *recevoir* dans ses flancs " affranchis " l' " âme du vin ".

La mise en bouteilles se fait par des équipes composées d'hommes et de femmes. Quand les bouteilles ont été vérifiées, c'est-à-dire trouvées sans défaut notable ni fêlure lavées et séchées, elles sont distribuées aux groupes. Dans les maisons importantes, tous les transports des bouteilles vides et pleines et des caisses se font au moyen de chariots sur rails. L'on emplit les bouteilles, quatre ou cinq à la fois, de la façon la plus simple. Au foudre à débiter est adapté un appareil en cuivre, sorte de tuyau d'où sortent un certain nombre de petits robinets. L'ajustage de la bouteille à chaque robinet se fait exactement. Le rôle de l'emplisseuse, tranquillement assise, se résume à mettre et à ôter les bouteilles tout le long du conduit. Mais comme il s'agit d'une liqueur de prix et qu'il faut tout prévoir — le cas, par exemple, où l'emplisseuse, occupée avec sa voisine... ne serait-ce qu'à dire du mal du patron, oublierait de retirer une bouteille — une ingénieuse combinaison de contre-poids relève robinet et bouteille, dès que celle-ci est pleine. Le reste: étiquettage, mise en caisses, se passe, je suppose, comme dans toutes les autres industries similaires. Chaque négociant a sa marque spéciale, collée au milieu de la bouteille, tandis que sur le goulot une autre étiquette en forme de croissant indique la qualité du produit; une, ou deux, ou trois étoiles, ou les lettres: V. O. — V. S. O. — V. S. O. P. — qui signifient respectivement: Très vieille (*Very Old*); — très supérieure vieille; — très supérieure vieille pâle, — ou à la fois étoiles et lettres. Mêmes indications sont également reproduites au fer rouge sur les caisses et les fûts.

Et maintenant, combien en part-il de ces V. O. et de ces " trois étoiles " à travers le monde? Disons tout de suite que le calcul exact en est impossible. Car le commerce des eaux-de-vie ne se fait pas seulement à Cognac, mais à Saintes, mais à Angoulême, mais à Jarnac, à Barbezieux, à Châteauneuf-sur-Charente. D'un peu partout, il part des fûts et des caisses, par chemin de fer et par eau, en passant par les ports ou par expéditions directes vers le centre de la France et les pays d'Europe. Jugeons du moins par comparaison. En 1889, le port de La Pallice, à la Rochelle, a vu sortir près de 225,000 caisses, et le port de Tonnay-Charente environ le double, à raison de 40 à 50,000 par mois. Mettons un million de caisses en tout par an, année moyenne, ce ne sera pas exagéré.

Autant au moins s'en va en fûts. En 1900, tant par caisses ou par fûts, il a été expédié rien que par les trois ports de La Pallice, Rochefort et Tonnay-Charente (statistiques officielles) 241,073 hectolitres d'eaux-de-vie. Qu'on juge du reste par cet aperçu.

Oh! il ne manque pas de sceptiques pour interroger: " Et combien d'eau-de-vie véritable dans ces fûts et ces millions de caisses? Avouons, oui, avouons que plusieurs d'entre elles renferment d'innomables mixtures. Aussi que voulez-vous qu'un négociant donne à un débitant qui lui demande une caisse de 12 bouteilles, rendues franco pour 8 francs 50 ($1.70)?

Tenez! un fait dont je certifie l'authenticité. Un brave curé de Bretagne devait recevoir son évêque en tournée. Il écrit à un confrère charentais, placé en plein centre de production, à peu près en ces termes:

" Ne pourriez-vous pas me faire envoyer quelques bouteilles de vieilles eau-de-vie? Nous en avons ici de vraiment bonne à 1 franc 50 (30c) le litre. Vu la circonstance, je ne regarderai pas à mettre prix double. Mais il va de soi que je compte avoir ce qui se vend de meilleur... " Voyez-vous de la fine champagne à 3 francs (60c) le litre?

Mais disons aussi qu'on peut avoir, sans aller à l'exquis, du vrai et du bon, car il existe des eaux-de-vie absolument naturelles et authentiques. De 1860, par exemple, à 1897, il s'est produit dans les Charentes (chiffres officiels) 16,529,010 hectolitres d'eaux-de-vie par distillation des seuls produits du pays, puisque jamais le phylloxéra n'a étendu ses ravages au point d'empêcher toute récolte, et que, même de 1879 à 1890, période la plus aiguë de la crise, la plus mauvaise année a encore donné 1,019,350 hectolitres de vin dont 611,610 ont été mis à la chaudière. Or, pendant le même espace de temps, il ne s'est expédié que 10,859,620 hectolitres d'eaux-de-vie. C'est donc un excédent de distillation de 5,669,390 hectolitres, qui restent encore dans les " chais " des négociants ou des propriétaires, 5,500,000 hectolitres, oui, vous avez bien lu, et depuis est venue la récolte fantastique de 1900!

A ceux que ces chiffres dérouteraient, un fait servira de réponse. Si un chai est important, une seule Compagnie d'assurance ne consent pas à assumer seule les risques d'incendie, alors cependant que depuis dix-sept ans que nous connaissons Cognac, il ne s'est pas produit un sinistre digne de ce nom. Les négociants s'assurent à plusieurs Compagnies, dont la plupart se réassurent à des Compagnies anglaises.

Il y a, comme on le voit, de quoi fournir longtemps encore de suaves dégustations aux palais délicats. Seulement, il faut y mettre le prix et là est le nœud de la question.

A quel prix peut-on espérer boire de la bonne eau-de-vie bien naturelle et de cru anthentique?

Laissons de côté le prix de revient des chauffes; 12 francs ($2.40? au plus pour un hectolitre d'eau-de-vie, ça ne compte pas. Mais voici une barrique d'eau-de-vie nouvelle que le négociant achète 190 francs l'hectolitre, et qu'il met vieillir dans son chai, mettons dix ans seulement. Au bout de ce temps, vu l'évaporation, évaluée par la régie elle-même à 7% — et l'on sait si elle compte serré, — l'eau-de-vie a diminué au



Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

" Manhattan,"
" Club Whisky,"
" Brandy,"
" Holland Gin."

Les seuls Cocktails faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

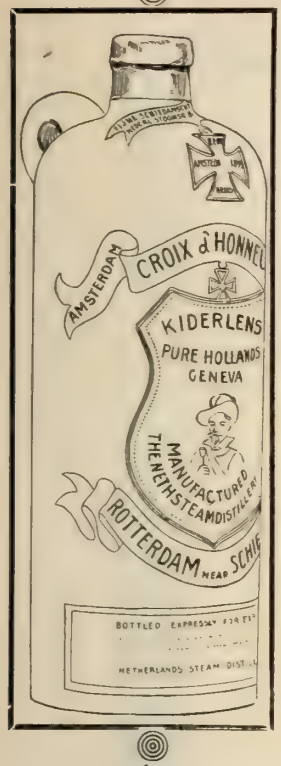
Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE:

D. McMANAMY & CO.

Marchands de Liqueurs en Gros

SHERBROOKE, QUE.



GIN LIQUEUR

"CROIX D'HONNEUR"

DE KIDERLEN

Jauni par l'age. A l'arome exquis.

IL EST LA PERFECTION DES BONS VIEUX

GINS DE HOLLANDE

Hautement recommandé pour ses propriétés médicinales

S. B. TOWNSEND & CO., Montreal, Agents Generaux pour le Canada

EN VENTE PAR

NAZAIRE TURCOTTE & Cie, Québec ; D. C. BROSSEAU & Cie, Montréal ;
L. H. LEVASSEUR, Rivière-du-Loup : E. H. HEBERT, Valleyfield ;
PAGNUELO FRERES, St-Hyacinthe.

Scotch Whisky

'Mountain Dew'

DE SANDERSON

Le whisky le plus exquis au monde. Pur, vieux et moëlleux. Il n'est égalé en arôme par aucune marque de whisky vendu au même prix. Le "Mountain Dew" de Sanderson est la plus ancienne marque de whisky en Ecosse ; il a une vente plus forte que n'importe quel whisky écossais dans le monde entier.

Pour échantillons et prix adressez-vous à

S. B. Townsend & Co., - - Montreal

Seuls Agents pour le Canada.



PROFITEZ des derniers Beaux Jours avant la Fermeture de la Navigation, avant les Tarifs onéreux de transport en Hiver. . . . . .

Faites Vos Provisions

De ces Marques Fameuses

LE COGNAC PH. RICHARD

Le Whisky **"Heather Dew"** de Mitchell

Le Whisky **"Grey Beard"** Heather Dew, de Mitchell.

Le Champagne, **Vve Amiot.**

Les Marchandises sont de Choix, vous les connaissez, d'ailleurs, depuis longtemps :-: :-: :-:

Les prix méritent votre sérieuse considération.

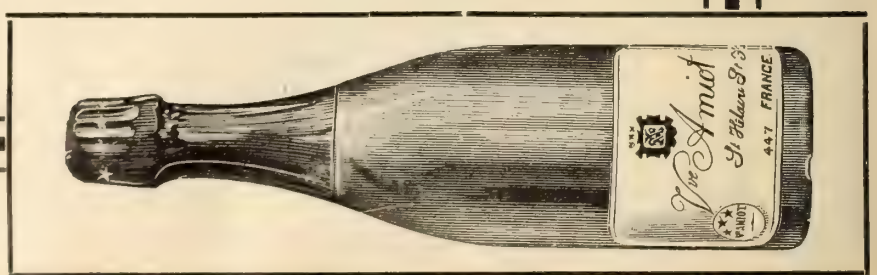




LAPORTE, MARTIN & CIE

VINS, EAUX-DE-VIE, LIQUEURS ET EPICERIES EN GROS.

. . . . *Montreal* . . . .



moins de moitié, et le titre alcoolique s'est abaissé également. De plus, c'est un capital qui a dormi et dont il s'agit de récupérer les intérêts; de plus encore, les frais généraux de personnel, de manutentions, d'assurances — et les Compagnies mettent leurs polices à bon prix — les droits, les pertes sèches par fûts qui " laissent aller ", etc., etc. Comprenez-vous qu'il n'est pas possible de boire de la vieille " fine " à 3 francs le litre, (60c?) difficilement à 10 francs? ($2.00). Heureusement qu'en pratique l'adjonction, dans les coupages, d'eaux-de-vie nouvelles permet au commerce d'abaisser les prix de vente. Mais il reste encore vrai, ou que vous n'en boirez pas dans les prix doux, ou, ce qui revient au même, que ce que vous boirez dans les prix doux " n'en sera pas. "

HISTORIQUE

L'industrie des eaux-de-vie ne remonte pas en Saintonge et Angoumois au delà du XVIIe siècle.

Jusque-là, les viticulteurs, peu nombreux d'abord, puis enhardis à la culture de la vigne par la certitude d'écouler leurs produits, envoyaient leurs vins tels quels. Chose curieuse, ce furent les Borderies, c'est-à-dire la rive droite de la Charente, le cru qui ne se classe aujourd'hui qu'au troisième rang, qui monopolisa longtemps la culture de la vigne. Les vignobles de la rive gauche, ce qui a constitué la Grande Champagne, ne vinrent qu'après, vers le XVe siècle.

Et, fait plus curieux peut-être encore, l'industrie de la distillation doit sa naissance à une circonstance tout à fait fortuite.

A force de planter la vigne, les cultivateurs furent acculés, vers 1630, à l'encombrement d'une intense surproduction.

L'exportation ne suffit plus à écouler le stock de vins. Que faire? C'est alors qu'un brave homme de médecin ou d'apothicaire — ça se ressemblait bien un peu — suggéra à ses concitoyens l'idée de recourir en grand au procédé, connu depuis longtemps en alchimie, de la distillation. — Dire que les générations ingrates ont négligé de conserver le nom de celui qui a fait leur fortune! — Le conseil fut suivi.

Malgré l'imperfection des alambics, il est permis de croire qu'on fit bon, car les étrangers —Hollandais pour la plupart— qui venaient charger aux ports de Cognac et de Tonnay-Charente, ne voulurent bientôt plus embarquer que des eaux-de-vie, plus résistantes au transport par mer. Si bien que, moins de vingt ans après, tout propriétaire un peu important avait, à côté de son appareil de vinification, son appareil de distillation.

En 1659, Louis XIV soumettait aux impôts du quatrième et du huitième l'eau-de-vie " passée en usage de boisson ", et, en 1680, fixait la quotité de ces droits " suivant le titre ". M. de Bernage, intendant de la Généralité de Limoges, nous donne la raison de cette extension: c'est que " les vins blancs sont convertis en eaux-de-vie, qui est leur destination ordinaire " et en telle quantité que " les flottes anglaises et danoises viennent les chercher en temps de paix aux ports de la Charente. " Déjà les Flandres, la Normandie, le Danemark, l'Islande, les villes hanséatiques, l'Angleterre se montraient si avides de nos produits que certaines minutes des notaires de La Rochelle et de Cognac — nous déclarons cependant ne les avoir pas eues sous les yeux — contiennent, nous a-t-on assuré, des traités pour la livraison de 80 à 100 barriques d'eau-de-vie.

Aujourd'hui, passe; mais en 1696...

Le commerce ne s'exerçait pas de la même façon que de nos jours. Il n'existait pas de commerçants proprement dits. Il semble plutôt que le pays ait été simplement parcouru par des agents étrangers commissionnés — les minutes citées plus haut le donnent à conclure — qui se chargeaient de centraliser le nombre de barriques demandé par leurs commettants et les embarquaient sous leur responsabilité.

Le premier Cognaçais qui ait eu l'idée de faire pour son compte le commerce proprement dit des eaux-de-vie, est Pierre Augier, échevin de la ville. Il débuta vers 1643, et resta seul dans son genre jusqu'en 1715, où Jean Martell, originaire de Jersey, fonda une seconde maison de commerce. Encore un arrêt de cinquante ans. Puis fondation d'une troisième maison par Richard Hennessy en 1765, Irlandais d'origine, qui, par douze années de service militaire sous le drapeau de la France, avait bien acheté le droit de gagner chez elle quelques écus.

L'impulsion était donnée. Durant tout le XVIIIe siècle, l'étendue des plantiers avait augmenté d'année en année, et, par conséquent, la production du vin et des eaux-de-vie. D'où une baisse considérable dans les prix. Nombre de propriétaires, qui n'attendaient pas la vente de leurs produits pour vivre, avaient préféré les garder que de les donner à vil prix. De ce nombre étaient Antoine O'Tard, d'une famille écossaise depuis assez longtemps établie dans le pays et y possédant, à Mérignac entre autres de vastes domaines; et Jean Dupuy, d'une vieille famille saintongeaise. Ils s'associèrent. Sur ces entrefaites le vieux château de Cognac, qui avait vu la jeunesse de François 1er, fut mis en vente par celui qui l'avait acheté comme bien national. Ils l'acquirent.

Mais déjà la fraude s'insinuait et des spéculations peu scrupuleuses tentaient de mêler aux eaux-de-vie du pays des eaux-de-vie espagnoles. En 1791, le 14 mai, six maisons charentaises publiaient un manifeste où elles signalaient la déloyauté, et s'engageaient sur leur " honneur et conscience de n'acheter ni employer d'autres eaux-de-vie que celles des crus des ci-devant provinces de Saintonge et d'Aunis."

L'état de choses nouveau, c'est entendu, nous a procuré de précieux avantages. Mais il faut avouer que les négociants de l'ancien régime avaient bien quelques notions de probité commerciale.

Et ce n'était pas sans mérite. Car les entraves ne manquaient pas, et à la plantation de la vigne, et au transit de l'eau-de-vie: 23 livres de droits par les ports de Bordeaux et La Rochelle, et 33 livres par celui de Tonnay-Charente. Malgré tout, le commerce était prospère. Les comptes de la direction des fermes de La Rochelle accusent, de 1718 à 1736, une sortie par le port de cette ville de 1,004,477 hectolitres; et d'un *état* existant aux archives départementales de la Charente il résulte que la seule année 1783 a vu expédier par les ports de la Charente 140,543 hectolitres qui ont fourni au fisc 415,420 livres de droits.

La période la plus florissante du commerce des eaux-de-vie a été sans contredit celle qui s'étend de 1860 à 1880. Une première cause furent les traités libre-échangistes de 1860. Si funestes à certaines industries françaises, ils ont été, on peut l'assurer, l'ouverture pour Cognac d'un véritable âge d'or. Pensez donc: les frais abaissés de 619 francs à 218 francs à l'entrée en Angleterre! Aussi, en regard de la période décennale 1851-1870 qui l'a précédée, la période 1861-1870 accuse-t-elle un chiffre d'expéditions de plus du double; exactement, d'après les statistiques officielles, 1,462,512 hectolitres de 1851 à 1860, et 2,999,045 hectolitres de 1861 à 1870. Jamais pareil chiffre n'avait été atteint.

La seconde cause fut le dégrèvement, ou mieux le rétablissement de la justice, à propos des eaux-de-vie en bouteilles. L'injustice consistait, en effet, à compter pour litre et pour alcool à 100 degrés toute bouteille au delà de 0, 50 contenant de l'eau-de-vie même à 45 degrés seulement. Aussi la revision de cette iniquité permit-elle, malgré la guerre et les premières apparitions du phylloxéra, un chiffre d'expéditions de 2,538,320 hectolitres de 1870 à 1880.

Après, ça été la crise phylloxérique. Elle a été une dure épreuve. Mais les réserves accumulées ont permis d'y faire face, et d'attendre le reconstitution du vignoble, qui, avec la culture intensive inaugurée par les viticulteurs modernes, fournit déjà des apports annuels considérables.

Un dernier mot: durant cent cinquante ans le commerce fut monopolisé à Cognac par les quatre maisons dont nous

avons parlé, et, en dehors de Cognac, à Jarnac, par les Ranson-Delamain (1725), Thomas Hine (1763), à Aigre, par les Gauthier frères, (1755). Toutes les autres maisons se sont élevées dans le cours du XIXe siècle. Inutile de nommer même les plus cotées. Cet article, n'est pas une réclame; il nous suffit de noter cet écart: quatre maisons en 1800; 160 en 1900....

AUTOUR DU COGNAC

Les vinasses. — On appelle ainsi le résidu de la distillation dans les alambics. Longtemps elles restèrent inemployées. Et pourtant chaque hectolitre contient environ un kilo de tartrate de chaux. A o franc 70 (1 [illegible] le kilo au bas mot, on voit quelle perte c'était pour des distillateurs qui font passer dans leurs chaudières 50,000 hectolitres de vin et plus.

Aujourd'hui, les grandes distilleries ont installé de vastes réservoirs où sont versées les vinasses bouillantes et immédiatement mélangées à un lait de chaux, tout simplement. Le tartrate de chaux se précipite, est réduit en poussière et expédié à des usines, allemandes surtout, qui en extraient l'acide tartrique.

Les tonneliers. — Nulle part peut-être l'art du tonnelier n'est porté à un aussi haut point de perfection qu'à Cognac, qu'il s'agisse des foudres de 200 hectolitres ou des octaves de 68 litres. Dame! il faut penser que ces récipients auront à garder le plus précieux liquide de la terre, pendant quelquefois 25 à 30 ans, alors qu'il vaudra de 30 à 40 francs le litre. Chaque maison importante a son personnel de tonneliers, doleurs et foudriers, ce qui n'empêche pas une vingtaine d'industriels spéciaux de trouver à leurs produits un écoulement facile. On n'emploie pour les fûts que des planches de bois de chêne ou de frêne, ayant absolument fini de "travailler", c'est-à-dire après 8 à 10 ans de séchage.

Parallèlement, avons-nous dit, existe le mode d'expédition par caisses. Leur fabrication en bois du Nord, leur marquage au fer rouge, leur clouage occupent des centaines d'ouvriers.

Une trentaine d'établissements fabriquent les paillons d'emballage.

Bouteilles. — On comprend que, avec un mouvement de caisses qui atteint au moins un million par an, à 12 bouteilles chacune en moyenne, il faciile de ces dernières un stock considérable. La plupart viennent des grandes verreries du Nord. Mais Cognac en fabrique aussi.

Le propriétaire de la verrerie de Saint-Martin est même l'inventeur d'une machine à souffler dont il est à souhaiter de voir généraliser l'emploi. L'ouvrier n'a plus à souffler pour mouler sa bouteille. Une machine le fait pour lui. On comprend le soulagement apporté par cette innovation hautement humanitaire.

Les marins de Cognac. — Des marins à Cognac ? Parfaitement! Appelons-les "gabariers" si vous voulez. Ils forment de Saint-Simon à Brives-sur-Charente une corporation des plus intéressantes, qui détient pour ainsi dire le monopole du transport des eaux-de-vie. Chacun est propriétaire de son bateau et vient charger aux ports de Châteauneuf, Jarnac, Cognac et Saintes, d'après un tableau de roulement arrêté entre eux.

De petits vapeurs, propriété, eux aussi, de la corporation, remorquent les gabares jusqu'à Tonnay-Charente, où les vaisseaux pouvant tenir la mer embarquent leur cargaison à destination du monde entier.

Le champignon des murs de Cognac. — Une des particularités de Cognac, c'est la teinte noirâtre des bâtiments qui avoisinent les chais à eaux-de-vie, surtout dans la ville basse. A première vue on dirait de la suie, et les naïfs affirmeront qu'elle est produite par la fumée des alambics. Le malheur est qu'on ne distille pas à Cognac même. Non! les savants ont étudié cet enduit, et ils ont reconnu qu'il est le résultat d'une végétation cryptogamique développée par les vapeurs



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W.J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.

VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

GOLDEN DIANA,
NIAGARA, CATAWBA,
SHERRY SPÉCIAL VIEUX,
PORT FRUITE,
BON VIEUX PORT,
CONCORD SEC,
SAINT-JULIEN.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.,

ST. CATHARINES, ONT.

Ecrivez et demandez nos prix.

Les Machines Automatiques Caille.

Fonctionnant avec pieces de monnaie.

PRODUCTEURS ORIGINAUX
DE

Machines Automatiques de Haute Classe

FONCTIONNANT AVEC PIÈCES DE MONNAIE.



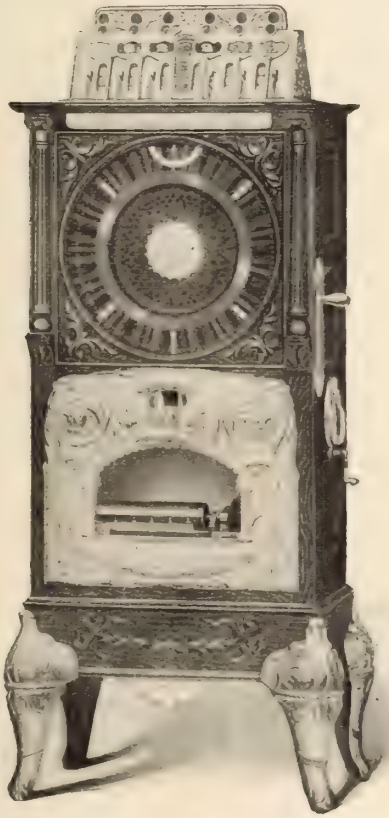
La Machine "Olympic Punching" de Caille

UNE MACHINE FONCTIONNANT PARFAITEMENT.

PERMISE PARTOUT.

La "New Century Dominion" de Caille

SIX AIRS.



SIX AIRS DE MUSIQUE NOUVELLE.

Des jetons pour faire fonctionner les machines sont fabriqués dans nos propres ateliers, tels que désirés.



La "Jumbo" de Caille

A DES CARTES DE FORMAT REGULIER. POSSEDE TOUTES LES COMBINAISONS DE CARTES A PRIMES.

The Caille Brothers Co.

3 AVE. OUELLETTE, · WINDSOR, ONT.

alcooliques sur les pierres salpêtreuses. Ce champignon a dû être appelé longtemps *nostoc*, les savants l'avaient ainsi décidé. Puis, un jour, ils se sont avisés que non, que c'était un *xenodochus*. Enfin, en 1881, des savants, encore plus savants, ont opiné pour un *torula*. Va pour *torula! Torula compiniacentis* même, puisque Cognac a eu le suprême honneur de lui donner son nom.

Mais torula ou xenodochus ou nostoc sont de petits végétaux d'un voisinage fort gênant.

Ils engorgent rapidement les tuiles qui recouvrent les maisons et obligent à les faire gratter tous les deux ou trois ans. Et s'ils ne commettaient que ce méfait!... Ils rendent imbuvables aussi les eaux de pluie, malgré tous les filtres possibles, et ont nécessité la construction d'un château-d'eau, et sur la Charente d'une machine élévatoire puissante pour alimenter la ville. Il y aurait bien un moyen: cesser à Cognac le commerce des eaux-de-vie...

Dernière question enfin, la plus importante de toutes:

Est-il sain de boire de l'eau-de-vie? — Pour la vingtième fois, il n'est ici question que des eaux-de-vie auxquelles on a su mettre le prix, et, même pour celles-là, de leur usage modéré. Les alcools inférieurs, débités sous le nom d'eaux-de-vie de Cognac, sont aux eaux-de-vie naturelles ce que les vins de bois de campêche et les bières de buis sont aux vins et aux bières véritables. Quant à l'abus, même des bonnes eaux-de-vie, il est dangereux comme tout abus.

Ces réserves faites, les bonnes eaux-de-vie charentaises doivent-elles être comprises dans les anathèmes prodigués à l'alcool? C'est douteux.

Un fait domine d'abord la question. On parle beaucoup de la supériorité des races anglo-saxonnes, plus pratiques, plus actives, plus débrouillardes que les peuples latins. Or, ce sont précisément ces races qui consomment le plus d'alcool. Probablement cette habitude ne contribue pas à leur supériorité, mais, du moins, elle ne paraît pas y nuire.

Et scientifiquement?

Il est vrai qu'avec de l'alcool amylique, éthylique et autres, qu'avec du furfurol injecté dans des veines de cobayes ou de lapins, on a déterminé à doses relativement faibles la mort de ces animaux. Et on en conclut: donc les eaux-de-vie qui renferment ces principes dangereux — les plus vieilles surtout qui en contiennent davantage — sont des breuvages toxiques.

M. Duclaux, l'éminent directeur de l'Institut Pasteur, donne à ces conclusions une réplique que nous voulons résumer.

Admettons que ces expériences aient été faites dans des conditions probantes. Et après? La peptone introduite directement dans la circulation devient mortelle; faut-il conclure que le bouillon qui en renferme est un aliment dangereux? Dans les viandes, les poissons, le thé, le café, il existe des alcaloïdes ou autres substances dangereuses, qui, à doses concentrées, tuent le lapin. La viande et le reste sont-ils toxiques? On ferait fuir le physiologiste le plus convaincu en lui proposant de lui injecter dans les veines la quantité de vinaigre qu'il absorbe dans sa salade. Et ainsi l'acide carbonique: il est mortel, l'air en contient; faut-il ne pas respirer?

Sur six types d'eaux-de-vie, pris de 1858 à 1895, on a trouvé une moyenne de 0gr.00186 de furfurol — le poison le plus terrible de tous — par litre. Etant donné qu'il faut 3 grammes de furfurol pour tuer un chien de 6 kilos, un homme de 140 livres en devra absorber 177 hectolitres de fine champagne avant d'en mourir. Que dis-je? Les expériences sur les chiens ont été faites d'un seul coup et par voie intraveineuse. L'homme prenant sa "fine" par la bouche, ce qui est infiniment moins toxique, et par petits verres espacés, devrait en absorber au moins le double. Il n'aurait peut-être pas fallu trop insister auprès de Troppmann et de Caserio pour leur faire préférer à la guillotine ce genre de mort.

Au XIVe siècle, Arnaud de Villeneuve, célèbre professeur de la Faculté de Montpellier, disait de l'eau-de-vie.

"L'eau-de-vie guarit l'homme de venin; s'il en boit, luy faict avoir bonne aleine; elle purge la poictrine et l'estomac refroidi; elle conforte toutes les vertus animalles, espécialement la mémoire, collyrisées en l'œil; elle guarit les maladies des yeulx larmeux et des paupières enversées; elle guarit les douleurs de dentz venant par fleume ou par vers; elle guarit les podagres et nerfs retraictz; elle subvient à toute goutte de froide cause; quant on la boit, elle guarit de *lienteria* et dissenteria; elle guarit le chancre, la fistule *noli me tangere* et toutes autres passions; elle guarit des fièvres, si elle est beue avant l'accès; elle guarit rognes, quand on les lave tous les matins. Si on en boit tous les jours ou que on en mette en ses viandes la quantité de la moitié d'une écaille d'œuf, elle guarit ydropisie de froide cause. Elle est souveraine contre maladies qui sont incurables, contre plaies qui sont pourries, contre aposthème qui peut survenir à la main des dames, contre morsures de bestes venimeuses... Elle donne liesse et bonne mémoire, répare l'oye (l'ouïe) et aussi semblablement elle procure plusieurs aultres biens quant à la nature humaine."

Dans un autre accès d'enthousiasme, il ajoute plus loin:

"Oui, par des procédés chimiques, on tire du vin un liquide qui n'a ni sa couleur ni ses effets ordinaires. Cette *eau de vin* est une eau d'immortalité, puisqu'elle prolonge les jours, dissipe les humeurs peccantes, ranime le cœur et entretient la jeunesse. (*Thrésor des Pauvres*).

Sans aller si loin que lui, nous maintenons que l'usage modéré d'eau-de-vie authentique ne peut qu'être salutaire.

Que si on demande: comment reconnaître l'eau-de-vie authentique? Est-ce à la seule élévation du prix?

Non certes! répondons-nous. Mais versez quelques gouttes d'eau-de-vie dans vos mains, que vous frottez ensuite légèrement l'une contre l'autre. Et sentez-moi ça! Autre moyen: quand vous aurez fini votre petit verre, chauffez-le, vide, également entre vos mains. Et sentez. Il se dégage un parfum qu'on appelle le "bouquet", et avec raison, car dans ce parfum il y a de tout: du jasmin, de la rose, de la violette, de la violette surtout; il y a toutes les émanations de la vigne en fleurs; et celui qui n'a pas traversé en juin un vignoble en fleurs, celui dont le cerveau ne s'est pas enivré de cette griserie si subtile et si suave à la fois, n'a jamais rien senti. Des trois-six aromatisés à l'éther œnanthique donneront un instant cette illusion, mais elle ne persistera pas. Au contraire, après six et huit jours de dégustation, un verre qui a contenu de la vieille fine champagne gardera encore quelque chose du diocèse!...

LOUIS ARMAND.

Travaux d'Agrandissement

M. W. J. Rafferty, embouteilleur autorisé des bières de MM. Wm Dow & Co. procède actuellement à l'agrandissement de son établissement d'embouteillage. Une aile d'une dimension de 40 x 45 s'étendant de la rue Vallée à la rue Devienne va y être ajoutée. Ces travaux exécutés, M. W. J. Rafferty pourra augmenter de moitié sa production.

Nous nous permettons de féliciter M. W. J. Rafferty, car l'agrandissement en question prouve que ses bières embouteillées sont appréciées à leur juste valeur.

IMPORTATIONS DE CHAMPAGNE

Aux Etats-Unis et au Canada.

DU 1er JANVIER AU 1er OCTOBRE 1903

D'après les statistiques douanières.	1902	1903
	CAISSES	CAISSES
Moet & Chandon ("White Seal" and "Brut Imperial")..	**63,781**	**83,700**
G. H. Mumm & Co.....	88,014	81,445
Pommery & Greno.....	19,136	19,980
Ruinart, Père et Fils.....	12,476	16,725
Vve Clicquot.....	8,268	10,659
Louis Roederer.....	8,181	7,001
Pol Roger.....	2,339	3,780
Piper Heidsieck.....	7,105	3,947

Compilé de la "Bonfort's Wine & Spirit Circular."

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times White Wheat No. 83 Star"

MEAGHER BROS & CO.,

MONTREAL,

Agents.

Boswell & Bro.

BRASSEURS

ALE et PORTER

98-118

RUE ST-VALIER,

QUEBEC.



Cognacs Marie Brizard & Roger

Maison fondée en 1755

La haute réputation dont jouit dans le monde entier la maison MARIE BRIZARD & ROGER est la garantie de la qualité irréprochable des cognacs qu'elle offre à la consommation, en caisses ou en barils, sous les différentes marques de

Cognacs "Fleur de France"

Caisses : 1 Fleur de Lys ; 2 Fleurs de Lys ; 3 Fleurs de Lys ; S. O. P., C. V. 1858.

Marie Brizard & Roger

PROPRIETAIRES DES VIGNOBLES :
DOMAINE DE MONTBRIZARD
RICHEMONT.

⚜ Cognac.

Representants au Canada : **D. Masson & Cie, Montreal.**

POURQUOI ?

Pourquoi les Commerçants doivent-ils encourager la vente du

GIN CANADIEN CROIX ROUGE

"Agréable au gout" "Bienfaisant à l'estomac"

PARCE QU'ILS contribuent à développer une de nos industries nationales qui utilise les produits du pays et qui emploie des ouvriers canadiens.

PARCE QUE l'argent dépensé à l'achat du Gin Canadien reste au pays.

PARCE QUE les gins qu'on achète à l'étranger emportent notre argent qui ne revient jamais au Canada.

Chaque Flacon de

Gin Canadien Croix Rouge

porte un timbre officiel du Gouvernement Fédéral garantissant l'âge et la pureté. C'est le seul gin qui ait cette garantie.

EN VENTE DANS TOUT LE CANADA

BOIVIN, WILSON & CIE. 520 RUE ST-PAUL, MONTREAL

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maison manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts
Bass'Read Bros, Dog's Head	2 60	1 60
G. H. Hibbert's bottling	2 65	1 60

BITTERS

Angostura Siegerts	la caisse	$15 00
Bernard's Orange	"	8 00
John Bull	"	6 50

BOURGOGNE BLANC

	cse.
Bouchard, Père & Fils, Chablis	$ 8 25
J. Calvet & Co, Chablis 1889	11 75
C. Marey & Liger-Belair, Chablis	8 50

J. M. Douglas & Co., Montréal

F. CHAUVENET.	qts.	pts.
Montrachet (Marquis de la Guiche)	$20 00	$10 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

JULES REGNIER & CIE.	qts.	pts
Chablis Supérieur	8	9 00
" Moutonne	10 00	11 00
Clos Blanc de Vougeot	16 00	17 00
Bourbon whisky, Gold Lion		9 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils, Beaune	qts.	16 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

JULES REGNIER & CIE.	qts.	pts.
Nuits	16 00	17 00
Clos Blanc Vougeot	25 00	26 00

BOURGOGNE ROUGE

BOUCHARD, PÈRE & FILS.		
Macon	qts.	$ 6 50
Beaujolais		6 75
Beaune		7 00
Pommard		8 75
Nuits		13 00
Chambertin		15 00
J. CALVET & CO,		
Beaune, 1889.		9 00
Pommard 1887		11 50
Chambertin, 1887		18 00
Volnay, 1889		13 75
C. MAREY & LIGER-BELAIR.		
Beaujolais		7 00
Macon		7 25
Beaune		7 50
Pommard		9 00
Nuits		14 00
Chambertin		16 50

J. M. Douglas & Co , Montréal

F. CHAUVENET.	qts.	pts.
Clos-de-Vougeot	$25 50	$26 50
Chambertin	18 50	19 50
Romanée	18 50	19 50
Corton (Clos du-Roi)	15 50	16 50
Nuits	13 00	14 00
Volnay	12 50	13 50
Pommard	11 50	12 50
Beaune	10 00	11 00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9 00	10 00
Beaujolais	7 00	8 00
Mâcon (Choix)	6 50	7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

JULES REGNIER & CIE.	qts.	pts
Beaujolais	6 50	7 50
Macon	7 00	8 00
Nuits	8 50	9 50
Beaune	9 00	10 00
Pommard	11 00	12 00
Corton	13 00	14 00
Chambertin	15 00	16 00
Tache Romanée	20 00	21 00
Clos Vougeot	19 00	20 00

BIGARREAUX

		cse.
Teyssonneau au Maraschin		$6 75
Talbot Frères	$4 50	$7 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts.	pts.
Nelson Dupuy	8 00	9 00

CHAMPAGNE

	qts	pts
G. H. Mumm "Extra Dry"	$28 00	30 00
do "Selected Brut"	31 00	33 00
Pommery Sec ou Extra Dry	28 00	30 00
do Brut	30 00	32 00
Moët et Chandon white seal	28 00	30 00
do brut Imp	31 00	33 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

	qts	pts
Veuve A. Devaux	15 00	16 00

J. M. Douglas & Co, Montréal

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance "Dry Royal"	15 00	16 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal

	qts	pts
Duc de Pierland quarts 12s	14 00	15 00
Cardinal quarts 12s	12 50	13 50
Vve Amiot Carte d'Or quarts 12s	16 00	17 00
" " " Argent quarts 12s	10 50	11 50

S. B. Townsend & Co., Montréal.

MARQUIS DE LA TOUR.		
"Carte Blanche" Extra Dry	$12 00	$13 00
"Grand Vin Royal" Extra Dry & Brut. En paniers	13 50	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

	qts	pts
Gold Luck Sec. Cuvée 1893	28 00	30 00
" " Brut " "	31 00	33 00
Alfred Gratien, Réserve	14 00	15 00
Veuve Bara Noel	17 00	18 00

CLARETS

BARTON & GUESTIER.	cse
Floirac	$ 4 50
Medoc	5 25
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Batailley	9 50
Pontet Canet	11 00
Chateau Leoville	20 00
Chateau Larose	20 00
Chateau Margaux	24 00
Chateau Lafitte	24 00
NATHANIEL JOHNSTON & SONS.	
Medoc	5 25
Margaux	6 00
St. Julien	5 50
St. Estephe	7 00
Pontet Canet	10 00
Chateau Leoville	17 50
J. CALVET & CO.	
Floirac	5 75
Margaux	8 25
Pontet Canet, 1887	11 50
Chateau de Moutlys	6 25
hateau Smith Haut-Lafitte, 1890	14 75
Chateau Leoville, 1889	14 25

L. A. Wilson Cie. Ltée., Montréal

BORDEAUX CLARET CO,	qts	pts
Bon Bourgeois	$ 3 00	$ 4 00
St. Julien	3 50	4 50
Montferrand	4 00	5 00
Château Brulé	5 00	6 00

CLARETS ET SAUTERNES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

FAURE FRÈRE.	qts
Côtes	$ 3 50
Bon-Ton	4 00
Floirac	4 50
Medoc	5 00
Margaux	5 50
St. Julien	6 00
Pontet Canet	6 50
Chateau Gruaud Larose	12 00
Sauternes	4 50
Leon Pinaud Claret	2 50
Côtes le gallon	1 00

COCKTAILS

CLUB COCKTAILS (Heublein's American Standard) Manhattan, Martini, Whisky, Vermouth, Old Tom or Assorted cases.	$12 00
"SARATOGA"	8 50
"GOLD LION" Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whisky. American	9 50

COGNAC

Jas. Hennessy & Co. One Star	qts.	$12 25
Three Star $15.75, V.O.		17 00
Martell & Co.—One Star		12 00
Three Star $15.50, V. O.		16 75
Bisquit, Dubouché & Cie., "One Star"	quarts	$9 50
10 years old	quarts	12 50
V.S.O.P.	"	15 50
"Old Liqueur" 20 years old	"	16 50
V.V.S.O.P. 55 years old	"	45 00
In wood proof. per gallon		4 25
Renault & Co—One Star		10 00
" V.O.		13 00
" S.V.O.		14 00
" V.S.O.P.		20 00
" Club Brandy		18 00
" 50 Years Old		36 05
" au gall.		4 00–8 00
W. & A. Gilbey—Universal		10 00
" Trois Chateaux		13 00
" L'Or Extrait du Vin		16 00
T. Hine & Co. (Cognac)		9 00
½ bottles		9 75
Flasks		9 75
½ flasks		10 20
Three Star		16 00
X. X. O. (1858)		30 00
24s Flasks 11.25, 48s Flasks		11 25
Pinet, Castillon & Co—V.S.O. P.		14 50
One Star		9 50
Jules Robin, quarts		10 00
24s flasks 10.75, 48s ½ flasks		11 25
E. Puet*	doz.	9 55
" **	"	10 70
" XXX	"	12 50
" V.O.	"	14 55
" V.O.P.	"	15 25
" V.S.O.P.	"	16 25
" V.V.S.O.P	"	20 25
" 1865	"	24 25
" 1850	"	26 20
" 1840	"	30 00
J. Borianne XXX	"	05
D'Angely XXX	"	6 70
E. Puet	Au gal.	4 00 à 7 00
J. Borianne	"	3 75 à 4 75
OTARD, DUPUY & CO.		pts
Special		$ 9 50
*		11 50
* *		14 00
* * *		16 00
V.S.O.P.		17 50
BOUTELLEAU & Co., F. P., Quarts		9 00
Quarts (dark)		9 00
Pints (2 doz.)		10 00
Hf. Pints (4 doz.)		11 00
16 Imp. Flask cups		10 00
24 Flasks no cups		10 00
48 x ½ Flasks no cups		11 00
One Diamond		10 00
Two Diamond O. B.		12 00
Three Diamond V. O. B.		14 00
Four Diamond X V.O.B 1831		16 00
1824		21 00
Lot 5 cses. 25c par cse. en moins		
" 10 " 50c " "		
Au gallon (preuve)		3 95 à 5 75
Delormont XXX	la cse	6 00
O. Tesson & Co. * * * quarts		6 00
" 16 Imp. Flasks, without cups.	"	8 00
" Pints 2 doz		7 00
" Half Pints (4 doz.)		8 00
" 24 Flasks no cups		7 00
" 48 x ½ Flasks no cups		8 00
" 100 x ½ bottles		8 50
" Au gallon 5 à 6 U.P.		3 60
LEGRAND Quarts	la cse	6 50
24 Flasks no cups		8 00
48 x ½ Flasks no cups		8 50
Robert Henry, wired Qts.		7 00
J. NICOLET & Co. Quarts	la cse	7 50
24 Flasks cups		9 00
48 x ½ flasks cups		9 50
Au gallon (preuve)		3 65 à 3 85
CHATAUBEL Quarts	la cse	8 00
Pts (2 doz.)		9 00
Hf. Pts (4 doz)		10 00
		La caisse
Ph. Richard, S.O. quarts 12s		$ 22 50
" F.C. " 12s		15 00
" V.S.O.P. " 12s		12 00
" " pints 24s		13 00
" " ½ " 48s		14 00
" " 1/15 btles 180s		20 00
" V.S.O. quarts 12s		10 00
" " 1/15 btles 180s		18 00
" V.O. quarts 12s		8 50
" " pints 24s		9 50
" " ½ " 48s		10 50
" " 1/15 btles 180s		14 00

Ph. Richard, V.O. Decanters 12s	10 50
" " pints 20s	13 00
" " Flasks avec verres 16s	9 75
" V.S.O.P au gall	$5 00 5 50
" V.O. proof "	3 80 4 25
" Fine champagne. "	5 75 6 00
Chs. Couturier & Cie, quarts 12s	7 00
" ½ btles 24s	8 00
" ½ " 48s	9 00
" flasks 24s	8 00
" ½ " 48s	9 00
" 1/15 btles 180s	13 50
" au gall	$3 80 4 00
F. Marion & Cie, quarts 12s	6 00
" ½ " 24s	7 00
" ½ " 48s	8 00
" flasks 24s	7 00
" ½ " 48s	8 00
" 1/15 btles 180s	12 50
" au gall	$3 40 3 75
UNITED VINEYARD PROPRIETORS CO.	
"Reserve"	$9 50
Invalids Reserve caisse.	10 00
Three star "	12 50
X. O "	15 00
Salamander "	16 50
X.X.O P "	20 00
In fine cut glass decanters "	18 00
Au gallon	4 25 à 8 00
Sonac & Co. au gall	3 50 à 4 00
Boutelleau Fils V.S.O.P. 1855 doz.	$16 00
Doctor's special "	11 00
J. Sorin & Cie gall.	$3 75 à 5 00
Jamenc & Lamothe XXX doz.	11 00
V.S.O.P. "	15 50
gall.	4 25 à 4 35
1890	18 00
1865	20 00
Cognac Distillers Association caisse	12 00

L. Chaput Fils & Cie, Montréal.

Gonzalez qts	$ 8 25
" pts	11 00
* * * "	13 50
V. S. O. "	16 00
V. S. O. P. "	18 25
5 caisses assorties, 25c de moins.	
Hulot "	6 75
pts	7 75
" 24 flasks	7 75
" 48 " * *	8 50
" 48 ½ bt'es	9 00
5 caisses assorties, 25c de moins.	
Boulestin * qts	11 50
pts	12 00
24 flasks, cup	10 50
48 " " * *	12 50
V. S. O. P. qts	24 00
V V. S. O. P. "	28 00
Pluchon * * * "	6 00
"Derby" "	6 50
Gonzalez * 24 flasks with cup	10 25
" 24 " no cup	10 00
" 48 " with cup	11 50
" 48 ½ " no cup	10 00
5 caisses assorties, 25c de moins.	
Hulot * * 48 ½ " with cup	9 25
pts	7 50
" * * * flasks	8 50
" 24 flasks	7 25
" 48 ½ "	8 25
5 caisses assorties, 25c de moins.	

EAUX

[illegible]	$1 40
[illegible]	1 40
[illegible]	1 50
[illegible]	1 40
SCHWEPPE'S	
Belfast Ginger Ale	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
[illegible]	1 40
[illegible] Water	1 40

(Cases of 5 doz. or barrels of 10 doz.)

CANTRELL & COCHRANE.

Belfast Ginger Ale	1 40
Club Soda	1 40
Seltzer	1 40
Potass Water	1 40

RAMUNE

	Par csc.
100 pints	8 50
[illegible]	7 50
50 quarts	6 50

APOLLINARIS

50 quarts	7 50
[illegible]	10 50
100 splits	8 50

APENTA WATER

[illegible]	5 50
50 pints	8 50
Hunyadi Matyas	7 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montreal

[illegible] Barbet's Lacalsse	6 [illegible]
Vichy Celestins, Grande Grille "	10 00
[illegible] "	18 00
St-Louis "	8 00
[illegible] "	7 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts "	9 50

Boivin, Wilson & Cie, Montreal

[illegible] Barbet's Lacalsse	6 [illegible]
Vichy Celestins, Grande Grille "	10 00
[illegible] "	18 00
St-Louis "	8 00
[illegible] "	7 00
Rubinat, Sources Serres, 50 bts "	9 50

GIN

JOHN DEKUYPER & SON.	Par caisse.
Red Cases, 15 Bottles	$11 25
Green Cases, 12 Bottles	5 85
Violet Cases, 24 Ponies	5 10
In wood, per gallon, $3.00 à 3.20.	
BOLS' very old Liqueur Gin, in large stone jars one litre each 1 doz	11 25
" in ½ litre stone jars 1 doz	7 75
" in ¼ litre stone jars 2 doz	12 00
" ½ litre glass jars, 15 gl. jars	8 25
BLANKENHEYM & NOLET.	
Key Brand, Red Cases	10 00
" Green Cases	5 00
" Small Green Cases	2 50
Fine Old Double Berried in Stone Jars.	11 50
J. J. MELCHER'S W. Z.	
Honey Suckle, glass jars	8 50
" " stone jars	8 50
" " large	15 00
A. C. A. NOLET.	
Red Cases	10 75
Green Cases	5 75
P. MELCHER'S (Juniper Tree).	
Red Cases	9 50
Green Cases	4 50
Violet Cases	2 25
½ Casks par gall.	3 00
Octaves par gall.	3 05
½ Octaves par gall.	3 10
Coate's Original Plymouth	9 75
Booth's London Dry	8 25
Burnett's London Dry	7 25
Booth's Old Tom	8 25

Boivin, Wilson & Cie Montréal

Honey Suckle, cruchons verre La caisse	8 00
" " " pierre ½ gal. "	15 00
GIN DE BERTHIERVILLE	
Melchers Croix Rouge, caisses rouges	11 25
" " " vertes	5 85
" " " " violettes(2 doz)	5 00
GIN OLD TOM	
Club Old Tom La caisse	6 50
Wilson " "	5 50
Colonial London Dry "	6 50
Old Tom Au gal.	2 00 à 3 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink, 12 cruchons	10 00
" " 12 bouteilles.	9 00

Laporte, Martin & Cie, Montréal.

POLLEN & ZOON.	
Red 15s	10 00
Green 12s	5 00
Violet 12s	2 50
P. & Z. au gall.	$2 95 3 15

S. B. Townsend & Co., Montréal

NETHERLAND'S STEAM DISTILLERY CO.	
Red cases	$11 00
Green "	5 25
Violet "	2 50
CROIX D'HONNEUR, LIQUEUR GIN.	
12 Crystal jars 2⅔ galls caisse	$10 50
24 " " 2⅔ galls	11 50
12 " " 5 galls	17 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

BLANKENHEYM & NOLET.	
Key Brand rouge doz.	10 50
" verte "	5 00
Wilson's Royal Crown Old Tom "	6 50
Thorne's Old Tom "	7 50
" London Dry "	7 50

IRISH WHISKEY

John Jameson & Son, One Star	$ 9 25
" " " Three Stars	11 25
E. & J. Burke, rep. quarts	8 50
" " imp quart flasks	11 50
Kinahan: old liqueur	12 00
" L. L.	10 00
Wm. Jameson's One Harp	9 25
" Three Harps	10 20
Geo. Roe's One Star	10 00
" Three Stars	11 25

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

Henry Thomson Caisse	9 00
" St-Kevin "	7 50
" Kilkenny "	6 50

Laporte, Martin & Cie, Montréal

MITCHELL BROS, LTD.	
Cruiskeen Lawn Stone jar 12s	12 50
Old Irish Flask Imp. quarts 12s	11 25
" Special quarts 12s	9 00
" " Imp. pints 24	11 75
" Ordinary quarts 12s	6 50
" " pints 24s	8 00
" Flask 48s	12 00
" ½ " 60s	9 00
Mitchell Special Old au gall.	$4 10 4 50
" Old "	3 65 4 00
" "B" "	3 25
" "C" "	2 75

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bushmill's X doz.	9 50
" XXX "	12 00
Findlater's A1 "	9 50
Ionishannon "	6 50
O'Brien's "	7 00

LAGER

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Bavarian Munchen la doz de ptes	1 75

LIQUEURS

MARIE BRIZARD & ROGER,

Anisette	$13 50
Curacao, Orange or White	13 50
Maraschino	13 50
Kummel, Superfine, Dry	13 50
" Crystallized	13 50
Green Peppermint	13 50
Creme de Menthe, White	13 50
Cherry Cordial	11 50
" Brandy	11 50
Blackberry Brandy	11 50
Kirsch	12 50
Creme Yvette	12 50
PERNOD FILS—Absinthe	16 50

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

FREDÉRIC MUGNIER, Dijon, France.	
Crème de Menthe verte caisse	11 00
Curaçao "	12 50
Cherry B'dy "	10 50
Cacao l'Hara à la Vanille "	12 50
Marasquin "	13 00
Kirsch * * * "	11 00
Prunelle de Bourgogne "	12 50
Crème de Framboise "	12 25
Fine Bourgogne 12 lit "	18 00
Creme de Cassis "	11 00
Absinthe Ed. Pernod "	14 50
Fine Bernard "	15 00
Grenadine "	7 50
Anisette "	10 50
Kumel "	10 00
Grand Marnier qts.	15 00
" pts.	16 00
Bigarreaux qts.	9 00
" pts.	5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Wynand Fockink	
Orange Curaçao doz.	11 00
White Curaçao "	11 00
White Anisette "	11 00
Abricotine "	11 00
Crême de Thé "	11 00
Crême de Vanille "	11 00
Crême de Cacao "	11 00
Crême de Mocha "	11 00
Crême de Violettes "	11 00
Crême de Menthe Verte "	11 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jules Lamothe Cherry whisky la caisse	9 00
Nelson Dupoy Maraschino doz.	12 00
" Grenadine "	8 50
Wilson' Blackberry Brandy "	9 00
Sorin, Cherry Whisky "	0 00

MADERE

Laporte, Martin & Cie, Montréal

Blandy Bros., Very Superior la cse.	$ 8 50
" Special Selected "	10 00
" London Particular "	13 0

MALAGA

Laporte, Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Pale Sweet, Blue Label	$ 7 50
" " White "	10 00

OPORTO

T. G. Sandeman & Sons gall.	$2 50 à 9 00
Cockburn, Smithes & Co. "	2 75 " 7 00
Tawny caisse	16 00
D. M. Fuerherd & Co gall.	2 50 " 9 00
Sandeman & Co "	2 50 " 8 50
Mackenzi . Driscoll & Co "	2 50 " 7 00
Silva & Cosens "	2 50 " 14 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

ROBERTSON BROS.	
No 1. Medal Port caisse	15 00
No 2, " "	12 00
Favorita Oporto "	7 50
Au gallon de	2 00 à 6 50

S, B. Townsend & Co., Montréal.

GUIMARAENS & CO.	
Invalids Reserve, en bouteilles	9 00
" " au gallon	$2 25 à 5 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

J. W. Burmester	doz	5 00 à 12 00
"	gall	2 25 à 6 00
Royal	caisse	5 00
Crusado	"	6 00
Rich Douro	"	9 00
Old Crusted	"	12 00
Burmester's White Port	"	11 00
Burmester's Royal Dry Superior	"	15 00

PORTER

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Guinness' Read Bros., Dog's Head	2 60	1 65

PORTERS ANGLAIS

E. & J. Burke, bottling	$2 00	$1 65
Machen & Hudson Beaver Brand	1 55	2 65

RHIN & MOSELLE

Feist Bros & Sons.	Par cse.
Laubenheimer, 1893	$7 00
Niersteiner, 1893	7 50
Rudesheimer, 1893	10 00
Hochheimer, 1893	10 75
Original Liebfraumilch, 1893	13 00
Rauenthal, own growth, 1893	15 00
Steinwein in Bocksbeutel, 1893	13 00
Zeltinger, 1892 or 1893	7 60
Brauneberger, 1892 or 1893	10 75
Berncasteler Doctor, 1889	17 50

	qts.	pts.
Sparkling Moselle, Silver Star	$20 00	22 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Frederick Krote, Coblentz.	qts	pts
Laubenheimer	6 50	7 50
Niersteiner	7 50	8 50
Rudesheimer	10 00	11 00
Steinwein	11 00	12 00
Hochheimer	10 00	11 00
Liebfraumilch	14 50	15 50
Johannisberger	20 00	21 00
Royal Scharzberg	21 00	22 00
Sparkling Hock, blanc	16 00	17 00
" " rouge	17 00	18 00
" Moselle	16 00	17 00

RHUM

Sheriff's Bell	qts.	$10 50
"	au gall.	5 00
E. & J. Burke's, Jamaica	caisse	10 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal

	qts	pts
Black Joe	caisse	7 50	8 50
No 7		7 00	8 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

	qts.	pts.
Talbot Frères, "Fine Fleur"	7 50	8 50

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Thorne's Lion Brand	doz	8 00
Liquid Sunshine	"	9 50

RYE

Gooderham & Worts, Ltd.	qts.	½ Fl.
Caisses—Spécial	$8 50	—
" —1893	6 00	—
—1893, 6 oz. fl., 4 doz. en caisse		7 75

	Duty Paid.
Old Rye, 25 U. P	$2 20 à $2 30
" Rye, 40 U. P	1 80 à 1 90
" Toddy, 25 U. P	2 20 à 2 30
" Malt, 25 U. P	2 20 à 2 30

Hiram Walker & Sons, Ltd.	Qts.	16s Fl.	32s Fl.
"Canadian Club" (5 years old)	$8 40	$9 00	$10 00
Imperial	6 85	7 45	8 00
"Canadian Club" (in wood 5 yrs old)	par gal.		3 60
Imperial (in wood)	"		2 30
Rye, 25 U. P	par gal.	2 20 à	2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à	2 30

Jos. E. Seagram.	Qts	½ Fl.
Caisses—"Star"	6 00	7 25
" —Old Times	6 90	7 45
" —White Wheat	7 25	7 75
" —"83"	8 50	
Rye, 25 U P	par gal.	2 20 à 2 30
Malt, 25 U. P	"	2 20 à 2 30
"83" in wood)	"	0 00 à 3 60
"Old Times" (in wood)	"	0 00 à 2 90
W. Wheat	"	0 00 à 2 90
Nonp. Rye, 40 U. P	"	1 80 à 1 90

Hamilton Distillery Co. Ltd., Hamilton, Ont.

Rye			
Royal Rye	25 U.P	Le gall.	$2 25
Royal Malt	25 "	"	2 25
2 Star Rye	40 "	"	1 75
2 Star Malt	40 "	"	1 75
Rye 7 ans	35 "	"	2 75
" 5 "	25 "	"	2 50
" 4 "	25 "	"	2 40

Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans

Imperial qts,	12 flasks	La cse	$7 50
Amber "	12 bottles	"	5 50
Pints	16 flasks	"	6 00
Half Pints	32 flasks	"	6 50
Special Pocket	36 flasks	"	6 50
Quarter Pints	64 flasks	"	7 50

Whiskey "Royal Canadian" de 6 ans

Quarts	12 bottles	La cse	$7 00
Pints	16 flasks	"	7 50
Half Pints	32 flasks	"	8 00
Quart Pints	64 flasks	"	9 00

Whiskey Blanc

Quarts	12 bottles	La cse $5 00

Hudon, Hébert & Cie, Montréal

Corby, I.X.L. Quarts	la cse	7 50
" Purity Quarts	"	6 50
" Purity 32 Flks	"	7 50
" Canadian Quarts	"	5 00
" Canadian 32 Flks	"	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

Wilson's Empire Rye	$8 00	$10 00
Liquid Sunshine	7 00	9 00
Moonlight, quarts		6 00
16 Flasks nickle screw taps		6 50
32 " " " "		7 00
36 " " " "		7 25
64 " " " "		8 00

SAUTERNES

Nathaniel Johnston & Sons.	qts.
Barsac	$ 5 25
Sauternes	5 50
Graves	6 00
Haut Sauternes	12 00
Chateau Yquem	22 00
Barton & Guestier—Sauternes	6 50
Haut Sauternes	12 50
Graves	6 50
Barsac	8 75
Chateau Yquem	24 00
J. Calvet & Co—Sauternes	6 00

L. A. Wilson Cie Ltée Montréal

Jimenez	doz	6 00
J. Dutrenit & Cie, Graves	3 50	4 50

SCOTCH

Kilmarnock	qts.	$10 00
Bulloch, Lade & Co.		
"Loch Katrine"	qts.	7 50
"	flasks	8 25
"	imp. quart flasks	11 00
Special White Label		9 50
Extra Special Gold Label		11 00
"Old Mull Blend," John Hopkins & Co		9 25
"Navy Liqueur," very old special, John Hopkins & Co		13 00
Sheriff		10 50
Sheriff V. O		11 00
Andrew Usher & Co.		
"The Very Fine-t"		20 00
Grand Old Highland (black lb)		12 00
Special Reserve (white label)		9 50
O. V. G. (Yellow label)		8 50
Wm. Hay, Fairman & Co	quarts	7 75
" " "	flasks	8 75
" " "	imp. quarts	11 00
" " "	9 C. P. au gall.	4 00
Royal Lochnagar	doz.	$ 9 50
" " OOO	"	10 00
J. & R. Harvey R.O.S	"	12 50
" Fitz James	"	10 00
" Hunting-Stewart	"	9 00
" Jubilee	"	8 50
" Old Scotch	"	7 50
Alex. McAlpine	"	6 50
Strathspey	"	6 25
Extra Spécial	"	9 50
Liqueur	"	12 25
Old Curio	"	14 50
J. & R. Harvey	gall.	$3 65 à 5 50
Melrose Drover & Co	"	3 75 à 6 00

John Dewar & Sons Ltd.	qts.	pts.
"Extra Special"	$ 9 50	10 50
"Special Liqueur"	12 50	13 50
"Extra Special Liqueur"	16 50	00 00
"Roderick Dhu"	doz.	9 00
" "Premier"	"	12 00
" "Grand Liqueur"	"	20 00
Balmoral	"	7 00
Au gallon 6 à 7 O. P	3 90 à	4 00
Ross Glen. Quarts	la cse	6 25
" 24 Flasks	"	7 55
" 48 demi-flasks	"	8 50

Mitchell Bros Ltd.	la caisse
Heather Dew Ord. qrt. 12s	7 00
" " Stone jars Imp. 12s	12 50
" " Oval flasks qrt. 12s	11 25
Special Reserve Oval pts. 24s	11 75
" " Ord. qrt. 12s	9 00
" " ½ btles. pts. 24s	10 00
Extra Special Liqueur, flacon 12s	9 50
" " Ord. btles 12s.	9 50
Heather Dew flasks 48s	12 00
" " ½ " 60s	9 00

Mullmore Imp. Oval qrt. flasks 12s		10 00
" Flask Imp. pts. 24s		10 50
" " Ord. pts. 24s		7 75
" ½ " Ord. 48s		9 00
" Ord. qrts. 12s		6 50
" Ord. pts. 24s		7 50
Special reserve	au gall.	$3 90	4 50
Heather Dew "A"	"	3 65	4 00
Extra Special Liqueur	"	4 75	5 00
Old Scotch		3 50	3 75

Robertson, Sanderson & Co., Ltd.	
Glenleith (8 years old)	caisse 9 00
Mountain Dew (full flavor)	" 9 50
Liqueur Special (15 years)	" 13 50
Old Private Stock (20 years	" 18 00
Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quart)	12 00
Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts)	13 00
Craigdhu, 10 O.P	au gall. $4 00
Dhuloch, 9 O.P	" 4 10
Special Blend, 8 O P	" 4 25
" " 15 U.P	" 3 75
Glenleith, 5 O.P	" 4 75
" 15 U.P	" 4 00
Mountain Dew, 4 O.P	" 4 75

Quarts		
Haig & Haig XXX	doz.	$ 9 50
" " XXXXX	"	15 05
" " Liqueur	"	16 00
" " Bleu Blanc Rouge	"	9 50
Thorne's Kilty	"	9 20
" Liqueur	"	11 05
Wilson's Brae-Mar, qts	"	8 00
" " flasks	"	9 00
" " ½ "	"	10 00
" Old Gaelic	"	10 50
Gleneil, Burns, Leslie & Cie	"	6 00
Loch Carron, Graham, Davy & Co	"	6 50
Hillburn Blend—D. Heilbron	"	7 50
Claymore—Greenless Bros	"	9 20
Greenless Bros, King Edward VII extra spéc.		9 50
King Edward VII special Liqueur	caisse	13 00
King's Liqueur D Heilbron	"	10 00
Doctor's Special Scotch Whisky	"	9 80
Percival's Own	"	10 00

SHERRIES

Sandeman, Buck & Co.	gall.	$1 50 à 8 00
José Pemartin	"	1 75 " 8 00
Pedro Domecq	"	1 50 " 9 00
Mackenzie & Co	"	1 75 " 7 50
M. Misa	"	1 50 " 6 00
William & Humbert, Palido	"	2 25
" Vinte Pasto	"	3 50
" Lion Amontilado	"	4 50
" Oloroso	"	5 00

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Robertson Bros.		
Amontillado	caisse	$15 00
Manzanilla	"	12 00
Oloroso	"	7 50
Robertson Bros	gall.	$1 75 à 7 50
Levert & Schudel	"	1 25

Laporte Martin & Cie, Montréal la caisse

Blandy Bros., Manzanilla	$8 50
" Amoroso	11 00

S. B. Townsend & Co., Montréal.

Manuel Gamboa (Ramirez)	au gall.	$1 25 à 5 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal.

Sanchez Romate Hermanos	gall.	1 50 à 5 00
Royal	caisse	5 00
Favorita	"	6 00
Club 1870	"	9 00
Amontillado	"	12 00
Sanchez Romate Huos Orange	"	8 00

TONIQUES

Vin St-Michel	cse	$ 8 50
Vin Vial	"	12 50
Byrrh, Vin Tonique aperitif	doz.	$10 50	11 50
Vin Mariani	doz	10 00
Wilson's Invalids' Port	"	7 50
Red Heart Tonic Wine	"	9 00

VERMOUTH et BITTERS

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Cte Chazalette & Co	6 50
Noilly Pratt & Cie	7 00
Amer Picon	11 00
Absinthe Edouard Pernod	15 00

L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal

Martini & Rossi Vermouth	doz	7 00
Absinthe Suisse G. Pernod		15 00
Orange Sherry Sanchez Romate Hnos		9 00

WHISKEY

Bourbon Whisky

"Old Valley"	cse	11 50
Corby, 40 U. P	"	5 00



SUBSTITUTION DE CIGARES.

Le Remplissage des boîtes vides

Les manufacturiers de cigares sont las d'être victimes des substitutions d'une marque de cigares à une autre et sont bien décidés à faire respecter la loi qui oblige à la destruction des boîtes de cigares vides de leur contenu.

Voici ce que dit, en effet, l'article 263 modifié de l'Acte du Revenu de l'Intérieur:

"263. Aussitôt qu'une boîte, un sac, un vaisseau, ou une chemise, ou enveloppe quelconque portant une estampille et renfermant du tabac ou des cigares, aura été vidé, l'estampille ou les estampilles qu'il portera, et, dans le cas de cigares, la boîte ou le contenant aussi, seront détruits par la personne entre les mains de laquelle il se trouvera?

Cette exigence de la loi est calquée sur une disposition semblable de la loi du Revenu de l'Intérieur aux Etats-Unis. Mais tandis qu'aux Etats-Unis le gouvernement tient la main d'une façon très ferme à ce que cette disposition de la loi soit strictement observée, au Canada le département du Revenu de l'Intérieur ne paraît aucunement se préoccuper de la faire respecter.

On nous affirme que le remplissage des boîtes vides se fait sur une très large échelle à Montréal. Le défaut de surveillance en serait la cause et on estime qu'avec les 3,500 à 4,000 personnes, tant débitants de tabacs qu'hôteliers, épiciers, barbiers, etc., etc., qui vendent des cigares, il serait nécessaire de nommer des officiers spéciaux pour atteindre les coupables. Aujourd'hui ce sont les manufacturiers qui sont obligés de faire la police pour sauvegarder leurs propres intérêts.

Est-ce que le gouvernement, qui a lui-même à veiller, non seulement à l'exécution des lois, mais aussi à la perception de son revenu, ne devrait pas empêcher le genre de fraude qui nous occupe?

Le gouvernement perçoit du reste d'assez fortes taxes de toute nature des manufacturiers de cigares pour que ceux-ci aient droit à quelque protection de sa part.

Le consommateur lui-même qui est trompé si souvent par les substitutions de cigares trouverait avantage à ce que la loi relative à la destruction des boîtes vides soit rigoureusement mise en vigueur.

L'amende pourtant est assez élevée pour les délinquants; il en coûte $200 à ceux qui sont reconnus coupables de substitutions. Il est donc dangereux de se mettre en contravention avec la loi. Il y aurait moins de contrevenants s'il y avait quelque surveillance officielle; malheureusement il n'en existe pas.

Il y a deux sortes de substitutions dont l'une moins coupable que l'autre est cependant répréhensible.

Un client demande une qualité de cigares ou plutôt une marque de cigares, le détaillant est dépourvu de cette marque, ou bien il ne la tient peut-être jamais en stock; cependant pour ne pas manquer une vente, il donnera un cigare de prix équivalent mais d'une autre marque, sans prévenir son client. Ce client part avec l'impression qu'il a reçu ce qu'il avait demandé, il allume son cigare auquel il ne trouve ni le goût, ni l'arôme, ni l'odeur habituels.

Neuf fois au moins sur dix on ne soupçonnera pas le détailleur d'avoir substitué un cigare à un autre, mais on accusera le manufacturier d'avoir modifié la qualité de sa marque de cigares et voilà un client perdu pour le manufacturier.

Mais c'est bien pire quand un client demande un cigare de 10c et en reçoit un de 5c; là il y a substitution avec intention formelle de frauder dans un but de profit illégitime. Autrement dire, il y a vol.

Le client devrait toujours exiger que les cigares lui soient présentés dans leur boîte et jamais autrement.

Dans les hôtels, dans les restaurants, on présente souvent aux clients les cigares dans un verre; les hôteliers devraient savoir qu'ils n'en ont pas le droit et que la loi exige qu'ils présentent la boîte avec son contenu. Ceux qui n'observent pas la loi peuvent être à tort accusés d'avoir substitué un cigare d'un prix inférieur à celui demandé et cette seule raison devrait suffire pour les inviter à se conformer aux exigences de la loi.

On nous dit encore qu'un certain nombre de détailleurs se font faire des cigares spéciaux dans le but évident de changer ces cigares de boîtes dès qu'ils les reçoivent et de les écouler comme cigares d'un prix plus élevé qu'ils ne valent et sous un nom qui n'est pas le leur.

Pour remédier au tort que leur causent ces fraudes un grand nombre de manufacturiers étampent maintenant leurs cigares, d'autres et spécialement les fabricants de la Havane entourent leurs cigares de bagues ou bandes.

On a émis cette idée que pour faire cesser la fraude, il suffirait d'une loi obligeant tout manufacturiers à étamper ses cigares; mais on a dit aussi avec raison que les fumeurs s'opposeraient à cette mesure pour la simple raison que la plupart ne voudraient pas que l'on sache la valeur du cigare qu'ils fument ou qu'ils offrent à leurs amis.

La chose la plus simple, à notre avis, serait de faire observer la loi existante.

En punissant les délinquants avec toute la sévérité que comporte la loi actuelle on arriverait à enrayer le mal comme on l'a fait aux Etats-Unis. Il faudrait suivre ici l'exemple de nos voisins, comme à New-York, où plusieurs des principaux tabaconistes ont été sévèrement punis pour des faits semblables à ceux dont se plaignent les manufacturiers canadiens.

★ M. A. E. Myers, qui a occupé temporairement les fonctions de secrétaire de l'Association des Débitants de Tabacs de Montréal a démissionné de sa charge provisoire à l'assemblée du bureau de direction qui a eu lieu le 7 octobre. M. R. Foster le remplace.

Les membres de l'Association regretteront certainement la détermination de M. A. E. Myers qui a beaucoup fait pour l'organisation de l'Association d'abord et de son développement ensuite.

M. A. E. Myers ne s'est séparé du bureau de direction que parce que ses occupations et ses intérêts personnels ne lui laissaient pas suffisamment de loisir pour consacrer à l'avancement de l'Association le temps qu'il aurait voulu y mettre.


DERBY
5¢
La plus
Populaire
des
DERBY
REGISTERED
TRADE MARK
CIGARETTES
SUPERIOR QUALITY
J. Ritchie & Co
THE AMERICAN TOBACCO CO OF CANADA LTD
(SUCCESSOR) MONTREAL CAN
DERBY CIGARETTES
CIGARETTES

LES SENTIERS BATTUS

Quel est l'homme qui attire l'attention publique? C'est celui qui fait de la nouveauté quelque chose qui sorte de l'ordinaire.

L'homme qui ne sort jamais des sentiers battus ne peut guère s'attendre à ce que son nom devienne fameux.

Celui qui n'est qu'un imitateur des autres ne créera pas de nouvelles vagues sur l'océan de la vie quotidienne.

C'est l'homme qui pense et agit pour lui-même qui fait sa marque dans ce monde progressif.

Le commerçant qui conduit ses affaires comme les autres commerçants, ne sera jamais mieux qu'eux; tandis que s'il administre ses affaires d'après un plan nouveau et original, il sortira de la routine suivi par le commun des commerçants et il élargira ses horizons.

LA TENUE DU MAGASIN

L'hiver est proche et avant que nous arrive la saison froide, nous ne saurions trop recommander aux débitants de tabacs, de prendre leurs précautions pour que leur stock de cigares et de tabacs soit toujours en bonne condition.

Souvent, par suite du chauffage des magasins, il arrive que les cigares deviennent très secs; on obvie à cet inconvénient en faisant usage de "moisteners", ou appareils construits pour entretenir le degré d'humidité voulue.

Relativement à la condition dans laquelle les cigares doivent être pour la vente, les goûts diffèrent dans chaque pays. Ainsi, dans la plupart des pays européens, on ne veut que des cigares secs, tandis qu'au Canada on partage le goût des fumeurs des Etats-Unis, qui demandent presqu'invariablement un cigare frais.

Le marchand soucieux de ses intérêts devrait également veiller à ce que son magasin, ses vitrines, ses tablettes, etc... soient dans un état de propreté irréprochable. Les acheteurs se rendront de préférence dans les établissements bien tenus.

LA "GRANDA HERMANOS Y CA" ELIT SES OFFICIERS.

A une assemblée de la Granda Hermanos y Ca, manufacturiers des célèbres cigares "Grandas-Manana", tenue à l'hôtel Windsor, le 23 septembre, les officiers suivants ont été élus: N. Michaels, président; Morris Michaels, vice-président;; et Max Boronow, secrétaire-trésorier.

Le rapport des affaires faites durant le premier trimestre de la quatrième année d'existence de cette compagnie est plus que satisfaisant. Les ventes durant ces trois mois montrant une augmentation sur celles faites durant les premiers six mois de l'année précédente ou en d'autres termes, une augmentation de plus de 100 pour cent. Ce rapport est très satisfaisant si l'on considère que les produits de la Cie ont été fabriqués au Canada. Ce qui, plus que toute autre chose a semblé plaire aux directeurs, a été la déclaration faite par M. N. Michaels, qui dit que le train spécial qui a transporté à la côte les membres de l'Association des Manufacturiers, était munis de cigares Grandas-Manana, de premier choix.

Trois Leaders

Ce sont trois cigares fabriqués par la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd et qui portent les marques bien connues de: Frisco, Roosevelt et Earl of Minto.

Ces cigares conservent facilement leur suprématie pour les raisons suivantes: ils sont faits avec les meilleurs tabacs de la Havane; ils sont exclusivement fabriqués à la main par les ouvriers les plus expérimentés que l'on puisse se procurer et non par des apprentis. Leur qualité ne varie jamais et elle est toujours excellente. Aussi n'est-il pas étonnant que ces cigares aient une place d'honneur dans les cafés à la mode et chez les meilleurs tabaconistes.

UN CYCLONE DEVASTATEUR

100,000 plants de tabac en ruine

Un épouvantable cyclone a dévasté les Indes Hollandaises. Le dernier courier apporte quelques détails: beaucoup de dégâts ont été causés aux plants de tabac sur toute l'étendue traversée par le cyclone.

Le Journal de Déli dit: que le soir vers 7.30 heures, le 5 juillet, un cyclone a visité cette localité et a passé sur les plantations de Frankfort appartenant à la compagnie de tabac Serdang. Beaucoup de dommages ont été causés à la récolte de tabac; et pas moins de 100,000 plants qui promettaient ont été rasés et détruits par la violence du vent.

Dans une autre partie de la plantation de grandes quantités de tabac séché ont été considérablement endommagées.

L'Egypte a exporté l'an dernier 536 tonnes de cigarettes manufacturées avec des tabacs importés. Des 231 tonnes expédiés de Port-Saïdi; le Royaume-Uni en a reçu 48; les Indes 53 et l'Allemagne 107.

★ ★ ★

On rapporte qu'en Allemagne 175,000 personnes sont employées à la fabrication des cigares.

★ ★ ★

A Glasgow, sept cents personnes sont employées à la fabrication des cigarettes. Cette industrie y existe depuis 1888.

★ ★ ★

Le monopole du tabac en Italie a donné une augmentation de revenus de 6 1-2 millions de francs.

★ ★ ★

★ MM. Jos. Tassé Cigar Co. Ltd. nous rapportent une grande activité dans les affaires. La demande est particulièrement satisfaisante, en ce sens qu'elle continue à porter sur les cigares de première qualité.

Les paiements se font bien.

★ ★ ★

★ Pendant l'absence de M. N. Michaels, président de la Granda Hermanos Y Ca, absence qui durera environ deux mois, M. Max Boronow, nouvellement élu secrétaire trésorier de la compagnie, s'occupera de la direction des affaires de la compagnie.

CIGARES ET CIGARETTES

Près de dix millions de livres de tabac !

C'est le poids des cigares et des cigarettes qui se sont, paraît-il, consommés en France durant le dernier "exercice" dont la Direction des manufactures de l'Etat vient de publier le bilan.

— Fume-t-on moins qu'autrefois, ou davantage?

Un ingénieur des tabacs répond qu'on fume autant, mais "autrement" qu'il y a vingt ans. La consommation du cigare diminue; mais on fume beaucoup plus de cigarettes.

— Est-ce parce que les cigares de la régie sont de plus en plus mauvais?

L'ingénieur proteste:

— Non, dit-il, mais on est plus occupé; on vit plus vite. Le cigare exige du loisir; c'est un accessoire de flânerie et de méditation...

La cigarette se consomme à la hâte, entre deux portes, dans l'attente d'une visite, durant les minutes d'un entr'acte ou d'un arrêt de train. On en tire deux bouffées; on la jette sans la finir. On en rallume une autre ensuite.

Rien de plus commode, pour un peuple pressé et qui ne peut plus guère s'offrir, dans la bousculade de ses affaires quotidiennes, que des voluptés brèves... et économiquement renouvelables.

Vous doutiez-vous qu'on pût apercevoir tant de choses dans la fumée d'une cigarette?

NOUS INVITONS LE COMMERCE

A venir visiter notre nouvel et spacieux Etablissement : ils y trouveront un assortiment plus considérable et plus varié que jamais de TOUTES LES MARQUES EN VOGUE DE . . .

CIGARES. . . .

Tabacs Coupés,
Tabacs en Poudre,
Tabacs en Palettes,
Tabacs en Paquets,
Cigarettes,
Pipes,
Porte-Cigares,
Etuis à Cigares,
Porte-Cigarettes,
Blagues à Tabac,
Etc.

CHOIX.

QUALITE

ET

PRIX CORRECTS.

C. GRATTON & CIE

(H. FORTIER, Propriétaire.)

269, rue St-Paul et 4, rue Vaudreuil,

MONTREAL.

Etalages artistiques par les experts de... **The American Tobacco Co. of Canada, Ltd.**





Marchands

N'avez-vous pas trouve

QUE LES CIGARES MANANA GRANDAS

Ont donné satisfaction parfaite à ceux qui les fument ? . . . . .

QUE LES CIGARES MANANA GRANDAS

Sont des produits à acheter en toute sécurité parcequ'ils ont une vente assurée ? . . . . . .

Ne pensez-vous pas

Qu'il y va de votre intérêt d'être amplement approvisionné de Cigares ayant la réputation des **MANANA GRANDAS ?** . .

Que cela paiera de faire une spécialité des Cigares **MANANA GRANDAS** et d'augmenter considérablement leur vente dans votre magasin ? . . . . . .

Souvenez-vous

Que nos lignes spéciales pour le commerce de Noël sont plus belles que jamais auparavant. . . . . .

Que nous avons une proposition concernant une **Boite a maintenir la fraicheur des Cigares,** qui vous aidera dans vous affaires. .

◆ ◆ ◆

GRANDA HERMANOS Y CA., - - MONTREAL

Ecrivez-nous et donnez-nous une commande d'essai.

LA REHABILITATION DU TABAC

Ce n'est que bien timidement que je vous en parle. Et je dois reconnaître que, pour moi-même, la suppression du cigare et même de la simple cigarette a été le signal d'une recrudescence de santé et d'activité.

Pourtant, j'ai souvent entendu dire à beaucoup de travailleurs que, lorsqu'ils n'avaient pas leur petite cigarette à la bouche, le travail leur était plus ardu, — sans doute en vertu de cette loi, que presque tous les poisons sont des excitants, et le tabac en est incontestablement un. Or, on vient de faire une expérience précise qui réhabilite en partie le tabac. Il est bien entendu que ceci n'a rien à voir avec les questions d'hygiène et qu'il est toujours tout aussi déplorable de vivre et de faire vivre les autres dans une atmosphère saturée de nicotine; mais voici le fait:

Il s'agissait d'associer le plus vite possible un mot à celui qu'on vous montrait écrit sur un bout de papier, et à mesurer le temps qu'on mettrait à pratiquer ainsi 150 associations d'idées. Un jour, le sujet fumerait des cigarettes de tabac turc; le lendemain, il n'en fumerait pas. L'expérience fut suivie une vingtaine de jours.

La durée des associations a varié de 50 à 70 centièmes de secondes. Et quand le sujet fumait, il mettait régulièrement de 50 à 60 centièmes de seconde à associer les mots. Cela d'une façon absolue. Donc il travaillait plus vite quand il fumait que quand il ne fumait pas. Les adversaires du tabac diront, fort justement, que son esprit devait être ensuite plus fatigué que s'il n'avait pas fumé. Mais je devais vous signaler le fait. Ne vous étonnez donc plus quand un travailleur, surtout un travailleur intellectuel, vous dira que la cigarette facilite sa besogne.

★ Nous regrettons de ne pouvoir publier dans le présent numéro le rapport de la dernière assemblée de l'Association des Débitants de Tabac de Montréal.

A l'heure où nous sommes sous presse, ce rapport ne nous est pas encore parvenu.

L'aérostation au Canada

Depuis quelques mois nous assistons dans la province de Québec à une série fort intéressante d'expériences aérostatiques. Non seulement à Montréal, mais dans de nombreuses villes de la province, un homme d'une grande habileté et d'un courage extraordinaire, le professeur Trussell, a dirigé des ascensions en ballon, avec saut en parachute, qui ont fourni à des milliers de personnes un spectacle tout nouveau pour elles.

Ces expériences qui ont été mises gratuitement à la portée du public coûtent fort cher. Le ballon gigantesque qui emporte dans les airs, l'intrépide aéronaute et le parachute avec lequel il se précipite d'une hauteur considérable sont construits en soie très dispendieuse; tous les appareils nécessaires au chauffage, au gonflement du ballon et au transport du matériel, le salaire de l'aéronaute et de ses aides, les déplacement par toute la province de cette nombreuse équipe d'érostiers, nécessitent de grands frais. Des entrepreneurs ordinaires de divertissements ne pourraient pas donner au public, un spectacle aussi impressionnant, sans lui faire payer un droit d'entrée pour couvrir leurs dépenses.

Heureusement, les fabricants de cigarettes Sweet Caporal se sont intéressés à ce développement de l'aérostation, de sorte que ces expériences populaires auxquelles nous avons assisté, n'ont rien coûté ni aux municipalités, ni au gouvernement, ni au public et tout le monde en a profité.

Ces spectacles qui paraissent être au premier abord de simples divertissements ou un nouveau procédé pour faire des réclames industrielles, comportent en réa... un véritable enseignement scientifique mis à la portée de tous.

Dimanche dernier l'ascension qui devait avoir lieu au parc Lafontaine a été empêchée par un accident incontrôlable. Un vent violent s'est élevé brusquement et a poussé la flamme du foyer de chauffage contre les parois de l'aérostat auquel le feu a pris. Les 25,000 personnes qui étaient venues de tous les coins de la ville de Montréal et de la banlieue pour voir l'ascension en ballon ont été naturellement déçues. Mais les fabricants de cigarettes Sweet Caporal ne veulent rien négliger pour que la population soit satisfaite.

Malgré la saison avancée qui augmente ici la difficulté de ces expériences, il y aura encore un spectacle d'aérostation dimanche prochain 11 octobre à 3 heures de l'après-midi aux coins des rues Rachel et Delorimier, sur les propriétés Lionais, à deux minutes de marche du Parc Lafontaine.

Le professeur Trussell et Mlle Stafford prendront place dans la montgolfière et arrivés à une grande hauteur s'élanceront chacun dans un parachute pour regagner la terre. Cette ascension aussi intéressante qu'émouvante sera la dernière de la saison, par conséquent nous engageons le public à en profiter. Le professeur Trussell doit se rendre à Paris où il est engagé pour une série d'expériences en compagnie d'un fameux aéronaute qui, en ces temps derniers a fait faire de grands progrès à la direction des ballons.

Les aéronautes ont dû changer de localité vu le grand vent qui souffle continuellement au parc Lafontaine. Les propriétés Lionais sont très vastes et peuvent contenir une immense foule. De plus elles sont protégées de tous côtés contre le vent, rendant ainsi tout contretemps impossible.—[La Patrie].

Trouvé 500 cigarettes

Un résident de l'Ange Gardien a trouvé, jeudi dernier, dans les bois tout près de cette place, un " tag " qui a été racheté au bureau de The American Tobacco Co., samedi dernier contre une boîte de 500 cigarettes Sweet Caporal. Le soir de la Fête du Travail, lors de l'illumination des Châtes Montmorency, trois ballons ont été lancés, chacun contenant un "tag" ou étiquette: l'un qui donnait droit, à celui qui le trouverait, à une boîte de cigarettes Sweet Caporal; l'autre, à une boîte de " Glorias " et le troisième à une boîte de tabac à fumer Croix Rouge. Ceci est le premier tag retrouvé et l'Ange Gardien est à environ 7 milles de l'endroit où ont eu lieu les ascensions.

Où en est votre stock de cigares?

Voici le moment de passer la revue de votre stock de cigares, cigarettes, tabacs coupés, tabacs en palettes, tabacs en poudre. La maison C. Gratton & Cie, [H. Fortier, propriétaire,] rue Saint Paul, 269, est aujourd'hui en mesure de vous fournir tout ce dont vous avez besoin dans la ligne des cigares, cigarettes, tabacs et fournitures quelconques pour fumeurs. Son assortiment, qui occupe plusieurs étages de son spacieux magasin, sans compter les entrepôts, est aussi complet que varié. Vous n'avez que l'embarras du choix et les prix sont bas et vous laissent votre bonne et légitime part de profits.

Visitez l'établissement et comparez les prix: vous jugerez par vous-même qu'il n'y a pas moyen de trouver plus avantageux.

★ S'il nous est permis d'en juger par le nombreux personnel employé à la manufacture de The Emporium Cigar Co. à Saint-Hyacinthe, Qué., et par l'air joyeux du sextuor des voyageurs de l'Emporium, nous pouvons dire que la déclaration faite par cette compagnie " que les ventes, cette année, ont été dix fois plus fortes que l'an passé et que les affaires augmentent tous les jours " est certainement correcte. Où qu'on aille, de l'Atlantique au Pacifique, dans tous les bons hôtels, restaurants, salles à dîner aussi bien que dans les magasins de cigares, le cigare Emporium à 10c et le Mont-Pelée à 5c se rtouvent sûrement les deux marques qui ont été si largement annoncées partout qu'ils trouvent naturellement une vente facile d'autant plus que leur vente est due à leur exceptionnelle qualité. Les voyageurs de The Emporium Co. disent qu'ils n'éprouvent pas de difficultés à doubler leurs commandes et à trouver de nouveaux clients, parce que leurs vieux clients sont si satisfaits de ces cigares et par le fait que cette marque est si bien annoncée.

Croix Rouge

La popularité du fameux tabac à fumer Croix Rouge ne fait qu'aller en augmentant. Ce grand succès doit être attribué tout d'abord à l'excellente qualité de ce tabac qui, de l'avis unanime des fumeurs, est le meilleur que l'on puisse se procurer; ensuite, les nouvelles et ingénieuses méthodes d'annonces adoptées pour activer la vente du tabac à fumer Croix Rouge ont toute l'efficacité voulue.

C'est généralement, le marchand qui " a peur " d'annoncer, qui se lamente du marasme des affaires.

2,000.00

De Recompense

En Or, ou autre Monnaie Legale

SI AUCUN des Cigares empaquetés sous la marque bien connue

Cigares
Pur Havane
S. DAVIS & SONS

n'est pas fabriqué *seulement* et exclusivement de *Véritable* Tabac de la Havane et *entièrement* par de *véritables* Cigariers Cubains, et dans une manufacture séparée et *exclusivement* Cubaine de Pur Havane.

En vue de la situation qui existe au sujet des *véritables* (???) Cigares Pur Havane, nous jugeons ce défi à la fois nécessaire et avisable.

S. DAVIS & SONS,

MONTREAL.

CULTURE DU TABAC A CUBA

Si l'Amérique du Nord est le gros producteur, l'île de Cuba conserve le monopole des grands crus, de ceux auxquels rien ne peut être comparé, pas plus que rien ne peut être comparé à nos grands vins du Bordelais.

Ce n'est pas cependant que les procédés culturaux y soient supérieurs à ceux des autres pays. Ils sont plutôt inférieurs, mais le climat et le sol, auxquels rien ne peut suppléer, sont là, et suffisent à assurer un arome que nul planteur, aussi habile soit-il, ne peut obtenir ailleurs.

C'est surtout dans la partie occidentale, autour de la Havane, que se trouvent les grands crus. Là sont les terres meubles et sablonneuses, plus favorables aux feuilles fines que les terres argileuses et compactes.

On a commencé, là comme ailleurs, par utiliser uniquement les terres vierges, sans engrais. L'assolement était simple; tous les deux ans une récolte de tabac, la terre étant laissée en jachère pendant l'autre année.

Aujourd'hui, grâce au guano, qu'on emploie en grande quantité, les cultures de tabac se suivent sans interruption dans la même terre, sans que celle-ci paraisse s'épuiser. Il est vrai que les rendements sont faibles, rarement supérieurs à 600 kilos de feuilles sèches à l'hectare.

Mais il semble bien que, là comme ailleurs, l'utilisation des engrais a conduit à une notable diminution de l'arome.

Grâce à la générosité du sol et du climat on peut même souvent produire, chaque année, une culture dérobée de maïs.

On sème à la fin de juillet ou au commencement d'août, sur les terres des savanes ou des forêts, récemment défrichées, et sans l'adjonction d'aucun engrais. On choisit des terres compactes et de moins bonne qualité que celles destinées à la plantation.

On se sert de la graine de la dernière récolte, que l'on répand à la volée. On ne sème pas tout le même jour, mais en plusieurs fois, à des intervales de 8 à 10 jours, ce qui facilitera plus tard les travaux de transplantation.

Celle-ci se fait au bout de 40 à 60 jours. Comme les terrains des semis sont parfois fort éloignés de ceux destinés aux plantations, les plants peuvent avoir à supporter des transports de 5 à 6 jours avant d'arriver à destination, mais ces transports sont faits avec grand soin, et la reprise a lieu ordinairement dans de très bonnes conditions.

La plantation est déposée en billons. On travaille de préférence la nuit. On pique de 25,000 à 30,000 pieds à l'hectare.

Les diverses opérations de culture sont à peu près les mêmes que chez nous. On y procède avec beaucoup de soin. Pour donner la chasse aux insectes, on opère la nuit à la lueur de grosses torches; on lâche aussi dans les plantations des porcs, des poules, des canards, qui dévorent un grand nombre d'ennemis du tabac, et ne font eux-mêmes que de faibles dégâts.

Dans les terres fumées au guano, la récolte se fait en décembre. Elle a lieu en janvier pour les autres. On attend que la maturité soit plus accusée que chez nous.

La cueillette ne se fait ni par pieds, ni par feuilles, mais par sectionnement des tiges, chacune d'elles donnant trois tronçons, correspondant aux feuilles du haut, les meilleures, puis à celles du milieu et à celles du bas.

A TOUS LES HOTELIERS....

Le voyageur de commerce au bon naturel, à l'humeur joyeuse aime à descendre à l'Hôtel "Populaire" et un hôtel ne peut pas réellement être qualifié de "populaire" s'il n'a pas en stock les Cigares "populaires".

Le voyageur veut toujours avoir ce qu'il y a de mieux pour le prix qu'il paie.

Mon Cigare "PHARAOH" à 10 cents est vendu en nombres croissants chaque année à cause de sa grande popularité chez le représentant de commerce. D'une façon, il assiste réellement un hôtelier à conserver sa clientèle et à attirer des clients nouveaux. Pouvez-vous encourir le risque de n'en pas avoir ?

Je me ferai un plaisir d'envoyer des échantillons aux Hôteliers qui désirent réellement faire des affaires.

J. BRUCE PAYNE, Limited, Mfrs.
GRAMBY, QUE.

Le Cigare 'PHARAOH' a 10 cents

DEUX MARQUES FAVORITES

de CIGARES

Le Royal Sport, La Creme des tabacs de la Havane a **10c.**

— et —

Le Hogen Mogen, Le type de qualite des Cigares a **5c.**



Manufacturés avec des tabacs mûrs, choisis au bon moment et bien achetés, nos marques de cigares commandent l'attention du monde des fumeurs ; aussi les trouve-t-on dans tous les débits de tabac de première classe . . .

Sherbrooke Cigar Co.,

SHERBROOKE, P. Q.

La récolte terminée on laisse successivement pousser, comme dans la province de Bahia, au Brésil, deux ou trois regains, et enfin on abandonne les pieds jusquà ce qu'ils montent à graine.

La mise en pente pour la dessiccation se fait sur des perches horizontales, portées au séchoir. On exerce, pendant toute la dessication, la surveillance la plus attentive.

A la fin d'avril, on choisit un temps pluvieux pour procéder à l'effeuillage et à la mise en *masses* de fermentation. Cette fermentation développe l'arome, rend la couleur plus uniforme et l'aspect général plus brillant.

Après la fermentation vinenent des opérations faites encore par le planteur, mais qui peuvent être considérées comme un commencement de fabrication.

On mouille les feuille pour les assouplir, puis on les trempe dans une seconde *mouillade* appelée *bétun*. Chaque planteur a sa recette pour confectionner le bétun, et il la tient secrète. Tout ce qu'on peut dire de général, c'est que ce bétun provient de la macération de bouts de tige dans de l'eau de rivière bien limpide; mais on y ajoute des débris de feuilles, de l'urine, de la melasse, et diverses décoctions.

Après la mouillade ou bétun on trie, très soigneusement, en 13 qualités; on procède à une seconde immersion dans le fameux liquide, on met en masse de fermentation et enfin on fait des ballots, dans lesquels la fermentation se continue encore pendant trois ou quatre semaines.

Il ne reste plus qu'à transporter les ballots à l'usine.

Les feuilles destinées à l'exportation sont préparées de façon un peu différente.

LES ASCENSIONS EN BALLON

Le public a toujours pris goût à ces ascensions. C'est en effet un spectacle peu banal de voir l'homme fait pour se mouvoir sur la machine ronde s'élever dans les airs. Aussi tout le monde court-il voir ce spectacle, émotionnant, dès qu'une ascension est annoncée.

Ce fait ne pouvait passer inaperçu aux observateurs tels que ceux qui sont à la tête du département de publicité des fabricants des cigarettes Sweet Caporal. Ils en ont tiré tout le parti possible au point de vue de la publicité. C'est ainsi qu'ils ont fait une annonce splendide aux excellentes cigarettes Sweet Capodal tout en intéressant les foules.

La publicité intermittente ressemble à la malaria — un chaud et froid alternatifs.

★ Un chimiste allemand a découvert le moyen de prévenir les mauvais effets causés par un usage excessif ou l'abus du tabac. Il s'ensuit souvent des attaques de vertige, de dyspepsie, palpitations de cœur et maladies de poitrine. Son procédé consiste à faire tremper les feuilles de tabac, avant de s'en servir, dans une solution d'acide tannique qui se combine avec la nicotine du tabac et le rend parfaitement indemne à l'action de la nicotine. On rend ensuite au tabac une saveur et un parfum particuliers avec une décoction de marjolaine.

Tous les effets toxiques du tabac sont annihilés complètement par ce nouveau procédé.

★ Les Snow Shoe Tags, ou Raquettes de l'Empire Tobacco Co., dont le délai de rachat a été reculé jusqu'au 1er janvier 1906 sont collectionnés avec plus d'ardeur que jamais, à tel point, que les étrangers qui viennent à Montréal en sont surpris; aussi entendait-on tout récemment au Théâtre Royal un jeu de mot fait à ce sujet.

En voyage

Senor Manuel Perada, gérant des ateliers de MM. Granda Hermanos Y Ca, s'est embarqué à New-York, le 1er octobre, à destination de la Havane. M. N. Michaëls, président de la compagnie, vient également de partir pour la Havane, en date du 3 octobre à bord du steamer "Morro Castle". Ces deux messieurs se rendent à la Havane afin d'y surveiller l'emballage et l'expédition de leur approvisionnement de tabacs.

★ Six des hommes les plus populaires actuellement "sur la route" pour le commerce de cigares sont les voyageurs qui célèbrent les mérites des marques variées de The Emporium Cigar Co. de Saint-Hyacinthe, Québec. Ces aimables et joyeux compagnons prennent des commandes de tous les côtés et font travailler la manufacture à pleine capacité, afin de répondre à la demande. Les gars de l'Emporium ne sont pas des faiseurs de boniments, mais ils ont l'avantage d'avoir de bons cigares à vendre. Les Emporium, Mont-Pelée, Good Ones, Our Leader, La Captiva, El Maska Chica, La Pedida, El Corso, Los Angeles, sont connus dans tout le Canada et fumés par des connaisseurs, de l'Anlantique au Pacifique. Ces marques ont été beaucoup annoncées, principalement le Emporium et le Mont-Pelée qui ont été lancés dans les journaux, par affiches et autres systèmes de publicité. Les noms du sextuor de l'Emporium, qui vend ces marques et leurs territoires respectifs sont comme suit: M. Joseph Valentine, Provinces Maritimes; M. R. Blais, Québec; M. V. Goulet, Montréal et environs; M. C. W. McCullough, Ontario Nord; M. Wm M. McKay, Ontario Sud et Ouest; M. C. P. McNulty, Manitoba et Colombie-Anglaise.

En publicité, débutez judicieusement. Si votre appropriation est modeste, si votre expérience est limitée, soyez prudent. La première annonce, pour modeste qu'elle soit contient souvent en germe le développement de votre entreprise avec le succès comme couronnement. Une campagne retentissante, prétentieuse, si elle ne s'appuie pas sur le capital et l'expérience, finit presque toujours en bulle de savon, et se traduit par un désastre.

Nos 1 et 2 à suspendre dans les [illegible] (à trois pieds). Le No 1 indique une méthode de publicité pratique pour les jobbers et manufacturiers de cigares.

Le No 3 pour les seaux de tabac.



No 4, boite ½ x 7 x 17 pour chaque tablette d'une vitrine murale, la même ½ x 12 x 20 à glisser en arrière de la vitrine dite "silent salesman," grandeur ½ x 18 x 40 pour salles d'entrepot.

No 5. Pas une boite de cigares ne peut être conservée en dehors de caisses fermées, sans cet accessoire.

Les appareils ci-dessus à entretenir la fraîcheur, brevetés le 26 janvier 1892 par O. R. Rice, l'inventeur de ces appareils à maintenir la fraicheur à base de tampons minéraux (sans lesquels aucun de ces appareils n'est pratique) tous construits pour être placés sur les cigares et le tabac, le côté perforé en bas, sont les préventifs absolus contre la dessication des cigares et sont employés par des tabaconistes en vue tels que: Lane, Regensburg, Seidenburg, Schulte et Surbrug et dix mille des premiers marchands de cigares dans les grandes villes et auxquels nous pouvons referer et qui ont mis de côté l'ancien tampon visqueux et créateur de microbes que l'on glissait sous les cigares et qui contenait de l'éponge, du coton ou du feutre absorbants. Nous sommes disposés à expédier nos appareils à maintenir la fraîcheur, en approbation pendant 10 jours, confiants en leur mérite et leur bas prix.

O. R. RICE & Co., 70-76 Fulton St., New-York.

Joie Concentrée.

EL PRESIDENTE

Depuis le contact de l'allumette jusqu'à la dernière bouffée qui lentement s'en dégage, ils sont d'une douceur exquise. Plus vous êtes connaisseurs en tabac, plus vous aimerez cette fameuse marque.

MANUFACTURÉE PAR

THE QUEEN CIGAR FACTORY

W. R. WEBSTER & CO.

SHERBROOKE, QUE.

LES MONOPOLES DE L'ETAT

La direction des manufactures de l'Etat français en France, publie le résultat de l'exploitation, pendant l'année dernière, du monopole des tabacs et des allumettes.

Les recettes du monopole des tabacs se sont élevées à 415 millions, qui ont laissé un bénéfice net de 332 millions et demi. Il a été vendu 2,623,253 kilos de cigares, 1,846,407 de cigarettes, 27,873,622 de scaferlatis, 1,084,463 de carottes et 4,854,839 de poudre à priser. Le taux moyen de la consommation individuelle du tabac a été de 980 grammes, représentant une dépense d'environ 11 francs. C'est dans le département du Nord qu'on fume le plus: 2,318 grammes par habitant; et dans la Lozère qu'on fume le moins: 399 grammes.

La vente des 33 milliards d'allumettes livrées l'an dernier à la consommation, a procuré un bénéfice de 23,713,247 francs. Les allumettes en cire figurent dans le chiffre total de la fabrication pour 1 milliard 331 millions, les allumettes en bois ordinaire, pour 23 milliards 729 millions; les allumettes en bois, mais exigeant l'emploi d'un frottoir; pour 13 milliards.

Par suite des progrès de la mécanique et aussi par suite des nécessités budgétaires, l'Etat va substituer à l'ancien matériel de ses manufactures d'allumettes, des machines perfectionnées depuis longtemps en usage à l'étranger.

Cette réforme est annoncée pour le mois de juin prochain à la manufacture de Pantin.

The Emporium Cigar Co., St-Hyacinthe

	CIGARES	
Le petit Gars	1/20	$24 00
Little Perfectos	"	26 00
El Maska	"	28 00
La Captiva	"	30 00
The Good Ones	"	33 00
Our Leader	"	35 00
Peruna	"	35 00
Mont-Pelée	"	37 00
Emporium	"	50 00
"	1/40	65 00
Our Clear Havana	1/20	50 00
La Pedida	"	65 00
El Corso	"	70 00
Los Angeles	1/40	100 00

Importations de la Havane

Via New-York, 7 août au 4 septembre 1903 inclusivement.

	CAISSES
E. A. Gerth, Montréal	7
J. Rattray & Co., Montréal	13
Fraser, Viger & Co., Montréal	2
G. W. Muller, Toronto	9
Kelly, Douglas & Co., Vancouver	10
E. A. Morris, Vancouver	9
Hudson's Bay Co., Vancouver	8
Crow & Morris, Rossland	2
Ganong Bros., St. Stephen	4
Chas. Baillie, St. John	1
Louis Green, St. Jean	2
M. A. Finn, St. John	2
Total	69

Pitts, Wigle & Co.

...Marchands de...

TABAC CANADIEN EN FEUILLES

KINGSVILLE, ONT.

Sont prêts à fournir aux manufacturiers et marchands des marques de choix de tabacs en feuilles pour cigares ou pour la Pipe, soit préparés soit naturels.



Une Augmentation Considerable

du volume des ventes indique la faveur croissante dont jouit, auprès des fumeurs, le

Cigare EMPORIUM

A 10 CENTS

CE QUE DISENT LES MARCHANDS:

"Nous avons une demande sans cesse croissante en faveur du Cigare 'EMPORIUM.' Tous nos clients qui l'ont essayé parlent élogieusement du 'Emporium.' Nous avons presque doublé notre dernière commande."

"Le Cigare 'EMPORIUM' est le favori de tous mes clients qui connaissent un bon cigare à 10 cents. Je n'hésite pas à le pousser, parcequ'il donne toujours satisfaction."

Doux et parfumé d'un bout à l'autre.—Le "Emporium" donne satisfaction aux connaisseurs d'un bon cigare—Parfait comme arôme et bouquet.

Fabriqué par. . .

The Emporium Cigar Co.

St-Hyacinthe, QUEBEC.

FABRICANTS DES CIGARES
"La Pedida",
"Mont Pelee",
"El Maska"

VIVEZ ET LAISSEZ VIVRE

En encourageant les Meilleures
Marques de Cigares . . . . . .

DIXIE - 10c
POLO - 5c

Garantis en Filasse de Tabac pur Havane

MILLER & LOCKWELL

MANUFACTURIERS

QUEBEC

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS AOUT 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION		CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
		1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	1,287,280	1,254,275					51,071	50,757			17,688		3,611 61	3,719 83
Hamilton	30	944,376	1,444,075					46,444	95,625					10,548 00	11,668 54
London	32	2,692,965	2,535,235					5,763	4,721					5,097 56	5,782 88
Guelph	28	461,900	514,200					3,462	253					711 30	726 66
Stratford	33	136,750	154,750					420	877					303 30	303 00
Brantford	31	322,050	403 850											610 40	659 50
Windsor	34	160,385								38.015				258 10	
St. Catharines	29	125,950	139,650					669						222 10	205 60
Owen Sound	27	50,120	53,350					14,552	17,208					124 10	54 30
Port Arthur	35							1,624	940						
Peterborough	25	12,400	8,950											16 80	9 00
Belleville	23	34 000	84,500					503						102 40	
Kingston	22	328,175	205,525						3,309						180 00
Cornwall	18														
Prescott	19	59,500	70,600											15 60	129 90
Perth		13,000		4,000				4,214						153 80	
Ottawa	20	57,000	45,000					15,263	19,197						101 86
Montreal	17	4,342,195	5,248,225			208,275	121,830	225,577	251,761	57 142	22,533	19,448	29,114	62,108 09	69,571 86
Sherbrooke	10	699,770	709,675							115,659	159,347	103,036	39,099	2 399 55	1,666 18
Trois-Rivières	9	29,5 0	32,620			36,900	74,020			589				50 90	69 34
St-Hyacinthe	12	88,000	135,000	66,110	81,500					635	100			251 90	231 40
Joliette	14		9,000		159,750		146 050				9,615				
Quebec	8	552,430	479 100	2,000		121,030	42,227	9,565	2,859	26,409	89,557	5,767	11,905	2 261 70	2.797 00
St-John	6	92,800	62 700			230,060	229,610	25,191	33,182					485 12	581 04
Halifax	4	71,365	47,933					27,429	29,747					98 80	123 75
Charlottetown	1							12,220	14,972			506		1,494 10	1,944 60
Winnipeg	36	508,300	632,150					80,053	90,175					1,073 15	1,380 80
Calgary	39		39,650						2,095						127 20
Victoria	37	145,625	121,850					8,008	9,224					245 60	257 00
Vancouver	38		361,075						20,986						585 35
Totaux		13,157,240	14,798,938	92,110	241,250	487,275	613,737	533,028	647,892	238,440	281 182	146,443	80,118	92 234 98	113,120 69

IMPORTATIONS POUR JUILLET 1903

	No.	$
Cigarettes, $3 par lb. et 25 p. c.—		
Angleterre	142,000	796
Etats-Unis	13,000	62
Egypte	160,000	1,069
Cuba		
Autres pays	33,000	249
Total	348,000	2,176
Cigares, $3 lb. et 25 p. c. —		
Angleterre	44,000	3,185
Etats-Unis	1,000	48
Cuba	368,000	15,314
Mexique	14,000	191
Philippines	69,000	1,157
Autres pays	23,000	469
Total	519,000	20,364
Tabac coupé, 55c par lb.	Lbs.	
Angleterre	7,170	6,171
Etats-Unis	7,241	3,120
Autres pays	175	24
Total	14,586	9,618
Tabac à priser, 50c par lb.		
Angleterre		
Etats-Unis	817	281
Autres pays		
Total	817	281
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.E.S., 50c par lb. —		
Angleterre	6 524	2,645
Etats-Unis		
Autres pays	25	8
Total	6,549	2,653
Pipes en tous genres, montures, portes-cigares, porte-cigarettes et leurs étuis, pour usage de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre		7 625
Etats-Unis		2,119
France		3.274
Allemagne		2,987
Autriche		3 867
Autres pays		16
Total		20 188

EXPORTATIONS POUR JUILLET 1903

Articles et Pays où Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	M.	$	M.	$	M	$
Cigares						
Angleterre						
Etats-Unis						21
Indes Ang. Occidentales						
Autres pays	11	251	10	210		
Total	11	251	10	210		21
Cigarettes						
Angleterre						
Etats-Unis						
Autres pays						
Total						
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Angleterre			564	28	564	28
Etats-Unis	23 805	480	7,357	882	31,162	1,362
Allemagne	4,331	284	3,220	157	7,551	411
Autres pays			5'259	368	5,259	368
Total	23 136	764	16,400	1,435	44,536	3,963
Tabac, palettes et coupé						
Angleterre			1,300	565	1,300	565
Etats-Unis	10	49	7,336	422	7,936	471
St. Pierre	1,959	587			1,959	587
Terreneuve						
Autres pays	26,297	3,283	156	29	26,453	3,312
Total	28,296	3,919	8,812	1,016	37 108	4 935

Une Grosse Entreprise. Un Développement Croissant

LE train emportant les membres de l'Association des Manufacturiers Canadiens pour leur grande excursion transcontinentale était approvisionné de **Cigares Manana Grandas** de haute qualité, par le Département des approvisionnements du C. P. R.



Bien des commentaires favorables ont été faits sur la qualité exceptionnelle et l'arôme délicieux de ces Cigares "fabriqués au Canada."

Les Pionniers dans cette industrie aujourd'hui florissante de la fabrication des Cigares de la Havane au Canada, MM. Granda Hermanos Y Ca ont raison de se féliciter du succès remarquable qui a couronné leur entreprise. Augmentations sur augmentations, succès sur succès, ont répandu le renom des **Cigares Manana Grandas** du Klondike à la région des grands Lacs, de l'Atlantique au Pacifique. Ils sont reconnus comme partie essentielle de l'équipement d'un magasin de cigares de premier ordre. Les affaires ont pris un développement tel qu'il est devenu nécessaire d'ajouter au personnel exécutif et à une assemblée tenue récemment à l'Hotel Windsor, à Montreal, M. N. Michaels dont l'habileté en affaires et l'énergie à toute épreuve ont créé et développé l'entreprise, a été nommé Président et M. Max Boronow, Secrétaire-Trésorier.



M. Boronow apporte avec lui dans cette entreprise une grande expérience en matières commerciales et financières ; il fera un excellent lieutenant à M. Michaels dans le développement des affaires de la compagnie.

M. Michaels a quitté New York a bord du S.S. "Morrow Castle" pour Cuba où il va passer quelque temps, dans un voyage d'agrément et d'affaires combinés. Il sera suivi plus tard par Senor Pereda Surintendant de la manufacture qui assistera M. Michaels dans le choix et l'achat de l'approvisionnement de tabac pour l'année prochaine.



Les affaires de Granda Hermanos Y Ca sont si fermement établies qu'une prospérité croissante les attend. La compagnie mérite le succès qu'elle a obtenu avec les **Cigares Manana Grandas**, qui sont de délicieux cigares.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent e les-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES	Par mille.
Richmond Straith Cut No. 1, 10s	$12 00
Pet, 1/10	12 00
Sweet Caporal, en boites de 10	8 50
Athlete en boites de 10 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boites de 10s	8 50
Maiestic, 20s	8 25
New Light, (tout tabac) 10s	8 50
Derby, en paquets de 6 (600) 3,93; 10s	6 55
Old Gold, 6, (60) 3 78, 1/10s	6 30
Prince, 7, (700) 4.02 ; 10s	5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 10s, 1.02 7s (700)	5 75
Dardanelles (Turques) douces, medium, et fortes, 1s	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00
Yildiz Magnums 10s et 100s	20 00
Virginia Brights, la bte de 600	3 50
High Admiral, 10s	7 00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	5 75
Guinea Gold	12 00
Miner's Dream	12 50
Crystal Flake Cut	12 50
Alpine Bell	12 50
Corkettes	12 50
Otto de Rose	12 50
Cream of Virginia, 50s	25 00

TABAC A CIGARETTE	Par lb.
Athlete, en paquets ou boites, 1/12	$ 90
Puritan, en paquets, 1/12s	1 00
R. C. No. 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, 1s	95
Southern, en paquets, 1 12s	85
Old Judge, 1/9s, paquet	1 45
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15
Harem, en paquets 1/16s, boites 5 1lbs	1 35
Vanity Fair, en paquets 1s	1 20
Su tana, " " 1/12s	1 00
Gloria, " " "	1 00

TABAC COUPÉ A FUMER.	
Old Chum, en paquet, 10s	85
" ½ lb tins	85
" 1 lb "	85
" boite ½	1 00
Puritan, en paquet, 1-11s	85
" en boite ½ lb et ¼ bt tins	85
" en boite 1 lb	83
Cut Cavendish, en paquet 1-10s	80
Hand Cut Cavendish, en boite ½ lb	1 05
" " en boite 1-10s	1 10
Durham, en sacs. 1-12s et 1s	1 00
" en paquet, 1 lb	1 00
Ritchie's Smoking Mixture, boite ½s	95
" " 1-10s	80
Unique, en paquets 1-15s	65
" 1 lb	61
" ½ lb	60
Lord Stanley, en boite ½ lb	1 05
Perique Mixture, en boite lbs. et ½s	1 15
Athlete Mixture, " ½s et ¼s	1 35
St. Leger, Oval Cut Twist, en boite ½s et ¼s et sacs 1-10s	1 20
Handy Cut Plug, pouches 1-6s	90
P. XXX, en boite ½s	1 00
" 1 lb	95
Full Dress Mixture, ½s. et ¼s	95
Old Gold, 12s et ¼s	95
" en boites ½s, 6 lb	95
" ½ jars et ½ tins	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, ½s et ¼s	95
" " en pouches ½s	1 05
" " en tins, ½ et ¼	1 05
Duke's Mixture, en boites 1-10s et 12s. 2 lb	82
Virginity, 1 lb. drums	1 25
Pure Perique, en boite ¼ ou ½ lb et paquet 1 lb	1 75
Old Virginia, bt tins	71
" ½	80
" en paquets 1 lb., ½s. ¼s, 1-12s et 1-16s	72
Meerschaum, en paquets 1-10s	82
Hand Cut Virginia, ½ lbs tins 1.00, ½ lbs jars	95
Ogden's English Tobacco, in tins :	
Beeswing, ½s et ¼s	1 20
Ogden's Navy Mixture, ½	1 25

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.	
Rolls, 4½, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs	44
5½, butts, 24 lbs., ½ butts, 12 lbs	44
Rolls, 10½ oz bars, 6 cuts to lb, ½ butts 12 lbs.	44
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb,, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs	47
Currency Navy, 2x4, 6) to lb ½ butts, 11 lbs	47
Currency Navy, 12 to 4lb, ½ Cads 12 lbs	47
Old Fox, Narrow 12s, butts 24 lbs., ½ butts 12 lbs	47
Free Trade, 9s, Cads., 20 lbs , ½ Cads , 12 lbs.	52
Pay Roll, 11½ oz. Bars, 5 cuts to the bar, butts 12 lbs	52
Pay Roll, 2 x 3, 6½ to lb., 22 lbs & 11 lbs cads.	52
Pay Roll, 7½ oz. Bars (thin) 6½ spaces to the lb.	52
Fair Play 8s et 13s, ½ cads., 12 lbs.	53
Stag, 10½ oz, bars, 6 cuts to lb ; ½ butts, 12 lbs.	43
A FUMER.	
Empire 7s	36
Empire, ½ cuts to lb, butts 24 lbs	44
Navy, 8s, 12 lbs	59

Joliette Tobacco Company

A CHIQUER.	
Club Navy, 5½s, et 12s	$ 48
Altas Navy, 9s	47
Universal, 14¼ oz, bars, espacé 13s	47
Universal, 7½ oz. bars, espacé 13s	47
Favorite Twist, 12s	39

A FUMER.	
Sirdar 8s	$ 52
Welcome, 10s	42

The B. Houde Co.

TABACS A FUMER	Plx
O. K. Mixture, 1-8, 5 lbs, cartoons	32
" " 1-2, and lbs, foil packages	30
Cut Cavendish, 1-10, 4 lbs. Cartoons	38
" " 1-2 and lbs. foil packages	31
Trappeur, 1-7, 5 lbs. cartoons	28
" 1-10 bags, 5 lbs. cartoons	40
" 1-2 and lbs. foil packages	26
Comfort, 1-7, 5 lbs. cartoons ....bags	28
" 1-9, 5 lbs, cartoons "	35
" 1-10, 5 lbs cartoons "	40
" 1-2, foil packages	38

TABACS A CIGARETTES	
Petit Bleu, 1-12, 5 lbs. cartoons	50
" 1-2 and lbs. foil packages	40
L. L. V., 1-2 foil packages	40

FINE CUT A CHIQUER	
Chocolate Fine Cut, 1 lbs tins	60
" " " 5 "	60

PLUG A CHIQUER	
Spun Roll, 1-16, 1 and 5 lbs boxes	60

PLUG A FUMER	
Canadian Rolls, Stemmed, 1-4, 1-2, 1 lb	35
" " Not stemmed, 1-4, 1-2, 1 lb	29
Twist, Stemmed 1-16, 1 lb. packages	35
" Unstemmed, 1-16, 1 lb packages.	29

TABACS NATURELS COUPES, A FUMER	
Parfum d'Italie, (L) 1-12, 5 lbs. cartons	48
Mon Ami, Pure Quesnel, 1-8, 3 lbs, cartoons.	60
" " 1-2 and lbs. foil pck.	50
Zouave Mild, 1-8, 5 lbs. cartoons	39
" " 1-2 and lbs. foil packages	28
Napoléon, medium stgth. 1-10 4 lbs cartoons.	35
" " " ½ and lbs foil pcks.	30
Blue Cross, 1-8, 5 lbs. car oons	30
" " 1-4, foil packages	30
" " 1-2 aud lbs. foil packages.	28
Gold " 1 8, 5 lbs cartoons	50
" " 1-2 and lbs. foil packages	50
Red Cross { 1-10. foil packages 5 lbs cartoons / 1-2 foil packages	40
Golden Broom, 1-8, packages 5 lbs cartoons.	32
" " 1-2 packages	30

TABACS PLUG COUPÉS A FUMER	
O. K. No 1, 1-6 tins, 10 lbs wooden boxes	50
" " 1-2 tins	40
" " 1-6 packages 5 lbs cartoons	50
Horseshoe, Solace, 1-10, 5 lbs. cartoons.	43
" " 1-2,and lbs, foil packages .	37
" " lbs. with pipe inside pack.	48
" " 1-2 tins or air tight pack.	43
Gold Block, 1-12 packages, 5 lbs. cartoons.	50
" " 1-2, air tight packages	46
" " 1-6 and 1-12 bags, 5 lbs cartoons.	50
Brown Shag, 1-8, 5 lbs. cartoons	32
" " 1-2, and lbs. foil packages	28
" " 1-7, 5 lbs. cartoons	28
Signum Cut Plug 1-10 bags	40
" " " 1-9 packages	35
" " " 1-2 "	32
" " " 1-6 tins	50
" " " 1-2 "	43
Richelieu " " 1-6 "	50
Carillon for smoking & chewing, 1-7 package	28
" " " 1-8 "	32
Houde's No 1, lbs. pack with pipe inside pack	40
" " 1-5, 5 lbs cartoons	40

TABAC COMBINAISON	
Hudson 1-12 &1-6 packages, 5 lbs cartons.	52
Golden Leaf 1-14 & 1-7 packag, 5 lbs cartoons	60
" " 1 lb. tins	66
" " ½ " "	70
" " ¼ " "	77
Rainbow 1-8 packages, 5 lbs cartoons	68
Rugby Cigarette Tobacco 1-14 pck 5 lbs carts	60

Cut tobaccos in 5 lbs cartoons. Packed in 50 and 100 lbs cases.
Cut tobaccos in 3 and 4 lbs cartoons. Packed in 48 and 96 lbs cases.

Trade Discount 10 p. c.
Cash " 3 "

TABACS A PRISER	
LANDRY'S LIGHT SNUFF	Kegs or jars
Rose No. 1	26
Merise	26
Rose Extra	28
Macaba	32
Scotch (in 1 lb packages & 5 lbs boxes)	46
HOUDE'S DARK SNUFF	
Natural	27
Rose No 1	28
Rose & Bean	26
Merise	28
Macaba	3
Scotch (in 1 lb packages & 5 lbs boxes)	4

Cash 3 p. c.

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES.	La lb.
Canadien menotte 1-5, 6 lbs par paquet, crate de 50 lbs	$ 0 15
Rouge. récolte de 1900, paquet 25 à 75 lbs	15
Petit Havane, 1900, bal. 25 lbs	20
Turc aromatic, 1901, paquets 25 lbs	0 22
Parfum d'Ita ie, 1901, bal. 25 lbs	30
XXXX 1901, ballots 50 lbs	0 12
S Vieux, paquets 50 lbs	16
Quesnel récolte 1901, paquet 25 lbs	30
Flor de Cuba, 1900, bt 30 lbs	12
Spread Leaf, 1901, 50 lbs	14
Grand Havane, 1900, bal. 50 lbs.	15
S Nouveau, 1901, 50 lbs	15
Petit Canadien, 25 lbs	20
XXX balle 50 lbs	10

TABACS COUPES	La lb.
Petit Havane 1-5, btes de 10 lbs	$ 0 40
" " ½, btes de 10 lbs	35
Quesnel, 1-8 btes 5 lbs	60
Vendome ½ tin	1 15
(Prix spéciaux pour quantités de pas moins de 100 balles assorties.)	

TABAC EN POUDRE.	La lb.
Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 32
Feve, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 34

CIGARES		Le 100
El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
Pearl de Cuba	1-20	13 00
Bruce	1-20	15 00
Twin Sisters	1-20	15 00
" "	1-40	16 00
V. C. (union)	1-20	36 00
V. H. C.	1-20	25 00
New Jersey	1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Saratoga	1-20	40 00
Champlain	1-10	38 00
"	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Côté's fine Cheroots	1-10	16 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 05
St-Louis (union)	1-20	33 00
"	1-40	35 00

"Grandas" Hermanos y Ca Montréal,

CIGARES PUR HAVANE	
Ouvriers cubains seulement.	Par M
Exclusivos de Grandas	$1000 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Fancy Tales of Smoke	200 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Delmonicos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puri anos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Reina Victoria Sublimes	80 00
Panetelas	75 00
Pur tanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
Manana Operas, paquets de 10, 20 paquets à la boite 200	25 00

NOTRE MANUFACTURE "LA CIGARRA"	
La Cigarra	30 00
El Libertino	50 00
Simbolica	50 00
La Neutralidad	50 00

Medéric Martin, Montréal

CIGAES	le M
Martin	$35 0
Martha	50 0

Cigares de l'Union

LE

MARTIN

A détailler à **5 Cents**

LE

MARTHA

A détailler à **10 Cents**

Se recommandent au détailleur comme au consommateur par le choix et la combinaison des feuilles des meilleures espèces de tabacs, mis en cigares par des ouvriers experts de l'Union des Cigariers. Ils laissent un légitime profit au commerce

Essayez-les . . . Vous les recommanderez

MEDERIC MARTIN, Manufacturier de Cigares,

241 RUE LOGAN, MONTREAL.

Le Cigare **ST. LOUIS**

Est strictement fabriqué par des ouvriers de

L'UNION

Qualité indiscutable. *Satisfaction garantie.*



En vente chez tous les detailleurs qui se contentent d'un profit raisonnable.

JOS. COTÉ,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE TABAC EN GROS,

188 Rue Saint-Paul,

SUCCURSALE : 179 rue St-Joseph, - - QUEBEC, Qué

LES ENREGISTREURS DE CAISSE **HALLWOOD**

(CASH REGISTERS)

INDIQUENT

Correctement et exactement

LES DÉTAILS COMPLETS DE

Toute Transaction

Il n'y a pas d'autres Enregistreurs qui fassent cela.

Ecrivez et demandez des renseignements particuliers.

BUREAU ET ENTREPOTS :

78-80, Rue King Est,

TORONTO, Ont., Can.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy",
Le "British Navy",
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et Le "Solid Comfort"

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.

TORONTO.

IL EST RECONNU QUE LE

TABAC A CHIQUER

CURRENCY

EST DE

QUALITÉ SUPÉRIEURE.

L'AUGMENTATION SOUTENUE DE SES VENTES
LE PROUVE SUFFISAMMENT.

LE DÉLAI POUR LE RACHAT DES CERTIFICATS-
RAQUETTES A ÉTÉ RECULÉ JUSQU'AU

1er JANVIER 1906.

LIQUEURS & TABACS

LIQUORS & TABACCOS



NOVEMBRE

1903

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.



Nous venons de recevoir par vapeurs océaniques plus de 10,000 caisses et de 1,000 futs de fins vins et liqueurs justement débarqués, comprenant Clarets, Sauternes et Bourgognes, Vins du Rhin, Bière et Porter Anglais, Ginger Ale et Soda Water Anglais, Curaçao Hollandais en Cruchons, Crême de Menthe, Maraschino, Kirsch, Crême de Cacao, Amer Picon, Bénédictine, Liqueur Hanappier, Chartreuse, Liqueur Kirsebsaer Heering, Byrrh, Crême Yvette, Jules Lamothe Cherry Whisky, Wilson's Blackberry Brandy, Brandy d'Abricot, Sloe Gin, Olives, Angostura Bitters, Vin Mariani, Champagnes, hauts grades et bon marché, Eaux de Vichy et Apollinaris, Vermouths Noilly Pratt et Martini et Rossi, Whiskies Ecossais en quarts et caisses, Plymouth, London Dry et Old Tom Gins, Genièvre Hollande en quarts et en caisses, Whisky Bourbon, et une ligne complète de Ports et Sherries en fûts et en caisses.

La consomation de Whisky Ecossais en fût est très forte. Nous avons une qualité sans rivale de Whisky Ecossais aux meilleurs prix possibles.

LAWRENCE A. WILSON CIE, LIMITÉE,

Les plus grands Marchands de Vins et de Liqueurs au Canada

87 RUE ST-JACQUES, - MONTREAL.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS Revue Mensuelle publiee par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II MONTREAL, NOVEMBRE 1903 No 11

A QUAND LA COMMISSION D'ENQUETE?

Le mois dernier nous avons publié la lettre du Secrétaire de la Fédération au Premier Ministre de la Province au sujet de la commission d'enquête promise relativement au fonctionnement de la loi des licences dans les campagnes notamment.

Jusqu'à présent le gouvernement ne semble pas avoir agi dans le sens demandé par la Fédération et promis par lui.

Pendant quelque temps, par suite du décès de l'ancien Trésorier de la Province, le gouvernement a eu un semblant d'excuse pour ne pas nommer les membres de la commission d'enquête.

Aujourd'hui que le ministère est au grand complet, il n'y a plus de raison valable pour ajourner l'éxécution d'une promesse formelle.

Que le gouvernement agisse donc sans plus de retard.

LE COMMERCE DES VINS ET LIQUEURS

Sa représentation au Sénat

Il nous a fait un réel plaisir d'apprendre que dans les sphères gouvernementales on avait jeté les yeux sur M. Lawrence A. Wilson comme futur sénateur.

La personnalité de M. L. A. Wilson est bien connue de nos lecteurs ils l'ont vu à l'œuvre pendant des années comme Président d'une des Associations de commerçants les plus importantes, sinon la plus importante de toutes, l'Association des commerçants licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, puis comme organisateur et président de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec.

M. Lawrence A. Wilson a pris en mains la cause du commerce des liquides et l'a défendue avec un courage, un zèle, un dévouement jamais las, auxquels tous les commerçants rendent justice. Ce n'a pas été chose facile, en effet, que d'obtenir certains amendements à la loi des licences; il a fallu toute l'autorité de l'ancien président de l'Association des Commerçants Licenciés pour y arriver.

Si, au Sénat, tous les intérêts commerciaux étaient représentés, comme ils devraient l'être d'ailleurs, et si on demandait au commerce des vins et liqueurs de nommer son candidat, sans une seule voix discordante, nous en sommes certains, les commerçants désigneraient M. Lawrence A. Wilson pour les représenter à la Chambre Haute.

Il y a là une indication pour le gouvernement qui ne peut ignorer ni un commerce aussi important que celui des Vins et Liqueurs, ni l'homme le mieux qualifié, le mieux désigné pour représenter cette branche de commerce au Sénat.

Un de nos confrères dans la spécialité des liqueurs, "The Texas Liquor Dealer" nous prie de démentir la nouvelle répandue par la presse à sensation des Etats-Unis, à l'effet que la fièvre jaune existerait à l'état d'épidemie à San Antonio, Texas. Notre confrère déclare qu'il n'y a pas un seul cas de fièvre jaune dans San Antonio et que c'est le gouverneur de l'Etat qui voit tout en jaune, parce que, prohibitionniste ardent, il n'a pas réussi à convertir San Antonio à ses idées rétrogrades.

CHOIX RATIFIES

Les membres de l'Association des Commerçants licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal ont, par un vote unanime ratifié le choix fait par le Bureau de Direction du nouveau président, du nouveau vice-président et de deux nouveaux directeurs.

Cette unanimité prouve deux choses: d'abord que le choix du Bureau de Direction s'est porté sur des membres qui comptent au nombre des plus dignes et ensuite, que la confiance dans le bureau parmi les membres de l'Association, est si grande qu'il est impossible de trouver une voix discordante quand il s'agit de voter une motion ratifiant des nominations à des charges pourtant enviées.

Ce fait est non seulement à l'honneur des nouveaux élus et de ceux qui les ont choisis mais églament à l'honneur de l'Association toute entière.

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal au point de vue de la bonne harmonie, de l'entente cordiale qui règne entre tous ses membres peut servir de modèle à toutes les organisations de commrçants.

Aussi, c'est grâce à cette heureuse harmonie que l'Association a pu atteindre un aussi grand développement, accomplir tant de bonne besogne et qu'elle peut envisager l'avenir avec la plus grande confiance.

Cet avenir repose d'ailleurs en de bonnes mains; le bureau de Direction est composé d'hommes remplis de zèle et de dévouement, ils ont l'énergie et la volonté voulues pour diriger l'Association dans la voie du succès où elle est depuis longtemps engagée.

A la tête du bureau de Direction, la succession léguée par M. Lawrence A. Wilson est lourde comme le déclare le nouveau président.

Mais nous voyons par son discours-programme, aussi bien que par son passé de vice-président, que M. Amédée Blondin a les épaules suffisamment solides pour ne pas ployer sous le fardeau.

Nous nous associons donc pleinement aux félicitations que comportent pour les nouveaux élus, comme pour le bureau de Direction la motion confirmant les changements survenus à la suite de la démission de l'ancien et dévoué président de l'Association.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE, *SECRETAIRE*

DIRECTEURS :

E. L. ETHIER,
NAZAIRE GAUTHIER
VICTOR LEMAY,
BENJAMIN LÉPINE,
JAS. MCCARREY,
NAP. TREMBLAY.

ANDREW J. DAWES, *PRES. HON.*



LOUIS POIRE, *VICE-PRES.*

VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS :

Ech. H. LAPORTE,
" H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
" JOS. LAMARCHE,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. P PIGEON et JAS. MCCARREY.

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

TELEPHONES : { *BELL, MAIN 4187,* / *DES MARCHANDS 621.*

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE.

La prochaine assemblée générale mensuelle de l'Association des commerçants licenciés de Vins et de Liqueurs de Montréal, aura lieu mercredi le 9 décembre.

Cette assemblée sera l'une des plus importantes de l'année puisqu'elle comporte la nomination des officiers pour l'année 1904, à élire à l'assemblée générale annuelle du 7 janvier et la présentation des avis de motion des amendements aux règlements qui devront être soumis aux votes à l'assemblée générale annuelle également.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Procès-verbal de l'Assemblée du Bureau de Direction du 5 novembre 1903.

A l'Assemblée du Bureau de Direction de l'Association, tenue ce jour, sous la présidence de M. A. Blondin, président

Sont présents: MM. Louis Poiré, Victor Bougie, Nazaire Gauthier, Jas. McCarrey, V. Lemay et L.-A. Lapointe.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées. — M. Joseph Lamarche, 615 1-2 rue Craig, demande l'aide de l'Association, afin qu'il ne soit pas obligé de partir de la maison qu'il occupe maintenant, et afin que son propriétaire lui rende justice. Le président répond que le Bureau connaît son cas et verra à lui donner l'appui de l'Association auprès des Commissaires.

Le Trésorier soumet son rapport des recettes et dépenses à la date du 31 octobre, et montre une balance en mains, à cette date, de $2082.19.

Le secrétaire attire l'attention du Bureau sur le fait qu'il est dû à l'Association, tant pour les arrérages que pour les contributions de l'année courante, la somme d'environ $1500. Le secrétaire reçoit l'ordre de forcer la collection en conséquence.

Après la lecture de quelques correspondances, il est proposé par M. Victor Bougie secondé par M. Louis Poiré, que M. Nap. Tremblay soit élu Directeur de l'Association en remplacement de M. Louis Poiré, devenu Vice-Président.

Adopté à l'unanimité.

La question de M. Lemay est remise à une prochaine assemblée à sa demande.

Il est proposé par M. Victor Bougie, secondé par M. Louis Poiré, que les personnes suivantes soient admises membres de l'Association et que leur contribution compte pour l'année 1904

J. E. Chapleau, hôtelier; 1361 rue Sainte-Catherine.

N. Gauthier, hôtelier; Côteau Landing.

THE NEXT GENERAL MONTHLY MEETING

The next general monthly meeting of the Licensed Victuallers Association of the City of Montreal will take place on Wednesday December 9th.

This meeting is one of the most important of the year as the nominations of the officers of the Association for the year 1904 are in order, said officers to be elected at the general yearly meeting to be held on the 7th of January next. The presentation of motions to amend existing regulations which are to be submitted to the next general yearly meeting will also be in order.

THE ASSOCIATION OF THE LICENCED VICTUALLERS OF THE CITY OF MONTREAL

Minutes of the Meeting of the Board of Directors, held November 5th, 1903.

At the meeting of the Board of Directors of the Association, held this day, Mr. A. Blondin, President, in the chair.

There were present:

Messers Ls. Poiré, Victor Bougie, Nazaire Gauthier, Jas. McCarrey, Victor Lemay and L. A. Lapointe.

The minutes of the last meeting are read and approved.

M. Joseph Lamarche, 615 1-2 Craig St., asks the aid of the Association, that he may not be obliged to leave the premises he is at present occupying, and that his landlord treat him with justice. The President answers that the Board has knowledge of his case, and will see that he receives the support of the Association, when his case comes before the Commissioners.

The Treasurer submits his report of the Receipts and Expenses on the date of October 31, and shows a balance on hand at that date of $2082.19.

The Secretary draws the attention of the Board to the fact that there is due the Association both in arrears and contributions for the present year, the sum of about $1500.00. The Secretary, in consequence, receives the order to enforce the collection.

After the reading of some correspondence, it is proposed by Mr. Victor Bougie, seconded by Mr. Louis Poiré, that Mr. Nap. Tremblay be elected a member of the Board of Directors of the Association, in place of Mr. Louis Poiré, who becomes Vice-President.

Unanimously adopted.

The question of Mr. Lemay is left for another meeting by his request.

It is proposed by Mr. V. Bougie, seconded by Mr. Ls. Poiré, that the following persons be admitted members of the Association and that their contribution count for the year 1904.

J. G. Chapleau, hotel-keeper, 1361 Ste-Catherine.

AU COMMERCE de DETAIL

Les Whiskies Ecossais les Meilleur Marché sur la Place, aujourd'hui, sont ceux de . . . . . .

DEWAR

"BLUE LABEL"

("**Etiquette Bleue**")

"WHITE LABEL"

("**Etiquette Blanche**")

Lorsque vous en Commandez, Insistez pour qu'on vous en livre

J. M. Douglas & Co.

AGENTS.

MONTREAL.

Duncan John Cameron, vins et liqueurs; 10 rue Ste-Hélène.
J. H. Descary, hôtelier; Dorval.
J. B. Fradette, hôtelier; St-Gervais de Bellechasse.
Exilus Marineau, hôtelier; Buckingham.
Z. S. Aubut, hôtelier; Rivière du Loup, Bas.
Adopté à l'unanimité.
Plusieurs comptes sont adoptés.
Les résignations de MM. J. E. Barnabé et Henri Dubord ne sont acceptées qu'en autant qu'ils paieront la contribution de l'année courante.
Puis l'assemblée s'ajourne.

LE SECRETAIRE.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Procès-verbal de l'Assemblée générale mensuelle du mercredi 11 novembre 1903.

La première assemblée générale mensuelle depuis la retraite du président, M. Lawrence A. Wilson a eu lieu à cette date au Monument National, sous la présidence de M. A. Blondin, président.

L'assistance était venue très nombreuse pour entendre le discours d'inauguration du nouveau président.

M. Amédée Blondin eut des paroles heureuses pour son prédécesseur et pour tout le monde.

Nous avons remarqué parmi les membres présents:

MM. L. Poiré, Vice-président; L. A. Lapointe, secrétaire; V. Bougie, trésorier; E. L. Ethier, Nazaire Gauthier, M. l'échevin H. A. Ekers, F. E. Fontaine, Z. S. Aubut, J. E. Chapleau, F. X. St-Charles, F. Paquette, Wm. Cunning, J. A. A. Ayotte, C. Thouin, J. Lamarche, F. Goudreault, J. Roch, N. Fortier, J. Neveu, P. Vincent, E. Beaudoin, D. Bougie, E. Chapdelaine, J. Harris, West Shefford; J. M. Robinson, Knowlton; L. A. Meunier, E. Barrette, E. Knox, T. Brisson, J. Boyer, W. . Dépatie, W. Méthot, A. Rousseau, Coaticooke; A. Hinton, J. Devlin, J. Landry, R. Prieur, A. Meunier, U. Gauthier, E. Masse, W. Roy, G. LeBel, Jos. Laporte, P. McGoogan, O. Octeau, E. Trudeau, N. Cloutier, Th. Boston, J. O. Routhier, Ls. Labelle, Chs. P. Dumas, A. Ste-Marie, et un grand nombre d'autres.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, ainsi que le rapport du trésorier sont lus et adoptés à l'unanimité.

Le secrétaire, M. L. A. Lapointe, fait rapport des changements survenus dans les charges du Bureau de Direction, depuis la dernière assemblée. Il annonce que M. L. A. Wilson, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Amédée Blondin, le vice-président, ce qui a provoqué les changements suivants: M. Ls Poiré a été nommé vice-président et M. Naz. Gauthier et Nap. Tremblay ont été choisis Directeurs à la place de Henri Dubois et Ls Poiré.

Après avoir fait quelques remarques appropriées au sujet des changements survenus dans le Bureau de Direction, M. F. E. Fontaine propose, secondé par M. Jos. Lamarche:

"Que l'Association approuve le choix fait par le Bureau de Direction dans la personne de l'un de ses membres, M. Am. Blondin, comme président de l'Association, en remplacement de M. Lawrence A. Wilson, démissionnaire, et elle confirme les changements nécessités par cette nomination."

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. le président Amédée Blondin, se lève alors et s'exprime en ces termes:

"Lorsque le bureau de Direction m'a appelé à remplacer M. Lawrence A. Wilson à la présidence de notre Association, il m'offrait là une succession redoutable. J'ai hésité d'abord, et ce n'est qu'après avoir consulté mes confrères, hôteliers et restaurateurs, que j'ai cédé à leurs instances. S'il n'avait dépendu que de moi, j'aurais préféré une élection régulière où tous les membres auraient été appelés à donner leurs suffra-

N. Gauthier, hotel-keeper, Côteau Landing.
Duncan John Cameron, wines and liquors, 10 Ste-Hélène St.
J. H. Descary, hotel-keeper, Dorval.
J. B. Fradette, hotel-keeper, St-Gervais, Bellechasse.
Exilus Marineau, hotel-keeper, Buckingham.
Z. S. Aubut, hotel-keeper, Rivière-du-Loup, en Bas.
Unanimously adopted.
Several accounts are adopted.
The resignations of Messers J. E. Barnabé & Henri Dubord, will only be accepted on payment of the contribution of the present year.
The meeting then adjourns.

THE SECRETARY.

THE ASSOCIATION OF LICENSED VICTUALLERS OF THE CITY OF MONTREAL.

Minutes of the General Monthly Meeting, held on Wednesday, November 11, 1903.

The first general Monthly Meeting since the retirement of Mr. Lawrence A. Wilson, was held on this date, at the Monument National, Mr. A. Blondin, President, in the chair.

There was a large audience assembled to hear the inauguration speech of the new President.

Mr. Amédée Blondin found very happy terms in which to refer to his predecessor, and every one concerned.

We noticed among the members present:

Messrs L. Poiré, Vice-President; L. A. Lapointe, Secretary; V. Bougie, Treasurer; E. L. Ethier, Naz. Gauthier, Alderman H. A. Ekers, F. E. Fontaine, Z. S. Aubut, J. E. Chapleau, F. X. St. Charles, F. Paquette, Wm. Cunning, J. A. A. Ayotte, C. Thouin, J. Lamarche, F. Goudreault, J. Roch, N. Fortier, J. Neveu, P. Vincent, E. Beaudoin, D. Bougie, E. Chapdelaine, J. Harris, West Shefford; J. M. Robinson, Knowlton; L. A. Meunier, E. Barrette, E. Knox, T. Brisson, J. Boyer, Wh. Dépatie, W. Méthot, A. Rousseau, Coaticooke; A. Hinton, J. Devlin, J. Landry, R. Prieur, A. Meunier, U. Gauthier, E. Masse, W. Roy, G. LeBel, J. Laporte, P. McGoogan, O. Octeau, E. Trudeau, N. Cloutier, Th. Boston, J. O. Routhier, Ls. Labelle, Chs. P. Dumas, A. St. Marie, and many others.

The minutes of the last meeting as well as the Treasurer's report are read and unanimously adopted.

The Secretary, Mr. L. A. Lapointe, reports the changes which have taken place in the Board of Directors since the last meeting. He announces that Mr. L. A. Wilson, having tendered his resignation, has been replaced by Mr. Amédéo Blondin, the Vice-President, which brought about the following changes; Mr. Ls. Poiré, was named Vice-President, and Messers Naz. Gauthier and Nap. Tremblay were chosen directors in the place of Messers Henri Dubois and Ls. Poiré.

After a few remarks appropriate to the subject of the changes in the Board of Directors, Mr. F. E. Fontaine proposes, seconded by Mr. Jos. Lamarche:

"That this Association approves the appointments of Mr. Amédée Blondin as President of this Association in lieu of Mr. Lawrence A. Wilson, who has resigned; it also gives its approbation to all the changes consequent to this Nomination."

This motion is unanimously adopted.

M. Amédée Blondin, then rises to address the meeting as follows:

"I beg leave to address a few remarks to my English Confreres.

Mr. Lawrence A. Wilson having tendered his resignation as President of the Montreal Licensed Victuallers Association for reasons that have been accepted, I have been called by the Board of Directors to that important position, as they were unanimous in their decision, as well as that all my friends, the hotel and restaurant keepers urged me to accept it, I had

LAW YOUNG & CO.

MONTREAL.

Seuls représentants au Canada de

MM.	Vve. POMMERY, FILS & CO.,	Reims,	Champagne Pommery.
	NATHANIEL JOHNSTON & FILS, (Maison Fondée en 1734)	Bordeaux,	Clarets et Sauternes.
	GEO. G. SANDEMAN, SONS & CO. Ltd.,	Londres,	Vins d'Oporto et de Xeres.
	MACKENZIE & CO., Ltd.,	Londres,	" " "
	JOHN WALKER & SONS, Ltd.,	Kilmarnock,	Whisky Ecossais.
	RENAULT & CO.,	Cognac,	Cognacs Fins.
	MARIE BRIZARD & ROGER,	Bordeaux,	Liqueurs Fines.
	BOUCHARD, PERE & FILS,	Bordeaux,	Vin de Bourgogne.
	SCHWEPPES, Ltd.,	Londres,	Soda et Ginger Ale Anglais.
	FREMY FILS,	Chalonnes,	Cherry Whisky.
	DUBLIN DISTILLERS CO., Ltd.,	Dublin,	Whisky Irlandais.
	GEO. ROE & CO.,	"	
	WILLIAM JAMESON	"	
	"D. W. D."	"	
	PERNOD FILS,	Pontarlier,	Absinthe.
	LA BENEDICTINE,	Fecamp,	Liqueur Bénédictine.
	LUIS QUER,	Reus,	Vin de Tarragone.
	ALEX. DROZ & CIE,	Bordeaux,	Crême Cacao Chouva.
	KOCK LAUTEREN & CIE,	Francfort,	Vins du Rhin et Moselle.
	FREUND BALLOR & CO.,	Turin,	Vermouth Italien.

GORDONS LONDON DRY GIN.

COGNAC BISQUIT

MARQUE DE COMMERCE



QUALITÉS POPULAIRES

" UNE ETOILE "

" 10 ANS D'AGE "

" VIEILLES LIQUEURS "

(En bouteilles Hock)

V. V. S. O. P.

(55 ans)



MM. Bisquit Dubouché & Co sont les troisièmes plus forts expéditeurs de Brandies-Cognacs. Leurs expéditions en 1902 ont atteint 378,660 gallons.

Bisquit Dubouché & Co.

MAISON FONDEE EN 1819.

Seuls Agents au Canada : WALTER R. WONHAM & SONS, MONTREAL.

ges à celui qu'ils auraient cru le plus capable. Mais la constitution qui nous régit est bien formelle sur ce point et la nomination d'un titulaire à la présidence est laissée au Bureau de Direction qui m'a choisi à l'unanimité.

" Comme je viens de le dire, la succession de M. Lawrence A. Wilson est redoutable. Tous nous l'avons vu à l'oeuvre. D'une activité et d'un zèle qui ne fléchissaient jamais, il n'avait toujours en vue que l'intérêt de l'Association. Ayant un cercle de connaissances haut placées, il ne s'en servait que pour nous faire bénéficier de leur influence. Il avait mis à notre disposition tout son temps, ses pas et ses démarches.

La nouvelle de sa démission comme président a créé parmi nous un douloureux retentissement. Les raisons qu'il a données au Bureau de Direction devaient être bonnes puisqu'elles ont été acceptées; mais, néanmoins, malgré l'appui qu'il nous a promis de toujours nous continuer, son départ a créé un vide difficile à combler.

Je dois déclarer ici, Messieurs, que si j'ai accepté la présidence, c'est que je n'ai pas voulu laisser vacante, au milieu de l'année, une charge aussi importante.

" Ayant devant moi l'exemple éclatant de mon prédécesseur, je vais essayer de marcher sur ses traces.

" Je ne me fais pas d'illusion, je sais que pour un simple restaurateur, il est très difficile de remplir les devoirs de cette charge avec autant de succès que M. Lawrence A. Wilson; aussi, je commence par solliciter votre concours, et vous ne devez pas, vous ne pouvez pas me le refuser. C'est un des vôtres qui vous fait cette demande. De mon côté, je m'engage à ne rien négliger pour maintenir l'Association dans la voie du progrès, et à combattre de toutes mes forces tout ce qui pourrait affecter l'influence ou les prérogatives que nous possédons actuellement et que nous avons acquises par tant de travail et de sacrifices.

" Tout d'abord, plusieurs questions encore en litige et de nombreuses réformes surgissent devant nous. Il ne faut pas nous dissimuler le fait que nous sommes attaqués de toutes parts, et notre devoir présent est de nous préparer à la défense et de nous tenir toujours sur le qui-vive.

Tout dernièrement, M. le recorder Poirier, et, en même temps, l'un des Commissaires des licences, a soulevé de nouvelles théories ou interprétations au sujet du transport des licences. Il va jusqu'à prétendre que les licenciés en font une spéculation et que la commission des licences est une espèce d'agence de collection, continuellement en activité pour enrayer les transports frauduleux, etc. Ces paroles constituent contre les hôteliers et restaurateurs une attaque injustifiable, parce qu'en fin de compte, si la commission exige le paiement des dettes avant le transport des licences, elle le fait pour plaire aux créanciers, la loi ne contenant rien à l'effet de les obliger à ce faire.

M. le commissaire Poirier croit-il qu'un homme qui se retire des affaires n'a pas le droit d'y entrer de nouveau? Le commerce de l'hôtelier est semblable à tout autre commerce; si l'exploitation d'un hôtel ou d'un restaurant se vend à des prix assez élevés, cela s'explique par les ameublements dispendieux et les améliorations luxueuses qui se font remarquer depuis quelques années, et aussi par la clientèle nombreuse et certaine que le restaurateur ou l'hôtelier a su établir et qu'il transporte à son remplaçant.

" Pourquoi, ensuite, jeter sur les épaules de l'hôtelier et du restaurateur, tout le mal qui se fait, toutes les attaques nocturnes, les vols, les désordres qui surviennent dans la Ville? Et cela tout simplement parce qu'il fait le commerce de boisson? On oublie que l'hôtelier ou le restaurateur a tout intérêt à tenir un bon établissement, ne serait-ce que par la crainte de perdre sa licence si des plaintes sont faites contre lui. D'ailleurs il est l'objet d'une étroite et sévère surveillance qui s'exerce jour et nuit. Ce serait une surprise si la population savait que tous les hôteliers réunis ne vendent pas plus

to submit to the general wish. The responsibility that falls upon me is very great. I am the successor of a man who possessed all the requirements to fill the position with success. He had influential friends both in Quebec and Ottawa and he gave us the benefit of their assistance. Nothing was by him neglected to make the Association what it is, great and prosperous. His resignation was for every one of us a genuine surprise, and his absence amongst us will be long felt.

I may say here, gentlemen, that I shall do all possible to follow his example, but you must grant me your assistance. As one of your Confreres. I demand it for the defence of our rights and privileges, that have been won at the cost of so much work and perseverance.

We are at present surrounded by many difficulties. For instance, License Commissioner, M. Poirier, taxes us with speculating with the transfer of our licenses and making their office a collection office. The liquor trade is like all the other trades. For reasons best known to himself a trader may resume his occupation after having suspended or left it entirely. As to the collection of debts, the law does not bind the License Commissioners to do this.

Then we are charged with all the crimes committed in the City of Montreal. It seems as if nobody should think that apart from other reasons, our great interest is to boast of a well kept establishment, were it only for the renewal of our licenses. It would be a genuine surprise to the population if it were known that not one-eighth of the liquor drunk daily in Montreal is sold by hotel or restaurant keepers.

There is also that promise from the Local Government to held an investigation about the administration of the License Law specially in the rural districts I regret to say that nothing has yet been done. But M. Lawrence A. Wilson will take in hand that part of our programme.

We are also charged with constituting a monopoly, but this accusation is so preposterous that it requires no defence for its refutation.

Nevertheless, gentlemen, all these attacks prove to us the absolute necessity of being still more united than we have ever been.

At the conclusion of these few remarks, I may inform you that we shall resume our monthly meetings and I urge the presence of all the Members. Those Meetings afford a good opportunity to prepare our ways of defence and protection.

I thank you, gentlemen for your kind attention:

The following resolution is moved by Mr. Eugene Masse and seconded by Mr. J. A. A. Ayotte.

" That the Licensed Victualler's Association of Montreal, takes the opportunity of its first general and monthly meeting to tender its best thanks to Mr. Lawrence A. Wilson, for the numerous and great services rendered by him to the said Association while acting as its President."

The foregoing resolution is enthusiastically adopted by all the members present.

After attending to the current business and the names of the newly admitted members having been read.

The following resolution:

Moved by Mr. Z. Aubut, seconded by Mr. Jos. Lamarche is proposed: " That the Licensed Victuallers Association of Montreal views with satisfaction the candidature of Ald. Laporte to the Mayoralty of the City of Montreal, and this, not so much because M. Laporte is a member of this Association and one of its advisers, but because he is throughly qualified to perform the duties incumbent upon the chief Magistrate of our City. His education, experience and social standing are a guarantee of his competency and to these qualities must be added the claims which he has acquired to our consideration through his distinguished career, at the City Hall, as an Alderman and as Chairman of the Finance Commitee

d'un huitième de la quantité de boisson qui est consommée quotidiennement à Montréal, et pourtant c'est un fait parfaitement établi.

" Le gouvernement provincial avait promis, il y a maintenant près d'un an, à la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, d'instituer une enquête sur l'administration de la loi des licences surtout dans les districts ruraux. Requêtes sur requêtes ont été adressées aux autorités, depuis un an, de donner suite à leurs promesses. Rien n'a encore été fait et l'on ne sait à quoi attribuer ces retards indéfinis. M. Lawrence A. Wilson, président de la Fédération, devra s'occuper de cette partie de notre programme.

" Bien qu'un des premiers articles de notre constitution soit que, dans nos réunions, la politique doit être absolument mise de côté, c'est à se demander si nous ne devrions pas, pour me servir d'une expression populaire, " Montrer les dents " ?

" A bout d'arguments et de raisonnements, on nous accuse dans certains quartiers d'exercer un monopole. Cette nouvelle attaque ne demande pas même le trouble d'être réfutée. En effet, sommes-nous sur le même pied que ces trusts ou ces compagnies qui chaque année demandent et obtiennent des privilèges exorbitants qui nous mettent à leur merci, en élevant les prix sur les matières premières, et en donnant à ces trusts et à ces compagnies des pouvoirs assez grands pour nous exposer à la privation des premières nécessités de la vie?

" Ceci nous montre encore une fois, Messieurs et chers confrères, l'obligation d'être encore plus unis que nous ne l'avons été jusqu'à ce jour. L'union, c'est notre existence. Si nous marchons la main dans la main, nous constituons une force invincible; séparés, nous ne pouvons rien et tous les efforts faits individuellement n'amèneront aucun résultat. Comptons-nous et serrons les rangs!

" Une réforme qui s'impose, et à laquelle nous allons de suite donner notre attention, c'est la reprise de nos assemblées mensuelles qui ont été suspendues déjà trop longtemps. En effet c'est dans ces réunions de corps, où les membres sont invités à donner leurs opinions sur les questions soumises, que se forment nos moyens de défense et de protection. Ai-je besoin de vous demander d'assister à nos assemblées en aussi grand nombre que possible?

Je termine, messieurs et chers confrères, en vous remerciant de votre bienveillante attention et en vous renouvelant l'assurance de tout mon dévouement envers l'Association ".

M. Eugène Massé, secondé par M. J. A. A. Ayotte, fait quelques remarques appropriées, au sujet de la retraite de M. L. A. Wilson comme Président de l'Association, et propose:

" Que l'Association profite de sa première réunion générale et mensuelle pour remercier M. Lawrence A. Wilson des services nombreux et éminents qu'il a rendus pendant ses termes d'office comme président de cette Association."

Cette motion est adoptée avec les applaudissements répétés de tous les membres présents.

Après l'expédition d'affaires de routine et la lecture de la liste des nouveaux membres admis depuis la dernière assemblée, il est proposé par M. Z. S. Aubut, secondé par M. Jos. Lamarche:

" Que l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal voit avec satisfaction la candidature de M. l'échevin Laporte à la mairie de la Cité de Montréal, et cela, non seulement parce que M. Laporte est un des membres de cette Association, et l'un de ses aviseurs, mais encore parce qu'il a toutes les qualités voulues pour remplir les devoirs de premier magistrat de notre Cité. Son éducation, son expérience et sa position sociale sont une garantie de sa compétence. A cela il faut ajouter les titres qu'il s'est acquis à notre considération par sa conduite à l'hôtel de ville, comme échevin et comme président de la commission des finances. Les réformes qu'il a accomplies s'imposent à notre reconnaissance.

in which capacity, the reforms he has accomplished deserve our highest appreciation.

" Be it therefore Resolved, that the members of this Association are invited to give their earnest support to Ald. Laporte in the coming electing, if not to secure his choice, as Mayor, by acclamation, at least to obtain for him a sweeping majority."

Some remarks endorsing this proposition are then made by Alderman Ekers and by Mr. E. L. Ethier and after the Secretary has given some explications the above resolution is unanimously adopted amidst cheering.

Names and addresses of members admitted since the last general meeting:

J. C. Choquette, hotel-keeper, St Damase; J. A. Bissonnette, hotel-keeper, Drummondville; P. Dubuc, hotel-keeper, Ste Therese; Ed. Lacombe, merchant, Chicoutimi; J. B. Gosselin, hotel-keeper, Plessisville Station; O. H. Lesage, hotel-keeper, Ville St Louis; E. H. Messier, hotel-keeper, Sutton; C. Héneault, merchant, St Barthelemy; J. Veilleux, hotel-keeper, Almaville; G. Perreault, hotel-keeper, Victoriaville; A. Molinari, hotel-keeper, 691 Notre Dame, Maisonneuve; H. Perron, hotel-keeper, St Timothee; A. Larue, cigar manufacturer, 40 Jacques Cartier Square; Ed. Youngheart and Co., cigar manufacturer, 151 St Maurice St.; T. Vernier, hotel-keeper, Coteau Station; J. E. Feuilteault, hotel-keeper, St François, Beauce; L. S. Monast, hotel-keeper, Blue Bonnet; Louis Masson, wine and liquors, 326 St Paul St.; Colonial Fluid Beef Co., 4 Bonsecours St.; Happy 4 Cigar Co., 505 Craig St.; J. A. Sauvé, glassware, 253 St Lawrence St.; J. P. Maranda, hotel-keeper, 645 Notre Dame St.; J. O. Letendre, Canadian Wines, Victoriaville; F. Gagnon, hotel-keeper 9 Bonsecours St.; H. Guy, hotel-keeper, 1528 St Catherine St.; Ed. McLean, hotel-keeper, St Alphonse of Chicoutimi; N. Fortin, hotel-keeper, 19 Youville Place; J. E. Maranda, hotel-keeper, Sorel; John Harris, hotel-keeper, West Shefford; G. Lalonde, hotel-keeper, Coteau du Lac; Ed. Lafond, florist, 1607 St Catherine St.; J. B. E. Clement, hotel-keeper 2340 Notre Dame St.; J. E. Chapleau, hotel-keeper 136 St Catherine St.; W. Gauthier, hotel-keeper, Coteau Landing; Duncan John Cameron, wines and liquors, 10 St Helene St.; J. H. Descary, hotel-keeper, Dorval; J. B. Fradette, hotel-keeper, St Gervais, Bellechasse; Exilius Marineau, hotel-keeper, Buckingham; J. S. Aubut, hotel-keeper, Rivière-du-Loup, en Bas.

The following are candidates for membership in the Association:

Messrs. L. Hébert & Frères, 1779 St Antoine St.; N. Beauchamp, Bout de l'Ile; G. N. Robinson, Knowlton, P. Q.

A request to be affiliated is made by the Licensed Victuallers Associations of St Henry and of St Cunegonde; both these request are referred to the Board of Directors; the meeting then adjourns.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 87 YORK STREET, Tél. Main 204
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

Sans Precedent

Par Steamer "**KASTALIA**" de la Ligne **DONALDSON**,
parti de Glasgow le **20 Octobre :**

2000 Caisses "RODERICK DHU"

La plus grande quantité d'une marque de **Whisky Ecossais** qui soit jamais venue au Canada, en un seul lot, pour une seule Maison.

Durant les mois de Novembre et Décembre, avec chaque lot de 10 Caisses de "**Roderick Dhu**", nous livrerons 1 douzaine de Paquets de Cartes à Jouer de première qualité, fabrication anglaise, d'une valeur de **$2.00** la douzaine. 1 demi-douzaine avec chaque lot de 5 Caisses.

Il est irréfutablement établi que le "**Roderick Dhu**" est le meilleur de tous les Whiskys Ecossais qui s'offrent sur le marché dans les prix de **$9.00** à **$10.00** la caisse.

$9.00 la Caisse, Lot de 5 Caisses, $8.75, Lot de 10 Caisses $8.50

CONDITIONS : NET 4 MOIS ou 3 30 JOURS.

De beaucoup, la plus forte importation de Gin, en un lot, qui ait jamais été faite au Canada, par une maison.

Ex-Steamer "BRAY HEAD," directement de Rotterdam, déchargeant actuellement dans le port de Montréal, la Cargaison de Gin de Kuyper.

13155 Paquets de Gin de Kuyper & Son.

5 Barriques, 25 Quarts, 50 Octaves, 50 Demi-Octaves.
3000 Caisses Rouges.....3000 Caisses Violettes.
7000 Caisses Vertes..... 25 Caisses Blanches.

Cette dernière expédition de l'année, porte NOS IMPORTATIONS totales de Gin De Kuyper pour 1902, au chiffre de **27,900 paquets,** non compris un millier de caisses achetées sur place de Montréal en différents temps :

10 Barriques, 40 Quarts, 100 Octaves, 100 Demi-Octaves.
7250 Caisses Rouges..... 6350 Caisse Violettes.
14000 Caisses Vertes..... 50 Caisses Blanches.

Hudon, Hébert & Cie,

MONTREAL,

"Qu'il soit en conséquence résolu que les membres de cette Association sont invités à accorder aux élections prochaines leurs suffrages à M. l'échevin Laporte, sinon pour assurer son élection, comme maire, par acclamation, du moins pour lui faire gagner la victoire par une éclatante majorité."

Après quelques remarques à l'appui de cette proposition par MM. l'échevin Ekers, E. L. Ethier et des explications de la part du secrétaire, cette résolution est adoptée unanimement et soulignée d'applaudissements.

Noms et adresses des membres admis depuis la dernière assemblée générale:

J. C. Choquette, hôtelier, St-Damase; J. A. Bissonnette, hôtelier, Drummondville; P. Dubuc, hôtelier, Ste-Thérèse; Ed. Lacombe, marchand, Chicoutimi; J. B. Gosselin, hôtelier, Plessisville Station; O. H. Lesage, hôtelier, Ville St-Louis; E. H. Messier, hôtelier, Sutton; C. Héneault, marchand, St-Barthélemy; J. Veilleux, hôtelier, Almaville; G. Perreault, hôtelier, Victoriaville; A. Molinari, hôtelier, 691 Notre-Dame, Maisonneuve; H. Perron, hôtelier, St-Timothée; A. Larue, fabricant de cigares, 40 Place Jacques-Cartier; Ed. Youngheart and Co., fabricant de cigares, 151 St-Maurice; T. Vernier, hôtelier, Côteau Station; J. E. Feuilteault, hôtelier, St-François, Beauce; L. S. Monast, hôtelier, Blue Bonnet; Louis Masson, vins et liqueurs, 326 St-Paul; Colonial Fluid Beef Co., 4 Bonsecours; Happy 4 Cigar Co., 505 Craig; J. A. Sauvé, verreries, 253 St-Laurent; J. P. Maranda, hôtelier, 645 Notre-Dame; J. O. Letendre, vins canadiens, Victoriaville; F. Gagnon, hôtelier, 9 Bonsecours; H. Guy, hôtelier, 1528 Ste-Catherine; Ed. McLean, hôtelier, St-Alphonse de Chicoutimi; N. Fortin, hôtelier, 19 Place Youville; J. E. Maranda, hôtelier, Sorel; John Harris, hôtelier, West Shefford; G. Lalonde, hôtelier, Côteau du Lac; Ed. Lafond, fleuriste, 1607 Ste-Catherine; J. B. E. Clément, hôtelier, 2340 Notre-Dame; J. E. Chapleau, hôtelier, 136 Ste-Catherine; W. Gauthier, hôtelier, Côteau Landing; Duncan John Cameron, vins et liqueurs, 10 rue Ste-Hélène; J. H. Descary, hôtelier, Dorval; J. B. Fradette, hôtelier, St-Gervais, Bellechasse; Exilus Marineau, hôtelier, Buckingham; J. S. Aubut, hôtelier, Rivière-du-Loup, en Bas.

Les personnes suivantes demandent de faire partie de l'Association: MM. L. Hébert et frères, 1799 rue Saint-Antoine ; N. Beauchamp, Bout-de-l'Ile; G. N. Robinson, Knowlton, P. Q.

Une demande d'affiliation est faite par l'Association des Commerçants de Vins et Liqueurs de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde. Ces deux demandes sont référées au Bureau de Direction et l'assemblée est ajournée.

LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS EST EXIGE

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1903 et des arrérages dus à l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, *les membres qui ne se sont pas encore mis en règle,* sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible.

Par Ordre,

Le Secrétaire.

MEMBRES AFFILIÉS

Mes[illegible] — J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les maisons d'affaires et personnes suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1903, à savoir : —



★ Un très grand nombre de nos lecteurs connaissent le sympathique représentant dans les Cantons de l'Est de la maison D. McManamy & Co. établie depuis au delà de 30 ans, faisant le commerce de liqueurs en gros à Sherbrooke.

Mons J. A. Bouthilier, dont nous publions ci-contre le portrait, voyage en effet depuis onze ans pour la dite maison bien connue par ses "Saratoga Cocktails" dont la réputation est solidement établie.

Mons. J. A. Bouthillier est dans toute la force de l'âge; il a en effet 38 ans. Il est né à Lévis où il a fait ses études au Collège Commercial.

Comme beaucoup de nos compatriotes, les Etats-Unis l'ont attiré dans sa prime jeunesse. A 18 ans, il passa la frontière et pendant 5 ans, il fut employé pour la plupart dans le commerce de provisions en gros chez E. M. Slayton & Co. de Manchester N. H. Il revint ensute au Canada, à Richmond où il fut teneur de livres chez M. A. Hudon, marchand général. C'est là qu'il passa à la maison D. McManamy & Co. qu'il représente comme nous l'avons dit plus haut depuis onze ans.

Mons. J. A. Bouthiller est avantageusement connu dans tous les recoins des Cantons de l'Est où les marchands le voient toujours revenir avec plaisir, car ils aiment en lui, non seulement l'homme d'affaires intelligent et actif, mais aussi le gai compagnon qu'il est.

Tous ses clients savent en effet que M. Bouthillier est toujours d'humeur joyeuse et que très volontiers il les régale de ses talents de musicien. Il joue en effet avec un vrai talent de virtuose, le violon, le banjo, la mandoline, la guitare et le piano.

Ses goûts artistiques ne l'empêchent pas non plus d'aimer les sports, entr'autres la chasse et la pêche, nous le prouvons en disant que Monsieur Bouthillier fait partie du "Rimouski Fish and Game Club."

Nous avons dit ci-dessus que Monsieur Bouthillier était avantageusement connu du commerce, il n'est pas moins populaire parmi ses collègues les voyageurs de commerce qu'il représente à la Dominion Commercial Travellers Association en sa qualité de Directeur Honoraire pour les Cantons de l'Est.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees of 1903 and arrears due to the Assosiation. According to article VI of our By- laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, *those who have not yet paid are* requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible.

By Order,

The Secretary.

AFFILIATED MEMBERS

SIRS:—I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1903, viz: —

COGNAC

Jules Robin & Cie



LE

Cognac Jules Robin & Cie

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et il entend conserver sa position . . . .



· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillrerie.

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries, Ltd.
" J. H. & R. Molson Bros.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" Laporte, Martin & Cie.
" J. M. Douglass & Co.
(Agents, John Dewar & Sons, Ltd.
" N. Quintal & Fils.
" Boivin, Wilson & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" F. X. St. Charles & Cie.
" A. Robitaille & Cie.
" Louis Masson.

Fleuristes—Florists.

MM. Louis Aerts.
" Chs. C. de Lorimier,
" Edm. Lafond.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

P. L. N. Beaudry,
Geo. Sorgius.

EMBOUTEILLEURS — BOTTLERS

MM. John Bishop.
" J. C. Rousseau (Trois-Rivières)
" Thomas Kinsella.

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. Siméon Beaudin, Valleyfield.
" L. Bécigneul, Lake Mégantic.
" F. Arpin, Marieville.
" Henry Blackburn, Chicoutimi.
" C. Hénault & Cie, St Barthelemy.
" Isaie Domphonse, Maskinongé.
" Narcisse Désilets, Grand'-Mère.
" J. O. Girard, Fraserville.
" J. A. Duplessis & Cie, Trois-Rivières.
" Edgar Lacombe, Chicoutimi.

Rest. de Temperance — Temp. Restaurants

MM. Jos. Poitras.
" Gilbert Thibert.

Chaque mois vous serez avisé des Maisons additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal "Liqueurs et Tabacs", et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire,

En conséquence, les convocations d'assemblée, les avis officiels et rapports entre le Bureau de direction de l'Association et de la Fédération et leurs membres respectivement se feront par la voie du Journal "Liqueurs et Tabacs" que les intéressés sont priés de lire attentivement et de prendre note à l'occasion.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre Serviteur,

L. A. LAPOINTE,
Sec. Assn. C. L. V. et L. C. de M.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. Jos. Lespérance.
of C. Gurd & Co.
" Robert Allan.
" C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Radnor Water Co.
" J. E. Rowan.
" Goulet & Frère.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM. L. O. Grothé & Co.
" W. R. Webster & Co. (Sherbrooke).
" Philippe Chaput (La Champagne).
" V. Forest.
" J. M. Fortier.
" E. Mailhot & Frère (Trois-Rivières)
" S. Davis & Sons.
" Ed. Youngheart & Co.
" Armand Larue.
" North American Cigar Co.

Imprimeurs.—Printers.

M. George Pineault.
" A. P. Pigeon.

Extraits de Bœuf, etc.—Beef Extracts, etc.

MM. Bovril Limited.
" Colonial Fluid Beef.
" Jules Bourbonnière.

Vins Canadiens.—Native Wines.

MM Fenwick, Larocque & Cie.
" J. O. Legendre, (Victoriaville).

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Rosaire Prieur, M'fr. d'Auvents.
" Alex. Desmarteau, Comptable.
" Alfred Richard, Maître Boucher.
" C. E. Thibault, Ent. Plombier.
" Jos. L'Heureux, Bijoutier.
" J. Cléophas Lamothe, Avocat.
" Jos. Brunet, Marbrier (Côte-des-Neiges).
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet. M'fr. de Celery
Bitters et Jamaïca Ginger.
" R Charlebois, Tailleur.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" E. L. Ethier, Mfr. de Billards.
" Philippe Vincent, Mch. d'Huitres.
" Alph. Labelle, Comm. de Chevaux.
" Jos. Desforges, Mch. de fer.
" Arthur B. Ware, Bill Poster.

Each month you will be notified of the additional Business. Houses which will be in good standing with the Association.

The licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of the Licensed Victuallers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper "Liqueurs et Tabac, and, in case of not delivery, notice of the fact should be given to the Secretary.

Therefore all notifications of the meetings as well as of communications from the Board of Directors of the Association or the Federation shall henceforth be published in "Liqueurs et Tabacs" and the members are requested to read it with attention and take such notices.

I have the honor to be, Sirs,
Yours truly,

L. A. LAPOINTE,
Secretary L. V., Ass'n of M.

UNE LACUNE DANS LA LOI DES LICENCES

On nous signale ce fait qu'il y a à Montréal un certain nombre d'agents ou de représentants de maisons de gros européennes qui font plus ou moins périodiquement des voyages d'Europe au Canada et viennent prendre sur le marché des ordres pour Vins et Liqueurs.

Ces agents ou représentants, une fois leur tournée achevée, s'en retournent en Europe, veillent à l'exécution des commandes et résident en dehors du Canada jusqu'à ce qu'ils viennent faire un nouveau voyage d'affaires pour remporter de nouvelles commandes.

Le commerce de Vins et de Liqueurs régulièrement établi au Canada, est tellement taxé qu'il ne peut voir d'un bon oeil que ceux qui ne paient ici aucune taxe, aucune licence, puissent venir leur couper l'herbe sous le pied, leur enlever des affaires.

Est-ce qu'il ne serait pas temps d'imposer à tous les voyageurs, représentants ou agents ne résidant pas au Canada une licence quand il s'agit de la vente de vins et de liqueurs?

Le commerce de Vins et Liqueurs étant traité différemment des autres commerces, au point de vue fiscal, nous ne voyons pas pourquoi les voyageurs étrangers en Vins et Liqueurs ne seraient pas traités différemment des autres commis voyageurs, agents ou représentants.

La loi des licences devant être selon toutes probabilités complètement remaniée à la prochaine Législature du Parlement de Québec. Il serait bon d'imposer une licence et une taxe sur les voyageurs dont nous venons de parler, dans la loi nouvelle à intervenir.

Au dîner de Gala offert à l'Elysée par le Président de la République Française à Leurs Majestés Royales d'Italie, c'est le Champagne Pommery & Greno de 1892 qui a servi à porter les santés des Chefs des deux Etats.

LA CONTREBANDE DES ALCOOLS

Si nous sommes bien informés, il paraîtrait que des quantités assez considérables d'Alcools distillés aux Etats-Unis entrent au Canada en contrebande et qu'ils sont offerts plus ou moins ouvertement au commerce de détail.

La contrebande est un acte répréhensible au point de vue du trésor, et doit être poursuivie avec la plus extrême rigueur.

On nous dit aussi qu'il a été saisi en différentes occasions de ces Alcools entrés en contrebande et qu'au lieu de poursuivre les délinquants, on a laissé tomber ou plutôt étouffer l'affaire.

Nous signalons ces faits à qui de droit, car il est impossible pour nous que le Gouvernement puisse mettre de côté la loi en de pareilles circonstances.

N'y aurait-il pas des employés qui abuseraient d'un pouvoir discrétionnaire qu'ils peuvent avoir dans certaines circonstances, mais qui ne s'étend certainement pas aux délits.

En dehors de toute autre considération, la contrebande devrait être réprimée encore, de ce fait que les distillateurs canadiens doivent être protégés, d'autant plus qu'ils paient des droits d'accise énormes sur les produits de leurs distilleries, et qu'ils sont en droit d'exiger du Gouvernement qu'à l'aide des sommes qu'ils versent, ils soient protégés dans leurs entreprises.

Le Gouvernement a des agents spéciaux, des crédits spéciaux pour surveiller les contrebandiers et faire cesser leur trafic déloyal. Il ne devrait jamais permettre que ces agents ou employés empêchent la poursuite de ceux qui sont trouvés coupables de frauder le trésor.

Les distillateurs et le commerce attendent du Gouvernement qu'il agisse avec toute la rigueur possible quand il se trouve en présence de contrebandiers qui font perdre chaque année des sommes assez considérables au trésor.

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT

et EARL OF MIHTO

Se détaillent à 10 cts

Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.

G. H. MUMM & CO.

EXTRA-DRY



IMPORTATIONS POUR LES DIX MOIS TERMINES LE 31 OCTOBRE

96,411 CAISSES

Plus considérables que les Importations de toute autre marque

Tel qu'établi par les Statistiques de la douane, compilées par S. Y. ALLAIRE & SON.

Le EXTRA-DRY de la superbe Récolte de 1898 qui arrive actuellement est reconnu comme le choix des CHAMPAGNES produits pendant cette décade.

Lorsque vous commandez de l'EXTRA-DRY de MUMM, voyez à ce qu'il soit revêtu de la Capsule et de l'Etiquette roses portant les noms des Agents Canadiens. . . . . .

S. B. TOWNSEND & CO., Montreal.

SEULS AGENTS POUR LE CANADA.

Deux Marques Fameuses !



La Liqueur Q. C.

La fameuse Liqueur Q. C., est une combinaison du plus fin choix de Whiskies qui aient été fabriqués en Ecosse. Elle possède un bouquet exquis, une saveur très riche, elle est aussi claire que de l'eau de roche et pétillante : elle est hautement appréciée et recommandée par les connaisseurs. . . . . .

Les Brandies

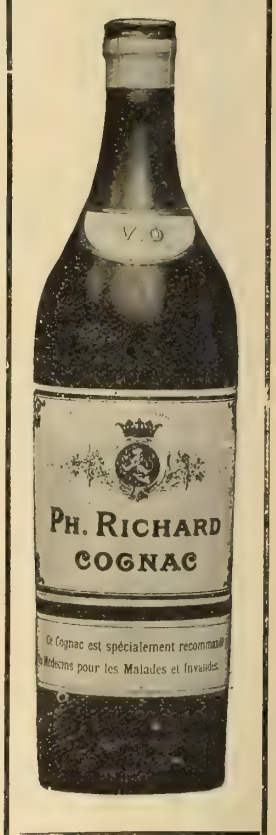
PH. RICHARD

Ont conquis leur droit de cité dans toute l'étendue du Dominion. Leur qualité toujours uniforme leur a valu dans tous les pays du monde, à commencer par leur pays d'origine, une réputation basée sur leur finesse et leur haute qualité—résultat du choix judicieux des Vins employés à leur distillation et d'une fabrication des plus soignées.

Les **Brandies Ph. Richard** sont généralement prescrits par l'élite de la profession médicale, car ce Cognac représente un tonique idéal, très apprécié en tout temps par les gourmets.

Nous avons l'agence exclusive au Canada pour les fameux

BRANDIES PH. RICHARD.



Laporte, Martin & Cie,

Vins, Eaux-de-Vie, Liqueurs & Epiceries en Gros, Montreal.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

★ M. Raymond, un des propriétaires du Queen's Hotel a été victorieux dans un match récent entre trotteurs dont l'enjeu était de $100. Le cheval de M. Raymond a eu le dessus sur un autre appartenant à M. Ramsay.

M. Phil. Meehan, le populaire propriétaire du Casino situé au coin des rues St Antoine et St David, a la réputation bien établie de tenir les meilleures bières embouteillées de Montréal. Son établissement est un des rendez-vous préférés dss amateurs de la cèlèbre Dawes Ale!

On nous rapporte que les affaires ont été très actives chez les hôteliers pendant le mois d'octobre, mais qu'il y a eu un certain ralentissement dans le commencement de novembre.

Le même fait reproduit d'habitude aux approches de l'hiver, alors qu'il faut songer aux approvisionnements de charbon et aux maintes autres dépenses qu'entraîne l'arrivée de la saison rigoureuse.

Un grand nombre d'hôtelier de la partie Est sont allés faire une expédition de chasse des plus réussies au Lac Nominingue, parmi ceux qui ont fait ce déplacement, on nous cite: MM. Damase Dumont, Arthur Dudemaine, Benjamin Lépine.

M. Pete Langlois, le populaire propriétaire du Butcher's Palace, situé sur la rue de la Montagne, vient de faire l'acquisition d'un magnifique cheval et d'un attelage des plus élégant.

M. Joseph Constantineau, propriétaire de l'hôtel St Louis, un des établissements les plus fréquentés de Ste Cunégonde a donné un partie d'huîtres à plusieurs de ses amis, mercredi le 4 novembre. Cette fête intime a eu le plus grand succès.

Nous apprenons que M. Théo. Ethier, un des hôteliers les plus en vue de Montréal, et dont l'établissement est situé au coin des rues St Laurent et Ontario vient de céder à un prix très élevé, nous dit-on, son fonds à M. Sylvestre de Waterloo. Nous croyons que ce dernier est parent de M. U. Leclaire, hôtelier de la rue Ste Catherine.

M. Octeau, qui a acheté de M. Patenaude le café Eagles' Nest, situé rue St Laurent, agrandit son établissement et aménagé à l'arrière une belle salle à dîner et une grande cuisine. On nous dit qu'à l'avenir les "Quick Lunchs" seront une des spécialités du café Eagles' Nest.

M. J. L. Patenaude qui vient d'acheter tout récemment le Stock Yard Hôtel, situé rue Ontario est, nous assure-t-on, très satisfait de son acquisition. Grâce aux améliorations qu'il y a introduites, la clientèle a beaucoup augmenté.

M. Roch Henry, un des hôteliers les plus favorablement connus de notre ville vient d'acheter de M. Louis Lapointe, l'immeuble où est situé son établissement, c'est-à-dire au coin des rues Ontario et Champlain. Nous croyons savoir que M. Roch Henry a l'intention de faire des amélioration considérables à la propriété dont il vient de se rendre acquéreur.

Décès

Nous avons le regret d'annoncer le décès de trois membres de l'Association des Commerçants de Vins et Liqueurs de Montréal ce sont MM. D. Charron, E. St Jean et James Dempsey.

Nous prions les familles de ces membres décédés d'agréer nos sincères condoléances.

VENTES

R. Lamoureux à C. Alain.
E. L. Escarbeau à A. Chevalier.
N. Vallée à H. Chanette.
F. Laurendeau à H. Girard.
A. Dompierre à S. Vallée.
E. Fortin à D. Patenaude.
B. Lépine à L. Lafituri.
P. Morin à Z. Trudeau.
A. Cartier à A. Bonneau.
G. W. Smith à Mrs. G. W. Smith.
Mrs. J. Roch à J. Roch.
Dc. A. Hayes à A. J. Dugal.
J. Hamelin à J. S. Caron.
G. Senécal à J. L. Patenaude.



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W.J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.

VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

GOLDEN DIANA,
NIAGARA, CATAWBA,
SHERRY SPÉCIAL VIEUX,
PORT FRUITE,
BON VIEUX PORT,
CONCORD SEC,
SAINT-JULIEN.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressee à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.,

ST. CATHARINES, ONT.

Ecrivez et demandez nos prix.

★ MM. Laporte, Martin & Cie, nous rapportent des affaires actives dans la ligne des vins et des spiritueux.

Il y a aussi, nous disent-ils; une forte demande pour les noms de liqueur qui sont de grande consommation à l'époque des fêtes.

Ces messieurs livrent à l'heure actuelle les commandes d'importations placées pour leurs spécialités de brandies, scotchs et gins.

★ ★ ★

M. W. J. Rafferty nous avise que les affaires continuent à être très actives. Il y a une demande croissante pour les ales embouteillées.

Les paiements sont excellents.

★ ★ ★

★ MM. Law, Young & Co. constatent une demande croissante pour les whiskies écossais "Kilmarnock" ainsi que les champagnes Pommery. Ces messieurs nous déclarent être satisfaits de la façon dont se font les paiements.

★ ★ ★

★ MM. J. M. Douglas & Co. rapportent que les ventes du vin tonique "Red Heat" pendant le mois de septembre ont dépassé toutes leurs prévisions. La demande pour les whiskies écossais "Dewar" est plus forte qu'elle ne l'a jamais été.

★ ★ ★

★ M. Louis E. Masson, de la maison D. Masson & Cie, qui vient d'arriver d'Europe, nous fournit les renseignements suivants sur les différents marchés qu'il a visités pendant son voyage:

La récolte des vins de Bordeaux n'a pas été forte cette année, les pluies tardives ayant occasionné beaucoup de pourriture dans les vignobles. Cependant les vins sont de très bonne qualité, mais il faudra s'attendre à payer des prix plus élevés surtout pour les vins blancs.

Les mêmes remarques s'appliquent aussi au district de Cognac bien que les prix des eaux-de-vie n'aient pas augmenté, grâce aux réserves qui existent dans les grandes maisons. M. Masson a pu remarquer que la qualité des cognacs s'est beaucoup amélioré et que les exportateurs regagnent rapidement le terrain qu'ils avaient perdu.

Les vins d'Espagne, tels que les Sherries et les Malaga sont plus fermes; la récolte n'a pas été faite mais les vins sont de bonne qualité.

En Ecosse, les distillateurs se retirent lentement de la crise qu'ils ont éprouvée pendant les dernières années. Cette crise, causée par la surproduction, à eu pour effet — par suite de l'accumulation des stocks — de faire livrer à la consommation, à de bonnes conditions, des whiskies de bonne qualité.

★ ★ ★

Daprès MM. Hudon, Hébert & Cie, la situation du commerce des vins et liqueurs est excellente. Les détaillants font non seulement leurs approvisionnements de "Scotch de gins et d'eaux-de-vie" pour l'hiver, mais ils achètent aussi de fortes quantités de liqueurs et de vins de luxe pour les besoins du commerce des fêtes de fin d'année.

Les paiements sont très satisfaisants.

★ ★ ★

★ MM. Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, nous informent que les affaires sont toujours des plus actives. Une grande partie de la clientèle de la compagnie fait actuellement ses approvisionnements pour la saison des fêtes et de l'hiver.

Les commandes pour les whiskies écossais, les brandies et les Empire Rye en fûts sont nombreuses.

Les paiements sont très satisfaisants.

★ ★ ★

★ M. Otto Zepf, de la Freyseng Cork Co. de Montréal, nous rapporte une grande activité dans les affaires. La demande est actuellement forte pour les bouchons, les filtres et fournitures diverses pour brasseurs et embouteilleurs de bières et eaux minérales.

★ MM. S. B. Townsend & Co. nous avisent que les affaires n'ont rien perdu de leur grande activité. Les commandes pour le commerce d'hiver n'ont jamais été plus fortes; la demande porte sur les whiskies écossais, les champagnes G. H. Mumm et sur les gins.

★ ★ ★

Le Champagne "Pommery & Greno"

Dans le tableau des Importations de Champagne aux Etats-Unis et au Canada publié dans "Liqueurs et Tabacs" nos lecteurs voudront bien prendre note, en ce qui concerne la maison Pommery & Greno, que l'importation de cette fameuse marque au Canada n'est pas comprise dans les chiffres publiés, les agences canadiennes et américaines étant absolument distinctes.

Une offre alléchante

MM. Laporte, Martin & Cie, donnent à tout acheteur de dix caisses assorties de leur spécialités dans les vins et liqueurs, une magnifique lanterne sourde électrique.

Les spécialités de la maison sont nombreuses, nous nous contenterons d'énumérer les marques suivantes: les Brandies Richard, Couturier & Marion; les Whiskies Ecossais et Irlandais de Mitchell Bros; les Gins en flocons de fantaisie ainsi que les liqueurs fines de Pollen & Zoon; les vins de Port, de Madère, Sherries et Malaga de Blandy Bros; les Champagnes Binet, Cardinal & Amiot; les vins de Bourgogne de la maison L'héritier Guyot et les Thés de Sir Thos. Lipton.

On voit que cette liste, bien qu'incomplète, comprend des marques qui ont une réputation universelle, il est donc facile à un hôtelier de faire un choix excellent tout en obtenant gratuitement une belle prime.

★ Le Sherry Whisky, de la maison Frémy fils, est une liqueur fine de choix qui joint d'une réputation bien méritée. C'est le pur jus de la luqueur des cerises. La vogue au Canada augmente d'année en année.

MM. Law, Young & Co, de Montréal, ont la représentation exclusive de cette marque pour le Canada.

Qu'est-ce qui constitue une eau minérale naturelle?

Une cause a été décidée récemment devant une Haute Cour de Justice qui possède un haut degré d'intérêt non-seulement pour le public mais également pour les médecins et autres. L'origine de cette cause ouverte par un Magistrat de Londres sur une information qui accusait la Compagnie Appollinaris d'appliquer frauduleusement à cette célèbre Eau Minérale désigné sous le nom d'Apollinaris, une désignation contraire à certaine section du Merchandise Marks Act, 1887.

Apollinaris a toujours été considérée comme une Eau Minérale naturelle. On la recueille à même une source située à une profondeur de plusieurs centaines de pieds. Cette Eau est prise à une profondeur de 50 à 60 pieds et conservée dans des réservoirs. Elle est ensuite embouteillée, l'effet de la mise en réservoir étant de lui faire déposer une petite quantité du fer qui existe dans l'eau à l'état de dilution extrême. Une faible quantité de sel est ensuite ajoutée à l'eau dans la proportion de une pour mille parties. L'eau ainsi traitée passe dans un cylindre dans lequel le gaz acide carbonique naturel est incorporé au liquide de façon à remplacer celui qui se perd pendant son séjour dans les réservoirs,

Dans toutes ces minupulations, il n'y a rien que l'on puisse désigner comme une manipulation artificielle à l'exception de l'addition de sel qui n'a aucun effet perceptible sur l'eau, sauf à provoquer le résultat absolument désirable d'empêcher le déplacement du gaz hydrogène sulfuré une fois embouteillée. Le Magistrat a constaté que l'addition de cette faible proportion de sel ne causait pas une différence appréciable dans le goût de l'eau. Le Lord Juge en Chef et son collègue M. le Juge Channell ont trouvé que le Magistrat avait parfaitement raison. Les Juges ont émis l'opinion que l'Appollinaris était au sens strict de la loi, comme il l'est au sens strict de l'hygiène, une eau naturelle. Je peux y ajouter mon témoignage que c'est une eau du caractère le plus pur possible. Lorsque un homme voyage à l'étranger, on pourrait l'aviser de ne pas boire autre chose s'il ne veut pas encourir le risque d'une fièvre typhoide provoquée par l'approvisionnement d'eau trop souvent infectée et polluée que l'on trouve dans tant de villes et de villages. C'est avec une haute satisfaction que l'on constate qu'une tentative faite pour déprécier ce qui est réellement un bienfait sous la forme d'une eau pure et hygiénique a été complètement déjouée.

Dr. ANDREW WILSON,
dans "Science et Health".



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,
SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO,
VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26 GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

L'Apollinaris au banquet Borden-Monk.

Au banquet offert le 19 octobre dernier à MM. Borden et Monk à l'Hotel Frontenac, Québec, l'Apollinaris a été la seule Eau Minérale qui ait figuré sur les tables. Il nous a semblé intéressant de recueillir pour la circonstance le Menu de ce banquet mémorable, le voici:

MENU

Huitres sur écailles, Céléri en branches,
Amandes Salées, Olives.

SAUTERNES

Tortue Claire au Madère, Paupiettes de Saumon à laRiche,
Pommes Noisettes, Poulardes à la Stanley.

CLARET

Filet de Bœuf piqué à la Bouquetière, Pommes Croquettes,
Chou-fleur à la Crème, Céléri à l'Espagnole
Selle de Chevreuil Grand Veneur.

CHAMPAGNE

Punch à la Romaine, Salade Napolitaine,
Cailles en Corbeille et au Cresson.

APOLLINARIS

Gelée aux Fruits, Bombe Glacée au Chocolat.
Petits Fours assortis.

LIQUEURS

Dessert, Café Noir.

Les orateurs de la soirée ont été les Honorables L. P. Pelletier, R. L. Borden, F. D. Monk, L. O. Beaubien, Hon. Sir McKenzie Bowell, Hon. T. C. Casgrain, E. F. Clarke, M P., M. J. E. Prince, Hon. R. Rogers, G. F. Gidson, A. A. Rhéaume, Hon. E. J. Flynn, Thos. Chapais, M. E. Gelley, E. T. D. Chambers, M. Arthur Pelletier, R. Langlais, N. Belleau.

Circulaire de A. Lalande & Co.

Bordeaux, France, 7 oct. 1903.

Messieurs:

Nous avons le plaisir de vous aviser que nous avons nommé MM. Walter R. Wonham & Sons, Montréal, seuls agents au Canada pour nos Bordeaux, Sauternes et Bourgognes.

Notre ambition est de n'expédier au Canada, comme nous le faisons pour les autres pays du monde, que les plus fines qualités et les meilleures valeurs seulement.

MM. Walter R. Wonham & Sons tiendront un stock des Vins les plus populaires sur le marché canadien pour répondre aux besoins immédiats, et nous serons heureux de recevoir par leur entremise vos estimés ordres pour importation directe.

Vos bien dévoués,
A. LALANDE & CIE.

Circulaire de Walter R. Wonham & Sons,

Montréal, 28 octobre 1903.

Messieurs:

Nous avons l'honneur de vous aviser que nous avons été nommés seuls agents au Canada de la vieille maison bien connue de MM. A. Lalande & Cie., Bordeaux, expéditeurs de Bordeaux, Sauternes et Bourgognes des meilleurs crûs et propriétaires des fameux Vins de Châteaux:

Château Cantenac — Brown.	Cantenac
Château La Couronne —	Pauillac
Château Lamartine —	Cantenac
Château Senilhac —	St-Seurin de Cadourne.

Comme on le verra par les prix courants, nous avons un stock des Vins qui sont les plus populaires au Canada.

Les Vins de MM. A. Lalande & Cie, sont bien connus sur les principaux marchés du monde pour la finesse de leur qualité et leur valeur supérieure.

Sollicitant la faveur de vos ordres, soit pour les produits en stock, soit pour importation directe,

Nous sommes, vos tous dévoués,
WALTER R. WONHAM & SONS.

Le Champagne à la mode

Il n'est pas de banquet important de date récente où les marques de Champagne de la maison G. H. Mumm n'aient été en évidence.

Au banquet offert à M. R. L. Borden, par les sénateurs et membres conservateurs du Parlement d'Ottawa, on s'est servi exclusivement du champagne G. H. Mumm's Extra Dry. Aux Etats-Unis, les vins de Champagne G. H. Mumm ont été servis aux réceptions données en l'honneur de la visite de l'Honorable Artillery Company de Londres, notamment aux dîners servis à l'hôtel Somerset de Boston et à l'hôtel Claremont de New York.

IMPORTATIONS DE CHAMPAGNE

Aux Etats-Unis et au Canada.

DU 1er JANVIER AU 1er NOVEMBRE 1903

D'après les statistiques douanières.	1902	1903
	CAISSES	CAISSES
Moet & Chandon		
("White Seal" and "Brut Imperial")..	**71,124**	**91,612**
G. H. Mumm & Co	101,714	90,904
Pommery & Greno (1)	21,436	24,240
Ruinart, Père et Fils	13,351	19,005
Vve Clicquot	10,186	11,974
Louis Roederer	9,046	8,576
Piper Heidsieck	9,281	4,677

Compilé de la "Bonfort's Wine & Spirit Circular."

(1) D'après les représentants canadiens de la marque de Champagne Pommery Greno, les chiffres de l'importasion de cette marque au Canada ne sont pas compris dans le tableau ci-dessus.

PERSONNELS

★ M. Barney Friedman de MM. Laporte, Martin & Cie, vient de partir pour un voyage d'affaires dans la Province d'Ontario.

★ M. J. J. O'Donnell représentant MM. S. B. Townsend & Co. voyage actuellement dans l'Ontario.

★ M. G. Gieben directeur gérant de la Netherlands Steam Distillery Co. Ltd., de Rotterdam, dont nous avions annoncé dans un de nos derniers numéros l'arrivée prochaine à Montréal a été retenu à la Havane pour des raisons de santé. Il est maintenant complètement rétabli et sera à Montréal dans le courant du présent mois.

★ M. E. Lesieur, qui voyage dans la Province de Québec pour le compte de la Lawrence A. Wilson Cie. Ltée, prend de bonnes commandes pour les whiskies King Edward VII ainsi que pour les brandies espagnols.

★ M. Otto Zepf, gérant à Montréal de la Freyseng Cork Co. Ltd, vient de prendre une villégiature de quelques semaines à Atlantic City. M. Zepf, qui était accompagné de sa dame, à profiter de ce voyage pour visiter New York, Philadelphie, Washington et Baltimore.

★ M. Sam. Rousseau, voyageur de MM. Laporte, Martin & Cie, visite actuellement ses clients du district de Trois-Rivières.

★ M. A. Terroux, représentant MM. Law, Young & Co., fait actuellement un voyage d'affaires dans l'Ile de Terre-Neuve.

★ M. D. O'Meara, de MM. Lawrence A. Wilson Cie. Ltée, est présentement en tournées d'affaires dans Ontario.

★ M. E. Lalonde, l'un des représentants de la maison Laporte, Martin & Cie, vient de partir pour une tournée dans le Nord.

★ M. E. A. Gauthier, de la Lawrence A. Wilson Cie. Ltée, voyage actuellement dans les Provinces Maritimes.

★ M. J. R. Oswald, voyage présentement dans l'Ontario pour le compte de la maison Law, Young & Co.

★ Le capitaine Heilbron, de MM. Heilbron & Sons, distillateurs de Glasgow Ecosse, vient de passer plusieurs semaines à Montréal. La maison dont le capitaine Heilbron fait partie est une des plus importantes dans le commerce des Scotchs; elle est représentée au Canada par la Lawrence A. Wilson Cie. Ltée.

Whiskey Ecossais "Old Mull"

Cette fameuse marque de Whiskey Ecossais a conquis la faveur populaire partout où l'on apprécie une fine qualité de Whiskey Ecossais. "Old Mull" est une combinaison de Whiskey de la distillerie Tobermory et d'autres productions de Whiskeys Ecossais de choix. La distillerie Tobermory est située dans l'Ile de Mull et a été établie en 1823. Les propriétaires, Messieurs John Hopkins & Co., de Londres et Glasgow ont exploité le Scotch "Old Mull" dans le monde entier et le Type de qualité de ce Whiskey est classé parmi les produits supérieurs. Il ne se fabrique qu'une seule qualité de "Old Mull" et c'est celui-là qui est envoyé partout.

Les seuls agents pour le Whiskey Ecossais "Old Mull" sont Messieurs Walter R. Wonham & Sons, Montreal.

★ Les travaux d'extension de l'établissement d'embouteillage de M. W. J. Rafferty avancent d'une façon satisfaisante. On prévoit qu'ils seront complétés vers le commencement de l'année prochaine.

Les Machines Automatiques Caille.

Fonctionnant avec pieces de monnaie.

PRODUCTEURS ORIGINAUX
DE

Machines Automatiques de Haute Classe

FONCTIONNANT AVEC PIÈCES DE MONNAIE.



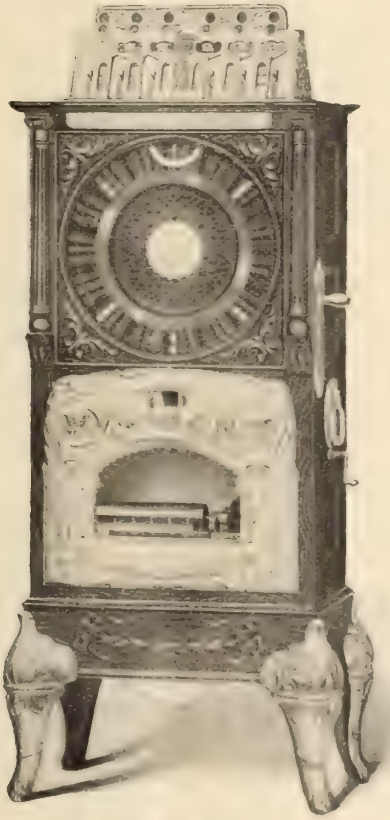
La Machine "Olympic Punching" de Caille

UNE MACHINE FONCTIONNANT PARFAITEMENT.

PERMISE PARTOUT.

La "New Century Dominion" de Caille

SIX AIRS.



SIX AIRS DE MUSIQUE NOUVELLE.

Des jetons pour faire fonctionner les machines sont fabriqués dans nos propres ateliers, tels que désirés.



La "Jumbo" de Caille

A DES CARTES DE FORMAT REGULIER. POSSEDE TOUTES LES COMBINAISONS DE CARTES A PRIMES.

The Caille Brothers Co.

3 AVE. OUELLETTE, · WINDSOR, ONT.

LES SERVANTES DE BAR ANGLAISES

Menacées par la Women's Total Abstinence Union de Londres

S'il faut en croire les dépêches, cette institution d'essence absolument anglaise, la servante de bar, la plus ou moins séduisante Hébé qui préside à la pompe à bière ou qui combine le délicieux "Scotch and Polly" dans presque tous les "Saloons" des Iles Britanniques, est menacée de perdre son emploi.

La Women's Total Abstinence Union a commencé une campagne contre la prétendue iniquité d'employer des jeunes filles pour servir des liqueurs enivrantes à des hommes de tous les genres et conditions dans l'atmosphère douteuse des "Public Houses."

Lors de leur conférence à Sheffield, les déléguées de la W. T. A. U. se sont engagées à faire tout en leur pouvoir pour soulever l'opinion publique en faveur du projet.

Mais cette campagne n'est pas près d'aboutir, et les intéressantes personnes menacées dans leur moyens d'existence ne semblent pas se préoccuper outre mesure des attaques dirigées contre elles, surtout à Londres.

Elles ont pour elles le nombre et, d'ailleurs, les Londoniens éprouvent pour ce genre de campagnes puritaines un mépris qui suffirait à enrayer le mouvement.

Quant à la moralité des servantes de bars, elle n'est pas si exposée qu'on veut bien le dire; elles sont sous la direction de gouvernantes et les heures de travail sont parfaitement réglées; et si l'on tient compte des tentations auxquelles, incontestablement, elles sont exposées, il est rare qu'elles tournent mal.

Au point de vue physique, elles constitutent un lot remarquable de jeunes filles, parmi lesquelles de superbes créatures qui ont pour mission de "calmer la soif" des "Johnnies" et autres, dans les bars classiques du West End.

Le troisième voyage annuel des médecins qui s'intéressent particulièrement à l'étude des stations minérales et des stations balnéaires en a conduit un certain nombre d'entre eux aux bains de Neuenahr et à la Vallée de l'Ahr il y a quelques jours. Comme la découverte de la Source de Appollinaris en 1852 eut pour résultat la fondation d'une station d'eau minérale, quelque temps après à Neuenahr, quelques 200 médecins venus d'un peu partout ont répondu pour la circonstance à une invitation de visiter les fameuses Sources Appollinaris dont les directeurs ont fourni toutes les informations concernant les procédés variés de nettoyage, de remplissage et d'expédition des 30 millions de bouteilles et de cruches qui sortaient de cet établissement dans le cours d'une année, les opinions unanimement exprimées étant que la station minérale et les méthodes d'embouteillage étaient des modèles de ce que devraient être toutes les entreprises similaires. Au dîner, le juge Heiliger de Cologne, en qualité de Président du Conseil de la Compagnie par actions des sources d'Appollinaris, a adressé quelques mots de bienvenue aux visiteurs et conclut par quelques remarques faisant ressortir l'importance, à divers points de vue, de cette entreprise. En termes très heureux, le Professeur Ott de Prague a remrcié la Compagnie au nom des invités.

Eau de Vichy Saint-Yorre

La source "La Française", marque St Georges, est la plus importante du Bassin Vichy, comme son Eau Minérale est la plus gazeuse, la plus froide et par suite la plus efficace. Grâce à sa base température et embouteillée au griffon même de la source par des appareils stérélisateurs perfctionnés, sa conservation est garantie. La Profession Médicale la recommande dans toutes les affections de l'estomac, des intestins, de la vessie, des reins, du diabète et de l'albuminuerie. Elle est approuvé par l'Académie de Médecine de France et autorisée par l'Etat.

MM. Lawrence A. Wilson Cie, Ltée, en sont les agents pour le Canada.

Il est facile de se rendre compte de la place importante qu'occupent les Scotchs "Dewar" dans le commerce du Canada. Si l'on visite les quais de Montréal, on se demande vraiment o ù vont ces nombreuses caisses empilées les unes sur les autres. Le str. "Kastalia" qui vient d'arriver dans notre port en avait à lui seul plusieurs milliers de caisses à son bord.

MM. D. Masson & Cie, sont les agents canadiens de la maison Bernheim Bros. de Louiseville, Ky qui possède d'importantes distilleries dans l'Etat du Kentucky et qui contrôle les Whiskies Shaw's Pure Malt et Harpers Whisky.

Le whisky Shaw's Pure Malt a une réputation parfaitement établie aux Etats-Unis; les médecins le recommandent comme étant absolument pur et d'une grande efficacité dans le traitement de nombreuses maladies.

En effet, ce whiskey est le résultat de la distillation de l'orge et du seigle à l'encontre des autres qui sont exclusivement fabriqués avec le blé d'inde.

Quant au Harper's Whisky c'est celui que l'on trouve dans tous les clubs et les premiers restaurants des Etats-Unis. Avant d'être embouteillé, il est vieilli dans des barils en chêne, ce qui lui donne un arôme et un goût incomparables.

Hallwood Cash Register

Nous avons à différentes reprises parlé des mérites du Hallwood Cash Register comme d'une Caisse enrégistreuse absolument pratique et très économique. Nous sommes heureux de voir que notre opinion qui est celle de nombreux chefs d'importantes maisons de commerce a été ratifiée par le jury de l'Exposition Centrale du Canada à Ottawa, qui a accordé à cette Caisse Enrégistreuse Hallwood le diplôme de premier Prix.

Cette Compagnie fabrique des appareils dont les brevets sont absolument correctes et n'exposent pas le détenteur à des troubles et à des ennuis de toute nature. Celui qui les achète n'est exposé à aucune réclamation d'aucun côté.

Nous réfèrons nos lecteurs à l'annonce publié dans une autre page, et les engageons à demander à la Compagnie leur circulaire illustrée.



Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

" Manhattan,"
" Club Whisky,"
" Brandy,"
" Holland Gin."

Les seuls Cocktails faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE:

D. McMANAMY & CO.

Marchands de Liqueurs en Gros

SHERBROOKE, QUE.

CHARGEMENTS DE BRANDY.

Expédition de Cognacs des Charentes, du port de La Pallice, par les Compagnies Générale Transatlantique et Royale Néerlandaise; et de Cognac par les Messageries Maritimes, pendant les six mois terminés au 30 juin 1903.

	Charentes	Autres ports mentionnés ci-dessus	Total gallons
Jas. Hennessy & Cie	220,530	38,445	258.975
Martell & Cie	117,377	79,238	196,615
Bisquit, Dubouché & Cie	93,427	16,615	110.042
Rouyer, Guillet & Cie	93,838	7,306	101.144
Jules Robin & Cie	86,689	10,599	97,288
Otard, Dupuy & Cie	58,170	7,242	65,412
Planat & Cie	19,322	25,435	44,757
Boutillier, G. Briand & Cie	6,021	37,067	43,088
Girard & Cie	35,840	4,285	40,125
Pinet, Castillon & Cie	35,111	1,736	36,847
J. G. Monnet & Cie	26,017	6,942	32,959
Thos. Hine & Co	13,964	16,674	30,638
Pellisson Père & Cie	21,542	5,689	27,231
Barriasson & Co	8,447	18,728	27,175
Courvoisier & Curlier Frères	23,989	3,007	26,996
J. Prunier & Cie	10,594	16,364	26,958
Auger Fils & Cie	2,376	24,546	26,922
Arbouin Marett & Cie [H. Dyke Gautier successeur]	22,390	3,193	25,583
Barnett & Elichagaray	22,767	2,110	24,877
J. Denis, H. Mounié & Cie	21,753	1,240	22,993
Renault & Cie	21,322	1,657	22,979
E. Normandin & Cie	21,020	.....	21,020
Gautier Frères	9,144	8,662	17.806
Boutelleau & Cie	14,015	3,115	17,130
La Grande Marque	15,195	1,146	16,341
G. Martineau	14,781	1,154	15,935
Ph. Richard	15,911	.....	15,911
J. Sorin & Cie	11,517	3,888	15,405
Jules Duret & Cie	9,049	6,002	15,051
J. Favraud & Cie	7,252	5,464	12,716
A. C. Meukow & Cie	4,279	8,317	12,596
E. Rémy-Martin & Cie	9,431	3,091	12,522
C. Dervos & Cie	4,252	8,185	12,437
Marie Brizard & Roger	2,211	9,234	11.445
Comandon & Cie	10,633	744	11,377
A. Magnier & Cie	2,732	8,464	11.196
A. Joulin, Dubois & Cie	4,210	6,680	10,890
M. De Reboul	10,390	60	10,450
P. Frapin & Cie	4,154	5,930	10,084
Tricoche, Bonniot & Cie	7,533	1,804	9,337
Jules Aboyeur & Cie	9,140	.....	9,140
Angel Verdeau & Cie	4,711	3,618	8.329
Dubois Frères & Cagnion	4,884	2,599	7,483
H. Inquinbert & Cie	7,277	6	7,283
Lucien Bellot & Cie	6,494	.....	6,494
J. Dupont & Cie	2,822	3,382	6,204
J. Rizat & Cie	6,050	.....	6,050
Pascal Combeau & Cie	4,472	1,540	6,012
Gonzalez, Staub & Cie	5,227	776	6,003
Levecque & Cie	5,880	.....	5,880
Roullet & Delamain	5,590	250	5,840
V. Fournier & Cie	2,954	2,760	5,714
B. Léon Croizet	2,386	3,170	5,556
Société Centrale [J. M. D. Niox, gérant]	5,524	.....	5.524
Jules Bellot & Cie	4,771	632	5.403
Augier Frères & Cie	3,446	1,772	5,218
Lde. Guinefollaud	4,435	750	5,185
Fromy, Rogée & Cie	4.829	.....	4,829
G. & E. Lefebvre	4,770	.....	4,770
F. Geoffroy & Fils	1,503	2,996	4.499
Alphonse Bellot & Cie	4,343	92	4,435
A. Clouzeau	4,310	.....	4,310
L. Royer & Cie	.....	4,276	4,276
Dessandier & Cie	3,814	280	4.094
I. Sauvion	4,068	.....	4.068
Foucaud-Lechantre	4,000	.....	4.000
E. Cusenier Fils Aîné & Cie	2,655	1,135	3,790
Lucien Foucauld & Cie	3,233	556	3.789
Rivière, Gardrat & Cie	3,632	145	3.777
Delont Frères	3,608	64	3.672
Boisson Frères & Couillaud	3,670	.....	3,670
G. Sayer & Cie	2,874	743	3,617
H. Bertrand & Cie	3,525	.....	3,525
H. Claudon & Cie	3,513	.....	3,513
A. Dupuy & Cie	3,461	.....	3,461
Koppenhagen & Cie	3,450	.....	3,450
Roquette & Cie	3,440	.....	3,440
A. Dubois & Cie	2,970	454	3,424
Jules Gilson & Cie	3,228	136	3,364
J. Calvet & Cie	3,049	282	3,331
P. Prunier & Cie	2,560	672	3,232
L. Ducasse & Cie	3,118	.....	3,118
B. Liet Fils & Cie	1,840	1,269	3,109
Duroc & Cie	2,970	.....	2,970
Ed. Blanchy & Cie	2,670	.....	2,670
Lesage & Cie	1,930	630	2,560
E. Plisson & Cie	2,412	.....	2,412
Eug. Gourry & Cie	2,188	100	2,288
Godet Frères	540	1,706	2,246
Compagnie Générale de la Grande Champagne	.....	2,212	2,212
Ch. Lafitte & Cie	2,191	.....	2,191
A. Hardy & Cie	132	2,006	2,138
Jules Bouchet & Cie	1,476	646	2,122
Ch. Jobit & Cie	1,712	408	2,120
Raoul Maurin	2,104	.....	2,104
Jos. Engrand	2,016	.....	2,016
André Ollanier & Cie	.....	1,890	1,890
Emile Engrand	1,680	.....	1,680
A. Ménard Roger & Cie	504	1,171	1,675
Filleux Aîné & Fils	1,658	.....	1,658
Cocq Père & Fils	.....	1,502	1,502
P. Gaisse & Cie	1,365	120	1,485
Vve G. Furlaud & Cie	1,350	.....	1,350
A. L. Boiteau & Cie	.....	1,306	1,306
E. Puet	1,280	.....	1,280
Raynal & Cie	1,243	.....	1,243
Boileau, Jeune & Cie	1,224	.....	1,224
E. Duras	752	469	1,221
Jules Chabanier	1,150	.....	1,150
Fajou	.....	1,147	1,147
Audry, Lafuge & Cie	240	890	1,130
A. Drouillard & Cie	690	440	1,130
H. de Heurtaumont & Cie	1,123	.....	1,123
De Laâge Fils & Cie	572	542	1,114
Ch. Lecoq	1,110	.....	1,110
Jacquet Klug & Cie	440	655	1,095
Moullon & Cie	446	630	1,076
Gabriel Dubois	714	356	1,070
M. Tiffon & Cie	1,040	.....	1,040
L. de Salignac	.....	1,022	1,022
Channoir & Cie	240	780	1,020
J. Clément & Cie	1,004	.....	1,004
Maurain-Bellot	.....	980	980
A. Duluc & Cie	960	.....	960
Alex. Matignon & Cie	810	100	910
E. Laffon & Cie	.....	908	908
E. Brugerolle et ses Fils	.....	900	900
Chemineaud Frères	.....	830	830
L. O'Donovan	.....	806	806
Fouchez Fils & Cie	.....	796	796
Isidore Couprie & Cie	780	.....	780
L. Dupuis & Fils	.....	780	780
Weil Frères	.....	770	770
J. Gautret & Fils	400	340	740
E. Neirand & Cie	.....	690	690
Beauchamp-Machenaud	.....	686	686
Barker & Son	600	.....	600
Eug. Saboureau & Cie	600	.....	600
G. Bonhomme & Cie	540	40	580
H. Couchon & Fils	.....	540	540
F. Mestreau & Cie	158	362	520
Gay, Renaud & Cie	122	392	514
Sundry Shippers	26.372	17,780	44.152
Totaux	1,384,229	492,741	1,876,970

Note. — Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les expéditions de Bordeaux. . . .

RECETTES DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en septembre

DIVISION.	Div. No.	MALT.	SPIRITUEUX.
Toronto, Ont	26	$ 16,476 33	$ 91,795 52
Hamilton, "	23	5,913 00	22,560 17
London, "	38	7,576 26	6,079 58
Guelph, "	60	5,751 09	48,050 38
Stratford, "	33	2,828 88	3 430 08
Brantford, "	31	870 00	2,973 91
Windsor, "	34		
St. Catharines, Ont	29	1,014 00	818 23
Owen Sound, "	27	950 70	2,766 04
Port Arthur, "	35	58 74	339 72
Peterborough, "	25	1,248 27	5,241 46
Belleville, Ont	23	202 50	12,690 39
Kingston, "	22	1,944 00	6,552 51
Cornwall, "	18		605 06
Prescott, "	19	1,707 54	4,125 00
Perth, "			
Ottawa, "	20	381 00	24 995 71
Montreal, Que	17	9,261 69	140,534 18
Sherbrooke, Que	10	1,044 00	13,835 19
Trois-Rivieres, Que	9		5,032 50
St Hyacinthe, "	12		13,611 09
Quebec, Que	8	5,940 00	40,951 19
Joliette, "	14		5,353 30
St John, N.B	6		
Halifax, N.E	4	5,596 68	6,369 67
Charlottetown, I.P.E	1		
Winnipeg, Man	36	3,111 89	45,971 79
Calgary, T.N.O	39	1,642 70	4,510 60
Victoria, C.A	37	1,380 94	8,848 63
Vancouver, C.A	38	3,069 42	16,776 18

NOTE.—Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu

Champagne " Dry Monopole "

Messieurs Walter R. Wonham & Sons, ont été nommés seuls agents au Canada pour le célèbre Champagne " Dry Monopole " et nous avons certainement raison de les en féliciter. Le " Dry Monopole " figure au premier rang sur les marchés d'Angleterre et du Continent, sa qualité étant exceptionnellement supérieure. La maison " d'origine " dont l'établissement remonte au siècle dernier (1785), la vieille maison de Heidsieck & Cie, a la réputation de n'expédier que les meilleurs Vins qu'il soit possible de produire.

Le "Dry Monopole" destiné à être vendu au Canada sera de la même qualité que celui expédié en Angleterre et dans toutes les Colonies et il obtiendra sans aucun doute la faveur immédiate des connaisseurs d'un Champagne de fine qualité.

Cognac Bisquit de 10 ans

L'excellente réputation dont jouissent MM. Bisquit, Dubouché & Co., favorisera la propagande rapide en faveur de cette qualité de Cognac de 10 ans d'âge, qu'ils viennent justement de placer sur le marché. Ce Cognac a mûri en fûts pendant des années et la qualité en est vraiment supérieure. Nous croyons savoir déjà que de fortes ventes ont été faites et partout où l'on aura besoin d'un Cognac pur et authentique, le Cognac Biscuit de 10 ans d'âge obtiendra la préférence.

Un nouveau tonique

MM. Lawrence A. Wilson & Cie Ltée, viennent de placer sur notre marché un nouveau vin tonique, le Vino Don Lorenzo Ce vin est particulièrement recommandé par les médecins pour toutes les maladies nerveuses et la débilité générale.

Le nouveau tonique est embouteillé d'une manière particulièrement attrayante, tous ces avantages réunis lui assurent un grand succès.

Etablie le 5 décembre 1902

La Société de Crédit Hebdomadaire Limitée, incorporée par le gouvernement de la Puissance du Canada, 23 octobre 1903. Siège social: 17 Côte Place d'Armes. Téléphone Main 675, Montréal, Qué. D'après son incorporation, la Société est autorisée par sa charte à continuer les opérations de l'ancienne Société de crédit hebdomadaire enregistrée, de faire tout négoce et d'émettre des contrats en rapport avec le genre d'opérations tels qu'établi depuis un an. La Société a déjà payé à ses nombreux clients la jolie somme de $19,346.50 depuis le 10 février, 1903 au 10 novembre 1903. Une valeur de plus de $756.00 est distribuée chaque semaine à ses clients.

Toutes informations peuvent être obtenues immédiatement, soit en écrivant ou bien en s'adressant au siège d'administration, 17 Côte Place d'Armes.

On demande partout de bons agents actifs.

LE BOUCHAGE DES VINS

C'est une désolation lorsqu'on sert,, dans un grand dîner, des vins chers et qu'ils sentent le bouchon, alors surtout qu'on a pris la précaution d'employer des bouchons de qualité supérieure. C'est que ces bouchons contenaient des oeufs d'une larve dévastatrice appelée la " Tinea Cloacella " qui, se développant après un long séjour en cave, perçent le bouchon. D'où viennent ces oeufs?Naissent-ils dans le bouchon même? Sont-ils déposés dans la plaque de liège par un parasite de l'arbre qui fournit le liège? Peu importe. Le fait est là. Et on a eu beau enduire les bouchons d'une résine, nommée " galipot " très employée à Bordeaux, les bouchons n'en sont pas moins attaqués, preuve qu'ils apportent les germes en eux.

Le remède est très simple: il faut passer tous les bouchons, soigneusement, à la vapeur, au moment même où on va s'en servir. Les oeufs sont tués, et on a grange chance de sauver son vin. J'emploie ce moyen depuis plusieurs années; et il ne m'arrive pas de perdre deux bouteilles par pièce.

* Dans une note présentée à l'Académie des sciences, M. Rosensthiel, le chimiste œnologue bien connu, a fait connaître les observations faites sur des vins provenant de la fermentation de moûts stérilisés, puis ensemencés avec des levures d'origine diverse; il en conclut que ce qui caractérise les vignes des grands crus, c'est moins la qualité du raisin qu'on y récolte que celle de la levure qui y croît spontanément sur ces raisins.

Whiskey irlandais John Jameson

Messieurs Walter R. Wonham & Sons, seuls agents au Canada pour le Whiskey Irlandais John Jameson, nous avisent d'une demande croissante en faveur d'un Whisky Irlandais de haut grade, à en juger par les fortes ventes qu'ils ont faites pendant la saison présente des fameux Whiskeys, Une Etoile et Trois Etoiles de John Jameson. Ils déclarent de plus que ces fortes ventes peuvent être attribuées au fait que les Whiskeys de John Jameson indépendamment de la haute réputation dont ils jouissent dans le monde, commandent les plus haut prix sur le marché de Dublin. Les Whiskeys les plus populaires sont ceux des qualités Une et Trois Etoiles. Ces deux marques de Whiskeys ont mûri en fût pendant des années avant d'être embouteillés.

Le filtre " Noxall "

Nous recommandons ce filtre aux lecteurs de " Liqueurs & Tabacs "; il s'impose par ces temps d'eau trouble à tous ceux qui désirent faire des mélanges d'alcools. Au moyen de ce filtre vraiment pratique que l'on peut se procurer à partir du prix de $20.00, on obtient une eau claire, limpide et absolument dégagée de tous germes de maladies.

A tous ceux qui mentionneront le nom de " Liqueurs & Tabacs " la Freyseng Cork Co. Ltd, 655, 661, rue St Paul, Montréal, se fera un plaisir d'envoyer des détails intéressants.

FREYSENG CORK CO., LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

Bouchons et Bouchons "ROWN"

655-661 RUE ST. PAUL, Montreal.

FILTRES A EAU "NOXALL"

Broche pour Embouteilleurs, Cire à cacheter les bouteilles. Etain en feuilles, Capsules. Machines à capsuler. Machines à boucher. Bois à bouchons. Tire-bouchons. Fournitures pour Brasseurs et Embouteilleurs.





Gin Canadien
Croix Rouge.



Vin St-Michel
Tonique.



Club
Old Tom



Wilson's
Old Tom.



Colonial
Dry Gin.

SEULS AGENTS:

BOIVIN, WILSON & CIE

520, RUE ST-PAUL, MONTREAL.



P. Frapin
Cognac.



C. Chazalettes
Vermouth.



Peter Dawson's
Scotch Whisky.



Peter Dawson's
Old Curio.



Léon Pinaud
Clarets.



Black Joe
Rhum.



LE FUTUR MAIRE DE MONTREAL.

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal a, dans sa dernière assemblée générale mensuelle, voté à l'unanimité une motion, que nous reproduisons ailleurs dans ce numéro, proposant que tous les membres de l'Association appuient la candidature à la Mairie de Montréal de M. Hormisdas Laporte.

Nous croyons bien que dans toutes les branches du commerce quelles qu'elles soient il y a accord complet en faveur de la candidature de M. H. Laporte qui, s'il n'est pas élu par acclamotion, sera certainement proclamé maire à une écrasante majorité.

M. Laporte a de longs et bons états de service au Conseil municipal de Montréal où il est encore actuellement le Président respecté du Comité des Finances.

Le candidat est, comme on le sait, à la tête de l'importante maison de gros d'épiceries, vins et liqueurs, Laporte, Martin & Cie.

On peut dire qu'il a apporté à la directien des Finances de la cité de Montréal, le même esprit d'ordre, d'économie, de progrès et de droiture qui a fait de sa maison de commerce l'une des entreprises les plus prospères de notre cité et du Canada même.

M. Hormisdas Laporte, à en juger par son passé, sera l'un des maires les meilleurs que Montréal ait jamais possédés et il est temps que le public, après avoir largement profité des services qu'il lui a rendus comme échevin, l'élève à la première place, c'est-à-dire à la place qu'il a méritée et dont il est personnellement digne.

UNE NOUVELLE BOISSON

M. H. Norrenberg vient de publier dans une revue scientifique allemande un article assez étrange ayant pour titre : "Une nouvelle branche de la chimie". Il s'agit de la fabrication d'une boisson hygiénique exempte d'alcool et qui remplacerait le vin et la bière, dont elle aurait les propriétés excitantes, sans en présenter les inconvénients.

Le "Hendels Museum" estime que ce projet ne saurait passer inaperçu, attendu qu'il "menace de révolutionner le commerce des boissons hygiéniques".

Les chimistes qui en poursuivent la réalisation ont en vue de donner satisfaction aux sociétés de tempérance, chaque jour plus nombreuses et plus intolérantes. Pour corriger l'abus qui est fait du vin et de la bière, on rêve de supprimer totalement l'usage de ces boissons.

Il s'est réuni récemment à Brême un congrès antialcoolique qui a fait appel à la chimie pour supplanter toutes les boissons fermentées.

Les savants se proposent donc de faire la synthèse du vin et de la bière dont ils étudieront les éléments constitutifs dans leur nature et dans leurs rapports avec les organes du goût. Ils s'ingénieront à produire sur ces organes une action analogue à celle qu'exerce l'alcool sans recourir à cet agent.

Le Handels-Museum, qui se montre quelque peu sceptique, fait observer néanmoins que la science a réussi à reconstituer artificiellement les éthers des fruits sans le secours de substances végétales. Rien ne limite désormais le champ de son action dans le domaine de la synthèse.

Mais il ne s'agirait plus de rechercher en dehors des fruits les éthers qui leur sont propres; au contraire, on s'attacherait à mettre en jeu ces éthers naturels, qui ne sont connus généralement que par leurs succédanés. En se renfermant dans la manipulation exclusive des substances végétales pures, la chimie dégagerait de nouvelles influences qu'elle mettrait en jeu pour solliciter les organes du goût.

Telle est la sphère nouvelle où va s'engager la chimie contemporaine pour guérir l'ivrognerie.

MANIERE DE VIEILLIR TOUTES LES EAUX-DE-VIE.

C'est aussi simple qu'infaillible, toute-fois, nous devons commencer par faire une distinction: désirez-vous vieillir 5 ou 6 litres seulement ou bien une quantité plus considérable renfermée dans un fût?

Dans le premier cas, vous avez soin de ne remplir vos bouteilles que jusqu'à cinq centimètres environ du bouchon, afin de laisser la place nécessaire à la dilatation du liquide, vous les ficelez et vous les entourez, comme des bocaux de compotes, d'un lien de paille ou de foin bien serré, puis vous les placez dans une grande bassine d'eau froide, de façon à ce qu'elles baignent complètement. Vous mettez sur le feu cette bassine contenant les bouteilles et vous laissez le tout bouillir pendant trois grandes heures. Vous retirez ensuite du feu la bassine et vous la placez dans un coin quelconque sans toucher aux bouteilles. Vous ne les sortez de l'eau que lorsqu'elles sont complètement refroidies, c'est-à-dire au bout de vingt-quatre heures environ.

Pour vieillir l'eau-de-vie dans un fût, vous ligaturez ce fût solidement, puis à l'aide d'une poulie, vous le descendez au fond d'un puits le plus profond et le plus frais possible, vous le laissez là pendant huit ou dix jours au moins, puis vous le retirez, vous le transportez dans un grenier bien chaud, exposé au midi, et, une fois par mois, vous donnez un coup de pied au fût pour le déplacer et remuer un peu le liquide.

En observant rigoureusement ces prescriptions, vous aurez en un an une eau-de-vie de quinze ans dont le bouquet se sera singulièrement développé et cela sans employer aucune drogue qui puisse en altérer la nature. Soumise à l'analyse, cette eau-de-vie sera classée: vieille et naturelle. Aucun chimiste ne verra que vous l'avez soumise à l'hydrothérapie. Essayez.

Je prévois une objection: "Comment croire, me direz-vous, à l'efficacité de votre recette, puisque vous êtes en contradiction avec vous-même. Vous prétendez vieillir l'eau-de-vie en bouteilles en la faisant chauffer d'abord, puis refroidir, et l'eau-de-vie en fût en la faisant refroidir, puis exposer au chaud sous un toit."

A cela, je vous répondrai que le fait physique modifiant l'eau-de-vie consiste en un changement brusque de température. Ce qui la fait vieillir, c'est la brutale transition du chaud au froid, aussi bien que du froid au chaud. Si vous en doutez, je le répète, essayez, vous serez convaincu.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times White Wheat No. 83 Star"

MEAGHER BROS & Co.,

MONTREAL,

Agents.

Boswell & Bro.

BRASSEURS

ALE et PORTER

98-118

RUE ST-VALIER,

QUEBEC.



Cognacs Marie Brizard & Roger

Maison fondée en 1755

La haute réputation dont jouit dans le monde entier la maison MARIE BRIZARD & ROGER est la garantie de la qualité irréprochable des cognacs qu'elle offre à la consommation, en caisses ou en barils, sous les différentes marques de

Cognacs "Fleur de France"

Caisses : 1 Fleur de Lys ; 2 Fleurs de Lys ; 3 Fleurs de Lys ; S. O. P., C. V. 1858.

Marie Brizard & Roger

PROPRIETAIRES DES VIGNOBLES :
DOMAINE DE MONTBRIZARD
RICHEMONT.

⚜ Cognac.

Representants au Canada : **D. Masson & Cie, Montreal.**

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maison manufacturent elles-mêmes — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Ed. Pernod	$ 14.50
G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	9.00

BIERES ANGLAISES

Bass	qts.	pts.
Read Bros. Dog's Head	2.60	1.60
G. H. Hibbard's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

Nelson Dupuy.	qts.	pts.
Bigarreaux	8.00	9.00
Frédéric Mugnier		
Bigarreaux	9.00	5.00
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux	4.00	6.50
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

Bouchard, Père & Fils.	qts.	pts.
Chablis	8.00	9.00
J. Calvet & Cie.		
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	16.00	17.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils.	qts.	pts.
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc Vougeot	25.00	26.00

BOURGOGNES ROUGES

Bouchard, Père & Fils.	qts.	pts.
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
"Club"	8.00	9.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
J. Calvet & Co.		
Beaune, 1889	9.00	
Pommard, 1887	11.50	
Volnay, 1889	13.75	
Chambertin, 1887	18.00	
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair		
Beaujolais	7.00	
Macon	7.25	
Beaune	7.50	
Pommard	9.00	
Nuits	14.00	
Chambertin	16.50	
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

Ackerman-Laurance.	qts.	pts.
"Dry Royal"	15.00	16.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Gildermann		
Gold Lack, Sec, cuvée 1893	28.00	30.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
Duc de Montebello		
Extra Dry	28.00	30.00
Crémaut Brut	30.00	32.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
White Seal Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Veuve A. Devaux	15.00	16.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Dry	28.00	30.00
Brut [vin nature]	30.00	32.00

CLARETS

Barton & Guestier.	qts.	pts.
Floirac	4.50	
Medoc	5.25	
Margaux	5.50	
St-Julien	6.00	
Batailley	9.50	
Pontet Canet	11.00	
Château Leoville	20.00	
Château Larose	20.00	
Château Margaux	24.00	
Château Lafitte	24.00	
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
J. Calvet & Co.		
Floirac	5.75	
Château de Montlys	6.25	
Margaux	8.25	
Pontet Canet, 1887	11.50	
Château Smith Haut-Lafitte 1890	14.75	
Château Leoville, 1889	14.25	
Faure Frère.	qts.	pts.
Côtes	3.50	
Bon-Ton	4.00	
Floirac	4.50	
Medoc	5.00	
Margaux	5.50	
St-Julien	6.00	
Pontet Canet	6.50	
Château Gruaud Larose	12.00	
Côtes, le gallon	1.00	
Nathaniel Johnston & Fils. [Fondée 1734]	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estepne	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.30	7.30
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00
Léon Pinaud		
Claret	2.50	3.50

COCKTAILS

G. H. Heublein Bros. "Club".	La cse
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis.	12.75
D. McManamy & Co's. "Saratoga" Manhattan, Club Whiskey, Brandy, Holland Gin	8.50
D. McManamy & Co's. "Gold Lion" Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie.	La cse
One star	qt. 9.50
10 years old	qt. 12.50
Old Liqueur. 20 years old	qt. 16.00
V. V. S. O. P. 55 years old	qt. 45.00
Au gallon	8.00
J. Borianne.	**La cse**
XXX	7.05
Au gallon	3.75 @ 4.75
Boutelleau Fils.	**La cse**
F. P. Quarts	9.00
" Quarts [Dark]	9.00
" Pints. [2 doz]	10.00
" Half Pints. [4 doz]	11.00
" 16 Imperial Flasks	10.00
" 24 Flasks, sans verre	10.00
" 48 ½ Flasks, sans verre	11.00
One Diamond	10.00

Two Diamonds .. .. O. B... .. ..12.00
Three Diamonds . V. O. B... .. ..14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831..16.00
.. ..1824..21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse... .. ..
10 caisses à la fois, 50c de moins
Au gallon [preuve].. .. .. 3.90 @ 5.75

Boutelleau & Cie. La cse
V. S. O. P. 1885.. .. ..qt. 16.00
Doctor's Special.. .. ..qt. 11.00

Châteaubel. La cse
Quarts... ... . 8.00
Pints... ... . 9.00
Half Pints.. .. ..10.00

Cognac Distillers Association. La cse
Quarts.. .. ..12.00

Chs Couturier & Cie. La cse
Quarts... .. .. 7.00
Pints.. .. .. 8.00
½ Pints.. .. .. 9.00
24 Flasks.. .. .. 8.00
48 ½ Flasks.. .. .. 9.00
180 1/15e de bouteille.. .. ..13.50
Au gallon.. .. .. de 3.80 @ 4.00

D'Angely. La cse
XXX.. .. .. qt. 6.70

Deformont. La cse
XXX.. .. .. 6.00

P. Frapin & Cie. La cse
Une étoile.. .. ..qt. 9.50
Medical.. .. ..qt. 10.50
20 years old. .. ..qt. 13.00
25 years old. .. ..qt. 16.00
30 years old. .. ..qt. 19.00
Au gallon... ... ... 4.00 @ 7.00

Jas. Hennessy & Co. La cse
Une étoile... ... .qt. 12.25
3 étoiles... ... .qt. 15.75
V. O... .. .. 17.00

Robert Henry. La cse
Wired Quarts.. .. .. 7.00

Jimminez & Lamothe. La cse
XXX... ... ...qt. 11.00
V. S. O. P... ... ...qt. 15.50
1890.. .. ..qt. 18.00
1865.. ... ...qt. 20.00
Au gallon.. .. .. 4.25 @ 4.35

Legrand. La cse
Quarts... .. .. 6.50
24 Flasks.. .. .. 8.00
48 ½ Flasks. 8.50

F. Marion & Cie. La cse
Quarts.. .. .. 6.00
Pints.. .. .. 7.00
½ Pints.. .. .. 8.00
24 Flasks.. .. .. 7.00
48 ½ Flasks. 8.00
180 1/15e de bouteille.. .. .. .. 12.50
Au gallon... ... . 3.40 @ 3.75

Martell & Co. La cse
Une Etoile.. .. ..qt. 12.25
3 Etoiles.. .. .. qt. 16.00
V O. .. .. qt. 17.00
V. S. O. P... .. ..qt. 18.50
V. V. S. O. P... ... .qt. 38.00

J. Nicolet & Cie. La cse
Quarts.. .. .. 7.50
24 Flasks avec verre... ... . 9.00
48 ½ Flasks avec verre... .. .. 9.50
Au gallon [preuve].... ... 3.65 @ 3.85

Otard, Dupuy & Cie. La cse
Spécial.. .. .. qts..... 9.50
Une étoile.. .. .. qts..... 11.50
Deux étoiles. . .. . qts..... 14.00
Trois étoiles.. .. .. qts..... 16.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 17.50

E. Puet. La cse
Une étoile.. .. .. qts..... 9.55
Deux étoiles.. .. .. qts..... 10.70
X X X.. .. .. qts..... 12.50
V. O.. .. .. qts..... 14.55
V. O. P.. .. .. qts..... 15.25
V. S. O. P.. .. .. qts..... 16.25
V. V. S. O. P.. .. .. qts..... 20.25
1860.. .. .. qts..... 24.25
1850.. .. .. qts..... 26.20
1840... .. .. qts..... 30.00
Au gallon. .. .. 4.00 @ 7.00

Renault & Cie. La cse
Une étoile... .. .. qts..... 10.00
V. O... .. .. qts..... 12.00
3 étoiles S. V. O.. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 21.00
Club.. .. .. qts..... 18.00
50 Years Old.. .. .. qts..... 40.00
Au gallon... ... ... 4.00 @ 10.00

Ph. Richard. La cse
S. O... .. .. qts..... 22.50
F. C.. .. .. qts..... 15.00
F. C.. .. .. 180 de 1/15..... 23.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 12.00
V. S. O. P.. .. .. pts..... 13.00
V. S. O. P.. .. .. .. ½ pts..... 14.00
V. S. O. P. . .. 180 de 1/15..... 20.00
V. S. O... .. .. qts..... 10.00
V. S. O. . . . . 180 de 1/15..... 18.00
V. O... .. .. qts..... 8.50
V. O... .. .. pts..... 9.50
V. O... .. .. ½ pts..... 10.50
V. O.. .. .. .. 180 de 1/15..... 14.00
V. O... ... .12 Carafons..... 10.50
V. O.. .. .. .. .20 Carafons..... 13.00
V. O. 16 Flasks, avec verre..... 9.75
V. S. O. P.. .. au gallon. 5.00 @ 5.50
V O.. au gallon [preuve] 3.80 @ 4.25
V. O. au gallon [5 U. P.] 3.40 @ 4.00
Fine Champagne. .. .. .. 5.90 @ 6.00

Jules Robin & Cie. La cse
Quarts.. .. .. 9.00
24 Flasks.. .. .. 10.50
48 — ½ Flasks.... .. .. 11.00

J. Sorin & Cie.
Au gallon.. .. .. de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. La cse
Trois étoiles.. .. .. qts.. 6.00
Pints... .. .. 7.00
Half Pints... .. .. 8.00
16 Flasks imp.,. .. sans verre.. 8.00
24 Flasks, ... sans verre.. 7.00
48 — ½ Flasks,. .. sans verre.. 8.00
100 — ⅛ de bouteille.. .. .. 8.50
Au gallon.. .. .. .. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian. La cse
25 Quarts... ... . 5.50
50 Pints.... ... . 8.50

Apollinaris La cse
50 Quarts... ... . 7.50
100 Pints.. .. .. 10.50
100 Splits... ... . 8.50

Cantrell & Cochrane. La doz
Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda... .. .. 1.40
Seltzer... ... . 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

Jewsbury & Brown. La doz
Soda Water.. .. .. 1.40
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Quinine Tonic.. .. .. 1.45
Potass Water.. .. .. 1.40

Rubinat. La cse
Sources Serres.. .. .. .. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

St-Galmier. La cse
Source Badoit.. .. .. 6.00

Vichy. La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive.. .. ..10.00
St-Louis... .. .. 8.00
Principale.. .. .. 7.00

Vichy St-Yorre La cse
Source St-George.. .. .. 8.00

GIN

Blankenheym & Nolet. La cse
Marque "Clef". Caisses Rouges. 10.00
Marque "Clef". Caisses Vertes.. 5.00
Marque "Clef". Caisses Petites. 2.50
En cruchons vieux.. .. .. 11.50

John de Kuyper & Son La cse
Caisses Rouges. . . . 15s..... 11.25
Caisses Vertes. . . . 12s..... 5.85
Caisses Violettes.. . . 24s..... 5.10
Au gallon... ... ... 3.00 @ 3.20

Melchers, de Berthierville La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00

J. J. Melchers La cse
Honey Suckle. Cruch. verre. . . . 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . . 8.50
Honey Suckle. " " grands 15.00

P. Melchers La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. .. .. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. .. .. 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. La cse
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.25
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . 17.50

A. C. A. Nolet La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes.. .. .. 5.75

Pollen & Zoon La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.00
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon... .. .. 2.95 @ 3.15

Wynand-Fockink. La cse
12 Cruchons.. .. .. 10.00
12 Bouteilles 9.00

LAGER

La doz
Bavarian Munchen.. .. .. .. pts.. 1.75

LIQUEURS

Bénédictine qts. pts.
12 litres.. .. ..19.50 20.50

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.
qts. pts.
Anisette... ... . 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. .. .. 12.50
Marasquin... ... . 13.00
Kummel, Superfin. 12.00
Kummel Crystallisé.. .. .. 12.50
Green Peppermint.. .. .. 13.00
Crème de Menthe, Blanche... .. 13.00
Cherry Cordial. 12.00
Cherry Brandy.. .. .. 12.00

Blackberry Brandy... 12.00
Kirsch.. 11.00
Bitter Triple... 12.00
Liqueurs assorties.. 13.00
Crème de Menthe Verte. 13.00
Crème de Menthe Moka. 13.00
Crème de Menthe Cassis... 13.00
Crème de Menthe Noyau... 13.00
Eau-de-vie de Dantzik... 13.00
Orange Bitters.. 9.50
Punch au Kirsh.. 11.00
Peach Brandy... 12.00

Alex Droz & Cie.	qts.	pts.
Crème Cacao-Chouva..	16.00	17.00

Nelson Dupuy.	qts.	pts.
Maraschino...	12.00	
Grenadine...	8.50	

Frémy Fils.	qts.	pts.
Cherry Whiskey...	16.00	17.00
Orange Whiskey...	14.00	

Jules Lamothe.	qts.	pts.
Cherry Whiskey...	9.00	

Frédéric Mugnier.	qts.	pts.
Crème de Menthe Verte...	11.00	
Curaçao...	12.50	
Cherry Brandy..	10.50	
Cacao l'Hara à la Vanille...	12.50	
Marasquin..	13.00	
Kirsch ***..	11.00	
Prunelle de Bourgogne.	12.50	
Crème de Framboises...	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit..	18.00	
Crème de Cassis..	11.00	
Fine Bernard...	15.00	
Grenadine..	7.50	
Anisette..	10.50	
Kumel..	10.00	
Grand Marnier...	15.00	16.00

Wilson.	qts.	pts.
Blackberry Brandy..	9.00	

Wynand Fockink.	qts.	pts.
Curaçao Orange...	11.00	
Curaçao Blanc...	11.00	
Anisette Blanche...	11.00	
Abricotine..	11.00	
Crème de Thé...	11.00	
Crème de Vanille...	11.00	
Crème de Cacao..	11.00	
Crème de Mocha..	11.00	
Crème de Violettes..	11.00	
Crème de Menthe Verte.	11.00	

MADERE

Blandy Brcs	La cse
Very Superior...	8.50
Special Selected...	10.00
London Particular...	13.00

Cossart, Gordon & Co.	
Au gallon..	2.50 à 9.00

MALAGA

Blandy Bros.	La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux.	7.50
Etiquette Blanc — pâle	10.00

MOSELLE

Feist Bros. & Sons.	qts.	pts.
"Silver Star" Sparkling..	18.50	21.00

Frederick Krote.	qts.	pts.
Sparkling..	16.00	17.00

Mock, Lauteren & Co., fondée en 1719.	qts.	pts.
Zeltinger...	8.50	9.50
Pisport..	13.00	14.00
Brauenberg...	12.00	13.00
Scharzberg — 1895..	18.00	
Sparkling Moselle..	18.00	19.50

OLD TOM

Booth	La cse
London Dry	8.00
Old Tom	8.00

Club	
Old Tom..	6.50

Colonial	
London Dry..	6.50

Gordon	
London Dry..	7.25
Old Tom..	7.25

Thorne.	
Old Tom...	7.50
London Dry...	7.50

Wilson	
Royal Crown Old Tom..	6.50
Old Tom..	5.50
Au gallon...	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester	La cse
Royal...	5.00
Crusado..	6.00
Rich Douro...	9.00
White Port..	11.00
Old Crusted.	12.00
Royal Dry Superior..	15.00

Cockburn, Smithes & Co.	
Tawny.. La cse.	16.00
Au gallon...	2.75 @ 7.00

Guimaraens & Co.	
Invalid's Reserve.. La cse.	9.00
Au gallon...	2.25 @ 5.50

MacKenzie & Co. Ltd.	
Au gallon..	2.50 @ 10.00

Robertson Bros.	La cse
Medal Port No 1...	15.00
Medal Port No 2...	12.00
Favorita Oporto...	7.50
Au gallon...	1.50 @ 6.50

Sandeman & Co.	La cse
Superior Old..	12.00
"Club"...	18.00
"1890"..	25.00
Au gallon..	2.50 @ 15.00

T. G. Sandeman & Sons.	
Au gallon...	2.75 @ 9.00

Silva & Cosens.	
Dow's Admiral.. La cse.	16.50
Au gallon..	2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

Guinness.	qts.	pts.
Read Bros. "Dog Head"...	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling..	2.60	1.65

Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"..	2.50	1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.	qts.	pts.
Black Joe..	7.50	8.50
No 7...	7.00	8.00

Marie Brizard & Roger.	qts.	pts.
Ste-Croix..	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon..	5.00	

E. & J. Burke,	qts.	pts.
Jamaica..	9.50	

H. G. Kewney & Co.	qts.	pts.
Jamaïque — 1 Etoile...	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles..	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles..	9.50	

Red Heart.	qts.	pts.
A la caisse...	9.50	

Talbot Frères.	qts.	pts.
"Fine Fleur"...	7.50	8.50
"Fine Fleur" ½ pts...		9.50
Lilacs..		7.00

Thorne.	qts.	pts.
Marque "Lion"...	8.00	
Liquid Sunshine..	9.50	

SAUTERNES

Barton & Guestier.	qts.	pts.
Haut Sauterne..	12.50	
Graves..	6.50	
Barsac..	8.75	
Château Yquem..	24.00	

J. Calvet & Cie.	qts.	pts.
Sauternes..	6.00	

J. Dutrenit & Cie.	qts.	pts.
Graves...	3.50	4.50

Faure Frères	qts.	pts.
Sauterne..	4.50	
Haut Sauterne..	8.00	

Jimenez.	qts.	pts.
Sauternes.	6.00	

A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1890 Graves..	4.80	5.80
1888 Barsac.	5.20	6.20

Nathaniel Johnston & Fils.	qts.	pts.
Barsac...	6.00	7.00
Sauternes...	6.00	7.00
Graves...	6.00	7.00
Haut Sauternes..	11.50	12.50
Château Yquem..	20.00	21.00

SHERRIES

Blandy Bros.	
Manzanilla.. La cse.	8.50
Amoroso.. La cse.	11.00

Pedro Domecq.	
Au gallon..	1.25 @ 9.00

Manuel Gamboa.	
Ramirez — au gallon..	1.25 @ 5.00

Levert & Schudel — au gallon..	1.25

Mackenzie & Co. Ltd.	
Au gallon..	1.50 @ 10.00

M. Misa — au gallon..	1.50 @ 6.00

Robertson Bros.	
Amontillado... La cse.	15.00
Manzanilla... La cse.	12.00
Olorozo.. La cse.	7.50
Au gallon...	1.75 @ 7.50

Sanchez, Romate, Hermanos.	
Royal.. La cse.	5.00
Favorita.. La cse.	6.00
Club — 1870... La cse.	9.00
Amontillado... La cse.	12.00
Orange.. La cse.	8.00
Au gallon...	1.50 @ 5.00

A. L. Valdespino & Co.	
Au gallon..	1.25

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co..	6.50
Martini & Rossi... [Italien]..	7.00
Noilly, Pratt & Co..	7.00
Freund Ballor & Co. [Italien]..	6.75

VIN DU RHIN

Feist Bros. & Sons.		qts.
Laubenheimer..	1893..	6.75
Niersteiner..	1893..	7.00
Rudesheimer..	1893..	9.75
Hochheimer...	1893..	10.50
Orignal Liebfraumilch.	1893..	12.50
Rauenthal, own growth...	1893..	14.50
Steinwein in Bocksbeutel,..	1893..	12.50
Zeltinger, .. 1892 ou	1893..	7.25
Brauneberger, . 1892 ou	1893..	10.50
Berncasteler Doctor..	1899..	17.00

Pints: $1.00 extra la cse.

Frederick Krote	qts.	pts.
Laubenheimer...	6.50	7.50
Niersteiner...	7.50	8.50
Rudesheimer...	10.00	11.00
Steinwein..	11.00	12.00
Hochheimer..	10.00	11.00
Liebfraumilch...	14.50	15.50
Johannisberger..	20.00	21.00
Royal Scharzberg..	21.00	22.00
Sparkling Hock, blanc	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	17.00	18.00

Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.

	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893	30.00	
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Sparkling Hock	18.00	19.50

VINS TONIQUES

	La cse
Violet Frères.	
Byrrh 12 litres	10.50
Byrrh 24 ½ litre	11.50
Red Heart	9.00
Vin Mariani	10.00
Vin St-Michel	8.50
Vin Vial	12.50
Vino Don Lorenzo	
Wilson's Invalid's Port	7.50

WHISKEYS CANADIENS

	La cse
Corby	
I. X. L. qts.	7.00
Purity qts.	6.50
Purity Flasks—32s.	7.50
Canadian qts.	5.00
Canadian Flasks—32s.	6.00
Whiskey Blanc 40 U. P.	5.00

	Le gal
Hamilton Distillery Co.	
RYE Royal Rye 25 U. P.	2.25
RYE Royal Malt 25 U. P.	2.25
RYE 2 Star Rye 40 U. P.	1.75
RYE 2 Star Malt 40 U. P.	1.75
RYE Rye 4 ans 25 U. P.	2.40
RYE Rye 5 ans 25 U. P.	2.50
RYE Rye 7 ans 35 U. P.	2.75

	La cse
Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans.	
Imperial qts. 12 flasks	7.50
Amber qts. 12 bottles	5.50
Pints. 16 flasks	6.00
Half Pints. 32 flasks	6.50
Special Pocket 36 flasks	6.50
Quarter Pints 64 flasks	7.50
Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans.	
Quarts. 12 bottles	7.00
Pints. 16 flasks	7.50
Half Pints. 32 flasks	8.00
Quart Pints. 64 flasks	9.00
Whiskey Blanc	
Quarts. 12 bottles	5.00
Jos. E. Seagram.	
"Star"	
"Old Times"	
White Wheat	
No "83"	
	Le gal
Old Times	
White Wheat	
Hiram Walker & Sons.	
Canadian Club, 5 years old. qts.	9.00
Canadian Club. Flasks, 16s.	9.50
Canadian Club. ½ Flasks, 32s.	10.50
Imperial qts.	7.50
Imperial. Flasks 16s.	8.00
Imperial. ½ Flasks 32s.	8.50
	au gal.
Canadian Club—5 years old	3.60
Imperial	2.90
Rye. 25 U. P.	2.25
Malt. 25 U. P.	2.25
Wilson	
Empire Rye 8.00 @	10.00
Liquid Sunshine 7.00 @	9.00
Moonlight qts.	6.00
Moonlight. Flasks 16s.	6.50
Moonlight. Flasks 32s.	7.00
Moonlight. Flasks 36s.	7.25
Moonlight. Flasks 64s.	8.00

WHISKEY ECOSSAIS

	La cse
Balmoral.	
Quarts.	7.00
Au gallon 6 à 7 O. P. 3.90 @	4.00
Bulloch, Lade & Co.	
Loch Katrine qts.	7.50
Loch Katrine Flasks.	8.25
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks.	11.00
Special White Label.	9.50
Extra Special Gold Label.	11.00
Burns, Leslie & Co.	
Gleneil qts.	6.00
Peter Dawson	
Perfection	9.75
Special	10.50
Extra Special	9.50
Liqueur	12.25
Old Curio, 20 years old	14.50
Au gallon 4.00 @	7.00
John Dewar & Sons.	
Extra Special qts.	9.50
Extra Special pts.	10.50
Special Liqueur qts.	12.50
Special Liqueur pts.	13.50
Extra Special Liqueur qts.	16.50
Roderick Dhu	
Quarts	9.00
Premier	12.00
Grand Liqueur	20.00
Graham, Davy & Co.	
Loch Carron qts.	6.50
Greenless Bros.	
Claymore qts.	9.20
King Edward VII... Ext. Sp. qts.	9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts.	13.00
Haig & Haig	
X X X	9.50
X X X X X	15.05
Liqueur	16.00
Bleu Blanc Rouge	9.50
J. & R. Harvey.	
R. O. S.	12.50
Fitz James	10.00
Hunting Stewart	9.00
Jubilee	8.50
Old Scotch	7.50
Au gallon 3.65 @	5.50
Wm. Hay, Fairman & Co.	
Quarts	7.75
Flasks	8.75
Imperial Quarts	11.00
Au gallon 9 O. P.	3.75
D. Heilbron	
Hillburn Blend qts.	7.50
King's Liqueur qts.	10.00
John Hopkins & Co.	
"Old Mull" Blend	9.50
"Navy Liqueur" V. O. S.	12.00
Melrose, Drover & Co.	
1 étoile	4.00
2 étoiles	4.25
3 étoiles	4.50
4 étoiles	4.75
5 étoiles	5.00
Au gallon 3.75 @	6.00
Mitchell Bros.	
Heather Dew. qts.	7.00
Heather Dew. Imp. qts. cruchons.	12.50
Heather Dew. Oval Flasks. qts.	11.25
Heather Dew. ½ Flasks. 60s.	9.00
Heather Dew. Flasks. 48s.	12.00
Au gallon 3.65 @	5.00
Special Reserve. qts.	9.00
Special Reserve. pts.	10.00
Special Reserve. Oval pts.	11.75
Extra Special Liqueur. qts.	9.50
Extra Special Liqueur. Flasks.	9.50
Mullmore	
Quarts	6.50
Oval Imp. Quarts	10.00
24 Flasks	7.75
24 Imp. Flasks	10.50
48 Flasks	9.00
Robertson, Sanderson & Co.	
"Glenleith" [8 years old]. la cse.	9.00
"Glenleith" 5 O. P. le gal.	4.75
"Glenleith" 15 U. P. le gal.	4.00
"Mountain Dew," full flavor. cse.	9.50
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts.	12.00
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts.	13.00
"Mountain Dew," 4 O. P. le gal.	4.75
	la cse
Special Liqueur, [15 years old].	13.50
	le gal
Old Private Stock, [20 years old].	18.00
Craigdhu 10 O. P.	4.00
Dhuloch 9 O. P.	4.10
Special Blend. 8 O. P.	4.25
Special Blend. 15 U. P.	3.75
Ross Glen.	La cse
12 Quarts	6.25
24 Flasks	7.50
32 Square Flasks	8.00
48 ½ Flasks	8.50
12 Imp. Quart... Oval Flasks	10.50
24 Imp. Pint... Oval Flasks	11.00
48 Imp. ½ Pint... Oval Flasks	12.00
Royal Lochnagar	La cse
O	9.50
O O O	10.00
Thorne	La cse
Kilty qts.	9.20
Liqueur qts.	11.05
John Walker & Sons.	La cse
Kilmarnock	10.00
Wilson.	La cse
Braê-Mar qts.	8.00
Braê-Mar flasks.	9.00
Braê-Mar ½ flasks.	10.00
Old Gaelic qts.	10.50

WHISKEY IRLANDAIS

	La cse
E. & J. Burke.	
Quarts	8.50
Imperial Quart flasks	11.50
Bushmill.	
X	9.50
X X X	12.00
Findlater.	
A 1	9.50
D. W. D.	
1 Shamrock	9.75
3 Shamrocks	10.75
Janishannon. La cse.	1.50
John Jameson & Son.	
1 étoile	9.50
3 etoiles.	11.25
William Jameson.	
1 harpe	9.75
3 harpes	10.75
Mitchell Bros. Ltd.	
Cruiskeen Lawn. Cruchon pierre.	12.50
Old Irish. Imp. Quart flasks.	11.25
Old Irish. Special Quarts.	9.00
Old Irish. Special Imp. Pints.	11.75
Old Irish. Ordinary Quarts.	6.50
Old Irish. Ordinary Pints.	8.00
Old Irish 48 Flasks.	12.00
Old Irish. ½ Flasks. 60s.	9.00
	le gal
Special Old 4.10 @	4.50
Old 3.65 @	4.00
"B"	3.25
"C"	2.75
George Roe & Co.	La cse
1 étoile	9.75
3 étoiles	10.75
St-Kevin. La cse.	7.50
Kilkenny. La cse.	6.50
Henry Thomson. La cse.	9.00



LE REMPLISSAGE DES BOITES

Aux Etats-Unis le Bureau du Revenu de l'Intérieur a entrepris une vigoureuse croisade contre la pratique du remplissage des boîtes vides de cigares.

La Section en Loi du Bureau du Revenu de l'Intérieur s'efforce d'une façon toute spéciale de supprimer le remplissage des boîtes et elle a confiance que les tribunaux approuveront les arrestations faites en vertu des Statuts du revenu général dans le but de mettre fin aux pratiques frauduleuses qui sont non seulement une perte pour le Trésor mais aussi une concurrence déloyale pour les tabaconistes honnêtes et des pertes aux manufacturiers de bonne marque.

On compte que les détailleurs qui emploient ces moyens frauduleux d'augmenter leurs bénéfices pourront être punis de prison et qu'ils auront en outre à payer l'amende.

Les agents du Revenu ont été autorisés à saisir tous les cigares trouvés dans des boîtes autres que celles dans lesquelles ils ont été placés par le manufacturier, en outre on prévoit qu'il faudra prendre des mesures plus rigoureuses encore pour terrasser ce genre de fraude.

Cette campagne contre la fraude est menée avec vigueur par le Gouvernement américain.

Il est à souhaiter que le Gouvernement canadien entre sans retard dans la même voie. Il est suffisamment armé pour protéger le commerce honnête et pour punir les fraudeurs. Après les nombreux avis qu'il a reçus de différentes parts, il serait coupable de ne pas agir.

LE COMMERCE DES FETES

Les tabaconistes ont, à l'époque des fêtes de Noël et du Jour de l'An, la vente assurée de cigares de luxe et d'articles de fantaisie de toutes sortes pour fumeurs, vente qu'ils ne doivent pas négliger.

Tous ces articles laissent généralement de beaucoup plus beaux bénéfices que les articles de vente courante qui se débitent durant l'année entière.

Nous conseillons donc aux débitants de tabac de voir au plus vite à passer leur commande dans les différents articles qui ne sont réellement de vente qu'à l'époque des fêtes de fin et de commencement d'année.

Il y a une raison pour passer les ordres aussi à bonne heure que possible, cette raison c'est que le tabaconiste doit, assez longtemps à l'avance, faire un étalage en vue du commerce des fêtes.

Les passants de chaque jour remarquent dans les vitrines du magasin des objets de choix, des objets de goût et quelquefois même de certaine valeur qu'ils ne soupçonneraient pas s'il ne se faisait [illegible]

Les parents n'achèteront pas ces articles dès qu'ils seront offerts à leur vue, mais ils se souviendront au moment des cadeaux de Noël et du Jour de l'An, d'avoir vu l'objet qui les tentait soit pour eux-mêmes soit pour les offrir à leurs amis. Ainsi faisant le tabaconiste ne perdra pas de ventes par sa propre faute.

A l'époque des fêtes, il n'y a pas que les hommes qui entrent dans le magasin du tabaconiste. Les dames aussi sont acheteuses d'articles pour fumeurs. N'ont-elles pas des cadeaux à faire à leur mari, à leur père, à leurs proches? De ce que les femmes ne sont pas connaisseurs en fait de cigares ou d'articles pour fumeurs, il ne s'ensuit pas qu'on doive leur offrir des marchandises de qualité inférieure. Il est, au contraire, de la meilleure politique de les traiter aussi convenablement qu'on le ferait d'un acheteur connaisseur. S'il s'agit de cigares, par exemple et que les cigares donnent une complète satisfaction à celui qui les fumera, il est évident qu'il s'enquerra de la maison où ils ont été achetés. Ce sera une réclame pour le vendeur.

A noter aussi que plus les étalages seront attrayants, que plus ils seront importants et plus aussi ils auront chance d'attirer la clientèle féminine.

Pour terminer, nous conseillerons à nos lecteurs de varier autant que possible leur étalage d'ici à l'époque des fêtes. Il n'est pas nécessaire peut-être de le changer radicalement chaque fois, mais en y apportant de temps à autre quelques modifications, on peut lui donner un autre aspect qui fera remarquer de nouveau le magasin par le passant.

LA RECOLTE D UTABAC DANS LES COMTES DE KENT ET D'ESSEX.

Nos lecteurs qui sont intéressés dans le commerce de tabac n'ont pas oublié la controverse que nous avons eue avec le "Moniteur du Commerce" relativement à la récolte du tabac dans les comtés de Kent et d'Essex, Ontario.

La récolte est maintenant faite et il devrait être assez facile aux statisticiens de se mettre d'accord ou du moines de n'être pas trop en désaccord sur les chiffres.

Nous nous sommes adressés, alors que l'état des récoltes en terre était si diversement appréciée, à différents correspondants qui tous ont déclaré que les apparences étaient mauvaises et un des journaux qui avait critiqué les dires de nos correspondants, dû, en fin de compte, publier des chiffres se rapprochant fort sensiblement des nôtres.

Voici maintenant ce qu'un nouveau correspondant nous écrit au sujet de la récolte du tabac dans les comtés d'Essex et Kent:

"Il y a peu de temps, un marchand de tabacs des plus en vue publiait un rapport d'après lequel la récolte dans ce district atteindrait pleinement trois millions de livres ce qui procurerait des approvisionnements abondants aux manufacturiers. Depuis, la récolte s'est faite, à vrai dire, la totalité en a été achetée par les manufacturiers de tabacs en palettes à des prix variant de 10 1-2 à 12c la livre. D'après une estimation établie avec soin, il est avéré que la récolte ne s'élève pas à plus du tiers de la quantité ci-dessus et comme la récolte de l'an dernier a été pour ainsi dire complètement vendu, il appert désormais qu'il y aura une bonne demande pour tout le tabac canadien quelconque qui n'aurait pas encore été vendu?

Nos lecteurs qui ont suivi attentivement nos articles d'il y a trois mois environ, sur le même sujet et qui se sont basés sur les renseignements que nous leur avons donnés pour faire leurs achats, doivent se féliciter de leur prévoyance. Les prix sont élevés et très fermes et ne baisseront évidemment pas d'ici la récolte de 1904.



"Son succès dit tout"

Etalages artistiques par les experts de... **The American Tobacco Co. of Canada, Ltd.**





Pour les Fêtes

de Noel et du Jour de l'An



Choix, Qualité

ET

Prix Corrects.

Nous Offrons au Commerce
une Ligne Choisie de

Necessaires de Fumeurs

Pipes, Porte-Cigares,
Etuis à Cigares,
Porte-Cigarettes, Etuis à
Cigarettes, Blagues à Tabac,
Etc.

Comme Toujours,
Notre Assortiment de

Cigares, Tabacs Coupés,
Tabacs en Poudre, Tabacs
en Palettes, Tabacs en
Paquets, Cigarettes,

Réunit toutes les Marques les plus
POPULAIRES.

C. GRATTON & CIE

(H. FORTIER, Propriétaire.)

269, rue St-Paul et 4, rue Vaudreuil,

MONTREAL.

FUMERA-T-ON DANS LES CHARS URBAINS?

Nous avons déjà posé la question qui intéresse beaucoup de fumeurs ainsi que les commerçants en tabacs, cigares et cigarettes: Pourquoi la Compagnie des Chars Urbains de Montréal, ne permettrait-elle pas de fumer dans l'un des compartiments de ses chars divisés en deux parties?

La Compagnie des chars a toujours fait la sourde oreille aux réclamations de ce genre. Cependant, il semblerait à première vue que tout en donnant satisfaction à la grande masse de la population masculine, elle améliorerait ses recettes.

On nous affirme, en effet, que pour se rendre à leurs occupations le matin ou rentrer le soir au logis, beaucoup de fumeurs qui ne peuvent dans le cours de leur travail user du tabac sous quelque forme que ce soit, se privent de prendre les chars, pour pouvoir fumer à leur aise, fumer une bonne pipe, un excellent cigare ou quelque délicieuse cigarette.

La Compagnie des chars a tout récemment augmenté son capital pour construire de nouveaux chars, la Compagnie a-t-elle pris ses dispositions pour donner satisfaction aux fumeurs avec les nouveaux chars?

C'est une question qui intéresse énormément de gens et tous seraient désireux d'avoir une réponse à cette question.

LE MAGASIN DE TABAC

Je me rappelle vaguement une devise dont le sens est que celui qui n'éprouve pas de jouissance à fumer sa pipe ou son cigare, doit avoir éprouvé de gros chagrin ou ne connaît pas une des plus grandes consolations que l'on trouve dans ce bas monde.

Quoiqu'il en soit et quoique puissent penser certains ascètes de l'habitude de fumer, il est indiscutable que de grandes quantités de tabac, sous une forme ou sous une autre, sont vendues dans presque tous les pays et dans toutes les zones sous le soleil et que le tabac n'a pas de concurrent qui puisse rivaliser avec lui au point de vue de la tranquilité et du bien être qu'il vous procure.

Vous ne pouvez pas vous rendre dans un village ou dans un un petit hameau, si insignifiant soit-il, où vous ne trouviez pas au moins un bureau de tabac, et si vous en trouvez un où il n'y a pas de magasin de tabac, vous verrez bien vite que le tabac n'est pas mis à l'index dans cette localité mais qu'il a ses quartiers généraux quelque part en société avec d'autres marchandises. Quelques magasins de tabac modernes trouvent avantageux d'ajouter au matériel de leur magasin une fontaine à soda ou d'y adjoindre une petite salle de jeux ou l'on débite parfois des boissons douces, de la crême à la glace ou des boissons à base de lait à un grand nombre de clients.

Comme le cigare et la pipe sont des instruments sociables et favorisent la conversation, tout est pour le mieux. La morale de cette histoire est que plus un magasin de tabac est bien décoré, confortable et attrayant de toute manière, plus il sera recherché par la clientèle et plus nombreuses seront les ventes. Il possède également avec l'immense variété de pipes, de cigarettes et d'autres accessoires modernes, une occasion infaillible sans égale pour faire de jolis étalages de vitrine. Quelques-uns des magasins de tabac que nous voyons dans les grandes villes rivalisent avec les pharmacies, et l'indien tout emplumé dans son costume aux couleurs éclatantes laisse dans l'ombre la pharmacie et ses grands bocaux remplis de liquides multicolores. Il y a peu de magasins qui puissent utiliser avec plus d'avantage le livret qu'un magasin de tabac, car les gens sont toujours portés à s'intéresser plus volontiers à quelque chose qui s'adresse à leur goût qu'à ce qui traite des effets d'habillement. Le livret qui traite par conséquent des nouveautés en fait de tabacs et accessoires pour fumeurs devrait être très soigné au point de vue du genre de la composition, de l'impression et de l'illustration. Il devrait être bien écrit et très concis, et si certains articles réclament une description spéciale, donnez leur une place bien en vue.

Le fournisseur d'excellents produits peut dire que " ses cigares sont tellement bons qu'un homme peut envoyer en toute sécurité sa femme pour en acheter." Cela peut ressembler à un éloge superlatif, mais c'est si bien la vérité qu'on peut avancer la chose sans inconvénient et la maintenir. Ce n'est pas tous les marchands de cigares qui savent qu'il y a des volumes de littérature en vers et en prose traitant du tabac, et une quantité de cette matière peut être utilisée de temps en temps, de façon à rendre les annonces de tabac à la fois attrayantes et pittoresques.

Il est bien certain que ce qui a été une source d'inspiration féconde pour tant de brillants écrivains aura pour effet de relever le caractère de la publicité en faveur des produits dérivés du tabac et à lui donner un cachet d'originalité qui la distinguera des annonces ennuyeuses et banales que l'on rencontre encore trop souvent dans la plupart de nos journaux quotidiens.

CORRESPONDANCE

Les Cigares Pur Havane 1903

El Louvre Hôtel,
Havana, Cuba, 10 oct. 1903.

M. H. P. Nightingale,
Rédacteur au journal " Liqueurs et Tabacs ",
25, rue St Gabriel, Montréal Canada.

Cher Monsieur:

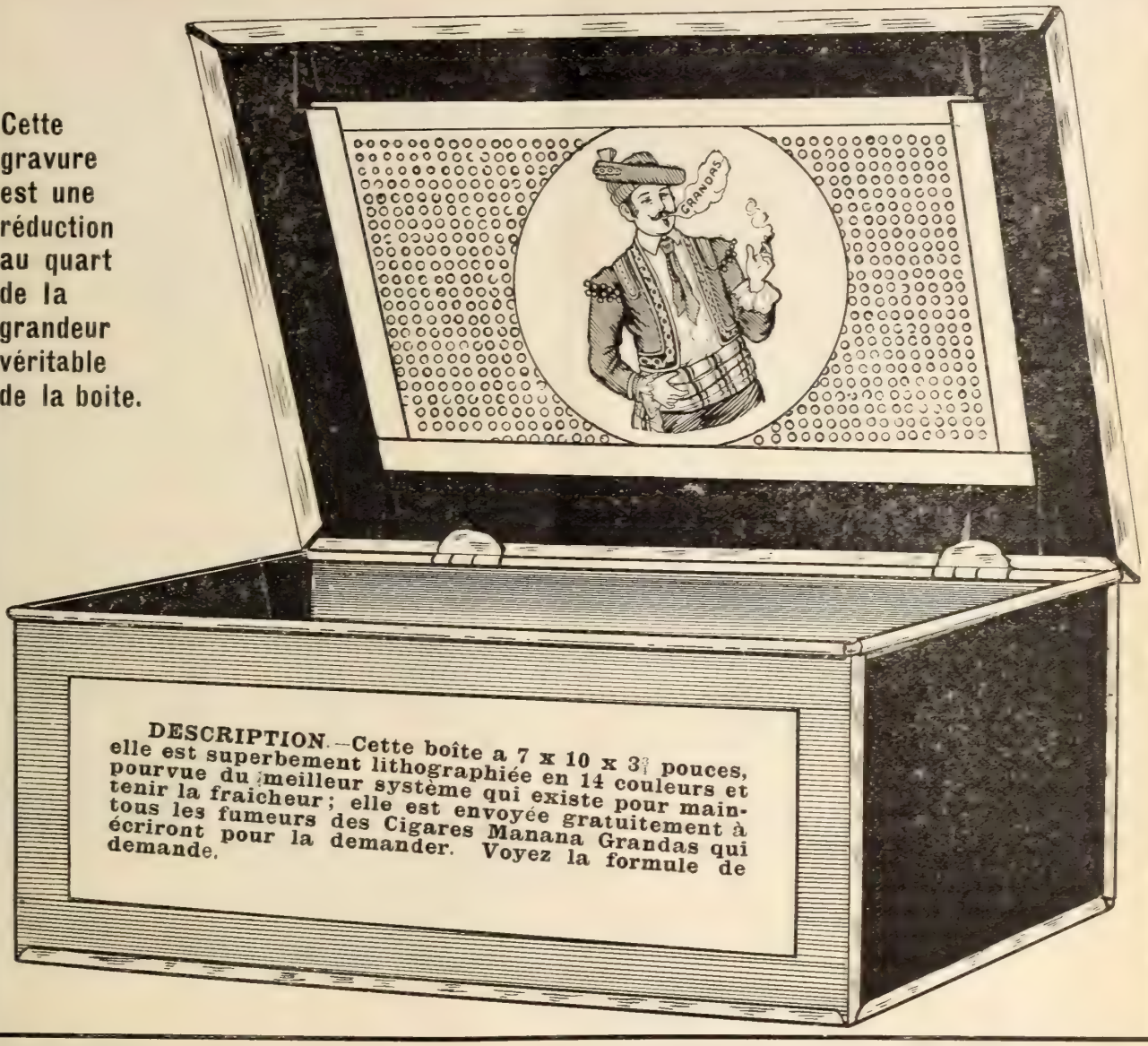
Je suis arrivé à la Havane par le SS. " Morro Castle " après un des voyages les plus agréables que j'aie jamais fait dans ma vie.

J'y ai trouvé notre contremaître Senor Manuel Perada qui éprouvait à la fois de la joie et de la tristesse — de la joie à cause du succès qu'il avait obtenu en se procurant du tabac de haute qualité dans son voyage dans la Province de Pinar del Rio, et de la tristesse à cause de l'argent qu'il lui avait coûté. Senor Perada a passé le mois dernier dans le District de Vuelta Abajo et j'ai confiance que le plaisir qu'éprouveront les fumeurs canadiens de cigares fabriqués avec le tabac acheté ici fera plus que compenser les misères qu'il a eu à endurer, en vue de se procurer la fine qualité qu'il a achetée.

La question des enveloppes de Tabac de la Havane est cette année une question des plus sérieuses non pas tant à cause de la production limitée, mais plus particulièrement comme conséquence du fait que la récolte bien qu'excellente sous bien des rapports n'est pas à la hauteur du type régulier sous le rapport des couleurs. L'enveloppe, cette saison, est délicieusement parfumée; l'arôme en est superbe et elle brûle parfaitement bien, mais comme apparence elle n'offre rien d'attrayant, la plus grande partie des feuilles étant pointillées et défigurées par des taches vertes ou noires. C'est là la seule imperfection de l'enveloppe. Tous les expéditeurs ici aussi bien que les manufacturiers qui ont fait l'essai de la feuille prétendent avec raison que ce n'est pas un défaut bien grave; car jamais plus fin tabac (avec cette seule exception de l'apparence) n'a été produit à Cuba. Cependant, il sera nécessaire que les acheteurs de cigares s'unissent avec les manufacturiers pour induire le public fumeur à faire un essai équitable du tabac, car alors, je suis certain que les défauts de la feuille seront ignorés en présence de l'appréciation véritable de ses excellentes qualités. C'est le seul offort préalable à faire pour que ces cigares soient très recherchés dans la suite et fumés avec plaisir.

En vue d'accomplir ce résultat désirable qui permettra au manufacturier, qui paie les plus hauts prix pour cette feuille tachée, de sortir d'un mauvais pas et mettra le détailleur en

Cette gravure est une réduction au quart de la grandeur véritable de la boite.



NOUS offrons aux marchands une occasion exceptionnelle de favoriser nos intérêts mutuels en leur envoyant une de ces boîtes pour chaque commande reçue d'eux ou de leurs clients, comme il est dit ci-dessous. Cette boîte représente un magnifique présent aux fumeurs et nous demandons aux marchands de les pousser à acheter au moins 50 Cigares MANANA GRANDAS à la fois, pour obtenir la boite absolument **gratis.** C'est une offre qui est faite partout, mais les boîtes ne sont envoyées que par l'intermédiaire des marchands desquels les Cigares ont été achetés. Sur demande, nous adresserons des formules de commande à tous marchands qui ne les auraient pas déjà reçues. Conservez ces formules de commande qui sont très pratiques, expliquez cette affaire à vos clients et ils seront enchantés d'en prendre avantage.

FORME DE COMMANDE.

(Découpez-la et envoyez-la.)

Le présent certifie que Mr..... a acheté de moi, à cette date, en une seule fois, 50 Cigares MANANA GRANDAS, et a par conséquent l'emploi de votre boîte (Ideal moistening box) que vous voudrez bien lui envoyer absolument gratis.

(Signé).....

Prov. de..... .....P. O.

GRANDA HERMANOS Y CA, MONTREAL.

mesure de fournir à ses clients un article honnête bien que peu attrayant à l'œil et de conserver ainsi sa clientèle, une sorte de campagne éducationnelle sera nécessaire ou tout au moins désirable de la part du marchand. Il faut que le client soit convaincu que l'enveloppe n'est pas un criterium de la qualité du cigare de la Havane, produit de la récolte actuelle. La situation des enveloppes devrait être placée devant le public sous son vrai jour. La plupart des fumeurs ne sont pas experts en matière de tabac; autrement l'apparence extérieure du cigare n'aurait pas une telle importance pour le marchand qui sait bien que la couleur de ses produits a peu à faire avec leur réel mérite quand à la qualité. Mais le novice qui veut avoir un bon cigare est naturellement porté à accorder sa préférence à un article d'une apparence extérieure agréable.

Naturellement, c'est le privilège du marchand de conduire ses affaires de la manière qui l'accommode le mieux, mais je pense qu'il ne manquera pas de reconnaître l'avantage mutuel qui résultera, particulièrement dans le cas présent, des renseignements donnés à ses clients sur la situation des enveloppes de tabac de la Havane. Si les fumeurs devaient rejeter ces cigares à cause de leur apparence peu attrayante, celà aurait pour résultat d'accumuler sur le marché des produits inférieurs. Par suite de la rareté de belles feuilles colorées pour enveloppes, il faudra leur substituer quelqu'autre feuille que la feuille de Havane, si les manufacturiers étaient contraints de renoncer au tabac taché; cela n'entrainera pas seulement de la difficulté pour eux, après avoir payé des prix exorbitants pour la feuille défigurée, mais cela aura une tendance à démoraliser le commerce de détail de pur Havane; car, " vous pouvez tromper quelques personnes quelquefois et tout le monde un certain temps, mais vous ne pouvez tromper tout le monde tout le temps." Cela s'applique spécialement aux fumeurs de cigares de haute qualité qui s'objecteraient promptement à l'apparence de leur cigare; mais si la qualité ne répondait pas à leur goût, ils n'hésiteraient pas à chercher leurs cigares ailleurs.

C'est chose facile, pour le détailleur, que de mettre son client au courant de la situation telle qu'elle est actuellement, et de lui expliquer que l'apparence de la feuille est sans importance et constitue son " seul " défaut; que la couleur inégale est généralement la note caractéristique de la récolte actuelle; que la qualité du cigare ne s'en trouve pas amoindrie et que cette année la feuille tachée constitue une preuve indiscutable de l'authenticité de la provenance du véritable cigare de la Havane comparé à l'article imité. En d'autres termes, faites-lui essayer le cigare au point de vue de sa valeur intrinsèque et sans préjugé causé par son défaut de couleur.

Si le commerce de détail suit les indications qui précèdent pour la vente des cigares purs Havane, j'estime que l'enveloppe Havane de 1903, malgré la méfiance naturelle du public fumeur, par suite de la couleur, démontrera sa supériorité et constituera un article de bonne vente.

Votre tout dévoué,
N. MICHAELS,
Président de la Granda Hermanos Y Ca.,
Manufacturiers de Cigares Pur Havane.

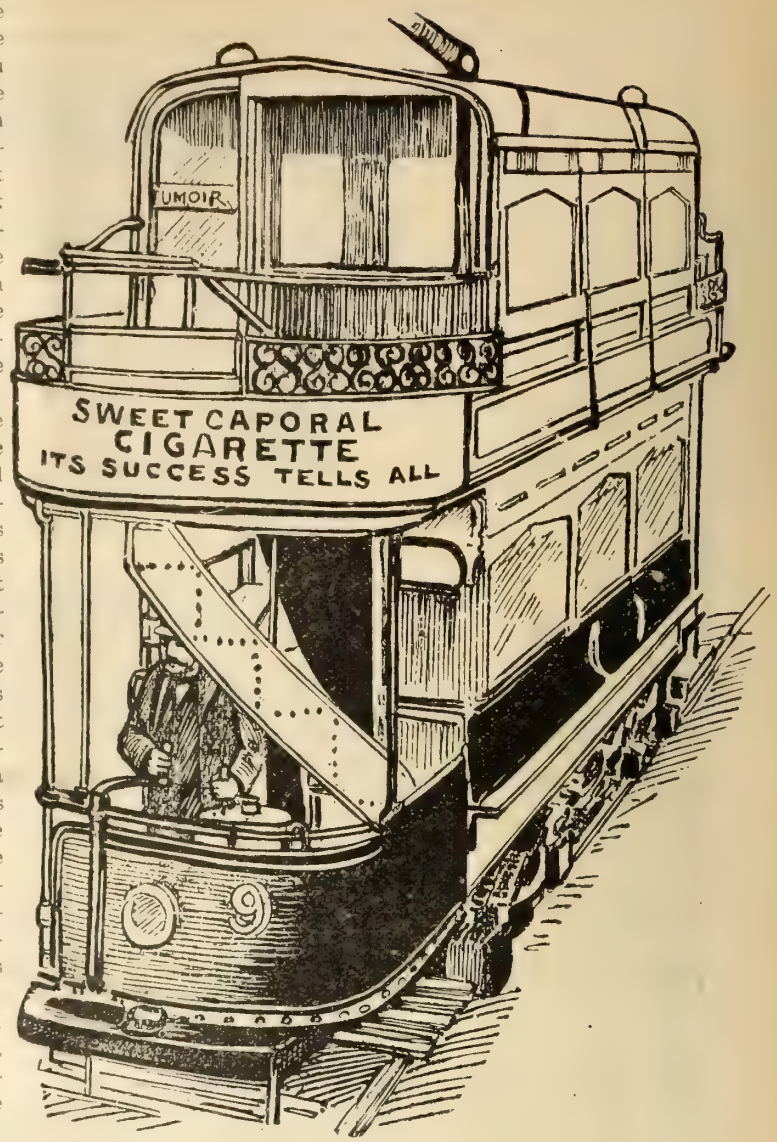
Originale

La publicité de The American Tobacco Co. of Canada Limited, se distingue en général par son originalité.

Si l'on veut bien se reporter à l'annonce des Cigarettes Derby qui paraît sur une autre page de ce numéro, on y trouvera un exemple marquant de ce cachet distinctif qui caractérise les annonces illustrées de l'A. T. Co.

Le petit jockey, dans son ample redingote qui rappelle quelque peu celle du Grand Napoléon, exprime la satisfaction intense qu'il éprouve à fumer les Cigarettes Derby — qui, d'ailleurs, sont d'excellentes cigarettes.

Le fac-simile de l'étui ne laisse aucun doute dans l'esprit du fumeur et le prix en gros chiffre est de nature à tenter celui qui n'a pas encore goûté à ces fameuses cigarettes.



Pour les fumeurs, le tramway à deux étages est bien vu des dames

On vient d'inaugurer à Ilford, Angleterre, un nouveau tramway, qui a été accueilli avec satisfaction par le public féminin.

Jusqu'ici, en tramway, les fumeurs se sont placés sur les derniers bancs. Mais lorsque le tramway est arrêté ou lorsqu'un vent violent soufle de l'arrière, la fumée des pipes, des cigares et des cigarettes envahit le devant de la voiture, au grand déplaisir du sexe capricieux. Les gens d'Ilford ont paré à cet inconvénient en adoptant le tramway à deux étages. L'étage supérieur est réservé aux fumeurs.

Cigares à Dix et à Cinq ont le pas

L'Emporium Cigar Co. de Saint-Hyacinthe fait une spécialité des cigares Havane pur; en effet, plus de 75 pour cent de la production de cette manufacture consiste en cigares à 10 cents. Parmi les marques de sa fabrication sont: Los Angeles, ligne à 15c; The Emporium, son leader, dans les ligne à 10c, de même que les marques suivantes qui se vendent au même prix: Clear Havana, La Pedida et El Corsa. Les marques à 5c sont: Mont Pelée, The Good Ones et El Maska.

Tous ses cigares sont faits par des ouvriers de l'Union et portent l'étiquette bleue. La Emporium Cigar Co. grâce à la qualité toujours uniforme de ses cigares prend, de mois en mois, une importance plus considérable et elle s'attache à conserver le terrain conquis.

★ Une preuve évidente du grand succès des Raquettes, ou Snow Shoe Tags, de l'Emipre Tobacco Co, c'est que bon nombre des détaillants de tabec de la province d'Ontario, offrent de les racheter à leurs clients. C'est un exemple à suivre pour les détaillants de notre province.



COMPTANT LES PROFITS.

Dans le détail des Cigares, il y a un grand nombre de choses à considérer en sus des profits immédiats en argent.

Il faut voir plus loin, considérer tout ce qui peut tendre à consolider votre commerce, notamment l'importance de ne tenir que la plus haute qualité de marchandises. C'est la ' Qualité de Davis" qui rapporte des profits—qui augmente vos affaires qui ajoute au prestige de votre magasin et vous amène de nouveaux clients. Chaque fois que vous vendez à un client un PUR HAVANE DE DAVIS, vous en faites un client permanent pour les

CIGARES PUR HAVANE DE DAVIS

S. DAVIS & SONS

MANUFACTURIERS

TORONTO ET MONTREAL

★ MM. Jos. Tassé Cigar Co. Ltd. nous informent que les affaires continuent à faire preuve d'une grande activité. La demande porte toujours en grande partie sur les cigares de prix relativement dispendieux. Les paiements sont très satisfaisants.

★ ★ ★

★ Le commerce de détail des tabacs et des cigares est actuellement des plus actif. Bon nombre de détaillants commencent à songer à faire leurs achats en vue du commerce des fêtes. Les fabricants offrent cette année de bonne heure, leurs boîtes pour cadeaux. Les marchandises offertes sont très attrayantes.

★ ★ ★

★ Le capital de l'Empire Tobacco Co. Ltd. qui était de $300.0000 a dû être porté à $600.000. C'est une des meilleures preuves du succès de cette compagnie qui est dirigée par des hommes capables et intelligents sachant mener à bonne fin tout ce qu'ils entreprennent.

★ ★ ★

★ M. Max. Boronow, secrétaire trésorier de MM. Granda Hermanos Y Ca, nous informent que les affaires sont actives et que l'on commence déjà à recevoir des commandes pour la saison des fêtes de fin d'année.

PERSONNELS

★ M. P. Myers, propriétaire du débit de tabacs de l'hôtel Château Frontenac de Québec, a tout récemment visité Montréal.

★ M. Landon, représentant au Canada de la Havana Tobacco Co., vient de passer plusieurs jours à Montréal.

★ M. D. Ascher, de Granda Hermanos Y Ca, voyage présentement dans les Provinces Maritimes.

★ M. N. Michaëls, directeur-gérant de MM. Granda Hermanos Y Ca, est actuellement en Europe où il fait un voyage d'agrément.

★ M. J. Cummings, représentant de MM. Granda Hermanos Y Ca, a presque complèté une tournée dans la partie est de l'Ontario; de là il partira pour visiter les Cantons de l'Est.

★ Un câblegramme reçu de M. N. Michaels, président de la Compagnie Granda Hermanos Y Ca qui est parti en compagnie de Mde N. Michaels pour un voyage sur la méditerrannée, annonce qu'après une agréable traversée, ils sont arrivés à Gilbraltar. Ils ont l'intention de visiter Rome, Naples et d'autres points historiques avant de revenir au Canada.

Cadeaux pour Noël et les Fêtes

Le représentant de "Liqueurs et Tabacs" a eu l'occasion de jeter un coup d'œil rapide sur le grand assortiment d'articles pour fumeurs, pipes, porte-cigares et cigarettes, étuis, etc., etc. spécialement importé pour le commerce des Fêtes de Noël et du Jour de l'An par la maison C. Gratton & Cie, rue St Paul.

M. H. Fortier peut se flatter d'avoir réuni une jolie variété d'accessoires pour fumeurs, aussi est-il à peine besoin de dire qu'il est en mesure de faire face à toutes les demandes, à même son stock en magasin.

Quant à la question des cigares, cigarettes et tabacs sous toutes les formes et des marques les plus populaires, la maison Gratton possède un stock très important — en tout temps.

Il n'y a pas de commande trop petite; il n'y a pas, avec la superbe installation pratique dont elle dispose, de commande trop forte pour sa capacité de livraison prompte et satisfaisante.

★ Les ventes des excellents cigares de la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd. vont toujours en augmentant. Les meilleurs détaillants de tabacs ainsi que les hôtels et restaurants de choix de toutes les parties du Canada tiennent en stock les cigares Frisco, Minto et Roosevelt. Les fumeurs les plus difficiles les exigent car leur qualité est toujours parfaite.

Quelques marques de choix

"Le Mont Pelée", "La Captiva", "El Maska" et "The Good Ones" représentant des marques de cigares à 5 cents que l'on peut hardiment classer parmi les marques de choix à ce prix populaire.

Comme tous les produits de The Emporium Cigar Co., ces cigares sont fabriqués par des ouvriers de l'Union avec des tabacs mûrs et des meilleures provenances.

L'HABITUDE DE FUMER SERAIT UNE HABITUDE HYGIENIQUE.

[Correspondance de Paris au London Telegraph]

L'habitude de fumer, d'après le Dr. Caze, un médecin français bien connu, n'est pas défavorable à la santé et constitue plutôt une habitude hygiénique. Naturellement pour fumer, il convient de suivre certaines règles. Le Dr. Caze en énumère huit. Les deux premières s'appliquent au cigare. Le cigare doit être d'abord doux et en second lieux, bon. La troisième règle prescrit de toujours jeter votre cigare lorsqu'il est à moitié fumé et votre cigarettes lorsque vous approchez du bout. La quatrième règle dit qu'un cigare ou une cigarette qui s'est éteint ou éteinte, ne doit pas être allumé une seconde fois. Les autres règles prescrivent de ne jamais rester dans un nuage de fumée, de ne jamais mâcher le bout d'un cigare ou d'une cigarette, d'employer un porte-cigare doublé de ouate ou de coton pour absorber la nicotine, à la maison de fumer une pipe à long tuyau ou de préférence un narghileh. Toutes ces règles étant convenablement observées, vous pouvez fumer absolument tel que vous l'entendez, et le Dr. Caze dit que non-seulement cela ne vous fera pas de mal, mais au contraire, cela vous fera du bien.

Un cadeau attrayant d'actualité

La toujours progressive Compagnie Granda Hermanos Y Ca, fait aux fumeurs et aux marchands en vue du commerce de Noël et des Fêtes, une proposition des plus généreuses. Tous les fumeurs savent combien l'air sec affecte les cigares. Un grand nombre de dispositifs ingénieux sous forme de boîtes à entretenir la fraîcheur ont été émanées en vue de conserver les cigares à l'état frais. MM. Granda Hermanos Y Ca, ont accepté les plus effectifs de ces appareils et l'ont ajouté à leur nouvelle et magnifique boîte à cigares qu'ils offrent gratuitement à tous ceux de leurs clients qui la demandent. L'offre est faite par l'intermédiaire des marchands. Quiconque achète 50 cigares Manana Grandas à la fois, obteint gratuitement une de ces boîtes. Tout ce que les marchands ont à faire est de signer un ordre fourni par la Compagnie constatant que le client a acheté 50 cigares Manana Grandas, et aussitôt une boîte est envoyée gratuitement au marchand pour être remise au client. L'offre est généreuse, le plan est simple et les marchands peuvent servir les intérêts de leurs clients ainsi que ceux des manufacturiers en faisant connaître aux fumeurs le moyen d'obtenir cette très jolie boîte. Le don d'un aussi joli cadeau est un autre exemple de la manière dont agit cette Compagnie en aidant ses clients à servir leurs intérêts mutuels.

Cadeaux!

Hourrah! pour les cigares "Dixie"!
Hourrah! pour les cigares "Polo"!
Les "Dixie" à 10 cents; les "Polo" à 5 cents sont des cigares exquis.

Pour pousser la vente et les faire connaître — car les essayer c'est les adopter — les fabricants, MM. Miller et Lockwell, ont décidé de donner gratuitement un magnifique jeu de cartes avec chaque boîte de ces excellents cigares.

Qu'on se le dise!

Un tableau célèbre actuellement en exposition

On ne saurait imaginer un choix plus approprié que celui de The American Co., qui a acquis le beau tableau "Purity" du fameux peintre de portraits A. Asti, parmi les magnifiques tableaux actuellement exposés dans les vitrines de tous les tobacconistes en vue, tableau qui annonce les Cigarettes Sweet Caporal. C'est un fait bien connu, pour citer le London Lancet que les "Cigarettes Sweet Caporal constituent la forme la plus pure sous laquelle le tabac puisse être fumé" et elles sont par conséquent dignes d'êtres représentées par une peinture dont toutes les lignes mettent en évidence la pureté. Elle représente les traits impeccables et le buste d'une jeune fille se détachant sur un fond brun rouge. La lumière est concentrée sur la figure et le buste de la jeune fille avec une tendance vers le genre Rembrant. C'est une peinture vivante; avec ses yeux bleux, ses lèvres roses, elle a l'air d'envisager la vie sans l'ombre d'une anxiété. C'est un de ces tableaux qu'on voudrait voir dans un appartement réservé à la rêverie. La beauté est la ligne dominante du tableau qui semble fait pour reposer la vue. C'est aussi un magnifique échantillon d'art moderne exécuté avec une maîtrise parfaite dans la disposition des lumières et des ombres. En un mot, ce tableau dans son magnifique cadre est digne à tous les points de vue, des Cigarettes Sweet Caporal qu'il est destiné à annoncer et de la American Tobacco Co. qui a tant contribué à donner à la publicité en ce pays le haut degré artistique qu'elle vient d'atteindre.

DEUX MARQUES FAVORITES

de CIGARES

Le Royal Sport, La Creme des tabacs de la Havane a **10c.**

— et —

Le Hogen Mogen, Le type de qualite des Cigares a **5c.**



Manufacturés avec des tabacs mûrs, choisis au bon moment et bien achetés, nos marques de cigares commandent l'attention du monde des fumeurs ; aussi les trouve-t-on dans tous les débits de tabac de première classe . . .

Sherbrooke Cigar Co.,

SHERBROOKE, P. Q.

GUERI PAR LE TABAC

Un fermier a recouvré l'usage de la parole

Indianapolis, 23 Oct. — M. F. M. Wolf qui reste aux environs de Ridgeville et qui avait perdu l'usage de la parole depuis au-delà de deux ans, est aujourd'hui à même de tenir une conversation comme conséquence de sa résolution de chiquer du tabac pendant plusieurs heures. Il y a eu deux ans au mois de juin dernier, Wolf a été frappé par la foudre tandis qu'il était assis à la porte de sa ferme, et depuis cetteépoque jusqu'à dimanche dernier, il n'avait pas été capable d'émettre un son. On dit que plusieurs des meilleurs spécialistes de l'Etat ont déclaré que Wolf était affecté d'une paralysie permanente des cordes vocales. Samedi dernier dans la nuit, Wolf raconte qu'il rêva que s'il prenait une chique de tabac, il serait de nouveau à même de parler. Quelques heures après qu'il eut chiqué du tabac, dimanche, il était capable d'émettre quelques sons, ayant continué à chiquer, il arriva rapidement à pouvoir parler. — "Hamilton Times", 24 oct. 1903.

Le tabac à chiquer se trouve ainsi sérieusement réhabilité et va certainement triompher des attaques dont il est l'objet de la part de ses ennemis. C'est le moment, d'attirer l'attention des amateurs de la chique sur la qualité supérieure du tabac à chiquer en palette "Bobs" dont la vente est, du reste, très considérable.

Importations de la Havane

Via New-York, 5 septembre au 5 octobre 1903 inclusivement.

	CAISSES
E. A. Gerth, Montréal	23
Morris Michaels, Montreal	5
J. Rattray & Co., Montréal	15
J. Cochenthaler, Montreal	2
Gillespies & Co., Montreal	1
Fraser, Viger & Co., Montréal	3
J. & R. Lea, Montreal	5
American Tobacco Co., Montréal	1
J. Bruce Payne, Ltd., Granby	2
G. W. Muller, Toronto	18
H. W. Nelson & Co., Toronto	5
Andrew Wilson & Co., Toronto	5
R. H. Howard & Co., Toronto	5
A. Clubb and Sons, Toronto	2
Kelly, Douglas & Co., Vancouver	4
E. A. Morris, Vancouver	7
Pither & Leiser, Victoria	4
Wilson Bros;, Victoria	4
G. S. DeForrest & Son, St John	4
Chas. Baillie, St. John	1
Total	121

PRODUCTION DU TABAC

Etat détaillé de la quantité de tabac et de ses produits manufacturés au Canada durant les mois de novembre et décembre 1903, d'après *Cigar and Tobacco Journal* de Toronto.

CLASSES.	Aout 1903.
	lbs.
Tabacs de feuille étrangère	705,067
" " canadienne	270,877
" " mélangée	137,701
Tabac à priser	13,462
Canada en torquettes	4,485
	No.
Cigares de feuille étrangère	14,139,312
" " canadienne	301,400
" " mélangée	692,397
Cigarettes de feuille étrangère	17,311,117
" " canadienne	
" " mélangée	22,000
Tabac brut étranger en feuille	$100,619 17
Revenu total	444,288 21

Derrière le. . . Bar

Le Client qui obtient le meilleur cigare à dix cents qu'il est capable de se procurer avec son argent se rappelle du restaurant où on lui a vendu ce cigare— c'est assez naturel. Et si les "traites" se succèdent trois ou quatre fois, quelqu'un demandera un cigare à la place de boisson. Cela paie de vendre le meilleur !

Mon "**Pharaoh" à 10 cents** est égal sous le rapport de la qualité et de la main-d'œuvre à neuf cigares sur dix qui se vendent à quinze cents.

Je choisis le tabac moi-même. Chaque boîte doit être absolument du type de qualité, sinon elle ne sort pas de ma manufacture.

Je suis tellement sûr de vous plaire, que je vous enverrai une commande d'essai à mes propres frais, si vous écrivez aujourd'hui même à

Le Cigare 'PHARAOH' a 10 cents

J. BRUCE PAYNE, LIMITED.

Manufacturiers de Cigares, Granby, Que.

TROUVÉ !

A LA

Queen Cigar Factory

LE FAMEUX CIGARE A 10 CTS

EL PRESIDENTE

... Manufacturé par ...

W. R. WEBSTER & CO.,

SHERBROOKE, QUE.

Un tableau à voir

Notre attention a été attirée récemment par un tableau qui est un véritable chef d'œuvre artistique et que nous engageons nos lecteurs à aller voir pour l'admirer.

Il est placé dans la vitrine d'un grand magasin, 513 rue Craig, le Central Cigar Store, tenu par M. L. O. Grothé, à deux pas de la rue St-Laurent. L'artiste qui a peint cette toile, M. Eugène Haberer, procède de l'école du grand peintre français Puvis de Chavanne, qui s'est immortalisé par la décoration du Panthéon de Paris.

M. Haberer a représenté, sur un fond bleu grisaille qui se perd dans un éloignement de collines boisées, un paysage des plus intéressants.

C'est la vue des usines de Granby où est fabriqué le fameux Tabac à chiquer en palettes, Bobs.

Devant une rivière qui coule en torrent, se dressent de nombreuses constructions surmontées de gigantesques cheminées. L'activité règne dans les ateliers, les entrepôts et les dépendances. On voit qu'on se trouve en face d'une industrie prospère qui a atteint un grand développement. C'est qu'aussi le Tabac à chiquer en palettes " Bobs " est très bien connu, il est répandu dans tout le Canada et il est vraiment le meilleur que les amateurs peuvent user.

Rappelons à ces amateurs que les raquettes sur toutes les palettes de tabac manufacturé par The Empire Tobacco Co. Limited, ont une réelle importance.

La Compagnie les rembourse par des primes variant en valeurs de 10 cents à $1.000.

Mais revenons au tableau. Que les jeunes gens l'examinent attentivement c'est un modèle. Ceux qui pourront arriver à imiter le talent de l'artiste seront sûrs de gagner de l'argent, car rien ne nous étonnerait que ce tableau ait été payé $500.

JEAN DUPONT.

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

Messieurs les marchands en général et marchands de tabac en particulier sont spécialement invités à faire une visite ou à correspondre avec la maison Jos. Coté, importateurs d'Articles pour Fumeurs et Marchands de Tabac en gros, Québec. Cet établisement est positivement en mesure de vous offrir de vrais " Bargains ". M. Côté s'occupe spécialement de l'importation d'Articles pour Fumeurs, tels que Pipes avec monture en or et en argent, Fume Cigares et Cigarettes, Etuis à Cigares et Cigarettes, Bouts en Ambre, Bouquins de Pipes, Cigares de la Havane, Cigarettes Egyptiennes, etc. Le plus beau choix de tous ces articles pour les Fêtes de Noël et du Jour de l'An est maintenant en réception. Hâtez-vous, afin d'avoir un meilleur choix.

The Emporium Cigar Co., St-Hyacinthe

CIGARES

Le petit Gars	1/20	$24 00
Little Perfectos	"	26 00
El Maska	"	28 00
La Captiva	"	30 00
The Good Ones	"	33 00
Our Leader	"	35 00
Peruna	"	35 00
Mont-Pelée	"	37 00
Emporium	"	50 00
"	1/40	65 00
Our Clear Havana	1/20	50 00
La Pedida	"	65 00
El Corso	"	70 00
Los Angeles	1/40	100 00

Pitts, Wigle & Co.

...Marchands de...

TABAC CANADIEN EN FEUILLES

KINGSVILLE, ONT.

Sont prêts à fournir aux manufacturiers et marchands des marques de choix de tabacs en feuilles pour cigares ou pour la Pipe, soit préparés soit naturels.



LES FUMEURS

le reconnaissent à son délicieux arôme. Les marchands le connaissent par la demande continue des fumeurs.

Le Cigare a 10 Cents

EMPORIUM

Pas un marchand ne devrait hésiter à recommander le **EMPORIUM** à n'importe lequel de ses clients connaisseur en matière de cigare à 10 cents. Pas un fumeur ne devrait hésiter à acheter l'**EMPORIUM**, s'il veut jouir d'un cigare à l'arôme délicieux, toujours de la même qualité et du même goût.

Fabriqué par. . .

The Emporium Cigar Co.

St-Hyacinthe, QUEBEC.

FABRICANTS DES CIGARES
"La Pedida",
"Mont Pelee",
"El Maska"

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS SEPTEMBRE 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION	CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	1,348,125	1,343,525	.....	.....	.....	74,772	55,396	.....	.....	.....	.....	3,524 17	3,668 35
Hamilton	30	865,500	1 224,611	.....	.....	.....	98,943	93,689	.....	.....	.....	.....	14,369 02	14,826 34
London	32	2 585,585	2 708,965	.....	.....	.....	8,065	5,569	.....	.....	.....	.....	4 779 18	5 876 66
Guelph	28	443,600	438,025	.....	.....	.....	2,203	1, 07	.....	.....	.....	.....	639 70	659 15
Stratford	33	116 350	151,650	.....	.....	.....	1,670	1,395	.....	.....	.....	.....	230 30	281 50
Brantford	31	378,600	407 850	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	694 5	748 10
Windsor	34	137 250	.....	.....	.....	.....	1 828	.....	.....	.....	.....	.....	201 20	.....
St. Catharines	29	113,750	125,550	.....	.....	.....	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	227 30
Owen Sound	27	36,000	40,500	.....	.....	.....	20,689	13,553	.....	.....	.....	.....	112 80	57 90
Port Arthur	35	.....	.....	.....	.....	.....	1,327	1,414	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Peterborough	25	11,400	8,700	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6 60
Belleville	23	.....	66,000	.....	.....	.....	.....	293	.....	.....	.....	.....	.....	108 30
Kingston	22	262,000	234,525	.....	.....	.....	4,148	4,739	.....	.....	.....	.....	477 94	349 86
Cornwall	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prescott	19	51,000	56,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	66 60	67 70
Perth	....	3,000	.....	3,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16 00	.....
Ottawa	20	40,000	50,000	.....	.....	.....	13,182	11,266	.....	.....	.....	.....	206 20	87 73
Montréal	17	4,592,440	5,314 110	.....	.....	222,110	131,347	281,633	247,468	55 618	23,593	18,885	26,539	68,307 86	73,190 72
Sherbrooke	10	490,780	612,085	.....	.....	.....	.....	.....	.....	134,356	.....	73,785	.....	7,859 64	2,007 52
Trois-Rivières	9	42,930	20,000	.....	.....	.....	70,000	.....	.....	354	.....	1,530	.....	74 76	81 84
St-Hyacinthe	12	112,000	138,000	49,400	53,700	26,800	.....	.....	.....	370	250	.....	.....	184 60	2,237 00
Joliette	14	.....	6,200	.....	169,600	.....	.....	.....	.....	.....	6 690	.....	8,352	.....	.....
Québec	8	326,030	627,075	8,500	.....	20,900	53,776	12,740	2,732	25,676	97,513	1,306	17,305	2 244 9	3.135 22
St-John	6	71,350	.....	.....	.....	211,550	.....	59,000	.....	.....	.....	.....	.....	532 72	.....
Halifax	4	.....	67,120	.....	.....	.....	.....	.....	29,420	.....	.....	.....	.....	.....	104 76
Charlottetown	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13 979	13,510	.....	1,133	.....	.....	956 70	1,297 50
Winnipeg	36	589,250	611,800	.....	.....	.....	.....	84,045	109,238	.....	.....	2,920	.....	1,198 65	1 358 65
Calgary	39	.....	44 350	.....	.....	.....	.....	.....	2 125	.....	.....	.....	.....	.....	106 10
Victoria	37	141,000	119,300	.....	.....	.....	.....	11,203	10,660	.....	.....	.....	.....	203 00	297 40
Vancouver	38	314,795	331,350	.....	.....	.....	.....	22,487	22,907	.....	.....	.....	.....	908 10	721 48
Totaux	....	13,072,735	14,847,291	60,90	222,909	481,350	255,123	714,032	627,591	216 374	129 179	113,204	52,196	107,848 54	111,502 27

IMPORTATIONS POUR AOUT 1903

	No.	$
Cigarettes, $3 par lb. et 25 p. c.—		
Angleterre	301.0 0	1,587
Etats-Unis	45,000	487
Egypte	233,0 0	1,530
Cuba	.....	.....
Autres pays	49,000	406
Total	628,000	4,010
Cigares, $3 lb. et 25 p. c. —		
Angleterre	6,000	53
Etats-Unis	105,000	4,570
Cuba	588,000	24,361
Mexique	10,000	404
Philippines	82 000	839
Autres pays	24,000	545
Total	815 000	30,712
Tabac coupé, 55c par lb. —	Lbs.	
Angleterre	8 691	7,626
Etats Unis	10 599	5,813
Autres pays	638	81
Total	19,928	13,550
Tabac à priser, 50c par lb. —		
Angleterre	.....	.....
Etats-Unis	1,500	419
Autres pays	.....	.....
Total	1,500	419
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.E.S., 50c par lb. —		
Angleterre	103	50
Etats-Unis	8,705	3,772
Autres pays	.....	.....
Total	8,808	3,802
Pipes en tous genres, montures portes-cigares, portes-cigarettes et leurs étuis ; nécessaires de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre	.....	10.241
Etats-Unis	.....	4,592
France	.....	9 535
Allemagne	.....	6,249
Autriche	.....	4,376
Autres pays	.....	7
Total	.....	35,000

EXPORTATIONS POUR AOUT 1903

Articles et Pays ou Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	M.	$	M.	$	M	$
Cigares						
Angleterre	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Etats-Unis	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Indes Ang. Occidentales	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Cigarettes						
Angleterre	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Etats-Unis	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres pays	50	100	15	76	65	176
Total	50	100	15	76	65	176
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Angleterre	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Etats-Unis	750	50	2,085	100	2,835	150
Allemagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	750	50	2,085	100	2,835	150
Tabac, palettes et coupé						
Angleterre	700	308	.....	.....	7 0	308
Etats-Unis	102	90	1,252	747	1,354	842
St. Pierre	3 939	1 196	.....	.....	3,939	1,196
Terreneuve	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres pays	3,826	1,534	100	21	3,926	1,555
Total	8 567	3,133	1,352	768	9 919	3 901

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

JULY 1903

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter, en bouteilles	Grande Bretagne	11,545	8,642
	Etats-Unis	11,328	6,480
	Autres pays	.....	.....
		22,873	15,122
Ale, bière et porter, en fûts	Grande Bretagne	1,280	359
	Etats-Unis	28,036	6,437
	Autres pays	.....	.....
		29,316	6,796
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	162
	Etats-Unis	.....	15
	Autres pays	.....	.....
		.....	177
Absinthe	Grande Bretagne	54	108
	Etats-Unis	3	38
	Autres pays	180	232
		237	378
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	1,849	4,205
	Etats-Unis	72	260
	France	19,088	30,441
	Autres pays	46	107
		21,055	35,013
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	280	1,045
	Etats-Unis	84	569
	France	821	2,891
	Autres pays	342	358
		1,527	4,863
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	5,012	6,088
	Etats-Unis	39	30
	Hollande	42,328	18 754
	Autres pays	12	3
		47,391	24,875
Rhum	Grande Bretagne	1,337	878
	Etats-Unis	.....	.....
	Indes Anglaises Ouest	1,115	945
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	3,600	1,148
		6,052	2 971

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	34,401	52,347
	Etats-Unis	174	596
	Autres pays	.....	.....
		34,575	52,943
Vermouth	Grande Bretagne	78	100
	Etats-Unis	65	105
	France	560	641
	Autres pays	150	143
		853	989
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	94	1,843
	Etats-Unis	8	160
	France	247	3,383
	Autres pays	7	67
		356	5,453
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	81	585
	Etats-Unis	150	975
	France	947	6,216
	Autres pays	4	10
		1,182	7,786
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	.....	.....
	Etats-Unis	.....	.....
	France	56	256
		56	256
Champagne (magnums)	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. d'alcool.	Grande Bretagne	2,370	3 279
	France	13,668	11 099
	Espagne	14,448	8,508
	Portugal	395	791
	Etats-Unis	1,688	1,594
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	7,991	5,885
		40,560	31,156

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Ale et bière	Etats-Unis	121	94	1,800	1,284	1,921	1,378
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		121	94	1,800	1,284	1,921	1,378
Brandy	Grande-Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	.....	.....	1,504	3,167	1,504	3,167
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	1.504	3,167	1,504	3,167
Gin	Etats Unis	.....	.....	2,741	3,004	2,741	3,004
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	2,741	3,004	2,741	3,004
Rhum	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	.....	.....	1	13	1	13
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		.....	.....	1	13	1	13

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Whisky	Grande Bretagne	2,061	7,101	.....	.....	2,061	7,101
	Etats Unis	9,719	32,007	1,713	4,425	11,432	36,432
	Australie	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	777	2,530	108	46	885	2,576
		12,557	41,638	1.821	4.471	14,378	46,109
Vins	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	10	8	712	1,479	722	1,487
	Autres pays	226	5	28	14	254	179
		236	173	740	1,493	976	1,666
Autres spiritueux N.E.S.	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	346	96	23	94	369	190
	Allemagne	7,658	3,200	.....	.....	1,658	3,200
	Autres pays	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		8,004	3,296	23	94	8.027	3.090

Exportations du Royaume Unis de Spiritueux anglais pour 8 mois terminés le 31 Aout 1903.

EN GALLONS DE PREUVE	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Au Canada	220,058	235,258	281,353	283,908	282,350	348,787
" Côte d'Afrique Ouest, Etranger	43,696	49,283	62,218	48,910	69,289	75,642
" Etats Unis	183,589	279,057	318,958	370,088	413,663	443,038
" Côte d'Afrique Ouest Anglaise	103,395	71,902	97,595	79,421	74,040	97,909
" Possessions Anglaises dans le Sud de l'Afrique	235,167	261,312	296,651	486,778	664,770	501,882
" Indes Anglaises Est	433,520	448,906	439,026	452,615	475,183	483,131
" Australasie et Nouvelle Zelande	1,215,256	1,323,918	1,471,757	1,552,010	1,438,688	1,258,298
" Autres pays	617,966	716,727	671,055	692,166	707,977	806,907
Total	3,052,647	3,389,363	3,638,613	3,965,496	4,125,960	4,015,594

NOUS VOULONS FAIRE HONNEUR

A NOS CÉLÈBRES CIGARES

DIXIE - 10c

POLO - 5c

Un magnifique **JEU DE CARTES** sera donné avec chaque boîte de ces célèbres cigares pendant le mois de Décembre seulement. C'est un cadeau magnifique et nous serons heureux de recevoir vos commandes avant le mois de Décembre . . . . . .

MILLER & LOCKWELL

MANUFACTURIERS

16 RUE ARAGO,

QUEBEC

Renards de prix perdus

Cinq renards rouges avaient été envoyés à Halifax, il y a plusieurs semaines, pour annoncer le Tabac à chiquer en palettes "Red Fox". Quatre de ces renards se sont échappés et courent encore. La Empire Tobacco Company offre une récompense libérale pour le retour en vie de l'un d'eux ou de tous les quatre au bureau de E. F. Wilson, gérant provincial, bâtisse du "Herald".

Nous n'avons pas besoin de vous demander si vous avez vu le tabac à chiquer en palettes "Red Fox", attendu que vous avez sans doute, dû le voir. La meilleure palette de tabac à chiquer vendue au Canada — elle est en vente dans tous les magasins qui vendent du tabac, à 10c le morceau. Incidemment, nous vous rappelons de conserver les étiquettes (tags) — elles ont de la valeur. — "Halifax Acadian Recorder", 7 octobre 1903.

La publicité qui paie

Nous accusons réception d'un joli cadre de photographies exécutées pour le compte de The American Tobacco Co. of Canada Limited, par M. Kennedy, de Québec.

Ces photographies représentent le fameux tour de force accompli par Hardy, qui a traversé les chûtes Montmorency sur un fil, aux applaudissements d'une foule immense.

Ce genre de publicité a été très goûté par le public qui recherche ces attractions empoignantes.

Le département de la publicité de The American Tobacco Co. of Canada Limited a droit, avec nos remerciements, à des félicitations spéciales pour son esprit d'entreprise toujours en éveil.

La qualité de la matière à lire dans une petite annonce a plus de valeur qu'un grand espace rempli de banalités.

Il est difficile de faire une bonne soupe avec une seulle huître, de même qu'il est difficile de créer un grand courant d'affaires au moyen d'une seule annonce.

Augmentez le montant affecté à votre publicité en proportion de l'accroissement du volume de vos affaires, et le volume de vos affaires continuera à augmenter.

L'homme dans les affaires qui renonce à la publicité ou qui cesse d'annoncer sous prétexte que c'est une dépense, ne tardera pas à constater que ça coûte cher d'être en affaires.

La publicité est un des rouages essentiels de la machinerie des affaires, un rouage important mais qui n'accomplira pas des merveilles si les autres rouages ne font pas leur part de besogne.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent e les-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES	Par mille.
Richmond Straith Cut No. 1, 10s	$12 00
Pet, 1/10	12 00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8 50
Allumette en boîtes de 10 ou paquet 10s	8 50
Old Judge, en boîtes de 10s	8 50
Majestic, 20s	8 25
New Light, (tout tabac) 10s	8 50
Derby, en paquets de 5 (600) 3.93; 10s	6 55
Old Gold, 6, (60) 3 78; 1/10s	6 30
Prince 7 700 1.02; 10s	5 75
Sweet Sixteen, en paquet de 10s, 4.02 7s (700).	5 75
Dardanelles (Turques) douces, medium, et fortes, les	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00
Yildiz Magnums les 10 100s	20 00
Virginia Brights, la bte de 600	3 50
High Admiral 10s	7 00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	5 75
Guinea Gold	12 00
Miner's Dream	12 50
Crystal Flake Cut	12 50
Alpine Bell	12 50
Cameos	12 50
Otto de Rose	12 50
Cream of Virginia, 50s	25 00

TABAC A CIGARETTE	Par lb.
Athlete, en paquets et boîtes, 1/12	$ 90
Puritan, en paquets, 1/12s	1 00
B. C. No. 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, ½s	95
Southern, en paquets, 1 12s	85
Old Judge, 1/9s, paquet	1 45
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15
Honey, en paquets 1/10s, boîtes 5 lbs	1 35
Vanity Fair, en paquets ½s	1 20
" " 1/12s	1 00
Gloria, " " "	1 00

TABAC COUPÉ A FUMER.	
Old Chum, en paquet, 10s	85
½ lb tins	85
1 lb "	85
boîte ½	1 00
Puritan, en paquet, 1-11s	85
en boîte ¼ lb et ½ lb tins	85
en boîte 1 lb	83
Cut Cavendish, en paquet 1 lbs	80
Hand Cut Cavendish, en boîte ½ lb	1 05
en boîte 1-10s	1 10
Imperial, en paquet 1 1/2s et 1/4	1 00
en paquet, 1 lb	1 00
Ritchie's Smoking Mixture, boîte ½s	95
1-10s	80
Unique, en paquets 1-15s	65
1 lb	61
2 lbs	60
Lord Stanley, en boîte ½ lb	1 05
Perique Mixture, en boîte lbs. et ½s	1 15
Myrtle Navy, ½s et ¼s	1 35
Cut Cavendish Cut Twist, en boîte ½s et ¼s	
et sacs 1-10s	1 20
Honey Cut Plug, paquet 1 lbs	90
Pet, 1/5s, en boîte	1 00
1 lb	95
Full Dress Mixture, ½s. et ¼s	95
Old Gold, 12s et ½s	95
" " en boîtes ½s., 6 lb	95
" ½ jars et ½ tins	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, ½s et ¼s	95
" " en pouches ½s	1 05
" " en tins, ⅛ et ½	1 05
Duke's Mixture, en boîtes 1-10s et 12s. 2 lb	82
Virginity, 1 lb. drums	1 25
Pure Perique, en boîte ¼ ou ½ lb et paquet 1 lb	1 75
Old Virginia, bt tins	71
" ½ "	80
" en paquets 1 lb., ½s. ⅛s, 1-12s et 1-16s	72
Meerschaum, en paquets 1-10s	82
Hand Cut Virginia, ¼ lbs tins 1.00, ½ lbs jars	95
Ogden's English Tobacco, in tins:	
Beeswing, ¼s et ½s	1 20
Ogden's Navy Mixture, ¼s	1 25

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.	
Bobs, 5½s, cads. 20 lbs., ½ cads. 12 lbs	44
" 5½s, butts, 24 lbs., ½ butts, 12 lbs	44
Bobs, 10½ oz bars, 6 cuts to lb, ½ butts 12 lbs.	44
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb,, butts, 24 lbs. ½ butts, 12 lbs	47
Currency Navy, 2x4, 6½ to lb ½ butts, 11 lbs	47
Currency Navy, 12 to lb, ½ Cads, 12 lbs	47
Old Fox, Narrow 12s, butts 24 lbs., ½ butts 12 lbs	47
Free Trade, 9s, Cads., 20 lbs, ½ Cads., 12 lbs.	52
Pay Roll, 11½ oz. Bars, 5 cuts to the bar, butts 17 lbs	52
Pay Roll, 2 x 3, 6½ to lb., 22 lbs & 11 lbs cads	52
Pay Roll, 7½ oz. Bars (thin) 6½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs	52
Fair Play 8s et 13s, ½ cads., 12 lbs	53
Stag, 10½ oz, bars, 6 cuts to lb; ½ butts, 12 lbs.	43

A FUMER.	
Empire, 3½s, 5s et 10 s	36
Rosebud, 5½ cuts to lb. Butts, 21 lbs	44
Ember, 8s, 56c lb.—3s	59

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES.	La lb.
XXX en balles de 50 lbs	11 à 12c
XXXX en caisses de 200 lbs	13 à 14c
Grand Connecticut en caisses de 200 lbs	16 à 17c
S Vieux en balles de 50 lbs	18c
Petit Havane, balles de 25 lbs	20 à 22c
Rouge No 1 " "	22 à 25c
Flore de Cuba, boîtes de 20 lbs	20c
Quesnel No 1, balles de 25 lbs	40 à 45c
Quesnel No 2, "	38c
Spread Leaf, " 50 lbs	15c

TABACS COUPES	La lb.
Petit Havane 1-5, btes de 10 lbs	$ 0 40
Quesnel, 1-8, btes 5 lbs	60

TABAC EN POUDRE.	La lb.
Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 32
Feve, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 34

CIGARES		Le 100
El Sergeant R. V. C	1-10	$60 00
V C. (union)	1-20	36 00
V. H. C.	s. 1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Champlain	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 00
St-Louis (union)	1-20	33 00
"	1-40	35 00
Horse Head	1-20	14 00
Quebec Queen	1-20	15 00
Belle canadienne	1.100	25 00

"Grandas" Hermanos y Ca Montréal,

CIGARES PUR HAVANE Ouvriers cubains seulement.	Par M
Exclusivos de Grandas	$1000 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Fancy Tales of Smoke	200 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Delmonicos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Reina Victoria Sublimes	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
Manana Operas, paquets de 10, 20 paquets à la boîte 200	25 00

NOTRE MANUFACTURE "LA CIGARRA"	
La Cigarra	30 00
El Libertino	50 00
Simbolica	50 00
La Neutralidad	50 00

Medéric Martin, Montréal

CIGAES	le M
Martin	$35 00
Martha	50 00

Fondée en 1902

LA SOCIETE DE CREDIT HEBDOMADAIRE

Limitée

(Incorporée par le Gouvernement du Canada le 23 octobre 1903)

17, Cote Place d'Armes. Tel. Bell Main 675

Les gens économes et en même temps PRÉVOYANTS, ne font pas consister uniquement l'économie à vivre le plus strictement possible au jour le jour ; ils se hâtent, lorsque l'occasion s'en présente de ménager leur argent et de le faire FRUCTIFIER le plus intelligemment possible. Or, quiconque possède un capital, si MINIME qu'il soit, ou d'une manière plus générale, tous ceux qui travaillent à la constitution d'une FORTUNE, commerçants, industriels, fonctionnaires, artisans, ouvriers, savent avec quelle prudence et quelle réflexion ils devront CHOISIR l'établissement financier auquel ils confieront leurs fonds et par cela même leurs intérêts. Avec son expérience et sa réputation solidement assise, LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT HEBDOMADAIRE, Limitée, offre des avantages exceptionnels à tous ceux qui veulent promptement CAPITALISER une modeste somme mise de côté chaque semaine. Système simple, sûr et sans aléa d'aucune sorte.

Les demandes de renseignements sont accueillies avec empressement aux bureaux de la Société.

17, Cote Place d'Armes, Montréal, (Canada)

Tel. Bell Main 675. Chambres 314-314a,

On demande immédiatement de bons agents bien recommandés et actifs.

Le HALLWOOD



"Hallwood" représente la plus Haute Perfection dans la Construction de Caisses Enrégistreuses.

LE BUT d'une Caisse Enregistreuse (Cash Register) est un but de **protection** et d'enregistrement correct de tout l'argent reçu. Là où l'on fait des affaires **à crédit,** le but est de systématiser toutes les transactions, de façon à assurer une comptabilité correcte de ces transactions.

Le **HALLWOOD** est le seul enregistreur qui accomplisse ce but **parfaitement.**

Le **HALLWOOD** est garanti comme accomplissant tout ce qu'il est prétendu accomplir.

Vous faites un mauvais achat si vous n'examinez pas le **HALLWOOD.**

THE

HALLWOOD CASH REGISTER Co. of Canada

78-80 KING ST. EAST, TORONTO.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy",
Le "British Navy",
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et Le "Solid Comfort"

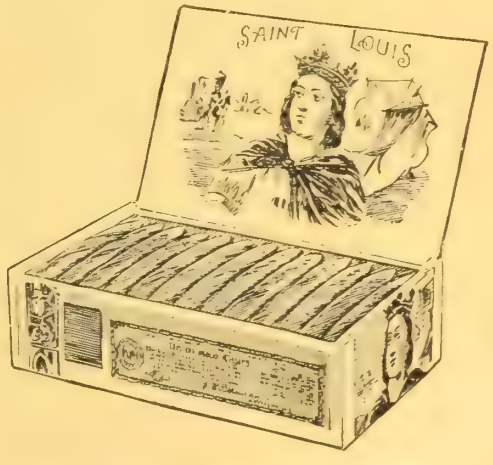
Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.
TORONTO.

La plus belle collection . . **d'Articles pour Fumeurs**

VIENT D'ETRE REÇUE PAR LE SOUSSIGNE

Les marchands sont invités d'une façon toute spéciale à attendre la visite des voyageurs de la maison ou à rendre visite à cet établissement.



Au besoin : Ecrivez, Telephonez ou Telegraphiez a

JOS. COTÉ,

Importateur et Marchand de Tabacs, Pipes, Cigares, Cigarettes en gros.

188 Rue Saint-Paul,

SUCCURSALE : 179 rue St-Joseph, - - QUEBEC, Qué.

CENT CENTS

DANS LA PIASTRE

$

C'est ce que vaut le

TABAC A CHIQUER EN PALETTES

CURRENCY

Il vous amène de nouveaux clients parcequ'il est bien annoncé et conserve les anciens parce que sa qualité supérieure est toujours uniforme.



Les certificats-raquettes seront rachetés jusqu'au

1er JANVIER 1906.



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.



Nous controlons plus de 60 agences étrangères.

Douze Entrepots du Gouvernement

Nous importons énormément plus de **SCOTCH WHISKY en futs** que n'importe quelle autre maison du Dominion.

LAWRENCE A. WILSON CIE, LTEE.

LES PLUS GRANDS MARCHANDS DE VINS ET LIQUEURS AU CANADA, MONTREAL.

Nous vendons nos Whiskeys purs—nous ne faisons pas de combinaisons ni de mélanges.
Nous annonçons nos marques dans tout le Canada.
Notre département de publicité distribue libéralement la matière d'annonce.



Gin
Marque
La Clef.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance. France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. II MONTREAL, DECEMBRE 1903 No 12

ASSEMBLEE GENERALE

DE

L'Association des Commercants Licenciés

De Vins et de Liqueurs de la Cite de Montreal.

MERCREDI, 9 DECEMBRE 1903

A 2 heures P. M., très précises.

AU MONUMENT NATIONAL

POUR LA

Mise en Nomination

DES

Président, Vice-Président, Secretaire-Trésorier, Directeurs et Aviseurs.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*
L. A. LAPOINTE, *SECRETAIRE*

DIRECTEURS :
E. L. ETHIER,
NAZAIRE GAUTHIER
VICTOR LEMAY,
BENJAMIN LÉPINE,
JAS. MCCARREY,
NAP. TREMBLAY.

ANDREW J. DAWES, *PRES. HON.*

LOUIS POIRE, *VICE-PRES.*
VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS :
Ech. H. LAPORTE,
" H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
" JOS. LAMARCHE,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. P PIGEON et JAS. MCCARREY.

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

TELEPHONES : BELL, MAIN 4187, DES MARCHANDS 621.

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

Assemblée Générale

MONTRÉAL, le 1er décembre 1903.

MONSIEUR,—**L'Assemblée Générale** des Membres de l'Association aura lieu mercredi, le 9 décembre 1903, à 2 heures p.m., très précises, au **Monument National,** No 218 rue Saint-Laurent, Chambre No 6.

Vous êtes respectueusement prié d'y assister.

Par ordre, LE SECRÉTAIRE.

N. B.—Vous voudrez bien ne pas oublier qu'à cette assemblée, seront mis en nomination, les candidats aux charges de Président, Vice Président, Secrétaire, Trésorier, Directeurs et Aviseurs de l'Association pour l'exercice de 1904, conformément à l'Article XIII des Règlements.

Les **nominations** devront être faites par **écrit,** proposées et secondées par des **membres en règle** avec l'Association, puis **déposées** entre les mains du **Secrétaire** avant **l'Assemblée.**

Les membres **arriérés** sont respectueusement informés que le temps pour payer leur contribution annuelle, afin de se mettre en règle **pour voter** à l'élection des officiers, **expire** le **6 janvier 1904,** la veille de l'assemblée annuelle.

LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS EST EXIGÉ.

Dernier avis

J'ai **reçu instruction** du Bureau de Direction **d'exiger le paiement** des **contributions** de 1903 et des **arrérages dus à l'Association.** En conséquence, **ceux qui n'ont pas encore payé** sont priés **d'en faire parvenir le montant** au Secrétaire **aussitôt que possible.**

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre Obéissant Serviteur,

Secrétaire Ass'n C. L. V. & L. C. de M.

General Meeting

MONTREAL, December 1st, 1903.

SIR,—**The General Meeting** of the Association will be held on Wednesday, the 9th instant, at 2 p.m. sharp, in the **Monument National,** No 218 St. Lawrence Street, Room No. 6.

You are respectfully requested to attend.

By order, THE SECRETARY.

N. B.—You are requested not to forget that at this meeting there will be placed in nomination candidates for all offices of the Association for 1904, in accordance with Article XIII of the By-Laws governing such procedure.

All nominations with the names of **Proposer** and **Seconder** must be placed in writing in the hands of the Secretary **before** the **Meeting** is **called** to **order. No nomination** will be accepted unless **Proposer** and **Seconder** are in **good standing.**

Members in **arrears** are respectfully informed that the time for paying annual dues, in order to be qualified **to vote** at the annual election of officers, **expires** on **January** the 6th 1904, the day before the annual meeting.

Fees are now due

LAST NOTICE

I have received instruction from the Board of Directors to **collect** the **fees** of 1903 and **arrears due** to the **Association.** Consequently **those who have not yet paid** are requested to **send in the amount** to the Secretary, as **soon as possible.**

I have the honor to be, Sir,
Yours truly,

Secretary L. V. Ass'n of M.

AU COMMERCE de DETAIL

Les Whiskies Ecossais les Meilleur Marché sur la Place, aujourd'hui, sont ceux de . . . . . .

DEWAR

"BLUE LABEL"

("Etiquette Bleue")

"WHITE LABEL"

("Etiquette Blanche")

Lorsque vous en Commandez, Insistez pour qu'on vous en livre

J. M. Douglas & Co.

Agents.

MONTREAL.

MEMBRES AFFILIÉS

MESSIEURS : — J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les maisons d'affaires et personnes suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1903, à savoir : —

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries, Ltd.
" J. H. & R. Molson Bros.
" Silver Spring Brewery (Sherbrooke)

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" Laporte, Martin & Cie.
" J. M. Douglass & Co.
(Agents, John Dewar & Sons, Ltd.
" N. Quintal & Fils.
" Boivin, Wilson & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" F. X. St. Charles & Cie.
" A. Robitaille & Cie.
" Louis Masson.
" F. Arpin (Marieville)

Fleuristes—Florists.

MM. Louis Aerts.
" Chs. C. de Lorimier,
" Edm. Lafond.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L N. Beaudry,
" Geo. Sorgius.
" Ferd. Paquette.

EMBOUTEILLEURS — BOTTLERS

MM. John Bishop.
" J. C. Rousseau (Trois-Rivières)
" Thomas Kinsella.
" S. Desormeaux (St-Jérôme)

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. Siméon Beaudin, Valleyfield.
" L. Bécigneul, Lake Mégantic.
" Henry Blackburn, Chicoutimi.
" C. Hénault & Cie, St Barthelemy.
" Isaie Domphouse, Maskinongé.
" Narcisse Désilets, Grand'-Mère.
" J. O. Girard, Fraserville.
" J. A. Duplessis & Cie, Trois-Rivières.
" Edgar Lacombe, Chicoutimi.

Rest. de Temperance — Temp. Restaurants

MM. Jos. Poitras.
" Gilbert Thibert.

Chaque mois vous serez avisé des Maisons additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal "Liqueurs et Tabacs", et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire,

En conséquence, les convocations d'assemblée, les avis officiels et rapports entre le Bureau de direction de l'Association et de la Fédération et leurs membres respectivement se feront par la voie du Journal "Liqueurs et Tabacs" que les intéressés sont priés de lire attentivement et de prendre note à l'occasion.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre Serviteur,

L. A. LAPOINTE,
Sec. Assn. C. L. V. et L. C. de M.

1er Décembre 1903.

AFFILIATED MEMBERS

SIRS : — I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1903, viz : —

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. Jos. Lespérance.
of C. Gurd & Co.
" Robert Allan.
" C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Radnor Water Co.
" J. E. Rowan.
" Goulet & Frère.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM. L. O. Grothé & Co.
" W. R. Webster & Co. (Sherbrooke).
" Philippe Chaput (La Champagne).
" V. Forest.
" J. M. Fortier.
" E. Mailhot & Frère (Trois-Rivières)
" S. Davis & Sons.
" Ed. Youngheart & Co.
" Armand Larue.
" North American Cigar Co.
" E. N. Cusson.

Imprimeurs.—Printers.

M. George Pineault.
" A. P. Pigeon.

Extraits de Bœuf, etc.—Beef Extracts, etc.

MM. Bovril Limited.
" Colonial Fluid Beef.
" Jules Bourbonnière.

Vins Canadiens.—Native Wines.

MM Fenwick, Larocque & Cie.
" J. O. Legendre, (Victoriaville).

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Rosaire Prieur, M'fr. d'Auvents.
" Alex. Desmarteau, Comptable.
" Alfred Richard, Maître Boucher.
" C. E. Thibault, Ent. Plombier.
" Jos. L'Heureux, Bijoutier.
" J. Cléophas Lamothe, Avocat.
" Jos. Brunet, Marbrier (Côte-des-Neiges).
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet. M'fr. de Celery
Bitters et Jamaïca Ginger.
" R Charlebois, Tailleur.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" E. L. Ethier, Mfr. de Billards.
" Philippe Vincent, Mch. d'Huitres.
" Alph. Labelle, Comm. de Chevaux.
" Jos. Desforges, Mch. de fer.
" Arthur B. Ware, Bill Poster.
" Placide Daoust, épicier.

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of the Licensed Victuallers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper "Liqueurs et Tabac, and, in case of not delivery, notice of the fact should be given to the Secretary.

Therefore all notifications of the meetings as well as of communications from the Board of Directors of the Association or the Federation shall henceforth be published in "Liqueurs et Tabacs" and the members are requested to read it with attention and take such notices.

I have the honor to be, Sirs,
Yours truly,

L. A. LAPOINTE,
Secretary L. V., Ass'n of M.

December 1st 1903.

POMMERY



LE CHAMPAGNE QUI OBTIENT LES PLUS HAUTS PRIX en FRANCE et en ANGLETERRE

LAW YOUNG & CO.. Montreal. **Seuls Representants pour le Canada.**

LES MENACES CONTRE LE COMMERCE DES VINS ET LIQUEURS.

Les buveurs d'eau s'agitent.

Ils se sont empressés, dès que le nouveau Ministre des finances eût pris possession de son portefeuille, de le circonvenir. Ils prétendent, ou du moins leur organe officieux, sinon officiel, le "Witness" prétend que l'Hon. McCorkill leur aurait donné des gages d'assistance dans leur œuvre et que spécialement il s'opposerait à toute mesure qui pourrait modifier les droits des municipalités.

Cela voudrait-il dire que le nouveau ministre a promis aux gens de la Dominion Alliance de ne rien changer dans la loi des licences actuelle, quant au mode d'octroi des licences?

Nous ne voyons guère comment on pourrait interpréter autrement ces prétendues promesses faites au Président de l'Alliance.

S'il en était ainsi, le commerce des Vins et des Liqueurs aurait la clef du mystère de l'inaction du gouvernement en ce qui a trait à la commission d'enquête promise depuis des mois et qu'on ne voit jamais venir.

Le commerce des Vins et des Liqueurs doit avoir l'œil sur Québec.

Il doit avoir l'œil également ouvert et largement sur les élections municipales de Montréal; voici, en effet, la résolution adoptée le 17 novembre par la Section de Montréal de la Dominion Alliance:

"Que dans les élections municipales qui approchent les amis de la tempérance sont fortement avisés de retirer leurs votes et leur influence à tout candidat qui, dans le passé ou dans l'avenir pourrait être endossé et supporté par l'Association organisée du commerce des liqueurs connue sous le nom de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs."

La Dominion Alliance s'attaque directement à l'Association et à tous les candidats qui pourraient avoir son appui.

L'Association ne peut manquer de relever le gant et doit avec plus de fermeté, plus d'énergie que jamais travailler en faveur des candidats qui lui sont favorables et écarter ceux qui lui sont hostiles.

Le commerce des vins et liqueurs se trouve en présence d'ennemis déclarés et jurés qui ne se reposent pas, qui ne désarment jamais.

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs, jalouse de ses droits, doit être vigilante, accepter la lutte sur le terrain où on vent lui livrer bataille et remporter la victoire.

C'est plus que jamais le moment pour les commerçants de Vins et de Liqueurs de serrer les rangs, de s'unir et de travailler dans l'intérêt commun.

L'assemblée générale des membres de l'Association des Commerçants de Vins et de Liqueurs est proche. Que chacun se fasse un devoir d'y assister. L'union de tous est plus que jamais nécessaire. En présence des attaques dont le commerce des liqueurs est l'objet, les commerçants doivent, pour terrasser leurs ennemis, montrer un front solide et uni.

Le transfert des licences est actuellement l'objet d'attaques injustifiées, la Dominion Alliance demande son abolition complète, voici une résolution qu'elle a votée à ce sujet:

"Abolir le système actuel des transferts de licences et empêcher le transfert des licences sans aucune exception."

Cette question intéresse tous les commerçants de Vins et de Liqueurs sans aucune exception; tous, par conséquent, sont dans l'obligation absolue, pour leur propre bien, de ne pas se laisser enlever le droit de transférer leur licence. Une action commune de tous les commerçants est nécessaire pour empêcher que tous soient dépouillés de leur droit de transférer leur [illegible]. Ce droit appartient à tous les genres de commerce et il ne faut pas que le commerce des Vins t Liqueurs soit le seul à qui la puisse refuser ce droit.

Les prochaines assemblées de l'Association auront de grosses et graves questions à étudier et à trancher. Que tous les membres de l'Association apportent donc par leur présence, par leurs idées et par leur vote une plus grande force aux délibérations de leurs assemblées, que les commerçants licenciés qui jusqu'à présent sont restés en dehors de l'Association, comprennent donc une bonne fois que plus l'action des commerçants sera unanime, plus aussi elle aura de force et de puissance auprès de ceux qui font les lois qui régissent leur commerce.

A QUAND LA COMMISSION D'ENQUETE ?

Le gouvernement, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, s'était engagé, lors de la dernière session, à nommer des commissaires-enquêteurs avec mission spéciale d'étudier le fonctionnement de la loi des licences dans le but d'une refonte complète de la Loi des Licences.

La Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Puissance de Québec, lors de sa dernière convention a rappelé ses promesses au gouvernement.

Nous avons publié, dans notre numéro du mois d'Octobre, la lettre qu'a écrite au Premier-Ministre de la Province le Secrétaire de la Fédération.

Comme organe officiel de la Fédération et de l'Association de Montréal "Liqueurs et Tabacs" n'a cessé de rappeler au gouvernement ses engagements.

Malgré tout ce qui a été dit et fait, les ministres, dont la parole est engagée, n'ont pas encore nommé les commissaires enquêteurs.

A la lettre du Secrétaire de la Fédération il a été répondu par un simple accusé de réception qui ne dit ni quand, ni si la commission d'enquête fonctionnera; bien qu'il ait été entendu, lors de la dernière session, que la loi des licences serait refondue à la session suivante. La prochaine session ne devra plus guère tarder à être convoquée à moins qu'un appel ne soit fait aux électeurs pour des élections générales et il nous semble bien difficile que le gouvernement puisse être prêt désormais, s'il ne fait la plus grande diligence, à donner satisfaction au commerce des Vins et Liqueurs.

Le Président de l'Association des Commerçants de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, a dit dans son discours d'inauguration:

"Bien qu'un des premiers d'articles de notre constitution soit que, dans nos réunions, la politique doit être absolument mise de côté, c'est à se demander si nous ne devrions pas, pour me servir d'une expression populaire: "Montrer les dents".

La Fédération pourrait peut-être s'approprier ces mêmes paroles et "Montrer les dents" pour arriver à ce que le gouvernement tiennen ses promesses d'étudier les besoins d'un commerce aussi légitime que fortement taxé.

C'est le moment pour les commerçants de vins et de liqueurs de serrer les rangs!

Offre d'agence..

Une maison bien connue de producteurs et d'expéditeurs de Sherries, de Malaga, de Vins rouges d'Espagne et de Cognacs à Jerez de la Frontera et qui n'a pas de représentants à Montréal, Québec, Toronto et dans quelques autres villes du Dominion, désire entrer en correspondance directe avec des négociants notables en Vins, et comme cette maison n'a pas de commission à payer, elle est en mesure de leur allouer un bonus de 12 pour cent sur les prix réguliers d'exportation.

Nous avons une longue expérience de l'exportation des genres de Vins recherchés aux Etats-Unis et au Canada.

Adressez toutes informations et références à "GROWERS", aux soins de "Liqueurs et Tabacs", 25 St-Gabriel, Montréal.

LES TYPES DE L'EXCELLENCE.

Champagne "Dry Monopole" **Maison fondée en 1785,**

La plus fine qualité de Champagne que l'on puisse produire. Commande les plus hauts prix pour la qualité sur les **marchés** du monde entier.

Cognac "Bisquit" **Maison fondée en 1819.**

MM. Bisquit Dubouché & Co., sont les trois plus forts expéditeurs de Cognac du District. Ils en ont exporté **1,703,970** litres en 1902.

Apollinaris **"La Reine des Eaux de Table."**

Célèbre dans le monde entier. Une Eau Minérale Naturelle **chargée de son propre gaz** et embouteillée **seulement** à la Source. Ventes annuelles 30,000,000 de bouteilles.

"Old Mull Blend" **Maison Fondée en 1823.**

LE SCOTCH DE QUALITÉ SPÉCIALE.

Généralement favori au Canada à cause de son haut type de qualité et de pureté absolue.

"John Jameson" **Maison fondée en 1780.**

CÉLÈBRE WHISKY D'IRLANDE.

La plus fine qualité de Whisky Irlandais qui se puisse obtenir. Le Whisky JOHN JAMESON commande les plus hauts prix sur le **marché** de Whisky de Dublin

"LALANDE" Clarets, Sauternes, Bourgognes

L'ancienne maison de confiance de MM. A. Lalande & Cie, Bordeaux, n'expédie que des Vins de **Crûs Authentiques** à **prix modérés.**

WALTER R. WONHAM & SONS,

Agents pour le Canada. MONTREAL.



M. NAPOLEON TREMBLAY.

Directeur de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.

Nous donnons ci-contre le portrait de M. Nap. Tremblay nommé Directeur de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, en remplacement de M. Louis Poiré, nommé Vice-Président.

M. Napoléon Tremblay est né à Napierville en 1852; il est dans le commerce des vins et liqueurs depuis près de 31 ans.

Il débuta dans ce commerce aux Etats-Unis; il tint hôtel dans l'état de New-York, à Hudson pendant les trois années de 1872, 73 et 74.

Il rentra au Canada en 1875 et peu de temps après s'établit au Marché Bonsecours, toujours comme hôtelier. Il ne quitta cet endroit que pour transporter son commerce à l'emplacement où il est encore aujourd'hui, coin des rues St Pierre et Place d'Youville.

Ses affaires sont très prospères d'autant plus qu'il a l'avantage de compter au nombre de ses clients une grande partie des principaux marchands du quartier. C'est dire en même temps que l'hôtel de M. Nap. Tremblay est des mieux tenu sous tous les rapports et qu'il n'y est servi que d'excellentes consommations, car les commerçants ne donnent leur clientèle qu'à bon escient.

M. Nap. Tremblay descend d'un hôtelier, son père a pendant de longues années tenu hôtel à Napierville où il réside encore, retiré des affaires.

Le frère de M. Nap. Tremblay est également dans la même ligne d'affaires. Le coquet établissement connu sous le nom de "La Mascotte" et situé au coin des rues Ontario et Berri a pour propriétaire M. Ovide Tremblay.

L'élection de M. Nap. Tremblay à la Direction de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal n'a été nullement sollicitée par l'élu qui, de fait, ignorait absolument qu'il fût question de faire de lui un directeur de l'Association dont il fait partie depuis sa fondation.

On sait que le choix de M. Nap. Tremblay par ses co-directeurs a été ratifié à l'Assemblée générale mensuelle qui a suivi son élection. Les membres de l'Association savent, en effet que le nouvel élu est un de ces hommes sur lesquels ils savent pouvoir compter pour maintenir et diriger dans la voie du progrès les destinées de leur organisation.

LE COMMERCE DE DETAIL ET LES IMPORTATIONS DIRECTES.

Dans le dernier numéro de "Liqueurs et Tabacs" nous avons touché quelques mots du tort qui causaient à nos maisons de commerce établies dans la ligne des Vins et Liqueurs, les voyageurs de commerce étrangers qui passent ici pour prendre des commandes et font exécuter les ordres directement par les maisons qu'ils représentent.

Ces maisons qui ne paient ici ni taxes, ni licences, qui n'ont aucun pied-à-terre au Canada sont sans aucun doute, du moins pour la plus grande majorité, des maisons très honorables, très respectables, mais elles nous sont absolument étrangères.

Besaucoup d'autres maisons similaires tout aussi honorables et tout aussi respectables ont au Canada des agences ou des représentants qui paient loyer, taxes, licence, emploient un personnel qu'ils font vivre. Ces représentants et ceux qui sont à la tête d'agences nous sont connus, en cas de réclamations de la part de l'acheteur il est facile de les trouver et de règler toute contestation ou tout différend qui éventuellement pourraient se produire.

Les commerçants en détail qui traitent avec les voyageurs de passage n'ont pas les mêmes garanties. Si la marchandise reçue n'est pas conforme à la marchandise achetée sur échantillons, ou si la commande est, d'une façon ou d'une autre, mal éxécutée, que d'ennuis et de tracas avant d'en arriver à un règlement satisfaisant, pourvu encore que la maison avec laquelle on a traité par l'intermédiaire du voyageur étranger soit disposée à entrer en arrangement.

C'est aussi un risque, bien souvent, pour le détailleur d'entreprendre d'importer des marques nouvelles, complètement inconnues sur le marché. Avant qu'il les fasse accepter de sa clientèle, il se passera peut-être beaucoup de temps, si toutefois il réussit à faire prendre ces marques. L'intérêt sur des marchandises qui restent longtemps en magasin mange vite les profits. Ne vaut-il pas mieux acheter de nos maisons de gros des marques ayant fait leur preuve, ne les acheter qu'au fur et à mesure des besoins et éviter ainsi tout risque?

Beaucoup de commerçants de détail ont tenté à différentes reprises d'importer directement des vins et des liqueurs et tous, ou presque tous ont dû y renoncer après une expérience malheureuse.

On signale sur notre place depuis quelque temps un plus grand nombre de voyageurs étrangers en vins et spiritueux de toute sorte qu'il n'en vient d'habitude, c'est pourquoi nous croyons devoir attirer l'attention du commerce de détail sur certains points auxquels le marchand ne pense pas toujours.

★ D'après MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée, les affaires continuent à être très satisfaisantes. La demande est active pour toutes les marchandises courantes telles que les brandies, les scotchs et les gins. Les spécialités de la maison sont également l'objet d'une bonne demande.

★ ★ ★

★ MM. S. B. Townsend & Co. constatent une demande très active pour les cognacs, gins et whiskies écossais. Les importations de ces spiritueux ont été plus considérables cette année qu'en aucune autre.

Les remises sont satisfaisantes.

★ ★ ★

★ MM. J. M. Douglas & Co. rapportent que les importations du whisky écossais Dewar ont été plus fortes cet automne que jamais auparavant.

Les paiements sont bons.

★ ★ ★

★ Le commerce vient d'être notifié qu'une avance de 75c par caisse a été faite sur le prix du Champagne Dry Royal.

CONSERVEZ CETTE PAGE

Liqueurs qu'il vous faut **toujours** tenir en stock, **surtout** pendant la Saison des Fêtes. Elles sont en **vogue** et à prix attrayants :

CORBY'S CANADIAN RYE WHISKEY

La caisse 12 bouteilles..... $5.00
La caisse 32 flasks..... 6.00

CORBY'S CANADIAN WHISKEY BLANC

La caisse 12 bouteilles..... $5.00

COGNAC O. TESSON & CIE ★★★

Caisse 12 bouteilles.....	$6.00	Caisse 24 x ½ bouteilles.....	$7.00
Caisse 48 x ¼ bouteilles.....	8.00	Caisse 100 x ⅛ bouteilles.....	9.00
Caisse 24 flasks.....	7.00	Caisse 48 x ½ flasks.....	8.00

RHUM, "FINE FLEUR" des Antilles Françaises

TALBOT FRERES

Caisse 12 bouteilles.....	$7.50	Caisse 24 x ½ bouteilles.....	$8.50
Caisse 48 x ¼ bouteilles.....	$9.00		

COGNAC BOUTELLEAU & CIE, F. P. . . $9.00

X. V. O. B. 1831, $16.00

Sur lot de 5 caisses, concession de 25 cts. par caisse.
Sur lot de 10 caisses, concession de 50 cts. par caisse.

Une **prime** sous forme d'un magnifique **couteau de poche** d'une valeur de $2.50, accompagne chaque lot de **5 caisses ou plus,** ou chaque caisse de X. V. O. B. vendue à $16.00.

WHISKEY ECOSSAIS "RODERICK DHU" $9.00 la caisse.

Lot de 5 caisses $8.75 Lot de 10 caisses $8.50



Durant le mois de Décembre, avec chaque lot de 10 caisses "Roderick Dhu" nous livrerons 1 douzaine de paquets de CARTES A JOUER de première qualité, fabrication anglaise, d'une valeur de $2.00 la doz; une demi-douzaine avec chaque lot de 5 caisses.

HUDON, HEBERT & CIE

MONTREAL

Cette augmentation de prix est proportionnelle à celle faite par les expéditeurs MM. Ackerman-Laurance.

* * *

★ M. W. J. Rafferty nous dit que la demande pour les ales en bouteilles de MM. Wm Dow & Co. augmente de mois en mois. Les paiements sont satisfaisants.

* * *

MM. Laporte, Martin & Cie nous rapportent une grande activité dans les affaires; le chiffre des transactions est de beaucoup supérieur à celui de l'automne dernier.

Les stocks de gins, scotchs et brandies de la maison sont maintenant au grand complet et l'on achève l'exécution des ordres d'importations.

Les paiements sont réguliers.

★ ★ ★

★ MM. Nathaniel Johnston & Fils, de Bordeaux, une des maisons les plus importantes et des plus anciennes dans le commerce des vins de Bordeaux ont tout récemment adressé la circulaire suivante relativement à la dernière récolte des vins en France:

Par suite des quantités réduites de la dernière vendange dans toute la France, et plus particulièrement dans la Gironde, et également pour la raison que les stocks des producteurs sont peu considérables, il y a une importante avance dans les prix, la hausse s'accentue tous les jours et nous avons été obligés de suivre.

Relativement à la qualité des vins de 1903 il est encore trop tôt pour se prononcer. Nous attendrons que les nouveaux vins soient extraits des cuves et dégustés avant de nous prononcer. Tout bien considéré nous conseillons à nos amis de porter leur attention sur les vins des récoltes précédentes, la plupart d'entre eux ayant conservé leur entière fraîcheur.

La maison Nathaniel Johnston et fils est représentée au Canada par MM. Law, Young & Co.

★ ★ ★

★ M. O. Zepf, de MM. Freyseng Cork Co. Ltd., est d'avis que les affaires ont été beaucoup meilleures pendant le mois de novembre que l'on était en droit de s'y attendre. Le chiffre des affaires de cet automne a été de beaucoup supérieur à celui transigé pendant l'époque correspondante de l'an dernier.

La demande actuelle porte en grande partie sur les bouchons pour les embouteilleurs de bière.

★ ★ ★

★ MM. Boivin, Wilson & Cie nous disent que la demande pour les gins "Croix Rouge" a été telle que les stocks ont été très réduits pendant un certain temps, ce qui fait qu'il a été très difficile de répondre à la demande. D'après ces messieurs la collection est très bonne.

★ ★ ★

★ MM. D. Masson & Cie nous informent que les affaires continuent à être très actives. Ces messieurs exécutent actuellement des commandes d'importation prises au début de la saison pour les gins, les cognacs et les vins.

La collection, selon eux est très satisfaisante.

★ ★ ★

★ Nous apprenons que les travaux d'agrandissement faits à la brasserie de MM. Wm Dow & Co., travaux dont nous avons parlé dans un des numéros précédents de "**Liqueurs et Tabacs**" sont presque terminés. Ce qui fait qu'à l'avenir cette compagnie importante pourra répondre plus facilement à la demande toujours croissante pour ses bières.

MM. Wm Dow & Co. ont tout dernièrement fait ériger à leurs frais sur le carré Chaboillez une borne-fontaine pour les chevaux; elle est d'une grande utilité pour les nombreux charretiers qui passent sur le carré Chaboillez.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

M. James Lowry, autrefois propriétaire de l'hôtel Grand-Union, vient d'acheter le Hayes House, situé sur la rue Craig.

M. J. Lowry est une des personnes les plus connues dans le monde des hôteliers et nous ne doutons pas de son succès dans sa nouvelle acquisition.

L'Exchange Hotel, situé à la Pointe Saint-Charles vient de changer de mains. M. E. Hearn, autrefois de Brantford, Ontario, en est le nouveau propriétaire.

Nous apprenons que l'hôtel Savoy subit actuellement une transformation complète. On y installe un bar qui est, nous dit-on, l'un des plus grands du Canada.

MM. Charrette et Bissonnette sont entrés en possession du Café Saint-Gabriel, depuis le milieu du mois d'octobre et ont tout lieu d'être satisfaits de leur acquisition. Le Café Saint-Gabriel est en passe de devenir aussi populaire qu'il l'était du temps de feu Théo. Lanctot et ce, grâce à l'affabilité et au sens des affaires des nouveaux propriétaires.

MM. Charrette et Bonneville sont très favorablement connus dans le commerce des liqueurs. M. A. Bonneville a été gérant du Café Saint-Gabriel pendant les trois dernières années, tandis que M. H. Charrette est l'ancien propriétaire du Mile-End Hotel.

M. "Billy" O'Brien vient de vendre son établissement situé rue Saint-Jacques, vis-à-vis de la Poste, à M. Thos. Westlake, de Lachine. M. Westlake a déjà tenu hôtel. M. William O'Brien vient de reprendre sa profession d'ingénieur-mécanicien.

Après une excellente saison d'été, M. J. Péloquin, propriétaire de l'hôtel bien connu du Sault-au-Récollet, se prépare à la campagne d'hiver. Déjà plusieurs sociétés importantes se sont donné rendez-vous pour banqueter dans cet établissement si populaire.

M. Théoret, placier de la maison D. Masson & Cie, continue à prendre d'excellentes commandes pour les cognacs Marie Brizard & Roger, ainsi que pour les gins Van Dulken Weiland & Co. Les manières de M. Théoret sont si engageantes et les produits qu'il place sont de si bonne qualité qu'il est impossible de lui refuser des commandes.

M. Georges Payette, autrefois gérant du Café Oxford, vient de prendre à son compte le Café de la Presse, situé sur la rue Saint-Jacques.

Depuis que M. Payette est devenu propriétaire de Café de la Presse, cet établissement a subi des améliorations considérables. Le café de la Presse fait une spécialité exclusive de "case goods" c'est-à-dire que toutes les consommations servies sortent de la bouteille originale.

★ La demande pour les whiskies écossais King Edward VII a redoublé d'activité depuis que le temps s'est mis au froid. Ce Scotch est passé au nombre des boissons classiques.

★ La publicité faite par la Lawrence A. Wilson Cie Ltée en faveur du nouveau tonique Vino Don Lorenzo est des plus actives et de nature à assurer le succès de ce nouveau produit.

Des réclames de toutes natures ont été placées chez tous les pharmaciens de Montréal, qui rapportent dès maintenant une demande excellente pour le Vino Don Lorenzo.

★ Les ventes des Champagnes G. H. Mumm & Co. vont toujours de l'avant. Ces vins de choix ont eu, de tout temps, une place d'honneur aux grands banquets. Leur réputation est universelle.

Sans Precedent

De beaucoup, la plus forte importation de Gin, en un lot, qui ait jamais été faite au Canada, par une maison.

Ex Steamer "Bray Head," directement de Rotterdam, Novembre 1903

13155 Paquets de

GIN DE KUYPER & SON

5 Barriques, 25 Quarts, 50 Octaves, 50 Demi-Octaves.

3000 Caisses Rouges..... 3000 Caisses Violettes.

7000 Caisses Vertes..... 25 Caisses Blanches.

Cette dernière expédition de l'année, porte NOS IMPORTATIONS totales de Gin De Kuyper pour 1903, au chiffre de **27,900 paquets,** non compris un millier de caisses achetées sur place de Montréal en différents temps :

10 Barriques, 40 Quarts, 100 Octaves, 100 Demi-Octaves.

7250 Caisses Rouges..... 6350 Caisses Violettes.

14000 Caisses Vertes..... 50 Caisses Blanches

Hudon, Hébert & Cie,

MONTREAL.

REHABILITATION DE L'ALCOOL

Sans se laisser intimider par les divagations des antialcooliques, M. Duclaux poursuit ses démonstrations scientifiques de la valeur alimentaire de l'alcool:

Je commencerai mon exposé en disant que l'alcool doit désormais être regardé comme un aliment, au même titre que l'amidon, la graisse et le beurre. Je ne saurais cacher le plaisir que j'ai à pouvoir parler ainsi. L'alcool a eu si longtemps une réputation douteuse. On lui savait gré du genre de plaisir qu'il donnait. Des centaines de poètes biberonnais, faisant rimer Vénus et Bacchus, célébraient bien ses mérites.

Mais il y avait toujours quelque chose d'équivoque dans les hommages qu'on lui rendait, et encore aujourd'hui ceux qui avouent le vin n'avouent pas aussi facilement l'eau-de-vie. On dirait qu'il s'agit d'un commencement d'attentat à quelqu'un ou à quelque chose. Maintenant l'alcool peut s'avancer fièrement et dire: "Je ne suis pas seulement agréable: je suis utile.

"Utile dulci"! Je suis peut-être l'aliment qui possède au plus haut degré ce double caractère. Rendez-moi le rang et la considération dont vous m'avez injustement privé jusqu'ici!"

Cette révolution de palais date de l'époque où MM. Atwater et Benedict se sont demandé sérieusement ce que c'était que l'alcool. Ils n'ont pas perdu leur temps en raisons démonstratives. Ils ont dit: l'alcool est un aliment, parce qu'il remplace très bien, dans la nourriture des aliments authentiques, tels que le beurre ou l'amidon. Bien entendu, il ne faut pas aller chercher la viande comme terme de comparaison. La chair contient de l'azote.

Mais la graisse n'en contient pas. Prenons donc trois jeunes gens bien portants: habituons-les à un régime dans lequel entrent des aliments variés, à des doses telles que ce régime soit hygiénique, que le sujet n'engraisse ni ne maigrisse pendant la durée de l'expérience, qui est de plusieurs jours. A ce moment supprimons dans ce régime le beurre et la graisse, remplaçons-les par de l'alcool, venant du vin ou de l'eau-de-vie.

Si cette substitution est faite, de façon que la quantité d'alcool introduite dégage, dans un fourneau ou dans une lampe, autant de chaleur que le beurre ou l'huile supprimée, le sujet s'en apercevra bien à la saveur de ses aliments; mais son régime continuera à être hygiénique, et son poids restera stationnaire aussi longtemps qu'on le voudra.

Il engraissera si on lui donne plus d'alcool que n'en comporte le barême; il pourra maigrir si on lui en donne moins.

Bref, l'alcool se comportera avec lui comme un aliment quelconque, et la conclusion de l'expérience est d'autant plus amusante dans son imprévu que sur les trois sujets, il y en avait deux qui, abstinents, ne connaissaient l'alcool que par les livres.

Je ne suis pas dans le secret des dieux; mais je me figure volontiers que cette constatation a dû surprendre quelques-uns de ceux qui avaient déployé tant de talent pour la faire.

MM. Atwater et Benedict travaillaient d'accord avec une Commission de savants et de **personnes influentes,** qui n'auraient pas été Américaines si les questions d'alcoolisme avaient été absentes des préoccupations de tous.
tant de crimes était aussi condamné par la science!

Mais, malgré cette préoccupation, dans la Commission, le mot d'ordre était resté viril; "Cherchons la vérité." Et on avait, en effet, cherché de façon telle, que cette enquête est une des plus belles oeuvres du siècle.

Quand il a fallu en publier les résultats, on ne peut pas dire que M. Atwater ait écrit un mot pour en atténuer ou en masquer la véritable signification scientifique. On sent pourtant qu'il a dû subir souvent, dans des conférences, la "**cross-examination**" de quelque farouche buveur d'eau, et qu'il lui a fallu un certain courage, à lui et à sa Commission pour venir dire que tout l'argent attiré et dépensé dans cette direction avait abouti à la victoire de l'ennemi.

EMILE DUCLAUX.

★ Le champagne Dry Royal de MM. Ackerman Laurance est un de ceux qui se vendent le mieux au Canada. Quoique vendu à raison de $17.00 la caisse, il est tout aussi bon que des Champagnes coûtant de $28 à $30 la caisse. Aussi les représentants canadiens de cette marque. MM. J. M. Douglas & Co. nous disent-ils que la vente de ces Champagnes augmente continuellement.

Champagne Dry Monopole

Du "Wine & Spirit Record", Londres, 1er août 1903.

La vieille maison de MM. Heidsieck & Co., la maison originale fondée en 1785, à ses bureaux et quelques-unes de ses caves en plein centre de la ville de Rheims dans la rue de Sedan, mais il y a bel âge que cette installation était devenue insuffisante et ces messieurs sont maintenant en possession d'un établissement moderne sur la rue Coquebert. Tout dans ce nouvel édifice témoigne de l'esprit d'entreprise de cette maison et de sa détermination à conduire ses affaires suivant des méthodes absolument modernes. Sous la direction de M. Duntze, le chef des caves, j'ai eu l'occasion de me rendre compte de ces méthodes et je suis à même de parler avec de chaleureux éloges de leur perfection. La maison a été une des premières à recourir au système Walfard de réfrigération et elle l'apprécie autant pour la conservation du gaz dans le Vin que pour la conservation effective du Vin lui-même. Cette maison possède des vignobles, mais, comme d'autres grandes maisons, elle achète la plus grande partie des raisins dont elle a besoin, directement des producteurs et elle envoie ses propres ouvriers pour faire le pressurage. Avant d'embouteiller les Vins, ils ne sont pas soutirés moins de quatre fois. Il y a trois étages dans le sous-sol et deux au-dessus, soit cinq étages en tout, tandis que à Ludes, la maison possède un autre établissement pour les stocks. Au moyen d'une voie de garage qui, sur une certaine longueur, cotoie le chemin public, les entrepôts à cette place sont en communication directe par chemin de fer avec l'établissement de Ludes. Les celliers ou caves se trouvent en dessous de la voie en question, la rue du Champ de Mars qui partage également les bâtisses au-dessus du sol en deux sections. Les caves ont été creusées entièrement pour le compte de la maison et deux des étages sur trois sont en maçonnerie, le dernier étage est creusé à même dans la craie. La longueur souterraine combinée de galeries de cette maison est d'environ 7 milles.

La présence d'une quantité de magnums [bouteilles doubles] sur les étagères me porte à poser des questions à ce sujet. Mr Duntze m'assure que, d'après son opinion, une bouteille de Champagne atteint sa plus haute qualité à l'âge de 5 ou 6 ans, mais pour une "magnum" c'est à 10 ans. L'examen attentif du Vin avant son expédition est une question importante. Chaque bouteille est exposée à la lueur de la flamme d'une bougie pour permettre de constater s'il est absolument limpide et s'il n'y a pas de dépôt. Un soin extrême est apporté d'ailleurs àtoutes les opérations et c'est à ce fait et au temps cnosidérable affecté à la préparation du Vin et à la longue durée de son entreposage en Angleterre qu'il faut attribuer le succès de la maison qui, soit dit en passant, est le fournisseur du Tsar de Russie et de l'Empereur d'Allemagne.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 87 YORK STREET, Tél. Main 204
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

COGNAC

Jules Robin & Cie



LE

Cognac Jules Robin & Cie

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et il entend conserver sa position . . . .



· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillrerie.

UN FERMENT ANTIALCOOLIQUE

Le docteur Piton, de Rheims, a découvert un nouveau ferment inconnu jusqu'à ce jour et qui présente des propriétés particulières qui lui permettent de rendre de grands services à l'agriculture et à l'industrie des boissons fermentées.

Ce micro organisme appartient à la famille des *Leuconostocs*, et a reçu de son inventeur le nom de *L. Dissiliens*, pour rappeler la singulière propriété qu'il possède d'éclater au sein du liquide dans lequel il opère, au moment où il a atteint son complet développement; cet éclatement a lieu par suite de l'emmagasinement d'une quantité minime de gaz acide carbonique qu'il produit en abondance quand il se trouve en présence des matières sucrées ou amylacées, et permet aux spores de ce petit être de se disséminer dans la masse du liquide et de s'y développer à leur tour. Quand on l'examine au microscope on voit qu'il est constitué par des groupements en chapelets ou en masses confuses de petites cellules blanches, transparentes et de forme ovoïde.

En même temps que du gaz carbonique, le leuconostoc produit une sorte de gomme très soluble dans l'eau, à laquelle l'inventeur a donné le nom de Dextranose, par suite de son analogie avec la dextrine; cette substance, dénuée de goût, ne peut se transformer en alcool, même en la mettant en présence de grandes quantités de ferment alcoolique, levure de bière, de vin ou autres.

Il en résulte que, si l'on fait agir ce nouveau ferment sur des moûts sucrés tels que le jus de raisin, de pommes, de poires, le moût de bière, etc., on obtient des boissons fermentées, gazeuses, ayant un goût agréable analogue à celui qu'elles possèdent quand elles ont été préparées au moyen des saccharomycès divers, mais qui ne renferment pas d'alcool: C'est donc un ferment antialcoolique.

Son emploi permet de faire des bières très économiques, car avec la même quantité de grains on peut obtenir 3 hectolitres, — 66 gallons — de bière au lieu d'un — 22 gallons —; cette bière n'étant pas alcoolique n'enivre pas les consommateurs, elle est beaucoup plus nourrissante que la bière ordinaire à alcool.

En outre, cette nouvelle boisson mélangée à la bière ordinaire, la prévient contre les fermentations secondaires, acétique, putride, et constitue ainsi un précieux agent de conservation pour les bières de garde ou d'exportation. Il en est de même des vins, cidres, poirés, produits avec ce nouveau ferment qui nous paraît donc appelé, en raison de ces propriétés, à jouer un rôle utile dans la préparation des boissons hygiéniques fermentées.

PERSONNEL

★M. F. S. Scandrett, gérant de MM. Geo. Percival & Co., fait actuellement un voyage d'agrément en Angleterre; il sera de retour à Montréal vers le 1er janvier 1904.

★M. M. Hay, voyageur de la maison D. Masson & Cie, vient de terminer une excellente tournée d'affaires dans la Province de Québec.

★ M. E. A. Gauthier, représentant de la Lawrence A. Wilson Cie Ltée, est de retour à Montréal après un excellent voyage d'affaires dans les Provinces Maritimes.

★M. D. O'Meara parcourt en ce moment les principales villes de l'Ontario où il prend de nombreuses commandes pour le Vino Don Lorenzo.

★Depuis le 1er novembre de cette année, M. W. H. Brown a succédé à M. Samuel Montgomery à la direction du St. Lawrence Hall.

M. Brown est une des personnalités les plus connues de Montréal et grâce à son affabilité il a su considérablement augmenter la clientèle du St. Lawrence Hall. Il connaît à fond le commerce des hôtels, ayant occupé diverses positions pendant 20 ans au St. Lawrence Hall.

★M. G. F. O'Kelly, de la maison Fromy Rogée, distillateurs à Cognac, vient de passer plusieurs jours à Montréal. M.M. S. B. Townsend & Co. sont les représentants de cette marque de cognac au Canada.

★Les vins de Bordeaux de la maison J. Calvet & Cie comptent parmi les meilleurs de la Gironde. Cette maison importante contrôle l'embouteillage de plusieurs crus célèbres. MM. S. B. Townsend & Co. représentent cette maison au Canada.

★MM. J. M. Douglas & Co. sont les seuls concessionnaires pour la vente des cidres mousseux "Apple Blossom". Cette marque a une réputation des mieux établies au Canada et a été placée sur notre marché il y a de nombreuses années par M. J. Frederick, de Kingston, Ont.

★Les travaux d'agrandissement faits à l'établissement d'embouteillage de M. W. J. Rafferty sont poussés très activement et seront entièrement terminés sous peu.

★MM. Laporte, Martin & Cie ont en stock un assortiment complet des fameux gins en cruchons de cristal de MM. Pollen & Zoon, comprenant: caisses de 12 cruchons de 1-2 gallon chaque; caisses de 12 cruchons de 1-4 gallon et caisses de 24 cruchons de 1-8 de gallon.

FREYSENG CORK CO., LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

Bouchons "CROWN" Bouchons

655-661 RUE ST. PAUL, Montreal.

FILTRES A EAU "NOXALL"

Broche pour Embouteilleurs, Cire à cacheter les bouteilles. Etain en feuilles, Capsules. Machines à capsuler. Machines à boucher. Bois à bouchons. Tire-bouchons. Fournitures pour Brasseurs et Embouteilleurs.



Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

"Manhattan,"
"Club Whisky,"
"Brandy,"
"Holland Gin."

Les seuls Cocktails faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE:

D. McMANAMY & CO.

Marchands de Liqueurs en Gros

SHERBROOKE, QUE.

LA VALEUR ALIMENTAIRE DE L'ALCOOL

D'après M. E. Duclaux.

Nous aurons peut-être un peu plus tard l'occasion de dire à l'alcool quelques vérités moins à son avantage. Reconnaissons pour le moment que notre enquête, impartiale par ce que scientifique, a tourné jusqu'ici en sa faveur. Il est impossible de lui dénier une part de la considération légitime que nous accordons à notre pain quotidien. Mais, comme tout à l'heure, je prétends encore à mieux pour lui: je prétends que du moment où il est un aliment, matière d'un travail de digestion, il n'y en a pas en mesure de lui disputer le premier rang comme puissance nutritive, et qu'il dépasse même les sucres sous ce rapport.

Pour nous en convaincre, étudions la plus connue de ces séries de produits alimentaires que les plantes fabriquent pour se nourrir elles-mêmes avec une abondance et une régularité qui sont le privilège des usines bien engrenées. En tête de la série, nous trouvons d'abord la substance que la nature a élevée au plus haut degré d'organisation: c'est la cellulose, depuis celle du bois à brûler jusqu'à celle de la salade qui forme en quelque sorte le squelette de la plante. Puis, viennent la fécule et l'amidon, dont le caractère nutritif est déjà plus apparent. De l'amidon, le **brasseur** tire d'abord de la dextrine, puis des sucres divers, maltose et glucose. Ceux-ci à leur tour fournissent de l'alcool. Au delà, la série se poursuit, plus confuse, avec des corps dont la molécule se simplifie de plus en plus, comme les acides fixes et volatils, les aldéhydes, jusqu'à ce qu'on retrouve le point de départ: l'eau et l'acide carbonique.

C'est le même chemin que la plante parcourait en sens inverse quand elle se construisait. Elle accumulait dans ses produits de plus en plus de chaleur solaire, en finissant par la cellulose du bois, qui contenait le plus de soleil et devenait un moyen de chauffage. De même, à chacun des autres produits correspondaient des quantités de chaleur graduellement croissantes. Il suffisait pour retrouver ces chaleurs de combustion, d'en brûler un certain poids dans un fourneau quelconque. Dans le cas des aliments, l'organisme était ce fourneau, et c'est la démonstration faite par Atwater que la valeur d'un aliment se chiffre par sa valeur de combustion.

Arrivé à cette conclusion, nous pouvons nous demander quelles sont les transformations digestives les plus puissantes celles qui fournissent le plus de chaleur. On voit tout de suite ceci: la digestion commence par des actes très peu caloriques. La dégradation qui passe par les termes amidon, dextrine, et même sucre, est à peine apparente, et les chimistes ne seront pas surpris d'apprendre ce fait, car ils savent que toutes ces transformations se réalisent par l'adjonction de quelques molécules d'eau sans intervention d'oxygène. La production de chaleur et la perte calorifique ne sont un peu sensibles que dans l'acte suivant, la transformation du sucre en alcool et en acide carbonique. Ici il y a eu combustion, comme l'a dit Lavoisier, d'une partie du sucre aux dépens de l'autre. Finalement, toutes les transformations que nous venons de passer en revue ne dégagent que le dixième de la chaleur totale, les neuf autres dixièmes restant précieusement en réserve pour la combustion de l'alcool et des autres produits, acides, aldéhydes, qui conduisent à l'acide carbonique. Il n'est pas douteux que toute cette pyrotechnie de la digestion ne se tire autour de l'alcool comme pièce de bouquet, partie essentielle d'une opération dans laquelle les physiologistes le dédaignaient et ne lui laissaient aucune place.

C'est qu'ici l'oxygène est entré comme acteur. Tandis que tout à l'heure les agents de transformation de la matière alimentaire, les liquides digestifs étaient surtout sécrétés dans le canal intestinal où ils opéraient à l'abri de l'air; ceux qui interviennent maintenant, à partir de celui qui dédouble le

NOS CIGARES

FRISCO, — ROOSEVELT

et EARL OF MINTO

Se détaillent à 10 cts

Sont fabriqués à la main par des Ouvriers de l'Union avec le Meilleur Tabac de la Havane.

Nous n'employons pas d'apprentis à la fabrication de nos cigares.

JOS. TASSÉ

CIGAR CO., Limited

29, rue St-Pierre, MONTREAL.

G. H. MUMM & CO.

EXTRA-DRY

IMPORTATIONS POUR LES DIX MOIS TERMINES LE 31 OCTOBRE

96,411 CAISSES

Plus considérables que les importations de toute autre marque

Tel qu'établi par les Statistiques de la douane, compilées par S. Y. ALLAIRE & SON et par les Statistiques du Bonfort Wine & Spirit Circular.

Le EXTRA-DRY de la superbe Récolte qui arrive actuellement est reconnu comme le choix des CHAMPAGNES produits pendant cette décade. Lorsque vous commandez de l'EXTRA-DRY de MUMM, voyez à ce qu'il soit revêtu de la Capsule et de l'Etiquette roses portant les noms des Agents Canadiens.

S. B. TOWNSEND & CO., Montreal.

SEULS AGENTS POUR LE CANADA.

SCOTCH WHISKY
"MOUNTAIN DEW"

DE SANDERSON

Le whisky le plus exquis au monde. Pur, vieux et moëlleux. Il n'est égalé en arôme par aucune marque de whisky vendu au même prix. Le "MOUNTAIN DEW" de Sanderson est la plus ancienne marque de whisky en Ecosse ; il a une vente plus forte que n'importe quel whisky écossais dans le monde entier.

◆ ◆ ◆ ◆

Pour Echantillons et Prix, adressez-vous à

S. B. TOWNSEND & CO., Montreal.

SEULS AGENTS POUR LE CANADA.

EN TOUT TEMPS

AUSSI BIEN QU'AU TEMPS DES FETES

LES

Brandies Ph. Richard



ONT UNE FORTE DEMANDE DANS TOUTE L'ETENDUE DU CANADA : C'EST LEUR HAUTE QUALITÉ ET LEUR FABRICATION SOIGNÉE QUI LEUR ONT VALU LA VOGUE DONT ILS JOUISSENT DANS LE MONDE ENTIER.

Ils ont l'approbation de la Profession Médicale qui apprécie le COGNAC Ph. RICHARD, comme un tonique de grand mérite vu sa grande pureté.



LES

Scotchs de Mitchell Bros. Ltd.

GLASGOW.

SONT APPRECIÉS PAR LES CONNAISSEURS COMME RÉALISANT L'IDÉAL D'UN WHISKY ECOSSAIS.

Leur vogue n'a donc rien de surprenant et leur vente sans cesse croissante constitue le plus flatteur et le plus éloquent des témoignages en leur faveur.

Nous avons le contrôle exclusif de ces marques au Canada.

Laporte, Martin & Cie,

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES EN GROS, MONTREAL.

sucre, fonctionnent en présence de l'air contenu dans le sang et les tissus. La pièce a changé de théâtre et peut se jouer à la fois sur tous les points du corps. Les acteurs n'ont pas besoin de se presser, la quantité totale de matières mise en mouvement augmente. Et c'est ainsi que l'un aidant l'autre, sans qu'il y ait nulle part, dans les intestins ou les tissus, d'élévation de température bien sensible, qui témoigne d'un déséquilibré, les choses vont pendant des années. C'est la régularité des bonnes montres, qui marchent avec le repas d'un tour de clef par jour.

Et le côté piquant de la chose, c'est que nous ne savons tout cela que depuis hier. Nous avons fait des livres dans lesquels il était parlé de la construction de l'aliment par les microbes ou les animaux, des théories de la digestion, et tout ce qu'il y a d'essentiel dans la digestion nous avait échappé. Nous ne connaissions guère que le dixième des transformations qui y prennent place, celles qui roulent autour de l'apparition ou les disparitions de la cellulose, de l'amidon, des sucres. Nous ignorions presque toute l'histoire de l'alcool, et nous parlions! Cette idée peut amuser. Il ne faut pourtant en tirer que ceci: continuons à chercher, puisque ça nous réussit.

EMILE DUCLAUX.

★Les liqueurs fines sont une des lignes les plus actives du commerce de fin d'année, c'est pour cette raison que nous recommandons aux lecteurs de **"Liqueurs et Tabacs"**, les produits supérieurs de la maison Pollen & Zoon qui sont contrôlés au Canada par MM. Laporte, Martin & Cie. L'assortiment comprend les Curaçao, Persico, Crème de Cacao à la Vanille, Crème de Menthe, Kummel et Parfait Amour. La qualité de ces liqueurs est absolument garantie; quant à leurs prix ils défient toute compétition.

★MM. Boivin, Wilson & Cie nous informent que la vente de l'Eau de Vichy, la seule véritable de la source des Célestins, a au moins doublé cette année.

RECETTES DU REVENU DE L'INTERIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en octobre.

DIVISION.	Div. No.	MALT.	SPIRITUEUX.
Toronto, Ont	26	$ 19,278 17	$ 86,009 87
Hamilton, "	23	7,248 90	24,154 79
London, "	38	6,952 27	6,238 17
Guelph, "	60	6,278 55	14,968 94
Stratford, "	33	2,066 16	3,411 09
Brantford, "	31	840 31	3,265 48
Windsor, "	34	3,727 50	33,863 19
St. Catharines, Ont	29	894 00	1,722 33
Owen Sound, "	27	2,465 88	1,883 66
Port Arthur, "	35	204 85	3,004 86
Peterborough, "	25	1,486 77	3,289 30
Belleville, Ont	23	546 15	12,294 42
Kingston, "	22	1,745 79	6,765 05
Cornwall, "	18		930 21
Prescott, "	19	2,293 46	4,957 67
Perth, "			
Ottawa, "	20	328 50	22,805 21
Montréal, Qué	17	11,094 84	150,681 54
Sherbrooke, Qué	10	1,513 50	17,565 53
Trois-Rivières, Qué	9		4,878 84
St-Hyacinthe, "	12		12,775 86
Quebec, Qué	8	4,826 91	49,206 49
Joliette, "	14		6,696 41
St. John, N.B	6		11,819 74
Halifax, N.E	4	5,703 00	5,591 43
Charlottetown, I.P.E	1		
Winnipeg, Man	36	3,380 70	55,092 24
Calgary, T.N.O	39	1,493 69	4,767 41
Victoria, C.A	37		
Vancouver, C.A	38	1,973 10	20,374 84

NOTE.—Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu.

★MM. D. Masson & Cie viennent de recevoir à bord du Str "Toronto" une des plus fortes expéditions de gin qui aient été faites pour le Canada. Ces gins, produits de la maison Van Dulken Weiland & Co., comprennent toutes les variétés comprises sous cette marque, de même que le fameux gin "Carte Blanche" très difficile à se procurer depuis quelque temps.



EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée,
MONTREAL.

VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

GOLDEN DIANA,
NIAGARA, CATAWBA,
SHERRY SPÉCIAL VIEUX,
PORT FRUITE,
BON VIEUX PORT,
CONCORD SEC,
SAINT-JULIEN.

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.,

ST. CATHARINES, ONT.

Ecrivez et demandez nos prix.

L'ABSINTHE

Au nombre de mes amis, j'ai le plaisir de compter un pharmacien... J'aime à causer avec lui et à fureter parmi ses bocaux... L'autre jour, avisant sa collection de "simples", je lui désigne l'absinthe, l'anis, l'hysope, le fenouil, la mélisse, etc., etc., et je lui dis:

— Voilà bien — n'est-ce pas? — les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ce fameux apéritif dont on dit, à la fois, tant de bien et tant de mal?... Est-ce que ces plantes vous sont demandées de temps en temps?

— Mais oui! répond mon ami. L'asinthe est souvent employée en médecine, contre les fièvres, contre les vers et comme régulateur du sang en ce qui touche certaines fonctions féminines. On en use de bien des façons. C'est incontestablement un stimulant très énergique... Chez les anciens la "petite absinthe" pontique était même considérée comme l'emblème de la santé!...

— L'anis est trop connu pour que je vous interroge à son sujet. C'est un excellent médicament. J'ai toujours entendu dire également du bien de la mélisse qu'on emploie dans les défaillances, les syncopes, l'atonie de l'estomac, etc... Mais le fenouil?

— Le fenouil augmente diverses sécrétions; il dissipe les nausées, les coliques venteuses; c'est un carminatif... Quant à l'hysope, c'est un excellent stomachique, un sudorifique, un stimulant...

— Finalement, dans une liqueur d'absinthe bien faite, il n'entre rien de nuisible à la santé?

— Non! Mais par cela même que toutes ces plantes sont très aromatiques, elles peuvent dissimuler le mauvais goût des alcools de qualité inférieure... On ne doit donc consommer que des absinthes anciennement fabriquées avec du bon alcool. Dans ce cas, et si on se contente "d'user sans abuser", l'absinthe n'est pas nuisible à la santé.

— N'a-t-on pas beaucoup parlé de certaines expériences faites sur des lapins, des cobayes, des chiens, etc., etc. L'absinthe, injectée, n'est-elle pas mortelle pour ces animaux?...

— Parbleu!... Mais qu'est-ce que cela prouve?... Nos veines et celles des animaux sont-elles faites pour recevoir de pareils liquides?... Imaginez qu'on vous inocule de temps en temps, la plus innocente des consommations, du sirop d'orgeat, par exemple... Vous n'y résisterez pas longtemps... Connaissez-vous, en revanche, les expériences faites par le docteur Rey qui, pendant deux ans, a fait avaler quotidiennement à des lapins un centilitre d'absinthe mélangé à leur pâtée? Eh bien! ces lapins se portent admirablement... D'autre part, M. E. Varenne (un des membres de la Commission extra-parlemende l'alcool) et M. Godefroy, docteur ès sciences, ont soumis des chiens au régime de l'essence d'anis, de fenouil, etc., etc. Et ces chiens ne ressentent aucun malaise... Lisez donc, d'ailleurs, la petite brochure que MM. Varenne et Godefroy viennent de publier sur l'absinthe... Vous y trouverez tous les renseignements que je viens de vous fournir, et bien d'autres encore...

. . . . . .

Je me suis procuré la brochure en question. Elle est très intéressante, en effet. En voici quelques extraits:

"Une grave erreur, qui s'est accréditée dans le monde scientifique, c'est de croire que l'absinthe est nuisible en raison de son haut degré en alcool... Nous devons faire remarquer que l'on aurait raison de protester contre le dégré élevé, si l'absinthe était bue pure comme on boit le genièvre, le cognac ou le rhum. Or, elle ne se boit jamais pure. Elle se boit toujours étendue d'eau et dans des proportions telles qu'un verre d'absinthe prêt à boire ne renferme pas plus de 10 à 11 degrés d'alcool.

"Mais si ce n'est pas l'alcool qui fait du mal aux buveurs, peut-être les huiles aromatiques des plantes que contient l'absinthe sont-elles nuisibles? — Nous répondrons encore que c'est inexact.

"En effet, quelle est la quantité de principes aromatiques contenus en dilution dans un litre d'absinthe?

"Un gramme et demi au maximum.

"Un litre d'absinthe est suffisant pour préparer trente verres, soit par verre 4 à 5 *centigrammes* de principes aromatiques.

"Est-il admissible que cette petite quantité infinitésimale puisse être nuisible?

"Evidemment non!

"Il faut bien se pénétrer de ce fait: *un buveur d'absinthe est aussi un buveur d'eau*, en raison de la quantité de ce liquide dont est diluée son absinthe..."

Les auteurs de la brochure en question s'appuient, en outre, sur un certain nombre d'études antérieures, notamment sur un passage de l'*Hygiène pour tous* du docteur Pagès et sur une déclaration de M. le docteur Treille, sénateur de l'Algérie.

D'après M. Pagès — et il cite de nombreux exemples à l'appui de ses dires — l'absinthe convient toutes les fois que la soif est excessive, soit par la trop grande chaleur naturelle, soit par la trop grande chaleur artificielle, soit par les trop grands travaux, soit par ces causes réunies deux à deux ou trois à trois... Elle est indiquée dans les longues marches et chez les personnes accomplissant un grand effort.

Quant à M. Treille, voici comment on le fait parler dans la *Revue médicale* du 4 mars dernier:

"Il y a en Algérie des colons qui boivent de l'absinthe matin et soir avant leur repas, sans excès, depuis de longues années. Ils travaillent le reste de la journée, quelquefois à une température de 40 degrés, sans en être incommodés et résistent même parfaitement aux maladies.

"L'absinthe est un excellent désaltérant dans les pays chauds. Prise comme apéritif avant le repas, à dose modérée, elle est absolument inoffensive, mais il ne faut pas en abuser; tout est là. C'est une question de dose. L'absinthe ne figure-t-elle pas dans notre arsenal thérapeutique sous la rubrique de stimulant diffusible et médicament tonique?... *Notre pays de France est le pays des bons vins, des bonnes eaux-de-vie et des bonnes absinthes. Nous serons, nous, médecins et Français dans notre rôle en disant: Usez-en, mais n'abusez pas!*"

Enfin, voici la conclusion à laquelle arrivent MM. Varenne et Godefroy:

"De l'étude résumée qui vient d'être faite, et à laquelle il sera facile d'ajouter nombre d'autres arguments favorables, il est permis de conclure:

"1. Toutes les plantes employées dans la fabrication du spiritueux absinthe, *y compris l'absinthe elle-même*, jouissent de propriétés thérapeutiques et hygiéniques incontestables et reconnues depuis la plus haute antiquité. Sans les exagérer, il serait puéril de les discuter et surtout de les nier. Il est donc évident que l'ensemble de leurs propriétés ne peut qu'être favorable;

"2. Le seul produit ajouté à ces plantes pour fabriquer le spiritueux absinthe est l'*alcool*, sur l'action *utile* duquel nous n'avons pas à insister ici;

"3. Des expériences quotidiennes faites pendant près de *deux ans* sur les lapins, coqs, poules, cobayes, singes, démontrent tout au moins l'innocuité de l'absinthe dans la consommation journalière de ces animaux. Il n'y a pas eu un seul cas pathologique. Les animaux se portent fort bien, se reproduisent parfaitement, sont vifs et vigoureux. Leur chair est excellente à manger;

"4. Des observations soigneusement faites sur des malades atteints de troubles gastro-intestinaux (surtout buveurs de bière) ont démontré que l'usage *modéré* de bonne absinthe améliorait rapidement leur état, sans qu'il en résultât, par contrecoup, aucun inconvénient.



PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, SAN FRANCISCO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS,

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

Par conséquent, de l'ensemble de cette étude, nous concluons:

"L'usage modéré de bonne absinthe n'est pas nuisible et, dans bien des cas, il peut être avantageux."

Je ne me permets pas d'apporter ici mon opinion personnelle en ces matières... Je ne suis ni médecin, ni chimiste, ni même consommateur!... Mais j'espère avoir quelque bon sens et, en présence de cette furieuse campagne contre tant de produits français à laquelle nous assistons, j'estime qu'il faut répéter avec M. Treille: "Vivent les bons vins et les bons alcools de France! N'en abusons pas! Mais ne craignons pas d'en user!"

PAUL. DEGOUY.

(*Bulletin des Débitants de Vins.*)

L'ALCOOL ET LES LIQUEURS

L'eau-de-vie d'autrefois

L'alcool est aujourd'hui un liquide assez mal vu, quoique largement consommé. Oserait-on bien plaider la cause de ce produit qui jouit de si peu d'estime et de tant de faveur ? Tremper lentement ses lèvres, après le repas, dans un verre de cognac ou de liqueur, dont on cueille la saveur avec le bout de sa langue, en menant un deuil extrême sur les progrès de l'alcoolisme, est le fait d'à peu près tous ces adultes, pétris de la pâte des heureux, qui composent les "classes bourgeoises" du temps présent.

Ceci prouve que la question a deux aspects... au moins, — deux aspects sous le seul point de vue de l'absorption gastronomique, en nature, — car l'alcool est ingurgité aussi comme vinaigre; il tient sa place dans le chauffage et l'éclairage; les pharmaciens, les parfumeurs ne sauraient s'en passer; enfin, visible ou invisible, il joue dans les dessous de notre existence quotidienne un rôle fort important: sans lui pas de quinine, d'éther ou de chloroforme, pas de vernis pour les meubles, pas de fulminates pour la chasse, pas de collodion pour les plaques de photographie. Il a donc, il pourrait avoir surtout, si la fiscalité jusqu'à ces derniers temps n'y avait mis obstacle, de nombreuses destinations en dehors de l'estomac des hommes.

Cette eau de feu apparaît ainsi sous des couleurs plus variées, moins sombres qu'on ne l'imagine en général. Elle est d'un haut intérêt pour la richesse du pays: la récolte d'environ 100,000 hectares du sol français, cultivés en betteraves ou en céréales qui se transforment chaque année en alcool, représente, comme journées de labeur agricole, 10 millions de francs, et 8 millions comme main-d'oeuvre industrielle pour la distillation. Cette opération-ci exige à son tour, de la part des usines où elle s'accomplit, une dépense de plus de 400,000 tonnes de houille: l'outillage est, pour les constructeurs de machines, un élément de travail considérable; le transport des matières qui servent à l'approvisionnement des distilleries, celui des marchandises qu'elles livrent à la consommation fournissent à nos chemins de fer une bonne somme de trafic.

Les sous-produits eux-mêmes, drèches, tourteaux, engrais, ne sont point méprisables; on évalue à 4 millions et demi de francs le carbonate de potasse contenu dans les résidus salins de la betterave. Et nous n'envisageons ici que l'alcool d'industrie, parce qu'à la vérité il constitue, lui seul, les neuf dixièmes du total annuel. Mais quelle ressource les eaux-de-vie de vin, de cidre, de marcs et de fruits divers apportent au budget rural, il suffit, pour l'apprécier, de posséder un coin de terre en pays de raisins, de pommes ou de cerises.

De la rustique chaudière des campagnards, de l'alambic géant du manufacturier, jusqu'au "zinc" humide des cabarets, ou jusqu'à ces carafons symétriques, groupés naguère en des étuis cadenassés sous la dénomination de "caves à liqueurs", l'eau-de-vie passant de mains en mains, colorée, coupée, sucrée et ingénieusement aromatisée, a rencontré sur sa route le "commis des aides", comme on disait sous l'ancien régime, l'agent du fisc, auquel elle a versé, pour entrer dans le monde, un péage parfois égal au quadruple de sa valeur primitive. De là un nouvel intéressé à la vente: l'Etat, qui trouve moyen de se faire payer annuellement 270 millions de francs par les contribuables désireux d'éprouver la sensation d'une brûlure flatteuse dans le gosier. Taxe subtile entre toutes, et dont l'extrême mansuétude n'est comparable qu'au profit de 330 millions par an, tiré par le même Etat de la permission, aux citoyens octroyée, de gargariser leur gorge avec la fumée d'une herbe odoriférante, ou de chatouiller leurs narines, en les bourrant de ce végétal réduit en poudre.

De sorte que, parmi trois milliards de recettes nationales, 600 millions — le cinquième — proviennent de tributs bénévolement levés sur des jouissances de pur luxe. Vapeurs berceuses de l'alcool, jolis nuages bleuâtres du tabac, doux impôts de chimère et d'ivresse, vous avez droit au respect du financier, à l'estime du législateur. Il se rencontre nombre d'indiscrets pour abuser des meilleures choses de ce monde; en ce qui touche particulièrement les "spiritueux" faut-il, pour quelques cas dûment constatés de "delirium tremens", maudire avec les hygiénistes ce présent moderne de la science?

Quelque étroites en effet que soient les relations de l'ivrognerie avec l'alcool, celui-ci pourtant est né d'hier, tandis que celle-là possède les plus respectables traditions d'antiquité. Il n'est même pas sûr que les breuvages préhistoriques ou légendaires, "amrita" des Indes, "liqueur d'oubli" des Scandinaves, et jusqu'à ce jus recuit et condensé auquel les Grecs donnaient le nom de "vie" — Bios — ne fussent pas aussi propices à l'ébriété. Mais, si la propriété bienfaisante de "tuer le vers" est déjà reconnue à l'alcool par un **Thesaurus sanitatis** de 1577, les ouvriers du XVIe siècle n'auraient pu tuer chaque matin "le ver" avec une application aussi soutenue que ceux de nos jours, pour cette raison que l'eau-de-vie ne sortait guère de l'officine des "apothicaires épiciers" qu'en de rares circonstances.

Elle était toutefois connue depuis longtemps en France: "Le croirait-on, écrit Arnaud de Villeneuve au XIIIe siècle, on tire du vin une eau qui n'en a ni la couleur, ni la nature, ni les effets. On a donné àcette eau de vin le nom d'"eau-de-vie" et, certes, ceux qui en éprouvent l'efficacité trouvent le nom bien justifiée, puisque certains modernes ont avancé que c'était une eau éternelle, une "eau d'or", à cause de la sublimité de son action."

On sait quelles étaient les idées du moyen âge sur les propriétés mystérieuses de l'or. La vertu curative qu'on lui attribuait détermina les marchands à introduire dans des boissons en vogue quelques parcelles visibles de ce métal; ce n'était pas seulement par la bouche que les châtelains opulents absorbaient ce tonique merveilleux, si l'on en juge par les "clytères dorés" — remèdes de prince — dont la mention coûteuse revient, avec fréquence, dans les comptes féodaux. L'or liquide fut longtemps considéré comme une potion souveraine: Brantôme lui attribue la conservation de la beauté de la duchesse de Valentinois; l'empereur Rodolphe, au dire de Tallemant, s'en servait; "il se tint ainsi en santé de longues années"; et Molière, dans le "Médecin malgré lui," fait dire à l'un de ses personnages apprenant les résultats d'un élixir qui ressuscitait les morts: "Il fallait que ce fût quelque goutte d'or potable."

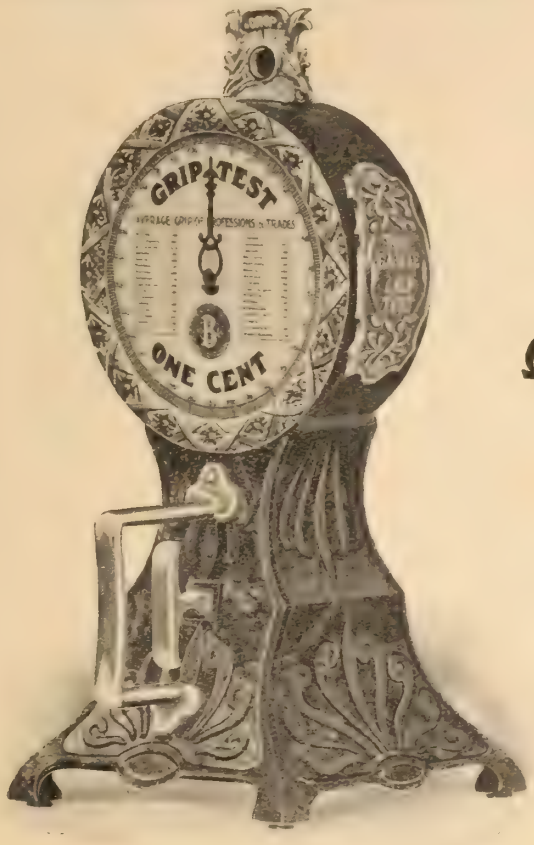
Aussi était ce dans un vase d'or que notre auteur du XIIIe siècle conseillait de garder cette eau-de-vie, qui "guérit ou préserve d'une infinité de maux et entretient la jeunesse chez ceux qui ont dépassé la maturité". Elle mit 400 ans à passer du domaine de l'alchimie dans la fabrication vulgaire: dès le XIVe siècle les grands seigneurs conservent quelques fioles de ce spécifique pour leur usage personnel, — un spécialiste vient de loin chez Madame de Flandres "faire l'aigue ardent", — le peuple, jusqu'au règne de Louis XIV, ne voyait

Les Machines Automatiques Caille.

Fonctionnant avec pieces de monnaie.

La Machine "Olympic Punching" de Caille





"Samson" Lifting Machine de Caille



Hercules Grip = Test

(FORCE DU POIGNET)

de Caille

CES MACHINES SONT PARFAITEMENT LEGITIMES ET PERMISES PARTOUT.

CELA VOUS PAIERA VOUS RENSEIGNER.

LA "SAMSON" EST UNE MACHINE TRES POPULAIRE, DE CONSTRUCTION ÉLEGANTE ET PARFAITEMENT DIGNE DE CONFIANCE.

UNE MACHINE FONCTIONNANT PARFAITEMENT.

PERMISE PARTOUT.

The Caille Brothers Co.

3 AVE. OUELLETTE, - WINDSOR, ONT.

encore dans l'alcool qu'une médecine onéreuse; le monopole en était concédé à des commerçants privilégiés, et la confection réglementée par un édit de 1634 défendant d'y employer du poivre, du gingembre, des graines de genièvre, " et autres drogues non convenables au corps humain."

Quatre-vingts ans plus tard (1713), une loi intervient, dans l'intérêt de l'exportation, " afin que la réputation de nos eaux-de-vie ne dégénère pas à l'étranger ", pour défendre de brûler des lies ou des marcs; preuve que déjà les pays vignobles savaient utiliser ces déchets et aussi que ce genre d'alcool avait ses amateurs. La consommation s'était développée dans l'intervalle; parmi les dépenses des bâtiments royaux, en 1684, figurent des achats d'eau-de-vie pour les ouvriers qui travaillent au château de Versailles. Ils n'en devaient pas boire à l'excès, si l'on en juge par le prix du litre, égal à celui d'une journée de maçon à la même époque.

Mais le litre d'esprit-de-vin se vendait en gros, chez le producteur, 1 fr. 40 de monnaie française, à Orléans et 78 centimes seulement à Bordeaux (1682). Les prix oscillèrent, au XVIIIe siècle, depuis 12 francs jusqu'à 1 franc le litre seulement; sans doute, pour ce dernier chiffre, non compris les " droits du roi "; car déjà le fisc avait flairé là une bonne source de recettes. Au moment de la Révolution, du cognac âgé de vingt ans se payait à Paris, 8 francs le litre; à Cognac l'eau-de-vie n'était cotée que 3 francs, dans les Charentes 2 francs et dans le Bordelais, 1 fr. 50, prix qui représente la valeur moyenne des spiritueux indigènes en 1790.

Tous provenaient, bien entendu, de la distillation des vins et des cidres; les propriétaires de Saintonge et d'Aunis, en particulier, se plaignaient amèrement, en 1785, d'être réduits à convertir leurs vins en alcool, " pour s'en défaire "; ne pouvant les exporter en nature par suite des droits élevés à la sortie, ni les vendre dans le voisinage, vu la médiocre qualité de ces produits auxquels les gens riches préféraient les crus de Bordeaux. Ils passaient donc ces liquides à l'alambic, mais en gémissant sur les frais que l'opération occasionnait, notamment sur la cherté du bois " très rare dans la province ".

Notre siècle réservait aux viticulteurs charentais des compensations auxquelles ils étaient loin de s'attendre, malgré la concurrence des nouveaux " esprits " entrés dans la consommation. Un savant saxon avait, depuis 200 ans, démontré qu'il était possible de tirer l'eau-devie d'une foule de matières et la distillation des grains apparut en Allemagne sous le règne de Ferdinand II. En France elle était si peu usitée que, jusqu'à 1850, 815,000 hectolitres — sur 890,000 fabriqués annuellement — étaient issus des jus de fruits fermentés. A partir de 1855, les ravages de l'oïdium provoquèrent le développement rapide des " alcools d'industrie ", ainsi nommés parce que leur production exige des usines et un outillage spécial.

Les vins, les cidres ou les bières, au sein desquels le sucre a fermenté spontanément, contiennent de l'alcool tout formé qu'il suffit de recueillir, en le séparant de l'eau, dans un alambic. Le sucre naturel des betteraves, ou de leurs mélasses, doit au contraire être transformé par des ferments artificiels, avant de pouvoir être isolé à l'état d'alcool; enfin l'amidon, qui représente 60 pour 100 environ des grains, n'est qu'un sucre en expectative, un sucre spécial qui se refuserait à fermenter, même artificiellement, si, par une opération préalable, on ne le métamorphosait en glucose, avant de le transmuer, grâce à de nouvelles réactions chimiques, en alcool susceptible enfin d'être distillé.

En deux ans (1857) les eaux-de-vie de fruits étaient tombées de 815,000 à 165,000 hectolitres: celles de légumes et de céréales s'étaient élevées à plus de 500,000 hectolitres, impuissantes d'abord à combler le vide causé par la disparition des vins. Mais bientôt l'extension donnée à la culture des betteraves fournit un nouvel aliment: la mélasse, d'autant plus abondante que les procédés de fabrication du sucre n'étaient pas encore perfectionnés. La baisse de prix provoquée plus tard par les abondantes récoltes des Etats-Unis, en blé et surtout en maïs, développa la distillation des substances farineuses jusqu'en 1890, où cette branche manufacturière, paralysée, par les droits de douane, perdit tout à coup la moitié de son importance. D'une façon autrement grave les eaux-de-vie de vin avaient été frappées par le phylloxera durant le même intervalle: réduites de 545,000 hectolitres, en 1876, à 27,000 seulement en 1880. Ce dernier chiffre demeura presque sans changment jusqu'à la fin de la crise, jusqu'à ce que le nouvel ennemi de nos cépages eût été mis dans l'incapacité de nuire.

Il y eut, durant cette période néfaste d'une quinzaine d'années, — celle des " quinze vignes maigres ", — une heure où l'on put croire les vieux alambics condamnés à se tarir tout à fait lorsque, vers 1886, il n'en sortit que 19,000 hectolitres d'esprit-de-vin. Les chiffres se sont heureusement relevés depuis, jusqu'à 100,000 hectolitres en 1893 et, plus tard, à 160,000 par suite de la reconstitution du vignoble. Si cette production ne retrouve pas, dans l'avenir, l'importance qu'elle avait précédemment acquise, c'est que le perfectionnement du " travail des vins ", joint au développement des moyens de transport, permet aux propriétaires de vendre des liquides qui n'avaient jadis d'autre débouché que la chaudière du distillateur.

★Le mois dernier, nous avons publié, d'après la Bonfort's Wine & Spirit Circular, le tableau des importations de Vins de Champagne, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, du 1er janvier au 1er novembre 1903.

Ce tableau ne rendait pas justice à la maison G. H. Mumm & Co. dont les importations aux Etats-Unis, seulement, d'après les rapports compilés au Bureau de la Douane, indiquent un chiffre de 96, 111 caisses.

D'ailleurs la dernière circulaire de Bonfort admet avoir fait une omission et rectifie son chiffre comme ci-dessus.

D'après le tableau rectifié, il appert que c'est la maison G. H. Mumm & Co. qui importe le plus de Vins de Champagne aux Etats-Unis.

★Nous recommandons pour les fins du commerce des fêtes les Cognacs Richard en carafons de verre coup-. C'est assurément un des cadeaux les plus acceptables que l'on puisse offrir à l'occasion du Jour de l'An.

" Fleur de France ".

En règle générale, il est très difficile de faire adopter sur le marché canadien une nouvelle marque de cognac, tellement sont nombreuses celles existant au Canada. Le cognac portant le nom si approprié de " Fleur de France ", de MM. Marie Brizard & Roger, de Cognac, fait exception à cette règle pour la bonne raison que ses qualités et son prix avantageux lui aplanissent tous les obstacles. Aussi, le trouve-t-on en évidence dans tous les meilleurs établissements du Canada.

★La demande pour le vin " St-Michel " va toujours en augmentant. Le Vin " St-Michel " est un tonique sérieux et universellement apprécié. Alors que d'autres produits similaires n'ont qu'une vogue éphémère, le " Vin St-Michel " voit sa vente augmenter d'année en année et on le trouve dans les meilleurs établissements de toutes les parties du Canada.

★Nous remarquons avec plaisir que la grande majorité des hôteliers de notre ville ont suivi le conseil que nous leur donnions il y a quelque temps de tenir en stocks les cigarettes " Dardanelles ".

Ces cigarettes égyptiennes jouissent d'une grande faveur. Leur prix modéré les met à la portée de tous les fumeurs, qui s'accordent à dire que c'est ce qu'il y a de mieux pour le prix.

Ces cigarettes [dix au paquet] sont vendues dans des cartons contenant 25 paquets.

★Nous appelons l'attention de MM. les hôteliers sur les cigares de la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd. Les Friscos, Roosevelt & Minto sont des marques sur lesquelles on peut se fier absolument. Ces cigares donnent satisfaction aux fumeurs les plus difficiles. On les trouve dans les hôtels et les cafés les plus connus de toutes les parties du Canada.





Gin Canadien
Croix Rouge.



Vin St-Michel
Tonique.



Club
Old Tom



Wilson's
Old Tom.



Colonial
Dry Gin.

SEULS AGENTS:

BOIVIN, WILSON & CIE

520 RUE ST-PAUL, MONTREAL.



P. Frapin
Cognac.



C. Chazalettes
Vermouth.



Peter Dawson's
Scotch Whisky.



Peter Dawson's
Old Curio.



Léon Pinaud
Clarets.



Black Joe
Rhum.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

AOUT 1903

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Ale, bière et porter, en bouteilles)	Grande Bretagne	9,568	7,810
	Etats-Unis	17,304	9,686
	Autres pays	60	92
		27,932	17,588
Ale, bière et porter, en fûts	Grande Bretagne	490	279
	Etats-Unis	23,042	4,882
	Autres pays	188	123
		23,720	5,284
Ale et bière de gingembre	Grande Bretagne	.....	905
	Etats-Unis	.....	77
	Autres pays	.....	.....
		.....	982
Absinthe	Grande Bretagne	22	38
	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	125	131
		147	169
Brandy et imitations de	Grande Bretagne	1,503	2,864
	Etats-Unis	27	18
	France	21,165	35,439
	Autres pays	263	318
		22,958	38,639
Cordiaux et liqueurs	Grande Bretagne	119	416
	Etats-Unis	108	637
	France	552	1,611
	Autres pays	609	465
		1,388	3,129
Gin de toute sorte	Grande Bretagne	4,916	5,662
	Etats-Unis	6	5
	Hollande	48,500	21 345
	Autres pays	23	11
		53,445	27,023
Rhum	Grande Bretagne	1,661	1,003
	Etats-Unis	334	106
	Indes Anglaises Ouest	1,719	711
	Guyane Anglaise	.....	.....
	Autres pays	1,734	1,485
		5,448	3 305

IMPORTATIONS		Quantité	Valeur
		Gallons	$
Whisky	Grande Bretagne	36,358	55,851
	Etats-Unis	513	1,585
	Autres pays	19	15
		36,890	57,451
Vermouth	Grande Bretagne	41	43
	Etats-Unis	75	116
	France	623	683
	Autres pays	185	175
		924	1,017
		Doz.	
Champagne (pintes)	Grande Bretagne	31	493
	Etats-Unis	.....	.....
	France	410	5,504
	Autres pays	8	68
		449	6,065
Champagne (chopines)	Grande Bretagne	71	602
	Etats-Unis	108	742
	France	1,248	7,955
	Autres pays	6	15
		1,433	9,314
Champagne ½ (chopines)	Grande Bretagne	14	43
	Etats-Unis	.....	.....
	France	8	9
		22	52
Champagne (magnums)	Etats-Unis	.....	.....
	Autres pays	.....	.....
		.....	.....
		Gallons	$
Vins (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. d'alcool.	Grande Bretagne	1,449	2,096
	France	9,812	9,188
	Espagne	10,453	5,575
	Portugal	213	376
	Etats-Unis	2,539	1,529
	Allemagne	.....	.....
	Autres pays	7,892	5,077
		32,358	23,841

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Ale et bière	Etats-Unis	49	23	260	305	309	328
	Autres pays	61	44	.....	.....	61	44
		110	67	260	305	370	372
Brandy	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	.....	.....	50	174	50	174
	Autres pays	.....	.....	137	286	137	286
		.....	.....	187	460	187	460
Gin	Etats-Unis	.....	.....	1,805	2,033	1,805	2,033
	Autres pays	9	10	.....	.....	9	10
		9	10	1,805	2,033	1,814	2,043
Rhum	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats Unis	.....	.....	2	4	2	4
	Autres pays	.....	.....	159	29	159	29
		.....	.....	161	33	161	33

Articles et Pays ou Exporté		Marchandise produite au Canada		Marchandise non produite au Canada		Total des exportations	
		Quan.	Val.	Quan.	Val.	Quan.	Val.
		Gal.	$	Gal.	$	Gal.	$
Whisky	Grande Bretagne	1,883	6,308	210	457	2,093	6,765
	Etats Unis	3,768	11,739	329	1,424	4,097	13,163
	Australie	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	2,624	8,272	2	3	2,626	8,275
		8,275	26,319	541	1,884	8,816	28,203
Vins	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	2	6	108	564	110	570
	Autres pays	110	119	15	7	125	126
		112	125	123	571	235	696
Autres spiritueux N.E.S.	Grande Bretagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Etats-Unis	514	132	87	288	601	420
	Allemagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres pays	.....	.....	6	39	6	39
		514	132	93	327	607	459

Exportations du Royaume Unis de Spiritueux anglais pour 9 mois terminés le 30 Sept 1903.

EN GALLONS DE PREUVE	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Au Canada	247,072	274,553	333,782	328,095	338,807	418,491
" Côte d'Afrique Ouest, Etrangère	51,793	50,782	68,501	54,613	78,324	80,959
" Etats Unis	212,519	321,890	362,491	419,963	460,650	497,677
" Côte d'Afrique Ouest Anglaise	113,618	76,806	107,388	91,913	86,204	112,139
" Possessions Anglaises dans le Sud de l'Afrique	267,287	280,836	346,396	570,778	764,091	576,844
" Indes Anglaises Est	477,018	494,352	492,005	508,958	531,990	551,028
" Australasie—Nouvelle Zélande	1,468,922	1,511,624	1,624,799	1,791,950	1,621,422	1,484,758
" Autres pays	700,510	801,085	750,744	774,770	796,341	913,751
Totaux	3,539,639	3,811,928	4,086,112	4,541,048	4,677,829	4,635,647

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"
"White Wheat"
"No. 83 Rye"
"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

Boswell & Bro.

BRASSEURS

ALE et PORTER

98-118

RUE ST-VALIER,

QUEBEC.

Gin - - l'Aigle



DE LA MAISON VAN DULKEN WEILAND & CO., DE SCHIEDAM, HOLLANDE.

GRANDS PRIX AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES TENUES A PARIS EN 1889 ET 1900

Il devient de plus en plus en faveur, sa qualité étant exceptionnelle et son prix meilleur marché que les autres Gins.

Il se vend en caisses rouges, vertes et violettes.

Les Gins en bouteilles blanches de cette marque se vendent en caisses jaunes et bleues.

Essayez-les et vous n'en voudrez plus d'autres.

D. MASSON & CIE, Importateurs,

MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Ed. Pernod	$ 14.50
G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	9.00

APERITIFS

	La cse
Violet Frères.	
Byrrh 12 litres	10.50
Byrrh 24 ½ litre	11.50

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
Bass		
Read Bros. Dog's Head	2.60	1.60
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
Frédéric Mugnier		
Bigarreaux	9.00	5.00
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
J. Calvet & Cie.		
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Sparkling Volnay	16.75	18.75
Red Cap Extra Dry	18.00	20.00
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	16.00	17.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits rouge	17.00	18.50
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc Vougeot	25.00	26.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
"Club"	8.00	9.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Rol]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux		
Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Beaune	7.00	8.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	14.00	15.00
Chambertin	16.00	17.00
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; le paniers de 4 paquets		18.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1893	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
Duc de Montebello		
Extra Dry	28.00	30.00
Crémaut Brut	30.00	32.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
Heidsieck & Co.		
Dry Monopole	31.00	33.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Veuve A. Devaux	15.00	16.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin nature]	30.00	32.00

CLARETS

	qts.	pts.
Barton & Guestier.		
Floirac	4.75	5.75
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
J. Calvet & Co.		
Floirac	5.75	
Château de Montlys	6.25	
Margaux	8.25	
Pontet Canet 1887	11.50	
Château Smith Haut-Lafitte 1890	14.75	
Château Leoville 1889	14.25	
Faure Frère.	qts.	pts.
Côtes	3.50	
Bon-Ton	4.00	
Floirac	4.50	
Medoc	5.00	
Margaux	5.50	
St-Julien	6.00	
Pontet Canet	6.50	
Château Gruaud Larose	12.00	
Côtes le gallon	1.00	
Nathaniel Johnston & Fils.		
[Fondée 1734]	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estephe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00
Léon Pinaud		
Claret	2.50	3.50

COCKTAILS

	La cse
Cook & Bernheimer Co.	
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50
G. F. Heublein Bros. "Club".	
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis.	12.75
D. McManamy & Co's. "Saratoga"	
Manhattan, Club Whiskey, Brandy, Holland Gin assortis.	8.25

COGNACS

	La cse
Bisquit, Dubouché & Cie.	
One star qt.	9.50
10 years old qt.	12.25
Old Liqueur. 20 years old, qt.	16.00
V. V. S. O. P. 55 years old, qt.	45.00
Au gallon	4.00 @ 10.00
J. Borianne.	La cse
XXX	7.05
Au gallon	3.75 @ 4.75
Boutelleau & Co.	La cse
F. P. Quarts	9.00
" Quarts [Dark]	9.00
" Pints. [2 doz]	10.00
" Half Pints. [4 doz]	11.00
" 16 Imperial Flasks	10.00
" 24 Flasks, sans verre	10.00
" 48 ½ Flasks, sans verre	11.00
One Diamond	10.00
Two Diamonds O. B.	12.00
Three Diamonds V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse	

10 caisses à la fois, 50c de moins

Au gallon [preuve].. .. .. 3.90 @ 5.75

Boutelleau Fils. La cse

V. S. O. P. 1885.. .. ..qt. 16.00
Doctor's Special.. .. ..qt. 11.00

Châteaubel. La cse

Quarts... .. .. 8.00
Pints... .. .. 9.00
Half Pints.. .. ..10.00

Cognac Distillers Association. La cse

3 étoiles.. .. .. .. vieux.. .. .. .. 9.00
V. O... .. .. 12 ans. 12.00
V. S. O. P... .. .. 20 ans. 15.00
X. V. O.... .. .. .. 1858... .. .. ..20.00

au gal

3 grapes. .. ..vieux.. .. .. .. 3.75
V. O. 4.00
1875. .. .. Liqueur.. .. .. 5.50

Chs Couturier & Cie. La cse

Quarts... .. .. 7.00
Pints.. .. .. 8.00
½ Pints.. .. .. 9.00
24 Flasks.. .. .. 8.00
48 ½ Flasks.. .. .. 9.00
180 1/15e de bouteille.. .. ..13.50
Au gallon.. .. .. de 3.80 @ 4.00

D'Angely. La cse

XXX.. .. .. qt. 6.70

De Lormont. La cse

XXX.. .. .. 6.00

P. Frapin & Cie. La cse

Une étoile.. .. ..qt. 9.50
Medical.. .. ..qt. 10.50
20 years old. .. ..qt. 13.00
25 years old. .. ..qt. 16.00
30 years old. .. ..qt. 19.00
Au gallon... .. .. 4.00 @ 7.00

Jas. Hennessy & Co. La cse

Une étoile... .. ..qt. 12.25
3 étoiles... .. ..qt. 16.00
V. O.... .. .. 17.50

Robert Henry. La cse

Wired Quarts.. .. .. 7.00

Jiminez & Lamothe. La cse

XXX... .. ..qt. 11.00
V. S. O. P... .. ..qt. 15.50
1890.. .. ..qt. 18.00
1865.. .. ..qt. 20.00
Au gallon.. .. .. 4.25 @ 4.35

Legrand. La cse

Quarts... .. .. 6.50
24 Flasks.. .. .. 8.00
48 ½ Flasks. 8.50

F. Marion & Cie. La cse

Quarts.. .. .. 6.00
Pints.. .. .. 7.00
½ Pints.. .. .. 8.00
24 Flasks.. .. .. 7.00
48 ½ Flasks. 8.00
180 1/15e de bouteille.. .. .. 12.50
Au gallon... .. .. 3.40 @ 3.75

Martell & Co. La cse

Une Etoile.. .. ..qt. 12.25
3 Etoiles... .. ..qt. 15.75
V O. .. .. qt. 17.00
V. S. O. P... .. ..qt. 18.50
V. V. S. O. P... .. ..qt. 38.00

J. Nicolet & Cie. La cse

Quarts.. .. .. 7.50
24 Flasks avec verre... .. .. 9.00
48 ½ Flasks avec verre... .. .. .. 9.50
Au gallon [preuve].... .. 3.65 @ 3.85

Otard, Dupuy & Cie. La cse

Spécial.. .. .. qts..... 9.50
Une étoile.. .. .. qts..... 12.00
Deux étoiles. .. .. qts..... 14.00
Trois étoiles.. .. .. qts..... 16.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 17.50

E. Puet. La cse

Une étoile.. .. .. qts..... 9.55
Deux étoiles.. .. .. qts..... 10.70
XXX.. .. .. qts..... 12.50
V. O.. .. .. qts..... 14.55
V. O. P.. .. .. qts..... 15.25
V. S. O. P.. .. .. qts..... 16.25
V. V. S. O. P.. .. .. qts..... 20.25
1860.. .. .. qts..... 24.25
1850.. .. .. qts..... 26.20
1840... .. .. qts..... 30.00
Au gallon. .. .. 4.00 @ 7.00

Renault & Cie. La cse

Une étoile... .. .. qts..... 10.00
V. O... .. .. qts..... 12.00
3 étoiles S. V. O.. .. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 21.00
Club.. .. .. qts..... 18.00
50 Years Old.. .. .. qts..... 40.00
Au gallon... .. .. 4.00 @ 10.00

Ph. Richard. La cse

S. O... .. .. qts..... 22.50
F. C.. .. .. qts..... 15.00
F. C.. .. .. 180 de 1/15..... 23.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 12.00
V. S. O. P.. .. .. pts..... 13.00
V. S. O. P.. .. .. ½ pts..... 14.00
V. S. O. P. .. .. 180 de 1/15..... 20.00
V. S. O... .. .. qts..... 10.00
V. S. O. .. ..180 de 1/15..... 18.00
V. O... .. .. qts..... 8.50
V. O... .. .. pts..... 9.50
V. O... .. .. ½ pts..... 10.50
V. O.. .. .. .. 180 de 1/15..... 14.00
V. O... .. .. ..12 Carafons..... 10.50
V. O.. .. .. .. .20 Carafons..... 13.00
V. O. 16 Flasks, avec verre..... 9.75
V. S. O. P.. .. au gallon. 5.00 @ 5.50
V O.. au gallon [preuve] 3.80 @ 4.25
V. O. au gallon [5 U. P.] 3.40 @ 4.00
Fine Champagne. .. .. .. 5.90 @ 6.00

Jules Robin & Cie. La cse

Quarts.. .. .. 9.00
24 Flasks.. .. .. 10.00
48 — ½ Flasks... .. .. 11.50

J. Sorin & Cie.

Au gallon.. .. .. de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. La cse

Trois étoiles.. .. .. qts.. 6.00
Pints... .. .. 7.00
Half Pints... .. .. 8.00
16 Flasks imp.,. .. sans verre.. 8.00
24 Flasks, ... sans verre.. 7.00
48 — ½ Flasks,. .. sans verre.. 8.00
100 — ⅛ de bouteille.. .. .. 9.00
Au gallon.. .. .. .. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient La cse

25 Quarts... .. .. 5.50
50 Pints.... .. .. 8.50

Apollinaris La cse

50 Quarts.... .. .. 7.50
100 Pints.. .. .. 10.50
100 Splits... .. .. 8.50

Cantrell & Cochrane. La doz

Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

Jewsbury & Brown. La doz

Soda Water.. .. .. 1.40
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Quinine Tonic.. .. .. 1.45
Potass Water.. .. .. 1.40

Rubinat. La cse

Sources Serres.. .. .. .. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. La doz

Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

St-Galmier. La cse

Source Badoit.. .. .. 6.00

Vichy. La cse

Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive.. .. ..10.00
St-Louis... .. .. 8.00
Principale.. .. .. 7.00

Vichy St-Yorre La cse

Source St-George.. .. .. 8.00

GIN

Blankenheym & Nolet. La cse

Marque 'Clef.' C'ses Rouges 10.25
Marque 'Clef.' C'ses Vertes.. .. .. 5.00
Marque 'Clef.' C'ses Violettes. . . 4.90
En cruchons vieux.. .. .. 11.50
Au gallon.. .. ..de 2.95 @ 5.15

John de Kuyper & Son La cse

Caisses Rouges. . . . 15s..... 11.25
Caisses Vertes. . . . 12s..... 5.85
Caisses Violettes.. . . 24s..... 5.10
Au gallon... .. .. 3.00 @ 3.20

Melchers, de Berthierville La cse

Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00

J. J. Melchers La cse

Honey Suckle. Cruch. verre. . . . 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . . 8.50
Honey Suckle. " " grands 15.00

P. Melchers La cse

Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. .. .. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. .. .. 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. La cse

Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.25
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . 17.50

A. C. A. Nolet La cse

Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes.. .. .. 5.75

Pollen & Zoon La cse

Caisses Rouges.. .. .. 10.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.00
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon... .. .. 2.95 @ 3.15

Wynand-Fockink. La cse

12 Cruchons.. .. .. 10.00
12 Bouteilles 9.00

LIQUEURS

Bénédictine qts. pts.

12 litres... .. .. 19.50 21.00

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.

qts. pts.

Anisette... .. .. 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. .. .. 12.50
Marasquin... .. .. 13.00
Kummel, Superfin. 12.00
Kummel Crystallisé.. .. .. 12.50
Green Peppermint.. .. .. 13.00
Crème de Menthe, Blanche... .. 13.00
Cherry Cordial. 12.00
Cherry Brandy.. .. .. 12.00
Blackberry Brandy... .. .. 12.00
Kirsch.. .. .. 11.00
Bitter Triple... .. .. 12.00
Liqueurs assorties.. .. .. 13.00
Crème de Menthe Verte. 13.00
Crème de Menthe Moka. 13.00
Crème de Menthe Cassis... .. .. 13.00
Crème de Menthe Noyau... .. .. 13.00
Eau-de-vie de Dantzik... .. .. .. 13.00
Orange Bitters.. .. .. 9.50
Punch au Kirsh.. .. .. 11.00
Peach Brandy... .. .. 12.00

Alex Droz & Cie. qts. pts.

Crème Cacao-Chouva.. .. .. 16.00 17.00

Nelson Dupuy. qts. pts.

Maraschino... .. .. 12.00
Grenadine... .. .. 8.50

Frémy Fils. qts. pts.

Cherry Whiskey... .. .. ..16.00 17.00
Orange Whiskey... .. .. ..14.00

Jules Lamothe. qts. pts.

Cherry Whiskey... .. .. .. 9.00

Frédéric Mugnier. qts. pts.

Crème de Menthe Verte....11.00
Curaçao... .. ..12.50
Cherry Brandy.. .. ..10.50

Cacao l'Hara à la Vanille	12.50	
Marasquin	13.00	
Kirsch ***	11.00	
Prunelle de Bourgogne	12.50	
Crème de Framboises	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit.	18.00	
Crème de Cassis	11.00	
Fine Bernard	15.00	
Grenadine	7.50	
Anisette	10.50	
Kumel	10.00	
Grand Marnier	15.00	16.00

Wilson.	qts.	pts.
Blackberry Brandy	9.00	

Wynand Fockink.	qts.	pts.
Curaçao Orange	11.00	
Curaçao Blanc	11.00	
Anisette Blanche	11.00	
Abricotine	11.00	
Crème de Thé	11.00	
Crème de Vanille	11.00	
Crème de Cacao	11.00	
Crème de Mocha	11.00	
Crème de Violettes	11.00	
Crème de Menthe Verte	11.00	

MADERE

Blandy Bros	La cse
Very Superior	8.50
Special Selected	10.00
London Particular	13.00
Cossart, Gordon & Co.	
Au gallon	2.50 à 9.00
Rutherford & Browne.	
Au gallon	de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros.	La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux	7.50
Etiquette Blanc—pâle	10.00
Adolfo de Torres y Hermanos.	
Au gallon	de 2.50 @ 5.00

MOSELLE

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Sparkling	18.50	20.00
Nonnenroth Sparkling	24.50	26.00

Feist Bros. & Sons.	qts.	pts.
"Silver Star" Sparkling	18.50	20.00
Zeltinger 1892	7.25	8.25
Braünberger 1892	10.50	11.50
Berncasteler Doctor 1889	17.00	18.00

Frederick Krote.	qts.	pts.
Sparkling	16.00	17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].	qts.	pts.
Zeltinger	8.50	9.50
Pisport	13.00	14.00
Brauenberg	12.00	13.00
Scharzberg — 1895	18.00	
Sparkling Moselle	18.00	19.50

Joh. Bapt. Sturm.		
Sparkling Moselle	15.50	17.50
Sparkling Hock	15.50	17.50

OLD TOM

Booth	La cse
London Dry	8.00
Old Tom	8.00
Club	
Old Tom	6.50
Colonial	
London Dry	6.50
Gordon	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Thorne.	
Old Tom	7.50
London Dry	7.50
Wilson	
Royal Crown Old Tom	6.50
Old Tom	5.50
Au gallon	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester	La cse
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
White Port	11.00
Old Crusted	12.00
Royal Dry Superior	15.00

Cockburn, Smithes & Co.		
Tawny	La cse.	16.00
Au gallon	2.75 @	7.00

Geo. H. Delaforce.		
"Trocadero"	qts. la cse.	9.00

Robt. Delaro & Co.		
"Antique"	qts. la cse.	7.00

Guimaraens & Co.		
Invalid's Reserve	La cse.	7.50
Au gallon	2.25 @	5.50

MacKenzie & Co. Ltd.	
Au gallon	2.50 @ 10.00

Robertson Bros.	La cse
Medal Port No 1	15.00
Medal Port No 2	12.00
Favorita Oporto	7.50
Au gallon	1.50 @ 6.50

Sandeman & Co.	La cse
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	25.00
Au gallon	2.50 @ 15.00

T. G. Sandeman & Sons.	
Au gallon	2.75 @ 9.00

Silva & Cosens.		
Dow's Admiral	La cse.	16.50
Au gallon	2.50 @	14.00

PORTER ANGLAIS

Guinness.	qts.	pts.
Read Bros. "Dog Head"	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling	2.60	1.65
Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"	2.50	1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.	qts.	pts.
Black Joe	7.50	8.50
No 7	7.00	8.00

Marie Brizard & Roger.	qts.	pts.
Ste-Croix	12.00	
P. S. Clément	11.00	
Jamaïque au gallon	5.00	

E. & J. Burke,	qts.	pts.
Jamaica	9.50	

H. G. Kewney & Co.	qts.	pts.
Jamaïque — 1 Etoile	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles	9.50	

Red Heart.	qts.	pts.
A la caisse	9.50	

Talbot Frères.	qts.	pts.
"Fine Fleur"	7.50	8.50
"Fine Fleur" ½ pts		9.50
Lilacs		7.00

Thorne.	qts.	pts.
Marque "Lion"	8.00	
Liquid Sunshine	9.50	

SAUTERNES

Barton & Guestier.	qts.	pts.
Haut Sauterne	12.50	13.50
Graves	6.50	7.50
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00

J. Calvet & Cie.	qts.	pts.
Sauternes	6.00	

J. Dutrenit & Cie.	qts.	pts.
Graves	3.50	4.50

Faure Frères	qts.	pts.
Sauterne	4.50	
Haut Sauterne	8.00	

Jimenez.	qts.	pts.
Sauternes	6.00	

A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20

Nathaniel Johnston & Fils.	qts.	pts.
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00

Louis Maignen & Co.			
	3.25	4.25

SHERRIES

Alvarez & Co.	au gallon	1.25
Blandy Bros.		
Manzanilla	La cse.	8.50
Amoroso	La cse.	11.00
F. W. Cosens & Co.		
Au gallon	de 2.00 @	10.00
Pedro Domecq.		
Au gallon	1.25 @	9.00
Manuel Gamboa.		
Ramirez — au gallon	1.25 @	5.00
Levert & Schudel — au gallon		1.25
Mackenzie & Co. Ltd.		
Au gallon	1.50 @	10.00
M. Misa — au gallon	1.50 @	6.00
J. P. Pémartin.		
Au gallon	de 2.00 @	15.00

Robertson Bros.		
Amontillado	La cse.	15.00
Manzanilla	La cse.	12.00
Olorozo	La cse.	7.50
Au gallon	1.75 @	7.50

Sanchez, Romate, Hermanos.		
Royal	La cse.	5.00
Favorita	La cse.	6.00
Club — 1870	La cse.	9.00
Amontillado	La cse.	12.00
Orange	La cse.	8.00
Au gallon	1.50 @	5.00

Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)		
Pale Dry	La cse.	12.00
Montilla Fino, very dry	La cse.	12.00
"Club"	La cse.	18.00
Selected Old	La cse.	36.00
"Jubilee"	La cse.	50.00
Au gallon	de 1.50 @	10.00

A. L. Valdespino & Co.		
Au gallon	de 1.25 @	5.50

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co.	6.50
Martini & Rossi [Italien]	7.00
Noilly, Pratt & Co.	7.00
Freund Ballor & Co. [Italien]	6.75

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Laubenheim	7.50	8.50
Nierstein	9.00	10.00
Rudesheim	16.50	17.50
Liebfraumilch	18.00	19.00
Hockheim	19.00	20.00
Marcobrunn	23.00	24.00
Johannesberg	26.50	27.50
Steinwein [cruchons]	12.00	13.50
Sparkling Hock	18.50	20.00

Feist Bros. & Sons.		qts.
Laubenheimer	1893	6.75
Niersteiner	1893	7.00
Rudesheimer	1893	9.75
Hochheimer	1893	10.50
Orignal Liebfraumilch	1893	12.50
Rauenthal, own growth	1893	14.50
Steinwein in Bocksbeutel	1893	12.50

Pints: $1.00 extra la cse.

Frederick Krote	qts.	pts.
Laubenheimer	6.50	7.50
Niersteiner	7.50	8.50
Rudesheimer	10.00	11.00
Steinwein	11.00	12.00
Hochheimer	10.00	11.00
Liebfraumilch	14.50	15.50
Johannisberger	20.00	21.00
Royal Scharzberg	21.00	22.00
Sparkling Hock, blanc	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	17.00	18.00

Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00

Claus Johannisberg—1893 . .30.00
Steinwein in Boxbeutels.....11.00
Sparkling Hock.. .. ..18.00 19.50

Joh. Bapt. Sturm.

Winninger... ... ... 6.75 7.75
Niersteiner.. ... . 7.75 8.75
Hockheimer. 9.00 10.00
Rudesheimer.. .. .. 9.00 10.00
Liebfraumilch.. .. ..14.00 15.00
Rudesheimer Berg.. .. .. ..15.50 16.50

VINS TONIQUES

	La cse
Red Heart...	9.00
Vin Mariani...	10.00
Vin St-Michel..	8.50
Vin Vial.	12.50
Vino Don Lorenzo...	
Wilson's Invalid's Port..	7.50

WHISKEYS CANADIENS

Corby — La cse

I. X. L.. .. .. qts.. .. .. .. 7.00
Purity.... .. .. qts.. .. .. .. 6.50
Purity... .. .. Flasks—32s. 7.50
Canadian.... .. .. .. qts.. .. .. .. 5.00
Canadian... .. .. .. Flasks—32s. 6.00
Whiskey Blanc.. . . 40 U. P.. .. 5.00

Whiskey Blanc
Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 5.00

Hamilton Distillery Co. — Le gal

RYE

Royal Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
Royal Malt. . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
2 Star Rye.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
2 Star Malt.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
Rye 4 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.40
Rye 5 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.50
Rye 7 ans.. . . . . 35 U. P.. .. .. 2.75

Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans. — La cse

Imperial qts. . . . . 12 flasks 7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles.. .. 5.50
Pints. . . . . 16 flasks 6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks 6.50
Special Pocket . . . 36 flasks 6.50
Quarter Pints.. . . 64 flasks 7.50

Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans. — La cse

Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 7.00
Pints. . . . . 16 flasks 7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks 8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks 9.00

Jos. E. Seagram. — La cse

"Star".. .. ..
"Old Times"... .. ..
White Wheat... ... .
No "83".. .. ..

Le gal

Old Times... ... .
White Wheat... .. ..

Hiram Walker & Sons. — La cse

Canadian Club, 5 years old. qts.. 9.00
Canadian Club.. . . Flasks, 16s.. 9.50
Canadian Club. . ½ Flasks, 32s.. 10.50
Imperial .. .. qts.. 7.50
Imperial.. .. .. Flasks 16s.. 8.00
Imperial. .. .. ½ Flasks 32s.. 8.50

au gal.

Canadian Club—5 years old..... 3.60
Imperial. 2.90
Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
Malt. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.25

Wilson — La cse

Empire Rye.. .. .. 8.00 @ 10.00
Liquid Sunshine... ... .. 7.00 @ 9.00
Moonlight.. ... . qts.. 6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s.. 6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s.. 7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s.. 7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s.. 8.00

WHISKEY ECOSSAIS

Balmoral.

Quarts.. .. .. 7.00
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P... 3.90 @ 4.00

Bulloch, Lade & Co. — La cse

Loch Katrine.. .. .. qts.. 7.50
Loch Katrine... .. .. .. Flasks.. 8.25
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks.. 11.00
Special White Label.. .. .. .. 9.50
Extra Special Gold Label.. .. .. 11.00

Burns, Leslie & Co.

Gleneil.. .. .. qts.. 6.00

D. C. L.... .. .. 9.75

Peter Dawson — La cse

Perfection... ... . 9.75
Special.. .. .. 10.50
Extra Special.. .. .. 9.50
Liqueur.. .. .. 12.25
Old Curio, 20 years old.. .. .. .. 14.50
Au gallon.. .. .. 4.00 @ 7.00

John Dewar & Sons. — La cse

Blue Label.. .. .. qts.. 9.50
Blue Label.. ... . pts.. 10.50
Special Liqueur [W. Label] qts.. 12.50
Extra Special Liqueur... .. qts.. 18.00

Roderick Dhu — La cse

Quarts.. .... 9.00

Graham, Davy & Co. — La cse

Loch Carron. .. .. qts.. 6.50

Greenless Bros. — La cse

Claymore.. .. .. qts.. 9.20
King Edward VII... Ext. Sp. qts.. 9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts.. 13.00

Haig & Haig — La cse

XXX... .. .. 9.50
XXXXX.. .. .. 15.05
Liqueur.. .. .. 16.00
Bleu Blanc Rouge.. .. .. 9.50

J. & R. Harvey. — La cse

R. O. S... .. .. 12.50
Fitz James.. .. .. 10.00
Hunting Stewart... .. .. 9.00
Jubilee.. .. .. 8.50
Old Scotch.. .. .. 7.50
Au gallon... .. .. 3.65 @ 5.50

Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse

Quarts.. .. .. 7.75
Flasks... .. .. 8.75
Imperial Quarts. 11.00
Au gallon.. .. .. 9 O. P.. .. .. .. 3.75

D. Heilbron — La cse

Hillburn Blend.. .. .. qts.. 7.50
King's Liqueur.. .. .. qts.. 10.00

John Hopkins & Co. — La cse

"Old Mull" Blend... ... . 9.50
"Navy Liqueur" V. O. S... .. .. 12.00

Melrose, Drover & Co. — Le gal

1 étoile. 4.00
2 étoiles... .. .. 4.25
3 étoiles... .. .. 4.50
4 étoiles... .. .. 4.75
5 étoiles... .. .. 5.00

Mitchell Bros. — La cse

Heather Dew. .. .. qts.. 7.00
Heather Dew. Imp. qts. cruchons.. 12.50
Heather Dew. Oval Flasks. qts.. 11.25
Heather Dew.. .. ½ Flasks. 60s.. 9.00
Heather Dew. .. .. Flasks. 48s.. 12.00
Au gallon... .. .. 3.65 @ 5.00
Special Reserve.. .. .. qts.. 9.00
Special Reserve.. .. .. pts.. 10.00
Special Reserve.. .. .. Oval pts.. 11.75
Extra Special Liqueur. .. .. qts.. 9.50
Extra Special Liqueur. .. Flasks.. 9.50

Mullmore — La cse

Quarts... ... . 6.50
Oval Imp. Quarts.. .. .. 10.00
24 Flasks.. .. .. 7.75
24 Imp. Flasks.. .. .. 10.50
48 Flasks.. .. .. 9.00

Robertson, Sanderson & Co.

"Glenleith" [8 years old]. la cse. 9.00
"Glenleith" 5 O. P. le gal. 4.75
"Glenleith" 15 U. P. le gal. 4.00
"Mountain Dew," full flavor. cse. 9.50
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts. 12.00
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts. 13.00
"Mountain Dew," 4 O. P.. le gal. 4.75

la cse

Special Liqueur .. [15 years old]. 12.50
Old Private Stock, [20 years old]. 17.50

le gal

Craigdhu.. ... .10 O. P.... 4.00
Dhuloch .. .. 9 O. P.... 4.10
Special Blend. . .. .. 8 O. P.... 4.25
Special Blend.. .. .. ..15 U. P.... 3.75

Ross Glen. — La cse

12 Quarts.. .. .. 6.25
24 Flasks.. .. .. 7.50
32 Square Flasks.. .. .. 8.00
48 ½ Flasks... .. .. 8.50
12 Imp. Quart... Oval Flasks.... 10.50
24 Imp. Pint.... Oval Flasks.... 11.00
48 Imp. ½ Pint... Oval Flasks.... 12.00

Royal Lochnagar — La cse

O.. .. .. 9.50
O O O... .. .. 10.00

Thorne — La cse

Kilty... .. .. qts.. 9.20
Liqueur... ... . qts.. 11.05

John Walker & Sons. — La cse

Kilmarnock... .. .. 10.00

Wilson. — La cse

Braê-Mar.. .. .. qts.... 8.00
Braê-Mar. .. .. flasks.... 9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks.... 10.00
Old Gaelic.. .. .. qts.... 10.50

Wright & Greig. .. — La cse

Premier. 12.00
Grand Liqueur.. .. .. 20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. — La cse

Quarts.. .. .. 8.50
Imperial Quart flasks.. .. .. 11.50

Findlater. — La cse

A 1.. .. .. 9.50

D. W. D. — La cse

1 Shamrock.. .. .. 9.75
3 Shamrocks... ... . 10.75

Janishannon... ... . 1.50

John Jameson & Son. — La cse

1 étoile.. .. .. 9.50
3 etoiles. 11.25

William Jameson. — La cse

1 harpe... ... . 9.75
3 harpes... .. .. 10.75

Mitchell Bros. Ltd. — La cse

Cruiskeen Lawn. Cruchon pierre. 12.50
Old Irish. .. . Imp. Quart flasks. 11.25
Old Irish. . . . . Special Quarts. 9.00
Old Irish. . . Special Imp. Pints. 11.75
Old Irish. . . . . Ordinary Quarts. 6.50
Old Irish. . . . Ordinary Pints. 8.00
Old Irish.. ... . 48 Flasks. 12.00
Old Irish.. . . . . ½ Flasks. 60s. 9.00

le gal

Special Old.. .. ..4.10 @ 4.50
Old.. .. .. 3.65 @ 4.00
"B".. .. .. 3.25
"C".. .. .. 2.75

Old Bushmill. — La cse

X.. .. .. 9.50
XXX... .. .. 12.00
Special Malt... .. .. 10.50

George Roe & Co. — La cse

1 étoile... .. .. 9.75
3 étoiles... .. .. 10.75

St-Kevin. . . .. La cse. 7.50
Kilkenny. .. .. La cse. 6.50
Henry Thomson.. .. .. La cse. 9.00



L'OPINION D'UN ANGLAIS SUR L'ESPRIT D'ENTREPRISE DES CANADIENS.

Un Anglais qui arécemment visité le Canada et qui a passé quelques jours dans les provinces de l'Est, communique ses impressions de voyage au " Kent Messenger ", l'un des principaux organes provinciaux du midi de l'Angleterre. " Ici ", dit-il, comme dans presque toutes les autres parties du Canada que j'ai visitées, j'ai trouvé des signes non équivoques d'esprit d'entreprise et d'activité parmi la classe commerciale, et les méthodes toutes nouvelles adoptées par une grande manufacture de tabac connue sous le nom de American Tobacco Company, ont surtout attiré mon attention. Pendant que j'étais à Montréal,, je me trouvai un jour à faire partie d'une grande foule accourue pour être témoin d'une ascension en ballon, et je m'apercus que le but de ce spectacle était de faire de la réclame en faveur d'une marque spéciale de cigarettes connues, non seulement au Canada mais aussi en Angleterre sous le nom de cigarettes " Sweet Caporal ". Un peu plus tard, j'avais à peine touché le sol de la vieille cité historique de Québec, que je vis que là encore on annonçait le même article sur une grande échelle et par des moyens aussi merveilleux. Cette fois, ce n'était pas pour un ballon qu'on voulait attirer l'attention du public sur les qualités des cigarettes " Sweet Caporal ". On s'était assuré le concours de Hardy, le célèbre funambule, que nous avons vu au Palais de Criltal et autres lieux d'amusements en Angleterre. Les annonces portaient qu'il devait traverser sur un câble suspendu au-dessus des fameuses Chûtes de Montmorency, lesquelles en ce qui concerne la hauteur, surpassent de beaucoup les chûtes du Niagara, enfermé dans une boîte ayant la forme et l'apparence des paquets bien connus de cigarettes " Sweet Caporal ". Je décidai que j'irais le voir, ce que fit aussi tout le monde à Québec apparemment et en étant témoin du résultat pratique de cette annonce vivante, il me vint forcément à l'esprit que plusieurs de nos maisons anglaises y gagneraient en copiant une page du livre de l'American Tobacco Company, établie dans la plus importante de nos colonies. A part l'immense réclame, c'était un spectacle merveilleux, du moins, c'est ce que me disaient ceux qui le virent en entier. Je vis l'audacieux jeune homme entrer dans la boîte; je vis l'excitation et la frayeur peintes sur la figure de ces milliers de spectateurs, au moment où subjugués par ce spectacle, leurs regards se fixèrent sur cette grande boîte de cigarettes aux couleurs attrayantes à l'instant même où Hardy laissait sa plate-forme pour s'élancer sur son mince fil de fer; je vis la boîte avancer comme dans le vide sur un parcours de quelques verges; je remarquai avec crainte et tremblement que la brise faisait pencher d'un côté l'arrière de cette boîte, portant à croire que l'instant d'après cette frêle enveloppe et le hardi jeune homme à l'intérieur seraient précipités dans le gouffre terrible des eaux turbulentes, à des centaines de pieds plus bas; puis je ne vis plus rien. Tout-à-coup je me souvins que j'avais à voir quelqu'un à propos d'un chien. A l'instant même, j'entendis [illegible] et je compris alors que le hardi funambule [illegible].

On dit souvent que nos amis au-delà des mers font de grandes choses; à celà rien d'étonnant, s'ils annoncent avec autant de vigueur que la compagnie de tabac dont je viens de parler.

★M. Max Boronow Secrétaire-trésorier de MM. Grandas Hermanos Y Ca, nous signale une augmentation constante dans les affaires. Les apparences pour le commerce de l'an prochain sont des plus favorables.

Il y a actuellement une forte demande pour les cigares de luxe destinés au commerce des fêtes.

Les remises sont très satisfaisantes.

★ ★ ★

★ M. Jos. Tassé de la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd, nous informe que les affaires continuent à être bonnes.

La demande a ceci de satisfaisant, c'est qu'elle porte sur les cigares relativement dispendieux.

Les remises sont régulières.

★ ★ ★

★ L'American Tobacco Co. vient de mettre sur notre marché une nouvelle marque de tabac à fumer appelée l'A. T. C. Smoking Mixture. Ce tabac est empaqueté dans de jolies boîtes en fer blanc d'une contenance de 1-4 de lb. et se détaille à raison de 50c la boîte.

Chaque boîte contient un coupon; 16 de ces coupons donnent droit à une boîte de 1-4 lb. de ce tabac. Les coupons seront rachetés au Département des Primes de l'American Tobacco Co., 53 rue Côté, Montréal.

LA FUMURE DU TABAC.

D'après un récent travail japonais

Le gouvernement japonais s'est attribué en 1898 le monopole de la culture du tabac; préoccupé maintenant d'en tirer le meilleur parti possible, il a chargé les stations agronomiques du pays de rechercher les moyens d'augmenter les rendements et d'améliorer la qualité du tabac indigène. Des expériences nombreuses ont été faites, portant sur tous les détails de la culture du tabac, sur sa récolte et sa préparation à la vente. Un récent travail du savant Directeur de la station centrale de Nishigahara, M. Lehmann, fait connaître d'intéressantes observations relatives à la fumure. En voici les conclusions, qui pourront servir aux planteurs de tous pays:

Les exigences du tabac se classent ainsi: azote, potasse, acide phosphorique. Lorsqu'il n'y en a pas assez dans le sol, il faut donner ces trois matières fertilisantes sous forme d'engrais; le chaulage peut être utile également si le sol n'est pas suffisamment pourvu de chaux.

Les engrais azotés semblent agir indifféremment sur toutes les parties de la plante; c'est le nitrate de soude qui donne les meilleurs résultats; il est suivi de près par le sulfate d'ammoniaque et le sang desséché qui paraît favoriser la combustibilité. Le tourteau de colza, dont le prix très élevé interdit de généraliser l'usage au Japon, peut être remplacé avec grand avantage par le tourteau de soja.

L'influence des engrais potassiques s'exerce surtout sur les

Les Cigarettes

DARDANELLES



Ne sont surpassées en qualité par aucune autre cigarette turque.

Bouts en Liege, en Argent ou en Papier.

feuilles et celles des engrais phosphatés, sur la tige. La Martelline [silicate de potasse] est manifestement supérieure aux autres formes de potasse; ensuite viennent les cendres de bois, le nitrate et le carbonate de potasse. Les chlorures et le sulfate ne conviennent pas à la fumure du tabac; ils diminuent la combustibilité, qui est augmentée, au contraire par la Martelline et le carbonate de potasse. C'est après la plantation que le tabac éprouve le plus grand besoin de potasse.

L'exagération des fumures favorise le développement des tiges et des racines aux dépens des feuilles et rend celles-ci d'une conservation plus difficile, en augmentant leur teneur en eau.

A. COUTURIER.

Les primes de l'Empire Tobacco Co. Limited.

La vignette que nous reproduisons en dernière page représente une partie seulement du Département des Primes inauguré il y a quelques années par l'Empire Tobacco Co. Ltd.

Sous la direction sage et énergique des hommes d'affaires, qui composent l'Empire Tobacco Co., ce département à pris des proportions gigantesques.

Cette compagnie qui, en matière d'annonces, est toujours au premier rang, a compris que la qualité d'un article est sa première et meilleure annonce. Après s'être assurée que ses produits jouissent d'une supériorité non contestée, l'Empire Tobacco Co. se mit en frais d'annoncer sa marchandise par tout le Canada: Affiches murales, annonces dans les journaux, Ballons Réclames, rien n'a été épargné. Des centaines de mille piastres ont été ainsi dépensées; aussi il est très peu de personnes, de l'Atlantique au Pacifique, qui ne connaissent le tabac à chiquer en palettes "Bobs."

En même temps, les propriétaires de l'Empire Tobacco Co. décidaient de donner une certaine valeur à leurs marques de commerce, les raquettes qui se trouvent sur chaque palette de tabac manufacturée par eux. On a instruit le public consommateur de ce fait et le résultat en a été plus que satisfaisant. Le détailleur et le consommateur comprirent que la Compagnie désirait par là même, partager ses profits avec eux. L'expression: "conservez les raquettes, elles ont de la valeur" est passée à l'état de proverbe.

La Compagnie est forcée d'augmenter son personnel, en présence de l'affluence du public.

Le détailleur n'a donc qu'à se féliciter de voir que les manufacturiers du tabac "Bobs" créent eux-mêmes pour leurs produits une demande, dont il n'a qu'à récolter les profits.

Notre représentant nous informe qu'aux environs de Noël en vue de l'affluence du public, le personnel de ce département est doublé et qu'on est souvent obligé de travailler jusqu'à une heure fort avancée de la nuit pour faire face aux commandes qui arrivent de tous côtés, par milliers.

Cigares importés

La maison C. Gratton & Cie (H. Fortier, propriétaire), 269 rue St Paul, Montréal offre au commerce pour les temps des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, un magnifique choix de Cigares Importés et de Cigares Domestiques en boîtes de 10, 25, 50 et 100 cigares, qui font de jolis cadeaux à offrir et agréables à recevoir.

Les cigares sont de qualité et les prix commandent l'attention des acheteurs difficiles.

★ L'Empereur Guillaume fume la pipe, c'est ce que nous lisons dans les journaux. En paraphrasant le mot de certain roi de France qui disait à ses courtisans: "Le Roi s'amuse — amusez-vous Messieurs" nous pourrions dire "L'Empereur fume, fumez, Messieurs les fumeurs," et fumez le tabac coupé Old Chum, le seul qui puisse satisfaire les goûts les plus aristocratiques.



CIGARES IMPORTES et Domestiques,

EN BOITES DE
10, 25, 50, 100.

Pour les Fetes de NOEL et du JOUR DE L'AN



Choix, Qualité

ET

Prix Corrects.

Nous Offrons au Commerce
une Ligne Choisie de

Necessaires de Fumeurs

Pipes, Porte-Cigares,
Etuis à Cigares,
Porte-Cigarettes, Etuis à
Cigarettes, Blagues à Tabac,
Etc.

Comme Toujours,
Notre Assortiment de

Cigares, Tabacs Coupés,
Tabacs en Poudre, Tabacs
en Palettes, Tabacs en
Paquets, Cigarettes,

Réunit toutes les Marques les plus
POPULAIRES.

C. GRATTON & CIE

(H. FORTIER, Propriétaire.)

269, RUE ST-PAUL et 4, RUE VAUDREUIL, MONTREAL.

LA PIPE



TOUT le monde fume et dans tous les pays—à de très rares exceptions près. Chacun a une prédilection différente pour un genre d'aspirer la fumée des plantes desséchées: les uns préfèrent la cigarette ou le cigare—ce ne sont pas les vrais fumeurs—les autres sont les amants de la pipe, mais combien de diversités de formes et de matière! Si l'on ne peut presque dire " autant d'hommes, autant de pipes," car dans une même contrée les mêmes habitudes se pratiquent, il est exact d'affirmer " autant de sortes de pipes ".

Passer en revue les pipes en usage dans le monde, c'est passer en revue les nations.

* * *

Le plaisir de fumer.

Qu'est-ce qu'une pipe?

Les épouses des pays civilisés répondent avec un touchant ensemble: Une horreur! Ca salit partout, ça empuantit l'atmosphère, ça dépare les hommes.

Ceux-ci ripostent en alléguant que la pipe est la compagne fidèle, consolatrice des ennuis, complice des rêves—qu'elle est un des plaisirs et des ornements de l'existence.

Les étymologistes affirment que pipe signifie roseau, et par conséquent tuyau [PIPA en latin, PIOB en gaëlique] et que ses traductions et synonymes ne veulent pas dire autre chose: tels CHIBOUK [mot d'origine tartare] et CALUMET [dérivé de chalumeau et venant de CALAMUS].

Les dictionnaires disent simplement que la pipe est " un petit récipient muni d'un tuyau et servant à fumer le tabac ou d'autres narcotiques! "

Mais que de variétés dans ce récipient, dans ce tuyau, dans ce tabac et dans ces narcotiques!

Pratiquement, la pipe n'est qu'un moyen de se procurer une sensation agréable, et comme l'homme passe sa vie à la recherche de satisfactions passagères, il en trouve une facile, douce et presque complète dans l'engourdissement léger que lui donne une pipe.

Ainsi s'explique l'universalité de l'habitude de fumer—au point même que l'on est tenté de croire que de tout temps elle a été pratiquée et que les anciens, Grecs, Romains ou autres, pipaient à qui mieux mieux.

Dans cet ordre d'idées, des recherches curieuses ont été faites et, après quelques emballements, très pardonnables aux ethnographes; après quelques divagations, inévitables en pareil cas, on est arrivé à établir à peu près sûrement, que l'antiquité classique n'avait pas connu le plaisir de fumer, mais que par contre, les Celtes, les Scythes, les Thraces, les Africains, les Aztèques avaient été des pipeurs enragés. Les Celtes passent même pour avoir été les inventeurs de la pipe, en Europe, car les plus anciens spécimens que l'on y a découverts [pipe du musée Campana, pipe en fer du Jura bernois] doivent leur être attribués. Cependant ce sont encore les peuples d'Amérique qui ont la gloire d'avoir fumé les premiers le tabac, que nous n'avons connu, en France, et grâce à Jean Nicot, qu'en 1560.

Il est vrai que l'usage s'en généralisera rapidement, dans les classes populaires, d'abord, puis, peu à peu, dans tous les mondes. La pipe subit les contre-coups des événements politiques: la mode l'écarta de l'usage des gens d'un parti, la même mode capricieuse l'imposa ensuite à ces mêmes personnes comme d'habitude emblématique, et ainsi, ce petit objet bien modeste d'apparence, traversa les siècles victorieusement. Les marins, les soldats ensuite furent les premiers fumeurs, principalement au XVIIe et au XVIIIe siècle; sous la Révolution la pipe restait encore confinée dans les classes populaires; sous l'Empire nos soldats fumèrent dans toutes les capitales de l'Europe; mais dès que la Restauration arriva — par esprit de réaction — les hommes du monde supprimèrent la pipe; au XIXe siècle, sous le règne de Louis-Philippe, elle fut en grande faveur, et lors de la fureur romantique, elle devint indispensable aux partisans de la nouvelle école. De nos jours, les gens dits " comme il faut " ne fument pas la pipe dans la rue, ils ne s'adonnent à cette béatitude que dans l'intimité.

Mais les Occidentaux ne savent pas fumer. Ils considèrent un peu cet acte comme un accessoire; ils jouent, lisent ou travaillent volontiers la pipe à la bouche, ne savourant pas toute la douceur de rêverie qu'elle peut procurer. Les Orientaux, au contraire, mettent tous leurs soins à ne pas être dérangés ni troublés pendant qu'ils fument; s'ils se réunissent, ils n'échangent que de brèves paroles et restent étendus ou accroupis sur leurs larges divans, le regard perdu dans leurs rêves: c'est ce qu'ils appellent faire le **kief.**

De là, des diversités dans la forme des pipes.

Considérations générales.

Un savant collectionneur, M. de Watteville, a pu tirer quelques axiomes fort intéressants de l'examen comparatif des différents genres de pipe; les voici:

1. — La pipe est caractéristique de la race — le cigare et la cigarette sont cosmopolites;

2. — L'activité d'une race est proportionnelle à la longueur du tuyau de sa pipe;

3.—Plus une pipe est courte, plus la race est laborieuse;

4.—Et inversement, plus une pipe est longue, plus la race est paresseuse;

5.—Plus une race est économe, plus sa pipe est petite;

6.—Et inversement plus une race est prodigue, plus elle est gloutonne, plus le fourneau est grand;

7.—Par la manière de fumer, on peut juger de l'esprit d'une race.

On croirait que ce sont là paradoxes et boutades, il n'en est rien: sous une forme doctoralement blagueuse, ce sont là de précieuses vérités qui n'ont pas besoin d'être démontrées pour quiconque passe en revue une collection de pipes.

Que la pipe soit un objet caractéristique d'une race, rien n'est plus évident, car l'on sait que les peuples adaptent les choses usuelles selon leur manière de vivre. Le costume est la première chose qui subisse cette tyrannie des moeurs. Tout objet strictement personnel est logé à la même enseigne, et la pipe, très personnelle, très intime, très usuelle, est peut-être l'objet qui se modifie le plus, davantage encore que le costume. Ne reconnaissons-nous pas les pipes des Anglais, des Allemands, des Belges, des Orientaux?

De là, par suite de l'observation comparative des moeurs et des pipes, on arrive à poser les principes suivants. La longueur du tuyau, proportionnée à la paresse de la race qui le fume, fournit un précieux document. Les Occidentaux, en général, usent des pipes courtes, voire de brûle-gueule, tandis que les Orientaux se servent de chibouks énormes, au fourneau qui repose par terre et qui, parfois, est muni de roulettes, pour être plus facilement manoeuvré. Mais les premiers ne fument-ils pas, souvent même en travaillant, tandis que les seconds se couchent pour aspirer la fumée en toute tranquillité? Et qui oserá, un seul instant, dire que les premiers ne sont pas plus actifs que les seconds? Canrobert, en Crimée, avait dit au Sultan, qui lui demandait son opinion sur l'armée turque: " Admirables soldats !ils seront parfaits quand ils auront relevé les quartiers de leurs babouches et coupé en quatre les tuyaux de leurs pipes! "

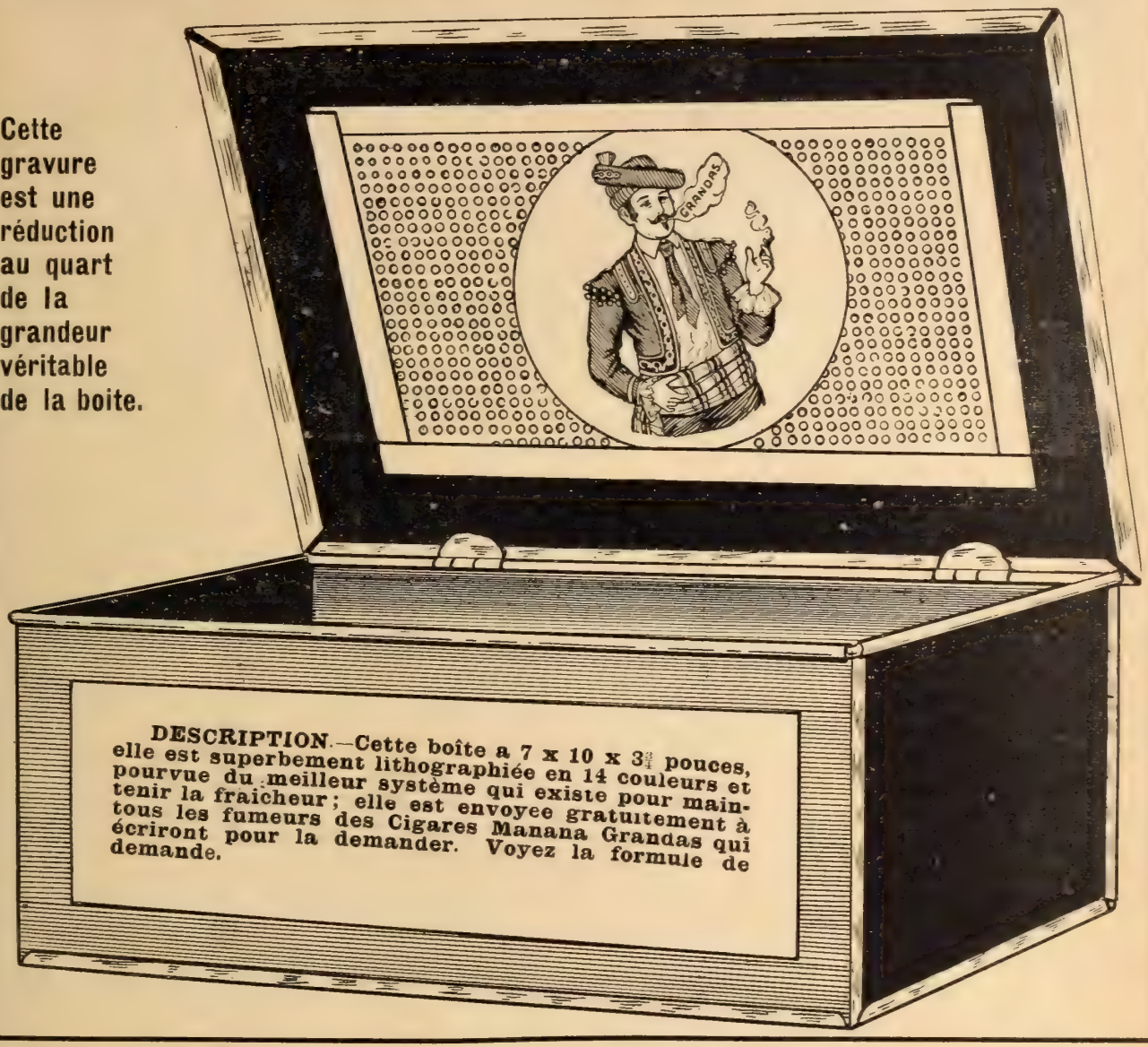
D'autre part, si l'on examine les pipes chinoises et japonaises, on remarque qu'elles contiennent à peine quelques milligrammes d'opium ou de composition opiacée; si l'on considère les pipes américaines, on voit qu'elles ne peuvent guère recevoir que 1 ou 2 grammes de tabac au plus, comme les nôtres, d'ailleurs, tandis que les pipes allemandes, celles dont se servent les derviches tourneurs de Damas, celle des Pahouins, celles des Oubanguiens, sont énormes et quelques-unes d'entre elles peuvent facilement contenir une livre de tabac? Et parmi les peuples que nous venons de citer, quels sont les plus économes? Le lecteur répond sans hésiter: ce sont les Célestes, dont la frugalité est proverbiale.

Maintenant, comment fume-t-on? Nous autres, Occidentaux, nous fumons en faisant simultanément autre chose; tandis que, chez les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, par exemple, on ne se passe que gravement le calumet, après en avoir chacun aspiré une bouffée, et on discute sommairement des intérêts de la tribu.

Les nègres se conduisent autrement: ils s'accroupissent en rond, mettent au milieu d'eux une de ces pipes qui peuvent supporter plusieurs tuyaux et ils "palabrent", c'est-à-dire qu'ils jacassent indéfiniment, sans suite, sans objet, qu'ils parlent pour ne rien dire. Mais combien notre esprit n'est-il pas éloigné de celui des Peaux-Rouges et des nègres africains?

Certainement, on pourrait, au moyen de la pipe, établir une intéressante classification des races humaines qui ne manquerait ni d'originalité, ni de pittoresque. Car la forme du tuyau et du fourneau ne fournirait pas seulement des documents importants, il faudrait encore tenir compte des matières employées pour la confection de chacune de ces parties. La matière la plus communément utilisée, pour le tuyau, est le bambou ou le roseau, mais le cerisier, le merisier, le jasmin, les lianes, le sureau, la corne, l'ambre, la terre, l'ébonite servent aussi, et suivant les contrées. Le fourneau se fait en pierre dure, en métal, en terre, en bois, en carton, en écume de mer, voire en sel gemme, en graphite, en charbon, en coquillage, en verre!

Cette gravure est une réduction au quart de la grandeur véritable de la boite.



NOUS offrons aux marchands une occasion exceptionnelle de favoriser nos intérêts mutuels en leur envoyant une de ces boîtes pour chaque commande reçue d'eux ou de leurs clients, comme il est dit ci-dessous. Cette boîte représente un magnifique présent aux fumeurs et nous demandons aux marchands de les pousser à acheter au moins 50 Cigares MANANA GRANDAS à la fois, pour obtenir la boîte absolument **gratis.** C'est une offre qui est faite partout, mais les boîtes ne sont envoyées que par l'intermédiaire des marchands desquels les Cigares ont été achetés. Sur demande, nous adresserons des formules de commande à tous marchands qui ne les auraient pas déjà reçues. Conservez ces formules de commande qui sont très pratiques, expliquez cette affaire à vos clients et ils seront enchantés d'en prendre avantage.

FORME DE COMMANDE.

(Découpez-la et envoyez-la.)

Le présent certifie que Mr..... a acheté de moi, à cette date, en une seule fois, 50 Cigares MANANA GRANDAS, et a par conséquent l'emploi de votre boîte (Ideal moistening box) que vous voudrez bien lui envoyer absolument gratis.

(Signé).....

Prov. de..... .....P. O.

GRANDA HERMANOS Y CA, MONTREAL.

Nulle collection n'est assurément plus diverse, plus caractéristique, plus ethnographique, en quelque sorte, qu'une collection de pipes. Nulle étude n'est plus instructive, plus amusante, plus imprévue que celle de la pipe. L'histoire de la pipe, n'est-ce pas, après tout, l'histoire de l'humanité, souffrante et toujours en quête de sensations consolatrices?

Ce n'est certes qu'un très petit paradoxe que de dire: "La pipe, c'est l'homme!"

Ce que l'on fume.

Il est bien certain que les Celtes, qui ont fumé dans des pipes pareilles à celle du musée Campana, et que les habitants des cités lacustres qui se sont servis de pipes en fer, ne les ont jamais bourrées avec du tabac. Mais, non seulement on n'a pas toujours fumé du tabac; à l'heure actuelle, encore, cette plante desséchée est, de tous les narcotiques, le moins employé. Que fume l'Asie? que fume l'Afrique? Il y a, dans ces parties du monde, des millions d'individus qui ignorent ou qui dédaignent le tabac.

A vrai dire, on fume de tout: des écorces d'arbres, de saule ou de bouleau, des racines de plantes, des champignons vénéneux, de la sciure de bois, de jonc, du chanvre, de l'opium, des feuilles de thé, de lavande, de rose, de noyer, de betterave— de toute plante qui, de près ou de loin, paraît contenir un narcotique. Mais, assurément, rien ne vaut, à tous égards, le tabac.

Cependant, dans le tabac, quelles diversités encore! depuis notre caporal, en passant par les scaferlati, les marylands, et tous les birds-eye anglais jusqu'aux latakieh sultanieh et tombaki de l'Asie Mineure!

Les nations peuvent se diviser en plusieurs groupes, dont les deux principaux seraient les pays d'opium: l'Amérique et l'Europe sont parmi les premiers, l'Extrême-Orient est parmi les seconds. En Afrique, on fume des feuilles et des écorces d'autres plantes, et dans les régions polaires des champignons vénéneux. Cependant, il est bon de remarquer que dans les pays d'opium, on fume aussi beaucoup de compositions opiacées à base de tabac.

Naturellement, la pipe se modifie selon les substances dont on doit la bourrer, et c'est là encore un champ très vaste ouvert à l'observateur. On en arrive à cataloguer si bien les habitudes de chaque peuple que, mieux encore que par la nourriture, il est facile, par la fumée, de dire à quelqu'un son origine.

Hardiment on peut avancer l'aphorisme: "Dis-moi ce que tu fumes et je te dirai qui tu es!"

L'Opium.

Tout le monde connaît de nom cette substance dont l'abus en fumée est très pernicieux pour la santé. C'est un narcotique très puissant, qui n'est autre que le suc du pavot blanc. Pour l'extraire de la plante, on fait des incisions sur les têtes de pavot alors qu'elles sont encore sur leur tige; il en sort un suc crémeux qui se durcit à l'air et dont on fait ensuite les pains que l'on expédie en caisse dans les pays jaunes.

L'usage en est non seulement prohibé, mais puni, dans toute la Chine, et très sévèrement; cela n'empêche pas le radieux Empire du Soleil de cultiver en masse le pavot et de tirer encore de l'Inde pour 260 millions d'opium par an. Les mandarins se livrent à une contrebande effrénée qui fait, en quelque sorte, partie de leurs attributions, les fumeurs se cachent dans les infectes fumeries tant de fois décrites par les voyageurs, ou dans leurs demeures, bien à l'abri des regards indiscrets — et ainsi une grande partie de la nation chinoise dépérit pour le grand bien des négociants anglais qui trafiquent de ce poison.

Les pipes d'opium sont de longs tuyaux de 40 à 50 centimètres en bambou, en écaille, en ivoire, en argent, en bronze d'antimoine et généralement en toute matière propre à faire un instrument analogue au flageolet. Vers la partie inférieure, à environ dix centimètres de l'extrémité, dans un petit trou, on visse une tête de pipe, creuse, ronde ou cylindrique et généralement en terre, qui porte à son sommet un petit godet percé d'un trou. C'est dans ce godet que l'on place la petite boulette d'opium préalablement allumée et gonflée sur une petite lampe à alcool. La fumée s'aspire lentement, s'avale et doit être gardée le plus longtemps possible: à la troisième bouffée, le fumeur saoûl de narcotique, tombe sur son oreiller et part dans le domaine des rêves!

Il y a d'autres pipes à opium que celles qui ressemblent à des cannes; ce sont les pipes à eau. Elles sont généralement en cuivre et se composent d'une boîte à double compartiment: le premier sert de magasin à opium, le second contient l'eau dans laquelle plonge l'extrémité du fourneau. Ce sont des pipes d'intérieur; on les fume de la même façon que les autres, avec cette légère différence que l'on emploie généralement pour les allumer un domestique qui, dès que l'ivresse a envahi le fumeur, s'empare de sa pipe, la vide et la nettoie avec les petits ustensiles qui y sont attenants.

Presque toutes les pipes à opium sont munies d'un cordon avec lequel on les attache à la ceinture pour les porter avec soi et pour les fumer, car sous l'influence des vapeurs narcotiques elles pourraient tomber et se casser.

Indépendamment de l'opium, les Chinois, et surtout les Japonais, fument des compositions fortement opiacées à base de tabac. Ils font usage de pipes courtes, presque toujours en métal, à fourneau minuscule. Seuls les lutteurs japonais, dont la corpulence est considérable et soigneusement entretenue au moyen d'un régime spécial, fument dans des pipes colosses, mais dont le fourneau n'est pas plus grand que celui de toutes les pipes de leurs compatriotes. Comme ils ne peuvent tirer que peu de bouffées, ils avalent la fumée et la gargent longtemps dans les poumons. Ainsi ils s'empoisonnent presque tout autant qu'avec de l'opium pur, mais ils peuvent dire qu'ils ne le fument pas!

La sensation que donnent ces narcotiques puissants est-elle réellement si agréable? Maints dilettantes, curieux de sensations étranges, ont essayé de fumer l'opium, pensant se donner un plaisir divin, persuadés que les Chinois, fort experts en matière de béatitudes corporelles, ne fumaient passionnément ce poison que parce qu'il procurait une satisfaction ineffable. Quelques-uns ont réussi à se donner une habitude fâcheuse à laquelle leur constitution occidentale n'a pu résister, d'autres en ont été rebutés dès les premières bouffées. Mais ces fumeurs de tabac — qui ont pu comparer, par conséquent, ces deux substances, ont déclaré que rien ne valait du "bon caporal". Il est à croire que les Chinois n'en fument pas parce qu'ils n'en ont pas. Cependant, il faut remarquer l'emprise violente de l'habitude de l'opium: dès qu'on y prend goût il est impossible de s'en passer et on est perdu: il y a là un phénomène physique bien connu: l'homme retourne à la sensation violente simplement parce que c'est une sensation: toute ivresse est pénible et pourtant tout ivrogne recherche l'ivresse.

Rien ne vaut encore le tabac.

Narcotiques divers.

Avant de passer aux pays de tabac et d'en examiner les différents genres de pipes, il est bon de mentionner les peuples qui fument des narcotiques autres que l'opium et le tabac.

Ce sont d'abord les Africains qui se servent de pipes coniques en pierre noire et dure, emmanchée au bout d'un tuyau quelconque [le tuyau de la pipe de Behanzin est formé d'un bout de fer, d'un bout de roseau et d'un bout d'ébonite!]. Les nègres de l'Oubanghi et du Gabon fument aussi des narghilehs plus ou moins rudimentaires, mais toujours plus portatifs que ceux usités en Asie Mineure. Les pipes cylindriques en terre, de contenance plutôt petite [dix grammes environ], qui peuvent supporter plusieurs tuyaux, ne sont usitées que dans les palabres: ce sont des pipes de communauté, des ustensiles officiels et tout aussi respectables que... la cloche du président de la Chambre, par exemple.

Les champignons vénéneux, desséchés et préparés par des procédés encore inconnus, sont fumés par les Esquimaux dans des pipes en os d'un seul morceau. Le fourneau, très large en apparence, n'est percé que d'un trou minuscule dans lequel on n'introduit qu'une pincée de la substance toxique.

Voilà quelles sont les pipes spéciales employées pour fumer les narcotiques les plus bizarres.

Hâtons-nous de parler du tabac.

Le tabac.

Faire la louange de la plante que Jean Nicot introduisit en France avec l'espoir d'avoir enfin doté la thérapeutique d'une panacée universelle, serait assurément fort inutile. Ses partisans sont trop convaincus pour avoir besoin d'être encouragés; ses détracteurs sont trop acharnés pour pouvoir être victorieusement contredits. Les uns et les autres ont trop d'arguments en faveur de leur thèse. Mais, sans prendre parti dans un débat qui serait assurément très intéressant, mais hors de propos, il est permis de dire que rien ne pourra prévaloir contre le tabac.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à remarquer l'amour extrême dont les vrais fumeurs entourent cet objet de première utilité à leurs yeux: la pipe.

Le vrai pays de la pipe, c'est l'Orient. Là elle s'agrandit, prend des proportions exagérées: c'est un meuble. Le Turc et le Persan ne fument que dans des chibouks invraisemblables ou des narghilehs phénoménaux. Certains chibouks dé-



COMPTANT LES PROFITS.

Dans le détail des Cigares, il y a un grand nombre de choses à considérer en sus des profits immédiats en argent.

Il faut voir plus loin, considérer tout ce qui peut tendre à consolider votre commerce, notamment l'importance de ne tenir que la plus haute qualité de marchandises. C'est la ' Qualité de Davis" qui rapporte des profits—qui augmente vos affaires qui ajoute au prestige de votre magasin et vous amène de nouveaux clients. Chaque fois que vous vendez à un client un PUR HAVANE DE DAVIS, vous en faites un client permanent pour les

CIGARES PUR HAVANE DE DAVIS

S. DAVIS & SONS

MANUFACTURIERS

TORONTO ET MONTREAL

passent deux mètres, certains narghilehs valent une fortune.

Les chibouks ont tous des fourneaux en terre ou en porcelaine, de forme évasée, à fond plat, pour pouvoir être facilement posés à terre, car on ne peut — on ne doit même pas — les fumer autrement que couché sur divan ou à croupeton sur un tapis. La fumée arrive dans la bouche, froide, douce et aromatisée par le tuyau, qui est fait souvent d'un bois odorant.

Les narghilehs sont des pipes à eau, généralement formées d'un vase rempli d'eau parfumée dans laquelle plonge un bout de métal au sommet duquel est vissé le fourneau rempli de tabac; un autre tube qui se prolonge en un long tuyau de cuir terminé par un bouquin d'ambre ou de verre, prend dans la partie supérieure du vase. C'est par là que l'on aspire la fumée refroidie et aromatisée par l'eau et condensée à sa surface. Quand on en a l'habitude, le narghileh est un genre de pipe très sain et très agréable; mais dans les premiers temps que l'on essaye de le fumer, l'aspiration très forte et prolongée qu'il exige, fatigue énormément.

Le mot narghileh dérive d'un mot persan, " nârguil " ou " nârdjil ", qui signifie noix de coco. C'est dire que les premières pipes à eau étaient faites avec ce fruit. En Afrique on en trouve encore, et en Perse, la forme ovoïde de la noix de coco est conservée pour le récipient d'eau. Quand ce récipient affecte la forme d'une carafe, le narghileh prend le nom de " qualyoein " [de l'arabe " ghâliau ", bouillonnant] et quand il a l'aspect d'une cloche, on l'appelle " houggah " [boîte].

Les Orientaux ont élevé le tabac à la hauteur d'un principe principe directeur de l'existence, les Américains l'avaient toujours fumé religieusement.

Chez les Peaux-Rouges, les Incas, les Aztèques, ou, mieux encore, chez les peuples qui les ont précédés, les exercices du culte des divinités étaient toujours accompagnés de graves fumeries; les conseils de tribu ne s'ouvraient que lorsque tous les assistants avaient l'un après l'autre aspiré quelques bouffées du calumet. La pipe de tabac était un symbole pour eux — un symbole de la bienfaisance divine, sans doute — et elle accompagnait l'homme dans sa tombe: on a retrouvé des simulacres de pipes à côté des ossements.

Ils fabriquaient leurs calumets en cette pierre rouge que l'on appelle hématite, à cause de son apparence sanguinolente. Les simulacres sont en pierre noire, très dure; ils sont excessivement plats et découpés en figures bizarres.

D'ailleurs la forme plate de la pipe est propre à l'Amérique; nulle part ailleurs on ne rencontre cette particularité.

Les Orientaux et les Américains — chacun dans leur genre — peuvent être vraiment appelés des dégustateurs de tabac, et les Européens ne sont, auprès d'eux, que des fumeurs sans importance.

Et cependant, que de variétés de pipes européennes!

Depuis la pipe norvégienne en fer — courte et mince — en passant par la pipe hollandaise en terre — souvent à plusieurs fourneaux — la pipe allemande en porcelaine ou en racine d'Ulm — de dimensions respectables — la pipe belge en terre — au long tuyau fragile — la pipe anglaise en bruyère — courte et petite — notre brûle-gueule national, jusqu'à la pipe en écume de mer à bouquin d'ambre, élégante et aristocratique!

Un volume entier pourrait s'écrire sur cette dernière catégorie de pipes seulement. Combien de matière n'emploie-t-on pas pour les fabriquer? Combien de formes ne leur donne-t-on pas! Les fumeurs, dont les préférences sont toujours solidement appuyées sur des raisonnements irréductibles, discutent continuellement et discuteront vraisemblablement encore longtemps sur les mérites et avantages de chacune des matières employées et de chacune des formes données. De nombreux inventeurs s'ingénient àtrouver des systèmes infaillibles pour empêcher la nicotine, c'est-à-dire le jus du tabac, de remonter dans le tuyau — car celui-ci est toujours en Europe sauf en Allemagne, de dimensions restreintes. Des milliers d'ouvriers travaillent quotidiennement dans de vastes usines à la confection des pipes.

Les Européens ne sont que des fumeurs ordinaires, c'est possible, mais combien nombreux!

Ils ont même inventé une chose inconnue ailleurs, et — soyons-en très fiers — d'origine éminemment françaises, le culottage des pipes.

Le culottage ne se pratique qu'avec deux sortes de pipe: en terre et en écume de mer. Il consiste en une belle couleur brune répandue symétriquement sur tout le fourneau, jusqu'aux deux tiers environ, par suite de la pénétration à l'usage des sucs du tabac.

Bien culottées, les pipes en terre blanche, dites Gambier, sont meilleures à fumer et sont plus réjouissantes à la vue. Le fourneau affecte souvent des têtes humaines de fantaisie ou des caricatures d'hommes du jour, politiciens, artistes ou souverains et le culottage en accentue les traits, animant les yeux, brunissant les barbes et les cheveux, creusant les joues. Ainsi les visages rient ou pleurent d'une façon très comique.

Mais la vraie pipe à culotter, celle qui acquiert de là une plus-value sérieuse, celle dont le culottage fut, pendant un temps, une industrie, c'est la pipe en écume de mer.

Tout le monde connaît la substance appelée écume de mer [et non Kummer, comme certains prétendent dire par un purisme erronné] qui n'est autre qu'un silicate de manganèse et nous vient en droite ligne d'Eski-Cheir, en Anatolie; tout le monde sait comment on taille dans les petits blocs blancs de jolies pipes d'un galbe parfait; personne n'ignore qu'une pipe en écume de mer bien culottée est un objet d'une rareté incontestable.

Pour obtenir un beau culottage, il faut d'infinies précautions, car la moindre chose, un choc, un contact, un souffle peuvent faire rater l'opération. Il y a des recettes, des méthodes, des traités pour le culottage des pipes. Il est superflu de les analyser; il vaut mieux fumer une pipe d'écume aussi simplement que si elle était en toute autre substance et ne pas s'arrêter à toutes les considérations que nécessite le véritable et artistique culottage: on ne fumerait plus, sans cela.

L'ironiste de talent qu'est Courteline n'a pas manqué de stigmatiser tout le ridicule de la chose, dans une page admirable qui est bien le procès de tous les maniaques culotteurs de pipes:

" Si vous voulez mener à bien le culottage de votre pipe, raconte un de ses personnages dogmatique et raseur, il convint que vous la fumiez deux, trois ou quatre fois par jour (le détail est sans importance), mais toujours aux heures précises où vous l'aurez fumée la veille, en ayant soin d'aspirer des bouffées à intervalles réguliers: ceci dans une chambre bien close et carrelée à la glaise de Hambourg et d'une superficie non supérieure à huit mètres carrés et demi. Vous allez comprendre pourquoi: le culottage d'une pipe n'est pas seulement dû à l'absorption du jus de tabac par une terre plus ou moins dense. Non. Il dépend dans une large mesure du milieu atmosphérique au sein duquel il se développe et qui ne doit être ni trop chauffé ni trop froid. Vous comprenez donc l'avantage qu'il y a à fumer dans une pièce étroite, c'est-à-dire *dans un air ambiant que le foyer incandescent contenu au fourneau de la pipe attiédit par lentes graduations....* Quant à la glaise de Hombourg, elle est indispensable, étant reconnue pour contenir une certaine quantité de chlorure de calcium, par conséquent pour absorber l'humidité de l'atmosphère, laquelle n'est pas moins funeste aux pipes en écume de mer qu'aux personnes faibles de poitrine. C'est vous dire ce qui vous attend si, occupant un logement carrelé de glaise commune, vous ne faites procéder dès ce soir aux réparations qui s'imposent: votre pipe est fichue d'avance..'

" Croyez-moi, rentrez chez vous, donnez congé à votre concierge et allez demeurer à l'hôtel, chez un ami, dans une mansarde, n'importe où, pourvu seulement que vous preniez jour sur le Nord&... pour échapper à l'action du soleil, parbleu! qui est préjudiciable au delà de toute expression aux pipes en écume de mer! "

Le malheureux fumeur jure qu'il ne pipera plus que la nuit.

" Vous aurez raison, fait le professeur de culottage. Toutefois vous devrez prendre garde à ne pas la fumer plus de sept fois par mois... à cause de la lune, dont la lumière n'est sans danger, pour les pipes en écume de mer, que pendant le premier quartier. "

Mais sa stupéfaction croissante se change en consternation quand il apprend " qu'il est urgent de ne point se servir d'une pipe en écume: 1° quand il a fait beau — à cause de la sécheresse; 2° quand il fait mauvais — à cause de l'humidité! " et alors la terreur le prend de " ne jamais se trouver dans des conditions satisfaisantes! "

Il y a de quoi.

L'homme qui réfléchit se développe. Le travail de tête est aussi essentiel au travail manuel qu'au travail intellectuel. Les affaires d'un homme ou sa profession ne peuvent pas s'élever plus haut que la pensée qui les régit. Etre à la hauteur des circonstances, c'est bien, mais l'homme qui pense plus loin que ses concurrents enlève à tout coup la crême des affaires.

NOUS COMPTONS SUR LA QUALITE DE NOS PRODUITS POUR CONQUERIR LA FAVEUR DES CLUBS DE FUMEURS.

Le *"Royal Sport"*

est fabriqué avec le meilleur choix de tabac Havane et par des ouvriers experts. Il rencontre partout l'approbation des fumeurs difficiles. . . .



Avez-vous essayé notre Cigare **"Hogen Mogen" a 5 cts.** à filasse Havane ?

Cela paie de tenir cette ligne en stock.

THE **Sherbrooke Cigar Co.,**

SHERBROOKE, P. Q.

La vogue des Sweet Caporal

La demande phénoménale qui a été créée dans toute l'étendue du Canada en faveur des Cigarettes " Sweet Caporal " ne donne pas de signe de ralentissement et partout où elles sont mises en vente, la même chose se répète: ce sont de nouveaux amis qui se créént chaque jour ces Cigarettes excellentes. Leur vente n'est en aucune façon limitée aux magasins de Cigares et de Tabac, car il est difficile de trouver un hôtel dans toute l'étendue du pays qui ne tienne pas cette ligne vraiment profitable. Les hôteliers trouvent qu'en plaçant simplement une boîte de Cigarettes " Sweet Caporal " dans leur département de Cigares à un endroit bien en vue, ils mettent la boule en mouvement et ils ne sont pas lents à constater qu'une simple boîte de 500 Cigarettes ne dures pas longtemps, et en même temps que leurs commandes en faveur de ces marchandises augmentent, leurs profits augmentent en proportion qui fait que la vente des Cigarettes " Sweeet Caporal " est un sujet de congratulation pour l'hôtelier aussi bien que pour le fumeur qui les achète.

Honneur au mérite.

Nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur la vignette que nous publions à la page 36; cette vignette reproduit un diplôme accordé aux manufacturiers du tabac coupé à fumer " Croix Rouge " par les juges de l'Exposition de Trois-Rivières.

La qualité de ce tabac avait déjà été prouvée par sa vente extraordinaire. Ce diplôme n'est donc que la confirmation de l'opinion publique.

Les fabricants de cette marque savent qu'ils ont en main un article de première qualité et rien n'est épargné pour en instruire le public consommateur. Nos lecteurs ont sans nul doute assisté aux ascensions en ballon qui ont eu lieu durant l'été pour annoncer ce tabac et savent tout probablement à quoi s'en tenir sur sa qualité. Pour en activer la vente, les manufacturiers de cette marque mettent dans chaque paquet de tabac "Croix Rouge" un coupon qu'ils rachètent dans leur département de primes. Voyez à la page 52 quelques vues de ce département.

The Emporium Cigar Co., St-Hyacinthe

CIGARES		
Le petit Gars	1/20	$24 00
Little Perfectos	"	26 00
El Maska	"	28 00
La Captiva	"	30 00
The Good Ones	"	33 00
Our Leader	"	35 00
Peruna	"	35 00
Mont-Pelée	"	37 00
Emporium	"	50 00
"	1/40	65 00
Our Clear Havana	1/20	50 00
La Pedida	"	65 00
El Corso	"	70 00
Los Angeles	1/40	100 00

Pitts, Wigle & Co.

...Marchands de...

TABAC CANADIEN EN FEUILLES

KINGSVILLE, ONT.

Sont prêts à fournir aux manufacturiers et marchands des marques de choix de tabacs en feuilles pour cigares ou pour la Pipe, soit préparés soit naturels.

L'homme dans les affaires qui renonce à la publicité ou qui cesse d'annoncer sous prétexte que c'est une dépense, ne tardera pas à constater que ça coûte cher d'être en affaires.

Mon Cigare "Pharaoh" à 10 cts

est un splendide article de vente pour les Fêtes — les ordres inscrits dans nos livres le prouvent. J'endosse toute affirmation que je fais dans mes annonces et je ne fais jamais de fausse représentation — ça ne paie pas. Ne tardez pas trop longtemps à m'envoyer cette commande que vous avez l'intention de me confier. A l'œuvre, s'il vous plait, Messieurs. Je suis prêt, si vous l'êtes.

J. Bruce Payne, Limited, Granby, Que.,

MANUFACTURIERS DE CIGARES.

LE meilleur
meilleur marché n' EST toujours
jamais LE meilleur marché.
meilleur.

C'est le meilleur.

C'est pourquoi le fameux Cigare

EL PRESIDENTE

Est reconnu par tous les fumeurs dans le Dominion du Canada comme

LE CIGARE A 10 cts.

Nous souhaitons à tous nos clients un joyeux

NOEL

et une bonne et prospère

NOUVELLE ANNÉE

Queen Cigar Factory

W. R. WEBSTER & CO.

SHERBROOKE, ONT.

RETOURS DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS OCTOBRE 1903

Tableau comparatif mensuel de la production des Cigares et des Tabacs, non revisé, compilé d'après renseignements spéciaux du "Canadian Cigar and Tobacco Journal."

DIVISION	CIGARES Feuilles étrangères		CIGARES Feuilles canadiennes		CIGARES Feuilles combinaison		TABAC Feuilles étrangères		TABAC Feuilles canadiennes		TABAC Feuilles combinaison		TABAC Brut à employer	
	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903	1902	1903
	No.	No.	No.	No.	No	No.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	$	$
Toronto	26	1,393,690	1,315,175				57,667	73,711					4,073 45	4,138 28
Hamilton	30	1,166,205	1,188,325				80,119	112,928					12,907 60	19,252 40
London	32	2,888,545	2,680,235				4,596	6,195					5,802 60	4,753 80
Guelph	28	460,050	467,775				1,791	3,887					734 90	740 30
Stratford	33	115,650	156,850				779	1,531					226 10	312 40
Brantford	31	354,350	368,850										766 70	805 30
Windsor	34	134,040	162,400				4,172			29,599			272 80	237 70
St. Catharines	29	684,000	118,750										244 10	185 42
Owen Sound	27	113,000	37,420				15,461	16,220					136 80	55 90
Port Arthur	35						770	1,456						
Peterborough	25	45,000	15,050											17 70
Belleville	23	281,000	58,000				1,275	1,411					106 10	108 60
Kingston	22	262,000	227,40.				4,793	4,928					492 90	539 70
Cornwall	18								200					
Prescott	19	59,100	63,000										108 08	
Perth		11,310					6,212						7 50	
Ottawa	20	70,000	49,800				15,412	10,597		320			135 70	111 98
Montreal	17	4,700,530	5,221,410			254,580	229,260	234,360	77,028	23,561	32,201	31,522	75,701 43	77,912 10
Sherbrooke	10	570,040	693,365						194,844		100,518		11,404 48	3,945 20
Trois-Rivières	9	47,200	25,750			44,450	57,450		632				133 22	124 36
St-Hyacinthe	12	137,500	203,000	110,210	60,000				459	100			302 10	277 80
Joliette	14				141,000		78,800			6,725				
Quebec	8	507,225	506,720			31,750	29,300	14,272	7,655	27,517	79,541	9,847	34,164	2 551 91	3,394 65
St-John	6	66,700	71,806			134,300	353,960	31,717	37,414					371 02	516 91
Halifax	4	71,030	67,450					30,586	33,625						94 80
Charlottetown	1							11,726	13,510			1,763	873	1,450 40	1,755 60
Winnipeg	36	540,900	672,650					104,050	93,518					1,193 70	1,462 85
Calgary	39		44,025						4 067					133 20	106 00
Victoria	37	169,460	164,800					8,511	14,084					432 20	291 00
Vancouver	38	378,75	354,175					22,093	24,697					993 80	896 70
Totaux		14,818,195	14,934,185	110,210	201,000	465,080	632,110	646,26	746,035	302,480	139,846	167,966	66,559	120 682 62	24,738 45

IMPORTATIONS POUR SEPTEMBRE 1903

	No.	$
Cigarettes, $3 par lb. et 25 p. c.—		
Angleterre	579,000	2,420
Etats Unis	67,000	374
Egypte	378,000	2 958
Cuba		
Autres pays	68,000	377
Total	1,092,000	6,129
Cigares, $3 lb. et 25 p. c. —		
Angleterre	12,100	366
Etats-Unis	37,400	1,203
Cuba	66,000	23,993
Mexique	34,000	843
Philippines	93,000	932
Autres pays	17,500	270
Total	859,000	27,806
Tabac coupé, 55c par lb. —	Lbs.	
Angleterre	10,220	8,375
Etats Unis	10,389	4,519
Autres pays	949	124
Total	21,558	13,018
Tabac à priser, 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats Unis	432	276
Autres pays		
Total	432	276
Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.E.S., 50c par lb. —		
Angleterre		
Etats Unis	15,747	6,367
Autres pays		
Total	15,747	6,367
Pipes en tous genres, montures, portes-cigares, porte-cigarettes et leurs étuis ; nécessaires de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —		
Angleterre		21,690
Etats Unis		3,468
France		18,650
Allemagne		6,665
Autriche		5,371
Autres pays		35
Total		55 879

EXPORTATIONS POUR SEPTEMBRE 1903

Articles et Pays où Exportés.	Marchandises, la production du Canada.		Marchandises, non produits au Canada.		Total des exportations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	M.	$	M.	$	M	$
Cigares						
Angleterre				5		5
Etats-Unis				600	10	600
Indes Ang. Occidentales			10			366
Autres pays	18	366			18	
Total	18	366	10	605	28	971
Cigarettes						
Angleterre						
Etats-Unis						
Autres pays	543	926			543	926
Total	543	926			543	926
Tabac, côtes et déchets :	Lbs.		Lbs.		Lbs.	
Angleterre						
Etats-Unis	700	308			700	308
Allemagne	22,319	338			22,319	338
Autres pays			2,085	1,311	18,730	1,311
Total	23,019	646	18,730	1,311	41,749	2,957
Tabac, palettes et coupé						
Angleterre	750	330			750	330
Etats-Unis	143	61	206	150	349	211
St. Pierre	2,375	713			2,375	713
Terreneuve						
Autres pays	9,593	3,782	220	67	9,813	3,849
Total	12,861	4,886	426	217	13,287	5 103

Cadeaux pour Fumeurs

Un joli nécessaire de fumeur, un Porte-Cigares ou un Porte-Cigarettes, une Blague à Tabac ou un Etui à Cigares, une belle Pipe en Bruyère ou en Ecume de mer, et quantité d'articles dans la même ligne, sans compter naturellement les Boîtes de Cigares Importés ou Domestiques: voilà de quoi tenter un fumeur. C'est un genre de Cadeaux qui est toujours accueilli avec satisfaction.

Les marchands de Tabac et d'articles pour fumeurs trouveront à la maison C. Gratton & Cie, 269 rue St Paul, Montréal, un superbe assortiment de tout ce qu'il y a de mieux en Cigares, Pipes, Cigarettes et accessoires pour fumeurs. — Les prix sont des plus raisonnables.

★La Compagnie B. Houde vient de placer sur le marché le Rainbow Cut Plug Smoking Tobacco. Ce tabac est contenu dans le plus gros paquet à 10c que l'on puisse se procurer. C'est un mélange des meilleurs tabacs canadiens et de tabacs étrangers.

La Compagnie B. Houde délivre gratuitement aux tabaconistes acheteurs d'un carton contenant 5 lbs de tabac Rainbow, une demi-livre de ce tabac. On trouve ce tabac chez tous les marchands de gros. Il n'y a nul doute que le tabac Rainbow deviendra très populaire, sa qualité est excellente et, de plus, chaque paquet contient un coupon pour le consommateur; 60 ces coupons donnent droit à un magnifique portrait par le peintre célèbre Asti.

Importations de la Havane

Via New-York, 5 octobre au 5 noaembre 1903 inclusivement.

	CAISSES
J. Rattray & Co., Montréal	27
Fraser, Viger & Co., Montréal	1
E. A. Gerth, Montréal	35
Morris Michaels, Montreal	10
A. E. Morris, Montreal	2
Whitehead & Turner, Quebec	1
J. Bruce Payne, Ltd., Granby	1
R. H. Howard & Co., Toronto	6
G. W. Muller, Toronto	9
Andrew Wilson & Co., Toronto	8
Rideau Club, Ottawa	2
L. M. Allen, Hamilton	1
Hudson's Bay Company, Winnipeg	9
Pither & Leiser, Victoria	2
E. A. Morris, Vancouver	4
Kelly, Douglas & Co., Vancouver	6
Chas. Baillie, St. John	1
M. A. Finn, St. John	1
G. S. DeForrest & Son, St John	3
C. R. Palmer, Moncton	1
Total	130

PRODUCTION DU TABAC

Etat détaillé de la quantité de tabac et de ses produits manufacturés au Canada durant les mois de Aout d'après *Cigar and Tobacco Journal* de Toronto

CLASSES.	Aout 1903	2 Mois terminés le 31 aout, 1903.
	lbs.	lbs.
Tabacs de feuille étrangère	633,944	1.339,011
" " canadienne	310,256	581.134
" " melangée	99,923	237.625
Tabac à priser	10,465	23,927
Canada en torquettes	3,500	7,985
	No.	No.
Cigares de feuille étrangère	14,939,270	29.678,580
" " canadienne	217.800	519,200
" " mélangée	607,335	1.299,735
Cigarettes de feuille étrangère	17,160,000	34,471,115
" " canadienne		
" " mélangée	36,000	58,000
Tabac brut étranger en feuille	$103,904.09	204.523,26
Revenu total	429,335.44	873,623 65



Tous les Fumeurs

sont unanimes à faire l'éloge du

Cigare à 10c.
EMPORIUM

L'Arôme en est délicieux.
Bouquet d'une délicatesse extrême.
Le plus beau choix de feuilles de Havane.
Essayez-en un chez vos fournisseurs, 10 cts

EMPORIUM CIGAR CO., ST-HYACINTHE, QUE.

Une de nos annonces paraissant dans les journaux.

La publicité aide le marchand, mais la qualité du *EMPORIUM* fait plus que créer et maintenir la clientèle que toute autre assistance.

Et tous les Marchands savent qu'ils ne peuvent pas se mettre sur les bras de forts stocks d'un cigare quelconque qui n'a pas une grande demande.

Les Grosses Ventes du

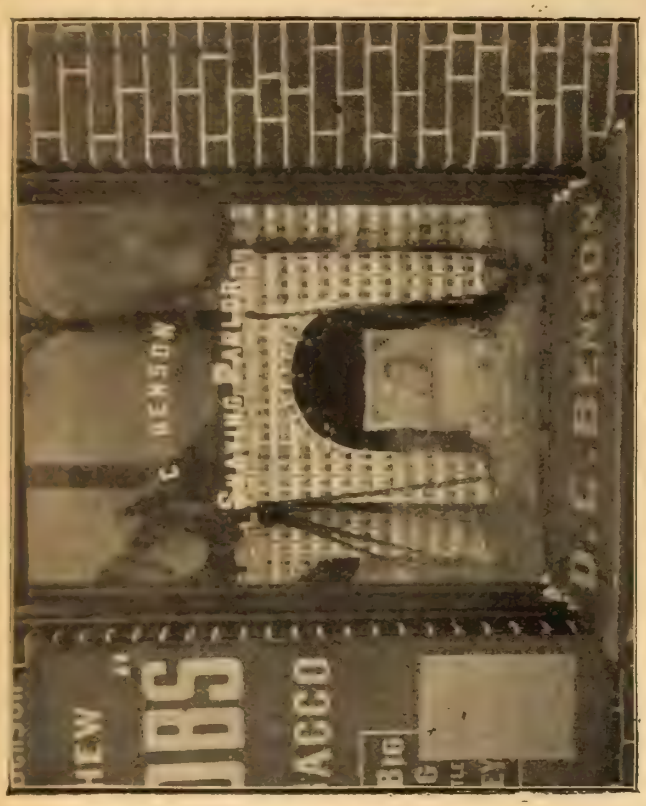
Cigare à 10c.
EMPORIUM

constituent la meilleure preuve de sa qualité. Il donne satisfaction aux juges d'un bon Cigare et amène de la clientèle aux marchands, le marchand qui ne vend pas le *EMPORIUM* perd un grand nombre de bons clients.

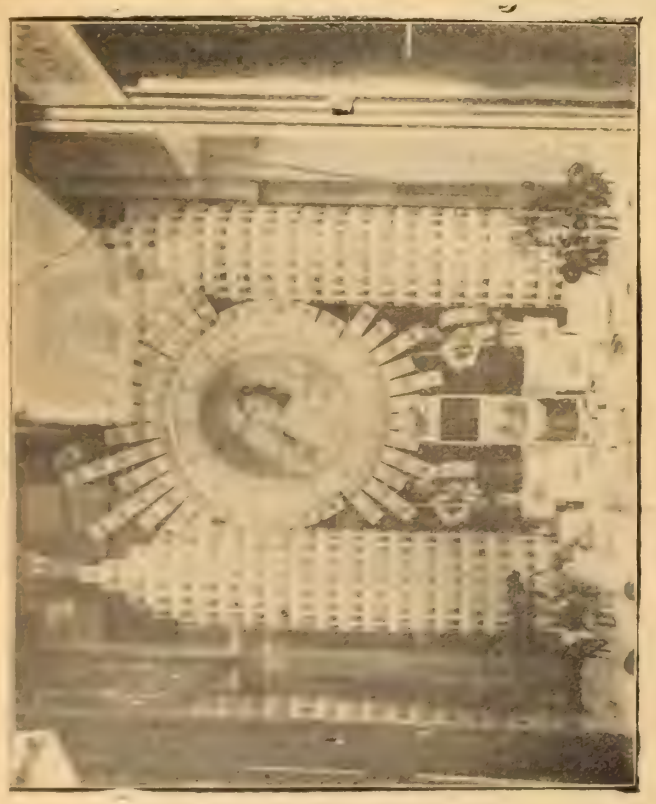
The **Emporium Cigar Co.**
St. Hyacinthe, Qué.

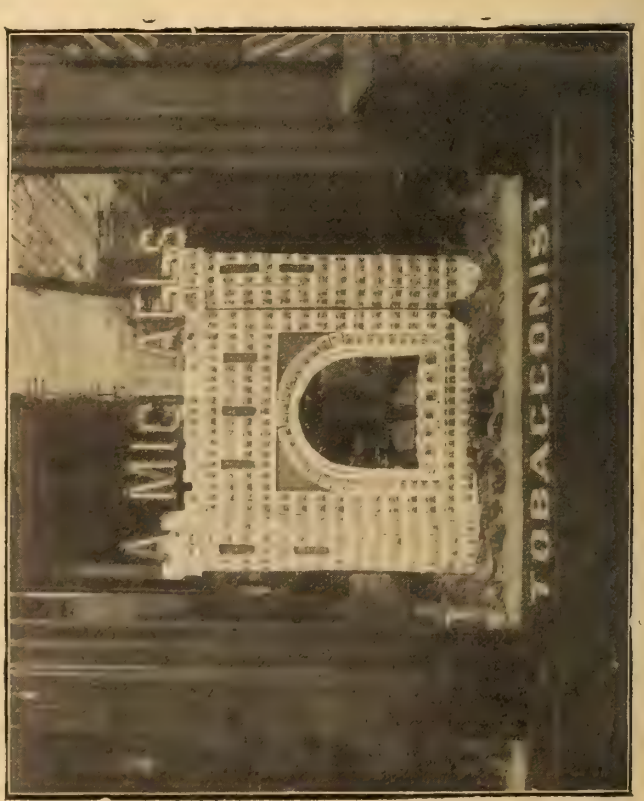
FABRICANTS DES
CIGARES
LA PEDIDA,
MONT PELEE,
EL MASKA.

Etalages artistiques par les experts de... **The American Tobacco Co. of Canada, Ltd.**











LES DEUX
MARQUES
FAVORITES
DU PAYS

Dixie 10 cts
Polo - 5 cts

GARANTIES
EN FILASSE
PUR HAVANE



Miller & Lockwell
QUEBEC

PERSONNEL

★ M. N. Michaëls, président de la Compagnie Grandas Hermanos Y Ca, actuellement en Europe, sera de retour à Montréal dans le courant du mois de décembre.

★ M. M. Elkau, de la maison Ed. Youngheart & Co, vient de faire un voyage d'affaires à New York.

★ M. D. Ascher, de MM. Grandas Hermanos Y Ca, vient de faire une tournée d'affaires dans l'île du Prince Edouard.

★ M. B. S. Miers, représentant de la Jos. Tassé Cigar Co. Ltd, visite actuellement le commerce de Winnipeg.

★ M. J. J. Cummings, représentant de MM. Grandas Hermanos Y Ca, vient de terminer un voyage d'affaires dans l'Ontario. Il repartira prochainement pour visiter les Cantons de l'Est.

★ M. Landau, représentant, au Canada, de la Havana Tobacco Co., était de passage à Montréal la semaine dernière.

M. H. A. Cardinal, représentant de la Sherbrooke Cigar Co, Sherbrooke, Que. est actuellement en train de visiter la clientèle de Montréal. Il obtient beaucoup de succès dans le placement des deux Leaders de la maison, qui sont des articles de mérite d'ailleurs. "Royal Sport" et le "Hogen Mogen".

La Sherbrooke Cigar Co., vient justement de terminer la construction d'une bâtisse à trois étages en pierre et brique Cette addition à sa manufacture lui permet d'augmenter considérablement ses capacités de production.

Elle met la Compagnie en mesure de remplir avec une promptitude exceptionnelle toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier.

La maison Joseph Côté, de Québec

La maison Joseph Côté de Québec offre à des prix excessivement avantageux pour le commerce, un assortiment magnifique de Pipes, Fume-Cigares, Porte-Cigarettes, Etuis, Sacs à Tabac et autres spécialités pour les fumeurs.

Nous invitons les marchands à demander les prix et les échantillons de cette maison. Il n'y a pas de doute qu'ils trouveront à la maison Joseph Côté des articles de goût, d'écoulement facile et laissant de bons profits.

★ Les boîtes moisteners fournies gratuitement à leur clientèle par MM. Granda Hermanos y Ca. sont un des cadeaux les plus utiles que l'on puisse faire à un fumeur. Grâce à cette boîte qui maintient les cigares dans un parfait état de fraîcheur, les fumeurs à leur tour sont dans un parfait état de bonne humeur.

★ Les tabaconistes de détail rapportent une augmentation notable dans les ventes du tabac à fumer Red Cross et dans celle des cigarettes Sweet Caporal, d'où nous concluons que les articles ayant un mérite véritable sont d'une vente facile.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirsont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

CIGARETTES	Par mille.
Richmond Straight Cut No. 1, 10s	$12 00
[illegible]	12 00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8 50
[illegible]	8 50
Old Judge, en boîtes de 10s	8 50
[illegible]	8 25
[illegible]	8 50
Derby, en paquets de 6 (600) 3.93; 10s	6 55
[illegible]	6 30
[illegible]	5 75
[illegible]	5 75
[illegible]	12 50
Yildiz (Turques) gold tipped, 10s	15 00
[illegible]	20 00
[illegible]	3 50
High Admiral, 10s	7 00
[illegible]	5 75
Guinea Gold	12 00
[illegible]	12 50
Cut-tat Flake Cut	12 50
[illegible]	12 50
[illegible]	12 50
[illegible]	25 00

TABAC A CIGARETTE	Par lb.
[illegible]	$ 90
[illegible]	1 00
B. C. No 1, en paquets, 1/12s	1 00
Derby, en tins, ½s	95
Southern, en paquets, 1 12s	85
[illegible]	1 15
Sweet Caporal, 1/13s, paquet	1 15
Harem, en paquets 1/16s, boîtes 5 1's	1 35
Vanity Fair, en paquets ½s	1 20
Sultana, " " 1/12s	1 00
Gloria, " " "	1 00

TABAC COUPÉ A FUMER.	
Old Chum, en paquet, 10s	85
[illegible]	85
1 lb "	85
[illegible]	1 00
Puritan, en paquet, 1-11s	85
[illegible]	85
en boîte 1 lb	85
[illegible]	80
Hand Cut Cavendish, en boîte ½ lb	1 65
en boîte 1-10s	1 10
[illegible]	1 00
en paquet, 1 lb	1 00
[illegible]	95
1-10s	80
[illegible]	65
1 lb	61
[illegible]	60
Lord Stanley, en boîte ½ lb	1 65
Perique Mixture, en boîte 1bs. et ½s	1 15
[illegible]	1 35
[illegible]	1 20
Handy Cut Plug, pouches 1 6s	90
P. XXX, en boîte ½s	1 00
[illegible]	95
[illegible]	95

Old Gold, 12s et ½s	95
" " en boîtes ½s, 6 lb	95
" ½ jars et ½ tins	1 05
Seal of North Carolina, 1-12s, ½s et ½s	95
" " en pouches ½s	1 05
" " en tins, ½ et ½	1 05
Duke's Mixture, en boîtes 1-10s et 12s. 2 lb.	82
Virginity, 1 lb. drums	1 25
Pure Perique, en boîte ¼ ou ½ lb et paquet 1 lb	1 75
Old Virginia, bt tins	71
" ½ "	80
" en paquets 1 lb., ½s, ½s, 1-12s et 1-16s	72
Meerschaum, en paquets 1-10s	82
Hand Cut Virginia ¼ lbs tins 1.00, ½ lbs jars	95
Ogden's English Tobacco, in tins :	
Beeswing, ½s et ½s	1 20
Ogden's Navy Mixture, ½s	1 25

The Empire Tobacco Company, Limited.

A CHIQUER.	
Bobs, 5½s, cads 20 lbs., ½ cads, 12 lbs	44
" 5½s, bu ts, 24 lbs., ½ butts, 12 lbs	44
Bobs, 10⅔ oz bars, 6 cuts to lb, ½ butts 12 lbs.	44
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb,, butts, 24 lbs. ½ butts, 12 lbs	47
Currency Navy, 2x4, 6½ to lb ½ butts, 11 lbs	47
Currency Navy, 12 to lb, ½ Cads 12 lbs	47
Old Fox, Narrow 12s, butts 24 lbs., ½ butts 12 lbs	47
Free Trade. 9s, Cads., 20 lbs, ½ Cads, 12 lbs.	52
Pay Roll, 11½ oz. Bars, 5 cuts to the bar, butts 17 lbs	52
Pay Roll, 2 x 3, 6½ to lb., 22 lbs & 11 lbs cads.	52
Pay Roll, 7½ oz. Bars (thin) 6½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs	52
Fair Play 8s et 13s, ½ cads., 12 lbs.	53
Stag, 10⅔ oz, bars, 6 cuts to lb; ½ butts, 12 lbs.	43

A FUMER.	
Empire, 3½s, 5s et 10 s	36
Rosebud, 5½ cuts to lb. Butts, 21 lbs	44
Ember, 8s, 56c lb.—3s	59

Joseph Côté, Québec.

TABAC CANADIEN EN FEUILLES.	La lb.
XXX en balles de 50 lbs	11 à 12c
XXXX en caisses de 200 lbs	13 à 14c
Grand Connecticut en caisses de 200 lbs	16 à 17c
S Vieux en balles de 50 lbs	18c
Petit Havane, balles de 25 lbs	20 à 22c
Rouge No 1 " "	22 à 25c
Flore de Cuba, boîtes de 20 lbs	20c
Quesnel No 1, balles de 25 lbs	40 à 45c
Quesnel No 2, " "	38c
Spread Leaf, " 50 lbs	15c

TABACS COUPES	La lb.
Petit Havane 1-5, btes de 10 lbs	$ 0 40
Quesnel, 1-8, btes 5 lbs	60

TABAC EN POUDRE.	La lb.
Rose, Barils 5, 10, 20 lbs	$ 0 32
Rose et Fève, barils 5, 10, 20 lbs	0 31
Fève, barils, 5, 10, 20 lbs	0 32
Merise " 5, 10, 20 lbs	0 31

CIGARES		Le 100
El Sergeant R. V. C	1-10	$50 00
V. C. (union)	1-20	36 00
V. H. C.	s. 1-20	25 00
El Sergeant	1-20	50 00
Champlain	1-40	38 00
"	1-20	35 00
Golden Flowers	1-20	25 00
" "	1-40	25 00
My Best	1-20	25 00
Doctor Faust	1-20	28 00
" "	1-40	30 00
St-Louis (union)	1-20	33 00
"	1 40	35 00
Horse Head	1-20	14 00
Quebec Queen	1-20	15 00
Belle canadienne	1.100	25 00

"Grandas" Hermanos y Ca Montréal,

CIGARES PUR HAVANE	
Ouvriers cubains seulement.	Par M
Exclusivos de Grandas	$1000 00
Soberanos	500 00
Grandas Selectos	225 00
Fancy Tales of Smoke	200 00
Casinos	160 00
Sublimes Extra Finas	150 00
Perfectos	125 00
Delmonicos	125 00
Reina Victoria Extra Fina	110 00
Violetas	100 00
Royales	95 00
Perfectos Chicos	95 00
Reina Victoria	90 00
Petit Ducs	90 00
Media Regalia	90 00
Senados Extra Fina	90 00
Puritanos Finos	85 00
Rothschilds	80 00
Senados Extra	80 00
Reina Victoria Sublimes	80 00
Panetelas	75 00
Puritanos	75 00
Espirituales	75 00
Brevas	75 00
Senados	70 00
Matinees	65 00
Sublimes	65 00
Sublimes Chicos	65 00
Senoritas	60 00
Conchas Finas	60 00
Conchas Especiales	58 00
Damitas	37 00
Princesas	37 00
Manana Operas, paquets de 10, 20 paquets à la boîte 200	25 00

NOTRE MANUFACTURE "LA CIGARRA"	
La Cigarra	30 00
El Libertino	50 00
Simbolica	50 00
La Neutralidad	50 00

Médéric Martin, Montréal

CIGARES	le M
Martin	$35 00
Martha	50 00

IL FAUT ETRE DE SON TEMPS

Ne cherchez plus. L'ère des placements à deux et trois pour cent est passée. **Procurez-vous** tout simplement un ou plusieurs contrats de la **Société de Crédit Hebdomadaire (Limitée)** et en très peu de temps vous doublerez vos épargnes si modestes qu'elles soient. **N'oubliez** pas que ceux-là seuls qui savent faire fructifier leur argent s'enrichissent.

Nous vous mettons sur le chemin de la fortune. **Ecrivez,** demandez un agent ou adressez-vous aux bureaux d'administration de la société

17 Cote Place d'Armes,
MONTREAL.

Le HALLWOOD



"Hallwood" représente la plus Haute Perfection dans la Construction de Caisses Enrégistreuses.

LE BUT d'une Caisse Enregistreuse (Cash Register), est un but de **protection** et d'enregistrement correct de tout l'argent reçu. Là où l'on fait les affaires **à crédit,** le but est de systématiser toutes les transactions, de façon à assurer une comptabilité correcte de ces transactions.

Le **HALLWOOD** est le seul enregi-treur qui accomplisse ce but **parfaitement.**

Le **HALLWOOD** est garanti comme accomplissant tout ce qu'il est prétendu accomplir.

Vous faites un mauvais achat si vous n'examinez pas le **HALLWOOD.**

THE
HALLWOOD CASH REGISTER Co. of Canada
78-80 KING ST. EAST, TORONTO.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy",
Le "British Navy",
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et Le "Solid Comfort"

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.
TORONTO.

Avis aux Marchands

de la Ville et de la Campagne



Nous offrons à des prix exceptionnellement bas notre nouvelle importation de pipes, sacs à tabac, fume cigares et cigarettes. Nous désirons vous faire voir nos échantillons et vous faire connaître nos prix ; nous avons un stock immense qu'il faut écouler pour faire place à notre importation du printemps. Une visite est sollicitée.

JOS. COTÉ

Importateur et Marchand de Tabac en Gros

186-188 rue St-Paul, Québec

Entrepôt : 119 rue St-André

Phone 1272

The EMPIRE TOBACCO CO.



Photographie du Département des Primes de

L'EMPIRE TOBACCO Co., Ltd.

Des Cadeaux variant en valeur de 10 cents à $1000 sont donnés en échange de leurs marques de commerce : les raquettes. — Nous publions en (36) page quelques notes, prises par notre représentant, et qui, nous en sommes certains, ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.